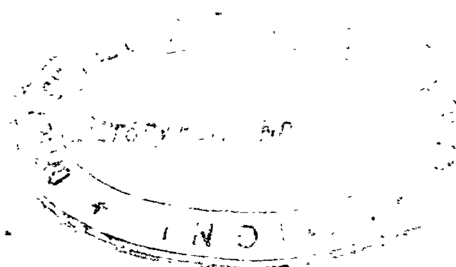


REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIVe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

AVRIL A SEPTEMBRE 1857

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1857

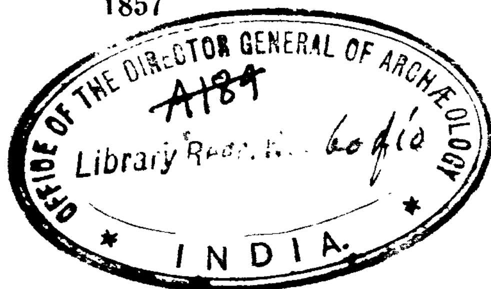


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1857).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIVe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1857 A MARS 1858

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1858

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1857 A MARS 1858).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BAS-RELIEF

DU

MUSÉE DE CHERCHEL.

Ce bas-relief est en marbre blanc; il a 0m 65 de hauteur, 0m,50 de largeur et 0m,05 d'épaisseur, et a été trouvé à Cherchel, il y a quelques années. C'est à M. de Lhotellerie, conservateur du musée de cette ville, que nous en devons le dessin que nous avons fait reproduire dans la planche 305, qui accompagne ce numéro. Le cavalier, qui y est représenté, est, comme on voit, vêtu d'une cotte de mailles, chaussé de brodequins, et il porte, de la main gauche un bouclier de forme allongée, de la droite une longue lance. A sa ceinture est suspendue une courte épée, ou *parazonium*. Ainsi que tous les personnages principaux des bas-reliefs funéraires antiques, il a la tête nue, et c'est probablement la seule chose qui manque à son costume. De sa lance il perce un ennemi renversé, qui a été emporté par une cassure du monument, et dont on n'aperçoit plus que le genou. Au-dessus, on lit l'inscription suivante :

DAZAS . SCENI . F . MA
IVS · EQVES · COH · VI · DELMA
TARVM · TVRMA · LICCONIS
ANNORVM·XXVII·STIPENDIORVM·X

Dazas, Sceni f(ilius), Maius, eques coh(ortis) sextae Delmatarum, turma Licconis, annorum viginti septem, stipendiorum decem.

On voit par cette inscription que ce bas-relief décorait le tombeau d'un cavalier de la VIe cohorte des Dalmates, mort à l'âge de vingt-sept ans, après dix années de service. Ainsi que dans la plupart des inscriptions du même genre, on y a indiqué, non-seulement la cohorte dans laquelle il servait, mais celui des escadrons de cette

cohorte auquel il appartenait, et, suivant l'usage, cet escadron est désigné par le nom du décurion qui le commandait (*turma Licconis*).

On ne connaissait jusqu'ici que cinq cohortes de Dalmates; cette inscription est le premier document où soit mentionnée la VI[e].

Parmi ces cohortes, la I[re] est celle dont nous avons le plus grand nombre de monuments. Nous apprenons par un diplôme militaire de l'empereur Trajan (1), qu'elle était en 106 de notre ère dans la Grande-Bretagne, et deux inscriptions, trouvées dans le Cumberland (2), prouvent qu'elle y était encore sous le règne de Caracalla. Cependant, dans l'intervalle, en 170, elle avait construit une partie des remparts de la colonie de Salone (3), ce qui semblerait prouver qu'elle était revenue en Dalmatie, si l'on ne pouvait supposer que ce travail avait été exécuté par ses recrues, que l'on exerçait peut-être, pendant quelque temps, dans le pays, avant de les envoyer rejoindre le corps auquel elles étaient destinées. Dans l'inscription à laquelle nous devons la connaissance de ce fait, et dans une autre qui a été trouvée près d'Aquilée (4), cette cohorte est appelée *milliaria*, ce qui explique comment quelques-uns de ses commandants ont pu recevoir le titre de *tribuns*. Nous connaissons huit de ces officiers, trois portant ce titre, cinq portant celui de *préfets*. Je ne citerai ici qu'un seul des premiers; c'est probablement le plus ancien, et c'est certainement le plus célèbre des huit. Voici l'inscription qui nous l'a fait connaître :

C*ere*RI . SACRVM
D.IVNIVS.IVVENALIS
TRIB.COH.*i*.DELMATARVM
II.VIR.QVINQ.FLAMEN
DIVI.VESPASIANI
VOVIT.DEDICAV*itq*VE
SVA PEC

Cette inscription a été trouvée à Aquino, l'ancien *Aquinum*. Elle n'y existe plus aujourd'hui; mais elle a été publiée par des auteurs dignes de foi, et avant M. Mommsen, qui l'a reproduite dans son

(1) Cardinali, *Diplomi imperiali*, n. XII.

(2) Grut., 114, 1, et 1005, 3; Maff., *Mus. Veron.*, 446, 1 et 4; Orelli, 2716 et 2717.

(3) MVRI *Pedes* DCCC. IN HIS TVRR*is* VNA. Zaccaria, *Marmor. Salon.*, p. XXI, n. 3; Lanza, *Lapidi Salonitane*, 2[e] éd. p. 33, n. XVIII.

(4) Phil. a Turre, *Monum. vet. Antii*, p. 320; Grut., 115, 7.

recueil des inscriptions romaines du royaume de Naples, n° 4312, personne n'en avait soupçonné l'importance; on ne peut donc en contester l'authenticité. Elle doit se lire ainsi :

C[ere]ri sacrum.
D(ecimus) Iunius Iuvenalis, trib(unus) coh(ortis) [primae] Delmatarum, duumvir quinq(uennalis), flamen divi Vespasiani, vovit dedicav[itq]ue, sua pec(unia).

Le poète Juvénal s'appelait *Decimus Iunius Iuvenalis*, et il était d'Aquinum, où Cérès était de son temps l'objet d'un culte particulier; il nous l'apprend lui-même, à la fin de sa troisième satire, dans laquelle il se fait dire par un de ses amis (1) :

Ergo vale nostri memor, et quotiens te
Roma tuo refici properantem reddet Aquino,
Me quoque ad Helvinam Cererem vestramque Dianam
Converte a Cumis.

Suivant la conjecture, très-vraisemblable, de M. Mommsen, le tribun qui a élevé ce monument et le poëte satirique ne sont qu'un seul et même personnage, et la déesse dont il est ici question est la même que la *Cérès Helvina*, qui est mentionnée dans les vers qu'on vient de lire (2). J'ajouterai que le titre de *flamen divi Vespasiani*, que prend l'auteur de ce monument, prouve évidemment qu'il vivait sous les premiers successeurs de Vespasien, et que d'ailleurs notre poëte fut réellement nommé au commandement d'une cohorte. On sait, en effet, qu'un pantomime en faveur, irrité de quelques vers, dans lesquels Juvénal se plaint que les commandements militaires ne s'obtiennent plus que par le crédit des comédiens (3), s'en vengea en lui faisant donner à lui-même un commandement de ce genre, et en l'envoyant prendre possession de ses nouvelles fonctions aux extrémités de l'empire. On n'est pas

(1) Vers 318 et suiv.

(2) Ce surnom d'*Helvina* rappelle la famille *Helvia* ou *Elvia*, à qui, sans doute, on attribuait l'établissement du culte de Cérès dans ce pays, et qui y a, en effet laissé quelques monuments; voy. M. Mommsen, ouvrage cité, n° 4457.

(3) Sat. VII, vers 88 et suivants :

Ille (*Paris*) et militiæ multis largitus honorem
Semenstri vatum digitos circumligat auro.
Quod non dant proceres, dabit histrio.....
Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos.

d'accord sur le lieu où il fut envoyé. Suivant les uns, ce fut dans la haute Égypte; suivant d'autres, dont l'opinion s'accorde mieux avec ce qu'on a vu du pays où stationnait alors la I[re] cohorte des Dalmates, ce fut dans la Bretagne, sur les frontières du pays des Scots (1).

Nous n'avons aucune inscription de la II[e] cohorte des Dalmates; mais nous savons par la notice de l'empire (2), qu'à l'époque où a été rédigé ce document, elle était aussi stationnée en Bretagne.

La III[e] ne nous est connue que par un certain nombre de tuiles portant son cachet:

COH III DAL·

Tous ceux de ces petits monuments que l'on a recueillis jusqu'ici, ont été trouvés dans les environs de Wiesbaden, les anciennes *Aquæ Mattiacæ*, dans la Germanie supérieure (3).

La IV[e] est mentionnée dans un diplôme militaire de l'empereur Trajan, daté de l'an 104 de notre ère (4); elle se trouvait alors en Bretagne. Une inscription de Denia, l'ancien *Dianium*, en Espagne (5), nous fait connaître un de ses préfets.

Enfin, nous voyons par un diplôme militaire de l'empereur Vespasien (6), que la V[e] se trouvait en Germanie en l'an 74 de notre ère. Ce diplôme ne nous dit pas dans laquelle des deux Germanies; mais comme il nous apprend que toutes les troupes, en faveur desquelles il a été rendu, étaient sous les ordres de *Cn. Pinarius Clemens*, et que nous savons d'ailleurs (7) que cet officier commandait alors l'armée de la Germanie supérieure, c'est nécessairement dans ce pays qu'il faut placer à cette époque la station de la cohorte dont il s'agit. Elle y a, en effet, laissé plus d'une trace de son séjour. Je ne citerai ici qu'une inscription trouvée à Mayence, et depuis longtemps perdue, mais dont l'interprétation a une certaine importance

(1) Voy. les *Vies* anonymes de Juvénal, dans l'édition de ce poëte publiée par M. Otto Iahn (Berlin, 1851, 8°), p. 386 et suivantes.

(2) *Notitia imp. occid.*, c. XXXVIII, p. 114*, 8, éd. Bœcking.

(3) *Inscr. Nassov.*, n. 80, p. 64.

(4) Lysons, *Reliquiæ Britannico-Romanæ*, t. I, p. 4; Cardinali, *Diplomi imperiali*, XI.

(5) Henzen, *Orellianæ collect. vol. III*, n. 6680.

(6) Cavedoni, *Notizia di un diploma milit. dell' imp. Vespasiano*, Modena, 1832, in-8; Cardinali, *Diplomi imperiali*, VI; Arneth, *Militærdiplom.*, pl. III et IV.

(7) Par une inscription publiée dans le *Bulletin de l'institut archéologique de Rome*, 1854, p. 48, et dont je compte donner bientôt un texte plus exact.

pour l'histoire de l'organisation des cohortes auxiliaires. M. Henzen l'a ainsi reproduite (1), d'après M. Steiner (2), lequel l'avait lui-même empruntée au recueil de Huttich (3) :

....

PLASSI·F·
DOCLEAS·
MIL·EX·COH
ORTE·V·DAL
MATARVM·
D·CAPITONIS
ANNO·XXXV·
STIP·VI·H·S·E
ZIRAEVS·PO
SSVIT·MVNI
CEPS·SVO·

Cette inscription présente plusieurs difficultés, dont la principale consiste dans la lettre D, qui précède le mot CAPITONIS. Suivant Lehne, dont M. Henzen se montre assez disposé à adopter l'opinion, ce D serait l'abréviation du mot *Decuria*, la cohorte dont il est ici question serait une cohorte *equitata*, et on pourrait conclure de cette inscription que les cavaliers qui faisaient partie des cohortes *equitatæ*, étaient divisés, non en *turmæ*, comme ceux des légions et des *alæ*, mais en décuries.

Le monument de Cherchel prouve que cette explication ne peut être admise. En effet, la cohorte mentionnée sur ce monument est bien une cohorte *equitata*, puisque le soldat auquel il est consacré est un cavalier, et cependant nous y voyons que la cavalerie de cette cohorte était divisée en *turmæ*, comme celle des légions et comme les *alæ*. Il ne faut donc voir dans la lettre D de l'inscription de Mayence, que le résultat de l'erreur d'un copiste, qui aura ainsi interprété la sigle Ↄ, assez usitée, cependant, pour représenter le mot *centuria;* et c'est, en effet, ce qu'avaient déjà vu Smetius et Gruter, qui ont aussi reproduit cette inscription (4), d'après un con-

(1) *Orellianæ collect. vol. III,* n 6705.

(2) *Cod. inscr. Rom. Rheni*, n 436 ; *Inscr. Danub. et Rhen.*, n. 347.

(3) *Collectanea antiquitatum in urbe atque agro Moguntino ;* Moguntii, 1520, in-fol., n. 27.

(4) Smet., 167, 11; Grut., 572, 2.

temporain de Huttich, Apianus (1), mais en divisant autrement les lignes. Ce n'est pas, du reste, la seule faute de lecture que présente cette inscription; ainsi, on ne peut admettre l'exactitude des chiffres XXXV et VI, qui y représentent l'âge et le temps de service du défunt, sans supposer qu'il avait été enrôlé à l'âge de 29 ans, ce qui est contraire à toute vraisemblance. Mais en voilà assez sur un monument qui n'offre plus, maintenant, qu'un médiocre intérêt.

Il resterait à faire connaître la province dans laquelle était stationnée la cohorte dont l'inscription de Cherchel nous a révélé l'existence. On ne peut, à cet égard, émettre que de simples conjectures; cependant, il me paraît probable que cette province était la Mauritanie Césarienne, dans la principale ville de laquelle cette inscription a été trouvée; et c'est là, en effet, la seule manière dont on puisse expliquer la présence, dans ce pays, d'un soldat de cette cohorte en activité de service.

L. Renier.

(1) *Inscriptiones sacro-sanctæ vetustatis*, p. 478.

ÉTUDE

SUR

UN PASSAGE D'ARISTOTE

RELATIF A LA MÉCANIQUE.

Parmi les œuvres scientifiques d'Aristote, il se trouve une collection de huit livres qui fut, il est vrai, dès l'antiquité, réunie sous le titre général d'Ἀκρόασις φυσική, *Leçons* ou *Cours de physique*, mais dont l'auteur lui-même, on a tout lieu de le croire (1), avait formé deux traités distincts, celui des *Principes* et celui du *Mouvement*.

Dans le premier ouvrage, il discute les idées de ses devanciers sur la manière de déterminer les principes de la nature ou les éléments, puis il expose et soutient ses opinions personnelles à l'égard de cette détermination; vient ensuite l'énumération des causes, l'explication des mouvements, la théorie de l'infini, dont il établit cinq espèces; quelques développements sur la nature du *lieu*, du *vide* et du *temps* terminent cette partie de l'*Acroasis*.

(1) V. le *Procœmium* de Simplicius, *Commentaire pour les huit livres d'Aristote sur la Physique*, soit dans le texte de l'édition aldine (Venise, 1526), soit dans la version latine de Lucillus Philaltheus (Paris, 1544), soit enfin à la Biblioth. impér., ms. gr. Coisl., n° 166. Le commentateur établit, avec Adrastus son devancier, que la première partie de l'*Acroasis*, intitulée Περὶ ἀρχῶν, comprenait cinq livres, et que, par suite, la seconde partie était composée des trois autres. — V. aussi la première des Scholies inédites qui accompagnent un texte de l'*Acroasis*, dans le ms. gr. 2032 de la Biblioth. impér. On y trouve une division beaucoup plus vraisemblable de la collection aristotélique en deux traités composés chacun de quatre livres. Au lieu d'entrer plus avant dans cette question, étrangère à notre propos, hâtons-nous d'ajouter qu'un érudit prussien, M. A. Torstrik, s'occupe en ce moment de la résoudre dans un travail relatif à la Physique d'Aristote, auquel il a bien voulu nous faire prendre quelque part. On peut consulter aussi, pour peu que l'on desire connaître l'histoire de l'*Acroasis*, et notamment celle de son septième livre, la dissertation de M. L. Spengel (Ueber das siebente Buch der Physik des Aristoteles; ein Beitrag zur Geschichte der Textes der aristotelischen Schriften. — Abhandlungen der I Cl. d. Ak. d. Wiss. III Band II Abtheil., p. 307. Munich, 1840. in-4).

Le second traité concerne le *mouvement* envisagé dans les causes, dans les agents, dans la matière et dans les formes qui lui sont propres. Au VII[e] livre de la Collection, qui semble répondre au III[e] de ce traité, l'auteur fait voir les divers rapports de l'agent ou de la force qui meut avec la matière qui subit l'action. Le v[e] chapitre renferme, au début, les lois du mouvement spécial que la science moderne appelle uniforme; c'est là que se trouve le passage en question. Nous l'avons collationné sur sept manuscrits, et nous avons cru découvrir que la somme de leurs additions et de leurs variantes pouvait donner une forme nouvelle au petit nombre de lignes qui constituent ce passage. Si peu considérable que paraisse être un tel résultat, il ne sera peut-être pas entièrement dénué d'intérêt, tant pour les hellénistes (1) que pour les amateurs d'archéologie scientifique.

Le lecteur nous excusera de le préparer à l'examen de cette question assez légère en elle-même, par quelques extraits de l'immortel Galilée, pris dans la traduction du savant P. Mersenne.

« Il faut donc ici, nous dit-il (2), considérer quatre choses, à sçavoir le *fardeau* que l'on veut transporter d'vn lieu à vn autre : la *force* qui le doit mouuoir, la *distance* (3) par laquelle se fait le mouuement; et le *temps* dudit mouuement, parce qu'il sert pour en déterminer la vistesse, puisqu'elle est d'autant plus grande que le corps mobile ou le fardeau passe par une plus grande distance en mesme temps; de sorte que si l'on suppose telle résistance, telle force et telle distance déterminée que l'on voudra, il n'y a nul doute que la force requise conduise le fardeau à la distance donnée, quoy que la dite force soit très-petite, pourveu que l'on diuise le fardeau en tant de parties que la force en puisse mouuoir vne, car elle les transportera toutes les vnes après les autres, d'où il s'ensuit que la moindre force peut transporter tel poids que l'on voudra.

« Mais l'on ne peut dire à la fin du transport que l'on ayt remué

(1) Nous saisissons avec joie cette occasion pour remercier de ses précieux encouragements M. E. Egger, qu'il suffit de nommer lorsqu'on parle de philologie, et pour publier sa généreuse obligeance.

(2) *Les Méchaniques de Galilée, mathématicien et ingénieur du duc de Florence, avec plusieurs additions rares et nouvelles, etc., traduites de l'italien par L. P. M. M. (Mersenne).* Paris, 1634, ch. I, p. 2. Petit in-8 appartenant à la curieuse bibliothèque de M. A. J. H. Vincent, de l'Institut, et qui n'est pas mentionné dans le Manuel de M. Brunet, dernière édition.

(3) *Distance* est pris ici, comme on le voit, dans le sens d'*intervalle parcouru*, et traduit les termes διάστασις, διάστημα, généralement usités dans le langage de la mécanique ancienne.

un grand fardeau avec vn peu de force, puisqu'elle a tousiours esté égale à chaque partie du fardeau ; de manière que l'on ne gaigne rien auec les instruments, d'autant que si l'on applique vne petite force à vn grand fardeau, il faut beaucoup de temps, et que si l'on veut le transporter en peu de temps, il faut une grande force, d'où l'on peut conclurre qu'il est impossible qu'vne petite force transporte un grand poids dans moins de temps qu'vne plus grande force, etc.

« Or, il faut conclurre (1) de tout ce discours que l'on ne peut rien gaigner en force que l'on ne le perde en temps, etc. »

Ne fermons pas le livre de l'illustre physicien avant de citer la proposition suivante, qui ne nous sera pas inutile. Galilée explique le phénomène de la percussion.

« Je dis donc (2) que cet effect vient de la mesme source que les effects méchaniques, à sçavoir, que la *force*, la *résistance* et l'*espace* par lequel se font les monuements ont une telle correspondance et proportion entr'eux que la force respond seulement à vne résistance qui luy est égale, et qu'elle la meut seulement par un espace égal ou d'vne égale vistesse dont elle se meut elle-mesme.

« Ce n'est donc pas merueille (3) si (en argumentant au contraire) la force qui meut vne petite résistance par un grand intervalle, en pousse une cent fois plus grande par un intervalle cent fois moindre, puisqu'il ne peut arriver autrement. »

Après avoir ainsi donné, par l'organe de l'Archimède florentin, une leçon de mécanique élémentaire, introduisons le texte de notre passage en nous bornant à le transcrire sur la dernière édition des *Physiques* (4).

Ἐπεὶ δὲ τὸ κινοῦν κινεῖ τι ἀεὶ ἔν τινι καὶ μέχρι του· λέγω δὲ τὸ μὲν ἔν τινι ὅτι ἐν χρόνῳ, τὸ δὲ μέχρι του ὅτι ποσόν τι μῆκος· ἀεὶ γὰρ ἅμα κινεῖ καὶ κεκίνηκεν, ὥστε ποσόν τι ἔσται ὃ ἐκινήθη, καὶ ἐν ποσῷ· εἰ δὴ τὸ μὲν Α τὸ κινοῦν, τὸ δὲ Β τὸ κινούμενον, ὅσον δὲ κεκίνηται μῆκος τὸ Γ, ἐν ὅσῳ δ' ὁ χρόνος ἐφ' οὗ Δ,

(1) *Les Méchaniques de Galilée*, ch. I, p. 5.
(2) Ibid., ch. XI, p. 70.
(3) Ibid., p. 71.
(4) *Aristotelis Physica ex recensione Imm. Bekkeri seorsim edita.* Berolini, Reimer, 1843. — Voy. aussi les éditions de Morellius (Paris, 1591), de Camotius (excud. Ald. (Venet., 1591), de Sylburg (Francofurt. ap. Wechel. 1596), enfin celle de Bekker (Académie de Berlin, 1831). Mais celle que Bekker a faite en 1843 est plus complète, offrant la totalité d'une seconde rédaction propre au début du VII° livre, publiée en partie seulement dans sa grande édition académique.

ἐν δὴ τῷ ἴσῳ χρόνῳ ἡ ἴση δύναμις ἡ ἐφ' οὗ A τὸ ἥμισυ τοῦ B διπλασίαν τῆς Γ κινήσει,

τὴν δὲ τὸ Γ ἐν τῷ ἡμίσει τοῦ Δ, οὕτω γὰρ ἀνάλογον ἔσται·

καὶ εἰ ἡ αὐτὴ δύναμις τὸ αὐτὸ ἐν τῳδὶ τῷ χρόνῳ τοσήνδε κινεῖ, καὶ τὴν ἡμίσειαν ἐν τῷ ἡμίσει,

καὶ ἡ ἡμίσεια ἰσχὺς τὸ ἥμισυ κινήσει ἐν τῷ ἴσῳ χρόνῳ τὸ ἴσον· οἷον τῆς A δυνάμεως ἔστω ἡμίσεια ἡ τὸ E καὶ τοῦ B τὸ Z ἥμισυ· ὁμοίως δὴ ἔχουσι καὶ ἀνάλογον ἡ ἰσχὺς πρὸς τὸ βάρος, ὥστε ἴσον ἐν ἴσῳ χρόνῳ κινήσουσιν.

Καὶ εἰ τὸ E τὸ Z κινεῖ ἐν τῷ Δ τὴν Γ, οὐκ ἀνάγκη ἐν τῷ ἴσῳ χρόνῳ τὸ ἐφ' οὗ E τὸ διπλάσιον τοῦ Z κινεῖν τὴν ἡμίσειαν τῆς Γ· εἰ δὴ τὸ A τὴν τὸ B κινήσει ἐν τῷ Δ ὅσην ἡ τὸ Γ, τὸ ἥμισυ τοῦ A τὸ ἐφ' ᾧ E τὴν τὸ B οὐ κινήσει ἐν τῷ χρόνῳ ἐφ' ᾧ Δ οὐδ' ἔν τινι τοῦ Δ τῆς Γ, ἢ ἀνάλογον πρὸς τὴν ὅλην τὴν Γ, ὡς τὸ A πρὸς τὸ E· ὅλως γὰρ, εἰ ἔτυχεν, οὐ κινήσει οὐδέν· οὐ γὰρ εἰ ἡ ὅλη ἰσχὺς τοσήνδε ἐκίνησεν, ἡ ἡμίσεια οὐ κινήσει οὔτε ποσὴν, οὔτ' ἐν ὁποσῳοῦν· εἷς γὰρ ἂν κινοίη τὸ πλοῖον, εἴπερ ἥ τε τῶν νεωλκῶν τέμνεται ἰσχὺς εἰς τὸν ἀριθμὸν καὶ τὸ μῆκος, ὃ πάντες ἐκίνησαν (1).

Traduction. « Puisque le moteur meut toujours quelque chose dans une certaine [mesure] et jusqu'à un certain [point] (2), (or, *dans une certaine* [*mesure*] signifie *dans un certain laps de temps*, et *jusqu'à un certain* [*point*] signifie *sur une certaine longueur*, car le mouvement a toujours lieu et a toujours eu lieu à la fois de telle manière que le mobile soit mû sur une certaine [longueur] et dans un certain [temps]); si donc A est le moteur, B le mobile, C la longueur sur laquelle il est mû, et D le temps dans lequel [a lieu le mouvement, il en résulte ceci] :

I. Dans le temps égal, la puissance égale désignée par A mouvra la moitié de B sur [une longueur] double de C ;

II. Et sur la longueur désignée par C, dans la moitié de D, car la proportion est la même ;

III. Et si la même puissance meut le même [fardeau] sur la même longueur, [elle le fera] sur la moitié aussi, dans la moitié du temps ;

IV. Et la moitié de la force mouvra la moitié du [fardeau] dans

(1) Il est peut-être intéressant de rapprocher de ce morceau un passage d'Héron d'Alexandrie relatif au principe des vitesses virtuelles (pour deux forces, une puissance et une résistance), et appartenant à son traité de la *Dioptre;* ouvrage dont M. Vincent, membre de l'Institut, publie en ce moment une édition princeps accompagnée d'une traduction française (sous presse à l'imprimerie impériale), que l'on trouvera dans le XIX[e] volume des *Notices et Extraits des manuscrits. etc.*, II[e] partie. Pappus rapporte ce passage d'Héron au VIII[e] livre de ses *Collections mathématiques.*

(2) Cf. Phys., l. V, c. 4.

un temps égal sur une longueur égale. Soit, par exemple, désignée par E la moitié de la puissance A, et par F la moitié de B. Cela posé, elles [les puissances] sont semblables, et la force est proportionnelle au fardeau, de sorte qu'elles [le] mouvront sur une [longueur] égale, dans un temps égal.

V. Et si E meut F dans [le temps] D sur [la longueur] C, il ne s'ensuit pas nécessairement que, dans le même temps égal désigné par D, il mouvra le double de F sur la moitié de C (1). Si donc A doit mouvoir B dans [le temps] D, sur une longueur telle que C, la moitié de A désignée par E ne mouvra pas [toujours] B dans le temps désigné par D, ni même dans une certaine [partie] de D [sur une certaine partie] de C, qui soit à la longueur totale C comme A est à E. Car, absolument parlant, tel cas se pourrait présenter où il n'y aurait aucun mouvement. En effet, si la force totale imprime le mouvement sur cette longueur, la moitié ne l'imprimera [pas toujours], ni sur aucune longueur, ni en aucun laps de temps. Car un seul homme pourrait [alors] mouvoir une embarcation, en supposant que la force de tous les marins employés à cette manœuvre fût divisée par leur nombre, ainsi que la longueur sur laquelle tous ensemble auraient manœuvré. »

On voit, en lisant notre interprétation, que nous avons dû suppléer quelques mots assez importants, ce qui ne l'empêche pas d'être encore obscure. Si maintenant on fait entrer dans le texte les additions (2) que nous avons recueillies, il faudra le lire et l'interpréter de la manière suivante :

Ἐπεὶ δὲ τὸ κινοῦν κινεῖ τε ἀεί τι καὶ ἔν τινι καὶ μέχρι του· λέγω δὲ τὸ μὲν ἔν τινι ὅτι ἐν χρόνῳ, τὸ δὲ μέχρι του ὅτι ποσόν τι μῆκος· ἀεὶ γὰρ ἅμα κινεῖ καὶ κεκίνηκεν, ὥστε ποσόν τι ἔσται ὃ ἐκινήθη, καὶ ἐν ποσῷ· εἰ δὴ τὸ μὲν A τὸ κινοῦν, τὸ δὲ B τὸ κινούμενον, ὅσον δὲ κεκίνηται μῆκος τὸ Γ, ἐν ὅσῳ δ' ὁ χρόνος ἐφ' οὗ τό Δ·

ἐν δὴ τῷ ἴσῳ χρόνῳ ἡ ἴση δύναμις ἡ ἐφ' οὗ τὸ A, τὸ μὲν ἥμισυ τοῦ B βάρους τὸ Z διπλάσιον τοῦ Γ μήκους·

τὸ δ' ἥμισυ τοῦ βάρους τὸ αὐτὸ τοῦ μήκους διάστημα ἐν τῷ ἡμίσει χρόνῳ ταὐτὸ τῆς δυνάμεως κινήσει·

τὴν δ' ἡμίσειαν τοῦ Γ ἡ αὐτὴ ἐν τῷ ἡμίσει τοῦ Δ χρόνῳ τῷ H· οὕτω γὰρ ἀνάλογον ἔσται (3)·

(1) L'auteur parait ici faire allusion à l'inertie et au frottement, sans en avoir une idée nette.

(2) Une seule exceptée, comme on le verra plus loin (p. 11).

(3) Après ce dernier mot, on lit au ms. gr. 2032 de la Biblioth. impér. une phrase

καὶ εἰ ἡ αὐτὴ δύναμις ἡ A τὸ αὐτὸ τὸ B ἐν τῳδὶ τῷ χρόνῳ τῷ Δ τοσήνδε κινεῖ τὴν Γ, καὶ τὴν ἡμίσειαν τῆς Γ ἐν τῷ ἡμίσει τοῦ D χρόνῳ κινήσει·

καὶ ἡ ἡμίσεια ἰσχὺς τῆς A τὸ Z ἥμισυ κινήσει τοῦ B βάρους ἐν τῷ ἴσῳ χρόνῳ τὸ ἴσον · οἷον τῆς A δυνάμεως ἔστω ἡμίσεια ἡ τὸ E καὶ τοῦ B βάρους τὸ Z ἥμισυ · ὁμοίως δὴ ἔχουσι καὶ ἀναλόγως ἡ ἰσχὺς πρὸς τὸ βάρος ὡς ἡ A πρὸς τὸ B, ἢ τὸ E πρὸς τὸ Z, ὥστε ἴσον ἐν ἴσῳ χρόνῳ κινήσουσιν αἱ δυνάμεις (1)·

καὶ εἰ τὸ E τὸ Z κινεῖ ἐν τῷ Δ χρόνῳ τὴν Γ τὸ μῆκος, οὐκ ἀναγκαῖον ἐν τῷ ἴσῳ χρόνῳ τὸ ἐφ' οὗ τὸ B τὸ διπλάσιον τοῦ Z βάρους κινεῖν τὴν ἡμίσειαν τῆς Γ. Εἰ δὴ τὸ A δύναμις τὴν τὸ B κινήσει ἐν τῷ Δ χρόνῳ ὅσην ἡ τὸ Γ, τὸ ἥμισυ τοῦ A [τὸ] ἐφ' οὗ τὸ E τὴν τὸ B οὐ κινήσει ἐν τῷ χρόνῳ ἐφ' οὗ τὸ Δ, οὐδ' ἔν τινι τοῦ Δ τι τῆς Γ ὅ ἂν ᾖ ἀνάλογον πρὸς τὴν ὅλην τὴν Γ ὡς τὸ A πρὸς τὸ E· ὅλως γάρ, εἰ ἔτυχεν, οὐ κινήσει οὐδέν· οὐ γὰρ εἰ ἡ ὅλη ἰσχὺς τοσήνδε ἐκίνησεν ἡ ἡμίσεια οὐ κινήσει οὔτε ποσὴν οὔτ' ἐν ὁποσῳοῦν · εἷς γὰρ ἂν κινοίη τὸ πλοῖον, εἴπερ ἥτε τῶν νεωλκῶν τέμνεται ἰσχὺς εἰς τὸν ἀριθμὸν καὶ τὸ μῆκος, ὃ πάντες ἐκίνησαν.

TRADUCTION. « Puisque le moteur meut toujours quelque chose dans une certaine [mesure] et jusqu'à un certain [point], (or, *dans une certaine [mesure]* signifie *dans un certain laps de temps* et *jusqu'à un certain [point]* signifie *sur une certaine longueur;* car le mouvement a toujours lieu et a toujours eu lieu de telle manière que le mobile soit mû sur une certaine [longueur] et dans un certain [temps]); si donc A est le moteur, B le mobile, C la longueur sur laquelle il est mû, et D le temps dans lequel [a lieu le mouvement, il en résulte ceci] :

I. D'une part, dans le temps égal, la puissance égale désignée par A mouvra la moitié du fardeau B, qui est F (2), sur une [longueur] double de la longueur C;

II. D'autre part la même [quantité] de puissance [mouvra] la moitié du fardeau sur la même longueur, dans la moitié du temps D;

III. Et la même puissance mouvra le même fardeau sur la moitié

qui appartient au Commentaire de Simplicius (voy. plus loin la *Note supplémentaire*, p. 8); voici cette phrase : Εἰ γάρ τις δύναμις πάλιν δεκατάλαντον βάρος κινήσει σταδιαῖον διάστημα ἐν ὥρᾳ μιᾷ, τὸ αὐτὸ ἡμιστάδιον κινήσει ἐν ἡμιωρίῳ.

(1) L'addition des mots αἱ δυνάμεις (qui se placeraient peut-être mieux encore après ἔχουσι), nous est suggérée par une scholie inédite du m^{s}. gr. (Biblioth. impér.) n° 2595, des *Physiques*, scholie presque illisible, où se trouvent réunis les deux mots ἔχουσιν et δυνάμεις.

(2) L'ordre alphabétique exigerait ici l'emploi de la lettre E, mais elle est réservée à la désignation de la puissance A divisée en deux, désignation qui doit venir plus loin. Nous avons cru devoir faire cette remarque pour répondre à l'objection qu'on serait peut-être tenté de nous faire, en supposant, à tort croyons-nous, que cette absence de la lettre E indique une lacune dans le texte.

de C dans la moitié du temps D, qui est G ; car la proportion est la même (1).

Et si la même puissance A meut le même [fardeau] B dans le même temps D, sur une même longueur C, elle [le] mouvra aussi sur la moitié de la longueur C, dans la moitié du temps D.

IV. Et la moitié de la force A mouvra F, moitié du fardeau B, dans un temps égal, sur une [longueur] égale. Soit par exemple la moitié de la puissance A désignée par E, et par F la moitié du fardeau B. Cela posé, les puissances seront semblables et la force sera au fardeau comme A est à B, ou bien comme E est à F, de sorte que ces puissances mouvront [le fardeau] sur une longueur égale, dans un temps égal.

V. Et si E meut F dans le temps D, sur la longueur C, il ne s'ensuit pas nécessairement que dans le temps égal il mouvra le [fardeau] désigné par B, qui est double du fardeau F, sur la moitié de la longueur C. Si donc A qui est la puissance doit mouvoir B dans le temps D, sur une longueur telle que C, la moitié de A désignée par E ne mouvra pas toujours B dans le temps désigné par D, ni même dans une certaine [partie] de D, sur une certaine partie de C, en rapport avec la totalité de C comme A est à E. Car, absolument parlant, tel cas se pourrait présenter où il n'y aurait aucun mouvement. En effet, si la force totale imprime le mouvement, sur cette longueur, la moitié ne l'imprimera [pas toujours] ni sur aucune longueur, ni en aucun laps de temps. Car un seul homme pourrait [alors] mouvoir une embarcation, en supposant que la force de tous les marins employés à cette manœuvre fût divisée par leur nombre ainsi que la longueur sur laquelle tous ensemble auraient manœuvré. »

Voici maintenant un tableau résumé des leçons nouvelles que nous trouvons dans sept manuscrits des *Physiques* appartenant à la Bibliothèque impériale, et de celles que Bekker mentionne dans son édition académique d'Aristote. Mais nous devons faire précéder ce tableau de quelques explications.

De tous les manuscrits parisiens, le n° 1853 (que nous désigne la lettre A dans l'exposé qui suit des variantes), a seul été collationné par Bekker; nous nous sommes cru dispensé d'en faire l'examen.

Dans les manuscrits 1859 (B), 1860 (C), 1861 (D), 2033 (F), qui fournissent le plus grand nombre des additions, se trahit une origine commune; mais il suffit d'une comparaison attentive pour s'assurer qu'ils n'ont point été transcrits l'un sur l'autre.

(1) Voici l'interpolation de Simplicius : « En effet, si une certaine puissance meut un fardeau de dix talents sur la longueur d'un stade, en une heure, elle mouvra le même fardeau sur celle d'un demi-stade, en une demi-heure. » — Voy. la *Note supplémentaire*, p. 18.

Le manuscrit 2032 (E) se distingue par l'interpolation signalée plus haut et par une addition assez importante.

Le n° 2595 (G) offre une seule variante qui lui soit particulière.

Enfin le manuscrit 166 du fond Coislin (H) renferme à la fois le texte grec de l'*Acroasis* et le commentaire de Simplicius qui s'y rapporte.

Tels sont les monuments que l'on devra consulter à Paris si l'on entreprend d'améliorer le texte évidemment très-corrompu des *Physiques*. Quant à la collation de Bekker, du moins en ce qui touche notre passage, elle repose sur l'examen de cinq manuscrits, qui n'offrent pas, comme on va le voir, de leçons importantes. Ce sont les manuscrits auxquels Bekker donne les sigles E, F, H, I, K, c'est-à-dire le n° 1853 de notre Bibliothèque impériale (A), que nous avons déjà mentionné; les manuscrits de la Laurentienne, à Florence, n°s 87, 7 (I), et 87, 24 (M); enfin les manuscrits du Vatican, n°s 1027 (K), et 241 (L).

Il faut signaler aussi les notes marginales — peu nombreuses, mais quelquefois intéressantes — écrites à la main sur l'exemplaire Aldin des *Physiques* possédé par la Bibliothèque Sainte-Geneviève, B. S. G. Ald., in-fol., n° 42. C'est là que nous avons puisé l'excellente addition ὃ ἂν ᾖ.

L. 1 : τε addit H, I.
— ἀεί τι disponunt B, C, D, F, H, I.
5 τὸ add. A, B, C, D, F, G, I, K, L, M.
6 μὲν add. B, C, D [qui et οὖν] E, F, L.
— βάρους τὸ Z add. B, C, D, F.
7 τῆς Γ τοῦ μήκους legunt B, C, D, F.
— τοῦ Γ μήκους τὴν Z κινήσει, leg. H.
— διπλάσιον τ. Γ μ. τ. δ. ἥ. τ. β. τ. ἀ. τ. μ. δ. ἐ. τ. ἡ. χ. λ. [κινήσει] add. E.
10 ἡμίσειαν add. D.
— τοῦ Γ leg. B, C, D, F.
— ἡ αὐτὴ add. B, C, D, F.
— χρόνῳ τῷ H add. B, C, D, F.
11 ἔσται leg. E; reliqui ἐστίν.
12 ἡ A add. B, C, D, F.
— τὸ B add. B, C, D, F.
— τῷ Δ add. B, D.
13 τὴν Γ add. B, C, D, F.
— τῆς Γ add. B, C, D, F.
— τοῦ Δ add. B, C, D, F.
13 χρόνῳ add. C, E, F.
— κινήσει add. E, G, I.
14 τῆς A add. B, C, D, E.
— τὸ Z add. B, C, D, F.
— τοῦ B βάρους add. B.
15 βάρους add. H.
16 ἀναλόγως leg. K.
— ὡς ἡ A π. τ. B ἣ τὸ E π. τ. Z add. B, C, D, F, H [qui ἣ om.].
17 αἱ δυνάμεις add. G [in oræ schol.].
18 χρόνῳ add. B, C, D, F.
— τὸ μῆκος add. B, C, D, F.
— ἀναγκαῖον leg. A, H, I.
19 τὸ add. B leg. B, C, D, F, I.
— βάρους add. B, C, D, F.
20 δύναμις add. B, C, D, F.
— χρόνῳ add. B, C, F.
— ἡ om. B, C, E, F, H, L.
21 [τὸ] om. B, C, D, F.
— ἐφ' οὗ leg. B, C, D, F.
— τὸ add. A, E, H, L, M.
22 τι add. E; τις leg. M.
— ᾖ leg. H; om. B, C, D, F, I.
— ὃ ἂν ᾖ leg. Ald. ed. in ora.

Après avoir donné le texte en question, d'abord sous sa forme ordinaire, puis sous la forme qui nous paraît authentique, nous pourrions faire voir une confirmation de notre hypothèse dans le témoignage des commentateurs. Plus bas(1), il est vrai, on trouvera la traduction des intéressants développements consacrés par Simplicius au lieu dont nous nous occupons; nous y joignons même celle d'une paraphrase assez longue de ce lieu, renfermée dans un commentaire anonyme et resté inédit, sur les *Physiques* d'Aristote et sur quelques autres traités du Stagirite. Mais nous n'avons d'autre but, en rapportant ces explications, que de répondre à la curiosité des lecteurs qui peuvent désirer les connaître; et, pour démontrer l'authenticité des leçons inédites, nous nous bornerons à rendre sensible la nécessité de les rétablir.

D'abord, la nouvelle rédaction ne constitue pas en elle-même un commentaire des lois énoncées dans l'autre, et l'on ne saurait, en conséquence, alléguer contre elle la possibilité d'une interpolation.

Quant aux mots δύναμις, βάρος, μῆκος et χρόνος, que l'on attribuera peut-être à quelque lecteur des *Physiques*, et qui de son exemplaire ont pu passer en des manuscrits postérieurs, nous nous abstiendrons d'insister pour les faire entrer dans le texte, n'étant pas en possession d'affirmer qu'ils y sont essentiellement nécessaires; mais en partant de ce principe, on devra mettre au rang d'une simple glose les deux lignes 8 et 9 de la première rédaction, qui, dans la seconde, ne sont plus qu'une répétition des deux précédentes.

Toutes les autres additions, grâce à la diversité des sources qui les fournissent, à la clarté qu'elles apportent dans notre passage, et surtout à l'enchaînement qui les relie entre elles, méritent de nous être accordées sans hésitation.

Le mot μὲν, pour ne citer qu'un exemple (l. 6), se retrouve dans *six* manuscrits : n'appelle-t-il pas, dans la circonstance, δὲ son corrélatif? Celui-ci apparaît dans un manuscrit unique, avec tout un membre de phrase omis comme lui dans les autres. Or, contester l'authenticité de ce membre de phrase, c'est nier du même coup celle de la particule μὲν, et prétendre qu'elle s'est introduite dans le texte par l'inadvertance ou l'ignorance d'un copiste; conjecture d'autant moins vraisemblable que cette particule se trouve dans des manuscrits parfaitement étrangers l'un à l'autre.

Une argumentation analogue s'appliquerait pareillement aux

(1) Voy. la *Note supplémentaire*.

mots κινήσει, ἡμίσειαν, etc., et aux tronçons de phrase que nous devons aux manuscrits parisiens.

Nous signalerons en passant une circonstance assez remarquable, relativement à ces manuscrits : le plus grand nombre des additions leur appartiennent exclusivement. A part l'addition de μὲν, insérée de plus au ms. n° 241 du Vatican, toutes les leçons recueillies par Bekker dans son admirable édition in 4° d'Aristote, sont à peu près insignifiantes.

Ces aperçus rapides, et mieux encore le tableau des additions et variantes qu'on a vu plus haut, ont dissipé, nous l'espérons, tous les doutes sur la valeur de la rédaction proposée. Il n'est pas invraisemblable, d'ailleurs, qu'un texte ancien ait subi les altérations les plus variées, de manière qu'elles soient presque nulles dans tel manuscrit et très-multipliées dans tel autre. Mais qu'on nous permette d'invoquer en faveur de notre hypothèse l'autorité d'un savant également versé dans les mathématiques et dans l'archéologie grecque : M. A. J. H. Vincent a fait ici même (1) une observation générale dont la citation nous dispensera d'insister plus longtemps sur ce point : « De ce qu'un passage lu dans un manuscrit ne se trouve point dans tous, ce n'est pas une raison pour le croire interpolé. Ne rencontre-t-on point une foule d'exemples de fragments supprimés par certains copistes qui ne les comprenaient point, ou qui n'en avaient que faire pour l'usage personnel auquel leur copie était destinée? »

Si l'on est disposé à reconnaître la justesse de cette observation, prise en général, et que l'on rejette le plus grand nombre des mutilations sur l'ignorance des copistes, c'est surtout aux ouvrages scientifiques, évidemment, qu'on doit en faire une application immédiate, et dans ces ouvrages, c'est aux passages tels que le nôtre, où les mêmes mots, reproduits souvent, sont omis, remplacés, transposés, par une nécessité presque inévitable.

Nous terminons en demandant que l'on tienne compte de ces raisons pour apprécier notre étude; et de la restitution présente, dans laquelle on pourrait bien, après tout, ne trouver qu'un médiocre intérêt, nous oserons tirer une conclusion dont l'étendue et l'importance n'échapperont pas aux lecteurs de la *Revue archéologique*. En les invitant à examiner avec nous quelques lignes d'Aristote, nous avons prétendu leur offrir une nouvelle preuve de cette vérité, que les écrivains de l'antiquité scientifique sont vulgairement jugés

(1) Emploi du quart de ton dans le chant liturgique ; supplément. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 672, 4e du tiré à part.

sur des données incomplètes. Et cependant le moyen âge, grâce à cette infatigable patience qui est son plus beau caractère, n'a-t-il pas amassé, comme pour nous en faire un héritage immense, les matériaux les plus riches, les plus complets, en un mot, les plus propres à la restauration de ces monuments dégradés qui nous révèlent par un côté si intéressant l'activité intellectuelle d'une civilisation qui n'est plus?

CH.-EM. RUELLE.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Nous offrons au lecteur, à titre de specimen, quelques-uns des commentaires écrits sur le passage dont nous l'avons entretenu. Les deux premiers extraits que nous rapportons, en nous bornant à les traduire, sont de Simplicius; le dernier est du commentateur anonyme que nous avons mentionné plus haut (1).

COMMENTAIRE DE SIMPLICIUS. *Premier extrait* (2). — « La première proportion divise le fardeau; elle présente une puissance égale mouvant la moitié du fardeau sur une longueur double, dans le même temps.

« Divisant ensuite le temps, l'auteur dit que dans la moitié de ce temps la moitié du fardeau sera mue sur une même longueur; car de cette manière la proportion est maintenue. En effet, si l'on meut un fardeau de dix talents en une heure, sur une longueur d'un stade, ce fardeau réduit à cinq talents, on le mouvra en une heure, sur une longueur de deux stades, et sur celle d'un stade en une demi-heure.

« Puis divisant la longueur sans changer le fardeau, il divise

(1) P. 15. C'est à la Bibliothèque impériale (ms. gr. 1866) que nous avons trouvé le vaste et remarquable ouvrage de cet auteur inconnu. Il contient une suite d'articles correspondant à chacun des points principaux discutés dans les *Physiques* et dans les traités *De anima*, *De cœlo*, *De generatione et corruptione*. Outre cela, un folio détaché, mais contemporain de tout le reste, et près de se résoudre en poussière, nous révèle l'existence d'un second tome qui devait comprendre des commentaires sur les traités intitulés *De somno, De somniis, De in somno divinatione*, *De animalium motibus*, *De brevi et longa vita*, *De senectute et juventute, et vita et morte.* Ce deuxième tome est perdu; le premier menace ruine lui-même; toutefois l'œuvre destructive des vers et de l'humidité s'est heureusement arrêtée avant d'atteindre le texte, à part un petit nombre de feuillets, notamment la partie qui nous reste du *Procemium*.

(2) Ald., fol. 253 v°. — Version de Philaltheus, Comment. 35, p. 277.

pareillement le temps ; car la puissance A mouvra le fardeau B sur la moitié de C, dans la moitié de D. En effet, si une puissance a mû un fardeau de dix talents la longueur d'un stade, en une heure, elle mouvra le même fardeau la longueur d'un demi-stade, en une demi-heure.

« De cette manière, les trois proportions sont maintenues ; le temps et la puissance étant invariables, moindre sera le fardeau, plus grande sera la longueur parcourue. Ainsi donc, le rapport de la moitié du fardeau à sa totalité est le même que celui de deux stades à un seul, puisque la longueur parcourue augmente à mesure que diminue le fardeau, et si l'on renverse l'ordre des termes, la moitié du fardeau est au double de la longueur comme le fardeau total est au stade unique.

« La seconde proportion établit que la moitié du fardeau est mue la longueur d'un stade dans la moitié du temps. Ainsi elle dit que le temps total est à la moitié du temps comme le fardeau total est à la moitié du fardeau, et, si l'on renverse l'ordre des termes, que cinq talents sont à une demi-heure comme dix sont à une heure. Alexandre (1) donne le premier rang à cette proportion, ayant, je pense, négligé la première. Il donne pour seconde proportion celle qui dit que si la puissance totale meut la moitié du fardeau dans la moitié du temps, la longueur d'un stade, elle le mouvra dans le temps total suivant un intervalle double ; et le rapport est manifeste : un stade est à deux comme une demi-heure est à une heure. Cette proportion est en quelque sorte une conséquence de cette autre où l'intervalle total est gardé et où le temps est divisé ; mais je ne la crois pas d'Aristote.

« La troisième proportion divise l'intervalle sans changer le fardeau ; elle établit qu'une heure est à une demi-heure comme un stade est à un demi-stade, et, si l'on renverse l'ordre des termes, qu'une demi-heure est à un demi-stade comme l'heure est au stade. Ainsi lorsque la puissance totale meut le fardeau total la longueur d'un stade, en une heure, elle le mouvra la longueur d'un demi-stade en une demi-heure.

« Maintenant l'auteur introduit la quatrième proportion ; d'abord il divise la puissance ainsi que le fardeau, et montre que la moitié de la force ou puissance meut la moitié du fardeau dans le même temps, sur une même longueur que la force entière le fardeau total ;

(1) Alexandre d'Aphrodise, qui a composé des commentaires sur plusieurs traités aristotéliques.

car la proportion reste la même entre la puissance et le fardeau donné. En effet, la moitié de la force est à la moitié du fardeau comme la force A est au fardeau B. Voilà pourquoi le mouvement aura lieu dans un même laps de temps et sur une longueur égale.

« Ensuite il donne la cinquième proportion, dans laquelle il considère de nouveau la moitié de la puissance, le fardeau primitif et le temps D; et il dit que cette puissance meut la moitié du fardeau sur la longueur C. Car si la puissance totale meut le fardeau total dans un certain laps de temps, suivant tel intervalle, la moitié de la puissance mouvra le même fardeau dans le même temps, suivant la moitié de l'intervalle, car la moitié de la puissance est à la moitié de l'intervalle comme la totalité de l'une est à la totalité de l'autre. En effet, dans un même temps, une puissance moindre agit suivant un moindre intervalle, et celui-ci diminue dans la même proportion que la puissance; et si l'intervalle est constant, la puissance sera inversement proportionnelle au temps. En effet, une moindre puissance agit suivant un même intervalle en plus de temps qu'une plus grande, et dépense d'autant plus de temps qu'elle est moindre.

« Mais maintenant, quant à la proportion ici exposée, dans laquelle il a fait voir l'intervalle proportionnel à la puissance, il va dans ce qui suit en donner la contre-partie, comme ne la jugeant pas d'une application générale. Soit, en effet, une certaine portion de la puissance qui mouvrait un navire si cent hommes le tiraient sur la longueur d'un stade; la force d'un seul homme non-seulement ne peut tirer le navire la centième partie d'un stade, mais elle ne le mouvrait pas même sur la moindre portion de cet intervalle, etc. »

Deuxième extrait (1). — « Arrivé là [aux lois du mouvement], il donne un autre théorème pour servir à l'explication des rapports qui subsistent entre les mouvements. Il compare entre eux le *moteur*, le *mobile*, le *temps*, et l'*intervalle;* il cherche quelles relations les unissent, pour pouvoir déterminer le cas où, de même que la puissance multipliée par une autre puissance motrice meut certain fardeau multiplié par celle-là, de même aussi le multiple du moteur mouvra quelque multiple du fardeau mû par cette puissance.

« Et si cent hommes meuvent un navire, s'ensuit-il qu'un seul homme mouvra la centième partie du navire dans le même temps et par le même intervalle, ou bien la totalité du navire suivant la centième partie de cet intervalle?

(1) Simplicius termine son commentaire sur le VII[e] livre par une sorte de récapitulation; nous faisons commencer l'extrait à l'endroit où le scholiaste reprend l'analyse de notre passage.

« Il commence par rappeler ce principe : que tout ce qui est mû, le moteur le meut en tel laps de temps et suivant tel intervalle.

« Et divisant en premier lieu le fardeau, il dit que la même puissance meut la moitié du fardeau dans le même temps, suivant un intervalle double.

« Puis divisant le temps, après avoir divisé le fardeau, il dit que la moitié du fardeau est mue par la même puissance dans la moitié du temps suivant la totalité de l'intervalle (1).

« Ensuite il divise l'intervalle sans changer le fardeau et divise pareillement le temps.

« Après cela, il établit la quatrième proportion, dans laquelle il divise la puissance et le fardeau, en disant que la moitié de la force mouvra la moitié du fardeau dans le temps primitif, suivant l'intervalle primitif.

« Ensuite il considère la moitié de la puissance et le fardeau primitif, ainsi que le temps de même espèce, et il dit que cette puissance pourra mouvoir le fardeau suivant la moitié de l'intervalle; mais il détruit aussitôt cette proportion. Si quelque partie de puissance, dit-il (2), peut mouvoir dans un temps quelconque, suivant certain intervalle, le poids total d'un navire que tireraient cent hommes, suivant le même intervalle, alors le navire serait tiré par un seul homme dans le même temps, suivant la centième partie de l'intervalle total où cent hommes l'auraient mis en mouvement, ou bien encore suivant l'intervalle total en cent fois plus de temps; mais il déclare que la moitié de la force ne peut pas toujours mouvoir le fardeau que mouvait la force totale. »

Commentaire anonyme. — « Aristote dit que la première proportion consiste en ce que, si la force motrice totale A a mû le fardeau total B dans le temps total D, suivant l'intervalle C, la même force A, lorsque le corps aura été divisé, mouvra la moitié du fardeau B dans le même temps D, par un intervalle double.

« La deuxième proportion divise, outre le mobile, le temps total lui-même : si la puissance totale A a mû le fardeau total B dans le temps total D, suivant l'intervalle C, la même puissance également

(1) Le texte dit : *suivant la moitié de l'intervalle*, mais la correction n'est pas douteuse.

(2) Le lecteur a vu qu'Aristote, à la fin du passage qui nous occupe, emploie l'expression τὸ πλοῖον : n'est-il pas permis de supposer que la détermination caractérisée par l'article τὸ indique l'absence d'une phrase où il aurait été question d'*un* navire et de plusieurs hommes; ne pourrait-on pas combler cette lacune avec la présente phrase de Simplicius?

totale mouvra la moitié du fardeau B dans la moitié du temps D, suivant l'intervalle total C.

« La troisième proportion garde le moteur et le mobile, mais divise l'intervalle et le temps : si la même puissance motrice totale A meut le même fardeau total B dans le même temps D, par le même intervalle C, alors elle mouvra le mobile suivant la moitié de l'intervalle, dans la moitié du temps total.

« La quatrième proportion divise la puissance motrice et le mobile ; elle garde le temps et l'intervalle : si la puissance totale A meut le fardeau total B dans le temps total D, suivant l'intervalle total C, la moitié de cette force mouvra la moitié de ce fardeau dans le temps total, suivant l'intervalle total.

« Après avoir encore établi une autre proportion, qui est la cinquième, il dit qu'elle n'a pas une conséquence générale et nécessaire : il y divise la puissance motrice et l'intervalle. Si la moitié de la puissance, dit-il, meut la moitié du fardeau dans le temps total D, par l'intervalle C, il ne s'ensuit pas, comme on l'a quelquefois supposé, que d'après cette proportion la moitié de la puissance meuve toujours le fardeau total dans le même temps total, suivant la moitié de l'intervalle. Si dix hommes, par exemple, tirent un navire en une heure la longueur d'une coudée, il ne s'ensuit pas que ces dix mêmes hommes mouvront dans le même temps un navire double [en poids], suivant l'intervalle d'une demi-coudée; car c'est seulement en certains cas, et non d'une manière tout à fait générale, que le même nombre d'hommes pourront mouvoir le double du fardeau. Ainsi donc, d'après cette proportion, si A, la puissance mouvante, doit mouvoir B, le mobile, dans le temps total D, suivant l'intervalle total C, il ne s'ensuivra pas nécessairement alors que la moitié de la puissance A meuve le mobile B dans le temps D, suivant la moitié de l'intervalle C, ni pareillement que le tiers de A, la puissance mouvante, meuve le mobile B dans le temps D, suivant le tiers de l'intervalle, ni enfin qu'un sous-multiple quelconque de A, la puissance mouvante [meuve le fardeau B dans le temps D], suivant une portion d'intervalle proportionnellement sous-multiple de C. En effet, si l'on établissait la généralité de cette proportion, on serait amené à dire qu'un seul homme mouvra tel navire que cent hommes mettaient en mouvement; car si cent hommes, je suppose, ont mû un navire en deux heures, l'intervalle de cent stades, un seul homme, suivant ce raisonnement, mouvrait le même navire dans le même temps de deux heures, l'intervalle d'un seul stade; or, cela est impossible. »

C.-E. R.

POIDS MONÉTIFORMES

DU MIDI DE LA FRANCE.

Nous espérons continuer à être agréable aux lecteurs de la *Revue archéologique* et aux amis de nos origines et de notre histoire nationale, en donnant dans ce recueil périodique la suite de la description des poids monétiformes de quelques villes du midi de la France, durant le moyen âge. Notre travail a trouvé des sympathies, même à l'étranger, et particulièrement chez nos savants voisins, les auteurs de la *Revue de la Numismatique belge.*

Limoux. — Ville de Languedoc, chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aude, et, avant 1789, du pays et comté de Razès, qui dépendait, au spirituel, de l'archevêque de Narbonne, et longtemps, au temporel, des comtes de Carcassonne. Au X[e] siècle *Limosus*, appellation qu'il dut à son site limoneux, sur le littoral de la rivière d'Aude, est qualifié de *vicus*, et au XII[e] de *burgum*, dans l'histoire générale de Languedoc. On croit que son territoire est celui des anciens *Atacini*, dont la capitale *Atax* fut la patrie du célèbre Gaulois Varron (*Publius Terentius*) d'Atace, surnom qu'il reçut pour le distinguer de son illustre homonyme, désigné par ses contemporains *comme le plus savant des Romains*, jugement que la postérité a rendu définitif. Les amis de notre numismatique nationale connaissent tous une médaille gauloise de poids et de types variés, avec la légende ATTA. « Tout porte à croire, dit l'érudit M. J. Lelewel (*Études numismatiques et archéologiques*, — type gaulois ou celtique), que ces médailles sont des *Atacins.* »

En 1317, Limoux devint un instant le siége d'un des nouveaux évêchés créés par le pape Jean XII; mais, l'année suivante, il le transféra à Alet, dans le voisinage, où il a existé jusqu'à la révolution de 1789.

Pendant le moyen âge, Limoux eut ses seigneurs particuliers. Ils appartinrent longtemps à la noble et puissante famille de Voisins; Guillaume de ce nom, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, donna à ses vassaux des libertés et des coutumes, et publia plusieurs règlements et statuts d'ordre public, etc., qui ont été publiés

récemment, d'après le vœu du conseil municipal, par les soins de M. Buzairies, de la même ville.

Le poids suivant de Limoux a été émis sous le règne, et, sans doute, d'après les ordres de Guillaume de Voisins. Voy. la planche 304.

N° 1. † ⁝ VNA ⁝ LIVRA ⁝ DE ⁝ LIMOS ⁝

Armes de Voisins, d'argent à trois fusées de gueules accolées en fasce.

† ⁝ INCARNATIONE ⁝ DOMINI ⁝ M ⁝ C ⁝ C ⁝ L ⁝ XX ⁝

Écu semé de France surmonté de la crosse de l'abbé de Saint-Martin de Limoux. Aux deux côtés de ce blason, la croix patriarcale ou archiépiscopale de Narbonne, est le signe de la juridiction souveraine exercée par les primats de la Narbonnaise sur l'église de Razès, prenant dès le VIIIe siècle le titre d'archevêques de Narbonne et de Razès, et qui tenaient à Limoux un official forin sous la dénomination *d'officialis Lemotii et Redesci*. (Catel, *Mémoires sur l'histoire de Languedoc;* D. Vayssette, *Histoire générale de la même province*, etc., etc.).

Ce beau livral est en cuivre; il pèse 407 grammes; il est conservé dans le riche cabinet de M. Buzairies, à Limoux, dont il vient d'être déjà question dans cette notice.

Les plus remarquables poids de ville qui soient encore passés par nos mains et qui font partie de la même collection, sont les deux suivants, appartenant également à la ville de Limoux. Ce sont ceux qui, à raison de la présence du nom du souverain sur leurs légendes, comme sur les monnaies de la même ville, méritent et justifient le mieux le surnom de monétiforme, que notre savant confrère, M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la Numismatique belge*, a donné le premier à ces curieux monuments de notre pondérographie urbaine du moyen âge.

N° 2. L'un de ces poids est un quart de livre, dont le signalement suit :

† CARTO DE LIMOS. Dans le champ, les armes de Limoux, qui sont un saint Martin à cheval, se retournant vers un mendiant nu marchant derrière lui, et avec lequel il partage son manteau, le tout d'argent sur un fond d'azur, et posé sur une terrasse cousue de sinople. L'abbaye bénédictine de cette ville, à laquelle ces armes sont allusives, était son principal établissement religieux sous le vocable du même saint.

† PHILIPPVS. REX. Dans le champ une fleur de lis, contournée de quatre plus petites.

Le roi de France du nom de Philippe, dont le nom figure sur ce *carto*, est Philippe de Valois.

N° 3. Voici le signalement de l'autre *pondus* en question :

† M. CARTO. DE. LIMOS. Toujours dans le champ, Martin à cheval, suivi de son mendiant nu, en prières, mais avant que le saint ne se soit retourné vers lui.

Le sigle M. — M*i*, M*iege*, M*eige*, M*ege* (demi), indique que cette dernière fraction de la livre de Limoux n'est que la moitié du quart (*carto*, *cartaro*); ce qui établit son poids, comparé à celui du numéro précédent.

† IOHS : REX. Une fleur de lis dans le champ.

On voit qu'il s'agit dans cette légende de l'infortuné roi Jean (IOH*anni*S), fils de Philippe de Valois, dont on vient de voir figurer le nom sur le N° 2.

Alet (*Alect*a). Ancienne ville épiscopale du Languedoc, faisant aujourd'hui partie du département de l'Aude. Le *demi-quart* que nous publions ici appartenait à l'abbaye de Notre-Dame de ce lieu (ordre de Saint-Benoît), avant qu'elle n'eût été érigée en évêché, en 1318, par Jean XXII, comme on l'a déjà vu plus haut.

N° 4. † MIEG. CARTO. Dans le champ une croix.

† ABBAT. DALECTI. La crosse de l'abbé dans le champ.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

VI. VOIRIE. — SENTIERS. — CARRIÈRES. — CHEMINS DE TRAVERSE. — ROUTES. — CHEMINS ROYAUX. — RUES. — PAVÉ DE RUES. — PLACES. — QUAIS. — CHAUSSÉES. — DROITS DE TRAVERS.

On ne possède que très-peu de documents sur la voirie publique en France au Xe et au XIe siècle; encore ces documents n'offrent-ils pas un grand intérêt, à cause des termes vagues ou généraux dans lesquels ils mentionnent des faits de voirie. Les routes et chemins étaient la propriété du seigneur comme la terre elle-même; il pouvait les détruire, les barrer, en défendre l'usage ou prélever des impôts sur ceux qui y passaient; il agissait entièrement selon son gré. Le seigneur suzerain mettait seul obstacle à cette autorité toute de fantaisie. Le comte de Forcalquier pouvait donc, avec toute raison, dire qu'il avait construit une église *in nostra via publica* (2). On trouve, sous la date de l'année 1070, un document ayant pour titre : *De via data a Mathilde matrona ecclesiæ sancti Germani* (3). Le but de cette donation était d'éloigner le chemin qui passait le long de l'église, afin que la tranquillité des religieux ne fût point troublée. Cette même année, le roi de France Philippe Ier, par une charte portant la date du 5 mai, permit, au contraire, que la direction d'un chemin public fût changée, afin de le faire passer devant la maison abbatiale de Saint-Martin des Champs (4). En 1120, Bouchard de Montmorency donna à l'église de Pontoise tout ce qu'il

(1) Voir le premier article de M. Aimé Champollion, t. XII, p. 458, le second, p. 618, le troisième, t. XIII, p. 12, et le quatrième, p. 381.
(2) *Gallia christiana*, t. I.
(3) *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, déjà cité, t. I, p. 194.
(4) Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 51.

possédait sur la portion du chemin qui allait de Pontoise à Saint-Denis (1).

Le mot *voirie* désignait aussi une étendue de terrain appartenant à un seigneur, et sur laquelle il percevait des impôts et exerçait sa juridiction. C'est dans ce sens que Suger déclara, par acte authentique du 15 mars 1125, qu'il avait déchargé les bourgeois de Saint-Denis, *et des lieux soumis à sa voirie*, des droits de mainmorte en reconnaissance d'un don de 200 livres par eux volontairement fait pour contribuer à la reconstruction du porche de l'église de Saint-Denis. Les voiries s'étendaient sur le terrain hors des villes, dit Beaumanoir (2). Mais nous devons laisser de côté tout ce qui est purement judiciaire à l'égard de la voirie (3).

Nous empruntons, toutefois, au *Livre rouge troisiesme, la voirye de Paris*, la définition exacte des attributions du voyer de cette ville; nous copions textuellement ce curieux manuscrit de la Bibliothèque impériale n° 9350, A, 38.

« La voirie de Paris si est une justice pour soy et une garde, et ne touche de riens à la prévosté de Paris, car le roy la vent ou donne à vie de homme.

« Le voier de Paris, si est appellé voier pour ce que il doit veoir et garder que l'en face raison et mesuir en la voierie, c'est que les chemins ne soient encombrés, ne que l'en y face nulle chose se n'est par son congé.

« Nul n'a voyerie à Paris que le roy en toute la banlieue, fors l'évesque de Paris (4) là où les maisons (sont) sienes d'une part et d'autre, et se le roy y a une maison ou deux ou trois, ou un autre seigneur, qui ne sont du propre fié de l'évesque, l'évesque pert sa voyerie, car nulz ne part au roy, et si tost comme les maisons faillent en la terre l'évesque, soit devers les Tuilleries, soit devers les portes Saint-Honnoré, l'évesque pert sa voyerie, et est la voyerie au roi tant comme la banlieue dure. »

Lorsque le tiers état essaya de se constituer, il demanda au sei-

(1) *Collection de Camps*, t. XIII (Biblioth. impér.).

(2) Édition de M. le comte Beugnot, t. I, p. 361, publiée pour la *société de l'Histoire de France*. — Divers arrêts rendus par le même Beaumanoir, prévôt de Senlis, formeraient cependant un curieux commentaire de l'édition du savant académicien. On les trouve dans le Recueil de chartes et diplômes de la Bibliothèque impériale.

(3) On peut consulter sur ce point l'*enquête* faite en 1279 au sujet de la *vouérie de l'église de Montfaucon*, collection de chartes, t. CCIII.

(4) Voy. aussi Cartulaire de l'Église de Paris : *Exemplar viarie Episcopi juxta claustrum canonicorum*, t. I, p. 252 et p. 256.

gneur la jouissance ou même l'abandon complet de certaines places vagues ou inoccupées. Ainsi, en 1141, « les bourgeois de Fines reçurent l'octroye de la place ou grève de ce pays (Coll. Colbert, t. CCLII); ceux de Paris, le Viel-marché aux bourgeois de Paris, dit la *grève* » (Collection Saint-Germain, nº 24). D'autres fois ils achetaient ces emplacements à prix d'argent, comme cela eut lieu à Reims en 1197 (Duchesne, *Histoire des Cardinaux*, II, p. 136). Mais ces mêmes bourgeois étaient passibles d'amendes pécuniaires importantes, quand ils empiétaient sur la voie publique par leurs constructions; ils étaient même obligés de démolir les travaux qu'ils avaient entrepris. Cependant, en 1141, nous avons déjà dit que le roi se contenta d'une amende en argent de la part des habitants de Tours, qui avaient bâti sur le grand chemin de Sa Majesté (1).

A cette même époque, les seigneurs ne continuaient pas moins à percevoir des impôts sur tous ceux qui traversaient leurs terres, à moins de sauf-conduits spéciaux ou d'exemptions particulières. Le comte de Forez en accorda une, en 1158, en faveur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour ces religieux et pour toutes les choses qu'ils porteraient avec eux, à la condition que le seigneur de Forez serait associé à leurs prières (2).

Quelquefois aussi le clergé, dans l'espoir de favoriser les pratiques religieuses, créait des routes nouvelles pour rendre l'accès des églises plus facile aux personnes qui les fréquentaient : c'était bien un peu une obligation pour eux, car alors il n'était pas permis d'entendre l'office divin ailleurs que dans l'église de sa paroisse. Il n'est donc pas étonnant que Maurice, évêque de Paris, s'imposât, en 1164, de grands sacrifices d'argent pour acheter des maisons *pro facienda via ante ecclesiam B. Mariæ*. (Sauval, *Antiq. de Paris*, pr. 70.) Cet exemple fut très-peu suivi par les seigneurs laïques de Normandie, du moins l'*Échiquier* de cette province (3) nous signale tous les abus que commirent les seigneurs dans l'exercice de leur droit et justice sur les chemins dont ils avaient la garde.

A compter du règne de Philippe Auguste, la législation de la voirie paraît prendre plus de régularité. C'est aussi à cette époque qu'elle passa des attributions des juges ordinaires dans celles du

(1) *Collection de Camps*, t. XVIII, p. 39.

(2) Menestrier, *Histoire de Lyon*, partie II, Preuves, p. 35. — Voy. aussi *Gallia christiana*, t. VII, et le *Cartulaire de l'Eglise de Paris*, déjà cité.

(3) Publié par M. Marnier, bibliothécaire des avocats de Paris. p. 14 et 15.

prévôt de Paris et des commissaires généraux (1). Du reste, une révolution allait bientôt s'opérer dans toutes les institutions de la France, et le triomphe de la couronne sur les priviléges des seigneurs se préparait lentement, mais avec sûreté. Dès lors, le roi, qui gouvernait et administrait, allait pourvoir aux grands intérêts de la société féodale, invoquant son appui, pour rétablir la paix et la sécurité dans le royaume.

Philippe de Beaumanoir, dans ses *Coutumes du Beauvoisis*, nous paraît avoir réuni tous les grands principes de cette législation (2) sur la voirie, en y ajoutant toutefois certains usages exclusivement pratiqués dans la prévôté confiée à son administration. C'est donc le texte de ces coutumes qui servira de base à nos recherches en ce qui concerne le droit de créer des routes, de les entretenir et d'y établir des péages, etc. Nous indiquerons en même temps, par le texte des transactions particulières, les exceptions à ces mêmes règles, tout en ayant soin de rappeler les lettres patentes royales, qui, à plusieurs époques, modifièrent d'une manière notable les droits seigneuriaux sur les routes du royaume.

D'après Beaumanoir : « De droit commun, tiut les quemins sont « et apartienent en toutes cozes au segneur de le terre qui tient « en baronnie, soient li quemin parmi lor demaine ou parmi le « demaine de lor sougés, et est toute le justice et le segnorie des « quemins lor (p. 359). Neporquant il ne le poent estrecier n'em- « pirier; si lor doit-on faire tenir en lor droite larguece por lor « commun porfit. Et si li quens voloit soufrir l'empirement des que- « mins, ne souferroit pas li rois, ançois à la requeste du païs, ou « d'aucun de cix qui s'en dauroient, et sans fere plet ordené, pot « commander au comte qu'il face tenir les quemins de se terre en « lor droite larguece (t. Ier, p. 361, 362).

« Se on veut borner un cemin, on ne le doit pas fere en un lieu « large et en l'autre estroit, ançois se doit comporter d'une même « largeur.

« Quand on voit que uns quemins est corrumpus en plusors liex, « et on le veut remetre en son droit point, on doit penre le largue- « che chertaine. On ne le doit pas penre en la larguece des fros, ne « en l'issue des viles, car il est en moulte de viles et en moulte de

(1) Beaumanoir cite un *Ancien establissement comment on maintiennoit les routes*, qui n'est pas arrivé jusqu'à nous. Mais Pierre de Fontaines assure que *voirie* passa au prévôt comme chose honorable. (Édition Marnier, p. 490.)

(2) Voy. la savante *Notice* de M. le comte Beugnot, en tête de l'édition des *Coutumes de Beauvoisis*, p. LX.

« liex que es issues des viles li quemin sont plus larges que il ne « doivent estre à plain camp, pour l'aisement des viles, si comme « por l'yssue des bestes et por l'amendement fere et por aler jouer. « Ainçois le doit-on penre loins de la vile à plain camp et liu où « il appert mix, ou par bonnes anciennes qui sont trouvées, ou par « douves anciennes de fossés qui sont trouvées; et là doit-on penre « le larguece. Et s' aucuns a labouré trop avant le larguece dudit « quemin, tex uzages ne li dois rien valoir, porce que c'est contre « le commun porfit. Mes amendes ne l'en doit nus demander, « puisqu'il n'i avoit bonnes qui devisassent le quemin, ne douves « de fossés anciens.

« Toutes amendes qui sont por empiremens de quemins, sont de « soixante sous et de remetre le quemin en autel point comme il « estoit devant. Cil l'empire qui deffet les cauchiés qui furent « fetes por le quemin amender, ou qui oste les pierres ou les « panques qui furent mises por les malvés pas, ou qui caupe les « arbres qui furent planté por les reposées, et por avoir ombre; « tout soit-il ainsi que cil qui ostoit aucune de ces cozes ait la jus- « tice du quemin, ne li doit pas li souvrains soufrir, ançois en doit « lever l'amende et faire le quemin refére. Quant uns quemins est si « durment empiriés en aucuns liex c'on ne le pot refere sans trop « grand coust, il loist au souvrain qu'il le face aler au plus près « du lieu ou il estoit et de cele meisme largéce » (p. 363).

Tous ces points étaient d'une application générale dans tout le royaume; nous allons chercher aussi dans les coutumes des diverses provinces les règlements particuliers à chaque route.

« Quant on tailla les quemins, on les devisa en cinq manieres et en « cascune maniere de larguece. Le premier de quatre piés, lequel on « apele *sentier*, et tel sentier si furent fet por soi adrecier de grant « quemin a autre, ou de vile a autre. Ne en tix sentiers ne doit aler « nul carete, en nul tans qu'ele puist fere damace as biens de terre, « ne es cozes qui sunt edefiées pres » (p. 357).

Le roi de France, dès l'année 1296, avait décidé que les sentiers seraient entretenus conformément aux anciens usages de chaque province (1).

Il n'était pas plus permis, dès cette époque, de détruire un sentier que toute autre voie publique. C'est ce qu'indiquent des lettres patentes de Philippe de Valois, adressées à son bailli, au mois de

(1) Lettres patentes du roi de France, publiées par La Mare, *Traité de la Police*, t. IV, p. 475.

janvier 1331/2, par lesquelles le roi lui ordonnait de faire une enquête sur les inconvénients qui pourraient résulter de la clôture d'un sentier entre l'église de Marmoutiers lès Tours et les vignes de Rougemont. L'abbaye n'obtint, en effet, la permission de faire cette clôture qu'après que le bailli eut donné son avis favorable (1). Dans le comté d'Angoulême, les sentiers étaient à la charge de ceux sur l'héritage desquels ils passaient (2). Enfin, on apprend par la *Somme rurale* de Bouteillier, que les sentiers devaient avoir cinq pieds. La coutume de Bourgogne exige un pas et demi; celle de Valois, quatre pieds, et celle du Boulonnois deux pieds et demi. Les règles relatives à leur entretien et à leurs dimensions variaient donc dans chaque pays.

« La seconde manière de voie qui fut fete, si fu de huit piés de « largue et l'apel'on *carière*. Et en telle voie pot aler quarete l'une « après l'autre, mais bestes ni poeut aler fors en cordele, ne deus « caretes l'une delès l'autre, se ce n'est ainsi qu'eles s'entrent- « contrent (p. 358). Quant aucuns a terre geaignavle d'une part et « d'autre le quemin, et li quemins est de mains de seize piés, il « pot bien fere passer se carue au travers du quemin por labourer « se tere tot a une roie; mais se li quemins est de seize piés ou plus « et il est bonnés, ou il y a douves de fossés anciens, il ne le pot « pas fere qu'il ne quiée en amende de soixante sous » (p. 363).

Il est probable que c'est dans cette catégorie de chemins que se trouvaient rangés ceux que les seigneurs devaient construire, en temps de guerre, pour le passage de leurs troupes. En 1296, Gui, comte de Flandres, ayant été obligé d'en établir un pour faire arriver plus vite, pendant la guerre, des approvisionnements à Valenciennes, fut ensuite forcé de déclarer, par acte authentique, qu'il avait ainsi agi par nécessité, et que c'était sans intention de nuire à l'abbé et à l'abbaye de Saint-Amand qu'il avait établi ce chemin sur les terres et à travers les bois de ce monastère (collect. de chartes, tome CCXIII). D'après Bouteillier, en sa *Somme rurale*, la carrière devait avoir 10 pieds; mais, en Valois, la coutume de cette province en accordait huit seulement.

« La tierce manière de voie qui fut fete, si est de seize piés de « largue, et en ceste poent aler deux caretes l'une delès l'autre et « sentier de cascun part. Et si y pot-on beste mener ataché, sans « arrester, de vile a autre ou de marcié a autre, en tele maniere

(1) Collection de chartes, tome 227, f° 45.

(2) *Ordonnances des Rois de France*, t. V, p. 682.

« qu'il n'i soient arestant por pestre, en tans ne en saison qu'eles « face damace as bien d'entor. Et ceste maniere de voie fut taillié « por aler de castel en autre et de vile campestre à autre (p. 358). « Le quens ne doit pas soufrir que li grant quemin de seize piés « ou de plus, soient transporté de lieu en autre en empirant. Dont, « qui ce vaurra fere, il doit penre congié au conte; et se li quens « voit que ce soit li porfit du païs et li amendemens du cemin, bien « le doit soufrir et transporter » (p. 362).

Un chemin analogue (16 pieds) fut créé à la porte d'Abbeville, en l'année 1210, par les religieux qui reconstruisaient l'hospice de cette ville. Ce chemin devait passer devant la maison hospitatière et sa largeur être suffisante pour que deux chars y pussent passer de front (Collect. de chartes, à sa date). La permission de reconstruire l'hospice portait l'obligation formelle de créer un chemin de cette largeur. Il en fut de même lors de la fondation de l'église Saint-Nicolas du Chardonet, à Paris, en 1243. Le chemin, qui, en passant devant l'église, devait aboutir à la Seine, traversait cependant un cimetière (1). En 1258, l'abbaye de Granselve obtint la permission de faire un chemin dans le fief *de Alamano* jusqu'au ruisseau de Marcastal, pour le passage des bestiaux et des charrettes de l'abbaye, mais on lui imposa l'obligation de le faire de la largeur de deux charrettes, et dans le cas où la route serait ultérieurement abandonnée, le terrain devait faire retour aux donateurs (2). D'après une transaction entre Guillaume de Cardaillac et les consuls de Rodez, de l'année 1290, la largeur des chemins fut réglée à six cannes au moins et à dix au plus. Lorsqu'après une enquête il était reconnu que la création d'un chemin devenait d'utilité publique, le seigneur le faisait faire, et l'on prenait alors même des cimetières, si cela était nécessaire. Gui de Boulogne, évêque de Cambrai, dans une circonstance semblable, permit, en l'année 1329, de prendre le cimetière qui servait à la paroisse des Landelim de Crespin, pour en faire un chemin (Collect. de chartes, à sa date), parce qu'on en manquait entièrement dans cette paroisse. D'après les priviléges concédés par Charles V à la ville de Pontorson, en 1366, l'amende de soixante sols est aussi maintenue contre ceux qui s'emparent d'une limite, ou qui empiètent sur les chemins (3). Enfin, la *Somme rurale* de Bouteillier ne mentionne pas de chemin de seize pieds; mais dans la coutume de Bourgogne on trouve le *fe-*

(1) Du Boulay, *Histoire de l'Université*, t. III, p. 140.
(2) *Collection manuscrite de Doat*, t. LXXVIII, p. 373, et t. CXXXII, fol. 1.
(3) *Ordonnances des Rois de France*, t. IV, p. 640.

nerot, qui devait avoir six pas ; dans celle de Valois, la voie avait seize pieds; dans le Boulonnois, le *chemin châtelain* remplaçait les chemins ordinaires, mais il avait alors vingt pieds.

« La quarte maniere de voie qui fut fete, si fu de trente-deus piés « de largue, et en cele poent aler caretes, et bestes y poent paistre et « arester et repozer sans meffet, et totes marqueandise corre, car « eles vont par les cités et par les castiax la u lis travers sont deu; « mais ce ne poent-il pas fere par les voies qui sont dites dessus en « esquivant les droitures du travers. Neporquant il poent aler par « totes voies communes, la ou quaretes poent aler, mais qu'il n'em- « portent le droit d'autrui » (p. 358).

On voit par la transaction intervenue entre le roi de France et l'évêque de Paris, en 1222, que le chemin qui passait devant l'église Saint-Honoré, à Paris, et conduisait au pont du Roule, devait ressortir de la quatrième catégorie des routes décrites par Beaumanoir. La charte lui donne le nom latin de *strata publica* (1). Le seigneur ne pouvait qu'à de très-rares exceptions permettre qu'on empiétât sur ces chemins. Cependant, Jean, fils du comte d'Armagnac, tout en reconnaissant que l'abbé de Bonneval ne pouvait fortifier la Galinière qu'aux dépens du grand chemin, et que c'était un préjudice grave pour lui, concéda néanmoins ce droit (2) à l'abbé de Bonneval, en l'année 1370. A Tannay, en 1374, les officiers du seigneur se contentaient de borner les héritages qui empiétaient sur les grands chemins, et il n'était prononcé aucune amende (*Ordonn.*, t. VI, p. 63). En Bourgogne, le grand chemin devait avoir dix pas de largeur ; dans le Boulonnois, c'était trente pieds, et il portait le nom de *chemin vicomtier*. Enfin, la *Somme rurale* mentionne un chemin de traverse de vingt à vingt-deux pieds, qui devait être le grand chemin dont parle la coutume de Beaumanoir.

« La quinte maniere de quemins qui furent fet, ce furent li cemin « que Julin César fit fere, et cil quemin furent fet a droite lingne « es liex ou ligne se pooit porter sans empeequement de très grant « montaignes, de rivières ou de mares, et de soixante-quatre piés « de largue. Et le cause por quoi ils furent fet si large, doit estre « entendue que toutes cozes terriennes et vivans, dont hons et feme « doivent vivre, y puissent estre menees et portees, a cascun aler « et venir et soi porveoir de toz ces aisemens en la larguece du « quemin, et aler par quemins et par chastiax porcacier ses be-

(1) La Mare, *Traité de la Police*, t. IV, p. 475.
(2) *Collection Doat*, t. CXLII, fol. 13.

« songnes. Li quemins plus grans sont apelés quemins royal » (p. 359).

Il ne fut rien changé à la largeur de la route royale par la transaction intervenue, en 1222, entre le roi et l'évêque de Paris. On la désigna sous le nom de *strata regalis;* elle devait toujours avoir dix-huit grands pieds de large. A Paris, depuis la maison de l'archevêque de Reims jusqu'au ponceau de Chaillot, était alors un chemin royal. Une ordonnance du prévôt de Paris, qui désigne, en 1296, sous le nom de *voirie*, toutes les questions qui se rattachaient aux chemins, dit aussi que nul mesureur, faisant son office, ne pourra empiéter sur la voie publique, sous peine de dix sols d'amende ; mais qu'il devra toujours veiller à ce que les chemins conservent leur largeur déterminée, et celui du roi doit avoir de seize à dix-huit pieds. (La Mare, *Traité de la police*, IV, p. 475.)

Les chemins de grande communication n'en appartenaient pas moins aux seigneurs ; ils pouvaient les donner ou les vendre et les faire tenir à foi et hommage. En 1266, par suite de convention entre les religieux de Beauport et Rolland de Lanloup, ce seigneur leur abandonna *magnam viam quæ ducit de Keramburon ad ecclesiam de Ploezec* (1). Et en 1270, le seigneur de Montmorency et l'abbé de Saint-Denis réglèrent leurs différends au sujet de plusieurs grands chemins (*via publica*) qu'ils se contestaient mutuellement (2).

C'était un bien triste privilége pour un village que d'être situé sur le grand chemin royal, car ordinairement « il étoit moult grandement oppressé, grevé et domaigé » pour le fait des guerres, lorsque les ennemis ne le pillaient et brûlaient pas. Le village du Bourget, près Paris, nous en offre un triste exemple. En l'année 1364, les habitants firent exposer au roi que plusieurs grandes compagnies de gens d'armes avaient fait et tenu à différentes fois long et grand séjour en ladite ville du « Bourgeel, prins, mengie et beu, destruit et « gasté grant quantité des biens d'iceulx supplians, sans en rien « paier, ne faire gré, ne satisfaction aucune, et emmené et prins « grant quantité de leurs chevaux dont ils devoient et entendoient « faire cultiver et labourer leurs terres, » et ils demandèrent qu'on leur accordât de nouveau pour l'avenir et en raison de ces tristes circonstances, une exemption de prises pour garnisons de vivres. Le roi accorda aux manants du Bourget leur requête, au mois de

(1) D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 1004.
(2) Du Chesne, *Histoire des ducs de Montmorency*, pr. 119.

juin de cette même année, et remit en vigueur l'ordonnance du roi son père, du mois de décembre 1355, qui défendait à l'avenir des prises pour garnison. (*Ordonn. VI*, p. 176.)

Le second malheur des villages situés sur une route royale, était qu'ils devaient la garnison de l'hôtel du roi, « de celui de sa très-chère compagne la roine, et des hôtels de ses très-chers et très-amés frères et autres du lignage royal, » comme aussi à quelques officiers du roi. C'était donc une faveur bien notable que d'obtenir des lettres d'exemption de prise.

Le chemin royal devait avoir quatre toises selon les coutumes de Normandie, et à Senlis quarante pieds dans la forêt et trente dans les terres labourables. Il en était de même dans le Valois; mais dans le Boulonnois, le chemin royal était fixé à soixante pieds. Il faut tenir compte dans cette appréciation des différentes mesures usitées dans chaque province.

Il y avait des arbres le long de ces chemins communs, et leur police exigeait que ceux qui travaillaient près de ces chemins, prissent plus de précautions à l'égard des passants, que s'ils étaient occupés tout à fait chez eux. (Beaumanoir, t. II, p. 484.) Mais cette question de la police des chemins nous éloignerait beaucoup des bornes naturelles de cet article. Nous nous contenterons de dire encore qu'en l'année 1266, « l'évêque, comme sire et quens de Toul, pouvoit adressier et redressier les chemins et les voies de dedans la banlieue de Toul (1), » et les consuls de Saint-Geniez avaient, en 1356, la surveillance des chemins de cette partie du Rouergue. (*Ordonn. III*, p. 158.)

Mais un point de la juridiction des chemins qui se rattache essentiellement au sujet de notre travail, est celui du droit dit *de travers*, car il fournissait aux réparations et à l'entretien de ces mêmes chemins : de plus il servit d'encouragement pour créer un grand nombre de routes, puisque le seigneur augmentait ainsi son revenu territorial, tout en se soumettant à quelques charges nouvelles, mais peu importantes. Beaumanoir dit :

« Por les marceans garder et garantir furent estavli li *travers*. Et « de droit commun, si tost comme li marqueant entrent en aucun « travers, il et lor avoirs sont en le garde du seigneur qui li travers « est. Et moult doivent metre grand paine li seigneur qu'il puissent « aler sauvement; car moult avoit li siecles de soufreté se marcean- « dise n'aloit par terre. Et qui fet as marceans aucun tort, ou aucun

(1) Benoît, *Histoire de Toul*, pr. CXII.

« meffet dont il soient plaintiv, les justices ne doivent pas ouvrer « selonc les delais que coustume donne a cix qui sont resident au « pais, car avant que li marceant eussent lor droit de lor meffes par « plé de prevosté ou d'assize, porroient-il perdre par delai tant « qu'il en leroient lor droit a porcacier, et si ne seroit pas le « porfis des seigneurs ne de commun peuple » (p. 357).

Si Beaumanoir recommande au seigneur d'indemniser promptement le marchand dévalisé sur ses routes, et au marchand de s'empresser d'acquitter le droit de *travers*, sans ruse ni chicane, il est probable que, de son temps, cet impôt ne se levait pas facilement, et que le seigneur n'indemnisait pas avec empressement le marchand dévalisé. Cela devait arriver, car souvent deux seigneurs avaient la propriété, la police et l'entretien de la moitié de la largeur de la route, et il fallait constater sur quelle moitié le marchand avait été dévalisé : si c'était juste au milieu, les frais de l'indemnité étaient à la charge des deux seigneurs. (*Ibidem.*)

Du reste, les seigneurs d'épée et d'église se contestaient mutuellement la propriété des droits de *travers*, comme aussi celle des chemins mêmes. En 1203, Hugues de Pouillac transigea avec l'abbé de son voisinage, et des lettres patentes royales réglèrent les droits mutuels de l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés et du seigneur laïque sur les places et routes « *in viis apud Moysiacum magnum et Moysiacum parvum* (1). » Dans une autre discussion, de l'année 1209, sur le droit de travers, entre un abbé et un laïque, le seigneur laïque abandonna, pendant cinq années et pour le salut de son âme, son droit de travers en faveur de l'abbé et de ses religieux (2). Le roi saint Louis se montra d'une grande générosité à l'égard de l'abbaye chef de l'ordre de Cîteaux, pour lequel il avait du reste une toute spéciale vénération. Il l'exempta, ainsi que ses religieux, en l'année 1256, de tous droits de travers, tant sur terre que sur eau, dans toute l'étendue du comté de Mâcon (3). Cette charte indique-t-elle que la juridiction du roi sur les chemins avait pris une plus grande extension à cette époque, puisque le monarque pouvait accorder une aussi grande faveur dans toute l'étendue d'un comté? Nous ne le pensons pas, car dans le voisinage même des propres terres du roi, on trouve, en mars 1263-4, le seigneur d'Auchi et l'abbé de Chaalis se disputant et réglant enfin entre eux les droits de passages (coll. de chartes, à sa date); en mai 1265, le doyen du

(1) *Cartulaire de Philippe Auguste*, Collection de Camps, t. XXX, fol. 298.
(2) *Collection Colbert*, t. LXII, fol. 68.
(3) *Recueil de Pérard*, p. 484.

chapitre de Beauvais réglait aussi l'usage du chemin de Rotengis à Senlis (même collection). Enfin, dans les *établissements* du saint roi rien n'indique un changement de régime relatif à la propriété, à la création et à l'entretien des chemins grands et petits. Nous y voyons même que le roi était tenu, comme les autres seigneurs, dans les terres de sa justice, à garantir les marchands et voyageurs contre tout acte de violence, entre le lever et le coucher du soleil : la garantie n'existait pas pour la nuit. Si le roi condamna le seigneur de Vernon, le comte d'Artois et autres, à dédommager des marchands volés en plein jour sur un chemin de leur seigneurie, il voulut aussi que le marchand acquittât fidèlement les droits de travers. Les *établissements* portent : L'homme coutumier qui passe sur un chemin sans payer le péage qu'il doit, payera 60 sols d'amende à celui à qui appartient le chemin (1).

C'était donc une des plus grandes faveurs que pouvait accorder un seigneur que l'exemption des droits de travers; beaucoup paraissent cependant l'avoir concédée, soit momentanément, soit à perpétuité; mais il ne nous est pas possible d'apprécier aujourd'hui l'étendue du sacrifice que faisait le seigneur; son importance variant selon le produit du droit ou selon les charges et les éventualités qu'il créait. Le sacrifice que Guillaume Tirel (ou Tiriaus), seigneur de Pois, faisait, en décembre 1277, devait être très-grand, puisqu'il exemptait, dans l'étendue de sa terre, ses bons amis les bourgeois d'Amiens du droit de travers pour les choses qui seraient à leur usage personnel. (Coll. de chartes, t. CCI.) La même année, Thierris de Montbéliart déclarait donner : « par l'ame nostre chier père « Richart, en ausmosne pure et permeignable, à l'abbé et au cou- « vent de Bouillon, lo passaige franc et quitte por totes lour gens « et por totes lour bestes... (moyennant) sept livres de cire à paier « a lour, chescun an, a celui qui terrai lodit passaiges, et s'il avenoit « que ledit passaiges per avanture fut remués ou rechangiés per « pont facant ou per autre manière, nos volons que ceste aumosne « ne soit amainrriée por ce de riens. » (Même collection, t. CCII.) Il est probable que la modicité du prix de la redevance imposée équivalait à une donation pure et simple; mais enfin il y eut don à charge de payement de rente annuelle. Dreux d'Amiens, seigneur de Vinacourt, abandonna complétement son droit en 1279 (mars 1280) aux bourgeois et bourgeoises de Montreuil-sur-Mer,

(1) *Établissements de saint Louis*, publiés par l'abbé Saint-Martin, p. 158, 413, 304.

lorsqu'ils passeraient à Vinacourt et à Freschicourt. (Même collection, t. CCIII.) Il disait dans sa charte · « Por chou que jou ne vaurroie mie que m'ame ou les ames de mes anchiseurs, ne les ames « de mes oirs, ensement fussent encombrées en aucune maniere « en chelant ou en taisant le frankise devant dite que li bourgeois « et bourgeoises de Monstroel et leurs maisnies ensement ont et « doivent avoir, etc. » Nous citerons encore la singulière redevance que se créa le seigneur de Vernon, en 1297, en échange de son droit de travers, qu'il abandonna en faveur des religieux de Saint-Ouen de Rouen. Il exigea en échange de sa gracieuseté que l'abbé de Saint-Ouen lui donnât tous les ans une robe et des bottes semblables à celles que portaient les religieux. Ces concessions excitèrent plus tard des difficultés et des contestations, mais alors un arbitrage les tranchait et réglait le point en litige. En 1282-3, Jean de Perreumont fut ainsi obligé de reconnaître que l'abbé de Vicogne était exempt de payer le droit de travers et de winage pour toute chose à l'usage de son abbaye, voiturées par ses propres voitures ou par celles d'autrui (même collection). D'autres fois, il était nécessaire de recourir à l'autorité royale pour l'exécution de ces arbitrages. Ainsi en 1284, Philippe III donna son approbation à la transaction qui réglait les droits de passage contestés par les consuls de la commune de Millau et l'autorité cléricale représentée par deux abbés délégués en son nom. Il en fut de même, en 1343, de l'accord qui intervint entre le comte d'Armagnac et le consul de Moniaux (1). Le roi permettait aussi, comme œuvre de piété, à un abbé de créer de nouveaux péages : ainsi, en 1293, Philippe le Bel concédait *Abbati sancti Audoeni Rothomagensis pedagium quod vulgariter dicitur travers.* (Coll. de chartes.)

Enfin, on reconnut aux habitants de Langres, en l'année 1358, le droit de passer gratuitement par toute la ville, même sur la place, avec chars et charrettes.

On vient de voir avec quels soins minutieux le droit de travers était levé et maintenu dans toutes les provinces ; mais ce qu'il nous est impossible de constater, c'est le produit de cet impôt, qui était consacré à l'entretien des routes et chemins. Nous avons donc dû chercher des renseignements sur cet entretien dans les documents émanés de l'autorité seigneuriale.

Par la charte de commune de Grenade près Toulouse, qui date de l'année 1291, le bailli et les consuls prélevaient une portion

(1) *Collection Doat*, t. CXLV, fol. 55, et t. LXXXIX, fol. 22.

du produit des amendes pour l'affecter à la réparation des chemins (1); ils en avaient aussi l'inspection. Mais dans certaines localités, comme dans une partie de la Provence, on avait reconnu l'insuffisance de l'autorité du consul pour l'entretien des routes, et on l'avait, déjà au XIVe siècle, replacée dans les attributions du juge ordinaire (2). En Périgord, le roi Philippe le Bel ordonnait à son sénéchal de faire lever par son bailli et celui de l'abbé de Moissac, le subside qu'il avait accordé au consul de Périgord pour la réparation des chemins, et qu'on avait entrepris de percevoir au préjudice de la juridiction abbatiale et royale (3) : l'acte de l'autorité royale porte la date du 7 mai 1302. L'évêque de Paris, Guillaume, en 1314, et l'abbé de Saint-Magloire purent si peu s'entendre sur les réparations à faire au chemin de leur moulin, *viæ seu itineris molendini nostri de Gurto, siti in Sequana supra magnum pontem Parisiensem et super prolongationem versus partem superiorem gurgitis dicti molendini*, qu'il fallut enfin choisir des arbitres pour régler ce différend. (Coll. de chartes.) Les princes de l'Église n'abandonnaient pas facilement, même aux religieux leurs coseigneurs, des droits qu'ils croyaient leur appartenir.

Les commissaires généraux ne produisirent pas d'amélioration dans l'état des routes et chemins. Furent-ils même aussi bons administrateurs de la voirie que les consuls des villes? C'est ce dont il est permis de douter, puisque, en l'année 1340, le roi renonça à nommer à l'avenir des commissaires dans la viguerie de Béziers, Saint-Geniés et dans d'autres localités du Languedoc, à cause du peu de réforme que leurs charges avaient produit. (*Ordonn.*, t. III, p. 189, 206; t. IV, p. 189, 193.) Dès ce temps-là, nous trouvons donc dans certaines provinces la justice ordinaire saisie des questions des chemins, dans d'autres au contraire ce sont encore les consuls, comme à Villefranche en Périgord, en 1357. (La Mare, t. IV, p. 494.) Ils devaient lever des impositions pour cet objet. Il en fut de même à Auxerre : en l'année 1358, le roi Jean autorisa l'établissement d'un barrage sur toutes les marchandises qui entraient dans la ville, afin de réparer les chemins publics des environs du pont. Le clergé contribuait aussi pour sa part à l'entretien de la voirie. Le chapitre de Saint-Nazaire et de Saint-Aphrodise de Béziers et le prieur de Cazan le reconnurent en l'année 1359, et traitèrent avec les consuls sur le mode de payement de la portion qu'ils

(1) On peut aussi consulter Félibien, *Antiquités de Paris*, t. V, p. 604.
(2) *Traité de la Police* par de La Mare, t. IV, p. 494.
(3) *Collection Doat*, t. CXXX, fol. 257.

avaient à acquitter (1). A Busency, à Joigny (*Ordonn.*, t. IV, p. 372; t. V, p. 380), des impositions spéciales sont créées, en 1361, pour tous les travaux de voirie; à Paris, le prévôt employait aussi le produit du barrage à l'entretien des routes, et comme les habitants des villes voisines étaient fort intéressés à leur réparation, toutes les villes qui durent en tirer profit furent obligées d'y contribuer, en vertu des lettres patentes de 1388 (La Mare, t. IV, p. 492).

Tels sont les faits principaux que nous avons pu réunir en ce qui concerne la création des routes et chemins, leur entretien, leurs réparations et leur juridiction.

Chaussées. Les usages qui se rapportent aux chaussées, aux rues, aux places, aux quais, ont une grande analogie avec ceux qui concernent les chemins, puisque ces quais, ces places, ces rues et ces chaussées ne sont qu'une portion de la grande voirie. Si nous en avons fait une section à part dans notre travail, c'est à cause de quelques légères différences que nous allons trouver dans les règles qui régissent plus spécialement la voirie des villes. Notre point de départ, sur ce sujet, sera aussi le texte des coutumes du Beauvoisis par Beaumanoir.

Il nous apprend que : « Les habitans, ès villes où il n'y a pas « commune c'on viles bateices (Batelereschès), se font compaignie « et ceste compagnie es fres et es cous qui lor convient mettre, « es cozes que lor sont communes, si comme de lor caucies ra- « mender. » (Beaumanoir, p. 317.) L'usage de ces chaussées donna lieu à de nombreuses contestations, ainsi que pour les autres chemins. Une des plus curieuses fut celle qui eut lieu pour la chaussée du moulin de Vertou, disputée au prévôt de Vertou par Hugues Le Brun, qui prétendait avoir le droit d'y passer, ainsi que tous les hommes du village; après de bien longues difficultés, ce fut le prévôt qui l'emporta (2), son droit fut reconnu résulter des réparations qu'il avait fait faire autrefois à cette chaussée. Le roi, pour favoriser ses sujets de la ville Paris, profita d'une circonstance particulière, pour mettre à la charge du monastère des Filles-Dieu, l'entretien de la chaussée voisine de leur maison religieuse, à partir de l'année 1215. Il voulut aussi que cette chaussée fût rendue d'un libre usage pour tout le monde, et, en échange de ces deux obligations importantes, Sa Majesté permit aux religieuses d'amener de l'eau de la rivière jusque dans leur monastère. Il y eut aussi des

(1) *Collection Doat*, t. LX, fol. 123, 166, 144.
(2) Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, p. 925.

impositions spéciales pour l'entretien des chaussées. Philippe le Bel permit, en 1286, aux échevins de Montreuil-sur-Mer, d'établir un impôt pendant un an seulement pour réparer les chaussées. (Coll. de chartes.) Il en était de même à Laon, en 1331, d'après les statuts de cette ville (même collection); et à Beauvais, en 1367; le roi, après s'être assuré de l'agrément de l'évêque, permit d'établir un barrage dont le produit devait servir à réparer la chaussée Saint-Nicolas, qui était le principal chemin conduisant à la ville, et qui avait été fort dégradée par le débordement des eaux. (Coll. de chartes et *Ordonn.*, t. V.)

Du reste, il n'était pas permis de créer des chaussées sans une autorisation des seigneurs cointéressés dans cette question par le voisinage des eaux. Thibaut, comte de Bar, reconnut, en 1286-7, qu'il ne pouvait pas faire une chaussée dans le bois de Longanawe sans la permission de l'abbé de Saint-Mihiel, ni l'abbé sans celle du comte, et que si on en élevait une, elle serait construite à frais communs, aucun des deux coseigneurs ne pouvant d'ailleurs l'agrandir sur son terrain sans la permission de l'autre. (Coll. de chartes.) Enfin il fallait aussi la permission du seigneur pour faire des passages souterrains au-dessous des chaussées : c'est ce qui arriva en 1203 lorsque les religieux de Notre-Dame de Soissons demandèrent au comte la permission de faire trois chemins sous terre passant sous la chaussée qui lui appartenait, pour aller de leur église à la maison conventuelle située au delà de la chaussée. Ils obtinrent aussi la permission de réparer cette même chaussée toutes les fois qu'elle en aurait besoin. (Même collection.) Il est vraisemblable qu'en passant sous la chaussée les religieux furent exempts du péage.

Rues et places. Elles étaient regardées, au moyen âge, comme la tête des grands chemins qui joignaient les villes entre elles, et amenent dans les cités les hommes des champs; et au grand détriment de la santé des habitants, elles furent longtemps sans aucune espèce de pavage. Rigord, médecin et historien de Philippe Auguste, nous apprend que ce prince, ne pouvant plus supporter la mauvaise odeur des rues de Paris, dont l'exhalaison pénétrait jusque dans son palais, donna l'ordre au prévôt de cette ville, en 1184, de faire paver les places et les rues (La Mare, t. IV, p. 169). Celles de Bourges ne le furent qu'en 1210 (*Hist. du Berry*, par Labbe, p. 200); mais, en 1285, en vertu d'un arrêt du parlement, il fut reconnu que les habitants de Paris n'étaient pas tenus de *paver hors les portes* de la ville, excepté les quatre chemins principaux, savoir : le chemin

Saint-Denis, celui des portes Bodest et Saint-Honoré, et celui de Notre-Dame des Champs (ms. Saint-Germain des Prés, n° 24).

Dans son *dictionnaire iconographique des Monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* (1), M. Guénebault indique avec beaucoup de soins tous les ouvrages qui parlent de ces travaux d'utilité publique, du pavage des rues; ils sont peu nombreux. Mais la *Revue archéologique* (t. Ier, p. 188) a consacré à ce sujet un article qui nous dispensera d'entrer dans de plus longs détails pour ce qui concerne les divers modes employés pour le pavage et surtout pour le pavage de luxe. Ces recherches nous entraîneraient en dehors du cadre que nous nous sommes proposé.

Les rues ne pouvaient être interceptées sans autorisation : en 1290, le roi donna l'ordre au sénéchal de Carcassonne de faire réouvrir une rue de cette ville qu'on avait fermée au préjudice du peuple (2). La police des rues en était-elle mieux faite, les pavés mieux entretenus ? C'est sur ce point que nous n'avons pas de renseignements bien précis. Nous voyons, il est vrai, dès le commencement du XIVe siècle, que les visiteurs des pavés étaient dans le plein exercice de leurs fonctions, et qu'ils étaient élus par les maîtres des œuvres de maçonnerie et par les paveurs (La Mare, *Traité de la police*); mais rien ne nous apprend de quelle manière ils remplissaient leurs devoirs. Les voyers de Paris veillaient à ce que personne ne construisît des saillies sur la rue, sans autorisation; ils mesuraient les coins des rues, empêchaient d'y construire, ne laissaient pas creuser des caveaux sous les rues; enfin, ils devaient surtout veiller à ce que personne ne fît élever les marches des maisons de façon à empiéter sur la voie publique (3). A Aurillac, à Laon, une contribution spéciale pourvoyait aux dépenses du pavage, sous l'autorité du prévôt. A Troyes, on ne pouvait creuser le pavé pour y faire des amas d'ordures. A Harfleur, des ordonnances royales des années 1309 et 1341 réglaient l'entretien du pavage de cette ville. Philippe de Valois prescrivit de nouveau, en 1331, que les sommes destinées au pavage de la ville de Laon seraient levées comme à l'ordinaire et employées à l'entretien et aux réparations des rues et des chaussées (4). Cette ordonnance avait été précédée d'un compromis passé entre le roi

(1) Paris, Leleux, 1845, 2 volumes in-8.

(2) *Collection Doat*, t. XLIV, fol. 27.

(3) Il en était de même à Aurillac, d'après l'*Enquête manuscrite* déjà plusieurs fois citée.

(4) Sur ces divers points, voy. *Ordonnances des Rois de France*, t. II, p. 380, 305, 157, 158, 159.

et l'évêque de Laon, dans le texte duquel nous remarquons le passage suivant relatif aux maisons bâties le long des rues de cette ville : « L'évêque, ou son majeur pour lui, et notre prévôt pourront « donner enseignements d'édifier jouxte les rues, chemins et places « vides qui austres fois ont esté édifiées, en la manière accoustumée. « Ils pourront aussi donner congié de mettre pierres avaloers au « moins de dommage que l'on pourra et de faire fenestres, saillies « et saillans pour estaux et avant-vue sur les chemins, sans grand « dommage ou empirement d'iceux; s'il y avoit saillies et fenestres « jà faites en la ville de Laon qui fussent dommageux aux voies et « chemins, elles seront ostées et abbatues par le prévôt de Laon et « le majeur dudit évêque. Au-dessus de quatorze pieds de haut, on « pouvoit faire fenêtres à saillies et des avant-vues pour donner « clarté aux maisons, sans congié du prévôt, parce qu'elles n'em- « pêchoient point les chemins. » (Collect. de chartes, t. CCXXVII.)

M. Viollet-le-Duc consacre de longues dissertations rétrospectives, dans son *dictionnaire* raisonné de l'architecture française, à expliquer et à classser les systèmes de construction spécialement pratiqués par les architectes de telle ou telle province, en ne tenant compte que des ruines de bâtiments qui subsistent de nos jours pour déterminer les écoles auxquelles il donne des noms souvent peu justifiés. Le défaut de ces théories vient surtout de ce qu'il n'a pas recherché, pour compléter ses savantes études, les textes des diplômes anciens et moins encore des règlements que les chartes de commune et les Coutumes d'une ville imposaient aux architectes : nous venons de voir, en effet, qu'à Laon les saillies et saillants des maisons, les perrons, les fenêtres, avant-vues, etc., étaient soumis à un règlement dont le prévôt du roi et le majeur de l'évêque devaient surveiller l'exécution (1).

La police de la voirie appartenait donc quelquefois en commun à deux seigneurs dans une même ville. D'autres fois, au contraire, c'était un seul personnage qui réglait cette grave question. Nous pouvons en citer plusieurs exemples. A Provins, en 1269, Thibaut, comte de Champagne, accorda aux boulangers de cette ville l'autorisation de laisser sortir leurs porcs dans les rues de la ville pour paître, en les faisant garder et en ne les y tenant pas longtemps (*Ordonn.* IV, p. 534). Les premières chartes de Communes permirent aussi aux bourgeois de tendre des chaînes dans les rues, et chacun

(1) L'article *chemin de ronde* de ce dictionnaire d'architecture est des plus incomplets. Tous ces chemins militaires n'étaient pas toujours couverts et adhérents aux remparts.

contribuait dans de certaines proportions à l'entretien de ces chaînes. Il en était ainsi en 1150 dans la ville de Mantes. (*Ordon. des rois de France*, XI, p. 197.) Les discussions pour les chaînes qui fermaient les rues de la ville, furent au nombre des griefs qui portèrent le peuple de Lyon à se révolter contre son évèque, en 1269, et celui de Brioude contre le chapitre de cette ville, qui lui contesta avec succès, en 1282, la garde des places publiques de cette cité (1) Mais les clefs des chaînes qui étaient derrière la porte et guichet de la ville, devaient toujours être remises à des habitants délégués et bien famés, après qu'ils auraient fait le serment de les bien garder à l'honneur et au profit de l'évêque de la ville et des habitants; l'évèque et ses officiers avaient droit d'entrée et d'issue par icelles chaînes toutes fois que mestier leur était, sans péril pour la ville.

Mais, dans le but de protéger la morale publique, le roi fit donner quelquefois une place libre contiguë à une église, parce qu'il s'y commettait des actions déshonnêtes, et qu'on y faisait du bruit qui troublait les offices divins. Ceci se passait, en 1282, pour la place de Péronne qui fut donnée à l'église Saint-Furcy (Coll. de chartes). Le roi de France régla, par une ordonnance du mois de février 1285, la police du nettoiement des rues de Paris (La Mare, IV, p. 170).

Le droit d'enlever portes et fenêtres donnant sur les rues, pour taille non payées, n'était pas moins sujet à contestation : en mars 1293, ce fut un arrêt du parlement qui régla cette difficulté entre les abbés de Saint-Corneille de Compiègne et le maire de la ville (Collect. de chartes). La coutume d'Auch, qui date de 1301, donnait au consul le droit de police sur les places, les murs, les portes et sur les réparations dont elles pouvaient avoir besoin, ainsi que le droit de tendre ou de lever les chaînes des rues (Doat, t. CLXXVII, fol. 168). Dans tout le Languedoc, les consuls pourvoyaient à l'enlèvement des ordures des rues (*Ordonn.* III, p. 158). En 1358, les marchands détaillants qui vendaient le samedi du sel sur la place de Langres, ou sous la halle, relevaient de l'évèque et lui payaient une redevance; au contraire, ils ne lui devaient rien s'ils vendaient sous les toits qui appartiennent aux habitants (*Idem*, p. 660, 664).

A Paris, pendant le XIV[e] siècle, le roi continua de prescrire les grandes mesures de police, mais les règlements du prévôt pourvoyaient à la propreté des rues; en 1348, Guillaume Gomert fit un de ces règlements dont le texte est arrivé jusqu'à nous. D'autres

(1) Menestrier, *Histoire de Lyon*, partie II, pr. 4. col. 1. — *Ordonn.* VII, p. 413.

ordonnances mettaient à la charge des citoyens, à chacun devant soi, les frais de pavage.

En 1350, en 1356 et en 1388, les rois Jean, Charles V et Charles VI s'occupèrent également de cette importante question. Lorsque les habitants de Paris voulurent placer une croix sur la place Baudoyer, ils furent obligés d'en obtenir la permission du roi (La Mare, IV, p. 38). Les inspecteurs de la voirie des villes, qui avaient été supprimés presque partout, existaient cependant encore à cette même époque dans la petite ville de Marvejols. A Villeneuve-d'Agen, à Castres et dans d'autres cités du Midi, ce furent les consuls qui gardèrent la police des rues, des places et des villes.

Quais. Les quais étaient soumis à la même juridiction que les rues et les places. On voit, par les priviléges concédés aux marchands étrangers trafiquant à Harfleur, en 1309, que les quais devaient être pavés et entretenus en bon état, afin que les marchands pussent charger et décharger leurs marchandises, et sans aucun droit à payer par eux (1). Ils n'étaient pas tenus de faire paver chacun en droit soi, comme dans les villes de l'intérieur du royaume, et les dépenses pour les quais ressortissaient à celles qu'on acquittait au moyen d'impôts pour les ouvrages dits de commune utilité.

AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC.

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. II, p. 157, 159.

AMBON DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT-HORS-LES-MURS

A ROME.

Avant de donner la description de ce curieux monument publié dans cette *Revue*, tome Ier, planche 10, disons d'abord quelques mots sur l'église qui le renferme.

L'église Saint-Laurent-hors-les-murs est une des sept basiliques (1) de Rome. Elle fut construite sur l'emplacement connu sous le nom de *Campus Veranus* qui était l'*arenarium* ou *cimetière*, dans lequel une dame romaine, sainte Cyriaque, avait enterré les corps d'un grand nombre de martyrs, au nombre desquels se trouvait saint Laurent, diacre de l'église. En 330, Constantin le Grand fit ériger sur ce même cimetière la basilique qui nous occupe en ce moment, et qui fut reconstruite par plusieurs papes. En 1647, elle

(1) Les basiliques ou *maisons royales* étaient ainsi nommées chez les Grecs et les Romains, soit parce que, dans l'origine, elles faisaient partie des palais des rois ou des empereurs, soit parce qu'ils venaient y rendre la justice dans certaines circonstances, soit enfin parce que les basiliques, par leur importance, surpassaient tous les autres bâtiments civils. Les premiers chrétiens ayant obtenu des empereurs chrétiens ou tolérants quelques-uns de ces bâtiments pour y tenir leurs assemblées et y exercer leur culte, les premières églises conservèrent le nom de basiliques. Une des plus anciennes, celle dite Ulpienne, élevée sur la place Trajane, fut comme le point de départ de la liberté accordée enfin aux chrétiens. Ce fut là que, du haut du tribunal occupé jadis par les persécuteurs, Constantin prononça ce célèbre discours devant le peuple romain, qui apprenait que l'ère de l'idolâtrie et des persécutions faisait place à l'Évangile. (Voy. l'*Histoire ecclés.* d'Eusèbe ; Th. Stapletonus, *de Magnitudine Rom. eccles.*) Il y avait seize basiliques à Rome sous les empereurs, comme nous l'apprend Cicéron dans sa VIe *Verrine*, et Plutarque, dans sa *Vie de Caton*. Dom Mabillon dit que, sous la 1re et la 2e race, les cathédrales se nommaient *seniores basilicæ* (*de Re diplomatica*, in-fol., p. 19). Deux longs mémoires insérés dans le XVIIe vol. des *Annales de philos. chrét.*, p. 419, et XIXe, 344 et 421, entrent dans les plus minutieux détails sur la disposition des basiliques primitives. Le docteur Kugler, en Allemagne, a publié une savante dissertation sur les divers types de la *basilique chrétienne*. Elle est analysée dans la *Revue archéologique*, t. Ier, p. 618 et suiv. Les recherches historiques de l'abbé Gerbet sur les basiliques constantiniennes, consignées dans ses *Esquisses sur Rome chrétienne*, 2 vol. in-8e, 1844, t. Ier, sont également d'un grand intérêt et d'une plume exercée sur les antiquités chrétiennes.

fut mise dans l'état actuel par les chanoines réguliers de Saint-Sauveur, de la Congrégation de Bologne, à qui Sixte IV l'avait donnée. Cette église offre encore des détails d'un grand intérêt, malgré toutes les réparations qui ont presque fait disparaître sa physionomie primitive.

Son portique est soutenu par six colonnes antiques, et elle est ornée de peintures à fresque qui datent du IVe ou Ve siècle, suivant quelques écrivains, notamment Marien Vasi Romain (1), les peintures murales de cette église représentent divers traits de la vie et du martyre de saint Laurent.

Voici comme M. de La Gournerie résume toute l'histoire de cette basilique, page 80 du premier volume de sa *Rome chrétienne*. C'est sur la catacombe de sainte Cyriaque, dans laquelle saint Laurent avait été enseveli, que Constantin fit construire, en 330, l'église Saint-Laurent-hors-les-murs. Rebâtie au VIe siècle par le pape Pelage II, accrue au XIIIe par Honorius III, restaurée aux XVe, XVIe et XVIIe siècles par les papes qui se sont succédé pendant ces trois siècles, elle se présente sur le chemin de Tivoli, pleine de grands souvenirs et conservant de précieux restes de sa primitive construction. Vingt-deux colonnes de granit oriental en divisent les trois nefs, ou plutôt séparent la nef de ses deux bas côtés. On y voit une chaire pontificale ornée de mosaïques, et deux ambons qui datent des premiers âges de Rome chrétienne (2).

M. de La Gournerie cite les deux ambons, et, en effet, quelques églises en offrent deux, à savoir: celui destiné à lire l'épître, et l'autre l'évangile; d'autres n'en ont qu'un, mais nous n'avons à nous occuper que de celui qui sert à la lecture de l'évangile, comme plus remarquable, et dont la représentation fait l'objet de la planche publiée dans cette *Revue*. Cet ambon se divise en trois portions bien distinctes, à savoir : la base, les panneaux et la tribune. La base offre elle-même deux divisions, un large degré surmonté d'une frise ornée de sculptures représentant des instruments et des objets de sacrifices antiques; Ciampini, qui a publié cet ambon, dit textuellement : *in inferiori zophoro vides ornatus plurimos ad ethnicorum sacrificia spectantes* (3).

(1) *Itinéraire de Rome*. 2 vol. in-12, 1804, t. I, p. 385 et suiv.

(2) Il serait plus exact, ce nous semble, de dire que ces ambons sont de l'époque de la première construction de la basilique, qui, comme nous l'avons dit plus haut, est du IVe siècle.

(3) *Vetera monimenta*, etc., in-fol., t. Ier, p. 24. Cette base, que notre dessinateur n'aurait pas retrouvée à la place, serait un fragment emprunté à l'antiquité païenne.

Plusieurs ouvrages qui font autorité ont donné à diverses époques des représentations du monument qui nous occupe, mais ces diverses représentations varient entre elles : l'une représente l'aigle du pupitre ayant la tête de face et posée sur une espèce de veau ayant la tête baissée ; l'autre donne l'aigle dans une pose et une forme différentes. L'animal qui est sous ses griffes ressemble à une lionne qui relève la tête. Sur la planche donnée dans les *Vetera monimenta* de Ciampini, les cercles qui entourent les panneaux sont ornés d'étoiles qui ne se trouvent pas sur les gravures publiées par d'autres antiquaires. Les pilastres et les encadrements des panneaux sont ornés de moulures et surtout de mosaïques très-belles, dont la planche publiée par la *Revue* ne peut donner qu'une idée assez incomplète, attendu la petite dimension de cette planche. Les mosaïques sont développées dans l'encadrement qui entoure la planche de l'ouvrage allemand du docteur Bunsen, intitulé : *Die basilichen des chrislichen Roms*, très-belle publication in-f°. Munich, 1824. (Voir la planche IX.) Ces mosaïques sont également gravées avec beaucoup de soin dans la planche de l'ambon, donnée dans la 108ᵉ livraison des *Monuments anciens et modernes*, publiés par Jules Gailhabaud. Voir aussi celle du *Lectorium* (1), mêmes indications, mais qne cet archéologue semble confondre avec l'ambon, du moins d'après son texte.

Un des caractères distinctifs des ambons était d'avoir deux escaliers, un à droite, du côté de l'orient, et l'autre à gauche, du côté de l'occident, ainsi que nous est représenté, dans son état primitif, celui de Saint-Laurent-hors-les-murs, publié par Ciampini, qui cite la prescription liturgique qui en donne le motif : *In ecclesia Romana et in quibusdam aliis subdiaconus ascendit per unam viam et diaconus per aliam...* (2). L'un des deux escaliers manque sur la gravure donnée par la *Revue*, ainsi que sur celle de l'ouvrage du docteur Bunsen, qui offre le *plan géométral* de l'ambon, tandis que les deux escaliers sont représentés sur la même planche donnant, sous le n° 1, la vue du même monument en *élévation* (3)....

Ciampini est le seul qui ait donné l'ambon avec cette particularité. (Voy. la planche gravée, p. 22, du texte de ce savant ouvrage.)

(1) Isidore de Séville, dans son traité *de Officiis ecclesiasticis*.

(2) *Vetera monimenta*, etc., in-fol., t. Iᵉʳ. p. 22, planche XIII.

(3) Soit parce que l'ambon, comme le dit Durand de Mande (*Rationale div. offic.*), servait à la double lecture de l'épître et de l'évangile, soit parce que cette espèce de chaire primitive servait non-seulement à la lecture de l'évangile, mais à en donner l'explication. On peut lire à ce sujet les détails donnés par le célèbre

M. l'abbé Pascal, dans son ouvrage intitulé : *Origine et raisons de la liturgie*, 1 vol. in-8°, donne des détails assez étendus sur l'origine, les noms et les usages des ambons, leur transformation en jubés, puis en chaires. Il nous apprend, colonne 274, que l'empereur saint Henri, au XI[e] siècle, avait fait don à l'église d'Aix-la-Chapelle, d'un ambon magnifique revêtu de lames d'or et placé à l'entrée du chœur, et il voulut qu'il fût spécialement consacré à la lecture de l'évangile et à l'explication qui suivait la lecture.

L'église de Constantinople, Sainte-Sophie, nous offre aussi un *ambon* qui date de la construction de cette basilique, dont Ducange donne une gravure, page 69 du livre III[e] de sa *Constantinopolis christiana*. Ce savant rattache la disposition des deux escaliers à deux points cardinaux, l'un au septentrion, et l'autre à l'orient, ou encore, l'un vers l'entrée de l'église, et l'autre vers l'autel, ce qui semble indiquer une intention mystique (1). Cet ambon devait être magnifique, puisqu'il était orné de colonnes d'or. Ceux qui voudraient avoir plus de détails les trouveront dans l'ouvrage de Ducange, qu'il est inutile de copier ici.

L'ambon était assez souvent accompagné, comme nous le disons plus haut, de la figure d'un aigle sur le dos duquel on fixait un pupitre pour y placer le livre des Évangiles pendant la lecture qu'on en faisait au peuple. L'église de Toscanella, dans les États romains, offre un ambon de ce genre. Ce curieux monument est publié dans

J. B. Thiers, dans son savant *Traité des Jubés*, in-12, p. 20 ; seulement nous pensons que cet écrivain s'est trompé en donnant à l'*ambon* de Saint-Laurent le nom de *jubé*, qui ne commence à être usité qu'au moyen âge, vers la fin du XI[e] siècle. Les plus beaux sont du XIV[e] au XVI[e] ou XVII[e]. Le protestantisme et les huguenots les ont presque tous renversés pour des motifs inutiles à déduire ici. On trouve dans le septième volume de la *Revue archéologique*, p. 59, un récit fort curieux, quoique fort triste, de la destruction de l'ancien jubé (*ambonem*) de Notre-Dame de Chartres, dont malheureusement on ne connaît pas de gravures jusqu'à présent bien satisfaisantes. Sur le plan de l'ambon de Saint-Laurent, donné dans l'ouvrage du docteur Bunsen, l'escalier à main droite n'est tracé qu'aux points et en demi-teinte, tandis que la vue en *élévation*, même planche, le représente avec ses deux escaliers. L'auteur voulant sans doute, par cette double représentation, faire voir comment il était primitivement et comment il est depuis la fâcheuse mutilation qu'on lui a fait subir, nous ignorons à quelle époque.

(1) Il est à remarquer que les deux escaliers ne sont pas symétriquement placés, ou, en d'autres termes, leurs degrés sont posés en sens inverse, c'est-à-dire qu'on y entre par la face antérieure et qu'on en descend par la face postérieure ou *vice versa*, ce qui n'est pas très-gracieux ni bien monumental.

Ascensus ad orientem meminit Leo grammaticus, *alter ad occidentem habens introitum*, ajoute Paul le silentiaire.

le deuxième volume, page 116, de l'*Architecture monastique*, publié par M. Albert Lenoir. La collection des *Monuments anciens et modernes*, publiée par Jules Gailhabaud, donne une planche très-remarquable (1) de l'ambon vu de face, et qui représente l'aigle en question bien plus développé.

L'église de Saint-Nérée et Saint-Achillée offre un autre exemple d'ambon avec l'aigle servant de support au livre des Évangiles (2). M. Albert Lenoir en donne une représentation dans le même ouvrage, l'*Architecture monastique*, cité ci-dessus, même volume, page 188. Ce savant archéologue nous fait connaître divers autres monuments de ce genre qui offrent dans l'uniformité de leur plan une curieuse variété de détails à étudier, à savoir: celui de l'église Saint-Côme et Saint-Damien, en 687 (3), celui de l'église du monastère Saint-Clément (4), qui date du commencement du IX[e] siècle, celui de l'église Saint-Pierre, à Corneto, qui a conservé une (5) inscription indiquant que celui-ci est du XIII[e], et qu'on en doit la construction au prieur Angelo. Ces dates suffisent pour prouver, dit M. Albert Lenoir, qu'à Rome, dans le territoire de Saint-Pierre, où se conserva le style architectural de la primitive Église, la disposition des ambons se maintint durant tout le moyen âge. Auprès de l'ambon, et souvent comme inhérent à sa construction, se trouve assez souvent une colonne torse qui s'élève à gauche ou à droite du monument. Cette colonne, qui est ordinairement accompagnée d'une riche décoration, sert à porter le cierge pascal.... Les deux églises Saint-Laurent-hors-les-murs et Saint-Clément en

(1) Comme l'auteur n'a pas jugé convenable ou n'a peut-être pas pu donner un numéro d'ordre à ses planches, nous sommes forcés de renvoyer au sommaire placé à la fin de la publication. Il est bien à regretter qu'une publication consacrée à fournir des types remarquables de l'architecture, de sculptures et d'autres objets d'art ne puisse pas être accompagnée d'une table alphabétique des monuments qu'elle renferme et qu'on ne peut pas facilement retrouver. Cette belle planche fait du reste partie de la 108[e] livraison.

(2) L'église de Saint-Jean, à Pistoia (Toscane), possède une chaire fort remarquable du XIII[e] siècle, ornée de l'aigle en question, portant aussi le pupitre ou *lectorium*, mais ce qui augmente l'intérêt de sa particularité, c'est que l'aigle est accompagné des trois autres animaux symboliques qui forment avec lui les attributs des quatre évangélistes qui se voient aux angles de la chaire; ici l'idée est complète.

Cette curieuse chaire est gravée dans l'ouvrage intitulé : *L'architecture et les arts qui s'y rattachent*, publié par Jules Gailhabaud.

(3) Cet ambon est représenté planche XXVII de l'ouvrage de M. Bunsen, que nous citons plus haut.

(4) *Architecture monastique*, t. I[er], p. 183.

(5) Même ouvrage, p. 191 du même volume.

offrent de très-remarquables. La planche publiée par la *Revue* représente cette colonne dont les détails, la base et le support offrent encore des différences assez notables avec les planches données, soit par Ciampini, par le docteur Bunsen, et dans la publication de M. Jules Gailhabaud.... Chacun peut se donner le plaisir d'en faire l'examen, ce qui nous mènerait trop loin et sans résultat, puisque nous ignorons qui a tort ou raison dans ces diverses représentations.

L. J. GUENEBAULT.

REMARQUES

SUR LES SCULPTURES DES ÉGLISES

AU MOYEN AGE.

L'art du moyen âge, quoique dominé en général par le sentiment de la foi et le respect de l'autorité, s'est quelquefois écarté de cette règle. Toujours plein de vigueur et de pensées, il a joui de cette liberté qui lui laissait allier les sujets profanes et satyriques aux sujets religieux, et cela, sous une forme et quelquefois dans une mesure qui étonne.

La *Revue archéologique* a souvent appelé l'attention de ses lecteurs sur certaines sculptures qui décorent les monuments du moyen âge, et particulièrement les églises (1); on a pu voir par leur représentation ou leur description, combien l'imagination bizarre des artistes de cette époque s'est exercée. L'étude de ces productions offre infiniment d'intérêt; elles sont empreintes des mœurs, des croyances et des passions de l'époque; mais ce n'est que par une longue pratique qu'on parvient à expliquer le sens, souvent incompréhensible au premier abord, de beaucoup de ces sculptures.

Dès le moyen âge, ces représentations soulèvent des réclamations; saint Bernard écrivait à Guillaume de Saint-Thierry (2): « A quoi bon tous ces monstres en peinture ou en bosse, qu'on met dans les cloîtres à la vue de gens qui pleurent leurs péchés? A quoi sert cette belle difformité, cette beauté difforme? Que signifient ces singes immondes, ces lions furieux, ces fabuleux centaures? » Lorsqu'on étudie sérieusement les sculptures du moyen âge, même les plus grotesques, on accepte avec réserve la condam-

(1) Voyez, dans la table générale qui termine la xe année de cet important recueil, au mot *Sculpture*, les articles suivants : Sculptures coloriées du moyen âge; — de divers monuments profanes ou chrétiens examinés au point de vue symbolique et artistique; — des monuments religieux du département de la Gironde; — de la cathédrale de Strasbourg. Voyez aussi, au mot *Bas-relief*, quelques sujets qui y sont indiqués, et surtout un chapiteau de la petite église d'Arcueil.

(2) Éd. Mabillon, p. 539.

nation du célèbre abbé, qu'il faut attribuer à sa grande rigidité, et à la grandeur sévère de son génie qui ne se prêtaient pas à ces écarts de l'imagination, dans lesquels, cependant, on retrouve souvent une moralité, une pensée grave ou piquante, un trait curieux de mœurs, ou une mordante satire auxquels s'entremêlèrent des superstitions et des rêves, qui n'étaient souvent que des réminiscences confuses de l'ancien culte.

Le démon jouait un grand rôle dans les croyances de nos pères. Dans les chroniques et les légendes, dans les mystères et les jeux scéniques, le diable, et aussi la Mort, interviennent, tour à tour, malicieux et terribles; mais, parmi ces représentations, celle qui se reproduit le plus fréquemment, c'est le démon, tantôt sous la forme d'un serpent, comme il se révéla au premier homme, ou bien sous celle du dragon ou du crocodile; tantôt sous la forme et avec tous les attributs du satyre antique : pattes velues, cornes et oreilles de bouc, et physionomie lubrique; on le voit enchaîné aux arcades du portail, ou cloué aux piliers et aux tours, dompté sous les pieds de la mère du Christ ou de saints martyrs qui lui écrasent la tête.

Nous allons augmenter la liste de ces représentations publiées par les collaborateurs de cette *Revue*, en signalant quelques monuments que nous avons vus dans nos pérégrinations de simple amateur.

Un chapiteau historié de l'église de Saint-Guilbem du Désert nous représente l'entrée de l'enfer, figurée par la gueule béante d'un monstre, dans laquelle les démons précipitent les damnés.

Sur l'encadrement d'une fenêtre de la cathédrale de Worms, on voit sculptés des lions rongeant des têtes humaines qu'ils tiennent entre leurs griffes; ne pourrait-on voir encore ici des damnés livrés à la voracité du démon ?

Nous ne parlerons pas d'une des scènes les plus curieuses dans laquelle le démon joue un rôle important, et qui est représenté sur le portail latéral nord de la cathédrale de Paris; elle offre le sujet d'un pacte diabolique et d'une délivrance miraculeuse opérée par la vierge Marie. Cette scène, empruntée à la légende de Théophile, a été reproduite sur la planche 249 de la XI[e] année de cette *Revue*, et accompagnée d'une description par M. Guénebault.

La représentation du jugement dernier est très-fréquemment reproduite au portail des églises; on peut consulter à ce sujet l'indication de ces représentations en France et ailleurs, dans le tome II du *Dictionnaire iconographique* de M. Guénebault.

La survivance du monde à ce terrible an 1000, que l'Europe, sur

la fausse interprétation de divers passages de l'Apocalypse et de quelques prophéties populaires, avait cru être le terme fatal de la race humaine, ébranla dans quelques esprits la crainte du jugement dernier. Pour confondre ceux qui s'imaginaient avoir esquivé les terribles assises, l'Église stimula l'éloquence foudroyante de ses prédicateurs, et les représentations non moins effrayantes qu'elles inspirèrent aux artistes de l'époque, expliquent la multiplicité de ces scènes pendant le XI[e] siècle.

Le grand portail de la cathédrale de Paris offre une des scènes de ce genre des plus curieuses : à gauche du souverain Juge, on voit une longue file de méchants enchaînés à la suite l'un de l'autre, et conduits par Satan, qui leur fait la plus affreuse grimace ; il les dirige vers l'enfer, où déjà d'autres réprouvés subissent leur peine ; on y voit des diables qui se gonflent les joues en soufflant sous les chaudières, d'autres qui empalent leurs victimes avec de longues broches, ou les foulent aux pieds et les étouffent entre leurs jambes, les flagellent ou les assomment à coups de massue.

Dans la plupart de ces représentations, on remarque certains personnages grotesques, qu'à leur attitude pénible et à leur face grimaçante, on pourrait prendre pour des diables ; mais qu'à leur forme et à leur mise qui n'ont rien que d'humain, on reconnaît être des serfs. La laideur de ces figures était consacrée, car on les voit invariablement reproduites dans la même attitude, et toujours à la même place sur les portails des abbayes des XI[e] et XII[e] siècles. Les moines s'étaient plu à ridiculiser ainsi le malheureux que sa position dans l'échelle sociale mettait sous leur dépendance, et à en faire le plastron des railleries de l'époque. Le XV[e] siècle vient venger le serf transformé en homme libre, en bourgeois, en artiste, en produisant de satiriques représailles. C'est à cette époque que le sarcasme contre les gens d'Église et les moines prit sa place au portail, sur les murs, et jusque sur les stalles de l'église elle-même. Ces sarcasmes n'épargnèrent pas plus le culte que ses ministres, quelquefois aussi les princes et les seigneurs y sont compris. C'est ce que nous avons remarqué dans la représentation du jugement dernier sculpté au portail de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, où l'artiste a placé sous les pieds de Satan trois personnages qu'il pousse dans les flammes. L'un de ces personnages, coiffé d'une mitre, est un évêque ; les deux autres sont un prince et son favori.

Deux cochons, devant lesquels un homme verse des fleurs, se voient sur une des stalles de la cathédrale de Rouen.

Au portail de l'église de l'ancienne abbaye Saint-Antoine, en Dauphiné, est une sibylle assistant au jugement dernier. Un bas-relief placé dans la chapelle des fonts de la cathédrale d'Autun représente les douze sibylles tenant divers symboles ayant rapport à quelques-unes des circonstances de la naissance, de la vie et de la mort du Messie.

Un chapiteau de l'abbaye de Montivillers représente deux loups dévorant la tête d'un moine. Une sculpture d'un des chapiteaux du portail de l'église Saint-Trophime, d'Arles, représente un ange fermant les portes du paradis devant plusieurs personnages debout, et qu'à leur costume on reconnaît pour appartenir à diverses conditions.

A l'église de Saint-Guenaud, d'Essonne, on voit une sculpture représentant un évêque qui tient une marotte; en d'autres endroits où l'esprit de dérision et de sarcasme contre le clergé est manifeste, on voit des ânes portant chape. Une des stalles de l'église d'Orbain représente un moine à tête de singe, qui se regarde dans un miroir où le sculpteur a reproduit les traits de la figure en relief. Aux stalles de Solignac et de Saint-Léonard, on voit un âne occupant la chaire, et un renard prêchant à des dindons.

Quelquefois les religieux conservaient, dans les sculptures qui décoraient leurs églises, les faits importants relatifs à leur fondation et leurs priviléges. Ces représentations sont rares; nous en avons vu un exemple qui a été reproduit sur la planche 235 de la XI[e] année de cette *Revue*, c'est un bas-relief du XII[e] siècle, représentant un acte de donation.

Cette manière d'instruire le peuple et de perpétuer le souvenir de certains faits convenait mieux dans ces temps d'ignorance pour parler à l'imagination et l'impressionner, que des inscriptions qui n'étaient comprises que par un très-petit nombre d'individus.

SAUNIER.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Par un décret du 4 mars dernier, notre collaborateur, M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Institut, est nommé directeur général des Archives de l'empire, en remplacement de M. Chabrier.

— Une découverte intéressante a été faite récemment dans les ruines de l'église de Notre-Dame des Victoires, de l'île de Rhodes. C'est la tablette en marbre noir sur laquelle le chapitre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fit graver en lettres d'or le bref du pape Innocent VIII, qui conférait au grand maître d'Aubusson, surnommé le *Bouclier de l'Église*, la dignité de cardinal. Né en 1423, dans la Marche, d'Aubusson fut le trente-huitième grand maître de cet ordre célèbre. Élu en 1476, il fit aussitôt bâtir plusieurs forts pour la sûreté de l'île, menacée par les Turcs, et soutint en 1480 ce siége fameux auquel Mahomet II employa 100 000 hommes et une artillerie de 3000 bouches à feu. Des deux côtés on déploya des ressources extraordinaires; mais les Ottomans furent obligés de lever le siége après des pertes considérables. C'est pour perpétuer le souvenir de ce fait d'armes, que le pape ordonna qu'une église, placée sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires, serait érigée à ses frais dans l'enceinte de l'ordre, à l'endroit où, le jour de l'assaut, le grand maître, suivi de ses chevaliers, avait arrêté la marche des Turcs; et, par une faveur toute spéciale, et afin de le récompenser personnellement, envoya à Pierre d'Aubusson le chapeau de cardinal. L'inscription qui vient d'être retrouvée et que les chevaliers avaient fait placer dans l'église Notre-Dame des Victoires, est le seul texte qui reste aujourd'hui du bref d'Innocent VIII.

— Le musée de la ville du Puy, déjà si riche en monuments antiques, vient encore récemment d'accroître sa collection gallo-romaine de curieux bas-reliefs recueillis par M. Aymard, inspecteur des monuments historiques, dans les murs absidiaux de la cathédrale. Ces bas-reliefs ont un grand intérêt en ce qu'ils offrent à l'étude des archéologues, des scènes de la vie privée de nos ancêtres gallo-romains, des sculptures tumulaires, des inscriptions, etc. Des fouilles considérables se continuent dans cet endroit de la ville, et ont fourni

des débris antiques qui viennent changer en certitude les suppositions faites antérieurement sur l'existence, en ce lieu, d'un oppidum gaulois, et, postérieurement, d'une ville romaine.

— Le zèle des archéologues de la Grande-Bretagne ne se ralentit pas. Chaque fois que nous en avons été instruits, nous avons mentionné les intéressantes découvertes qui ont eu lieu sur divers points du Royaume-Uni. Récemment, la société archéologique de Londres recevait des communications importantes. Le rév. Edw. Trollope faisait connaître à la Société la découverte d'antiquités anglo-saxonnes, qui a eu lieu à Kirton, Lincolnshire, sur les terres de T. R. Richardson, esq. C'est sur la hauteur qui traverse la contrée du nord au sud, et où existait un vaste cimetière saxon qu'on a trouvé, l'année dernière, environ soixante urnes cinéraires, dont la forme et l'ornementation ont une grande analogie avec celles trouvées par M. Neville dans les cimetières de Wilbraham et Linton. Parmi les dessins de ces urnes mis sous les yeux de la Société par M. Trollope, on en remarquait un représentant un brassard en or, trouvé à Cuxwold, Lincolnshire, dans la propriété de Henry Thorold, esq., et envoyé à la Société par ce gentleman avec un poignard très-curieux à lame d'acier, à fourreau et poignée en bronze. Ce poignard, très-richement orné, offre des traces d'émail. M. Neville a donné des détails sur la découverte faite à Great-Chesterford, de deux vases de terre de Kimmeridge, trouvés parmi des poteries romaines; l'honorable membre insiste sur l'intérêt qu'offre cette découverte peu commune. Ces vases, ainsi que deux paires de médaillons, trouvés au même lieu, d'un travail élégant, accouplés au moyen d'une chaîne en argent, font partie de la collection de M. Melville, à Audley-End. M. Nightingale a présenté à la Société un vase en bronze de l'époque saxonne, ainsi qu'un anneau d'argent niellé, trouvés à Worton. Ces objets, si importants pour l'histoire nationale de nos voisins, sont recueillis et conservés avec le plus grand soin dans les collections publiques ou particulières. Dans sa séance du 11 mars dernier, l'Association archéologique a reçu la communication de divers objets dont plusieurs ont été trouvés dans la Tamise. M. Corner a présenté une statuette antique trouvée près du vieux pont de Londres. Cette statuette en marbre est d'une bonne exécution; elle représente un jeune homme aux lèvres épaisses, aux cheveux séparés en ligne droite du front à l'occiput, mais sans aucun signe qui puisse faire savoir quel personnage elle représente. M. Ainslie a présenté l'umbon d'un bouclier écossais du XVI[e] siècle, trouvé près

le pont de Westminster. Cet umbon, de trois pouces anglais de diamètre, est en fer-blanc et porte des traces de dorure.

— L'une des plus curieuses constructions romaines que le temps nous avait conservées en Algérie, vient de s'abîmer. C'est le pont d'El-Kantara, sur lequel la *Revue* a déjà plusieurs fois appelé l'attention de ses lecteurs. (Voir les intéressants articles de M. Ch. Téxier, sur son exploration de la province de Constantine et des Zibans, et de M. le commandant de La Mare, sur quelques villes romaines de l'Algérie, V[e] année, p. 129, et VI[e] année, p. 1.) Jeté sur le Rummel, rivière torrentueuse qui entoure Constantine dans la moitié de son enceinte à l'est et au nord, et qui s'est creusé à une très-grande profondeur un lit à travers les rochers, où elle roule avec fracas, le pont d'El-Kantara reliait la partie déclive de la ville avec les pentes du Mansourah, haute colline qui domine la ville. Ce pont était composé de deux rangées de hautes arcades superposées; il y a dix ans, lorsque notre collaborateur, M. Texier, le visita, il le trouvait d'une conservation parfaite, et rien ne faisait prévoir sa ruine prochaine, puisque les journaux de l'Algérie qui annoncent cet événement, nous apprennent qu'il a eu lieu le 17 mars, à 7 heures et demie du matin, au moment où un détachement d'infanterie venait de passer dessus. Les deux premiers arceaux (21 mèt.) du pont du côté de la ville se sont subitement affaissés sur eux-mêmes. Parmi les débris on a trouvé des pierres portant des caractères hébraïques. La plupart de ces pierres qui paraissent provenir du cimetière juif qui existe sur le flanc de la montagne ont été retaillées pour servir aux réparations faites à ce pont à différentes époques, et particulièrement sous l'administration de Salah-Bey. On doit prochainement, à l'aide de la mine ou du canon, abattre les deux piles restées debout et les deux arches qu'elles supportent.

BIBLIOGRAPHIE.

Di Gianbattista Vermiglioli, de' Monumenti di Perugia etrusca e romana, della letteratura e bibliografia perugina. Nuove pubblicazioni per cura del conte Giancarlo Conestabile. Perugia, 1856, petit in-folio de texte et atlas.

Il y a déjà plus de soixante ans que Lanzi jeta les bases de l'étude de la langue étrusque, dans son savant *Saggio di lingua etrusca*. Réunissant tous les documents que les monuments ou les auteurs nous avaient conservés, il les soumit à un travail critique qui éclaira quelques-unes des obscurités dont la connaissance de cette langue était environnée. Quoique de nouvelles découvertes archéologiques soient venues grossir considérablement l'ensemble de documents écrits en étrusque que nous possédions, il faut avouer que cette étude a fait peu de progrès depuis son créateur. Des savants ingénieux et zélés ont continué sans doute le sillon qu'il avait ouvert, mais ce sillon n'a été élargi assez par aucun d'eux, pour devenir une voie ouverte à tout le monde, conduisant à un but certain et déterminé. On en accuse la difficulté du sujet et l'insuffisance des témoignages anciens, pour éclaircir ou contrôler les inductions tirées de la comparaison des monuments. Entre ceux qui ont appliqué avec le plus d'ardeur et de persévérance la méthode de Lanzi, se place un antiquaire de Pérouse, Jean-Baptiste Vermiglioli, enlevé il y a quelques années au monde savant. Vermiglioli consacra sa longue carrière à faire connaître les monuments de sa patrie, une des terres classiques de l'archéologie étrusque. Il est connu par un grand nombre de publications, et, lorsque la mort vint interrompre ses travaux, il préparait une nouvelle édition de la description de la nécropole des Volumnii, qu'il avait fait paraître pour la première fois en 1840, et à laquelle il devait joindre celle des autres tombeaux de Palazzone.

L'élève et le successeur de Vermiglioli, M. le comte Giancarlo Conestabile, professeur d'archéologie à l'université de Pérouse, recueillit ses papiers et entreprit d'élever un monument à la mémoire du savant antiquaire, par la publication des derniers manuscrits qu'il lui avait légués. On a déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue* les deux premiers volumes de cette importante publication ; l'un renfermant un essai sur la vie et les ouvrages de Vermiglioli,

par M. le comte Conestabile; l'autre comprenant la nouvelle édition de la description du tombeau des Volumnii, annotée par l'éditeur. Le troisième volume, qu'il reste à faire connaître au public français, est consacré à la description des monuments funéraires trouvés au voisinage de la nécropole des Volumnii. M. Vermiglioli avait laissé cette œuvre simplement ébauchée, et, dans la rédaction de son travail, son successeur a dû se borner à utiliser, çà et là, les matériaux que Vermiglioli avait laissés en portefeuille.

Ce volume est donc en réalité l'œuvre de M. le comte Conestabile. On y trouve réunie, à propos des monuments dont la description est scrupuleusement faite, une grande partie des données que nous devons, depuis cinquante ans, aux recherches de l'école de Lanzi. M. le comte Conestabile a décrit hypogée par hypogée. Avant d'entrer dans cette description intéressante, il commence par présenter un aperçu de ce qu'ont produit, en monuments architectoniques, les fouilles opérées sur différents points du sol qui recouvrent la nécropole des Volumnii, tels que stèles et colonnettes funèbres. L'auteur passe ensuite à la description des hypogées de famille qui sont au nombre de 37. Non-seulement il donne une description circonstanciée des urnes funèbres et des sujets qui y sont représentés; mais les inscriptions que portent les monuments sont, de sa part, l'objet d'une étude attentive et d'une discussion philologique. Après avoir fait connaître les 37 hypogées de Palazzone, le savant professeur traite des monuments dont on n'a pu découvrir avec certitude l'attribution, c'est-à-dire des hypogées qui contenaient des sépultures de familles inconnues. Il décrit tous les objets qui y ont été trouvés, urnes, *ollæ*, lampes en terre, bronzes. Il consacre ensuite quelques pages à diverses inscriptions latines et étrusques, à propos desquelles il soulève plusieurs questions philologiques. Quelques additions qui se rapportent tant à ce volume qu'à ceux qui ont déjà été publiés, complètent la publication, qui se termine par une table des matières et un index alphabétique fort détaillé.

Tel est le plan du livre de M. le comte Conestabile; il ajoutera certainement à ce que nous savons de la langue étrusque. Il faut avouer cependant, qu'en présence du grand nombre d'inscriptions que l'auteur a réunies ou auxquelles il se réfère, il y a lieu de s'étonner que des résultats plus certains et plus généraux n'aient point encore été obtenus. On peut dire qu'en matière de philologie étrusque, tout est sans cesse remis en question, et que la conjecture tient lieu de méthode. On doit regretter d'autant plus cet état d'enfance des études étrusques, que la connaissance des autres idiomes italiques a

fait dans ces derniers temps de notables progrès, grâce à la méthode qui y a été introduite. L'osque et l'ombrien en particulier sont devenus l'objet de travaux qui conduisent tous les jours à de nouveaux résultats. L'excellent journal de philologie comparée, publié à Berlin, par MM. Aufrecht et A. Kuhn, consacre chaque année plusieurs de ses pages à des discussions sur différents points de la philologie italique. Pourquoi l'exemple donné par l'Allemagne n'a-t-il pas été suivi pour l'étrusque ? Et si les tables eugubines ont fini par rencontrer des interprètes sagaces et ingénieux, comment les monuments de Pérouse et de Tarquinies en sont-ils encore à trouver des exégètes aussi bien inspirés que MM. Lepsius, Aufrecht, Kirchhoff et Mommsen ? Je consigne ici ces observations, non pour faire la critique de la manière dont M. le comte Conestabile, et avant lui Vermiglioli, ont expliqué les inscriptions ; je sais trop par expérience combien il est difficile d'entrer dans une voie plus régulière et plus méthodique : j'ai cru seulement devoir les produire ici, afin d'engager les antiquaires à tenter d'une autre voie, d'essayer si les procédés qui ont si bien réussi aux savants germaniques que je viens de nommer, ne sont pas aussi applicables à l'étrusque. Ce qui manque, il faut en convenir, ce sont les monuments bilingues, base de toute solide interprétation. Il est à noter, en effet, que ceux qui se présentent au premier coup d'œil comme tels, ne le sont pas en réalité.

Les inscriptions funéraires dans lesquelles nous trouvons un ensemble de noms latins placés à côté de mots étrusques, offrent ceci de particulier, que les noms latins ne correspondent pas au sens des mots étrusques. On retrouve bien quelques noms communs aux deux textes, mais à cela se bornent les rapprochements que l'on peut faire. On n'a donc point encore établi d'une manière irrévocable le sens des mots qui se rencontrent, même le plus habituellement dans les formules funéraires. Pour sortir des vraisemblances, il faudra assigner d'une manière précise la véritable position de la langue étrusque dans la grande famille indo-européenne, et remonter par un ensemble d'étymologies dont on aura préalablement fixé les lois, aux radicaux qui serviront de point de départ à la traduction des mots. Peut-être le moment où ce travail sera accompli n'est-il pas fort éloigné ! mais, en attendant que ces voies nouvelles et fécondes aient été ouvertes à l'étude de la langue étrusque, il faut convenir qu'un ouvrage tel que celui de M. le comte Conestabile, est ce qui est le plus propre pour propager la connaissance des antiquités étrusques, et en inspirer le goût.

Un atlas bien exécuté accompagne l'ouvrage et permet aux lecteurs de suivre des yeux la description que l'auteur fait des monuments. Depuis la mort de Vermiglioli, depuis celle d'Orioli et de Secchi, car nous avons perdu depuis peu presque tous les antiquaires qui s'étaient voués à l'étrusque, c'est la seule publication d'une véritable valeur sur cette langue curieuse et peu connue.

ALFERD MAURY.

Hesdin pittoresque, in-folio, texte et planches, par M. E. Delalleau, 1re livraison, 1857. Paris, Leleux.

Cette publication a pour objet de faire connaître l'une des plus charmantes cités du Pas-de-Calais. C'est un hommage rendu à sa ville natale par un jeune artiste. Dans un prologue, M. Delalleau nous apprend que cette ville, fondée par Charles-Quint, fut bâtie et fortifiée par Sébastien d'Oya, architecte célèbre, sous la direction de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, et qu'elle fut honorée d'un siége en règle par le maréchal de La Melleraye et le roi Louis XIII. Une autre gloire, non moins grande pour cette cité, c'est qu'elle a vu naître dans ses murs le chanoine Hennebert; l'abbé Prévost; le voyageur Jacquemont, et plusieurs savants et généraux distingués. M. Delalleau n'a nullement la prétention d'être historien ; le but qu'il se propose d'atteindre, c'est de faire connaître, avec le secours de son crayon habile et élégant, les monuments historiques et artistiques de cette ville, et la beauté des sites qui l'environnent. Cependant, nous devons dire que les notices qui accompagnent ses planches sont très-substantielles, et que l'auteur y entre dans les détails les plus minutieux, tant pour la partie historique que pour la partie descriptive. La première planche de cette livraison nous montre la porte d'Arras, dite porte Vieille, aujourd'hui détruite; l'artiste l'a rétablie dans ses proportions générales, d'après le dessin qui a été exécuté aux ponts et chaussées. La deuxième planche représente l'Ecu de France, qui était sculpté dans l'attique de la porte d'Arras, entre les deux bras de la bascule du pont-levis, depuis que Vauban avait fait subir quelques changements à ces fortifications. La troisième planche nous offre une vue générale de la ville prise au moment du siége de 1639. On y voit les dispositions des batteries d'attaque et les camps retranchés des assiégeants. La quatrième planche représente un récollet dans son costume, d'après une statue modelée par Nicolas Meunier, artiste distingué, naturalisé hesdinois

par une longue série de travaux exécutés dans la ville même, parmi lesquels on cite : les pilastres de la caserne, l'écu de France, reproduit sur la planche deuxième, et les sculptures de l'église. M. Delalleau nous fait connaître d'autres monuments historiques non moins curieux : ce sont des caricatures de l'époque où les Français convoitaient Hesdin. La cinquième planche nous représente la truie qui file avec cette légende qui se lit au-dessous : *Quand les Francois prendron Hesdin, ceste truy aura file son lin ;* à côté on a ajouté : *Les Francois ont prins Hesdin, cy ceste truy na pas file son lin.* Une autre caricature, reproduite sur la sixième planche, nous montre un Espagnol et un Français en costume du temps. Leur colloque, rapporté dans le texte placé au bas du dessin, est non moins piquant que celui de la planche précédente. Dans les livraisons suivantes, M. Delalleau nous fera connaître les autres monuments de cette ville remarquable, tels que la façade de l'hôtel de ville, le portail de l'église; il nous conduira dans l'intérieur des monuments et de certaines habitations particulières, pour nous faire admirer leur décoration en menuiserie, tapisserie, peinture, serrurerie, meubles, faïences, etc. Aussi, faisons-nous des vœux pour que sa publication reçoive les encouragements qu'elle mérite, afin de le voir persévérer dans son entreprise honorable. A. L.

Numismatique ibérienne précédée de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères, par P. A. Boudard, in-4°. Béziers, 1857, Delpech; Paris, Rollin.

Lorsqu'en 1852 les *Études ibériennes* parurent, quoiqu'elles ne fussent réellement qu'une *Étude*, dans l'acception rigoureuse du mot, elles attirèrent l'attention du monde savant, et furent accueillies avec bienveillance par les numismatistes. Les encouragements vinrent de tous côtés, et des plus hautes sommités de la science, à l'inconnu qui osait, sans idée préconçue, aborder une des questions les plus ardues dont l'antiquité nous a laissé à chercher la solution. L'auteur recommença donc son travail avec l'ardeur et le zèle que ces encouragements devaient lui donner. Quoique éloigné des centres intellectuels, il était heureusement placé pour ses recherches, dans une petite ville rapprochée des Pyrénées, entre l'Ibérie hispanique et l'Ibérie gauloise; et bien des faits nouveaux pour la numismatique, la géographie et l'histoire sont dus principalement à cette position particulière de l'auteur. Ce n'est toutefois qu'après être parvenu à constater, par la traduction, l'identité des langues ibé-

rienne et basque, que M. Boudard s'est décidé à publier le résultat de ses recherches sur la numismatique ibérienne.

L'ouvrage est divisé en deux parties :

La première comprend : 1° l'explication de l'alphabet ibérien, par des légendes ibéro-latines, la plupart inédites ; 2° les preuves de l'identité des langues ibérienne et basque, par l'identité des suffixes, de la combinaison des voyelles, de la formation des mots, des mots eux-mêmes et de leurs radicaux; 3° la liste par ordre alphabétique des noms de peuplades et de lieux de l'Hispanie, mentionnés par les anciens auteurs, avec leur synonymie, l'indication des noms modernes correspondants, et souvent leur explication par la langue ibérienne (basque). La deuxième partie est consacrée à la numismatique, et terminée par un essai sur l'origine de quelques villes anciennes de l'Hispanie, ibériennes ou celtiques.

Un grand nombre de planches de monnaies ibériennes, de tableaux de légendes, et de cartes géographiques, pour servir à l'intelligence du texte, formeront un atlas séparé.

L'ouvrage sera publié en huit fascicules, de cinq feuilles de texte in-4°, et de cinq planches chacun. Le prix de chaque fascicule est de 5 francs 25 centimes, et au deuxième fascicule il sera porté à 6 francs 25 centimes pour les nouveaux souscripteurs.

Mémoires sur les mystères de Cérès et de Proserpine, et sur les mystères de la Grèce en général, par M. Guigniaut, membre de l'Institut, in-4° de 114 pages, extrait du tome XXI, 2e partie des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1856, imprimerie impériale.

Dans ce travail, le savant académicien s'est proposé d'examiner et d'approfondir quelques points fondamentaux de la théogonie. Entre ces points, il n'en est pas de plus important et de plus controversé que celui qui regarde les mystères, et en particulier ceux de Cérès et de Proserpine. Les mystères ont été l'objet, dans ces derniers temps, des recherches de plusieurs savants nationaux et étrangers ; mais leurs travaux laissent encore bien des questions importantes à vider. Quelques-uns des textes les plus considérables, les plus anciens, les plus décisifs, n'ont point été suffisamment étudiés. Ce qui n'a point été fait, et ce qui devait être fait avant tout, M. Guigniaut l'a entrepris, et, à notre avis, personne n'était plus capable que lui pour se charger d'un pareil travail. Habitué depuis bien des années à étudier les textes, les monuments concernant la théogonie, et sur-

tout celle de la Grèce et de l'Italie anciennes, M. Guigniaut a publié d'abord le fruit de ses recherches dans son grand ouvrage sur les *Religions de l'antiquité*, que l'on peut considérer comme le traité le plus complet de mythologie qui ait encore paru; mais, après ce long travail, il éprouve le besoin de se rendre un compte de plus en plus sévère du résultat de ses études sur plusieurs points. Dans un mémoire préliminaire qui sert d'introduction aux recherches nouvelles qu'il commence, principalement sur les mystères de Cérès et ceux de Bacchus, M. Guigniaut examine l'hymne homérique à Déméter ou Cérès, considéré d'abord sous le point de vue philologique et littéraire, ensuite et surtout, sous le point de vue mythologique et mystique. Il s'attache à rapprocher et à résumer dans cet examen les opinions qui se sont produites parmi les savants, particulièrement en Allemagne, et à les compléter ou les modifier par la sienne propre. On retrouve dans ce travail, cette érudition riche et cette critique sévère à laquelle nous a habitués son savant auteur.

L. L.

Notice historique et archéologique sur le palais, l'abbaye et les deux églises de Choisy-au-Bac, près Compiègne (Oise), par Zacharie Rendu, architecte. In-4°, avec planches. Compiègne, 1856; Dubois, éditeur.

Dans la première partie de son travail, M. Rendu trace l'histoire de ce village aujourd'hui si humble et si calme, et qui pourtant a joué jadis un rôle important dans nos annales politiques et religieuses. Il fut un temps où nos rois y étalaient le luxe et la magnificence des cours; où la mître et le bâton pastoral des abbés y gouvernaient un riche et puissant monastère. Ce sont ces grandeurs passées que l'auteur s'est proposé de nous faire connaître, et nous devons lui en savoir gré; par sa position, ses études spéciales, personne n'était plus capable que lui d'atteindre ce but. Après avoir tracé les vicissitudes qu'eut à subir Choisy avant l'établissement de l'empire Franc, l'auteur nous apprend que les Mérovingiens y établirent une habitation royale. Le monastère et la basilique, occupés par des moines de l'ordre de Saint-Benoît, furent fondés par le roi Dagobert I[er], et l'église servit de sépulture à plusieurs rois de la première race. Les documents historiques, cités par l'auteur, signalent des faits du plus haut intérêt relatifs à cette résidence royale et à l'abbaye de Choisy. La description des monuments est accompagnée de planches d'une exécution parfaite, d'après les dessins de l'auteur.

UN HYMNE A OSIRIS

TRADUIT ET EXPLIQUÉ.

I.

Malgré les grands progrès réalisés récemment dans la science du déchiffrement des hiéroglyphes, l'étude de la mythologie égyptienne a été jusqu'à présent négligée; les efforts des égyptologues se sont dirigés de préférence vers les documents historiques, dont les résultats sont généralement mieux appréciés. D'ailleurs, l'interprétation des textes religieux présente des difficultés particulières pour lesquelles nous ne sommes pas encore préparés.

Le *Rituel funéraire* est une mine abondante de renseignements sur les doctrines de l'antique Égypte, notamment en ce qui a trait aux destinées des morts dans les régions d'outre tombe; mais ces renseignements sont épars dans des textes encore obscurs pour nous, et dont l'étude exige un pénible labeur. Grâce à l'abondance des matériaux, il est permis d'espérer que cette branche importante de l'archéologie égyptienne sera bientôt attaquée avec fruit. Quant à présent, il est utile de recueillir, dans les textes originaux, toutes les notions qui pourront en être éliminées avec certitude. On rassemblera ainsi d'excellents matériaux qui se coordonneront aisément à mesure que les lacunes seront comblées, et la science égyptologique, dont les bases sont désormais solidement assises, ouvrira bientôt de nouveaux et larges horizons aux esprits sérieux qui interrogent avec une noble ardeur les premières manifestations connues de la pensée et de l'intelligence humaine.

Indépendamment de la collection de textes connue sous la dénomination de *Rituel funéraire*, on étudiera avec fruit les hymnes gravées sur les tombeaux des personnages de haut rang. M. de Rougé a fait connaître déjà celui du scribe Ap-hérou-mès, qui lui a livré quelques données curieuses sur la génération du soleil; mais les cantiques d'Osiris, que Plutarque mentionne sous le nom

de ἱεροῖς ὕμνοις τοῦ Ὀσίριδος (1), sont de beaucoup les plus nombreux et les plus intéressants.

Mon travail a pour objet la traduction et l'étude d'une composition de ce genre dont le texte couvre une stèle appartenant à la Bibliothèque impériale. Ce monument m'a été signalé par M. Th. Devéria, qui le premier en avait reconnu l'importance. Je ne crois pas que cette remarquable inscription ait encore fait l'objet d'une étude analytique, et cependant, à mon avis, il en est peu qui méritent de fixer au même degré l'attention des égyptologues, au moins parmi les textes relatifs à des sujets mythologiques. La traduction que j'en publie aujourd'hui justifiera, je l'espère, cette appréciation.

Comme la plupart des monuments de cette espèce, la stèle dont il s'agit est arrondie par le haut; la partie semi-circulaire est décorée d'un tableau sculpté représentant deux scènes distinctes (voy. la planche 307, ci-jointe).

Dans la première, un personnage, nommé Amen-em-ha (2), présente l'offrande funéraire à son père, l'intendant des troupeaux d'Ammon, Amen-mès (3), et à sa mère Nefer-t-ari (4), derrière lesquels se tient un jeune enfant, Amen-em-wa (5).

Dans la seconde scène, un premier heb d'Osiris, nommé Si-eï (6), couvert de la peau de panthère, insigne de ses fonctions sacerdotales, offre l'encens à la dame Te-bok (7). Le rapport de parenté de ces deux personnages avec les précédents n'est pas indiqué. A en juger par la signification du nom *Te-bok*, la servante, on pourrait supposer qu'Amen-mès s'était choisi une seconde épouse dans sa propre domesticité.

Au-dessous se voit une rangée de personnages agenouillés, savoir : deux fils, Si-t-mau (8) et Amen-ken (9), et quatre filles, Merit-ma (10), Amen-se-t (11), Souten-mau (12) et Haï-em-neter (13).

(1) Plutarque, sur Isis et Os., chap. LII
(2) Ammon au commencement.
(3) Enfant d'Ammon.
(4) Bien réservé.
(5) Ammon dans la barque.
(6) Le fils vient.
(7) La servante.
(8) Fils de la mère.
(9) Ammon le belliqueux.
(10) Aimant la justice.
(11) La fille d'Ammon.
(12) Mère royale.
(13) Nourriture divine.

Les deux yeux sacrés, séparés par le sceau, occupent le sommet de la stèle; dans d'autres monuments du même genre, on trouve à la place de ces signes le disque ailé autour duquel sont enroulés deux aspics. On n'a pas encore expliqué d'une manière satisfaisante le symbolisme de ces figures.

Le registre inférieur est rempli par une inscription hiéroglyphique de vingt-huit lignes dans un état parfait de conservation et d'un excellent style; il n'y a d'autres lacunes que celles qui ont été occasionnées par le martelage du nom d'Ammon, dans la désignation de la fonction du défunt, Amen-mès, et dans cinq des noms que je viens d'énumérer. Je l'y ai rétabli avec une entière certitude (1).

Ce martelage nous fournit une limite inférieure pour l'appréciation de la date du monument. On connaît, en effet, la révolution religieuse accomplie par le successeur d'Aménophis IV, Khou-en-aten ou Akhou-en-aten (2). Ce monarque institua le culte du Soleil rayonnant et persécuta avec acharnement celui du dieu Ammon, dont le nom fut partout effacé. Notre inscription est un curieux témoignage de cette poursuite fanatique qui fort heureusement épargna les autres dieux de l'Égypte; les louanges d'Osiris, d'Isis et d'Horus ont été respectées par le marteau de la proscription.

Nous devons donc tenir pour certain que ce monument est antérieur à Khou-en-aten. Il est probable, au surplus, qu'Amen-mès vécut sous Aménophis I[er]; sa femme du moins porte le même nom que l'épouse chérie de ce monarque, Nefer-t-ari. S'il en est ainsi, Amen-em-ha, le dédicateur de la stèle, aurait été contemporain des premiers Thothmès, et cette conjecture s'accorde parfaitement avec la beauté des hiéroglyphes et le style des figures. Il n'y a pas à songer à l'époque de troubles qui précéda le règne d'Ahmès, et encore moins aux temps de l'ancien empire, dont les monuments ont un cachet fort différent. Aussi en rapportant au XVII[e] siècle avant notre ère la date de la stèle, il est vraisemblable que nous nous écartons peu de la réalité (3).

(1) Le nom d'Ammon se distingue encore dans celui d'Amen-se-t, dont le martelage est incomplet.

(2) Ce nom veut dire *la vertu* ou *la splendeur du soleil*. Le mot KHOU, que j'ai discuté dans mon *Mém. sur les Insc. de Radesieh*, note 69, admettait quelquefois, comme plusieurs autres mots égyptiens, une voyelle initiale. Tels sont TEF et ATEF, père; STOT et ASTOT, trembler; KHIMOU et AKHIMOU, noms de certains astres; enfin les prépositions ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩. Je transcris l'aspiration forte par *kh*.

(3) J'adopte pour cette appréciation les vues développées par M. de Rougé, dans son Introduction au nouveau Catalogue des grands monuments égyptiens du Louvre.

Je vais donner maintenant ma traduction de l'inscription, en la justifiant dans les notes par la discussion des principales difficultés. J'examinerai dans une autre partie les données mythologiques que nous livre ce texte, et j'essayerai quelques explications fondées sur le rapprochement de renseignements empruntés soit à d'autres sources originales, soit aux auteurs classiques.

La composition porte le titre « d'Adoration d'Osiris par l'intendant des troupeaux, ..., fils de la dame Nefer-t-ari. » Le martelage a fait disparaître le nom propre ; mais nous voyons par la filiation qu'il faut restituer ici celui d'Amen-em-ha. Suivant l'usage égyptien, le nom de la mère est seul mentionné ; le même fait se reproduit à la dernière ligne de l'inscription (1).

TRADUCTION :

« Adoration d'Osiris par l'intendant des troupeaux Amen-em-ha,
« fils de la dame Nefer-t-ari ; il dit :
« Salut à toi, Osiris, seigneur de la longueur des temps, roi des
« dieux, aux noms multipliés, aux saintes (2) transformations, aux
« formes (3) mystérieuses (4) dans les temples, être auguste résidant

(1) M. Devéria, préoccupé de l'exiguïté de l'espace martelé, me propose de lire : « Adoration d'Osiris par l'intendant des troupeaux d'Ammon Amen-mès et la dame Nefer-t-ari. » Il place ainsi l'hymne dans la bouche du défunt et non dans celle du consécrateur du monument. Cette opinion mérite considération ; mais l'expression : *il dit*, qui vient ensuite et qui se rapporte à une seule personne, me décide à persister dans ma traduction.

(2) SER. Ce groupe qualifie souvent les temples, les sanctuaires. A la ligne 13 du texte hiéroglyphique de Rosette, SER correspond à αὔξουσι et τιμῶσι dans le texte grec, et à la ligne 8, la formule EM BO SER, *in loco sancto*, est rendue par le grec : ἐν τοῖς ἀδύτοις.

(3) AROU. Ce mot comme KHEPEROU, transformations, est presque toujours déterminé par la momie debout ; il y a entre ces deux expressions une certaine analogie de signification. Le parallélisme de la phrase actuelle suffirait pour le faire présumer ; les AROU sont probablement les formes, les états d'être qui sont la conséquence des transformations, KHEPEROU.

(4) , SHETA, secret, mystère. J'ai donné ailleurs quelques explications sur ce mot. De certains chapitres du rituel, il est dit qu'ils sont AA SHETA, très-mystérieux, très-secrets, et il est interdit de les montrer à qui que ce soit. Une des plus belles stèles du Louvre contient les louanges d'un artiste éminent, nommé Iriousen. On y trouve, lignes 6, 7, la phrase suivante : AOU REKH-KE-OUA SHETA EN NETER KHROU, « Je connais aussi le secret de la langue divine, c'est-à-dire des hiéroglyphes. » Ceci

« dans Tattou (1), chef renfermé dans Sokhem, maître des invoca-
« tions dans Oer-ti, jouissant de la félicité (2) dans Hon, à qui il « appartient de commander dans le lieu de la double justice, âme « mystérieuse du seigneur de la sphère, le saint du Mur-Blanc (3), « l'âme du soleil, son corps lui-même reposant en Souten-si-nen (4); « l'auteur des invocations dans la région de l'arbre Ner (5); dont « l'âme est faite pour la vigilance (6); le seigneur de la grande de-« meure dans Sesennou; le plus grand des êtres (7) dans Shas-hotep; « le seigneur de la longueur des temps dans Abydos. Le chemin de

nous apprend que la connaissance de la langue sacrée constituait, chez les Égyptiens, un mérite assez exceptionnel pour qu'il fût jugé digne d'être mentionné dans une épitaphe.

(1) Comp. Todt., chap. CXLII, 19e invoc.

(2) [hiéroglyphes] WENT DJEF, *cum felicitate*. *Djef* est le nom hiérog. du parfum égyptien dont Plutarque nous a conservé la recette, et qu'il nomme κῦφι (*Sur Isis et Os.*, dernier chapitre) Au témoignage de cet auteur, le kufi n'était pas seulement un parfum, car les Égyptiens le buvaient mélangé à d'autres ingrédients; il agissait d'une manière favorable sur le corps et sur l'âme. Cette substance est représentée sous la forme de petits pains ovoïdes (Sharpe, *Ég. inscr.*, pl. XVII). Du DJEF céleste présenté au nez des dieux (Todt, chap. LXXII, lig. 4), est peut-être dérivée l'ambroisie de l'Olympe grec. Employé comme verbe, DJEF signifie, au propre, *embaumer*, *parfumer*, et au figuré, combler de felicité, rendre heureux. Cf. Greene, XI, 2. AM TOT DJEF TEMMOU, « à la main gracieuse, rendant heureux les humains. » Sur l'obélisque de Luxor, face de Neuilly, il est dit de Ramsès : « La race de Tum est une avec lui pour accomplir ses royautés sur la terre à jamais, » et [hiéroglyphes] ER DJEFAMEN-PA, « pour rendre Thèbes bienheureuse. » Voy. aussi Todt, CV, lig. 4; CX, lig. 10; CIV, lig. 2, etc. Ce mot revient plusieurs fois dans l'hymne.

(3) Un des quartiers de Memphis.

(4) Bubaste, suivant M. Brugsch, cité par M. Mariette (*Ath. franç.*, 1855, 98).

(5) Cette région est souvent citée en rapport avec Osiris. Osiris est invoqué sous le titre d'Ame sainte, résidant dans la région de l'arbre Ner (Sharpe, *Ég. insc.*, XCVII, 5). C'est peut-être Byblos, où l'arche d'Osiris fut recélée dans un tamarisque, ἐρείκη.

(6) [hiéroglyphes] SET. Ce groupe a souvent un second déterminatif, l'œil complet. Le sens *veiller*, *surveiller*, a déjà été proposé.

(7) La tête de vautour [hiéroglyphe] ordinairement suivie des déterminatifs de l'espèce humaine, est une des dénominations assez nombreuses dans les hiéroglyphes, pour désigner les hommes en général. Ce même signe sert de déterminatif au groupe [hiéroglyphes], NRAOU, commander, maîtriser, duquel semble dériver le copte ⲚⲞⲨⲖⲎ, dux; mais il faut nécessairement distinguer entre ces deux expressions, dont la première comporte évidemment un sens moins restreint que la

« sa demeure est dans le To-sar (1) ; il est stable de nom dans la « bouche des humains. C'est un dieu de la terre, un Atoum qui « parmi les dieux comble les êtres de félicité (2), un esprit bienfai- « sant dans le lieu des esprits.

« De lui le Nil céleste (3) tire (4) ses eaux, de lui provient (5) le « vent, et l'air respirable (6) est dans ses narines, pour sa satisfac- « tion et pour les goûts de son cœur; il aère l'espace (7) qui goûte « la félicité, parce que ses astres [*de l'espace*] lui obéissent au haut « des cieux.

« Il ouvre les grandes portes, c'est le maître des invocations dans « le ciel méridional et des adorations dans le ciel du nord; les con-

seconde. Dans des phrases comme celle-ci : [hiéroglyphes] IRI-EN-A HESS-T .... HERR-T NETEROU HIRS; « j'ai fait le désir des hommes et le plaisir des dieux, en outre, » (Prisse, *Mon.*, pl. XVIII, lig. 11.) la tête de vautour désigne l'espèce humaine en antithèse avec le groupe qui nomme les dieux. Je citerai encore : NEHHOU-EN-EW SENB ONKH EN [hiéroglyphes] NEB-T; « tous les hommes attendent de lui la santé et la vie. » (Stèle d'Entew. au Louvre, lig. 19.)

(1) Le To-sar. Sur cette localité myst que, voyez S. Birch, *On a remark. inscr.*, etc., note 51. C'est, d'après notre texte, un lieu que les mânes devaient traverser avant d'arriver à la demeure d'Osiris, l'Hadès égyptien.

(2) [hiéroglyphes], TOUM DJEF KAOU WENT POU-T, litt. : « Un Atum béatifiant les êtres parmi les dieux. » Ce passage est embarrassant à cause de l'absence de déterminatif après le nom d'Atoum. [hiéroglyphe] exprime aussi la négation, mais avec cette acception, la phrase ne présenterait plus aucun sens raisonnable. J'ai préféré y voir une comparaison d'Osiris avec Atoum, autre forme solaire sur laquelle je reviendrai dans la suite de ce mémoire.

(3) Le ⲚⲞⲨⲚ, νοῦν, l'abyssus, les eaux célestes.

(4) [hiéroglyphes] KHANAP, retirer, extraire, exprimer en pressant, arracher : Cf. Todt, chap. XVII, lig. 65; « le puits de feu dévorant les corps, arrachant (KHANAP) les cœurs hors du corps. » Nous trouverons plus loin un second exemple de l'emploi de ce mot.

(5) [hiéroglyphes] WENT, partir, provenir, revenir. Voy. S. Birch, *loc. cit.*, note 9.

(6) [hiéroglyphes], MESESS. Les déterminatifs sont la voûte du ciel et la voile, symbole du vent; c'est certainement l'air atmosphérique, l'air respirable. Au livre du Sin Sinou, on trouve l'expression HER NEM MESES WENT EK, « trouvant l'air de ses narines; » dans cet exemple, MESES est déterminé par l'hiéroglyphe du nez. Nous trouvons ensuite : MESES EN EW KHO, il aère l'espace.

(7) [hiéroglyphes] KHO. Ce mot, suivi de l'angle, déterminatif des dénominations géographiques, ne peut signifier que l'étendue, l'espace vide dans lequel se meuvent les astres. Je le retrouve à la ligne 20.

« stellations qui se meuvent sont sous le lieu de sa face, ce sont ses « demeures, ainsi que les constellations qui se reposent (1). A lui « est présentée l'offrande par l'ordre de Seb; les dieux l'adorent « avec respect dans le firmament, les divins chefs (2) avec révérence,

(1) KHIMOU SEKOU et orthog. pleine , KHIMOU OERTOU. Ainsi sont nommées certaines divinités que les peintures funéraires nous montrent traînant à la cordelle la barque du Soleil; l'étoile qui sert de déterminatif prouve que ce sont des astres ou des constellations. Nous voyons par notre texte que les Égyptiens se figuraient les KHIMOU placés en face du Soleil qui y faisait ses résidences, c'est-à-dire qui y stationnait tour à tour. Ces fonctions conviendraient parfaitement aux constellations de l'écliptique, qui marquent dans le ciel la route apparente du soleil. La vue perpétuelle de cet astre constituait une condition essentielle de la félicité d'outre tombe; aussi l'une des prières les plus fréquentes consistait à demander que le défunt devînt semblable aux KHIMOU SEKOU et aux KHIMOU OERTOU, qui forment le cortége du dieu de la lumière et qui lui servent de gardes, ainsi que le Rituel nous l'enseigne (Todt, CII, lig. 1, 2). Pour admettre cette hypothèse, il n'est, d'ailleurs, pas nécessaire de supposer que les Égyptiens eussent coordonné ces astérismes à l'instar des douze signes du zodiaque grec.

Le mot , KHIM, signifie *ignorer, ne pas connaître;* c'est l'opposé de , REKH, *savoir.* Les astres dont nous nous occupons auraient donc été nommés *les Inconnus.* Toutefois, le mot *khim* peut être susceptible d'acceptions différentes.

Quant au groupe SEKOU, il suffit de le rapprocher du copte ⲤⲰⲔ, *trahere, ducere*, d'où ⲤⲰⲔⲚ̄ⲞⲨ̄ⲞⲤⲢ, *remigare.* OERTOU, déterminé par l'homme au repos, rappelle le copte ϩⲢⲞⲨⲢ, *quiescere, sedare.* Il signifie se reposer, cesser d'agir, et s'emploie précisément pour exprimer le repos du rameur. Cf. Todt, CIX, lig. 2 et CXLIX, 7 : « Je navigue sans m'arrêter (AN OERT) dans la barque du Soleil. » On trouve aussi IRI-A-EN-EK HANNOU AN OERTOU : « Je te fais des invocations sans cesse » (Sharpe, *Ég. inscr.*, pl. I, lig. 7, 8), et : « Je ne m'arrête pas (oert) au milieu de leurs cachots. » (Todt, chap. XVII, lig. 77.) Osiris est surnommé OERT-HET, immobile de cœur, inébranlable. Je suppose que, dans l'opinion des Egyptiens, les astres vers lesquels le soleil semble se diriger, étaient censés attelés à sa barque, ce sont les KHIMOU SEKOU; ceux que le soleil a dépassés cessent d'agir, ce sont les KHIMOU OERTOU. Les uns et les autres passent successivement du mouvement au repos, ce qui explique pourquoi les KHIMOU OERTOU sont eux-mêmes représentés dans l'action de remorquer le soleil.

(2) variante de DJADJOU. Voy. de Rougé, *Inscr. d'Ahmès*, p. 190, note 1. D'après le chapitre XVIII du Rituel, ces personnages divins prési-

« tous, en supplications (1). Ceux qui sont parmi les augustes (2)
« l'aperçoivent dans son autorité, et la terre entière lui rend gloire
« lorsque sa sainteté combat; c'est un Sahou illustre parmi les
« Sahous, grand de dignités, permanent d'empire. C'est le maître
« excellent des dieux, beau (3) et aimable. Celui qui le voit lui ac-
« corde le respect, avec amour, dans toutes les contrées; tous ceux
« qui ont été exaucés par lui exaltent son nom au premier rang (4).
« Il est maître de commander au ciel et sur la terre. Des acclama-
« tions multipliées lui sont adressées dans la fête d'Ouk, les accla-
« mations des deux mondes unanimes.

dèrent à la justification d'Osiris. Ce sont probablement les dieux qui exercèrent un commandement pendant la guerre typhonienne, et leur nom doit être traduit : divins chefs, divins capitaines (comp. ϪⲞϪ, *caput*). On voit, en effet (Todt, chap. XVII, lig. 62), que les DJADJOU combattirent les ennemis du Seigneur universel; et, *Not. de Champ.*, p. 435 : « Qu'ils combattirent le serpent. » Dans cette hypothèse, les Djadjou de Hon, de Tattou, de Sokhem auraient pris part à des événements ayant eu ces localités pour théâtre et les titres de DJADJOU du Soleil, d'Osiris, de tout dieu, de toute déesse, se rapporteraient à des services rendus pendant cette guerre. Une circonstance bizarre, c'est qu'Osiris lui-même est mentionné plusieurs fois au nombre des DJADJOU, défenseurs d'Osiris. Cette singularité s'expliquerait cependant par la participation d'Osiris, revenu à la vie, à la guerre qu'Horus et Isis firent à Seth.

(1) [hieroglyphs], TEHOU; l'orthographe habituelle est TEBHOU, copte [copte], *prier, implorer;* mais la forme TEHOU n'est nullement inusitée.

(2) Les ASOU. C'est un des degrés dans la hiérarchie des élus. On connaît encore les AMKHOU, pieux, dévoués; les HESOU, zélés, fidèles; les KHOU, esprits, lumineux; les AKEROU, sages; les SAHOU, élus, choisis, etc. Le mot [hieroglyphs], AS, veut dire riche, précieux, rare. C'est le qualificatif ordinaire des pierres précieuses; il est dit d'un personnage nommé Haroua, dont la statuette est au Louvre : « Que son amour était la nourriture du pauvre, la bénédiction de l'infirme, et [hieroglyphs], la richesse de celui qui n'a rien. » (Greene, *Fouilles à Thèbes*, pl. XI, 2.) Appliquée aux personnes, cette expression correspond à l'idée *respectable*, *vénérable*, *auguste*, *illustre*.

(3) [hieroglyphs], AM, avec la face humaine pour déterminatif, *beau, joli.*

(4) Litt. : « Ils exaltent ([hieroglyphs]) son nom en avant les exaucés par lui, tous. » TAM a pour valeur radicale *trancher, séparer, mettre à part;* de là, le sens dérivé : distinguer, exalter, faire prédominer. [hieroglyphs] TARP signifie accueillir, être favorable, exaucer. A l'avant-dernière ligne de l'inscription, nous trouvons le vœu que le défunt soit accueilli (TARP-TOU) dans le lieu des zélés.

« Il est l'aîné, le premier de ses frères, le chef (1) des dieux; c'est « lui qui maintient la justice dans les deux mondes, et qui place le « fils sur le siége de son père; il est la louange (2) de son père Seb, « l'amour de sa mère Nou; très-vaillant, il renverse l'impur; invin- « cible, il massacre son ennemi; il impose sa crainte à celui qui le « hait; il emporte les boulevards (3) du méchant; intrépide, ses pieds « sont vigilants; c'est le fils de Seb, régissant les deux mondes. « Il (Seb) a vu ses vertus et lui a commandé de conduire les nations « par la main (4) vers une prospérité multiple. Il a fait ce monde de « sa main, ses eaux, son atmosphère, sa végétation, tous ses trou-

(1) [hiéroglyphes], HAM KAHOU, qui jouit d'un bras, qui maîtrise; c'est le contraire de [hiéroglyphes], sans bras, débile, infirme. (Cf. *supra*, p. 72, note 4.)

(2) Lorsqu'il est en parallélisme avec [hiéroglyphes], MER, *amour, désir, ce qui plaît*, avec [hiéroglyphes], AMKHOU, *dévoué, consacré*, ou [hiéroglyphes], HERR, *contentement, agrément*, le mot [hiéroglyphes], HOS, conserve rarement le sens *chanter, jouer d'un instrument*, qui lui appartient dans certains cas. Il signifie alors volonté, désir, inclination, et lorsqu'il qualifie une personne : *complaisant, fidele, zélé, obsequiosus.* Dans l'exemple que j'ai cité, page 69, note 7, un personnage se vante d'avoir fait (HESOU RETOU), les désirs des hommes, et (HERR NETEROU), le contentement des dieux. Sur les inscriptions de la statuette naophore, Outa-hor-soun se dit : dévoué (AMKHOU) à son père et complaisant ou zélé (HOS) pour sa mère. De même Peheri (Lepsius, *Denk.*, A. III, bl. 13) se proclame un fidèle (HESI) issu d'une race fidèle (HESOU). M. Birch (*On a remark. inscr. in the Bib. nat.*, note 52) a admis le sens *ordres.* Je crois, toutefois, qu'il faut distinguer entre [hiéroglyphes], HOS, et [hiéroglyphes] qui exprime véritablement l'ordre, la volonté manifestée. Le sens *chanter, célébrer, louer*, convient à des phrases faciles à reconnaître. Dans celle que j'étudie, on pourrait lire : *objet des complaisances de son père, amour de sa mère;* mais il est impossible d'admettre ici une idée de sujétion, de soumission, puisque nous trouvons plus loin la même formule appliquée aux grands et aux petits dieux qui sont subordonnés à Osiris.

(3) [hiéroglyphes] DJEROU, *barrière, limite, borne, clôture.* On lit, Lepsius, *Denkm. abth.*, III, bl. 132 : « Phra lui a placé ses frontières aux limites (DJEROU) de la lumière du soleil. » Et bl. 69 : « Le roi a détruit Coush, il en a emporté les boulevards (DJEROU) comme s'ils n'avaient jamais existé. »

(4) [hiéroglyphes] Je décompose en EN EM KAHOU, *par le bras;* les particules complexes sont d'un fréquent usage dans les hiéroglyphes.

« peaux (1), tous ses volatiles, tous ses poissons (2), tous ses reptiles « et ses quadrupèdes. La terre rend justice au fils de Nou et le « monde se délecte (3) encore lorsqu'il monte sur le siége de son « père, semblable au soleil; il brille à l'horizon, il donne la « clarté (4) à la face des ténèbres; il irradie la lumière par sa double « plume; il inonde (5) le monde comme le soleil du haut de l'em- « pyrée. Son diadème prédomine au haut des cieux et s'associe (6) « aux étoiles; c'est le guide (7) de tous les dieux.

(1) MENMEN, le taureau, l'élément le plus considérable du troupeau. En hébreu בקר, gros bétail.

(2) KHEN, mot que je n'ai pas encore rencontré ailleurs. Bien qu'il ne soit pas du nombre des groupes connus qui désignent des poissons, j'ai dû admettre ce sens, parce qu'il est difficile de croire que cette branche importante du règne animal ait été oubliée dans une énumération aussi détaillée.

(3) HERR. J'ai déjà parlé de ce mot, page 69, note 7; il a quelquefois pour déterminatif l'hiéroglyphe du cœur, et se trouve alors sous la forme ou . Au livre des Sinsinou, il est dit du défunt qu'il a été agréable aux dieux en tout ce qu'il a fait (HERR NETEROU). De même la fille du chef de Bakhten, parce qu'elle était très-belle, plut au roi plus que toute chose (HERR EN KHER-EW ER KHET NEB). Prisse, *Mon.*, pl. XX, lig. 6.

(4) ☉ SHEP. Ce mot n'est pas le copte ϫⲈⲠ, comme l'avait pensé Champollion. Il signifie incontestablement clarté, lumière.

(5) BAH, couler, fluer, arroser, inonder. Cf. Prisse, *Mon.*, pl. XVIII, côté sud, lig. 7. BAH EN SATOU SEN TO, « leurs rayons inondent la terre. » Dans les inscriptions de Radesieh, il est dit, à propos de la citerne creusée par Séti, « que l'eau y afflua (BAH) abondamment. » Voy. mon *Mém.* sur ces inscrip., p. 17. Le dieu BAH, qui trône dans les campagnes d'ANERA, est probablement une forme particulière d'HAPI-MOU. Il reçoit le titre de père des dieux (Sharpe, *Ég. inscr.*, pl. LVIII, lig. 39).

(6) SENSEN, fraterniser, s'allier, s'associer. Comp. Todt., chap. XVII, lig. 89. Voy. aussi stèle de Djave, au Louvre : SENSEN-EN-EW HNA NETEROU, « il s'allie avec les dieux. » Dans son traité avec les Khétas, Ramsès jure qu'à partir de ce jour il y aura bonne paix (HATAP NEFER) et bonne alliance (SENSEN NEFER) entre lui et eux à jamais.

(7) SAM, guider, conduire, accompagner; aussi : culte, service religieux. Voyez mon *Mém.*, déjà cité, note 58.

« Il est bon de volonté et de parole; il est la louange des grands « dieux et l'amour des petits dieux.

« Sa sœur a pris soin (1) de lui, en dissipant ses ennemis (2) par « une triple déroute (3); elle émet (4) la voix dans l'éclat de sa bou- « che; sage de langue (5), sa parole ne faillit (6) pas. Elle est bonne « de volonté et de parole : c'est Isis, l'illustre, la vengeresse de son « frère; elle l'a cherché (7) sans se reposer (8); elle a fait le tour (9) « de ce monde en se lamentant (10); elle ne s'est point arrêtée sans « l'avoir trouvé (11); elle a fait de la lumière (12) avec ses plumes (13);

(1) , MAK, soin, pensée, préoccupation; copte ⲘⲞⲔⲘⲈⲔ. L'exemple actuel est décisif. Isis accordait les mêmes soins à tous les défunts, assimilés à son frère Osiris. Voyez Todt, CXLVI, 19 : MAU-A ESE HER MAKOU-A, ma mère Isis prend soin de moi.

(2) Le rapport pronominal indique qu'il s'agit des ennemis de la déesse.

(3) Litt. : *repoussement.* Cette déroute des partisans de Seth a son analogue dans celle d'Apophis. Cf. Todt, chap. C, lig. 3 : « J'attaque Apophis, je repousse sa marche.

(4) SHET KHEROU (j'adopte, pour ce dernier groupe, la lecture proposée par M. Birch), *faire voix*, *s'énoncer.* Le sens est que la déesse avait le don de l'éloquence. Isis présidait à la sagesse et à l'éloquence. Le perséa lui était particulièrement consacré, à ce que nous rapporte Plutarque, parce que cet arbre a les fruits en forme de cœur et les feuilles en forme de langue. *Sur Isis et Os.*, chap. LXVIII).

(5) est la *langue.* Comp. *Insc. de Kouban*, lig. 18 : « Hou est dans ta bouche, Kou est dans ton cœur, le lieu de ta langue ( ) est le sanctuaire de la vérité. » Voy. aussi Todt, chap. LXVIII, lig. 8; et Champollion, *Not.*, p. 492.

(6) OUH, manquer, être empêché, faillir.

(7) HAH; chercher. Les stèles du Sérapéum ont fourni à M. Mariette une excellente preuve du sens de ce mot (*Bull. arch.*, 1855, p. 95).

(8) BAKAK, s'arrêter, se reposer. Ce sens est certain.

(9) RER, tourner, faire le tour, circuler.

(10) HAÏ; ce mot, déterminé par l'oiseau du mal, est une onomatopée.

(11) Litt. : « lui n'étant pas trouvé. »

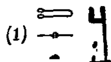
(12) ⊙ MOU, lumière, lueur.

(13) MOU. Le déterminatif, une espèce de pain oblong, semble indiquer qu'il s'agit de quelque ingrédient de l'invention de la déesse. On sait

« elle a fait du vent avec ses ailes; elle a fait les invocations de l'en-
« terrement de son frère; elle a emporté (1) les principes (2) du
« Dieu au cœur tranquille; elle a extrait son essence (3); elle a fait
« un enfant; elle a allaité (4) le nourrisson par un bras (5). On ne
« sait pas où cela se passa (6).

« Son bras (*de l'enfant*) est devenu fort dans la grande demeure de
« Seb. Les dieux sont dans la joie lorsqu'arrive Osiris, fils d'Horus,

qu'après son embaumement le corps d'Osiris devint lumineux. M. Devéria me suggère dubitativement le sens *plumes*, qui serait, en effet, en parallélisme avec les ailes mentionnées dans la phrase suivante. La question est embarrassante. Il y a ici, dans le texte, une intention de jeu de mots. (Voy. de Rougé, *Mém. sur la stat. naophore*, p. 20, note 1.)

(1)  TES. Ce mot s'emploie pour indiquer l'enterrement, le transport des morts à l'hypogée. Il signifie aussi *porter, apporter*.

(2)  NENNOU. Dans la phrase suivante, il est dit qu'Isis exprima les éléments d'Osiris et en refit un enfant; j'en conclus que les NENNOU qu'elle a portés étaient les racines, les principes desquels elle devait retirer ce nouvel être. Le copte ⲚⲞⲨⲚⲈ, radix, autoriserait cette hypothèse. On pourrait cependant rapprocher ce passage de celui dans lequel Plutarque nous raconte qu'Isis fabriqua des images d'Osiris et les enterra dans différents endroits; mais le mot exact pour ce sens serait , SENEN, effigie, image.

(3) eaux, éléments, essences. Dans le conte des deux frères, traduit par M. de Rougé, il est dit que la femme créée pour Satou avait en elle l'eau, l'essence de tous les dieux. Cf. Lepsius, *Denkm.*, abth. III, bl. 201 : « Le roi, fils d'Ammon, essence divine () émanée de sa chair. » J'ai cité d'autres exemples, *Insc. de Radesieh*, note 51.

(4)  SHET MENA, *admovere ubera*. Voyez, sur les fonctions variées du verbe SHET, mon Mém. déjà cité, note 61, et ci-dessus, page 9, note 4.

(5) La traduction de ce passage est littérale. J'éprouve cependant quelques doutes en le comparant avec une formule presque identique qui se trouve dans un texte de la XIe dynastie. (Sharpe, *Ég. insc.*, pl. LXXIX, lig. 9.) Dans cet endroit, l'expression EM OUA KAHOU, par un des bras, est suivie du signe ⊏⊐. ce qui exigerait une interprétation différente. Malheureusement le contexte ne me fournit aucun éclaircissement.

(6)  BES, survenir, arriver, se réaliser. L'inscription de Kouban fournit un excellent exemple : « Si tu dis à ton père Hapi-mou : AMMA BES MOU, que l'eau arrive! » L'entrée des rois au temple de Ptah, à Memphis, pour la cérémonie du couronnement, se nommait SOUTEN BES ER NETER-PA, le royal avénement au temple. Voyez *Insc. de Rosette*, lig. 9, et Lepsius, *Denkm.*, III, 124.

« intrépide, justifié, fils d'Isis, fils d'Osiris. Les divins chefs s'unis-« sent (1) à lui; les dieux reconnaissent le Seigneur universel lui-« même. Les seigneurs de la justice qui y sont réunis (2) pour dis-« poser de l'iniquité sont ravis de rendre gloire dans la grande « demeure de Seb au Seigneur de la justice (3). Le règne de sa (4) « justice lui appartient. Horus a trouvé sa justification (5); il s'avance « couronné du bandeau royal par l'ordre de Seb. Il a pris la royauté « des deux mondes : la couronne de la région supérieure est fixée « sur sa tête. Par lui est jugé (6) le monde dans ce qu'il contient; le « ciel et la terre sont sous le lieu de sa face. Il commande aux hu-« mains, aux purs, à la race des habitants (7) de l'Égypte et aux na-

(1) S-HOU, copte COOY2, *convenire*, *congregare*.

(2) SAMIOU. Sur la stèle de Samneh, publiée par M. Birch dans son *Mémoire sur l'inscription de Kouban*, ce mot annonce la somme, le total de différents nombres additionnés. M. de Rougé a reconnu, de son côté, à ce que me dit M. Devéria, le sens *s'assembler*, *se réunir*, qui convient très-bien, en effet, au passage étudié.

(3) Litt. : *A son seigneur*, c'est-à-dire à Osiris lui-même, le juge suprême des mortels.

(4) Il s'agit de la justice de la grande demeure de Seb, c'est-à-dire de la terre, domaine spécial du Saturne égyptien.

(5) Litt. : *Sa parole de justice*.

(6) , AP, estimer, juger, apprécier, évaluer, peut-être aussi compter, copte OП. On lit devant un scribe écrivant : AP KHET MER PA, « l'intendant compte (ou estime) les choses » (*Denkm. abth.*, II, bl. 56), et sur la belle inscription d'Entew, au Louvre : « C'est moi qui apprécie (AP) les tributs des chefs de tout le pays. » Au Rituel, chap. XLII, lig. 12, le défunt est réputé, apprécié (APTOU) comme Khpra; chap. LXXII, 2, il demande à être évalué (AP) à la valeur (AP) des dieux.

(7) Ce groupe est habituellement suivi des déterminatifs de l'espèce humaine. Je n'en connais pas la lecture, mais je puis citer la variante HOMMOU, que j'ai relevée sur les inscriptions du tombeau de Ramsès-Hik-hon, rapportées dans le grand ouvrage de la Commission prussienne; le passage correspond à Todt., chap. CXXIV, lig. 8. Ce groupe doit désigner les hommes et non s'appliquer à l'un des états des mânes après la mort. On le rencontre dans la légende de Philopator Ier , « sauveur royal des hommes; » et le titre d'Épiphane τοῦ τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων ἐπανορθώσαντος, correspond à . Il forme le troisième terme dans l'énumération suivante : pour l'exaltation des dieux, pour la jubilation des déesses, pour l'acclamation des *humains*. Champollion, *Not.*, p. 177.

« tions étrangères (1). Le soleil fait sa révolution (2) selon ses plans, « ainsi que le vent, le fleuve, les fluides, le bois des plantes vivantes et « tous les végétaux. Dieu des semences (3), il donne toute sa végétation « et le kufi précieux; il réalise l'abondance (4) et la donne à toute la « terre. L'universalité des hommes est dans le ravissement (5), les « entrailles dans les délices, les cœurs dans la joie, à cause du Sei- « gneur miséricordieux (6). Chacun (7) adore ses bontés; doux (8)

(1) , *Le nord tout entier.* La corbeille de l'idée *tout* n'est répétée que deux fois dans d'autres exemples, et notamment dans l'Inscription de Rosette, où ce groupe sert à désigner les Grecs. Les nations septentrionales étaient, pour les Égyptiens, le type de la barbarie.

(2) KEN-TOU de KEN, tourner et détourner. La révolution du soleil (KENTOU EN ATEN est également mentionnée sur l'obélisque de Karnak (*Denkm.*, abth. III, bl. 22). Dans l'une des inscriptions d'Amarma (même ouv., bl. 79), je lis cette remarquable harangue au Soleil : « Toute la terre, pendant ta révolution, à ton lever, adresse des invocations à ta lumière, et à ton coucher pareillement. »

(3) , NEPRA, semence, graines. Voyez la légende des moissonneurs, Champollion, not. 415

(4) SESSOU, copte CEϪ, abondance, satiété. Cf. Prisse, *Mon.*, pl. XVII, lig. 11 : AU-MA-ENA HATAPOU EN HAKAR SESSOU EN A AN-TI, « J'ai donné des pains à l'affamé, de mon abondance à celui qui n'avait rien. »

(5) KHENT, déterm. par l'hiéroglyphe du nez, indice des mouvements de l'âme. On trouve ce groupe en parallélisme avec HAA, se réjouir, et HATAP-HET, satisfaction, aise. *Denkm.*, abth., III, 127 et 223.

(6) NEB TEHOU, seigneur des supplications.

(7) BO NEB. Litt. : *tout lieu.* Cette expression, souvent suivie des déterminatifs de l'espèce humaine, désigne l'universalité des hommes.

(8) BANAROU, excellent, doux, exquis. C'est un synonyme de NEDJEMOU et de KHENT étudiés plus haut. L'inscription d'Haroua, déjà citée, fournit un exemple remarquable de l'emploi des épithètes AMKHOU, HOS, BANAR, NEDJEM et AM. Il se lit ainsi :

ERPA HA NEB-EW AMKHOU KHER HEN-T-EW HOS KHER BANAR-RO NEDJEM DJET AM-HET EN OER NEDJES. « Le noble chef, dévoué envers son maître, zélé envers sa maîtresse, agréable de bouche, doux de parole, gracieux pour le grand et le petit. »

ERPA est un adjectif de dignité. Je l'ai trouvé remplacé par le groupe , AA, grand, dans un passage du Rituel. Comp. Todt, XVII, 78, et l'endroit correspondant du papyrus Cadet. La valeur *jeune*, à laquelle quelques égyptologues semblent revenir, me paraît inadmissible. Le mot hiérog., pour cette acception, est RENPE, jeune, récent, nouveau. Le titre d'ERPA est attribué à des personnages par-

« est son amour en nous; sa tendresse (1) environne les cœurs; « grand est son amour dans toutes les entrailles.

« On rend justice au fils d'Isis : son ennemi tombe sous sa fu« reur (2) et le fauteur d'iniquité au son de sa voix; le violent (3) est à « son heure suprême : le fils d'Isis, vengeur de son père, s'approche « de lui.

« Sanctifiants et bienfaisants sont ses noms; la vénération (4)

venus à un âge avancé, si l'on en juge par l'énumération de leurs longs services, et très-souvent encore à des individus décédés. Dans le titre de Seb, le Chronos égyptien, le père des dieux, ERPA NETEROU, il serait difficile d'admettre « le sens le plus jeune des dieux, » malgré le νεώτατος de Diodore. Le traducteur grec a dû confondre RENPE, avec REPA, les sons voyelles ayant pu d'ailleurs être identiques dans ces deux mots. Les exemples de ces confusions sont nombreux, ainsi qu'on en peut juger par les explications que donne Plutarque sur la signification des noms égyptiens d'Ammon, d'Osiris et de Manéros. Une variante importante du groupe qui nous occupe, nous offre la forme [hiéroglyphes], précisément dans le titre de Seb (voy. *Rit. hiérat.* de la dame Nsa-hor-phra, publié par la Comm. d'Égypte, passage correspondant à Todt, chap. XXVI, lig. 3). Le personnage assis, tenant le fouet, qui détermine ici le mot *erpa*, est un symbole de dignité, d'autorité et non de jeunesse. Seb est encore nommé ERPA NEB NEBOU, le plus noble des seigneurs, et non le plus jeune des seigneurs (Champollion, *Notices*, 524). Le préposé aux prophètes de Mont, Ensa-sou, ne se vantait certainement pas d'être *jeune* dans le palais d'Amenemha II, mais bien d'y être d'un rang élevé, éminent (erpa). Sharpe, *Ég. insc.*, pl. LXXXVI, 9. J'ajouterai que le segment et l'œuf, signes du féminin, n'ont aucune valeur dans la signification du mot *erpa*. Ils sont simplement le déterminatif phonétique de la syllabe *pa*. J'ai rencontré dans des textes soignés le titre Seb, sous la forme *pa neterou*, au lieu de *erpa neterou*.

(1) [hiéroglyphes], encore une expression analogue à celles que j'ai étudiées au commencement de la note précédente. Je ne connais pas la valeur phonétique du premier signe. On en trouve les équivalents : Champollion, *Not.*, p. 385, et sur la stèle de Sevekhotep et de Sevekari, au Louvre.

(2) [hiéroglyphes] KEN, déterminé par l'oiseau du mal. Le sens *colère*, *violence*, paraît convenir à ce mot. Comp. Sharpe, *Ég. inscr.*, pl. LVIII, lig. 41-42.

(3) [hiéroglyphes] OUT KEN. M. Birch (*On a remark. inscr. in the Bib. nat.*, note 50) a discuté le mot OUT, qu'il traduit : émettre, mettre en avant, projeter. Ce savant cite OUT SHAAT, émettre des coups, des blessures, et OUT HOU, jeter du mal, faire du mal. OUT KEN, émettre la violence, commettre la violence, est une expression analogue.

(4) [hiéroglyphe], le phonétique est [hiéroglyphes], SHEFSHEF; ce mot est fréquemment en parallèle avec [hiéroglyphes], ϢⲚⲀϮ, respect, crainte, vénération.

« trouve sa place; le respect (1) est immuable pour ses lois; la voie « est ouverte, les sentiers sont ouverts; les deux mondes sont dans « le contentement; le mal fuit (2) et la terre se féconde (3) paisible- « ment sous son Seigneur. La justice est affermie par son Seigneur « qui menace (4) l'iniquité.

« Délicieux est ton cœur, ô Ounnefer, fils d'Isis! Il a pris la cou- « ronne de la région supérieure; le titre de son père lui est « reconnu dans la grande demeure de Seb. C'est Phra quand il « parle, Thoth dans ses écrits. Les divins chefs sont satisfaits.

« Ce que ton père Seb a ordonné pour toi, que cela soit fait selon « sa parole. »

C'est par cette espèce d'*Ainsi soit-il* égyptien que se termine l'hymne; il ne me reste plus à traduire que la formule de consécration du monument qui remplit les dernières lignes de l'inscription. En voici la teneur littérale; je me suis conformé au mot à mot pour ne pas dénaturer les tournures égyptiennes.

« Oblation à Osiris qui réside dans l'Occident, seigneur d'Abydos : « qu'il accorde l'offrande funéraire : bœufs, oies, vêtements, miel, « cire, et tous les dons de la végétation;

« De faire les transformations, de jouir du Nil céleste, de sortir « en âme vivante, de voir le disque solaire au sommet de l'empyrée, « d'aller et de venir dans le Ru-sat;

« Que l'âme ne soit pas repoussée du Neter-Ker;

(1) FHOU ou FSHOU. Ce mot représente une idée analogue à celle qu'expriment les mots SHEFSHEF et SNAT. Osiris et Ammon reçoivent parfois le titre de NEB FHOU, seigneur de la crainte. Sur l'obélisque de Luxor, Ramsès est dit OER-FHOU HAM PEH-TI, grand par la crainte (*qu'il inspire*), dominant par la valeur.

(2) semble être une variante de , ϩⲟⲟⲩ, le mal.

(3) Je suis tenté de voir dans ce groupe le thème antique du copte ϩⲗⲟⲟⲗⲉ, *conceptio*, *fœtum edere*, analogue à l'hébreu הרה HARAH, *concipere*, *gravidare*. On trouve, Todt, chap. LXVI, 1 : « Je suis conçu (HOOR) par Pakht et enfanté (MÈS) par Nerth. » La valeur SH, attribuée jusqu'à présent au veau couché, est discutable.

(4) ERTA OUSAR, donnant châtiment, ⲟⲥⲉ, *damnum;* peut-être faut-il lire ERTA EM SA ER, placé derrière (l'iniquité). Cette formule exprime la poursuite, la menace. Les pharaons conquérants sont dépeints comme des lions furieux après (em sa) leurs ennemis.

« D'être accueilli parmi les zélés, en présence d'Ounnefer, de « prendre des aliments sur les autels du Dieu grand, de respirer le « souffle délicieux de l'air et de boire au courant du fleuve;

« A l'intendant des troupeaux d'Ammon, Amen-mès, justifié, fils « de la dame Hen-t, son épouse qui l'aime . . . . . . »

Le nom de Nefer-t-arì, qui doit terminer la phrase, a été complétement martelé.

Ma traduction sera, je l'espère, facilement saisie par les égyptologues, car l'inscription peut être considérée, dans son ensemble. comme présentant moins de difficultés qu'aucun autre texte de la même étendue. Toutefois, je ne me dissimule pas qu'un certain nombre de points demanderaient des justifications plus complètes; la nécessité de restreindre les citations hiéroglyphiques m'a obligé à ne traiter dans mes notes que les groupes les moins connus. Malgré des erreurs inévitables, et que les progrès de la science du déchiffrement ne tarderont pas à faire ressortir, j'ai la confiance que ma version rend d'une manière satisfaisante la lettre du texte. Il est beaucoup plus difficile d'en comprendre les données mythologiques. Je m'efforcerai néanmoins, dans la seconde partie de ce Mémoire, de présenter quelques rapprochements, insuffisants sans doute, mais qui ne seront peut-être pas tout à fait sans utilité pour l'étude des doctrines de l'antique Égypte.

F. Chabas.

(*La suite à un prochain numéro.*)

GNATHON ET SCYMNUS,

DEUX ARTISTES PEINTRES,

DÉCOUVERTS

DANS LES ÉPIDÉMIES D'HIPPOCRATE.

Gnathon et Scymnus donnés aussi comme deux foulons par les variantes des manuscrits. — Exemples de la confusion de γναφεὺς et de γραφεύς. — Détails sur le métier de foulon. — Artifices mnémoniques d'Hippocrate pour désigner la demeure de ses malades. — Construction des villes anciennes. — Location des maisons. — Les personnes des Épidémies partagées en deux ordres. — Enseignement du dessin chez les Grecs. — Gnathon et Scymnus sont réellement deux peintres — Hippocrate n'a eu pour clients que des pauvres et des esclaves. — Réfutation d'un système de classification des personnes des Épidémies, proposé par M. Meineke. — Médecins des esclaves et médecins des hommes libres, chez les Grecs. — Influence de la clientèle d'Hippocrate sur sa légende. — Détails sur sa biographie. — Origine de la fameuse histoire qui lui fait refuser les offres d'Artaxerxès; à quelle époque se montre-t-elle pour la première fois? — Plutarque convaincu d'erreur. — Résumé. — Détails sur l'île de Thasos; elle a dû être le siége d'une école de peinture.

Parmi les monuments de toute sorte que j'ai consultés, pour tâcher d'enrichir mon *Histoire des artistes*, se trouve la collection des écrits hippocratiques. Me souvenant que dans les *Épidémies*, Hippocrate fait succinctement l'histoire d'un grand nombre de cas pathologiques, et que, pour donner à ses exemples plus de précision et de garantie, il désigne souvent les malades par leur nom, par leur demeure et par leur profession, je relus attentivement les sept livres qui portent le titre d'*Épidémies*. Grâce au ciel, cette excursion n'aura pas été sans fruits; car elle m'a procuré la connaissance de deux artistes dont personne jusqu'ici n'a relevé les noms.

Hippocrate, après avoir décrit la constitution atmosphérique de quatre années et les maladies qui se développèrent sous l'influence des quatre constitutions, dans l'île de Thasos, accompagne cette

histoire générale de l'histoire particulière de quarante-deux cas. Or, parmi ces observations il en est deux qui intéressent directement notre sujet.

A propos des symptômes que présenta la troisième constitution, le grand docteur remarque que chez certains malades il se forma des parotides, qui ne suppurèrent point, et il poursuit : « Κρατιστώνακτι, ὃς παρὰ Ἡρακλείῳ ᾤκει, καὶ Σκύμνου τοῦ γραφέως θεραπαίνῃ, « ἐξεπύησεν · ἀπέθανον. — Chez Cratistonax, qui demeurait près du « temple d'Hercule, et chez la servante de Scymnus *le peintre*, la « suppuration eut lieu ; ils moururent. » Et deux lignes plus bas : « Οἷσι δ' ἔκρινεν ἑβδομαίοισι, διέλιπεν ἕξ · ὑποστροφή · ἐκ δὲ τῆς ὑποστροφῆς « ἔκρινεν ἑβδομαίοισι, Φανοκρίτῳ, ὃς κατέκειτο παρὰ Γνάθωνι τῷ γραφεῖ (1). « — Ceux qui eurent une crise le septième jour, éprouvèrent une « intermission de six jours ; rechute, et après la rechute, crise le « septième jour, comme Phanocrite, qui était logé chez Gnathon « *le peintre*. »

Voilà donc deux peintres qui paraissent avoir vécu à Thasos, à l'époque où y séjourna Hippocrate. Mais le texte que nous venons de faire parler si clairement, est en réalité embarrassé de difficultés graves, et ce n'est qu'après nous être livré à une discussion critique approfondie que nous pourrons définitivement conquérir Gnathon et Scymnus à l'histoire de l'art.

La première difficulté est suscitée par les variantes des manuscrits, variantes qui ne tendent à rien moins qu'à métamorphoser les deux peintres en deux foulons. Pour Gnathon, en effet, la vulgate donne τῷ γραφεῖ, *le peintre*, tandis que les manuscrits A C H I K offrent τῷ γναφεῖ, *le foulon*, leçon qu'une main différente a changée, dans le manuscrit D, en γραφεῖ, *le peintre*. Pour Scymnus, la vulgate donne τοῦ γναφέως, *le foulon*, tandis que le manuscrit C offre τοῦ γραφέως, *le peintre*, ainsi que le texte de Galien, où une main différente a changé cette leçon en γναφέως, *le foulon*, dans le manuscrit R.

Cette variation d'écriture s'explique. Rien n'était plus aisé que la confusion des deux mots, tant leur différence est légère. Aussi la même équivoque s'est-elle produite ailleurs, et j'en puis citer trois exemples assez curieux.

Dans l'*Éloge d'Agésilas* de Xénophon, il est question des ouvriers employés à la fabrication et à l'ornement des armes de guerre, et l'historien dit : « Οἱ σιδηρεῖς καὶ σκυτεῖς καὶ γραφεῖς πάντες πολεμικὰ

(1) *Epidem.* I, 9, t. II, p. 666, ed. Littré.

« ὅπλα κατεσκεύαζον (1). » Aujourd'hui on lit dans tous les textes de Xénophon γραφεῖς, *les peintres ;* mais les anciennes éditions donnent avec plusieurs manuscrits γναφεῖς, *les foulons.* Que γραφεῖς, *les peintres*, soit la vraie leçon, cela ressort d'abord de la nature des choses ; ensuite, Xénophon lui-même n'a laissé aucune incertitude sur ce point; car dans les *Helléniques*, rappelant le même fait et répétant la même phrase, il emploie ζωγράφοι, au lieu de γραφεῖς : « Οἱ χαλκεῖς καὶ οἱ σκυτοτόμοι καὶ οἱ ζωγράφοι πάντες πολεμικὰ ὅπλα κατε-« σκεύαζον (2). »

Philonide, le poëte comique, fut d'abord *foulon*, γναφεὺς, selon Suidas, et *peintre*, γραφεὺς, selon Eudocie.

Enfin, dans les *Hiéroglyphiques* d'Horapollon, le chapitre LXV indique de quelle manière les Égyptiens représentaient *un foulon* (Πῶς γναφέα γράφουσι) ; et la plupart des manuscrits ont donné, dans l'intitulé comme dans le corps du chapitre, γραφέα, *un peintre.*

Les manuscrits nous laisseraient donc dans une complète incertitude, si nous en étions réduits à leurs seules indications. Heureusement, je l'espère, nous pourrons découvrir la vérité par un autre moyen.

En faisant le relevé des noms cités dans les *Épidémies*, on est frappé tout d'abord d'un caractère commun que présentent les diverses professions des malades traités par Hippocrate. Ces professions sont toutes serviles, ou annoncent du moins des hommes de très-basse extraction. Les esclaves proprement dits y figurent même en assez grand nombre. Ainsi, nous trouvons *le domestique de Phanagoras*, ὁ Φαναγόρεω οἰκέτης (3) ; *la servante de Scymnus le peintre*, Σκύμνου τοῦ γραφέως θεραπαίνῃ (4) ; *la jeune esclave de Polémarque*, τῇ τοῦ Πολεμάρχου παιδίσκῃ (5) ; *la domestique de Stymargès*, ἡ Στυμάργεω οἰκέτις (6) ; *la domestique de Thestor, dans le voisinage*, ἡ ἐκ τῶν γειτόνων Θέστορος οἰκέτις (7) ; *la domestique que je vis, peu de jours après qu'elle avait été achetée*, τῇ οἰκέτιδι, ἣν νεώνητον ἐοῦσαν κατεῖδον (8) ; *un palefrenier de Palamède, à Larisse*, ἱπποκόμος Παλαμήδεως, ἐν Λαρίσσῃ (9). On y trouve jusqu'à ces esclaves marqués du fer rouge au front,

(1) I, 26. — (2) III, 4, 17. — (3) I, 8, t. II, p. 644. — (4) I, 9, t. II, p. 666. — (5) II, 3, 4, t. V, p. 108. — (6) II, 4, 5, t. V, p. 126.

(7) IV, 9, t. V, p. 148. — M. Littré a traduit : « La servante des voisins de Thes-« tor. » Une pareille phrase ne saurait fournir d'indication dans aucune langue, et, en outre, elle forme dans le grec une construction irrégulière. Cela signifie : « La « domestique de Thestor, *parmi les voisins*, dans le voisinage. » Dans le voisinage de la femme dont il vient de parler, de la femme de Mæandrius.

(8) IV, 38, t. V, p. 180. — (9) V, 16, t. V, p. 214.

pour avoir pris la fuite, ou commis quelque grand crime. Ainsi, *l'esclave marqué du fer rouge, qui était de la domesticité d'Antiphile*, τῷ δὲ στιγματίῃ παρ' Ἀντιφίλου (1).

Les hommes de métier qu'on rencontre sont des charpentiers, des corroyeurs et surtout des foulons. Les foulons paraissent avoir formé une portion considérable de la clientèle d'Hippocrate, et avoir présenté à cette époque des symptômes analogues, dus sans doute à leur profession. En un endroit le grand docteur remarque : « Τῶν γναφέων οἱ βουβῶνες ἐφυματοῦντο σκληροὶ καὶ ἀνώδυνοι (2). — Les « tumeurs, qui se développaient dans les aines, chez les foulons, « étaient dures et indolentes. » Ailleurs il se contente de dire vaguement *le foulon*, ὁ κναφεύς (3); et plus loin, *le foulon à Syros*, ὁ κναφεὺς ὁ ἐν Σύρῳ (4).

Cette classe d'ouvriers devait être très-nombreuse chez les anciens; car elle y tenait lieu de plusieurs métiers qui, dans nos sociétés modernes, occupent des milliers de bras. Le foulon remplaçait alors, en effet, ce que nous appelons aujourd'hui le foulon, le dégraisseur et le blanchisseur. Théophraste, dans le portrait qu'il a tracé du *Lésineur*, nous dit que les hommes de ce caractère « Insis- « tent auprès des foulons, pour que leur manteau reçoive beaucoup « de craie, afin qu'il ne se salisse pas trop tôt. — Καὶ πρὸς τοὺς γνα- « φεῖς διατεινομένους, ὅπως τὸ ἱμάτιον αὐτοῖς ἕξει πολλὴν γῆν, ἵνα μὴ ῥυπαίνη- « ται ταχύ (5). » Les foulons se servaient de la terre de Cimolus, espèce de craie que Pline appelle *creta fullonia* (6). Ils l'employaient pour dégraisser les habits de laine, et pour leur procurer ensuite de la blancheur. Aristophane nous apprend quel était le prix de cette double opération. Philocléon, dans les *Guêpes*, dit qu'ayant laissé tomber dernièrement de la sauce sur son manteau, « Il a donné « pour prix du nettoyage au foulon un triobole (45 centimes) :

Ἀπέδωκ' ὀφείλων τῷ γναφεῖ τριώβολον (7). »

Et le scholiaste interprète ici τῷ γναφεῖ par τῷ πλύνοντι τὰ ἱμάτια, *celui qui nettoie les habits*.

Maintenant, si nous arrêtant ici, nous avions à tirer de ces observations une conséquence définitive, cette conséquence nous serait évidemment contraire. Qu'y aurait-il, en effet, de plus naturel, après cela, que de donner gain de cause aux manuscrits, qui pré-

(1) IV, 2, t. V, p. 144. — (2) V, 59, t. V, p. 240. — (3) IV, 36, t. V, p. 178. — (4) VII, 79, t. V, p. 434. — (5) *Charact.* X, fin. — (6) *Nat. Hist.* XVII, 8. — (7) *Vesp.* 1128.

sentent γναφεῖ et γναφέως, et d'ajouter deux foulons de plus à la clientèle hippocratique? Mais nous n'avons encore envisagé le sujet que d'un côté. En regard des individus que nous venons de signaler, figurent d'autres personnages, nombreux et très-divers, et dont il faut, avant de nous prononcer, apprécier la condition et déterminer les rapports qu'ils pouvaient avoir avec les malades.

Pour prévenir toute confusion dans l'esprit de quelques lecteurs, je crois devoir dire que le mot qui sert d'intitulé aux livres hippocratiques, n'a nullement le sens de notre mot *épidémie*, mais qu'il désigne les maladies qui régnèrent sous l'influence de ce qu'on appelle aujourd'hui une constitution atmosphérique.

Les *Épidémies*, qui se recommandent à tant de titres, sont encore éminemment curieuses par leur forme et par leur rédaction. Que l'on se représente, en effet, une multitude de notes recueillies au chevet des malades et jetées sur des tablettes, sans liaison et sans ordre; le dépouillement de ces tablettes produira le livre dont nous nous occupons. Toutefois, ces notes sont en général substantielles, pleines d'observations judicieuses et profondes, et elles furent sans doute destinées à entrer dans la composition de quelque écrit médical. Elles offrent encore un autre caractère, et qui mérite plus particulièrement notre attention. Je veux parler des moyens, des artifices de mnémonique qu'emploie le médecin pour désigner ses malades et leur demeure. La construction des villes anciennes rendait souvent ces désignations embarrassantes. Amas de maisons, disposées sans régularité, et dont rien ne déterminait la place, ces villes ne se distinguaient d'ordinaire que par une rue principale, qui conduisait au temple de la divinité du lieu, et qu'on appelait pour cela *la Voie sacrée*, par une place publique et par quelques grands édifices, notamment des temples. Aussi, n'est-il pas rare de rencontrer dans les *Épidémies* des indications de ce genre : « Philiscus demeurait près du mur. — Φιλίσκος ᾤκει παρὰ τὸ τεῖχος (1); « Zoïle, qui demeurait près du mur. — Ζωΐλῳ τῷ παρὰ τὸ τεῖχος (οἰκέοντι) (2); Une femme, qui était couchée sur le rivage de la mer.— « Γυναῖκα ἣ κατέκειτο ἐν ἀκτῇ (3); L'homme, qui habitait près du cours. « — Ὁ παρὰ τὸν δρόμον οἰκέων (4); La femme habitant en haut des « portes. — Τῇ ἄνω τῶν πυλέων οἰκεούσῃ (5). »

Mais toutes les fois qu'Hippocrate peut éviter ce vague et cette incertitude, il y manque rarement. De là ces locutions très-fréquentes

(1) I, 13, t. II, p. 682. — (2) II, 3, 3, t. V, p. 104. — (3) I, 13, t. II, p. 712. — (4) V, 38, t. V, p. 230. — (5) VII, 8, t. V, p. 378.

chez lui : « Hermocrate, qui était couché près de la nouvelle mu-« raille.— Ἑρμοκράτην, ὃς κατέκειτο παρὰ τὸ καινὸν τεῖχος (1); La femme, « qui était couchée près de l'eau froide. — Τὴν κατακειμένην παρὰ τὸ « ψυχρὸν ὕδωρ (2); Pantaclès, qui habitait près du temple de Bacchus. « — Παντακλεῖ, ὃς ᾤκει παρὰ Διονύσιον (3); Pythion, qui était alité au-« dessus du temple d'Hercule. — Πυθίωνα, ὃς κατέκειτο ὑπεράνω τοῦ Ἡρα-« κλείου (4); La jeune fille, qui était alitée dans la Voie sacrée. — « Τὴν παρθένον, ἣ κατέκειτο ἐπὶ τῆς ἱερῆς ὁδοῦ (5); Le jeune homme, qui « était alité sur la place des Menteurs. — Τὸ μειράκιον, ὃ κατέκειτο ἐπὶ « ψευδέων ἀγορῇ (6). »

Un des signes de reconnaissance que le grand docteur emploie aussi très-fréquemment, c'est le nom de certains personnages, qui se trouvaient à quelque titre en rapport avec ses malades. Tantôt les malades sont les esclaves de ces personnages, et cela est dit expressément ; nous avons déjà cité plus haut un assez grand nombre d'exemples. Tantôt les malades sont logés près de ces personnages ; ainsi : « La femme, qui demeurait près de la propriété « d'Aristion. — Ἡ παρὰ τὰ Ἀριστίωνος (οἰκέουσα) (7); Silène habitait sur « la Plate-Forme, près de la propriété d'Évalcidas. — Σιληνὸς ᾤκει « ἐπὶ τοῦ Πλαταμῶνος, πλησίον τῶν Εὐαλκίδου (8); Une femme, à Thasos, « habitait près de la propriété de Pylade, dans la plaine. — Ἐν Θάσῳ, « γυνὴ ᾤκει πλησίον τῶν (9) Πυλάδου, ἐπὶ τοῦ λείου (10). »

D'autres fois, et le cas se présente assez souvent, il est dit des malades qu'ils sont couchés, alités chez les personnages en question ; ainsi : « Héraclide, qui était couché chez Aristocyde. — Ἡρα-« κλείδης, ὃς κατέκειτο παρὰ Ἀριστοκύδει (11); Bion, couché chez Silène. « — Βίωνι, τῷ παρὰ Σιληνὸν (12) κατακειμένῳ (13); Phanocrite, qui était

(1) III, 2, t. III, p. 32. — (2) III, 2, t. III, p. 108. — (3) I, 9, t. II, p. 666. — (4) III, 3, t. III, p. 112. — (5) III, 7, t. III, p. 122. — (6) III, 8, t. III, p. 56. — (7) III, 7, t. III, p. 52. — (8) I, 2, t. II, p. 684.

(9) Je lis τῶν donné par les manuscrits, et qui est la vraie leçon. C'est à tort que M. Littré a conservé τοῦ, et traduit : « Elle demeurait auprès de Pylade. »

(10) III, 11, t. III, p. 134. — (11) I, 8, t. II, p. 644.

(12) Παρὰ Σιληνόν. — Deux manuscrits et le texte de Galien ont donné Σιληνῷ; mais il faut laisser l'accusatif. La même phrase revient plus bas (p. 650), et présente cette fois ce cas sans variante : « Βίωνι, ὃς κατέκειτο παρὰ Σιληνόν. » Παρὰ s'employait aussi avec l'accusatif, dans le sens de *chez*. Un grammairien des *Anecdota* de Bekker remarque que le poëte comique Alexis avait dit : παρ' ἡμᾶς οἰκεῖ, au lieu de παρ' ἡμῖν : « Παρ' ἡμᾶς οἰκεῖ· ἀντὶ τοῦ παρ' ἡμῖν. Ἄλεξις Φιλαθηναίῳ (p. 111). » Priscien observe que les Attiques disaient παρά σε, au lieu de παρά σοι, comme les Latins, *apud te* : « Attici παρά σε pro παρά σοι, quo modo et nos, *apud te* (p. 1198, « ed. Putsch.). » Hippocrate offre encore d'autres exemples de cette préposition régissant le même cas et dans le même sens. — (13) I, 8, t. II, p. 644.

« couché chez Gnathon le peintre. — Φανοκρίτῳ, ὃς κατέκειτο παρὰ « Γνάθωνι τῷ γραφεῖ (1); La femme d'Épicratès, qui était couchée chez « Archégétès. — Ἐπικράτεος γυναῖκα, ἣ κατέκειτο παρὰ Ἀρχηγέτην (2); « Chærion, qui était couché chez Démænète. — Χαιρίωνα, ὃς κατέ-« κειτο παρὰ Δημαινήτῳ (3). »

Quelle était la nature de ces derniers rapports, et que faut-il entendre au juste par cette indication si souvent répétée : un tel *couché* chez un tel? Pour répondre à la question, nous avons besoin de fixer d'abord le sens de quelques termes de la langue hippocratique.

Κατάκειμαι signifie *être couché comme malade ;* c'était le mot propre pour exprimer cette situation. Hérodote dit d'Eurytus et d'Aristodème, « Qu'ils étaient alités à Alpènes, malades d'une ophthalmie « des plus graves. — Καὶ κατεκέατο ἐν Ἀλπηνοῖσι ὀφθαλμιῶντες ἐς τὸ « ἔσχατον (4). » Lucien, dans son *Icaroménippe* : « Εἰ δὲ τῶν φίλων τις « ἢ ἑταίρων κατάκειται νοσῶν, ἐπικουρίας τε καὶ θεραπείας δεόμενος, ἀγνοῶ(5). « — Mais si quelqu'un de mes amis ou de mes camarades est cou-« ché malade, ayant besoin de secours et de soin, je l'ignore. » Enfin, dans l'*Évangile* de saint Marc : « Ἡ δὲ πενθερὰ Σίμωνος κατέ-« κειτο πυρέσσουσα (6). — Or, la belle-mère de Simon était alitée, « malade de la fièvre. »

Tel est le sens qu'Hippocrate a donné à ce verbe ; mais il en fait aussi, comme on voit, l'équivalent de *demeurer*, *d'habiter*, etc. Du point de vue médical où il se trouve, le grand docteur confondrait-il οἰκεῖν avec κατακεῖσθαι? ou attacherait-il à ce dernier verbe un sens particulier et différent de celui qui vient d'être établi? Gardons-nous de le croire. En lisant attentivement les *Épidémies*, j'ai observé qu'Hippocrate a soin de spécifier, parmi ses malades, ceux *qui étaient alités*, κατακείμενοι, et ceux qui ne l'étaient point, ou *qui se trouvaient debout*, ὀρθοστάδην, quand il fut appelé auprès d'eux. Or, dans le premier cas, pour exprimer l'habitation, il se contente de κατακεῖσθαι, persuadé avec raison qu'en disant d'un malade, qu'*il était alité à tel endroit*, c'est désigner suffisamment sa demeure actuelle ; dans le second cas, comme la situation du malade n'impliquait nullement l'idée de demeure, il se sert du verbe ordinaire οἰκεῖν *habiter*. Ainsi, une femme, à Thasos, perd le sommeil et l'ap-

(1) I, 9, t. II, p. 666. — (2) I, 5, t. II, p. 694. — Ἀρχηγέτην. M. Littré, après avoir, dans sa note critique sur ce mot, constaté l'accord des manuscrits, des anciennes éditions et du texte de Galien à donner Ἀρχηγέτην, a écrit néanmoins dans son texte Ἀρχιγέτην, et tradui. *Archigétès*. Ἀρχιγέτης n'est point une forme grecque ; la composition du mot est forcément Ἀρχ-ηγέτης. — (3) III, 5, t. III, p. 46. — (4) VII, 229. — (5) T. II, p. 788, ed. Reitz. — (6) I, 30.

pétit, *sans s'aliter*, ὀρθοστάδην ; et Hippocrate ajoute : « Elle demeurait « près de la propriété de Pylade, dans la plaine. — Ὤκει δὲ πλησίον « τῶν Πυλάδου, ἐπὶ τοῦ λείου (1). » Héropytus ressent d'abord des douleurs à la tête, mais *sans s'aliter*, ὀρθοσθάδην ; bientôt *il est obligé de s'aliter*, κατεκλίθη ; puis, le docteur ajoute : « Il demeurait près du « Haut-Canal. — Ὤκει πλησίον τῆς ἄνω ἀγωγῆς (2). » Nous sommes donc certains qu'Hippocrate a renfermé l'idée d'*habitation* dans le verbe κατακεῖσθαι, et qu'en disant de quelqu'un de ses malades, *qu'il était couché chez un tel*, il a voulu faire entendre que ce malade *était alité*, et qu'*il demeurait* chez le personnage en question.

Ce sens d'*habiter* étant bien établi, voyons à quel titre les malades *habitaient* chez tel ou tel.

Une des branches les plus fructueuses du revenu des anciens, c'était la location des maisons. Un capitaliste faisait construire une ou plusieurs maisons, et les donnait ensuite à loyer lui-même, ou bien, ce qui était le cas le plus ordinaire, il les louait à un locataire principal, qui les sous-louait à son gré. Ce locataire principal s'appelait ναύκληρος ou σταθμοῦχος. Un passage d'Hésychius que l'on a cru, mais à tort, corrompu, et pour lequel les commentateurs ont proposé des corrections inutiles, nous dit : « Ναύκληρος· « ὁ συνοικίας προεστώς· ἢ μεμισθωμένην ὅλην καὶ ἀπομισθῶν κατὰ μέρος, « καλούμενος σταθμοῦχος (3). — Ναύκληρος, celui qui tient une maison « de louage ; ou encore, celui qui, ayant pris une maison tout « entière à loyer, la sous-loue par portions, et qui s'appelle « σταθμοῦχος. » Trois sortes de personnes habitaient ces maisons : les étrangers, qui ne devaient faire dans l'endroit qu'un séjour plus ou moins long ; les étrangers domiciliés, car ils n'étaient pas aptes à posséder de propriétés foncières ; et le petit peuple, qui formait en grande partie la classe industrielle. Il ne saurait donc y avoir le moindre doute, les malades dont il s'agit, soit qu'on les range dans la dernière catégorie, soit qu'on les suppose des étrangers domiciliés, qui du reste étaient eux-mêmes généralement artisans ou industriels, doivent être considérés comme des locataires.

Nous tenons à présent, je crois, la clef de toutes les indications d'Hippocrate. Les personnes qui figurent dans les *Épidémies* forment deux classes nettement tranchées : l'une qui comprend des citoyens distingués par leur naissance, leur fortune et leur position sociale ; l'autre qui renferme la clientèle hippocratique, clientèle

(1) III, 11, t. III, p. 134. — (2) III, 9, t. III, p. 128. — (3) V. Ναύκληρος.

composée d'esclaves et de gens pauvres, vivant du produit d'un métier. La première classe n'est mise en regard de la seconde que pour servir d'indication. Tantôt Hippocrate désigne ses clients par le nom des maîtres dont ils étaient les esclaves ; tantôt il détermine la position de leur demeure par le voisinage de quelque personnage considérable et bien connu ; quelquefois enfin il indique leur demeure même par le nom du propriétaire ou du locataire principal de la maison qu'ils habitaient.

Cette distinction est de la plus grande importance. Non-seulement, en effet, elle nous permet de résoudre d'une manière, je crois, certaine, la question qui nous occupe ici spécialement, mais elle répand encore une vive lumière sur la clientèle hippocratique, peu connue jusqu'à présent ou mal appréciée. Ce n'est pas tout ; en faisant ressortir le caractère le plus frappant du livre des *Épidémies*, elle nous explique l'effet produit par ce livre sur l'opinion des anciens, et nous révèle en même temps l'origine d'une curieuse légende de la vie d'Hippocrate.

Revenons d'abord aux deux artistes que poursuivent nos recherches à travers tous ces détours. La question, en ce qui les concerne, est maintenant réduite à cette alternative, que, s'ils appartiennent à la catégorie des malades, ce ne sauraient être des artistes ; que, s'ils appartiennent à la catégorie des personnages de distinction, ce ne sauraient être des artisans. On sait, en effet, que la culture des arts du dessin fut le privilége et le partage exclusif non-seulement des hommes de condition libre, mais encore de la classe noble. « Ce fut, nous dit Pline, par le crédit de Pamphile, le « maître d'Apelle, qu'à Sicyone d'abord, et puis dans le reste de la « Grèce, on fit apprendre avant tout aux enfants de condition libre « l'art graphique ou la peinture sur des tables de buis, et que l'en« seignement en fut mis au premier rang des connaissances libé« rales. Cet art, il est vrai, fut en tout temps honoré à tel point, « qu'il n'y eut que les hommes de condition libre, et bientôt les « nobles, qui l'exercèrent, et qu'on défendit par une loi de le « jamais enseigner à des esclaves. Aussi ne remarque-t-on dans la « peinture ni dans la toreutique l'ouvrage d'aucun homme qui ait « passé par l'esclavage. — Et hujus auctoritate effectum est Sicyone « primum, deinde et in tota Græcia, ut pueri ingenui ante omnia « graphicen, hoc est, picturam in buxo docerentur, recipereturque « ars ea in primum gradum liberalium. Semper quidem honos ei « fuit, ut ingenui exercerent, mox ut honesti : perpetuo interdicto « ne servitia docerentur. Ideo neque in hac, neque in toreutice,

« ullius qui servierit opera celebrantur (1). » Aristote, qui écrivait à une époque où l'enseignement public du dessin était encore d'institution récente, après avoir divisé les occupations en libérales et serviles, passe à l'éducation des hommes libres, et dit : « Ce qu'on « a coutume d'enseigner comprend ordinairement quatre objets : « la grammaire, la gymnastique, la musique, auxquelles quel- « ques-uns joignent en quatrième lieu le dessin. On enseigne la « grammaire et le dessin comme utiles et d'un usage varié pour « les besoins de la vie. — Ἔστι δὲ τέτταρα σχεδὸν, ἃ παιδεύειν εἰώθασι, « γράμματα καὶ γυμναστικὴν καὶ μουσικὴν καὶ τέταρτον ἔνιοι γραφικήν. « Τὴν μὲν γραμματικὴν καὶ γραφικὴν ὡς χρησίμους πρὸς τὸν βίον οὔσας καὶ « πολυχρήστους (2). » D'un autre côté, personne n'ignore que les métiers furent le lot du petit peuple, des esclaves et des hommes issus de l'esclavage. Or, que dit le texte d'Hippocrate ? il est clair et décisif. Gnathon est un propriétaire qui a pour locataire Phanocrite, client du grand docteur; Scymnus est un maître, qui a pour esclave une femme, cliente du grand docteur. Gnathon et Scymnus ne figurent donc point parmi les malades des *Épidémies;* ils appartiennent, au contraire, à la catégorie des personnages de distinction. Gnathon et Scymnus ne sauraient donc être des *foulons*, γναφεῖς; et s'ils ne peuvent être des foulons, il faut qu'ils soient des *peintres*, γραφεῖς.

Nous avons donc enrichi de deux noms la liste des artistes thasiens. Ajoutons une particularité qui n'est pas indifférente, c'est que l'île de Thasos produisit des peintres du premier ordre, et que l'on n'y signale même que des peintres : Aglaophon et ses deux illustres fils, Polygnote et Aristophon, Néséas, Aristomène. A côté d'eux prendront place désormais Gnathon et Scymnus. Gnathon était inconnu dans l'histoire de l'art; c'est d'aujourd'hui qu'il y fait son entrée. Il n'en est pas de même de Scymnus. Pline nous parle d'un sculpteur en métal, d'un ciseleur appelé de ce nom, qui fut élève de Critias : « Item, ex cælatoribus, Stratonicus, Scymnus, qui fuit « Critiæ discipulus (3). » L'historien ayant fixé précédemment l'époque où florissait le maître, la LXXXIV[e] olympiade = av. J. C. 444 (4), nous indique approximativement celle où a dû fleurir l'élève, la LXXXX[e] olympiade = av. J. C. 420. Du reste, on ignore d'où était ce Scymnus, d'où était même Critias, surnommé Νησιώτης, *l'Insulaire*.

(1) *Nat. Hist.* XXXV, 36, 8. — (2) *Polit.* VIII, 2, 3. — (3) *Nat. Hist.* XXXIV, 19, 25 — (4) *Ibid.*, 19.

Ici je pourrais paraître avoir achevé la tâche que j'avais entreprise ; mais la matière s'étend plus loin. Il nous reste encore des difficultés à résoudre et plus d'un point important à éclaircir.

En déterminant les deux ordres de personnes qui figurent dans les *Épidémies*, nous nous trouvons avoir renversé une hypothèse fondée sur une distinction toute différente entre les mêmes personnes. Cette hypothèse est due à un philologue trop justement considéré pour que nous ne nous arrêtions pas quelques instants à la discuter.

Il y a quatre ans environ que M. Meineke lut à la Classe philosophico-historique de l'Académie royale des sciences de Berlin (1) un Mémoire intitulé : Ueber die Epidemien des Hippocrates, besonders in Rücksicht auf griechische Namenkunde. — *Sur les Épidémies d'Hippocrate, particulièrement par rapport à la connaissance des noms grecs.* Ce Mémoire, comme l'indique déjà son titre, n'a pour objet ni l'archéologie ni l'histoire, mais bien la philologie grammaticale en ce qui touche à la lexicologie. M. Meineke, en effet, a divisé les noms propres des *Épidémies* en trois groupes : 1° ceux qui jusqu'à présent ne figurent dans aucun ouvrage onomatologique ; 2° ceux qui sont altérés ou suspects d'altération ; 3° ceux qui étaient connus seulement comme noms mythologiques ou héroïques, et non pas comme appellations usitées dans le commerce ordinaire de la vie. Il est cependant dans ce travail une partie que l'on pourrait appeler généalogique, et qui nous intéresse particulièrement ; c'est celle dont nous voulons surtout nous occuper.

M. Meineke ayant remarqué dans les *Épidémies* un certain nombre de noms qui se trouvent les mêmes que ceux de plusieurs membres des plus illustres maisons de la Thessalie, s'est imaginé que cette homonymie indiquait un rapport de parenté entre les individus, et de l'identité de nom il a conclu l'identité de famille. Une pareille idée pouvait séduire, je l'avoue, au premier aspect ; mais je suis persuadé que si M. Meineke l'eût soumise à un sérieux examen, il l'aurait rejetée ; j'en ai pour garant sa critique habituelle.

Cependant M. Littré, qui a donné, dans la Préface du huitième volume de sa traduction d'Hippocrate (2), un résumé du travail de M. Meineke, accueille avec un empressement reconnaissant l'hypothèse du savant Berlinois. Elle lui paraît ajouter quelque chose à la

(1) Séance du 25 octobre, 1852.— (2) P. VII-XXII.

considération et à la renommée du grand écrivain pour lequel il a tant fait lui-même. « M. Meineke, nous dit-il tout d'abord, M. Mei-« neke, dans son travail, a donné d'intéressantes notions, en ce « qu'elles montrent les médecins hippocratiques en relation avec les « premières familles de la Thessalie, et avec des hommes qui ap-« partiennent bien à l'époque où l'histoire place Hippocrate, de « sorte que tout concorde et concourt. » Et plus loin : « Il résulte « des curieuses recherches de M. Meineke que les médecins hippo-« cratiques ont exercé leur art à Larisse parmi les familles les plus « considérables de la Thessalie. Ceci ne contribue pas peu à mieux « asseoir et à mieux déterminer tout ce que l'on sait sur le rang « qu'Hippocrate occupait parmi les hommes de son temps (1). »

Nous dirons à M. Littré ce que nous venons de dire à M. Meineke : il y a eu séduction ; et le savant traducteur d'Hippocrate aura certainement à revenir sur son trop prompt acquiescement. Quoi qu'il en soit, examinons nous-même, et sans prévention d'aucune sorte, l'hypothèse en question.

Nous commençons par les deux plus grandes maisons de la Thessalie, celles qui se partagèrent la souveraineté de cette contrée ; et voici à l'aide de quel raisonnement M. Meineke découvre des descendants de ces familles parmi les clients d'Hippocrate. Trouve-t-il, par exemple, dans la clientèle hippocratique un malade du nom d'Aleuas? Se rappelant alors l'illustre maison des Aleuades de la Thessalie, il en fait descendre directement le malade. Pour établir cette noble extraction, il lui suffit de la phrase suivante. L'auteur du deuxième livre des *Épidémies* indiquant les signes, qui dénotent les affections du foie, nous dit que chez les personnes souffrant de cette maladie, « La peau se fend ainsi que les lèvres, « comme il arriva chez Antiloque et Aleuas. — Καὶ τὸ δέρμα καταῤῥή-« γνυται, καὶ τὰ χείλεα, οἷος Αντίλοχος καὶ Ἀλεύας (2). »

Mais qui assure M. Meineke qu'avant le premier des Aleuades, il n'existait pas dans la Thessalie d'autres personnes du nom d'Aleuas? qu'à côté de la famille princière ne se trouvaient pas des homonymes de très-humble condition? Qui lui a dit ensuite que l'Aleuas dont il s'agit était Thessalien, et qu'il avait même reçu en Thessalie les soins du médecin hippocratique? Ce dernier point est si peu sûr, que je crois pouvoir affirmer, au contraire, qu'Antiloque et Aleuas étaient malades dans la Thrace, et à Périnthe. Tous les cas pathologiques, en effet, signalés dans le deuxième livre des

(1) P. XI. — (2) II, 1, 10, t. V, p. 82.

Epidémies, paraissent avoir été observés dans la Thrace, surtout à Périnthe, à l'exception d'un seul, celui qui est relatif aux anthrax, observé à Cranon. Enfin je demanderai à M. Meineke si le nom d'Aleuas était si exclusivement propre à la Thessalie, qu'il n'y en eût pas dans les autres contrées de la Grèce? Il sait fort bien que les inscriptions grecques nous ont signalé deux Aleuas en Béotie; l'un archonte d'Orchomène (1), l'autre, chorége dans la même ville (2); et que Pline mentionne encore un Aleuas parmi les statuaires qui s'étaient distingués en représentant des philosophes (3). Ajouterai-je un argument qui suffirait seul pour rendre illusoire l'analogie que l'on a supposée? D'après le partage que nous avons fait en deux classes distinctes des personnes citées dans les *Épidémies*, il s'ensuit qu'Aleuas n'était qu'un esclave ou un pauvre artisan; or, peut-on admettre un seul instant qu'à une époque où la famille des Aleuades régnait encore toute-puissante, un de ses membres fût réduit à cet état de misère et d'abjection?

Voilà pour la première des deux grandes maisons de la Thessalie; passons à la seconde. Dans le même livre des *Épidémies* se trouve l'histoire soigneusement détaillée de la maladie d'un certain Scopas, histoire commençant par ces mots: « Σκόπᾳ ἐκ κορυζωδέων, χολωδέων, « κ. τ. λ. (4). — Chez Scopas, à la suite de fluxions de nature « muqueuse, bilieuse, etc. » Le nom de Scopas réveillait aussi naturellement celui de la famille des Scopades, que le nom d'Aleuas celui des Aleuades. Aussi M. Meineke n'a-t-il pas hésité à rattacher ce second client d'Hippocrate à la seconde maison royale de Thessalie.

L'induction de l'habile philologue n'étant pas mieux fondée dans le second que dans le premier cas, nous lui opposerons les mêmes raisons. Il put y avoir assurément dans la Thessalie des Scopas étrangers à ceux de la famille princière. Ensuite, il exista des Scopas ailleurs qu'en Thessalie; il suffirait de rappeler le sculpteur de Paros, dont le nom éclatant obscurcit presque celui des Scopades. Enfin rien ne dit que Scopas fût malade en Thessalie; tout rend vraisemblable, au contraire, qu'il l'était dans la Thrace et à Périnthe. Je trouve ici pour auxiliaire M. Littré lui-même, qui se voit obligé de combattre sur ce point l'opinion de M. Meineke: « Cela, dit-il, « me paraît tout à fait douteux. En effet, par un autre ordre de « considérations, par l'examen de l'affection qu'éprouva Scopas,

(1) Bœckh. *Corp. Inscr.* n° 1564. — (2) *Ibid.*, n° 1580. — (3) *Nat. Hist.* XXXIV, 8, 19. — (4) II, 3, 11, t. V, p. 112.

« j'ai été conduit à croire qu'il est, non pas de Larisse, mais de « Périnthe : dès lors, il n'aurait plus rien de commun avec les « princes thessaliens (1). » Je ne parle pas de l'impossibilité qu'il y aurait d'admettre que le descendant d'une maison régnante fût un pauvre esclave ou un vulgaire artisan; or, selon la distinction maintenant établie entre les personnes des *Épidémies*, telle a dû être la condition de Scopas.

Après les rois et les princes viennent les grands seigneurs, auxquels M. Meineke, sur la foi de l'homonymie, et toujours en suivant le même procédé, trouve aussi des parents dans les *Épidémies*. Je citerai un exemple, qui montrera peut-être encore mieux que les précédents, tout ce qu'il y a d'aventureux dans l'opinion qu'il soutient.

Nous lisons dans Hippocrate : « Un palefrenier de Palamède, à « Larisse, âgé de onze ans, fut blessé par un cheval. — Ἱπποκόμος « Παλαμήδεος, ἐν Λαρίσσῃ, ἑνδεκαετὴς, ἐπλήγη ὑφ' ἵππου (2). » M. Meineke propose de changer ce Palamède en Polymède, parce que ce dernier nom figure ailleurs dans les *Épidémies*. Et, en effet, parlant des gonflements que laissent aux paupières certaines affections, Hippocrate cite l'exemple d'un malade appelé Polymède, qu'il eut occasion de soigner à Pharsale : « Οἷον Φαρσάλῳ, Πολυμήδει (3). » Mais, demandera-t-on peut-être, pourquoi, si l'on tenait à faire un changement, ne pas métamorphoser plutôt Polymède en Palamède? en voici la raison : au rapport de Thucydide, les deux généraux, qui commandaient les troupes que les Thessaliens de Larisse envoyèrent au secours des Athéniens, se nommaient Polymède et Aristonoüs : « Ἡγοῦντο δὲ αὐτῶν, ἐκ μὲν Λαρίσσης Πολυμήδης καὶ Ἀριστό- « νους (4). » Or, cela suffisait à M. Meineke pour l'autoriser non-seulement à identifier les deux personnages des *Épidémies*, mais encore à rattacher par les liens de la parenté le malade au général.

Il y a ici, outre l'erreur engendrée par l'illusion du système, une témérité que la critique réprouve. Avant d'effacer un personnage de l'histoire et d'en confondre deux autres en un seul, M. Meineke y a-t-il bien songé? Le nom de Palamède, quoique rare, a été cependant porté plusieurs siècles après le roi d'Eubée, notamment par un grammairien que citent souvent les scholiastes d'Aristophane et d'Apollonius de Rhodes. Un pareil nom d'ailleurs n'a rien qui doive surprendre dans un livre où se trouvent assez de noms

(1) P. XI. — (2) V, 16, t. V, p. 214. — (3) VI, 8, 18 t. V, p. 350. — (4) II, 22.

mythologiques et héroïques pour que M. Meineke en ait pu faire une classe particulière. Mais une considération qui aurait dû surtout arrêter le docte philologue, c'est que l'Eubée, où le nom de Palamède était si célèbre, n'est séparée de la Thessalie que par un canal. Tout se réunissait donc pour faire respecter le nom du héros. D'une autre part, la confusion de ce nom avec celui de Polymède n'est pas plus excusable ; c'est à Larisse que se trouvait Palamède, ἐν Λαρίσσῃ, et c'est à Pharsale que se trouve Polymède. Il est vrai que M. Meineke a voulu faire de Pharsale un nom d'homme, et lire avec Palladius : « Οἷον Φαρσάλῳ [καὶ] Πολυμήδει. — Comme « cela eut lieu chez Pharsale et chez Polymède. » Mais Pharsale ne peut absolument pas être un nom d'homme, et il ne manque dans la phrase que ἐν devant Φαρσάλῳ : « Οἷον [ἐν] Φαρσάλῳ, Πολυμήδει ; car Hippocrate, en pareil cas, met toujours la préposition, plaçant le nom du lieu tantôt avant tantôt après celui du malade, comme : « Ἐν « Λαρίσσῃ, Ἱπποσθένης (1), Σκάμανδρος, ἐν Λαρίσσῃ (2). »

M. Meineke, qui nous a circonscrits non-seulement dans la Thessalie, mais encore dans Larisse, éprouve donc un nouvel embarras à identifier Palamède le larisséen avec Polymède le pharsalien. La même différence de patrie entre le général des Larisséens et le client d'Hippocrate à Pharsale, va s'opposer encore à ce qu'on rattache les deux Polymèdes à une même famille.

Et maintenant se présente l'objection que j'oserai dire capitale ; celle qui est tirée de la distinction établie plus haut, et qui ne permet de prendre le Polymède soigné par Hippocrate à Pharsale, ni pour Palamède ni pour Polymède, général des Larisséens ; car ces deux derniers étaient de condition libre et distinguée, tandis que le client d'Hippocrate était esclave ou artisan.

L'opinion que soutient M. Meineke n'a donc rien de solide, et les rapports généalogiques qu'il a cru découvrir sont de pures illusions. Suivons-le cependant jusqu'au bout.

A défaut d'homonymes, fournis par l'histoire, et pouvant servir de prétexte à une illustre descendance, M. Meineke en vient à se contenter d'indications plus vagues, et, s'il se pouvait, plus trompeuses encore ; il lui suffit du nom de la ville qui semble avoir produit le personnage. Ainsi, à l'entendre, on peut compter comme appartenant aux grandes familles de Larisse les neuf individus dont les noms suivent : Ænésidème, Antimaque, Apellée, Eudème, Eumélus, Gorgias, Hipposthène, Scamandre, Théophorbe, parce que,

(1) V, 14, t. V, p. 212. — (2) V, 15, V, p. 214.

selon lui, ils sont tous donnés comme étant de Larisse. M. Littré, qui épouse ces idées, répète à son tour : « Tous ces personnages « sont dits *expressément de Larisse* (1). »

Cette assertion est extrêmement inexacte, et comme elle ferait tort à Hippocrate, nous devons la relever. Sur les neuf individus, il n'y en a que *deux* qui soient dits *expressément de Larisse ;* c'est Apellée et Eumèle. Quant aux sept autres, le médecin ignorait d'où ils étaient, et il se borne à dire qu'ils se trouvaient *à Larisse.* Ses expressions, qui sont du reste celles que la langue lui imposait, ne laissent aucune incertitude ; les voici textuellement : « Οἰκέτις Αἰνησιδήμου, ἐν Λαρίσσῃ (2). — La domestique d'Ænésidème, à Larisse ; Γυνὴ Ἀντιμάχου, ἐν Λαρίσσῃ (3). — La femme « d'Antimaque, à Larisse ; Ἀπελλαῖος Λαρισσαῖος (4). — Apellée de « Larisse ; Εὔδημος, ἐν Λαρίσσῃ (5). — Eudème, à Larisse ; Εὔμηλος « Λαρισσαῖος (6). — Eumèle de Larisse ; Ἐν Λαρίσσῃ, γυναικὶ Γοργίου (7). « — A Larisse, chez la femme de Gorgias ; Ἐν Λαρίσσῃ, Ἱπποσθένης (8). — A Larisse, Hipposthène ; Σκάμανδρος, ἐν Λαρίσσῃ (9). — « Scamandre, à Larisse ; Ἐν Λαρίσσῃ, Θεοφόρβου παῖς (10). — A La- « risse, le garçon de Théophorbe. »

On voit qu'Apellée et Eumèle sont les seuls qui soient appelés Λαρισσαῖοι, *de Larisse*, et qu'au nom des autres il est simplement ajouté, ἐν Λαρίσσῃ, *à Larisse.* Cette confusion, qui fausse l'histoire en même temps que la pensée de l'écrivain, a été commise ailleurs par M. Meineke.

Mais ensuite, lors même que les neuf individus seraient tous de Larisse, nous demanderons si c'était là un motif sérieux pour les supposer issus des grandes familles de cette ville. Rétablissons les choses dans leur ordre naturel, et rendons à ces personnages leur vraie condition. En appliquant comme une règle la distinction que nous avons établie, il y aura neuf malades pour la clientèle du médecin, partant neuf individus de la classe pauvre et vulgaire. Un seul personnage en dehors de cette clientèle se rangera dans la classe des gens distingués ; c'est Ænésidème, qui ne figure là que pour servir de désignation à un être anonyme, à l'esclave qu'il possède.

Voilà ce que nous voulions et ce que nous pouvons dire ici du Mémoire de M. Meineke. Toutefois, de la partie de ce travail que nous venons d'examiner, il résulte une conséquence apparente,

(1) P. X. — (2) V, 19, t. V, p. 218. — (3) V, 18, t. V, p. 216. — (4) V, 22, t. V, p. 220. — (5) V, 20, t. V, p. 220. — (6) V, 23, t. V, p. 22. — (7) V, 11, t. V, p. 210. — (8) V, 14, t. V, p. 212. — (9) V, 15, t. V, p. 214. — (10) V, 17, t. V, p. 216.

que l'on pourrait nous opposer, et contre laquelle nous devons mettre en garde.

En supposant, nous diront les partisans de la thèse de M. Meineke, et à leur tête, le plus intéressé de tous, M. Littré ; en supposant que les rapprochements historiques qu'on a cherché à établir, soient un peu hasardés, qu'on ait anobli quelques malades sur des titres trop incertains, il faudra cependant bien reconnaître qu'Hippocrate fut en relation avec les familles les plus considérables des endroits où il exerça ; c'est ce que montrent ses clients même les plus humbles. Nous voyons, en effet, pour ne rappeler que des exemples déjà cités, que le médecin fut appelé à traiter *la servante* (θεράπαινα) du peintre Scymnus, *la jeune esclave* (παιδίσκη) de Polémarque, *la domestique* (οἰκέτις) d'Ænésidème, *le palefrenier* (ἱπποκόμος) de Palamède, etc. ; or, n'est-il pas vraisemblable qu'il donna aussi ses soins aux maîtres, qu'il fut en un mot le médecin de la maison ? C'est là précisément la conséquence que nous tenons à prévenir. Quand on parle ainsi, on juge le passé sur le présent, et l'on oublie l'énorme distance que l'orgueil antique avait mise entre l'esclave et l'homme libre. Un citoyen eût cru s'avilir, en recevant les soins du médecin qui traitait un esclave ; et le médecin des hommes libres à son tour n'eût pas été moins persuadé qu'il dérogeait, en accordant les secours de son art à des esclaves. L'humanité s'arrêtait en deçà de ces êtres déshérités. Aussi, y avait-il le médecin des hommes libres et le médecin des esclaves. Sans doute que dans des circonstances particulières, un maître pouvait partager son médecin avec un serviteur, privilégié à quelque titre ; mais la règle générale était telle que nous venons de le dire. Il faudrait, du reste, le supposer, lors même que des témoignages positifs ne l'attesteraient point ; car une telle règle se trouvait en harmonie avec les mœurs, les usages et l'organisation de toute la société antique. Écoutons maintenant une grave autorité, écoutons le plus grand et le plus illustre des contemporains d'Hippocrate.

Platon, voulant rendre sensible la différence qu'il y aurait entre un législateur faisant précéder ses lois d'un préambule, où il exposerait ses motifs et donnerait des avis paternels, et un législateur qui se bornerait à publier sèchement son code, en le faisant suivre d'une inflexible pénalité, se sert d'une comparaison tirée des deux espèces de médecins, qui exerçaient dans la Grèce : la première comprenant les médecins des hommes libres, libres eux-mêmes, qui, appelés auprès d'un malade, étudient d'abord le caractère de la maladie, se mettent en communication avec leur client et son en-

tourage, et ne prescrivent de remède qu'après avoir gagné la confiance des uns et des autres ; la seconde comprenant les médecins des esclaves, esclaves ordinairement eux-mêmes, qui, employés en qualité d'aides par les médecins libres, et ayant acquis à ce service une certaine routine de l'art, font leurs visites en courant, dictent leurs ordonnances à la façon des oracles, et se montrent d'autant plus absolus qu'ils seraient incapables de rendre raison de ce qu'ils ordonnent. Mais citons le passage même; il intéresse trop l'histoire de la médecine et le sujet qui nous occupe. C'est un passage des *Lois ;* les interlocuteurs sont l'Athénien et Clinias.

« L'Athénien. Il y a sans doute, disons-nous, des médecins et des « aides des médecins, et ces aides, nous les appelons aussi sans au- « cun doute médecins eux-mêmes. Clinias. Très-certainement. L'A- « thénien. Et quand même ils seraient libres, quand ils seraient es- « claves, quand ils acquerraient l'art en exécutant les ordres de « leurs maîtres, en les voyant agir, et par pratique, et non d'après « la nature, à la différence des médecins libres, qui ont appris eux- « mêmes leur art de cette dernière manière, et qui l'enseignent « ainsi à leurs propres enfants; admettrais-tu que ce sont là les deux « espèces d'hommes que nous appelons médecins ? Clinias. Pourquoi « ne l'admettrais-je pas? L'Athénien. Songes-tu maintenant que, « lorsqu'il y a dans les villes des malades esclaves et libres, ce sont « généralement des esclaves qui, la plupart du temps, traitent les « esclaves, en allant leur faire des visites, et en les attendant dans « les *iatrion*, et qu'aucun des médecins de cette espèce ne donne ni « n'accueille la moindre explication touchant la maladie particulière « de chacun des esclaves, mais qu'après avoir arrogamment et en vrai « despote ordonné à son client ce que lui a suggéré la pratique de « l'art, comme s'il le savait par les investigations de la science, il dis- « paraît, s'élançant vers un autre esclave souffrant, et par là débar- « rasse son maître du soin de traiter ces malades? Au lieu que le « médecin libre soigne habituellement les maladies des hommes li- « bres, et les observe; et les étudiant dès leur début et d'après la « nature, et se mettant en communication avec le malade même et « avec ses amis, d'une part il tire personnellement quelques lumiè- « res de ses clients, d'une autre part il éclaire autant qu'il le peut « le malade lui-même, et il se fait une règle de ne rien ordonner « avant d'avoir de quelque manière persuadé autour de lui; et « alors, à l'aide de cette persuasion, disposant son malade à une « constante docilité, il s'efforce de lui faire atteindre le terme vers « lequel il l'achemine, la santé. — ΑΘ. Εἰσί πού τινες ἰατροὶ, φαμὲν, καί

« τινες ὑπηρέται τῶν ἰατρῶν, ἰατροὺς δὲ καλοῦμεν δή που καὶ τούτους. ΚΛ. Πάνυ « μὲν οὖν. ΑΘ. Ἐάν τέ γ' ἐλεύθεροι ὦσιν ἐάν τε δοῦλοι, κατ' ἐπίταξιν δὲ τῶν « δεσποτῶν καὶ θεωρίαν καὶ κατ' ἐμπειρίαν τὴν τέχνην κτῶνται, κατὰ φύσιν δὲ « μή, καθάπερ οἱ ἐλεύθεροι αὐτοί τε μεμαθήκασιν οὕτω τούς τε αὑτῶν διδάσκουσι « παῖδας· θείης ἂν ταῦτα δύο γένη τῶν καλουμένων ἰατρῶν; ΚΛ. Πῶς γὰρ οὔ; « ΑΘ. Ἆρ' οὖν καὶ ξυννοεῖς ὅτι, δούλων καὶ ἐλευθέρων ὄντων τῶν καμνόντων ἐν « ταῖς πόλεσι, τοὺς μὲν δούλους σχεδόν τι οἱ δοῦλοι τὰ πολλὰ ἰατρεύουσι, περι- « τρέχοντες καὶ ἐν τοῖς ἰατρείοις περιμένοντες, καὶ οὔ τέ τινα λόγον ἑκάστου περὶ « νοσήματος ἑκάστου τῶν οἰκετῶν οὐδεὶς τῶν τοιούτων ἰατρῶν δίδωσιν οὐδ' ἀπο- « δέχεται, προστάξας δ' αὐτῷ τὰ δόξαντα ἐξ ἐμπειρίας ὡς ἀκριβῶς εἰδώς, καθά- « περ τύραννος αὐθαδῶς, οἴχεται ἀποπηδήσας πρὸς ἄλλον κάμνοντα οἰκέτην, καὶ « ῥᾳστώνην οὕτω τῷ δεσπότῃ παρασκευάζει τῶν καμνόντων τῆς ἐπιμελείας; Ὁ « δὲ ἐλεύθερος ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον τὰ τῶν ἐλευθέρων νοσήματα θεραπεύει τε καὶ « ἐπισκοπεῖ, καὶ ταῦτα ἐξετάζων ἀπ' ἀρχῆς καὶ κατὰ φύσιν, τῷ κάμνοντι κοι- « νούμενος αὐτῷ τε καὶ τοῖς φίλοις, ἅμα μὲν αὐτὸς μανθάνει τε παρὰ τῶν « νοσούντων, ἅμα δέ, καθ' ὅσον οἷός τέ ἐστι, διδάσκει τὸν ἀσθενοῦντα αὐτόν, « καὶ οὐ πρότερον ἐπέταξε πρὶν ἄν πῃ ξυμπείσῃ, τότε δὲ μετὰ πειθοῦς ἡμε- « ρούμενον ἀεὶ παρασκευάζων τὸν κάμνοντα, εἰς τὴν ὑγίειαν ἄγων, ἀποτελεῖν « πειρᾶται (1). »

De ce remarquable passage, il s'ensuit : 1° qu'il y avait des esclaves pour servir de médecins aux esclaves; mais qu'à ces médecins on n'enseignait pas proprement la médecine, ce qui vient à l'appui de l'assertion d'Hygin : « Les Athéniens avaient pourvu par une loi « à ce qu'aucun esclave ou aucune femme n'apprît la médecine. — « Athenienses caverant, ne quis servus aut femina artem medicinam « disceret (2); » 2° qu'il y avait de véritables médecins de condition libre pour soigner les maladies des hommes libres, mais qui cependant consentaient aussi parfois, et dans des circonstances particulières, à traiter les esclaves, tout en cherchant, même dans ces cas exceptionnels, à se décharger sur des aides d'un soin qui leur répugnait.

Il n'est donc pas loisible de conclure que le médecin, qui avait traité les esclaves ci-dessus mentionnés, ait soigné aussi leurs maîtres; c'est le contraire qui est vraisemblable, nous pouvons même dire, qui est vrai, dans le cas actuel.

La clientèle d'Hippocrate fut donc une clientèle de pauvres, une clientèle exclusivement formée par les derniers rangs de la société. Un moment cependant j'ai cru que j'allais y pouvoir signaler comme une singularité un personnage de quelque distinction.

(1) *De Leg.* IV, t. II, p. 720, ed. H. St. — (2) *Fab.* CCLXXIV.

Le médecin fait l'histoire des couches laborieuses d'une femme, et il dit en commençant : « Ἡ παρὰ Τηκομαίῳ ἀγορηνόμου θυγάτηρ (1). » Ces paroles semblent indiquer la fille d'un agoranome, ou *inspecteur de marché*, sorte de magistrature assez considérée; mais que signifie le mot qui précède ἀγορηνόμου ? Τηκόμαιος ne saurait être un nom propre; c'est une forme que repousse la langue; et l'obscurité de ce mot rend tout le reste incertain. M. Littré, sans croire la leçon bien sûre, s'est résigné à traduire : « La fille de l'agoranome, chez « Técomée. » En note, il propose de lire : « Ἡ παρὰ κενεβρείῳ ἀγορηνό- « μου θυγάτηρ. — La fille de l'inspecteur près le marché à la viande; » se fondant sur ce que Érotien, dans son *Glossaire d'Hippocrate*, après avoir dit que le mot κενέβρεια désignait des *chairs mortes*, ajoute qu'on donnait aussi ce nom au marché où se vendaient ces viandes : « Καὶ « ἡ ἀγορὰ δὲ ὅπου πωλεῖται τὰ τοιαῦτα, κενέβρεια καλεῖται. »

Cette conjecture est inadmissible pour plusieurs raisons. D'abord, il n'est nullement certain que la glose d'Érotien se rapporte au quatrième livre des *Épidémies*, et à ce passage du quatrième livre. En second lieu, quand on désignait un marché par le nom de la denrée qui s'y vendait, il était d'usage de mettre ce nom au pluriel et avec l'article, comme τὰ σκόροδα, τὰ κρόμμυα, le marché *à l'ail, aux oignons;* d'où il suit que ce n'est point κενεβρείῳ qu'il faudrait lire, mais τοῖς κενεβρείοις. Enfin, si le français veut dire que l'agoranome était logé près du marché à la viande, la désignation est insuffisante pour un personnage de cette importance; et s'il veut dire que l'agoranome était chargé de l'inspection de ce marché, la désignation est fausse, car il n'existait point d'agoranomes particuliers pour les diverses denrées du marché, mais chacun avait le droit d'inspection sur tout.

On ne peut donc rien inférer de ce passage, et il est permis d'affirmer que dans les *Épidémies*, aucun malade ne dépasse le niveau de misère qui égale les autres.

Mais à présent que le fait est constaté, avouons qu'il est bien étrange. Quel contraste entre la grandeur du médecin et l'humilité de ses clients! et comment expliquer, dans des temps si reculés, cette préférence d'affection pour les pauvres, et cette exclusion affectée des riches? car une telle réunion de malades ne saurait être l'effet du hasard. Sans doute que cette âme élevée d'Hippocrate était entraînée par un penchant généreux vers la faiblesse et le malheur; mais d'un autre côté, cet homme connaissait trop l'éten-

(1) IV, 24, t. V, p. 164.

due de ses devoirs et la sainteté de sa profession pour ne savoir pas qu'il se devait à l'humanité tout entière et non à une classe d'hommes.

Je me suis demandé si à une certaine époque, et pour des motifs qui s'expliqueront bientôt, on n'aurait pas supprimé quelques noms illustres ou même un peu marquants, qui pouvaient faire disparate dans cette chétive clientèle.

Je me suis demandé encore si le médecin des *Épidémies* n'aurait pas été un médecin public. On sait que chez les Grecs il y avait des médecins nommés par le peuple, et qui, rétribués par l'État, devaient traiter gratuitement tous les malades, c'est-à-dire les esclaves et les pauvres. Le mot δημοσιεύω, *faire un service public*, désignait même spécialement cette fonction. Dans les *Acharniens* d'Aristophane, le laboureur, qui a perdu ses yeux à force de pleurer, demande à Dicéopolis un onguent pour se frotter, et Dicéopolis lui répond :

Ἀλλ, ὦ πόνηρ', οὐ δημοσιεύων τυγχάνω (1).

« Mais, ô malheureux, je ne suis point un médecin public. » Et là-dessus, le scholiaste remarque : « Δημοσίᾳ χειροτονούμενοι ἰατροὶ, « καὶ δημόσιοι προῖκα ἐθεράπευον. — Il y avait des médecins élus dans « l'assemblée du peuple par le suffrage de la chirotonie, et qui « consacrés au service du public, soignaient les malades gratuite- « ment. » Platon nous dit aussi, dans le *Gorgias* : « Ὅταν περὶ ἰατρῶν « αἱρέσεως ᾖ τῇ πόλει σύλλογος (2). — Lorsque l'État se réunit pour le choix « des médecins. » Et Socrate, dans les *Mémoires* que Xénophon nous a laissés sur ce philosophe, s'amusant de l'inexpérience présomptueuse d'Euthydème, le compare à un homme qui haranguerait le peuple, et lui demanderait la charge de médecin public, tout en faisant l'aveu qu'il n'a jamais appris d'aucun maître l'art de guérir : « Παρ' οὐδενὸς μὲν πώποτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὴν ἰατρικὴν τέχνην ἔμαθον.... « Ὅμως δέ μοι τὸ ἰατρικὸν ἔργον δότε (3). »

Mais quand on songe à la diversité des lieux où pratiqua le médecin des *Épidémies*, on voit bientôt qu'il n'est guère permis de s'arrêter à cette dernière supposition.

Quoi qu'il en soit de la véritable cause qui a pu donner à la clientèle hippocratique un caractère si exclusif et si prononcé, il est du moins certain que l'antiquité se montra de bonne heure vivement frappée de ce caractère, et que ce fut là le fondement sur lequel on éleva la plus intéressante partie de la légende d'Hippocrate.

(1) V. 994. — (2) T. I, p. 455, ed. H. St. — (3) IV, 2, 5.

Il est peu de noms plus célèbres que celui de ce père de la médecine; il est peu de vies moins connues que la sienne. A l'exception de quelques renseignements positifs sur son nom, son époque, sa patrie, sa profession, la réputation dont il jouit de son vivant, nous ignorons tout de cet illustre médecin. Et cependant, si l'on jette les yeux sur sa biographie écrite en grec, tout y semble réuni pour satisfaire la curiosité à souhait; aucun détail important n'y manque pour permettre de suivre le grand homme depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Mais de qui est cette biographie? et où a-t-elle puisé ce qu'elle raconte? Les manuscrits, qui l'ont en général placée à la tête des œuvres d'Hippocrate, l'attribuent à Soranus. Parmi les personnages qui ont porté ce nom, il en est deux entre lesquels on pourrait hésiter. C'est d'abord le Soranus d'Éphèse, qui vécut sous Trajan et sous Adrien, et dont Suidas nous dit : « Qu'il avait composé des « ouvrages très-nombreux et très-beaux. — Βιβλία τε συντάξας πλεῖστα « καὶ κάλλιστα. » C'est ensuite un second Soranus d'Ephèse que Suidas appelle *le Jeune*, pour le distinguer du premier, et qui, selon le même lexicographe, avait entre autres écrits composé un ouvrage en dix livres *sur les Vies*, *les Sectes et les Traités des médecins*, Βίους ἰατρῶν καὶ Αἱρέσεις καὶ Συντάγματα, βιβλία ι'. Mais je pense que ces deux Soranus doivent être confondus en un, et que les ouvrages que l'on attribue au second doivent être restitués au premier. On verra plus bas, en effet, que le biographe a dû être non-seulement antérieur à Galien, mais très-probablement encore contemporain de Plutarque. Ce qu'il y a de certain, c'est que bien que les manuscrits se bornent à intituler cette vie : Κατὰ Σωρανὸν, *selon Soranus*, il ne peut être question que d'un Soranus d'Éphèse; car Tzetzès, après nous avoir redonné à peu près textuellement en vers politiques la prose de cette biographie, ajoute : « C'est d'après Soranus d'Éphèse que j'ai « exposé la vie d'Hippocrate. — Ἐξ Ἐφεσίου Σωρανοῦ τὰ Ἱπποκράτους « ἔφην (1). »

A ce propos je dois remarquer que M. Littré s'est beaucoup trop avancé, lorsqu'il a dit : « Il est incertain si Soranus d'Éphèse, qui « vécut sous Trajan, a écrit quelque chose sur Hippocrate. Un autre « Soranus d'Éphèse, plus récent que le précédent, avait écrit la bio- « graphie des médecins, *et c'est de lui que Tzetzès dit avoir emprunté* « *les détails qu'il donne sur Hippocrate* (2). » Tzetzès ne dit rien de semblable, nous venons de l'entendre; il restitue simplement

(1) *Chil.* VII, 986. — (2) T. I, p. 33.

à Soranus d'Éphèse les détails qu'il vient de donner. Mais quel est ce Soranus d'Éphèse? Je crois, quant à moi, qu'il s'agit du premier; j'ai dit pourquoi; dans tous les cas, ce serait là la question.

Maintenant, gardons-nous d'inférer de là que cette biographie soit telle que l'avait composée Soranus; elle a dû, au contraire, subir à plusieurs reprises des abréviations et des altérations. On peut même assurer que nous l'avons aujourd'hui moins complète à certains égards que ne l'avait Tzetzès; il est aisé de s'en assurer par la confrontation.

Venons aux sources où l'auteur de la vie d'Hippocrate, telle qu'elle se trouve entre nos mains, puisa ses renseignements. Le biographe allègue comme ses autorités, Ératosthène, Phérécyde, Apollodore, Arius de Tarse, Histomaque, Soranus de Cos et Andréas. Mais, qu'on ne s'y trompe point, le témoignage des cinq premiers écrivains est seulement invoqué pour confirmer la généalogie ou la date de la naissance du médecin de Cos : « Μνημονεύει δὲ τῆς γενεαλογίας αὐτοῦ « Ἐρατοσθένης, καὶ Φερεκύδης, καὶ Ἀπολλόδωρος, καὶ Ἄρειος ὁ Ταρσεύς..... « Γεννηθεὶς, ὥς φησιν Ἱστόμαχος, ἐν τῷ α' Περὶ τῆς Ἱπποκράτους αἱρέσεως, « κατὰ τὸ α' ἔτος τῆς π' Ὀλυμπιάδος. » Il ne faudrait même pas croire que ces auteurs dont le but exclusif était de fixer des dates et d'enregistrer quelques événements principaux, se soient jamais occupés de rattacher Hippocrate à Esculape, en remontant ces générations fabuleuses dont Tzetzès nous a donné la liste. Cela est particulièrement vrai d'Ératosthène. On voit par les nombreux fragments, qui nous restent de sa *Chronographie*, qu'il traitait la chronologie avec une sévérité toute scientifique. J'en dis autant d'Apollodore dont la *Chronique* est souvent associée par les anciens à la *Chronographie* d'Ératosthène, et qui d'ailleurs rédigée en vers, détournait encore par sa forme de ces détails puérils. Pour ce qui est de Soranus de Cos et d'Andréas, le biographe leur emprunte à chacun une anecdote que voici : « Les parents d'Hippocrate, dit-il, étant « morts, il quitta sa patrie, pour avoir, comme le dit méchamment « d'un côté Andréas, incendié le dépôt des archives à Cnide; parce « que, comme le rapporte d'un autre côté Soranus de Cos, il eut un « songe qui lui ordonna d'habiter le pays des Thessaliens. — Τῶν « γονέων αὐτοῦ τελευτησάντων, μετέστη τῆς ἰδίας πατρίδος, ὡς μὲν κακοήθως « Ἀνδρέας φησὶ, διὰ τὸ ἐμπρῆσαι τὸ ἐν Κνίδῳ γραμματοφυλακεῖον· ὡς δὲ « Σωρανὸς ὁ Κῷος ἱστορεῖ, ὄνειρος αὐτῷ παρέστη κελεύων τὴν Θεσσαλῶν γῆν « κατοικεῖν. »

Ce sont là tous les faits qui, dans cette biographie, soient ap-

puyés d'un témoignage, et l'on voit clairement que la date seule de la naissance d'Hippocrate présente quelque garantie. Le reste, en y comprenant les deux anecdotes que nous venons de rapporter, dérive d'une source commune. Quelle est-elle ?

Malgré la réputation dont jouit Hippocrate de son vivant, il ne paraît pas qu'il ait jamais existé d'écrit authentique sur sa vie. Ce n'est que longtemps après sa mort, lorsque la célébrité de son nom, propagé, agrandi par ses ouvrages, se fut immensément accrue, que l'on songea à lui composer une histoire. Sa biographie, en effet, nous offre un caractère particulier. Ce n'est, à proprement parler, ni un mythe ni une légende; c'est plutôt une histoire artificielle, mêlée de légende et de mythe. Ce n'est, à proprement parler, un produit ni de l'imagination populaire, ni de la tradition, c'est plutôt l'œuvre des lettrés. Au lieu de symboliser en faits réels des sentiments et des idées, ou de revêtir les faits réels d'une enveloppe merveilleuse, on transforma les mots en actions, on traduisit les écrits en histoire.

Je ne crois pas m'avancer trop en disant que c'est par un tel procédé que la vie d'Hippocrate a été presque entièrement déduite des écrits de ce médecin, et que c'est même un seul de ses ouvrages qui a fourni ou suggéré presque tous les événements de cette vie. L'ouvrage dont je parle est celui des *Épidémies*. Je n'ai pas à prouver ici en détail ce que j'avance; je ferai pourtant quelques rapprochements, qui mettront, je l'espère, en évidence l'artifice de la composition que je signale.

Ainsi, après nous avoir dit qu'Hippocrate quitta de bonne heure sa patrie, le biographe ajoute, qu'il parcourut toute la Grèce, se faisant admirer pour ses cures : « Τὴν δὲ σύμπασαν Ἑλλάδα θεραπεύων « ἐθαυμάσθη. » Où avait-on puisé ce renseignement? dans les *Épidémies*. Voulez-vous, en effet, avoir la carte des pérégrinations d'un *périodeute*, ou médecin *ambulant* par excellence? lisez ce livre. Sous vos yeux Hippocrate parcourra d'abord tout le littoral de la Thrace, et vous le verrez à Périnthe, à Ænos, à Abdère et dans l'île de Thasos. De là il passera dans la Macédoine, et après avoir exercé son art à Olynthe et à Acanthe, il visitera Pella, qui va bientôt devenir la capitale du royaume. Suivez-le sur le principal théâtre de son activité médicale, et entrez avec lui dans la Thessalie; vous le trouverez souvent à Cranon et à Larisse, à Larisse surtout. Vous ne l'avez pourtant pas encore vu dans la Grèce proprement dite; mais poussez plus avant vers le midi. Il est dans l'Attique, à Athènes; et puis, dans l'île de Salamine. De là il se rend dans le Pélo-

ponnèse, à Élis, d'où, prenant la mer, il va se diriger vers les Cyclades, et aborder tantôt à Délos, tantôt à Syros.

Voilà le récit dont on a fait le voyage historique. Mais l'énumération des lieux mentionnés dans les *Épidémies*, nous révèle encore l'origine de plusieurs événements de la vie d'Hippocrate. Nous avons entendu tout à l'heure le biographe rapporter que, sur l'ordre d'un songe, le docteur de Cos avait quitté son île natale, pour aller habiter la terre des Thessaliens; plus loin, il nous dit que « Hippocrate mourut chez les Larisséens, et qu'il fut enterré entre Gyrton « et Larisse.—Ἐτελεύτα δὲ παρὰ Λαρισσαίοις... τέθαπται δὲ μεταξὺ Γυρτῶνος « καὶ Λαρίσσης. » Le choix de cette terre était si naturellement indiqué, qu'on n'en eût pu raisonnablement faire un autre. Dans les *Épidémies*, à chaque page, il est question de quelque ville thessalienne, comme Cranon, Œniades, Homolos (1), Phères; mais c'est surtout Larisse que l'on rencontre fréquemment. Il était donc vraisemblable, dès qu'on avait à supposer le lieu de la résidence et de la sépulture d'Hippocrate, de placer ce lieu dans le pays où s'exerça le plus souvent la vertu bienfaisante et le talent salutaire du médecin.

Je passe à une partie de l'histoire d'Hippocrate, dont il m'importe surtout de montrer l'origine. Au dire de ses biographes, et d'après les *Lettres* que l'on a fabriquées sous son nom et sur sa personne, Hippocrate fut un modèle de désintéressement et de fierté généreuse, de simplicité de mœurs et d'élévation d'âme, de patriotisme et d'austérité républicaine. On nous le représente uniquement dévoué au traitement des pauvres et négligeant les riches, évitant les grands, fuyant les palais et refusant avec mépris les offres magnifiques d'un souverain, qui était l'ennemi de la Grèce. Or, d'où avait-on tiré des détails si précis? de la source maintenant connue,

(1) Ce nom, qui se trouve répété jusqu'à cinq fois dans le cinquième livre des *Épidémies* (§ 27, 28, 29, 30, 31), est toujours écrit Ὅμιλος. La forme n'est pas légitime, et M. Littré l'a rendue encore un peu plus irrégulière, en écrivant Ὀμιλος.

Il y avait en Thessalie une montagne célèbre, appelée Ὁμόλη ou Ὅμολος, comme nous le voyons par plusieurs passages des anciens, et comme nous l'apprend Étienne de Byzance : « Ὁμόλη· ὄρος Θετταλίας· λέγεται καὶ Ὅμολος (V. Ὁμόλη). » Strabon nous parle aussi d'une ville du nom d'Ὁμόλη, qu'il place, avec Larisse, Gyrtone, Phères, etc., dans cette partie de la Thessalie, appelée *la plaine Pélasgique :* « Εἶναι δὲ τὸ νῦν καλούμενον Πελασγικὸν πεδίον, ἐν ᾧ Λάρισσα, καὶ Γυρτώνη, « καὶ Φεραί.... καὶ Ὁμόλη (IX, p. 443). »

Nul doute qu'il ne faille voir Ὁμόλη dans Ὅμιλος, et corriger Hippocrate d'après Strabon. Toutefois, l'Ὅμιλος des *Épidémies* nous rend un service, c'est de nous prouver d'une manière à peu près certaine que les deux formes Ὁμόλη et Ὅμολος devaient être usitées concurremment, aussi bien pour désigner la ville que pour désigner la montagne.

et par le moyen déjà signalé; des écrits d'Hippocrate, ou plutôt des seules *Épidémies*, et à l'aide de l'induction.

Quelques siècles après la mort de l'auteur, les anciens dûrent être aussi étonnés que nous le sommes de cette exclusion radicale de tout malade un peu distingué dans la clientèle hippocratique. Ils cherchèrent donc à se l'expliquer, et leurs suppositions devinrent de l'histoire. Elles étaient déjà depuis longtemps établies comme des faits positifs, à l'époque où écrivait Galien, et lui-même les reçut à ce titre; écoutons-le. Après avoir tracé le modèle du médecin, Galien continue : « Καὶ μὴν εἴ τίς γ' ἐστὶ τοιοῦτος, ὑπερόψεται μὲν Ἀρταξέρξου τε καὶ Περδίκκου. Καὶ τοῦ μὲν οὐδ' ἂν εἰς ὄψιν ἀφίκοιτό ποτε· τὸν δ' ἰάσεται μὲν, νοσοῦντα νόσημα τῆς Ἱπποκράτους τέχνης δεόμενον, οὐ μὴν ἀξιώσει γε διὰ παντὸς συνεῖναι, θεραπεύσει δὲ τοὺς ἐν Κρανῶνι καὶ Θάσῳ καὶ ταῖς ἄλλαις πολίχναις πένητας. Ἀπολείψει δὲ Κώοις μὲν καὶ πολίταις Πόλυβόν τε καὶ τοὺς ἄλλους μαθητὰς, αὐτὸς δὲ πᾶσαν ἀλώμενος ἐφέξει τὴν Ἑλλάδα (1). — Certes, s'il s'en trouve quelqu'un de semblable, il dédaignera et Artaxerxès et Perdiccas. Il ne voudra même jamais paraître en la présence du premier. Il guérira sans doute le second, s'il est affecté d'une maladie qui réclame l'art d'Hippocrate; mais il ne consentira pas du moins bien certainement à rester toujours auprès de lui, *et il ira soigner les pauvres à Cranon et à Thasos, et dans les autres petites villes*. Il laissera aux habitants de Cos et à ses concitoyens Polybe et ses autres disciples; pour lui, il se réservera la Grèce entière, afin de la parcourir dans tous les sens. »

Cet aveu est deux fois précieux pour nous; car, en trahissant l'origine du récit, il déclare hautement que l'antiquité jugea comme nous le caractère de la clientèle hippocratique.

Nous touchons à la légende qui dès les temps anciens environna d'une auréole d'héroïsme le nom d'Hippocrate, et qui, dans les temps modernes, l'a surtout rendu populaire. Artaxerxès voyant son armée ravagée par la peste, et apprenant qu'Hippocrate de Cos est le seul homme capable d'arrêter ce fléau, ordonne que l'on fasse venir le médecin, en lui offrant tout l'or qu'il pourra désirer. Hippocrate refuse superbement ces offres. Il a le vivre et le couvert, cela lui suffit; et, en outre, il ne croit *pas qu'il lui soit loisible de guérir de leurs maladies des barbares*, *qui sont les ennemis des Grecs :* « Οὐδέ μοι θέμις βαρβάρους ἄνδρας νούσων παύειν, ἐχθροὺς ὑπάρχοντας Ἑλλήνων. »

(1) T. I, p. 58, ed. Kuehn.

Personne ne croit plus depuis longtemps à cette historiette; mais il restait à savoir d'où elle dérivait. Nous sommes maintenant, je crois, éclairés sur ce point. L'exclusion absolue des riches et des grands, dans la clientèle hippocratique, et la partialité d'un nouveau genre qu'avait montrée le médecin en faveur des pauvres, devaient tôt ou tard être rendues sensibles par quelque acte de mépris héroïque pour la richesse et la grandeur. Ainsi va la légende; sans cesse elle travaille à compléter son récit, remplissant ici une lacune, ajoutant là un trait nouveau.

Nous ne quitterons pas ce conte célèbre sans nous demander à quelle époque il est entré dans l'histoire. « Rien n'est mieux établi, « dit M. Littré, que la fausseté de toute cette histoire concernant « Hippocrate et le roi des Perses ; cependant on ne peut nier qu'elle « ne soit fort ancienne. La plus ancienne mention que j'en con- « naisse, se rapporte au temps de Caton l'Ancien. Plutarque ra- « conte que ce Romain, ayant entendu parler du refus fait par « Hippocrate de secourir les barbares, dit que tous les médecins « grecs avaient fait un pareil serment, et il défendit à ses enfants « de les employer jamais (1). »

L'on pourrait, au sujet de ce passage, adresser deux reproches à M. Littré : le premier, de n'avoir pas reproduit fidèlement les paroles de Plutarque ; le second, d'avoir suivi aveuglément l'opinion de ce biographe, au lieu de la contrôler et de la réfuter. Expliquons-nous. Plutarque, dans la *Vie de Marcus Caton*, nous dit : « Caton, « non-seulement haïssait ceux des Grecs qui philosophaient, mais « il avait encore en défiance ceux qui exerçaient la médecine à « Rome. Et ayant appris, *à ce qu'il paraît*, le mot que répondit « Hippocrate, lorsque le roi l'engageait, par l'offre d'un certain « nombre de talents, à venir auprès de lui, que jamais il ne se « mettrait à la disposition de barbares, ennemis des Grecs, Marcus « disait, que c'était là le serment commun de tous les médecins, et « il exhortait son fils à se garder d'eux tous. — Ὁ δὲ Κάτων οὐ μόνον « ἀπηχθάνετο τοῖς φιλοσοφοῦσιν Ἑλλήνων, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἰατρεύοντας ἐν Ῥώμῃ « δι' ὑποψίας εἶχε. Καὶ τὸν Ἱπποκράτους, ὡς ἔοικεν, ἀκηκοὼς λόγον, ὃν « εἶπε, τοῦ βασιλέως καλοῦντος αὐτὸν ἐπὶ πολλοῖς τισι ταλάντοις, οὐκ « ἄν ποτε βαρβάροις Ἑλλήνων πολεμίοις ἑαυτὸν παρασχεῖν, ἔλεγε κοινὸν « ὅρκον εἶναι τοῦτον ἰατρῶν ἁπάντων, καὶ παρεκελεύετο φυλάττεσθαι τῷ παιδὶ « πάντας (2). »

Remarquons d'abord que Plutarque n'est pas sûr que Caton

(1) T. I, p. 429. — (2) T. II, p. 597, ed. Reisk.

connût la réponse d'Hippocrate; aussi emploie-t-il sagement ὡς ἔοικεν, *à ce qu'il paraît*. Mais il n'aurait dû faire aucun rapprochement. Nous possédons encore le texte des paroles de Caton, et nous pouvons nous convaincre que, loin d'avoir le moindre rapport avec la réponse d'Hippocrate, elles présentent un sens diamétralement opposé. Il s'agit de la lettre que nous a conservée Pline, et où Marcus dit à son fils, en parlant des médecins grecs : « Ils ont juré « entre eux d'exterminer tous les barbares par la médecine. Et ils « se font même payer pour cela, afin que l'on ait confiance en eux, « et qu'ils détruisent à leur aise. A nous aussi ils prodiguent le « nom de barbares, et nous flétrissant d'un terme plus avilissant « que celui qu'ils appliquent aux autres, ils nous appellent rustres « ignorants. Je vous défends de vous servir des médecins. — Jura- « runt inter se barbaros necare omnes medicina. Et hoc ipsum « mercede faciunt, ut fides iis sit, et facile disperdant. Nos quoque « dictitant barbaros, et spurcius nos quam alios, opicos appellatione « fœdant. Interdixi tibi de medicis (1). »

Qui ne voit la différence ou plutôt l'opposition des deux rôles ? Hippocrate laissera mourir en refusant le secours salutaire de son art; les charlatans de Rome détruiront en offrant le secours homicide du leur. Certes, c'était une abstention comme celle d'Hippocrate qu'aurait souhaitée Caton pour la vie des Romains. Aussi, n'a-t-il dit ni songé à dire que les médecins grecs eussent fait le serment *de ne se jamais mettre à la disposition des barbares;* ils n'étaient que trop prompts à s'y mettre, selon lui, nous venons de l'entendre. Je ne parle pas de l'inexactitude grave qu'a commise encore Plutarque, en assimilant la réponse d'Hippocrate à un serment; rien n'y ressemble moins.

Le biographe n'a donc pas compris la phrase à laquelle il faisait allusion, ce qui n'aurait rien de surprenant, puisque, de son aveu, il ne sut jamais le latin (2); ou bien il aura été abusé par sa mémoire. Dans tous les cas, son erreur est évidente, et il est bien certain que la lettre de Caton ne rappelle en rien le refus d'Hippocrate.

L'historiette légendaire que M. Littré suppose connue dès le second siècle avant l'ère chrétienne, doit donc être descendue trois cents ans au moins plus bas, et elle ne peut pas remonter plus haut que la biographie de Soranus d'Éphèse, biographie où Plutarque, contemporain de ce médecin, la vit peut-être pour la première fois.

(1) *Nat. Hist.* XXIX, 7. — (2) T. IV, p. 692 sq. ed. Reisk.

Ces détails un peu prolongés sur le livre d'Hippocrate pourront faire croire d'abord à quelques lecteurs que nous avons perdu de vue nos deux artistes, et que cédant à une faiblesse d'érudit, nous nous sommes laissé aller à la digression. Nous tenons à les désabuser, et à montrer en quelques mots que nous ne sommes point sorti de notre sujet.

Deux artistes peintres se sont montrés dans les *Épidémies*, mais sous une forme si équivoque d'abord, que la discussion des variantes nous laissait libres d'en faire à notre gré deux foulons. Y avait-il un moyen certain de les démêler? je crois l'avoir découvert. Après une lecture patiente et réitérée des *Épidémies*, j'ai trouvé que les nombreux personnages, qui figurent dans ce livre, se peuvent distribuer en deux catégories nettement séparées : l'une composée d'artisans et d'esclaves, formant la clientèle d'Hippocrate; l'autre composée de citoyens riches et bien nés, servant à désigner la clientèle.

Cette distinction a suffi pour tout éclaircir, et la profession de mes deux peintres a pu être sûrement déterminée. Mais à peine avais-je triomphé de la difficulté, que je me suis trouvé en face d'une hypothèse, qui cherchait à établir entre les personnes des *Épidémies* une distinction toute différente de la mienne. Bien que j'eusse parlé sur preuves, et que je fusse à peu près sûr d'avoir raison, il a fallu cependant examiner l'hypothèse et la réfuter. Je n'étais pas encore au bout de ma tâche, et je sentais que cette clientèle d'Hippocrate, ainsi exclusivement formée d'artisans et d'esclaves, pouvait causer du doute et laisser des scrupules. J'ai donc établi l'existence du fait, en m'appuyant d'abord sur les usages de l'antiquité, qui ne permettaient point au même médecin de soigner les esclaves et les hommes libres; en m'autorisant en second lieu du témoignage des anciens, qui jugèrent comme nous le caractère de la clientèle hippocratique; et enfin en montrant que ce caractère inspira la légende, et suggéra même l'événement le plus important de l'artificielle biographie d'Hippocrate.

Tel est le chemin que nous avons parcouru, et l'on voit que nous n'avons fait que poursuivre notre sujet dans tous les sens et jusqu'au bout.

Maintenant, quelque importantes que puissent paraître aux yeux de certains lecteurs les questions que nous avons traitées relativement au livre des *Épidémies* et à la légende d'Hippocrate, nous dirons qu'elles sont secondaires par rapport au résultat que nous voulions obtenir, et qu'elles n'ont été en réalité que le moyen dont nous

nous sommes servi pour atteindre sûrement notre but, pour confirmer irrévocablement la profession de Gnathon et de Scymnus.

Gnathon et Scymnus, en effet, ne sont que deux hommes ; mais que de rapports ils ont avec tout ce qui les entoure! que de révélations nous peut faire leur seule existence!

Nous savions déjà que Thasos était renommée pour sa fertilité, l'excellence de ses vins, la richesse de ses mines d'or et d'argent, et ses carrières de marbre blanc, à la teinte bleuâtre ; nous pouvons assurer à présent qu'à l'époque où Hippocrate visita l'île, la culture des arts du dessin y était florissante, et que Gnathon et Scymnus y fécondaient les leçons d'Aglaophon, le père de Polygnote et d'Aristophon. Est-ce là tout cependant ? non certainement. On ne nous parle point d'une école de peinture, à Thasos; n'y en avait-il pas une? je n'en fais pour ma part aucun doute. Nous connaissons aujourd'hui jusqu'à sept peintres de cette île; or, en connaît-on beaucoup plus d'Éphèse, la ville des peintres et la métropole de l'école ionienne? Que faut-il d'ailleurs pour constituer une école? quelques artistes de renom, une impulsion particulière donnée à l'art et une tradition fidèlement entretenue; or, tout cela, je le trouve à Thasos. Polygnote est dans l'ordre des temps, le premier peintre qu'on cite avec éloge; et c'est à Thasos qu'il se forma, ainsi que son frère, sous la discipline paternelle. En vain l'école attique le voudrait revendiquer; il était artiste fait, lorsqu'il se rendit à Athènes; et là il dut donner plus encore que recevoir : car Polygnote était un de ces génies supérieurs, nés pour exercer leur influence plutôt que pour subir celle des autres.

Je ne déduirai pas plus longuement les conséquences qui résultent de ma découverte. Le lecteur connaît le but que je m'étais proposé : voilà ce que j'ai voulu sauver de l'oubli, et rendre aux souvenirs de l'histoire.

J. P. Rossignol,

Membre de l'Institut.

NOTICE

SUR LA SALLE DES MORTS

DE L'ABBAYE D'OURSCAMP.

Pour peu qu'on se soit occupé d'architecture monastique, on ne peut ignorer la magnifique disposition de toutes les parties constitutives d'une grande et complète abbaye (1).

Parmi les principaux lieux, dits claustraux, qu'on trouve cités sur les plans de plusieurs abbayes, on remarque sur plusieurs la *salle* dite *des Morts;* c'est là qu'on portait des dortoirs les corps des religieux qui venaient d'expirer et qu'on les lavait avant de faire leurs obsèques.

« A l'un des côtés de l'infirmerie est une chambre lambrossée (pour lambrissée), en manière de chapelle, contenant de largeur XXV pieds, qui est le lieu où l'on lave des religieux après leur décès, en une pierre contenant de longueur VIII pieds, ladite pierre encavée en manière d'ung sarcueil (sic), large en haut et estroicte en bas. »

Le plan de l'abbaye, dite (2) de Saint-Gall, est le plus ancien sur lequel nous ayons trouvé l'indication d'une salle des morts.... On peut voir ce plan soit dans le deuxième volume des *Annales ordinis sancti Benedicti*, page 570, soit dans l'*Histoire de l'architecture monastique* de M. Albert Lenoir, t. Ier, page XVII.

Voici ce que cet archéologue, dont les ouvrages font depuis longtemps autorité, dit à ce sujet : « Le plus ancien et le plus important document dont nous ayons fait usage est le plan géométrique de l'abbaye de Saint-Gall, dessin original du IXe siècle conservé dans les

(1) A ceux qui pourraient ignorer les sources où il faut puiser les documents concernant l'histoire et la description des anciennes maisons monastiques, nous citerons surtout le *Gallia christiana*, le *Monasticon gallicanum*, dont le texte a été brûlé en 1793, lors de l'incendie de la bibliothèque Saint-Germain des Prés; le *Monasticum anglicanum*, avec de nombreuses planches gravées; l'*Histoire de l'architecture monastique*, par M. Albert Lenoir, 2 vol. in-4° avec beaucoup de planches.

(2) C'est à M. Michelent que nous avons emprunté l'extrait ci-dessus, tiré d'un manuscrit dans lequel se trouve la description d'un grand monastère au XVIe siècle.

(3) Et en effet ce plan est, à ce qu'il paraît, resté à l'état de simple projet et comme la représentation d'un type de monastère, mais non exécuté.

archives de cette maison célèbre. — On y trouve une foule de renseignements précieux dont on chercherait vainement le souvenir dans une autre pièce, etc., etc. »

On voit sur ce plan une grande croix tracée au milieu d'un jardin. Autour de cette croix se lit cette légende ou inscription : *Hic lavant defuncta cadavera monacorum;* dans l'intérieur du plan est une autre inscription détruite en partie ou mal copiée : *Inter ligna soli*, etc.

Nous regrettons que les auteurs des *Annales* n'aient pas jugé convenable d'expliquer ces inscriptions qu'ils auraient sans doute rectifiées s'ils s'en fussent occupés.

Autour de ce plan sont indiqués les noms des divers genres d'arbres ou de plantes qui devaient entourer la salle des morts; on y lit les mots : *Ficus, persicus laurus, murarius, avellarius, cafrenarius, nugarius, amendelarius, prunarius, sorbarius*, etc.

Une salle des morts devait donc être, le plus ordinairement, l'accessoire obligé d'une infirmerie d'abbaye bien organisée.

Et, en effet, nous avons trouvé beaucoup de textes latins qui parlent de ce genre de bâtiment. Nous avons cherché pendant longtemps si nous pourrions en découvrir qui fussent encore sur pied et assez bien conservés pour les indiquer à nos lecteurs.

Malgré toutes nos investigations, nous n'avons pu en retrouver qu'une seule, mais qui est heureusement en si bon état, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qu'elle peut remplir le but que nous nous sommes proposé.

En plein XIIe siècle, Simon, comte de Vermandois, petit-fils d'un roi de France, après avoir abandonné la cour et les honneurs qui l'attendaient, se retirait dans la solitude, ayant été nommé évêque de Noyon malgré ses refus réitérés, il fondait en 1129 la magnifique abbaye d'Ourscamp non loin de la ville épiscopale (1).

Après plusieurs siècles d'existence, par suite des ravages du temps et des hommes, l'abbaye fut complétement détruite ainsi que son église. De son antique splendeur il ne reste plus rien que quelques

(1) On doit à M. de La Fons Mélicoq, membre de la Société des antiquaires de Picardie et de l'Artois, une notice remplie de documents curieux sur l'histoire de cette abbaye. Cette notice a été publiée en 1849 dans la deuxième partie d'un ouvrage intitulé : *Églises, châteaux, beffroys, hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie*, etc., par M. Dusevel. Nous pensions y trouver de nombreux détails et surtout une description de la *Salle des morts* d'Ourscamp; nous avons été déçu, car l'auteur ne lui a consacré que trois ou quatre lignes qui ne nous apprennent absolument rien sur cet important monument.

ruines magnifiques de l'église. Tous les bâtiments claustraux ont disparu.

La *salle des Morts*, dépendante de l'ancienne infirmerie, a seule échappé comme par miracle aux mains des Vandales et des démolisseurs modernes. Cette salle, que reproduit notre planche 306, est réellement admirable par sa grandeur, sa largeur, sa belle disposition et ses moindres détails. Elle offre comme l'aspect d'une grande nef d'église accompagnée de ses bas côtés, formés par seize colonnes de 35 pieds environ de haut, couronnées par des chapiteaux élégants ornés de palmettes rehaussées d'or et de couleurs d'un effet gracieux. Neuf grandes fenêtres à cintres surbaissés laissent pénétrer largement la lumière dans cette salle. Chacune d'elles est encore surmontée d'une rosace découpée comme on en voit tant d'exemples au XIVe siècle.

Au milieu de la nef, qui a environ 130 pieds de longueur sur 35 de large non compris les bas côtés, existait encore au commencement du XVIIe siècle une pierre sculptée en manière d'autel (si toutefois les dessins d'alors sont exacts), sur laquelle on étendait les corps des religieux décédés pour les laver avant de les enterrer. Il paraîtrait que depuis longtemps cette pierre (1) n'existe plus, du moins à la place qu'elle occupait autrefois.

On trouve une gravure de cette salle dans le dixième volume des *Voyages pittoresques de l'ancienne France*, publiés en 1781-96 par les soins de Laborde et Guétard, éditeurs. Cette gravure très-inexacte dénature complétement le style et l'aspect architectural de ce bel édifice.

« Ce monument *singulier* (2), dit l'auteur du texte des *Voyages pittoresques*, du plus grand style pour le temps où il a été construit, est placé à l'une des extrémités de l'abbaye. La bâtisse en est très-pure et d'une solidité complète. Les arcs qui décorent cette salle à l'extérieur sont en plein cintre. L'intérieur est entièrement gothique, *mais* élégant (3) et fort imposant. Des colonnes isolées et très-

(1) On peut voir la configuration exacte d'une pierre servant autrefois au même usage à l'abbaye de Cluny, gravée page 146 d'un volume in-8°, du sieur de Moléon, intitulé : *Voyages liturgiques en France*, Paris, 1718. De pareilles pierres existaient autrefois dans plusieurs couvents, monastères ou abbayes dont on trouve la désignation dans le même volume, page 151.

(2) A l'époque où l'auteur écrivait son texte, les monuments du moyen âge n'étaient que *singuliers*. On n'y comprenait rien et on les méprisait comme choses de mauvais goût.

(3) Ce *mais* est réellement très-curieux et digne de l'époque où un auteur, du

bien appareillées supportent de grandes voûtes en ogives très-délicates... ; de hautes fenêtres accouplées montent jusqu'à la naissance (1) des voûtes, en bas sont plusieurs ouvertures en ogives qui donnent à cette salle un caractère sépulcral..., etc., etc. »

On trouve encore ce curieux monument funèbre cité dans un volume in-8° intitulé : *La Bête canteraine*, *légende picarde*, par M. Labourt, membre de plusieurs sociétés savantes de Picardie.

Cette salle gothique, d'un style grandiose, est appelée *salle des Morts*, parce qu'elle était, dit M. Labourt, le *lieu de sépulture* des abbés, en même temps qu'elle servait de salle capitulaire. Opinion qui est partagée par M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, page 389 (2).

Quoi qu'il en soit, notre but, en publiant cette modeste notice, a été de faire connaître un beau monument religieux d'autant plus curieux à signaler qu'il est peut-être le seul encore subsistant — d'en donner une idée la plus exacte qu'il nous a été possible, au point de vue où nous le présentons sur notre planche, en attendant le travail plus complet que prépare depuis longtemps M. Peigné de La Cour, propriétaire de ces belles ruines (3), et de rectifier les idées inexactes que donne de ce monument la gravure publiée dans l'ouvrage de Laborde et Guétard.

L'abbaye d'Ourscamp ou d'Ourcamp possédait autrefois plusieurs

reste fort estimé, disait naïvement, en parlant d'un monument du moyen âge, *beau monument*, *quoique gothique*....

(1) Il y a erreur ici. Ces fenêtres ne peuvent pas monter si haut, puisque au-dessus se trouvent des *rosaces* qui ne vont pas même à cette hauteur.

(2) Nous avouons qu'il nous est difficile d'accepter cette opinion. Nous ne pouvons croire qu'une salle destinée à recevoir les corps des religieux morts ait jamais pu servir de salle de réunion et surtout de salle capitulaire, un des lieux les plus importants des monastères ou abbayes dont tous les bâtiments avaient leur destination bien distincte.

Quant à savoir si l'on a pu enterrer les abbés dans une salle destinée à l'exposition des morts, il serait facile de s'en assurer en faisant quelque fouille au premier endroit venu. Mais ce qui semblerait militer contre cette autre opinion, c'est le genre de carrelage qui couvrait le sol de cette salle lorsqu'elle fut dessinée pour la première fois, à la fin du XVIII° siècle. Si on y eût enterré les abbés, il est plus que probable qu'on devrait trouver au moins çà et là quelques pierres tombales avec figures ou inscriptions, comme en offrent si souvent les lieux destinés à la sépulture des personnages tels qu'étaient les abbés à cette époque, lorsque surtout ils tenaient à une famille illustre dans le monde.

(3) M. Peigné de La Cour nous a dit lui-même que, pour donner à cette belle salle une destination convenable, il venait d'y faire poser un autel, sur lequel un prêtre viendra dire la messe tous les dimanches aux ouvriers de la fabrique qui occupe les dépendances de l'ancienne abbaye.

pierres tombales que le marquis de Gaignières (dont nous nous sommes occupé quelquefois dans cette *Revue* (1)) avait heureusement fait dessiner alors qu'elles étaient encore à leur place. M. Viollet-le-Duc, architecte, donne le détail de quarante de ces monuments funéraires dans le *Bulletin du comité des arts et monuments*, année 1851, IIe partie, page 269. Espérons que ces dessins seront du nombre de ceux que le gouvernement a fait copier pour remplir une lacune aussi déplorable dans nos documents historiques. Au moment où nous terminions cette notice, nous apprenons que M. Laisné, architecte, a fait de nombreuses études sur les divers bâtiments de l'abbaye d'Ourscamp, exposées d'abord au Salon de 1852, puis réexposées en 1856 dans les salles de l'Exposition universelle. M. Laisné a eu l'extrême obligeance de nous communiquer quelques fragments des minutes de son travail et de nous donner, de sa main, le calque d'un des chapiteaux de sa salle des Morts, avec les couleurs dont ils furent ornés au XIIIe siècle, et d'un des culs-de-lampe qui reçoivent la retombée des nervures des voûtes des bas côtés de la même salle.

Enfin M. Laisné nous apprit que de distance en distance et dans le mur intérieur de chaque côté, il existait des niches ogivales en manière de crédences, qui n'ont pu servir qu'à placer les vases ou médicaments qui étaient nécessaires aux malades. M. Laisné a dessiné une de ces niches qui sont toutes entourées d'un filet blanc, ce qui viendrait, sauf meilleur avis, confirmer l'opinion de cet architecte (2).

(1) Voir la notice que nous donnons sur la célèbre collection du marquis de Gaignières, dans le Xe volume, pages 43 et 370.

(2) M. Laisné pense que c'est à tort que l'on a donné à cette salle la désignation qu'elle porte sans doute depuis bien longtemps, ce serait plutôt selon lui l'infirmerie de l'abbaye; cette salle était trop vaste pour servir à un usage qui exigeait si peu de place, la véritable *salle des morts* de l'ancienne abbaye était plutôt le petit bâtiment actuellement ruiné, faisant suite à notre belle salle et dont il a relevé le plan et la coupe dans ses études. M. Laisné appuie son opinion sur ce que la grande salle offre les débris d'une cheminée, accessoire indispensable dans une infirmerie, mais qui eût été sans but dans une *salle des morts*, où il ne fallait qu'un air vif, facilement renouvelé. Nous n'avons pas à discuter cette opinion; nous nous contentons de la soumettre aux lecteurs. Le tuyau de cette cheminée a été représenté, par le dessinateur des planches de l'ouvrage publié par Laborde et Guétard, comme une colonne sur laquelle on aurait posé un vase funéraire, pour faire allusion à la destination de la salle; c'est une pure invention de l'artiste.

L. J. Guenebault.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Par un arrêté en date du 21 avril dernier, M. le Ministre de l'instruction publique vient de charger notre collaborateur, M. Victor Langlois, d'une mission scientifique à Turin, afin de rechercher dans les archives et dans les bibliothèques de cette ville, les documents relatifs aux rapports qui ont existé, au moyen âge, entre la république de Gênes et le royaume de la petite Arménie. Ces recherches se rattachent à la publication du *Cartulaire d'Arménie*, auquel notre collaborateur travaille depuis plusieurs années, et qui doit faire partie de la collection des auteurs historiques de l'Arménie, dont le premier volume va bientôt paraître.

— La Société des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans a entendu, dans une de ses dernières séances, le rapport de M. Dufour de Pibrac, sur les bains romains, découverts l'année dernière à Verdes, près de Châteaudun. Le savant rapporteur a exposé les études qu'il a faites sur l'ensemble et les détails de cet établissement, l'un des plus grands et des plus complets que l'on ait encore découverts dans les Gaules. Après le déblayement de la couche de terre qui recouvrait ses murailles, qui ont encore de deux à trois mètres de hauteur, on a pu reconnaître l'ensemble du plan de ces bains, qui est d'une symétrie parfaite. Dans plusieurs de ses compartiments on a mis au jour des mosaïques aussi remarquables par leur conservation que par la beauté de leur style. On a également retrouvé intacts les hypocaustes et les conduits destinés à l'eau ou à la vapeur. Il est à désirer que des fouilles soient également entreprises dans les environs où s'élèvent des monticules semblables à celui où était enfoui cet établissement, ce qui amènerait certainement la découverte de quelques dépendances de ces bains.

— Nous publions quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur les travaux de l'un de nos plus jeunes collaborateurs, M. William H. Scott, que la mort a ravi l'année dernière à la science et à ses nombreux amis. M. W. Henri Scott, docteur-médecin, né le 18 février 1831, à Édimbourg, était le fils unique de feu le docteur John Scott, médecin de la reine pour l'Écosse; c'est dans sa

ville natale qu'il fit ses premières études, qui furent si brillantes, qu'elles firent pressentir sa haute intelligence. Dès sa jeunesse il montra un goût très-prononcé pour l'étude des langues orientales, et malgré la faiblesse de sa santé, et la carrière fatigante à laquelle son père voulait qu'il se consacrât, afin de lui succéder dans ses fonctions, il continua ses études favorites avec une telle persévérance, qu'il acquit dans les langues anciennes de l'Asie une connaissance si profonde qu'elle lui assura, lorsqu'il lui fut enfin permis de se livrer entièrement à ses goûts, l'un des premiers rangs parmi les savants qui se dévouent à l'archéologie orientale, mais surtout à la numismatique. Ce beau succès ne l'empêcha pas, quoique jeune encore, et pour se conformer aux volontés paternelles, d'obtenir le grade de docteur-médecin.

Dans le quatorzième volume du recueil intitulé : *Numismatic chronicle*, il a publié le catalogue descriptif d'une collection de monnaies grecques et romaines impériales et coloniales, travail d'un haut intérêt et indiquant particulièrement plusieurs variétés curieuses d'une classe rare, les monnaies de cuivre des rois du Bosphore. Dans le quinzième volume, il a publié deux articles, l'un sur les monnaies royales africaines, renfermant beaucoup de renseignements nouveaux et importants; l'autre, sur les médailles d'Hélène, femme de l'empereur Julien. Dans les volumes suivants M. Scott a publié des articles sur les monnaies des rois Parthes; sur une monnaie coloniale de Tyndaris en Sicile; sur les monnaies royales de Mésopotamie; sur les monnaies de Ceylan et sur une médaille d'Arsaces XXX. Dès 1853 il publia dans la *Revue archéologique* de Paris plusieurs mémoires remarquables sur des monnaies des Ortokides, des Atabecks, et sur d'autres monnaies orientales.

Les connaissances de notre collaborateur ne se bornaient pas seulement à la numismatique, elles s'étendaient à toutes les branches de l'archéologie. Peu de temps avant sa mort il avait entrepris un travail considérable, dans lequel il se proposait de comparer tous les alphabets des temps anciens et modernes, y compris celui des langues dont il ne nous reste que quelques débris sur les monnaies et les inscriptions. Sa science variée l'avait mis en rapport avec plusieurs savants de l'Europe, avec lesquels il entretenait une correspondance qui facilitait l'échange de renseignements donnés et reçus avec la modestie et la bienveillance qui caractérisait ce savant distingué. Il laisse de nombreux manuscrits qui, il faut l'espérer, ne seront pas perdus pour la science, et qui prendront place dans une bibliothèque publique, ainsi que sa riche collection de monnaies

orientales, l'une des mieux composées, surtout en monnaies des rois Parthes, Sassanides et de la Bactriane.

— M. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, nous adresse la note suivante :

« On vient de découvrir près de Herbault les vestiges d'une station romaine. La Société des sciences et des lettres de Blois a envoyé sur les lieux une commission composée de son vice-président M. Blau, et de cinq de ses membres : MM. de Martonne, Villers, Breteneau, Dezairs et Dufay, qui a fait exécuter des fouilles sous ses yeux. On a reconnu les murs, d'un mètre d'épaisseur, d'une enceinte considérable non loin d'une voie romaine passant à travers les bois, et allant de Chartres à Tours par les plateaux de la rive droite de la Loire, et traversant le territoire de Vendôme. Les fouilles exécutées dans cette enceinte ont mis à jour des poteries rouges, des fragments d'urnes en verre irisé, dites lacrymatoires ; un anneau de femme, en cuivre ; des fragments de plomb et de charnières en cuivre ; enfin, vingt-trois médailles en bronze. Ces monnaies sont très-frustes, ou recouvertes d'une patine qui les rend méconnaissables. Cependant, on a pu lire sur quelques-unes les noms et reconnaître les types des empereurs Hadrien, Antonin, Marc Aurèle, Lucius Verus et Commode ; sur d'autres médailles d'un très-petit module, on voit au droit une tête de femme avec le mot TIXTILOS, et au revers un aigle becquetant un rinceau tenu par un dextrochère. On a déterré un grand nombre d'ossements humains et d'animaux. Entre les mâchoires des têtes humaines, on a retrouvé la pièce de monnaie qu'il était d'usage de mettre dans la bouche du mort, pour lui servir à payer son passage à Charon. Cette station romaine paraît appartenir, jusqu'à plus ample informé, à l'époque des Antonins; l'état d'emblavement des terres n'a pas permis d'exécuter les fouilles sur une plus grande étendue ; mais, lorsque les terres seront libres, on se propose de reprendre les fouilles et de reconnaître plus exactement les limites de cette enceinte et son usage, à savoir : si c'était un camp ou un cimetière. Les objets recueillis dans ces fouilles ont été déposés dans le musée de la ville de Blois.

BIBLIOGRAPHIE.

Rapport sur l'application des arts à l'industrie, fait à la Commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres, par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut, in-8. Paris 1857, Imprimerie impériale.

Art et industrie, deux génies divers, frères d'abord, aujourd'hui rivaux, ennemis peut-être demain et qu'il s'agit de réconcilier ; deux créations de l'intelligence humaine, l'une poursuivant incessamment l'idéal dans ses œuvres, l'autre se préoccupant exclusivement de satisfaire des besoins et des goûts de plus en plus matériels. Voilà un grave et difficile problème dont la solution importe au salut des deux, car l'art risque d'être étouffé par l'industrie, et l'industrie sans l'art ne peut nous conduire qu'aux œuvres les plus honteuses et les plus ridicules. L'un des rapporteurs de la Commission internationale de l'Exposition universelle de Londres, où les produits de l'art n'avaient point été séparés de ceux de l'industrie, M. le comte de Laborde se trouva naturellement conduit à traiter cette embarrassante question. Né dans une famille où le goût du beau est héréditaire, préparé par de longues études à la connaissance comparative des arts dans tous les temps et dans tous les lieux, mais homme de son siècle, esprit ouvert et intelligent qui allie au sentiment des besoins présents le culte des grandeurs passées, M. de Laborde était certainement placé mieux qu'un autre pour donner à ce sujet un avis. Cet avis est devenu un livre, et un fort gros livre, où l'abondance des matières et la variété des détails ne font pourtant jamais perdre le point de vue primitif et l'intention originelle.

Pour opérer cette grande conciliation de deux intérêts maintenant en lutte, il fallait chercher à quelles conditions la bonne harmonie de l'un et de l'autre avait pu jadis exister ; il fallait relire ou plutôt récrire l'histoire des arts à ce point de vue, suivre pas à pas leur marche et apprécier quelles circonstances avaient amené leur divorce avec l'industrie. Tel est le procédé qu'a courageusement suivi l'auteur. Je dis courageusement, car c'est une lourde affaire aujourd'hui que d'écrire une histoire de l'art. Ses branches les plus secondaires suffisent à remplir des ouvrages étendus, et ses monuments connus sont tellement nombreux, qu'énoncer les plus importants est déjà une tâche sérieuse. Mais M. de Laborde, qui avait fait

l'histoire des arts aux époques où nous en connaissions le moins les chefs-d'œuvre, pouvait tirer de sa vaste érudition juste assez de faits pour la recherche qu'il se proposait.

Le rapport sur l'application des arts à l'industrie commence donc par un aperçu historique de la marche des arts au milieu des nombreux changements de style et des divers modes d'enseignement, de contrôle et de protection. Cette introduction, qui a plus de 200 pages et qui est écrite avec un style pittoresque et animé que l'on retrouve dans tout l'ouvrage, offre indépendamment de sa valeur d'application, un grand intérêt historique. L'antiquaire y reconnaîtra un homme familiarisé par un commerce de tous les instants avec les monuments qu'il étudie et qu'il explique; mais c'est surtout au point de vue esthétique et social, que M. de Laborde les juge, et c'est là ce qui augmente l'autorité de ses paroles aux yeux des archéologues, chez lesquels ce côté fait souvent défaut. M. de Laborde excelle à caractériser en quelques mots la physionomie pourtant si difficile à définir de chaque art et de chaque style. Cela tient sans doute à ce que son jugement, éminemment disposé pour ces sortes d'appréciations, s'est mûri et fortifié dans la Grèce et l'Orient, en présence des monuments que nous ne jugeons qu'imparfaitement sur leurs débris entassés dans nos musées. Il en résulte que le savant académicien peut, à tout instant, établir des rapprochements et saisir des analogies qui révèlent des filiations, des parentés, des imitations, dont la constatation est nécessaire à son objet. Sans parti pris, sans admiration exclusive, éclectique en matière de beau, quoique toujours défenseur du bon goût, M. de Laborde met en évidence les qualités qui recommandaient le style et l'organisation artistique de chaque pays. Il découvre par exemple, sous le maniéré du XVIIIe siècle, quelque chose d'abondant et de naturel, dont l'alliance n'était pas incompatible avec les séduisantes sculptures de l'Attique, sévères et gracieuses dans l'école d'Égine, gracieuses et sublimes dans l'école d'Athènes, sous Phidias, gracieuses et encore belles dans celle de Praxitèle. Car c'est avec ces paroles que M. de Laborde caractérise les divers moments de l'art grec. A côté de ces lignes si correctes et si pures, il a su distinguer une souplesse que les Français pouvaient s'approprier dans cet art gracieux jusqu'au maniérisme, coquet jusqu'à l'affectation, mais toujours noble et sachant n'être sévère que lorsque le lieu ou la destination l'exige. Et quand l'auteur s'exprime ainsi, ce n'est pas qu'il méconnaisse le véritable caractère de la sculpture : c'est, dit-il ailleurs, un art sévère; quand il sourit, c'est avec gravité, son rire

est une grimace. Mais ayant étudié tous les genres de beautés, il discerne habilement ceux qui s'accordent avec des tendances et des nécessités déterminées, et tel est le motif qui le rend un excellent appréciateur des moyens de marier l'art à l'industrie. Toutefois, ce n'est point uniquement dans une heureuse et féconde alliance de la pureté de goût à la facilité et à la rapidité des moyens d'exécution, que l'auteur fait consister le rapprochement des deux génies rivaux; la condition des artistes, leur éducation, leur genre de vie, en sont un autre élément essentiel. M. de Laborde, dans le tableau si vrai qu'il nous trace de la vie artiste des Grecs, nous fait comprendre pourquoi, chez eux, l'art avait pénétré toutes choses, comment l'industrie n'en était pas distincte, tout se faisant à la main, et la main étant préparée dès l'enfance à reproduire dans toute leur vérité les objets dont la beauté nous passionne. Des modèles vivants étaient sans cesse sous les yeux des Grecs, et le dessin qui précède l'écriture, dès les temps anciens, fut la première instruction des jeunes gens. De là, un sentiment exquis du beau; de là aussi, peu d'originalité dans les œuvres individuelles. La nature était la grande institutrice : les Hellènes ses élèves fidèles et soumis; on s'attachait chez eux plus à la perfection qu'à la nouveauté; car l'art avait-il atteint son apogée, entrer dans d'autres voies, c'eût été se jeter dans le faux et le mauvais goût! « Un tableau, une statue, un temple avaient-ils reçu de l'opinion publique cette consécration qui en faisait un chef-d'œuvre, aussitôt, écrit M. de Laborde, les répétitions se multipliaient partout : ce tableau, on le copiait sur toutes choses; cette statue, on la reproduisait de toutes les dimensions, on la transformait en bas-reliefs, en camées, en médailles; ce temple lui-même, servait de modèle aux temples de la Grèce et de ses colonies. Les arts comme l'amour sont de grands recommenceurs, et les Grecs, ces amoureux de l'art, ne se fatiguaient pas de contempler sous tant de formes nouvelles, ce qui les avait ravis dans sa forme première. » En Grèce, comme chez les peuples primitifs dont M. de Laborde nous a peint l'industrie, au commencement de son étude générale sur les beaux-arts à l'Exposition de Londres, on ne séparait pas les besoins des exigences du goût, car les besoins étaient ces exigences mêmes. A Rome, l'art et l'industrie restaient d'autant plus unis, que les Romains voulaient des applications utiles. Il put leur manquer un sentiment distingué de l'art, un goût exercé, capable de juger, mais le divorce n'était point accompli, l'art tenait encore l'industrie sous sa dépendance. A Byzance, il en fut autrement : l'industrie absorba l'art, celui-ci ayant, pour parler avec l'auteur, échangé ses

pensées contre des tours de main ; ce qui resta de l'art antique, ce furent ses applications industrielles. L'art, au moyen âge, devint un procédé mécanique, esclave de la tradition : les moines suivaient servilement les modèles qu'ils avaient reçus de l'Italie ou de l'Orient ; on n'innovait pas, non par la crainte de tomber dans le mauvais goût, mais par l'impuissance à concevoir quelque chose de nouveau. Une renaissance se fit sentir aux XIIe et XIIIe siècles : l'étude de la nature commençait à renouveler les types et à leur donner une originalité propre dont ils s'éloignaient d'autant plus, que les imitations se greffaient sur de nouvelles imitations. Toutefois, les conditions dans lesquelles l'art s'exerçait n'étaient plus celles qui avaient amené en Grèce son développement. On ne cherchait plus l'idéal de la forme, on voulait des types d'une vérité saisissante, d'une expression souffrante et mystique, des figures vêtues avec la décence claustrale des modes de l'époque. L'art se dégagea lentement de cette phase hiératique et reconquit sa liberté ; les architectes redevinrent laïques aussi bien que les artistes qui les servaient par leur industrie, mais il subsista entre eux quelque chose de l'égalité de la règle du cloître. Les moines ne travaillaient pas pour l'art en lui-même, ils ne songeaient qu'à construire et édifier la maison de Dieu. On se partageait la tâche, et comme tous concouraient également à l'œuvre pieuse, que tous travaillaient mécaniquement et sous le niveau d'une commune discipline, le maçon ne s'estimait pas moins que le tailleur d'images, le peintre ne se croyait pas beaucoup au-dessus du maçon. Il y avait un chef sans doute, comme il y a un supérieur dans un couvent, mais ce chef n'était qu'un maître des œuvres de maçonnerie qui ne dédaignait ni de prendre la truelle, ni de manier l'ébauchoir. Un esprit de confraternité existait donc entre les ouvriers du Seigneur, et cet esprit persista encore longtemps après que le couvent eut cédé la place au travail libre : il n'y eut plus de supérieur, mais il y eut le maître, sous la rude discipline duquel on se mettait et dont on était l'apprenti ou l'ouvrier, beaucoup plus que l'élève. L'apprentissage, écrit M. de Laborde, restait la règle pour tous, et Michel Ange, quoique issu de la noble famille des Buonarotti, s'y soumit pendant trois ans. Après avoir broyé les couleurs du maître, dégrossi ses marbres, surveillé sa fonte, préparé au haut de l'échafaudage le mortier de sa fresque, on s'essayait d'abord en le copiant, ensuite en variant légèrement sur le thème qu'il avait composé. Si l'industrie avait marché du même pas que les arts, cette salutaire alliance de la profession et du métier pouvait se continuer longtemps, préserver le goût de l'un, et sauver

l'avenir de l'autre. Mais l'art marchait à grands pas et tendait à se dégager de plus en plus de l'industrie, qui avait besoin de répondre à des demandes plus nombreuses, à des besoins plus vulgaires, à des nécessités de mille sortes. Au moyen âge comme en Orient, ainsi que l'a si judicieusement remarqué M. de Laborde, il n'y a que des grands et des pauvres, des puissances et des sujets bien ravalés quand ils ne sont pas avilis ou même abjects. L'art et l'industrie ne travaillaient que pour les uns, les autres ne connaissaient que les besoins les plus immédiats; l'élégance et le goût qui en est la fleur, leur étaient inconnus. Mais la civilisation moderne, en créant les classes moyennes, donna naissance à une foule de conditions d'une aisance diverse; ces classes eurent leurs besoins à satisfaire, même leurs instincts de luxe que ne venaient plus refréner des lois somptuaires. L'industrie dut aussi travailler pour elles, mais il lui fallut alors des produits moins élégants, meilleur marché, et, par conséquent, moins soigneusement fabriqués. Le luxe d'une cour et la distinction des manières n'avaient point formé le goût des bourgeois : les uns qui s'enorgueillissaient d'une fortune récente, tenaient à étaler leur richesse, et la faisaient consister plus dans la profusion des ornements et le massif de la décoration, que dans la simplicité et le fini de l'exécution; les autres n'étaient préoccupés que de leurs besoins, c'est-à-dire de leur bien-être, auquel ces besoins se réduisaient. Voilà comment l'art se sépara graduellement de l'industrie, et quand les maîtrises et les corporations se dessaisirent du droit de l'exercer et se réduisirent à des corps de métiers, tandis que les artistes devenaient des académiciens ou même de grands personnages, il n'y eut plus aucun lien de dépendance entre les artisans et les artistes; ceux-ci méprisèrent les premiers comme des ouvriers ignorants, et l'artisan accepta peu à peu l'humble condition qui lui était faite, ou pour mieux dire, il demeura dans sa classe, tandis que l'artiste en sortit. L'application des machines à l'industrie est venue consommer cette scission. Tant que l'artisan a fait lui-même son œuvre, tant qu'il a été l'instrument intelligent qui exécute, assemble et coordonne toutes les parties de cette œuvre, il est encore un artiste; il peut se distinguer de ses camarades par son mérite propre et laisser à son ouvrage son cachet individuel; mais quand la machine exécute elle-même, qu'on fabrique et ne façonne plus, le mérite individuel de l'ouvrier disparaît, il n'est plus qu'un conducteur de machines, qu'une nouvelle machine remplacera peut-être à son tour. Tout se fait alors en grand et nécessairement à la pacotille. L'art est complétement expulsé de l'industrie; je me trompe, il y reste encore

par un côté; ce côté, c'est le modèle, le modèle d'après lequel la machine travaille. De son bon goût, de sa perfection dépend tout l'avenir artistique de l'industrie. Si l'exécution de ces modèles est abandonnée aux caprices des marchands, à leurs intérêts, qui ne cherchent que la nouveauté et la vogue, sans souci du goût et du raisonnable, oh! l'industrie est en danger, et l'art aussi, car ayant sans cesse sous les yeux les œuvres de l'industrie, et n'ayant qu'occasionnellement celles de l'art, si notre goût se corrompt, notre délicatesse se perd par la vue des premières; l'art en subira le contre-coup, et l'éducation esthétique fera défaut aux générations. Tel est le nœud de la difficulté qui va nous mieux faire comprendre la solution que M. de Laborde en propose.

La monarchie a fondé en France des manufactures royales de porcelaines et de tapis qui nous ont valu, dans ce genre de fabrication, une légitime et glorieuse renommée. Les produits de ces manufactures sont autant des œuvres d'art que des ouvrages de l'industrie, et l'accord si désirable de ces deux principes créateurs se trouve réalisé, grâce à une direction une et intelligente. Ce qui a été fait pour Sèvres et les Gobelins, ne pourrait-il pas avoir lieu pour toutes les industries où l'art et le goût sont des auxiliaires indispensables? Une manufacture modèle ne pourrait-elle pas être créée à Paris, qui fournirait au commerce un guide sûr, un répertoire inépuisable de types choisis, alliant l'élégance du dessin à la parfaite appropriation de l'objet à sa destination? Cette manufacture modèle serait en même temps une école de patrons et de maîtres, dans tous les arts et dans tous les genres de fabrication. M. de Laborde, jugeant de ce qui est à faire par ce qui a été fait, croit la chose très-praticable et prend soin de nous donner le plan complet d'organisation de cette institution. L'exposé de son projet vient clore celui des moyens par lequel l'auteur nous montre que le goût public peut être maintenu. C'est à l'État, en effet, qu'appartient le devoir de faire l'éducation esthétique de la nation; c'est lui qui suscite les grandes œuvres et encourage celles que l'on peut considérer comme classiques et qui ne trouvent pas toujours dans les préférences du public un élément suffisant de succès; c'est lui qui doit éloigner des yeux ce qui offense le bon goût et fournir aux regards ce qu'on pourrait appeler les aliments propres à nourrir une nation d'artistes: musées, bibliothèques, cours publics, publications à bon marché, spectacles, exercices gymnastiques, embellissements de toutes sortes par des emprunts faits à la nature, par des constructions somptueuses et élégantes, par une édilité vigilante incessamment préoccupée de la

propreté, de l'aérage des rues, de l'éclairage et de tout ce qui peut être utile à des citadins et servir le développement régulier de nos facultés ; représentations dramatiques, cérémonies publiques et fêtes, élégance d'une cour : M. de Laborde ne néglige rien ; il puise à toutes les sources où le goût peut s'alimenter ; et, assurément, si son programme était suivi, nous deviendrions la nation la plus artiste de la terre, nous déjà riches des dons naturels qui nous ont été départis.

La difficulté, objectera-t-on, c'est de réaliser un pareil programme ; oublie-t-on les résistances de mille sortes que sa mise en pratique rencontrerait par suite des intérêts qui en seraient blessés? M. de Laborde ne prétend pas que tout se réalise, je veux dire qu'il ne l'espère pas ; il nous a tracé l'idéal d'un gouvernement jaloux de l'avenir de l'art, et préoccupé d'en propager dans toutes les branches de l'industrie la salutaire influence. C'est un modèle à suivre, bien entendu qu'on n'arrivera jamais à l'atteindre ; mais l'image de la perfection n'en doit pas moins être proposée en exemple, afin que nous tendions toujours davantage vers sa complète réalisation?

Cette préoccupation, qu'on taxera peut-être de trop exclusive chez l'auteur, de faire de nous des artistes excellents, ne vient pas d'une idée étroite, toute grande qu'elle puisse être. N'y a-t-il donc que l'art en ce monde, s'écrieront les adversaires de M. de Laborde? l'État n'a-t-il pas d'autres nécessités à satisfaire, d'autres intérêts à sauvegarder? Cela peut être ; mais l'art, tel que l'entend notre auteur, est un ; il n'est ni aristocratique ni populaire, ni industriel ni exclusivement intellectuel ; il est l'expression plastique, la manifestation sensuelle de toutes nos facultés actives mises au service de nos besoins. Ainsi conçu, l'art est la source de tous les progrès. Élever l'art, multiplier les artistes, veiller à son enseignement, le faire entrer dans l'éducation par le dessin, l'enseigner aux apprentis et aux ouvriers comme dans les carrières spéciales, tout cela est du devoir d'un gouvernement sage. M. de Laborde lui trace la conduite à tenir dans l'application de ces principes. L'examen qu'il fait de l'Exposition des beaux-arts à la grande exhibition de Londres, lui a prouvé que l'importance des arts est maintenant généralement reconnue ; aussi les autres pays de l'Europe s'efforcent-ils de disputer à la France sa supériorité. Les Anglais commencent à fonder des écoles et des musées ; la Belgique déploie une véritable habileté ; la persévérance réfléchie de l'Allemagne lui a fait faire bien des progrès. Dans l'industrie, nous ne le disputons que par le goût, par l'élégance des dessins, l'harmonie des couleurs ; car nous n'avons pour

nous, ni le bon marché, ni l'activité, ni la constance, ni l'intelligence commerciale. Notre industrie est une industrie artiste; pour qu'elle fasse bien, il lui faut travailler dans le beau, dans le riche, et, comme en France la modicité des fortunes limite le nombre des acheteurs de pareils produits, nous ne pouvons nous passer de l'étranger. Que le goût périclite, que le sceptre de l'élégant et du délicat nous échappe, et nous sommes ruinés. L'art tient en France aux intérêts les plus sérieux de l'industrie nationale, et cette attention à en faire pénétrer partout les inspirations, n'est donc pas, chez M. de Laborde, une vaine préoccupation d'amateur, qui place dans les objets de sa prédilection les plus grands intérêts de l'État. Et ne s'agirait-il pas de notre avenir commercial, ne devrions-nous point encore veiller à la conservation d'une qualité par laquelle nous exerçons une glorieuse influence à l'étranger ? Ceux qui ont voyagé, savent que l'influence des idées françaises a quelque peu baissé; mais le goût, l'élégance, personne ne nous conteste cette supériorité : n'allons pas arracher nous-mêmes un des premiers fleurons de notre couronne. En France, c'est le gouvernement qui prend l'initiative de tout : à certaines époques même, c'est le souverain, dans lequel se résument et se confondent toutes les branches du pouvoir. Nous avons peu d'initiative individuelle; il est donc naturel que le gouvernement donne aussi l'impulsion aux arts, les dirige et les contrôle, et ici le système de gouvernement que la France doit à son génie particulier, offre un grand avantage sur celui de nos voisins, les Anglais. En matière de commerce, laissez les intérêts chercher eux-mêmes ce qui leur convient : ils en ont plus l'intelligence qu'une bureaucratie lente et paperassière ; mais en matière d'art, il faut des impulsions venues d'en haut, émanées des hommes de goût qui ne sont pas les plus nombreux, même chez nous. Il faut de l'unité dans la direction, pour que les arts concourent à l'élévation des esprits. Il s'agit ici, non d'une concurrence impitoyable, mais d'une heureuse association de tous les arts, et le système d'organisation que M. de Laborde propose pour leur direction dans l'État, est éminemment propre à atteindre ce but.

Le livre que nous faisons connaître, d'une lecture attachante, même pour les esprits les moins artistes, sera lu avec un grand profit par les artistes de profession qui ne lisent pas assez. Il faut que la pensée entretienne l'action, car des doigts souples et agiles avec un esprit vide, ne peuvent créer que des œuvres incomplètes ou prosaïques, triviales ou ridicules. Dans ce livre, il y a autant de conseils à écouter que de faits à apprendre, et plus de mille pages

d'un texte assez serré, ne contiennent pourtant rien de délayé et d'inutile. Tous les arts, toutes les industries artistes y sont passés en revue dans leurs produits actuels ou anciens : l'antiquaire trouve ainsi des rapprochements à faire avec des époques qu'il ne connaît pas d'ordinaire, avec des arts qu'il a seulement étudiés dans leurs œuvres grecques ou romaines, dans leurs produits au moyen âge, mais dont il a comme perdu la trace, une fois qu'ils se rapprochent de nous.

Je n'en dirai pas davantage sur un ouvrage dont l'analyse plus détaillée m'entraînerait à des études spéciales qui me font défaut. M. de Laborde trouvera des juges plus compétents que moi; mais quel que soit leur jugement, il ne peut valoir contre les lumières du bon goût et de la droite raison ; or, ce livre tout entier n'en est que le reflet sur un esprit intelligent et instruit. Tout m'assure donc du bon accueil qu'il trouvera près de juges impartiaux.

ALFRED MAURY.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Lettre au sujet des recherches du docteur Young, sur les hiéroglyphes égyptiens, adressée au directeur de la Revue britannique, par M. J. J. Champollion-Figeac, in-8, 1857. Paris, imprimerie de Hennuyer.

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, par les membres de la Société, première année, n° 3, février 1857, in-8. Alger, Bastide. Paris, Challamel. Benjamin Duprat.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, premier trimestre, 1857, in-8. Paris, Dumoulin.

Chaque numéro de ce bulletin trimestriel contiendra le compte rendu des séances du trimestre précédent, le texte ou une analyse des notices, mémoires, rapports ou communications de ses membres ou associés, et qui ne seront pas de nature à figurer dans le recueil des *Mémoires*.

Lettre sur la chape arabe de Chinon, adressée à M. Reinaud, membre de l'Institut, par M. Saverio Cavallari, de Palerme, professeur d'architecture à l'Académie du Mexique, in-8, 1857. Paris, Imprimerie imp. (Extrait du *Journal asiatique*.)

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS

DES VILLES DE THAGASTE ET DE MADAURE[1].

S'il est une question qui, depuis la conquête de la province de Constantine, ait vivement préoccupé les personnes qui étudient la géographie comparée du nord de l'Afrique, c'est assurément celle de la position des villes de *Thagaste,* patrie de saint Augustin, et de *Madaure,* où il commença ses études. Malheureusement, cette question avait paru jusqu'ici à peu près insoluble. L'itinéraire d'Antonin place, il est vrai, Thagaste sur une voie qui conduisait d'*Hippone* à *Naraggara,* et de là à *Sicca Veneria,* en indiquant 53 milles de distance entre Hippone et Thagaste, 25 milles entre Thagaste et Narragara, et enfin 32 milles entre cette dernière ville et Sicca (2). Mais on ne connaissait que les deux extrémités de cette voie, Bone, son point de départ, et le Kef, qui occupe certainement l'emplacement de Sicca (3). La position de Naraggara est encore inconnue, et la

(1) Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 27 mars et le 1er mai 1857.

(2) *Itinerar. Antonini*, p. 44, Wesseling. Cette voie n'est point une de celles dont la *Table de Peutinger* nous a conservé le tracé.

(3) Voy., dans la *Revue archéologique*, v[e] année (1848), p. 386, la *Lettre adressée à M. Hase, sur les antiquités de la partie occidentale de la régence de Tunis*, par M. E. Pellissier, consul de France à Soussa, et surtout les notes ajoutées à cette lettre par mon savant maître. Notre regrettable confrère, M. Dureau de La Malle, dont les travaux ont eu aussi une si heureuse influence pour l'étude des antiquités romaines de l'Afrique, avait bien voulu me communiquer l'inscription suivante, qui a été copiée au Kef, en 1768, par le voyageur Bruce, et qui est encore inédite :

POT [illegible]
FILIODOMININOSTRI
IMPCAESPLICINIVALE
RIANIPIIFELICISAVG
COLONICOLIVLVENE
RIAECIRTAENOVAESIC
CAC D D P P

C'est, il n'est pas besoin de le faire remarquer, la fin de la dédicace d'un monu-

contrée qui s'étend entre Bone et le Kef est remplie de si nombreux pâtés de montagnes, qui devaient faire faire à la voie dont il s'agit tant de détours, qu'il paraissait impossible d'en calculer exactement l'étendue, non-seulement sur la carte, mais même sur le terrain. Quant à Madaure, on savait seulement, par le témoignage de saint Augustin (1), qu'elle était située dans le voisinage de Thagaste.

ment consacré à l'empereur Gallien, entre les années 253 et 260 de notre ère, et qui doit se lire ainsi :

Imp(eratori) Caes(ari) P(ublio) Licinio Gallieno.... trib(uniciae)] pot(estatis).... filio domini nostri Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublii) Licinii Valeriani Pii Felicis Aug(usti),

Coloni col(oniae) Jul(iae) Veneriae Cirtae novae Sicca[*e*], d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Ce monument, en nous faisant connaître les différents noms de la ville de Sicca, nous apprend que c'était de Jules de César, et non pas d'Auguste, comme on l'avait cru (A. W. Zumpt, *Comment. epigr.*, I, p. 380), que cette ville avait reçu le titre de colonie.

On remarque, parmi les inscriptions copiées au Kef, par sir Grenville Temple (*Excursions in the Mediterranean*, t. II, p. 350, n. 172), un fragment fort court, et, en apparence, fort insignifiant, mais qui emprunte à l'inscription relevée par Bruce, un certain intérêt. Ce fragment est ainsi conçu :

PORTAENOVAE
SACRVMEXVISV
......S......MIN
...........FECIT
....

Il faut probablement le corriger et le compléter ainsi :

*Genio coloniae Iuliae Veneriae Ci]*rtae novae [*Siccae*] sacrum, ex visu....

Le Génie de la colonie de Sicca devait être la Vénus phénicienne, Astarté, qui y recevait un culte, sur lequel Valère-Maxime (II, 6, 15) nous a conservé de curieux détails.

On sait qu'Arnobe était de Sicca, et qu'il y enseigna l'éloquence avant d'embrasser le christianisme. Le nom de cet auteur, *Arnobius*, dont on ne connaissait jusqu'ici aucun autre exemple, n'était pas inusité dans cette partie de l'Afrique; je l'ai retrouvé dans une des plus belles inscriptions de *Theveste* (*Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 3136), et j'y ai acquis la preuve que ce nom n'était pas un nom de famille (*gentilicium*), ainsi qu'on l'avait supposé, mais un surnom (*cognomen*), comme *Lactance*, *Tertullien*, *Commodien*, *Cyprien*, *Augustin*, etc.

(1) « Et anno quidem illo intermissa erant studia mea, dum mihi reducto a Ma« dauris, *in qua vicina urbe* jam cœperam litteraturæ atque oratoriæ percipiendæ « gratia peregrinari, longinquioris apud Carthaginem peregrinationis sumptus « præparabantur. » *Confess.*, I, 3, 5.

Cependant c'est, depuis longtemps, une opinion reçue chez les officiers de l'armée d'Afrique, que *Souk-Arras* occupe l'emplacement de Thagaste, et *Mdaourouche* celui de Madaure.

Souk-Arras est situé à 4 kilomètres au nord de la Medjerdah (l'ancien *Bagradas*), au sud, et à 70 kilomètres à vol d'oiseau de Bone, suivant la carte de l'état-major. Il s'y tient de temps immémorial un marché fort fréquenté, ce qui a décidé le gouvernement à y fonder un établissement français, qui est aujourd'hui chef-lieu de cercle. Cet établissement a été construit sur l'emplacement et aux dépens de ruines considérables (on en estime l'étendue à plus de dix hectares), mais tellement bouleversées, qu'on n'y distingue plus que des amas de pierres de taille, et, çà et là, quelques pans de murs qui s'élèvent à peine à deux ou trois mètres au-dessus du sol.

Les ruines de Mdaourouche sont situées à 28 kilomètres plus loin vers le sud. Elles sont beaucoup plus importantes. On y voit encore un château de construction byzantine, au-dessus de la porte duquel se lit une inscription bilingue, grecque et latine, qui constate qu'il a été élevé sous le règne de Justinien et de Théodora, par les ordres du patrice Salomon, le successeur de Bélisaire (1). Malheureusement cette inscription est fort incomplète; la partie qui pouvait contenir le nom de la ville est détruite, dans le texte grec comme dans le texte latin. Quelques-unes des pierres employées dans la construction du château portent aussi des inscriptions; mais aucune ne nous donne non plus le nom de la ville. Une seule prouve que cette ville avait le titre de colonie; c'est une inscription d'aspect tout à fait monumental, et qui ne consiste que dans ces deux mots :

GENIO
COLONIAE

Au Génie de la colonie (2).

L'attribution des noms de Thagaste et de Madaure aux ruines de Souk-Arras et de Mdaourouche n'était jusqu'ici fondée que sur ce qu'on avait trouvé dans les premières deux inscriptions contenant,

(1) *Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 2923.
(2) *Ibid.*, n. 2924.

l'une le mot *Thagasius*, l'autre le mot *Thagasi*, et sur ce que ces ruines sont peu éloignées de celles de Mdaourouche, dans le nom desquelles on avait cru reconnaître une altération du mot *Madaurus* (1).

Je n'ai pas besoin d'insister sur le peu de valeur de pareilles preuves. Les deux inscriptions de Souk-Arras sont funéraires, et toutes deux relatives à un même personnage.

La première était gravée, en caractères de dimensions considérables, mais presque effacés, sur une grande table de marbre blanc. Elle m'a été communiquée, en 1850, par M. le colonel Marmier, alors chef du bureau arabe de Batna. Elle a été publiée depuis par M. le commandant de La Mare (2), d'après une copie moins complète, relevée en 1843, par M. le colonel Rose. Voici cette inscription :

MAEMILIVSTHAGASIVSINMEMO
RIAMMEAMETPOLLENTIAEVICTOR
IAECONIVGISMEAECARISSIMAEINSTITVI...
...ETERN...ETDEDICAVII...APR...
...V...I...C...SPLI...I...I...FIL

M(arcus) Aemilius Thagasius in memoriam meam et Pollentiae Victoriae, conjugis meae carissimae, institui [*domum a*]etern[*am*] (3), et dedicavi I[*dib*(*us*) (?)] Apr[*ilibus* (4)....

La dernière ligne, qui est tout à fait indéchiffrable, devait contenir une date consulaire. Cette inscription peut se traduire ainsi :

Moi, Marcus Æmilius Thagasius, j'ai établi, pour ma mémoire et pour celle de Pollentia Victoria, ma chère épouse, cette demeure éternelle, et je l'ai dédiée le jour des ides d'avril, sous le consulat de....

La seconde inscription m'a été communiquée par M. le général

(1) Je reviendrai plus loin sur cette étymologie.

(2) *Revue archéologique*, XIIe année (1856), p. 662.

(3) La restitution de ces deux mots est certaine, et je suis sûr qu'aucun épigraphiste ne la contestera. J'aurai d'ailleurs, dans mes *Inscriptions romaines de l'Algérie*, plus d'une occasion d'en démontrer l'exactitude.

(4) *Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 2905.

Creully. Elle est gravée au milieu d'une grande et belle table de pierre calcaire, découverte en 1853, par M. le capitaine du génie Hartmann, dans un hypogée funéraire, où se trouvaient deux sarcophages très-bien conservés et contenant encore des ossements. Elle est ainsi conçue :

THA
GASI
CHAE
RE

Thagasi chaere (1)!

Chaere est le verbe grec χαῖρε, écrit en lettres latines (2), et cette inscription doit se traduire ainsi :

Salut, Thagasius!

Évidemment, il faut la rapprocher de la précédente, et l'hypogée dans lequel elle a été découverte est cette même *demeure éternelle*, dont celle-là décorait la partie extérieure.

On le voit, ces deux inscriptions ne prouvent absolument rien pour la question qui nous occupe. *Thagasius* n'est point ici un adjectif ethnique; c'est un simple nom de famille, et alors même qu'on le supposerait dérivé du nom de Thagaste, cela ne prouverait rien encore. S'il est, en effet, un surnom qui se rencontre fréquemment en Afrique, c'est celui de *Thevestinus*, qui n'est autre chose que l'adjectif ethnique de *Theveste*. Je l'ai trouvé dans plus de dix localités différentes; en conclura-t-on que chacune de ces localités a porté dans l'antiquité le nom de Theveste?

Heureusement, on vient de trouver à Souk-Arras une preuve plus solide de l'exactitude de ces conjectures, jusqu'ici si peu fondées. C'est un dé de piédestal, sur lequel on lit l'inscription suivante, qui a été publiée par M. Berbrugger, dans le dernier numéro de la *Revue africaine* (3), et dont une copie, plus complète et plus exacte,

(1) *Inscrip. rom. de l'Algérie*, n. 2906.

(2) C'est ce qu'a très-bien vu M. Cherbonneau, qui a, le premier, publié cette inscription, dans l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine pour* 1854 *et* 1855, p. 158, n. 21.

(3) Ire année (1857), 3e numéro, p. 199. Il l'a reproduite d'après un estampage et

relevée par M. le commandant d'Hallemont, du troisième régiment de spahis, vient de m'être envoyée par M. Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

M A M V L L I O M
F I L P A P O P T A T O
C R E M E N T I A N O
E Q R S I N G V L A
R I S F I D E I B O N I
T A T I S M V N I F I
C E N T I A E V I [illegible]
O R D O S P L E N D I
D I S S I M V S T H A
G A S T E N S I V M
C O N L A T A C E R
T A T I M P E C V N I A
N C V I V S D E D I C A T O N E
SS C M I L N A D O P V S M V
N I F I C E N T A E S V A E P A T R I
A E D O N A V I T E T C [illegible] S
P R A E T E R E P [illegible] V M E [illegible]
[illegible] V D V M X Q V I N G E N O [illegible]

M(arco) Amullio, M(arci) fil(io), Pap(iria tribu), Optato Crementiano, eq(uiti) R(omano), singularis fidei, bonitatis, munificentiae vi[*ro*], ordo splendidissimus Thagastensium, conlata certatim pecunia.

In cujus dedicatione sestertium centum mil(lia) n(ummum) ad opus munificentiae suae patriae donavit, et c[*urii*]s, praeter ep[*ul*]um e[*t l*]udum, denarios quingeno[*s* (1).

A Marcus Amullius Optatus Crementianus, fils de Marcus, de la tribu Papiria, chevalier romain, homme d'une loyauté, d'une bienveillance et d'une généro-

une copie prise sur le monument par M. le capitaine Lewal, commandant supérieur du cercle de Souk-Arras. Cet officier a lu, au commencement de la 2e ligne, TIL au lieu de FIL; à la 4e, FORSINCVLA; à la 16e, AEDONVITETC, et à la 17e, PRAETERFP....VINE.

(1) *Inscrip. rom. de l'Algérie*, n. 2902.

sité singulières, l'ordre magnifique des décurions de Thagaste a élevé cette statue, au moyen d'une souscription remplie avec empressement.

Lors de la dédicace, Amullius a donné à sa patrie, pour le monument de sa munificence, cent mille sesterces, et à chacune des curies, outre un repas et des jeux, cinq cents deniers.

Ce monument pourrait donner lieu à d'intéressantes observations; je me contenterai de faire remarquer qu'il résout définitivement la question qui nous occupe, et qu'on ne peut plus douter maintenant que Souk-Arras ne soit l'ancienne Thagaste, le lieu de naissance de saint Augustin.

Du reste, le nom d'*Amullius* n'était pas inconnu dans ce lieu; M. le colonel Riffault l'y a lu en 1843, parmi les fragments d'une grande et belle inscription, dont les lettres n'avaient pas moins de 0m,18 de hauteur (1). Ces fragments étaient au nombre de trois, et ainsi conçus :

MAMVLLI
ROVODOBMERIT
IFICIOETIAM

M(arcus) Amulli[*us*....r, quod ob merit[*a* .... *bene*]ficio etiam.... (2).

Ils étaient tous trois décorés de la même moulure; l'inscription entière ne devait former qu'une seule ligne; et l'on peut, sans encourir le reproche de témérité, affirmer que le monument, sur lequel elle se lisait, était celui-là même qui avait valu à *Marcus Amullius*, de la part des décurions de Thagaste, le témoignage de reconnaissance qui est parvenu jusqu'à nous dans l'inscription récemment découverte.

La position de Thagaste étant maintenant certaine, celle de Madaure se trouve par là même déterminée. Il n'y a, en effet, dans le voisinage de Souk-Arras, que trois ruines considérables, celles de *Tifaiche*, de *Khamiça* et de *Mdaourouche.* Or *Tipasa* est certainement le nom ancien de Tifaiche, et *Tubursicum Numidarum* celui de

(1) Voy. M. le commandant de La Mare, dans la *Revue archéologique*, XIIe année (1856), p. 663. Le premier de ces fragments subsiste seul aujourd'hui.

(2) *Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 2903.

Khamiça (1); *Madaurus*, ou peut-être *Madauri* (2), est donc le nom ancien de *Mdaourouche*.

J'ai dit que l'on avait cru reconnaître dans ce mot une altération du mot *Madaurus;* j'ai consulté sur ce sujet, qui n'est point de ma compétence, mon savant confrère et ami, M. Ernest Renan, juge si autorisé au contraire, pour toutes les questions qui se rapportent à la grammaire comparée des langues sémitiques, et je transcris ici la note qu'il a bien voulu me remettre.

« *Mdaourouche*, ou مداوروش est, en effet, la transcription très-exacte, d'après les analogies de la langue arabe, du nom de Madaure, *Madaurus* ou *Madauri*.

« 1° La voyelle de la première syllabe a disparu, par suite des habitudes de la prononciation et de l'écriture arabe, qui suppriment les voyelles brèves, ou ne leur donnent que la valeur furtive de l'*e* muet.

« 2° Dans la seconde syllabe, la diphthongue *au* s'est exprimée par *aou*, suivant une habitude constante et parfaitement conforme à la prononciation ancienne.

« 3° La terminaison وس, *ous*, ou *ouche* (selon la transcription française) a été ajoutée à la fin, d'après la tendance qui porte les Arabes à terminer de cette manière les noms grecs et latins, lors même que ce n'est point là leur finale naturelle. C'est ainsi que *Tripolis* est devenu *Taraboulous ; Vandalicia*, ou tout autre mot *Andalous*, etc. La vraie finale serait *ous;* mais le *sin*, dans la prononciation de certaines provinces, devient très-facilement *schin :* comme *Schantabous*, pour *Santiponte*, près de Séville, etc. »

(1) Les ruines de Khamiça sont, après celles de Lambæse, les plus considérables de toute l'Algérie; M. le commandant de La Mare en a donné, dans la *Revue archéologique*, XIIe année (1856), p. 637 et suiv., d'après M. le commandant Mitrécé, une description étendue, mais sur tous les détails de laquelle je ne suis pas entièrement d'accord avec lui. Ainsi, par exemple, quoique j'aie étudié avec soin le théâtre, le plus considérable et le mieux conservé des monuments de Khamiça, je n'ai pas remarqué que les gradins de cet édifice présentassent la courbe surbaissée que M. Mitrécé leur attribue.

Dès 1853, dans le premier *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, p. 17, M. le général Creully avait émis l'opinion que les ruines de Khamiça pourraient bien être celles de *Tubursicum Numidarum*. Depuis, dans un mémoire qu'il a bien voulu me communiquer, il a repris cette conjecture, et en a complétement démontré l'exactitude. C'est maintenant un fait acquis à la science.

(2) Saint Augustin, Ethicus et Julius Honorius, les seuls auteurs latins chez lesquels ce nom soit cité, l'écrivent toujours au pluriel. Les autres auteurs qui parlent de Madaure, ne la désignent que par son adjectif ethnique.

La position de Madaure est donc certaine, et l'on ne peut pas plus en douter aujourd'hui, que de celle de Thagaste.

Au temps de Pline (1), Thagaste était une ville libre; plus tard, elle devint municipe, et elle l'était encore à l'époque où vivait saint Augustin (2). Le père du grand évêque n'était pas riche (3); cependant il avait le rang de *curial* (4), et saint Augustin lui-même, pendant les trois années qu'il passa dans son pays, après sa conversion et avant d'entrer dans les ordres, semble y avoir exercé aussi quelque charge municipale, puisque son ami Nébride, dans une lettre qui nous a été conservée parmi les siennes (5), regrette de lui voir consacrer aux affaires temporelles de ses concitoyens un temps qu'il pourrait, dit-il, mieux employer.

Je possède maintenant dix-neuf inscriptions de Thagaste. Plusieurs sont intéressantes; mais aucune, si ce n'est peut être l'épitaphe de *Thagasius*, que j'ai citée plus haut, ne rappelle saint Augustin. On n'a pas oublié les expressions peu communes qui se rencontrent dans cette épitaphe : *In memoriam meam.... institui domum æternam* (6). La plaque de marbre sur laquelle elle se lisait prouve qu'elle faisait partie d'un monument considérable, et qui devait d'autant plus attirer l'attention, qu'il était situé hors de la ville, sur le bord de l'une des voies qui y conduisaient (7). Saint Augustin avait dû voir souvent ce monument; il se le rappelait sans

(1) *Hist. nat.*, V, IV, 4.

(2) « Alypius ex eodem, quo ego, ortus erat *municipio*, parentibus primatibus » municipalibus. » S. August., *Confess.*, VI, 7, 11.

(3) « Animositate magis quam opibus patris, *municipis Thagastensis admodum* « *tenuis.* » S. August., *ibid.*, I, 3, 5.

(4) « Ex provincia ergo Africana, civitate Tagastensi, *de numero curialium* paren- « tibus honestis et christianis progenitus erat. » Possid., *S. August. vit.*, cap. II, in S. August. *Oper.*, t. XI, p. 70. ed. Gaume.

(5) *Epist.* v, t. II, p. 9, ed. Gaume.

(6) L'expression *domus æterna* ou *domus æternalis*, employée dans le sens de tombeau, se lit dans quelques inscriptions de la Maurétanie Césarienne, notamment à Tlemsen et à Lalla-Maghnia, et Fabretti en cite, dans ses *Inscr. domest.*, p. 111 et suiv., un certain nombre d'exemples sur des monuments de Rome. Mais parmi plus de trois mille trois cents inscriptions que j'ai recueillies dans la Numidie, celle-ci est la seule dans laquelle je l'aie rencontrée.

(7) L'hypogée funéraire dont il a été question plus haut, était en effet situé à une certaine distance des ruines, sur le bord d'une voie romaine.

doute, et peut-être y faisait-il allusion, lorsqu'il écrivait dans son commentaire sur le psaume XLVIIIe, les phrases suivantes : « Nam « plerumque audis divitem dicentem : habeo marmoratam domum, « quam relicturus sum, et non cogito mihi *æternam domum*, ubi « semper ero. Quando cogitat sibi *memoriam marmoratam* aut ex- « sculptam facere, quasi de *domo æterna* cogitat, quasi ibi maneat « ille dives. Si ibi maneret, non arderet apud inferos.... Taberna- « cula suis dimittunt, ubi manebant dum viverent ; transeunt, quasi « ad *domos æternas*, ad sepulcra (1). »

Quoi qu'il en soit, Thagaste n'était ni une grande, ni une belle ville ; c'était ce qu'elle semble destinée à redevenir encore, une ville de cultivateurs. Madaure avait un tout autre caractère. Pline n'en parle pas (2) ; mais Ptolémée la mentionne sous le nom de Μάδουρος (3), et c'était déjà, à l'époque où écrivait ce géographe, une ville ancienne, puisque Apulée, qui y était né, nous apprend qu'elle avait appartenu à Syphax, et avait ensuite été donnée par le peuple romain à Massinissa. Plus tard, probablement au commencement du IIe siècle, on y établit des vétérans, et elle prit le titre de colonie. Le père d'Apulée y fut élevé aux fonctions de duumvir chargé de rendre la justice, et Apulée lui-même y parcourut toute la carrière des honneurs municipaux (4).

C'était une ville littéraire, où les arts du dessin étaient cultivés avec autant de faveur que les lettres et la philosophie, et c'est sans doute pour cela que le paganisme y fut pratiqué plus longtemps, et s'y montra, dès l'apparition du christianisme dans la province, plus intolérant que dans la plupart des villes voisines. C'est en effet

(1) *Enarratio in psalm. XLVIII*, serm. I, 15, t. IV, p. 606, ed. Gaume. Ce passage du commentaire de saint Augustin se rapporte au verset 12, dans lequel il est dit des riches impies, que leurs tombeaux sont leur demeure pour l'éternité, « sepulcra eorum domus illorum in æternum. » L'expression dont il s'agit était, du reste, d'origine biblique et orientale ; elle se lit dans l'*Ecclésiaste*, XII, 5, et Gesenius l'a retrouvée dans une épitaphe phénicienne de l'île de Malte ; voy. *Monum. Phœnic.*, p. 105.

(2) Les mots *Oppidum Materense* (*Hist. nat.*, V, 4, 4), désignent certainement une autre ville que Madaure. Voy. Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 216 et 217.

(3) *Geogr.*, IV, 4, 30.

(4) « Neque hoc eo dixi, quo me patriæ meæ pœniteret, esti adhuc Syphacis op- « pidum essemus : quo tamen victo, ad Massinissam regem munere Populi Romani « concessimus, ac deinceps, veteranorum militum novo conditu, splendidissima « colonia sumus : in qua colonia patrem habui loco principe duumviralem, cunctis « honoribus perfunctum ; cujus ego locum in illa republica, exinde ut participare « curiam cœpi, nequaquam degener, pari spero honore et existimatione tueor. » Apul. *Apolog.*, p. 447, Oudend.

à Madaure, lors du martyre de saint Namphamo, que fut versé, pour la première fois en Afrique, le sang des chrétiens (1).

Saint Augustin, après avoir appris dans sa famille les premiers éléments de la grammaire, fut envoyé à Madaure pour y étudier la littérature et l'éloquence (2), et il y resta jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Il revint alors à Thagaste, et ce fut seulement l'année suivante qu'il se rendit à Carthage, pour y compléter ses études. Mais il conserva toujours de ses premiers maîtres un souvenir reconnaissant; et quoiqu'ils fussent restés païens, sa conversion ne brisa pas les relations qu'il entretenait avec eux. C'est ce dont témoignent suffisamment quelques-unes des lettres qui composent sa correspondance, deux surtout que je ne traduirai pas ici, mais dont on peut lire l'analyse dans l'admirable tableau qu'a tracé *de l'éloquence chrétienne au IVe siècle* un de nos plus illustres confrères (3).

Dans la première de ces lettres, le grammairien Maxime rappelle à saint Augustin que le forum de Madaure est orné des statues de tous les dieux de l'Olympe, et, dans sa réponse, saint Augustin cite nominativement deux de ces statues, un *Mars nu* et un *Mars armé*, puis il parle de Bacchus, dont les mystères étaient célébrés à Madaure par un collége de prêtres peu nombreux. Maxime avait reproché aux chrétiens de se cacher pour pratiquer leur culte : « Dis-moi donc, lui répond saint Augustin, comment tu as pu oublier ce *Liber*, que vous vous croyez obligés de dérober aux regards du public, et que vous n'exposez qu'à ceux d'un petit nombre d'initiés (4)? » Et ce qu'il dit ensuite prouve qu'il ne s'agit point ici d'un usage général, mais bien d'un fait particulier à Madaure (5).

Aucune des inscriptions découvertes jusqu'ici à Mdaourouche ne rappelle le nom de Mars, mais en voici une dans laquelle Bacchus est mentionné, et qui prouve que ce dieu était, en effet, à Madaure, sous le nom de *Liber* ou de *Lenæus Pater*, l'objet d'un culte particulier, qui lui était rendu, non par la généralité des citoyens, mais

(1) Voy. Munter, *Primordia ecclesiæ Africanæ*, p. 183.

(2) « Litteraturæ atque oratoriæ percipiendæ gratia. » S. Augustin. *Confess.*, I, 3, 5.

(3) M. Villemain, *Nouveaux mélanges* (1827), p. 474 et suiv. Voy. S. Augustin. *Epist.* XVI et XVII, t. II, p. 28 et suiv., ed. Gaume.

(4) « Illud primum abs te quæro, quomodo oblitus sis *Liberum illum, quem « paucorum sacratorum oculis committendum putatis.* » *Epist.* XVII, t. II, p. 32, ed. Gaume.

(5) « Deinde tu ipse judicas [*il faut lire :* indicas] nihil aliud te agere voluisse, « cum publicam sacrorum vestrorum celebrationem commemorares, nisi ut nobis « decuriones et primates civitatis per plateas vestræ urbis bacchantes ac furentes « ante oculos quasi spectacula poneremus. » S. Augustin. *Epist.* XVII, p. 32.

par des *cultores*, c'est-à-dire par les membres d'un collége, où, pour employer une expression française qui rend exactement la même idée, par les membres d'une confrérie.

D M S
T·CLODIVS·LOVELLA
AED·II·VIRQ·FL·P·P·SAC
LIBERIPATRIS·V·A·XLVIIII
HIC·SITVSEST
COLVM·MORV·ACPIE
LAVD·ACTITVLIS·OR
NATVS·V·HON·OMNIBV
S·HICCARVSFVERAT
FELIC·A·L·MINVSVNO
GESSIT·STVDIOSET
VSVS·ON·ORDINISEST
ADQVEVIRV·V·EGR·FL·
PATRIAE·P·ADMOD
LARGVSMVNIDATOR
EDSATOR·ING·SVO[illegible]
LENAEI·PAT·CVLTOR
FEL·SAC·ADDIDITHIC
DECVSACNOMEN·SVAE
CLAVDIAEGENTI·INSPIC
IES·LEC·PRIMORDIA
VERSICVLORVM

D(iis) M(anibus) s(acrum).

T(itus) Clodius Lovella, aed(ilis), duumvir, q(uaestor), fl(amen) p(er)p(etuus), sac(erdos) Liberi Patris. V(ixit) a(nnis) quadraginta novem. Hic situs est.

Colum(en) moru(m) ac pie(tatis), laud(ibus) ac titulis ornatus quinque hon(orum), omnibus hic carus fuerat. Felic(iter) a(nnos) quinquaginta minus uno gessit; studiose [*functus*] (?) on(eribus) ordinis est adque viru(m); v(ir) egr(egius), fl(amen) patriae p(erpetuus), admod(um) largus munidator ed (*sic*) sator ing(enii) suo[*ru*(*m*)], Lenaei Pat(ris) cultor(um) fel(ix) sac(erdos), addidit hic decus ac nomen suae Claudiae genti.

Inspicies, lec(tor), primordia versiculorum (1).

(1) *Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 2928.

Consacré aux Dieux Mânes.

Titus Clodius Lovella, édile, duumvir, questeur, flamine perpétuel, prêtre de Liber Pater. Il vécut quarante-neuf ans. Il repose ici.

Colonne des mœurs et de la piété, décoré de la gloire et des titres de cinq honneurs, il était aimé de tout le monde. Il vécut heureusement cinquante années moins une, et supporta avec zèle les charges de l'ordre des décurions et des citoyens. Homme distingué, flamine perpétuel de sa patrie, envers laquelle il se montra d'une extrême générosité, père de l'intelligence des siens, heureux prêtre des adorateurs du père Lenéen, il augmenta le lustre et le renom de la famille Claudia, à laquelle il appartenait.

Tu regarderas, lecteur, les premières lettres de ces petits vers.

J'ai reçu de cette inscription trois copies, prises sur le monument par trois personnes différentes (1), et offrant pour toutes variantes de légères erreurs, dont la correction se présente, pour ainsi dire, d'elle-même. Deux de ces copies portent à la troisième ligne II VIRCEL, au lieu de II. VIR. Q. FL, et à la vingtième ligne OLAVDIÆ et INPIC, au lieu de CLAVDIAE et INSPIC; dans une, on lit à la fin de la treizième ligne EL au lieu de FL; dans la troisième, enfin, on lit au commencement de la quatrième ligne LIBERTI au lieu de LIBERI, et au commencement de la vingt et unième ligne ILES.LES au lieu de IES. LEC. Pour tout le reste, les trois copies sont parfaitement d'accord.

Le texte de cette inscription est donc à peu près certain; mais il n'en est pas de même du sens des différentes phrases dont elle se compose. Les mots y sont abrégés, dans la seconde partie du moins, d'une manière fort capricieuse, et l'on y remarque des expressions si singulières, que je ne suis pas sûr de les avoir toutes convenablement interprétées (2). Il en est une cependant sur le sens de laquelle

(1) Les deux premières m'ont été communiquées en 1850, par MM. les colonels Marmier et Collineau; j'ai trouvé la troisième dans un recueil manuscrit d'inscriptions de l'Algérie, formé par M. le capitaine Dermitanis, et que cet officier a bien voulu me faire parvenir, au commencement de cette année, par l'entremise de M. Damase-Arbaud, correspondant du ministère de l'instruction publique à Manosque.

(2) *Munidator*, pour *munificus*, ou peut-être pour *munerarius*, est un mot nouveau, et dont je ne connais aucun autre exemple.

La dernière phrase, qui forme un hexamètre régulier, semble annoncer que la deuxième partie de l'inscription est en vers, et qu'elle contient un acrostiche; c'est aussi ce que pourraient faire penser les inversions forcées qu'on y remarque. J'avoue cependant que je n'y ai reconnu ni vers ni acrostiche. Peut-être l'auteur de cette épitaphe n'a-t-il fait graver ici le vers dont il s'agit, que parce qu'il l'avait lu, sans le comprendre, à la fin d'autres inscriptions funéraires.

je ne puis conserver aucun doute; c'est celle de *sator ingenii suorum*, que j'ai traduite par les mots *père de l'intelligence des siens*. Je connais, en effet, un autre exemple de cette expression; je n'en connais qu'un seul, il est vrai; mais c'est dans la correspondance de saint Augustin que je l'ai trouvé :

Frater Alypius est, Augustinusque magister :
Sanguinis hic consors, *hic sator ingenii*.

Alype est ton frère, Augustin est ton maître : celui-là est ton allié par le sang celui-ci est le père de ton intelligence.

Ces deux vers sont tirés d'une lettre adressée par saint Paulin de Nole (1) à Licentius, fils de Romanianus, riche citoyen de Thagaste, qui, après la mort du père de saint Augustin, avait généreusement fourni à celui-ci les moyens de continuer ses études à Carthage. Devenu maître à son tour, saint Augustin avait compté parmi ses élèves le fils de Romanianus et son neveu saint Alype, qui fut plus tard évêque de Thagaste. Saint Paulin entretenait une correspondance suivie avec saint Augustin et saint Alype; peut-être leur avait-il emprunté l'expression dont il s'agit. Cette expression aurait alors été usitée en Afrique pour désigner poétiquement ceux qui se livraient à la profession de l'enseignement, et *Clodius Lovella*, à qui elle est ici appliquée, pourrait être considéré comme un des prédécesseurs de Maxime, qui, ainsi qu'on peut le conclure des termes un peu ironiques de la lettre de saint Augustin que j'ai citée plus haut, joignait probablement aussi à cette profession le titre et les fonctions de prêtre de Bacchus.

L. Renier,
Membre de l'Institut.

(1) Inter S. Augustin. *Epist.*, n. XXXII, t. II, p. 90, ed. Gaume.

LES

VOYAGEURS MODERNES

DANS LA CYRÉNAÏQUE

ET LE SILPHIUM DES ANCIENS.

Parmi les nombreuses colonies que les diverses tribus helléniques répandirent dans toutes les îles et sur toutes les côtes de la Méditerranée, il en est une qui a eu le privilége, dans l'antiquité et de nos jours, d'attirer d'une manière spéciale l'attention des historiens, des poëtes, des archéologues, des naturalistes et des voyageurs. Je veux parler de cette grande ville de Cyrène, fondée, dans les dernières années du VIIe siècle avant notre ère, au nord-est de l'Afrique, par les Doriens de l'île de Théra, devenue métropole elle-même de plusieurs colonies voisines tirées de son sein : Apollonie, Hespéris (plus tard Bérénice), Teuchira (plus tard Arsinoé), Barcé (plus tard Ptolémaïs), qui constituèrent avec elle une confédération célèbre dans tout le monde antique, sous le nom de Pentapole cyrénéenne. Pindare, dans la quatrième et la cinquième Pythique, en a poétiquement chanté l'origine; Hérodote, dans le quatrième livre de son histoire, s'en est fait le chroniqueur à moitié sérieux, à moitié légendaire (1); Virgile, dans l'épisode du quatrième livre des *Géorgiques*, en a immortalisé un des mythes; tous les poëtes, tous les historiens, tous les naturalistes grecs et romains en ont célébré les richesses et les productions. Les savants modernes ne s'en sont pas moins occupés que les écrivains de l'antiquité. Un savant danois, Thrige, en a, de nos jours, longuement et complétement exposé l'histoire (2). Les commentateurs de Pindare, d'Aristophane, d'Hérodote, de Pline, lui ont consacré de longues notes; plusieurs points de son histoire ont été le sujet de diverses dissertations, insérées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et dont

(1) IV, 147 et suiv.
(2) *Res Cyrenensium*, etc., aut. J. P. Thrige; Hafniæ, 1828, in-8.

nous aurons successivement à parler. Les pierres gravées, les médailles, les monuments, les tombeaux ou hypogées, les inscriptions de Cyrène, ont été recueillis et commentés par des archéologues dont nous parlerons aussi. Enfin, depuis le XVII[e] siècle jusqu'à nos jours, et, de nos jours surtout, la Cyrénaïque a été parcourue et étudiée par de nombreux voyageurs français, italiens, anglais, la plupart dessinateurs exercés, écrivains spirituels, antiquaires distingués, mais malheureusement, nous en aurons les preuves, trop peu naturalistes.

Ces explorations dans le nord de l'Afrique, en général, et en particulier dans la Cyrénaïque des anciens, ont été rares pendant le XVII[e] siècle, plus nombreuses dans le XVIII[e], mais ne sont devenues fréquentes que de nos jours. Tant que la barbarie musulmane a dominé dans ces contrées, tant que les Arabes et les Turcs ont résisté à l'influence des idées européennes, il a été difficile et dangereux de parcourir, même avec la protection de nos consuls, ces pays où s'était épanouie la civilisation grecque et romaine. Malgré ces difficultés et ces dangers, des voyageurs courageux et pleins de zèle pour les progrès de la science, parcoururent et explorèrent les États barbaresques pendant le XVIII[e] siècle, et, parmi eux, nous devons citer d'abord Le Maire, consul de France à Tripoli, c'est-à-dire précisément dans un État qui renferme l'ancienne Cyrénaïque, et dont les explorations datent de l'année 1706; Paul Lucas, qui les explora à deux reprises, en 1710 et en 1723; le docteur anglais Thomas Shaw (1738), dont les voyages, traduits en français en 1743, sont encore étudiés avec fruit; le célèbre voyageur écossais James Bruce (1768-1772), qui ne vit qu'en passant le nord de l'Afrique, dont le but principal était d'étudier l'Abyssinie et la vallée supérieure du Nil, mais qui a vu les ruines de Cyrène avec plus de certitude que les sources du Nil; le médecin français Granger, qui, en 1760, se rendit d'Égypte à Cyrène sous la singulière protection d'un chef de voleurs, qui recueillit un grand nombre d'inscriptions, mais dont le journal s'égara à son retour et n'a pu être retrouvé (1); enfin, notre illustre botaniste Desfontaines, qui, jeune encore, étudia courageusement, de 1783 à 1786, la flore des régences d'Alger et de Tunis, mais ne pénétra, comme nous le verrons tout à l'heure en faire l'aveu, ni dans la régence de Tripoli, ni dans le Maroc.

Depuis le commencement du XIX[e] siècle, grâce au prestige qu'ont donné au nom français, dans tout l'Orient, les merveilles de l'expé-

(1) *Mém. de l'Académie des Inscript.*, t. XXXVII, p. 389.

dition d'Égypte, et à la puissance que nous a assurée la conquête de l'Algérie, nos explorations scientifiques dans tout le nord de l'Afrique sont devenues plus nombreuses, plus faciles et plus fructueuses à tous les points de vue; l'histoire, l'archéologie, la géologie, la botanique en ont également profité. Les étrangers ont pu eux-mêmes, et comme *Francs*, suivre les voies que nos armes leur avaient frayées. C'est ainsi que, dès 1812, un médecin italien, Cervelli, fut envoyé dans la Cyrénaïque par Méhémet-Ali, et y recueillit quelques notions intéressantes. En 1817, une expédition du pacha d'Égypte contre les Arabes insoumis de Barcah (la Barcé ou la Ptolémaïs de l'ancienne pentapole cyrénéenne), fut accompagnée par l'Italien Della Cella, dont la relation parut à Gênes en 1819, et a été traduite en français par Eyriès (1). La même année où paraissait la relation de Della Cella, c'est-à-dire en 1819, le P. Pacifique, missionnaire apostolique à Tripoli; l'année suivante, en 1820, le général prussien Minutoli, visitèrent également une partie au moins de la Cyrénaïque. Mais leurs explorations ont été de beaucoup dépassées, d'abord, par les deux frères anglais, Francis et Henry Beechey, qui parcoururent ce pays en 1821 et 1822, et qui, en 1828, ont publié à Londres, chez Murray, un splendide volume, contenant, avec des vues de sites et de monuments gravées comme savent graver les Anglais, un texte infiniment curieux; puis, par le malheureux Pacho, Italien naturalisé Français, qui visita la Cyrénaïque en 1824 et 1825, et dont le voyage a été publié chez MM. Didot, en 1827, en un volume de texte et un magnifique atlas in-folio; par M. Delaporte, notre consul général à Tanger, qui a enrichi les *Mémoires de la Société de géographie* de plusieurs des résultats de ses explorations dans la Cyrénaïque; enfin par M. Vattier de Bourville, chargé d'une mission du gouvernement français dans cette partie de l'Afrique, et qui a fait connaître le résultat de ses études et de ses découvertes dans plusieurs lettres insérées, en 1848 et 1849, dans la *Revue archéologique*, avec des observations critiques et des annotations précieuses de M. Letronne (2).

Tous ces voyageurs ont contribué à nous faire mieux connaître l'histoire et l'antique civilisation de ces contrées si florissantes autrefois, si déshéritées aujourd'hui. Tous, mais malheureusement en

(1) Dans les *Nouvelles annales des voyages*, t. XVII et XVIII.

(2) Au moment où je corrige ces épreuves, j'apprends qu'en 1855 et 1856, un nouveau voyage a été effectué dans la Cyrénaïque par un Anglais, M. James Hamilton. Mais je ne connais la relation de ce voyage que par les extraits que vient d'en donner le *Moniteur universel* (numéros du 16 février et du 10 mars 1857).

antiquaires plus qu'en naturalistes, ont essayé aussi de retrouver les sources de la prospérité de la Cyrénaïque dans l'antiquité, et d'en faire connaître l'industrie, le commerce, les productions naturelles. Ils ont pu ainsi contribuer à jeter quelque jour sur plusieurs passages douteux ou obscurs des auteurs classiques, et, en cela, ils ont assurément rendu à l'érudition et à la philologie des services dont il serait injuste de ne pas leur tenir compte. Mais il est une production de la Cyrénaïque, la plus importante et la plus célèbre, dont tous ont parlé sans aucun doute, mais sur la nature véritable de laquelle ils ont continué de laisser planer une profonde obscurité; je veux parler de cette plante désignée par les Grecs sous le nom de σίλφιον, par les Romains sous celui de *laserpitium*, et dont on extrayait une espèce de suc ou de gomme estimée, dans l'antiquité, à un très-haut prix, appelée *silphium* en Grèce, *laser* chez les Romains. Il reste encore, même après les explorations des voyageurs dont je viens de rappeler les noms, beaucoup à dire sur cette question, qui intéresse à la fois l'histoire, la philologie et les sciences naturelles. Tel est le but de ce travail, pour lequel je me servirai, en les confrontant et en les discutant, des renseignements que peuvent nous offrir, sur cette question si controversée, les auteurs de l'antiquité, les botanistes et les relations des voyageurs modernes.

I.

Avant tout, il importe de connaître, aussi complétement que possible, ce que les anciens nous ont appris sur la plante appelée *silphium* par les Grecs, *laserpitium* par les Romains, et sur le suc ou la gomme que les Cyrénéens surtout savaient en extraire, et qui était un des produits les plus considérables de leur industrie, l'objet le plus important de leur commerce.

Aristophane, dont le théâtre est une mine inépuisable de renseignements sur les usages et la vie privée des Grecs, et surtout des Athéniens, parle du *silphium* et de ses propriétés, dans plusieurs de ses comédies. Dans les *Harangueuses* ou l'*Assemblée des femmes* (v. 404), un des personnages conseille au chassieux Néoclide, qu'Aristophane, ici et ailleurs encore, désigne comme un voleur des deniers publics, de guérir ses maux d'yeux en mêlant de l'ail avec du *silphium*, et en se frottant chaque soir les paupières avec ce mélange. Ceci est évidemment ironique et fait allusion à l'âcreté du *silphium*, qui, loin d'adoucir les maux d'yeux, les aurait irrités

davantage. En effet, dans une autre pièce d'Aristophane, dans le *Plutus* (v. 720), l'esclave Carion raconte à la femme de son maître comment, aidé de ses deux serpents, Esculape lui-même a rendu la vue au vieux dieu Plutus, tandis que, ayant formé un mélange d'ail, de gomme, de lentisque, de vinaigre et de *silphium*, il a versé des gouttes de ce mélange dans l'intérieur des paupières de Néoclide, pour rendre la douleur plus cuisante, et lui en a mis enfin un cataplasme sur les yeux, en disant que cela l'empêcherait d'aller prodiguer ses parjures dans l'assemblée; jeu singulier, soit dit en passant, de la part d'un dieu, ce qui n'empêche pas la femme de Chrémyle de s'écrier : *Quel dieu sage et patriote!* Dans la même pièce (v. 926), le sycophante, ruiné depuis que Plutus a recouvré la vue, déclare cependant qu'il ne voudrait pas renoncer à son métier lucratif de diffamateur et d'accusateur public, lors même qu'on lui donnerait Plutus et *le silphium de Battus*, expression proverbiale qui s'expliquera d'elle-même tout à l'heure, et sur laquelle Érasme a écrit un curieux article dans ses *Adages* (1).

Ce dernier passage est infiniment plus sérieux. Dans les deux premiers passages, Aristophane attribue au *silphium* des propriétés médicales en partie de son invention, ou, pour mieux dire, il exagère une de ses propriétés, celle d'avoir un suc âcre, caustique et mordant. Ici, au contraire, il en parle, conformément à l'opinion de ses compatriotes, comme d'une chose très-précieuse valant autant que Plutus, c'est-à-dire que la richesse elle-même. Les anciens s'en servaient, en effet, pour beaucoup d'usages, et d'abord comme assaisonnement. Notre première autorité, à cet égard, est encore celle d'Aristophane. Lorsque les femmes, à la fin de la comédie des *Harangueuses* déjà citée, célèbrent leur victoire, au nombre des bonnes choses qu'elles se promettent et qu'elles énumèrent dans un mot composé qui ne comprend pas moins de six vers entiers et de soixante-seize syllabes (v. 1161-1167), parmi les huîtres, les cailles, les merles, etc., elles n'oublient pas de citer le *silphium* assaisonné avec du miel. Nous voyons de même, dans la comédie des *Oiseaux* (v. 534), que, suivant l'expression du personnage leur défenseur et leur ami, les Athéniens ne se contentaient pas de rôtir les oiseaux, mais qu'ils les préparaient avec une sauce composée de fromage râpé, d'huile, de vinaigre et de *silphium*. Dans une autre des comédies d'Aristophane, la plus hardie et, historiquement, la plus importante, dans les *Chevaliers* (v. 891), le charcutier

(1) Édit. de 1589, in-fol., p. 463.

qui, à force d'impudence et de bouffonneries, espère supplanter Cléon et mériter de gouverner *le bonhomme peuple*, rappelle que Cléon a pu vendre aux Athéniens, à bon marché, des tiges de *silphium*, allusion, sans doute, comme l'ont conjecturé les commentateurs, à des relations commerciales que le démagogue d'Athènes aurait établies avec la Cyrénaïque. Mais, à ce sujet, le charcutier Agoracrite attribue au *silphium* des propriétés de son invention et d'une nature telle qu'Aristophane seul, qui ne recule devant aucune idée ni même aucun mot, peut se permettre de les énoncer.

Un autre poëte comique d'Athènes, très-fécond et très-célèbre, mais dont il ne nous reste que des fragments, Antiphane, avait également parlé du *silphium* dans plusieurs de ses pièces. C'est ce que nous prouve Athénée, qui cite à ce sujet deux fragments assez étendus de ce poëte. Dans le chapitre de sa volumineuse compilation, où il énumère les productions de la Cyrénaïque (1), le grammairien grec n'oublie pas le *silphium*, et il cite, à l'appui, un fragment d'Antiphane, où le poëte parlait avec éloge des vulves de truie assaisonnées avec ce suc incomparable. Dans un autre fragment du même poëte comique, également cité par Athénée (2), un cuisinier énumère avec orgueil les mets excellents qu'il sait apprêter, et surtout ceux dans lesquels entre le *silphium*. Il est vrai que, réciproquement, dans le *Pseudolus* de Plaute (v. 805), un cuisinier parle avec mépris des ragoûts meurtriers, des poisons de ses confrères, assaisonnés avec une multitude d'herbages et une livre de *laserpitium* :

Eo laserpitii libram pondo diluunt.

Mais cela même contribue à prouver que l'emploi de cette gomme était commun et estimé dans la cuisine des anciens. Ailleurs, dans le *Rudens* du même poëte (v. 538-541), un des personnages souhaite à son interlocuteur une abondante moisson de *syrpe* (*silphium* proprement dit), de *laserpitium* (ou suc de cette plante), enfin de *magydaris* (c'est-à-dire de tiges de cette même plante). Apulée (3) nous dit également que, à Rome comme en Grèce et en Afrique, tous les gens délicats recherchaient les viandes apprêtées avec du *silphium*. Pétrone (4) nous parle enfin de quelques autres

(1) Deipnosoph., III, 21.
(2) *Ibid.*, XIV, 4.
(3) *Metamorph.*, III, 10.
(4) *Satyr.*, cap. XXXV.

propriétés attribuées à cette gomme par les Romains. Pendant le fameux repas donné par Trimalchion, un esclave égyptien va, dans l'intervalle de deux services, présenter aux convives du pain chaud dans une tourtière d'argent, et, chemin faisant, il chante un hymne en l'honneur d'une infusion de *silphium* ou de *laser* mélangé avec du vin, infusion à laquelle, disent les commentateurs, on attribuait, à Rome, la propriété de rendre la voix plus nette et plus claire. Mais il semble que Pétrone attribuait lui-même peu de vertu à ce mélange, puisqu'il ajoute que l'esclave chantait cet hymne avec une voix très-rauque : *Teterrima fauce de laserpitiario vino canticum extorquet*.

Les auteurs comiques et satiriques de l'antiquité ne sont pas les seuls qui aient parlé des propriétés du *silphium*. Nous les trouvons surtout mentionnées chez les écrivains anciens qui se sont spécialement occupés de l'histoire naturelle. Théophraste (1) assure que le *silphium* empêchait les maladies des animaux, contribuait à les engraisser, et donnait à leur chair un goût exquis. Dioscoride (2) énumère avec complaisance les usages que l'on faisait des diverses parties de cette plante. Suivant lui, la tige qui portait le nom de μασπετὸν, et la racine appelée μαγύδαρις, pouvaient servir de nourriture aux bestiaux et même aux hommes, et on tirait de la racine, par incision, une gomme appelée ὀπὸς, c'est-à-dire *suc* par excellence. Arrien, dans son histoire des expéditions d'Alexandre (3), dit également que le Caucase, quoiqu'il ne produise que deux espèces de plantes, le térébinthe (*pistachia terebinthus L.*) et le *silphium*, possède cependant de très-nombreux troupeaux, qui, ajoute l'historien, se nourrissent surtout de cette dernière plante, dont ils broutent la fleur et la tige jusque dans ses racines. Strabon (4) et Élien (5) confirment ces faits pour ce qui regarde le Caucase, et celui-ci ajoute même un renseignement très-curieux, qui ne se trouve pas dans Arrien, c'est que l'armée d'Alexandre, traversant la Bactriane à la poursuite de Bessus, fut réduite à une très-grande disette et obligée de manger les chameaux et les autres bêtes de somme, et même à les manger crus, le bois lui manquant pour les faire cuire, qu'enfin elle se servit pour leur cuisson du *silphium*, qui croissait en très-grande abondance dans ces lieux. Dans celui des quatorze livres de

(1) *Hist. des plantes*, VI, 3.
(2) *Mat. med.*, III, 94.
(3) III, 9.
(4) XVII, 2.
(5) *Hist. var.*, XII, 37.

sa *Thérapeutique* consacré aux contre-poisons, Galien indique le *silphium* comme un élément essentiel d'un puissant antidote, qu'il recommande d'une manière spéciale (1). Hippocrate le conseille également dans une foule de cas : pour préparer les femmes considérées comme stériles à concevoir (2); comme boisson étendue d'eau pour les femmes en couches (3) : ὀπὸν σιλφίου κράτιστον ἐν ὕδατι; mais en conseillant dans tous les cas, et surtout dans les maladies aiguës, de n'employer le suc et la tige du *silphium* qu'en petite quantité et avec beaucoup de précaution, parce que ce puissant médicament a une grande action sur les voies digestives (4). Ainsi, emploi pour les usages de la cuisine et de la table, utilité pour l'agriculture et l'élève des bestiaux, vertus médicinales, voilà déjà des propriétés nombreuses et diverses attribuées au *silphium*, non-seulement par les poëtes, mais par les écrivains les plus compétents et les plus sérieux de l'antiquité.

Mais l'auteur ancien qui a parlé le plus abondamment et le plus souvent du *silphium* et de ses propriétés, c'est Pline le naturaliste, et nous devons étudier d'une manière toute particulière ce qu'il nous en apprend. Dans le dix-neuvième livre de son *Histoire naturelle*, spécialement consacré à l'horticulture, Pline (5) donne sur la plante appelée σίλφιον par les Grecs, *laserpitium* par les Romains, beaucoup de détails, sur quelques-uns desquels nous reviendrons dans un instant, et dont nous devons immédiatement recueillir quelques autres. Suivant lui, la tige de cette plante s'appelait *magydaris* (nom, comme nous venons de le voir, que Dioscoride donne à la racine et non à la tige), et le suc qu'on en tirait se nommait *laser*. Cependant Pline distingue deux sortes de *laser* : celui qui était extrait de la racine, le plus estimé, désigné sous le nom de *rhizias*, et celui qui, tiré de la tige et beaucoup moins estimé, s'appelait *caulias* (6). On se servait de l'une et l'autre espèce de *laser* pour différents usages, et surtout pour la pharmacie. Quant à la plante elle-même (c'est toujours Pline qui parle), les moutons et les chèvres s'en montraient très-avides, et cette nourriture, qui d'abord les purgeait, finissait par les engraisser et par donner à leur chair un

(1) *De antid.*, III, p. 440.
(2) Édit. de Francfort, 1624, in-fol., p. 263 et 265.
(3) *Ibid.*, p. 608.
(4) *Ibid.*, p. 404.
(5) XIX, 15.
(6) Cependant, dans les fragments d'Antiphane, donnés par Athénée (XIV, 4), le *silphium* est désigné sous le nom de Λίβυς καυλός.

goût merveilleusement agréable, quoique le premier effet en fût bizarre; les moutons, après en avoir mangé, s'endormaient et les chèvres éternuaient : *Ove, quum comederit, dormiente protinus, capra sternuente.* Après la chute des feuilles, les hommes en mangeaient aussi la tige cuite, rôtie ou bouillie. Cet aliment était très-sain, car, continue le naturaliste latin, il les purgeait pendant les quarante premiers jours et leur enlevait ainsi toutes les humeurs vicieuses. Plus loin, dans le vingt-deuxième livre de son encyclopédie, consacré aux vertus des plantes (1), Pline revient avec complaisance sur les merveilleuses propriétés du *silphium*, dont il ferait volontiers une panacée, un remède universel. Tout est utile dans cette plante : les feuilles, cuites dans du vin blanc et odorant, servent dans les accouchements, surtout pour l'expulsion des fœtus morts. Les racines sont employées contre les irritations de la trachée-artère; mélangées avec du vin et de l'huile, elles guérissent les meurtrissures, et avec de la cire les écrouelles. Mais quoique les feuilles et la racine aient déjà tant de propriétés, que dire du suc qu'on en tire, c'est-à-dire du *laser?* On l'emploie extérieurement et intérieurement; à l'extérieur, il sert contre les maladies particulières aux femmes; il enlève les cors préalablement mis à nu avec le fer; il neutralise le venin des armes empoisonnées, des serpents et des scorpions; ajouté à un cataplasme de farine d'orge ou de figues sèches, il guérit les ulcères; avec la rue ou le miel, le charbon; avec divers autres ingrédients, suivant les cas, il est souverain contre les clous, la calvitie, les engelures, les durillons, la goutte, les douleurs lombaires. Comme remède interne et mélangé aussi, suivant les cas, avec diverses substances que Pline énumère, il ranime ceux qui sont transis de froid, guérit les maladies des nerfs et celles de la vessie, facilite beaucoup la digestion chez les vieillards et les femmes, hâte la convalescence, rend de très-grands services contre l'hydropisie, l'enrouement, la pleurésie, les convulsions, l'angine, l'asthme, la toux invétérée, l'épilepsie, la paralysie de la langue. Seulement, pour obtenir du *laser* tous ces merveilleux effets, il fallait savoir le mélanger en doses convenables, suivant les cas et la nature de la maladie, avec du vin, du nitre, du safran, des porreaux, du vinaigre, du miel, du poivre, et même de la fiente de rat.

Pline, qui ailleurs (2) s'est moqué avec beaucoup d'esprit et de verve du charlatanisme des médecins grecs, avait, sans aucun doute,

(1) XXII, 48 et 49.
(2) XXIX, 1 et suiv.

trop de bon sens pour croire à l'efficacité de ces merveilleuses recettes. Mais enfin elles existaient de son temps et jouissaient d'une grande célébrité. Voilà ce que nous devions constater.

Nous nous arrêterons peu à un grammairien du III[e] siècle de notre ère, Solin, qui, en parlant du *silphium*, comme dans d'autres passages de sa compilation intitulée *Polyhistor*, a encore trouvé moyen de renchérir en merveilleux sur Pline (1). Suivant lui, la plus grande richesse de la Cyrénaïque est une plante appelée *sirpe* (expression que nous avons déjà trouvée dans Plaute), plante aux racines odorantes, dont on extrayait pour les usages de la table un suc appelé *laser*. Jusqu'ici ce n'est rien de nouveau; mais Solin ajoute que, pendant l'été, le sommet de cette plante produisait une sorte de rosée s'attachant à la barbe des boucs qui la paissaient. Cette circonstance n'est pas précisément de l'invention de Solin, comme on serait tenté de le croire; mais le grammairien a rapporté au *silphium* des détails donnés par Pline (2) au sujet de l'arbuste qui produit le *ladanum*, substance résineuse très-employée autrefois en médecine, et dont on se sert surtout en Orient pour des parfums. Tandis que le *laser* était extrait surtout de la racine du *silphium*, le *ladanum* est contenu dans les bourgeons d'un arbuste que Linné a désigné sous le nom de *cistus ladaniferus*, qui croît dans plusieurs contrées de l'Asie et surtout dans l'île de Chypre. Il n'est donc pas surprenant que ce suc résineux s'attache aux poils des chèvres et à la barbe des boucs qui broutent l'arbuste qui le produit, comme Pline le raconte, et comme l'a vérifié un des voyageurs qui ont le mieux connu l'île de Chypre, Mariti (3); mais c'est une grave erreur de Solin d'avoir dit du *silphium* ce qui n'est exact que de l'arbuste qui produit le *ladanum*.

Pour terminer cette analyse des opinions des anciens sur les propriétés du *silphium*, nous citerons un passage de Pline, qu'on a peu remarqué parce qu'il se trouve dans une autre partie de son ouvrage. Le naturaliste latin, dans un chapitre où il traite des procédés à employer pour la conservation des grains (4), nous dit que, de son temps, il y avait des personnes qui conservaient les lentilles en les aspergeant de vinaigre aromatisé avec du *laser*, les faisant ensuite sécher et les arrosant d'huile : *Sunt qui lentem aceto laserpitiato respergant, siccatamque oleo inungant.* Ajoutons enfin que Colu-

(1) *Polyhist.*, cap. XXX.
(2) XII, 37.
(3) *Voyage en Chypre*, 1791, t. I, p. 206.
(4) XVIII, 73.

melle (1) parle comme Pline des secours qu'on tirait du *silphium* ou *laserpitium* contre la morsure des serpents. Mais il dit de plus qu'en le mêlant avec l'huile de lentisque on en faisait un excellent purgatif, et surtout que mélangé avec dix parties d'ammoniaque, il était souverain contre les maladies des yeux. Aristophane, on le voit, n'avait pas précisément inventé ces propriétés du *silphium;* il en avait seulement, à dessein, confondu et mêlé quelques-unes.

Ainsi la tige, les racines, les feuilles, le fruit, toutes les parties de cette plante appelée *silphium* par les Grecs, *laserpitium* par les Romains, avaient, en Grèce et à Rome, des emplois aussi variés que nombreux. Mais les anciens employaient et estimaient surtout le suc qui en était extrait, que les Romains appelaient *laser*, et que les Grecs appelaient *silphium* comme la plante elle-même, ou qu'ils désignaient sous le nom d'ὀπὸς, c'est-à-dire de suc par excellence. On conçoit, dès lors, que la manière de préparer ce suc ou cette gomme ait été un secret précieusement gardé par les peuples pour lesquels c'était un objet considérable d'exportation. Aussi Pline ne nous donne-t-il à cet égard que des renseignements tout à fait insuffisants (2). Suivant lui, cette espèce de gomme était extraite, par incision, de la tige ou de la racine du *laserpitium*, suivant qu'on voulait obtenir le *laser caulias* ou le *laser rhizias*. Le suc laiteux qui en découlait était placé dans des vases, on y mêlait du son, et on agitait ce mélange de temps en temps, précautions faute desquelles il se serait putréfié. On cessait ce travail quand le mélange avait acquis la consistance voulue, ce qu'on reconnaissait d'abord à la couleur, surtout à l'absence de toute humidité. Ainsi préparé, le *silphium* ou *laser* avait une très-grande valeur. Pline nous dit encore, en effet, dans le même passage, qu'il se vendait au poids de l'argent; que ce fut une grande merveille d'en voir, en l'an de Rome 661 (93 avant J. C.), 30 livres apportées à Rome, et qu'enfin César, enlevant les richesses du trésor public, au commencement des guerres civiles, trouva 1500 livres de *laser* (111 livres seulement, suivant d'autres éditions de Pline), avec l'or et l'argent renfermés dans l'*ærarium*. C'est cette grande estime dans laquelle les Romains tenaient le *silphium* qui nous explique le nom de *silphium d'Étrurie*, qu'Auguste, suivant Macrobe (3), donnait à Mécène, dans ses épanchements d'amitié.

(1) *De re rustica*, VI, 17.
(2) XIX, 15.
(3) Saturn., II, 4.

II.

Les nombreux emplois et la haute valeur de ce produit étant constatés par tout ce qui précède, deux questions se présentent : D'où tirait-on le *silphium* ou *laser?* Quelle est la plante qui le produisait?

La première question ne donne lieu à aucune difficulté. Le *silphium* ou *laserpitium* croissait dans plusieurs parties de l'Asie, notamment dans les régions caucasiennes. Nous en avons la preuve dans les passages de Strabon, d'Élien et d'Arrien, que j'ai analysés plus haut, et dans lesquels ces écrivains nous parlent des ressources que l'armée d'Alexandre tira de cette plante. On le trouvait également dans la Perse, la Médie, l'Arménie, la Syrie, et même en Europe, sur le Parnasse, en Grèce. Mais Pline, qui nous donne ces renseignements (1), ajoute que le *silphium* de ces contrées différait du véritable *silphium* qu'il servait à sophistiquer par divers mélanges, et surtout par l'emploi de gommes et de fèves pilées. Il ajoute (2) que celui de Syrie, connu sous le nom de *magydaris* (c'est un troisième sens de ce mot), était inférieur à celui du pays des Parthes, mais supérieur à celui de Médie. Il paraît, néanmoins, que le *silphium* de Médie, que Pline traite avec tant de dédain, avait été autrefois très-estimé. En effet, dans l'empire des Perses, où, comme l'a démontré Heeren (3), chaque nation fournissait au souverain une partie de ses plus importantes productions, la Médie devait fournir annuellement 3000 chevaux, 4000 mulets, 100000 brebis, enfin, une certaine quantité de *silphium*, qu'on évaluait au poids de l'or. C'est ce que Heeren a conclu en rapprochant plusieurs passages d'Hérodote, de Xénophon dans l'*Anabase* et la *Cyropédie*, et surtout deux textes très-explicites de Strabon. Heeren va même plus loin ; et, en comparant divers passages des auteurs anciens, il est tenté d'attribuer au *silphium* l'excellente qualité des laines fournies par les moutons de Cachemire et de Candahar (4). Toutefois, il est certain que la véritable patrie du *silphium*, ce n'est ni la côte de Syrie, ni le Parnasse, ni la Médie, ni l'Arménie, ni les régions caucasiennes ; le vrai *silphium*, celui qui se vendait si cher à Athènes et à

(1) XIX, 15 et 16.

(2) XXII, 48.

(3) *Idées sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité*, trad. fr., I, p. 330 et 511.

(4) *Ibid.*, I, p. 375, et II, p. 243.

Rome, celui qu'on employait à des usages si nombreux et si divers, venait de la Cyrénaïque.

Située au nord-est de l'Afrique, entre le 17e et le 22e degré de longitude est du méridien de Paris, entre le 30e et le 33e degré de latitude nord; bornée à l'est par la Marmarique; à l'ouest, par la grande Syrte, le territoire de Carthage et la Numidie; au nord, par la Méditerranée; au midi, par des montagnes élevées au pied desquelles habitaient diverses peuplades barbares qu'Hérodote a énumérées (1), la Cyrénaïque, ou, comme l'on disait fréquemment encore, la Pentapole cyrénéenne, est aujourd'hui désignée sous le nom de provinces de Bengasi, de Barcah et de Derné, et fait partie de la régence de Tripoli. Cyrène, métropole des quatre autres villes qui, avec elle, constituaient la Pentapole, était une colonie dorienne de l'île de Théra (aujourd'hui Santorin), qui, elle-même, avait été colonisée par les Doriens de la Grèce continentale. En écartant toutes les circonstances merveilleuses et légendaires dont la poésie et la tradition ont entouré le berceau de Cyrène, et dont Pindare et Hérodote se sont faits les interprètes, nous voyons que cette ville fut fondée, suivant les calculs les plus vraisemblables, en l'année 611 avant Jésus-Christ, par le Théréen Battus, et c'est là ce qui nous explique l'expression proverbiale de *silphium de Battus*, que nous avons trouvée dans le *Plutus* d'Aristophane. Successivement gouvernée par des rois descendants de son fondateur Battus, et portant alternativement les noms de Battus et d'Arcésilas; république indépendante, puis soumise aux Perses, à Alexandre, aux Lagides qui régnaient en Égypte; enfin, conquise par les Romains vers l'an 96 avant notre ère, la Cyrénaïque, dans ces situations si diverses, resta toujours une des contrées les plus riches de l'antiquité par ses productions naturelles, son industrie et ses relations commerciales. Parmi les produits naturels ou manufacturés dont trafiquaient les Cyrénéens, nous pourrions citer les amandes, les grenades, les figues, le riz, l'huile d'olive, le vin, le miel, qui n'était surpassé que par celui de l'Hymette, les laines, qui n'avaient pas d'égales, le safran, les dattes, les plumes d'autruche, les pierres précieuses, dans la ciselure desquelles ils avaient acquis une grande habileté. Malgré les ravages des barbares, les Génois surent encore, pendant le moyen âge, tirer parti de ces produits dans leurs relations avec l'ancienne Cyrénaïque, et quelques-uns d'entre eux sont, même encore aujourd'hui, l'objet d'un trafic assez

(1) IV, 168 et suiv.

important dans le port de Bengasi, qui correspond à l'ancienne Hespéris ou Bérénice. Tout cela est développé et démontré, avec les textes à l'appui, dans l'ouvrage, déjà cité, que le savant Danois Thrige a consacré à l'histoire de Cyrène. Mais aucun de ces produits, à toutes les époques de l'histoire de la Cyrénaïque, n'égala en célébrité et en importance le *silphium*.

Le plus bel éloge que les anciens puissent faire de Cyrène, c'est de l'appeler σιλφιόφορος ou *laserpitifera*, comme dit Catulle (1). On voit le *silphium* représenté sur presque toutes les médailles frappées à Cyrène ou à Barcé. Spanheim (2) a consacré un très-curieux chapitre aux nombreuses médailles de Cyrène où le *silphium* est représenté, et dont il a reproduit quelques-unes. Dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions (3), nous trouvons une notice très-curieuse de l'abbé Belley sur une améthyste provenant de Cyrène, appartenant au duc d'Orléans, et sur laquelle on voit gravée la figure d'un personnage qui joue un grand rôle dans l'histoire de la Cyrénaïque, Magas, et, à côté de lui, une tige de *silphium*. La vingt-deuxième planche du troisième volume de Pellerin (4) nous représente une médaille de Cyrène avec cet exergue KYPANA, forme dorienne pour Κυρηνή, et, au revers, trois pieds de *silphium*. Le *silphium* figure également sur la plupart des médailles de la Cyrénaïque décrites dans le recueil d'Ehkel (5), et dans celui de Mionnet (6). M. Charles Lenormant, en s'occupant, dans la *Revue archéologique* (7), de divers objets antiques rapportés de la Cyrénaïque par M. et Mme Vattier de Bourville, a commenté et expliqué, d'une manière intéressante et ingénieuse, trois médailles provenant de ce pays, appartenant aujourd'hui au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, et sur lesquelles figure toujours le *silphium*. Enfin un de nos contemporains, dont le nom est cher à tous les artistes, et qui fait de sa fortune le plus honorable et le plus intelligent emploi, M. le duc de Luynes, a publié, en 1833, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (8), la gravure d'un vase provenant de Cyrène, appartenant aujourd'hui à une collection

(1) VII, 4.
(2) *De usu et prost. num.*, p. 253-257.
(3) *Ancienne série*, t. XXXVI, p. 18.
(4) *Explic. des Méd.*, III, n°s 6 et 7.
(5) *Doct. numism.*, IV, p. 119.
(6) *Descript.*, VI, p. 554.
(7) V^{e} année, p. 230 et pl. 93.
(8) T. V, p. 56 et pl. 47.

particulière à Paris, et sur lequel est représenté le roi de Cyrène Arcésilas III, celui que Pindare a chanté dans la quatrième Pythique, assis sur son trône, et faisant peser devant lui, dans une énorme balance, des sacs remplis d'une matière blanche et cotonneuse que de nombreux personnages, placés plus bas, entassent et réunissent. L'un de ces personnages porte, au-dessus de sa tête, cette inscription : Σιλφιόμαψος (celui qui recueille le *silphium*). Cependant, comme le fait très-justement observer M. le duc de Luynes, la matière blanche et cotonneuse, que l'on pèse ainsi, est de la laine; ce ne peut pas être du *silphium*, puisque celui-ci était réduit en suc dans des chaudières. L'inscription, placée au-dessus de la tête de l'un des personnages, est là seulement, ajoute encore le savant académicien, pour caractériser le pays.

Le *silphium* était, en effet, la grande richesse de Cyrène. Le meilleur souhait, dit Strabon (1), qu'on pût faire à un Cyrénéen, c'était une abondante récolte de *silphium*. Lorsque les Cyrénéens voulurent se gagner la protection d'Apollon, ils ne trouvèrent rien de plus précieux à envoyer à Delphes qu'une tige de cette plante. Aussi, dans leurs traditions poétiques, la découverte de cette plante et de ses emplois était-elle attribuée au fils même du Dieu protecteur de leur ville et de la déesse qui leur donna leur nom, à cet Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène, dont Virgile, dans l'épisode du quatrième livre des Géorgiques, a rendu le nom immortel. Elle croissait naturellement, non pas dans toute la Cyrénaïque, mais dans la partie montagneuse de ce pays. Pline distingue, en effet, trois zones dans la Cyrénaïque (2) : celle du littoral produisait des arbres; la zone intermédiaire, vers l'intérieur, produisait des grains seulement; la zone plus reculée, vers le midi et les déserts, sur les premiers gradins des montagnes, qui avait 30 000 pas de large et 250 000 pas de longueur, ne produisait que du *silphium*. Or, quoique celle-ci fût plus au midi, comme elle était plus élevée et aspectée au nord, elle était beaucoup plus froide, et, par ce que nous dit Pline des diverses époques où l'on récoltait dans la Cyrénaïque, nous voyons que la température était, dans cette zone montagneuse, à peu près ce qu'elle est dans le midi de la France. Le *silphium* s'y récoltait en très-grande abondance. Lorsque, par suite du dévouement si célèbre des Philènes, la paix eut été signée entre Cyrène et Carthage, il s'établit des relations commerciales entre ces deux

(1) XVII, 2.
(2) V, 5.

grandes républiques. Les Carthaginois importaient à Cyrène des vins d'Espagne et des îles Baléares, de la pourpre, de l'étain, de l'or, et en exportaient du *silphium*. Sous les Lagides, Alexandrie recevait également des quantités considérables de ce produit que les Grecs, établis dans cette grande capitale commerciale, tiraient de la Cyrénaïque et qu'ils allaient vendre dans les diverses parties de la Grèce et de l'Italie. Après la conquête de Cyrène par les Romains, ce fut en *silphium* que les Cyrénéens payèrent le tribut annuel auquel ils avaient été assujettis, et voilà ce qui nous explique les deux faits que j'ai déjà cités d'après Pline : les 30 livres de *silphium* qui furent apportées à Rome en 93, c'est-à-dire trois ans après la soumission de la Cyrénaïque; les 1500, ou, suivant d'autres éditions, les 111 livres de ce produit que César trouva dans l'*ærarium*, au commencement des guerres civiles. Si nous en croyons Plaute (1), c'était à Capoue que se faisait, pour l'Italie, le commerce du *silphium*, comme, du reste, de presque tous les parfums de l'antiquité, ce qui contribua, sans doute, à la réputation de mollesse de cette ville, et ce qui donna lieu à ce proverbe, cité par Pline (2), que, chez les Campaniens, il se faisait plus de parfums que d'huile chez les autres peuples : *plus apud Campanos unguenti, quam apud cæteros olei fieri.*

Toutefois, l'exportation du *silphium* qui, depuis la fondation de Cyrène, pendant la période de son indépendance, sous les Lagides, et pendant le siècle qui suivit sa soumission aux Romains, avait donné lieu à un commerce si lucratif, cessa dès le premier siècle de l'empire. Pline nous apprend, en effet (3), que les fermiers des pâturages publics (*publicani qui pascua condunt*), voyant combien les bestiaux étaient avides de cette plante et combien elle les engraissait, les laissèrent paître en toute liberté dans les lieux où elle croissait. Aussi disparut-elle bientôt de la Cyrénaïque, de telle façon que, du temps de Pline, on ne put en trouver qu'un seul pied qui fut envoyé à l'empereur Néron, et que les Romains furent, dès lors, réduits au *silphium* de la Médie, de la Perse et de l'Arménie, très-inférieur, comme nous l'avons vu, à celui de la Cyrénaïque. Strabon (4) constatait déjà de son temps, trente ou quarante ans avant Pline, la disparition du *silphium* de la Pentapole cyrénéenne. Mais il en attribuait la cause aux ravages des tribus nomades, et il ne

(1) *Rudens*, v. 539.
(2) XVIII, 29.
(3) XIX, 15.
(4) XVII, 2.

parle pas de cette avidité des publicains contre laquelle Pline s'est indigné. Au III[e] siècle de notre ère, Solin constate également la disparition du *silphium*, mais pour un autre motif encore. Suivant lui (1), les ravages des barbares en avaient commencé la destruction, puis les habitants eux-mêmes l'arrachèrent pour échapper à l'énormité des impôts dont cette plante était frappée : *Quæ germina..., ob intolerandam vectigalis nimietatem, ferme penitus ipsi accolæ eruerunt.* Malgré cette destruction, quelles qu'en soient les causes, quelques pieds échappèrent. Au V[e] siècle, Synésius, qui était né à Cyrène, et qui mourut, en 431, évêque de Ptolémaïs ou Barcé, dans la Pentapole, nous parle du *silphium* dans plusieurs de ses hymnes et surtout de ses épîtres. Mais il résulte, de ces passages eux-mêmes, la preuve que, à l'époque de Synésius, le *silphium* était très-rare, qu'on n'en faisait plus, par conséquent, un objet de commerce, et que ce n'était plus qu'un objet de curiosité. C'est ainsi que, dans sa cent-sixième épître, Synésius annonce à l'un de ses amis l'envoi d'un pied de *silphium* et l'engage à le bien soigner, en l'arrosant, chaque jour, dans son jardin. C'est ainsi encore que, dans sa cent-trente-troisième épître, le même évêque écrit à un autre de ses amis qu'il est parvenu même à avoir une certaine quantité de suc de *silphium*, et, ajoute-t-il, du véritable, du *silphium de Battus*, ce qui nous prouve que, au V[e] siècle, c'était une chose rare même dans la Cyrénaïque : ὀπὸν Σιλφίου πολὺν · Βάττου γὰρ ἀκούεις ἄυτὸ δήπου.

Synésius paraît bien être, dans l'ordre des temps, le dernier, non pas sans doute qui ait mentionné, mais qui ait vu le *silphium*. M. Quicherat, dans son *Thesaurus poeticus*, à l'article *Laserpitium*, cite le vers suivant d'une femme poëte de l'Aquitaine, Eucheria, qui vivait au V[e] ou au VI[e] siècle de notre ère, et dont il reste quinze distiques publiés dans l'*Anthologie* de Burmann :

Nectareum vitient nunc lasera tetra rosatum.

Mais ce n'est qu'une boutade sans importance, et, évidemment, Eucheria a parlé de ce qu'elle ne connaissait pas. Le *silphium* ou *laser* ne gâtait rien, nous venons d'en avoir des preuves nombreuses, et, quel que soit le sens du mot *tetra*, il est également impropre, le *laser* n'étant ni noir ni affreux. J'ai cru, un instant, en ouvrant le glossaire de Ducange, que la réputation, et peut-être même l'usage du *silphium* ou *laserpitium* se seraient maintenus pen-

(1) *Polyhist.*, 30.

dant le moyen âge. On y trouve, en effet, le *laserpitium* mentionné sous la forme altérée de *lascopitium*, et avec un renvoi au récit des miracles de saint Raymond dans les Bollandistes. Mais en recourant à cet ouvrage même (1), j'ai été bien vite détrompé. Il s'agit ici de la vie du célèbre Raymond Lulle, dont les Bollandistes défendent la sainteté, et dont le procès de béatification, quoiqu'il fût mort en 1315, n'eut lieu qu'en 1595, 1605, 1617, et même jusqu'en 1689. Dans cette dernière partie de l'information, un témoin dépose que, le 25 janvier de chaque année, les reliques du bienheureux accomplissent un miracle, et que le caveau où elles sont conservées, dans une des églises de Majorque, exhale, ce jour-là, une odeur qui n'est celle ni de l'encens, ni du baume, ni de l'ambre, ni du *lascopitium*, ni des roses, ni des violettes, mais une odeur surnaturelle et divine. Le *lascopitium* ou *laserpitium* est cité, là, en 1689, par quelqu'un qui avait lu les anciens et qui cherchait ses comparaisons dans ses souvenirs. Le texte cité par Ducange n'a donc aucunement l'importance que notre illustre savant semble lui attribuer, et il n'est pas du moyen âge. Il paraît donc bien constaté que Synésius est le dernier qui ait vu le *silphium*, déjà très-rare de son temps, et, par conséquent, que Strabon et Pline ont raison quand ils nous disent que, dès le premier siècle de notre ère, il avait presque complétement disparu de la Cyrénaïque, dont il avait été, pendant plusieurs siècles, la production la plus célèbre et l'objet de commerce le plus considérable et le plus important.

Antonin MACÉ,
Professeur à la faculté des Lettres de Grenoble.

(1) T. V. de juin, p. 490.

(*La suite à un prochain numéro.*)

LE
VERRE DE CHARLEMAGNE.

Gloriæ majorum.

On voit au musée de la ville de Chartres une coupe de verre d'une forme élégante et « *d'une grandeur extraordinaire,* » suivant les expressions de l'historien blaisois; les dessins variés qui en font l'ornement; la légende en caractères arabes qui l'entoure; la tradition fabuleuse ou véridique qui veut que cette coupe ait appartenu à un roi de France, au premier empereur d'Occident; son antiquité seule, abstraction faite de ce souvenir historique, tout concourt à l'étude d'un objet d'art aussi précieux, d'un intérêt réel.

On désigne communément cette coupe sous cette dénomination : « *le verre de Charlemagne* (1). »

I. Ses dimensions.

Elle ressemble plutôt à un calice qu'à un hanap (2), dont la forme était très-capricieuse et aussi arbitraire que l'étiquette qui présidait à son usage (3).

Hauteur entière de la coupe, 22 centimètres, 18 millimètres; de son support, 8 centimètres, 14 millimètres.

Circonférence : la plus large, 42 centimètres, 6 millimètres; au milieu, 24 centimètres, 18 millimètres; la plus étroite, 18 centimètres; du support, 30 centimètres, 36 millimètres.

(1) Bernier, *Hist. de Blois*, p. 212. — L'abbé Bordas, *Hist. du Dunois.*

(2) On lit dans le roman d'Athis :

Parmi les renes le (vin) vont portant
A pleins hanaps a espandant....

(3) M. de Laborde, Notice des émaux au musée du Louvre, v° *hanap.*

II. Sa description.

La partie supérieure de la coupe offre un limbe lisse; au-dessous, est une inscription arabe. Les lettres les plus grandes ont 2 centimètres 1 millimètre de hauteur; plus bas, une bande composée d'entrelacs; au-dessous, un dernier cordon.

Les lettres sont coloriées en rouge sur les côtés de leurs entailles, et dorées au milieu; plus bas, sont des émaux incrustés dans le verre, en forme de petits points blancs et bleus en relief, et renfermés entre des filets dorés; le support est en cuivre; on voit qu'il a été argenté (1); il est ciselé dans la partie la plus rapprochée de la coupe; le pied présente des côtes en bossage.

La représentation gravée ci-jointe (pl. 308) figure le verre réduit de moitié; l'inscription qui l'entoure est dans sa grandeur originale.

III. Son origine.

Cette coupe a appartenu au trésor de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun (Eure-et-Loir). Ce point n'est pas douteux. Le 29 frimaire an VII (19 décembre 1798), le président du directoire du département d'Eure-et-Loir la réclamait de l'administration municipale de Châteaudun pour la déposer à la bibliothèque nationale; elle n'y fut pas envoyée, et passa à la bibliothèque de Chartres où nous l'avons conservée jusqu'à la création de notre musée, en 1834. De qui l'abbaye de la Madeleine tenait-elle cette coupe? Cette question est plus difficile à résoudre.

L'abbaye de *Sainte-Marie Magdelaine*, de l'ordre de Saint-Augustin, était, s'il faut en croire l'auteur du pouillé du diocèse de Chartres (2) « *de fondation royale* (3). »

Le poëte Bouthrays, lequel vivait de 1552 à 1630, l'affirme.

« Quam vetus hæc fuerit, quamque inclyta et hospita regum
Cœnobium *a Carlo Magno* satis indicat illud
Magdalidis divæ æterno sacravit honori.... »

Selon d'autres récits, Charlemagne n'aurait fait que *restaurer*

(1) Bernier (*ut supr.*) dit que le pied était d'argent, « *avec des compartimens d'émail.* » L'abbé Bordas (*ut supr.*), que la coupe est enchâssée « *dans une soucoupe d'argent....* de bas aloi. »

(2) P. 15.

(3) Voy. René Chopin, *Sacra politia monasticon.*

l'abbaye... *Regalis abbatia sanctæ Magdalenæ castroduni a Carolo Magno* RESTAURATA.

Telle est l'inscription placée au bas de la représentation de l'abbaye de la Madeleine, qui existe au cabinet des estampes de la bibliothèque de la rue Richelieu.

Tout cela n'a pas la valeur d'un *titre*.... Les Bénédictins, on le sait, ne se faisaient pas faute de regarder les monuments des XI[e] et XII[e] siècles comme contemporains de Charlemagne, voire même de temps plus reculés.

Le plus ancien titre de l'abbaye de la Madeleine serait une bulle d'Innocent II, de 1131 ; elle témoigne qu'avant d'appartenir à des chanoines réguliers elle fut entre les mains de chanoines séculiers. Yves de Chartres, dans ses lettres 121 et 282, parle de cette abbaye (1).

En 1739, D. Verninac, bibliothécaire de Bonne-Nouvelle d'Orléans, se rendit à Châteaudun dans le but de favoriser les recherches que se proposait de faire dans les diocèses de Chartres, de Blois (2) et d'Orléans, D. Brice, religieux de Saint-Germain des Prés, nouvel éditeur du *Gallia christiana*. Le R. P. Jean Frion était alors prieur de la Madeleine. Nous savons par les historiens du Dunois qu'on ne put mettre sous les yeux de D. Verninac un titre antérieur à celui que nous avons indiqué. Aussi les auteurs du *Gallia christiana* firent-ils bonne justice de Charlemagne! *hujus appellationis*, disent-ils, *aut nulla aut paucissima vestigia in monumentis quæ beatæ Magdalenæ ferè semper beatæ Mariæ nomen ferè nunquam exhibent* (3).

Au point de vue archéologique, *Montfaucon* nous apprend qu'il se proposait de parler de l'abbaye de la Madeleine ; il ne put donner suite à son projet, ne trouvant personne à qui s'en rapporter sur l'exactitude des dessins. Lancelot a fait, lui, dessiner le portail et les statues, malgré les dégradations qu'ils avaient subies depuis le terrible incendie du 22 juin 1723, qui brûla une grande partie de la ville de Châteaudun. « A examiner, dit Lancelot (4), leurs habillements (des statues), leurs sceptres, leurs couronnes, leurs bonnets, on ne voit rien qui ne puisse convenir, sinon aux premiers temps de la première race, au moins au commencement de la seconde ; elles n'ont aucun ornement qui soit particulier aux siècles postérieurs, ni écus, ni armoiries, ni escarcelle, ni oiseaux sur le poing,

(1) Paris, 1585, in-4; et 1610, in-8.
(2) Blois fut détaché du diocèse de Chartres en 1697.
(3) T. VIII, publié en 1744, col. 1317.
(4) *Hist. de l'Acad. des insc. et belles-lettres*, t. IX, p. 191.

ni habits maillez, ni casques, tels qu'on en trouve dans le XI[e] et dans le XII[e] siècle. Les sceptres sont terminés par des fleurons à feuilles étroites, aucune fleur de lis exactement marquée ; presque tous ont de longs cheveux ; les femmes ont des tresses qui descendent jusqu'à leurs genoux ; les manches de leurs robes sont larges et pendantes. Tous ces caractères se trouvent dans les monuments qui nous sont restés des six premiers siècles de la monarchie. »

Ce qui n'empêche pas Lancelot, auquel a répondu D. Plancher (1), de se borner à suspendre son jugement sur la question d'origine de l'abbaye de la Madeleine pour s'en tenir à ces observations de détail.

IV. De la forme de la coupe.

Une première observation, c'est que les vases musulmans qui parviennent en Europe sont le plus souvent d'un travail grossier (2). Si la forme de la coupe ne nous révèle rien de son origine, l'étude de l'inscription peut donc *seule* nous l'indiquer. Bernier et l'abbé Bordas pensaient que cette coupe avait pu être offerte comme présent à Charlemagne. On sait, en effet, que pendant le long règne de ce roi il reçut deux ambassades de Aaron, Al-Réchyd, le plus célèbre des califes abassides. De riches présents, *magnifica munera*, rapporte Éginhard (3), lui furent envoyés. Nous en avons le détail minutieux... : une clépsydre ou horloge d'eau, regardée comme une merveille, un jeu d'échecs (4), etc. Il n'est pas question de *coupes*, de verres.... (5).

(1) *Hist. du duché de Bourgogne*, t. I.

(2) *Descript. des mon. du cabinet de M. de Blacas*, t. II, p. 421, § 10.

(3) Dans les *Monuments de la mon. franç.* de Montfaucon, t. I, p 230, aux notes.

(4) Le jeu d'échecs a été déposé, en 1793, à la Bibliothèque de la rue Richelieu, avec un petit Coran in-16, écrit en caractères koufiques, sur peau de gazelle. Ce Coran avait appartenu à Aaron.

(5) Un journal (*le Pays*) nous apprenait, il y a peu de temps, que le même calife aurait fait remettre au roi les clefs du saint sépulcre et l'étendard de Jérusalem. Un moine du Mont-Olivet rapporta diverses reliques parmi lesquelles un puissant talisman. Ces reliques furent transportées à Aix. Tous les sept ans elles sont exposées. Le talisman resta dans le tombeau jusqu'à son ouverture en 1166. Charlemagne le porta jusqu'à sa mort. Napoléon I[er] ayant fait rendre, en 1804, à la ville d'Aix des reliques enlevées pendant la Révolution, le clergé lui fit don de ce talisman qui serait aujourd'hui entre les mains de Napoléon III. Il est en or, rond, incrusté à la surface de pierres précieuses, le milieu est composé de deux larges saphirs superposés, renfermant un morceau de la vraie croix. L'intérieur du cercle en or renferme un fragment de diverses reliques.

V. Explication de l'inscription.

Elle a été traduite plusieurs fois :

Par Frédéric Morel, interprète du roi.

« Majestas perpetua, vita longæva ac sana, fortuna ascendens tempus adjuvans, imperium perfectum. »

Par Lancelot.

« Bona vita, felix regnum, æterna majestas, summa gloria. »

Par M. Reinaud (1).

« Que sa gloire soit éternelle et sa vie longue et saine; que son sort soit heureux ; son siècle favorable et sa fortune parfaite. »

Par M. Marcel, ancien directeur de l'imprimerie de la république française au Caire.

« Gloria æterna, vita longa et sospes, status felix, floridus et firmus ac potentia perfecta. »

Enfin, par M. Caussin de Perceval (2).

« Gloire durable, vie longue et exempte de maladie, succès croissants, fortune toujours favorable, prospérité parfaite. »

VI. A quel siècle se rapportent les caractères de cette inscription ?

Nous ne sommes plus ici que simple rapporteur des pièces qui sont entre nos mains.

« Ce verre, écrivait M. *Reinaud* (3), vient d'Égypte ; la forme des lettres prouve qu'on ne peut en faire remonter la date avant la fin du XIIe siècle. Il paraît *certain* que quelque croisé l'aura rapporté de ce pays comme souvenir, comme tant d'autres monuments de ce genre épars dans les différentes villes de France. Ainsi, on pourrait rattacher l'arrivée de ce verre au retour de quelque croisé d'Égypte, soit après la prise de Damiette en 1215 (4), soit à la première croisade de saint Louis (5). »

« Ceux qui se sont montrés les plus opposés, dit M. *Marcel* (note du 23 juin 1839), à la tradition qui reporte l'origine du vase à l'é-

(1) En 1821, lorsqu'il visita la bibliothèque de Chartres.

(2) En 1845.

(3) *Ut supr.*

(4) Il y a ici une erreur ; la prise de Damiette remonte à 1251.

(5) Le 25 août 1248, saint Louis s'embarqua pour la première croisade.

poque de Charlemagne, se sont surtout appuyés sur l'opinion soutenue par l'illustre M. Silvestre de Sacy, mon maître et le maître de tous les orientalistes européens, en pensant que le caractère arabe de la forme appelée *neskhi,* telle que celle de l'inscription du vase, n'avait été inventé, conséquemment employé que près de deux siècles après l'époque de Charlemagne et qu'à l'époque du calife Haroun-al-Raschid, la seule écriture en usage chez les Arabes était l'écriture *koufique;* ils en concluaient que nécessairement alors le vase devait être plus moderne. Mais cette objection, qui parut longtemps convaincante, tomba entièrement depuis que la découverte de deux papyrus, écrits en Égypte en caractères *neskhis,* dans le premier siècle de l'hégire, vers l'an 670 de J. C., a forcé M. de Sacy lui-même de se ranger de l'avis de M. Marcel, qui avait énoncé l'opinion que les caractères koufiques et neskhis avaient été usités successivement, mais simultanément, dans les premières années de l'époque musulmane. »

M. *Reinaud* répondit à cette objection (1) : « Cette inscription est en caractères neskhis, c'est-à-dire cursifs. L'origine de l'écriture arabe neskhi est plus ancienne qu'on ne l'avait cru d'abord, et paraît remonter jusqu'aux premiers temps de la religion musulmane. Mais le *verre* n'appartient pas à une époque aussi reculée, et paraît dater du XIIe ou XIIIe siècle. Il existe à la Bibliothèque *royale* un alcoran en caractères koufiques, accompagné d'une note en caractères neskhis portant que le livre avait été copié en l'année 181 de l'hégire (797 de J. C.), pour le calife Haroun-al-Raschid. On trouve également au cabinet des médailles des pièces d'un jeu d'échecs, sur l'une desquelles est une inscription, dont les formes sont analogues à celles de la note placée à la fin de l'alcoran de Haroun-al-Raschid. Si l'on en croit une tradition qui ne manque pas de probabilité, le jeu d'échecs et l'alcoran auraient été envoyés en présents par le calife à Charlemagne. Or, l'on ne remarque pas de ressemblance entre l'inscription du *calice* et les deux descriptions en question. Au contraire, il existe une analogie sensible entre l'inscription du calice et une inscription qui accompagne un globe céleste fabriqué pour le sultan d'Égypte, Malek-Kamel, fils de Malek-Adel, et neveu du grand Saladin (2), l'an 622 de l'hégire (1225 de J. C.). Sur ce globe, qui se conserve à Rome, on peut consulter l'ouvrage intitulé : *Globus cœlestis kufico arabicus musæi Borgiani*, et publié par Simon Allemani

(1) Le 6 août 1839.

(2) Saladin laissa dix-sept fils et une fille. (Michaud, *Biog. des crois.*, t. II, p. 338-9.) D. de B.

(Padoue, 1790, 1 vol. in-4°). La même analogie se fait remarquer entre l'inscription du calice et les légendes des médailles frappées sous les princes de la famille de Saladin; tout porte à croire que le calice de Chartres *vient d'Égypte ou de Syrie;* dans tous les cas, il n'est pas vraisemblable que ce calice ait été originairement destiné à quelque prince. La matière et le travail en paraissent bien ordinaires, et l'inscription n'offre rien qui ne s'adresse aux personnes d'un rang commun. »

L'opinion si imposante du savant M. Reinaud se trouverait encore appuyée de celle de M. *Caussin de Perceval*, dans la lettre qu'il voulut bien nous adresser le 29 décembre 1845, en réponse aux questions que nous lui soumettions.

« Ces souhaits, nous écrivait-il, adressés au propriétaire de la coupe, ne contiennent aucune indication qui puisse confirmer ou démentir la tradition suivant laquelle cette coupe aurait fait partie des présents envoyés par le calife Haroun-al-Raschid à Charlemagne. Les caractères neskhis étaient en usage chez les Arabes bien avant l'époque du calife Haroun; mais *je doute* qu'au commencement du IXe siècle on donnât à ces caractères des formes aussi arrondies, aussi semblables aux formes modernes qu'on remarque dans l'inscription. J'inclinerais à penser que l'inscription et la coupe appartiennent à des temps plus rapprochés de nous que le siècle de Charlemagne. »

VII. Dernière conjecture.

Dès 1821, au premier examen de notre coupe, M. Reinaud conjecturait qu'il était venu d'Égypte; en 1839, il émettait la même opinion.... « *Quelque croisé*, disait-il, *l'aura rapporté d'Orient.* » C'est ce dernier fait que nous croyons très-vraisemblable, et que nous avons cherché à vérifier.

Les croisades commencent en 1096, et prennent fin en 1214.

« La croisade de saint Louis, écrit Michelet, fut la dernière croisade; le moyen âge avait donné son idéal, la fleur de son fruit; il devait mourir (1). »

Le pays chartrain, le Dunois et le Perche fournirent leur contingent dans ces guerres saintes; un grand nombre de gentilshommes prirent la croix; ils vendirent une partie de leurs biens pour subvenir aux dépenses du voyage.

(1) *Hist. de France*, t. II, p. 607.

Nous précisons :

Louis, comte de Chartres et de Blois, se dispose, vers 1202, à partir pour la croisade. Il emmène avec lui une nombreuse compagnie de seigneurs. A peine Jean d'Amboise, seigneur d'Oisy, est-il devenu comte de Chartres, qu'il accompagne saint Louis en terre sainte. Pierre de France, fils de saint Louis, comte de Chartres, de Blois, d'Alençon et du Perche, suit le roi son père en Afrique et se fait tuer au siége de Tunis en 1270. Nivelon de Meslay et de Freteval, qui vivait en 1108, alla aussi en terre sainte. Foulques ou Foucher, de Chartres (1), qui devint chapelain de Baudouin Ier, roi de Jérusalem, suivit à la croisade son seigneur le comte de Blois et le duc de Normandie. Enfin, nous avons deux lettres d'Étienne, comte de Chartres et de Blois à Adèle son épouse : l'une datée du camp d'Antioche ; l'autre devant Nicée (2).

En 1096, Rotrou III, comte du Perche, part pour la première croisade, suivi de 36 nobles appartenant à la province du Perche. « *Il n'estoit fils de bonne mère*, dit l'historien Courtin, *qui ne s'enroslat.* » Rotrou revint en 1100. Dans les années 1113, 1114 et 1115, Rotrou va au secours d'Alphonse Ier, roi de Navarre et d'Aragon, dont les États étaient envahis par les Maures, Sarrasins, etc. ; en 1190, à la troisième croisade, Rotrou IV, comte du Perche, part pour la guerre, accompagné d'un grand nombre de chevaliers ; d'autres partent pour la quatrième croisade ; en 1205, Étienne, frère de Geoffroy IV, comte du Perche, se met à la tête des barons percherons et de leurs hommes d'armes.

En 1146, lors de la croisade prêchée par saint Bernard, Robert, comte de Dreux, père du roi, et le roi lui-même prirent la croix. L'empressement était si grand, qu'il ne resta que femmes et enfants dans plusieurs bourgs. On envoyait par forme de dérision une quenouille et un fuseau à quiconque pouvait se croiser et ne le faisait pas.

Dans le Dunois, on se croise également. Hugues Ier, de Châtillon, comte de Dunois, partit en 1248 pour la croisade. A son passage à Avignon, une querelle s'éleva entre les croisés et les habitants. Une pierre lancée par un mangonneau atteignit le comte et le tua. « *C'était*, raconte Mathieu Pâris (3), *le plus qualifié et le mieux escorté des croisés.* » Il était à la tête de 50 chevaliers portant bannière, sans comp-

(1) On a de lui : « Fulcherii Carnotensis gesta peregrinantium Francorum cum « armis Hierusalem pergentium. »

(2) Mabillon, t. I, part. II, p. 237.

(3) P. 515.

ter les 10 écuyers qui, ordinairement, étaient défrayés dans les guerres par les comtes de Blois. La plupart des chevaliers et tous les écuyers revinrent dans leurs terres après la mort du comte. En 1287, Alix, veuve de Jean Châtillon II, comte de Blois, et de Dunois, se rendit en terre sainte; en 1248, Geoffroy V, vicomte de Châteaudun, y alla; en 1270, les Dunois prirent part à la dernière croisade, sous la conduite du prince Pierre, mari de Jeanne de Châtillon, fille de Jean Ier de Châtillon, comte de Blois, de Dunois et de Chartres.

VIII. Conclusion.

De cet historique, nous concluons que très-certainement quelque croisé appartenant au pays Chartrain, au Dunois, ou au Perche, aura rapporté de la terre sainte cette coupe (1) qui fait le sujet de notre mémoire, et en aura fait don à l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun comme un pieux et noble souvenir de cette glorieuse ligue entreprise pour l'honneur et la défense de la croix !

Doublet de Boisthibault.

(1) M. Reinaud, dans son ouvrage précité, signale une inscription à peu près semblable à la nôtre sur un vase de laiton, en forme de grande calotte, dans le fond duquel est un médaillon entouré de poissons. En dehors sont quatre médaillons représentant chacun une espèce de gazelle; dans l'intervalle on lit :

Honneur durable, prospérité croissante, sort heureux, vie fortunée, aisance parfaite, bonheur complet et santé au propriétaire à jamais.

Ce vase appartenait à la collection de M. de Blacas.

ANTIQUITÉS SCANDINAVES.

On entend le plus ordinairement par *Scandinaves*, ces peuples venus d'Asie, qui, conduits par un chef nommé Odin ou Woden, qui vivait 70 ans avant Jésus-Christ, vinrent habiter cette région de l'Europe septentrionale qui représente aujourd'hui la Suède et la Norvége. Trop longtemps on a laissé ces peuples dans un injuste oubli, leur histoire à quelque époque qu'on l'envisage est cependant digne de notre curiosité. Leurs monuments empreints de ces idées mystérieuses, fantastiques, inspirées par une mythologie aux dieux étranges, aux dogmes singuliers, ont un caractère bizarre qui étonne. M. Pierre Victor a publié, il y a quelques années, le résultat de ses études sur les antiquités du nord de l'Europe, qu'il a accompagné de nombreux dessins.

Plusieurs fois déjà nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur les travaux des Sociétés archéologiques du Nord et sur leurs nombreuses et intéressantes découvertes qui enrichissent chaque jour leurs musées de monuments qui sont encore si peu connus des archéologues français.

Plus on examine ces monuments, plus on est frappé des rapports qui existent entre eux et ceux de divers autres peuples plus anciens et plus avancés en civilisation; en outre, les relations des anciens Scandinaves avec diverses contrées de l'Europe sont attestées par les traces qu'ils y ont laissées.

L'Islande aujourd'hui si fructueusement explorée par les antiquaires danois, l'Angleterre, l'Écosse, la France, offrent des débris de forteresses, des tombes, des pierres runiques qui appartiennent aux Scandinaves; et une partie de ces hordes qui envahirent nos contrées reposent avec leurs armes sur les rives du Rhin, de la Seine et de la Loire. Plusieurs monuments lapidaires qu'on y a retrouvés en ont fourni la preuve; M. Le Bas a signalé une inscription runique découverte près de Saumur. La Normandie en possède peut-être un grand nombre, et si les découvertes récentes de MM. Lenormant, père et fils, restent authentiques, après le rapport contradictoire publié par la Société archéologique du département

de l'Eure, des inscriptions en caractères runiques auraient été recueillies dans les environs d'Évreux.

Peut-être aura-t-on un jour la preuve que ces hardis navigateurs ont visité les rivages africains et du nouveau monde; mais jusqu'à présent, on ne peut faire à ce sujet que des conjectures.

Des circonstances vinrent modifier ces mêmes nations; de conquérantes, elles se font presque pacifiques; d'errantes, elles deviennent peu à peu sédentaires: elles cherchent à se constituer en nationalités distinctes. Dès lors s'introduit dans leur sein avec le christianisme, une religion plus douce et plus sévère à la fois, qui influa sur leurs mœurs, et dont se ressentirent leurs productions artistiques.

Les anciens habitants de la Scandinavie ont laissé des monuments qui nous font connaître à quel degré ils étaient parvenus dans les sciences. Un rapport lu par M. Rafn, à la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague, dans la séance du 25 février 1852, donne les détails les plus intéressants sur les connaissances cosmographiques et géographiques des anciens Scandinaves, et les bibliothèques de la Suède et du Danemark renferment un grand nombre de leurs manuscrits, de chartes avec leurs sceaux, d'anciens codes qui peuvent jeter une vive lumière sur leur législation, leurs coutumes et leurs mœurs. Leurs monuments et les ornements qui y sont sculptés, ainsi que les objets de parure attestent un certain goût artistique qu'ils avaient sans doute puisé dans leurs relations avec des peuples plus policés. Aussi, ces monuments offrent-ils à la numismatique, à la paléographie et à plusieurs autres branches des sciences et des arts, d'intéressants sujets d'études.

Les musées du Nord renferment un grand nombre de ces monuments trouvés dans les fouilles ou dans les tombeaux, ce sont des armes, des ustensiles de toutes sortes, des médailles en cuivre, en or et en argent, des poteries, etc.

Nous donnons sur la planche 309 ci-jointe, quelques représentations de ces monuments. Le n° 1 est un sarcophage en marbre de 2 mètres de long sur 64 centimètres de hauteur. Il est orné d'arabesques d'un très-bon goût. Une inscription en caractères runiques est gravée au sommet du couvercle et une inscription latine sur le bord. Le sujet sculpté sur la face doit être la résurrection, pour le jugement dernier; à droite et à gauche du rédempteur, on voit les humains qui, au son de la trompette d'un ange placé à la gauche de Jésus-Christ, arrivent devant le grand juge, les uns à pied, les autres dans des espèces de petits batelets. Ce sarcophage,

trouvé en Sodermanland, est aujourd'hui conservé dans le musée de Stockholm. Les nos 2 et 3 de la même planche représentent des pierres de granit entourées d'inscriptions en lettres runiques et ornées de torsades et d'arabesques bizarres et compliquées. Le no 4 représente une trompette guerrière en bronze, d'une espèce fort rare, trouvée avec des armes en silex. Ces monuments que M. Pierre Victor a publiés le premier, offrent des spécimens curieux de l'art des Scandinaves.

Les Sociétés archéologiques du Nord, dont le zèle ne se ralentit pas, nous feront connaître les résultats de leurs explorations archéologiques. La Société royale de Danemark surtout, grâce à la puissante protection de S. M. le roi, qui en est le président, poursuit sans relâche ses recherches, et recueille les richesses que recèlent ces contrées.

J.

COMPTE DE FABRIQUE

DE L'ÉGLISE

SAINT-LAZARE D'AUTUN

POUR L'AN 1294-1295.

Jusqu'ici on n'a pas, que je sache, signalé de compte de fabrique antérieur au règne de Charles V. En voici un de la fin du XIII[e] siècle. En le comparant avec ceux de date plus récente, on aura l'idée de ce que pouvaient être les plus anciens, dont on a souvent regretté la perte, je veux dire les écritures tenues pour la construction des grands édifices religieux du temps de Philippe Auguste. Comme elles devaient être incomparablement plus abrégées que celles du temps de Philippe le Bel, et que celles-ci ne nous apprennent pour ainsi dire rien sur la nature des travaux accomplis, on est amené à conclure que les comptes rendus lorsque s'élevèrent, par exemple, les cathédrales de Chartres, de Bourges, de Reims ou d'Amiens, s'ils s'étaient conservés, seraient sans utilité aucune pour l'histoire de l'art.

L'église de Saint-Lazare, aujourd'hui cathédrale d'Autun, ne possède en plein que depuis 1776 ce titre qu'elle partageait auparavant avec la basilique primitive de Saint-Nazaire. L'évêque s'y tenait la plus grande partie de l'année; ainsi que Saint-Nazaire elle était administrée par le Chapitre. Sa fondation remonte seulement à 1060; le vaisseau actuel fut consacré en 1132. Il nous offre l'un des types les plus élégants de l'architecture qui prit naissance en Bourgogne pendant le XI[e] siècle. Il est voûté en berceau brisé avec des arcs-doubleaux d'un cintre pareil. Partout les supports sont travaillés en manière de pilastres cannelés et surmontés de chapiteaux composites ou corinthiens de la plus belle exécution. L'étagement est de trois ordres, dont le premier consiste en arcades d'une brisure si prononcée, que ceux qui font résider dans la forme des cintres le caractère distinctif des diverses architectures du moyen âge, ne peuvent pas faire autrement que d'appeler l'église de Saint-

Lazare d'Autun « une église ogivale, » selon leur manière de parler. Elle est romane cependant, et parfaitement romane, sauf quelques additions qui y ont été faites postérieurement dans le goût gothique. Ainsi le sanctuaire, qui est un chevet sans galerie pour circuler autour, a été retouché au XVe siècle; ainsi la voûte de la grande nef a été consolidée par l'addition d'arcs-boutants. Je ne doute pas que ce ne soit à cette dernière opération que se rapporte notre compte, attendu qu'il y est question du transport de « pierres appelées gargouilles, » et en même temps d'une réparation à la couverture de l'édifice.

Un mot sur la provenance et la condition du document.

Il consiste en huit feuillets de parchemin d'un très-petit format in-4, et de la plus belle écriture cursive. C'est un débris de registre, recueilli autrefois par Philibert Delamare et relié par ses soins avec des fragments de cartulaires du diocèse d'Autun. Le tout forme le volume n° 5529 B du vieux fonds latin aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, volume qui a été mis à contribution par D. Carpentier, pour son supplément au Glossaire de Ducange. C'est de là que sont sortis les mots *borrellarius*, *cintrum*, *forrellus*, *latare*, *maltellus* et *marritus*, introduits dans la nouvelle édition de M. Henschel.

Le compte de fabrique de Saint-Lazare est en latin. Il faisait partie d'une série portant sur des travaux dont il présente la troisième annuité : ce qui est indiqué par l'un des totaux ainsi conçu : *Summa recepte imposicionis pro tertio anno*. L'année y court d'une Pentecôte à l'autre, prenant son commencement dans la seconde semaine qui suit cette fête (1). L'argent est compté en monnaie viennoise, monnaie plus faible que celle de Tours, car 5 deniers viennois valaient seulement 4 tournois.

De même que les autres comptes que l'on connaît, il est divisé en Recettes et Dépenses.

La partie des recettes porte cet intitulé :

Anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, in septimana post festum beati Barnabe, apostoli, in qua septimana fuit synodus estivalis, usque ad annum revolutum, recepta per Robertum Clavelli, provisorem fabrice eduensis ecclesie, a terrariis, locis et personis, quorum inferius nomina subsequuntur, etc. Tout le monde comprendra que la date énoncée, 1294, est le point de départ pris par l'agent comptable, et par conséquent que l'exercice a été clos en 1295.

(1) Voir la clause par laquelle se termine le document, ci-après, p. 181.

Sept chapitres embrassent la totalité des recettes. Je donnerai le titre et le résumé de chacun.

1° Imposition mise sur le chapitre d'Autun. — Elle est payée par les *terriers* ou receveurs des prébendes dans les divers lieux où les prébendes étaient constituées, savoir : à Autun même, à Marcheseuil et Sussey, à Sampigny, à Marigny et à Bligny. C'est le doyen lui-même qui acquitte sa cote sur le revenu de sa prébende, constituée à Thorey. L'imposition n'est pas payée pour toutes les prébendes des lieux sus nommés ; elle ne l'est pour aucune de celles qui étaient constituées à Perreuil, à Chantoin et à Barbigny. Le total de la recette monte à 160 l. 5 s. ; celui de l'arriéré à 68 l. 17 s.

2° Recette des bénéfices vacants dans les cité et diocèse d'Autun, qui devaient être affectés à l'œuvre de la cathédrale par autorisation du saint-siége. — Cette source de revenu n'a fourni, pendant l'année de l'exercice, que 200 sous tournois évalués 12 l. 10 s. viennois, pour les églises du Pin, dans l'archiprêtré de Pierrefitte, et de Saint-Didier, dans l'archidiaconé de Semur en Brionnois.

3° Recette des indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'œuvre. — Les sommes sont attribuées à chacun des archiprêtrés où elles ont été recueillies, et dans l'ordre suivant : Blanzy, Luzy, Perrecy (les Forges), Charolles, Bois (Sainte-Marie), Semur en Brionnois, Pierrefitte, Moulins, Bourbon (Lancy), Vergy, Arnay (le Duc), Couches, Flavigny, Pouilly (en Auxois), Semur en Auxois, Avalon, Saulieu, Corbigny, Quarrés (les Tombes), Anox (auj. Anost). Le total s'élève à 24 l. 18 s. 4 d.

4° Recette de la quête et de la confrérie de Saint-Nazaire au synode de la Pentecôte. — Elle monte à 12 l. 11 s. 7. d. Le produit est encore indiqué par archiprêtrés, comme dans le chapitre précédent ; mais l'archiprêtré d'Anost n'est pas porté. Au contraire, d'autres qui ne figurent pas dans la précédente liste, sont portés ici, savoir : Beaune, qui vient entre Bourbon et Vergy ; Vandenesse et Touillon, après Pouilly ; Duesme, après Semur en Auxois ; enfin un nom qui n'est pas dans les pouillés modernes qui vient après Quarrés. Il est écrit en abrégé *Align.*, sans doute Alligny.

5° Recette du casuel, *recepta summa emergentis.* — Ce chapitre contient les bénéfices non prévus, réalisés par la caisse de l'œuvre. Ils s'élèvent à la somme de 34 l. 19 s. 5 d. On y remarque plusieurs legs faits par des particuliers de divers pays, entre autres celui d'une femme de Cluny ; mais généralement les donateurs

appartiennent au diocèse d'Autun. Ce sont des paysans, sauf un, dont le nom *magister Humbertus de Virgultis* indique un clerc.

En dehors des legs, trois pierres vendues au curé de Reclesne, rapportent à l'œuvre 40 s. Le recteur de l'Hôtel-Dieu de Varenne (près de Saulieu) fait offrande aussi de 40 s. Le curé de Fontaines en Duesme verse 24 s. 9 d. comme distributeur (*expositor*) des indulgences de Saint-Lazare. Les curés de Buxy et de Saffres apportent, l'un 5 s. 9 d., l'autre 14 s. pour louage de charrues (*pro locatione carrucarum*) dans leur paroisse, et le village de Marcheseuil, qui appartenait au Chapitre, fournit au même titre 12 s. 2 d.

Dans le casuel sont encore comptés : le produit de l'arche ferrée ou tronc de Saint-Nazaire, depuis la Sainte-Catherine (25 novembre) de l'année 1293, jusqu'au jeudi après la Saint-André (12 décembre) 1294; le tiers des indulgences accordées aux bienfaiteurs de Saint-Pierre de Mont-Majour (près d'Arles), à ceux des églises et hôpitaux sous le vocable de Notre-Dame, tant à Clermont qu'au Puy, à ceux de Saint-Just (de Lyon) et du pont du Rhône, à Lyon, c'est-à-dire du pont de la Guillotière, qui se construisait alors avec le concours de la chrétienté tout entière.

6° Recette des troncs ouverts pour le compte particulier de l'œuvre : — Chez Isabelle Raclete, chez le curé d'Autun (*in pisside curati eduensis, per annum*), chez Martinet le drapier, chez Grimoard, chez Moreau le poupier (*in pisside Morelli pouparii*), chez Robin l'orfévre et boîtier (1), chez Gilles Godin, à Saint-Pancrace d'Autun, à Saint-Jean de la Crotte et en l'église de Bligny : en tout 10 l. 17 s. 2 d.

7° Chapitre additionnel, où sont portés en compte 42 l. 13 s. 3 d. prélevés sur les deniers des distributions qui se sont faites à la cathédrale d'Autun, de la Pentecôte 1294 à la Pentecôte 1295.

Le total de la recette, énoncé avant ce dernier article, s'élève à 400 l. 9 s. 9 d.

La partie des dépenses est divisée en six chapitres, qui la plupart n'ont point de titre. Elle commence par l'énoncé de la même date que la partie des recettes; après quoi viennent les mots, *missio pro opere ecclesie beati Lazari eduensis per manum Roberti Clavelli, clerici*, et l'on entre tout de suite dans le détail du premier chapitre, *primo, dicta septimana, in lathomis et minutis operariis, iv lib. xiiij sol.*

(1) Il y a dans le texte *In pisside Robini aurifabri et carnificerii*. *Carnificerius* n'est pas dans le Glossaire de Ducange, et les analogues, tels que *carnificeria*, *carnificium*, impliquent le sens de boucherie; mais il y a si peu d'apparence qu'un même personnage ait été à la fois orfévre et boucher, qu'il me semble préférable de voir dans *carnificerius* un dérivé de *carneria*, charnière.

ix d., etc. Nous procéderons ici comme nous avons déjà fait, en résumant à part le contenu de chaque chapitre.

1° Salaires des tailleurs de pierre et carriers. — Ils sont comptés par semaine, sans spécification aucune de l'ouvrage exécuté, et toujours dans la même forme, tant pour les tailleurs de pierre *lathomi*, que pour les ouvriers de la carrière, *operarii perrerie*. Les menus ouvriers, *minuti operarii*, qui sont les hommes de peine employés pour les travaux accessoires de la construction, ne figurent, pour l'année 1294, que dans le compte de la première semaine et dans celui de la dixième, où il y a pour eux cette mention spéciale : *minutis operariis qui portaverunt arenam*, *lxxix sol. ix den.* Ils reparaissent en 1295, après le compte de la quarante-septième semaine, dans un article supplémentaire ainsi conçu : *Item pro supplemento et augmentatione trium septimanarum post pascha in lathomis et minutis operariis, xliv sol. ij den.*

A partir de la vingt-septième semaine, il n'est plus question des ouvriers de la carrière.

La moyenne de la dépense est de 70 s. par semaine pour les tailleurs de pierre, et de 28 s. pour les carriers.

Au même chapitre sont ajoutés deux articles dans lesquels on a englobé toutes les dépenses de forge occasionnées tant au chantier d'Autun qu'à la carrière : *in forgia eduensi per annum, xlij lb. x sol. vj den.; in forgia perrerie lxij sol., ferro nostro computato.* Quoique *forge* ait eu au moyen âge une acception beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, au point que même l'entretien des hommes et des chevaux s'appelait forge, cependant la fourniture de fer, spécifiée ici, ne permet pas d'entendre autre chose que la confection ou la réparation des outils employés, d'une part à extraire les matériaux, de l'autre à les appareiller.

Le total des salaires, pendant les cinquante semaines de l'exercice, s'élève, avec les dépenses de forge, à 431 l. 14 d.

2° Dépenses à part dans le compte de carrière. — Chevillard, maître carrier, était payé tant pour chacune des pierres extraites, et proportionnellement à leurs dimensions, car ce qu'il a reçu est décomposé en trois articles : 10 l. pour 1000 pierres; 49 s. 6 d. pour 150 pierres; 4 l. pour 200 pierres. Cela met son gain à un peu plus de 2 deniers pour chacune des pierres de la première espèce, à un peu plus de 3 pour chacune de la seconde, à un peu plus de 4 pour chacune de la troisième. Vient ensuite une somme de 4 l. 15 s. 4 d. *minutis operariis pro discohopertione dicte perrerie*, c'est-à-dire le salaire des terrassiers qui ont mis l'exploitation à découvert.

3° Dépenses accessoires tant pour la construction principale que pour diverses réparations extérieures et intérieures. — Ce chapitre mérite d'être rapporté textuellement.

Il commence par nous instruire d'une distinction qui était faite dans les travaux, et dont il n'est pas difficile de pénétrer le sens, quoique l'expression soit un peu obscure. Indépendamment de ce qu'une partie de l'édifice subissait une transformation complète, d'autres parties étaient touchées seulement pour être remises en état. Cet ouvrage d'entretien était appelé secondaire, *secundum opus;* il nécessita, en 1294, plusieurs journées de tailleurs de pierre :

In lathomis pro lapidibus ad opus secundum ecclesie beati Lazari preparatis, viij lb. x s. iv d.

Item in calce per annum, ix lb. viij s. iv d. Le chiffre élevé de cet article doit faire entendre la chaux employée pour la totalité des travaux.

Item pro marrino faciendo et quadrigando, pro cintris ecclesie B. Lazari faciendis, carpentariis et minutis operariis, xvij lb. ij s. vij d. Coupe et transport du merrain employé à la façon des cintres sur lesquels furent construits les arcs-boutants de l'église.

Pro sedibus ecclesie B. Lazari reficiendis, in marrino faciendo et quadrigando, carpentariis et minutis, viij lb. xix s. viij d. Coupe et transport de merrain pour réparer les stalles de l'église.

Item carpentariis pro marrino in foresta capituli faciendo, viij lb. xvj s.

Item pro refectione tecti ecclesie B. Lazari, et ingeniis removendis, carpentariis et minutis operariis, lxxv s. v d. Ceci indique des réparations au comble et la descente des engins, c'est-à-dire des échafauds et chèvres dressés pour la construction.

Item carpentariis qui lataverunt ecclesiam B. Lazari, x lb. viij s. iv d., clavis non computatis. Latare, latter, couvrir de lattes.

Item in latis emptis, iij s. vj d.

Item in clavis magnis et parvis emptis, x lb. ix s. ij d.

Item in clavis rotondis et aliis necessariis ferraturis ad opus sedium ecclesie B. Lazari, xvj s. viij d.

Item magistro Petro de Divione, tegulario, lxx lb. Salaire du maître couvreur.

Item habuit dictus Petrus xii lb. in precedenti compoto computatas.

Summa missionum predictarum, vj^{xx} viij lb. x s. v d.

4° Frais accidentels, appelés dans le premier article et dans le total *missiones emergentes.* Il convient encore de rapporter ce chapitre dans son entier.

Item missio emergens pro lapidibus, qui vocantur gargoules, *quadrigandis, iv lb. x s. ix d.* J'ai fait remarquer ci-dessus (1) l'importance du mot gargouilles pour déterminer les travaux exécutés pendant la campagne. Les gargouilles sont les déversoirs des cheneaux disposés sur le dos des arcs-boutants. C'est donc les arcs-boutants qu'on avait construits ; et en effet, cette membrure extérieure, qui n'était pas dans les principes de l'architecture suivant laquelle fut élevé Saint-Lazare d'Autun, peut être facilement reconnue, à la vue de l'édifice, pour un ouvrage de consolidation, exécuté après coup.

Item Renaudo, tabernario, pro locatione domus in qua nunc moratur dictus magister, de duobus terminis anni presentis, lx s. Location de la maison où est logé ledit maître, c'est-à-dire celui dont on a parlé en dernier lieu, le maître couvreur. Il est singulier qu'il soit fait mention du maître carrier et du maître couvreur, tandis que le maître qui dirigeait la construction n'est pas nommé. Ne serait-ce pas l'indice qu'un chanoine de la cathédrale fit l'office d'architecte?

Item pro veste dicti magistri x lb., termino nativitatis B. Johannis Baptiste proxime futuro non computato. Nouvelle preuve, après beaucoup d'autres, de l'usage où l'on était de fournir d'habits ceux qui dirigeaient les travaux de bâtiment.

Item pro cavillis ferreis et nucibus ferrandis, et pro ferro, xviij s. iij d. Fourniture de chevilles de fer et de *noix* à ferrer, qui me semble se rapporter à l'ouvrage des stalles. Noix signifie bien des choses dans la langue technique du moyen âge. Les deux acceptions les plus communes sont celles du cylindre à engrenages que nous appelons *pignon*, et d'un pommeau d'ornement godronné à sa surface. Ce dernier sens, le seul que je voie la possibilité d'admettre ici, nous fait voir dans les noix à ferrer, l'ornement par lequel se terminaient les bras de chaque siége dans toute la longueur des stalles.

Item pro maltellis ad latandum factis, xxij d. Dom Carpentier a rendu *maltellus* par clou à latte ; c'est une erreur. Il est question ici du maillet des couvreurs.

Item pro situ perrerie de Marmontain, *xxx s.* Cet article nous apprend la situation de la carrière d'où la pierre fut extraite, et ce qu'il en coûta à l'œuvre pour la faire chercher.

Item minutis operariis qui ascenderunt lateres super ecclesiam

(1) Page 174.

B. Lazari, xxix s. xj d. Montée des tuiles employées à couvrir le comble.

Item pro brevibus indulgentiarum b. Lazari scripbendis, xxx s. Frais d'écriture pour l'émission des indulgences en faveur de l'œuvre.

Item in perticis per chanlates, *v s.* Achat de bois pour faire les chanlattes de la toiture.

Item pro duodecim butis faciendis et ferrandis, xxxv s. Je ne saurais dire s'il s'agit ici de sommiers placés au bout des chevrons de la toiture, ou bien de leviers confectionnés pour remuer les pierres du chantier.

Item in pergameno, v s. iv d. Dépense qui se rapporte à l'émission des brefs d'indulgence et probablement aussi à l'entretien du bureau de l'œuvre.

Item pro quodam equo sanando, v s. Je ne m'explique pas pourquoi cet article et celui qui le suit n'ont pas été portés au chapitre v, affecté spécialement aux dépenses du charroi.

Item pro quodam equo empto ad opus quadrige, lxx s.

Item pro cordis, xiij d.

Item pro quadam sera ferrea apposita hostio marmorum, iv s. Article de serrurerie d'où il résulte que l'œuvre possédait un magasin de marbre.

Somme toute, pour le quatrième chapitre, 29 l. 16 s. 2 d.

5° Dépense pour le charroi. — Elle s'élève à 79 l. 7 s. 10 d. dont voici l'emploi :

Benedicto borrellario, per annum, in sellis borrellatis, forrellis (colliers), *capistris* (chevêtres) *et aliis de corio pertinentibus ad opus quadrige, l s.*

Item in feno pro equis dicte quadrige, xiv lb. xvij s. iv d.

Item in avena, xxv lb. iij s. ix d.

In ferratura equorum, iv lb. vj s.

Item in ferro et clavis pro quadrigis ferrandis et veteribus reficiendis, vj lb. ix s. j d.

Rotario (au royer ou charron) *pro quadrigis novis, et veteribus reficiendis, liv s. ix d.*

Item pro sipo marrito (suif fondu), *pro uncto, pro aceto, pro triginta libris candelarum, per annum, xlvij s.*

Item pro locatione, expensis et calciamentis quadrigarii, xviij lb.

Item pro locatione domus quadrigarum et equorum, et ubi fenum ponitur, xl s.

6° Frais de vitrerie. — Ils ont été occasionnés par des répara-

tions aux verrières des deux églises de Saint-Nazaire et de Saint-Lazare. Le chapitre ne contient qu'un seul article : *Item magistro Stephano, pro verreriis beati Nazarii et Lazari reficiendis, xj lb. xvj s. viij d.*

Le total des dépenses est de 519 l. 17 s.

Le compte se termine par cette indication, qui montre la situation du proviseur de l'œuvre vis-à-vis du chapitre :

Anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, die veneris post octabas penthecostes, computavit Robertus Clavelli, clericus, provisor fabrice ecclesie B. Lazari, de omnibus missionibus et receptis, nomine predicte fabrice factis a die lune post octabas penthecostes, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, usque ad diem dominicam in octabis penthecostes, quod fuit anno Domini predicto M. CC. nonagesimo quinto; et facta deductione de xij libris xj denariis cum obolo, necnon facta deductione de recepta ad missiones, restat quod debet Capitulum eduense dicto Roberto liij libras vj solidos iij denarios viennensium : quam summam debebat dictus Robertus Capitulo eduensi de compoto facto dicta die lune.

J. Quicherat.

KHEMIÇA,

RUINES DE TUBURSICU NUMIDARUM.

La Medjerdah, ce fleuve tunisien qui passe à bon droit pour le Bagradas de l'antiquité, appartient par son cours supérieur à l'Algérie orientale. Ses premières eaux tombent des ravins du Râs-el-alia et glissent dans un pli de la chaîne numidique en mordant, à droite, à gauche, les pentes roides et profondément accidentées qui bordent chaque rive du fleuve naissant. Ce berceau pittoresque et solitaire de la Medjerdah communique, par un étroit défilé, de six kilomètres, avec la plaine de Tifaich, pays ouvert et facile, où passe le chemin de Tunis à Constantine par Kef. Tifaich était une ville importante, qu'il ne faut pas juger d'après le fort byzantin construit, de ses débris, pour la garde du défilé. D'une défense trop difficile, Tifaich fut sacrifiée à la sécurité du vallon de la Medjerdah, où vivait une population de Numides romanisés, naturellement peu jalouse de livrer à ses frères barbares ses nombreuses villas et sa cité bâtie avec tout le luxe de la civilisation antique. Cette cité, dont les ruines remarquables excitent à un haut degré l'intérêt du voyageur archéologue, est celle que les Arabes appellent Khemîça, que Mannert et son commentateur Marcus désignent sous le nom de Hamise, emprunté au voyageur Shaw, en l'identifiant avec Thibilis, et qui enfin est confondue par d'autres savants avec la Tipasa de Numidie. L'objet de cette note est de lui restituer son véritable nom.

Lorsque j'eus l'occasion de visiter les ruines de Khemîça, c'était au mois d'août de 1852, l'aspect des lieux rapproché du souvenir de quelques mots d'Honorius, vieux géographe trop négligé, fut pour moi un trait de lumière : je ne doutai pas que je n'eusse devant les yeux le *Tubursicu Numidarum* de cet auteur. Toutefois, l'exemple des erreurs dont fourmillent les études des antiquaires sur la géographie comparée me fit observer une prudente réserve, et, quand parut l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, je me contentai d'y consigner mon idée comme une simple conjecture, me réservant d'ailleurs de retourner à Khemîça, avec des bras et des pioches. Ce projet de voyage ne s'est pas réalisé; il me faut

donc ou garder le silence ou faire usage de la méthode qui a égaré tant de gens plus habiles. C'est à ce dernier parti que je me suis arrêté, dans le seul espoir d'éveiller l'intérêt et de stimuler le zèle des Algériens, qui seuls sont en mesure de fournir la preuve incontestable.

Je transcris la phrase d'Honorius à laquelle j'ai fait allusion, en indiquant entre parenthèses les corrections dont le texte que j'ai sous les yeux me paraît susceptible :

« *Fluvius Vagrada nascitur in Tubursicu Numidorum* (Numidarum), *pergens per Zeugi*, *inlustrans regionem*, *dispersis crinibus utice* (Uticae) *oppida* (oppido) *diffunditur.* »

Cette courte mais énergique description ne semble-t-elle pas s'appliquer admirablement à notre Khemîça et au fleuve dont elle marque l'origine? Qu'on relise ce que j'ai dit en commençant, et qu'on jette un coup d'œil sur les cartes de la province de Constantine et de la Tunisie, publiées par le Dépôt de la guerre.

L'on m'objectera peut-être que Ptolémée place les sources du Bagradas au sud de la Byzacène, dans les monts Usargala et Mampsarus. La réponse serait facile. Ptolémée parle des affluents méridionaux, tandis qu'Honorius a en vue l'affluent occidental : il n'y a point là de contradiction. Chose remarquable d'ailleurs! c'est pareillement à la branche numidique que les populations actuelles conservent la dénomination du tronc principal.

Honorius, je le répète, n'obtient pas toute la considération dont il est digne. Si l'on rapproche son *Traité* de la *Cosmographie d'Aethicus*, qui n'est peut-être que le même travail sous un nom différent, on pourra facilement les purger l'un et l'autre des monstruosités, le mot n'est pas trop fort, que les copistes et même de savants éditeurs y ont introduites, et alors ces documents fourniront des données précieuses à la géographie comparée. C'est ce qui a lieu pour un itinéraire de Theveste à Calama, qu'on ne trouve nulle autre part, et dont je vais me servir pour déterminer la position de *Tubursicu Numidarum.* Voici cet itinéraire tel qu'il est présenté dans la meilleure édition :

Selon Honorius.	*Thevestes.* *Admedera.* *Madauris oppidum.* *Tubursicunumidoru oppidum.* *Calama.*	**Selon Aethicus.**	*Admedera.* *Thesvestis.* *Madauros.* *Tubursicunu vel Tubursicumi oppidum.* *Midorum.* *Calamam.*

Je fais remarquer que la station Admedera doit tout d'abord être mise hors de cause. Elle est en effet représentée, d'une manière non douteuse, par les ruines tunisiennes d'Haïdra, qui ne sont pas sur la ligne de Theveste à Calama, mais qui se trouvent sur celle de Capsa à Theveste. La série d'Aethicus

.... Capsae, Admedera, Thesvestis....

est certainement exacte à cet égard, et ce doit être par suite d'une transposition qu'on lit dans Honorius :

.... Capsa, Thevestes, Admedera....

Quant aux noms restants, il y en a d'horriblement défigurés et j'en rejette la faute sur l'éditeur, un Allemand érudit, je le veux bien, mais à coup sûr peu doué d'intelligence.

Dans le texte d'Honorius, il soude ensemble les deux groupes

Tubursicu. Numidoru.

Dans le texte d'Aethicus il joint la tête de l'un à la queue de l'autre, et ensuite, peu satisfait de son résultat, il ajoute au premier des deux mots obtenus l'étrange variante que vous savez. Enfin, le reste du second groupe est pour lui un nom de ville, ce qui fait dire à un éditeur français, moins érudit, mais non moins aveugle : c'est la même ville que Madauros !

Après cette discussion indispensable, il m'est permis de poser ainsi mon itinéraire :

Theveste
Madauri
Tubursicu Numidarum
Calama.

J'ai parcouru cette voie, qui est jalonnée par de nombreux restes romains.

En partant de Tebessa (Theveste) on suit le pied des hauteurs qui limitent à l'est l'oued Chabro, vallée affluente de l'oued Mellègue. On rencontre successivement, en fait de ruines romaines, Kléa, Torrêcha, Morsoutt, l'Harramy et la jolie *fontaine des Chacals*, Aïn-ed-dzyêb. Au nord du djebel Guelb, sur les flancs du djebel Mukhiriga, j'ai traversé un long ruban de route macadamisée, qui m'a paru neuve, et je me suis un moment demandé quel intérêt avait pu donner lieu à cette œuvre moderne sur un territoire

vierge de colonisation; mais c'était la voie romaine vieille de douze siècles !

Je me trouvais alors sur la rive gauche du Mellègue, et, à partir de ce point, j'ai remonté pendant trois heures des pentes arides au haut desquelles *Madauri*, sous le nom arabisé de Mdaourouch, couvre de ses ruines un large plateau, incliné vers la Medjerdah. C'est une position très-isolée, qui fait bien comprendre pourquoi *Madauri* n'est citée ni dans la *Table de Peutinger* ni dans l'*Itinéraire d'Antonin*, documents qui ne relatent, en général, que les principales voies.

En quittant Mdaourouch et se dirigeant presque en ligne droite sur Guelma, qui occupe l'emplacement de *Calama*, on descend dans le bassin de la Seybouse, puis on rentre dans celui de la Medjerdah par le défilé dont il a été question, et l'on ne rencontre, dans tout le parcours de la route jusqu'à Guelma, aucune autre ville antique que Tifaich et sa voisine Khemîça. Il faut en conclure l'identité de l'une ou de l'autre avec *Tubursicu Numidarum*.

Or, Tifaich est dans le bassin de la Seybouse et non point dans celui de la Medjerdah; son emplacement ne s'accorde en aucune manière avec le mot d'Honorius :

« *Fluvius Vagrada nascitur in Tubursicu Numidarum.* »

Cet emplacement est, au contraire, en concordance parfaite avec ce qu'on dit de *Tipasa*. En effet, la route venant de *Sicca Veneria*, aujourd'hui Kef, conduisait à *Thagura* avec cinquante milles, ce qui fait tomber aux ruines de Taoura; ensuite elle menait à *Tipasa*, avec un parcours de vingt-quatre milles, dont l'extrémité touche juste à Tifaich. Est-ce d'ailleurs une considération à négliger, que l'analogie des noms?

Donc Tifaich est *Tipasa*, donc Khemîça est *Tubursicu Numidarum*.

On connaît deux villes antiques portant le nom de *Tubursicu*, orthographié de diverses manières.

L'une d'elles faisait partie de la province proconsulaire; son évêque est cité dans l'histoire ecclésiastique et dans les écrits de saint Augustin sous les titres : *Episcopus Tubursicensis Burae*, *Episcopus a Tubursicubure;* c'est dans cette localité, aujourd'hui appelée Tubersoke, que Shaw a trouvé l'inscription suivante :

VRBI ROMAE AETERNAE AVG
RESP MVNICIPI SEVERIANI ANTO
NINIANI LIBERI THIBVRSICENSIVM
BVRE.

L'autre appartenait, d'après les mêmes documents, à la province de Numidie. Saint Augustin en parle comme d'une ville voisine de Thagaste, aujourd'hui Souk-er-râs, et située sur le chemin direct de Cirta, deux conditions que Khemîça remplit parfaitement. Elle est aussi mentionnée dans une liste de militaires appartenant à la légion III[e] Augusta, ainsi qu'on le voit par cet extrait :

C· LICINIVS ⅁ JANVA
RIVS ⅁ EX IMMVNE
TVBVRSI NVMID

C(aius) Licinius Januarius, ex immune, Tubursi(cu) Numid(arum).

Enfin Ptolémée classe parmi les villes de la Numidie une Tubursica, Θουβούρσικα, dont il fixe la position au sud d'Hippone, au nord-ouest de Theveste, et à peu près à égale distance de ces deux villes. Ces données conviennent bien à Khemîça, et je suis porté à croire qu'il faut rectifier le texte de Ptolémée, en lisant Θουβουρσίκου.

Le général CREULLY.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Il vient de se former à Orléans une société par actions, dont le but est d'acquérir et d'exploiter la propriété des édifices privés qui se distinguent par l'antiquité de leurs constructions, de manière à ce que ces édifices, loués désormais à de certaines conditions et placés sous une surveillance salutaire, soient préservés du danger de la destruction. Nous avons sous les yeux l'acte de cette Société, dont nous nous empressons de faire connaître les dispositions principales dans l'espoir que l'exemple des Orléanais trouvera des imitateurs :

« Article 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, l'entretien et la restauration des monuments, édifices et maisons de la ville d'Orléans qui, sous le rapport de l'archéologie, de l'histoire et de l'art, méritent d'être conservés.

« Art. 4. La durée est nécessairement illimitée, et par dérogation aux articles 1865 et 1869 du Code civil, il est formellement interdit aux Sociétaires de demander dans quelque cas ou sous quelque prétexte que ce soit, la dissolution de la Société ou le partage de l'actif social. Le Sociétaire qui voudrait se retirer de l'association, aura, pour y parvenir, la voie de cession de ses actions, cession qu'il fera aux prix et conditions, et à telle personne que bon lui semblera.

« Art. 5. Le capital social est fixé à 50 000 francs, divisé en 500 actions de 100 fr. chacune. Il pourra être, par décision de l'assemblée générale, augmenté jusqu'à concurrence de 50 000 autres francs par l'émission d'actions nouvelles aussi de 100 francs chacune.

« Art. 8. Les actions sont nominatives.

« Art. 9. Elles sont transmissibles.

« Art. 10. Le Conseil d'administration détermine à l'expiration de chaque année le taux de l'intérêt des actions pour l'année écoulée, sans que dans aucun cas cet intérêt puisse excéder 3 p. 0/0.

« Art. 11. Les actions ne peuvent être fractionnées. Si, par un fait quelconque, une action devient la propriété de plusieurs personnes, elles devront s'entendre pour désigner un seul titulaire.

« Art. 12. L'avoir de chaque sociétaire dans l'association étant représenté par les actions dont il est propriétaire, ces actions sont la

seule chose cessible ou transmissible par lui ou saisissable contre lui, la Société ne pouvant, ni ne devant jamais être atteinte ou troublée dans son actif ou dans son administration par les événements qui frapperaient l'actionnaire dans son existence ou sa fortune. D'un autre côté, chaque Sociétaire n'est dans aucun cas engagé au delà du montant de ses actions, et il n'existe aucune solidarité entre les Sociétaires.

« Art. 13. L'actif de la Société se compose de : 1° du capital social ou des immeubles achetés qui le représentent en tout ou en partie; 2° des subventions qui pourront être accordées par l'État, par le département du Loiret et par la ville d'Orléans ; 3° des dons qui pourront être faits à la Société; 4° des sommes qui seront capitalisées sur les revenus. Les revenus annuels consistent eux-mêmes dans les loyers des immeubles acquis et dans les intérêts des capitaux.

« D'autre part, les charges de la Société se composeront : 1° du prix et des frais d'acquisitions des immeubles; 2° des dépenses d'entretien et de restauration de ces immeubles; 3° des frais d'administration; 4° et de l'intérêt annuel des actions.

« Art. 16. La Société est administrée gratuitement par un conseil composé de douze membre choisis parmi les Sociétaires.

« Art. 19. Le Conseil d'administration détermine quels sont les immeubles qui méritent d'être achetés. Il décide les restaurations à faire, désigne les artistes qui en seront chargés, signe les traités et les marchés. Il passe les baux, place les capitaux, etc., etc. »

La Société s'est déjà rendue propriétaire des maisons de Jeanne d'Arc et d'Agnès Sorel.

— Une commission, composée de plusieurs membres de la Société, pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, a assisté aux fouilles pratiquées dans plusieurs *tumuli* qui existent à quatre kilomètres de Schélestadt, le long de la route qui conduit à Marckolsheim. Dans un de ces *tumuli* découvert dans la prairie on a trouvé plusieurs squelettes humains et plusieurs ornements en or et en bronze, des bracelets, des colliers, des agrafes, des boucles d'oreilles d'un beau travail et assez bien conservées. Avec ces objets se trouvaient des vases renfermant des ossements d'animaux calcinés ; dans un autre *tumulus* voisin, on n'a trouvé qu'un squelette. La Commission a dirigé ses recherches dans la forêt voisine où il existe également plusieurs de ces sépultures. Les fouilles pratiquées, dans un *tumulus* de 24 mètres de diamètre, ont permis de reconnaître trois superpositions de cadavres à côté desquels se trouvaient

deux vases contenant de la cendre et des ossements calcinés, restes des sacrifices faits en faveur des morts ; neuf squelettes plus ou moins bien conservés ont pu être étudiés dans cette sépulture ; dans un second *tumulus*, ouvert près de là, on n'a trouvé aucun reste de sépulture, tout y était consumé. Ces sépultures ne renfermaient ni armes, ni monnaie; cependant, après examen des objets recueillis, qui dénotent une civilisation antérieure à la domination romaine, les membres de la Commission ont été d'avis que ces sépultures appartenaient à des peuplades celtiques ou gauloises qui habitaient ces forêts. Ces fouilles, qui ont duré deux jours (le 9 et le 10 mai), avaient attiré sur les lieux un grand nombre de personnes des localités voisines que ces travaux ont beaucoup intéressées. Les objets recueillis dans ces fouilles ont été déposés au musée de Schélestadt.

— Une découverte intéressante a été faite dans les fondations du pont en pierre que l'administration a fait construire sur la Largue, au territoire de Seppois-le-Haut (Haut-Rhin). M. Nieger, maire de cette commune, a recueilli, à deux mètres de profondeur au-dessous de la surface médiane du lit de la rivière, un sabre antique très-bien conservé, qui paraît être de l'époque gallo-romaine. Cette arme, trouvée à 2 kilomètres du tumulus de Largitzen (Larga), et de la voie romaine qui traversait la vallée de la Largue, est une nouvelle preuve du séjour des Romains dans ces contrées. Un cachet de médecin oculiste romain, trouvé naguère dans cette localité, est en la possession d'un archéologue d'Altkirch. C'est une petite pierre plate carrée et polie portant sur deux de ses tranches les inscriptions suivantes :

EVELPISTI · DIAS
MYRN · POST · LIP

—

EVELPISTI · DIAPSO
RIC·OPOB·AD·CLAR.

Cette espèce de pierre sigillée a servi de sceau à un oculiste romain nommé *Evelpistus* pour marquer ses collyres. On peut rétablir ainsi ces inscriptions : *Evelpisti Diasmyrn(um) post lip(pitudinem). Evelpisti Diapsoric(um) opob(alsamatum) ad clar(itatem).* C'est un monument de plus à ajouter à ceux qui ont été décrits par Tôchon-d'Anneci, Duchalais, le docteur Sichel et par M. Janssen (voy. *Revue archéologique*, 6e année, p. 576 et suiv.).

BIBLIOGRAPHIE.

Fouilles de Saint-Jean des Vignes, près Châlon-sur-Saône, faites en décembre 1855 et en février 1857. — Notice par M. Jules Chevrier, in-4 de 27 pages et 4 planches lithographiées. Châlon-sur-Saône, imprimerie de Dejustine.

Des fouilles exécutées en 1829, pour la construction du clocher de l'église de Saint-Jean des Vignes, avaient amené la découverte d'un grand et bel autel, dont une face, creusée en forme de niche, contenait un *Mercure* d'un travail fort remarquable (1), et les personnes qui avaient assisté à ces fouilles affirmaient y avoir aperçu d'autres monuments qui étaient restés enfouis sous la terre. C'était là un renseignement trop précieux pour que, l'occasion s'en présentant, la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône ne se hâtât pas d'en profiter. Aussi, de grands travaux ayant été entrepris en 1855 pour l'agrandissement de l'église dont il s'agit, cette Société s'empressa-t-elle de faire fouiller avec soin les environs de cet édifice, et ce sont ces fouilles qui forment le sujet de la notice que nous annonçons.

Les résultats en ont été des plus intéressants; on a découvert dans le cimetière un vaste polyandre, composé de deux, et en quelques endroits de trois couches de grands sarcophages en grès, juxtaposés sur une grande étendue. Ces sarcophages n'ont d'ailleurs rien de remarquable, si ce n'est leur nombre, leur position et leur antiquité. M. Chevrier démontre, par des arguments qui me paraissent convainquants, que ceux qui forment la couche inférieure doivent être attribués à la première moitié du Ve siècle de notre ère.

Au pied du clocher, les fouilles ont mis à découvert un mur épais qui se prolonge sous l'église dans toute sa longueur et qui est entièrement composé de débris de monuments d'une époque plus ancienne. Outre un certain nombre de bas-reliefs funéraires et plu-

(1) Ce monument est aujourd'hui déposé au musée de Lyon; il a fourni à M. l'abbé Greppo le sujet d'un article inséré dans la *Revue du Lyonnais*, t. XII, p. 389 et suiv., et a été publié par M. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 13; par M. Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, pl. VII, et par M. Jules Chevrier, dans la troisième de ses planches, fig. 3.

sieurs fragments d'architecture d'une grande richesse, on y a recueilli un *Hercule*, un autel avec cette inscription :

DEO MERCV
RIO T FL
HERMES
EX VOTO

Deo Mercurio, T(itus) Fl(avius) Hermes ex voto.

et enfin un *Mercure*, d'un travail moins remarquable que celui du musée de Lyon, mais peut-être plus intéressant, à cause des attributs dont il est accompagné. Outre le bouc, qui se trouve à la droite du dieu, comme dans le bas-relief du musée de Lyon, on voit à ses pieds une tortue, et à sa gauche un coq.

Le bouc paraît avoir été un des attributs les plus fréquents du Mercure gaulois. M. Chevrier cite jusqu'à six représentations de cette divinité, accompagnées de la figure de cet animal, et provenant toutes de la Bourgogne. Mais cette représentation n'était pas, comme il le croit, particulière à cette contrée; car on pourrait en citer d'autres provenant d'autres parties de la Gaule. Je me contenterai de mentionner le bas-relief trouvé à Metz en 1749, et décrit par Schœpflin, dans l'*Alsatia illustrata*, t. I, p. 507 et suiv.

Mais il y a une autre observation à faire sur les deux *Mercures* trouvés à Saint-Jean des Vignes : tous deux, le dernier surtout, s'ils étaient privés de leurs attributs caractéristiques, pourraient être pris pour des *Hercules*, tant leurs formes sont vigoureuses, et leurs muscles fortement accusés; et si l'on rapproche de cette circonstance, la découverte que l'on a faite au même endroit, d'un Hercule, reconnaissable à sa massue et à la peau de lion qui couvre ses épaules, peut-être pourra-t-on en conclure que ces deux divinités étaient, dans cette contrée, l'objet d'une sorte d'assimilation. Une statuette de bronze de la collection de Mme Fèvre, de Mâcon, décrite par M. Chevrier, pourrait être citée à l'appui de cette conjecture; cette statuette, d'un travail d'ailleurs fort grossier, représente certainement un Mercure, puisqu'elle est coiffée du pétase, et accompagnée du bouc et du coq. Mais le dieu tient de la main gauche une pierre, une sorte de moellon, et de la droite un marteau de tailleur de pierres, attributs qui rappellent l'*Hercules Lapidarius* et l'*Hercules Saxanus*, que mentionnent un si grand nombre d'inscriptions.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. Jules Chevrier est fort intéres-

sant, et après avoir remercié la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, des précieux documents dont elle vient d'enrichir l'histoire de nos antiquités nationales, nous ne pouvons que la féliciter d'avoir confié le soin de les décrire et de les expliquer, à un rapporteur aussi exact et aussi consciencieux. L. Renier.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle, et les arts qui en dépendent, par J. Gailhabaud, livraisons 173 à 182, in-4. Paris, Gide et Baudry.

Les planches contenues dans ces livraisons, dont plusieurs sont coloriées par le procédé de la chromo-lithographie, sont d'une exécution remarquable. Elles représentent les stalles de l'église Sainte-Marie, à Venise; l'orgue de l'église de Gonesse; la piscine de l'église Saint-Gabriel; la porte d'une maison, à Vérone; un rétable de l'église N. D., à Hal; la salle du Middle temple, à Londres ; le tabernacle de Saint-Cunibert, à Cologne; le tableau de fondation de la Chartreuse de Bâle. Le texte renferme des notices sur des vantaux, des ferrures, des lutrins, des candélabres et autres monuments publiés dans les livraisons précédentes.

Explication des noms celtiques qui se trouvent dans les Commentaires de César, par Christian Wilhelm Glück, in-8 (en allemand). Munich, 1857.

Manuel de l'histoire du costume, de l'architecture et du mobilier, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Hermann Weiss, in-8 (en allemand), 3e et 4e liv. Stuttgart, Ebner et Seubert, édit.

Monuments, annales et bulletin, publiés en italien par l'Institut de correspondance archéologique en 1855; in-fol. de 45 et 54 pages et 5 planches. Gotha, Hugo Scheube, édit.

Journal archéologique, publié par M. Ed. Gerhard, octobre, novembre, décembre; in-4. Berlin, 1856.

Les principaux articles contenus dans ces livraisons sont : *Antiquités de Samothrace*, par M. Gerhard; — *Pierre gnostique du musée de Dorpat*, par M. Mercklin; — *Fouilles de Saalburg, près Homburg*, par M. Stark; — *Sur la topographie de Thisbé, par* M. Velsen.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Lenormant et de Witte; 127e et 128e livraisons. Paris, Leleux, éditeur.

UN HYMNE A OSIRIS

TRADUIT ET EXPLIQUÉ.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

II.

Nous savons, par le témoignage de Diodore de Sicile (2), qu'Osiris et Isis étaient regardés comme les plus anciens dieux de l'Égypte et qu'Osiris n'était autre que le Soleil; Manéthon nous fournit le même renseignement (3), et nous trouvons encore dans Plutarque la preuve que cette assimilation du Soleil avec Osiris avait été très-généralement connue chez les Grecs (4). Les monuments originaux concordent sous ce rapport avec les traditions classiques; ils nous apprennent en effet que la divinité qui remplit le premier rôle est le Soleil, et qu'Osiris, comme la plupart des personnages divins dont l'Olympe égyptien est si malheureusement encombré, n'est qu'une forme particulière de cette divinité. Ainsi Phra, Atoum, Ammon, Osiris, Moui, Khpra, Khem et les nombreuses formes d'Horus, représentent toujours le même dieu envisagé sous des attributions diverses. L'Égyptien, versé dans la science sacrée, reconnaissait facilement le grand dieu de l'Égypte, malgré la diversité des noms et des symboles; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir bien souvent disparaître, dans une conformité de titres, les nuances par lesquelles on a cru pouvoir distinguer entre eux tous ces personnages divins.

Quelle qu'ait été l'origine de l'Orisis terrestre, nous ne pouvons,

(1) Voy. le premier article, p. 65.

(2) *Bib. hist.*, lib. I, cap. II.

(3) Euseb., *De Præp.*, ev. III. Dans ce passage, l'abréviateur de Manéthon cite fort exactement trois des signes qui servent à écrire le nom des dieux : le scarabée, le serpent et l'épervier.

(4) *Sur Isis et Osiris*, chap. LII.

quant à présent, séparer la personnalité de ce premier des rois de la terre, fils du Saturne égyptien et civilisateur de l'humanité, de celle de l'Osiris-Soleil, qui ne doit sa génération qu'à lui-même (1), et qui se confond intimement avec la plus haute expression du Dieu suprême. Dans la lutte originelle du bon et du mauvais principe, à laquelle les dieux prirent part, et qui donna lieu à des combats au ciel et sur la terre (2), les deux adversaires étaient le Soleil et le serpent Apap (Apophis de Plutarque); mais à une époque dont nous ne pouvons apprécier la haute antiquité, les Égyptiens identifièrent avec cette lutte la révolte de Seth contre Osiris. Ces deux frères représentèrent alors les deux termes opposés du dualisme, et Osiris, dieu incarné, mort et ressuscité, devint, pour les Égyptiens, la personnification du bon principe, l'adversaire, le vainqueur du mal et de la violence, le dieu providentiel par excellence, l'auteur de tout bien pour les vivants et le juge des morts (3).

On comprend facilement dès lors le culte unanime dont ce dieu, au dire d'Hérodote (4), était l'objet de la part des Égyptiens. A lui s'adressaient les prières ayant pour objet le bonheur en ce monde et la félicité des existences ultérieures; il était invoqué dans les cérémonies instituées en l'honneur des ancêtres, cérémonies dont l'accomplissement constituait une branche importante du culte (5), et, dans ses oraisons funéraires, l'Égyptien pieux sollicitait, pour ses proches décédés, la faveur de triompher, à l'exemple d'Osiris, de leurs ennemis et de la mort (6).

(1) Todt., chap. XVII, lig. 9.

(2) Todt., chap. XVII, lig. 49.

(3) Iamblique explique, dans son *Traité des mystères*, qu'Osiris était le dieu égyptien considéré dans ses attributions de bonté et de bienfaisance.

(4) Euterpe, chap. XLII.

(5) D'après les doctrines égyptiennes, la première vertu consistait à se rendre agréable aux dieux par la piété et par la charité; la seconde avait pour objet les devoirs envers les ancêtres. Je ne puis résister au plaisir de citer ici un passage du Rituel qui, résumant le tableau des vertus requises pour l'introduction à la vie divine, nous montre que les Egyptiens possédaient un sens moral et religieux extrêmement élevé; le défunt est recommandé en ces termes aux dieux de l'Occident : « Il a accompli les paroles des hommes et le plaisir des dieux; il s'est attaché Dieu par son amour; il a donné des pains à celui qui avait faim, de l'eau à celui qui avait soif, des vêtements à celui qui était nu; il a donné un lieu d'asile à l'abandonné; il a offert aux dieux les offrandes sacrées et les oblations funéraires aux mânes. » (Todt., chap. CXXVII, lig. 37 à 39.)

(6) Aussi chaque défunt reçoit le surnom d'Osiris et la qualification de MAKHEROU, *justus dictus*, justifié. J'adopte pour le groupe [hiéroglyphes] la prononciation KHEROU, reconnue par M. Birch.

Ce court exposé fait ressortir suffisamment la place importante qui revient à Osiris dans le système religieux de l'antique Égypte; il nous aidera à apprécier le sens de quelques-unes des allusions que nous allons rencontrer en discutant l'hymne d'Amen-em-ha.

Au début Osiris est salué des titres de Seigneur de la longueur du temps et de Roi des Dieux, qui lui sont communs avec le Soleil (1) et avec Ammon (2) ; puis il est nommé le dieu aux noms multipliés, aux saintes transformations, aux formes mystérieuses dans les temples (3).

Le chapitre 142 du Rituel énumère en effet cent dénominations ou assimilations sous lesquelles Osiris reçoit l'adoration, et en outre douze formules générales dont voici la traduction :

Osiris dans toutes ses demeures;
Osiris dans sa demeure de la région du midi;
Osiris dans sa station de la région du nord;
Osiris dans le lieu où il aime à se trouver;
Osiris dans tous ses portiques;
Osiris dans toutes ses créations;
Osiris sous tous ses noms;
Osiris dans tout ce qui le concerne;
Osiris avec toutes ses couronnes;
Osiris sous tous ses ajustements;
Osiris dans toutes ses stations.

On comprend que la connaissance de ces formes multiples, des noms qui leur étaient spécialement appliqués et des événements mythologiques qui s'y rapportaient, devaient correspondre à un degré élevé de l'initiation à la science sacrée. Les mânes devaient posséder cette connaissance avant d'être admis à revoir le jour, sous toutes les formes, à leur gré. C'est ce que nous apprend le titre du même chapitre.

Dans les paragraphes qui suivent, Osiris est mis en rapport avec diverses localités telles que Tattou, Sokhem, le bassin Oer ou du Chef et Hon. Ce sont les noms sacerdotaux d'autant de villes égyptiennes, et l'on présume que Tattou est Thys et Hon Heliopolis. Plus

(1) Todt., chap. xv, lig. 3.
(2) Les exemples sont très-nombreux.
(3) Entre autres formes singulières sous lesquelles la divinité d'Osiris était représentée, je citerai le *tat* ou nilomètre, puis une espèce de coffre à compartiments, coiffé de la couronne à deux plumes ornée de l'aspic divin. Cet objet reçoit le nom d'Osiris, seigneur d'Abydos. Isis est souvent représentée en lamentation devant ce bizarre symbole qui figure sans doute la châsse d'Osiris.

loin, nous trouvons Ebot ou Abydos et Sesennou ou Hermopolis magna. Ces villes furent le théâtre des principaux événements de la vie, de la mort et de la vengeance d'Osiris. Il est à croire toutefois que de même que le Ru-sat, le To-sar, le Neter-ker, les champs d'Anero, etc., les lieux ainsi désignés appartiennent aussi à la géographie mystique des régions célestes. Aux localités consacrées par des souvenirs mythologiques, correspondaient dans le ciel égyptien des localités imaginaires que les mânes avaient à fréquenter dans leurs existences d'outre-tombe. C'est ainsi que nous voyons le défunt se diriger vers Hon et y choisir une demeure (1); il entre à Abydos (2); il sert Horus dans le Ru-sat et Osiris dans Tattou (3); son âme s'y construit une habitation, il établit des jardins dans la région de Pa (4); il cultive dans Tattou, il ensemence dans Hon (5); il conduit dans sa barque le Soleil à Abydos et Osiris, à Tattou (6); il réside aux campagnes d'Anero, l'Élysée égyptien, dont l'enceinte est de métal solide, dont les épis ont sept coudées de hauteur, les herbages trois coudées et les fleurs quatre coudées; les esprits qui habitent ces lieux fertiles ont huit coudées de taille (7). Avant d'y pénétrer, le défunt avait à traverser les vingt et un sebkhet ou portes d'Osiris, auprès de chacune desquelles veillait une divinité armée de deux glaives (8). On pourrait multiplier à l'infini ces citations.

L'invocation qui vient ensuite attribue à Osiris le droit de commander dans le lieu de la double justice, ce qui ne réclame aucune explication nouvelle; on sait en effet que ce Dieu est le juge souverain des morts, et que l'endroit où se rendait l'irrévocable sentence portait le nom de grande salle de la double justice ou des deux justices : *Ouoskh en ma ti*. Deux déesses Ma figurent fréquemment parmi les personnages qui prennent part à la scène du pèsement du cœur (9). Peut-être, selon l'hypothèse de M. Lepsius (10), les Égyptiens ont-ils voulu représenter, par cette duplication, la justice qui récompense et celle qui châtie; peut-être aussi ont-ils eu pour but

(1) Todt., chap. LXV.
(2) Todt., chap. CXXXVIII.
(3) Todt., chap. I, 23.
(4) Todt., chap. CXXIV, 1.
(5) Todt., chap. LII, 4.
(6) Todt., chap. C, 1.
(7) Todt., chap. CIX, 4 et suiv.
(8) Todt., chap. CXLV.
(9) Voy. notamment pap. Belmore, pl. VI, et pap. hiérog. de Leyde, pl. X.
(10) Introduction au *Todtenbuch*, p. 13.

de distinguer l'attribution de justice et celle de vérité qui se confondent dans le personnage de Ma.

Nous trouvons ensuite la qualification d'âme mystérieuse du seigneur du globe ou du disque : au nombre des divinités représentées sur les coffres funéraires, on rencontre effectivement l'épervier à tête humaine placé au centre d'un cercle ou d'un globe, avec la légende : Ame du Soleil (1). Cette même divinité est également représentée sous la forme d'un personnage divin accroupi dans un globe (2), et encore dans la posture ordinaire d'Osiris infernal, en gaîne (3). Osiris est ainsi invoqué comme l'âme du Soleil, et en effet notre texte le répète immédiatement après en termes précis : l'âme du Soleil, son corps lui-même reposant dans le Souten-si-nen. Ainsi l'âme du Seigneur, ou du Dieu qui demeure dans son globe, et l'âme du Soleil sont deux expressions de même valeur, à cela près qu'elles se réfèrent à des circonstances différentes. La réunion d'Osiris à l'âme du Soleil eut lieu dans Tattou, selon ce que rapporte le Rituel (4).

La région que les hiéroglyphes nomment le Souten-si-nen est très-souvent mise en rapport avec Osiris. Ce Dieu y fut enseveli, à ce que nous rapporte le Rituel (5), et son corps qui y reposait était, selon les termes précis de notre hymne, le corps même du Soleil. Ceci nous explique pourquoi il est dit que le Soleil s'est levé dans le Souten-si-nen sans avoir été engendré (6) : c'est la résurrection d'Osiris assimilée à la naissance ou au lever du Soleil. A l'exemple d'Osiris-Soleil, les morts étaient censés renaître dans le vaste berceau du Souten-si-nen (7).

J'ai passé sur le titre de saint du mur blanc qui rapproche Osiris de Phtah, le dieu éponyme de Memphis ; la quinzième invocation

(1) Momie de Sar-Amen, grand-prêtre d'Ammon, musée de Besançon.

(2) Pap. hiérogl. de Leyde, pl. VI. Le chapitre a pour titre : 
 *Ro en aou en am kerr-ew*, chapitre des adorations à celui qui est dans son globe ; la vignette représente un personnage accroupi au milieu d'un globe placé sur une barque. Le chapitre correspondant du *Todtenbuch* est celui des manœuvres de la barque du soleil. (Todt., chap. CI, titre.)

(3) Momie de Sar-Amen, déjà citée. La légende de ce dieu est *went kerr-ew*, celui qui est dans son globe.

(4) Todt., chap. XVII, lig. 42, 43, 44.

(5) Todt., chap. XVII, lig. 71.

(6) Todt., chap. XVII, lig. 2.

(7) Todt., chap. XVII, lig. 16.

du chapitre CXLII du Rituel est adressée à Osiris-Phtah, seigneur de la vie. Je ne m'arrêterai pas non plus aux qualifications suivantes dont l'analyse ne révèle, quant à présent, aucune notion intéressante. On pourra cependant utiliser pour l'étude d'un point de la géographie mystique, ce renseignement que le chemin de la demeure d'Osiris est situé dans le To-sar.

L'expression [hiéroglyphes], PETOU EN TO, à laquelle j'arrive à présent, touche à l'une des plus grandes difficultés de la langue hyéroglyphique: l'explication du groupe [hiéroglyphes] PETOU OU POUT que j'ai déjà étudié dans mon mémoire sur les *Inscriptions du temple de Rodesieh* (1); j'y voyais alors l'idée abstraite de divinité, d'être divin. Cette expression se trouve en effet appliquée à des dieux de rangs divers dans la hiérarchie céleste. Depuis lors, M. Mariette, dans un travail sur la mère d'Apis (2), s'est occupé du même groupe, et a proposé la valeur chef, maître, seigneur, tout en conservant également la signification dieu dans certains cas.

Mais, plus récemment encore, M. Brugsch a publié sur le même sujet un mémoire (3) qui fait faire un très-grand pas à l'étude de ce groupe difficile. Il démontre que l'hiéroglyphe [hiéroglyphe], espèce de cercle marqué d'une échancrure, qui sert de déterminatif au mot PETOU, a la valeur numérique *neuf* dans l'indication des dates, et que cette même valeur doit lui être encore attribuée lorsqu'il est en combinaison avec le signe dieux. Les variantes rassemblées par l'habile égyptologue allemand sont concluantes; on peut d'ailleurs en citer beaucoup d'autres qui toutes tendent à prouver que

[hiéroglyphes] est l'équivalent de [hiéroglyphes] (4),

et que l'une et l'autre de ces expressions d'occurrence si fréquente dans les textes religieux, se rapportent à certains arrangements des dieux égyptiens par séries de neuf; il y avait des séries de neuf petits dieux et des séries de neuf grands dieux; les arrangements variaient selon les localités; les textes citent, par exemple, la série des neuf dieux de Thèbes, la série des neuf dieux d'Abydos; de même

(1) Une inscription de Séti Ier, etc., note 18.
(2) *Mém. sur la mère d'Apis*, p. 25 et suiv.
(3) *Zeitschr. der D. M. G.*, Band X, 668.
(4) Comp. notamment le passage, Todt., CXXIV, lig. 5, avec l'endroit correspondant du Rituel gravé sur la tombe de Ramsès Hik-An, et publié dans le grand ouvrage de la Commission prussienne.

les divinités servant de cortége aux dieux principaux sont indiquées comme des séries de *petou neterou*, c'est-à-dire de neuf dieux (1).

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que les monuments ne nous présentent pas d'exemples fréquents d'une suite de neuf dieux; les séries divines sont de nombres variables. Hérodote en connaissait trois : les huit premiers dieux, les dieux du second ordre au nombre de douze, enfin les dieux du troisième ordre issus de ceux du second. Aucun de ces arrangements ne concorde avec les données des monuments originaux; on n'y trouve du moins aucune série constante ni de huit, ni de douze dieux; il n'apparaît pas, quant à présent, que cette distribution des dieux en divers ordres ait été un fait mythologique de quelque importance et soumis à une classification immuable.

Cette observation tend à faire penser que l'emploi de l'expression PETOU NETEROU n'était pas exclusivement limité à la désignation des séries de neuf dieux. L'une des vignettes du Rituel funéraire nous montre, à l'appui de cette opinion, le défunt offrant l'encens à trois divinités assises dont la légende PETOU NETEROU AA.T ne peut évidemment se lire *les neuf grands dieux* (2). Elle indique simplement qu'ils font partie d'une série de grands dieux. Le groupe 𓊹𓊹𓊹, PETOU NETEROU, est d'ailleurs remplacé par 𓊹𓊹𓊹, *neterou*, les dieux, dans une variante de la légende de Ramsès II à Beit-Oually (3) et je conclus que lorsque l'expression *Petou* est combinée avec l'hiéroglyphe dieux, elle désigne certaines associations de divinités dont la composition ni le rôle ne sont encore bien définis, mais dont l'ensemble embrassait tous les dieux de l'Égypte.

Mais le groupe qui nous occupe, exprimé soit phonétiquement, soit à l'aide du disque marqué d'une échancrure qui en est l'équivalent et le déterminatif le plus habituel, ne s'applique pas seulement à la désignation des séries divines; au nombre de ses acceptions les plus fréquentes, il en est une qui en fait un objet servant à la nourriture. Dans ce cas, le déterminatif ordinaire des pains entre dans la composition du groupe. Aussi M. Birch a-t-il le premier proposé la signification *pain*. Je préférerais le sens plus général d'aliment, nourriture. Un grand-prêtre d'Ammon-Ra, dont la magnifique momie est conservée au musée de Besançon, outre d'autres importantes fonctions, était investi de la charge de ENSA MENMENOU

(1) Voy. Greene, *Fouilles à Thèbes*, pl. V, lig. 14, 16, etc.
(2) Todt., pl. XLI, rangée supérieure.
(3) Voy. Champollion, *Notices*, Speos d'Ammon à Beit-Oually, p. 152 et 153.

EN POU-T (1) AS AA EN AMEN, c'est-à-dire préposé aux troupeaux de la très-sainte nourriture d'Ammon ; il s'agit sans doute de l'intendance de la mense du temple.

Le titre d'Osiris qui nous a arrêté « PETOU EN TO » se rencontre, dans les textes, le plus souvent sans déterminatif; quelquefois cependant avec le déterminatif Dieu. Dans quelques exemples, comme dans celui qui nous occupe, le disque échancré est deux fois répété. On rencontre même aussi le déterminatif de l'idée nourriture, mais le seul exemple que j'en connaisse est précédé de la préposition TJER, depuis, qui en fait une formule spéciale dont je dirai quelques mots. Dans ce cas, le déterminatif n'est qu'un pléonasme phonétique. Quoi qu'il en soit, cette variété de formes orthographiques complique la difficulté, et je suis loin de l'avoir résolue. Ammon-Ra (2), Mont (3) et Tonen (4) reçoivent comme Osiris le titre de PETOU EN TO qui me semble indiquer qu'ils appartiennent à l'ordre des dieux mondains. Dans tous les cas, il est certain que l'expression TJER PETOU TO est employée pour désigner une époque très-ancienne, par exemple le commencement du monde, l'âge des dieux, rois de la terre, de même que la formule, si commune, TJER REK EN NETER, « depuis le temps de Dieu » qu'une variante antique (5) nous montre se rapportant au temps d'Osiris, roi de la terre, comme à l'époque la plus ancienne à laquelle la mémoire des hommes puisse se référer (6).

Cette digression nous a éloignés de notre sujet. J'espère toutefois qu'elle ne sera trouvée trop longue que parce que je n'ai pu la conduire à une conclusion rigoureuse. Il ne faut jamais oublier, dans les études hiéroglyphiques, que tout dépend de la saine intelligence des textes et qu'une constatation grammaticale ou lexicographique est toujours un fait d'une certaine importance.

(1) Le groupe a ici pour déterminatif un objet rond placé au-dessus d'une espèce de guéridon ou d'autel.

(2) Champollion, *Notices*, p. 329.

(3) *Denk.*, abth. III, p. 273.

(4) Champollion, *Notices*, p. 364.

(5) Pap. Prisse, p. 6, lig. 5.

(6) Une excellente preuve du sens que je donne ici à la formule TJER PETOU TO, se trouve dans une phrase à parallélisme des inscriptions de Silsilis ; AN SEP NEO EM KHEKHE AN IRI SOUTENIOU KHEPER HA. « Jamais ne fut vue chose semblable depuis le cycle des dieux mondains; ne le firent pas les rois qui furent auparavant. »

Dans un hymne publié dans le recueil de Sharpe (*Ég. insc.*, pl. LV, 1), Osiris est invoqué en ces termes : « Osiris, dieu grand parmi les dieux, seigneur des sei-

Après la qualification de dieu mondain, Osiris est assimilé à Atum, qui fait le bonheur des êtres parmi les dieux ; nous aurons à revenir sur les rapports de ces deux formes du dieu Soleil ; nous ne nous y arrêterons pas ici non plus que sur la qualification d'âme

gneurs, maître des saints, TJER PETOU TO EM SOUTEN, *roi depuis le cycle des dieux mondains.* »

Il faut remarquer cependant que le groupe PETOU semble représenter une forme particulière du participe passif, dans des phrases comme celles-ci :

(*Denk*,, abth. III, 128.)

An *petou* *meo* *khekhe* *tjer* *rek* *neter.*

Non fut vue chose semblable depuis le temps de Dieu.

Et (Mariette, *Mon. du Sérap.*, VII, 4.)

An *petou* *iri-t* *khekhe* *tjer* *ha.*

Non fut faite chose semblable auparavant.

Cette forme est analogue à AN-TOU, dont je citerai également l'emploi dans un contexte curieux (*Denk.*, abth. II, 43) :

« Moi, qui présente l'offrande et qui fais la consécration, qui aime mon père et qui suis dévoué à celui qui me fréquente, qui suis les délices de mon frère et de ma sœur et l'amour de mes serviteurs , AN TOU SEP IRI-EW KENN-T NEB, *aucun des conseillers du roi n'en a fait autant.* (Litt. : Jamais a été faisant cela aucun des conseillers.)

Je dois expliquer que je regarde les Keniou [ ] comme les compagnons du monarque, choisis, après l'âge de vingt ans, parmi les plus instruits des fils des nobles personnages, afin que le roi, constamment entouré d'hommes excellents, ne pût commettre rien de honteux ou d'indigne (Diodore, I, 57). Aussi ces KENIOU sont-ils fréquemment cités comme le type le plus élevé des hautes fonctions et de la faveur auprès des souverains. Dans l'énumération des personnages auxquels Ramsès adresse sa harangue (Greene, *Fouilles à Thèbes*, pl. I, lig. 13), ils sont nommés les premiers, avant les princes et les prêtres. Un premier prophète d'Isis, nommé Nekht-Khem, se vante d'avoir servi le roi dans sa demeure : « Il n'y eut personne, dit-il, de plus grand que moi parmi les familiers du monarque (KENIOU). » (Prisse, *Mon.*, pl. XVII, 12.) C'était, du reste, une espèce de formule banale, car j'ai rencontré, en termes presque identiques, l'épitaphe de Nekht-khem, attribuée à un autre personnage qui se vante aussi qu'aucun des KENIOU ne lui fut supérieur. Les monuments nous enseignent que la faculté d'approcher de la personne royale était considérée par les Égyptiens comme la plus enviable distinction ; les KENIOU jouissaient de ce privilége. D'après l'inscription d'Ahmès, chef des nautonniers, lig. 6, il paraît que cette corporation importante avait un costume spécial.

bienfaisante parmi les âmes. Nous arrivons ensuite à un passage qui montre Osiris investi des plus hautes fonctions de la divinité :

« C'est à son gré que s'alimente l'abîme des eaux célestes, que « souffle le vent, et l'air respirable passe par ses narines; il aëre « l'espace et y répand la félicité en présidant à l'harmonie des astres. »

Ce qui suit montre encore une fois l'identité d'Osiris avec le Soleil : « Il ouvre les grandes portes (1) (*les portes de l'horizon*) et « reçoit l'adoration du ciel méridional et du ciel septentrional ; les « constellations zodiacales se tiennent en sa présence ; il y réside « tour à tour. C'est lui qui reçoit l'hommage par l'ordre de Seb, le « Saturne égyptien ; les dieux des différents ordres s'humilient de- « vant lui, les élus l'admirent dans son triomphe et la terre entière « lui rend honneur dans ses combats. » Ceci se rapporte à la grande lutte du Soleil contre le serpent, lutte éternelle que, selon les peintures funéraires, le Soleil était censé recommencer dans sa course quotidienne (2).

La toute-puissance d'Osiris au ciel et sur la terre, sa gloire, l'amour et les honneurs que lui accordent les mortels, sont célébrés dans les lignes suivantes. Puis il est proclamé le premier, l'aîné de ses frères, l'orgueil de son père Seb, l'amour de sa mère Nou.

La filiation de l'Osiris mondain était bien connue des Grecs : l'ordre des naissances des cinq dieux, enfants de la Rhea égyptienne, tel que nous l'a transmis Plutarque (3), concorde parfaitement avec les témoignages des monuments originaux. Le Rituel (4), de même qu'un grand nombre de textes, nous représente Osiris comme le premier-né de Seb et de Nou. L'hymne de Khem-mès l'exprime très-énergiquement :

TOUT EN SEB APE EN KHE-T NOU (5).
Engendré de Seb, le premier du sein de Nou.

L'hymne à Osiris, qui fait l'objet du 128e chapitre du Rituel retourne la formule :

Si en Nou, si pou ape en Seb (6).
Le fils de Nou, c'est le premier fils de Seb.

Indépendamment de l'antériorité de naissance, Osiris est le su-

(1) Cf. Todt., XV, 44 : adoration à Atum : « Tu ouvres les portes de l'horizon.... »
(2) Cf. Todt., XV, 39 : hymne au Soleil-Harmachis : « On chante ta gloire pendant que ta majesté combat. »
(3) *Sur Is. et Os.*, chap. XII.
(4) Todt., chap. LXIX, 2.
(5) Sharpe, *Ég. insc.*, XCVII, 7.
(6) Todt., chap. CXXVIII, 1.

périeur de ses frères, ainsi que l'exprime très-clairement l'hymne de Khemmès :

HER SENOU-EW (1).
Le supérieur de ses frères.

et ce qui mérite une attention particulière, c'est que bien qu'Osiris procède de Seb et de Nou et qu'il exerce sa puissance par l'ordre de Seb, il est néanmoins déclaré dans le même document :


(2).

AA ER TEW-EW OUSOR ER MAU-EW.

Plus grand que son père, plus puissant que sa mère.

On s'explique cette singularité en distinguant l'individualité de l'Osiris, roi du monde, de celle d'Osiris, forme spéciale du dieu suprême. Il est d'ailleurs à remarquer qu'Osiris est également le fils du Soleil. Au Rituel il est question de l'enterrement d'Osiris par son père, le Soleil (3); la stèle de Khem-mès, déjà citée, le nomme aussi fils d'Atum (4); nous avons déjà vu qu'Osiris est l'âme du Soleil, ce qui nous permet de compléter le sens de la 72e invocation du chapitre CLXII du Rituel ainsi conçue. Osiris, âme de son père (5). D'ailleurs Osiris, comme le Soleil lui-même, est increé : *c'est le seigneur qui se forme lui-même*, ainsi que nous l'enseigne encore l'hymne de Khem-mès (6).

(1) Sharpe, *loc. cit.*, lig. 9.

(2) Le comparatif de supériorité s'exprime, dans les hiéroglyphes, par la particule ⊂⊃ ER, placée entre les deux termes. Cette forme, qui est celle de l'hébreu מ ou מן, s'est conservée dans le copte. ⲉϥϫⲟⲟⲣ ⲉⲣⲟⲓ est l'équivalent de [hiéroglyphes] OUSOR ERO, *plus puissant que moi;* seulement, partout ailleurs que devant les pronoms suffixes, la langue dérivée a adouci en ⲉ la préposition antique ER.

Pour le superlatif relatif, l'adjectif est simplement en état d'annexion avec son conséquent, comme, par exemple, dans la formule si fréquente AA EN NEKHTOU ou AA NEKHTOU, *le plus grand des vainqueurs* (Champ., *Not.*, 50, 55, 76, etc.); la particule d'annexion EN ne s'exprimait pas toujours. De même en hébreu קְטֹן בָּנָיו *qeton banaïou*, le plus petit de ses enfants.

(3) Todt., XVII, 7.

(4) Sharpe, *loc. cit.*, lig. 9.

(5) Todt., chap. CXLII, lig. 20.

(6) Sharpe, *loc. cit.*, lig. 9.

L'oiseau *Wennou*, l'une des formes mystérieuses d'Osiris (1), ne doit, ainsi que le Soleil, sa naissance qu'à lui-même ; et à ce titre il figure dans les peintures des coffres funéraires, comme un symbole du renouvellement continu des existences. On l'y voit quelquefois représenté avec le corps d'un sphynx et la légende : WENNOU KHEPER TJESEF, le Wennou qui se crée lui-même (2). Ainsi que l'ont pensé quelques égyptologues et notamment M. Brugsch (3), la fable antique du Phénix renaissant de ses propres cendres tire son origine du mythe mal compris du Wennou égyptien.

Il me serait impossible de chercher même à effleurer toutes les questions que soulève cette Genèse compliquée.

Les invocations qui suivent se rapportent au rôle providentiel d'Osiris : chef des ordres divins, il maintient la justice dans l'univers ; c'est lui qui établit le fils à la place de son père. L'ordre hiérarchique et héréditaire de l'Égypte était ainsi placé sous la protection de ce dieu, et c'était là sans doute un des motifs principaux de la popularité et de la généralité de son culte. Lorsque le grand Ramsès reproche à ses soldats de l'avoir abandonné seul au milieu de l'armée ennemie, il fait ressortir leur ingratitude en leur rappelant les bienfaits dont il a comblé l'Égypte, et place au premier rang celui d'avoir veillé à la transmission régulière du titre des pères à leurs enfants (4).

Nous trouvons ensuite Osiris dans ses fonctions de castigateur des méchants : très-vaillant, il renverse l'impie ; invincible, il massacre son ennemi ; il impose sa crainte à celui qui le hait ; il emporte les boulevards du méchant. Le rôle d'Osiris, comme juge suprême, est connu depuis longtemps : c'est ce Dieu, nous dit l'hymne de Khemmès, qui fixe les places des humains dans les régions d'outre-tombe.

Dans les représentations bien connues de la psychostasie égyptienne, c'est presque toujours Osiris qui préside au jugement et qui rend la sentence sur le rapport de Thoth, le scribe de la justice divine ; néanmoins d'autres personnages divins le remplacent quelquefois dans ces redoutables fonctions. Ce sont toujours des dieux solaires et notamment Phra, Atum et Har-em-Chou (5) (Harmachis), trois divinités dont l'invidualité n'est pas bien distincte,

(1) Todt., chap. XVII, 10 : « Le Wennou, c'est Osiris résidant dans Héliopolis. »
(2) Momie de Sar-Amen, musée de Besançon.
(3) Brugsch, *Nouv. recherches*, etc., p. 50; *Zeitsch der morg. Gesellsch*, 1856, p. 651.
(4) De Rougé, *Poëme de Penta-Our*, p. 16.
(5) Momie d'Onkh-pi-shera, à la Bibl. pub. de Besançon. Dans les peintures de ce

puisqu'on les trouve représentées par le même dieu portant le triple nom : Phra-Harmachis-Atum (1). En adorant Phra-Harmachis, les Égyptiens l'invoquaient à la fois sous le nom de Phra et sous celui d'Atum (2).

Chpra, le scarabée divin, la forme spéciale du Soleil créateur, se confond également avec Harmachis et avec Atum. Le Rituel l'explique en termes précis (3), et l'on trouve Harmachis, nommé du triple nom : Phra-Chpra-Atum (4), qui montre l'identité fondamentale de ces quatre divinités. Les uns et les autres représentent directement le Soleil. Dans les peintures funéraires, le disque rouge s'échappant du sein de la déesse Nou reçoit quelquefois l'adoration sous les noms de Harmachis-Atum-Chpra, épervier divin, naviguant au ciel (5).

Harmachis-Phra est, comme Osiris, le seigneur de la longueur des temps, le dieu qui s'engendre lui-même (6). Le Taureau de l'Occident, forme bien connue d'Osiris (7), est également confondu avec Harmachis dans les peintures funéraires (8). Et cette identité est rendue certaine par le nom d'Osiris-Harmachis emprunté aux Litanies d'Osiris (9).

En continuant l'analyse de notre texte, nous trouvons de nouveau la mention de la paternité du dieu Seb, qui confie à Osiris le bonheur du monde. Puis Osiris intervient comme créateur de l'Univers. Je répète ici ce passage, l'un des plus intéressants de notre document :

« Il a fait ce monde de sa main, ses eaux, son atmosphère, sa « végétation, tous ses troupeaux, tous les volatiles, tous les pois« sons, ses reptiles et ses quadrupèdes. »

Il est remarquable que l'espèce humaine ait été exceptée dans cette énumération, mais il est à croire que d'autres textes comble-

sarcophage. la déesse Ma est représentée sans tête ; le segment, signe du féminin, en tient lieu. Je ne crois pas que l'on ait encore reconnu sur d'autres monuments cette image de la justice acéphale dont parle Diodore : « καί πλησίον τούτων εἴδωλον ἀκέφαλον ἑστάναι Δίκης. » (Lib. I, XCVI.)

(1) Pap. Belmore, dernière planche.

(2) Todt., chap. XV, lig. 36.

(3) Todt., chap. XVII, lig. 79-80.

(4) Sharpe, *Ég. insc.*, p. XLVI.

(5) Momie de Sar-Amen, musée de Besançon.

(6) Todt., chap. XV, lig. 3.

(7) Todt., I, 1 ; *id.*, chap. CXLVIII.

(8) Momie de Sar-Amen, musée de Besançon. Le taureau est noir et blanc comme Apis; son nom Har-em-Chou est écrit à côté.

(9) Todt., chap. CXLII, lig 22.

ront cette lacune, car Osiris remplit trop complétement le rôle suprême pour que la formation de l'homme ne lui ait pas été attribuée, aussi bien que les autres fonctions du Démiurge.

La création de l'homme est ordinairement rapportée à Num ou Chnumis, personnage divin qui semble appartenir à un système particulier; il ne figure pas du moins dans les textes ayant trait au mythe d'Osiris et à la guerre typhonienne, mais sa liaison avec les dieux solaires est suffisamment démontrée par le double nom Num-Ra, Num-Soleil, qui lui est souvent appliqué. A Silsilis (1), il est assimilé à Hapi-mou, le Nil céleste, le père des Dieux, et la création des substances humaines au commencement lui est attribuée. Il est désigné à Dakké (2) comme l'auteur des races humaines et de la génération des dieux. Num se rapproche ainsi d'Atum qui, selon le Rituel, est le créateur des êtres apparus sur la terre, l'auteur de toutes les fécondations, le générateur des dieux et son propre créateur (3).

En définitive c'est toujours au Soleil lui-même qu'il faut faire remonter le rôle de créateur de l'humanité, quel que soit d'ailleurs le nom sous lequel les textes sacrés le désignent. Dans l'hymne poétique du grammate Ouishera, ce Dieu est salué du nom de mère de la terre, père des générations humaines, illuminant le monde par son amour (4).

Les lignes suivantes contiennent une magnifique glorification d'Osiris, en sa fonction de Soleil, illuminant le monde. « La terre, « y est-il dit, rend hommage au fils de Nou et goûte le bonheur « lorsqu'il s'assied sur le trône de son père; semblable au soleil « brillant à l'horizon, il étend la clarté à la face des ténèbres, il « irradie la lumière par sa double plume, il inonde la terre (de « clartés) comme le disque solaire du haut de l'empyrée. »

Nous passons maintenant à la partie de l'inscription qui nous fournit quelques informations sur le mythe de la mort et de la résurrection d'Osiris. Malgré le regrettable laconisme de ce passage, je ne crois pas qu'on en ait encore rencontré de plus explicite dans les textes originaux. Ici le rôle principal appartient à Isis.

Cette déesse, dit notre hymne, a pris soin de son frère et repoussé

(1) Denkm., abth. III, 81.
(2) Champollion, Not., p. 112.
(3) Todt., chap. LXXIX, 1.
(4) Musée du Louvre, pilier n° 67. M. de Rougé a traduit une partie de l'inscription dans sa Notice des grands monuments du Louvre.

plusieurs fois ses propres ennemis (1); il s'agit sans doute des luttes qu'elle eut à soutenir, en l'absence d'Osiris parti pour civiliser le monde. On sait qu'Osiris, à son retour, périt victime des embûches de Typhon. L'inscription passe sous silence les faits relatifs à cette trahison, ainsi qu'à la mort du dieu, mais elle nous représente l'illustre Isis, la vengeresse de son frère, cherchant le corps de son époux : « Elle le chercha sans se reposer; elle fit le tour du monde en se lamentant et ne s'arrêta pas sans l'avoir retrouvé. »

Plutarque nous parle du pèlerinage d'Isis à la recherche d'Osiris et des lamentations de cette déesse (2), mais les détails que nous donne l'historien grec ne concordent pas avec ceux que nous trouvons dans l'hymne d'Amenemha; le vent qu'Isis faisait avec ses ailes, selon ce dernier document, pourrait se rapporter, il est vrai, à la transformation de la déesse en hirondelle, conformément au récit de Plutarque. C'est sous la forme de cet oiseau qu'Isis volait, en poussant des cris de douleur, autour de la colonne dans laquelle était engagée l'arche d'Osiris. Mais rien n'éclaire le passage mystérieux qui parle de la lumière émise par la déesse.

Les fêtes commémoratives de la mort et de l'ensevelissement d'Osiris se célébraient avec un grand éclat. C'était, sans aucun doute, une des cérémonies les plus importantes de la liturgie égyptienne; les dévots assistants y rappelaient la douleur d'Isis, en imitant ses plaintes et en se frappant la poitrine (3). Les lamentations de la déesse sont du reste fréquemment mentionnées dans les textes funéraires. Le Rituel, par exemple, parle de la nuit de l'ensevelissement pendant laquelle Isis se tint éveillée pour faire la lamentation sur son frère Osiris (4). Dans les peintures d'un sarcophage conservé au British Museum, Nephtys est associée à la douleur d'Isis (5). Le Rituel parle aussi des deux pleureuses qui firent la lamentation sur Osiris (6). Ces deux déesses sont souvent réprésentées, dans l'attitude de la douleur, devant le symbole d'Osiris

(1) Les morts, nouveaux Osiris, avaient à subir les mêmes épreuves que ce dieu. Isis leur accordait ses soins comme elle l'avait fait pour Osiris et pour Horus (Todt., CXLVI, 19-20). Devenu une seconde Isis, une troisième Nephtys, chaque défunt, affermi par la vertu de ces déesses, combattait Apophis et repoussait sa marche, comme Isis avait repoussé celle de ses ennemis. (Todt., chap. C, 3, 4.)

(2) *Sur Is. et Os.*, chap. XIII, XIV et XV.

(3) Hérodote, II, chap. XL et LXI.

(4) Todt., chap. XVIII, lig. 33; XIX, lig. 11; XX, lig. 6.

(5) Sharpe, *Egypt. insc.*, pl. XLI.

(6) Todt., chap. I, 5.

mort *qu'elles pleurent sans cesse* (AN-OERTOU) (1), à ce que dit la légende de ces sortes de peintures.

Après une courte allusion à l'ensevelissement d'Osiris, notre texte passe à la résurrection de ce dieu et nous fournit à ce sujet des données aussi nouvelles qu'inattendues :

« Isis, y est-il dit, fit les invocations de l'enterrement de son « frère ; elle emporta les principes d'Osiris, en exprima l'essence et « refit un enfant qu'elle allaita d'un seul bras. »

Rien dans les renseignements que nous ont conservés les auteurs classiques ne nous faisait pressentir cette création nouvelle d'Osiris par sa sœur. Plutarque, qui nous parle avec le plus de détails à ce sujet, nous raconte qu'Isis, après avoir obtenu l'arche qui renfermait le corps d'Osiris, se rendit à Buto, auprès de son fils Horus. Une nuit, la déesse étant absente, Typhon rencontra le corps d'Osiris, le reconnut et le coupa en morceaux qu'il dispersa. Isis les retrouva l'un après l'autre à l'exception du phallus qui avait été dévoré par un oxyrinque. Elle enterrait séparément chaque membre retrouvé, ce qui fait qu'il y a plusieurs tombeaux d'Osiris ; mais d'après une autre version, la déesse faisait des images du dieu et les laissait dans chacune des villes par elle visitées, afin de cacher à Typhon la véritable sépulture de son frère (2). Quant à la résurrection d'Osiris, Plutarque se contente de dire que ce dieu, étant revenu de l'Hadès, apparut à son fils Horus et l'exerça au combat (3). Diodore rapporte une opinion d'après laquelle Osiris, sous la forme d'un loup, serait venu au secours d'Isis et d'Horus combattant Typhon (4).

On pourrait peut-être tenter un rapprochement entre cette circonstance singulière, rapportée par notre texte, qu'Isis allaita le nourrisson par un bras, et le passage dans lequel Plutarque raconte que la déesse allaita l'enfant de la reine de Byblos, en lui mettant dans la bouche le doigt au lieu du sein (5).

L'hymne ne nous dit rien de la part qu'Osiris ressuscité aurait prise à la guerre contre Seth, mais il nous montre le nouvel Osiris devenu fort dans la demeure de son père Seb et s'avançant intrépide et vengé au milieu de l'assemblée des dieux. Le dieu est nommé fils d'Horus, comme si Horus eût assisté Isis dans la résurrection

(1) Momie de Sar-Amen.
(2) *Sur Is. et Os.*, chap. XVII, XVIII.
(3) *Sur Is. et Os.*, chap. XIX.
(4) Diodore, I, chap. LXXXVIII.
(5) *Sur Is. et Os.*, chap. XVI.

d'Osiris; quant aux titres du fils d'Isis, né d'Osiris lui-même, ils s'expliquent aisément par la naissance nouvelle du dieu. Isis l'avait reformé à l'aide des éléments du corps inanimé d'Osiris. C'est là un curieux détail qui a bien son importance pour l'étude de ce point capital de le mythologie égyptienne.

La suite de l'inscription célèbre le triomphe du nouvel Osiris.

« Les dieux se joignent à lui et le proclament le maître de toutes « choses. » C'est précisément l'exclamation qui fut entendue lors de la naissance d'Osiris, selon le récit de Plutarque (1). « Il assume le « règne de la justice; il est investi de tous les honneurs de son « père Seb; en cette qualité il régit les deux mondes et juge la terre « entière; il embrasse de son regard le ciel et la terre; les peuples « policés aussi bien que les nations barbares obéissent à ses lois. « C'est par lui que le soleil, l'air, les fleuves et les végétaux perpé-« tuent leurs bienfaisantes fonctions; il est le principe de la fer-« tilité et l'auteur de l'abondance qu'il distribue à toutes les con-« trées. »

Tel est le rôle providentiel attribué à Osiris ressuscité; nous en avons, au surplus, rencontré les traits principaux dans les louanges de ce dieu, à la première partie de l'hymne. Ces bienfaits nombreux appellent naturellement une explosion de gratitude, et en effet le texte nous dépeint en couleurs vives la reconnaissante allégresse des mortels :

« Tous les hommes sont dans le ravissement, les entrailles sont « dans les délices, les cœurs dans la joie; tous rendent gloire à ses « bontés, sa tendresse environne les cœurs, grand est son amour « dans toutes les entrailles. »

L'antiquité classique connaissait le culte de reconnaissance et d'amour que les Egyptiens rendaient à Osiris. Je citerai ici un passage de la huitième élégie de Tibulle, dans lequel il est question de joyeuses cérémonies du culte de ce dieu, représenté comme la personnification du Nil et l'inventeur de l'agriculture :

« Te canit, atque suum pubes miratur Osirim
« Barbara, Memphiten plangere docta bovem.
« Primus aratra manu solerti fecit Osiris,
« Et teneram ferro sollicitavit humum.
« Primus inexpertæ commisit semina terræ
« Pomaque non notis legit ab arboribus.
« Hic docuit teneram palis adjungere vitem;
« Hic viridem dura cædere falce comam

(1) *Sur Is. et Os.*, chap. XII.

« Illi jucundos primum matura sapores
« Expressa incultis uva dedit pedibus,
« Ille liquor docuit voces inflectere cantu,
« Movit et ad certos nescia membra modos.
« Bacchus et agricolæ magno confecta labore
« Pectora tristitiæ dissoluenda dedit;
« Bacchus et afflictis requiem mortalibus affert,
« Crura licet dura compede pulsa sonent.
« Non tibi sunt tristes curæ nec luctus, Osiri;
« Sed chorus et cantus et levis aptus amor;
« Sed varii flores, et frons redimita corymbis,
« Fusa sed ad teneros lutea palla pedes,
« Et Tyriæ vestes, et dulcis tibia cantu
« Et levis occultis conscia cista sacris. »

Après la joie des pieux, le texte passe au châtiment des méchants assimilés, comme toujours, aux ennemis d'Osiris; ils tombent sous la colère du dieu, au seul son de sa voix; la présence du fils d'Isis, qui a vengé son père, a fixé l'heure dernière du violent.

La fin de l'hymne répète, en les abrégeant, quelques-unes des idées exprimées dans la première partie : c'est un résumé des conséquences du triomphe d'Osiris et de la vertu de ses lois; les voies sont ouvertes, les mondes satisfaits, le mal disparaît, la terre est féconde, la justice est affermie et le péché puni !

Le fils d'Isis reçoit dans ce passage le nom d'Ounnefer, l'être bon : c'est une des appellations les plus fréquentes d'Osiris (1). Plutarque nous en a conservé la transcription grecque, sous la forme altérée Ὄμφις, dont Hermæus fournit la valeur εὐεργέτης. Au dire du même historien, lors de la naissance d'Osiris, une femme nommée Pamyla entendit une voix proclamant le nom royal de ce dieu. Plutarque nous en a seulement transmis la traduction grecque εὐεργέτης (2). Or, l'on sait que le cartouche royal d'Osiris est précisément , Ounnefer, le Justifié.

Ainsi la personnalité d'Horus s'absorbe dans celle d'Osiris, de même qu'Osiris se confond intimement avec les autres dieux solaires.

L'établissement de la religion d'Osiris et les dogmes de son inextricable mythologie paraissent bien antérieurs au développement

(1) Todt., CXLVI, 11, 12 : « Je suis Horus, le justifié; je suis venu et j'ai vengé mon père Osiris-Ounnefer, le justifié, fils de Seb, enfanté de Nou. »

(2) *Sur Is. et Os.*, chap. XLII.

du culte d'Ammon, qui ne prit de l'importance que sous la XVIII[e] dynastie, celle qui expulsa les pasteurs. Encore y a-t-il lieu de remarquer que ce culte nouveau ne parvint jamais à modifier la liturgie funéraire et à s'y faire une place; le nom d'Ammon ne se rencontre pas dans le Rituel, si ce n'est dans les derniers chapitres qui appartiennent à une rédaction relativement récente. Du reste, Ammon, sous sa forme d'Ammon-Ra, se confondit bientôt avec le Soleil lui-même, et sous sa forme ityphallique, avec les dieux osiridiens, puisqu'il personnifia Horus vengeur de son père Osiris (1).

Notons enfin que le fils d'Isis est comparé au Soleil quand il parle et à Thoth dans ses écrits, et nous aurons passé en revue les mentions les plus intéressantes de ce beau monument.

Dans cette analyse je me suis borné à faire ressortir les données mythologiques du texte lorsque j'ai pu les appuyer soit sur les traditions classiques, soit sur des renseignements puisés à des sources originales. Je ne puis songer à aborder, quant à présent, les vues d'ensemble, pour lesquelles je ne suis nullement préparé. Le sujet est hérissé de difficultés; on n'y progressera qu'avec une extrême lenteur.

En considérant l'analogie intime qui semble confondre les unes dans les autres, les divinités principales, on est amené à reconnaître que la notion fondamentale de l'unité de Dieu pouvait exister au fond des doctrines égyptiennes; mais cette notion n'appartenait vraisemblablement qu'au degré le plus élevé de l'initiation; elle était obscurcie, voilée sous la divinisation des facultés, des fonctions, des attributs et des symboles. Chacun d'eux constituait pour le vulgaire une divinité spéciale. Les Égyptiens divinisèrent en outre la terre, les astres, les espaces célestes et les localités imaginaires dont ils les avaient remplis : leur ciel et leur enfer regorgent de personnages divins. Tous les détails de la porte qui s'ouvrait sur le lieu du jugement (2), tous les agrès, toutes les parties de la barque mystique dans laquelle les morts étaient conduits à l'Hadès, l'eau sur laquelle elle glissait, le vent qui en enflait les voiles (3), étaient autant de divinités dont il fallait connaître et énoncer les noms compliqués.

(1) Khem est Ammon, mari de sa mère; cf. notamment les légendes du temple de Wadi-halfa. Champollion, *Notices*, p. 33 et suivantes. Comp. la définition donnée par le Rituel : « Khem est Horus, vengeur de son père Osiris. » (Todt., XVII, 12; CXLV, 75.) Khem est aussi invoqué sous le nom de Khem-Soleil (Denkm., III, 212).

(2) Todt., chap. CXXV, lig. 52 et suiv.

(3) Todt., chap. IC.

Sans doute l'Égyptien, versé dans la science sacrée, savait s'affranchir des apparences, mais la foule ignorante poussait jusqu'au fanatisme le culte de symboles innombrables, choisis souvent parmi des objets grossiers ou nuisibles. C'est à propos de ce polythéisme superstitieux que Juvénal a pu dire avec raison :

..... Qualia demens
Ægyptus portenta colat (1)!

Réduits en Égypte à la condition servile, les Israélites y connurent surtout les croyances populaires. Aussi furent-ils prompts à relever dans le désert l'effigie du bœuf sacré adoré à Memphis et à imiter les fêtes joyeuses dont ils avaient été témoins (2).

Mais ne perdons pas de vue que, cachées sous de bizarres symboles, il y avait une doctrine mystérieuse dont Plutarque nous affirme la haute sagesse (3) et une saine morale qui parle la langue de l'Évangile (4). Cette doctrine, cette morale, nous devons nous efforcer d'en retrouver les codes oubliés depuis tant de siècles. Nous y parviendrons en perfectionnant de plus en plus l'instrument que Champollion nous a mis entre les mains.

(1) Juvénal, *Satire* XV.
(2) *Exode*, chap. XXXII, versets 4, 6, 18 et 19.
(3) *Traité sur Isis et Osiris*.
(4) Voy. *supra*, page 194, note 5.

F. CHABAS.

SUR

QUELQUES MONUMENTS DRUIDIQUES

DES ENVIRONS DE FALAISE.

Si l'on explore avec attention le territoire de Falaise, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on est dans un centre druidique qui pourrait être celui dont parle César, en disant que les druides tenaient une assemblée tous les ans sur les frontières du pays chartrain (1). Malheureusement, le Perche se trouve entre ce pays et la Normandie, et à moins d'une grande inexactitude de la part de l'auteur des *Commentaires*, on ne peut prendre la contrée qui nous occupe pour celle qu'il dit appartenir aux peuples de Chartres.

A l'époque des grandes invasions des Galls et des Kimris dans la Gaule, apparurent les druides imbus des religions de l'Orient, et initiés aux sciences des Chaldéens, des Phéniciens, des Égyptiens, des Grecs et des Arabes.

Les Égyptiens, jaloux d'immortaliser leur mémoire, regardèrent, comme moyen, la durée de leurs monuments, et préférèrent élever des monolithes que des édifices composés de matériaux superposés.

Leurs pyramides étaient dédiées au soleil portant le nom de Bélénus, transformé en celui de Bélus ou Baal chez les Assyriens et chez les Juifs.

Les druides apportèrent dans la Gaule le culte égyptien de Bélénus (2); ils élévèrent à ce dieu des monolithes bruts existant encore la plupart dans nos campagnes, où ils sont connus sous le nom de *pierres levées*. On leur doit aussi d'autres monuments grossiers, symboles de la terre (Isis) et de la lune, vénérée sous les noms d'Hécate, de Félé, de Diane, d'Ardonia et de Proserpine ; divinités de

(1) César. *De bell. Gall.*, lib. VI.

(2) Vers l'an 400 de notre ère, l'évêque saint Exupère renversa, dans le voisinage de Bayeux, l'idole de *Bélénus*, placée sur le mont Phœnus. (*Gall. Christ.*, t. XI, p. 346 et 348.)

On sait que le mont pyramidal de Saint-Michel a porté le nom de mont Bélène

premier ordre, chez les Celtes, après leur grand dieu Mercure, qu'ils nommaient *Teutatès*.

Les pyramides druidiques ont toutes été transportées là où on les trouve. Il en est de même des longues et larges pierres qui servaient d'autels pour les sacrifices. On le reconnaît aux roches placées debout pour leur servir d'appui ou de support. Les pierres d'autel nommées *dolmen*, sont unies, un peu inclinées et possèdent des fissures pour l'écoulement du sang des victimes. Toutes sont brutes ; car chez les peuples primitifs un précepte religieux défendait de les souiller par aucun travail humain. Il en était de même chez les juifs qui ne devaient pas approcher le ciseau des pierres d'autel consacrées à Dieu.

Les druides avaient, en outre, une grande vénération pour certaines roches de forme extraordinaire, d'une grosseur prodigieuse et souvent adhérentes à des montagnes d'où l'on ne pouvait les extraire. Nous citerons, pour exemple, celle qui existe sur les bords de la Seine, près de Tancarville, et qui porte le nom de *Pierre-gant* ou pierre du géant ; ensuite, la *Chaire de Gargantua*, que l'on remarque à peu de distance de Duclair. *Pierre-gant* est un énorme rocher dont le sommet présentant la forme d'un champignon, servait de table pour les sacrifices. La *Chaire de Gargantua* a l'apparence d'un immense fauteuil ayant, sur les côtés, deux roches placées à certaine distance l'une de l'autre qui lui servent de bras. L'être mystérieux qui l'occupait pendant la nuit devait être un géant que les peuples ont personnifié sous le nom de *Gargantua*.

Mais si, parmi ces roches singulières, il s'en trouvait quelques-unes présentant des figures d'animaux ou simulant quelque autre objet naturel, les druides s'en emparaient, et, sans tenir compte de leur pesanteur, les faisaient enlever et transporter, à force de bras, dans l'intérieur de leurs enceintes.

S'ils voyaient une cavité dans un groupe de rochers, ils se l'appropriaient et la consacraient à leur Mercure-Teutatès. C'était par ces antres, appelés de nos jours *grottes aux fées*, que, selon l'enseignement druidique, le dieu faisait passer les âmes des morts qu'il retirait des enfers.

Les druides avaient aussi consacré des fontaines à l'eau desquelles ils attribuaient certaines vertus topiques, et que visitaient les malades et les infirmes pour y trouver un remède à leurs souffrances. Le polythéisme romain leur accorda le même honneur, car on a découvert que toutes nos sources thermales ont été placées, durant le régime impérial, sous la protection tutélaire d'une divinité por-

tant toujours le nom de la fontaine qui lui devait sa vogue et ses vertus curatives.

Cette introduction nous a paru nécessaire pour l'intelligence des monuments dont nous allons nous occuper, et nous évitera d'inutiles répétitions.

Le château de Falaise est placé sur un banc de roches schisteuses, séparées par un déchirement naturel et antédiluvien, des roches de même nature qui bordent la vallée de Noron. Le groupe sur lequel la forteresse est assise présente des blocs gigantesques considérés, dans les temps celtiques, comme étant le symbole de quelques divinités. Il existait, dans la cour du château, une pierre pyramidale qui fut renversée en 1810, et que l'on voit encore au pied de deux autres roches.

On considère comme grotte druidique, l'excavation recouverte d'une large pierre qui se voit à la base des rochers qui portent le château. Cette grotte a 3 mètres de profondeur sur une largeur de 5 mètres.

Que l'on traverse la vallée profonde qui sépare la forteresse des roches de Noron, on gravit un cap raboteux dont le plateau possédait une enceinte druidique fermée, du côté de la plaine, par une ligne de pierres disposées en demi-cercle.

On remarquait, au centre, un *dolmen* ou table d'autel, épais de 1 mètre, 50 centimètres, large de 4 mètres en tous sens, élevé à 50 centimètres de terre sur trois roches fondamentales. Ce monument fut brisé, en 1811, par les casseurs de pierres.

A quelque distance de là, sur la cime du mont, en regard de la vallée, on rencontre une autre table d'autel, longue de 5 mètres, large de 2 et épaisse de 65 centimètres. Elle est assise aujourd'hui verticalement sur l'un de ses côtés,

A cinq cents pas plus loin se voit la grotte aux fées (voy. la pl. 310 ci-jointe, n° 1), ayant 8 mètres de profondeur. Elle est haute, à l'entrée, de 3 mètres, large de 2, et va en se rétrécissant vers le fond. Elle se trouve entre deux roches énormes, qui s'écartent à la base et se joignent presqu'au sommet. Au-dessus de la grotte existe une plate-forme de 4 mètres carrés, d'où le druide pouvait se faire voir au peuple. Au centre de cette plate-forme s'élève une roche pyramidale carrée, haute de 4 mètres, large de 2 environ, et terminée presque en pointe au sommet.

Nous ne décrirons pas certaines pierres de forme singulière, qui

ont pu fixer l'attention des prêtres gaulois; nous rangerons dans le nombre ces roches ayant l'apparence de loups placés entre les créneaux de la falaise, et jetant un regard menaçant sur la plaine. Ce que nous en dirions nous ferait peut-être sortir du domaine des faits positifs, pour entrer dans un système de conjectures que nous voulons éviter.

Nous avons quitté la vallée de Noron désirant explorer celle de Vaux, où l'on nous avait signalé des monuments susceptibles d'attirer notre attention. Le vallon est bordé, du côté du midi, par un banc de roches escarpées de même nature que celles de Noron. On nous a montré, au pied de la côte, la *fontaine aux Fées*, dont les eaux bleuâtres jouissent d'une certaine réputation dans le pays. De cette fontaine, nous avons fait une ascension à travers les rochers où nous avons trouvé l'antre des druides (pl. 310, n° 2). C'est une grotte profonde de 4 mètres, large de 2 vers le fond, possédant, à droite, un petit couloir souterrain élevé de 15 centimètres au-dessus du sol (n° 3). Cet enfoncement se nomme le Lit du druide. Tout près existe un soupirail qui se dirige vers une plate-forme placée sur la grotte. C'est par ce soupirail que le prêtre communiquait avec ceux qui venaient le consulter.

Ce qui nous a surpris, en arrivant sur le bord du plateau, a été de voir une pierre singulière, énorme, dominant le précipice et représentant un bœuf à tête de lion, élevée et rugissant vers le ciel (n° 4 de notre planche 310). Cette pierre, évidemment naturelle, a été transportée au-dessus de la grotte pour être l'objet d'un culte particulier. On n'en saurait douter, puisqu'au lieu d'être adhérente au sol, elle est, au contraire, élevée de quelques centimètres et repose sur plusieurs blocs disposés pour lui servir de chantier.

Ce monument nous a paru une réminiscence de l'Apis d'Égypte, dont les druides connaissaient aussi bien le culte que celui de Bélénus.

Un établissement druidique aussi important devait, selon nous, posséder un autel. Nous l'avons bientôt trouvé, à quinze pas plus loin, placé sur le bord de la falaise. La table est formée d'une roche brute et raboteuse, arrondie aux quatre angles et parsemée d'une foule de cristaux prismatiques de quartz hyalin, terminés en petites pyramides. Nous le reproduisons sous le n° 5 de notre planche 310.

Cette table est épaisse de 1 mètre 50 centimètres, large de 3 mètres, et longue de 4. Il est difficile de savoir d'où elle provient; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a été transportée là où on la voit et mise sur les trois roches qui lui servent de soutien; on

remarque qu'elle est un peu inclinée vers le précipice pour faciliter l'écoulement du sang des victimes, qui s'échappait par plusieurs canaux naturels dont elle est pourvue.

Une plate-forme existe autour de ce monument comme autour de l'Apis.

Au midi de l'autel on rencontre, dans la bruyère, une belle roche pyramidale (voy. n° 6 de la pl. 310), dont le sommet brisé se voit encore par fragments à quelques pas plus loin.

Il y a sur le même plateau et dans la côte, d'autres pierres remarquables, dont nous ne nous permettrons pas d'expliquer les symboles.

Ainsi, comme on le voit, fontaine aux Fées, grotte mystérieuse, autel, Apis, pyramide, rien ne manque à l'établissement druidique de la vallée de Vaux. Ce n'est pas, comme dans beaucoup de localités, une simple pierre levée ou un *dolmen* isolé. Là, on peut suivre le druide dans toutes les parties de son culte, dans ses rapports avec les populations qu'il dirige, visiter sa sombre caverne et assister à ses sacrifices.

Ces vallées rocheuses, ancien Panthéon du druidisme, ne sont pas les seuls lieux de la contrée où l'on découvre des monuments religieux de l'époque celtique. Qu'on se transporte à 12 kilomètres de Falaise, on trouvera, sur le territoire de Fresnay-le-Buffart, une table d'autel portant le nom de *pierre des Bignes* (n° 7, pl. 310).

Cette table, élevée à 1 mètre 75 centimètres de terre, est supportée par des pierres placées debout à chacun de ses quatre angles. Elle ne repose cependant que sur trois, car il y a un intervalle de quelques centimètres entre le plateau et l'une de ces pierres. Deux autres roches plates sont appliquées contre l'une des extrémités de la table, de sorte que la chambre existant au-dessous se trouve presque à moitié close. Cette particularité, qui n'a pas encore été remarquée près des autres *dolmen*, a fait croire à quelques antiquaires, que la chambre avait été complétement fermée, et comme il existe à l'entour un cercle formé de pierres recouvertes de gazon, ils ont prétendu que le monument était un *tumulus*, dont les terres de la partie centrale avaient été enlevées, et que la roche que nous appelons *dolmen* recouvrait simplement un caveau sépulcral.

Nous ne partageons pas cette opinion; car la table, qui ne pèse pas moins de 10 000 kilogrammes, nous paraît trop monumentale pour avoir été enfouie sous terre, et l'on n'a jamais trouvé, dans les *tumulus*, qu'une galerie formée de grosses pierres brutes, superposées à sec et se rapprochant au sommet.

Cette table est épaisse de 1 mètre à l'une de ses extrémités. Elle s'amincit en forme de coin et n'a pas plus de 50 centimètres à l'extrémité opposée.

On entre avec facilité dans la petite chambre qui existe sous le monument, et qui a pu servir de grotte au druide. La table d'autel est unie à l'intérieur, le dessus est très-irrégulier. On y remarque cependant une place où pouvait être étendue la victime, ainsi que des rigoles et des fissures propres à recevoir le sang qui s'écoulait sur ceux qui voulaient en être purifiés.

Les autres monuments druidiques qui rayonnent autour de Falaise sont d'abord, à deux lieues de là, sur le mont Joly, près la *Brèche au diable*, une enceinte sacrée, dans laquelle se voit encore une roche pyramidale, élevée de 3 mètres et dominant le précipice de Saint-Quentin. Sur le plateau opposé existe un *dolmen*, long de 4 mètres, supporté sur trois pierres, hautes chacune de 90 centimètres.

Dans le flanc dn coteau on trouve la grotte aux fées faisant partie du même centre religieux.

Que nous passions sur la route de Harcourt, on remarque à deux lieues de Falaise, dans la commune de Hussy, la pierre levée de la Hoberie, qui n'a pas moins de 3 à 4 mètres d'élévation.

A trois lieues de la même ville, sur la route de Trun, se voit un beau *dolmen*, posé sur trois roches qui lui servent de soutien.

Sur le territoire de Vignats, on montre une roche pyramidale, élevée au sommet du coteau (1), au-dessus de l'antre druidique, nommé la grotte au Loup.

Plus loin, dans la commune de Bailleul, existe une large pierre sur laquelle sont imprimés les pas d'un bœuf et celui d'un dragon à sept têtes, qui vomissait des flammes et dévorait les gens du pays; elle était entourée d'un cercle de roches. Une grotte, pratiquée dans le flanc de la montagne, passe pour avoir servi de demeure à ce dragon, qui fut tué par un évêque de Seez; tradition applicable au christianisme, qui renversa le culte de *Teutatès* et les autels où l'on sacrifiait des victimes humaines.

Si nous nous éloignions un peu plus de Falaise, nous aurions à signaler d'autres monuments druidiques, que nous savons exister près d'Argentan et d'Alençon. Ce serait sortir des limites que nous nous sommes imposées, préférant même, à l'avenir, revoir les

(1) Cette hauteur porte le nom de mont *Bouin*, que l'on croit venir de *Belen*, diminutif de *Bélénus*.

lieux que nous venons d'explorer, bien persuadé qu'ils seront pour nous le champ de nouvelles découvertes échappées à nos premières et rapides investigations.

On sait, d'après César, que les druides n'avaient d'autres temples que la voûte des cieux. Ce serait donc en vain que nous chercherions les restes de leurs édifices sacrés. Leurs autels, leurs pyramides sont les seules traces d'existence qu'ils aient laissées sur le sol. Ces monuments ayant été en partie détruits et l'étant encore tous les jours, la contrée qui nous occupe doit se considérer comme favorisée d'en posséder un si grand nombre. Si l'on considère maintenant, combien ceux qui restent dans certaines localités, sont rapprochés les uns des autres, on en tirera la conséquence que les sanctuaires druidiques étaient peut-être plus tassés que ne le sont maintenant nos églises, et que le nombre des druides n'était pas moins grand que celui de nos prêtres chrétiens. Si chacun de leurs autels a vu égorger trois ou quatre victimes humaines dans le cours d'une année, combien de malheureux eurent à souffrir de leurs sanguinaires et cruelles superstitions.

Les Romains, qui n'ont jamais donné de fortes preuves d'humanité, trouvèrent pourtant, eux-mêmes, le mal si grand, qu'ils commencèrent par défendre les sacrifices et finirent par abolir les druides. Cette puissante congrégation devait d'ailleurs porter ombrage aux gouvernants et exciter la jalousie du polythéisme romain, qui tendait à la remplacer.

Les druides bravèrent les ordonnances des empereurs. Leur religion se réfugia dans les croyances populaires et se fit superstition. Nous en trouvons des traces tant que dura l'occupation romaine. Il paraît même que les fils de ces prêtres tinrent à honneur de perpétuer le souvenir de leur origine et de faire partie de la classe des lettrés. Ausone, poëte du IV[e] siècle, parlant d'un professeur de Bordeaux, nommé Attius Patera, dit qu'il descendait des druides de Bayeux (1).

Le christianisme soutint longtemps encore des luttes opiniâtres contre les croyances druidiques : le vingt-deuxième canon du concile tenu à Tours, en 567, ordonne de chasser de l'Église ceux qui observent le culte des pierres, des arbres et des fontaines (2). Un

(1) Doctor potentum rhetorum
Tu Bajocassis stirpe druidum satus.

(2) Deric, Conciles provinciaux de Bretagne.

capitulaire de Charlemagne prohibe les flambeaux qu'on allumait devant les pierres (1).

Ne pouvant vaincre la superstition et ne voulant pas déplacer la vénération des peuples, les évêques finirent par faire mettre des madones dans le creux de quelques arbres, et des saints près des fontaines que de longs pèlerinages avaient consacrées.

Ces vieilles croyances qui avaient résisté pendant tant de siècles, succombent enfin devant les lumières de notre civilisation, et si nous nous arrêtons un instant devant les objets qui les rappellent, c'est plutôt pour y puiser des enseignements sur les antiques superstitions de l'humanité que pour les entourer du respect et de la pieuse vénération que leur portaient nos pères.

LÉON FALLUE.

(1) Édition de Baluze.

NOTICE

SUR UNE PEINTURE GRÉCO-RUSSE

REPRÉSENTANT TOUTE LA HIÉRARCHIE CÉLESTE.

Le but capital de toutes les recherches archéologiques doit être de fixer le plus exactement qu'il est possible l'époque et le pays qui ont vu naître tels ou tels monuments; d'établir les rapports dans lesquels ils se trouvent avec la religion, l'histoire et la vie intime des peuples auxquels ils appartiennent.

L'histoire de la peinture des images pieuses ou sacrées a toujours été, surtout en Russie, étroitement liée à l'histoire de son culte comme nous l'apprend M. Snéguireff, dans une de ses lettres à M. le comte Ouvaroff, publiée dans cette *Revue*, t. VII, p. 234 et suivantes. L'origine de la peinture des sujets sacrés date, comme on le sait, de l'art byzantin à Constantinople, d'où elle a passé en Russie, sur les traces de l'Evangile, vers le Xe siècle (1).

Cet art a merveilleusement servi à propager les dogmes de la foi qu'elle représente avec tant d'énergie et de majesté; il entretient le respect des antiques traditions de l'Eglise primitive, l'intelligence des symboles sacrés, la connaissance des signes du rite, fait

(1) La tradition qui voudrait faire remonter l'introduction du christianisme en Moscovie à saint André, apôtre, n'est pas soutenable, suivant l'auteur de l'*Histoire des archevêchés de l'univers.*

Les historiens grecs du bas-empire les plus estimés attribuent l'origine du christianisme dans ce pays à la princesse russe ou slave Ollia, baptisée à Constantinople en l'an 914, par le patriarche Theophile. Volodimir, petit-fils de cette princesse, instruit par elle dans la religion chrétienne, l'a portée avec lui en Moscovie, où il s'était rendu puissant vers l'an 987. Nicolas Chrysoberge, alors patriarche de Constantinople, a sacré vers cette époque son metropolitain résidant à Kiovie, capitale de la Moscovie, et c'est cette circonstance qui fait que son patron, saint Nicolas, evêque de Myre, est en si grande vénération dans toute la Russie, qui a voulu ainsi perpétuer sa reconnaissance envers Nicolas Chrysoberge, le consecrateur de son premier évêque.

connaître l'histoire des bienfaits et des miracles du christianisme dont l'Ancien Testament ne fut que la mystérieuse figure.

Les vieilles images pieuses sont presque toujours accompagnées, au moyen âge, d'inscriptions latines ou grecques, et même françaises, qui en facilitent l'intelligence (1). Ces vieilles images offrent, en outre, très-souvent, de riches matériaux pour les études paléographiques, épigraphiques et historiques.

En Russie, plus que partout ailleurs, les noms et les faits de l'histoire nationale se trouvent liés à ceux de l'histoire sacrée et de son culte, à ce point que, excepté les personnes divines et la sainte Vierge, une foule d'anges et de saints ne sont bien souvent que des portraits de prince et des personnages illustres de la vieille nation.

En effet, dit M. Snéguireff, à qui nous empruntons ces observations si intéressantes, l'on rencontre souvent sur les images pieuses de la Russie; les figures des mêmes personnages, avec leurs costumes caractéristiques, leurs symboles ou attributs, les monogrammes qui les accompagnent sur leurs monnaies, ce qui facilite le moyen d'expliquer les uns par les autres. Ces images servent encore à faire reconnaître le rang des ministres du culte : ainsi, l'image de la *Panagia*, qui représente le Christ ou la Vierge, placée au cou d'un prélat, désigne sa dignité et même le degré de cette dignité.

L'histoire et la topographie trouvent aussi dans les images pieuses, dit encore notre auteur, des renseignements sur les faits et les personnes, sur l'aspect primitif des villes anciennes, des monastères, de leurs cloîtres, etc., etc.

Nous pourrions pousser plus loin ces considérations; mais arrivons, sans plus tarder, à la description du tableau qui les a fait naître, et qui va prouver une fois de plus l'importance de l'étude des images pieuses au point de vue de l'art, de l'histoire et de l'archéologie.

Cette peinture, trouvée à Sébastopol (2) par un des soldats de

(1) Ces légendes sont ordinairement inscrites sur des banderoles qui semblent sortir de la bouche des personnages, ce qui vient souvent en aide à l'intelligence du sujet. Tout naïf et même maladroit que ce genre de commentaire paraisse de prime abord, nous en avons souvent regretté l'absence. On peut avoir une idée de ce genre d'instruction légendaire par la planche 14, réellement très-curieuse, publiée dans cette *Revue*, t. I, pour la notice p. 466, sur la légende de la *Licorne* au moyen âge.

(2) Un artiste français, M. Oudinot, connu par ses belles peintures sur verre, dont

notre armée de Crimée, est l'une des plus remarquables que l'on puisse présenter à l'attention des archéologues. Elle a 57 centim. de haut sur 47 centim. de large. Elle se compose de 40 figures environ, dont une partie en pied et richement drapées ; de nombreuses légendes gréco-russes mêlées de slave, donnent l'explication de cette belle et importante composition qui a tout l'intérêt des peintures primitives, car, en Russie, l'art est jusqu'à présent resté fidèle aux types primitifs et aux antiques traditions hiérarchiques de Byzance (1).

En haut du tableau, qui est peint sur bois, se lit cette légende ou inscription : *Image de celui qui est monté au ciel et est assis à la droite du Père.* (Voir n° 1 de la pl. 311 ci-jointe.)

Au-dessous, cette autre inscription : *Légion des anges.*

Sous le n° 2 sont indiquées une foule de têtes d'anges indéterminés. Dans les nimbes, de ceux qui occupent le premier plan sont deux lettres, qui signifient : *Anges de Dieu.*

Au milieu de la légion des anges, trois sont surtout remarquables Celui qui a les mains croisées sur la poitrine, porte dans son nimbe des caractères qui signifient : l'*archange Salathiel* (2), ou *qui est près de Dieu.*

De chaque côté sont deux autres anges (sous les nos 3 et 4) tenant chacun un disque portant une inscription, à savoir, sur le disque de l'ange n° 3, les mots : *Conservateur universel* ou *qui tient tout dans sa main*, peut-être mieux *Tout-Puissant.*

Sur le disque de l'ange n° 4, les mots : *Saint*, *Dieu*, *Sabaoth.*

Sous le n° 5 est un ange qui tient une nappe dans laquelle sont

plusieurs sont exposées au fond du chœur de Notre-Dame de Paris, était au moment d'acquérir ce tableau, lorsqu'un général russe en a offert un prix plus élevé qui a décidé le marchand à le lui céder, et l'a de suite remporté en Russie. Heureusement que M. Oudinot avait eu le temps d'en faire un calque fort exact, qu'il a bien voulu nous communiquer et nous permettre de le publier.

(1) L'art byzantin, dit M. Victor Hugo, est si profond, si merveilleux, si admirable (il aurait pu ajouter si essentiellement religieux), qu'il est digne de toutes les sympathies des archéologues et des penseurs. Dans l'art byzantin, dit un autre écrivain, l'idée artistique y est toujours subordonnée à l'idée religieuse et aux antiques traditions. Si la beauté du corps n'y domine pas comme dans l'art païen, elle y est largement rachetée par la grandeur et le calme de l'expression, l'originalité, la force des contours, la sévérité de la pose et la constante alliance de l'élément historique et de l'élément symbolique portés au plus haut degré. Le spiritualisme et l'humilité chrétienne sont toujours en action dans ses imposantes peintures.

(2) Ce nom ne se trouve pas parmi ceux des anges nommés dans la Bible et dont les noms sont expliqués dans le *Dictionnaire de la Bible* par Dom Calmet et par les autres commentateurs.

placées des roses. Dans son nimbe est écrit : *archange Barachiel* (1), qui veut dire : *Bénissant le Seigneur* ou *celui qui bénit Dieu*.

L'ange représenté n° 8 et qui fait pendant à celui n° 5, tient un fouet et une couronne. Dans son nimbe se lit le nom d'*Egoudiel* (2).

Sous les n°s 6, 7, 14 et 16 sont représentés les quatre animaux, figures symboliques des quatre évangélistes, tenant chacun un livre qui représente l'Évangile (3).

Au centre du tableau un cercle de séraphins (n° 10) entoure les trois personnes de la Sainte-Trinité : Père, Fils et Saint-Esprit. Le Père a un nimbe formé de rayons lumineux, le Fils, le nimbe crucifère, le Saint-Esprit plane dans une gloire qui vient se confondre avec celles du Père et du Fils (4). Le Père et le Fils, mettent la main sur le monde, représenté par un globe où se voient le soleil, la lune et les étoiles. Une petite croix lumineuse surmonte le globe, dont la partie inférieure renferme la terre et la mer. Un séraphin (n° 12) semble soutenir le globe en question; les pieds du Père et du Fils reposent sur quatre cercles ailés et couverts d'yeux, et qui sont entrelacés, c'est ce que l'on nomme les *trônes* (comme l'indique l'inscription). Le Père tient un sceptre, le Fils tient sa croix. Près la tête du Père est écrit : le *Seigneur*, *Sabaoth*; près celle du Fils, *Jésus-Christ*.

Autour de la gloire qui renferme la sainte trinité est une inscrip-

(1) Suivant quelques interprètes.

(2) Inconnu aux commentateurs.

(3) Jean Gerson, ce célèbre chancelier de l'Université qui vivait au XIVe siècle, explique ainsi les quatre animaux donnés comme symboles ou attributs aux quatre évangélistes :

« Saint Matthieu est représenté avec un ange, parce qu'il parle plus particulièrement de l'humanité de notre Seigneur Jésus-Christ, lequel fut vierge et sans péché.

« Saint Jean a près de lui un aigle, parce qu'il s'est élevé jusqu'au style sublime et inspiré en parlant de la grandeur de Jésus-Christ, qu'il s'est élevé dans son récit comme l'aigle qui plane dans les airs plus haut que tous les autres oiseaux.

« Saint Luc a pour attribut un bœuf, parce qu'il parle surtout de l'humilité et obéissance du Sauveur qui fut obéissant jusqu'à la mort de la croix.

« Saint Marc a un lion, parce qu'il est comme le symbole de la royauté qui appartient à Jésus-Christ, ou que son évangile commence par une espèce de rugissement, faisant allusion à la voix de Jean qui retentit dans le désert. »

Voir aussi sur le symbolisme des animaux évangéliques, Molanus, *De imaginibus sacris;* Peignot (explication d'un bas-relief du musée lapidaire formé à Dijon) in-4, 1839; l'*Iconographie chrétienne*, publiée par l'abbé Crosnier, en 1848, p. 180, nous fait connaître une autre explication de ces animaux symboliques, donnée au VIe siècle par le pape saint Grégoire, qui est très-remarquable.

(4) Cette figure du Saint-Esprit placé entre le Père et le Fils, dont les rayons de

tion qui signifie : *le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied.* Psaume CIX.

A droite de la trinité (nº 17) est la sainte Vierge, belle figure, debout, couronnée d'un diadème ; elle tient une pancarte ou philactère sur lequel est écrit cette inscription : *Roi du ciel, reçois chaque homme qui te loue.* En pendant de la sainte Vierge (nº 18), saint Jean-Baptiste, qui tient aussi une pancarte avec cette inscription : *J'ai vu et témoigné de celui qui est l'Agneau de Dieu.*

Derrière la sainte Vierge est un ange, debout (nº 9), tenant un vase renfermant peut-être le fiel du poisson qui doit servir à Tobie pour rendre la vue à son père. Le jeune Tobie, dont le nom est écrit sous ses pieds, semble tenir le poisson qui l'a si fort effrayé. Cet ange porte son nom (Raphaël) inscrit dans le nimbe qui entoure sa tête.

Derrière saint Jean-Baptiste, l'ange Ouriel, qui veut dire *lumière de Dieu* (nº 19), tient une épée.

Dans le bas du tableau, à gauche (nº 13), l'archange saint Michel, armé d'une lance, terrasse le démon qui est entouré de flammes.

A droite (nº 20), l'archange Gabriel, debout, tenant une branche de lis et un miroir, symboles de la pureté et de la vérité. Sur sa poitrine, une espèce d'étole (1) croisée est retenue par une ceinture.

Au bas du tableau se voit une ville, sans doute celle de Moscou, au-dessus de laquelle le soleil et la lune, qui sont accompagnés de leurs inscriptions. Près le soleil est écrit : *à toi le jour*, et près la

gloire viennent se confondre, est d'une haute portée dans ce tableau, puisque cette représentation établit évidemment l'unité de croyance entre l'Eglise russe et l'Eglise latine au sujet de la fameuse question de la *Procession du Saint-Esprit*, qui a nécessité, au VIIIe siècle, l'addition du *Filioque* dans le *Credo*. Nous citerons à ce propos une curieuse représentation de la sainte trinité, en haut de l'*iconostase* de la grande église du monastère Saint-Sergius, à Troïtza, à 60 kilomètres de Moscou. Les antiquaires regardent cette peinture comme étant d'une haute antiquité, et elle a dû servir au peintre de la grande iconostase de l'église cathédrale de l'Assomption à Moscou, rebâtie en 1478, par un architecte italien, sur le modèle de celle de Saint-Wladimir, qui est du XIIe siècle. La *Procession* du Saint-Esprit y est représentée comme ici.

Extrait du 1er volume des *Études de Théologie, de philosophie et d'histoire*. par plusieurs pères de la Compagnie de Jésus, in-8. Paris, 1857. Page 441.

(1) Sur l'usage et la forme de cet ornement des diacres dans l'Église gréco-russe, voir la note assez étendue donnée p. 54 et 55 de l'ouvrage du père Lebrun : *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe, suivant les anciens auteurs et les monuments de la plupart des églises*, etc. Paris, 1716.

lune, *à toi la nuit.* Dans un cartouche portant le n° 22, une longue inscription qui se rapporte aux trois personnes divines, Père, Fils et Saint-Esprit, et qui signifie : *Assis sur le trône des chérubins, vivant dans une lumière inaccessible, la très-sainte trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, sans commencement.*

Nous aurions bien voulu pouvoir expliquer d'une manière certaine les divers attributs que tiennent plusieurs des grands anges indiqués sous les nos 5, 8, 9, 19 et 20, à savoir, le fouet, le vase, les roses, etc. Mais craignant de nous tromper, nous avons préféré attendre que quelque personne plus exercée que nous se charge de ce travail. C'est à l'extrême obligeance d'une dame russe que nous devons la traduction des diverses inscriptions ou légendes qui accompagnent les figures de notre peinture. Le Père Martinoff, de la Compagnie de Jésus, a bien voulu vérifier ce travail, qu'il a trouvé aussi exact qu'il était possible, car il est très-difficile de traduire des inscriptions calquées sur une peinture, surtout lorsque l'artiste est totalement étranger à la langue russe mêlée comme ici de slave et de nombreuses abréviations.

L. J. GUÉNEBAULT.

LES

VOYAGEURS MODERNES

DANS LA CYRÉNAÏQUE,

ET LE SILPHIUM DES ANCIENS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

III.

La disparition de cette plante, dès l'époque de Pline, qui n'a pu en donner qu'une description insuffisante, rend très-difficile la réponse à la dernière question que je me suis posée. Aussi a-t-on fait, dans les temps modernes, toute espèce d'hypothèses et de conjectures pour déterminer quelle est la plante que les anciens désignaient sous le nom de *silphium.* Néanmoins, tous les savants, érudits, philologues, naturalistes, qui se sont occupés de cette question, sont d'accord sur un point, c'est qu'il n'y a rien de commun entre la plante que les anciens appelaient *silphium* et celle que Linné a désignée sous ce nom. Celle-ci, originaire de l'Amérique du Nord, cultivée comme plante d'ornement dans quelques jardins de nos pays, appartient à la dix-neuvième classe de Linné, à la *syngénésie*, à la grande famille que Jussieu et de Candolle désignent sous le nom de *composées* ou de *synanthérées.* Or la description de Théophraste et de Pline, quelque incomplète qu'elle soit, surtout les nombreuses médailles sur lesquelles le *silphium* est représenté, quoiqu'elles soient également insuffisantes pour nous faire connaître l'espèce et le genre de cette plante, nous apprennent au moins ceci, c'est que le *silphium* était, non pas une composée, mais une ombellifère. Je ne connais qu'un seul écrivain qui ne partage pas cette opinion ; je veux parler de Reynier qui, au commence-

(1) Voyez le commencement de ce Mémoire, p. 143.

ment de ce siècle, a publié plusieurs ouvrages sur l'économie politique des principaux peuples de l'antiquité. Dans son ouvrage, du reste très-remarquable et très-curieux, sur l'économie politique des Carthaginois (1), Reynier refuse d'admettre que le *silphium* soit une ombellifère, parce que, dit-il, au témoignage de Théophraste et de Pline, les bestiaux étaient très-avides des feuilles et des tiges du *silphium*, tandis qu'ils n'ont pas de goût pour les ombellifères; raison très-malheureuse assurément, puisque les ombellifères tiennent une place considérable dans toutes nos prairies, aussi bien dans celles des vallées et des plaines que dans les pâturages des hautes montagnes, et qu'elles forment, avec les graminées et les légumineuses, la plus grande partie des foins et des fourrages. Que les bestiaux ne mangent pas, lors de leur complet développement, les tiges de beaucoup d'ombellifères, les *heracleum*, les *laserpitium*, les *ferula*, *angelica* et autres, c'est tout simple, attendu la dureté et la grosseur qu'atteignent les tiges de beaucoup de ces plantes. Mais ils les mangent desséchées, et ils en mangent surtout les tiges naissantes et les feuilles, à toutes les époques de leur développement. Aussi la *Maison rustique du XIXe siècle* recommande-t-elle la culture de beaucoup d'ombellifères dans les prairies artificielles, la *carotte*, les *chærophyllum*, le *boucage* (*pimpinella magna*), etc. L'argument de Reynier ne supporte donc pas l'examen. Il y a plus : Reynier, après avoir déclaré que le *silphium* des anciens ne peut pas être une ombellifère, présume que c'est le *galbanum*, substance gommo-résineuse qui servait dans les cérémonies religieuses des Juifs, qui a, encore aujourd'hui, divers usages médicaux, et qui nous vient de Syrie et de Perse. Or le *galbanum* est extrait du *bubon galbanum*, arbrisseau qui appartient précisément à la famille des ombellifères. Reynier se trouve donc, malgré lui, sans le savoir, d'accord avec tous les écrivains qui se sont occupés de la question, et, quoi qu'il en dise, il rapporte le *silphium* à la grande famille des ombellifères. C'est que, en effet, les rapprochements et les comparaisons de Pline ne peuvent laisser à cet égard aucun doute; c'est que, enfin, les feuilles du *silphium*, représentées sur les médailles, sont évidemment des feuilles d'ombellifères.

Mais quelle est cette ombellifère? Là se présentent les difficultés, les divergences et les conjectures. Un assez grand nombre des savants qui, depuis la renaissance des lettres, se sont occupés de ces questions, soit d'une manière spéciale, soit en donnant des

(1) 1807, in-8°, p. 490.

éditions d'Aristophane, de Pline, de Théophraste, de Dioscoride et des autres écrivains anciens qui parlent du *silphium*, ont présumé que le suc ou la gomme, si célèbre dans l'antiquité comme condiment et surtout comme remède, n'est autre chose que l'*assa fœtida*. Telle est notamment l'opinion de Bodée dans son savant commentaire sur Théophraste (1). Gaspard Bauhin (2) est un peu moins affirmatif. Il se contente de dire : *Interpretum aliqui asam reddunt, forte voce ex laser corrupta.* Heeren dit de même simplement : « On prend d'ordinaire le silphium des anciens pour l'assa fœtida (3). » Bauhin, déjà cité, dans une autre partie de son curieux ouvrage où il traite des gommes (4), revient aussi un peu sur sa tendance à adopter l'explication des interprètes, et il distingue, au moins, comme provenant du *laserpitium*, deux espèces de gomme : l'une douce et odorante, qui est le *benjoin* des pharmacies ; l'autre, l'*assa*, ou mieux, l'*asa*, dont le nom provient par altération du mot *laser*, qui est fétide, et qui est la plante désignée sous le nom d'*althit* par Avicenne et les autres écrivains arabes. M. Naudet, dans les notes de son excellente traduction de Plaute ; M. Artaud, dans celles de sa traduction d'Aristophane ; M. Littré, dans celles de sa traduction de Pline, ne sont pas très-affirmatifs, quoique l'un parle du *benjoin* et les autres de l'*assa fœtida* à propos du *silphium*. L'écrivain le plus explicite à cet égard, celui que l'on nomme toujours comme une autorité pour interpréter le *silphium* par l'*assa fœtida* (et encore cependant ne donne-t-il cette interprétation que comme une présomption), est notre illustre voyageur Chardin qui, dans son inappréciable *Voyage en Perse*, s'exprime ainsi (5) : « L'*assa fœtida* est « un suc ou une liqueur qui s'épaissit et se durcit presque autant « que les gommes. Elle découle d'une plante qu'on appelle *hiltit*, « et qu'on *croit* être le *laserpitium* ou le *silphium* de Dioscoride, qui « croît en divers endroits de la Perse, particulièrement dans la Sogdiane et dans le pays d'alentour. Elle est bonne à manger, surtout la blanche ; car il y en a de deux sortes, une blanche et une « noire. C'est la drogue de la plus forte odeur que j'aie jamais « sentie ; le musc n'en approche pas. On la sent de fort loin, et, « quand il y en a dans une chambre, l'odeur y en demeure des « années entières. Les vaisseaux qui la transportent aux Indes en

(1) *Ad lib.* VI, c. 3.
(2) Πίναξ *Theatri botanici*, l. IV, sect. 5, p. 156.
(3) *Polit. et comm.*, I, p. 331.
(4) L. XII, sect. 6, p. 499.
(5) *Coll. des voyages* de M. Smith, t. X, p. 198.

« sont si fort imbus, qu'on ne peut plus y jamais rien mettre qui « n'en soit altéré et gâté, comme je l'ai éprouvé, malheureusement, « une fois, en de riches étoffes, dont, quoiqu'elles fussent envelop- « pées de coton et de toile cirée en plusieurs doubles, l'or et l'ar- « gent en furent tout à fait ternis et noircis. »

J'ai voulu citer le passage entier, parce qu'il me paraît concluant pour réfuter l'opinion des savants qui confondent le *silphium* des anciens, cette denrée qui, chez eux, se vendait au poids de l'argent, que l'on conservait précieusement dans le trésor public, dont on assaisonnait les mets les plus délicats, que l'on estimait à l'égal de Plutus, c'est-à-dire de la richesse elle-même, avec cette horrible drogue que les Allemands ont appelée *stercus diaboli*, expression qu'on ne trouve pas exagérée, quand une fois on a eu le courage de sentir l'*assa fœtida* dans une pharmacie. Voilà, sans doute, pourquoi les savants qui, comme Bauhin, cité un peu plus haut, et Matthioli (1), le célèbre commentateur de Dioscoride, ont admis l'identité du *silphium* et de l'*assa fœtida*, se sont trouvés fort embarrassés par le texte même de Dioscoride, qui affirme que le *silphium* avait une très-agréable odeur. Ils n'ont trouvé moyen de sortir de cette difficulté qu'en admettant qu'on tirait de la même plante deux espèces d'*assa* : l'une fétide, l'autre d'une odeur agréable, distinction très-ingénieuse, sans aucun doute, mais purement imaginaire. Aussi croyons-nous que le savant Ameilhon qui, dans son curieux ouvrage sur l'*Histoire de l'Égypte sous les Ptolémées* (2), a eu à parler du commerce du *silphium* qu'on faisait à Alexandrie, a réfuté avec raison l'assimilation établie par Bauhin, Matthioli et Chardin, entre le *silphium* et l'*assa fœtida*. On peut sans doute répondre que cette drogue, employée seulement chez nous comme antispasmodique et excitant, en pilules et en teinture, contre l'hystérie, l'hypocondrie, l'asthme et les coliques nerveuses, est très-recherchée par les Orientaux pour une foule d'usages, et que Chardin, notamment, raconte comment les Persans, après avoir fait cuire leur pain qui n'est, en définitive, qu'une sorte de galette préparée à l'instant même, « le frottent de leur hing, qui est l'assa fœtida, qu'ils aiment extrêmement (3). » C'est là une dépravation du goût analogue à celle des Provençaux, si amoureux de l'ail, ou des matelots italiens mangeant avec tant d'appétit d'énormes oignons crus avec un morceau de pain. Que les Persans assaisonnent leurs mets avec l'*assa fœtida*,

(1) *Comment. ad Dioscoridem*, III, 94.

(2) 1766, in-8°, p. 210.

(3) *Voy. en Perse*, p. 261.

Chardin l'affirme et nous devons l'en croire; mais que les Athéniens et les Romains, auxquels on ne peut refuser une certaine délicatesse dans les goûts, aient payé cette horrible drogue des prix exorbitants, c'est ce qu'on ne pourra jamais nous faire croire. L'*assa fœtida* est, sans doute, un objet de commerce assez important pour Bombay et Calcutta, où elle est apportée de la Médie, du Kerman et du Caboul, et d'où on l'exporte en Europe avec beaucoup de précautions, comme le disent Kinneir (1) et Pottinger (2), cités par Heeren (3). Mais l'Europe ne l'emploie que comme remède, et son prix, en France, même après tous ces voyages, est très-peu élevé (5 fr. 60 c. le kilogr. 1re qualité, et 2 fr. 40 c. la 2e). Au surplus, ce ne serait pas encore le vrai *silphium*, puisque Pline, dans un passage analysé plus haut, nous a dit que le *silphium* de la Médie, de la Syrie et du pays des Parthes, ne jouissait que d'une médiocre estime. Ajoutons, pour terminer, que l'*assa fœtida* n'est pas extraite d'un *laserpitium*, comme le dit Bauhin, mais d'une espèce du genre *ferula;* seulement, M. de Candolle qui, dans son *Prodrome* (4), décrit trente espèces du genre *ferula*, semble hésiter entre la *ferula persica*, originaire de Perse, comme le nom l'indique, cultivée autrefois au Jardin des Plantes de Paris, où elle avait été envoyée par Michaux, et qui produit un suc laiteux et fortement alliacé, et la *ferula assa fœtida* de Linné, qui croît dans le Khorassan et les provinces voisines de la Perse et de l'Inde. La description très-détaillée que donne M. Lemaout (5) des procédés d'extraction de l'*assa fœtida*, prouve que Linné avait très-bien vu; mais enfin il était, on le voit, resté beaucoup de doutes à cet égard jusqu'ici. Ce qui, au surplus, n'est pas douteux, quoique le proverbe dise qu'il ne faut pas disputer des goûts, c'est que jamais les Européens n'auront et n'ont pu avoir le goût assez dépravé, assez *oriental*, si l'on veut, comme dit M. Lemaout, pour considérer l'*assa fœtida* autrement que comme un remède, et comme un remède répugnant au goût ainsi qu'à l'odorat (6).

Le *silphium* véritable, celui surtout de la Cyrénaïque, ne peut donc pas être l'*assa fœtida*, puisque celle-ci est repoussante, tandis

(1) *Géographie*, p. 225.

(2) *Travels, etc.*, I, p. 226.

(3) I, p. 331.

(4) *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, IV, p. 173.

(5) *Botanique*, édit. Curmer, 1852, p. 238.

(6) Le traducteur et commentateur du XXIIe livre de Pline dans la collection Panckouke, qui n'admet pas plus que le commentateur du XIXe livre les merveil-

que le *silphium* était estimé comme assaisonnement et même comme parfum. Ce serait à ces courageux voyageurs, que j'ai énumérés au commencement de ce travail, qu'il aurait appartenu de nous faire connaître quelle est, parmi les ombellifères de l'ancienne Cyrénaïque, celle qui se rapproche le plus des descriptions que les anciens nous ont laissées du *silphium*. Presque tous, sans doute, en ont parlé; la plupart, toutefois, en passant, et seulement parce qu'ils le trouvaient mentionné sur des inscriptions ou figuré sur des médailles, et, dès lors, trop peu en naturalistes. Cependant quelques-uns en ont parlé davantage en botanistes. Ainsi Desfontaines, qui, toutefois, ne visita pas la Cyrénaïque, crut retrouver, dans les régences d'Alger et de Tunis qu'il parcourait et étudiait au milieu de difficultés et de dangers de toute nature, le *silphium* des anciens dans une ombellifère que Linné avait déjà connue et qu'il avait désignée sous le nom de *thapsia garganica*, nom générique emprunté à Pline, qui avait ainsi appelé une plante commune près de cette ville de Thapsus, située à l'est de Carthage, dans la Byzacène, dans la régence actuelle de Tunis, et si célèbre par la victoire de César sur les derniers représentants du parti républicain. L'opinion de Desfontaines a été adoptée par plusieurs savants et botanistes de nos jours. Ainsi, le voyageur Della Cella, dont j'ai déjà parlé, envoya les échantillons des plantes recueillies par lui dans la Cyrénaïque, à un de ses amis, le célèbre professeur Viviani, qui les publia, à Gênes, en 1824, en un magnifique volume in-folio, sous le titre de *Floræ Libycæ specimen*. Or, en comparant les échantillons envoyés par Della Cella avec les médailles sur lesquelles le *silphium* est représenté, Viviani crut reconnaître le *silphium* des anciens dans la *thapsia garganica* de Linné et de Desfontaines, ou dans une espèce très-voisine qu'il proposa d'appeler *thapsia silphium*. Cette conclusion a également été adoptée par M. de Jussieu, dans l'article *silphium* du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de 1827, contrairement à l'opinion de l'auteur du même article dans le *Dictionnaire* de 1819, qui, après beaucoup de discussions critiques entremêlées de plusieurs erreurs, en était arrivé à conclure que le *silphium* de Perse était tiré de la *ferula assa fœtida*, et celui de la Cyrénaïque de la *ferula Tingitana*. L'opinion de Desfontaines, de Viviani et de M. de Jussieu a aussi

leuses propriétés attribuées par Pline au *silphium*, ni l'assimilation du *silphium* et de l'*assa fœtida*, cite cependant ce fait curieux que, dans quelques provinces du centre de la France, les paysans emploient l'*assa fœtida* pour activer les forces digestives des bêtes bovines et leur donner une nouvelle ardeur pour le travail. (Cf. T. XII, p. 302 et t. XIV, p. 181.)

pour partisans le traducteur du XIX[e] livre de Pline dans la collection Panckouke (1), et un savant anglais établi en Algérie depuis plusieurs années, et qui a publié, en 1847, en un volume in-8°, une *Flore*, ou, pour parler plus exactement, un catalogue des plantes indigènes de cette partie de l'Afrique. L'auteur de cet ouvrage, M. G. Munby, indique (2) trois espèces du genre *thapsia* comme indigènes en Algérie; la seconde est la *thapsia garganica* de Desfontaines, *thapsia silphium* de Viviani. De Candolle (3) est moins explicite. Au genre *thapsia*, et comme variété γ de l'espèce *garganica*, il décrit, avec un point d'interrogation, la *thapsia silphium* de Viviani, en ajoutant qu'elle croît *in Africæ borealis montibus Cyrenaicis*, et, sans vouloir rien prendre sur lui, il termine en disant avec une grande réserve : *Ex hac clarus Viviani autumat veteres hausisse pretiosum medicamen ab iis silphium dictum*. Cette réserve n'a pas été imitée par un de nos médecins les plus distingués de l'armée d'Afrique, M. Guyon, qui, en 1840, et pendant les années suivantes, a fait à l'Académie des sciences de très-nombreuses communications. Dans les *Comptes rendus* de cette académie pour le deuxième semestre de 1842, nous trouvons mentionnées deux communications de M. le docteur Guyon, relatives au *silphium* (4). Dans la première, il annonce à l'Académie qu'il a recueilli une plante que les Arabes appellent *bonnefa*, et qu'ils emploient comme purgatif; dans la seconde, il annonce qu'il envoie à l'Académie une racine de cette plante; dans l'une et l'autre occasion, il déclare que cette plante lui paraît être le *silphium* des anciens et la *thapsia garganica* de Desfontaines. Les *Comptes rendus* nous apprennent que, lors de la seconde communication de M. le docteur Guyon, l'examen de cette question fut renvoyé à M. de Mirbel; mais je n'ai pu trouver la moindre mention du rapport que M. de Mirbel devait faire.

Quelque graves que soient les autorités que je viens de citer, il m'est impossible d'admettre leurs conclusions. Desfontaines, MM. Munby et Guyon nous prouvent également que la *thapsia garganica*, qu'ils prennent pour le *silphium*, croît spontanément en Algérie et dans la régence de Tunis. Or, tous les auteurs de l'antiquité affirment que le *silphium* était, du moins dans le nord de l'Afrique, spécial à la Cyrénaïque. Strabon (5) le dit très-formellement.

(1) T. XII, p. 302.
(2) *Flore de l'Algérie*, p. 31.
(3) *Prodr.*, IV, p. 202.
(4) *Comptes rendus* de 1842, p. 689 et 1011.
(5) XVII, 2.

Hérodote (1), bien plus positif encore, nous dit qu'on ne trouvait le *silphium* qu'entre ces deux limites : à l'est, la petite île de Platée, aujourd'hui l'île de Bomba, où les colons théréens s'étaient d'abord établis avant d'aller fonder Cyrène ; à l'ouest, la grande Syrte, qui était la limite occidentale de la Cyrénaïque. C'était un fait tellement reconnu que la légende s'en était emparée pour l'expliquer d'une manière merveilleuse. Pline affirmait (2) que le *silphium* était né de la pluie ; Athénée ajoutait (3) que c'était Apollon, le dieu protecteur de Cyrène, qui l'avait fait sortir de terre, sept ans avant la fondation de cette ville. Énoncé simplement par les uns, environné de circonstances merveilleuses par les autres, ce fait, du moins, est incontestable, savoir que le *silphium* était, dans le nord de l'Afrique, particulier à la Cyrénaïque. Donc, le *silphium* ne peut pas être la *thapsia garganica.* Celle-ci se trouve, en effet, et très-commune, dans tout le nord de l'Afrique, dans le Maroc, l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli, et, de plus, comme nous le voyons dans le précieux ouvrage du savant Suédois, M. Nyman (4), dans le royaume de Grenade en Espagne, dans les îles Baléares, en Italie, en Sicile, en Sardaigne, dans plusieurs îles grecques, et notamment dans celle de Rhodes. Si le *silphium* n'était que la *thapsia garganica* des botanistes modernes, est-il supposable que les Carthaginois, maîtres de la plus grande partie du littoral septentrional de l'Afrique, où la *thapsia garganica* est si abondante, eussent eu la bonhomie de rester tributaires de Cyrène pour un produit qu'il leur aurait été si facile de se procurer par eux-mêmes?

On peut faire plusieurs autres objections très-graves, et, suivant moi, très-décisives, contre cette hypothèse, qui confondrait le *silphium* des anciens avec la *thapsia garganica* des botanistes modernes. Pline a parfaitement connu cette dernière plante. Or, il affirme (5) que toutes les parties de la *thapsia* sont tellement vénéneuses, que ceux mêmes qui l'arrachent sont sujets à des enflures et à des érésipèles qui attaquent la figure, si le moindre vent leur souffle au visage, à moins qu'ils n'aient pris la précaution de l'enduire de cérat. Cette plante, si vénéneuse dans toutes ses parties, peut-elle être confondue avec le *silphium* dont les anciens considéraient les tiges comme comestibles? Et qu'on ne nous dise pas que

(1) IV, 169.
(2) XXII, 48.
(3) *Deipnos.*, III, 58.
(4) *Sylloge Floræ Europeæ ;* — Œrobroæ, 1854, in-4°, p. 147.
(5) XIII, 43.

la plante dont parle Pline n'est pas la *thapsia garganica* signalée par les botanistes modernes, surtout dans le nord de l'Afrique. C'est bien de celle-ci que le naturaliste latin a voulu parler, tout en sachant parfaitement qu'elle croissait ailleurs, puisqu'il a soin d'ajouter que la « thapsia d'Afrique est la plus énergique, » *thapsia est in Africa vehementissima.* Il nous apprend, en outre, et il s'en indigne, que ce poison était mêlé à d'autres substances, et employé, dans certains cas, par les médecins, mais toujours pour l'usage externe, en cataplasmes, contre les meurtrissures et l'*alopécie*, ou perte temporaire des cheveux ; de même qu'aujourd'hui encore, comme nous le voyons dans la *Pharmacopée universelle* (1), on emploie contre les rhumatismes une huile composée de vin, d'huile d'olive, de feuilles de romarin et de racines de *thapsia.* Évidemment, la *thapsia*, dont Pline ne nous fait connaître que ces usages restreints, et le *silphium*, sur les merveilleuses propriétés duquel il a si longuement insisté, ne peuvent pas être la même plante. Il en est de même d'Hippocrate qui, dans son *Traité sur les maladies des femmes* (2), conseille aux femmes stériles, pour se disposer à la conception, de manger des concombres, de l'ail, des tiges de *silphium*, et d'employer, à l'extérieur, du suc de *silphium*, avec plusieurs ingrédients, parmi lesquels figure la *thapsia.* Donc, Hippocrate distinguait parfaitement la *thapsia* et le *silphium.*

Voici deux autres raisons, très-convaincantes, je crois, pour ne pas confondre la *thapsia garganica* et le *silphium* des anciens. En premier lieu, Pline affirme (3) que le *silphium* était une plante sauvage, rebelle à la culture, et fuyant vers les déserts si on essayait de la cultiver : *rem feram et contumacem, et, si coleretur, in deserta fugientem.* Hippocrate, dans le quatrième livre de son *Traité général sur les maladies* (4), affirme également que, malgré de nombreux essais, on n'a jamais pu acclimater le *silphium* dans l'Ionie ni dans le Péloponnèse : οὐ δυνατὸν, πολλῶν ἤδη πειραζομένων, οὔτε ἐν Ιωνίῃ, οὔτε ἐν Πελοποννήσῳ, σίλφιον φῦσαι. Ceci n'a rien d'étrange, et l'on sait, par exemple, que le *rhododendron ferrugineum* de nos montagnes, ce magnifique et odorant arbuste, le plus bel ornement de nos Alpes, n'a jamais pu s'acclimater dans nos jardins. Or, il n'en est pas ainsi de la *thapsia garganica*, qui réussit parfaitement par la culture, et le jardin des plantes de Grenoble en possède de très-beaux pieds,

(1) Édit. de 1828, t. II, p. 622.
(2) Édit. de Francfort, 1624, p. 263 et 265.
(3) XIX, 15.
(4) *Ibid.*, p. 499.

qui proviennent de graines envoyées d'Algérie au savant et habile jardinier en chef de cet établissement, M. Verlot (1).

Voici, enfin, un rapprochement, qui n'a pas été fait, de deux textes de Pline, et qui ne peut plus laisser de place à aucune hésitation. Nous avons cité plus haut le passage de son dix-neuvième livre, dans lequel Pline affirme que, de son temps, et par suite de l'avidité des fermiers du domaine, le *silphium* avait tellement disparu de la Cyrénaïque, qu'on ne put en trouver qu'un seul pied qu'on envoya à Néron. Or, dans le chapitre de son treizième livre, qui nous occupe maintenant, Pline dit, en parlant de la *thapsia*, que l'empereur Néron, pendant les premières années de son règne, recevait souvent, dans ses orgies nocturnes, des contusions sur la figure, et qu'il les faisait disparaître avec des cataplasmes composés de *thapsia*, d'encens et de cire. Donc, la *thapsia* était très-commune à l'époque de Néron, et, à la même époque, la plante qui produisait le *silphium* était d'une excessive rareté. Est-il possible, dès lors, d'admettre avec Desfontaines, Viviani et M. le docteur Guyon, que le *silphium* et la *thapsia* soient la même plante?

Je m'arrêterai peu à la traduction que l'on a quelquefois donnée des mots *silphium*, *laserpitium* et *laser*, par le mot *benjoin*. La résine odoriférante que nous désignons sous ce nom, et qui entre dans la composition de l'encens employé dans nos églises, découle du *styrax orientale*, arbre des îles de la Sonde, parfaitement ignoré des anciens, et qui n'est connu que depuis les grandes découvertes maritimes des Portugais au XV[e] siècle. Les anciens, il est vrai, connaissaient le *styrax officinale*, qui croissait en Syrie, dans quelques parties de l'Asie Mineure et quelques îles de la Méditerranée. Pline l'a décrit (2), et a exposé (3) les propriétés médicales de la gomme-résine qui en était extraite. Mais, d'abord, cette gomme n'est pas ce que nous nommons aujourd'hui le *benjoin*; en second lieu, elle ne peut être confondue avec le *silphium*, appartenant à la famille des ombellifères, tandis que les *styrax* sont le type de la famille des *styracées* (A. Richard), qui est fort éloignée des ombellifères, et qui appartient même à une autre classe. Enfin, le *silphium* se vendait au poids de l'argent, tandis que la résine extraite du *styrax officinale*, connue et employée encore aujourd'hui sous le nom de *storax*, ne coûtait, toujours suivant Pline, que huit deniers (6 fr. 56 c.) la livre.

(1) *Catalogue des plantes cultivées au jardin botanique de la ville de Grenoble*, en 1856, par M. J. B. Verlot, p. 39.

(2) XII, 40 et 55.

(3) XXIV, 15.

Encore bien moins est-il nécessaire de parler de cette singulière idée de quelques traducteurs qui confondraient le *silphium* avec l'*opium*. Ils ont cru, il est vrai, pouvoir s'appuyer sur le témoignage d'Isidore de Séville qui, dans le chapitre de ses *Origines*, où il traite des plantes aromatiques (1), dit : *Laser herba nascitur in monte Oscobagi, ubi et Ganges fluvius oritur; cujus succus dictus primum* LASIT, *quoniam manat in modum lactis; deinde, usu derivante,* LASER *nominatum est. Hoc et a quibusdam opium Cyrenaïcum appellatum, quoniam et apud Cyrenas nascitur.* Les observations abonderaient sur un semblable passage. Que dire de la bizarre étymologie du mot *laser* ou *lasit*, qu'on ne trouve, sous cette forme, nulle part ailleurs? de cette singulière expression, *et apud Cyrenas nascitur*, quand il aurait fallu dire précisément que le *silphium* croissait surtout dans la Cyrénaïque? Isidore n'a, du reste, aucune autorité pour ces questions; il vivait au VIIe siècle de notre ère, longtemps après la disparition du *silphium*. Remarquons, enfin, que le mot *opium* n'a pas, dans ce passage d'Isidore de Séville, le sens ordinaire; il est pris dans le vrai sens étymologique, dans celui du mot ὀπὸς, d'où il dérive, c'est-à-dire de *suc par excellence;* et il ne peut en être autrement. En effet, aucun des écrivains de l'antiquité n'a attribué au *silphium* les propriétés somnifères et enivrantes de l'*opium* qu'ils connaissaient tous parfaitement, et qu'ils savaient très-bien être obtenu par suite d'incisions faites aux capsules ou têtes de pavots, comme nous le voyons dans Pline, qui décrit très-exactement le procédé (2).

Antonin MACÉ,
Professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

(1) XVII, 9.
(2) XX, 76.

(*La suite et fin à un prochain numéro.*)

CIMETIÈRE GAULOIS A CÉLY.

RAPPORT A M. LE BARON DE BOURGOING,

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE.

Fontainebleau, le 2 août 1856.

Monsieur le baron,

D'après les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 juillet dernier, je me suis rendu hier (mon service ne me l'a point permis plus tôt) dans la commune de Cély pour examiner les localités où venaient d'être découverts deux squelettes bien conservés, portant chacun un collier et un bracelet en bronze, les colliers ayant 12 centimètres de diamètre et 2 d'épaisseur; les squelettes étant à 60 centimètres seulement au-dessous du sol; parallèlement couchés à 50 centimètres de distance, la tête regardant le midi. Enfin, des pierres maniables étaient réunies et amoncelées autour des squelettes et leur tenaient lieu de cercueil. Tels sont les renseignements recueillis d'abord de votre correspondance administrative.

J'étais arrivé sur les lieux de très-bonne heure par la route de Fleury. Après avoir traversé le long village de Cély, je suivis le chemin vicinal jusqu'à son embranchement dans la route départementale de Melun à Milly. Tournant à gauche et parcourant de cette route environ trois kilomètres, je me trouvai sur le terrain de la découverte; le propriétaire m'y attendait avec le garde champêtre de Cély; M. le maire de Fleury, que j'avais prévenu la veille, m'avait donné le sien pour guide.

La commune de Cély, à 14 kilomètres au sud-ouest de Melun, à la même distance nord-ouest de Fontainebleau, est située dans la vaste région du département de Seine-et-Marne, que Cuvier et Brongniart ont qualifiée de terrain lacustre moyen, et calcaire

siliceux. Les sépultures découvertes ont fait facilement reconnaître ces deux espèces de substances minérales.

En se rendant de la route départementale au lieu des recherches, on traverse 120 mètres de terres labourables et on parvient au pied d'une première colline formée de sablon accumulé, et qui n'est que le premier degré d'autres collines successivement plus élevées : toutes sont couvertes d'une mince couche de terre et plantées en bois de médiocre venue.

C'est la base de cette première colline qui a été fouillée, pour en extraire le sablon, sur une surface de 7 à 8 mètres carrés à partir de la terre labourable, et dans la direction des collines : il résulte du plan incliné des collines que le terrain fouillé est limité à leur base par un escarpement de près de 2 mètres, le reste, par l'enlèvement du sablon, étant au niveau de la terre limitrophe.

C'est à l'angle sud-ouest du terrain fouillé qu'ont été découverts les deux squelettes qui ont attiré l'attention sur cette localité. J'ai reconnu la place et j'ai vu les débris des squelettes; mais les colliers, les bracelets et quelques ossements ayant été envoyés à la préfecture, il me fallait faire quelque chose de plus afin de tirer quelque fruit de mon voyage.

Je montai sur la colline, je la parcourus en tout sens et je remarquai qu'à une certaine hauteur, une tranchée assez profonde, ou naturelle ou factice, la séparait à l'est du terrain contigu, qu'elle avait ainsi un sommet saillant, qu'il en résultait une pente douce vers le terain fouillé à sa base, et me reportant dans la terre labourable, il me fut facile de reconnaître dans la forme de cette colline, celle d'un grand tumulus gaulois.

Sur cette première donnée, je m'attachai aux circonstances locales; le propriétaire du sol me dit qu'on avait plusieurs fois et depuis longtemps trouvé des ossements *romains* dans l'extraction du sablon. Je supposai donc que cette colline avait pu servir de cimetière public à un village gaulois dont il ne reste aucune trace.

Je remarquai, à 1 mètre de l'arête de l'escarpement, vers l'est, une grande pierrre mamelonnée s'élevant au-dessus du sol. Quoique enchâssée par la culture, je la considérai comme une *pierre fichée*, indiquant une sépulture. Pour y fouiller, il fallait arracher des arbres; je fis donc diriger dans l'escarpement même une tranchée horizontale et souterraine, ouverte à moins de 1 mètre au-dessous du sol et dirigée vers sa superficie. Les sabres des gardes cham-

pêtres opéraient facilement dans ce sablon qui se détachait par masses, et on poussait vers le sol, afin de rencontrer le squelette s'il y en avait un ; des pierres mobiles et transportées l'annoncèrent bientôt (1); on chercha sa tête; un collier de bronze la désigna, il fut détaché bien conservé ; une partie du crâne fut recueillie ainsi que quelques débris d'ossements. Ces indications étaient suffisantes, on n'alla pas plus loin : l'avenir pourra produire des résultats plus étendus.

Ces divers renseignements suffisent toutefois pour fixer, dès aujourd'hui, l'opinion sur la destination du terrain exploré : ce fut un cimetière gaulois, à l'usage d'une population agglomérée dans un lieu dont il ne reste ni le nom ni les ruines.

Dans le voisinage est Melun, la Melodunum des Gaulois, assiégée et prise par Labienus, lieutenant de César. L'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table Théodosienne* indiquent une route romaine de Paris à Montereau, passant par Melun. La richesse agricole des plaines de cette contrée, les bois qui couvrent la colline ne les ont jamais laissées désertes; le territoire de Cély, comme celui de Melun, eut aussi, avant l'ère chrétienne, ses habitants et ses cimetières, régis par des coutumes et des usages antérieurs à toute influence romaine. Nous rapportons à ces temps-là les sépultures de Cély; la route de Melun à Milly fut, de tout temps, une grande communication nécessaire.

Dans les localités reconnues, tout est gaulois en effet, et sans mélange : le grand tumulus situé près du chemin public et commun à tous les cohabitants; les colliers et les bracelets de bronze, coutume toute gauloise, selon la remarque de Strabon (2), qui indique ceux d'or que portaient les riches Gaulois de son temps; l'existence en nature des squelettes, tandis que les Romains brûlaient leurs morts; l'analogie de ces inhumations avec celles des autres régions centrales de la Gaule, dans la vieille Aquitaine surtout, où l'on n'a trouvé pour cercueil que des pierres amoncelées, et pour signe funéraire qu'une pierre fichée : ce sont là autant de motifs d'une opinion fondée d'ailleurs sur les plus sûrs préceptes de l'archéologie.

Ajoutons quelques particularités et quelques inductions : les colliers trouvés avec les deux premiers squelettes sont ouverts, ont

(1) Ces pierres de calcaire siliceux et poreuses n'ont pas plus de 20 centimètres en tout sens ; quoique irrégulières, on n'y voit pas un angle, et leur surface est polie comme celle des cailloux roulés.

(2) *Géographie*, livre IV.

12 centimètres de diamètre, 2 centimètres d'épaisseur, et se terminent aux deux extrémités par une forme de bouton qui permettait de les réunir dans une agrafe. Ce sont des colliers d'hommes.

Le collier trouvé dans la fouille que j'ai faite, a 22 centimètres de diamètre intérieur; il est formé d'une tige de bronze de 7 millimètres de largeur, dont la coupe donne un ovale de 3 millimètres dans sa partie bombée, et dont les deux extrémités sont juxtaposées, il ne serrait pas le cou, il descendait sur la poitrine comme ornement : c'est le collier d'une femme; le petit volume et le peu d'épaisseur de son crâne, la dimension des os extraits avec le collier, bien inférieurs à ceux des autres squelettes, concourent, avec la forme du collier, pour indiquer que le squelette enterré est celui d'une jeune femme, tandis que les ossements recueillis dans l'ancienne fouille répondent, par leur volume, à l'idée que l'histoire nous donne de la haute taille et de la vigueur de la race gauloise.

Les restes de la femme existent aussi à une petite profondeur au-dessous du sol; ils indiquent clairement, étant plus élevés de 2 mètres que les deux squelettes d'hommes, que les inhumations avaient lieu en suivant la pente naturelle du tumulus. Cette indication ne sera pas à négliger dans une future exploration plus régulière, si vous voulez bien, monsieur le préfet, l'autoriser après la fin des travaux agricoles.

Au retour de Cély, je me suis arrêté devant le magnifique et formidable château de Fleury, bâti par l'abbé de Clagny (Pierre de Lescot), le premier architecte du Louvre, dans le style de Fontainebleau, sous les rois François Ier et Henri II; il y existe, dit-on, des fresques du Primatice. Je n'ai pu en savoir davantage ce jour-là : je venais de visiter l'église et le cimetière du même village. Dans l'église, une série de stèles cintrées, placées dans la chapelle seigneuriale, rappelle la succession des comtes de Cély, les Harlai, qui avaient succédé aux de Thou; aux Harlai ont succédé les d'Astorg, nos contemporains. Leurs tombeaux, élevés par la piété et ornés par les arts, occupent une partie du cimetière.

J'y venais chercher Amand Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers états :* je l'y ai trouvé. Ce digne homme, né à Rodez, mort à Cély, annaliste original du peuple et des bizarreries du moyen âge, vous est bien connu, monsieur le préfet. Un modeste monument élevé par ses amis, rappelle son nom et ses ouvrages; veuillez me permettre de ne pas taire, en cette occasion, votre honorable et

empressé concours, qui a porté le conseil municipal de Cély à la concession gratuite à perpétuité du terrain sur lequel s'élève ce monument. Les amis de Monteil, et ils sont nombreux, vous en sont fort reconnaissants.

Je ne le suis pas moins de la mission que vous avez bien voulu me confier; je serai heureux de votre suffrage, et en toute occasion de vous renouveler l'expression de mes sentiments de respect et de dévouement.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

P. S. Je n'ai pas oublié les ruines de la maison du Temple, à Paley, et le cimetière des frères, nouvellement découvert. Je les visiterai incessamment.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-ANDRÉ

A ANAGNI (ÉTAT PONTIFICAL).

L'église collégiale de Saint-André, à Anagni, prit, en 1828, lors de sa restauration et de sa nouvelle consécration, le vocable du saint Ange Gardien. Sa nef, flanquée de deux chapelles, est dirigée d'orient en occident, ce qui fait présumer que, comme à la cathédrale d'Anagni, le maître-autel était tourné vers la porte d'entrée, afin de recevoir, suivant la symbolique ecclésiastique, les premiers feux du soleil levant. Il ne reste de l'ancienne église romane, dont le style accuse la seconde moitié du XII[e] siècle, que quelques fragments à l'intérieur, et à l'extérieur, à la droite du portail, une tour carrée où, sous un arc ogival, s'abritent deux bas-reliefs de sculpture plate et à plis symétriques et pressés. L'un représente Samson serrant entre ses jambes, pour qu'il ne lui échappe pas, un lion dont il brise la mâchoire; sur l'autre figure un animal mutilé.

Dans le dallage ont été incrustés çà et là des débris du pavage mosaïque de la construction primitive. Le dessin est géométrique et riche en couleur par l'emploi fréquent du porphyre et du serpentin. C'est du même genre et de la même époque que les pavages complets des basiliques de Rome. Comme à Rome également, le marbre blanc a été souvent emprunté à des tombes des premiers siècles, coupées suivant la forme adoptée et n'offrant plus qu'une série de lettres insignifiante, parce qu'elle est interrompue. Je n'ai trouvé de sens qu'aux deux suivantes :

THEODORVS
MATRIFEΓΕΓΕRVNT.

On remarquera dans *fecerunt* le *c* carré et affectant la forme du *gamma* ou de l'L renversée.

Sur un autre fragment on lit le mot REGORIO suivi d'une palme. *Grégoire*, car tel est le nom du personnage auquel se rapporte cette inscription, est représenté *orant* entre un bélier et une colombe, à la suite de la palme, qui, d'après des découvertes récentes (1), n'implique pas nécessairement l'idée du martyre.

(1) L'année dernière, m'a-t-on assuré, les fouilles d'Ostie ont fait connaître des inscriptions païennes accompagnées de la palme.

Trois autres morceaux en mosaïque d'émail, dont un en croix fort gracieux, ont dû appartenir à l'autel ou à la clôture du chœur; des exemples analogues à Sainte-Praxède, Sainte-Cécile, Saint-Césaire et ailleurs autorisent cette supposition. On regrette de voir maintenant fouler aux pieds un si bel ouvrage.

En avant de l'autel j'ai lu cette épitaphe, qui est gravée entre deux croix en mosaïque :

+ HIC REQESCIT CORP' DÑI
IOH̄IS DÑI CHIDOIS OLIM POR·IS
HVI' EC̄LE : ANO D MCC · LXX : II : ·

Les caractères sont ceux de la transition. H, E, M, N sont les seules lettres gothiques; encore E garde-t-il dans l'initiale du mot *ecclesie* la forme romaine. L'X ressemble à deux C adossés.

Ce *prieur Chidois* a un nom singulièrement français. Serait-il originaire de notre pays?

Un siége de marbre blanc, supporté par deux lions accroupis, occupe le fond du chœur. On y monte par deux marches. Les accoudoirs sont carrés et incrustés d'émaux, et sur le dossier circulaire, qui est orné d'une étoile émaillée, l'artiste a écrit son nom et celui du donateur :

PRESVL · HONORANDVS · OPVS · HOC · DAT · NOMINE · LANDVS ·
VASALET' DE ROMA ME FECIT.

Or, *Lando Catenacci*, prévôt de la cathédrale, fut élu évêque d'Anagni en 1320, au témoignage du chanoine Marangoni, qui le cite dans ses *Acta sancti Magni*, p. 179. Ughelli ajoute, dans l'*Italia sacra*, que son élection, proposée par le chapitre, ne fut pas acceptée par Jean XXII.

Vassalleto a signé à la cathédrale d'Anagni un chandelier pascal :

VASSALETO
ME FECIT.

et au portail de l'église des Saints-Apôtres, à Rome, un lion couché : + BASSALESTVS.

Je suis heureux d'avoir le premier signalé le nom, les œuvres et la date de cet artiste habile, qui mérite une place distinguée parmi les artistes italiens du moyen âge.

La chapelle du Saint-Sacrement fut fondée en 1750 par Ferdinand Caja (1), chanoine de la cathédrale, qui s'y réserva, pour lui et sa famille, droit de sépulture, et enrichit l'église d'une voûte, d'une sacristie et d'un orgue.

Cette mention spéciale de la voûte laisse entendre que la nef avait auparavant, ainsi que la cathédrale et quelques églises de Rome, une charpente apparente, selon l'usage traditionnel.

Une jolie petite armoire, destinée à la conservation des saintes huiles et sculptée en marbre blanc, porte : $\frac{\textit{anno}}{17}\ \frac{\textit{dni.}}{46}$

Mathias et Jean Baptiste Raoli, chanoines de la cathédrale, fondèrent dans leur ville natale, en 1713, avec l'approbation de Clément XI, une collégiale qu'ils voulurent composée de dix chanoines et de deux bénéficiers. Le premier des chanoines prit le titre de *recteur*, qu'il transmit à ses successeurs dans la même dignité. Il va sans dire que ce fut un Raoli, du moment où la présentation était faite par le fondateur et sa famille. Voici la modeste épitaphe d'Horace Raoli :

D O M
HIC IACENT OSSA HORATII RAOLI
HVIVS INSIGNIS COLLEGIATE PRIMI
RECTORIS ET CANONICORVM
A D 1757.

Le costume des chanoines au chœur est le rochet et la mosette violette. Grégoire XVI les a autorisés à porter, en ville, la ceinture noire et le *fiochetto* (2) de même couleur au chapeau. Les bénéficiers n'ont pas d'insigne. Leur vêtement est la *cotta* (3).

L'office se célèbre chaque jour intégralement. La messe et les vêpres sont seules chantées. On se sert du graduel de 1730, édition de Venise. Quant aux antiennes des vêpres, elles se ressemblent toutes, et pour leur exécution rapide et monotone on se passe d'antiphonaire. Les matines et les petites heures se psalmodient.

Outre les portraits des fondateurs, la sacristie possède un curieux et vénéré tableau sur bois, à fond d'or; il date du XIVe siècle. Le Christ y est représenté assis, pieds nus, nimbe crucifère en tête, la

(1) Mgr Caja, trésorier de la cathédrale, et l'abbé Caja, premier ténor de la chapelle Sixtine, appartiennent à cette ancienne et honorable famille.

(2) Large ruban, garni de passementerie, d'effilés et de houppes de soie.

(3) Diminutif du surplis.

main droite bénissant à la manière latine et le livre des évangiles ouvert à ce passage :

EGO	QVIS
SVM	EQVI
VIA	TVR
VERI	ME
TASET	ABET
VITA	VITA

La tunique du Sauveur, IC XC, est brune et a des reflets d'or. Sur le dossier de son trône est tendue une tapisserie rouge.

Une main moderne a ajouté, au XVIIe siècle peut-être, au revers du tableau, l'inscription suivante :

HIC SVNT RELIQVIÆ
DE LIGNO SANCTÆ
CRVCIS DE VESTI
MENTO SALVATO
RIS ET SANCTI
SEBASTIANI ET
SANCTAE AVRELIÆ (1)
ET PETRI (2) ET SACTI
AGABITI ATQVE
GALLI

Tous les ans, j'en ai été témoin en 1855, ce tableau du Sauveur, vrai reliquaire par les reliques insignes qu'il contient, sort processionnellement de Saint-André, porté sur un brancard, et se dirige vers la cathédrale, où il reste exposé pendant les fêtes si populaires du patron de la ville, saint Magne, depuis le 18 jusqu'au 25 août, jour auquel il rentre à la collégiale.

L'abbé B. Barbier de Montault.

(1) Sainte Aurélie, vierge dont le corps repose dans la basilique souterraine d'Anagni avec celui de sa sœur sainte Néomisie.

(2) Saint Pierre, qui fut évêque d'Anagni, depuis 1063 jusqu'au commencement du XIIe siècle.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Le *Moniteur universel* a reproduit, dans son numéro du 15 juin dernier, une lettre adressée le 12 du même mois, au *Journal du Loiret*, par M. Victor Pelletier, chanoine d'Orléans, lettre dans laquelle cet honorable ecclésiastique rend compte de la découverte qu'il a faite au Musée du Vatican, d'une inscription latine en l'honneur de la *Beauce*. Il n'était pas nécessaire d'entreprendre le voyage de Rome pour avoir connaissance de cette inscription, et M. Pelletier aurait pu, sans passer les Alpes, en faire la découverte dans le recueil de Muratori, page 30, n° 3; dans celui d'Orelli, n° 1493, et dans les *Analecta epigraphica* du même auteur, page 37.

L'inscription dont il s'agit est gravée sur la face principale et sur les deux faces latérales d'un autel, dont la conservation est si parfaite, qu'on dirait qu'il sort de l'atelier du tailleur de pierres. On lit sur la face principale :

S
D · CERERI · BELSIANÆ
ALMAE · FRVGIFERE
ARISTIGERE · THESMO
PHORAE
CHILEANDRBELSIA
NVS BELSIA Q OPS
D · M · D · ꟻ ·
D · D

Sur la face latérale gauche :

PAXCEREREMNVTRIT
PACISALVMNA
CERES

Enfin, sur la face latérale droite :

BELSIA SEMPERERIT
LIBER ET ALMA
CERES·

Après avoir donné de ce document une traduction, que nous ne reproduirons pas, M. Pelletier fait remarquer que les derniers mots,

Liber et alma Ceres, sont une réminiscence du septième vers du premier livre des *Géorgiques*, et il ajoute : « Cette circonstance plaidera sans doute en faveur de l'authenticité de notre inscription ; car imaginez, monsieur le Rédacteur, qu'on veut disputer à la Beauce sa gloire, et que les antiquaires sont à la recherche de je ne sais quelle région de l'Italie ou de la Sicile, qui revendiquerait pour son compte la dénomination de *Belsia*. Voyez un peu le scepticisme ! » Nous voulons croire, puisque M. Pelletier l'affirme, qu'il y a en effet des antiquaires qui se livrent aux recherches dont il parle ; quant aux épigraphistes, ils ne s'occupent de ce monument que pour le proclamer l'œuvre d'un insigne faussaire, et reconnaître dans le Beauceron *Chiléandre* un parent du druide bourguignon *Chyndonax*, et d'un certain nombre de personnages d'une époque un peu moins reculée, qui ont fait récemment leur entrée dans le monde archéologique, avec des passeports tout aussi peu en règle. L. RENIER.

— On lit dans le *Courrier franco-italien* : Un infatigable archéologue florentin, M. François, vient de faire une découverte intéressante sur l'emplacement de l'ancienne ville de Vulci, près Canino. Il a mis au jour un magnifique hypogée de famille étrusque, un des plus beaux monuments funèbres que l'on connaisse. Il est sur une voie longue et profonde de 150 palmes et large de 9. Cette voie aboutit à un porche couvert creusé dans le travertin, où l'on trouve trois chambres sépulcrales et quatre petits tombeaux d'enfants. A l'entrée de l'hypogée, on voit un vestibule grandiose à voûte pyramidale et admirablement ornementé : l'une des peintures représente des animaux domestiques, des bêtes féroces combattant entre elles, et à côté de la porte principale sont dessinées des figures humaines des deux sexes, d'une finesse exquise. On a trouvé dans ce tombeau vingt-six corps et une grande urne en travertin pleine d'ossements et de cendres. Déjà la *Revue archéologique* a eu l'occasion d'appeler l'attention de ses lecteurs sur les intéressantes découvertes de M. François ; voyez la VIe année, p. 635.

— Dans les fouilles qui s'exécutent en ce moment à Périgueux pour l'établissement d'une gare de chemin de fer, près du faubourg Sainte-Ursule et de la prolongation du canal de navigation de l'Isle, dans la plaine de Campniac jusqu'à Sainte-Claire, on a fait des découvertes que nous croyons utile de mentionner. Ce sont d'abord des substructions romaines mises à découvert dans la plaine de Campniac et dont le *pavimentum* existe encore ; des murs ro-

mains, au nombre de quatre, et séparés les uns des autres par un intervalle de 5 mètres. Puis, les restes d'un fourneau de verrier; un moulin à bras parfaitement conservé ; des urnes cinéraires et des amphores; une belle statue de femme et un grand nombre de monnaies romaines. On nous annonce que M. Eugène Massoubre doit publier un mémoire sur cette découverte. Nous en rendrons compte quand il aura paru.

— Le *Phare de la Manche* annonçait récemment une découverte importante de médailles d'or dans les environs de Cherbourg. Ces médailles, à l'effigie de Tibère, étaient semées comme en un sillon dans une terre d'alluvion sous une énorme pierre brute, à 2 mètres de profondeur et sur une étendue de 3 mètres C'est en creusant un canal de dérivation de la Divette, en amont du vieux pont du Roule, que les ouvriers ont fait cette riche trouvaille. Ces médailles, d'une belle conservation et d'un titre très-haut, pèsent chacune 25 francs d'or de notre monnaie. On présume que le nombre était de 200 à 250, car plusieurs ont été recueillies en cachette.

— M. Cénac Moncaut, chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une mission archéologique dans le nord de l'Espagne, en 1854, vient d'être chargé d'une nouvelle mission ayant pour but d'étudier les monuments de la Belgique et des Pays-Bas, afin de les comparer avec ceux de la Péninsule.

— Le gouvernement pontifical, d'accord avec la compagnie du chemin de fer Pio-Central, a nommé un inspecteur chargé de rendre compte de tous les objets d'art et antiquités que les travaux d'établissement de la voie entre Civita-Vecchia et Rome feront découvrir. Le chemin de fer doit prendre la direction de Maccarese, Paolo, S. Severa, S. Marinella et Tor Chiaraccia, qui correspondent aux anciennes localités romaines : Fregenæ, Alsium, Pyrgis, Castrum Novum et Punicum. Des fouilles opérées à diverses époques sur quelques points du parcours de cette voie, ont fait découvrir des monuments précieux, tels que la statue de Claudius Albinus, celle de Lucius Verus, un des chiens qu'on admire à l'entrée de la salle des Animaux au musée Pio Clementino. Tout fait espérer que des fouilles faites avec soin sur une étendue aussi considérable, produiront des découvertes très-importantes.

BIBLIOGRAPHIE.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris; composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, par MM. *Luc. Merlet* et *Aug. Moutié*, sous les auspices et aux dépens de M. *H. d'Albert, duc de Luynes*, membre de l'Institut. Paris, typographie de H. Plon, 1857; in-4°, 472 pages; tome Ier (1118 à 1250).

Les annales de l'archéologie ont déjà enregistré les nombreux services dont cette science est redevable à M. le duc de Luynes. Nos musées publics renferment de précieux monuments qui leur ont été généreusement donnés par le savant membre de l'Institut. Les antiquités de la Sicile lui doivent d'avoir été admirablement reproduites dans un voyage publié avec tout le luxe que la typographie et la gravure ont pu mettre à la disposition de l'auteur et des dessinateurs.

M. le duc de Luynes s'est aussi préoccupé de l'histoire de sa patrie, et plus spécialement de celle du département où est situé le château historique dans lequel le descendant des d'Albert a élevé un monument de reconnaissance au monarque qui créa la fortune politique de cette maison, et dont il a fait aussi le manoir du grand seigneur ami et protecteur éclairé des arts modernes et des souvenirs littéraires du moyen âge.

A ce double titre, le *Cartulaire des Vaux de Cernay* devait spécialement fixer le choix de M. de Luynes. Peu de monuments, en effet, conservent une si forte et si authentique empreinte des siècles passés que le font les *Cartulaires*, ou collections de Chartes relatives à un monastère ou à tout autre établissement civil du moyen âge. Selon l'ancienneté de ces recueils, on y peut étudier les mœurs et les institutions gallo-romaines, le régime municipal et enfin celui des fiefs et de la féodalité tout entière. C'est à cette dernière période qu'appartient le *Cartulaire* que M. de Luynes a fait publier par les soins de MM. Merlet et Moutié, deux érudits déjà connus par d'autres travaux analogues. Mais le *Cartulaire des Vaux de Cernay* ne nous

donne pas seulement l'histoire des châteaux, des tours et des donjons du département de Seine-et-Oise, il nous fournit aussi de curieux renseignements topographiques sur la vallée de Chevreuse et sur les terres de Dampierre. C'est au milieu de ces terres que s'élève le château de M. le duc de Luynes, dont Mansard dirigea la construction, et que tous les artistes célèbres nos contemporains ont contribué à embellir. On retrouve aussi dans le texte de ces nombreuses chartes quelques traces des lois barbares importées en France par les peuples du Nord. Dans les noms surtout se manifeste une certaine origine germanique, que l'on reconnaît d'autant plus facilement que ces noms ont été plus rarement latinisés, et qu'ils sont presque toujours conservés sous leurs formes originales.

On peut remarqué que ce beau volume ne contient qu'un bien petit nombre de chartes concernant les droits et usages relatifs aux travaux de constructions sous la troisième race des rois de France. Nous espérions, au contraire, y rencontrer quelques textes utiles comme complément des articles sur ce sujet, dont nous avons déjà occupé plusieurs fois les lecteurs de cette *Revue*. Mais tous les renseignements fournis par le *Catulaire* se réduisent à des donations ayant pour objet de faire élever des fermes (granchia; en 1164 (p. 28), ou à construire quelques maisons, des moulins ou autres édifices d'un vulgaire usage.

Néanmoins, on doit inscrire parmi les faits curieux pour l'histoire du moyen âge, dont ce *Cartulaire* nous fournit de nombreux exemples, la preuve de l'usage qui s'était établi, dès avant le XI[e] siècle, de composer, même dans un intérêt supérieur aux choses humaines, de faux titres et des chartes supposées, pour le besoin d'un procès ou pour s'assurer la possession d'une terre, d'un privilége important (voy. p. 28, 45, 51, etc.). Les notes si judicieuses des deux éditeurs du *Cartulaire des Vaux de Cernay* font connaître avec beaucoup de soin toutes les chartes fausses, et ils ont pu même mentionner (p. 51) un acte original et authentique, ultérieurement refait et falsifié sans que les contrefacteurs aient eu la précaution de détruire l'original qui, de nos jours, dévoile d'une manière péremptoire la fraude séculaire dont un monastère profitait. Et la lignée des fausssires n'est pas encore éteinte. Favorisés par la vanité de notre siècle d'argent, ils se livrent, sur une grande échelle, à la fabrication de titres de noblesse à l'usage de ceux qui, voulant absolument être quelqu'un, se font extraire, des cornues de la chimie, des comtes et des barons pour ancêtres.

Les sceaux des chartes des Vaux de Cernay offrent également

quelques particularités curieuses. Les noms de famille des seigneurs qui y sont représentés ont été exactement déterminés par les éditeurs. Et il faut bien le dire, ce qui s'est passé aux abbayes d'Hérivaux, de Chaalis, de Notre-Dame de la Victoire, toutes contemporaines des Vaux de Cernay, est aussi arrivé à ce dernier monastère. Pendant le premier siècle qui a suivi la fondation de la maison conventuelle, les religieux reçoivent avec empressement et reconnaissance tout ce qu'on leur donne, soit en terres, forêts, étangs, dont ils doivent jouir immédiatement, soit en héritages à recueillir après la mort des donateurs. Mais le siècle suivant devient celui des proès. Les religieux, ambitieux quoique enrichis, profitaient de textes douteux pour faire régler à leur avantage les limites de leurs propriétés et au détriment des héritiers des donateurs. Telle fut l'histoire de l'abbaye de Chaalis avec les seigneurs de Chantilly ses fondateurs, et celle d'Hérivaux qui devait tout aux mêmes princes. L'abbaye de Notre-Dame de la Victoire était de fondation royale, mais, comme celle des Vaux de Cernay, elle eut des procès et réussit assez habituellement à les gagner.

Le *Cartulaire des Vaux de Cernay* donne aussi d'utiles notions sur les contrées limitrophes du département de Seine-et-Oise. Montméliant et Plailly sont des localités voisines de Chantilly; leur nom et ceux de Louvres, Vernon, Chartres et d'autres villes et villages, apparaissent fréquemment dans les pages de ce *Cartulaire;* ce sont autant de précieuses indications pour l'histoire et la topographie de ces mêmes pays au moyen âge. Nous ajouterons, comme un fait d'un plus haut intérêt encore, la prochaine publication d'un travail dû à la science variée et sûre de M. le duc de Luynes, et ayant pour objet la seigneurie de Chevreuse. Et comme l'histoire générale d'un pays se compose, lorsqu'elle mérite ce nom, de préalables notices monographiques sur les lieux et sur les événements, on aura à M. le duc de Luynes l'obligation d'utiles notions de ce genre, sur des lieux et sur des faits qui appartiennent aux plus mémorables périodes de l'histoire de la France, qui fut d'abord le duché de France. C'est ainsi que de nombreux services rendus aux sciences et aux lettres viennent, de notre temps, ajouter à l'illustration d'un nom qui a déjà pour lui celle de plusieurs siècles. Les dons de l'esprit ont aussi leur noblesse, et c'est la renommée qui se fait leur fidèle généalogiste.

Le volume qui est le sujet de cet article se recommande aussi par une soigneuse exécution typographique. — Le papier à vergeures a été justement préféré au soi-disant papier vélin de mécanique. Rien

ne manque donc à l'ouvrage pour mériter à tous égards le suffrage unanime du monde savant et lettré. A. C.

Revue de l'art chrétien, paraissant tous les mois par cahier de trois feuilles grand in-8°, avec gravures. Paris, librairie de Pringuet.

Depuis l'instant où l'étude de l'art que nous a légué le moyen âge est devenu une étude sérieuse et soumise à des principes incontestables, le nombre des publications qui lui viennent en aide, s'est prodigieusement accru ; chaque province, chaque ville possède une société archéologique qui publie ses mémoires et correspond avec celles des autres villes. D'un bout de l'Europe à l'autre c'est comme une immense collaboration qui s'occupe du moyen âge, protége ses monuments, les publie afin de les rendre de plus en plus populaires. Au milieu de tous ces moyens de publicité l'*Art chrétien* n'était pas oublié, quelques archéologues s'en occupaient, tout le monde même en parlait, mais jusqu'à présent il n'avait pas un organe qui lui fut spécialement consacré. Des hommes plus particulièrement préoccupés de cette branche de l'art du moyen âge, réellement une des plus importantes, se sont réunis pour fonder une *Revue* qui eût pour but spécial l'étude et la publication des monuments de l'art chrétien depuis son origine jusqu'à notre époque. C'était une place inoccupée, ils viennent de la prendre, et ce nouvel auxiliaire archéologique a sa raison d'être comme tous les autres, en circonscrivant plus particulièrement ses excursions archéologiques dans le domaine religieux et en s'attachant exclusivement aux œuvres anciennes et modernes de l'art chrétien, quelle que soit leur date et leur nationalité.

La *Revue de l'art chrétien*, s'adresse plus directement aux membres du clergé qui doivent être par leurs fonctions les conservateurs nés des monuments religieux. Cette *Revue* s'adresse aussi à tous ceux qui sont appelés comme architectes, sculpteurs, peintres, etc., à restaurer ou construire des églises, des chapelles, des couvents ou autres constructions spécialement religieuses. Elle s'adresse enfin à tous ceux qui font leur étude privilégiée des monuments religieux.

La *Revue de l'art chrétien* s'occupe de l'esthétique de l'art, de son histoire et de toutes les parties qui s'y rattachent, telles qu'architecture, sculpture, orfévrerie, vitraux, numismatique, sigillographie, mosaïque, tapisseries, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, liturgie artistique, iconographie de l'imagerie populaire dans une bonne direction, épigraphie chrétienne, tombeaux chrétiens, céré-

monies chrétiennes, littérature catholique, musique des églises et de l'analyse des ouvrages français ou étrangers concernant les mêmes matières. Pour donner une idée des travaux qu'embrassera cette *Revue*, voici le sommaire des principaux articles contenus dans les six premières livraisons publiées jusqu'à ce jour, sous la direction et avec le concours de M. l'abbé Jules Corblet, directeur-fondateur: L'Art catholique, par l'abbé Corblet; de l'Industrie ecclésiologique, par M. Petrus Schmidt; de la Peinture chrétienne, par M. le comte de Mellet; de l'Orfévrerie au XIVe siècle, par M. de Linas; Nouvelles constructions ogivales, par M. A. Goze; Notice historique sur les cloches, par l'abbé Corblet; Pavage des églises, par M. Petrus Schmidt; Églises du diocèse de Rouen, par M. l'abbé Decorde; Iconographie de l'immaculée Conception, par M. l'abbé Auber; de la Poésie liturgique au moyen âge, par l'abbé Sagette; Monographie de l'abbaye de Saint-Martin de Sescas, par M. Léo Drouyn; Imagerie d'église au XVIIe siècle, par M. Ph. de Chennevières; l'Église Saint-Georges à Limbourg, par M. E. Breton; Pénalité et Iconographie de la Calomnie, par M. L. de Baecker; Épigraphie et Iconographie de catacombes de Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault; Origine romaine des Labyrinthes dans les églises, par M. L. de Buzonnière

Chaque livraison est accompagnée de gravures fort intéressantes et bien exécutées. — Nous engageons M. le directeur de la *Revue de l'art chrétien* à ne pas perdre de vue cette partie si essentielle des publications archéologiques et qu'aucune description quelque savantes qu'on les suppose, ne peuvent jamais remplacer. Les yeux sont meilleurs juges que l'esprit, qui reste dans un vague désespérant après de très-poétiques descriptions qui n'apprennent rien si elles ne sont pas éclairées par le dessin et des gravures simples mais bien exécutées. Nous insistons sur ce point parce qu'il est capital aujourd'hui. Plusieurs des gravures de ce recueil que nous avons sous les yeux sont très-satisfaisantes et précisent bien les détails. Nous n'en dirons pas autant de quelques autres qui sont moins soignées, et qui visent trop au pittoresque, ce qui ne convient pas dans un recueil sérieux comme celui que nous mentionnons dans ce compte-rendu que nous continuerons pour les numéros suivants.

L. J. G.

Numismatique ibérienne, par P. A. Boudard, fascicules 1, 2; in-4° texte et planches. Béziers, 1857, Delpech; Paris, A. Leleux.

Dans cet ouvrage, que son savant auteur soumet aux archéologues avec sa modestie ordinaire, il fait connaître le résultat de ses re-

cherches pour résoudre le difficile problème qu'il s'est proposé et que nous avons indiqué dans notre précédente annonce de cette publication, voir plus haut, p. 62. L'auteur divise ses recherches en deux parties : dans la première, après avoir donné la signification du plus grand nombre des lettres ibériennes, pour les légendes ibéro-latines, il montre les rapports des langues ibérienne et basque par l'identité des suffixes, de la combinaison des voyelles, de la formation des mots, des mots eux-mêmes et de leurs radicaux. Il fera connaître ensuite la lecture des légendes ibériennes et l'attribution des monnaies, en traduisant par le basque les légendes ibériennes elles-mêmes. La deuxième partie sera spécialement consacrée à l'explication des monnaies. Ainsi la linguistique et la numismatique se prêteront un mutuel appui.

Catalogue général des livres français, italiens, espagnols, etc., tant anciens que modernes, qui se trouvent chez Barthés et Lowell, un volume grand in-8° de XIII, 680 pages. Londres, 1857, Barthés et Lowell. Paris, P. Barthés.

Voici un précieux catalogue que consulteront avec intérêt tous les amateurs d'ouvrages utiles. Ce volumineux répertoire n'est pas composé de livres seulement curieux qui ne s'adresseraient qu'à un petit nombre d'amateurs, il offre l'indication, avec leur prix, des ouvrages anciens et modernes traitant de toutes les connaissances humaines. On y trouve mentionnés plus de 18 000 ouvrages de théologie, de jurisprudence, de médecine, de voyage, de littérature ancienne et moderne, d'histoire, d'art, etc., etc. L'archéologie seule y compte environ 1200 ouvrages, dont 200 traitent spécialement de la numismatique. Quoiqu'il y ait un peu de confusion dans certaines parties, la publication de ce catalogue est un véritable service rendu au monde savant par la maison Barthés et Lowell, et dont il saura lui tenir compte par les nombreuses demandes de livres qui seront adressées à cette maison honorable à tous égards.

Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve, in-16. Paris, 1857, bureau de souscription : boulevard de la Madeleine. 15.

Aujourd'hui que le marteau des démolisseurs fait disparaître des portions considérables de Paris, il était nécessaire de rassembler les faits historiques qui se rattachent à plusieurs habitations impor-

tantes qui peuvent être anéanties d'un jour à l'autre. C'est la tâche que s'est imposée M. Lefeuve. Dans les dernières livraisons qui viennent de paraître l'auteur passe en revue, en suivant l'ordre alphabétique, les rues de Beaume, Beauregard, Beaurepaire, Beautreillis, Beauveau, Bellechasse, Bellefond, de Bercy, Bergère, de Berry, Basfroid, Basse-du-Rempart, Basse-des-Ursins et autres rues Basses; la place de la Bastille, les rues des Batailles, du Battoir, Beaubourg, Beaujolais et le boulevard Beaumarchais. Cette classification alphabétique est très-naturelle et facilitera les recherches; mais que l'auteur se hâte, car la destruction marche plus vite que sa plume, ou il arrivera trop tard pour appeler notre attention sur certaines habitations que nous aurions voulu admirer avec lui avant leur disparition.

Gygès, Lydien qui passe pour avoir introduit la peinture en Égypte, par M. J. P. Rossignol, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque au collége de France; in-8. Paris, 1855. A. Leleux, prix : 3 francs.

Pour donner une idée de l'importance des questions soulevées et traitées dans cet écrit, il nous suffira de reproduire le sommaire que l'auteur a mis en tête de son travail.

Ce Gygès est le même qui fut roi de Lydie. — Sa vie légendaire et historique. — Comment l'a-t-on pu supposer habile dans la peinture? — Recherches sur les inventions des Lydiens et leur habileté dans les arts du dessin. — Pourquoi a-t-on fait introduire la peinture en Égypte par un Lydien? — Rivalité entre l'Égypte, l'Asie et la Grèce sur la priorité d'invention dans les arts. — Comment a-t-on pu supposer que Gygès ait eu accès en Égypte. — Recherches sur les premiers rapports de l'Égypte avec l'Asie. — Discussion sur l'époque de la fondation de Naucratis; histoire sommaire de cette ville. — Quelles sont les autorités qui prouvent la rivalité des trois peuples? — Il exista dans l'antiquité des histoires de l'art; ce qu'elles sont devenues; debris qui en restent; ce qu'en doit faire la critique.

Cet ouvrage a été imprimé à un très-petit nombre d'exemplaires, il n'en reste que quinze à placer.

LES RUES DE L'ANCIEN PARIS.

Lorsqu'on jette les yeux sur un plan représentant les quartiers du centre de Paris, tels qu'ils étaient encore naguère, on s'étonne de l'absence presque absolue de régularité qu'on y remarque. A l'exception d'une seule, qui a conservé sa rectitude antique, toutes les artères principales sont tortueuses; les voies secondaires décrivent des sinuosités encore plus choquantes, et, dans ce lacis de rues et de ruelles aux anastomoses bizarres, l'on saisit à peine quelques traces de distribution méthodique, impuissantes à éloigner l'idée d'un réseau uniquement dû au hasard. Cette confusion, au reste, Paris n'en a point eu le monopole, et la plupart des vieilles villes de l'occident et de l'orient en offrent des spécimens, comme en offrait Athènes, et même Rome, avant l'incendie ordonné par Néron.

Pourquoi donc nos aïeux, au lieu d'habiter des cités aux rues rectilignes et réparties systématiquement, se trouvaient-ils vivre dans des dédales de communications incommodes? Nous ne sachions pas qu'on l'ait jamais expliqué nettement, quoique la question ait déjà été soulevée plusieurs fois. Est-il, en effet, possible d'admettre que, comme on l'a beaucoup trop ingénieusement imaginé, les populations du moyen âge aient à dessein brisé la direction de leurs rues afin d'opposer un obstacle à l'impétuosité des vents, ou d'augmenter les facilités d'une défense prolongée, en cas d'assaut? Il répugne de le croire, car cela excède toute vraisemblance. Il ne faut pas aller chercher si loin pour rencontrer la vérité.

Que l'on parcoure la campagne, que l'on porte son attention sur les divers chemins qui la sillonnent, et l'on observera qu'en dépit du fameux axiome d'Euclide, la très-grande majorité de ces chemins ne sont nullement directs, mais serpentent capricieusement, bien souvent sans qu'on puisse en découvrir le motif. Or, et à part un certain nombre d'exceptions, qu'étaient-ce primitivement que les rues des villes? Des chemins ou des sentiers divisant les héritages. Aux haies qui en dessinaient les contours, lorsque succédèrent des murs de clos et des maisons, les propriétaires, avec cet amour de la terre qui caractérisait l'époque, ne voulant pas perdre quelques pieds carrés de leur champ, élevèrent leurs constructions sur l'extrême bord de la route, qui, peu à peu métamorphosée en rue, garda sa

direction et sa largeur anciennes. Sans doute il dut y avoir, et il y eut çà et là des transactions à fin de rectification de la voie ; mais ce ne fut que très-exceptionnellement, dans les cas rares où les intérêts des riverains se concilièrent. De là, la prolongation habituelle de l'état originaire jusqu'au moment, fort rapproché de nous, où il devint tout à fait intolérable, et fut modifié par une autorité à laquelle toute résistance eût été vaine.

L'irrégularité des rues ne provenait donc pas d'un calcul quelconque, mais dérivait de causes qui produisent journellement des résultats identiques, partout où rien n'en vient contrarier l'effet. Il est vrai aussi qu'au moyen âge on n'avait pas, sur la symétrie, les idées qui nous sont tellement inculquées par l'éducation, qu'elles nous paraissent innées ; et conséquemment il est à penser que les fantastiques inflexions des rues du quartier des Lombards n'étaient point si déplaisantes pour un échevin du XIII[e] siècle, qu'elles le semblent aujourd'hui aux membres du Conseil municipal. Cependant, si, accoutumé que l'on était à ces inflexions étranges et gênantes auxquelles on avait peu le pouvoir de remédier, on n'en sentait pas ses regards très-offusqués, on en comprenait du moins les inconvénients et on les évitait quand on avait la faculté de le faire. Les villes d'Aigues-Mortes, de Montpazier et autres, bâties au XIII[e] siècle, et où les îlots de maisons se dessinent en rectangles parfaits, seraient suffisantes pour l'établir; mais nous en trouvons une démonstration à Paris même, car nous constatons l'existence d'un alignement correct dans toutes les rues qui ne sont pas d'anciens chemins, mais dont la création a été spontanée, comme les rues dites *percées*, à cause de cette circonstance, la rue Neuve-Notre-Dame, qui date de la fin du XII[e] siècle ; la rue d'Arras, qui date du commencement du XIII[e] ; la rue des Cordiers (Saint-Jacques), qui date de la fin du même siècle (1); la rue de la Vieille-Bouclerie, redressée au XIV[e] ; la rue de Condé, ouverte à la fin du XV[e] ; la rue de Beautreillis, ouverte au milieu du XVI[e], etc., etc. Nous avons vu cette observation tant de fois confirmée, qu'elle constitue pour nous un moyen assez sûr d'apprécier l'antiquité des rues. Nous ajouterons qu'il faut se garder de le considérer comme infaillible, et tenir compte, lorsqu'on y a recours, des différentes raisons qui peuvent en infirmer les indications.

La rareté des titres ne laisse aucun espoir de rencontrer des

(1) Nous l'avons vue appelée *Vicus novus Corderiorum* dans une charte de 1319, et *rue Neuve* dans un censier de 1292.

mentions de rues nouvellement percées, avant le XII[e] siècle, temps auquel Paris s'accrut beaucoup. La fondation des Halles par Louis le Gros, vers 1136, et l'accensement de la Terre de Laas (quartier Saint-André), par l'abbé de Saint-Germain, en 1179, amenèrent l'établissement de plusieurs rues, comme celles des Prêcheurs, Pavée, des Poitevins, qui contrastent tant par leur rectitude avec les grandes rues auxquelles elles aboutissent, et qui leur sont de beaucoup antérieures. Mais ce fut surtout à partir de l'érection de l'enceinte de Phillippe Auguste, commencée en 1190, que les rues neuves se multiplièrent, une quantité de terrains en culture se trouvant désormais dans des conditions de sécurité qui les firent bailler à bâtir. C'est ainsi que sur le clos Mauvoisin, accensé en 1202 *hospitibus ad hostisias faciendas*, on traça les rues du Fouarre, des Rats (de l'Hôtel-Colbert) et des Deux-Portes, qui présentent la même singularité que nous venons de signaler et dont nous connaissons une foule d'autres exemples (1).

Il est probable que, sans les incendies et les ravages des Normands, la Cité de Paris (sinon les faubourgs qui n'étaient point régulièrement bâtis) aurait présenté un réseau de rues plus symétriques que celui que nous connaissons, et, sans s'exagérer la régularité que les anciens étaient disposés à mettre dans ce genre de travaux, on peut supposer que la civilisation romaine n'a point passé sur l'île de Lutèce sans y tracer quelques voies au cordeau. De ces rues remontant à la domination romaine, il en est même une qui se reconnaît au premier coup d'œil : c'est celle qui conduit du Petit pont au pont Notre-Dame, en se continuant sans déviation avec les rues Saint-Jacques et Saint-Martin ; elle formait l'artère principale du Paris antique (2). Peut-être la rue aux Fèves, sûrement contemporaine des Mérovingiens, puisqu'elle servait de limite au monastère de Saint-Éloi, marque-t-elle également le lit d'une voie romaine ; mais les autres ont dû subir et ont subi des déplacements. Lors du percement de la rue Constantine, en 1844, on a acquis la preuve que la rue de la Vieille-Draperie avait succédé à une voie antique, mais que le côté septentrional de la voie, loin de coïncider avec celui de la rue, s'avançait davantage vers le sud d'un espace de 2[m],20 à 3[m],80, dans le tronçon qui en fut découvert. Cela peut paraître singulier ; quelque cataclysme qu'on suppose, il

(1) Dans un prochain article nous dirons quand et comment les divers quartiers de l'Université se sont couverts de maisons.

(2) Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans notre Notice sur le Grand pont de Paris, *Revue archéologique*, année 1855, p. 203.

semble qu'il a toujours été plus naturel, lorsqu'il s'est agi de reconstruire les édifices renversés d'une rue, de faire usage des anciennes fondations, que de reporter l'alignement à quelque distance sans parti pris de rectification; mais les choses se sont très-souvent passées autrement, résultat en partie dû aux décombres qui, en s'amoncelant, comblaient les vides et formaient un nouveau sol sous lequel les divisions du premier terrain s'effaçaient. C'est ainsi qu'à Trèves, à l'exception de la grande rue, les rues anciennes et les rues modernes ne se rapportent nullement, mais au contraire se croisent en tous sens, les premières étant de trois à cinq mètres en contre-bas des autres. La différence de niveau est bien moins forte à Paris, où elle varie de deux à trois mètres (1), aussi y a-t-il moins de différence qu'à Trèves, entre le plan antique et le plan actuel. Le plus moderne de la Cité, nous voulons dire le plan antérieur à la Révolution, doit donner une idée fort approximative de celui du XIIe siècle, du moins pour les rues; la dissemblance ne consiste guère que dans le périmètre, fortement modifié par l'adjonction du Terrain au chevet de la cathédrale, d'une île appelée Galilée (2), à la portion sud-ouest des jardins du Palais, de deux autres sur lesquelles on a bâti la place Dauphine, et par l'établissement des quai du Marché-Neuf, des Orfèvres et des Lunettes, qui tous ont empiété sur le lit de la rivière. Quant au rapport de l'ichnographie de la cité du XIIe siècle avec l'ichnographie de la cité gallo-romaine, il est beaucoup plus embarrassant à déterminer. Nous croyons que les traits principaux étaient les mêmes au centre; mais le contour général, dessiné par l'enceinte, était tout à fait distinct et très-sensiblement moins étendu (3).

Ce n'est point seulement l'irrégularité des rues de l'ancien Paris qui provoque notre surprise; c'est autant leur extrême étroitesse qui, après tout, ne nous frappe si fort que parce que nous la jugeons avec nos idées de gens familiarisés avec des voies à largeur énorme, et suffisant à peine à la foule qui les emplit. Si Paris avait des rues étroites, c'est qu'il avait gardé les traditions de l'antiquité. On ignore trop combien étaient mesquines les proportions que don-

(1) Elle a été trouvée de $3^m,10$ rue Constantine, et de $2^m,25$ au Parvis.

(2) D'où est venu ce nom de Galilée donné à une rue. L'île de Galilée fut achetée aux religieux de Saint-Germain des Prés par Philippe le Bel. Aucun auteur n'en a parlé.

(3) Ce contour, par le moyen de ce que les fouilles ont appris et de quelques autres éléments, nous croyons le connaître avec précision, excepté dans la partie septentrionale, depuis la rue de Glatigny jusqu'à la pointe de l'île, où il devient fort vague.

naient les Grecs et les Romains, aux rues de ces villes qu'on nous représente comme les types du grandiose en fait d'édilité. Beaucoup de gens savent-ils que Procope s'émerveille de ce que deux chars pouvaient parcourir sans se toucher l'illustre voie Appienne, dont en réalité la largeur ne dépassait pas celle de nos tristes rues Gilles-Cœur ou des Noyers (1), et qu'à Pompeia existent bon nombre de rues où une de nos charrettes ordinaires ne pourrait passer? Montrons-nous stupéfaits, après cela, de ce que les rues des villes, au temps de saint Louis, n'auraient su rivaliser avec nos immenses boulevards!

Il est une autre raison qui explique l'étroitesse primitive des rues. Au moyen âge, cette multitude prodigieuse de véhicules dont le bruit nous assourdit, n'existait pas; les carrosses étaient inconnus; on ne rencontrait dans les rues que des piétons, de rares cavaliers et un certain nombre de chariots amenant des denrées ou des marchandises, dont la Seine apportait une bien plus grande quantité; en un mot, la circulation était relativement peu active, si ce n'est dans les grandes artères, telles que les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine, etc. D'un autre côté, les maisons étant moins hautes, surtout dans les quartiers moins fréquentés, on ne souffrait pas tant du manque d'air et de soleil qu'on l'a fait plus tard; mais avec le temps, l'extension du commerce et l'accroissement de la population ont produit des inconvénients d'une gravité extrême. Alors on a senti enfin le besoin d'y remédier, et l'on a commencé à élargir les voies les plus encombrées; cependant on n'a fait que très-peu de chose en ce genre, et seulement dans des occasions particulières, avant le XVII[e] siècle. Le système régulier des expropriations à fin de redressement des rues est fort récent (2).

La législation et surtout le système d'administration pendant le moyen âge sont encore assez mal connus, pour qu'il ne soit point aisé de dire avec une entière exactitude comment on procédait à

(1) Elle n'avait que six mètres de large, y compris les banquettes latérales ou trottoirs.

(2) La fameuse ordonnance d'Orléans (31 janvier 1561) porte que tous propriétaires du royaume « seront tenus et contraints par les juges des lieux, abattre et retrancher à leurs dépens les saillies des maisons aboutissant sur rue, et ce dedans deux ans pour tout délai. » Elle ordonne en outre que les murs de maisons en bordure sur la voie publique ne seraient plus bâtis en autres matériaux que la pierre de taille, la brique ou le moellon. Elle avait d'ailleurs été précédée d'une autre du 14 mai 1554, qui en rappelle une de François I[er], et qui prescrit de démolir immédiatement les maisons qui empiètent sur la voie publique, particulièrement rue de la Ferronnerie.

l'expropriation, lorsqu'il s'agissait du percement des rues. Quand un terrain vague était baillé à bâtir, il est clair que le seigneur foncier pouvait stipuler avec les preneurs l'établissement des voies qui lui convenaient, ou laisser à ceux-ci la faculté de les disposer à leur guise, en lui réservant le droit de voirie; mais quand il s'agissait de faire passer une rue nouvelle à travers un îlot couvert de constructions, la question était tout autre et se compliquait de tous les intérêts mis en jeu. Or, ces intérêts étaient souvent multiples, car, indépendamment des droits inhérents à sa possession, une maison était très-fréquemment grevée de diverses rentes, et l'était toujours de droits de justice, de fonds de terre, de lods et ventes, etc., dont chacun pouvait appartenir à un propriétaire différent, qui se trouvait lésé dans le cas de la démolition de l'immeuble, gage de ses redevances. Dans quelles limites s'étendait le droit d'expropriation pour utilité publique à Paris, et à qui appartenait-il? C'est une question dont un côté, au moins, est assez obscur. En principe, les seigneurs hauts justiciers devaient avoir le droit d'expropriation sur leur fief, et il est à croire que s'ils ne l'eussent point eu, ils l'eussent pris de force à l'occasion; mais l'occasion de le faire devait être fort rare d'abord, et dans les cas où elle s'offrait, il devait être extrêmement exceptionnel que les propriétaires s'opposassent à la volonté de leur seigneur, auquel il n'avait guère d'espoir de résister. La transaction devait donc se faire à l'amiable, autant que cela pouvait avoir lieu entre un chef puissant et généralement peu scrupuleux, et un vassal que rien ne protégeait. Nous nous imaginons ainsi qu'au XIIe siècle, et sur son territoire, l'abbé de Sainte-Geneviève eût pu faire impunément en ce genre tout ce qui lui aurait plu. Mais il faut observer qu'à cette époque les bourgs compris plus tard dans Paris, n'étaient encore habités que par une population de serfs, et non point d'hommes libres. Lorsque ces serfs reçurent des lettres de manumission, leur affranchissement leur conféra des droits qu'ils n'avaient point auparavant. L'érection de l'enceinte de Philippe Auguste plaça aussi dans des conditions nouvelles les terrains qui y furent renfermés; faisant partie de la Ville, ils héritèrent de ses priviléges et furent ainsi plus ou moins sauvegardés contre l'arbitraire, qui sévissait sans contrainte dans la campagne. Dans l'intérieur de Paris, depuis l'époque assez peu reculée où l'on commence à entrevoir l'état des choses, la tyrannie féodale fut toujours beaucoup plus modérée qu'ailleurs, balancée qu'elle était par le poids de l'autorité royale. C'est infailliblement à celle-ci qu'aurait été obligé de recourir Maurice de Sully, pour briser les résistances,

s'il en eût rencontré, quand, vers 1163, il fit percer la rue Neuve-Notre-Dame, en indemnisant toutefois les propriétaires. Au reste, le principe si juste de l'indemnité, dont ce premier exemple d'expropriation nous fait voir une application, a sans doute toujours existé; mais il est loin d'avoir toujours été scrupuleusement observé, et Guillaume le Breton vante Philippe Auguste de n'avoir point, contrairement à l'usage, bâti l'enceinte de Paris au détriment des citoyens auxquels il fallut emprunter une partie de leurs terrains (1). On ne fut pas si scrupuleux en construisant l'enceinte du XIV[e] siècle, et les Quinze-Vingts, pour citer un fait, ne reçurent rien en échange de la perte de plusieurs arpents de leurs jardins. Il paraît d'ailleurs que si, en cas d'utilité publique, il était accepté qu'une indemnité était due aux propriétaires des constructions à renverser, le seigneur du fief dont ces maisons relevaient n'avait rien à prétendre. Cette jurisprudence fut consacrée par un arrêt du parlement de Toulouse du 17 juin 1560, relatif à une maison abattue pour élargir une rue; par un arrêt du parlement de Paris rendu en 1573, à l'occasion d'une maison expropriée pour l'agrandissement de la boucherie du Châtelet, et par un autre arrêt du 22 janvier 1688, déboutant les religieux de l'abbaye Saint-Germain de leur demande d'indemnité à propos de l'établissement de la place située au-devant du collége des Quatre-Nations. Il est vrai que l'on peut citer des décisions contradictoires, et le dénoûment de l'affaire même où nous avons vu les précédents arrêts invoqués, en est une preuve. Il s'y agissait des maisons situées en censive du chapitre Saint-Honoré, et qui avaient été prises et détruites par le roi, pour l'extension des dépendances du château du Louvre : l'arrêt rendu par le conseil d'État, le 25 janvier 1695, donna gain de cause aux chanoines, en dépit de la jurisprudence que nous venons d'indiquer.

Il a été nié à tort que l'expropriation pour cause d'utilité publique existât au moyen âge; il est sûr que si elle ne s'exerçait que rarement, elle était néanmoins consacrée par des lois (2). Une ordonnance rendue par Philippe le Bel en 1303 porte, en effet, que les

(1) « Vexavit nullum census exactio; nullum
« Ut fieri solet a multis, angaria læsit. »

Philipp., lib. XII.

(2) Dans son premier article sur les *Droits et usages concernant les travaux de construction*, M. A. Champollion a constaté, dès 1247, l'usage de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Voy. *Revue archéologique*, 12[e] année, p. 477 et suiv.

propriétaires des biens à acquérir pour la fondation ou l'agrandissement des églises ou des presbytères, seront contraints de les abandonner, moyennant un prix équitable. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'urgence ou de nécessité absolue, mais seulement d'utilité. Philippe le Bel fit application de cette jurisprudence en agrandissant son palais de la Cité; nous apprenons par deux pièces du Trésor des chartes, qu'au mois d'août 1312, les commissaires nommés par lui, *habentes a nobis super hoc speciale mandatum*, s'emparèrent, au nom de son autorité, de deux portions de maisons, l'une pour permettre l'extension des bâtiments du Palais, et l'autre pour l'élargissement de la voie publique, et qu'il ratifia l'indemnité que, d'après l'avis des jurés parisiens et autres experts, ces commissaires avaient allouée aux propriétaires dépossédés (1).

En matière d'édilité, ce ne fut pas uniquement l'autorité royale qui restreignit les droits des seigneurs fonciers, ce fut encore le corps municipal dont les pouvoirs, appuyés par la royauté, s'étendirent sans cesse au détriment de ceux-ci. Ainsi, au XVe siècle, c'étaient les voyers des seigneurs des fiefs qui donnaient les alignements lors des constructions, et dès le commencement du XVIIe, c'étaient ceux de la Ville. Au surplus, on ne distingue pas avec netteté le point où s'ouvrait la sphère d'action de la Prévôté des marchands pour faire place à celle du roi, et ce qui, dans les travaux d'embellissement faits à Paris, incombait au souverain et non à la Ville. Nous voyons François Ier demander à celle-ci, en 1527, de lui faire un quai devant le Louvre, et en 1615, nous voyons la Ville rappeler à Louis XIII, à propos de l'expropriation d'une maison faisant le coin des rues Saint-Jacques et des Noyers, que c'était le roi qui avait l'habitude de se charger des frais résultant des retranchements pour alignements (2). De plusieurs documents résulte que, au XVIe siècle, le corps municipal décidait qu'une expropriation aurait lieu, le signifiait aux intéressés, et dans le cas d'opposition de la part de ces derniers, faisait appel, contre eux, à l'autorité

(1) « Philippus B.... Notum facimus quod cum dilecti et fideles Guillelmus de Mar-« cill. miles et Gaufridus Coquatrix familiares nostri, domus Johannete.... facientis « cuneum vici Pelliparie.... quandam partem pro vici publici ante nostrum pari-« siense palatium ampliatione, profiscuam et necessariam auctoritate nostra cepe-« rint, et consideratis loco et situ domus predicte, super valore partis ipsius commu-« nicato concilio Juratorum parisiensium et aliorum in talibus expertorum, etc. » JJ. 48, pièces 217 et 218. Nous devons la connaissance de ces textes précieux à l'obligeance de M. E. Boutaric, élève de l'École des chartes et employé aux Archives de l'Empire.

(2) Arch. de la Ville. H 1797.

du Parlement. En 1565, sur la requête présentée à cette cour, afin que le nommé Jehan Rousseau et consorts « fussent tenuz de laisser partie de leur maison assise devant les Quatre-Ventz.... au carrefour de la place Mybray.... parce que audict endroict la rue ne contenoyt que dix pieds de large, » intervint un arrêt conforme. A la même époque, d'autres expropriations eurent lieu à l'amiable. Il paraît encore que les expropriations ordonnées par la Ville étaient quelquefois prescrites à fort courte échéance : à l'occasion de la future entrée de Charles IX, le 22 septembre 1570, elle signifia à plusieurs particuliers « de vuyder, eulx et leurs biens et familles de leurs maisons dès le premier jour d'octobre, pour tous délaiz, attendu la commodité publicque, et la nécessité que la Ville » avoit « de faire le retranchement desd. maisons pour l'entrée prochaine du roy. »

Les voies romaines découvertes à Paris étaient larges au plus de 7 mètres (1) ; il ne semble pas qu'on se soit éloigné de ces précédents au moyen âge. La rue Neuve-Notre-Dame, percée à la fin du XIIe siècle, avec l'intention évidente d'en faire une voie digne du monument magnifique auquel elle était destinée à conduire, nous montre ce que devait être une rue de premier ordre dans les idées de l'époque. Elle avait environ 7 mètres de largeur. D'après une charte de 1222, le chemin du bord de l'eau, dans le voisinage du Louvre, ne devait avoir que 18 pieds. Cette dimension semble encore avoir passé pour considérable au commencement du XVIe siècle, puisque la rue de la Juiverie (de la Cité), qui était tellement passante alors, qu'il fallut l'élargir en 1507, ne fut élargie que jusqu'à 20 pieds. Il est vrai qu'à la même époque, la rue de Condé, tout nouvellement alignée, avait près de 6 toises de large ; mais c'était une sorte de hardiesse qu'on n'imita plus, quoique, dans les alignements subséquents donnés par le voyer de l'abbaye Saint-

(1) M. Th. Vacquer, qui en a plus découvert et mesuré que personne, a bien voulu nous communiquer les chiffres suivants : voie de la rue Saint-Jacques, 7^m^,00. Voie entre la place Saint-Michel et le Panthéon, 7^m^,00. Voie entre la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques, 7^m^,40. Voie de la rue Saint-Martin, 6^m^,60 (la rue Saint-Martin était la véritable grande artère du Paris antique, comme il l'a constaté). Voie de la rue Saint-Denis, 6^m^,00. (Celle-ci ne remonte qu'à l'époque carolingienne, contrairement aux assertions des historiens.) Voie, au parvis Notre-Dame, conduisant au rempart gallo-romain, 3^m^,15. Voie sous la rue des Écrivains, 3^m^,00. Chemin de ronde du rempart de la Cité, 1^m^,95. Une seule voie excède ces dimensions : c'est une chaussée qui traversait de la rue Saint-Jacques à la rue de la Harpe, elle avait 8^m^,40 de largeur ; mais, dépendance du palais des Thermes, elle ne présentait sans doute cette dimension que par suite de circonstances exceptionnelles.

Germain, on maintînt souvent le chiffre élevé de 25 pieds (rues de Seine, des Petits-Augustins ou Bonaparte). La rue de la Vieille-Bouclerie, qui (nous en avons la conviction sans être à même d'en fournir la preuve matérielle) fut alignée à la fin du XIV[e] siècle, pour servir de débouché au pont Saint-Michel, récemment construit, a 7 mètres, à l'instar de la rue Neuve-Notre-Dame. Ainsi, 7 mètres semblent avoir été la largeur la plus grande que l'on pensait devoir donner à une rue, au moyen âge; il est du reste certain que certaines rues excédaient cette largeur, par places, mais c'était le résultat accidentel de circonstances particulières qui n'infirment en rien le principe. Pour les rues d'ordre inférieur, les largeurs variaient beaucoup et descendaient, pour les ruelles, jusqu'à trois ou quatre pieds, comme à la ruelle des Étuves de la rue de la Huchette. Deux toises et demie étaient une largeur commune. Il est bon de remarquer que les rues de premier ordre avaient des endroits où elles se rétrécissaient singulièrement. Au moment où nous écrivons, il est un point de la rue Saint-Jacques où la voie n'a que $4^{m},60$, y compris les trottoirs, cet utile accessoire emprunté aux voies antiques, et que nos aïeux n'ont point connu.

Au moyen âge, les rues n'avaient d'autres noms que ceux qu'ils devaient à l'initiative des habitants; l'autorité n'intervenait ni pour en imposer ni pour consacrer officiellement ceux dont l'usage était reçu; aussi était-ce chose commune qu'une rue ayant simultanément plusieurs noms appliqués, soit à diverses portions, soit à la totalité de son parcours, de la façon la plus capricieuse et surtout la plus propre à produire la confusion. Ainsi, par le nom de rue Hautefeuille, on a entendu soit la rue tout entière, soit son extrémité méridionale, qu'on appelait plus fréquemment la rue de la Vieille-Plâtrière; la portion située derrière l'église Saint-André des Arts s'énonçant rue du Chevet-Saint-André, et celle qui vient après rue de la Barre (1). Nous voyons également que la rue du Chevet-Saint-Landry a porté quatre noms différents, en outre de celui qui peint sa position, et qu'elle a été dite dans le même siècle rue Saint-Landry seulement, rue de la Couronne, rue du Verseul et rue de la Pomme. Ici le premier nom a prévalu, mais plus ordinairement le second nom remplace le premier, lorsque celui-ci ne parle plus aux yeux autant que l'autre; de cette façon, on a dit rue des Mathurins, et non plus rue du Palais-des-Thermes, quand cet édifice s'est trouvé

(1) Nous ne parlons pas d'après les auteurs, mais d'après les titres, ce qui est fort différent.

entièrement caché derrière les constructions en bordure. Tel n'était point le cas, si le second vocable avait pour origine une actualité peu remarquable, dont la connaissance ne s'étendait pas au delà des bornes d'un quartier, et la rue baptisée un moment, au XVIe siècle, du nom de Colin-Pochet, est restée la rue Saint-Séverin comme devant. Au demeurant, la multiplicité des noms fractionnant une voie en plusieurs tronçons pouvait charger un peu la mémoire, mais n'était nullement irrationnelle à une époque où le numérotage des maisons n'avait point lieu : elle en facilitait la recherche en amoindrissant l'espace à explorer (1); il faut reconnaître que, par suite de l'absence d'inscriptions aux coins des rues, elle devenait une source d'erreurs presque inévitables. On s'en souciait médiocrement, et rien ne donne à penser qu'on se soit préoccupé, avant le XVIIe siècle, de la confusion des noms des rues; il y régnait un tel vague, que l'on a parfois désigné pareillement des rues aussi parfaitement distinctes que possible : la rue Saint-Christophe, dans son bout occidental, a été appelée rue du Marché-Palu, tout comme celle dans laquelle elle débouchait (2).

Les grandes artères de communication (les rues Saint-Denis, Saint-Honoré, etc.) s'appelaient des chaussées, *calceiæ;* quant au mot rue, il est traduit par *vicus* dans l'immense majorité des documents; mais on trouve aussi *strata*, *ruga*, et même l'expression barbare de *rua;* le mot ruelle se traduisait par *ruella* et *viculus*. *Viculus Sancte Crucis*, avons-nous lu dans une charte de 1119, une des deux plus anciennes où nous ayons rencontré l'indication d'un nom propre de rue, en exceptant toutefois la charte datée de 862, par laquelle Charles le Chauve fit don à l'évêque de Paris du pont de pierre qu'il avait bâti, et où il est fait mention de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, *via* et *rua Sancti Germani*, et une autre de 820, où il est également parlé de la rue Saint-Germain, *ruga Sancti Germani*, ainsi que d'une voie royale, *regalis via*, qui doit être la rue Saint-Martin (3). Effectivement, toute l'opiniâtreté que nous avons mise à rechercher l'indication d'une rue du XIe siècle a été complétement inutile, et nous ne comptons guère être un jour plus heureux, la pénurie des titres étant si grande, que, aux six ou sept rues du XIIe siècle citées par Jaillot, nous n'avons encore réussi à en ajouter qu'une dizaine, quoique nous ayons déjà épuisé la plupart des sources où nous pouvions

(1) On fait tout le contraire aujourd'hui et souvent d'une manière très-fâcheuse.
(2) Elle l'a même été bien plus fréquemment.
(3) Cart. de Notre-Dame, t. I, p. 260.

espérer d'en découvrir (1). Au surplus, il est à croire que primitivement un grand nombre de rues n'avaient pas d'appellation propre. Dans ce censier si curieux, du IXe siècle (2), où sont énumérées les propriétés situées dans Paris et dépendant du fief de Saint-Maur des Fossés, les voies qui limitent les lots sont énoncées par la formule générale de *via publica*, et longtemps même après l'érection de l'enceinte de Philippe Auguste, un certain nombre de rues, malgré leur haute antiquité, étaient spécifiées seulement par l'énonciation du lieu auquel elles tendaient. La rue de la Calendre, entre autres, en est une preuve : ayant les maisons de son côté méridional appuyées d'abord sur l'enceinte romaine, elle remonte indubitablement à une époque très-reculée, et n'est encore énoncée, en 1230, que « *via qua itur a Parvo ponte ad plateam Sancti Michaelis* » (la chapelle Saint-Michel de l'intérieur du Palais).

Les noms qu'ont portés les rues ont des origines diverses; d'où l'on peut établir les neuf catégories suivantes :

1° Rues devant leur nom à un édifice remarquable qui y était situé, qui en était proche, ou auquel elles conduisaient. — De tout temps elles ont été les plus nombreuses, ne comptant pas pour moins du quart dans le chiffre total. En effet, rien n'est plus naturel qu'une pareille sorte de désignation; c'est toujours celle qui se présente la première à l'esprit, et l'usage en est presque infaillible lorsqu'il s'agit d'anciens chemins transformés en rues. Nous voyons que telle est la provenance du nom des rues Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Jacques, et de la plupart des autres grandes artères,

(1) En somme, les rues dont nous avons trouvé des indications précises au XIIe siècle, sont les suivantes : rues de la Lanterne et de Glatigny, sans nom particulier, en 1115; la rue de la Juiverie en la Cité, en 1119 et 1167; la rue Sainte-Croix, en 1119 et 1192; la rue de la Barillerie, sans nom particulier, en 1140; la rue ou le lieu des Barres-Saint-Gervais, en 1152; la rue Saint-Jacques dans sa partie supérieure, sous le nom de voie Royale, en 1163; la rue Neuve-Notre-Dame, sans nom particulier, en 1163, et sous celui de rue Neuve en 1200; la rue de la Poterie, en 1172; la rue de la Pelleterie, sous un nom différent, en 1178 et 1180; la rue du Sablon (Cité), en 1180; la rue ou le lieu des Sept-Voies, en 1182; la rue du Renard, sous le nom de cour Robert de Paris, en 1185; la rue de Perpignan, sous un autre nom, en 1184 et fort vraisemblablement vers 1145; la rue Saint-Denis, en 1188; la rue du Petit-Pont, en 1182, et la rue d'Enfer (Cité), en 1192? Nous avons aussi recueilli des indications, au XIIe siècle, de plusieurs territoires comme ceux de Laas, de Mibray, de Gibard, etc., et trois mentions de la porte Baudoyer (1190, 1173 et 1157).

(2) Il a été publié récemment pour le *Trésor des pièces rares* d'Aug. Aubry, par un archiviste très-distingué, M. Louis Bordier, auteur d'un excellent livre sur les archives de la France.

qu'au commencement du XIII[e] siècle on appelait souvent des *chaussées* ou *chemins* dans leur partie la moins rapprochée du centre de la ville, parce qu'on n'était pas encore tout à fait habitué à y voir de véritables rues, et non des routes.

Dans la catégorie des rues devant leur nom à un édifice, il faut évidemment comprendre celles qui doivent leur nom soit à un hôtel de seigneur laïque ou religieux, comme les rues du Roi-de-Sicile, au Duc-de-Bourgogne (de Reims), Comtesse-d'Artois (Montorgueil), à l'Abbé-de-Saint-Denis (des Grands-Augustins), de Tiron, de Longpont, etc., soit à un couvent ou collége, comme les rues des Blancs-Manteaux, des Barrés, des Haudriettes, des Chollets, etc. Elles comptent pour un dix-septième environ du nombre total.

2° Rues devant leur nom à un individu qui y demeurait, ou y avait des propriétés. — Donner à une rue le nom d'un personnage connu qui l'habite, n'est pas moins naturel que de lui prêter le nom d'un monument, et on le fait encore chaque jour dans la conversation familière, lorsqu'on ne se souvient pas de l'appellation réelle (1). Au XIII[e] siècle, où bien des rues n'avaient aucun nom consacré, les Parisiens recoururent très-fréquemment, pour y suppléer, à celui de quelque individu notable (2), et de cette source provient près du cinquième des noms qu'ont reçus les rues de la ville pendant la période du moyen âge qu'il est possible d'étudier. Mais s'il est des noms de particuliers qui sont ainsi parvenus jusqu'à nous, tels que ceux de Pierre Sarrazin, de Jean Pain-Mollet, de Jean Tison, etc., il en est une foule qui, déjà à la fin du XIII[e] siècle, étaient disparus, pour faire place à d'autres désignations moins naïves; et l'on ne disait plus les rues Guy-d'Argenteuil, Servode, Thibaut-d'Acre, Camelin, etc., mais les rues de Sorbonne, du Foin, de Fromentel, de Garlande. Cette réaction contre l'emploi des noms propres fit que la quantité en diminua beaucoup, et sans cesse, jusqu'au XVII[e] siècle. A cette époque, la création de nouveaux quartiers fournit à quelques esprits vaniteux l'occasion de gratifier leur amour-propre, en attachant leur nom aux rues qu'ils faisaient bâtir. La

(1) Dans un censier de l'abbaye Sainte-Geneviève, datant de 1276, le rédacteur ne se rappelant plus comment se nommait la rue du Bon-Puits, l'indique par cette formule : *Vicus in quo Lambertus portarius manet.*

(2) La plus ancienne rue à nom d'homme que nous ayons trouvée est la rue Jean Palée (du Petit-Hurleur), ainsi appelée dès 1210; nous avons trouvé une mention de la rue Quincampoix en 1202; mais il est seulement très-probable et non absolument sûr qu'il faille la comprendre dans la même catégorie que la précédente.

flatterie se donna également carrière, tandis qu'en semblables circonstances elle avait été inconnue auparavant. La reconnaissance avait pu engager les Quinze-Vingts à appeler la chaussée qui passait devant leur porte, rue Neuve-Saint-Louis, dès le XVe siècle; mais l'hommage s'adressait autant au saint qu'au monarque. La rue Françoise, percée par arrêt de 1543, et ainsi nommée en l'honneur du roi François Ier (1), et la rue de Tournon, ainsi nommée en l'honneur du cardinal de Tournon, vers 1540, sont les seuls exemples à citer de ce genre de compliment devenu si commun depuis. On ne voit pas non plus qu'on ait baptisé les rues du nom d'un saint, sans que cela fût motivé par la présence d'une enseigne ou d'un établissement religieux. Cet usage commença vers la fin du XVIe siècle : en 1585, les Jacobins appelèrent rue Saint-Dominique, la rue qu'ils avaient récemment établie sur leur clos (2).

Nous ne savons si c'est en cette catégorie ou en celle qui précède que nous devons ranger les rues du Perrin-Gasselin, de l'Abreuvoir-Popin, du Four-Basset, dont le vocable comporte une double idée; en revanche, il ne saurait y avoir de doute sur les rues qui portent le nom collectif d'une famille, comme les rues des Bourdonnais, des Prêcheurs, probablement des Maçons et certainement des Amandiers (Sainte-Geneviève), dite primitivement des Allemandiers, à cause d'une famille dont deux membres, Jacob et Adam de Allemante ou Allemande, y avaient une maison, en 1296, ainsi que les titres de l'abbaye Sainte-Geneviève nous l'ont appris.

Plus que les autres appellations appliquées aux rues, les noms d'individus ont subi des transformations qui les ont défigurés (3). Ainsi dans les noms modernes de Boutebrie, Coup-de-Bâton, Chat-Blanc, on ne retrouve pas aisément la forme primitive Érambourg-de-Brie, Col-de-Bacon (cou de porc), Char-blan (chair blanche). On remarque également que le temps, en amenant la suppression des prénoms, a donné naissance à des vocables faits pour fourvoyer

(1) Encore est-ce fort douteux, car la rue s'est d'abord appelée *rue Neuve*, puis *rue Neuve-Saint-François*.

(2) A la fin du XIVe siècle, Charles VI avait appelé une porte de Paris porte Saint-Michel, en l'honneur de l'archange de ce nom.

(3) L'exemple le plus étonnant que nous connaissions de ces corruptions est offert par la rue de Charauri (de Perpignan, en la Cité), que nous avons successivement trouvée énoncée *in carreto Alrici* (1184), Charauri (1187), Cherauri (1202), *Carro Aurici* (1241), Charrauriz (1267), Cherreori (1308), Charrory (1359), Champron (1370), Champourri (1482), Champrost (1421), Champrousier, Champrosy (1456), Champrosi (1476), Champrousy (1417), Champrouse (1474), Champrosay (1462), Champrosé (1537) et Champrosier (1553).

dans la recherche des étymologies : par exemple, dans le cul-de-sac de la rue Beaubourg, énoncé rue des Truyes en 1386, on est porté à croire qu'il s'y trouvait des étables à pourceaux ; or le cul-de-sac ne devait pas son nom à cette circonstance, mais à ce qu'il avait été habité par une certaine Agnès aux Truyes, qui peut-être n'avait jamais possédé un seul de ces animaux; il en est probablement de même de la rue Charretière, qu'on croit avoir renfermé des remises pour les chariots, et qui doit son nom à une femme nommée La Charretière, peut-être étrangère à l'industrie des charrois. Il y a des rues qui ont porté successivement deux noms d'hommes : ainsi la rue du Séjour (du Jour), d'abord dite Raoul-Roissolle, puis Jean-le-Mire, et la ruelle Fromentel, d'abord dite Henri-Lorgueneur, puis Thibaut-d'Acre.

3° Rues devant leur nom à une enseigne. — Les mentions que nous en avons trouvées avant le XVIIe siècle, montent au cinquième du chiffre total; mais il s'en faut considérablement qu'elles aient été proportionnellement toujours aussi nombreuses. A en juger par le livre de la Taille de 1292, que confirment tous les autres documents, les rues dénommées d'après une enseigne n'étaient alors, par rapport à l'ensemble des autres, que comme un est à vingt, tandis que les rues portant un nom d'individu excédaient la proportion d'un à cinq. Mais, ainsi que nous l'avons dit, celles-ci devinrent de moins en moins communes, et les noms d'individus qui cessèrent d'être usités, furent remplacés presque tous par des noms d'enseignes attirant l'attention : la rue André-Mallet devint donc la rue du Coq, la rue Jacques-Gentien devint la rue des Coquilles, la rue Anquetin-le-Faucheur devint la rue de la Croix-Blanche, etc., etc.

Si les rues à noms d'enseignes étaient rares au XIIIe siècle, cependant on constate qu'il en existait déjà dans sa première moitié : la rue de la Monnaie s'appelait la rue du Cerf, *vicus Cervi*, et la rue Serpente (1), *vicus Serpentis* dès 1247 (2). Un peu plus anciennement encore, une partie de la rue Saint-Antoine était désignée par l'appellation de rue de l'Aigle.

(1) Nous sommes sûr que la rue Serpente doit son nom à une enseigne et non à ses prétendues sinuosités. Le *vicus tortuosus ab oppositis palatii Thermarum* du Cartulaire de Sorbonne, n'est autre que la rue Coupegueule. Nous le démontrons ailleurs, et il suffit, pour le prouver, de faire remarquer que la rue Serpente ne se trouve pas devant les Thermes.

(2) Nous l'avons même trouvée ainsi indiquée, à la date de 1202, mais c'est seulement sur une copie de charte, faite au XVIe siècle, et il est assez probable qu'il y a erreur, et qu'il faut lire 1222 ou 1232.

4° Rues devant leur nom à une industrie ou à un commerce. — Elles comptent pour un neuvième, et la plupart ont conservé leur nom jusqu'à nos jours. Au moyen âge, les artisans exerçant une même industrie et les commerçants vendant une même marchandise, avaient une grande tendance à se réunir et à se grouper sur un point donné. Cette tendance, que le quai des Orfévres nous montre n'avoir point été très-affaiblie au XVIIe siècle, et que les nombreuses boutiques de cordonniers de la rue Guérin-Boisseau nous montrent exister encore, cette tendance avait sa raison d'être ; elle transformait une rue en marché spécial, où l'acheteur trouvait le choix en même temps que la concurrence, source du bon marché, et créait en outre une sorte de bourse où les membres de la corporation commerciale ou fabricante se tenaient facilement au fait des cours et autres questions qui les intéressaient. De là les noms de la Tonnellerie, la Ferronnerie, la Heaumerie, la Harengerie, etc., donnés aux lieux où se concentraient les tonneliers, les ferrons, les armuriers, les vendeurs de harengs. Dans la suite, cette formule, laquelle comporte l'idée d'une centralisation, a été remplacée par celle de rue de la Tonnellerie, rue de la Ferronnerie, etc., qui offre une idée plus restreinte. C'est peut-être le résultat de la dissémination successive des ateliers et des comptoirs, primitivement agglomérés dans une même localité, soit par la simple volonté de leurs possesseurs, soit par un ordre de l'autorité. Plusieurs circonstances tendent à donner de la vraisemblance à cette dernière hypothèse.

Dans l'ancien Paris, le siége du commerce et de l'industrie était le quartier de la Ville ou rive droite; aussi est-ce surtout là que se trouvaient les rues dont les noms décèlent des métiers. Il y en avait également quelques-unes dans la Cité : la Pelleterie, la Vieille-Draperie, etc. ; mais elles étaient rares dans le quartier tranquille et savant de l'Université, séjour des professions libérales, parmi lesquelles on doit comprendre celles des écrivains, qui habitaient la rue de la Parcheminerie, et des enlumineurs, qui habitaient la rue Boute-Brie.

5° Rues devant leur nom à un territoire ou fief. — Comme l'est encore aujourd'hui et depuis une époque fort reculée le territoire de nos communes, les terrains sur lesquels Paris s'est étendu, au nord et au sud, étaient divisés en diverses parties distinguées par des appellations d'autant plus multipliées que les tenanciers devenaient plus nombreux, et que la confusion était plus facile. Or, lorsque ces terrains, d'abord en culture, se couvrirent de maisons et conséquemment de rues, celles-ci retinrent quelquefois le nom du can-

ton où elles se trouvaient; c'est ce qui est arrivé pour les rues des Sept-Voies, de Laas (de la Huchette), du Clos-Bruneau (Saint-Jean de Beauvais), des Petits-Champs-Saint-Honoré, des Fossés-Saint-Germain, etc. Plusieurs rues ont aussi conservé le nom du chemin qu'elles ont remplacé, par exemple les rues de Vaugirard, de Sèvres, du Chemin-Herbu; enfin d'autres ont pris le nom du fief dont elles faisaient partie ou étaient proches, comme la rue Galande, ainsi dénommée du fief ou terre de Garlande qu'elle longeait; la rue de Pirouette, ainsi dénommée du fief de Pirouette en Thérouenne; la rue Tirechape, ainsi dénommée du fief de Tirechape; mais, à vrai dire, il se pourrait, quant à cette dernière, que ce fût au contraire le fief qui eût pris son nom de la rue, car Tirechape est certainement un nom d'homme tout aussi applicable, pour le moins, à une rue qu'à un fief.

Afin de ne pas augmenter le nombre de nos catégories, auxquelles, on le reconnaîtra aisément, nous ne cherchons pas à donner une précision impossible, nous comprendrons dans la même division les rues dont nous venons de parler et celles qui doivent leur nom à leur situation par rapport à d'autres, telles que les rues dites Traversine et la rue d'Enfer de la Cité, dont on assure que l'appellation dérive de sa position déclive (1). Réunies, les unes et les autres forment un peu plus du vingtième du nombre total.

6° Rues devant leur nom à une classe particulière d'individus. — Nous en avons compté environ une sur trente-cinq, en y joignant les rues qui rappellent non la personnalité d'un individu, mais sa fonction, par exemple les rues au Chantre et au Maire. Semblablement aux artisans, qui se groupaient par corps d'état, les gens d'une même nation aimaient à se trouver réunis dans un même quartier, où d'ailleurs leurs occupations les concentraient ordinairement. C'est là l'origine des noms que portent les rues des Lombards, de la Bretonnerie, des Anglais, des Juifs. Il y a eu, à Paris, quatre ou cinq rues qui ont été appelées rues des Juifs ou Juiveries; de ces rues, la plus ancienne et la plus importante était celle qui, traversant la Cité, formait l'artère la plus importante de la ville. Elle était habitée au XIIe siècle, ainsi que les environs, et particulièrement la rue de la Vieille-Draperie, par une foule de Juifs, auxquels, dit Rigord, appartenait la moitié de la Cité, mais qui en furent expulsés

(1) Nous n'acceptons cette étymologie qu'avec une extrême circonspection malgré sa vraisemblance, car, nous l'avons dit ailleurs, c'est à tort qu'on l'a proposée au sujet de la rue d'Enfer de la rive gauche. La rue d'Enfer de la Cité a disparu lors de l'établissement du quai Napoléon.

tous, lors de la persécution de 1182. La rue n'en a pas moins gardé sa dénomination antique, près de sept siècles après l'époque où sa raison d'être a cessé d'exister.

7° Rues devant leur nom à quelque particularité. — Parmi ces rues, presque en nombre égal avec celles de la catégorie précédente, il en est quelques-unes qui pourraient être, à la rigueur, placées dans la première; mais la plupart n'y sauraient être rangées. Nous mentionnerons, pour le prouver, les rues dites *neuves* ou *percées*, ce qui paraît être à peu près la même chose; la rue énoncée : Où Dieu fut bouilli (des Billettes), les rues du Fumier, des Orties, la rue Perdue et les rues des Deux-Portes, etc. A propos de celles-ci, dont on compte une dizaine, nous dirons qu'il ne faut pas croire que toutes les rues qui auraient pu porter ce nom, l'aient reçu en effet. Nous en connaissons plusieurs, telles que les rues du Fouarre et des Orfévres, auxquelles on ne l'a jamais donné, et qui étaient pourtant closes de portes à leurs extrémités, précaution fort utile contre cette foule de malfaiteurs qui envahissaient la ville à la nuit tombante. Des portes fermaient de même les quelques cloîtres que renfermait Paris, et qui, originairement destinés au logement des membres de la communauté religieuse dont ils dépendaient et à leurs serviteurs, avaient fini par ne différer des rues ordinaires que par certains priviléges et une certaine tranquillité relative, souvent troublée d'ailleurs, et qui les assimilaient à nos *cités*. Le cloître Notre-Dame paraît être le seul dont les maisons n'aient point été données à bail à des particuliers, et c'est ce qui fait qu'on ne trouve absolument aucun document sur ses rues, dont plusieurs sont indubitablement fort anciennes.

8° Rues à noms bizarres ou obscènes. — Elles méritent certainement, par leur excentricité, qu'on en fasse une catégorie distincte. On sait que nos aïeux étaient d'humeur railleuse et n'affichaient pas une extrême pruderie dans leur langage, mais qu'ils visaient plutôt à le rendre expressif et pittoresque, sans souci de cette affectation de pudeur dont il n'est plus possible de s'écarter aujourd'hui, et qui embarrasse fort lorsqu'on a à écrire certains mots qui s'imprimaient encore très-bien du temps de Voltaire. Il y a trois ou quatre siècles, on appelait donc énergiquement *Coupe-gueule* une rue où s'offraient de belles chances de se faire assommer, et *Breneuse* une rue qui témoignait de l'urgence des arrêts rendus par le Parlement en 1533, 1538 et 1553, sur « les fosses à retraicts. » Pour une raison analogue, sans doute, deux ou trois ruelles portaient le nom vulgaire de cette sonorité malencontreuse que fit

entendre un jour le duc de Mercœur, au moment où il s'inclinait devant Henri IV, et qui le rendit la risée de la cour. Deux autres rues, celle de Trasse-Nonnain (Transnonain), quelquefois plus clairement dénommée, et celle de Pute-y-Musse (du Petit-Musc), faisaient allusion aux mœurs peu édifiantes des « fillettes » ou « meschinettes » qui les habitaient. Enfin, il y avait trois et même quatre rues qui, probablement non moins bien partagées sous le rapport de la population féminine, étaient désignées par des appellations tellement peu gazées, que c'est déjà beaucoup faire que de les écrire à moitié (1). On se tromperait, du reste, en pensant que les noms dont nous parlons n'étaient point à l'usage de tout le monde, mais étaient exclusivement employés par les classes qui avaient encore gardé toute leur rusticité antique; il n'en était rien, et on les retrouve jusque dans les censiers de l'évêché, du XVI[e] siècle, où ils figurent, à coup sûr, sans intention facétieuse. Cependant, on remarque que celui de la rue que nous appelons Marie-Stuart, en vertu d'une histoire apocryphe, était déjà changé en 1419; mais le changement n'a prévalu entièrement que plus tard.

9° Rues dont les noms ont une origine inconnue. — Contrairement à ce que l'on est disposé à croire, elles ne sont qu'en petit nombre, ne dépassant pas la proportion d'une sur trente-trois ou trente-quatre, et encore peut-on proposer des hypothèses tellement vraisemblables pour expliquer les noms de quelques-unes, qu'elles ne sauraient être l'objet de doutes bien sérieux. Nous considérons, par exemple, comme presque évident que les rues Beaurepaire, Montorgueil, Maleparole (des Mauvaises-Paroles) doivent leur nom à un individu, de même que la rue Mâcon doit le sien à un comte de Mâcon, qui, dit Sauval, a cessé d'y demeurer depuis si longtemps, qu'il n'en est plus de trace (2). En revanche, certains vocables restent d'une signification fort obscure. L'un des plus difficiles à interpréter est celui de *des Arsis*, appliqué à une rue et appliqué aussi, comme surnom, à une église de la Cité. Nous avons déjà beaucoup cherché le vrai sens de cette épithète sans rien obtenir de

(1) La rue du Pélican et une ruelle du quai des Ormes appelées *Poil-..n*, la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur dite *Gratte-..n*, la rue Marie-Stuart, auparavant Tire-boudin et plus anciennement *Tire-v...* Il ne serait pas impossible que les deux premières de ces appellations fussent des noms d'individus.

(2) Nous en avons néanmoins trouvé une. Il est question de cette maison du comte de Mâcon dans une charte de 1265, et nous pouvons en déterminer la position.

propre à l'élucider complétement ; le regret que nous en éprouvons nous pousse à le dire.

Nous voudrions terminer cet article en produisant des chiffres positifs relativement au nombre total des rues de l'ancien Paris : nous avouons n'être point encore à même de le faire suivant nos désirs. En effet, nous ne pourrions actuellement parler avec toute certitude que de la Cité, de l'Université et du bourg Saint-Germain, régions dont, étant parvenu à restituer une à une toutes les constructions, églises, colléges, maisons, etc., nous croyons connaître presque tout ce qu'il est possible de savoir sous le rapport topographique. Or, il nous paraît qu'il convient mieux d'attendre que de présenter un résultat incomplet, lequel nous n'avons, certes, nulle envie de parfaire au moyen de ce qui a été déjà dit sur le sujet (1). Nous attendrons donc ; mais nous profiterons de l'occasion pour faire remarquer que dresser un tableau des rues de l'ancien Paris est une tâche ardue, même pour celui qui a en main les éléments nécessaires ; et cela, principalement parce que les rues ont parfois été divisées arbitrairement en deux tronçons qui, n'étant motivés par rien, embarrassent à classer, et parce qu'il n'existe aucun criterium propre à distinguer les rues proprement dites, des ruelles publiques ou privées, avec lesquelles il est très-aisé de les confondre et d'en augmenter indûment le nombre.

ADOLPHE BERTY.

(1) Il ne manque assurément pas de livres où l'on donne avec une prétendue précision, le nombre des anciennes rues de Paris ; seulement les chiffres mis en avant sont très-faux. On s'abuse beaucoup si l'on se croit capable de résoudre la question en se bornant à relever les indications du poëme de Guillot et des rôles de la taille de 1292 et 1313, car dans ces curieux documents il y a des rues oubliées, en même temps qu'il en est d'autres sur l'identité desquelles on s'abuse fort en les confondant avec des rues connues d'ailleurs. Telles sont, par exemple, la ruelle Porte-Bûche et la rue du Sablon, de la quête Sainte-Geneviève, que Gérau a prises pour la rue des Cargaisons et la rue du Sablon, voisine de Notre-Dame, et qui sont des voies dont personne ne soupçonne la position véritable, fort différente en réalité de celle qu'on a cru voir. Où est donc aussi l'ouvrage qui mentionne la ruelle des Carneaux, proche du Palais des Thermes ; celle qui traversait de la rue des Rats à la rue du Fouarre ; la ruelle Henri l'Orgueneur, etc., et détermine ce qu'était réellement la ruelle du Trou-Punais, proche de la rue de la Bûcherie, ou celle de la Licorne, etc., dont l'omission diminue d'autant le nombre total ? Il est vrai qu'en revanche, on fait tous les jours figurer parmi les rues du XIII[e] siècle, des rues qui n'ont été percées qu'au XVII[e] ; mais cela ne nous semble pas une compensation.

OBSERVATIONS

SUR L'ÉMAILLERIE ET SUR QUELQUES MONUMENTS ÉMAILLÉS

DE L'ANTIQUITÉ AINSI QUE DU MOYEN AGE.

M. J. Labarte a publié récemment un ouvrage remarquable et qui touche à tous les points essentiels de l'art des émaux, considéré au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie. Le livre auquel nous faisons allusion a pour titre : *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.* La *Revue archéologique*, par la plume de M. D. d'Arcq, a consacré un article bibliographique à l'analyse de cette production importante (1). Je prendrai à mon tour comme une opportunité l'examen du traité de M. Labarte et je m'en servirai comme d'un cadre pour y exposer des vues ou des remarques qui me sont propres.

Cette méthode me conduira nécessairement à me rencontrer plus d'une fois avec mon savant confrère et collaborateur M. d'Arcq, auteur de cet article bibliographique. Mais de telles rencontres, heureuses pour celui qui survient au rendez-vous, n'ont, je crois, d'inconvénient pour personne. J'éviterai d'ailleurs autant que possible de répéter ce qui a déjà été dit et bien dit par cet honorable critique. Tout en parcourant le même chemin, je m'arrêterai de préférence là où la diversité des appréciations laisse à celui qui glane après la moisson une sorte de nouveauté.

M. J. Labarte était déjà connu des archéologues par une très-bonne publication dont il est l'auteur, et qui parut en 1847, intitulée : *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Dumesnil, précédée d'une introduction historique.* Ainsi que le titre l'indique, cet ouvrage contenait, indépendamment du catalogue, une introduction remplie de notions intéressantes sur la technique et l'histoire des arts au moyen âge. Aucun livre, jusque-là, n'avait réuni en un cadre restreint, facile à saisir dans son ensemble, et aussi convenable, des renseignements plus clairs, plus substantiels

(1) 1857, p. 692 et suiv.

ni puisés à de meilleures sources. L'œuvre de M. Labarte obtint un succès peu commun et parfaitement mérité. En classant du premier coup l'auteur à un rang éminent parmi les antiquaires, ce succès fit espérer de lui des recherches plus étendues sur un sujet qu'il avait si heureusement ébauché. M. Labarte lui-même a eu conscience de cette sorte de mission que lui conférait l'opinion publique. Il a repris son travail sur une plus vaste échelle, en commençant par l'un des chapitres les plus neufs et les plus attrayants de l'archéologie du moyen âge. De là l'ouvrage que M. Labarte a donné récemment au public.

L'auteur débute par quelques notions générales et de définition, relatives à l'émail ainsi qu'aux divers modes d'emploi ou d'application de cette substance. Il revient ensuite à une première catégorie : celle des *émaux cloisonnés*, qu'il regarde comme les plus anciens. M. Labarte s'étend ici sur les procédés de fabrication particuliers à ce mode, et signale immédiatement une liste des principaux monuments qui subsistent en ce genre. Cette énumération, accompagnée d'une description très-claire et très-précise, comprend : 1° les émaux du trésor de Monza (près Milan), avec une dissertation sur la couronne de fer ; 2° l'autel d'or de Saint-Ambroise de Milan ; 3° émaux cloisonnés, à Venise (avec une dissertation sur la *pala d'oro*) ; 4° émaux à Munich ; 5° émaux à Vienne ; 6° émaux à Aix-la-Chapelle ; 7° croix de Namur ; 8° châsse des rois mages, à Cologne ; 9° émaux à Paris ; 10° émaux cloisonnés en Angleterre ; 11° croix de la reine Dagmar ; 12° émaux cloisonnés sur cuivre.

Le chapitre II, qui suit le même ordre, traite des *émaux champlevés*. M. J. Labarte y range : 1° les émaux gaulois ; 2° les bijoux émaillés du moyen âge, antérieurs au XI[e] siècle ; 3° les émaux champlevés de l'école rhénane ; 4° les émaux de l'école de Limoges.

Le troisième et dernier chapitre de l'ouvrage en offre, à proprement parler, la doctrine ou la partie dogmatique. Voici les titres et subdivisions de cette partie. Titre général : *Historique de l'art de l'émaillerie par incrustation*. I. De l'émaillerie dans l'antiquité. II. *Id.* dans les Gaules, à l'époque de la domination romaine. III. De l'émaillerie incrustée, dans l'empire d'Orient. IV. *Id.* en Italie. V. *Id.* en Occident. L'ouvrage se termine par un sixième et dernier paragraphe : *Conclusion*, dans lequel l'auteur présente une dernière fois le résumé de ses recherches et de ses vues sur la matière.

Les investigations de M. J. Labarte s'arrêtent, comme on voit, *avant* l'époque où l'art de Limoges se transforme pour devenir vé-

ritablement la *peinture en émail*, c'est-à-dire conduite au pinceau. Cependant ces mêmes mots se reproduisent dans le titre du livre (Recherches sur la *peinture en émail*), et pourraient donner une idée inexacte de ce qu'il renferme. Ces mots, d'ailleurs, ne sont peut-être pas les termes propres que fournit notre langue pour exprimer le sujet de cette publication. L'auteur, par ces motifs, aurait pu, je crois, et pourra, dans une seconde édition, s'en tenir avec avantage à cette forme qu'il a déjà adoptée pour le faux titre : *Recherches sur l'émaillerie dans l'antiquité et au moyen âge.*

On retrouve dans le nouveau livre de M. Jules Labarte, et développées en de plus amples proportions, toutes les qualités qui distinguent son premier travail : beaucoup d'ordre et de clarté, une méthode critique excellente, dirigée par un esprit droit, judicieux et lucide, éclairée par des connaissances, les unes élémentaires et fondamentales, les autres accessoires et très-étendues.

Cette méthode consiste à prendre d'abord pour point de départ les faits, c'est-à-dire les monuments, étudiés et comparés avec sagacité. L'auteur interroge ensuite les documents historiques. Puis de la concordance ou de l'unanimité entre leurs témoignages et ses propres affirmations, il s'attache à faire ressortir la preuve ou la démonstration de ces dernières. Un pareil mode de procéder, quand bien même la main qui s'en sert viendrait à faillir par exception, ne peut manquer de produire des résultats très-précieux. Les fruits de ce genre abondent dans le nouvel ouvrage de M. Labarte, surtout en ce qui concerne la partie descriptive, et confirmeront la haute estime que l'auteur s'est justement acquise dans le passé.

Nous reproduisons ci-après les points principaux de sa *Conclusion*. Ce sera la manière la plus sûre et la plus succincte possible de présenter la doctrine de l'ouvrage. Nous reviendrons ensuite sur quelques points où, par exception, l'auteur, malgré son talent d'exposition, n'a point conquis notre adhésion sans réserve. Nous y joindrons enfin sur d'autres points quelques observations critiques ou accessoires qu'a fait naître chez nous la lecture de cette intéressante monographie.

Conclusion. — « L'invention de la peinture en émail incrusté sur excipient métallique, se perd, dit M. J. Labarte (1), dans la nuit des temps. L'Asie fut le berceau de cet art qui devait être cultivé dans les villes opulentes du premier empire d'Assyrie, antérieurement même à la guerre de Troie. Les Phéniciens en répan-

(1) P. 221.

dirent les produits dans la Grèce où ils étaient fort estimés du temps d'Homère, qui les désigne sous le nom d'*électron* dans plusieurs passages.

« A en juger, continue M. Labarte, par les bijoux émaillés égyptiens et par les anciens émaux de l'Inde, de la Perse et de la Chine, les émaux asiatiques de l'antiquité étaient exécutés par incrustation, d'après les procédés du cloisonnage.

« L'émaillerie est-elle devenue un art propre des Grecs? cela est douteux. En tout cas, elle y fut tout à fait abandonnée plus de deux cents ans avant l'ère chrétienne.

« Les émaux avaient également disparu de l'empire romain avant l'ère chrétienne.

« C'est alors qu'apparaît dans la Gaule celtique une autre sorte d'émaillerie par incrustation, qui a reçu le nom de champlevée. Néanmoins, cette brillante industrie gauloise n'eut pas une longue durée : elle n'existait déjà plus au temps de la conquête de Clovis.

« L'art de l'émaillerie n'avait jamais cessé d'être cultivé en Asie : c'est là que les Byzantins en retrouvèrent les procédés. Dès le règne de Justin Ier (518-527), on apporte de l'Asie à Constantinople des émaux sur or. Au IXe siècle, l'émaillerie grecque avait atteint au plus haut degré de perfection. Les Grecs commencèrent dès lors à trafiquer de leurs émaux avec l'Occident.

« L'Italie connut l'émail à la fin du VIIIe siècle, et n'en vit jusqu'au XIe siècle que des produits importés de l'étranger. A partir de 1069, les orfévres italiens fabriquèrent des émaux cloisonnés, et vers la fin du XIIIe siècle ils inventèrent l'émaillerie sur ciselure en relief.

« Dès la fin du Xe siècle, des artistes grecs, attirés à la cour des empereurs de la maison de Saxe, en firent connaître les procédés à l'Allemagne. Mais les Allemands, au lieu de suivre uniquement la méthode orientale du cloisonnage, en revinrent aux procédés de l'émaillerie gauloise. A la fin du Xe ou dans les premières années du XIe, ils imaginèrent de nouveau le champlevé. Ce mode de fabrication paraît avoir pris naissance à Cologne et s'être concentré dans les grandes cités impériales qui avoisinaient le Rhin.

« Ce fut en effet de Lotharingie que Suger fit venir en 1145 les émailleurs qui exécutèrent, par les procédés du champlevé, des tableaux d'émail sur cuivre dans l'église de Saint-Denis.

« Ces artistes bien certainement doivent être reconnus comme les importateurs en France de l'émaillerie, car on ne peut en constater l'existence antérieurement à leur arrivée, et ce n'est que

vingt-cinq ans plus tard que se révèle le premier indice des fabriques de Limoges.

« Ces fabriques prirent à la fin du XII[e] siècle un immense développement, qui absorba pour ainsi dire toute concurrence ou produit similaire. La découverte de la peinture en couleurs vitrifiables eut lieu à la fin du XV[e] siècle. Elle supplanta complétement l'émaillerie par incrustation. »

Il nous aura suffi de reproduire le texte de ces affirmations diverses, pour faire sentir l'intérêt qu'elles présentent dans leur ensemble, et la nouveauté qui distingue un certain nombre de ces allégations. Arrêtons-nous maintenant à quelques-uns de ces points qui nous ont semblé dignes de remarque.

M. Labarte, dans une dissertation étendue (1), s'efforce d'établir le sens précis des mots Ἤλεκτρον, *electrum*. Le premier de ces termes, qu'il s'agit d'expliquer, se trouve dans Homère et successivement chez divers écrivains grecs, jusques et y compris la traduction de la Bible par saint Jérôme. Le second est fourni par Virgile et se retrouve au XII[e] siècle avec le sens manifeste d'*émail* dans Théophile : *Schedula diversarum artium*. L'auteur, par une sorte de logique rétroactive, tend à attribuer également et constamment la signification d'*émail* à ces mots : ἤλεκτρον, *electrum*, chaque fois qu'ils se rencontrent dans la série des textes ci-dessus indiqués.

Un passage original d'Ézéchiel, traduit par les Septante et par saint Jérôme, passage qu'allègue M. Labarte, présente, dit-il, le mot *Haschmal*, comme correspondant de la traduction ἤλεκτρον, que M. Labarte traduit à son tour par *émail d'or cloisonné*. Ainsi, d'après M. Labarte, Homère, Sophocle, etc., Virgile, etc., auraient prêté au terme ἤλεκτρον ou *electrum*, le sens d'*émail*, et le mot *Haschmal* serait lui-même la racine de *Smaltum* (2).

Quelque pressante que soit la dissertation du docte antiquaire et quelque ingénieuse qu'elle paraisse à cet égard sur certains points, j'avoue qu'elle ne me semble pas avoir complétement atteint son but et qu'elle ne m'a point convaincu. La fin principale à laquelle vise cette argumentation est de trouver des témoignages écrits qui attestent l'existence de l'émaillerie asiatique dans l'antiquité. Mais les rares fragments littéraires qu'a réunis M. Labarte, eussent-ils incontestablement le sens fixe qu'il leur assigne, n'offriraient à la

(1) P. 77 et suiv.
(2) P. 80.

cause dont il s'agit qu'un médiocre secours. Ils ajouteraient peu de force à un argument beaucoup plus solide en lui-même. Je veux parler des rares bijoux égyptiens qu'a cités et reproduits M. Labarte, et qui paraîtraient en effet provenir d'une origine asiatique.

Mais, en outre, il ne nous semble pas réellement nécessaire ni même possible d'admettre, dans les cas spécifiés par M. Labarte, le nouveau sens qu'il propose pour traduire les mots ἤλεκτρον, *electrum*, de préférence aux acceptions que Pline a définies, et qui ont été admises jusqu'à ce jour. Nous croyons seulement, pour expliquer l'*electrum-émail* de Théophile, que l'on peut adopter les raisons suivantes.

Les anciens ont connu, sous le nom commun d'ἤλεκτρον en grec, et d'*electrum* en latin, deux substances distinctes : 1° l'ambre jaune ou succin; 2° un alliage comprenant quatre parties d'or et une cinquième d'argent.

Les Grecs et les Romains accordaient, surtout les premiers, une estime particulière à ces deux substances. L'ambre provenait des bords de la Baltique, c'est-à-dire des extrêmes confins d'un monde fabuleux pour la fabuleuse géographie des Hellènes. Aux yeux des Grecs et d'après leurs poétiques superstitions, le succin était formé des pleurs des Héliades.... L'électre, alliage, constituait un produit, une conception spéciale de leur industrie ou de leur toreutique.

Tel fut au moyen âge le laiton, matière plus vile, puisqu'elle avait pour base le cuivre, au lieu de l'or. Mais elle était comparable à l'électre par la couleur, qui lui valut évidemment son nom de [lait]on. Ainsi, au XV[e] siècle, les mots *électre* et *laiton*, ou du moins leurs équivalents latins, se prenaient l'un pour l'autre. Nicolas Bertrand, avocat du parlement de Toulouse, a écrit à la fin du XV[e] siècle la Vie du bienheureux Guillaume de Tolosan, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Dans cet ouvrage, le biographe s'exprime en ces termes : *Disciplinabat se catenis tribus* electri *vel de* latone *quas apud se habebat* (1).

Ἤλεκτρον, *electrum* signifièrent exclusivement ces deux choses (électre et ambre), si je ne me trompe, pendant toute la période qu'embrassent les textes grecs ou latins allégués par M. Labarte, en ce qui concerne l'antiquité, c'est-à-dire environ jusqu'au V[e] siècle de notre ère. Il importe de rappeler ici que d'après les conclusions

(1) Collection des Bollandistes, dans le tome IV du mois de mai, p. 199, col. 2. Voy. Ducange, *Glossarium mediæ latinitatis*, au mot *Laton*.

mêmes de M. Labarte (1), les Grecs et les Romains, fervents imitateurs de tous les arts de goût et de luxe, ne s'assimilèrent jamais, selon toute vraisemblance, l'art de l'émaillerie, et que les produits de cet art ne firent en quelque sorte que traverser le sol et la civilisation des deux Grèces. Comment la langue des anciens aurait-elle pu dénommer avec précision un objet qui n'avait laissé parmi eux que des traces si douteuses et si vagues?

Mais lorsque, vers le VIe et le VIIe siècle, les Grecs du Bas-Empire connurent véritablement l'émaillerie cloisonnée, il fallut désigner nominativement les productions que cet art développait sous leurs yeux. Les mots ἤλεκτρον, *electrum*, se présentèrent alors, non comme des termes propres, mais, ainsi qu'il arrive en pareille circonstance, comme offrant en quelque sorte la plus prochaine analogie. Cette analogie put être fournie d'un côté par le pâle métal, par l'électre qui tenait à la fois de l'or et de l'argent, comme matière excipiente de l'émail. Elle put être tirée également de la *translucidité* ou *semi-translucidité* (2) commune à l'*ambre* et à l'émail. C'est ainsi que l'auteur italien du *Liber pontificalis*, qui écrivait environ de 520 à 530, put appeler *gabata electrina* une lampe enrichie de pierres précieuses ou d'émaux

C'est ainsi que divers écrivains byzantins, allégués par M. Labarte (3), ont pu désigner encore, au XIe siècle, sous le nom d'ἤλεκτρον, de véritables émaux de Constantinople. C'est ainsi enfin que Théophile, au XIIe siècle, a pu employer dans le même sens l'équivalent latin : *electrum*.

Mais les mots ἤλεκτρον, *electrum*, étaient si bien de simples *auxiliaires*, que des termes nouveaux furent créés pour cet usage, dès l'époque où l'émaillerie grecque de Constantinople eut atteint, pendant le cours du moyen âge, son développement normal. Les Byzantins baptisèrent alors l'émail du nom de χύμευσις; substantif qui apparaît, ainsi que les adjectifs χειμευτόν et χυμευτόν, dès le Xe siècle.

De leur côté, les écrivains latins d'Italie firent le mot *smaltum*, dont l'origine, sans remonter plus loin, paraît être immédiatement

(1) Voy. ci-dessus p. 280.

(2) De là l'épithète d'ὑπολαμπής que les Grecs donnaient au succin :

Πᾶν μὲν γὰρ κύκλῳ τιτάνῳ, λευκῷ τ'ἐλέφαντι, ἠλέκτρῳ θ'ὑπολαμπὲς ἔην....

(Hésiode, *Scutum Herculis*, vers 142-3.)

(3) P. 104. — Labarte, p. 109 à 111. — Cette racine, qui a fait aussi *chimie*, n'est encore, comme expression, qu'un approximatif.

germanique. *Smaltum* se montre pour la première fois dans un texte rédigé par Anastase le bibliothécaire, de 847 à 855 (1). Or, comme tout le monde le reconnaît, c'est du mot *smaltum* qu'a été formé le nom d'*émail*, dans la plupart des idiomes modernes ou de l'Europe néo-latine.

Avant de quitter le chapitre des émaux grecs, nous placerons ici une autre observation. M. Labarte discute avec une critique très-exacte la date à laquelle on doit rapporter les premiers travaux de l'atelier ou de l'école de Limoges. Il examine en même temps les diverses circonstances qui concoururent à importer ou à renouveler parmi nous l'art de l'émaillerie qu'avaient déjà connu les Gaulois, nos premiers ancêtres. Je rappellerai à cette occasion un fait considérable qui paraît avoir échappé aux souvenirs (2) ou à l'attention du savant auteur.

Henri Ier le Libéral, fils de Thibaut le Grand, comte de Champagne, était né en 1127. Il partit, en 1147, pour la croisade et se rendit à la cour de Constantinople, auprès de l'empereur Manuel : Henri était porteur d'une lettre de saint Bernard, dans laquelle l'abbé de Clairvaux recommandait le jeune comte de Meaux (c'était alors son titre) à la bienveillance de l'empereur des Grecs. Henri Ier retourna bientôt en France après avoir noué avec Manuel des relations durables; après avoir joui de son intimité; après avoir été enfin le témoin du luxe intérieur que déployaient les souverains de Byzance. En 1157, Henri Ier, devenu comte de Champagne à son tour, fonda avec la *libéralité* qui lui valut son historique surnom, la collégiale de Saint-Étienne, à Troyes, Sainte-Chapelle des comtes de Champagne. Parmi les monuments *émaillés* qui furent donnés par le comte et qui composèrent le célèbre trésor de Saint-Étienne, se trouvait spécialement une croix enrichie d'or, d'*émaux* et de pierreries, d'une magnificence orientale. En 1365, Charles V, roi de France (et comte de Champagne), vit en passant par Troyes ce joyau précieux. Frappé d'admiration à la vue de cette croix, il la fit placer à la Sainte-Chapelle de Paris, où elle fut conservée depuis cette époque.

Le comte Henri Ier était gendre de Louis le Jeune, roi de France; ayant épousé, en 1152, Marie, fille de ce prince et d'Éléonore d'Aquitaine. Sa propre sœur, Alix de Champagne, fille de Thibaut

(1) Ducange, v° *Smaltum*; Labarte, *ibid.*, p. 181.

(2) M. J. Labarte a mentionné le tombeau de Henri Ier (dont je vais parler) dans son mémoire sur l'orfévrerie : *Le Moyen âge et la Renaissance*. 1850, in-4, t. III. feuillet 7.

le Grand, était devenue la troisième et dernière épouse du roi de France. En 1179, Henri Ier retourna en Terre Sainte. Au même moment, sa nièce, Agnès, fille d'Alix et de Louis le Jeune, âgée de huit ans, fut envoyée à Constantinople, comme fiancée d'Alexis Comnène, fils de l'empereur Manuel. La cérémonie fut célébrée, avec la plus grande pompe, à Constantinople, le 2 mars 1180. Henri Ier mourut le 17 mars 1181, à son retour même de l'Orient. Une sépulture magnifique et dont nous reparlerons tout à l'heure lui fut érigée par ses ordres et d'après ses vues dans l'église de Saint-Étienne, qu'il avait fondée.

Louis VII, roi de France, l'avait précédé de quelques mois seulement dans la tombe, étant mort à Paris le 18 septembre 1180. Alix ou Adèle, reine de France, qui lui survécut, venait de perdre ainsi en peu de temps son époux et son frère. « Adèle, l'illustre reine des Français, dit Rigord, fit élever sur le sépulcre de Louis VII, en l'abbaye de Barbeau, un tombeau d'un artifice admirable. Il était composé de pierres, d'or et d'argent, et très-industrieusement décoré d'argent, de bronze et de gemmes ou pierreries. Un tel ouvrage et d'une telle industrie, ajoute le chroniqueur, ne s'est jamais vu, depuis les jours de Salomon, dans aucun royaume (1). » Ce tombeau, comme on sait, fut le signal et le commencement d'une innovation considérable qui s'introduisit alors dans la décoration extérieure de la sépulture des rois de France. A partir de cet exemple, les tombes, que l'on pourrait appeler d'*orfévrerie émaillée*, succédèrent aux anciennes effigies de pierre.

La sépulture du comte Henri Ier a subsisté à Troyes jusqu'en 1792. Des dessins accompagnés de descriptions, qui nous ont été conservés, peuvent servir à retracer, pour l'archéologue, ce monument admirable. Ces dessins et ces descriptions nous apprennent d'une manière certaine, en premier lieu que l'*émaillerie* entrait pour une part notable dans la décoration de ce tombeau, et en second lieu que ce monument tout entier portait dans son ensemble le cachet du goût et de la pompe byzantine (2).

(1) *Historiens de France*, t. XVII, p. 8.

(2) On peut joindre à ce premier exemple le tombeau émaillé de Thibaut, fils et successeur de Henri Ier. Cet ouvrage fut également érigé, en 1201, par Blanche de Navarre, veuve du prince, dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, et non à la cathédrale de cette ville (conf. Labarte, p. 174-5). Nous indiquerons ici les sources et documents historiques que l'on peut consulter au sujet des deux tombeaux et des monuments émaillés du trésor de Saint-Étienne. Arnaud, peintre, *Voyage historique et pittoresque dans le département de l'Aube*, Troyes et Paris, 1837 et an-

Au sujet des émaux gaulois, M. Labarte pense que cet art dut s'éteindre avant la fin du V[e] siècle, et qu'il n'existait déjà plus au temps de la conquête de Clovis (1). Une lacune de près de quatre siècles s'étendrait de la sorte entre cette émaillerie barbare, signalée par Philostrate, et les produits similaires les plus anciens que l'on puisse signaler dans le cours ultérieur des âges.

Ces derniers produits ou monuments, dit le savant auteur, sont au nombre de deux : 1° l'anneau d'*Ethelwulf*, roi de Wessex (836-857), et 2° l'anneau dit de l'évêque (?) *Alhstan* (817-867). Tels sont, fait observer M. Labarte, les deux seuls monuments que les archéologues anglais revendiquent en l'honneur de l'art saxon, et que l'on puisse être tenté de rattacher à l'émaillerie gauloise. Nous admettons complétement sur ce dernier point les doutes et les scrupules de M. Labarte. Le lien d'analogie ou de continuité, propre à relier l'une à l'autre l'émaillerie gauloise et l'émaillerie *saxonne*, ne me paraît pas, ainsi qu'à M. Labarte, quelque chose de constant et de manifeste. Seulement, cette lacune, signalée par M. Labarte, occupe-t-elle réellement toute l'étendue qu'il lui assigne, c'est-à-dire une durée de quatre siècles ? Le savant archéologue, dans sa liste des émaux gaulois subsistants, allègue les monuments qui se conservent au Cabinet des Antiques, aux musées du Louvre et de Poitiers. Il ne mentionne pas les fouilles pratiquées en Normandie pendant le cours de ces dernières années, et qui éclairent véritablement d'un nouveau jour l'archéologie mérovingienne. Les produits de ces fouilles sont exposés au musée de Rouen, et M. l'abbé Cochet en a publié l'historique et la description sous le titre de : *La Normandie souterraine*. L'auteur de ce dernier ouvrage s'exprime ainsi : « Dans nos sépultures *du V[e] au VII[e] siècle*, on trouve une grande quantité de boutons, de fibules et de bijoux émaillés (2). » Si la date

nées suivantes ; grand in-4, p. 27 à 31 ; accompagné d'une planche lithographiée en noir. M. Gaussen, de Troyes, est l'auteur de deux très-belles aquarelles préparées pour la chromolithographie, qui représententent les deux tombeaux. Ces deux planches ont figuré, sous les n[os] 4933 et 4934, à l'Exposition universelle des beaux-arts de 1855. Les descriptions et reproductions précédentes proviennent de sources qui seront indiquées dans l'ouvrage ci-après. Les *Archives historiques du département de l'Aube*, etc. (Catalogue descriptif publié à Troyes et à Paris en 1841 ; in-8) ; liasse 105, p. 127 de ce volume : Inventaires et descriptions du trésor de Saint-Étienne, dressés à diverses époques, de 1319 à 1703. On peut consulter encore sur ce sujet un article de M. Coffinet, relatif au chapitre de Saint-Étienne, inséré dans les *Mémoires de la Société de sphragistique*, n° du 15 octobre 1851, et la *Revue universelle des beaux-arts*, août 1856, p. 461.

(1) Voy. ci-dessus *Conclusion*, p. 280 ; Labarte. p. 49 à 51, 95 et 222.

(2) Édition de 1854, p. 364. Voy. à la table, au mot *Émail*, et les planches.

d'enfouissement relative à ces bijoux pouvait être vérifiée d'une manière précise et certaine, on voit que cette grande lacune se trouverait ainsi ainsi notablement diminuée ou réduite.

M. J. Labarte, en traitant de la célèbre épée de Childéric, émet des observations très-judicieuses et très-intéressantes au sujet de ce monument. « L'orfévre qui l'a faite, dit-il (1), est arrivé à une si parfaite imitation des émaux cloisonnés de l'Orient, qu'il était facile de s'y tromper, et nous l'avons nous-même citée (*Description de la collection Debruge*, etc.) comme émaillée. Mais l'examen minutieux auquel nous nous sommes livré, avec le concours d'un habile orfévre, nous a fait reconnaître notre erreur. Au fond de chaque compartiment du cloisonnage, l'orfévre a d'abord introduit une feuille très-mince de paillon d'or guillochée en quadrille. Le paillon ainsi posé, des morceaux de verre rouge purpurin translucides ont été taillés exactement dans la forme des dessins tracés par le cloisonnage, et enfoncés ensuite dans les interstices des cloisons, où ils sont retenus par un très-léger rabattu de la batte d'or, que l'on a obtenu par la pression du brunissoir, ou de tout autre instrument de même nature (2). » L'auteur conclut enfin que ni la Gaule ni l'Italie n'ont pu fabriquer, au V[e] siècle, cette arme précieuse, et qu'elle venait vraisemblablement de Constantinople (3).

Ces remarques, je le répète, me paraissent complétement plausibles.

J'ajouterai qu'il existe au Cabinet des Médailles et Antiques de la bibliothèque un autre fragment, moins célèbre que l'épée de Childéric, et dont M. Labarte n'a point parlé, mais qui me semble offrir avec ce premier monument une grande analogie. Ce morceau consiste en un bijou d'or cloisonné à jour, offrant une sorte de réseau carré de 10 centimètres de côté. La batte d'or qui forme les interstices présente une largeur ou profondeur de 1 centimètre, qui constitue l'épaisseur du bijou. Chacun des petits cadres ou alvéoles, de grandeurs et de contours variés, a été originairement rempli d'une matière vitreuse et colorée qui paraît exactement susceptible des observations ci-dessus reproduites.

On a conservé des épreuves en plâtre, moulées par M. Muret, artiste et employé du Cabinet des Antiques, avant le vol de 1831, sur l'*anneau d'or de Childéric*. Nous possédons également diverses estampes de ce bijou historique, notamment celle de l'*Anastasis Chil-*

(1) P. 98.
(2) P. 99.
(3) P. 100.

derici, publiée par Chifflet en 1655. On remarque, à l'aide de ces reproductions, sur le buste du roi mérovingien, une plaque carrée qui décore sa poitrine. Si l'on rapproche de cet ornement le bijou d'or cloisonné qui subsiste au Cabinet des Antiques, l'observateur sera frappé de la ressemblance qui se manifeste de l'une à l'autre, et l'on sera tenté de voir, comme nous, dans ce bijou d'or, une *pièce pectorale* semblable (1) à celle que reproduit l'*anneau de Childéric.*

Nous joignons à cet article deux figures réunies sur la planche 313. La première reproduit le bijou d'or cloisonné, tel que nous l'avons vu, en décembre 1852, au Cabinet des Antiques. Ce dessin, exécuté et peint par l'auteur du présent mémoire, ne vise aucunement au mérite artistique. Mais je n'ai rien négligé pour le rendre aussi exact que possible. Ainsi les contours et les principales dimensions ont été calqués sur l'original. Les fragments d'or, les trous vides, et les débris de matière colorée, comparables à l'émail, qui subsistaient alors dans les chatons ou interstices, sont comptés. J'espère que la couleur appliquée sur notre planche pourra fournir une idée assez fidèle de l'aspect que présente l'original. La partie ponctuée est une restitution par conjecture.

La figure 2, placée au bas de la même planche, représente ce qu'on peut voir sur une épreuve en plâtre de l'anneau de Childéric, épreuve dont je dois la possession à la bienveillance de M. Muret. On y distingue, en place, l'ornement que nous avons signalé. C'est maintenant au lecteur à juger notre conjecture ou appréciation.

En ce qui touche les émaux de Limoges, M. Labarte s'est attaché surtout à fixer, d'une manière plus solide et plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la date qu'il convient d'assigner aux premières productions de cette école, ou plutôt de cette fabrique célèbre. On trouvera également dans son ouvrage d'excellentes notions propres à définir le travail de Limoges et à distinguer l'émaillerie limousine des autres œuvres ou monuments émaillés. Mais l'auteur abandonne en quelque sorte l'émail de Limoges, dès l'époque où il

(1) La *plaque* et le *trésor* peuvent être de la même antiquité. Mais le travail de l'orfévre, considéré comme œuvre individuelle, n'est pas le même dans le bijou d'or cloisonné ou plaque carrée, d'une part, et de l'autre, dans ce qu'il nous reste du *trésor de Childéric*. Les *émaux* ou *verres*, quelque nom qu'on leur donne, ne sont pas non plus les mêmes des deux parts. Ceux de la plaque sont pâles et de diverses couleurs, tandis que les émaux de l'épée sont d'un rouge purpurin très-vif et très-diaphanes.

se répand et se propage, au point d'avoir rempli, pour ainsi dire, de son nom et de ses ouvrages, l'Europe entière, pendant près de deux siècles, de 1200 à 1400 environ. Nous regrettons, pour notre part, que l'habile historien des arts du moyen âge n'ait pas jugé à propos de se montrer un peu moins succinct sur ce chapitre. Quelque multipliés qu'aient été jadis ces émaux, leur nombre aujourd'hui n'est pas tellement étendu qu'il puisse décourager le zèle des archéologues, jaloux de restituer, au point de vue de l'histoire, cette branche remarquable et fertile de l'industrie ou de l'art de nos ancêtres. Un but d'étude purement privé, il y a quelques années, m'avait engagé à réunir et à comparer les produits similaires d'une seule classe, entre les monuments si variés de l'art de Limoges : celle des *bassins à laver*. Il me fut assez aisé de rassembler ainsi, par l'inspection directe, une quarantaine de meubles de cette espèce. Je crois pouvoir affirmer, au nom de cette expérience, ou mieux de cet essai, que des notions vraiment neuves et intéressantes à un multiple point de vue résulteraient d'une étude approfondie de ce sujet, même aussi étroitement limité.

J'ajouterai une dernière observation sur le chapitre de Limoges. M. Labarte fixe aux dernières années du XVe siècle la révolution qui substitua la *peinture en émail*, ou émail moderne de Limoges, à l'émaillerie à teintes plus ou moins plates et au champlevé, caractères essentiels de la phase antérieure. M. le vicomte de Janzé possède à Paris, et j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société des antiquaires de France, l'année dernière, un ouvrage qui permet, je crois, de modifier sur ce point les données antérieures de la science. C'est le portrait de Fouquet, peint par lui-même sous le règne de Charles VII, et, si je ne me trompe, à une date très-rapprochée de 1450. On peut y joindre les médaillons peints en émail par le même artiste, et dont parle Étienne Godefroy (1). Ces médaillons décoraient le dyptique offert par Étienne Chevalier à Notre-Dame de Melun, et qui se conserva dans cette église jusqu'à l'époque de la révolution française (2).

M. Jules Labarte a enrichi son beau volume d'un album de huit planches qui ajoutent un grand intérêt à l'ouvrage et une vive lumière à ses descriptions. Ces huit planches sont exécutées en couleurs par le procédé lithochromique, qui convient très-bien à ce

(1) *Histoire de Charles VII*, p. 885, 886.

(2) Voy. sur ces émaux peints, *Journal général de l'instruction publique* du 24 septembre 1856, p. 475, et la *Revue de Paris* du 1er août 1857, pages 419-425.

genre de reproduction (1). A en juger par ceux des originaux que nous connaissons, ces images sont l'œuvre d'artistes habiles et généralement très-fidèles, en ce qui touche l'ensemble et le caractère propre de chacun des monuments. Les principales variétés de l'émaillerie se trouvent ainsi représentées successivement par quelque spécimen caractéristique. L'école rhénane, seule, n'est peut-être pas aussi parfaitement traitée que les autres sous ce dernier rapport. La belle planche (2) que l'auteur a consacrée aux émaux du Rhin, se compose exclusivement de *couleurs* et d'*ornement*. Le but que se proposait M. Labarte eût été sans doute plus sûrement atteint, si la planche eût offert aux yeux quelque monument à *figures* (3).

Telles sont les principales observations que nous désirions soumettre aux archéologues à propos des *Recherches sur la peinture en émail*. Les *desiderata* que nous avons cru devoir signaler constituent lap lus grande partie de ces observations.

Nous aurions toutefois bien mal réussi dans l'expression de notre propre pensée, si le sentiment que nous avons pu transmettre au lecteur, comme résultat général de notre appréciation, était autre que celui d'une vive et haute estime pour cet ouvrage et pour l'auteur. Les *Recherches sur l'émaillerie*, dans toute la partie descriptive, peuvent être recommandées aux écrivains comme un modèle du genre. Indépendamment de ce mérite, qui se rattache encore à la forme, l'ouvrage de M. Labarte en présente un autre tout à fait profond et essentiel. Une notable portion de cet ouvrage est consacrée à débattre des questions de l'ordre le plus intéressant pour cette branche de l'archéologie et qui étaient demeurées jusqu'à lui fort obscures. Il n'est point une seule de ces questions sur lesquelles M. Labarte n'ait apporté une lumière nouvelle et presque toujours décisive.

Le laborieux auteur présente cette publication comme le premier chapitre d'une suite de recherches ou de monographies sur les arts du moyen âge. Il nous fait espérer la possession prochaine du chapitre de l'orfévrerie, qui serait bientôt suivie de la sculpture sur ivoire. Peut-être M. J. Labarte, avant de passer au second chapitre, jugera-t-il à propos de nous donner quelques nouveaux développe-

(1) Une neuvième planche photolithographiée en noir, et placée entre les pages 16 et 17, représente la *pala d'oro*.

(2) Pl. F.

(3) Je veux dire à figures humaines. La planche E, qui porte le titre d'*Émaux rhénans*, présente en effet des figures; mais l'attribution de ce monument, quant à la date, est douteuse. (Voy. *Recherches*, etc., p. 51.)

ments propres à compléter le premier. Peut-être s'en tiendra-t-il à son dessein primitif, et poursuivra-t-il une carrière qu'il a si bien inaugurée. Soit qu'il adopte le premier mode, soit qu'il préfère le second, la science ne peut que gagner aux dons qu'elle recevra des mains de cet antiquaire distingué. Les recherches sur l'émaillerie resteront, dans tous les cas, comme un très-bon livre et comme un service notable rendu aux progrès de l'archéologie (1).

VALLET DE VIRIVILLE.

(1) L'Académie des inscriptions et belles-lettres a récemment décidé que l'ouvrage de M. Labarte serait admis au partage de l'une des médailles d'or décernées pour le concours des antiquités nationales en 1857.

NOTICE

SUR LE SABRE DE CONSTANTIN XIV,

DERNIER EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE,

CONSERVÉ A L'*ARMERIA REALE* DE TURIN.

L'*Armeria reale* de Turin est un des plus riches dépôts d'armes historiques d'Europe. Elle est située dans une magnifique galerie qui fait partie des dépendances du palais du roi, et renferme de magnifiques collections d'armes de toutes sortes.

Les principaux monuments conservés dans ce dépôt ne le cèdent en rien, pour l'importance, à ceux du musée d'artillerie de Madrid. On y remarque les armes des princes de la maison de Savoie, une selle de Charles-Quint, un bouclier et un poignard attribués à Benvenuto Cellini, un fragment d'une aigle romaine, l'épée que Bonaparte portait à Marengo, les aigles provenant des drapeaux qui avaient été confiés par l'empereur Napoléon Ier aux régiments piémontais, enfin des armes ayant appartenu à Tippo-Saïb.

Mais, parmi les monuments qui doivent surtout fixer l'attention des orientalistes figure la riche collection d'armes qu'a formée, pendant un long séjour dans les Indes, un noble piémontais qui en a fait don au roi Charles-Albert, collection qui s'est enrichie, dans ces dernières années, d'armes et d'étendards ottomans, recueillis en Orient par M. le baron Tecco, ancien ministre de Sardaigne en Turquie, et qui les a offerts à S. M. le roi Victor-Emmanuel, pour son *Armeria reale.* C'est dans cette dernière série, que j'ai eu occasion d'examiner tout récemment avec beaucoup d'attention, que se

trouve un sabre courbe, du genre de ceux appelés *Damas*, et qui fera le sujet de cette notice.

Ce sabre, ainsi que d'autres armes rapportées de Constantinople par M. le baron Tecco, a été classé par M. Papasian, noble arménien résidant à Turin et chargé officieusement par le gouvernement d'en dresser le catalogue, parmi les monuments incertains de provenance orientale, et c'est sous ce titre que je l'ai vu, lors de ma visite à l'*Armeria*, où m'avait précédé de quelques jours M. A. de Longpérier, le savant conservateur des antiques du Louvre, qui a pu aussi examiner cette arme curieuse.

Le nouveau conservateur de cet établissement, M. le major général Actis, aide de camp du roi, qui se propose de rédiger un nouveau catalogue du dépôt qui lui est confié, afin d'y faire entrer la description des monuments qui, depuis peu, sont entrés dans la collection, voulût bien me demander mon avis sur le sabre dont il s'agit, et c'est en l'étudiant d'une manière toute particulière que j'ai été amené à lui donner une attribution que je vais soumettre à la sagacité des lecteurs de la *Revue*.

Avant d'entrer plus avant dans la question, je vais donner la description de cette arme, dont un dessin, exécuté sur un estampage pris par moi sur le monument même, accompagne cette notice (voyez la planche 312). Le sabre dont il s'agit est une lame courbe damasquinée; la poignée et le fourreau ont disparu, sans doute en raison de la richesse de leur ornementation. Il ne reste aujourd'hui de cette arme que la lame, qui, comme je l'ai dit, fut apportée de Constantinople par le baron Tecco. Cette arme, ainsi que l'étendard de Mahomet II conservé dans la même collection, avait d'abord été achetée par un marchand qui était parvenu à se faire céder, par un gardien du *Turbeh* du conquérant de Byzance, quelques-uns des objets conservés dans cette chapelle funèbre.

Ce sabre porte sur l'un des côtés une ornementation entièrement byzantine : deux cierges, surmontés d'un médaillon représentant la Vierge et l'enfant Jésus, nimbés, vus de face et à mi-corps, exactement dans le même style que sur les monuments religieux byzantins et sur les médailles des derniers empereurs grecs de Constantinople. Un peu au-dessus du médaillon, on remarque deux anges soutenant une couronne et trois rubis enchâssés avec art dans l'acier de l'arme, dont les ornements et les figurines conservent encore des traces de dorure.

Sur le côté opposé de la lame, on lit une inscription grecque monostique, dont les lettres sont en relief et rehaussées d'or. Cette

inscription est précédée d'une croix; en voici le texte avec la transcription en caractères ordinaires, ainsi que la traduction :

+CYBACIΛEYAHTTHTE'ΛOΓEΘEOYΠANTANAΞ-
TωHΓEMONIKAIΠIϚωAYΘENTIKωNϚANTINω

+ [Χριστέ,] Σὺ, βασιλεῦ ἀήττητε, λόγε θεοῦ, παντάναξ,
[βοήθει] τῷ ἡγεμόνι καὶ πιστῷ αὐθέντῃ Κωνσταντίνῳ.

« [*O Christ*], *toi, roi invincible, Verbe de Dieu, maître de toute chose!*
« [*Sois secourable*] *au chef et fidèle autocrate Constantin !* »

La légende n'offre pas de difficultés à la lecture; c'est une invocation au Christ dont le nom est sous-entendu, ainsi que le mot βοήθει, qu'il faut restituer nécessairement et qui sert à compléter la pensée de l'auteur. Quant au mot αὐθέντῃ, datif de αὐθέντης, qui précède le nom propre, il est bon de faire remarquer qu'il a passé dans la langue turque sous la forme *Efendy*, avec la signification de *Seigneur* et de *Monsieur*.

Bien que cette arme portât une légende grecque et fût ornée d'emblèmes chrétiens, elle figurait dans le catalogue manuscrit dressé par M. Papasian, à la série des monuments incertains, c'est-à-dire sans attribution déterminée. Cependant le nom de Constantin, l'invocation au Christ, la figure de la Vierge, la couronne portée par deux anges, et la provenance même de l'arme, qui, ainsi que je l'ai dit précédemment, était conservée dans le tombeau de Mahomet II, ne m'ont pas permis un seul instant de douter que le sabre que je viens de décrire n'ait appartenu au dernier empereur de Byzance, Constantin XIV Dracosès, qui tomba mort sur la brèche en défendant sa capitale assiégée et prise par les Turcs Ottomans, en 1453. Il est d'ailleurs une circonstance qui, s'il en était besoin, viendrait confirmer cette attribution, c'est qu'il était d'usage, chez les orientaux comme chez les peuples de l'antiquité, de déposer les armes du vaincu sur le tombeau du vainqueur.

VICTOR LANGLOIS.

EXPLICATION ET RESTITUTION

D'UNE INSCRIPTION LATINE,

DÉCOUVERTE

A MDAOUROUCHE, L'ANCIENNE MADAURE, EN AFRIQUE.

L'avant-dernier numéro de la *Revue archéologique* contenait un article ou plutôt un Mémoire remarquable et qui m'a vivement intéressé. Ce Mémoire est dû à M. Léon Renier, et il a pour titre : *Sur quelques inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure.*

Ces inscriptions sont au nombre de quatre : les trois premières concernent uniquement la ville de Thagaste, dont l'emplacement paraît occupé aujourd'hui par l'endroit de la province de Constantine que l'on appelle Souk-Arras ; la quatrième, trouvée à Mdaourouche, a été tout naturellement rapportée par M. Léon Renier à l'ancienne ville de Madaure.

C'est cette dernière inscription que je me propose d'expliquer et de restituer. Je n'exagère point, en parlant ainsi, l'étendue de la tâche ; tout est encore à faire pour ce monument, et nul ne mérita jamais mieux les soins de la critique. Le docte épigraphiste, qui le publie pour la première fois, s'est ici, il le faut bien dire, à peu près complétement mépris tant sur le fond que sur la forme extérieure de l'œuvre. Je n'ai pas le loisir de m'occuper de cette inscription aussi longuement qu'elle le demanderait ; je n'omettrai cependant rien d'essentiel, et j'espère en dire assez pour montrer que nous avons en elle une découverte de l'intérêt le plus piquant, une nouveauté singulière, et je ne crains pas d'ajouter, au milieu même de l'abondante moisson d'inscriptions latines qui ont été recueillies, une véritable curiosité épigraphique.

Citons-la d'abord telle que la donne M. Renier lui-même :

D M S
T · CLODIVS · LOVELLA
AED · II · VIRQ · FL · P · P · SAC
LIBERIPATRIS · V · A · XLVIIII
HIC · SITVSEST
COLVM · MORV · ACPIE
LAVD · ACTITVLIS · OR
NATVS · V · HON · OMNIBV
S · HICCARVSFVERAT
FELIC · A · L · MINVSVNO
GESSIT · STVDIOSET
VSVS · ON · ORDINISEST
ADQVEVIRV · V · EGR · FL ·
PATRIAE · P · ADMOD
LARGVSMVNIDATOR
EDSATOR · ING · SVO [illegible]
LENAEI · PAT · CVLTOR
FEL · SAC · ADDIDITHIC
DECVSACNOMEN · SVAE
CLAVDIAEGENTI · INSPIC
IES · LEC · PRIMORDIA
VERSICVLORVM

Ligne 2. T · CLODIUS · LOVELLA

Titus Clodius Lovella. Lovella est un surnom étrange, mal sonnant aux oreilles latines, et assez peu assorti à l'illustre race des Claudius, bien qu'elle ait compris une famille patricienne, et une famille plébéienne. Mais n'oublions pas que rien n'a été plus soumis au caprice, à l'inconstance et à la bizarrerie que les noms propres.

Ligne 3. AED·II·VIRQ·FL·P·P·SAC

AED· — *Aedilis, édile.* Nous voici dans une des villes les plus éloignées du centre de l'empire, et nous allons retrouver les digni-

tés que Rome conférait à ses citoyens. Mais il y a des siècles que les inscriptions nous ont appris que les colonies et les municipes se montrèrent jaloux de se modeler sur le patron de la ville souveraine; et cette émulation fut même si persévérante que nous voyons certaines dignités, avec les noms qui servaient à les désigner, se maintenir dans les provinces, longtemps après qu'elles ont disparu de Rome. L'édilité nous en offre un exemple.

II· VIRQ· — *Duumvir*. Dans les colonies et les municipes, le duumvirat désigna la première magistrature, et fut à la fois l'équivalent et le simulacre du consulat de Rome. Mais il importe de faire une distinction que l'on a trop souvent négligée. Quoique l'on rencontre fréquemment *duumvir* tout seul et fréquemment accompagné des mots *juri dicundo, chargé de rendre la justice*, je crois que dans les deux cas il s'agit d'une même magistrature. Mais doit-on aussi confondre avec ce *duumvir* celui que l'on appelait *quinquennalis?* Je ne le pense point. La raison en est qu'on les trouve soigneusement distingués dans les inscriptions. Les deux charges ne s'excluaient point, en ce qu'un même homme les pouvait exercer successivement; mais le duumvirat quinquennal paraît avoir représenté l'ancienne censure. Maintenant, à quelle espèce de duumvirs rapporter celui de notre inscription? aux duumvirs quinquennaux. C'est ainsi que j'explique le sigle Q, qui fait corps avec VIR : *duumvir quinquennalis*. M. Renier a interprété cette lettre par *Quæstor*. Elle a aussi, en effet, cette valeur; mais ce n'est pas, je crois, dans le cas actuel. Rien ne fait soupçonner la questure dans ce qui suit; tandis que la haute et imposante dignité du censeur y est manifestement désignée. Nous allons tout à l'heure interroger un commentateur dont M. Renier ne se doute guère, et nous verrons alors, chose bizarre! que c'est peut-être cet interprète inaperçu qui, par l'équivoque d'une initiale, a suggéré l'interprétation qu'il exclut, l'interprétation de *Quæstor*.

FL· — *Flamen, flamine*. Dévoué au culte d'un dieu particulier, le flamine ne pouvait sacrifier qu'à ce dieu. Voilà pourquoi, dans les inscriptions, presque toujours le nom du dieu figure à côté de celui de son prêtre. Il y a cependant des cas, mais relativement fort rares, où le flamine seul est mentionné. C'est ce qui a lieu dans notre inscription.

P·P· — *Perpetuus, perpétuel* (*flamine perpétuel*). C'est ainsi que M. Renier a interprété les deux sigles P.P., et je suis de son avis. On verra cependant tout à l'heure que le commentateur en question a compris ces initiales autrement que nous.

Lignes 3 et 4. SAC LIBERIPATRIS. — *Sacerdos Liberi Patris*, *prêtre de Liber Pater*. Les inscriptions nous montrent de temps en temps le *flamen* et le *sacerdos* associés dans la même personne.

Ligne 4. V·A·XLVIIII. — *Vixit annis undequinquaginta*, *Il vécut quarante-neuf ans*.

Là finit l'inscription, et c'est ici que commence l'erreur de M. Renier. Écoutons-le d'abord : « Le texte de cette inscription, dit-il, « est donc à peu près certain ; mais il n'en est pas de même du « sens des différentes phrases dont elle se compose. Les mots y sont « abrégés, dans la seconde partie du moins, d'une manière fort « capricieuse, et l'on y remarque des expressions si singulières, « que je ne suis pas sûr de les avoir toutes convenablement inter- « prétées. » Puis, il ajoute en note : « La dernière phrase, qui forme « un hexamètre régulier, semble annoncer que la deuxième partie « de l'inscription est en vers, et qu'elle contient un acrostiche ; « c'est aussi ce que pourraient faire penser les inversions forcées « qu'on y remarque. J'avoue cependant que je n'y ai reconnu ni « vers ni acrostiche. Peut-être l'auteur de cette épitaphe n'a-t-il « fait graver ici le vers dont il s'agit, que parce qu'il l'avait lu, « sans le comprendre, à la fin d'autres inscriptions funéraires. »

Ainsi, après avoir, sur l'avertissement formel du vers qui termine l'épitaphe, examiné, éprouvé en détail le texte de cette inscription, M. Renier nous avoue qu'il n'y a reconnu ni vers ni acrostiche. Pour l'*acrostiche*, passe encore ; mais les vers ! Cela me paraît étrange. Mettons donc les choses en évidence, et rendons sensible aux yeux la musique qui échappe aux oreilles.

Nous avons dit que l'inscription finit à la quatrième ligne ; que faut-il voir dans ce qui suit ? M. Renier y voit une seconde partie, qu'il fait commencer toutefois une ligne plus bas, attribuant par conséquent cinq lignes à la première partie. Il n'y a là ni première ni seconde partie ; ce sont deux inscriptions dont la première se termine à la quatrième ligne, et la seconde commence à la cinquième ligne. Qu'est-ce maintenant que cette seconde inscription ? une répétition paraphrasée de la première, une amplification en seize lignes de ce qui vient d'être exprimé en trois.

Cette distinction, si on l'eût faite, suffisait déjà seule pour donner l'éveil. Quelle apparence, en effet, se serait-on dit, que l'on ait répété une épitaphe uniquement pour ajouter quelques mots, quelques épithètes de plus dans la seconde ? Ce double emploi ne s'expliquerait que dans le cas où la seconde inscription aurait une autre forme littéraire que la première. Et dès lors, quelle forme

supposer, sinon la poésie, cette forme d'ailleurs que les anciens aimaient tant à donner à leurs inscriptions, toutes les fois qu'ils le pouvaient? C'est ainsi que le raisonnement, à défaut même du sentiment du rhythme, eût conduit à la vérité. La seconde inscription est donc en vers; il n'y a plus qu'à le montrer.

Vers 1. { HIC · SITVSEST
COLUM · MORV · ACPIE }

Hic situs est columen morum ac pietatis;

Ce vers, fort régulier d'ailleurs, manque d'un pied. Le lapicide a-t-il omis un mot, ou le poëte a-t-il laissé au lecteur le soin de répéter au commencement le nom de Clodius, qui se trouve dans la première ligne de l'épitaphe en prose : *Clodius hic situs est?* Je crois plutôt qu'il a fait un vers de cinq pieds; cette inégalité de mesure se rencontre, et nous en aurons plus bas un autre exemple. M. Renier a rattaché les mots *Hic situs est* à la première partie de l'épitaphe, faisant commencer la seconde, ainsi qu'il a été dit, à *Columen morum !*

Vers 2. { LAVD · ACTITVLIS · OR
NATVS · V · HON. . . . . }

Laudibus ac titulis ornatus vixit honorum.

Rien ne manque à celui-ci, d'un rhythme nombreux, d'une forme élégante et d'une latinité pure. Qu'en a fait M. Renier? à peu près de la prose, mais sans intention. Il a pris le sigle V. pour un chiffre, et lu *quinque honorum*, *décoré de la gloire et des titres de cinq honneurs*. Ceci va plus loin que l'altération métrique. Il n'était point d'usage de dire de quelqu'un, qu'il obtint *quatre honneurs*, *cinq honneurs*, et pour une raison fort simple : le chiffre seul, sans la détermination nominative des honneurs, n'eût rien appris; et le chiffre, accompagné de la détermination nominative des honneurs, devenait inutile.

Nous avons dit plus haut que c'était peut-être cette interprétation de l'initiale V. par *cinq*, qui avait suggéré à M. Renier l'idée d'interpréter le Q de VIRQ. par *Quæstor*, afin de trouver par là *cinq honneurs*, l'édilité, le duumvirat, la questure, le flaminat et le sacerdoce; peut-être aussi est-ce l'interprétation de *Quæstor*, qui a fait prendre l'initiale V. pour un chiffre. Ce qu'il y a de sûr, c'est que

le poëte ne s'est nullement préoccupé du nombre *cinq*, s'étant borné, pour son propre compte, à désigner nommément deux charges, le flaminat et le sacerdoce, et à faire entendre par des périphrases l'édilité et le duumvirat.

Vers 3. { . . . . . . OMNIBV
S · HICCARVSFVERAT
FELIC · A · . . . .

Omnibus hic carus fuerat. Feliciter annos

Ce vers encore ne laisse rien à désirer : élégant et correct, et si sensiblement cadencé, qu'on s'étonne qu'il ait pu être méconnu.

Vers 4. { . . . . . . L · MINVSVNO
GESSIT · STVDIOSET

Quinquaginta minus uno gessit. Studiose est

Encore un assez bon vers, malgré une petite licence, expliquée par la césure, et autorisée par les grands poëtes, l'allongement de la dernière syllabe de *minus*, devant une voyelle. La fin de ce vers n'est pas tout à fait donnée par le monument telle que je l'ai rétablie; mais là commence une difficulté que nous ne pouvons résoudre que dans le vers suivant.

Vers 5. { VSVS · ON · ORDINISEST
ADQVEVIRV · V ·

Si je conjecture bien, la copie remise au lapicide avait à la fin de la ligne précédente, *Studiose est;* et lui, par une de ces illusions d'optique, si ordinaires aux copistes, après avoir ajouté seulement le *t* final de *est* à *studiose*, reproduisit le monosyllabe en entier au bout de la ligne suivante. Quoi qu'il en soit, *est* appartient à *usus*, et doit se trouver avant ce participe; car il ne saurait se placer ailleurs. M. Renier l'a laissé à la place qu'il occupe sur le monument: c'est là sans doute ce qui lui a fait croire aux *inversions forcées* dont il parle; mais un pareil déplacement ne serait pas une *inversion*, ce serait une barbarie sans exemple.

Le mot embarrassant après *usus*, c'est ON. M. Renier a lu *ONeribus;* mais comment concilier un tel mot avec le reste, de manière, je ne dis pas à faire un vers, mais à former une phrase latine? On ne disait point *uti onere;* aussi M. Renier a-t-il changé *usus* en *functus*. Mais c'est là une témérité malheureuse; on ne disait guère mieux *fungi onere;* et si parfois on rencontre, *oneribus et honoribus functus*, c'est en vertu de la figure que les grammairiens appellent *syllepse*.

Il existait un remède moins violent et plus salutaire, c'était de lire *honoribus*, en supposant l'oubli de l'*h*. Cet oubli est fréquent, tous les archéologues le savent: dans Gruter, pour ne citer que cet exemple, nous trouvons *Onesta* au lieu de *Honesta* (1). *Usus honoribus* ne contrarie plus la mesure, et devient de la belle et bonne latinité. Les Latins employaient *honore usus* comme expression consacrée pour désigner ceux qui avaient passé par les grandes charges de l'État; Cicéron: « Crudeliter facta in homines claros, nobiles « et honore usos (2). — Des actes de cruauté commis envers des « hommes illustres et qui ont passé par les honneurs et par les « dignités. »

On objectera peut-être que l'idée renfermée dans *usus honoribus*, a été déjà exprimée plus haut par *Laudibus ac titulis ornatus honorum;* il n'en est rien: précédemment le poëte avait dit que Lovella fut revêtu des charges publiques; mais comment les exerça-t-il? le poëte nous l'apprend maintenant: *Il les remplit avec zèle, Studiose est usus honoribus*. Le reste marche sans encombre; seulement nous n'avons que cinq pieds. Est-ce un vers comme le premier? ou plutôt la répétition inutile de *est* n'a-t-elle pas chassé un disyllabe, qui rétablissait la mesure et le rhythme? Cela est incertain; mais on doit lire:

Usus honoribus ordinis atque virum. Vir

Vers 6. { . . . . EGR · FL ·
PATRIAE · P · ADMOD
LARGVS. . . . . , . . . }

Nous avons dit que le poëte n'avait pas interprété les deux sigles P.P. par *perpetuus;* en voici bien la preuve. Mais quel mot a-t-il signifié par le P. qui suit *patriæ*? Est-ce *perpetuus*, comme le croit M. Renier? je ne le pense point. Tout le monde sait aujourd'hui qu'à

(1) P. 427, 1. — (2) *De Invent.*, I, 54.

partir de l'établissement de l'empire romain, le titre de *père de la patrie* devint un titre officiel, qui ne fut plus porté que par les empereurs; c'est ce qu'attestent les inscriptions : je n'en suis pas moins persuadé que le poëte, soit ignorance, soit plutôt erreur volontaire et subtile au profit de son héros, a voulu faire entendre *pater*, qui pouvait seul du reste accommoder son vers.

Vient ensuite *admodum*, qui ne paraît guère propre à faire un dactyle, mais qui s'y prêtera cependant plus aisément qu'on ne pourrait croire.

On sait que les anciens poëtes latins abrégeaient les finales *is* et *us* devant une consonne, par la suppression du *s*, quand les voyelles *i* et *u* n'étaient pas longues de nature. On sait aussi que les Romains regardaient comme brèves les finales *am*, *em*, *um* : seulement, si, après de pareils mots, venait une consonne, la voyelle de ces terminaisons était rendue longue par position ; et s'il venait une voyelle, les deux dernières lettres de ces terminaisons s'élidaient. Mais, plus tard, à une époque de décadence avancée, on se crut permis d'abréger les terminaisons *am*, *em*, *um*, devant une consonne, par la suppression de *m* ; et il en résulta des vers comme celui-ci d'une inscription de l'*Anthologie latine* :

Nunc te tellus habet septem post dece' peractos (1),

Où, sans compter les deux fautes de quantité, nous avons *dece'* pour *decem*. Tout de même ici nous devons voir *admodu'* pour *admodum*, et lire le vers entier :

Egregius, flamen, patriæ pater, admodu' largus

Vers 7. { . . . . MVNIDATOR
EDSATOR · ING · SVO. . . .

Il manque évidemment deux syllabes brèves après *Munidator*, et je propose de rétablir *simul* : *Munidator* [*simul*] *et sator*. Mais la grande difficulté gît à la fin du vers. Le mot *suo* a deux lettres frustes sur le monument, et il en faut probablement sous-entendre une troisième. Serait-ce *suorum*, comme le croit M. Renier? « Il est, dit-« il, une expression sur le sens de laquelle je ne puis conserver au-

(1) T. II, p. 124; cf. Burmann. *ibid.*, p. 59.

« cun doute; c'est celle de *sator ingenii suorum*, que j'ai traduite « par les mots *père de l'intelligence des siens.* » Et il cite en preuve ces deux vers d'une lettre de saint Paulin de Nole à Licentius, élève de saint Augustin:

> Frater Alypius est, Augustinusque magister :
> Sanguinis hic consors, *hic sator ingenii* (1).

« Alype est ton frère, Augustin est ton maître : celui-là est ton allié « par le sang, celui-ci est le père de ton intelligence. »

Et de là, M. Renier se laisse entraîner à supposer que la locution *sator ingenii* pourrait bien avoir été usitée en Afrique, pour désigner poétiquement ceux qui se livraient à la profession de l'enseignement. Je pense que le docte épigraphiste s'est fait illusion, parce que, s'il fut toujours naturel et vrai de dire d'un maître, qu'il engendre son disciple à la vie de l'esprit, qu'il en est le père intellectuel, jamais il ne fut vraisemblable d'attribuer à un magistrat, au gouverneur d'une province une influence pareille sur ses administrés.

Pour moi, je lis *ingenioque suopte*, comme dans ce vers de saint Prosper, un des zélés disciples de saint Augustin :

> Tum bona quemque docent sectari posse suopte
> Ingenio (2).

Munidator, mot nouveau, est l'équivalent de *munerum dator*, et fait entendre ici l'édilité. Ces réjouissances, ces jeux, ces largesses, que les Romains appelaient *munus* ou *munera*, étaient donnés surtout par les édiles. Mais il est une autre sorte de libéralité, plus relevée, plus exquise, la libéralité d'un génie qui éclaire, qui réforme et dirige par ses lumières et ses conseils; or, c'est celle que le poëte accorde aussi à Lovella. C'est par ces derniers dons puisés, dans son fond, produits par son efficacité propre, que Lovella mérite d'être appelé, *munerum sator ingenioque suopte*. Voilà pour la censure, déjà clairement désignée dans le premier vers par les mots *columen morum ac pietatis*, qui résument la principale attribution de cette dignité, si imposante et si considérable.

Le *que* qui suit *ingenio* est fréquent en latin pour exprimer *aussi*, *et même*, *et cela*, etc., *magnifique dispensateur de largesses et auteur*

(1) Augustin. *Epist.* XXXII, t. II, p. 90, ed. Gaume. — (2) *De Ingrat.*, I, 151.

de bienfaits, qu'il tirait aussi de son propre génie. Nous lirons donc :

Munidator [simul] et sator ingenioque suopte,

Vers 8. { LENAEI · PAT · CVLTOR
FEL · SAC ·

Lenæi Patris cultor felixque sacerdos,

Encore un vers d'une facture élégante, harmonieuse et sensible pour tous ! M. Renier a lu *cultorum*, et il voit dans le *sacerdos* le prêtre d'un collége ou d'une confrérie; mais une pareille opinion ne se soutient plus devant la restitution du vers. D'ailleurs, Lovella peut fort bien être poétiquement appelé *cultor* et *sacerdos, adorateur* et *prêtre*, sans allusion à une corporation quelconque : cela est si vrai, que je regarde le vers comme une réminiscence ou une imitation de celui d'Ovide :

Cultor et antistes doctorum sancte virorum (1).

Vers 9. { . . . . ADDIDITHIC
DECVSACNOMEN · SVAE
CLAVDIAEGENTI. . . . . .

Addidit hic decus ac nomen suæ Claudiæ genti.

Voilà le seul vers où le poëte ait fait une injure criante à la métrique et à la prosodie, en traitant *suæ* comme deux brèves et *Claudiæ* comme un dactyle. Sans doute sa grande excuse était la nécessité de faire entrer un nom propre dans son vers; et il est bien vrai que chez les anciens cette nécessité donna toujours des priviléges; mais ils n'allèrent jamais jusqu'à un tel abus.

Ici finit la seconde inscription; il reste cependant encore un dixième vers.

Vers 10. { . . . . INSPIC
IES · LEC · PRIMORDIA
VERSICVLORVM.

Inspicies, lector, primordia versiculorum.

Qu'est-ce que ce vers? « Peut-être, dit M. Renier, l'auteur de

(1) *Trist.*, XIV, 1.

« l'épitaphe ne l'a-t-il fait graver ici, que parce qu'il l'avait lu, sans « le comprendre, à la fin d'autres inscriptions funéraires. » Nous allons voir combien cette supposition invraisemblable est loin de la vérité.

Ce vers est ce que nous appellerions familièrement un *nota bene*, et ce curieux avertissement nous va donner la preuve irréfragable, non pas seulement que la seconde inscription est en vers, mais que l'auteur n'entendait faire que des vers, et qu'il devait même en avoir reçu la charge expresse. La principale difficulté réside dans le sens de *primordia*. M. Renier y a cherché des *acrostiches*, et il traduit en conséquence : « Tu regarderas, lecteur, les premières lettres « de ces petits vers. » Mais *primordia* ne signifie point cela ; et il n'y a point trace d'acrostiche dans l'inscription. Disons-le tout de suite, il était impossible d'entendre ce vers, si on n'avait pas vu d'abord qu'il était précédé de deux inscriptions l'une en prose et l'autre en vers, la première donnant le sujet et la seconde le développant. Mais cette remarque une fois faite, le sens de *primordia* s'éclaircissait, et sa lumière à son tour éclairait la pensée du poëte.

Primordia signifie le plus souvent les éléments dont une chose est faite, ses principes constitutifs. Tel est le sens qu'il a ici. Qu'est-ce, en effet, que l'inscription en prose par rapport à l'inscription métrique ? La substance qui a servi de fond, la matière, dirions-nous aujourd'hui ; car on se rappelle involontairement ces sujets d'amplification, dictés par nos professeurs, et dans lesquels l'élève doit étendre et orner une matière comprise en quelques lignes et souvent en quelques mots. Il est donc bien juste de l'appeler *primordia versiculorum*. Mais pourquoi le poëte engage-t-il le lecteur à jeter les yeux sur ce fond, cet élément? C'est d'abord parce qu'il n'a pu faire tout entrer dans sa paraphrase, ce qu'il est aisé de voir ; c'est, en second lieu, parce qu'il n'a pu tout dire clairement. Il renvoie donc à l'inscription en prose comme au supplément et à l'explication de la sienne. Nous avons affaire ici à trois sortes de personnes, les parents du mort qui ont donné la matière, le poëte qui l'a mise en œuvre et le lapicide qui a gravé le tout.

Maintenant, il y aurait bien, je l'avoue, plus d'un doute sérieux à élever au sujet de maint détail de cette inscription ; et j'aurais exprimé toute ma pensée à cet égard, s'il m'eût été donné assez d'espace pour insérer tout mon commentaire. Mais ce que j'ai dit suffira, je présume, pour montrer que je ne me suis point trop avancé, en annonçant ce monument comme une nouveauté singulière et une curiosité épigraphique des plus piquantes.

Il ne me reste plus qu'à donner le texte et la traduction de l'inscription telle que je l'ai rétablie :

DIS MANIBUS SACRUM.

Titus Clodius Lovella, ædilis, duumvir quinquennalis, flamen perpetuus, sacerdos Liberi Patris. Vixit annis undequinquaginta.

Hic situs est columen morum ac pietatis;
Laudibus ac titulis ornatus vixit honorum.
Omnibus hic carus fuerat. Feliciter annos
Quinquaginta minus uno gessit; studiose est
Usus honoribus ordinis atque virum. Vir
Egregius, flamen, patriæ pater, admodu' largus
Munidator [simul] et sator ingenioque suo[pte],
Lenæi Patris cultor felixque sacerdos,
Addidit hic decus ac nomen suæ Claudiæ genti.

Inspicies, lector, primordia versiculorum.

CONSACRÉ AUX DIEUX MANES.

« Titus Clodius Lovella, édile, duumvir quinquennal, flamine per-« pétuel, prêtre de Liber Pater. Il vécut quarante-neuf ans. »

« Ici repose le soutien des mœurs et de la piété ; il vécut décoré « de la gloire et des titres des honneurs. A tous il avait été cher. Il « passa dans le bonheur cinquante années moins une. Avec zèle il « exerça les charges de l'ordre des décurions et de celui des citoyens. « Homme distingué, flamine, père de la patrie, magnifique dispen-« sateur de largesses en même temps qu'auteur de bienfaits, qu'il « tirait aussi de son propre génie, adorateur du Père Lénéen et son « heureux prêtre, celui-ci ajouta de l'éclat et du renom à la famille « Claudia dont il sortait. »

« Tu jetteras les yeux, lecteur, sur ce qui a servi de matière à « ces vers. »

J. P. ROSSIGNOL,

Membre de l'Institut.

DES PALAIS DES ROIS DE FRANCE

DE LA PREMIÈRE ET DEUXIÈME RACE.

Les Francs, au rapport de tous les écrivains, étaient passionnés pour les plaisirs de la chasse qui leur servaient de délassement aux travaux de la guerre.

Aussi leurs rois firent-ils élever, sur la lisière des forêts, des maisons de campagne qu'on appela *villæ regiæ, publicæ, dominicæ* et même simplement *villæ*.

Si elles étaient plus considérables, on les nommait *palatia*, palais.

Ils y passaient une bonne partie de l'année, ce qui se justifie non-seulement par les historiens, mais par un grand nombre de lettres patentes et autres actes expédiés de ces palais.

A l'instar des princes célébrés par Homère, ils vivaient dans ces *villæ* sans aucun faste, se livrant eux-mêmes aux travaux champêtres et à l'économie rurale (1).

C'est ainsi que le roi Childedert prenait plaisir à greffer de ses propres mains des arbres fruitiers dans son palais des Thermes.

Lorsque ces monarques se rendaient à leurs maisons de campagne, ils n'étaient quelquefois suivis que par un seul serviteur.

Ce fut sans doute pour cette raison qne Chilpéric fut assassiné si facilement par Landry, amant de Frédégonde, à son retour de la chasse, au palais de Chelles.

La plupart de ces maisons de plaisance ou villas étaient d'une architecture fort simple.

A ces villas étaient annexés des hôtels, où nos rois battaient monnaie (2). Cependant ils se faisaient quelquefois accompagner d'un atelier ambulatoire, sous la direction immédiate du trésorier, et de cet atelier sortait la monnaie, appelée proprement *palatiale*.

(1) On voit encore, par les capitulaires de Charlemagne, que ce prince s'occupait également des soins du ménage, faisant vendre au marché les œufs de ses métairies et les poissons de ses viviers.

(2) Du temps des Romains, les monnaieries étaient en petit nombre; elles s'étendirent sous les rois francs.

Dans le Valois il existait plusieurs palais.

De ce nombre se trouvait celui de Guise, où se rendaient souvent Chilpéric et Frédégonde, et qu'habita la reine Adélaïde, mère de Louis VII. Ce palais était remarquable par les belles futaies qui l'environnaient, et par les pièces d'eau arrosant ses jardins. De vastes prairies, bordées de canaux, offraient à la vue une agréable perspective.

Néanmoins, le château de Verberie, situé près d'une ancienne voie romaine, était encore plus imposant par la majesté de son architecture et la grandeur de ses dépendances.

« On y distinguait, dit Carlier, un magnifique corps de logis d'une hauteur excessive, composé de deux grands étages. Les murs, bâtis d'une pierre de taille choisie, étaient ornés de figures à bas-reliefs, de frontons, de fleurons, de fenêtres ouvertes et de fenêtres feintes avec des ornements bien ménagés, et d'un grand dessin. Deux tours rondes accompagnaient le principal corps de logis, depuis ces deux tours jusqu'à la chapelle de Charlemagne d'un côté, et à la salle de l'Assemblée de l'autre.

« Il y avait divers bâtiments un peu moins élevés que le grand corps de logis, mieux percés de hautes et larges fenêtres, semblables aux croisées des églises du XIIIe siècle. On remarquait par intervalle de grosses tours carrées ; plus larges qu'élevées, elles faisaient l'effet de nos dômes dans les palais. Le chevet de la chapelle regardait le midi. Les jardins s'étendaient le long de l'Oise, entre le palais et cette rivière. »

Non loin de là se trouvait le château d'Ajeux, où l'or, le marbre et les mosaïques furent prodigués par Charlemagne, qui s'y plaisait infiniment à cause de la beauté de ses étangs et de ses canaux.

Il ne faut pas non plus oublier de citer les palais du Chesne, de Choisy-au-Bac (1), du Mail, de Berny (2), de Compiègne, séjour favori des Carlovingiens, de Senlis, d'Essonnes, de Luzarches, désigné autrefois sous le nom de *Lusarca*, et célèbre pour avoir servi de siége aux plaids du royaume, sous Thierry III et Clovis III.

Charlemagne y fit de fréquents séjours : on cite, en effet, de ce prince une charte de l'an 775, par laquelle, à l'occasion de la dédicace de l'église Saint-Denis, il donne à cette église les métairies qu'il

(1) C'est dans l'église de ce village que fut enterré Clovis III (voy. *Guide du voyageur en France* (département de l'Oise), et *Notice hist. et archéolog. sur le palais, l'abbaye et les deux églises de Choisy-au-Bac*, par M. L. Rendu, in-4, 1856.

(2) Berny possédait, en 1630, une magnifique villa arrosée par les eaux limpides de l'Aisne, que Dagobert visitait quelquefois.

avait à Lusarches. *Villas nostras nuncupantes Lusarca quæ ponitur in pago parisiaco super fluvio cum illa ecclesia in honore S. Cosmæ et Damiani.*

Mais c'était surtout dans le Soissonnais que les villas se trouvaient en grand nombre.

Ce pays, après la mort de Clovis, devint le siége d'un des quatre royaumes formés par ses enfants, et la fertilité jointe à l'agrément de cette province y attirait souvent nos rois.

Outre le château de Soissons, le vainqueur de Syagrius possédait encore les maisons de plaisance de Juvigny (*Juviniacum*) (1), de Crouy (*Croviacum*) (2), que remplaça plus tard le célèbre monastère de Saint-Médard, de Braine (3), où Clotaire conservait ses trésors dont Chilpéric s'empara en 561 et où Frédégonde assembla des troupes qui mirent en fuite Childebert à Trucy et lui fit recouvrer Soissons.

Quierzy (*Carisiacum*) était une autre villa du Soissonnais, située près de Noyon; il en est fait mention pour la première fois en 686. C'est là que mourut Charles Martel en 751.

Les Normands pillèrent et dévastèrent ce palais, à la fin du IXe siècle.

On doit encore citer les châteaux de Corbeny et d'Attigny.

Les rois mérovingiens habitaient aussi quelquefois Vailly-sur-Aisne; Vic, traversée par une voie romaine; Micy, village où fut conduite sainte Radegonde, à l'époque de son mariage avec Clotaire; Château-Thierry, qui doit son nom à un château élevé pour Thierry IV, par Charles Martel (4).

Mais lorsque ces princes désiraient ne pas s'éloigner de leur capitale, ils se rendaient tour à tour à leurs maisons de campagne du Roule, d'Issy, de Sannois, Bonneuil, Combs-la-Ville, Chatôu, Gentilly, où Pépin tint une cour plénière, l'an 762.

(1) On voyait encore à Juvigny, vers la fin du siècle dernier, deux colonnes militaires romaines.

(2) Lieu de sépulture de saint Médard et de Clotaire Ier.

(3) La ville de Braine, dont le nom s'écrit quelquefois à tort *Braisne*, est à quatre lieues de Soissons; elle prend son nom, suivant Bullet, du mot celtique *Bren*, qui signifie forêt. Au reste, son origine est fort ancienne, puisqu'on a trouvé dans cette ville et aux environs plusieurs antiquités gauloises et romaines.

(4) Ce maire du palais se fit construire à peu de distance de cette villa une autre maison de campagne nommée d'abord le *Mont-Martel*, et ensuite *les Chesneaux* (Querculi). On y voyait encore, il y a cinquante ans, une grande porte surmontée d'une arcade en pierre accompagnée d'une espèce de donjon (voy. l'abbé Poquet, *Histoire de Château-Thierry*. t. I, p. 4.

Souvent encore leur choix se fixait sur Nogent-sur-Seine, nommé ensuite Saint-Cloud, Palaiseau (1), Noisy-sur-Marne, Creil, Etrepagny, Garges, Clichy (2), demeure favorite de Dagobert (3), qui y épousa Gomatrude. Ce fut dans cette résidence qu'Harmand, duc de Gascogne, vint s'excuser, auprès de ce roi, des ravages de ses sujets dans le royaume.

Enfin, dans un rayon plus éloigné de la capitale, on remarquait le palais de Vernon, où les Carlovingiens allaient prendre le plaisir de la chasse dans les forêts environnantes. C'est là que résidait sainte Baudour, régente de France et mère de Clotaire III.

C'est là aussi qu'Adelgarius et le comte Egilon amenèrent, en 838, à Louis le Débonnaire, les otages des peuples rebelles soumis à sa domination. En 865, ce monarque y fit grand accueil aux prélats et aux grands d'Aquitaine, et à leurs sollicitations pressantes, il permit à Charles, son fils, d'aller les commander en qualité de roi.

Indépendamment de cette villa de la Normandie, il s'en élevait encore d'autres dans l'Orléanais et près des rives de la Loire, entre autres, Vitry-aux-Loges, Châteauneuf et Lorris, qui plus tard devint successivement le séjour de Philippe Ier, de Louis le Gros et de Louis le Jeune.

LE PAYEN DE FLACOURT.

(1) Ce village, appelé dans les anciennes chartes *Palatiolum*, fut habité par Clotaire qui y reçut l'abbé saint Vandrégésile (voy. Piganiol de la Force, *Nouveau Voyage en France*, t. I, p. 141.

(2) On reconnut, il y a plusieurs années, l'emplacement de cette villa par la découverte qui y fut faite d'une pierre sur laquelle était écrit : « Cy était la maison du roi Dagobert. »

(3) Ce monarque mourut à Épinay-sur-Seine, où il avait une autre maison de plaisance.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 7 août, présidée par M. Félix Ravaisson, assisté de M. Ph. Le Bas, vice-président, et de M. Naudet, secrétaire perpétuel. On a d'abord entendu le discours de M. le président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés. Le 1[er] prix Gobert a été maintenu à M. Hauréau, pour la continuation du *Gallia Christiana;* le 2[e] prix a été accordé à M. Digot pour son *Histoire de Lorraine*, 6 volumes in-8. Parmi les autres lauréats, nous avons entendu les noms de MM. Besneau, Cohen, Deloche, Rossignol, Jules Labarte. Des mentions honorables sont accordées à MM. Geslin de Bourgogne, Tastu, Barthelemy, Bulliot, Doublet de Boisthibault, Bizeul, Léon Puiseux, Faucillon, etc., etc. On a écouté avec un vif intérêt la notice sur la vie et les ouvrages de M. Guérard, par le secrétaire perpétuel; ensuite le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1857, puis une partie du rapport, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1855-1856, par M. Guigniaut; l'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de l'extrait d'un mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire, par M. Reinaud.

— Dans la démolition de quarante-cinq maisons qui va s'exécuter sur la rive droite de la Seine, pour la prolongation du boulevard de Sébastopol, entre la rue Grenétat et celle du Ponceau, se trouve compris l'*Enclos de la Trinité*, habité par un nombre considérable de modestes artisans. L'Enclos de la Trinité occupait l'emplacement de l'ancien hôpital de ce nom, fondé vers la fin du XII[e] siècle par Jehan Paalée et Guillaume Escuacol, son frère utérin. Il était alors hors de Paris et servait de retraite aux pauvres pèlerins qui arrivaient trop tard pour entrer dans la ville, et qui, jusque-là, étaient contraints de coucher par terre. On le nomma d'abord *Hôpital de la Croix de la Reine*, à cause de la proximité d'une croix qui était placée au coin des rues Saint-Denis et Grenétat, et, en 1207, il prit

celui de la *Trinité*. Les religieux Prémontrés de l'abbaye d'Hermières le desservirent jusqu'à la fin du XIVe siècle, que l'hospitalité avait cessé d'être observée. A cette époque, les confrères de la Passion y louèrent une grande salle pour représenter les Mystères de la Passion. C'est là que furent jouées ces pièces naïves qui traduisaient toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, la Vie des Saints, les Actes des Apôtres, etc. La foule accourait à ces représentations, qui était pour ainsi dire le complément du spectacle auguste de l'Église; aussi l'hôpital de la Trinité fut-il pendant cette époque le lieu le plus fréquenté de la capitale. Mais le goût naïf de nos pères ne se contentant plus de ces représentations sacrées, le théâtre de la Trinité adopta un genre plus mondain; on y représenta des farces, des sotties, des moralités et des pièces d'un genre burlesque. Cette profanation devint si scandaleuse, qu'une ordonnance du Parlement, de 1545, chassa les confrères de la Passion des bâtiments de l'hôpital, et prescrivit qu'ils serviraient d'asile pour 100 garçons et 36 filles, orphelins de père et de mère, du nombre des pauvres qui sont à l'aumône de l'assistance publique. Il conserva cette destination jusqu'à la fin du siècle dernier. En 1790, cet asile fut supprimé et approprié à des habitations particulières.

— Le musée de Philippeville vient de s'enrichir de plusieurs sarcophages antiques découverts récemment. Ils sont ornés de bas-reliefs d'une belle exécution; l'un d'eux représente, sur l'une de ses faces, un sujet de chasse, où les personnages et les animaux ont des poses pleines de vie et de mouvement. Le commandant supérieur de la subdivision de Philippeville a fait recueillir ces vestiges de l'antiquité romaine pour en orner le musée.

— A la suite des détails de l'expédition contre les Trarza transmis à M. le ministre de la marine par M. le lieutenant-colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal, on trouve dans le *Moniteur universel* du 25 juillet dernier les renseignements suivants sur l'origine des Maures du Sénégal, donnés par M. le gouverneur. Ces renseignements peuvent être utiles aux personnes qui s'occupent de l'histoire et de la langue des populations de l'Afrique septentrionale.

« Les recherches auxquelles je me suis livré sur l'origine et la constitution des Trarza, m'ont expliqué jusqu'à un certain point l'indifférence des chefs et des guerriers en présence des calamités que supportent les marabouts et les tributaires.

« J'ai déjà eu occasion de vous rendre compte que j'avais découvert que les tribus de Tolba (lettrés marabouts), et des tributaires chez les Trarza, ainsi que chez les Brakna, appartenaient à la nation berbère des Zénaga, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Afrique septentrionale pour retomber ensuite dans l'état de dépendance et d'abjection où elle se trouve aujourd'hui sur les bords du Sénégal ; mais je ne savais point encore ce qu'étaient les tribus guerrières et dominantes qui font peser sur les premières un joug de fer. Je n'avais reconnu qu'une chose, c'est qu'elles étaient d'origine arabe.

« Les interroger elles-mêmes n'avance pas à grand'chose, car elles ne se rappellent que vaguement et par lambeaux l'histoire de leurs ancêtres, et elles la mélangent de fables; mais les nouvelles recherches que j'ai faites dans les historiens arabes viennent de me mettre tout à fait sur la voie.

« Chez les Trarza et chez les Brakna, les princes et les guerriers tributaires s'appellent *hassan*, par opposition aux marabouts et aux tributaires; au Sénégal, il était admis que ce mot *hassan* était un nom commun qui voulait dire prince; or, c'est tout simplement le nom d'une tribu arabe descendant de celles qui, vers la fin du XIe siècle, et pour renforcer les premiers envahisseurs de leur race, firent une irruption dans l'Afrique septentrionale, et étendirent plus tard leur domination jusqu'à Soudan.

« Nous trouvons en effet dans les historiens arabes que, vers le milieu du Ve siècle de l'hégire, les tribus arabes de Hilal et de Soleim envahirent le Maghreb, qu'avec les tribus de Hilal se trouvait la tribu de Makil, peu nombreuse alors, mais qui se multiplia, par la suite, au point de devenir une des plus puissantes de l'Afrique occidentale; que les Makil se divisèrent en trois fractions : les Beni-Obeïd-Allah, les Beni-Mansour et les *Beni-Hassan ;* que ces derniers, nomades par excellence, s'étendirent dans les régions sablonneuses du désert jusqu'aux lieux qu'habitaient les tribus porteurs de Litham, c'est-à-dire les Berbères Zénaga, de la secte que les historiens désignent sous le nom d'Almoravides, secte qui prit naissance sur les bords du Sénégal, et qu'ils les forcèrent à leur payer tribut.

« Les princes et guerriers des Trarza et des Brakna ne sont donc autre chose que les *Beni-Hassan*, nom sous lequel ils se désignent encore eux-mêmes.

« De la même souche descendent les Ouled-Embarek, les Ouled-en-Naceur et les Ouled-Bella, qui habitent aussi la rive droite du

Sénégal. Les Ouled-Bella étaient les dominateurs des Douaieh, qui se sont émancipés depuis.

« Au dire d'Ibn-Khalidoun, les arabes Makiliens descendaient des tribus de l'Yemen, et seraient par conséquent des Arabes purs et non descendants d'Ismaël. Ces notions historiques expliquent leur orgueil et leur indifférence pour les souffrances des peuplades berbères qu'elles oppriment, et avec lesquelles elles n'ont aucune communauté d'origine.

« Les Trarza et les Brakna reconnaissent pour leur auteur, parmi les Beni-Hassan, le nommé Magh-Far, qui aurait soumis au tribut les contrées sénégalaises; c'est ce qu'exprime le mot Magh-Far, qui n'est probablement qu'un surnom (ghfar, tribut).

« Il faut ajouter que les Trarza et les Brakna sont presque tous des mulâtres, par suite de leurs alliances avec leurs négresses captives, et qu'un grand nombre d'entre eux sont même très-foncés. »

— La ville de Nuremberg, si remarquable par ses belles églises gothiques, par l'architecture riche et élégante de ses maisons qui ont conservé le cachet le plus pur du style moyen âge, va offrir un nouvel attrait aux nombreux voyageurs qui, chaque année, viennent visiter les curieuses collections d'objets d'art qu'elle renferme. Cette charmante ville a été choisie, il y a quelques années, comme le lieu le plus propre à contenir le *Musée germanique*, que tous les états de la confédération sont convenus de former par des dons volontaires. Ce musée a déjà pris un si grand accroissement, que le local où il était renfermé ne suffisait plus à son développement. S. M. le roi Maximilien II, protecteur éclairé des arts en Allemagne, vient de faire l'acquisition de l'ancien couvent des Chartreux, qu'il a donné au *Musée germanique*. Ce vaste monument, du style gothique le plus pur, est l'objet de réparations nécessaires pour l'adapter à sa nouvelle destination, et on annonce qu'incessamment les riches collections du *Musée germanique* seront classées avec soin dans les belles galeries de ce nouveau local.

— Le congrès scientifique de France doit se réunir à Grenoble, le 3 septembre prochain, pour y tenir sa vingt-quatrième session, dont la durée sera de dix jours. D'importantes questions seront traitées dans la quatrième section, qui comprend la géographie, l'histoire et l'archéologie. Nous comptons tenir nos lecteurs au courant des discussions auxquelles elles donneront lieu. Pendant la durée du congrès et après sa clôture, des excursions seront faites dans les

environs de Grenoble et dans l'ancienne province du Dauphiné. Les personnes qui désirent faire partie du congrès, peuvent envoyer leur adhésion à M. Antonin Macé, professeur à la Faculté des lettres à Grenoble.

— S. M. I. le sultan vient d'envoyer à M. Victor Langlois, notre collaborateur, une magnifique bague enrichie de diamants, en témoignage de sa haute satisfaction pour les ouvrages que cet auteur a publiés sur l'archéologie et la numismatique orientales, et dont S. M. I. a daigné accepter l'hommage.

— Dans une de ses dernières séances, l'Institut archéologique de Londres, présidé par lord Talbot de Malahide, a reçu de plusieurs de ses membres d'intéressantes communications. Le duc de Northumberland a exhibé des sceaux d'argent originaux, gravés par Simon, représentant les armes et le portrait d'Algernon Percy, comte de Northumberland, lord, grand amiral en 1632; un sceau de plomb, trouvé dans la Tamise, et portant l'effigie et le nom de Henri de Percy, XIII[e] siècle; un anneau d'or de la période romaine, trouvé à Corbridge. M. Neville a présenté des anneaux de sa riche collection, entre autres des spécimens anglo-saxons d'un magnifique travail. M. le professeur Buckman a lu un compte rendu détaillé de la fondation à Cirencester d'un musée destiné à recevoir les nombreuses antiquités romaines découvertes dans ces derniers temps. Ce musée a été fondé grâce à la générosité du comte Bathurst, et les remarquables dallages en mosaïque, découverts dans ces dernières années, y ont été transférés par les soins du professeur Buckman.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des peuples anciens et modernes, d'après leurs origines, leurs langues, leurs institutions publiques et les monuments des arts, par J. J. Champollion-Figeac, bibliothécaire au palais impérial de Fontainebleau; illustrée de 40 peintures à l'aquarelle. — *Asie orientale; l'Iran, ou Perse ancienne et moderne.* Ouvrage présenté et dédié a l'empereur. Paris, Magiaty, 1857; 1 vol. grand in-8°, papier vélin. Prix : 12 francs.

Après la dédicace on lit l'*Avertissement* qui suit : « On trouvera dans le premier chapitre de cet ouvrage le précis des motifs qui ont porté son auteur à écrire dans son titre : *Asie orientale; la Perse.* Ils justifieront peut-être cette indication, qui s'écarte en effet de l'ordre ordinaire des divisions systématiques de l'Asie centrale en général ; ce sera, si l'on veut, un système de plus, mais il n'altère en rien les fondements de l'histoire. »

Ce volume est le premier publié des dix qui composeront l'ouvrage, et dont le manuscrit est presque tout entier dans les mains de l'éditeur. Les volumes sur l'Asie sont les premiers, l'auteur ayant reconnu dans l'Asie centrale trois berceaux de civilisations : pour la race jaune, la Chine avec les îles de l'océan Oriental ; pour le reste, à l'est, la race blanche divisée en deux familles et deux influences ; la famille indienne jusqu'à l'Euphrate; la famille arabe ou sémitique jusqu'à la Méditerranée, et entre les deux grands fleuves, le mélange des deux familles dans les idiomes et les institutions. Pour le Sémitique l'écriture de droite à gauche, et de gauche à droite pour l'Indien qui la donna à l'Europe. Nous rendrons compte, et bientôt, de ce premier volume. Le second est sous presse. L'éxécution typographique est des plus belles et des plus soignées; les aquarelles, par un procédé nouveau, imitent parfaitement la peinture. L. E.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées par H. Barbet de Jouy, conservateur-adjoint des antiques et de la sculpture moderne au musée impérial du Louvre; un volume in-8, 1857; Paris, V. Didron.

Le but que s'est proposé l'auteur de ce livre est d'appeler l'attention des archéologues qui visitent Rome, sur une classe de monu-

ments trop peu connus et dont l'examen offre cependant une foule de renseignements utiles pour l'étude de l'archéologie romaine et du moyen âge. Montfaucon, Caylus, Ciampini, etc., ont écrit sur ces monuments; mais, ces travaux faisant partie d'ouvrages considérables et peu portatifs, laissaient désirer depuis longtemps un livre d'un format commode dans lequel fût rassemblée la description de toutes les mosaïques des édifices religieux de la ville éternelle. C'est la tâche dont s'est chargé M. Barbet de Jouy, et qu'à notre avis il a parfaitement remplie.

Dès le règne de Constantin, les mosaïques jouèrent un rôle important dans la décoration des édifices religieux, et tout en reconnaissant que les cimetières souterrains en possèdent d'antérieures à cette époque, l'auteur commence sa description par les mosaïques du IVe siècle, ne s'occupant que de celles qui ont toujours vu le jour (1).

Dans une savante introduction, l'auteur trace l'histoire de l'art chrétien au moyen âge; puis, vient ensuite la description de chaque mosaïque classée par ordre de date de leur exécution, et l'on remarque que de l'année 868 à 1130, il n'existe à Rome aucun vestige de mosaïques exécutées dans cet intervalle. Dans ses descriptions, l'auteur entre dans les détails les plus minutieux des sujets qui y sont représentés, cite les textes à l'appui de leur origine ou de leur transformation et les noms des artistes chaque fois qu'il a pu les découvrir. A. E.

Ramayana, poema sanscrito di Valmici; traduzione italiana con note; per GASPARDE GORRESIO, socio della Reale academia di Torino, etc. Volume quarto della traduzione, nono della serie dell' opera. Parigi, stamperia imperiale, 1856; grand in-8°, Paris, Franck, rue de Richelieu.

L'antique littérature est aussi de l'archéologie, puisqu'elle fait connaître à la philologie les langues primitives ou du moins les plus anciennement cultivées; à la paléographie les plus anciens systèmes graphiques; à l'histoire, les plus anciennes institutions, mœurs et coutumes.

(1) Plusieurs mosaïques chrétiennes importées ou exécutées sur place, ont été retrouvées en Algérie depuis notre conquête (voy. *Revue archéologique*, IVe année, planche 78 et page 661, où il est question de la grande mosaïque de l'Église de la basilique de Reparatus, à Orléansville); leur comparaison avec les mosaïques de Rome peut offrir une étude intéressante.

Sous ces divers aspects, l'ouvrage indien dont on vient de lire le titre traduit en italien, mérite une place dans les pages de la *Revue archéologique*. Cet ouvrage, en effet, est un grand poëme dont l'origine est antérieure à l'époque et aux immortelles épopées d'Homère; il est un précieux exemple de la langue sanscrite à son état secondaire (les *Védas* étant antérieurs). Ce poëme est aussi, comme les ouvrages d'Homère pour les régions européennes, l'histoire et la statistique de la partie de l'Asie orientale qu'arrosent le Gange et l'Indus; et cette région tient la première place dans le tableau des annales de l'intelligence humaine lorsqu'elle s'est manifestée par des institutions publiques, par des écrits et des monuments.

Comme dans les ouvrages épiques des temps postérieurs et des pays plus occidentaux, il y a dans le Ramayana de la mythologie et de l'histoire; toutefois les traditions historiques y sont mêlées, sans confusion, avec leurs croyances, et leurs héros avec les dieux; mais le Ramayana est le plus ancien modèle de l'épopée guerrière et mythique, où le lecteur attentif puise aussi des notions certaines sur la cosmogonie selon les Indiens, sur la géographie, les productions et l'histoire du vaste continent qu'ils habitaient.

Rama, fils du roi Dasaratha, et qui est une émanation de Vischnou, s'annonce dès sa naissance, et à des signes certains, comme un héros invincible; par l'ordre de Brahma, il est prédestiné à combattre et à soumettre Ravana, le chef redoutable de la race impure des Racsasi de Lanca (nom antique de l'île de Ceylan); et le jeune guerrier accomplit cette divine mission, après avoir surmonté tous les obstacles que les hommes et les génies malfaisants ont soulevés contre lui. Une jeune beauté qui lui avait été promise et que les impurs avaient ravie, lui est rendue : elle est le plus beau trophée de sa victoire.

La narration est d'une grande étendue; le volume que nous annonçons est en effet le quatrième du texte traduit en italien, et le neuvième de l'ensemble de l'ouvrage; sur ces neuf volumes déjà publiés, le texte sanscrit en occupe cinq; avec le douzième volume l'œuvre sera complète, texte et traduction.

Le nouveau volume a pour sujet deux parties remarquables du poëme : la jeune et belle Sita retrouvée dans l'île de Lanca (Ceylan), et la guerre, entreprise pour elle par Rama contre les Racsasi, va commencer; les infortunes du héros, son exil, la douleur et la mort de son vénérable père, intéressent au suprême degré, et partout on s'émeut « aux mouvements d'une civilisation cultivée, s'énonçant par de grandes images, par la force du sentiment religieux,

la puissance des affections, la majesté même de la douleur, et la connaissance intime des lois morales de la nature » (1).

Comme œuvre d'art, M. Gorresio rapproche cette partie du poëme de Valmici, des compositions analogues issues du génie de l'homme en Orient et en Occident, de ses diverses races, et le savant philologue, le fidèle et élégant traducteur, amplement nourri de la lecture des *Testi di lingua*, accorde à la race indo-européenne le privilége de l'invention et des parfaits modèles de la poésie épique. Elle n'exista en effet ni chez les peuples sémitiques, ni en Égypte, ni en Chine, et les chefs-d'œuvre modernes de ce genre appartiennent aussi tous, autour de nous, à cette même race indo-européenne qui a dominé dans notre Occident. L'énumération analytique (2) de toutes les épopées en langues grecque, latine ou modernes, confirme en effet le privilége du génie épique en faveur de cette illustre race, à laquelle appartient aussi le génie de la civilisation où la science révéla d'abord à l'homme les lois de la morale et du devoir. M. Gorresio recherche l'explication de ce phénomène physiologique et intellectuel, et il s'accorde avec quelques critiques modernes sur cette délicate et encore insoluble question; car l'élément primitif, un homme contemporain de la première civilisation indienne et de la première épopée, est encore et toujours attendu.

Le cinquième et le sixième chant du poëme sanscrit forment le quatrième volume de la traduction italienne; les notes philologiques et historiques le complètent (408 pages); et quant à cette traduction comme à ces notes, il est nécessaire de rappeler ici qu'il résulte des profondes recherches du savant membre de l'Académie de Turin, associé aussi de l'Institut de France, que le Ramayana ne fut pas d'abord écrit, qu'il fut recueilli par la tradition orale, répandu par les rhapsodes dans les diverses parties du continent indien; qu'on le recueillit ensuite par écrit avec l'intention de le purger des diversités et des interpolations que l'usage populaire y avait introduites, et de le rétablir d'après les plus authentiques traditions. Et c'est là aussi l'histoire des poëmes d'Homère! Pour le Ramayana, le travail de recension fut fait dans plusieurs colléges également célèbres, et il en résulta plusieurs rédactions, parmi lesquelles dominent le texte de l'école Bengali, ou occidentale, et celui de l'école boréale (à Bénarès). C'est le premier texte que M. Gorresio a préféré et suivi, le texte de Bénarès étant corrompu par de

(1) Gorresio, *Préface du volume annoncé.*
(2) *Idem*, Préface, p. v à xiii.

fâcheuses additions reconnues unanimement des critiques modernes, et dont le moindre inconvénient serait de rajeunir de quelques siècles l'âge réel du poëme.

Cette belle entreprise avance vers son terme; l'infatigable zèle du docte académicien qui s'en est chargé ne se ralentit point, et répond ainsi à la royale protection à laquelle l'Europe savante est redevable d'une édition complète du texte original, et d'une excellente traduction, d'une des plus anciennes et des plus belles productions du génie littéraire de l'antiquité orientale, et c'est cette même volonté qui désigna les presses de l'imprimerie impériale de Paris pour l'exécution matérielle de l'ouvrage : ainsi le voulut l'illustre souverain Charles-Albert, dont les populations sardes n'oublieront jamais les bienfaits, dont l'histoire rappellera toujours la glorieuse vie, la glorieuse mort; et son auguste successeur, le roi Victor Emmanuel, accorde la même protection à l'achèvement de ce même ouvrage, bien digne de sa royale bienveillance par son antiquité comme par son sujet et son importance à la fois historique et littéraire; ses deux textes élégants et fidèles et sa belle exécution typographique ont déjà obtenu l'approbation publique.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1857, deuxième semestre, in-8, Paris, Dumoulin.

On trouve dans ce bulletin une notice sur la vie et les ouvrages de M. de Villiers du Terrage, par M. Alfred Maury; une notice sur M. le baron d'Hombres-Firmas, par M. Nicard; l'extrait des procès-verbaux des séances d'avril à juin 1857, qui contiennent des communications intéressantes de M. Léon Renier sur les inscriptions de l'Algérie; de M. Nicard sur des fragments d'étoffes imprimées du milieu du XIVe siècle faisant partie de la collection de M. Odet, de Sion (Suisse); de M. de Montaiglon sur des sculptures qui décorent la porte de la *maison Scipion*, aujourd'hui la boulangerie générale des hôpitaux de Paris; de M. E. Grésy sur un statére gaulois trouvé près de Melun, et sur une plaque de ceinturon de l'époque mérovingienne; de M. Deveria sur deux scarabées égyptiens.

Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs, et sur les principes philosophiques de cette science, par M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut, in-8, 1855, Paris, A. Leleux, prix 2 francs.

LES

CARES OU CARIENS DE L'ANTIQUITÉ.

PREMIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Des écoles de Voss et de Creuzer, ou de leurs systèmes en fait de mythologie. — J'aborde un sujet épineux, souvent entamé et jamais résolu : celui de l'origine des Cares, ou plutôt des Cariens, que je traite à ma guise, parce que je ne saurais le séparer de l'examen de leurs croyances et de leurs cultes, de la recherche de leurs établissements domestiques, civils et politiques, ces établissements relevant de leurs cultes. M. Alfred Maury vient de soulever cette question avec un savoir solide et une expérience consommée, dans le tome Ier de son *Histoire des religions de la Grèce antique*. Je prends date de ce travail, et je m'installe dans un petit coin du palais qu'il vient d'ériger à la science. Je ferai le métier de l'araignée industrieuse qui file sa trame dans un coin de la corniche. Il se peut que ma toile soit emportée par un coup de vent ou de balai; je n'exercerai pas moins ma patience à ce travail modeste.

Chacun de nous porte avec soi sa méthode; car il n'y a de méthode solide que celle dont on peut rendre compte, par suite de son expérience personnelle. M'inclinant devant le savoir des autres, j'essaye de me rendre compte de leur méthode, que je ne prétends pas critiquer, mais que je voudrais apprécier pour en profiter. J'aurai donc beaucoup à apprendre de M. Maury, en l'écoutant de mon banc avec l'attention qui est due au maître. Je suis donc son auditeur, et si je le contredis en apparence, ce sera pour m'éclairer en profitant de ses objections.

Voilà donc l'idée que je me suis faite sur une méthode à suivre dans l'exploration du domaine de la mythologie. J'avance avec précaution dans mon sujet, avant d'aborder le cœur de la place; car en toutes ces matières il s'agit d'une combinaison de hardiesse et de

prudence. Sans hardiesse on n'arrive pas, et sans prudence on se casse le cou.

La connaissance des textes va de soi. Il est bien entendu que l'on ne saurait juger un objet quelconque que sur les pièces du procès en litige. De prime abord, on se trouve cependant arrêté en face de deux difficultés, dont il s'agit de triompher. Il faut se rendre compte de ces difficultés en interrogeant les systèmes de Voss et de Creuzer, auxquels est due l'initiative des recherches mythologiques de l'Europe moderne.

Comme les principes de ces écoles se portent mutuellement des coups mortels, il a fallu les déserter sur leurs ruines communes. Il est de fait, toutefois, que nous avons bu à la source de leurs théories contradictoires, et que tous ceux qui ont suivi la route de ces études y ont bu à leur profit. Voilà donc ce qu'il faut savoir apprécier, ce que Voss et Creuzer nous ont appris et ce qu'ils nous ont fait désapprendre.

Pour s'expliquer le motif qui a fait dévier de la voie suivie par ces deux grands philologues, il faut reconnaître les impasses dans lesquelles ils nous ont jetés. Rien de plus utile, dans la recherche de faits qui nous sont à peu près inconnus, que ces premières marches erronées dans lesquelles on s'engage forcément; car c'est par suite de l'impossibilité d'avancer que l'on est obligé d'ouvrir des voies nouvelles. L'erreur perd tout son danger dès qu'on cesse de s'y obstiner, et qu'elle n'est, par conséquent, plus un obstacle. C'est là un des plus grands enseignements de la science, et en général de la vie humaine.

L'école de Creuzer multiplie les renseignements; c'est là un avantage, car toute combinaison est une lumière. L'école de Voss ne combine pas, et c'est là sa faiblesse. Creuzer construit une sorte d'édifice multiple sans unité de plan, et Voss entasse des matériaux sans ciment aucun et sans construction aucune.

La façon de combiner de Creuzer est l'opposé de l'*éclecticisme* scientifique; celui-ci est, en effet, un choix de matériaux : elle est par conséquent le contraire d'une édification scientifique, dans laquelle les matériaux sont choisis en vue d'un certain ensemble. De là le nom de syncrétisme qui lui est donné. Or, le syncrétisme manque absolument de *critérium*, et c'est là son désavantage.

Quand un homme de la valeur de Creuzer s'adresse au monde savant, on doit l'écouter respectueusement et en silence. Il a à sa disposition une science philologique immense, puisée à la source des auteurs classiques; mais comme il subordonne les faits que lui

fournit ce savoir incontesté, au désir de ramener la Grèce à l'Orient, comme à sa source, il se trouve insuffisant, puisque la connaissance des langues orientales lui fait défaut. Il marche ainsi d'un pied, et il cloche de l'autre. Voss n'a pas le même inconvénient : il marche des deux pieds, en les appuyant sur le sol de la Grèce et de Rome; il écarte partout l'Orient, qui lui est étranger, et qui lui est surtout incommode. Aussi fait-il plus que de l'écarter de la main : il l'écarte aussi du pied, et il lui adresse, en passant, force injures.

La faute de Creuzer est l'inverse de celle de Voss : l'un est disposé à tout confondre, et l'autre l'est à tout isoler. Le premier mêle ce qui appartient à des peuples d'idiomes, de mœurs et de croyances hétérogènes, et l'autre nie tout rapport et toute connexion entre des races ayant une parenté d'origine, de mœurs et de croyances, parenté qui éclaire leur histoire d'une lumière mutuelle. Telles sont les raisons pour lesquelles Creuzer manque de critique, et Voss n'en a qu'une d'une mince valeur.

Une critique comme celle de Voss ne demande ni grand savoir ni grand effort : elle ne suppose ni une grande force ni une grande sagacité : elle consiste à classer les témoignages par ordre d'auteurs, et à classer les auteurs par ordre de date. Mais on ne va pas loin avec cela pour les jours de la haute antiquité, pour ces jours où il n'y a que des mots, des coutumes, des traditions, des légendes, où l'histoire fait radicalement défaut.

Voss interroge donc Homère en première ligne, puis Hésiode, et ainsi le reste jusqu'à Nonnus et les Pères de l'Église. Travail utile en soi, quand il est entrepris par un homme consciencieux comme Voss, érudit comme Lobeck, ingénieux comme Letronne. Mais l'ordre des dates ne constitue pas un jugement : il ne prouve que la date de tel auteur; il ne prouve pas la date de tel mot, de telle tradition, de telle légende, de telle coutume. Il constitue, si l'on veut, une présomption, pas autre chose.

Donc, si Creuzer est sans histoire proprement dite, l'histoire, chez Voss, chez Lobeck, chez Letronne, n'arrive à sa place que dans les époques les plus modernes, dans les époques où la date prend une valeur, qui est au contraire presque nulle pour les époques *sans date*. Du reste, la date a, avant tout, une valeur matérielle quand il s'agit d'un fait. Si elle a une valeur morale, c'est tout au plus quand il s'agit de l'application d'un mot, rarement du mot en soi; du développement d'une idée, jamais de l'idée en elle-même; de la forme sous laquelle se présente une intuition de l'esprit humain, jamais de cette intuition même. Il existe pour toute

pensée un germe, et de même qu'il est facile de distinguer entre la racine d'un arbre et sa cime, de même il paraît facile de distinguer entre la naissance d'un mot, d'une idée, d'une intuition de l'esprit humain et leurs derniers aboutissants. Toutefois la comparaison n'est pas absolue; car comment assigner d'exactes limites aux manifestations de l'esprit humain? Un germe est déjà un tout; l'arbre n'existe pas seulement par sa racine, il est encore contenu dans la racine. Voss et surtout Lobeck, et même Letronne, semblent ignorer cette loi de l'esprit humain, parallèle à la loi de la nature. On dirait qu'ils conçoivent le développement d'un mot, d'une idée, d'une intuition point pour point; on dirait qu'ils les conçoivent comme une agrégation d'atomes.

Telles sont mes prémisses sur ces deux grandes et savantes écoles. Arrivons maintenant à leur application.

I.

Creuzer et ses disciples les plus éminents se sont empressés de mettre sur le même niveau tous les témoignages et toutes les interprétations imaginables de ces témoignages. Il y en a de purement symboliques, de purement mystiques, de purement allégoriques; il y en a de purement physiques, de purement métaphysiques, de purement éthiques. On les coud ensemble de la façon la plus légère; on enlace les fils de la trame, mais l'on n'arrive à aucun dessin de la trame. Il n'y a là ni parallèle, ni reflet, ni indication nette, précise, ni sentiment, ni intuition ou passage de tel ordre d'idées à un autre ordre. On n'échappe de la sorte à aucune des anomalies, et l'on ne peut pas davantage l'expliquer. Que sort-il de tout cela? Un vaste imbroglio panthéistique, sur la nature duquel nous allons bientôt nous expliquer. Deux choses ont radicalement disparu dans cet amalgame : la naïveté du monde antique et le dessin ferme, net et accusé des rites religieux dans leurs rapports avec les institutions domestiques et les origines de la vie sociale.

Entre une certaine aperception mystérieuse des forces du monde physique, telle qu'elle est propre aux hommes d'un temps reculé, entre la foi à une certaine magie et une certaine sympathie du monde moral et du monde physique dans leur contact à la fois naturel et instinctif, entre la merveille telle qu'elle se présente à leur esprit et l'objet de la merveille, et la spéculation plus ou moins mystique des Néoplatoniciens, plus ou moins allégorique des Stoï-

ciens, qui ne sent la distance? Il a fallu la suite des âges, et à la suite des âges il a fallu la suite des systèmes, pour arriver aux conceptions d'un Zénon, d'un Proclus, d'un Porphyre. Ils nous initient à un paganisme scientifique éclos dans les écoles, et enterré dans leurs livres sous sa dernière forme. Où y a-t-il là une fleur, une vie, un premier épanouissement?

Mais ce n'est pas tout encore.

L'Orient fut ouvert aux Grecs depuis leur établissement dans l'Asie Mineure et leur conflit avec les Perses, mais surtout depuis Alexandre. C'est ce qui est à distinguer.

Tout spontané que soit le génie hellénique, dans la métaphysique comme dans les arts et dans les sciences, il n'en a pas moins des ancêtres : témoin les anciens théologiens de l'école néo-orphique; témoin Phérécyde et quelques autres; témoin encore Thalès, Diogène d'Apollonie, Héraclite; témoin les Pythagoriciens, les Éléates; témoin Démocrite, et l'on peut ajouter Anaxagore, sans crainte de se tromper et sans offense aucune. Aucun de ces hommes plus ou moins puissants n'a mis l'Orient au sac et au pillage; mais leur contact avec la spéculation des Mages, des Phéniciens et des Chaldéens, n'est nié que par des esprits systématiquement prévenus.

La Grèce ne devient originale, en fait de spéculation, qu'à dater de Socrate. Les premiers sages ont voyagé dans une grande partie de l'Orient. Il y avait un grand conflit d'écoles dans l'Asie Mineure; il y régnait un mélange de croyances asiatiques et helléniques de toutes les origines. Tout cela devait s'enflammer au contact de la pensée; tout cela devait s'en dégager sous la forme de la spéculation, liée d'abord à des pratiques d'ascétisme et d'abstinence, l'école de la science étant en même temps une école morale, et ce fut seulement après Socrate qu'elle se réduisit à la pensée pure.

Rien de pareil à dater d'Alexandre, où l'originalité cesse quand les Grecs et les Orientaux se pénètrent sans jamais toutefois s'identifier; le sage de l'Orient peut être alors appelé un Grec apocryphe; tandis que le sage de l'Occident devient un faux Asiatique. On fausse leur génie respectif, en perdant le sens de leur distinction propre. Telle est la source du syncrétisme.

Les Péripatéticiens ont fait mine d'abord de vouloir continuer la grande école d'érudition scientifique de leur maître; mais au lieu de chercher à pénétrer les doctrines étrangères, qu'Aristote seul était en état de comprendre, ils mêlent les idées grecques même aux idées phéniciennes, babyloniennes et autres, comme nous le voyons par les curieux fragments que Damascius nous a conservés. Les Stoï-

ciens et les Néoplatoniciens ajoutent encore à la confusion qui régnait dans ces matières. Quant aux Épicuriens, ils cherchent, avant tout, à mêler à tout cela leur plate doctrine.

Il faudra interroger, d'autre part, ce que les Grecs nous ont transmis de Bérose, malheureusement sous un déguisement hellénique qui en dénature quelque peu le caractère.

Les Grecs cessent d'être des Grecs, et les Orientaux d'être des Orientaux par ce mélange de doctrines qui les dépouille de leur originalité sans qu'ils parviennent à des créations nouvelles.

Plus nous avançons vers l'époque romaine, où les vainqueurs marchent sur les débris de l'empire des Lagides et des Séleucides, plus l'imagination des philosophes se met au grand déshabillé de leurs pensées et de leurs inventions. La masse des apocryphes grossit à la hauteur d'un amas d'ondes, soulevées par la tempête dans l'Océan et précipitées dans le néant de leurs écumes. Tout s'engloutit dans l'abîme d'un panthéisme gigantesque dont les créations manquent de formes. Les Néoplatoniciens et les prétendus Néopythagoriciens échouent dans le naufrage de leurs imaginations et se débattent dans le néant de leurs rêves. On veut arriver à une sorte de monothéisme, à l'aide d'une dialectique *sui generis* qui s'évertue dans le chaos des conceptions panthéistiques. Il s'agit de tenir tête aux disciples d'Épicure qui transforment les dieux en hommes; on ne se contente pas des abstractions de l'école des Stoïciens qui changent les dieux en puissances physiques et en entités morales.

C'est dans ce tohu-bohu de contradictions que la science de Creuzer s'est vraiment délectée en y déployant ses ailes. Jeter la sonde dans ce mirage que l'on appelle un océan pour en chercher les profondeurs serait une œuvre inutile. Composer l'histoire même de ce syncrétisme serait au contraire une œuvre méritoire, mais on ne l'a pas tenté.

Ce qui n'est pas bon en soi n'en a pas moins la raison d'être. Il n'est donc pas sans importance de scruter ces époques du chavirement des âges du passé dont les débris se heurtent et se confondent. Elles résultent du contact de beaucoup de peuples, charriant les ruines de beaucoup de siècles, quand il n'y a plus de boussole dans l'esprit humain. Tel fut l'état de l'Inde à la naissance du bouddhisme, au conflit de l'islamisme, et telle elle se montre de nouveau à l'époque actuelle. Telle fut la monarchie persane sous les Sassanides; telle fut encore la Perse des Soufis et des Schiites, du temps où les croyances indiennes, juives, chaldéennes, gnostiques et manichéennes s'y rencontrèrent toutes ensemble.

L'Europe nous offre un spectacle tout aussi curieux aux jours de la Renaissance ; quelque chose d'analogue tend encore à se reproduire, mais sous d'autres conditions, dans la situation morale et intellectuelle de l'Europe présente. C'est contre cet écueil que l'école de Creuzer a fait force de voiles. Voilà pourquoi il importe de démêler les éléments de ces confusions pour se faire une juste idée des choses. Ces époques syncrétistiques de l'esprit humain deviennent singulièrement instructives si on ne s'y livre pas, si on les débrouille, si l'on ne s'y précipite pas tête baissée pour s'y noyer, si on s'y embarque avec le lest suffisant pour en braver les dangers et les fatigues.

Voilà donc ce qui arrive aux temps du syncrétisme. Les plus grands talents y avortent par excès d'aliment, s'y perdent dans un mysticisme sans portée et sans contour. Certes, des vues ingénieuses, des traits de génie même abondent, c'est le chaos riche et fécond, mais l'esprit ne sait plus en tirer un monde.

En voici la raison. C'est que le chaos savant n'est pas le chaos originel des êtres et des choses ; c'est qu'il n'y a pas de souffle assez puissant qui soit en état de débrouiller l'amas de nuages et leur encombrement, quand ils sont enfantés par la confusion du savoir. Certes Plotin avait du génie ; il y a eu parmi les Soufis plus d'un grand cœur, et parmi ces grands cœurs il y avait plus d'un grand esprit ; Marsile Ficin, Pic de La Mirandole étaient des hommes étonnants ; mais de quels siècles ont-ils été les phares et qui va s'instruire à leur école, comme on s'adresse à un Platon et à un Aristote, même à un saint Thomas d'Aquin en dépit de son armure scolastique ?

Si Creuzer manque d'ordre et que ce soit là le cachet de son école, l'ordre règne avec minutie chez Voss et dans les rangs de ceux qui glissent sur ses pas, sans être entrés dans ses souliers, et sans porter son uniforme. Le plus éminent disciple de cette raison solide mais un peu étroite dont Voss s'était rendu l'organe en Allemagne, M. Letronne, chasse les nuées, mais il n'éclaire pas les profondeurs. Sa sagesse est une pure abstention de telle ou de telle espèce de folie ; elle est donc négative.

A l'opposé de Voss, car il était poëte, enthousiaste d'Homère, d'Eschyle, appréciateur d'Aristophane, Lobeck et Letronne, ces deux grandes lumières de l'école opposée à celle de Creuzer, ne font aucun cas de l'antiquité. Platon leur fait hausser les épaules ; l'art, la poésie, le génie grec n'entrent pas dans leur esprit ; la religion est à leurs yeux un conte. Rien de plus clair que la verve de

leur intelligence, rien de plus net que leur esprit. Lobeck ne discute jamais, il fournit des matériaux à la discussion et les classe avec une rare intelligence. Letronne discute admirablement, mais, comme je le dis, il nie et il se borne à nier. A ses yeux comme à ceux de Lobeck la mythologie est une billevesée; Voss y voit encore de la poésie et même de la morale.

J'arrive au rôle de la date en fait de recherches mythologiques, à cet emploi de la date dont Voss, Lobeck et Letronne font leur boussole et leur étoile. Ottfried Muller en a admirablement démontré le néant en ces matières. Il arrive plus d'une fois qu'un écrivain tardif qui se traîne à la suite de longs âges, recueille un fait précieux des plus vieux jours du monde; il se peut qu'Homère lui-même ne fournisse à ce sujet que de faibles renseignements; car le premier fouille des décombres, et en les fouillant rien ne l'empêche de trouver son grain de millet; l'autre n'a pas le trouble de la fouille; il est tout argent comptant, dans un présent splendide, mais de date récente par rapport aux objets dont il traite.

Si une date ne s'applique pas à un fait borné et matériel, si elle se rapporte à une coutume, à un sentiment, à une idée, il faut en peser le témoignage. Elle cesse d'être quelque chose comme date, on lui demande plus que son chiffre, on s'adresse à sa signification. Mais quoique Voss fût enthousiaste d'Homère, quoiqu'il le mette en avant sur toute chose, il n'y a pas trace, dans tout Voss, de la moindre investigation ni sur les temps d'Homère ni sur les sources dont il avait pu profiter. Il dit ce qui est, il le classe, il l'ordonne, mais il ne le scrute pas, il n'en fait pas le sujet de la pensée et de la réflexion. Ainsi il savait cet auteur à fond, mais il ne l'avait pas médité. Cette poésie le ravissait au point que sa traduction n'est pas un calque, c'est un quasi-Homère. Sauf la traduction de Shakespeare par A. G. de Schlegel, je ne sache pas d'exemple d'une seconde merveille de ce genre dans la littérature d'aucun peuple.

C'est ainsi que Voss ne s'est jamais aperçu de la grande distance qui séparait Homère de l'âge héroïque. Il en a les sentiments et les idées, il n'en a plus les croyances. Les dieux d'Homère n'appartiennent plus au culte et à la vie pratique, ils sont vivants, palpables, mais ils ne vivent que dans l'imagination. Ce sont, en grande partie déjà, des figures purement poétiques; ils ont presque cessé entièrement d'être les dieux de la famille, de la parenté, de la tribu, de l'établissement civil et politique. Ils constituent une monarchie des dieux, et cela séculairement, bien avant les temps d'Homère; mais cette monarchie est une combinaison et un sys-

tème, elle n'appartient pas à un âge primitif, car l'âge héroïque n'est déjà plus un âge primitif, la politique s'y fait jour dans toute la pensée, dans toute l'ordonnance de l'armée des dieux, dans tous les départements qui leur sont assignés dans l'ordre de la nature, comme au sein d'une société guerrière naissante mais vigoureusement constituée.

La monarchie des dieux est très-vieille chez Homère, cela peut se prouver par celle que nous rencontrons dans les grands poëmes épiques de l'Inde, et dans les fragments de poëmes épiques que les Scandinaves nous ont conservés sous forme païenne. Il est certain que la conception d'une pareille monarchie était déjà toute formée dans l'esprit des races guerrières de l'Asie centrale, qui furent la souche des Kchatriyas de l'Inde, des héros de la Grèce hellénique et des fils d'Odin ou de Wodan du temps de l'arrivée des races guerrières de la Germanie en Europe. Il y a là plus que des analogies de situation, il y a analogie de noms et de légendes; il y a là un fond commun qui s'appliqua ensuite aux localités de la Grèce, de l'Inde et de la Germanie.

Mais ce vieux système n'a pas empêché les dieux de posséder un caractère domestique et ethnique de beaucoup antérieur à leur génie politique; or, voilà ce qui a déjà presque entièrement pâli chez Homère; et il en est de même dans la poésie épique des Germains et des Indiens, preuve évidente que la poésie épique n'est pas vraiment contemporaine de l'âge héroïque même. Il nous est arrivé quelques poésies de Scaldes d'une époque très-postérieure il est vrai, mais de Scaldes historiquement connus qui vivaient à la cour de leurs rois et de leurs héros. On voit aussitôt qu'ils vivent dans un monde réel, et que les dieux y sont les dieux d'un foyer et d'une famille, ce qui ne les empêche pas d'occuper leur rang dans l'*Asgard* même.

Rien de plus instructif du reste que l'étude de cette monarchie des dieux telle qu'elle ressort de l'épopée de tous ces peuples. Un dieu occupe chacun des trois mondes, le ciel, l'atmosphère (plus tard l'océan), le monde inférieur ou les abîmes. Mais ce qui est obscur chez les Germains et les Hellènes devient clair quand on s'adresse aux Védas. Le Zeus olympien, l'Indra roi des cieux, l'Odin qui trône dans l'Asgard sont des usurpateurs; ils ont détrôné des dieux antérieurs à leur empire, ils ont détrôné ceux que les Grecs appellent leurs deux frères. Poseidon est un dieu plus vieux que le Zeus olympien, et il en est de même de Hadès. C'est ainsi que Indra s'est défait de Yama et de Varouna, c'est ainsi qu'Odin a obscurci

Loki et un dieu du nom d'Aegir. On n'arrive à ce résultat que par une exploration très-détaillée du domaine de la mythologie comparée chez tous les peuples de la famille indo-européenne. Une telle recherche n'existait pas et ne pouvait pas exister du temps de Voss, cela est certain ; mais quelque chose se pouvait déjà de son temps et cela est certain encore. Voss aurait pu, il aurait dû comprendre la composition toute politique, toute systématique de l'Olympe chez Homère ; il aurait pu, il aurait dû en tirer des conclusions, et il n'en a rien fait. Loin de là, il a l'air de placer un arrangement pareil à celui des dieux d'Homère à la tête des choses, pour en faire découler la religion des Grecs mêmes.

Cependant Voss n'ignorait pas que les peuples ne commencent pas ainsi. Il savait fort bien que les Grecs avaient débuté par une constitution de familles, de parentés, de tribus, de phyles, de dêmes, d'amphictyonies, et qu'ils s'étaient réunis postérieurement dans une *polis* pour y former une *politeia*. La Grèce lui enseignait tout cela, et Voss était très au courant de la Grèce. Pourquoi l'ignorait-il quand il s'agissait des dieux des Hellènes?

A part le dieu *un* qui est partout le dieu de la *conscience*, il y avait ce même dieu qui se traduisait dans le culte du foyer domestique d'une manière spéciale. C'était le dieu des pères, le lien entre les vivants et les morts, le pivot de la famille. Il se reproduisait, sous une seconde forme, dans une seconde espèce de foyer, qui était celui de la *phratrie ou de la parenté ;* sous une troisième forme, dans une troisième espèce de foyer, qui était celui du dême ou du canton habité par une parenté plus étendue que celle de la phratrie; sous une quatrième forme dans une quatrième espèce de foyer, qui était celui de l'amphictyonie, ou d'un lien de voisinage et, pour ainsi dire, de *cousinage* politique et social entre des dêmes contigus de territoire; sous une cinquième forme enfin dans une cinquième espèce de foyer, qui était celui de la *polis* (πόλις) ou de la cité politique, siége naissant d'un peuple souverain, ayant à sa tête des rois-pontifes, généralement héréditaires dans le principe de l'institution même.

Voss passe tout cela sous un silence absolu et tombe aussitôt des dieux des bois, des dieux des Pélasges (sur lesquels il se trompe les trois quarts du temps), dans l'Olympe d'Homère, sans se douter le moins du monde du casse-cou de son évolution. Il avait cependant entrevu quelque coin de la marche historique des choses dans le culte de Dionysos, du dieu qui indique les développements d'une culture naissante dans les rangs d'une humanité primitive.

Disons-le cependant à l'honneur de Voss. Croyant à un Dieu vivant, auteur de l'homme et auteur du monde, il n'avait pas donné dans les idées des encyclopédistes, qui régnaient au XVIII[e] siècle, idées dont Lobeck et surtout Letronne paraissent s'être beaucoup moins sevrés.

Le travail d'analyse et de décomposition aurait mis Voss sur-le-champ à bout de son critérium de dates, s'il avait eu la force de l'entreprendre; mais Voss n'était pas un Lessing : il voyait le *comment*, il ne demandait pas le *pourquoi*. La route était, du reste, beaucoup plus longue et beaucoup plus laborieuse que la simple route des dates; il aurait fallu la percer, et pour la percer, il aurait fallu se servir d'une critique qui ne se borne pas à un résultat négatif, qui joue de la mine et de la sape pour frayer une voie de communication sérieuse entre un point de départ et un point d'arrivée.

Ce qui était faisable pour Homère sous une forme l'était également pour Hésiode, mais sous des conditions tout à fait étrangères au génie de Voss et à l'ensemble de ses études; car la théogonie est une compilation et ne forme pas un tout, et pour en reconnaître les éléments, il faut s'enquérir de la nature des matériaux. Or cela eût amené à l'exploration d'un domaine sur lequel Voss n'a jamais mis le pied, celui des origines mêmes des spéculations théogoniques et cosmogoniques, théologiques et physiques, et du contact des Hellènes avec les écoles indigènes de l'Asie Mineure.

II.

D'une école d'investigations historiques. — Winkelmann avait créé l'enthousiasme pour l'art des Grecs; Herder avait transporté cet enthousiasme dans le domaine de la poésie. A la fois savant et inspiré, il cueillait toutes les fleurs, telles qu'elles se rencontraient sous sa main : fleurs des champs et cèdres de la montagne, tout ce qui sort des mains de Dieu, tout ce qui naît spontanément au cœur de l'homme. Mais à côté de la naïveté d'une nature grandiose ou d'une nature plus modeste, il savait apprécier la greffe, et à côté de la poésie naïve ou populaire, il exaltait la poésie classique, la poésie d'un grand art chez tous les peuples, dans tous les climats, dans tous les siècles. Gœthe parut alors, en concevant dans son âme, en ses beaux moments, l'harmonie du beau et du bon; puis arriva Wolf, qui fonda la critique scientifique de l'âge moderne.

A Wolf succèdent les Boekh, les Welcker et leurs disciples, remuant des questions naissant alors pour la première fois dans les annales de la pensée humaine : celles de l'origine et de l'esprit des cultes, comme de l'origine et de l'esprit des constitutions sociales intimement liées au culte dans le monde des Hellènes. Niebuhr s'empara de Rome, et mit la main sur ses antiquités politiques et sociales. Les Schlegel traversèrent à tire-d'aile et comme un éclair la Grèce, Rome, l'Orient, le moyen âge. Les Grimm et les Eichhorn explorèrent le domaine de l'antiquité germanique du point de vue de la religion et de la jurisprudence, remontant de la plaine aux sources et descendant des sources à leurs embouchures. Ce fut alors qu'Ottfried Muller se manifesta à son tour, posant le mot du temps en ce qui concernait la mythologie et comme matière d'érudition et comme matière de science. Il mit le doigt sur la plaie des deux grandes écoles de Voss et de Creuzer; il en signala les impasses et démontra la nécessité de les déserter à titres différents, sans méconnaître pourtant les grands services qu'elles avaient rendus à une science naissante.

Le principe d'Ottfried Muller eut ses avantages et ses défauts : commençons par ses avantages. Il combattit Creuzer et Voss du même coup, lorsqu'il soutint la nécessité d'une double investigation, d'abord de la connaissance des cultes locaux, et celle ensuite des cultes ethniques de la vieille Grèce ; car le lieu correspondait généralement à une forme de culte, et influait parfois aussi sur son idée même. L'*ethnos*, au contraire, se rapportait à l'*âme* du culte, à ce qu'il y avait là de pratique, de vivant, d'humain. Chez Creuzer et chez Voss, tous les dieux semblent reposer sur le sol de l'*air*. Ils ne tiennent ni à une localité ni à un peuple. Pour Creuzer, les dieux sont des idées vagues et générales, physiques et métaphysiques, empreintes de ce mysticisme panthéistique de la décadence des religions païennes dont j'ai précédemment parlé. Il n'y a rien là de ce mysticisme vrai, naïf, inspiré, qui constitue l'âme d'une pensée ou d'un sentiment avant l'époque de la pure abstraction, ou du pur entendement rationnel des choses. Ni les Stoïciens, ni les Néoplatoniciens, ni les Néopythagoriciens de l'empire romain n'en ont le souffle. Quant à Voss, ses dieux sont des imaginations populaires, quoiqu'il ait vu juste dans un petit nombre de cas, entre autres (nous le répétons avec plaisir) lorsqu'il a développé dans Dionysos le culte de la civilisation naissante parmi les Pélasges, qui précéda nécessairement l'âge héroïque des Hellènes.

On doit s'attacher à deux choses quand on étudie la *localité* où un

culte se trouve établi et consolidé : d'abord la nature physique, qui lui prête ses éléments naturels; ensuite la physionomie morale du lieu, qui lui vient du peuple qui l'occupe. Muller les distingue parfois avec raison, et il les identifie avec raison encore. Mais à défaut d'une science de la mythologie comparée des races indo-européennes (on n'en connaissait pas encore les premiers linéaments du temps où il écrivait), il ne s'apercevait pas d'une chose : c'est que l'existence simultanée de la foi à plusieurs de ces divinités, qui se trouvent dans un rapport évident avec la nature du sol auquel elles s'adaptent, et qui ne s'expliquent, du moins partiellement, que par cette nature seule, n'implique en aucune façon que ces croyances soient *autochthones*. La grande masse des intuitions mythiques, j'en suis convaincu, remonte aux plus vieux jours du monde, au temps où les ancêtres des peuples de la souche indo-européenne habitaient l'Asie centrale. D'où il suit, si je ne me trompe, que ces dieux ne sont topiques qu'en apparence, et que leurs cultes n'ont pas pris naissance dans les lieux où nous les rencontrons, et où ils semblent trouver leur explication naturelle, mais qu'ils ont été établis dans ces lieux pour leur conformité typique avec les lieux de leur berceau.

Si l'on veut se faire une idée de la bizarrerie des résultats à laquelle peut conduire la doctrine de la localisation des cultes et des dieux que ces cultes impliquent, on n'a qu'à consulter les ouvrages du docte Forchhammer, chez lequel tout ceci est poussé à outrance. Les dieux et les cultes de ces dieux, les héros qui leur succèdent et les cultes de ces héros, ne sont pour lui que de simples accidents de la nature. Tout élément humain y fait radicalement défaut, et l'on dirait que l'homme n'a eu aucun rapport de sentiment et de pensée avec le dieu de la conscience et le dieu de l'univers. Tout s'évapore à l'alambic de cette théorie et se réduit à des accidents de terrain, dans leurs rapports avec les accidents de l'atmosphère.

Rien de cela chez Muller, qui relève avec force et avec tact l'intime rapport de la créature humaine et de l'action divine qui l'agite et la transfigure, qui agit en elle et hors d'elle, et dont il reçoit les inspirations formulées en rites, en lois et en axiomes au foyer de la tradition domestique, les contemplant à la fois dans l'ordre, aussi bien que dans les accidents de l'univers.

En y mettant la soupape de mon amendement, tel qu'il est imposé par la comparaison des mythologies de toute une famille de peuples parents par leurs idiomes, la force avec laquelle Muller a insisté sur

la nécessité de consulter les lieux pour l'appréciation des mythes, a eu de bons résultats. On a fait porter l'investigation sur la topographie du théâtre de ces cultes et de ces dieux, sans négliger jamais le côté moral ou le côté humain de la question. Voici maintenant la grave, la capitale erreur de Muller en cette matière, erreur qui a, du reste, eu ses avantages jusqu'au moment où ses inconvénients se sont fait sentir.

Comme nous l'avons dit, ni la localité ni l'ethnologie n'étaient sérieusement interrogées par Creuzer dans l'appréciation des dieux et des cultes de l'antiquité. Les dieux erraient, avec leurs cultes, dans un vague sans patrie, et tout dessin historique manquait à leur conception. Voss blâmait cela chez Creuzer, et avait la prétention toute contraire; mais il n'y satisfaisait pas, car il se faisait une fausse idée de la nature de ces dieux et de ces cultes. Tandis que Creuzer mêlait la religion des Grecs à une foule d'ingrédients pris à l'Égypte, à la Phénicie, à la Chaldée, à la Perse et même à l'Inde, ingrédients tous tirés de la spéculation des Stoïciens, des Néoplatoniciens, des Néopythagoriciens, Voss, Lobeck et Letronne semblaient être davantage sur la route historique en plaidant pour l'originalité exclusive des Grecs; mais ce n'était là encore qu'une vaine apparence. Ils admettaient que les cultes naissaient individuellement chez tous les peuples, sinon dans le même esprit, du moins de la même façon; qu'ils ressortaient d'un même fond de sentiment religieux, et, par suite, de nécessité religieuse, suivant Voss; d'ignorance générale de la nature du monde physique et de superstition qui en était la suite, suivant Letronne et Lobeck. Cette contradiction provenait, ainsi que je l'ai déjà indiqué, d'un sentiment de théisme assez vif chez Voss, de rationalisme énergique chez Lobeck, de naturalisme prononcé chez Letronne; mais elle s'effaçait dans le résultat de leurs recherches, par la distinction radicale qu'ils établissaient entre toutes les croyances des Grecs et des Orientaux sans exception.

Creuzer avait admis pour principe que les croyances des hommes avaient toutes été formulées par une caste pontificale, aussi bien chez les Grecs que chez les Orientaux. Voss, et après lui Lobeck et Letronne, le niaient avec vigueur. Il y avait du vrai dans leur opposition, mais ce vrai se trouvait mêlé à une forte dose d'erreur.

Une chose me paraît certaine : c'est que la religion des Chaldéens et des Egyptiens fut de très-bonne heure exclusivement scientifique. Il en fut de même de celle des Phéniciens; il en fut encore ainsi de celle des Mages d'*avant* Zoroastre, d'avant l'époque des Mèdes, et

surtout d'avant l'époque de la conquête persane. Ces Mages-là sont parents d'origine des pontifes de la Chaldée, et entièrement distincts des Athravo de la religion de Zoroastre et des Atharvanah du Véda, qui sont les pontifes originaux de la grande famille des Aryas de souche bactrienne (médique et persique) et de souche brahmanique. Mais s'il est vrai que ces peuples de l'Asie méridionale, tous appartenant à une souche céphène, composée de races couschites, postérieurement subjuguées par les Aryas et les Sémites; que ces peuples, dis-je, avaient eu de très-bonne heure des colléges de pontifes scientifiques : rien de tout cela n'apparaît comme indigène chez les Sémites, ainsi que chez les nations de souche indo-européenne. En tant que *caste*, les Brâhmanes sont très-postérieurs à l'originelle époque védique; leur cosmogonie et la partie savante de leur religion leur vient d'un contact avec les races céphènes. Oui, les Brâhmanes, toujours sous le point de vue de la *caste*, sont également postérieurs à l'âge héroïque; car ce sont eux qui ont évidemment retravaillé tout l'ensemble de l'épopée indienne, et cela à divers moments et à diverses reprises, pour la fausser et l'interpréter dans l'intérêt de leur caste. Malgré cela, leur Brahma ne fait aucune sorte de figure dans tout l'ensemble de l'épopée indienne.

Mais ce qu'on ne saurait admettre dans le système de Voss, et ce qui n'est pas vrai, par conséquent, dans le système de ses deux grands lieutenants en matière de recherches mythologiques, c'est que les Grecs n'aient pas été sacerdotalement inspirés dans leur principe même. Les rois, les chefs des phratries, les princes des phyles, les chefs des dêmes, les pères de famille, tous revêtaient un caractère sacré; tous l'exercaient dans l'enceinte de leur réunion domestique, locale et politique. Outre ce sacerdoce patriarcal il y avait des colléges pontificaux de diverse nature, issus de vieilles confréries civilisatrices; il y avait aussi quelques prêtrises particulières et héréditaires, vouées au service spécial de certaines divinités. Tout cela relevait d'un vieux monde et d'un état de choses dont les analogies se rencontrent chez toutes les races indo-européennes sans exception. Cela remonte ainsi à leur berceau de l'Asie centrale, et s'est développé par suite d'un contact de cette famille de peuples avec les ancêtres de la race céphène, qui eut, à mon avis, les prémices de la civilisation dans les lieux voisins, avant la fondation des plus vieux empires de l'Orient. L'analyse des cultes et des formes de la foi, en ses rapports avec l'ordonnance des temps et des lieux, finira par mettre ceci (je le crois du moins) hors de doute. Voss, Creuzer et Lobeck voyaient très-bien ce qui crevait les

yeux dans la Grèce : une vieille tradition sur ces confréries religieuses de la vieille Attique; mais ils ne voulaient pas en tirer des conséquences. Il en arrive toujours ainsi quand on est sous la pression de l'esprit de système.

Muller avait, en toutes ces matières, le regard net, vif et complétement dégagé de préjugés. Il en est de même de Boekh, de Welcker, etc.; mais Muller partait de la donnée d'une autochthonie rigide du culte des Hellènes. Il y était amené par sa polémique contre le cosmopolitisme panthéistique de la muse savante de Creuzer. C'est ce qui fit que Muller isola les croyances et les cultes des Hellènes des croyances et des cultes du reste du genre humain d'une manière beaucoup plus exclusive que Voss, et même que Lobeck et que Letronne.

Il avait raison sur un point, non-seulement contre Creuzer, mais encore contre ses adversaires. Lobeck et Letronne admettaient, comme Voss, que ce furent les Grecs de l'Asie Mineure qui introduisirent les dieux étrangers parmi les Hellènes, et que ce furent les Orphiques qui se mirent systématiquement à la tête d'un syncrétisme religieux, dont ils inondèrent la Grèce dès avant Alexandre. Leur but était purement sacerdotal, disaient-ils, et emprunté à l'Orient. Ils faussèrent la religion d'Homère et même celle d'Hésiode; ils introduisirent les Mystères au sein de la Grèce, et avec eux les doctrines mystiques et sacerdotales que l'on rencontre chez Sophocle, chez Eschyle, chez Pindare et surtout chez Platon. Sans nier le mélange de doctrines grecques et orientales, ni les tendances sacerdotales chez les Orphiques, Muller a soufflé sur toute cette prétendue conspiration sacerdotale et néo-orphique éclose dans l'imagination de Voss. Il a revendiqué un fond *pélasgique* primitif, un fond *anté-homérique*, un fond *anté-hellénique* pour plusieurs cultes qui se sont postérieurement reproduits sous la forme des Mystères. Ces cultes, il est vrai, n'étaient en aucune façon mystérieux dans le sens des âges modernes; ils reposaient sur un enseignement des arts de la vie pour les cultivateurs et les classes industrielles, sur l'initiation, si l'on veut, d'un Triptolème mythique, d'un Prométhée mythique, d'un Héphaistos ou d'un Daidalos mythique dont je ne discute pas ici les origines. Cet enseignement était de sa nature symbolique; la nature y servait d'emblème pour les destinées de l'âme humaine dans l'avenir. La tradition y rattachait les commencements de la civilisation; une législation naissante (un ordre de thesmoi) y indiquait le rapport de l'enseignement symbolique avec la vie du chef de famille, de l'ouvrier, du cultivateur.

Ces cultes, relégués dans l'obscurité par la domination des races guerrières et héroïques, reparurent aux jours de la démocratie naissante; les Orphiques y pénétrèrent ensuite avec leurs intérêts et leurs systèmes; mais les chefs de la démocratie les exploitèrent dans un sens politique. Ce fut une quasi-Église qui devint un frein utile contre les excès d'une ochlocratie, telle qu'elle finit par se développer au sein de la démocratie même. Les Mystères calmèrent les discordes, en rattachant tous les citoyens, par l'initiation, aux liens d'une fraternité religieuse et sociale qui leur fut commune.

Malheureusement Muller s'est un peu trop enivré des fruits de sa victoire. Après avoir renversé une partie des systèmes de Creuzer et de Voss, et en avoir corrigé le reste partiellement, il tombe dans les excès d'une *grécomanie* exclusive. Quand il dit qu'un peuple dans la force de l'âge, qu'un peuple fait, qu'un peuple dans la vigueur de ses convictions religieuses et sociales ne saurait emprunter ses dieux à l'étranger, qu'il ne vient pas mendier à l'étranger le pain de sa foi et de son intelligence, il est dans le vrai; mais il ignorait le grand fait de la parenté des races indo-européennes. Dès qu'il en eut comme un frisson de connaissance, il sentit fort bien le côté faible de sa théorie de l'autochthonie chez les Hellènes; mais il mourut avant de pouvoir faire une amende honorable sur la source de son erreur, prise en elle-même.

Baron D'ECKSTEIN.

(*La suite prochainement.*)

LES

VOYAGEURS MODERNES

DANS LA CYRÉNAÏQUE,

ET LE SILPHIUM DES ANCIENS.

SUITE ET FIN (1).

IV.

Jusqu'ici, nos recherches, pour déterminer ce que c'était que le *silphium* des anciens, ont été exclusivement négatives. Nous avons prouvé, contrairement à beaucoup d'opinions admises, que le *silphium* des anciens, le vrai *silphium*, le *silphium* de la Cyrénaïque, ne peut être ni l'*assa fœtida*, ni la *thapsia garganica*, ni le *benjoin*, ni l'*opium*. Quel est-il donc? Avant de proposer, à mon tour, mes conjectures, ou, si l'on veut, mon système, sur cette question, je me permettrai d'exprimer un regret; c'est que les voyageurs modernes, qui ont jeté beaucoup de lumières sur l'histoire et les monuments de Cyrène, n'aient pas été des botanistes aussi instruits qu'ils étaient de savants archéologues, et qu'ils n'aient pu, faute de ces connaissances, trancher une question si fréquemment débattue. Ainsi, Paul Lucas, s'il avait été botaniste, ne nous aurait pas donné cette singulière description d'une plante qu'il dit avoir vue près de Derné, et qu'il croit être le *silphium :* tige courte, feuilles velues et couleur de sauge, fleurs jaunes très-recherchées des abeilles, fruit en forme d'artichaut (2). Ainsi, encore, Pacho et les frères Beechey ne se seraient pas bornés à un récit intéressant, mais peu instructif, d'une circonstance curieuse de leur voyage. Tous les trois, en effet, racontent, avec de légères variantes, qu'en approchant de Barcah

(1) Voyez le commencement de ce Mémoire, p. 143, 227.

(2) II, ch. II, p. 112.

(la *Barce* ou la *Ptolemaïs* des anciens), les Arabes, qui leur servaient de guides, refusèrent de laisser aller leurs chameaux plus loin, et que, après beaucoup de pourparlers, ils ne consentirent à les laisser continuer leur route qu'après les avoir muselés. Le motif de ce refus et de ces précautions, c'était la crainte qu'inspirait aux Arabes l'effet produit sur les chameaux par une plante qui croissait, en grande quantité, dans les environs de Barcah et des ruines de Cyrène, aujourd'hui Grennah. Les frères Beechey ne doutent pas que cette plante, dont les chameaux sont très-avides, mais qui produit sur eux, du moins d'après les Arabes, un effet analogue à celui que Pline dit être éprouvé par les moutons et les chèvres qui mangeaient, pour la première fois, du *silphium*, ne soit le *silphium* des anciens : *One of the reasons alleged for putting so high a price upon the camels, was the probability of their eating the silphium, which grows in the country we were about to visit, and which has sometimes very fatal effects upon them* (1). Cette opinion et cette croyance des Arabes ne sont-elles qu'un préjugé? Sont-elles fondées, au contraire, sur des faits positifs? Ces questions auraient valu la peine que nos voyageurs s'y arrêtassent un peu. Il aurait fallu, surtout, étudier en botanistes cette plante que nos voyageurs disent avoir rencontrée, là, en si grande abondance. Malheureusement, ils se contentent d'une description très-vague. « Cette plante, disent-ils, avait trois pieds de hauteur et ressemblait à une ciguë, ou, mieux encore, à une carotte sauvage. » C'est suffisant pour nous apprendre qu'il s'agit là d'une ombellifère. Mais de véritables naturalistes ne se seraient pas bornés à ces indications si vagues que tout le monde peut donner ; ils auraient décrit la plante qu'ils avaient sous les yeux, en nous faisant connaître non-seulement son port et sa physionomie, renseignements utiles, sans doute, mais insuffisants, surtout les caractères de la racine, de la fleur, principalement du fruit, qui est le trait distinctif de la grande famille des ombellifères. Toutefois, les deux voyageurs ont écrit, à ce sujet, une dissertation de quelques pages qui renferme quelques indications utiles, et ils ont ajouté, en note, ce fait, très-important, que l'un de leurs compagnons de voyage, le capitaine anglais Smyth, a pu envoyer en Angleterre quelques pieds de cette plante qu'ils prenaient pour le *silphium*, et que ceux-ci ont très-bien réussi dans le Devonshire, c'est-à-dire dans le comté le plus méridional et le plus tempéré de la Grande-Bretagne.

Il serait très-curieux de savoir si cette ombellifère a été cultivée

(1) *Beechey's Travels*, etc., p. 392.

dans le Devonshire, en serre, dans des jardins botaniques ou en pleine terre, et si elle a continué d'y réussir depuis l'époque où les frères Beechey écrivaient, c'est-à-dire depuis près de trente ans ; plus curieux encore de s'en procurer des échantillons, même desséchés. J'appelle sur ce point l'attention des botanistes sous les yeux desquels cette dissertation pourrait tomber, et qui seraient en correspondance avec quelques-uns des savants d'Exeter ou de Plymouth. Cette ombellifère forme-t-elle un genre ou une espèce jusqu'ici inconnue? A un point de vue exclusivement botanique, la question vaudrait déjà la peine d'être éclaircie. Est-elle identique avec la *thapsia garganica*, qui se trouve dans tout le nord de l'Afrique, et, en général, dans tout le bassin de la Méditerranée ? Alors, la question qui nous occupe avancerait vers sa solution, puisque, comme nous venons de le voir, et quoi qu'en aient dit des botanistes fort savants, mais qui n'avaient pas suffisamment étudié Pline, la *thapsia* et le *silphium* ne peuvent pas être la même plante ; puisque, enfin, le *silphium* échappait à la culture, et que la *thapsia garganica* réussit parfaitement partout où l'on a essayé de l'acclimater. Rappellerai-je, de nouveau, que, suivant tous les témoignages des auteurs de l'antiquité, et quoique l'explication qu'ils ont donnée du fait lui-même soit différente, le *silphium* avait disparu de la Cyrénaïque dès le premier siècle de notre ère ? Est-il présumable qu'il s'y trouve aujourd'hui tellement abondant, qu'il soit une cause de terreur pour les conducteurs de chameaux, ou un prétexte suffisant de spéculation de leur part à l'égard des voyageurs ?

Je doute donc infiniment de l'exactitude et de la nouveauté de la découverte des frères Beechey, et je ne puis que réitérer mes vœux pour que l'on obtienne des savants du Devonshire quelques renseignements sur les véritables caractères, sur le genre et l'espèce de la plante que le capitaine Smyth y a introduite. Jusqu'à ce que cette question, que je n'ai, pour ma part, aucun moyen de résoudre, soit résolue, il est peut-être bien hasardeux de venir proposer une nouvelle hypothèse, et présenter de nouvelles conjectures sur un point d'érudition souvent débattu, comme nous venons de le voir. Toutefois, depuis que j'habite le Dauphiné ; depuis, surtout, que j'ai contracté le goût de la botanique, goût si naturel au milieu de nos belles et riches montagnes, une idée m'a constamment préoccupé, idée que de nouvelles recherches et des études plus approfondies ont fortifiée au lieu de l'ébranler ; c'est que nous n'avons peut-être pas besoin d'aller chercher en Asie et en Afrique la plante si célèbre chez les anciens sous le nom de *silphium*, et que cette plante

existe peut-être chez nous. Je serais, en effet, bien tenté de croire que cette plante n'est autre chose que cette magnifique ombellifère, désignée aujourd'hui sous le nom de *laserpitium siler*, et appartenant à ce genre *laserpitium*, si voisin, par une foule de caractères, du genre *ferula*, et surtout du genre *thapsia*.

Cette belle plante, dont la tige atteint jusqu'à un mètre et demi de hauteur, dont les feuilles, d'un beau vert, s'étalent en touffes épaisses et se divisent en folioles élégantes, dont les ombelles, étalées en trente et quarante rayons, portent un fruit oblong, légèrement ailé, fortement aromatique, croît dans plusieurs parties montagneuses du sud-est de la France. MM. Lecoq et Lamotte (1) la signalent, mais comme très-rare, dans les débris des rochers calcaires du département de la Lozère, comme plus commune aux environs de Mende et de Florac. Mais elle ne paraît pas s'avancer plus au nord dans cette direction, et le département de la Lozère semble être sa limite vers le centre de la France. M. Ch. Godet (2) l'indique comme très-répandue dans le Jura neuchâtelois jusqu'aux côtes du Doubs, mais ne s'avançant pas jusqu'au Jura argovien et bâlois. Lamark (3) la désigne comme se trouvant dans les montagnes du Dauphiné et de la Provence. MM. Grenier et Godron (4) la signalent dans les mêmes localités, et, de plus, dans les Pyrénées et au mont Colombier, dans le département de l'Ain. Elle est abondante, aux mois de juillet et d'août, dans plusieurs localités des environs de Grenoble, surtout sur le calcaire du massif de la grande Chartreuse, où elle croît dans les fentes des rochers. Elle couvre le sommet du mont Rachais, au-dessus de Grenoble, et c'est au milieu du *laserpitium siler* que l'on rencontre la *tulipa sylvestris* (Vill.), *tulipa celsiana* (Red.) et la *viola mirabilis*. Elle descend même au-dessous de la Bastille et des rampes de Chantemerle, sur la route du Sappey. On la trouve également le long des rampes qui conduisent de Bernin à Saint-Pancrace et à la dent de Crolles; dans les gorges d'Engins, sur la route de Sassenage à Villard-de-Lans; dans les bois de Chalais, en allant de l'ancienne Chartreuse, aujourd'hui la maison d'études des dominicains, à cette croix d'où l'on jouit d'un panorama magnifique que tous les Grenoblois connaissent. Je l'ai trouvée, beaucoup plus bas, sur ces assises de néocomien supérieur que l'on côtoie, en suivant l'ancienne

(1) *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France*, 1848, in-8°, p. 197.

(2) *Flore du Jura*; Neuchâtel et Berne, 1852, 1re partie, p. 288.

(3) *Botanique de l'Encyclopédie méthodique*, III, p. 426.

(4) *Flore française*, t. 1er, p. 681.

route de Sainte-Égrève au Fontanil, près des moulins de la Chance; enfin, et en très-grande abondance, en descendant du sommet de la Pinéa, vers les villages de Quaix et de Proveysieux. Cette plante n'est pas spéciale aux parties de la France que je viens d'indiquer. De Candolle, dans son *Prodrome* (1), la désigne avec cette mention : *In montanis Europæ mediæ et australis*. En effet, Allioni, dans son magnifique ouvrage sur la flore du Piémont (2), la signale comme commune dans les régions subalpines, principalement sur les lieux escarpés, dans les fentes de rochers : *ad radices Alpium, præcipue e rupium fissuris, locis præcipitibus, frequens prodit*. Il est vrai que l'illustre botaniste piémontais ne désigne pas la plante qui nous occupe sous le nom de *laserpitium siler,* que nous lui donnons maintenant, et qu'il en fait un genre distinct sous le nom de *siler montanum*, en faisant observer que le caractère générique des *laserpitium* est d'avoir, à leurs graines, deux ailes dorsales et deux marginales, tandis que la plante dont nous parlons a plusieurs ailes, mais très-petites, à peine visibles, et qui ressemblent plus à des stries qu'à des ailes : *differt a laserpitio,* dit Allioni, *dorso non duas tantum sed plures alas ferente*. Cette observation avait été faite déjà par G. Bauhin (3), qui range notre plante dans le genre *ligusticum*, sous le nom spécifique de *siler montanum angustifolium*, et par Tournefort, qui en fait un genre distinct (4). Là, au surplus, n'est pas la question; il nous suffit de constater les localités européennes signalées par Allioni pour la plante qui nous occupe, soit que, avec Bauhin, Tournefort, Allioni, on en fasse un genre sous le nom de *siler montanum*, soit que, avec les botanistes de nos jours, on n'en fasse qu'une espèce du genre *laserpitium*, sous le nom de *laserpitium siler*. Les localités jusqu'ici indiquées ne sont pas les seules. Le savant Suédois, M. Nyman, dont j'ai déjà parlé, indique (5) les contrées suivantes de l'Europe comme produisant cette plante : la Suisse, l'Autriche, la Styrie, la Carniole, le Tyrol, les montagnes du Wurtemberg, les Pyrénées, le Jura, la Lozère, le Dauphiné, la Castille, la Galice, le royaume de Naples, la Sardaigne, la Dalmatie, les montagnes de la Grèce, et surtout Delphes, tout en distinguant le *laserpitium* du Dauphiné sous le nom de *laserpitium montanum*, et celui du royaume de Naples, sous le nom de *laserpitium garganicum*.

(1) IV, 205.
(2) *Flora Pedemontana*, 3 vol. in-fol., Augustæ Taurinorum, 1785, t. II, p. 12.
(3) Πίναξ *theat. bot.*, p. 162.
(4) *Élém. de Bot.*, édit. de Jolyclerc, 1797, t. II, p. 196.
(5) *Sylloge Flor. eur.*, p. 147.

La dernière localité signalée dans l'énumération de M. Nyman est très-importante à remarquer. Delphes, c'est le Parnasse. Or, dans un passage analysé plus haut, Pline nous a appris qu'on trouvait le *silphium*, ou, du moins, suivant lui, une des espèces de *silphium*, sur le mont Parnasse en Grèce. Théophraste (1) va beaucoup plus loin que Pline, et affirme positivement que le *silphium* du Parnasse était identique à celui de Cyrène, et cela peut s'expliquer facilement si l'on se rappelle que les Cyrénéens, pour honorer Apollon, avaient envoyé une tige de *silphium* à Delphes. Il est infiniment probable que c'est de cette tige, apportée de Cyrène, que provenait le *silphium* qu'on trouvait sur le Parnasse, du temps de Théophraste et de Pline. Or, la présence actuelle du *laserpitium siler*, constatée par M. Nyman, sur le Parnasse, n'est-elle pas déjà une sorte de présomption, d'induction, d'argument, à l'appui de l'opinion que j'ai émise, que le *silphium* des Grecs, le *laserpitium* des Romains, ne serait rien autre chose que notre *laserpitium siler ?*

Il y aurait bien aussi quelque argument à tirer de la transmission de ce nom de *laserpitium*, à travers le moyen âge, des naturalistes de l'antiquité aux botanistes de la Renaissance, frappés des caractères que présentent surtout les racines de cette plante produisant un suc, une gomme, une résine fortement aromatique. Mais il y a tant d'exemples de l'arbitraire des dénominations génériques et spécifiques données aux plantes, que je n'insiste pas sur ce point, quoique, dans le cas dont il s'agit, je croie la dénomination excellente, comme l'abbé Belley, du reste, en avait déjà fait la remarque dans le savant mémoire sur l'améthyste du cabinet du duc d'Orléans dont j'ai précédemment parlé.

J'ai, à l'appui de ma thèse, des arguments beaucoup meilleurs. Les anciens, Pline surtout, ne nous ont donné que des descriptions tout à fait insuffisantes des plantes, du reste peu nombreuses, qu'ils connaissaient. Ce qui les préoccupait surtout, c'étaient les propriétés, plus ou moins réelles, plus ou moins merveilleuses, qu'ils leur attribuaient. Les botanistes modernes seuls, surtout depuis Linné et A. L. de Jussieu, ont étudié la physiologie végétale, et su décrire et classer les plantes d'après les divers caractères que présentent la racine, les feuilles, la fleur, le fruit. On ne peut pas espérer trouver quelque chose de semblable chez Théophraste, Dioscoride ou Pline. Cependant, sans être suffisantes, quelques-unes de leurs descriptions sont utiles et peuvent mettre sur la voie. C'est

(1) VI, 3.

ainsi que Pline, dans un chapitre déjà plusieurs fois cité (1), nous dit que le *silphium* ou *laserpitium* avait de fortes et grosses racines; que la tige en était férulacée ou d'une grosseur égale à celle des férules; que ses feuilles ressemblaient beaucoup à celles de l'*ache* (*levisticum officinale*, Koch?); que les graines en étaient foliacées; que les feuilles en tombaient tous les ans; enfin que la racine, dont la longueur allait jusqu'à une coudée, avait au-dessus de terre une tubérosité. Théophraste ajoute (2) que, si la tige et les feuilles périssaient chaque année, la racine, très-grosse et très-longue, d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, et revêtue d'une écorce noire, était très-vivace. Sans doute, il s'en faut de beaucoup que cette description soit complète; mais, enfin, les traits que je viens de citer conviennent singulièrement au *laserpitium siler* de nos contrées. J'ai sous les yeux, en écrivant ceci, trois pieds de *laserpitium siler*, l'un cueilli, le 5 août 1852, sur la montagne de Charmanson, au-dessus du couvent de la grande Chartreuse; le second, cueilli, au mois de juillet 1855, dans ces pittoresques gorges d'Engins, au-dessus de Sassenage, qui sont une des plus curieuses localités des environs de Grenoble; le troisième enfin, malheureusement trop avancé, que j'ai cueilli surtout pour la racine, le 29 octobre 1856, sur les rochers néocomiens du moulin de la Chance, entre Saint-Égrève et le Fontanil. Tous les traits signalés par Pline et Théophraste s'y remarquent d'une manière frappante : la grosse tige férulacée, les feuilles profondément divisées en folioles, les graines ailées (ce que Pline exprime sans doute par les mots *semen foliaceum*); les feuilles et les tiges desséchées sur l'échantillon cueilli pendant l'automne dernier; surtout les caractères, si remarquables, de la racine. Aucun des échantillons que je possède n'a une racine complète. La racine du *laserpitium siler*, profondément insérée dans les fissures des rochers, est très-difficile à arracher, et je ne puis affirmer si elle atteint parfois cette longueur d'une coudée (0 m. 50) dont parle le naturaliste latin. Mais, enfin, celle que je possède, quoiqu'elle ne soit pas complète, suffit pour montrer les caractères essentiels : elle est ligneuse et vivace, tandis que les tiges et les feuilles tombent chaque année; elle est d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, et revêtue d'une écorce noire, comme dit Théophraste; elle est fortement aromatique, et, quand on la casse, elle laisse couler une gomme résineuse qui s'attache aux doigts; enfin, à la naissance des feuilles

(1) XIX, 15.
(2) VI, 3.

et des tiges, elle offre cette tubérosité signalée par Pline, un renflement, un bourrelet formé par les débris des tiges et des feuilles des années précédentes. La plus grosse des racines que je possède, et il en existe de beaucoup plus grosses encore, mesure une circonférence moyenne de 7 à 8 centimètres, tandis que le bourrelet, à la naissance des feuilles, a une circonférence de 18 centimètres. Il me paraît difficile de rencontrer jamais une analogie, je n'ose dire encore une identité, plus frappante, et ceci me suffit pour rejeter l'opinion de Pacho qui a cru retrouver le *silphium* dans une ombellifère de la Cyrénaïque, appelée *derias* par les Arabes, dont il a donné une description et une gravure reproduites, il y a deux ans, dans un article, malheureusement rempli d'erreurs, du *Magasin pittoresque* (1). Cette plante qui n'est, ce me semble, que la *ferula tingitana* ou la *ferula ferulago*, ne peut pas être le *silphium*, puisqu'elle a une racine fusiforme et charnue, tandis que celle du *silphium*, comme celle du *laserpitium siler*, était grosse et ligneuse.

L'analogie est également très-frappante lorsque l'on compare les propriétés du *laserpitium siler* et celles que les anciens attribuaient au *silphium*. J'ai analysé celles-ci plus haut, principalement d'après Pline, et elles ont été le sujet de deux dissertations médicales publiées, en 1659, par deux membres de la Faculté de médecine de Paris, Philippe Douté et Bertin Dieuxivoie, dissertations indiquées par l'abbé Belley, mais qu'il m'a été impossible de me procurer. Quant aux propriétés du *laserpitium siler*, quoiqu'elles soient aujourd'hui en partie oubliées ou négligées, elles paraissent nombreuses, importantes, et elles ont été longtemps célèbres. Bauhin (2) signalait déjà cette plante comme un excellent purgatif. Suivant Lamarck (3), le *laserpitium siler* est une plante incisive, stomachique, diurétique et emménagogue, et Lamarck ajoute que l'on se servait, pour ces divers usages, des feuilles et de la racine, et que celle-ci est fort amère. MM. Decaisne et Lemaout, dans leur *Flore élémentaire des jardins et des champs* (4), disent que les racines et les fruits de cette plante sont aromatiques et stimulants. Notre illustre botaniste Villars, qui était en même temps un praticien fort distingué, est beaucoup plus explicite (5) : « Le *laserpitium siler*, dit-il, a « une racine très-amère ; elle surpasse tous les amers indigènes.

(1) 1855, p. 311.
(2) Πίναξ *th. bot.*, p. 161.
(3) *Bot.*, III, p. 426.
(4) 2 vol. in-12, 1855, t. I[er], p. 373.
(5) *Histoire des plantes du Dauphiné*, II, p. 627.

« On devrait en faire usage pour les fièvres, les cachexies, les « défauts d'appétit, les défauts des règles, etc. J'en ai fait usage « dans la vue de rétablir l'estomac en plusieurs cas, et mes malades « s'en sont assez bien trouvés. Je la fais infuser dans du vin pour « pallier son amertume qui est insupportable. » Rappelons-nous que Pline parle également du mélange du *silphium* avec diverses substances et notamment avec du vin, et nous saisirons encore ici un rapprochement qui a quelque importance.

La *Pharmacopée universelle* (1) n'indique pas de nombreux emplois du *laserpitium* ou *laser*, comme elle l'appelle en lui donnant son nom vulgaire. Cependant elle dit que les semences de cette plante ont une odeur agréable et aromatique, une saveur âcre, aromatique et amère, et que la plante elle-même est un excitant et un tonique. Mais l'illustre botaniste piémontais, Allioni, nous donne sur les propriétés et l'emploi du *laserpitium siler*, ou, comme il l'appelle, du *siler montanum*, des détails infiniment plus nombreux et très-importants à recueillir. « La racine de cette plante, dit Allioni (2), produit, par incision, un suc résineux, aromatique, abondant. La plante entière, qui est fortement odorante et aromatique, renferme un principe actif, semblable, mais en moindre abondance. » Il ajoute que la racine, étant broyée, produit une odeur d'ail ou d'oignon (*scillagogum*); que l'on a coutume, en Italie, de l'employer dans la composition du sirop de *peucedanum*, où, quoiqu'il entre beaucoup d'autres plantes émollientes et pectorales, la plus grande partie est tirée de la racine du *siler montanum*, qui n'est autre chose, nous le savons, que notre *laserpitium siler*. Il paraît, toujours d'après Allioni, que ce sirop était très-employé en Italie dans les maladies de poitrine, et considéré comme très-utile aux phthisiques, surtout dans les abcès et les congestions formées dans le poumon par la pituite, pourvu qu'il n'y eût pas toux provenant d'une humeur âcre ou produisant de l'irritation. On le considérait, enfin, comme un diurétique excellent, et comme très-bon pour la goutte, surtout lorsque celle-ci remonte vers le poumon. Dans tous ces cas, on employait ce sirop en le prenant par cuillerées, de manière à en prendre deux onces, trois au plus, dans vingt-quatre heures, ce qu'Allioni exprime par le singulier mot *intra nycthemerum*. Nous ne sommes pas compétent pour juger de la valeur de ce remède, et nous ne savons pas si les médecins italiens continuent de l'em-

(1) I, p. 703.
(2) *Flor. pedem.*, II, p. 12.

ployer. Nous sommes obligé de reconnaître que le sirop de *peucedanum officinale*, employé aujourd'hui en France (1), se compose, avec la racine de *peucedanum*, de feuilles de véronique et de tussilage, de miel blanc et de réglisse, et ne contient pas de *laserpitium siler*. Mais, enfin, le témoignage d'Allioni vient s'ajouter à ceux de Bauhin, de Lamarck et de Villars, pour nous prouver que, au dernier siècle encore, on attribuait au *laserpitium siler* plusieurs des propriétés que Pline attribuait au *silphium*.

Ainsi, l'identité du nom, celle de quelques stations, la ressemblance, sinon l'identité absolue des caractères physiologiques, celle des propriétés médicinales, tout semble se réunir pour nous faire admettre que le *silphium* des Grecs, le *laserpitium* des Romains, n'est rien autre chose que le *laserpitium siler* des botanistes modernes. Je prévois cependant les objections que l'on peut faire contre cette conclusion. On peut dire d'abord : si le *silphium* des anciens n'est autre chose que le *laserpitium siler*, plante très-répandue dans l'Europe méridionale, comment se fait-il que les anciens, qui attachaient au *silphium* un si grand prix, n'aient pas su que cette plante existait en Espagne et dans le midi de la Gaule ? A cela je répondrai, en premier lieu, que la valeur du *silphium* tenait surtout à la préparation du suc gommeux extrait de sa racine, et que cette préparation était un secret soigneusement gardé par les Cyrénéens. Car, évidemment, les quelques mots qu'en dit Pline sont tellement vagues et insuffisants, qu'ils ne nous apprennent, pour ainsi dire, rien à cet égard. Combien de produits dont les diverses nations de l'Europe sont tributaires, et dont il leur serait possible de s'affranchir, si elles connaissaient les procédés de fabrication, et surtout si elles pouvaient trouver au milieu d'elles des ouvriers habiles, moins encore par la théorie que par la pratique, que rien ne peut suppléer ? En second lieu, les connaissances des anciens en botanique étaient singulièrement restreintes. Dans le savant ouvrage que M. Munk a consacré à l'histoire et à la description de la Palestine (2), il a calculé que la Bible ne mentionne que deux cent cinquante espèces de plantes. De même, dans ce tableau si précieux de la Flore européenne que j'ai cité plusieurs fois, M. Nyman calcule que le nombre des plantes vasculaires de l'Europe connues en 1855 est de 1115 genres et de 9738 espèces. Sur ce nombre Pline n'en a pas connu 600. Sans aucun doute, du moins j'en suis

(1) *Pharmacopée univ.*, II, p. 256.
(2) *Univ. pitt.*, p. 17, note.

convaincu, Pline a vu la plante qui nous occupe; mais il n'en a pas connu les diverses stations, et il l'a crue exclusivement africaine, tandis qu'elle est essentiellement européenne. C'est que cette plante est surtout une plante des régions alpines; or Pline n'a connu presque aucune de nos plantes véritablement alpines. On chercherait inutilement, dans sa volumineuse encyclopédie, la moindre mention du *cypripedium calceolus*, des *pyrola chlorantha* et *uniflora*, du *rhododendron ferrugineum*, de la *ranunculus glacialis*, du *myosotis nana*, de l'*artemisia spicata*, du *polygala chamœbuxus*, du *streptopus amplexifolius*, du *senecio incanus*, en un mot des plantes rares, curieuses, véritablement spéciales et intéressantes de nos Alpes de la Savoie et du Dauphiné. Les Romains, au premier siècle de notre ère, avaient encore mieux à faire dans nos Alpes que d'y herboriser. Que Pline ait ignoré l'existence, dans les régions alpines et subalpines, de ce *laserpitium* auquel il attachait tant de prix, il y a d'autant moins lieu de s'en étonner que ce que Pline lui-même a dit du *silphium*, savoir qu'il aime les déserts et fuit les lieux cultivés, est parfaitement vrai encore de notre *laserpitium siler*, qui ne se trouve que dans les parties les plus sauvages et les plus rocailleuses de nos montagnes. Les Romains n'avaient guère eu le temps ni l'occasion d'aller le chercher là. Il n'y a rien de plus étrange dans cette ignorance que dans celle d'Athénée, qui affirme que l'*origan* ne vient que dans l'île de Ténédos (1), tandis que l'*origanum vulgare* est une des plantes les plus communes de nos pays, ou dans celle de Pline, énumérant, avec des détails merveilleux, deux plantes, très-communes en France, mais qu'il considère comme spéciales à l'île de Lesbos, l'*evonymus europæus* et l'*eryngium campestre* (2). Qu'est-il besoin d'ajouter, pour justifier et expliquer l'ignorance et le silence de Pline, que le massif de la grande Chartreuse, où le *laserpitium siler* est si commun, n'était qu'une impénétrable forêt avant que saint Hugues, à la fin du XI[e] siècle, eût livré ce désert, pour le défricher et le cultiver, à saint Bruno et à ses pieux disciples?

Une objection, en apparence au moins, bien plus sérieuse et bien plus grave, est celle-ci : le *laserpitium siler*, plante de l'Europe méridionale, est-il également une plante africaine? Je n'hésite pas un instant à reconnaître qu'il n'est pas signalé dans les régences d'Alger et de Tunis par Desfontaines. Il ne paraît pas non plus avoir

(1) *Deipnos.*, I, 22.
(2) Plin., XIII, 38, et XXII, 9.

été trouvé en Algérie par M. Munby, dont j'ai déjà parlé, par M. Cosson, qui a fait dans notre colonie quatre voyages d'exploration botanique, dont il rend compte dans le *Bulletin de la Société de botanique* (1), ni enfin par notre concitoyen M. le docteur Reboud, dont le zèle, les études et les découvertes en histoire naturelle ont été, l'année dernière, l'objet de récompenses décernées par le gouvernement et par l'Institut. Parmi les douze espèces de *laserpitium* que Lamarck a décrites, une seule, le *laserpitium polygonum*, qui même, comme il l'avoue, se rapproche beaucoup plus des genres *selinum* et *œnanthe* que du genre *laserpitium*, est signalée par lui comme croissant sur les côtes de Barbarie. De même, parmi les vingt espèces décrites par de Candolle, une seule, le *laserpitium gummiferum*, est indiquée, d'après Desfontaines, comme se trouvant en Mauritanie, c'est-à-dire dans le Maroc; une autre, le *laserpitium capense*, comme originaire du cap de Bonne-Espérance. M. Munby (2) indique en Algérie, d'après Desfontaines et aussi d'après ses propres explorations, cinq espèces de *laserpitium*, et le *laserpitium siler* n'y figure pas. Mais conclurons-nous de là que le *laserpitium siler* est exclusivement européen, qu'il ne croît pas en Afrique, et, par conséquent, qu'il ne peut pas être le *silphium* des anciens? Qu'il ne croisse pas dans le Maroc, en Algérie, dans la régence de Tunis, le silence des botanistes dont je viens de parler le prouve, mais cela ne prouve rien contre notre thèse. Au contraire même, la présence et l'abondance du *laserpitium siler* dans les autres parties de l'Afrique septentrionale seraient, contre notre opinion, un argument aussi puissant que celui que nous avons employé contre l'assimilation que plusieurs savants avaient voulu établir entre le *silphium* et la *thapsia garganica*. En effet, le *silphium* était particulier à la Cyrénaïque, du moins dans le nord de l'Afrique; Hérodote, Strabon, Pline l'attestent également. Donc le *silphium* ne peut pas être la *thapsia garganica* qui est répandue dans toute l'Afrique septentrionale; donc, réciproquement, l'absence du *laserpitium siler* des autres contrées de l'Afrique du nord est une présomption plutôt favorable que contraire à notre opinion. La *flore* de la Cyrénaïque doit bien, en effet, présenter de très-grandes différences avec celle des autres parties de l'Afrique, quand on songe que les frontières extrêmes de la Cyrénaïque, vers l'est, sont à 1000 kilomètres de distance de la régence de Tunis; que, d'Alger

(1) Voir le n° de juillet 1856.

(2) *Flore de l'Algérie*, p. 30.

aux ruines de Cyrène, il y a une distance de vingt degrés de longitude, soit 2000 kilomètres; enfin, que les ruines de Cyrène sont à quatre degrés plus au midi qu'Alger. De telles différences changent complétement les conditions de la végétation; aussi Desfontaines a-t-il eu raison de dire qu'il y a bien des plantes à découvrir dans le Maroc et la Cyrénaïque (la régence de Tripoli) qu'il n'a pas visités : *Multum abest quin omnes plantas atlanticas ediderim. Plurimæ adhuc supersunt detegendæ, in regione septentrionali, præsertimque in regno Tripolitano et Marocano quæ non peragravi* (1).

Il n'est donc pas du tout impossible que le *laserpitium siler*, qui ne paraît se trouver ni dans l'Algérie ni dans la régence de Tunis, se trouve dans les provinces de Barcah, de Derné et de Benghasi, qui correspondent à l'ancienne Cyrénaïque. Malheureusement, l'état actuel de nos connaissances dans la flore de ces contrées ne nous permet pas plus de le nier que de l'affirmer. La plupart des voyageurs qui ont jusqu'ici parcouru ces contrées, je l'ai dit en commençant, et nous n'en avons eu que trop de preuves, étaient plus antiquaires que naturalistes. Leurs études et leurs recherches ont été très-utiles pour les arts, pour l'archéologie, pour l'histoire et la géographie comparée; mais ils n'ont pas fait faire un pas à nos connaissances dans la botanique de ces pays. Je ne puis, en effet, considérer comme une découverte la *thapsia* envoyée par Della Cella à Viviani, puisqu'elle n'est rien autre chose, nous l'avons vu, que la plante connue de Linné et de Desfontaines sous le nom de *thapsia garganica*, qui croît dans beaucoup d'autres parties de l'Afrique, et qui ne peut pas être le *silphium*. Je suis bien tenté de croire que la plante vue par Pacho et les frères Beechey, cette plante qui effrayait tant les conducteurs de chameaux, et que le capitaine Smyth envoya dans le Devonshire, n'est également rien de nouveau. Je crois bien que ce n'est rien autre chose que la *ferula ferulago* de Linné, plante que de Candolle (2) indique *circa mare mediterraneum*, c'est-à-dire en Afrique et au midi de l'Europe; que MM. Grenier et Godron (3) indiquent, en effet, à Grasse et à Fréjus; que M. Nyman (4) signale, en outre, dans la Bétique, en Sicile, en Crète, dans le Péloponnèse. Ce qui me le fait croire, c'est une observation curieuse de M. Munby (5). Il paraît que les Arabes de l'Algérie, qui

(1) *Flora atlant.*, à la fin de la préface.
(2) *Prodr.*, IV, 171.
(3) *Flore fr.*, I, 693.
(4) *Sylloge*, etc., p. 150.
(5) *Flore de l'Algérie*, p. 30.

appellent cette plante *besbas harami* ou *fenouil bâtard*, et qui s'en servent pour faire des tabourets, des cages, des paniers, des ruches à miel, croient aussi, comme les Arabes de la Cyrénaïque, que les feuilles de cette plante empoisonnent les bestiaux. C'est un préjugé sans fondement, quoique des savants l'aient fortifié, puisque, comme le remarque M. Munby, les chèvres et les mulets des Européens établis en Algérie mangent très-volontiers et impunément les feuilles de cette ombellifère. Et, cependant, c'est ce préjugé, sans aucun fondement, des Arabes de la Cyrénaïque, qui a seul décidé les frères Beechey à retrouver le *silphium* des anciens dans cette plante, qui n'est que la *ferula ferulago*, commune en Algérie comme dans la Cyrénaïque. N'avons-nous pas apporté des raisons plus nombreuses et plus solides pour identifier le *silphium* des Grecs, le *laserpitium* des Romains, avec notre *laserpitium siler?*

Je ne donne, cependant, encore cette conclusion que sous toutes réserves. Il faut, pour que la démonstration soit complète et sans réplique, que les botanistes aient étudié la plante envoyée dans le Devonshire par le capitaine Smyth, et qu'ils aient vérifié si elle diffère de la *ferula ferulago* et de la *thapsia garganica*, et si elle forme une espèce nouvelle. Il faut, surtout, que les voyageurs dans la Cyrénaïque aient étudié sérieusement, scientifiquement, la flore de ces contrées et en aient dressé au moins un catalogue raisonné. C'est un vœu que formait déjà l'abbé Belley, à une époque où les communications n'étaient pas aussi faciles qu'elles le sont aujourd'hui, et où la botanique n'était pas aussi avancée qu'elle l'est de nos jours. Si, comme tout nous le fait présumer, les voyageurs botanistes découvrent dans la Cyrénaïque quelques pieds de *laserpitium siler*, la question sera résolue. Seulement, en admettant que la plante, si célèbre dans l'antiquité sous le nom de *silphium*, et que nous croyons être le *laserpitium siler*, n'ait pas été complétement détruite par suite des diverses causes indiquées par Strabon, Pline et Solin, les voyageurs ne devront la chercher ni sur les côtes, où les frères Beechey et Pacho ont cru à tort la rencontrer, et où elle n'a probablement jamais existé, ni dans la plaine, mais bien dans la partie montagneuse, vers le désert, comme Pline en indique très-positivement les stations. Dans nos contrées, le *laserpitium siler* se trouve à une hauteur moyenne de 400 à 700 mètres, sur les roches calcaires et

non sur les roches granitiques, à l'exposition du midi. En tenant compte de la différence considérable de latitude entre le midi de la France et le nord de l'Afrique, ce serait sur les montagnes calcaires de la Cyrénaïque, à l'exposition du nord, que la même plante devrait se retrouver, et à une hauteur moyenne de 1000 à 1200 mètres. Quoique, comme l'avoue Balbi (1), l'orographie de l'Afrique n'offre encore que des doutes et des hypothèses, il est présumable, cependant, que les derniers contre-forts de l'Atlas qui vont expirer, en traversant, dans deux directions, les États de Tripoli, dépassent de beaucoup cette hauteur, puisque les frères Beechey nous apprennent que les ruines de Cyrène (ou *Grennah*) sont à 1800 pieds (600 mètres) au-dessus du niveau de la mer, et que Mannert (2) nous représente le terrain de la Cyrénaïque s'étageant, du nord au midi, en terrasses de plus en plus élevées, jusqu'à des montagnes qui atteignent une hauteur considérable. Lors même que le travail, que je termine en ce moment, n'aurait pas d'autre résultat que d'appeler sur ce point l'attention des voyageurs et des botanistes, et de fournir quelques éléments utiles et quelques renseignements précis pour la solution d'un problème d'histoire naturelle, je ne le croirais pas complétement inutile (3).

Peut-être aussi, et c'est encore une de mes espérances, ce travail aura-t-il une autre utilité. Si, comme je le crois de plus en plus, le *silphium* des anciens n'est rien autre chose que le *laserpitium siler* des botanistes modernes, nous possédons, au milieu de nous, une ressource précieuse dont on pourrait tirer parti. Je n'oserais certainement pas affirmer qu'il ait toutes les merveilleuses propriétés que Pline attribue au *silphium;* mais des personnes, très-compétentes et très-sérieuses, qui ont longtemps habité le massif de la grande Chartreuse, m'ont affirmé que les vaches et les moutons mangeaient avec avidité les tiges et les feuilles naissantes des diverses espèces de *laserpitium* qui y croissent en abondance (*L. siler*, *L. gallicum*, *L. latifolium*) (4). N'y aurait-il pas là un fourrage, assuré, sain et abon-

(1) *Abr. de Géog.*, 3e édit., p. 827.

(2) *Géogr. des États barbaresques.* — Trad. de MM. Marcus et Duesberg, p. 59.

(3) C'est à ce titre aussi qu'est utile le curieux ouvrage que vient de publier M. J. B. du Molin, sous le titre de *Flore poétique ancienne*, *ou études snr les plantes les plus difficiles à reconnaître des poëtes anciens*, *grecs et latins*. N'ayant pu me le procurer encore, je ne sais si l'auteur s'est occupé dans son ouvrage du *silphium* des anciens, mais je ne l'ai pas vu mentionné dans l'analyse que je viens de lire dans le *Bulletin de la Société botanique* (juin 1857, t. IV, p. 250).

(4) Au moment où je corrige ces épreuves, j'ai pu vérifier par moi-même cette affirmation. Je viens, dans une excursion faite, le 14 juillet, au couvent de Cha-

dant? En tout cas, il est fâcheux, peut-être, qu'on ait négligé les ressources que sa racine surtout offre à l'art médical, ressources attestées, nous l'avons vu, par Bauhin, Lamarck, Villars, Allioni, et dont s'était préoccupé, dans les dernières années de sa vie, notre regrettable concitoyen, le docteur Albin Gras, dont l'activité d'esprit était infatigable. Peut-être enfin, et c'est encore une analogie de plus avec le *silphium* des anciens, serait-il facile d'extraire de la racine, de la tige, des feuilles et du fruit du *laserpitium siler* une essence utile. La tige que j'ai cueillie, le 29 octobre dernier, étant restée à l'air libre, exhale un parfum doux et agréable qui peut faire présumer que cette plante renferme une huile essentielle. Ce serait à l'analyse de l'en extraire, et je me permets encore d'appeler sur ce point l'attention des chimistes. Si le *laserpitium siler* était ainsi utilisé, l'extraction de ses racines deviendrait une ressource pour les habitants de plusieurs parties de nos montagnes. Déjà ils savent tirer parti, pour la pharmacie et l'herboristerie, de beaucoup des plantes rares et précieuses que la nature produit chez eux. C'est ainsi que tous les voyageurs et les botanistes, qui ont été visiter les belles et parfumées prairies du Lautaret dans l'Oisans, ont pu voir une foule de femmes et d'enfants cueillir les fleurs de l'*arnica montana*, les feuilles et les fleurs de la *veronica Allionii*. C'est ainsi que j'ai vu les pâtres des montagnes de Champrousse, du lac Robert et de la cascade des Orcières, ceux de la partie supérieure de la charmante vallée d'Autrans vers le pic de Naves et le pas de la Clé, arracher et faire sécher, pour la vendre aux pharmaciens et aux droguistes de Grenoble et de Lyon, la racine de la *gentiana lutea*. La racine du *laserpitium siler*, qui semble jouir de propriétés analogues, plus diverses et plus nombreuses encore, offrirait des ressources semblables aux habitants de plusieurs de nos montagnes.

Enfin, j'ai essayé, sinon de résoudre, du moins d'éclaircir une question d'érudition qui, depuis la renaissance des lettres, a beaucoup embarrassé et divisé les commentateurs de Théophraste, de Pline, d'Aristophane, de Plaute, d'Hérodote, de Strabon, de Dioscoride. Les nuages, dont cette question, et plusieurs questions analogues que soulèvent la lecture et l'interprétation des auteurs de l'antiquité, sont environnées, tiennent (me permettra-t-on de le dire en terminant?) à ce que les littérateurs, les philologues, les hel-

lais, de voir une multitude de pieds de *laserpitium siler*, dont les feuilles et les tiges florales avaient été récemment broutées. Du reste, j'y ai trouvé cette belle ombellifère dans un magnifique état de floraison et de fructification naissante; les graines qui commencent à se former ont un arome exquis.

lénistes, ne connaissent pas assez les sciences naturelles ; à ce que, réciproquement, les naturalistes et les savants de profession ne se préoccupent pas assez d'éclairer et de compléter leurs observations et leurs découvertes avec l'aide des lumières que les écrivains grecs et latins peuvent leur offrir. Cette séparation, cet isolement, ce divorce entre les hommes d'étude, sont, à tous égards, déplorables, et il est urgent de tout faire pour y mettre un terme. Ce serait une science bien orgueilleuse et bien mesquine que celle qui s'imaginerait qu'elle ne date que d'hier, et qu'elle n'a ni histoire, ni racines dans le passé. Toute science, quelle qu'elle soit, a eu des aïeux, qu'elle ne doit pas plus méconnaître que surfaire, mais dont elle doit étudier les œuvres. Pour cela, la connaissance des langues et des littératures de l'antiquité est indispensable, et, par conséquent, il serait profondément honteux et déplorable que les médecins, les géologues, les chimistes, les botanistes, qui, toute leur vie, seront condamnés à parler grec et latin, n'eussent pas l'intelligence des langues dont se servent les sciences mêmes qu'ils étudient, ni la possibilité de lire et de comprendre les auteurs qui ont été les pères et les premiers fondateurs de ces sciences. Ce serait rompre avec toutes les traditions des sciences naturelles et médicales depuis le XVI[e] siècle. Les Guy-Patin, les Boërhave, les Linné, ont été à la fois des savants éminents et des littérateurs distingués et spirituels ; et, de nos jours, ne voyons-nous pas leurs exemples honorablement imités par les Biot, les Flourens, les Littré, les Daremberg ? Dans l'intérêt réciproque des sciences proprement dites et de la littérature, fortifions cet accord au lieu de le laisser s'affaiblir, et persuadons-nous bien que, si, de nos jours plus que jamais, au milieu des merveilles que les sciences font éclore sous nos yeux, il importe que les littérateurs de profession soient un peu chimistes, géologues et naturalistes, il n'importe pas moins que les savants de profession aient reçu une forte, une solide, une profonde éducation littéraire.

Antonin Macé,
Professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

OBSERVATIONS

SUR UN ARTICLE DE M. J. P. ROSSIGNOL,

INTITULÉ

EXPLICATION ET RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION LATINE

DÉCOUVERTE A MDAOUROUCHE.

Je n'ai jamais eu la prétention de me croire infaillible; personne ne l'est, et j'aurai, dans la suite de cet article, le regret d'être forcé de montrer, par un nouvel exemple, que ceux-là mêmes qui ont la plus haute opinion de leur mérite, peuvent comme les autres, quelquefois même plus que les autres, prêter le flanc aux attaques de la critique. C'est une vérité dont, pour ma part, j'ai toujours été profondément pénétré. J'ai publié dans la *Revue archéologique* un certain nombre d'articles. Les personnes qui ont pris la peine de les lire me rendront, j'espère, ce témoignage, que le ton de ces articles est celui d'un homme bien décidé d'avance à accueillir avec gratitude les critiques fondées qui pourraient être faites de ses opinions. C'est la disposition d'esprit où l'on doit être, quand on n'a pour but, dans ses écrits, que la recherche et la manifestation de la vérité; c'est celle où j'étais notamment, quand j'ai composé le mémoire dans lequel a été publiée pour la première fois l'inscription qui fait le sujet de l'article de M. Rossignol. Voici en quels termes je me suis exprimé, dans ce mémoire, sur ce monument:

« Le texte de cette inscription est donc à peu près certain; mais il n'en est pas de même du sens des différentes phrases dont elle se compose. Les mots y sont abrégés, dans la seconde partie du moins, d'une manière fort capricieuse, et l'on y remarque des expressions si singulières, que je ne suis pas sûr de les avoir toutes convenablement interprétées. » — « La dernière phrase, qui forme un hexamètre régulier, semble annoncer que l'inscription est en vers, et qu'elle contient un acrostiche; c'est aussi ce que pourraient faire penser les inversions forcées qu'on y remarque. J'avoue cependant que je n'y ai reconnu ni vers ni acrostiche. »

Je laisse aux lecteurs le soin de décider si cet appel, au moins modeste, aux lumières des érudits, sur une question, d'une importance d'ailleurs très-secondaire, dont j'abandonnais la solution à leur sagacité, était de nature à justifier le ton de l'article de M. Rossignol. Ils verront, après avoir lu ma réponse, si c'était à M. Rossignol surtout qu'il convenait de prendre un pareil ton.

Mon *Mémoire sur quelques inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure* a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans les séances du 27 mars et du 1er mai 1857. Dans chacune de ces deux séances, plusieurs de mes confrères, M. Villemain, entre autres, et M. Leclerc, voulurent bien m'adresser quelques observations, dont j'ai eu soin de tenir compte dans la rédaction définitive de mon travail. L'Académie ayant autorisé la publication de ce travail dans un recueil périodique, j'en confiai le manuscrit au directeur de la *Revue archéologique*, et il a été publié dans le numéro de cette revue, qui a paru le 15 juin. Quelques jours après, on m'en remit le tirage à part; le vendredi suivant, j'en fis distribuer des exemplaires aux membres de l'Académie, et dès le 29 juin, je recevais par la poste la lettre que voici :

« Mon cher confrère,

« En relisant hier ici, avec toute l'attention qu'il mérite, votre « intéressant *Mémoire sur les inscriptions de Thagaste et de Ma- « daure*, je me suis piqué d'attention au sujet des *versiculi* de T. Clo- « dius Lovella. En y regardant bien, j'ai cru découvrir la division « métrique attestée par la dernière ligne, et je vous soumets très- « humblement mes conjectures, où vous ferez sans peine la part d « l'incertain.

Hic situs est columen morum ac pietatis.
Laudibus ac titulis ornatus quinque honorum (1),
Omnibus hic carus fuerat. Feliciter annos
Quinquaginta minus (2) uno gessit. Studiose
Usus est (usu'st) ŏneribus ordinis atque virum.
Egregius flamen, patriæ pater (3), admodum largus
Munidator, suōrum et sator ingenii,
Lenæi Patris cultor felixque sacerdos,
Addidit hic decus ac nomen suæ Claúdiæ genti (4).
Inspicies, lector, primordia versiculorum (5).

« Que tout cela, bon ou mauvais, vous soit du moins, mon cher

(1) « Aspiration exagérée jusqu'à devenir une consonne, peut-être par l'influence du langage local. »

(2) « *Minus*, comme *oneribus*, avec finale allongée par la césure. »

(3) « Je pourrais, je crois, retrouver soit en grec, soit en latin, des exemples analogues; mais je n'ai pas sous la main mes notes d'épigraphie. *Admodum*, qui suit, s'explique par le son sourd de la lettre *m* dans ces finales, attesté déjà par Quintilien. »

(4) « N'est-ce pas la méthode même de Commodianus? »

(5) « En somme, ni vous ni moi ne retrouvons un sens dans les premières syllabes

« confrère, un témoignage du plaisir que j'ai à m'instruire avec « vous.

« E. EGGER.

A Lhay, par Bourg-la-Reine, le 28 juin 1857. »

Les personnes qui voudront bien comparer cette lettre avec l'article de M. Rossignol, reconnaîtront sans peine que, sur les neuf vers que celui-ci croit avoir découverts, sept au moins avaient été trouvés, près de deux mois auparavant, par M. Egger. Certes, cette découverte était assez intéressante pour mériter d'être communiquée au public. Mais M. Egger pensa que mon mémoire ayant été lu deux fois à l'Académie, sans qu'il m'eût adressé d'observations sur la forme de cette inscription, c'était à moi et non au public qu'il devait faire part des conjectures, qu'une lecture plus attentive de ce document avait pu lui suggérer. Je comptais faire usage de sa lettre dans mon commentaire sur les inscriptions de l'Algérie; la publication de l'article de M. Rossignol me force à la faire imprimer dès aujourd'hui. Il ne sera pas dit que l'extrême délicatesse de son procédé lui aura fait perdre la priorité de ces ingénieuses conjectures.

Je dois ajouter cependant que sa restitution me paraît inadmissible dans son ensemble, parce qu'elle exigerait, pour certains vers, un remaniement presque complet du texte de l'inscription, qui est certain, et que, tout en reconnaissant combien peut paraître plausible, au premier abord, son explication du dernier vers, *Inspicies, lector, primordia versiculorum,* je crois devoir m'en tenir à celle que j'en avais donnée, et persister à voir dans ce vers l'annonce d'un acrostiche, avec d'autant plus de raison, ce me semble, que cet acrostiche existe en effet réellement.

C'est à M. Théodore Mommsen que j'en dois la connaissance. Dans une lettre datée de Breslau, le 30 juillet dernier, ce savant épigraphiste a bien voulu me faire connaître son opinion sur le monument qui nous occupe. Je ne suis pas autorisé à publier cette lettre; mais je puis dire que, sans faire aucun changement au texte de l'inscrip-

des vers ainsi restitués. Mais qui sait si l'auteur pensait à un acrostiche, et s'il ne voulait pas dire tout simplement : « *A toi, lecteur, de voir où commencent mes vers.* » Cela, en effet, n'était pas facile à la première vue. »

« Sur *versiculi* je hasarde une chicane encore. Ce diminutif me paraît avoir ici, comme quelquefois le sens possessif; par exemple :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores. »

tion, M. Mommsen en a découvert la véritable division métrique, et l'acrostiche, qui en est le résultat et en quelque sorte la preuve. « Il « y a là, ajoute-t-il, un poëme de quelque médiocre versificateur, « interpolé après coup par une personne qui a voulu, à toute force, y « faire entrer les quarante-neuf ans du défunt. Vous trouverez, je « n'en doute pas, ces vers détestables, et je suis d'avance de votre « avis; mais en ma double qualité d'épigraphiste et d'habitant de « la Silésie, j'ai le privilége d'en faire de semblables et de pires « encore. »

Ainsi, la deuxième partie de l'épitaphe de Lovella est en vers; c'est maintenant un fait incontestable. Mais ces vers sont-ils des hexamètres? Non assurément, et ce qui suffirait au besoin pour le prouver, c'est que sur neuf, M. Rossignol, si habile versificateur comme on sait, n'a pu, malgré tous les changements qu'il y a introduits, en mettre que six à peu près sur leurs pieds. Ce sont des vers politiques ou des quasi-vers, *quasi versus* (1), composés d'après le système de Commodien. Ils satisfont, en effet, à toutes les conditions de ce système, et ces conditions, l'acrostiche, le nombre des syllabes variant de 13 à 17 et l'accentuation de la fin, sont les seules auxquelles ils satisfassent. Ils nous fournissent donc une nouvelle preuve d'un fait déjà prouvé, à savoir que ce genre de versification était populaire en Afrique avant la publication des *Instructiones adversus paganos*. C'est là toute leur importance; ils n'en ont pas d'autre.

La partie vraiment intéressante de ce monument, c'est celle dont ces vers ne nous offrent qu'une paraphrase obscure et incomplète; c'est la première partie de l'inscription, qui, en nous faisant connaître les magistratures dont Lovella avait été revêtu, nous apprend comment était composée l'administration municipale de la ville de Madaure.

Mon mémoire étant destiné à l'Académie des inscriptions, je n'avais pas cru devoir y expliquer les attributions de ces magistratures. Cela n'entrait pas d'ailleurs dans le plan de mon travail, où je ne citais cette inscription, que pour établir un rapprochement entre quelques-unes des expressions qu'on y rencontre, et certains passages des œuvres de saint Augustin. Ce dont je m'étais abstenu, M. Rossignol a voulu le faire, et il l'a fait, je suis bien forcé de le dire, de manière à montrer, même aux personnes les moins versées dans la connaissance des antiquités romaines, que mes explications,

(1) Gennad., *de Viris illustribus*, c. xv, ap. Fabric. *Bibl. eccles.*, p. 11.

si j'avais cru devoir les donner, n'auraient pas été aussi inutiles que je le pensais. Cette partie de son article contient en une seule page un si grand nombre d'erreurs, que, pour les relever toutes, il me faudrait écrire un véritable traité élémentaire de l'administration municipale chez les Romains. Je n'ai ni le temps ni la prétention d'entreprendre un semblable travail; je me contenterai donc d'indiquer, aussi brièvement que possible, les principales erreurs commises par le docte helléniste.

Après avoir manifesté l'étonnement que lui a causé la rencontre d'un *édile* dans une colonie aussi éloignée de Rome que l'était Madaure, il affirme, pour expliquer cette rencontre, que « depuis « des siècles, les inscriptions nous ont appris que les colonies et les « municipes *se montrèrent jaloux de se modeler* sur le patron de la « ville souveraine, » ce qui revient à dire que les colonies et les municipes du temps de l'empire (il ne peut être ici question que de ceux-là) avaient le droit de choisir et de modifier, suivant leur bon plaisir, le système de leur administration, erreur capitale, qui sautera aux yeux de tout le monde, et sur laquelle, par conséquent, je n'ai pas besoin d'insister. « Et cette émulation, ajoute-t-il, se mon- « tra même si persévérante que nous voyons certaines dignités, « avec les noms qui servaient à les désigner, se maintenir encore « dans les provinces, *longtemps après* qu'elles avaient disparu de « Rome. L'édilité nous en offre un exemple. » Nouvelle erreur, car il n'est pas un épigraphiste qui ne soit en mesure de lui démontrer, que, lorsque l'inscription dont il s'agit ici a été gravée, l'édilité n'avait pas encore disparu de la capitale de l'empire.

Le paragraphe suivant commence par cette phrase, qui contient deux erreurs plus considérables encore que celles que je viens de signaler : « Dans les colonies *et les municipes*, le *duumvirat* désigna « la première magistrature, et fut à la fois *l'équivalent et le simu- « lacre du consulat* de Rome. » Dans les colonies, il est vrai, le duumvirat désigna *en général* la première magistrature; je dis en général, parce que certaines colonies, dont le nombre augmente à mesure que se multiplient les découvertes épigraphiques, avaient des *triumvirs* au lieu de duumvirs. Quant aux municipes, leurs premiers magistrats portaient le titre de *quatuorvirs*, c'est une chose que tout le monde sait, et c'est seulement par exception, qu'on y rencontre des duumvirs, et même des *octovirs*. Voilà pour la première méprise; l'autre est contenue dans le second membre de phrase, où M. Rossignol affirme que le duumvirat « fut à la fois l'équivalent et « le simulacre du consulat de Rome. » C'est là, je le sais bien, une

erreur qui traîne depuis longtemps partout; mais le docte helléniste n'aurait pas dû la relever et la prendre pour lui. S'il voulait à toute force citer, parmi les magistratures de Rome, celle qui correspondait au duumvirat, ce n'était pas le consulat qu'il devait choisir, c'était la *préture*, et il le prouve un peu plus loin lui-même, sans s'en douter, quand il croit nous apprendre que les duumvirs étaient des magistrats judiciaires; je ne sache pas qu'on ait jamais dit la même chose des consuls du temps de l'empire. Au surplus, si cette preuve ne lui suffit pas, je suis prêt, quand il le voudra, à lui en fournir d'autres.

M. Rossignol traite ensuite du *duumvirat quinquennal*, qui ne doit pas, dit-il, être confondu avec le duumvirat ordinaire, et qui lui *paraît* représenter l'ancienne censure. « Les deux charges, ajoute-« t-il, ne s'excluaient pas, en ce sens qu'un même homme les pou-« vait exercer *successivement.* » A ce compte, j'avoue que je ne sais pas de quelles charges municipales on pourrait dire qu'elles s'excluaient. Mais il y a ici quelque chose de plus grave qu'une impropriété d'expression, et je crois pouvoir apprendre à M. Rossignol, puisqu'il paraît l'ignorer, que non-seulement le duumvirat quinquennal n'excluait pas le duumvirat *juri dicundo*, mais qu'on ne pouvait être duumvir quinquennal sans être en même temps duumvir *juri dicundo*, ce qui est en contradiction formelle avec la fin de sa phrase. Du reste, les expressions dont il se sert en parlant des duumvirs quinquennaux, auxquels il attribue « *la haute et imposante dignité du censeur,* » prouvent qu'il n'a aucune idée des véritables attributions de ces magistrats.

Il se trompe encore quand il dit que je « *ne me doutais guère* » de l'existence du mystérieux commentateur qu'il pense avoir le premier découvert. Il n'était pas nécessaire d'être doué de la pénétrante sagacité dont il croit seul avoir le privilége, pour deviner que la deuxième partie de cette inscription est une paraphrase de la première. C'est un passage de cette paraphrase qui m'a, en effet, suggéré l'idée d'expliquer par les mots *duumvir*, *quæstor*, les sigles II.VIRQ, et c'est sur ce même passage que je me fonde pour persister dans cette explication.

« Dévoué au culte d'un dieu particulier, dit plus loin le docte hel-« léniste, *le flamine ne pouvait sacrifier qu'à ce dieu.* Voilà pourquoi, « dans les inscriptions, *presque toujours* le nom du dieu figure à « côté de celui de son prêtre. Il y a cependant des cas, *relativement* « *fort rares*, où le flamine est seul mentionné. C'est ce qui a lieu « dans notre inscription. » — Où donc M. Rossignol a-t-il été cher-

cher cette définition? Elle est tellement fausse, que, d'un bout à l'autre, c'est précisément le contraire de ce qu'elle contient qu'il aurait fallu dire. Ainsi d'abord, il est si peu vrai qu'il ait été interdit aux flamines de sacrifier à une autre divinité que celle au culte de laquelle ils étaient attachés, que dans cette inscription même, nous voyons un personnage revêtu à la fois des fonctions de flamine d'une divinité qui n'est pas nommée, et de celles de prêtre de Bacchus. Et ce n'est pas là une exception, M. Rossignol s'est chargé lui-même de le prouver ; puisque, quelques lignes plus loin, il ajoute, sans s'apercevoir de la contradiction, que « les inscrip- « tions nous montrent de temps en temps le *flamen* et le *sacerdos* « associés dans la même personne. »

La deuxième partie de sa définition n'est pas moins fausse. Il y affirme, on l'a vu, que *presque toujours* le titre de *flamen* est suivi du nom de la divinité. et que ce n'est que dans des cas *relativement fort rares*, que ce nom a été omis. Or, parmi les inscriptions de la Numidie publiées avant la composition de son article, *cinquante-six* mentionnent des flamines, et le nom de la divinité ne figure que sur *six* de ces monuments; il a été omis sur les *quarante-cinq* autres. La proportion est la même dans les autres provinces, et si je ne parle ici que de la Numidie, c'est que le monument qui nous occupe est un monument de la Numidie. Mais poursuivons.

« *Perpetuus*. C'est ainsi, dit le docte helléniste, que M. Renier a « interprété les deux sigles P. P., et je suis de son avis. On verra « cependant tout à l'heure que le commentateur en question (l'au- « teur de la paraphrase) a compris ces initiales autrement que « nous. » — Supposition complétement inadmissible ; car le nom de la divinité ne se supprimait que quand il s'agissait d'un flamine perpétuel, ou bien d'un flamine d'une ville ou d'une province ; et comme il n'est ici question ni de ville ni de province, comme d'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, le nom de la divinité a été omis, le *flamonium* mentionné ne peut être que le *flamonium* perpétuel, et le mot *perpetuus* est l'explication nécessaire des sigles P. P. On ne pouvait pas plus l'ignorer dans l'antiquité que de nos jours.

Mais pourquoi donc M. Rossignol s'est-il arrêté tout à coup, au beau milieu de sa définition, sans apprendre au lecteur quelle était cette divinité, dont le nom se sous-entendait ainsi après celui de ses prêtres? Il le sait, sans aucun doute, car c'est une chose que savent toutes les personnes qui s'occupent d'inscriptions, et je ne devine pas les motifs qui ont pu l'empêcher de compléter, par ce renseignement nécessaire, sa définition du *flamonium*.

Nous voici arrivés au terme du travail didactique de M. Rossignol. Il me querelle fort au commencement de son travail critique, pour avoir écrit, dans les lignes que j'ai citées au commencement de ces observations, les mots de *seconde partie*. Il ne s'agit point, dit-il, de première ou de seconde partie, *ce sont deux inscriptions !* Voilà certes un grief sérieux, et je dois m'estimer heureux, dans un cas si grave, de pouvoir m'abriter derrière une autorité que, j'ose l'espérer, M. Rossignol ne récusera pas. Cette autorité, c'est la sienne. Il me semble, en effet, qu'il n'a pas intitulé son article *Explication et restitution de* DEUX INSCRIPTIONS LATINES, mais bien *Explication et restitution* D'UNE INSCRIPTION LATINE. Dieu merci, pour cette fois encore, je suis sauvé !

Dans tous les cas, s'il y avait ici deux inscriptions, ces deux inscriptions seraient, on en conviendra, bien près de n'en faire qu'une : relatives à un même personnage et gravées sur le même monument, à la suite l'une de l'autre, elles auraient en outre une partie commune, la cinquième ligne, *Hic situs est ;* car si je ne m'oppose pas à ce qu'on fasse commencer les vers avec cette ligne, je n'en persiste pas moins à la regarder comme partie intégrante de l'inscription qui précède. La même formule termine toutes les inscriptions funéraires de Madaure, et presque toutes celles des villes voisines ; quand elle manque, c'est que le tombeau a été élevé du vivant du personnage auquel il était destiné, et que ce personnage n'y a pas été inhumé ; ou bien c'est que le monument n'est pas un tombeau, mais un cénotaphe, et, dans ce cas, on a soin de l'indiquer par une formule analogue : une inscription recueillie à *Tubursicum* se termine par ces mots : *Coloniæ Carthagini situs est.*

LAVD · ACTITVLIS · OR
NATVS · V · HON ·

J'avais lu ainsi cette partie de l'inscription :

Laudibus ac titulis ornatus quinque honorum.

M. Rossignol repousse cette interprétation, parce que, dit-il, « il « n'était pas d'usage de dire de quelqu'un qu'il avait obtenu *quatre* « *honneurs, cinq honneurs.* » Mais la preuve de cette assertion, il a oublié de la donner. Moi je prétends que, de même qu'on disait d'un homme qu'*il avait obtenu tous les honneurs*, on pouvait dire également, surtout dans une pièce comme celle-ci, qu'il avait obtenu *cinq honneurs*, parce que s'il était plus glorieux d'avoir obtenu tous

les honneurs que d'en avoir obtenu qnelques-uns seulement, il était de même plus beau d'en avoir obtenu cinq, que quatre, ou trois, ou deux, etc.

Au surplus, ce dont M. Rossignol s'est surtout préoccupé ici, ce n'est pas de savoir si l'usage autorisait ou non ma restitution, c'est de chercher un moyen de faire disparaître l'hiatus des mots *quinque honorum*. Il n'en a pas trouvé d'autre que de remplacer le nombre *quinque* par le verbe *vixit*, ce qui lui a donné le vers suivant :

Laudibus ac titulis ornatus vixit honorum,

vers d'une platitude extrême, quoi qu'il en dise, et qu'on devrait repousser, rien que pour l'inversion impossible produite par le rejet du génitif *honorum* après le verbe *vixit*, alors même qu'on n'aurait pas pour cela un motif plus que suffisant dans la répétition inadmissible qu'il forme avec ce qui suit. Une des premières règles à observer, quand on entreprend l'explication d'une inscription antique, c'est de supposer que ceux qui l'ont écrite n'étaient pas tout à fait dépourvus de logique et de bon sens.

M. Rossignol aurait pu se débarrasser de l'inversion en même temps que de l'hiatus, s'il avait, pendant qu'il était en train de faire des changements, remplacé le substantif *honorum* par l'adverbe *honeste;* mais cela aurait toujours laissé subsister la principale difficulté, la répétition, et d'ailleurs l'hiatus seul le préoccupait. Je crois donc lui rendre un véritable service en l'avertissant que cet hiatus, impossible à admettre dans un vers hexamètre, ne forme pas même une difficulté dans un vers politique. Je lui en citerai, s'il le veut, vingt exemples plus durs encore, dans les *Instructiones adversus paganos*. Pour le moment je me contenterai de celui-ci (1):

Donasti de lacrymis, candidatus ille ingratis
Oppressus usuris....

STVDIOSET
VSVS · ON · ORDINISEST
ADQVEVIRV ·

J'avais lu,

Studiose [*functus*] (?) oneribus ordinis est atque virum.

Mais, dans cette lecture, *functus* n'était qu'une simple interprétation, et ce qui le prouve, c'est que, dans ma transcription de l'inscription,

(1) LXV, 10.

ce mot est tout entier entre crochets et en italique. Si je l'eusse donné comme une restitution, je l'aurais fait imprimer ainsi : [*funct*]us. Il n'y a donc eu ici de ma part aucune témérité malheureuse. Quant à la question de savoir si l'on pouvait dire *functus oneribus*, elle n'a jamais été douteuse, ni pour moi ni pour personne. Quoi qu'il en soit, j'aurais dû lire ainsi ces lignes:

Studios(e) et
Usus on(eribus) ordinis est adque viru(m).

M. Rossignol suppose que la copie remise au lapicide avait à la fin de la première ligne *studiose est*, et que cet artisan, « par une de ces « illusions d'optique, si ordinaires aux copistes, après avoir ajouté « seulement le *t* final de *est* à *studiose*, reproduisit le monosyllabe en « entier au bout de la ligne suivante. » Il oublie qu'il ne s'agit point ici d'un *copiste*, mais d'un *lapicide*, et que les inscriptions ne se gravent pas comme se copient les manuscrits. Avant de graver une inscription, on la trace d'abord, soit en noir, soit en rouge, afin de disposer les mots avec la symétrie nécessaire, et ce n'est que lorsqu'on s'est assuré de l'exactitude de la transcription, qu'on en commence la gravure. Ce procédé, qui était employé dans l'antiquité comme aujourd'hui, et qui était surtout nécessaire pour une inscription qui, comme celle-ci, contient un grand nombre de mots abrégés, rend impossibles les erreurs du genre de celle que suppose M. Rossignol.

Il suppose encore que le lapicide avait oublié une *h* avant la syllabe ON. « Cet oubli est fréquent, dit-il; tous les archéo« logues le savent : dans Gruter, pour ne citer qu'un exemple, nous « trouvons *Onesta* pour *Honesta* (p. 427, 1). » Cet exemple est mal choisi, et il prouverait, si cela était encore nécessaire, que le docte helléniste est peu habitué à manier les textes épigraphiques. L'inscription dont il s'agit a été empruntée par Gruter au recueil d'Alde Manuce, lequel l'ayant donnée en caractères minuscules, l'avait tirée de l'une des anciennes collections manuscrites qui lui ont fourni la plupart des monuments qu'il a reproduits. Elle ne mérite donc aucune confiance, surtout pour un détail d'orthographe comme celui dont il est ici question. Du reste, M. Rossignol pourra, je n'en doute pas, trouver d'autres exemples de l'omission de la lettre *h;* mais je le défie d'en citer un seul dans une inscription dont l'orthographe soit d'ailleurs aussi régulière que celle du monument qui nous occupe, et dans laquelle un mot commencant par cette lettre ait été,

comme sur ce monument, écrit régulièrement quelques lignes plus haut.

Au moyen de toutes ces suppositions, M. Rossignol est parvenu à composer la restitution suivante :

Studiose est
Usus honoribus ordinis atque virum.

Je comprends à la rigueur ce que l'on peut entendre par *les honneurs de l'ordre des décurions;* mais je ne connais pas d'*honneurs des simples citoyens*. Si le docte helléniste parvient à en découvrir, je l'engage à le faire savoir au public ; ce sera une découverte d'un intérêt beaucoup plus piquant encore que celle des hexamètres de l'épitaphe de Lovella.

FL ·
PATRIAE · P · ADMO D
LARGVS · MVNIDATOR
EDSATOR · ING · SVO..

Flamen patriæ perpetuus, admodum largus munidator et sator ingenii (1) suo[*rum*.

J'ai démontré plus haut que la lettre P ne peut ici s'expliquer que par le mot *perpetuus*. *Flamen patriæ perpetuus* est la même chose que *flamen coloniæ perpetuus*, dont je pourrais citer un grand nombre d'exemples ; on a mis *patriæ* au lieu de *coloniæ*, pour faire le vers.

M. Rossignol voit dans le sigle P l'initiale du mot *pater*, et il explique ainsi le commencement de ce passage : *Flamen, patriæ pater ; flamine, père de la patrie ;* et cependant il avoue que le second de ces titres était un titre officiel, exclusivement réservé aux empereurs. Il n'était donc pas d'usage de le donner aux particuliers, et je m'étonne que le docte helléniste, qui, plus haut, m'a reproché, à tort, il est vrai, de n'avoir pas respecté l'usage, ne se fasse pas plus de scrupule de le violer ici d'une manière bien plus grave, puisque, pour admettre sa conjecture, il faudrait supposer que l'auteur de cette inscription, non-seulement avait fait une chose sans exemple, mais même s'était exposé à la plus terrible et à la plus redoutée des accusations, à celle de lèse-majesté. Mais poursuivons.

Après avoir rappelé mon explication des mots *sator ingenii suo-*

(1) C'est ainsi que j'ai lu ; j'aurais dû lire *ingeniorum*.

rum, et cité les vers de saint Paulin de Nole, sur lesquels je crois pouvoir l'appuyer, M. Rossignol ajoute la phrase suivante : «Et de là « M. Renier se laisse entraîner à supposer que la locution *sator in-* « *genii* pouvait bien avoir été usitée en Afrique, pour désigner ceux « qui se livraient à la profession de l'enseignement. Je pense, « ajoute-t-il encore, que le docte épigraphiste s'est fait illusion. »

L'illusion, si illusion il y a, était excusable, puisque, suivant le docte helléniste lui-même, « il fut toujours naturel et vrai de dire « d'un maître, qu'il engendre son disciple à la vie de l'esprit, qu'il « en est le père intellectuel ; » et, en effet, je n'ai pas dit autre chose. Ayant vu dans cette inscription, l'expression dont il s'agit appliquée à Lovella, comme elle est appliquée à saint Augustin, dans les vers de saint Paulin de Nole, j'en ai conclu que Lovella avait pu se livrer à la profession de l'enseignement, comme saint Augustin et le grammairien Maxime. Lovella, il est vrai, avait été revêtu de plusieurs dignités municipales ; mais jamais les dignités municipales n'ont été incompatibles avec la profession de l'enseignement ; c'est une chose qui peut se prouver par des exemples pris dans les temps modernes, aussi bien que dans l'antiquité et à Madaure même.

Mais le docte helléniste va plus loin : « Jamais, dit-il, il ne fut « vraisemblable d'attribuer à un magistrat, à UN GOUVERNEUR « DE PROVINCE, une pareille influence sur ses administrés. » Cela est plus grave et me force de citer textuellement les expressions dont je me suis servi. Voici comment se termine ma brochure :

« Saint Paulin entretenait une correspondance suivie avec saint Augustin et saint Alype ; peut-être leur avait-il emprunté l'expression dont il s'agit. Cette expression aurait alors été usitée en Afrique pour désigner poétiquement ceux qui se livraient à la profession de l'enseignement, et *Clodius Lovella*, à qui elle est ici appliquée, devrait être considéré comme un des prédécesseurs de Maxime, qui, ainsi qu'on peut le conclure des termes un peu ironiques de la lettre de saint Augustin que j'ai citée plus haut, joignait probablement aussi à cette profession le titre et les fonctions de prêtre de Bacchus. »

Assurément, je ne pouvais pas m'expliquer plus clairement, et ceux-là seuls ont pu ne pas me comprendre, qui ont voulu m'attribuer gratuitement une bévue. La bévue, ce n'est pas moi, c'est eux qui l'ont commise, en prenant un obscur magistrat d'une petite ville perdue au milieu des montagnes de la Numidie, pour UN GOUVERNEUR DE PROVINCE !

Au surplus cette conjecture, je ne l'ai présentée, on vient de le voir, que pour ce qu'elle vaut ; je n'ai pas même dit qu'elle fût pro-

bable, et je n'y tiens que comme on peut tenir à une opinion qui n'est pas dépourvue de vraisemblance. Il suffisait en effet que Lovella eût été *flamine perpétuel*, pour qu'on pût dire de lui qu'il avait été le père de l'intelligence des siens; c'est ce que comprendront facilement les personnes qui savent en quoi consistaient les fonctions attachées à ce titre.

M. Rossignol ajoute après le mot *munidator* l'adverbe *simul*, et après le sigle ING, dans lequel il voit l'abréviation de *ingenio*, la conjonction *que*; il lit *suopte* le dernier mot, et en traitant ainsi ces lignes comme ce qu'il appellera plus loin des *primordia*, il parvient à composer ce vers :

Munidator [*simul*] et sator ingenio[*que*] suo[*pte*,

qu'il traduit ainsi :

Dispensateur de largesses en même temps qu'auteur de bienfaits qu'il tirait aussi de son propre fond.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que *sator* sans complément ne peut vouloir dire *auteur de bienfaits*, et que les mots *ingenio suopte*, dans le vers de saint Prosper d'où M. Rossignol les a tirés, comme dans ce passage de Tacite : *Igitur venientis exercitus fama, et suopte ingenio ad mitiora inclinantes, Galliarum civitates in Remos convenere* (1), et dans tous les exemples qu'on en peut citer, ont un tout autre sens que celui qu'il leur attribue. Ainsi pour donner une apparence de vraisemblance à sa restitution, il a été forcé d'en altérer le sens dans sa traduction. Ce seul fait suffira pour faire apprécier la valeur de ses conjectures.

Plus loin, le docte helléniste voit dans le mot *munidator*, qu'il regarde comme l'équivalent de *munerum dator*, une allusion à l'édilité que Lovella avait exercée. « Ces réjouissances, ajoute-t-il, ces « jeux, ces largesses que les Romains appelaient *munus* ou *munera*, « étaient donnés surtout par les édiles. » Oui, sans doute, à Rome; mais non dans les colonies. Ici, tous les honneurs se payaient, soit par le versement, dans le trésor municipal, de la somme légitime ou honoraire, soit par l'érection d'un monument, soit, ce qui était plus rare, par des jeux ou des spectacles; et plus ils étaient élevés, plus cher ils se payaient. Il résulte de là que les édiles devaient donner moins de *munera* que les flamines perpétuels, dont la dignité était

(1) *Hist.*, IV, 68.

supérieure à toutes les autres; et c'est, en effet, ce que nous apprennent les inscriptions : à Madaure, par exemple, deux inscriptions seulement (1) mentionnent des libéralités de ce genre, et c'est à des flamines perpétuels qu'elles les attribuent.

C'est donc comme flamine perpétuel, que Lovella avait été *largus munidator;* et c'est aussi en cette qualité, je l'ai déjà dit, qu'il avait mérité le titre de *sator ingeniorum suorum*. Il n'avait point été *duumvir quinquennal*, comme le pense M. Rossignol ; et cette magistrature, alors même qu'elle lui eût été confiée, ne lui aurait donné aucun droit d'inspection sur les mœurs de ses concitoyens. La plupart des méprises dans lesquelles est tombé le docte helléniste proviennent d'une erreur capitale, que j'ai signalée dès les premières lignes de son article, erreur qui consiste à croire que l'administration des colonies et des municipes était exactement modelée sur le patron de celle de Rome, et qu'il suffit, pour la connaître, de l'avoir étudiée dans Tite Live et dans Cicéron.

Je suis loin d'avoir achevé de relever toutes les erreurs commises par M. Rossignol ; mais je craindrais, en continuant ces observations, de fatiguer le lecteur. Je me bornerai donc à faire remarquer que le dernier vers de l'inscription,

Inspicies, lector, primordia versiculorum,

a été traduit ainsi par le docte helléniste :

Tu jetteras les yeux, lecteur, sur ce qui a servi de matière à ces vers !

Mais je me garderai bien de discuter cette explication, qui n'a évidemment rien de sérieux, et ne peut être qu'une plaisanterie.

J'ai écrit quelque part la déclaration suivante : « Je n'ai jamais « aimé à sortir du terrain sur lequel mes études me permettent de « marcher avec quelque sécurité; les excursions de ce genre sont « rarement profitables à la science, et trop souvent elles sont, pour « ceux qui osent se les permettre, l'occasion de dangereux faux « pas. » Un savant académicien, en rendant compte, dans un journal, de l'ouvrage où se lisent ces lignes, a cru devoir me les reprocher, d'une manière toute bienveillante d'ailleurs, comme l'aveu d'une excessive circonspection. Je tiens tant à obtenir en toute

(1) *Inscr. de l'Algérie*, n. 2925 et 2926.

chose son approbation, que je crois devoir remercier, en finissant, M. Rossignol, de l'occasion qu'il m'a fournie de montrer, par son exemple, à mon excellent confrère, combien était sage la règle de conduite que je m'étais tracée. Que cela serve de morale à cette discussion. M. Rossignol voudra peut-être la prolonger. Je déclare d'avance que je ne le suivrai plus sur ce terrain ; je crois avoir quelque chose de mieux à faire que de continuer à perdre mon temps sur un monument qui a déjà trop occupé et le public et moi.

L. Renier,

Membre de l'Institut.

LES ÉGLISES DE LA NORWÉGE.

Les monuments du nord de l'Europe, si peu connus en France, méritent cependant d'être étudiés avec soin par les archéologues, car il est fort présumable que c'est de là que vient cette *architecture gothique*, que l'on désigne avec bien plus de justesse en Angleterre sous le nom d'*architecture normande.*

Il y a quelques années, un artiste norwégien, M. Dahl, a publié un ouvrage remarquable sur les anciennes constructions en bois de la Norwége et particulièrement sur les églises et leur ameublement. Plusieurs de ces vénérables monuments, qui datent des XIe et XIIe siècles, donnent une haute idée du génie des architectes du Nord.

Les édifices de la Norwége ont un caractère tout particulier qui provient surtout des matériaux employés pour leur construction; et on est étonné que ces édifices, le plus ordinairement entièrement en bois, aient pu se conserver pendant un si grand nombre d'années. Les églises, dans leur architecture, offrent un mélange des styles latin et byzantin (1).

L'église de Burgund, l'une des plus remarquables et des plus spacieuses, est construite en partie en bois et en partie en pierre. La clôture de cet édifice est surmontée d'une toiture formée d'un assemblage de lucarnes, de clochetons et d'une tour carrée en bois. On ignore le nom de l'architecte de ce monument dont la construction paraît remonter à la fin du XVIe siècle, et qui a un cachet d'originalité qui ne manque pas de goût. Ses dimensious, extérieurement, sontd'environ 18 mètres de long sur 12 de large.

La vue extérieure et le plan de cette église, que nous donnons sur notre planche 314, permettront au lecteur d'apprécier les dispositions architectoniques les plus généralement adoptées pour ces monuments, et les combinaisons qu'exigent les matériaux employés pour leur édification; aussi, bien qu'ils procèdent, comme nous venons de

(1) Dans ses *Études sur le moyen âge*, Mme Félicie d'Ayzac a exposé avec beaucoup de science et de vérité le parallèle existant entre les monuments religieux de l'Italie et ceux de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à ses savants articles, publiés dans la *Revue Archéologique*; 9e année, p. 692; 10e année, p. 30.

le dire, de deux styles bien connus, on voit qu'ils ont un caractère particulier. Il n'y a ni entablement ni corniche, et leur aspect est presque toujours pyramidal. La décoration, excepté quelques colonnettes, est nulle à la partie inférieure, et dans les parties les plus élevées et la toiture, ce sont des réseaux losangés, des zigzags, des écailles; quelquefois ces parties restent unies.

Le plus ordinairement ces édifices religieux ont trois entrées symétriques formant avant-corps et péristyle fermé; l'une sur la façade et les deux autres sur chaque côté latéral.

Lorsqu'on pénètre à l'intérieur de ces monuments, qui ne sont éclairés que par d'étroites lucarnes, on n'est pas moins étonné de l'aspect lugubre que de la disposition du plan. Généralement l'intérieur des églises est divisé en deux parties dont l'une, plus grande du côté de l'entrée, est garnie de stalles à droite et à gauche et séparées par un espace libre; l'autre, plus petite, au fond, forme le sanctuaire. L'autel est isolé et placé dans un hémicycle; à droite de l'autel, à la réunion des deux divisions, existe la chaire du prédicateur, qui est élevée de quatre marches.

Le plan de l'église de Burgund, que nous donnons sur notre planche 314, permettra de se faire une idée juste de cette disposition intérieure. Cette église est de plus entourée d'une galerie couverte qui sert de dégagement pour faciliter la circulation.

On remarque que la construction est ainsi conçue: les quatre angles sont formés d'énormes poteaux corniers, réunis par des sablières apparentes à l'intérieur où les colonnes viennent s'assembler. Ces colonnes en supportent d'autres qui soutiennent le plafond. Aux quatre coins extérieurs de la petite salle et de la galerie qui les entoure, sont placées des colonnes avec bases et chapiteaux unis. Pour former clôture, les espaces entre les colonnes sont remplis par des membrures posées verticalement entre les sablières. Quelquefois ces colonnes et ces membrures sont sculptées et ornées d'arabesques d'un très-bon goût. On peut en juger par le dessin d'une de ces colonnes sculptées qui existe à l'église d'Urnès, dans l'arrondissement de Bergen. Voyez notre planche 315, n° 2.

Le numéro 1 de la planche 315 représente une porte intérieure sculptée dans l'église de Tind, située dans le haut Tallemarken. Ces sculptures ont beaucoup d'analogie et offrent des motifs d'ornements empruntés certainement à la mythologie scandinave, et tels qu'on en retrouve sur les monuments runiques (1).

(1) Voy. sur les représentations symboliques chez les divers peuples, les savants

Les monuments de la Scandinavie, d'un caractère tout local, peuvent être une source d'inspirations neuves pour les artistes; mais c'est aux archéologues de ces contrées à nous éclairer sur l'origine de leur architecture, et à nous familiariser davantage avec ces sculptures symboliques, sur la signification desquelles on n'a encore fait que des suppositions. J.

articles de M. Alfred Maury publiés dans cette *Revue;* 2e année, p. 668, 676, et ceux de M. F. Chardin, 10e année, p. 222, 591, 648, où il est plus particulièrement question de ces représentations dans le nord de l'Europe.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans le discours prononcé par l'Empereur le 14 août, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments du palais du Louvre, dont le Gouvernement provisoire de 1848 décréta l'achèvement, nous avons remarqué quelques passages qui rappellent ce qu'était la demeure de nos rois au moyen âge et sa transformation successive. Ces passages prouvent que Sa Majesté ne reste pas étrangère à la science archéologique, et cet exemple stimulera l'ardeur des personnes qui s'en occupent; car, comme l'a dit Sa Majesté, « l'histoire des monuments a sa philosophie comme l'histoire des faits. »

Nous apprenons qu'au dernier voyage de la Cour à Fontainebleau l'Empereur a chargé M. Champollion-Figeac, son bibliothécaire dans cette magnifique résidence impériale, d'en composer l'histoire : origines, accroissements successifs, embellissements par les arts, faits historiques, remarquables et authentiques. L'Empereur a recommandé spécialement de réunir les documents originaux afin que l'ouvrage demandé, dégagé de toute tradition incertaine, soit établi sur les certitudes historiques. M. Champollion-Figeac a déjà fait de nombreuses recherches aux Archives de l'Empire et consulté un certain nombre de manuscrits de la bibliothèque impériale de l'État (1); de plus, Son Éminence M. le Ministre d'État et de la maison de l'Empereur vient d'écrire à MM. les Archivistes et à MM. les Bibliothécaires des départements, pour les inviter à faire dans leurs collections particulières l'examen de tout ce qui pourrait être utile à la rédaction de l'ouvrage ordonné par Sa Majesté, et de lui transmettre les titres ou les notices des livres ou pièces, imprimés ou manuscrits, qui paraîtraient utiles à ce but.

Ces renseignements doivent être adressés à M. le Ministre, et nous ne pouvons qu'exciter MM. les Archivistes et MM. les Bibliothécaires à seconder les vues de Son Excellence et à concourir ainsi à l'accomplissement d'un ordre de Sa Majesté, qui est un témoignage de plus de son vif intérêt pour les études historiques et artistiques, car le palais de Fontainebleau est un grand chapitre de l'histoire des arts en France, à leur renaissance!

(1) La bibliothèque de la rue de Richelieu, comme celle du Louvre, portent aussi le titre d'*impériale*. Cette distinction est officielle.

— Un *musée de l'art chrétien* a été récemment fondé à Berlin sous la direction de M. le docteur F. Piper, professeur en théologie à l'Université. Le savant professeur avait conçu l'idée de rassembler dans une salle de l'Université, pour servir à l'étude de cette classe de monuments, tous les objets religieux hors d'usage et épars dans diverses collections dignes de figurer dans ce musée spécial, particulièrement ceux offrant des représentations symboliques; ensuite, de compléter ce musée par des moulages des objets qu'il ne pourrait acquérir. Divers voyages faits en France et en Italie ont permis au docteur Piper d'enrichir la collection confiée à son zèle. C'est surtout à Rome, pendant un séjour de plusieurs mois et avec la permission de Sa Sainteté le Pape, que cet archéologue distingué a fait exécuter une riche collection de moulages. Ce musée, qui manquait à Berlin, permettra aux artistes et aux archéologues d'étudier les inspirations artistiques du moyen âge et popularisera l'archéologie de cette époque.

— On nous écrit de Londres : « L'admirable collection de médailles romaines de Herpin vient d'être dispersée par la vente qui en a été opérée à Londres du 3 au 10 août dernier, par les soins de MM. Sotheby et Wilkinson, commissaires-priseurs *par excellence* pour la numismatique. Cette collection, qui comprenait les moyens bronzes les plus beaux du cabinet Dupré, a excité un vrai *furor numismaticus* parmi nos chers alliés co-numismatistes; elle a produit environ 80 000 fr. Les plus belles ou rares pièces ont en général atteint un prix au moins quadruple du prix arbitraire habituel en Angleterre ou sur le continent. Veuillez offrir aux lecteurs de votre estimable recueil archéologique, comme preuve de ce fait, quelques-uns des prix les plus élevés obtenus, tels qu'ils ont été publiés dans le *Morning-Post* du 20 et du 24 août, par M. Curt de Londres, qui s'est acquis une haute réputation pour la rédaction des catalogues de médailles, depuis 1838. En commençant par les beaux grands bronzes, lot 5, Pompée et son fils Sextus, frappé en Afrique, produisit 40 fr. Lot 6, avec bustes de Marc-Antoine et Octavie, (gravé dans l'excellent ouvrage *Cohen*, médailles consulaires) a été vendu 56 fr. Lot 15, Auguste, 205 fr. Lot 65, Néron, temple de Janus, d'admirable travail et conservation, 270 fr. Lot 70, Galba, 200 fr. Lot 83, Vitellius, 380 fr. Lot 85, Vespasien, sur la conquête de la Judée, 220 fr. Lot 98, Tite, revers le colysée, 40 fr. Lot 119, Trajan, revers PORTVM TRIANI, très-rare, 100 fr. Lot 120, au revers Trajan en grand prêtre guidant une charrue, or « *Colonus*

arans » 1100 fr.! c'était une pièce précieuse, de toute beauté, provenant de Vienne; elle a été achetée par M. Edward Wigan, de Londres. Lot 125, Trajan, temple octostyle avec statues, etc., 265 fr. Lot 144, Plotine, 540 fr. Lot 172, Antinoüs d'Alexandrie, en Égypte, 200 fr. Lot 198, Œlius, 100 fr. Lot 200, Antonin le Pieux, au revers, l'Italie assise, de grande beauté, 265 fr. Lot 205, du même empereur, avec une Victoire dans un quadrige au galop, 100 fr. Cette médaille a été trouvée à Paris en creusant pour les fortifications. Lot 236, Faustine jeune, assez belle, 113 fr. (lot 498, aussi de cette impératrice, a été adjugé à 400 fr. quoique n'étant pas de première conservation, et lot 502, pareillement de Faustine jeune, 260 fr., avec une belle patine ou œrugo noirâtre.) Lot 242, Marc-Aurèle, magnifique de patine et de condition, 225 fr. Lot 539, Commode, revers VICT. BRIT., etc., vendu 500 fr. Lot 552, Pertinax, 240 fr. Lot 553, Pertinax, trouvé à Reims, 380 fr. Lot 564, Sept. Sévère VICTORIÆ BRITTANICÆ 500 fr. Lot 578, Caracalla, revers PONTIF etc., Victoire érigeant un trophée, 640 fr., probablement inédite. Lot 590, Plautille, pièce d'une rareté excessive, mais mal conservée, 210 fr. Lot 973, Gordien III, 362 fr. Lot 998, Gallien, 500 fr., très-belle et très-rare.

Voici les prix de quelques-uns des plus jolis ou rares moyens bronzes; lot 373, Livie, restitution par Titus, 113 fr. Lot 385, Tibère, bouclier avec MODERATIONI, 66 fr. Lot 404, Nero et Drusus, à cheval, 130 fr. Lot 442, Poppée (Coloniale) 80 fr. Lot 711, Vitellius, 100 fr. Lot 743, Domitien, type des *ludi seculares*, 102 fr. Lot 810, Sabine et Hadrien, 200 fr. Lot 860, Galere Antonin (de Colonie) en passable état, 132 fr. (un joli exemplaire vaut de 500 à 1000 fr.) Lot 1069, Julia Domna, assise sous une vigne, 70 fr. Lot 1084, Sept. Sévère; revers ARCVS AVGG, 103 fr., très-rare. Lot 1103, Macrin, 50 fr. Lot 1105, Macrin, revers Jupiter, 80 fr. Lot 1116, Elagabale, de deux métaux, 60 fr. Lot 1123, Alexandre Sévère, les Thermes ou fontaines érigées A. D. 226, selon Eckel, 50 fr., prix modéré, vu la rareté et la beauté de ce moyen bronze. Lot 1164, Bustes de Constance Chlore et de Maximien-Hercule, 205 fr. Lot 1165, Domitius-Domitien, d'Alexandrie, très-belle, 325 fr. Lot 1177, Alexandre l'Usurpateur, 180 fr. Lot 1178, Nepotien, 180 fr. Les belles monnaies impériales en argent ont atteint aussi des prix fort élevés; le Clodius Macer, lot 182, a été vendu 2000 fr., ayant le buste de l'Empereur, et étant d'une rareté excessive. Lot 183, Vitellius père et fils, 380 fr. Lot 184, Domitille, 640 fr. Lot 185, Domitia, médaille de très-grand relief, 682 fr.; c'était une des plus belles pièces

en argent. Lot 258, Sexte Pompée, de fabrique barbare, 208 fr. Lot 262, Cléopâtre au revers de Marc-Antoine, 138 fr. Lot 263, Lépide et Octavien, 104 fr. Lot 264, Lucius et M. Antoine, 140 fr. Lot 265, Agrippa et Auguste, 132 fr. Lot 275, Drusus Jeune et Tibère (Coloniale) 110 fr. Lot 281, Agrippine la Jeune, 233 fr. Lot 286-289, deniers magnifiques de Néron, de 28 à 100 fr. chaque! Domitia (lot 312), 300 fr. Lot 317, Plotine, 163 fr. Lot 318, Marciane, 266 fr. Lot 319, Matidie, 150 fr. Lot 323-325, Sabine, variés de 38 à 100 fr. Lot 597, Manlia-Scantilla, un vrai bijou, 410 fr. Lot 599, Pescennius Niger et un trophée, 1255 fr., prix énorme, de l'avis général, mais M. Curt avait commission de l'acheter à tout prix, ainsi que d'autres lots de cette superbe vente. Lot 637, Tranquilline, argent de billon, 1100 fr. Nigrinien, 180 fr. Les médailles en petit bronze ont été aussi bien vendues; même les affreux petits bronzes saucés, quoique d'un style détestable et qu'on en soit vraiment inondé en Angleterre et sur le continent. Lot 691, Martinien 330 fr. Lot 695, Hannibalien, 78 fr. Lot 833, avec les bustes de Dioclétien et de Jupiter, 132 fr. Lot 890, Hélène, 106 fr. Lot 891, Fausta, 212 fr. Lot 897, Procope, 102 fr. Lot 899, un poids romain en cuivre pour l'aureus, de l'époque d'Honorius, inscrit *exagium solidi*, mentionné par le père de la numismatique française, le bon savant Bouteroue, Ducange, Eckhel etc., quoique très-intéressant et très-rare, n'obtint que 35 fr. Lot 913 Julien, l'Usurpateur, 212 fr. La série en or ne contenait rien de remarquable à l'exception du ot 450, Trajan père et fils, 330 fr. Lot 457, Jean le Tyran, (temp. Théodos. II) vendu seulement 70 fr. Lot 459, Avitus, 308 fr. Lot 460, Majorien, 52 fr. Quelques médaillons en bronze très-beaux et très-rares, ont été poussés à outrance; lot 470, Gordien III, 240 fr. Lot 471, Otacilia Severa, 300 fr. Lot 475, Salonin, 253 fr. Lot 476, Probus, 255 fr. Lot 477, Florien, 250 fr. Lot 481, Maximien-Hercule, 400 fr. Lot 1190, Alexandre Sévère, le plus joli petit médaillon imaginable, 765 fr. Lot 1192, Julia Mamaea, 280 fr. Lot 1197, Gallien et Valérien, 200 fr. Lot 1208, Tacite, 150 fr. Enfin lots 1211-1214, petits médaillons de Jovien, Valentinien I, Valens, Gratien, Théodahate, de 76 à 115 fr. chaque, tous très-beaux et bien rares.

Le catalogue Herpin (77 pages, 1214 lots) ayant été rédigé et publié en quinze jours, M. Curt n'a évidemment point eu le temps voulu pour nous faire connaître plus complétement bien des revers plus ou moins curieux de ces belles médailles, ce qui aurait intéressé d'une manière spéciale vos lecteurs, ni pour pouvoir rectifier quelques légères erreurs qui s'y sont glissées. Les enchères publiques

ont eu lieu, malgré les fortes chaleurs, au milieu d'un concours considérable d'amateurs et surtout de marchands tant de Paris que de Londres. MM. Curt, Webster et Cureton ont été, comme toujours, les principaux acquéreurs, et surtout en commission pour l'Angleterre, ce qui prouve sans réplique que les Anglais recherchent les belles médailles, même à un prix élevé.

— Le *Journal des Débats* du 22 juillet a reproduit d'après le *Moniteur de l'Armée* une note fort curieuse sur une tribu kabyle dernièrement soumise à nos armes; c'est la tribu des *Fraoussen* qui semblent tirer leur nom et leur origine des Français. D'après les renseignements que l'on s'est procurés chez eux, il paraîtrait que leur drapeau est blanc avec une fleur de lis dans le champ, et que leurs armes sont toutes ornées de fleurs de lis. On assure aussi qu'un de leurs chefs porte sur son étendard les armes de la famille de Montmorency et se dit descendre d'un chef français venu en Afrique où il aurait été fait prisonnier. Nous ne savons pas jusqu'à quel point il faut ajouter foi à ces renseignements, et nous les reproduisons sous toute réserve. Néanmoins, il pourrait se faire que quelques Français venus en Afrique avec saint Louis se fussent établis dans les montagnes occupées par les Kabyles et que là, privés de toute communication avec la mère patrie, leurs descendants aient quitté leur religion pour embrasser l'islamisme. Il serait curieux de vérifier si ces *Fraoussen* ont conservé dans les traits du visage quelque ressemblance avec le type francais; ce serait là une preuve qui viendrait militer en faveur de leur origine. Quoi qu'il en soit, nous appelons sur cette tribu l'attention des officiers de l'armée d'Afrique auxquels nos recherches ne sont point indifférentes; sans doute ils pourraient recueillir des données plus exactes et plus étendues que celles reproduites par le *Moniteur de l'Armée* et les *Débats*, et éclaircir un point véritablement intéressant de l'histoire de l'Afrique à l'époque des dernières croisades de saint Louis.

BIBLIOGRAPHIE.

Musée de feu le prince Basile Kotschoubey et Recherches sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie, ainsi que des royaumes du Pont et du Bosphore Cimmérien, par B. de Kœhne; Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. in-4° avec trente-cinq planches et de nombreux clichés.

L'annonce de ce beau livre n'est point une vulgaire réclame, car l'ouvrage ne se vend pas; il n'en a été tiré qu'un nombre fort limité d'exemplaires, destinés spécialement aux amis du prince Basile, aux principales bibliothèques et à quelques sociétés savantes de la Russie et de l'étranger.

L'idée première de l'œuvre appartient à la famille Kotschoubey; c'est un hommage qu'elle a voulu rendre à la mémoire d'un de ses membres, également chère à tous ceux qui, de son vivant, ont eu le bonheur de connaître et d'aimer le prince Basile. Homme de science et de goût, il avait consacré une partie de sa fortune et beaucoup de temps à former une des plus riches et des plus complètes collections d'objets antiques et de monnaies du Bosphore et des villes du littoral de la mer Noire, qu'il se proposait de publier. Déjà même il avait fait graver à Paris, et sous ses yeux, la presque totalité des planches, lorsqu'une mort prématurée vint le ravir à la science et à ses nombreux amis. C'est alors que sa collection, ses dessins et quelques matériaux furent mis par sa famille à la disposition de M. de Kœhne, avec prière de mener à bout l'œuvre commencée par le prince Basile.

Le premier volume du *Musée-Kotschoubey* contient l'histoire des colonies grecques : Olbie, Karkinitis, la Chersonnèse Taurique, Cherronésos, Théodosie (Kaffa), Nymphée, Panticapée, Phanagorie, Gorgippie, Héracléion, la Colchide et Dioscurias.

Le second volume est entièrement consacré aux époques diverses des royaumes, isolés ou réunis, du Bosphore Cimmérien et du Pont. Dans l'exécution de ce travail difficile, déjà tenté bien des fois par des savants et des numismatistes de tous les pays, M. de Kœhne, utilisant les recherches de ses prédécesseurs, a merveilleusement tiré parti des documents épars dans les anciens auteurs, pour rétablir, d'une manière à peu près complète et dans toute sa durée,

l'existence des villes ou des États qu'il s'est proposé de ranimer. Partout où l'histoire se taisait, la numismatique a été savamment interprétée : l'auteur éclairant tour à tour l'histoire par les médailles, ou expliquant les inscriptions et les types des monnaies par les fragments des textes anciens, est parvenu à donner un corps à l'histoire et à la chronologie de peuples et de villes dont jusqu'ici nous ne connaissions à peu près que les emplacements et les noms.

Un intérêt soutenu règne dans cet ouvrage, où percent à chaque page les traces d'une vaste érudition et les preuves d'un travail consciencieux. Réduit à ne signaler que les points les plus saillants, j'appellerai d'abord l'attention sur le luxe et l'exactitude des dessins des monnaies et des poteries, sur le grand nombre des clichés intercalés dans le texte, et reproduisant presque tous des médailles antiques fort rares, et en grande partie inédites, sinon uniques. Ces exemplaires précieux ont été choisis pour la plupart dans les belles collections de feu M. le comte Pérofsky, de M. le comte Alexis Ouvaroff, et de M. le prince Sibirski, qui, dans l'intérêt de la science, se sont empressés d'accueillir avec grâce la prière de M. de Kœhne.

Quant au texte, il offre une foule d'aperçus nouveaux, surtout dans l'histoire de Cherronésos, de Kaffa, sous la domination des Génois; dans la numismatique de Karkinitis, de Nymphée, de la Colchide et de Dioscurias; dans l'exposé des vicissitudes diverses des royaumes du Pont et du Bosphore, où j'ai remarqué pour la première fois la généalogie des Achéménides, qui, pendant près de dix siècles, ont régné tour à tour en Perse, dans le Pont et sur le royaume du Bosphore, depuis Achéménès jusqu'à Rhescuporis VII. Enfin l'auteur a introduit dans son livre une classification exacte des monnaies du Bosphore avec des dissertations savantes sur le système monétaire des diverses époques, sur la chronologie, sur l'explication des monogrammes, sur les monétaires, sur les noms des magistrats, et sur l'attribution de certaines monnaies.

En écrivant cet article, je me suis fait un devoir d'oublier que l'auteur du *Musée-Kotschoubey* est depuis longtemps mon ami et que j'avais moi-même écrit sur le Bosphore; mais l'abnégation ne saurait aller plus loin; ce n'est donc point ma faute si de cet exposé rapide il ressort que le livre de mon ami est plein de mérite. Que gagnerait d'ailleurs M. de Kœhne à être loué par moi? Il est assez connu par ses nombreux travaux sur l'archéologie, et ma voix ne serait qu'un écho bien affaibli de celle de l'Institut de France, qui lui a décerné, en 1849, le prix de Numismatique, pour ses *Recherches sur l'histoire et les Antiquités de la Chersonnèse Taurique.* J. SABATIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et de Witte, mise en vente des livraisons 129-130. Paris. A. Leleux, éditeur.

Ces livraisons contiennent, outre la suite des planches du quatrième et dernier volume, la table des planches, le titre et la fin de la table des matières du second volume. Incessamment les souscripteurs recevront la table du troisième volume dont ils ont reçu toutes les planches et le texte. Cet ouvrage sera terminé prochainement par la publication du texte du quatrième volume dont la presque totalité des planches a paru dans les dernières livraisons. Nous engageons MM. les souscripteurs à faire retirer la suite de leur souscription, afin de ne pas rester incomplets de cette belle et utile publication.

L'Architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, par M. Jules Gailhabaud, livraisons 183 à 188, in-4°. Paris, Gide, éditeur.

Ces livraisons renferment : Une vue magnifiquement gravée du portail de la cathédrale de Reims. La crypte de Jouarre. Une maison en bois à Caen. Des boiseries ornées de sculptures et de marqueteries, dans la sacristie de l'église de Santa-Maria in Organo, à Vérone. Les vantaux de la porte méridionale du baptistère, à Florence. Des clefs pendantes d'une chapelle absidiale de la Ferté-Bernard. Les vantaux en bronze, à l'église de Saint-Zénon, à Vérone, représentant des sujets du nouveau testament

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, par cahiers mensuels. Paris, Pringuet, éditeur.

Les livraisons de juillet et août contiennent : L'art chrétien primitif ; étude sur une série de monuments des premiers siècles, par M. Grimouart de Saint-Laurent. De la poésie liturgique du moyen âge, par M. l'abbé J. Sagette. Coup d'œil sur les travaux de construction ou de restauration, en style du moyen âge, exécutés en Belgique depuis 1830, par M. Schayes. Icononographie de l'immaculée Conception, par M. l'abbé Victor Pelletier. Notice historique et liturgique sur les cloches, par M. l'abbé Jules Corblet. Épigraphie et iconographie des catacombes de Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault. Lettres archéologiques sur l'Auvergne, par M. Dominique Branche. Notice archéologique sur sainte Barbe, par M. A. Breuil.

LES

CARES OU CARIENS DE L'ANTIQUITÉ.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

III.

Du système de la philologie comparée, dans son application au système de la mythologie comparée. — On le voit, Muller avait été sur la grande route de l'histoire; mais comme Creuzer, comme Voss, il s'était fourré dans une impasse : Creuzer dans l'impasse d'un cosmopolitisme panthéistique; Voss s'était fait l'esclave des dates; Muller se perdit dans le système de l'autochthonie. Il coula la mythologie des Hellènes en fonte, lui imposant la forme de cette conception unique.

Or l'histoire ne saurait se contenter longtemps d'une idée exclusive, comme celle de l'originalité d'un peuple qui aurait tout tiré de son propre fonds, car cela ne s'est jamais rencontré d'une façon absolue, dans l'histoire de la civilisation d'aucun peuple. On veut savoir quelque chose de plus quand il s'agit d'une de ces grandes individualités que nous appelons un peuple. On veut connaître la parenté de ce peuple dans son berceau, car l'autochthonie est contraire au fait de toute parenté, et elle suppose, si nous le prenons à la rigueur, que l'espèce humaine n'a pas d'origine commune quant à l'homme en soi; elle suppose en outre qu'il n'existe pas de parenté plus étroite entre certaines familles de peuples. Il y en a qui ont soutenu, lorsque cette parenté devenait évidente comme pour les Grecs et les Latins, qu'il n'y avait d'autre conclusion à en tirer que celle d'un mélange, d'où l'on affirmait qu'il y avait eu une greffe grecque ou étrangère, implantée sur une tige latine. Or, la philologie comparee nous a enseigné tout autre chose pour ce cas spécial; elle nous a prouvé que les formes du

(1) Voir le premier article, p. 321.

vieux latin étaient plus antiques, et, par conséquent, plus originales que les formes du vieux grec.

Je laisse ici entièrement de côté la question de l'origine de l'espèce humaine. Je me circonscris dans les limites de la plus grande découverte des temps modernes en matière d'histoires primitives, de celle qui a constaté l'existence de quelques grandes familles de langues, et je me renferme exclusivement dans le domaine des races indo-européennes. Je n'ignore pas que c'est un mot impropre, mais on connaît l'enfant et on ne s'occupe plus de son nom de baptême.

Quel qu'il soit dans son origine, et quels que soient les affluents qui s'y mêlent par la conquête ou par la soumission, par le commerce et les colonies, un peuple est *un* dès qu'il persévère dans son langage, dès qu'il ne se perd pas en adoptant un idiome nouveau. Il peut subir des modifications nombreuses, par des mélanges avec d'autres races d'hommes, mais il lui reste son cachet, son type s'il conserve sa langue, même au sein de la soumission; que n'en sera-t-il pas au sein de la victoire? Alors tout part de lui; s'emparant d'éléments hétérogènes qu'il s'assimile, son génie l'emporte dans ces modifications de sa substance, car elles n'atteignent pas la loi de vie dans sa substance même. Il n'en est pas d'un pareil peuple comme il en est des Turcs de Constantinople, qui ne se sont nourris de rien, qui ne se sont rien assimilé. Il n'en est pas non plus de lui comme des Mongols de l'Inde et des Mantchoux de la Chine, qui ont passé, armes et bagages, dans les rangs de leurs sujets, avec la seule réserve du commandement. Mais là où il y a unité morale, ou il y a création nouvelle d'un peuple que le vainqueur s'est assimilé à force de s'en pénétrer et à force de lui être assimilé, comme cela a lieu pour la nation française, où il n'y a plus ni Francs, ni Gaulois, ni Romains, à l'exception de quelques Allemands, de quelques Bretons, de quelques Basques placés sur ses confins et à ses extrémités, il se forme un tout mêlé d'éléments contraires. C'est ainsi que l'on retrouve chez les Français l'orgueil guerrier des Francs, le génie administratif des Romains et la vivacité de l'esprit des Gaulois composant un tout qu'il n'est plus possible de diviser sans le faire périr.

Cela est donc entendu, il faut nécessairement distinguer entre l'unité d'un peuple, et l'unité d'origine d'une famille de peuples. Différents torrents se mêlent et constituent un fleuve naissant, mais qui finit par se verser, par diverses embouchures, dans le sein de l'Océan.

Le germe de la philologie comparée est éclos en 1807, dans un écrit de Frédéric de Schlegel : *Sur la langue et la sagesse des Indiens.* Avant lui on avait comparé des mots; il fut le premier à comparer les formes grammaticales. Guillaume de Humboldt fit un second pas. Il essaya de dresser l'arbre du verbe humain, tel qu'il se manifeste dans les grands embranchements de toutes les familles de langues. Gloire à ces deux hommes, quoiqu'ils n'aient pu réussir d'un seul coup et pour ainsi dire du premier jet.

Leur œuvre fut continuée par une foule d'excellents esprits, par Bopp et Eugène Burnouf, qui partirent de Frédéric de Schlegel, par Pott, Max Muller et Steinthal qui travaillèrent dans l'esprit de Humboldt. La tâche des premiers arriva la première à des conclusions précises, parce qu'elle était simple; la tâche des autres fut tout d'abord hérissée de grandes difficultés.

A l'école de Bopp et de Burnouf se sont formés une foule d'ouvriers intellectuels du premier ordre, en France, en Allemagne, en Italie, en Danemark, en Suède et jusqu'en Russie, et aux États-Unis du nord de l'Amérique. Humboldt recrute des disciples parmi les missionnaires des diverses confessions chrétiennes. Quel grand jour que celui où la Propagande de Rome, pénétrée de la nécessité de saisir les peuples par la voie de leurs idiomes, se mettra à la tête d'un vaste mouvement de l'esprit humain, dont les jésuites avaient eu l'initiative en des temps où malheureusement la science de la philologie comparée n'était pas née, et où la théorie de la classification des langues ne pouvait pas même être soupçonnée!

Nous avons fait allusion à la préexistence d'une époque *mythique* pour toute la famille des peuples de race indo-européenne. Or, plus on remonte haut dans le langage de cette grande famille, plus on est amené à la conviction de la préexistence d'une *langue-mère* qui lui fut commune durant cette époque même, d'une langue dont les idiomes en question ne sont que des rayons et des embranchements. Il y a plus encore. On peut arriver, jusqu'à un certain point, à un étalon pour la mesure du temps de leur séparation de la langue-mère. Or, il existe des groupes dans cette famille, dont les membres sont beaucoup plus rapprochés que d'autres groupes de la même parenté, mais d'un degré de parenté plus écarté de la souche commune. Ce n'est pas tout encore. Quelques-uns de ces groupes ont dû se détacher du tronc à des époques beaucoup plus anciennes, aux jours où le tronc même de la langue commune n'avait pas encore acquis toute sa maturité et toute sa

croissance, où il pouvait lui arriver encore de se trouver atteint par des influences étrangères dans le principe de sa vie même. C'est cela seul qui peut rendre compte de certaines anomalies de l'afghan, et probablement aussi du kurde et de l'idiome des Lours des montagnes de l'Assyrie, dans leurs embranchements vers le golfe Persique; d'autres anomalies qui se trouvent dans l'arménien, et qui furent très-probablement aussi particulières aux idiomes de la Phrygie, de la Thrace et de la Macédoine, comme aux idiomes de l'Illyrie dont le scypetar conserve une branche; enfin des anomalies des deux grandes branches de la famille des langues celtiques, le breton ou le kimrique, et surtout le gaélique ou le scotique. C'est ce qui n'est pas absolument sans importance pour certaines conclusions à tirer des antiquités les plus reculées de différentes portions de la mythologie comparée.

Il y a des idiomes, avons nous dit, qui se rapprochent plus que d'autres de la langue-mère, alors que cette langue avait déjà acquis toute sa force et toute sa maturité, qu'elle ne pouvait plus subir des influences hétérogènes, comme aux jours déjà éloignés de sa jeunesse et de son enfance, où elle n'était pas encore suffisamment fortifiée pour y résister, son génie n'étant pas éclos. Il est évident que les idiomes des Brâhmanes et des Bactriens, des Grecs et des Latins, des Lithuaniens, des Germains et finalement ceux des Slaves se sont séparés beaucoup plus tard que les idiomes des peuples dont nous avons précédemment parlé. Non pas qu'ils soient partis pour ainsi dire du même pied et au même jour. Rien de semblable n'est jamais arrivé. Les Slaves portent, entre autres, le caractère d'une jeunesse relativement très-grande; on dirait que leurs croyances et leurs idiomes se sont partiellement formés et développés sous la pression d'antiques influences zoroastriennes. Généralement parlant, toutes ces langues se bifurquent et suivent deux voies : celle du sanscrit et celle du zend. Le sanscrit du Véda, le vieux latin et le vieux lithuanien tiennent d'un côté, ayant un caractère d'une grande vétusté ; le grec d'Homère (l'idiome pélasgique devait se rapprocher du latin), le germanique et surtout le slave se rapprochent davantage du type zend commun aux Bactriens, aux Mèdes et aux Persans avant qu'ils se fussent séparés, et avant qu'ils eussent accompli leurs destinées distinctes. Quelle que soit, du reste, l'époque de la séparation de ces groupes de peuples, elle appartient à un temps où leur génie mythique n'avait plus rien à conquérir, où il avait déjà été scellé de son sceau.

Il y eut une seconde naissance pour le génie mythique de leurs

idiomes, pour la tradition mythique de leurs légendes, quand les rameaux de tous ces peuples eurent pris racine dans un sol nouveau, quand ils se furent combinés avec d'autres peuples dans ces lieux de leurs établissements. Ce fut alors que leur seconde patrie devint, pour eux, la terre de leur berceau, car le cours des âges amena l'oubli de la patrie primitive.

Il importe de s'orienter encore sur un autre point, sur un point qui est radicalement étranger à la parenté des langues et à la parenté des mythologies de la famille de peuples de la race indo-européenne. Je veux parler du voisinage où ils étaient avec d'autres races d'hommes appartenant à un type différent, s'exprimant par des idiomes tout à fait distincts, et présentant un tout autre ensemble de mœurs, de croyances et d'institutions sociales. Or, il y a ici deux choses à distinguer. La première est la plus curieuse, mais c'est aussi celle qui exige le plus de délicatesse dans l'examen, car elle est cachée et recouverte par le voile des âges; l'autre se déploie au contraire à fleur de soleil. Il s'agit, dans l'une, du rapport originel d'un peuple *un* encore dans tous ses membres, d'un peuple qui fut la souche de tous les peuples d'origine indo-européenne, corps d'hommes qui coudoyait dans son principe d'autres races de l'espèce humaine, issues d'une autre tige. Il s'agit, dans l'autre, d'un rapport nouveau formé dans la terre étrangère avec des nations voisines, quelle que fût la nature de ce rapport.

Quant au premier point, le plus curieux de tous et le plus épineux, il s'agit de savoir si on peut parvenir à cueillir la vérité sur ce tas de ronces, et comment on y parviendrait. Il y aura plus d'un battement d'ailes avant la naissance des aurores de la science au milieu de ces ténèbres de l'ignorance.

Une chose est terrible pour le repos de la pensée et pour celui de l'espèce humaine. Il faut que la pensée marche et qu'elle travaille, aussi bien que celle-ci. Nos devanciers ont cru arriver à un but, mais nous en avons arraché leurs colonnes d'Hercule. Nous aussi, nous croyons tenir un but, et nous pouvons déjà prévoir un temps où l'on ébranlera les nôtres. La philologie comparée a déjà mis à flot le monde entier, et nous voilà forcés d'étudier à nouveaux frais l'antiquité tout entière. Si Leibnitz pouvait revenir au monde, il battrait des mains; mais combien y a-t-il de Leibnitz? Je crains bien que Bossuet fronçât le sourcil, que Voltaire raillât, et qu'il n'y eût qu'un très-petit nombre de grands hommes qui voulussent se rembarquer à nouveaux frais pour remonter et redescendre de nouveau le cours des âges.

Quoi qu'il en soit de ces hommes, il existe, parmi les plus infatigables cultivateurs de la vigne de la vérité, des esprits lumineux et éclairés, mais qui ont commencé à croire un peu trop tôt à la lettre close, à la découverte consommée. Ils reculent devant cette tâche d'une analyse historique sans merci et sans miséricorde. « Quoi, diront-ils, à peine avons-nous lu les Védas, et nous les lisons bien, à peine nous les étudions, et nous les étudions bien, à peine nous les comprenons, et nous les comprenons bien, à peine distinguons-nous entre les époques des différentes sortes de chants renfermés dans leur collection, et on nous crie de nouveau : Debout! debout! Il y a un travail préalable à effectuer; il faut laisser de côté le goût et la fantaisie personnels, il faut approfondir de quels éléments les Védas se sont composés, si tout y est d'une pièce, si tout y est ârya pur, exclusivement ârya, rien qu'ârya. Si les Aryas n'ont pas eu deux patries : la seconde patrie, où ils ont combattu l'étranger avant de s'y mêler jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure; la première patrie, qui fut leur berceau, et où ils ont été plus ou moins enfants, où ils se sont trouvés en contact avec toutes sortes de peuples : les uns qui leur étaient très-inférieurs en culture d'esprit, telles que les hordes du Touran et les races thibétaines; les autres qui les ont de beaucoup devancés dans les arts de la paix, dans la culture du sol et dans l'industrie, auxquels ils doivent le calcul et la division des temps, etc., etc., et qui furent de ces gens dont postérieurement sont issus les empires de la Chine et de la Babylonie, etc. Les questions s'accumulent sur les questions, et on n'atteint jamais le sommet de la pyramide. »

On est forcé d'admettre la présence des Shoûdras, des Gédrosiens, des Éthiopiens de l'Orient, des Céphènes dans le voisinage immédiat du berceau des Aryas. On n'y est pas seulement obligé dans l'Inde et dans la Perse, mais dans les régions voisines du Caucase indien, du Paropanise, ainsi que de l'Imaus qui sépare les deux Scythies. On constate leurs grandes hostilités contre la race des Aryas, mais on reconnaît aussi sur plusieurs points des alliances religieuses et sociales. Il en résulte qu'il y a des Aryas qui sont attaqués par d'autres Aryas qui les traitent de *Dasyous*, de *Vrâtyas*, qui leur reprochent un pacte avec des dieux étrangers, avec des races étrangères. Cela se voit dans le Véda même.

Ce qu'il faut reconnaître pour l'Inde et pour la Perse, il faut l'admettre, à raison de l'analogie des situations, pour les Phrygiens, les Thraces, les Illyriens, plus tard pour les Pélasges, plus tard pour les Hellènes. Ils se coudoient avec des Cares, des Léléges, des Cau-

niens, des Caucones, et probablement avec d'autres races qui se perdent dans le lointain des âges. Je dirai la même chose des Germains dans leur contact avec les races finnoises, etc. Croire que ces peuples étrangers se soient heurtés dans la nuit des temps sans s'altérer par ce contact partiel, c'est supposer l'impossible; car c'est supposer ce qui contredit tout ce que l'expérience nous apprend sur la nature humaine.

Reste donc à savoir ce qui est purement aborigène, de souche exclusivement indo-européenne; puis à constater ce qui naît du frottement avec des races et des civilisations étrangères, ce qui résulte de leurs influences guerrières ou pacifiques dans la mythologie et le culte des dieux, le tout étant remanié sur le sol étranger, après l'abandon des lieux de l'origine.

C'est évidemment une recherche des plus délicates; mais quels qu'en soient les dangers, il faut s'y résigner pour ne pas se heurter soi-même, tôt ou tard, butter finalement dans une de ces impasses, comme l'ont fait tant d'hommes distingués, tels que Creuzer, Voss, Lobeck, Letronne, Ottfried Muller. Voici donc une difficulté toute nouvelle qui se dresse pour les travailleurs lorsqu'ils ont à peine donné les premiers coups de pioche, qui ont fait sortir de ses décombres toute une Ninive morale et intellectuelle. Les dangers qu'ils courent, c'est de trop parquer, de trop isoler les races primitives, les grandes et primordiales familles de l'espèce humaine, de façon à négliger des anomalies sans nombre, des contradictions de mœurs, d'idées, de cultes et d'institutions qui se trouvent sous leurs mains, et qu'ils sont tentés de résoudre à faux, et cela en faveur d'un système nouveau, de celui dont je viens de constater les origines.

Il faut à toute chose des exemples; nous allons donc essayer d'un exemple.

On est en face d'un dieu Skanda, dont il n'est pas question dans les hymnes du Véda, et qu'il n'est pas possible de faire sortir d'un autre dieu, cité dans le Véda, pour en faire une métamorphose. Skanda est un dieu guerrier d'une espèce très-particulière, et qui se rapporte à Indra, le grand dieu guerrier du Véda, comme Apollon, celui qui a tué le python, se rapporte à Arès, l'auteur du python ou du dragon, etc., etc. On sent aussitôt que l'on se meut ici dans deux sphères d'aperception essentiellement distinctes. N'importe, on passe outre, on n'en tient pas compte. C'est que l'on se repose encore une fois sur une douce idée de paresse d'esprit, sur l'idée d'expliquer exclusivement l'Inde des Aryas par l'Inde des Aryas

seuls, comme on avait expliqué la Grèce des Hellènes par la Grèce des Hellènes seuls, en dépit d'une foule de contradictions, d'une foule d'anomalies, d'une foule d'impossibilités morales et intellectuelles, qui réclamaient des solutions distinctes. Force était alors de tout ramener à deux sortes de types : le type de la grande inconstance et de la grande variabilité de la nature humaine ; le type d'une nature physique où les plus grands contrastes naissent, se heurtent, se détruisent pour renaître d'un mutuel embrassement, de la façon la plus intime. Il est vrai que l'âme humaine est un chaos de contradictions, mais dans les limites de l'âme ; une contradiction dans un culte et une contradiction dans une institution sociale détruirait ce culte, détruirait cette institution sociale, si l'une ou si l'autre de ces contradictions était radicale. Quant à ces explications physiques des contraires, elles supposent qu'il n'y aurait absolument rien que de physique, qu'il n'y aurait ni un élément humain, ni un élémen divin dans toutes les croyances de l'antiquité, ce qui est inadmissible.

Si on ne se laissait pas aller ainsi à de grandes préoccupations d'esprit, on arriverait facilement à comprendre la nature de ces anomalies par un vieux fait, le choc de plusieurs races d'hommes, aux origines distinctes et aux développements ennemis ; mais comme tout cela s'efface et se perd dans le cours des âges, comme il naît des peuples mélangés, où domine il est vrai le principe du peuple conquérant, dominateur, administrateur, assimilateur, les anomalies cessent d'offrir des difficultés et la confusion des légendes populaires trouve une solution d'une manière toute naturelle.

A part ces contrastes, qui sautent plus ou moins aux yeux de ceux qui ne mettent pas de lunettes purement scientifiques pour se rendre la vue obtuse, il y en a d'autres beaucoup plus fins, beaucoup plus déguisés, qui se cachent, ainsi que je l'ai dit, dans les entrailles du monde védique lui-même, et qui trouvent leurs correspondances dans les antiquités les plus reculées de toutes les races indo-européennes. Qu'il me soit permis d'exposer ici le fruit de mes études particulières.

Les familles de peuples et de langues se distinguent par des dons spéciaux, dons ou grâces si l'on veut, qui leur communiquent une originalité propre, une physionomie spéciale. Il y a eu des peuples qui ont eu les prémices de la civilisation matérielle et scientifique aux jours les plus reculés. Les Chinois, les Égyptiens, les Babyloniens, les Céphènes de Suse et des côtes de la Phénicie, qui sont les Couschites ou les Éthiopiens de l'Orient, parents des Couschites

ou des Éthiopiens de l'Occident, cités par Homère d'après la vieille tradition des Grecs, furent tous de ce nombre. C'est à cette race d'hommes que remontent les travaux de la canalisation primitive de diverses portions de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, pour la fécondation de la terre, le dessèchement des marais, pour son assainissement; l'astronomie, qui fut mythique avant de devenir scientifique, quoiqu'elle servît également à la division des travaux des hommes par l'institution d'un calendrier sacré, établissant la connexion entre les institutions de la vie religieuse, domestique, civile et politique des peuples de l'antiquité; le système de la numération nécessaire pour les rudiments du commerce et de l'industrie, ainsi que les principes d'un système de poids et de mesures; l'arpentage sacré comme prototype de l'arpentage profane, appliqué au partage des propriétés, à leurs délimitations et à la division des territoires; l'écriture hiéroglyphique enfin, qui était la béquille de la pensée pour certaines familles de langues (telles que le chinois et l'égyptien), et qui passa comme objet de légendes et de récits mythiques dans d'autres familles de langues, auxquelles de pareilles béquilles eussent été inutiles. On le voit, cette race d'hommes a posé les fondements de la civilisation dans le monde ancien, mais elle n'a eu d'influence réelle que sur les races inférieures du Touran, ou sur les races thibétaines; elle n'a eu aucune action sur le génie original des races sémitiques, bien moins encore des races indo-européennes. Originairement puissante et postérieurement déchue, elle n'a maintenu son indépendance qu'en Chine et qu'en Égypte, aux deux extrémités du monde antique.

La Bible reconnaît à cette grande race de l'espèce humaine une extrême diversité de membres, et par suite une grande variété d'origines. Elle les comprend cependant sous le nom générique d'enfants de Cham, qu'elle paraît typiquement rattacher aux fils de Caïn, de même qu'elle voit, dans les membres de la famille de Sem, un peuple sacré qui remonte à Seth et à ses enfants. Quant aux innombrables familles qu'elle semble résumer et comprendre sous le nom de Japhet, il est évident qu'elle en fait un corollaire des Néphilim et des héros, des géants du temps d'une antiquité antédiluvienne. Je crois que ce système biblique peut être rattaché à des faits de la plus vieille histoire de l'espèce humaine, si on sait la saisir dans les lignes principales de ses grands traits, et si on n'exige pas, en tout ceci, la rigueur littérale et ponctuelle des détails.

Hors les points extrêmes de la Chine et de l'Égypte, la race de Cham a partout succombé devant les Sémites et les Indo-Européens. Il en est résulté qu'elle a radicalement perdu ses idiomes dans l'Inde des Soudras, dans la Perse et dans la Médie, ainsi que dans la Susiane des Kadrosiens ou des Céphènes, dans la Babylonie, dans l'Afrique, dans la Syrie, dans l'Arabie méridionale, sur la côte des Philistins et des Chananéens. Le chinois nous révèle sous une forme, et le copte sous une autre, la grande infériorité du système des langues chamitiques, et nous explique parfaitement leur disparition chez une grande masse d'hommes. Mais la culture matérielle et scientifique, industrielle et commerçante de cette vieille race chamitique nous explique également la réaction de leur culture sur la barbarie relative des races indo-européennes et la simplicité relative des races sémitiques. Si nous considérons ensuite le génie souple et ondoyant de la race indo-européenne, qui la rend spécialement apte à s'assimiler des éléments étrangers sans s'abdiquer elle-même, nous comprendrons la portion du rôle joué par certaines croyances des Céphènes sur les imaginations des peuples de souche indo-européenne. Nous comprendrons plus encore ce que les Brâhmanes ont pu emprunter de science et de spéculation à un sacerdoce céphène, sans qu'ils s'y soient identifiés sur aucun point; comment le sacerdoce céphène des Mages est devenu un sacerdoce mède ou indo-européen, en revêtant un génie nouveau avec une langue nouvelle, et comment ce sacerdoce a subi une troisième réforme par les croyances de la monarchie persane.

Nous comprendrons aussi un phénomène tout opposé chez les races sémitiques, qui n'ont absolument rien de la souplesse d'idiomes et de la diversité d'esprit des races indo-européennes. Ou elles se maintiennent debout et tout d'une pièce comme les Térachites, comme les Hébreux et les Arabes différents des fils de Yoktan, qui se sont mêlés et partiellement absorbés dans les Arabes d'origine céphène ou couschite; ou elles adoptent dans leur entier les mœurs et les institutions des peuples vaincus, comme cela eut lieu dans la Babylonie, l'Assyrie et le Chanaan, de même que le firent les Mongols et les Mantchoux dans la Chine.

Telle est donc cette grande race chamitique qui est devenue, en quelque sorte, l'*humus* scientifique sur lequel les races conquérantes des Sémites et des Indo-Européens ont élevé l'édifice de leur puissance, mais en deux directions essentiellement opposées et qui trouvent leur explication dans la diversité des dons, ou dans

le génie distinct de ces deux grandes et antiques familles de l'espèce humaine.

Une autre vérité qui luira un jour, j'ose l'affirmer, pour tous les bons esprits, c'est que l'Asie centrale a été le berceau de toute l'espèce humaine. Je laisse de côté les races sauvages, qui n'entrent pas dans mon sujet, d'autres races qui, sans être sauvages, se sont trouvées plus écartées du centre commun, en s'y rattachant toutefois dans leurs principes mêmes, car l'étude de ces deux races d'hommes n'est pas encore assez avancée pour qu'on les puisse faire entrer dans le giron d'une histoire commune. Je m'en tiens à ce que nous pouvons, jusqu'à présent, le mieux étreindre, le mieux embrasser, au voisinage des Céphènes et des Sémites, ainsi que des Indo-Européens, y compris, pour une moindre partie d'appréciation positive, et cependant pour une partie encore considérable, les races finnoises et touraniennes, ainsi que les races thibétaines. Il va de soi qu'il n'existait encore ni Chine, ni Babylonie, ni Égypte dans ces temps reculés de l'espèce humaine.

Que fait le géologue dans l'exploration du globe terrestre, quand il se trouve arrêté par des faits nouveaux qui semblent déranger le plan d'autres faits primitivement acquis ? Il creuse plus profondément encore que de coutume pour se rendre compte de ces croisements, car il connaît les limites de la science, mais il sait aussi que la science est toujours illimitée en présence de faits nouveaux. Le philologue et le mythologue sont forcés de faire comme le géologue s'ils veulent avancer dans le domaine de la philologie comparée et dans celui des mythologies qui s'y rattachent. Il ne faut jamais s'obstiner contre les faits qui deviennent des lois ; il faut tenir constamment ouvertes les fenêtres de son esprit et ne pas redouter les lumières qui y pénètrent.

IV.

Que la langue ne suffit pas à elle seule pour devenir un critérium absolu de l'originalité des diverses familles de peuples.—La langue est sans contredit identique au peuple qui la parle, pourvu que ce peuple s'exprime dans son idiome propre, qu'il n'ait pas perdu sa langue avec sa liberté, ou qu'il ne l'ait pas noyée dans l'idiome de la race soumise, mais qui lui était supérieure en nombre. Il y a d'autres cas encore qui peuvent faire perdre à un peuple son idiome

primitif, et le revêtir à la longue du costume de la pensée d'un autre peuple. Je n'ai pas à spécifier ici ces cas, mais j'en prends note pour arriver à ma thèse, c'est-à-dire que la langue n'est pas toujours et dans tous les cas le critérium unique, rigide, absolu de l'originalité d'un peuple.

S'il en était autrement, voici ce qui arriverait : Les Shoûdras, les Gédrosiens seraient tous des Aryas ; les Couschites de Suse seraient d'abord des Sémites, quand ils passèrent à la tribu sémitique d'Élam ; des Mèdes et des Perses, quand ils furent subjugués par les Mèdes et les Perses. Les Couschites de la Babylonie, de l'Arabie, les Céphènes de la Phénicie, les Philistins, les Chananéens, tous seraient des Sémites. Mais cela n'est pas exact, quelque *arianisés* que soient les uns, quelque *sémitisés* que soient les autres ; car il reste une foule d'indices qui les séparent du grand corps des peuples âryas et des peuples sémitiques, comme de la vraie originalité de ces familles de peuples. Il faut donc qu'il existe un critérium autre que celui de la langue, un critérium plus significatif, car je ne saurais admettre que les noms de Sem et de Cham n'aient été que des mots, et que ces mots n'eussent aucun genre d'importance.

Nul doute que la langue ne soit l'expression du génie *vrai* d'un peuple, mais nous savons dans quel sens et à quelles conditions.

Il n'y a pas deux cents ans que l'on parlait encore le lithuanien dans toute la Prusse orientale ; qui s'y souvient encore, à quelques exceptions près, de son origine lithuanienne ?

Le kymrique est un flambeau éteint dans la Cornouaille d'aujourd'hui ; en secouant la torche, elle lançait encore, il y a cent ans, quelques étincelles. Il est à craindre que l'idiome des Irlandais ne subisse, dans le cours des temps, une éclipse totale.

Cependant une chose survivra toujours à ces ruines. Une forte nuance se fera sentir dans le caractère et dans l'esprit des peuples déchus de leurs idiomes et des peuples dont ils ont adopté le langage. Que l'on juge ce qui devait en être aux jours d'une antiquité reculée, dans les temps où il n'y avait pas de religion universelle qui nivelât le moral des hommes, dans des époques aux croyances séparées et nationales, aux coutumes qui se rapportaient à ces croyances. C'est alors que la foi, c'est alors que la coutume devenaient bien réellement le critérium de l'origine commune ; critérium sans réplique, car là étaient les traditions et les ancêtres.

Le Verbe est l'homme même, l'homme avec son intuition du monde physique, avec son monde à soi, qui est son être moral, caché dans les abîmes de la conscience, dans sa correspondance du

monde moral au monde physique, dans la façon dont il perce la figure en la revêtant de la forme de l'Esprit. Ou les mots sont des figures qui se coulent dans le Verbe humain par la réflexion de l'univers qui s'y mire; ou ce sont des mouvements de l'âme passionnée et raisonneuse, qui se revêtent de la forme des objets en lesquels ils se symbolisent.

Tel est le génie du Verbe humain en soi, mais il se manifeste sous une variété infinie de modes d'entendement, selon le génie distinct de chaque famille particulière de l'espèce humaine. Et ce ne sont pas seulement les modes de l'expression de la pensée et du sentiment qui diffèrent ainsi, c'est encore la forme en laquelle ces modes se manifestent. Il y a des familles de peuples qui saisissent les rapports de l'homme aux objets, ainsi que les rapports de l'homme à soi, d'une tout autre façon que d'autres familles. Nous arrivons au *dictionnaire* d'un peuple par la première voie de cet engagement; à sa *grammaire* tacite ou avouée (ne fût-elle qu'une syntaxe, comme dans le chinois) par l'autre.

On conçoit donc l'importance d'une famille de langues, en sa qualité de critérium primitif d'une famille de peuples. Elle ne révèle pas l'Homme, car il est identique dans tous les idiomes de l'espèce humaine, elle révèle le peuple, ce *grand individu* de l'espèce humaine. Elle fait connaître son caractère, son génie, sa nature propre. Elle le poursuit à travers le courant de son histoire; elle rend compte de sa croissance, de sa maturité, de sa décroissance; elle nous initie à ses variations et à ses mélanges.

L'idiome est la manifestation de l'individualité d'un grand peuple : voilà ce qui est entendu.

Mais l'homme n'est pas seulement Verbe, Raison, Intelligence; il n'est pas caractérisé seulement par son talent et par son génie. Il est plus que Don, plus qu'Aptitude : il est *Cœur* et *Ame*. Mais son Cœur, mais son Ame se révèlent tout autrement que par son langage; ils se manifestent par ses mœurs et par ses coutumes, par sa foi, par ses établissements domestiques, civils et politiques. C'est ici que nous foulons le sol de l'histoire. Nous n'avons pas besoin de répudier la théologie et la philosophie, mais nous n'avons pas besoin de nous y adresser en cette matière. L'histoire est là, c'est-à-dire la grande tradition, la tradition vivante de l'espèce humaine, non pas celle qui nous est donnée par l'abstraction, mais celle qui nous est offerte par le *Livre de Vie* lui-même.

Certes, l'homme se rapproche d'abord de son semblable, mais il est certain aussi que ce simple rapprochement ne constitue pas une

société. La bête se rapproche aussi amicalement de la bête, non-seulement par l'amour, mais aussi par toute sorte de jeux et de sympathies : pour la construction d'une ruche, comme l'abeille, d'un magasin, comme la fourmi, d'une sorte de village, comme le castor; pour la bonne tenue dans l'ordre des migrations comme les oiseaux du ciel, les poissons de la mer et les rats de la Sibérie; pour l'attaque et pour la défense comme les troupes de bœufs et de porcs, non-seulement dans le voisinage des hommes, mais aussi dans la profondeur des bois. Tous ces animaux ont leurs chefs de file, et les abeilles se constituent une reine. Et cependant nous ne parlons jamais de la société des bêtes, et si nous employons ce mot, c'est dans l'absence d'un meilleur terme. Qui dit société parle de tout autre chose que du simple instinct, ou de la nécessité, ou du plaisir, de l'attaque, de la défense, de la sympathie. Il comprend par société tout un ordre de foi ou de confiance, soit en matière de religion, soit par rapport à la famille, en matière de rapport civil, comme dans l'ordre politique. Il entend par société toute une raison pratique, toute une expérience sociale, un empire sur soi-même, une mission sociale, l'appropriation de toute sorte de vocation, d'accord avec l'aptitude et la capacité.

Or, quel est le fondement de cette société, et comment pouvons-nous en acquérir la preuve, historiquement parlant ? Voilà ce dont il s'agit, et non pas d'un *théologomène*, non pas d'un *philosophème*, comme disaient les Grecs, car Aristote fut le seul à comprendre parmi eux la chose dans la pratique, pour ne pas en faire une affaire de pure spéculation, comme saint Thomas d'Aquin, son grand disciple, ou comme Jean-Jacques Rousseau, le grand sophiste.

Voilà donc deux choses qui nous sont données par l'expérience en fait de société; et l'expérience vaut tous les systèmes en pareille matière, car elle n'est pas exclusive comme eux, elle n'est pas revêtue, comme eux, d'un mélange d'erreurs et de vérités, elle n'est pas seulement vraie d'une vérité abstraite comme ils le sont, d'une vérité purement idéale ; elle est vraie d'une façon concrète, d'une manière vitale. Il est reconnu d'abord par l'instinct, la sympathie, la nécessité (car tout cela est plus ou moins commun aux bêtes et aux hommes), que rien de cela ne contient le vrai principe de la société humaine, pas même chez les sauvages, quel que soit leur abandon ou leur brutalité. Il faut autre chose encore pour inspirer l'association des hommes, même au degré inférieur de l'échelle où nous la rencontrons parmi les sauvages, où ils sont restés comme à la glu, et dont ils n'ont jamais pu se dépêtrer. Il est constaté, en second lieu, qu'il

faut un principe de foi ou de confiance pour présider à toute institution sociale, depuis le degré inférieur de la famille jusqu'au sommet majestueux de l'empire. C'est de ce principe dont il s'agit, et de la constatation de la nature qui lui est propre.

Or, il est de fait que nous rencontrons un principe de religion chez tous les peuples, et cela comme point de départ de leurs institutions domestiques, civiles et politiques. Nous le trouvons dans la hutte du sauvage lui-même. Il est fondamental et il n'est pas un simple accessoire. Il est fondamental, car voici ce que nous trouvons en scrutant ce sujet : c'est que la religion a l'initiative de l'établissement du foyer domestique, de l'autel où la famille trouve sa raison d'être et son rayonnement. Le foyer est toujours sacré, et il l'est même pour l'homme sauvage.

Un autre fait se présente aussitôt avec force et dans son éclat propre : c'est que le principe de société entre Dieu et l'Homme, qui fut le commencement du foyer sacré ou du foyer domestique et la première, la grande date de la famille humaine, a été profondément troublé ; c'est que toutes les familles de peuples dont se compose l'espèce humaine ont eu la conscience de ce trouble. Je laisse ici entièrement de côté la raison et la cause de ce phénomène ; je ne m'occupe pas de ce qu'en disent les théologiens, ou de ce qu'en disent les philosophes, ni même de ce que racontent, à ce sujet, les traditions locales et nationales, dans les diverses familles de l'espèce humaine. Je tiens le fait, car il est plus qu'un dire, il est plus qu'une tradition, il est une *pratique*. De ce fait découlent toutes les *purifications*, toutes les *expiations* morales et corporelles, sociales et intellectuelles dont surabondent tous les cultes et toutes les législations, toutes les mœurs et toutes les coutumes de la haute antiquité. Nous en apercevons les grossiers rudiments jusque dans le culte domestique des sauvages, qui manquent d'énergie pour arriver aux clartés d'un ordre social, mais qui ne sont pas entièrement dépouillés de son principe même. Mais les aspirations élevées de ce principe se rencontrent sous une foule de formes, chez tous les peuples qui sont arrivés à un degré quelconque de culture.

Je m'arrête ici exclusivement aux familles indo-européennes. Toutes, sans exception, ont ordonné sur ce type, non-seulement la famille, mais encore la parenté ; non-seulement la parenté, mais encore l'amphictyonie ; non-seulement l'amphictyonie, mais encore le dêmos ; non-seulement le dêmos, mais encore la polis, et jusqu'à l'abstraction de la *politeia* même. C'est ce principe qui est fondamental dans les hymnes du Véda, où il paraît sous le nom de *Sva-*

dhâ, ou de la détermination sainte, ou de la détermination propre. Tel est l'*āthos* ou l'*éthos* des Grecs, comme Kuhn l'a reconnu (Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, vol. 2, p. 134, 135). Tels sont le principe de la *morale*, la racine du principe de la *liberté*, laquelle se trouve renfermée tout entière dans la responsabilité de l'espèce humaine. La vraie *Sva-dhâ* est *douce*, selon le Véda ; elle est *Sv-âdou*, littéralement *agréable au goût*, ou si l'on veut *palatale*, c'est le grec Ἡδύς. Mais que la proportion se renverse, que le *plaisir*, que l'*Édonie* règnent, que l'*éthos* soit négligé, que l'agréable devienne l'*utile*, que l'utile devienne le *bon*, que l'égoïsme se fasse homme, et la famille est comme frappée de la foudre, elle est moralement anéantie. Le peuple périt, l'État périt, quoiqu'il puisse vivre longtemps dans sa pourriture, mais d'un homme vivant on n'aura plus qu'un cadavre vivant.

Nous allons voir maintenant que les diverses familles de l'espèce humaine ont eu des modes très-opposés pour résoudre le problème de la moralité, ainsi que celui de la félicité des hommes, le problème de l'*éthos* et celui de l'*ādys* dans leur concordance avant leur contraste et leur opposition. Elles l'ont toutes résolu à leurs risques et périls, mais toujours au moyen des institutions religieuses, comme du principe des institutions sociales ; tout cela, il est vrai, bien longtemps avant la tentative d'une *morale universelle*, qui fut celle du bouddhisme, et avant l'établissement d'une *religion universelle*, qui fut celle du christianisme, ou encore d'une *domination universelle*, qui fut celle de l'Islam. Quant aux modes de la solution de la difficulté sociale, et quant à la grande variété de ces modes dans le monde primitif, ces modes et ces variétés offrent un critérium infaillible pour la connaissance des diverses familles de l'espèce humaine qui les ont embrassés ; un critérium plus puissant que celui de leur langage même, car il marque le degré de chaleur et d'énergie de leur cœur et de leur âme, l'idiome ne donnant que la mesure des facultés naturelles de leur esprit. Il est vrai que la valeur de ce critérium peut se perdre, mais ce n'est que lorsque le peuple auquel on a pu l'appliquer s'est lui-même perdu.

V.

De l'organisation sociale d'une famille de peuples, comme du critérium de son originalité. — Ce serait faire injure à l'espèce humaine que de ne pas lui reconnaître un fond de moralité. Ce serait totalement

méconnaître la nature de ce fond et l'histoire de son développement, que de l'attribuer à la raison banale des temps d'un pur *déisme*, semblables aux jours de l'Europe moderne, ou de l'attribuer encore au principe de l'utilité, comme au même temps moderne. Le déisme n'est, en effet, que la cendre d'un foyer éteint, d'une religion morte sur le foyer même, et qui cherche à se survivre par la morale. Quant à l'*utilitarisme* (il faut bien me pardonner ce mot horrible, qui est dans toutes les bouches), qu'est-il, sinon le produit de l'égoïsme d'une société sans ombre d'esprit public, d'une société qui se croit honnête, parce qu'elle n'est pas prise la main dans la poche d'autrui; d'une société qui croit voir plus de *profit* dans la pratique de cette sorte d'honnêteté, que dans la pratique contraire? On le voit, c'est une idée qui ne réclame ni honneur ni délicatesse. La froideur d'esprit que le déisme suppose, et la froideur d'âme qui est le fait de l'*utilitarisme*, ne sauraient, du reste, s'accorder sur une théorie à établir au sujet des antiquités de l'espèce humaine. On l'a tenté d'abord dans le courant du XVIIIe siècle, et ensuite, au moyen du système des Fourier et des Saint-Simon, où le grotesque n'a pas fait défaut à la solution.

Voilà donc ce que nous voulons constater. Il y a une moralité latente chez tous les hommes, qui est le cri de la conscience. Ce cri germe à son insu dans l'âme du sauvage, et se manifeste à plusieurs degrés chez les diverses familles de l'espèce humaine, où il revêt des accents variés : tout cela selon le thermomètre de l'âme humaine chez ces familles de peuples, du temps de leur berceau, avant leur croissance et leur maturité, mais surtout avant leur décadence. Or nous possédons quelque chose comme un étalon du tempérament moral et du génie moral chez différentes familles de peuples, et nous pouvons juger par là de la cause et de la nature variée de leur grandeur et de leur abaissement.

Il s'agit ici de la nature très-spéciale de leurs institutions domestiques, ainsi que de l'alliance de ces institutions avec les croyances religieuses qui en sont la tige, et qui les produisent en guise de fruits. Il s'agit aussi de la forme que ces croyances revêtent dans les modes de culte ; il s'agit enfin de la nature spéciale des institutions de la vie civile et de la vie politique chez ces familles de peuples; car elle émane de leur conception des devoirs de la famille et du génie propre à son établissement.

Je ne fais qu'indiquer cette matière, il faudrait des volumes pour l'épuiser. Je me contenterai donc d'une très-brève esquisse du sujet. Je dessinerai au crayon et à la hâte les trois grands et princi

paux types des institutions domestiques et de famille chez les peuples de l'antiquité.

Le type patriarcal pur, d'un contour majestueux, mais d'une rigidité extrême, n'est propre qu'aux Sémites, et chez les Sémites, nous ne le rencontrons que parmi les Hébreux et les Arabes du désert. Les Hébreux en ont fait sortir une monogamie, non pas légale, mais fondée sur la coutume, quand ils sont devenus agriculteurs, marchands et citadins. Les Arabes ont conservé la polygamie de leur état patriarcal sous la constitution de l'Islam. Il ne s'agit pas, du reste, de cette polygamie de la corruption aux époques de décadence, ni de l'institution de la polygamie patriarcale transportée par l'Islam aux Turcs et aux Mogols, aux Indiens et aux Persans, c'est-à-dire à des races d'hommes essentiellement étrangers au sang arabe.

Le type patriarcal n'est pas partout un et identique; il diffère du tout au tout chez les pasteurs sémites et chez les pasteurs du Touran, chez les Arabes et les Scythes, les Turcs, les Mogols. Je laisse de côté ces différences graves en elles-mêmes; car elles teignent d'une couleur opposée les peuples qui les subissent, et cela du temps de leur robuste jeunesse, avant l'ère de Bouddha, comme avant l'ère de l'Islam. Le même type patriarcal diffère encore chez les peuples de souche indo-européenne, qui sont devenus, après avoir été pasteurs, guerriers héroïques, fondateurs d'empire, ou laboureurs paisibles et membres de la cité politique. Il y a cependant quelque chose de commun à toutes les races patriarcales de la haute antiquité: qu'elles soient d'origine sémitique, touranienne ou indo-européenne, c'est toujours l'autorité à la fois guerrière et pontificale du patriarche que nous apercevons chez eux en première ligne. Ce n'est jamais l'autorité de la femme, soit guerrière, soit pontificale, de la femme que nous voyons jouer le premier rôle chez les races chamitiques, et cela parmi leurs pasteurs mêmes, comme les traditions, comme les légendes et les faits, çà et là palpitants dans l'antiquité, et encore palpitants sur plusieurs points de l'Afrique, comme les faits, dis-je, nous en offrent le témoignage irrécusable.

Il ne faut pas, du reste, se tromper sur la nature de cette gynaicocratie. Il s'agit, en principe, du culte d'une déesse, qui est conçue comme la mère du monde; car c'est en elle et en ses compagnes sacerdotalement armées que se personnifient toutes les forces de la Mère-Nature. Elle enfante de soi son *fils* et son *époux*, qui devient le créateur du monde dans ses embrassements, et cela par *engendrement* des créatures. Quand il déserte la couche nuptiale et qu'il se retire

en soi, demeurant, du reste, associé à la déesse, cette retraite constitue son état d'ascète, typiquement considéré comme une *castration*, telle qu'elle se produit dans toutes ces religions d'origine chamitique.

Plus tard, et à une époque où la tente du pasteur céphène ou couschite fut séculairement abandonnée pour la cité, et que de cette cité sortit un empire, conquérant bien plus par la force que par la gloire des armes, militaire sans chevalerie et sans héroïsme, nous voyons une famille royale et impériale ordonnée sur ce modèle. La femme y règne à la tête de sa garde de femmes, élevant à elle son prince et son époux et distribuant les rangs de ses concubines; car elle en reste la maîtresse, par suite du caractère sacré dont elle est revêtue, comme représentant la déesse. Ses conseillers sont des castrats, et le roi est son général. Il lui est libre, du reste, de choisir des amants parmi ses courtisans, tous guerriers et favoris de la fortune.

Il est vrai qu'un sacerdoce scientifique s'est partout élevé, chez ces mêmes Chamites, à côté de cette constitution d'État, et que le Baal des astrônomes, des mathématiciens et des philosophes, ce Baal Itan de la Chaldée, est conçu dans un esprit distinct. Décapitant la déesse, il forme les deux moitiés de l'univers avec le corps de la victime. Ce Bélos règne aussi, mais dans le monde scientifique seul et comme roi des prêtres. Il est le pendant d'un Brâhma scientifique que les Brâhmanes ont élaboré lorsqu'ils ont formé leur caste, et qu'ils se sont appropriés les principes d'un sacerdoce de Kauschikas, qu'ils avaient si vivement combattu dans le principe. C'est par les Kâpyas et les Bâbhravas, c'est-à-dire par les pontifes bruns, que cet accommodement de principes hétérogènes est arrivé à la caste des Brâhmanes.

Le Zroun ou le Zerovanes des Mages de la Médie offre un second analogue avec ce Baal scientifique, qui n'est, en aucune façon, le roi militaire de ces races céphènes, le sujet et l'amant de sa femme.

Il est bien entendu, du reste, que les variations sont à l'infini entre ces deux systèmes des familles chamitiques, le système impérial, fondé sur la gynaicocratie, et le système scientifique, fondé sur la sagesse des pontifes. Depuis l'aristocratie jusqu'à la démocratie, depuis la monarchie absolue jusqu'à la quasi-république, tout s'y trouve. C'est qu'en effet la constitution du Malabar, celle de l'Arabie méridionale, celle des tribus de l'Ethiopie, celle des races libyennes, entrent dans ce cadre, aussi bien que la constitution des cités des Philistins, des Phéniciens, des Cares et des Chanaanites, aussi bien

que la monarchie des Susiens, des Babyloniens, des Assyriens, des Égyptiens, avec des variations et des nuances qui ne frappent pas le phénomène, mais qui prouvent qu'il faut y voir de près pour juger des choses non-seulement par leurs principes, mais par les applications à l'infini de ce même principe; sans cela on tombe dans le lieu commun. Or le lieu commun est le faux du vulgaire, comme le système est le faux des gens d'esprit.

Ce sujet est des plus curieux pour l'étude approfondie du cœur humain et de l'esprit humain. Il est des plus antiques par la nature et la bizarrerie des phénomènes qu'il manifeste. Nous pouvons l'étudier dans ses derniers prolongements jusqu'au sein de l'époque actuelle, dans le Malabar et sur d'autres points de l'Asie, où il y en a encore d'obscurs vestiges, notamment parmi quelques peuplades arabes et africaines qui côtoyent l'Islam sans y avoir pénétré. Nous le découvrons encore chez les races libyennes du Soudan, où Barth vient de nous le révéler, en conformité, du reste, avec ce que nous en savions par les anciens depuis Hérodote. Les Portugais l'ont signalé dans le Congo, et Bowdich nous l'a fait connaître dans le royaume d'Ashantie. C'est ainsi qu'un très-vieux passé de l'espèce humaine devient appréciable pour nous, même dans l'état présent: et si nous voulions y regarder attentivement, nous verrions, à notre grande surprise, qu'il y a plus d'une médaille de l'antiquité dans la monnaie courante de nos mœurs et de nos occupations.

Plus on regarde dans ce sujet, plus on parvient à l'apprécier sous ses deux formes : la forme qu'il avait revêtue dans les religions *marchandes*, et celle qu'il avait revêtue dans les religions *militaires* des peuples de souche chamitique. Les *tîrthas* de l'Inde, ou les lieux de *marché* et de *pèlerinage*, et les *kotah*, ou les *forteresses* et les villes de garnison de la même contrée, sont encore particulièrement instructifs en cela. L'*Apsarâ*, la déesse ou la nymphe des premiers lieux, des lieux de marché ou de pèlerinage, est une *Dâsî*, une *Hétäre*, la déesse et la servante d'un temple; ses compagnes y sont les *dâsî*, des Hétäres sacrées, les amies des pontifes du temple, ou des *Deva-dâsî's*. Elles contractent des alliances passagères avec les marchands venus de loin et initiés aux rites du temple, sacrés et purifiés par les obligations qu'on leur impose, et la postérité mâle et femelle qui en est issue reste au service du temple.

Quant à la *Koti-devî* ou à la *Kotytto*, à la Bellone des soldats qu fournissent la garnison du *Kotah*, c'est une déesse représentée dans un état de nudité complète, l'amante du soldat qui est son guerrier, et dont elle enflamme le courage. C'est le pendant de la

Sémiramis de Babylone et de l'Assyrie ; elle se ceint, comme Rhéa et comme Cybèle, le front d'une couronne murale pour indiquer la spécialité de sa nature guerrière. Les enfants des deux sexes qui proviennent de l'union de la déesse et de ses compagnes avec les soldats qu'elle inspire et qu'elle gouverne, forment la garnison du fort sacré et les servantes ou les esclaves de la déesse, dans l'enceinte de son temple.

Tous ces cultes de souche chamitique, et les formes sociales qui en ressortent, ont pu passer et ont passé en effet, çà et là et pour ainsi dire sporadiquement, à d'autres peuples, mais avec des altérations conformes aux mœurs de ces peuples et revêtant alors un caractère tout à fait nouveau. C'est ce qui est prouvé par rapport à diverses familles de kchatryas dans l'Inde, à des tribus saces, sarmates, à des familles guerrières inspirées par le culte d'Odin, etc. C'est un souffle tout nouveau et une modification radicale dans l'institution originelle du culte de la déesse, ainsi que dans ses rapports avec ses enthousiastes ou ses fidèles.

En effet, dans ces formes de culte, la femme ne domine pas réellement, mais elle y est la compagne guerrière de l'homme, non-seulement comme Pallas ou comme la *Valkyrie*, mais aussi comme l'*Oskmey* des Scandinaves ou comme *Aphrodite*. Elle le suit sur le champ de bataille, et elle enlève son guerrier blessé à mort, le transportant dans ses bras jusqu'aux tables du Valhalla. Elle a partout le libre choix de son époux, qui devient son maître et son seigneur après avoir été son amant. De là la coutume du *Svayam-vara* chez les kchatryas de l'Inde, c'est-à-dire du choix que font les jeunes filles et les princesses de la caste guerrière de leurs époux en pleine assemblée des grands, à l'endroit du sacrifice qui est celui d'un tournoi militaire. Cet exemple seul prouve surabondamment la nature de la modification des cultes quand elles passent d'une race d'hommes à une autre pour une foule de causes, dans les jours d'une antiquité qui n'a pas encore pour nous de date précise, quoiqu'il y ait là déjà pour nous une date relative.

Nous avons déjà vu comment il arriva que le monde chamitique, succombant dans la majorité des temps de l'antiquité, un nouveau monde s'établit sur ses ruines : le monde des Sémites et des Indo-Européens. Nous avons dit également l'influence mutuelle des vainqueurs sur les vaincus, des vaincus sur les vainqueurs, et le caractère très-opposé, très-distinct, de ces influences chez les Sémites et les Indo-Européens. Une chose cependant se transmit intacte du passé chamitique dans le présent et l'avenir des Sémites et des Indo-Euro-

péens: ce furent les grandes routes de commerce et les grandes voies militaires. Tel fut le principal héritage d'un passé qui eut des suites lointaines, mais incalculables, sur les destinées des races païennes, surtout en Orient, où ces voies étaient le plus complétement tracées; mais elles existaient pour l'Afrique et pour plusieurs parties de la vieille Europe, du moins en germe. Des cultes licencieux se propagèrent surtout sous cette forme, quoiqu'il ne soit pas vrai de dire qu'elles aient jamais été instituées dans le but de la licence; car la licence est un tombeau, et n'est pas un berceau. Or, on ne commence pas systématiquement par la tombe. Malheureusement les cultes de la race chamitique et les institutions sociales qui s'y rapportaient devaient offrir des facilités à la licence des âges ultra-civilisés plus que les autres cultes.

Je suis arrivé aux termes de mes prémisses, et, le livre de M. Alfred Maury à la main, je pourrai librement aborder la question des Cares pour essayer de résoudre le problème qui les obscurcit, et cela au moyen de la clef que me fourniront leurs cultes et leurs institutions, tout cela avec une certaine abondance.

Baron d'Eckstein.

TOMBEAU DES AFFRANCHIS DE JUBA,

ROI DE MAURÉTANIE.

A environ 1500 mètres de Cherchel, au quartier Gaulhrin, à droite de la route qui conduit au village de Zurich, dans une propriété apparenant à M. Riffard, entrepreneur de travaux publics, on a découvert, en 1850, un de ces tombeaux de famille que les Romains appelaient *columbarium*. On sait que ces tombeaux étaient percés, à l'intérieur, de plusieurs étages de petites niches cintrées, destinées à contenir les urnes cinéraires, et que c'était de là que venait le nom par lequel on les désignait, ces niches offrant une certaine ressemblance avec les trous où les pigeons font leurs nids, dans les colombiers.

La chambre sépulcrale dont nous parlons, et dont on peut voir la représentation sur notre planche 316, ci-jointe, contient aussi des niches sur deux rangs superposés. Carrées à l'étage supérieur, ces niches sont cintrées dans celui du bas. Le côté gauche ne présente que les niches inférieures.

Ce monument est construit en maçonnerie ordinaire de moellons et mortier; moellons plats à la voûte, crépis et revêtus d'un enduit à l'intérieur.

Deux marches en pierre de taille, placées intérieurement, en contre-bas de la porte d'entrée, donnaient accès dans cet hypogée, dont le sol était pavé de morceaux de marbre irréguliers et de différentes couleurs.

M. Riffard a fait hommage au musée de Cherchel de six ossuaires en marbre blanc, trouvés dans ce monument, où ils occupaient les niches désignées par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 (1).

Sur chacun de ces ossuaires se lit une inscription. Ils étaient maçonnés dans leurs niches respectives, et il n'y avait de visible que celle de leurs faces qui porte l'inscription. Ils étaient fermés de couvercles en marbre, reposant sur des taquets ménagés dans leur intérieur, lors de leur creusement (voy. la planche 316, fig. *a*). Ces couvercles étaient en brèche africaine et de l'épaisseur d'un centimètre; ils n'ont pas été conservés.

Un seul ossuaire, cintré à sa partie postérieure (même planche,

(1) Voy. la note 2 de la p. 404.

fig. *b*), avait, au lieu d'une plaque de marbre, un couvercle en plomb. Il occupait la niche 7 (1).

Six petites fioles en verre blanc, appelées lacrymatoires par les anciens archéologues, et que l'on regarde aujourd'hui, avec raison, comme ayant servi à contenir des onguents, des huiles ou des baumes odoriférants, ont été trouvées dans ces ossuaires, parmi les cendres et les ossements calcinés. On y a trouvé aussi des plaques de bronze de forme ronde, de 4 à 5 centimètres de diamètre sur un demi-millimètre d'épaisseur. Ces plaques étaient fortement oxydées, et on n'a pu voir si elles avaient porté autrefois des inscriptions. Ces plaques n'existent plus aujourd'hui ; il pouvait y en avoir une dans chaque ossuaire.

Voici les inscriptions qui se lisent sur ces ossuaires :

1.

REGIS .·.·. BAE L CAE LAETO
HIC SITVS EST (2)

(1) Peut-être y a-t-il ici une erreur ; l'inscription de cet ossuaire, si différent des autres, se trouve déjà dans la 29e livraison de l'ouvrage de M. Ravoisié (*Explor. de l'Algér.*, t. III, pl. XLIV, fig. 10), livraison qui a paru en 1851, mais dont les matériaux avaient probablement été recueillis longtemps auparavant. M. Ravoisié la donne d'ailleurs comme ayant été trouvée dans un autre hypogée. L. R.

(2) Dans une lettre datée du 16 février 1857, M. de Lhotellerie annonce que de nouveaux renseignements, recueillis après la rédaction de sa notice, lui ont prouvé que l'ossuaire sur lequel se lit cette inscription ne provient pas de l'hypogée dont il s'agit, et que la niche portant le n. 7 dans notre planche 316 était probablement vide comme celles qui ne sont pas numérotées. En effet, je connaissais depuis longtemps cette inscription, dont une copie m'avait été communiquée en 1849, par M. le commandant de la Mare. Elle doit se lire ainsi : « *Regis* [Iu]*bae l*(*iberto*) *Caes*(*ariano*) *Laeto. Hic situs est.* » On sait que Juba II avait été élevé par les soins de César et d'Auguste ; on ne doit donc pas s'étonner de rencontrer dans sa maison un esclave provenant de la succession du dictateur.

Le nom de *Laetus* paraît, du reste, avoir été assez commun dans la domesticité de ce prince. Un monument trouvé à Cherchel, et dont un dessin m'a été aussi communiqué par M. le commandant de la Mare, porte l'inscription suivante :

LAETVS · ACCEPTI · REGIS · IVBAE · L · F
INIQVITATE · FATORVM · RAPTVS · ANNO · I · DIES
VIII · H · S · E · PRAETERIES · TVVM · EST · DICERE
OSSA · TIBI · BENE ADQVIESCANT

Laetus, Accepti regis Iubae l(*iberti*) *f*(*ilius*), *iniquitate fatorum raptus, anno I, dies* (sic) *VIII, h*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*). *Praeterie*(*n*)*s, tuum est dicere : ossa tibi bene adquiescant !*

Au-dessous de cette inscription, on voit dans une niche un personnage en pied portant de la main droite une grappe de raisin ou un régime de dattes. L. R.

2.

AESCHINVS · IV.·.·. AE
REGIS · L · ANT.·.·.
ICSIIESIISIL (1)

3.

C · IVLIVS ·
FAVSTVS · AES
CHINIS · FRA
TER
H · S · E (2)

4.

IVLIA · FAV
STILLA · HEL
ENAES · LIB
H · S · E (3)

(1) M. de Lhotellerie m'a adressé un estampage de cette inscription ; on y voit que la dernière ligne a été gravée avec une extrême négligence ; les T n'y diffèrent presque pas des I ; la dernière lettre L semble avoir été effacée ; mais on en aperçoit encore des traces évidentes. Cette inscription doit se lire ainsi :

Aeschinus, *Iu*[b]*ae regis l*(*ibertus*) *Ant*(*onianus*), (*h*)*ic sit*(*us*) *est. T*(*ibi*) *s*(*it*) *t*(*erra*) *l*(*evis*) !

Juba II avait épousé Cléopâtre Séléné, fille de la fameuse Cléopâtre et du triumvir Antoine. Aeschine avait probablement fait partie de la dot de cette princesse et de l'héritage de son père. L. R.

(2) « *C*(*aius*) *Iulius Faustus*, *Aeschinis frater*, *h*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*). » — Je ne doute pas que l'*Aeschines*, qui est ici mentionné, ne soit le même que celui qui est appelé moins régulièrement *Aeschinus*, dans l'inscription précédente. Il en résulte que cet affranchi de Juba II appartenait à la *gens* Julia, *gens* qui était par conséquent celle dans laquelle Juba II lui-même avait été inscrit, en recevant le droit de cité. Nous savons en effet que ce prince avait été fait citoyen romain, puisque nous lui voyons recevoir le titre de *duumvir* dans plusieurs municipes. Avien., *Ora Marit.*, v. 275 ; Spon, *Misc.*, p. 145 ; Eckhel, *Doctr. num.*, IV, p. 156. L. R.

(3) « *Iulia Faustilla*, *Helenaes lib*(*erta*), *h*(*ic*) *s*(*ita*) *e*(*st*). » — Voy. la pl. 316, fig. *a*. Julia Faustilla devait être la fille ou la sœur de *Julius Faustus*. La forme du génitif *Helenaes*, pour *Helenae* ou plutot pour *Helenes*, se rencontre fréquemment dans les inscriptions de l'époque à laquelle appartiennent ces monuments. Voy. Marini, *Iscr. Alb.*, p. 119 ; Otto Jahn, *specimen epigraph.*, p. 62 ; Vermiglioli, *Iscr. Perug.*, p. 453, 508, 543. L. R.

5.

TICLAVDIVSZENATI
CLAVDIICHRESIMI
FRATER H S E (1)

6.

OSSVARIVM
VITLIS FART
ORIS (2)

Un coffret en plomb de même dimension que les ossuaires, était entièrement caché dans le mur, mais toujours dans une niche (celle qui porte le n° 6). Il renfermait aussi des ossements calcinés, mais ne portait pas d'inscription.

Un tombeau en maçonnerie de briques, adossé au mur du fond de l'hypogée, était surmonté d'un buste de jeune femme en marbre blanc, parfaitement conservé. Ce tombeau renfermait des ossements encore assez bien conservés; la tête avait encore toutes ses dents.

Le buste en marbre et les six petites fioles dont il a été question plus haut, furent remises à l'administration par M. Riffard; mais ils ne sont jamais entrés au musée.

Le vase représenté fig. *c* provient aussi de cet hypogée; il était rempli de cendres et d'ossements. Il est aujourd'hui au musée.

Cherchel, le 29 juillet 1856.

P. DE LHOTELLERIE, *conservateur du musée.*

BUSTE DE PTOLÉMÉE, FILS DE JUBA.

La figure *a* de la planche 317 représente un buste en marbre blanc, trouvé à Cherchel en 1843, et offert l'année suivante, par un officier de l'armée d'Afrique, au musée algérien du Louvre, où il

(1) « *Ti(berius) Claudius Zena, Ti(berii) Claudii Chresimi frater, h(ic) s(itus) e(st).* » *Zena* ou *Zenas*, dont on a d'autres exemples dans Gruter, p. 238, 12, et dans Fabretti, p. 143, 162, est la transcription en lettres latines du nom grec Ζηνᾶς, abréviation de Ζηνόδωρος, comme *Chresimus* est la transcription de Χρήσιμος. L. R.

(2) Voy. la pl. 316, fig. *b*. « *Ossuarium Vitli fartoris.* » C'est évidemment l'épitaphe d'un esclave. *Vitlus*, pour *Vitulus*, est un nom assez plaisant pour un *fartor*. L. R.

est aujourd'hui conservé. Ce buste, dont le travail est extrêmement remarquable, n'a éprouvé qu'une légère dégradation : le nez a été en partie cassé. Il est d'ailleurs d'une conservation parfaite. Dans une note insérée au *Journal des Débats* du 24 janvier 1844, M. Ch. Lenormant a prouvé qu'il représente *Ptolémée*, fils et successeur de Juba II. Il est en effet d'une ressemblance frappante avec la figure de ce prince, telle que nous la donnent ses médailles (voy. même pl., fig. *b*).

D'autres monuments relatifs à ce prince ont été trouvés depuis en Afrique. L'inscription suivante, qui se lit sur une plaque de marbre blanc, de 0m,20 de hauteur, sur 0m,16 de largeur, fait encore partie de la collection d'antiquités du musée de Cherchel ; M. de Lhotellerie a bien voulu m'en envoyer un fac-simile. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'elle n'est pas entière, et qu'elle a perdu à peu près la moitié de sa largeur, du côté droit.

GEN
REGIS·PT
REGIS

Elle doit se compléter et se lire ainsi :

Gen[*io*] regis Pt[*olemaei*], regis [*Jubae f*(*ilii*).

On a découvert à Alger, en 1856, un petit autel en pierre, qui a été déposé au musée de cette ville, et sur lequel on lit cette inscription :

EGIPTOLEMAE
REG·IVBAE·F
L·CAECILIVS·RVFVS
GILIS·F·HONORIBVS
OMNIBVSPATRIAE
SVAE·CONSVMMATIS
D·S·P·F·C·ET·CONSACRAVIT

R]egi Ptolemae[o], reg(is) Iubae f(ilio),
L(ucius) Caecilius Rufus, [*A*]gilis f(ilius), honoribus omnibus patriae suae consummatis, d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) c(uravit) et consacravit.

M. Berbrugger, à qui nous devons la connaissance de ce monument, l'a rapproché, avec raison (1), d'une autre inscription, connue

(1) Voy. le premier numéro de la *Revue africaine*, p. 57.

depuis longtemps, mais qui était restée à peu près inexplicable. Celle-ci se lit sur une des pierres de la base du minaret de la grande mosquée des Malékites, rue de la Marine, où je l'ai vue et copiée en 1851. Elle est ainsi conçue :

VSRVFVSAGILISFFL
ATVSDSPDONVMD

Elle a perdu un certain nombre de mots, à droite et à gauche, et doit être ainsi restituée :

L(ucius) Caecili]us Rufus, Agilis f(ilius), fl(amen) [*p(er)p(etuus), omnib(us) honorib(us) consumm*]atus, d(e) s(ua) p(ecunia) donum d[*edit et dedicavit.*

L'expression *omnibus honoribus consummatus* se lit dans une inscription de Bougie, publiée par M. Hase, dans le *Journal des Savants*, 1837, p. 657. Les lettres de cette inscription ont plus de 10 centimètres de hauteur.

J'apprends que ce numéro doit contenir un nouvel article de M. Rossignol. Quoique je n'aie pas vu cet article, je ne doute pas qu'il ne présente, pour la forme, une grande analogie avec celui qui a paru dans le numéro du 15 août. M. Rossignol pourra prendre le ton qu'il lui plaira, il n'en imposera pas aux lecteurs de la *Revue*, qui sont habitués à juger le fond des choses et non à se laisser influencer par le ton dont elles sont dites. Quoi qu'il fasse, il ne parviendra pas à prouver qu'il n'a pas commis les erreurs et les contradictions que j'ai signalées dans son premier article, erreurs et contradictions dans lesquelles il ne serait pas tombé, s'il avait, je ne dis pas étudié sérieusement les monuments, mais seulement parcouru les ouvrages qui en traitent et qui sont à la portée de tout le monde; il ne parviendra pas surtout, et ceci est plus grave, à démontrer qu'il n'a pas voulu, par une erreur volontaire, m'attribuer une bévue qu'on cherche en vain dans mon travail et qui ne se trouve que dans le sien. Mais, encore une fois, en voilà assez sur une polémique que je n'avais pas provoquée, les lecteurs de la *Revue* m'en sont témoins, et dans laquelle je consens bien volontiers à n'avoir pas le dernier mot, persuadé qu'elle ne peut être désormais d'aucune utilité pour la science.

L. RENIER,
Membre de l'Institut.

SCEAU INÉDIT

DE L'HOPITAL DE SAINT-PIERRE ET DE SAINT-ANDRÉ,

A GAILLAC.

Parmi tant d'institutions précieuses, d'établissements charitables, humanitaires qui distinguèrent parmi nous *ce moyen âge* si longtemps méconnu et si tardivement apprécié, il faut admirer et placer en première ligne ces maisons secourables, fondées et dotées par



la religion dans chacune de nos villes, sous le nom d'hôpitaux ou d'hospices, où étaient recueillis et hébergés gratuitement à leur passage, de pauvres voyageurs, d'humbles pèlerins, et qui se jalonnaient sur toute la route que ces derniers avaient à parcourir.

A l'époque dont nous parlons, deux établissements de cette nature existaient simultanément dans la petite ville de Gaillac en Albigeois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Tarn, l'un, sous le titre d'hôpital de Saint-Pierre et de Saint-André, l'autre sous la dénomination d'hospice de Saint-Jacques de Clarieux. Ce dernier, destiné à son origine à recevoir les pèlerins, et particulièrement ceux des croisades, fut construit en 1210, par un sieur

Vidal Raymond, sur les bords du Tarn qui baigne cette ville. Il fut richement doté, dans le but spécial, ainsi que nous venons de le dire, de recueillir les voyageurs nécessiteux, et reçut le titre de commanderie. Il subsista jusqu'en 1698, époque où il fut réuni à l'hôpital Saint-Pierre et Saint-André : dans tout le cours de son existence, il fut desservi par des religieux qui prenaient le simple titre de *frères*, et n'appartenaient à aucun ordre monastique.

Mais, la première de ces maisons, dont nous avons à nous occuper ici d'une manière plus spéciale, en décrivant le sceau officiel qui était destiné à authentiquer ses actes, et dont la gravure est ci-jointe, remontait à une époque plus reculée, et elle existait encore à la révolution de 1789. Son institution primitive, sous la seule dénomination de *Saint-André*, et le nom de son fondateur, ne sont pas connus. La date la plus ancienne, relative à cet hôpital, ne remonte pas plus haut que l'année 1172, époque où Guillaume de Pierre de Breus, évêque d'Alby, l'unit avec le titre de commanderie à l'église de Saint-Pierre, par acte à cette date, déposé, ainsi que plusieurs autres titres et documents concernant ledit hospice, dans les archives de la préfecture du Tarn.

Les statuts de cette maison furent arrêtés en 1390, par Guillaume de la Voulte, évêque d'Albi, sur la proposition de M. Bertrand de Foucaud, qui en était le commandeur ou percepteur, ainsi que celle des consuls de Gaillac, qui y avaient le droit de patronage. Ces statuts qui sont très-curieux et fort détaillés, mais que nous ne transcrivons pas ici à cause de leur étendue, portent que le commandeur doit être choisi parmi les frère *collégiés*, et élus par eux de concert avec les consuls et les autres frères de la localité ; il devait être prêtre au moment de l'élection, et son choix confirmé par l'évêque diocésain.

On distinguait les frères-*prêtres*, ou clercs destinés à la célébration du culte dans l'église de Saint-Pierre, et les frères-*servants*, qui pouvaient être pris indistinctement parmi les prêtres, les clercs et les laïques. Des *sœurs* y étaient également chargées du soin des malades et des pauvres de la localité, *ou étrangers qui avaient demandé asile dans l'établissement.*

Un article spécial et important prescrivait au commandeur d'y recevoir les orphelins et enfants indigents, et de leur fournir les moyens d'existence nécessaires, jusqu'à ce qu'ils puissent se les procurer eux-mêmes.

La commanderie de Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac fut souvent regardée comme un bénéfice dont l'évêque d'Albi disposait. Des lettres patentes de Philippe le Bel constatent que cette maison

était de fondation royale, et en 1392 Charles VI confirme le privilége des consuls sur elle.

Voici les noms des commandeurs de l'hôpital de Saint-Pierre et de Saint-André de Gaillac, qui nous ont été transmis par divers documents historiques : 1182. Hugues de Candastre. — 1262. Guillaume de Gaillac. — 1284. Amul de Vallières ou de Vallibus. — 1300. Jean de Rocolis. — 1320. Ichier de Bralhe. — 1358. Pierre de Malinhol. — 1361. Amiel Cabrol. — 1375. Bertrand Foulcrand. — 1392. Pierre Raymond Assery. — 1457. Pierre Treilles. — 1473. Louis Ier d'Amboise, cardinal-évêque d'Alby.— 1500. Louis II d'Amboise, neveu du premier, comme lui cardinal-évêque d'Alby. — 1546. Claude de la Guiche, évêque d'Agde. — 1581. Adrien Thoery. — 1595. Jean Pelroux. — 1685. Pierre Doucet. — 1727. Étienne Granier. — 1752. De Verdier. — 1781. De Falguière.

Les noms les plus remarquables de cette liste sont ceux des deux cardinaux d'Amboise.

En 1620, M. de Serroni, comme archevêque d'Albi, dispensa les frères du service de l'hôpital; il forma dans l'église de Saint-Pierre un chapitre collégial qui dura jusqu'à la Révolution. Ce prélat ordonna en même temps qu'à l'avenir l'hôpital serait desservi par les sœurs hospitalières qui y étaient attachées, ce qui ne cessa d'avoir lieu qu'en 1789, où elles furent remplacées par des infirmiers laïques. Mais à dater de 1800, le service dont ils étaient chargés fut confié aux sœurs de Nevers, disposition maintenue jusqu'à ce jour.

Du reste, l'emplacement de l'hôpital actuel de Gaillac n'est pas celui qu'il occupait dans le moyen âge et même à une époque postérieure; il n'existe aucune ruine du premier édifice; des maisons particulières ont été depuis longtemps construites sur ses fondements.

Voici comment les historiens expliquent les motifs de la destruction de ce monument au XIVe siècle. En 1384, la ville de Gaillac, heureusement délivrée de la présence des Anglais qui venaient d'en faire le siége et s'étaient momentanément emparés de l'hôpital de Saint-Pierre et de Saint-André et des maisons du voisinage, positions qui leur permirent de causer de grands dommages aux habitants; menacés d'une nouvelle invasion de leur part, et tremblant qu'ils ne s'établissent encore sur le même point, les habitants obtinrent des consuls, avec le consentement du commandeur et des frères, la démolition des bâtiments de l'hospice. L'exécution de cette mesure de salut pour leurs concitoyens, appela sur ces magis-

trats, qui avaient agi dans cette circonstance sans la permission préalable de l'Église (ou de l'évêque), l'excommunication du pape, qui ne fut levée qu'en 1393; l'édifice ayant été reconstruit par les soins de l'évêque Guillaume de la Voulte.

Passons maintenant à la description et à l'explication du sceau de la maison hospitalière dont nous venons de faire connaître l'histoire.

+ S. HOSPITALIS SCI ANDREE DE GALLIACO.

Sigillum hospitalis sancti Andree de Galliaco.

Dans le champ une croix latine; à sa partie supérieure, à droite, le soleil, à gauche, la lune. A la partie inférieure et des deux côtés de l'arbre de la croix, une clef, celle de saint Pierre, par allusion à l'église de ce nom, annexée à l'hôpital de Saint-André.

Cuivre jaune de forme ovale. Derrière le sceau, une poignée en forme d'anneau, pour le tenir et le suspendre. *Inédit.*

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

ÉTUDE

SUR

ARISTOXÈNE ET SON ÉCOLE.

Τῷ μουσικῷ σχεδόν ἐστιν ἀρχῆς ἔχουσα τάξιν ἡ τῆς αἰσθήσεως ἀκρίβεια.
Aristox., *Elem. harm.*, II, 1.

Si l'on voulait donner à tout enseignement musical un couronnement historique, et que, après avoir inculqué les principes de l'art, on crût nécessaire de faire connaître les efforts successifs par lesquels ils ont été établis, les transformations réelles qu'ils ont présentées, un tel dessein ne serait pas, sans doute, universellement approuvé. L'étude théorique et pratique impose déjà tant de peine et d'application, absorbe dans la jeunesse un temps si considérable! Cette période écoulée, vient celle de l'exécution; d'autre part, « on apprend toujours », et cet adage antique est plus juste ici que partout ailleurs. Puis arrive un âge où l'artiste, avec plus de loisir, n'a plus d'ordinaire autant de curiosité. En un mot, on doit le reconnaître, l'histoire de la musique et des musiciens n'a pas une place nettement déterminée dans le cours de la vie artistique. Il faut même espérer de la part des lecteurs une bonne volonté bien rare, pour oser leur offrir un écrit ou seulement une simple étude historique sur l'art musical. Aussi engagerons-nous ceux qui aiment et cultivent cet art divin, comme l'appelle Shakespeare, à faire preuve d'un tel courage pour se transporter avec nous à l'époque où la musique grecque brillait de son plus vif éclat, sous l'influence d'un grand génie philosophique issu, en quelque sorte, du génie d'Aristote : nous voulons parler d'Aristoxène le Musicien.

La présente Étude se divise en deux parties : l'une, historique et biographique, représente ce chef d'école, tel que nous le montre une série de documents antiques épars dans un grand nombre d'auteurs, mais recueillis presque tous, il y a soixante

ans, par les soins de Mahne, philologue hollandais (1); l'autre expose la théorie musicale d'Aristoxène, d'après deux ouvrages mutilés du musicien philosophe, ses *Éléments harmoniques* et ses *Éléments rhythmiques*, et surtout d'après les recherches modernes, entre lesquelles il suffit de rappeler l'ouvrage de M. A. J. H. Vincent, de l'Institut, qui les résume toutes et les complète (2). Éclairé par ces travaux et par les textes authentiques, nous pourrons signaler un certain nombre d'erreurs, d'inexactitudes et de préjugés dans lesquels se trouvent intéressées l'histoire musicale et la doctrine elle-même, tâche presque aussi importante, à nos yeux, qu'un exposé de notions nouvelles.

§ I. VIE D'ARISTOXÈNE.

Aristoxène de Tarente naquit entre les années 356 et 352 avant l'ère chrétienne (3). Son père, nommé Spintharus, était l'ami de Socrate et du vertueux Épaminondas. Il donna lui-même à son fils la première instruction musicale et scientifique. Puis le jeune Aristoxène reçut tour à tour les leçons de Lamprus l'Érythréen (4) et du pythagoricien Xénophile, disciple du physicien Philolaüs qui avait eu lui-même pour maître le célèbre Archytas de Tarente. Enfin il passa de longues années dans l'école d'Aristote, à l'époque où ce

(1) *Diatribe de Aristoxeno philosopho peripatetico;* Amstelodami, 1793. in-8. — Voy. aussi C. Müller, *Fragmenta historicorum*, dans la Bibliothèque grecque de Firmin Didot, 1848.

(2) Voy. dans les Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale, etc., le tome XVI, IIe partie : *Notices et extraits des manuscrits relatifs à la musique grecque.* 1 vol. de 75 f. in-4; 1847. — Ce grand ouvrage contient 1° des *fragments* édités et traduits pour la première fois; 2° des *éclaircissements* relatifs aux questions fondamentales de l'art, la Tonalité, la Notation, etc.; 3° d'autres *fragments* servant de pièces justificatives; 4° le texte jusqu'alors inédit d'un traité musical extrêmement curieux, dû à Georges Pachymère, philosophe grec du moyen âge, et qui renferme une exposition détaillée de la théorie ancienne.

(3) Ἀριστόξενος ἀπὸ Τάραντος, et non Ἀριστόξηνος, comme on l'a écrit récemment. L'auteur de la Biographie universelle des musiciens (édition de 1837), en faisant naître Aristoxène « dans la CXIe olympiade, c'est-à-dire environ 324 ans [lisez 336 ans] avant J. C. », paraît avoir confondu le temps où il florissait avec celui de sa naissance. L'abbé V. Requeno avait commis la même erreur. Voyez son ouvrage, *Saggi sul ristabilimento dell' arte armonica*, etc. Parma, 1798; in-8. Part. II, cap. V. — Le mot γέγονε, de Suidas, veut dire *il vivait*, comme *fuit* chez Cicéron (in Brut. *passim*).

(4) Et non Lamprus d'Erychtée (*sic*), comme on l'imprimait dernièrement.

philosophe partageait avec le second héritier de Platon, Xénocrate, l'empressement studieux de la jeunesse grecque. C'est chez le Stagirite qu'il devint l'ami du fameux philosophe Dicéarque (5), cité avec honneur dans les écrits de Cicéron, et dont on a fait à tort un disciple d'Aristoxène (6).

Avant d'être admis à l'école aristotélique, notre musicien avait habité quelque temps la ville de Mantinée, en Arcadie. Était-ce, comme on l'a supposé, pour entendre lui-même ces bergers à la voix mélodieuse, qui chantaient si bien sans accompagnement?

Soli (7) cantare periti
Arcades.

La chose est douteuse pour ne pas dire davantage.

Il se rendit ensuite à Corinthe, et fut lié, dit-on, avec Denys le Jeune, ancien tyran de Syracuse, réduit alors aux modestes fonctions d'instituteur public. Ces circonstances, rapportées par Jamblique (*De V. pyth.* § 233 et suiv.), ne manquent pas d'intérêt, et n'ont pas toujours été rappelées dans la biographie de notre auteur (8).

A la mort d'Aristote, son disciple Aristoxène avait une trentaine d'années. Suidas raconte que Théophraste ayant été choisi par le philosophe pour lui succéder dans l'enseignement péripatétique, Aristoxène en garda contre le maître un vif ressentiment, qu'il laissait paraître en toute occasion (9). Plus d'une biographie a répété ce.

(5) Ce n'est que par erreur que l'on a pu écrire Δικηαρχός.

(6) Revue et Gazette musicale, 5 avril, 10 et 17 mai 1857. *Aristoxène et son école*, par M. A. de La Fage. — Suidas dit formellement : « Aristoxène, *contemporain de Dicéarque*, σύγχρονος Δικαιάρχῳ », et Cicéron (éd. lat.-fr. de M. V. Le Clerc, *Tuscul.* I, 18) : « Dicæarchum vero cum Aristoxeno *æquali et condiscipulo* suo, doctos sane homines, omittamus, etc. » — « Je ne parle ni de Dicéarque ni d'Aristoxène, son contemporain et son condisciple; ils avaient du savoir; mais l'un, etc. »

(7) Soli, *seuls*, sans accompagnement de flûte ou d'autre instrument. L'analogie de cette expression et de ψιλὴ ποίησις, « poésie non accompagnée de musique » (cf. M. Vincent, *Notices*, etc., p. 112), nous a suggéré cette interprétation.

(8) Voy. aussi Porphyre (V. *Pyth.*, § 59), qui cite également les paroles mêmes d'Aristoxène.—Nous ignorons pourquoi M. de La Fage ne mentionne pas le séjour du philosophe à Corinthe.

(9) On connaît l'anecdote du vin de Lesbos et du vin de Chio, racontée par Aulu-Gelle (*N. Att.* XIII, 5), et rappelée par La Bruyère (*Discours sur Théophraste*). M. de La Fage affirme que « le motif de la préférence aurait été, selon quelques-uns, que, voulant avoir un successeur spécialement philosophe, il (Aristote) avait écarté Aristoxène comme s'étant occupé de trop de matières ». M. de La Fage réfute avec soin cette conjecture, mais il ne dit pas à qui se rapporte le mot « quelques-uns ».

récit; mais deux arguments viennent appuyer l'opinion contraire. Mahne, d'une part, signale l'existence, dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, d'un passage d'Aristoclès où l'on voit notre auteur « parlant toujours *favorablement* d'Aristote » (10). De notre côté, nous le citerons ici lui-même, et le laisserons protester en personne contre l'assertion de Suidas.

« Notre avis, dit-il dans l'espèce d'introduction qui ouvre le second livre de ses *Éléments harmoniques*, notre avis est que, si dès le début d'une exposition théorique, on en donnait une idée générale, l'auditeur profiterait mieux de la suite.... Aristote, pour ces diverses raisons, disait d'avance à ceux qui venaient l'entendre, quel sujet il allait traiter, et quelle serait la substance de sa leçon. Nous aussi, nous croyons qu'il faut prendre une connaissance préliminaire de la question.... » (11).

Ce n'est pas là, ce nous semble, le langage d'un homme blessé dans son amour-propre. Déclarer qu'on suivra l'exemple de celui-là même qui aurait méconnu notre mérite, et s'appuyer de son autorité dans un ouvrage important, c'était le dernier aveu auquel eût pu se résoudre un ressentiment passionné, une « basse jalousie » (12). Or cette observation est d'autant plus digne d'examen, qu'Aristoxène était connu pour un homme sérieux jusqu'à l'amertume, pour un homme qui ne riait jamais (Æl. *H. var.* VIII, 13). Plutarque lui prête, à l'égard de Socrate, une manière d'agir qui ferait, en effet, voir dans l'auteur des *Éléments harmoniques* tous les caractères d'un critique acerbe, tel qu'on le retrouve du reste au début même de cet ouvrage. Ainsi, dans sa biographie de Socrate, Aristoxène accusait le Sage de n'avoir aucune instruction et d'être intempérant, ajoutant toutefois, pour se donner une apparence d'impar-

(10) Ἀριστοξένου διὰ παντὸς εὐφημοῦντος Ἀριστοτέλην. Nous observerons que le mot εὐφημεῖν a souvent un sens mystique et religieux, celui de « parler en bonne part », nous dirions aujourd'hui : « avec un esprit de charité. » Nous l'avons trouvé avec cette signification dans Eschyle, Aristophane, Callimaque, de même que l'expression *ore* ou *lingua favere* dans les vers d'Horace, de Virgile, de Tibulle et d'Ovide. Cette interprétation appliquée au passage d'Aristoclès, lui donnerait une force nouvelle.

(11) Εἰ δέ γέ τις, οἶμαι, προεξετίθη τὸ ὅλον, ἐπεγίγνωσκεν ἂν ὁ μέλλων ἀκούειν... Προέλεγε μὲν οὖν ὁ Ἀριστοτέλης δι' αὐτὰς ταύτας τὰς αἰτίας, ὡς ἔφην, τοῖς μέλλουσιν ἀκροᾶσθαι παρ' αὐτοῦ περὶ τίνων τε ἔστιν ἡ πραγματεία καὶ τίς· βέλτιον δὲ καὶ ἡμῖν φαίνεται, καθάπερ εἴπομεν ἐν ἀρχῇ, τὸ προειδέναι.... Aristox. *Elem. harm.*, II, 1.

(12) Voy. l'article *Aristoxène* dans la *Biogr. univ.*, 1811, p. 465, et dans la *Biogr. univ. des musiciens*, 1837, p. 108. Il est singulier que Mahne, le savant philologue hollandais, qui s'est le plus occupé d'Aristoxène, n'ait pas tenu compte de ce fait.

tialité : « Il ne faut pas, outre cela, le taxer d'injustice ». (Plut. *De Malign. Herodot.*)

On voit donc que le disciple d'Aristote n'eût pas ménagé son maître, s'il avait gardé contre lui quelque pensée hostile, et que son penchant naturel à la critique, joint à un sentiment de dignité blessée, ne lui eût pas permis de rappeler avec une appréciation si juste les lumineux procédés d'enseignement qu'employait Aristote.

Mais, entre ses torts, n'oublions pas le plus grave, celui qui va compromettre, auprès du grand nombre, son autorité de législateur musical, et affaiblir les effets que pourrait espérer la critique artistique moderne, d'une apologie des lois qu'il présente. Aristoxène, il faut le dire, était un novateur. Adraste, cité par Proclus (13), dit avec assurance : « Aristoxène n'était pas le moins du monde doué des facultés musicales, mais sa préoccupation habituelle était de paraître innover. »

Il semble difficile de repousser cette accusation, et cependant rien n'est plus aisé, si l'on admet qu'elle est d'origine pythagoricienne, ainsi que cela est probable, pour ne pas dire certain. Nous pouvons même le dire : cette allégation, si l'on veut bien y regarder de plus près, loin d'avoir la portée qu'on est tenté de lui attribuer d'abord, pourrait bien au contraire être la preuve qu'Aristoxène possédait les facultés mêmes que lui refuse Adraste.

Les disciples de Pythagore, on le sait, rapportaient aux nombres tous les principes scientifiques. Les propriétés mathématiques du monocorde ne pouvaient manquer de faire entrer la musique dans cette théorie des nombres. Les consonnances, l'intervalle du ton et du demi-ton, étaient déterminés par la division d'une corde tendue. Tout le monde sait que Pythagore aurait découvert les rapports des consonnances en passant devant une forge où l'on fabriquait des vases d'airain, et où des marteaux frappaient l'enclume (14). Les Pythagoriciens, forts des moyens si précis qu'ils

(13) Procl. *Comment. in Tim. Plat.*, liv. III, : ὅτι οὐ πάνυ τὸ [εἶδος Meybaum lit avec raison :] ἦθος ἀνὴρ ἐκεῖνος μουσικὸς, ἀλλ' ὅπως ἂν δόξῃ τὶ καινὸν λέγειν πεφροντικώς.

(14) M. Vincent a fait justice de la tradition consacrée par Nicomaque, Jamblique, Gaudence, Boëce, Macrobe, et suivant laquelle les rapports des consonnances auraient été déterminés d'après les poids des marteaux. Dans le V[e] fragment de l'*Hagiopolite*, édité avec traduction par le savant auteur des *Notices* (p. 267 et suiv.) - et qui pourrait « être antérieur, non-seulement à Aristoxène, mais peut-être à Aristote lui-même » (*l. c.*), le mot σφῦρα, *marteau*, se lit σφαῖρα, *corps sphérique*. « On va voir, dit M. Vincent, que l'auteur, après avoir énuméré avec une sorte d'affectation les diverses particularités du fait, le métal forgé qui était le même, l'enclume

avaient de mesurer certains intervalles, dédaignaient de confier au sens auditif la vérification de cette mesure, et c'était outrager le nom de leur maître que d'en appeler à ce juge naturel. Lorsque Aristoxène voulut établir la compétence exclusive de l'oreille, la doctrine mathématico-musicale était toute-puissante : elle n'avait pour adversaires que des théoriciens très-peu philosophes. Pour combattre une philosophie aussi puissante que celle des Pythagoriciens, il en fallait une autre : ce fut l'œuvre de l'Aristotélisme, représenté par notre auteur. Voici d'ailleurs en quels termes il résume lui-même la situation de son époque, sous le point de vue artistique.

« Les uns, dit-il (*Élém. harmon.*, II, 1), raisonnent d'une manière tout à fait étrange : ils récusent le jugement de l'oreille, dont ils n'admettent pas l'exactitude; ils vont chercher des raisons purement abstraites : à les entendre, il y a certains rapports numériques et certaines lois de vitesse dont ils font dépendre l'aigu et le grave; et, là-dessus, ils font les raisonnements les plus extraordinaires, les plus contraires à l'évidence. »

Voilà pour les Pythagoriciens (15).

« Les autres donnent pour des oracles chacune de leurs opinions, sans les appuyer sur la raison ni sur l'expérience; les faits évidents, ils ne savent pas même les énumérer d'une façon convenable. »

Voilà pour leurs adversaires.

« Mais nous, nous tâchons de recueillir tous les faits qui sont évidents pour les connaisseurs, puis de démontrer les conséquences qui résultent de ces mêmes faits. »

Telle était la méthode introduite par Aristoxène.

On voit sans peine le danger auquel une semblable méthode exposait la doctrine musicale qui régnait alors. L'impression pro-

qui était la même, l'outil qui était le même, arrive enfin à la seule circonstance variable que présente le phénomène, et qu'il désigne, non par le mot σφῦρα, *marteau*, comme on l'a voulu d'abord et comme ensuite on l'a dit et répété dans toutes les langues, mais par σφαῖρα, *corps sphérique*, ce qui ne saurait plus signifier autre chose que le corps forgé, soit globe, soit vase sphérique. Et alors il devient parfaitement exact d'attribuer les différentes intonations des sons rendus à la différence des dimensions de ce vase qui est ici le véritable corps vibrant et par conséquent sonore. » — M. Vincent ajoute, d'après Raoul-Rochette, que certains vases portent le mot σφῖρα au lieu de σφαῖρα, ce qui vient confirmer encore sa manière de voir.

(15) Voy. dans l'ouvrage de M. Vincent (*Notices*, etc., p. 64 et suiv.), la traduction d'un fragment très-remarquable par les considérations qu'il renferme sur les avantages particuliers de la doctrine pythagoricienne (Bacchius l'Ancien, *Introduction à l'art music.*).

duite à l'apparition de cette théorie nouvelle se transmit d'âge en âge dans les écoles pythagoriciennes. Alors, comme de nos jours, la passion arma les partis; la vérité fut sacrifiée aux systèmes. C'est ainsi que l'auteur des *Éléments harmoniques* repoussa d'une manière trop absolue, sans doute, les bases mathématiques de l'art, et que les Pythagoriciens, à leur tour, méconnurent l'aptitude, la vocation musicale d'Aristoxène.

Mais ne pouvons-nous donc présenter quelque argument auquel la passion reste étrangère? Et d'abord, observons-le, il ne convient pas de déprécier légèrement un auteur qui se place à côté d'Aristote et de Théophraste par la multitude et la variété de ses œuvres. Elles formaient, dit Suidas, quatre cent cinquante-trois livres. Voici les titres de ceux de ces ouvrages dont la mention nous est parvenue.

Œuvres musicales. 1° Sur la *Musique* (au moins 4 livres); 2° sur l'*Enseignement de la Musique;* 3° *Éléments harmoniques* (3 livres); 4° *Eléments rhythmiques* (au moins 2 livres); 5° *Eléments* [de la théorie] *des intervalles;* 6° sur les *Tons;* 7° sur les *Métaboles*; 8° sur les *Principes;* 9° sur les *Flûtes et autres instruments;* 10° sur le *Percement des flûtes;* 11° sur la *Danse tragique;* 12° sur la *Mélopée* (au moins 4 livres).

Œuvres philosophiques. 1° *Règles d'éducation;* 2° *Lois politiques* (ou plutôt *civiles*); 3° *Maximes des Pythagoriciens;* 4° un traité sur l'*Arithmétique.*

Œuvres historiques. Vies des philosophes *Pythagore*, *Socrate*, *Platon*, *Xénophile* et autres; notions d'*Histoire de l'Harmonique;* vies des *Tragiques;* vies des *Aulètes* ou joueurs de flûte; vie de *Téleste*, poète dithyrambique.

Mémoires *historiques; — mélangés; — abrégés; — divers; Comparaisons; Mélanges de tables; Epiméthies; Praxidamanties* (16).

L'importance des *Éléments harmoniques* et *rhythmiques*, les seuls ouvrages qui nous restent d'Aristoxène (et encore, nous l'avons dit, sont-ils tous deux incomplets) (17), fait vivement regretter la perte

(16) On ignore le sujet de ce dernier ouvrage, mentionné par Harpocration, et dont le nom paraît venir de Praxidamas, disciple de Pythagore, suivant Reinesius, et auteur musicien, s'il faut en croire Jonsius. Quant aux *Épiméthies*, on a lieu de croire que c'était un ouvrage historique relatif à Epiméthée, frère de Prométhée. Voy. Mahne, *Diatr. de Aristox.*, etc., p. 128. — Nous remettons à d'autres temps une notice spéciale sur les ouvrages d'Aristoxène.

(17) Pour ne parler d'abord que des *Eléments harmoniques*, Ant. Gogavin, de Grave, les publia en 1562, à Venise, sous la forme d'une très-mauvaise traduction latine, bien qu'il eût à sa disposition un assez bon manuscrit. Puis le célèbre philologue J. Meursius en donna le texte chez les Elzeviers (Leyde, 1616, in-8); mais

de toutes ces compositions musicales, philosophiques, historiques, où nous puiserions tant de renseignements, où la philologie et l'histoire de l'art trouveraient de si grands secours.

En attendant que ces regrets, tant de fois exprimés, inspirent des recherches plus heureuses, et nous rendent quelqu'un de ces travaux inconnus, nous indiquerons les seules ressources qui nous soient laissées pour examiner les titres d'Aristoxène à l'estime, ajoutons même, à l'admiration des artistes : l'une est l'examen du témoignage des auteurs les plus célèbres chez les Grecs et chez les Romains ; l'autre est la lecture attentive, et, qu'on nous permette de le dire, bienveillante, des *Éléments harmoniques* et *rhythmiques*.

Si nous invitons le lecteur à consulter les Anciens sur Aristoxène, c'est qu'il peut interroger avec nous des autorités telles que le sage

le manuscrit qu'il a suivi n'était pas des meilleurs, et son édition présente en outre une foule d'omissions; enfin les notes qui l'accompagnent offrent plus d'une fois la preuve que Meursius ne connaissait pas la musique; du reste il en fait l'aveu. Plus tard, en 1652, Marc Meybaum, âgé de 22 ans, et connu déjà par de savantes annotations insérées dans le *Vitruve* de J. De Laët, fit une édition grecque-latine de sept auteurs anciens, relatifs à la musique, entre lesquels Aristoxène occupe le premier rang. Le texte de cet auteur, établi d'après quatre manuscrits, et la version latine, littérale jusqu'à la servilité, mais infiniment supérieure à celle d'Ant. Gogavin, sont accompagnés des plus riches commentaires.

« Il existe, dit M. de La Fage, une traduction française manuscrite qui se trouve dans la bibliothèque du Conservatoire de musique. Elle est signée de G. A. Villoteau, mais on sait aujourd'hui que cet artiste littérateur, estimable à d'autres titres, ignorait complétement la langue grecque, et que le véritable auteur de cette traduction est N. L. Achaintre, qui, de son côté, ne savait pas un mot de musique. »

Quant à nous-même, nous avons tenté la restauration du texte aristoxénien, d'après douze manuscrits (en comptant ceux qui avaient déjà été consultés), et fait la traduction française de ce texte, accompagné d'éclaircissements perpétuels. Qu'il nous soit permis, à ce propos, de relever la phrase suivante de M. de La Fage : « J'apprends en ce moment qu'un élève du savant professeur de mathématiques, M. Vincent, de l'Institut, opère à notre grande Bibliothèque le dépouillement de cinq manuscrits d'Aristoxène qu'il suppose n'avoir pas été mis à contribution, ce qui nous annonce sans doute une édition nouvelle. » (*Aristoxène et son école*, 1er article.)

Cette mention nous eût été très-agréable, si nous n'étions mis dans la nécessité d'y faire voir plusieurs erreurs. L'auteur de l'étude présente doit faire observer qu'il ne peut accepter l'honneur que lui fait M. de La Fage en supposant qu'il a suivi les leçons scientifiques de M. Vincent. Ces leçons, quelque prix que les anciens élèves de M. Vincent puissent y attacher et y attachent toujours, ne sont pas, parmi celles que l'on peut recevoir du savant Académicien, le titre qui recommanderait spécialement un travail sur la musique grecque et sur Aristoxène l'antipythagoricien. Mais un fait que nous sommes heureux de reconnaître, c'est que nous devons, depuis quelques années, de précieuses lumières aux écrits et aux entretiens de l'éminent Musicographe, le digne rival et souvent, on le sait, l'adver-

et savant Plutarque (18), le spirituel et satirique Lucien, cet Athénée dont le recueil est si riche en documents relatifs aux beaux-arts, Diogène Laërce, le biographe, les néoplatoniciens Porphyre et Jamblique, les deux commentateurs d'Aristote, Thémistius et Alexandre d'Aphrodise, Théon de Smyrne, Stobée, Saint Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe. Nous ne parlons ici que des Grecs, mais nous pourrions renvoyer également à Cicéron, qui, plusieurs fois, mentionne Aristoxène avec beaucoup d'éloges (19), à Vitruve, qui lui emprunte son système musical (*De Architect.* V, 4). Nous pourrions encore nommer Quintilien, Aulu-Gelle, Censorin (20),

saire victorieux de Boeckh, dans les discussions relatives aux points les plus délicats de la musique ancienne. D'autre part, le nombre des manuscrits consultés s'est accru de deux nouveaux textes depuis un an. Enfin le mot *suppose* nous semble un peu faible, devant les preuves qui ont fixé notre opinion, et que nous exposerons dans leur temps.

En ce qui touche maintenant les *Éléments rhythmiques*, il en fut découvert un fragment à Venise, par Morelli, qui le publia en y joignant une version latine estimée et des notes (Venise, 1785, in-8). Ajoutons, suivant la déclaration de Morelli lui-même, qu'un siècle et demi auparavant, J. B. Doni, dans son ouvrage *De Præstantia musicæ veteris*, avait signalé un fragment des *Éléments rhythmiques* (déposé à la Vaticane), plus complet que celui de Venise, et même en avait donné l'interprétation latine. Depuis lors, ces fragments exercèrent la sagacité de l'érudition germanique, et deux métriciens distingués, M. Feussner (édition et traduction allemande, avec commentaires; Hanau, 1840), et M. Bartels (édition et notes, Bonn, 1854), ont laissé peu à faire sur ces précieuses reliques.

Un autre musicographe allemand, Franz, de Berlin, mort depuis quelques années, avait entrepris un travail très-considérable pour la publication des textes musicaux anciens. La trace de ses manuscrits, longtemps perdue en France, a été révélée dernièrement par M. Volkmann (*Plutarchi de Musica;* Lipsiæ, 1856, in-8; *Introductio*, p. XIV).

(18) C'est ici le lieu de revenir sur une observation de Burette, renouvelée par MM. Fétis et de La Fage, touchant l'honneur que Plutarque aurait voulu faire à notre auteur en ne citant que lui (dans ce qu'il a dit sur la musique) entre « tous les musiciens dogmatiques épargnés par le temps ». Si l'on ajoute qu'Aristoxène se trouve en même temps le seul de cette classe d'écrivains qui soit certainement antérieur à Plutarque, dès lors tombe l'idée d'*exception* que M. de La Fage attache à cette circonstance.

(19) La valeur du témoignage de Cicéron ne peut être mise en doute lorsqu'il se permet de juger notre auteur, et qu'il va jusqu'à s'écrier, par exemple : « Quantum Aristoxeni ingenium consumptum videmus in musicis! » — « Quel vaste génie Aristoxène ne consacra-t-il pas à l'étude de la musique! » (*De fin.* V, 19; éd. lat.-fr. de M. V. Le Clerc). Si l'on en croit l'auteur du dialogue sur les *Causes de la corruption de l'éloquence*, l'Orateur romain était très-versé dans l'art musical, aussi bien que dans les belles-lettres, dans la géométrie, etc. (§ 30.)

(20) On trouve du moins le passage qui va suivre dans un fragment attribué à l'auteur du *Dies natalis* : « Clarissimus quum peritia, tum eloquentia Aristoxenus. » — « Aristoxène, si célèbre par son habileté comme par son éloquence, etc. »

Saint Jérôme. Nous nous abstenons de rappeler les musicographes Cl. Ptolémée, Aristide Quintilien, Euclide le musicien, Boëce, Cassiodore, etc.

Veut-on savoir maintenant quel homme nous est représenté dans le peu qui nous est parvenu des ouvrages mêmes d'Aristoxène? Pour exprimer à cet égard toute notre pensée en quelques mots, nous dirons que nous avons trouvé à la fois, dans ces ouvrages, un philosophe, un théoricien, un historien de l'art, et, sinon « l'artiste habile » (21), — on pourrait, les preuves faisant défaut, contester cette qualification, — du moins un maître éminemment versé dans la pratique de la musique (22). Mais, hâtons-nous de le reconnaître, le développement de ces caractères si divers, les curieuses discussions où ils se produisent, donnent aux écrits d'Aristoxène une couleur, une animation qu'une esquisse théorique ne saurait conserver. Quelque fâcheuse que soit cette nécessité, nous l'acceptons de bonne grâce, pourvu que, après avoir lu l'Analyse qui fera l'objet de notre second article, on veuille bien prendre, à l'égard de notre auteur, ce que La Bruyère appelle « le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable, pour tout genre d'érudition, » dans un temps surtout où « l'étude des textes » (23) n'a plus besoin d'être recommandée.

Ch. Em. Ruelle.

(21) L'auteur d'*Aristoxène et son école* va plus loin, et semble avoir pris l'historien d'une invention pour l'inventeur lui-même. « Ce fut Aristoxène, dit-il, qui, de concert avec Phyllis, introduisit l'usage de chanter l'un après l'autre dans les festins de noces des airs sentencieux et des disputes amoureuses, chacun des convives tenant en main des branches de myrte. On appelait cette manière de chanter *Scolion*, c'est-à-dire *oblique*, etc. » Puis, en note : «Voyez Suidas, au mot Σκολιόν. » — Suivons ce conseil, et nous trouverons à l'endroit indiqué le renseignement qui suit « Scolie, chanson à boire, selon Dicéarque.... Il y en avait de trois espèces.... On disait *le scolie* (l'oblique) à cause de l'ordre (suivi par les chanteurs), mais, s'il faut en croire Aristoxène et Phyllis (ou Phyllès) le musicien, on disait ainsi parce que dans les fêtes nuptiales, etc. » — « Ὃ δὴ καλεῖσθαι [λέγεται] διὰ τὴν τάξιν σκολιὸν ὡς δ' Ἀριστόξενος καὶ Φύλλις (al. Φύλλης) ὁ μουσικὸς, ὅτι ἐν τοῖς γάμοις.... » — L'invention du *Scolie* est attribuée à Terpandre le Lesbien. Voy Athénée, l. XV. Un philologue allemand, M. Bergk, a récemment publié 30 scolies, complets ou mutilés, dans son *Anthologia lyrica* (Lipsiæ, 1854, in-8).

(22) On ne peut douter qu'Aristoxène n'ait professé publiquement sa doctrine. Dans ses *Éléments harmoniques*, il fait remarquer plus d'une fois que certains points étaient embarrassants pour les *auditeurs :* ἤδη τὶς ἠπόρησε τῶν ἀκουόντων, dit-il quelque part, à la manière de son maître, Aristote.

(23) La Bruyère, *Caractères*, etc.; *De quelques usages*.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR L'INSCRIPTION LATINE

DÉCOUVERTE A MDAOUROUCHE, L'ANCIENNE MADAURE, EN AFRIQUE (1).

Je ne croyais pas, je l'avoue, qu'on pût rien objecter de sérieux contre la restitution que j'ai faite et l'explication que j'ai donnée de l'inscription trouvée à Mdaourouche, et je suis encore dans le même sentiment. Toutefois, je m'attendais à une réponse de M. Renier : il y a des situations où une réponse quelconque est de rigueur ; et c'était ici le cas, je le sens. J'aurais donc bien volontiers laissé M. Renier se donner paisiblement cette satisfaction, si, au lieu de couvrir prudemment sa retraite, il ne m'eût, en se retirant, mis dans la nécessité de défendre quelques points fort accessoires sans doute, mais qui ne sont pas sans importance pour la science. C'est pourquoi je me vois contraint de faire quelques mots de réplique.

Fixons bien d'abord l'état de la question. Dans un Mémoire intitulé : *Sur quelques inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure*, M. Léon Renier a publié une inscription latine, encore inédite, et découverte parmi les ruines de l'ancienne Madaure. Qu'avait-il vu dans ce monument ? De la prose semblable à celle des autres monuments, sauf quelques singularités dans les abréviations de l'écriture, et quelques bizarreries dans la construction des mots. Remarquant cependant que le fil du discours interrompait sa continuité à un certain endroit, et formait une séparation, il avait divisé l'inscription en

(1) Nous croyons devoir un mot d'explication à nos lecteurs au sujet des discussions qu'a provoquées l'inscription latine découverte à Mdaourouche.

De pareilles discussions nous paraissent propres à tourner au profit de la science, et c'est à ce titre que nous les avons accueillies, sans nous associer en rien à ce qu'elles peuvent avoir de personnel et d'irritant. Nous avons tenu à ne point gêner la liberté du débat ; mais nous avouons que nous le voyons finir avec plaisir, et que nous avons été charmé de la déclaration qui termine l'article de M. Rossignol.
(*Note de l'Éditeur*).

deux parties. Puis, arrivé à la fin, et rencontrant deux lignes écrites en toutes lettres, qui formaient l'hexamètre suivant :

Inspicies, lector, primordia versiculorum,

il avait été averti par le mot *versiculorum* non-seulement qu'il y avait ici un vers, mais qu'il devait s'en trouver encore d'autres plus haut. Et sur cet avertissement, il s'était mis à chercher, et n'avait rien trouvé. Ce n'est pas tout, le mot *primordia*, qui précède *versiculorum*, lui paraissait signifier les *lettres initiales* des lignes, et sur ce nouvel avertissement, il s'était mis encore à chercher, et n'avait pas plus trouvé d'acrostiche que de vers. Mais comment alors expliquer la présence de cet hexamètre, si étrangement dépaysé, et donnant des indications si évidemment fausses? M. Renier n'a trouvé qu'une explication possible; c'est que l'hexamètre en question était un vers tout fait, ayant déjà reçu maintes applications au bas des inscriptions en acrostiches, et que l'auteur de l'épitaphe l'avait emprunté à son tour, mais sans le comprendre, et pour en faire une absurde application. Citons ses paroles, il est bon de les rappeler. « Le texte de cette inscription, dit-il, est donc à peu près certain; « mais il n'en est pas de même du sens des différentes phrases dont « elle se compose. Les mots y sont abrégés, dans la seconde partie « du moins, d'une manière fort capricieuse, et l'on y remarque des « expressions si singulières, que je ne suis pas sûr de les avoir « toutes convenablement interprétées. » Puis, il ajoute en note : « La dernière phrase, qui forme un hexamètre régulier, semble « annoncer que la deuxième partie de l'inscription est en vers, et « qu'elle contient un acrostiche; c'est aussi ce que pourraient faire « penser les inversions forcées qu'on y remarque. J'avoue cependant que je n'y ai reconnu ni vers ni acrostiche. Peut-être l'auteur de cette épitaphe n'a-t-il fait graver ici le vers dont il s'agit, « que parce qu'il l'avait lu, sans le comprendre, à la fin d'autres « inscriptions funéraires. »

Depuis, j'ai montré quel est le véritable caractère du monument; j'ai fait voir qu'il se compose de deux inscriptions, l'une, en prose, donnant le sujet, l'autre, en vers, le développant. J'ai restitué au mot *primordia* le sens qu'il doit avoir; et par là s'est évanouie toute trace d'acrostiche, en même temps que l'hexamètre final, si étonnamment méconnu, reprenait son rôle et sa signification.

Aujourd'hui, M. Renier admet à peu près tous ces résultats; comment ne pas admettre l'évidence? Il ne se rend cependant pas

de bonne grâce, tant s'en faut! Pour dissimuler sa défaite sur le point principal, il se rejette sur les accessoires; il incidente sur de certains détails, il prend résolûment l'offensive sur d'autres. Bientôt même se retranchant dans sa *spécialité*, comme derrière un fort inexpugnable, il me trouve très-osé d'avoir osé douter de son infaillibilité épigraphique. Mais voyons un peu ce qu'il dit, et discutons ses raisons. Je vais le suivre pas à pas, et en me conformant à l'ordre même dans lequel il a exposé ses idées.

Avant tout, je crois devoir faire au lecteur une confidence qui ne sera pas inutile. Le premier écrit que j'avais composé sur le Mémoire de M. Léon Renier a été réduit de plus de moitié pour entrer dans la *Revue archéologique*, l'éditeur le sait. De là une brièveté qui a pu paraître excessive, et dont je tenais à donner la raison. Je n'aurai de temps à autre qu'à rétablir les suppressions pour détruire des arguties.

M. Renier commence par nous apprendre que deux de ses amis avaient déjà vu des vers dans l'épitaphe, et qu'il en a été instruit par deux lettres, l'une datée d'un village près de Paris, le 28 juin, l'autre datée de Breslau, le 30 juillet.

Le correspondant du village a reconnu des hexamètres, et, en vérité, il n'y a pas grand mérite à cela. Je disais moi-même dans mon premier travail : « Il n'est personne ayant tant soit peu d'habitude de la poésie latine qui ne reconnaisse à la première vue « des vers latins dans notre inscription, et qui n'en puisse même « rétablir plusieurs à la simple lecture. » Le mérite aurait consisté à restituer quelques vers, vraiment difficiles, et à donner le sens du dernier; or, cet ami n'est point allé jusque-là.

Le correspondant de Breslau, épigraphiste distingué, M. Mommsen a vu dans l'épitaphe une espèce de vers dont nous ne pouvons nous faire d'idée, M. Renier se bornant à nous dire, « Que, sans faire « aucun changement au texte de l'inscription, M. Mommsen en a « découvert la véritable division métrique, et l'acrostiche, qui en « est le résultat. »

Voilà ce que M. Renier s'empresse de nous faire connaître, et d'un air assez triomphant. Mais tandis qu'en publiant ces communications obligeantes, il semble surtout se proposer de m'enlever la gloire de ma petite découverte, ne se fait-il pas ingénument à lui-même son procès, lui qui n'a vu dans l'inscription ni les hexamètres de l'un de ses amis, ni l'acrostiche de l'autre?

Il est vrai qu'il voudrait aujourd'hui se rattacher un peu à cet acrostiche, à l'aide de la traduction qu'il a donnée du dernier vers :

« Tu regarderas, lecteur, les premières lettres de ces petits vers ; » mais il oublie l'apostille qu'il a mise à la suite de ce vers : « Peut-« être l'auteur de l'épitaphe n'a-t-il fait graver ici ce vers que parce « qu'il l'avait lu, sans le comprendre, à la fin d'autres inscriptions « funéraires. » Cette phrase lui pèse, et à tel point qu'en reproduisant, dans sa réponse, avec une humble modestie, le passage de son Mémoire que nous avons rappelé plus haut, passage où il fait l'aveu qu'il n'a reconnu dans l'inscription ni vers ni acrostiche, il ne s'est point senti la force d'ajouter la phrase embarrassante, et l'a supprimée.

Mais y a-t-il donc, en effet, un acrostiche, et en est-il réellement sorti un de la division métrique de M. Mommsen? Il est temps enfin de faire justice de cette chimère, éclose d'un contre-sens.

Je m'accuse d'avoir eu pendant une minute l'idée que *primordia* pouvait signifier des *initiales* et indiquer le surnom de *Lovella* dont quelques lettres, en effet, servent d'initiales à quelques vers. Mais j'ai rejeté immédiatement cette idée pour des raisons qui m'ont convaincu, non-seulement qu'il n'y a point d'acrostiche, mais même qu'il ne saurait y en avoir. Ces raisons, les voici. De combien de lettres se compose Lovella? De sept. Combien y a-t-il de vers dans l'épitaphe? Neuf. Il y a donc deux vers de trop; l'empêchement est dirimant. Autre empêchement non moins grave : trois vers, sur neuf, commencent par des lettres étrangères au nom de Lovella; c'est le premier, commençant par H, le quatrième, commençant par Q, et le septième, commençant par M. Voici, du reste, la liste des initiales des neuf vers : H.L.O.Q.V.E.M.L.A. Cette raison, fût-elle seule, me paraîtrait suffisante ; mais elle n'est pas seule.

Il existe plusieurs exemples d'avertissements pareils à celui du dernier vers de notre épitaphe, et dont ne s'est pas doutée l'érudition un peu bornée de M. Renier. Ces avertissements, qui sembleraient pouvoir nous être opposés, indiquent seulement des acrostiches. Ainsi, dans Fabretti, un acrostiche en vers est précédé de cet avertissement en prose : « Is, cujus per capita versorum nomen « declaratur, fecit, etc. (*Inscr. ant.*, IX, p. 634). — Celui dont le nom « est manifesté par les initiales des vers, a fait, etc. » Dans Muratori, une épitaphe collective, en vers hexamètres, retrace, dans son acrostiche, les noms de quatre vierges, et le poëte, à la fin, nous dit :

Nomina sanctarum, lector, si forte requiris,
Ex omni versu te litera prima docebit (P. 1903, 5).

« Lecteur, si par hasard tu désires connaître les noms de saintes

« femmes, les initiales réunies de tous les vers te les apprendront. » Mais c'est précisément de ces exemples que je veux me servir pour montrer que l'avertissement de notre épitaphe ne saurait renvoyer à un acrostiche. Dans ces exemples, en effet, rien ne décèle le personnage que célèbre le poëme; les initiales seules des vers le désignent : dans notre épitaphe, au contraire, une inscription en prose, placée au-dessus des vers, nous fait déjà connaître tout ce qu'on peut savoir de Lovella. D'où il suit invinciblement que l'avertissement de jeter les yeux sur l'inscription en prose, comme le dit le dernier vers bien interprété : « Tu jetteras les yeux, lecteur, sur « ce qui a servi de matière à ces vers, » est cent fois plus raisonnable et plus conforme à l'intention du poëte que ne le serait l'avertissement de jeter simplement les yeux sur les initiales des vers. Qu'apprendrait-on, en effet, en jetant les yeux sur ces initiales? Le nom seul de Lovella, s'il s'y trouve. Qu'apprendra-t-on, au contraire, en jetant les yeux sur l'inscription en prose? On apprendra, indépendamment de tout le reste, le prénom, le nom de la race et le surnom, ou : *Titus Clodius Lovella.*

Après cela, il serait sans doute fort oiseux de chercher par quelles mutilations M. Mommsen est arrivé à produire son acrostiche. On peut d'ailleurs s'en faire une idée d'après ce qu'ajoute M. Renier, qui n'a pu emprunter ces détails qu'à la lettre de son correspondant : « Ce sont, dit-il, des vers politiques ou des quasi-vers. Ils « satisfont, en effet, à toutes les conditions de ce système, et ces « conditions, l'acrostiche, le nombre des syllabes variant de 13 à 17, « et l'accentuation de la fin, sont les seules auxquelles ils satis- « fassent. »

Vous l'entendez, après s'être débarrassé sans doute des vers superflus, on aura divisé le reste par tranches, comme on divise tant de choses, et selon qu'on avait besoin de telle ou telle initiale, on aura fait les morceaux plus ou moins longs; et ce sont ces débris informes que M. Renier appelle naïvement des vers *politiques*, ignorant que le vers politique est exclusivement grec, qu'il était soumis à des lois particulières, et n'a rien de commun avec la barbarie en question.

Plus d'un lecteur s'étonnera peut-être de me voir tant insister sur la partie métrique de cette inscription; c'est que le point est capital. M. Renier fait semblant de le méconnaître, parce qu'il sait ce qui lui manque de ce côté. « La partie vraiment intéressante de « ce monument, dit-il, c'est la première partie de l'inscription. » En montrant le premier que ce monument se compose, non de deux

parties, mais de deux inscriptions, la première, en prose, donnant le sujet, et la seconde, en vers, le développant, j'ai moi-même établi par là que l'inscription en prose comprend tous les faits essentiels. Mais s'ensuit-il de là que l'inscription en vers est dénuée d'intérêt? Non, assurément; elle a tout autant et peut-être plus d'importance, à de certains égards, que l'inscription en prose : c'est M. Renier lui-même qui le prouvera bientôt à ses dépens.

De l'aveu de tout le monde, une inscription métrique peut rendre à la littérature les plus grands services, en constatant l'état de la langue, de la poésie et des idées à une époque donnée; mais elle acquiert une importance particulière, lorsqu'elle reproduit, comme dans le cas actuel, une inscription déjà existant en prose. Elle doit d'abord enrichir l'histoire; car, plus verbeuse que son modèle, toujours elle ajoute de nouveaux faits. Elle doit être, en second lieu, éminemment utile à l'épigraphie; car, mettant sans cesse en regard la poésie et la prose, elle montre les libertés que la première pouvait prendre avec la seconde, et jusqu'à quel point les vers pouvaient déroger à la sévérité du langage épigraphique. Mais ce n'est pourtant qu'à une condition qu'une telle inscription métrique rendra de tels services, c'est à la condition que l'épigraphiste aura reconnu la poésie et les vers, qu'il en aura déterminé le caractère. Sans cela, le monument serait plus nuisible qu'utile, et l'interprète exposé aux plus funestes écarts. Faisons une application. Sur le monument qui nous occupe, Lovella, dans l'inscription en vers, est appelé *adorateur du Père Lénéen et son heureux prêtre, Lenæi Patris cultor felixque sacerdos. Cultor* est écrit en toutes lettres; mais M. Renier, qui ne pensait pas avoir affaire à des vers, a cru que *cultor* était pour *cultorum*, et du prêtre, *adorateur* de Bacchus, il a fait un prêtre d'*adorateurs* de Bacchus, c'est-à-dire le prêtre d'un collége ou d'une confrérie, et sur l'autorité de cette erreur métrique, il a placé le collége à Madaure. Citons un autre exemple que nous fournit le même vers. *Lenæus* est une expression essentiellement poétique, et que la prose des inscriptions ne se permet point. M. Renier, qui ne pensait toujours pas avoir affaire à des vers, et qui a peu approfondi le langage épigraphique, a induit de l'épithète *Lenæi*, que Bacchus était adoré à Madaure sous le nom de *Liber* ou de *Lenæus Pater*. C'est une grave erreur; il n'y pouvait être adoré que sous le nom de *Liber Pater*. Voici maintenant les expressions de son Mémoire : « Voici, dit-il une inscription « dans laquelle Bacchus est mentionné, et qui prouvera que ce « dieu était, à Madaure, sous le nom de *Liber* ou de *Lenæus Pater*,

« l'objet d'un culte particulier, qui lui était rendu, non par la gé- « néralité des citoyens, mais par des *cultores*, c'est-à-dire par les « membres d'un collége, ou, pour employer une expression fran- « çaise, qui rend exactement la même idée, par les membres d'une « confrérie. »

Par suite de la même méprise, M. Renier a commis encore plusieurs autres fautes dont quelques-unes se trouveront relevées dans l'examen détaillé où nous allons entrer.

INSCRIPTION EN PROSE.

M. Renier entre en matière par des paroles peu courtoises et tant soit peu suffisantes ; c'est à propos des explications que j'ai données de l'inscription en prose. « Cette partie de son article, dit-il, con- « tient en une seule page un si grand nombre d'erreurs, que, pour « les relever toutes, il me faudrait écrire un véritable traité élémen- « taire de l'administration municipale chez les Romains. » *Un traité de l'administration municipale chez les Romains !* Mais les archéologues les plus distingués de notre temps s'estiment fort heureux, quand, à force de savoir et de sagacité, ils parviennent à répandre un peu de lumière sur quelque point isolé de cet obscur sujet, et M. Renier, lui, nous parle d'un *traité!* Il est vrai qu'immédiatement après, il nous rassure : « Je n'ai point, ajoute-t-il, la préten- « tion d'entreprendre un semblable travail. » Cet aveu ne paraîtra pas un excès de modestie, après ce qui vient d'être dit de la difficulté du travail, et ce que nous savons de la capacité épigraphique de M. Léon Renier.

Ligne 3. AED · II · VIRQ · FL · P · P · SAC

Cette ligne contient tous les honneurs municipaux de Lovella ; et c'est sur cette ligne que j'ai commis assez d'erreurs pour donner lieu à un *traité de l'administration municipale chez les Romains*, si l'on essayait de les relever toutes. Voyons s'il n'y a pas quelque exagération.

AED. — *Aedilis, édile.* « Nous voici, ai-je dit, au sujet de cette ma- « gistrature, dans une des villes les plus éloignées du centre de « l'empire, et nous allons retrouver les dignités que Rome conférait « à ses citoyens. Mais il y a des siècles que les inscriptions nous ont « appris que les colonies et les municipes se montrèrent jaloux de « se modeler sur le patron de la ville souveraine. »

Je ne pense pas qu'aux yeux d'un archéologue compétent il y ait

là un seul mot à reprendre; mais aux yeux de M. Renier, il en est autrement. Ainsi, lorsque j'avance que les colonies et les municipes *se montrèrent jaloux de se modeler* sur le patron de la ville souveraine, « Cela revient à dire, prétend M. Renier, que les colonies et « les municipes du temps de l'empire avaient le droit de choisir et « de modifier, suivant leur bon plaisir, le système de leur admi-« nistration, *erreur capitale*, qui sautera aux yeux de tout le « monde. »

Je pense que l'erreur ne sautera aux yeux de personne, et qu'elle n'a sauté qu'aux yeux de M. Renier, ce dont je puis me consoler, comme on va voir. Il est impossible d'avoir étudié pendant quelques jours l'histoire de l'administration municipale chez les Romains, sans s'apercevoir que, dans les colonies et les municipes, tout était servilement calqué sur le patron de Rome. Aulu-Gelle, après nous avoir fait l'aveu que de son temps les colonies ressemblaient tellement aux municipes, que les Romains eux-mêmes ne pouvaient plus les distinguer : « Sic adeo et municipia quid et quo jure sint, « quantumque a colonia differant, ignoramus, » ajoute : « Ces co-« lonies paraissent comme des images raccourcies et des sortes « d'effigies du peuple romain. — Populi Romani istæ coloniæ quasi « effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur (XVI, 13). » Or, cette imitation était-elle volontaire? Aulu-Gelle, au même endroit, répond que les municipes avaient leurs lois et leur gouvernement propre : « Municipes legibus suis et suo jure utentes. » Faut-il inférer de là que l'Etat n'exerçait aucun contrôle sur cette administration ainsi constituée, et que l'empereur n'envoyait pas, au besoin, des magistrats extraordinaires? Nullement; une pareille induction fausserait le sens des paroles d'Aulu-Gelle aussi bien que des miennes.

II · VIRQ · — *Duumvir*. « Dans les colonies et les municipes, ai-je « dit, le duumvirat désigna la première magistrature, et fut à la « fois l'équivalent et le simulacre du consulat de Rome. »

On vient de voir que j'ai commis une *erreur capitale*, en faisant les colonies et les municipes à l'image de Rome; ici, je suis tombé dans *deux erreurs plus considérables encore*, selon M. Renier. « Dans les « colonies, il est vrai, dit-il, le duumvirat désigna en général la « première magistrature. Quant aux municipes, leurs premiers « magistrats portaient le titre de *quatuorvirs;* c'est une chose que « tout le monde sait. »

M. Renier, qui régente si magistralement, ne le savait peut-être pas, lui, avant de l'avoir appris dans un livre assez récent, qu'il met

souvent à contribution, je veux parler des *Dissertations épigraphiques* de M. Zumpt. Admettons cependant qu'il sût ce que tout le monde sait; il aurait pu voir du moins dans ce livre que la distinction qu'on a prétendu faire entre les premiers magistrats des colonies et ceux des municipes est fort aventureuse. Dans la dissertation, en effet, que M. Zumpt a composée sur un fragment des fastes municipaux de Capoue, le savant archéologue, parlant des magistrats municipaux, remarque qu'au dire de quelques-uns, on pourrait voir dans Capoue une colonie, à cause de la présence des duumvirs, parce que, selon eux, les premiers magistrats des colonies étaient le plus souvent appelés *duumvirs*, et les magistrats des municipes, *quatuorvirs;* bien que cet ordre se trouve de temps en temps renversé : « Ex quibus duumviri quod commemorantur, « documento esse *videatur nonnullis*, coloniæ, non municipii hos « esse fastos, qui, etiamsi nonnunquam et in municipiis sint duum- « viri, et in coloniis quatuorviri, ut Aquileiæ, ut Altini, ut Veronæ, « raro hoc, nec sine causa quadam fieri *cum putent*, in qua civitate « commemorantur duumviri, eam pro colonia *haberi velint*. (*Com- « ment. epigraph.*, t. I, p. 49.) » Mais, pour lui, il n'ose se prononcer. Cette réserve est sage assurément; car les duumvirs des municipes remontent jusqu'à César : « Duumviris municipiorum « omnium imperat, etc. (*De Bell. civ.* I, 30.) » Et quant à la ressemblance qui existait entre les colonies et les municipes, nous avons entendu tout à l'heure Aulu-Gelle.

« Voilà pour la première erreur, comme dit M. Renier; l'autre, « ajoute-t-il, est contenue dans le second membre de phrase, où « M. Rossignol affirme que le duumvirat fut à la fois l'équivalent et « le simulacre du consulat de Rome. C'est là, je le sais bien, une « erreur qui traîne depuis longtemps ; mais le docte helléniste n'au- « rait pas dû la relever. S'il voulait à toute force citer, parmi les « magistratures de Rome, celle qui correspondait au duumvirat, ce « n'était pas le consulat qu'il devait choisir, c'était la *préture*. »

Je réponds à M. Renier que la prétendue erreur n'est pas seulement fort ancienne, mais qu'elle est partagée encore aujourd'hui par les plus profonds archéologues, notamment par celui dont il s'approprie si souvent le savoir. C'est une chose incontestable et hors de doute, selon M. Zumpt, que les trois principales attributions des duumvirs étaient : 1° de rendre la justice; 2° de présider les décurions ou le sénat provincial, comme les consuls présidaient le sénat romain; 3° de marquer l'année par leur nom sur les actes municipaux : « Hoc tanquam certum neque ulli dubitationi subjectum po-

« nere licebit, eorum, qui in municipiis ac coloniis summum ma« gistratum obtinent, qui plerumque duumviri appellari solent, tria « præcipua fuisse munera, primum, ut jus dicerent, deinde ut eadem « ratione, qua in Romano senatu *consules* præsident, decurionibus « præessent, denique ut ex eorum nominibus in actis municipalibus « anni significarentur. (*Comment. epigraph.*, t. I, p. 166.) » Or, n'est-ce pas là le consulat amoindri de l'empire, et plus encore ? Le droit de rendre la justice offusque M. Renier, et, dans sa candide inexpérience, il me renvoie aux *préteurs*. Mais quelle différence y avait-il donc d'abord entre les préteurs et les consuls ? Cicéron veut, dans ses *Lois*, que les deux premiers magistrats, selon qu'ils président ou jugent, ou consultent, soient appelés *préteurs*, *juges*, *consuls* : « Præ« tores, judices, consules appellantor. (*De Leg.*, III, 3.) » Et qui ne sait que la préture fut un démembrement du consulat, et que les consuls avaient d'abord le droit et le devoir de rendre la justice ? Le duumvirat, en reproduisant un des plus beaux priviléges de l'ancien consulat, offrait donc quelque chose de mieux encore qu'un *simulacre* de cette dignité.

A propos du sigle Q·, qui fait corps avec VIR (II·VIRQ·), et que j'ai interprété par *Quinquennalis* (*duumvir quinquennalis*), et non par *Quæstor*, comme l'a fait à tort M. Renier, j'avais cru devoir dire un mot du duumvirat quinquennal, et je m'exprimais ainsi : « Quoi« que l'on rencontre fréquemment *duumvir* tout seul et fréquem« ment accompagné des mots *juri dicundo*, je crois que dans les « deux cas il s'agit d'une même magistrature. Mais doit-on aussi « confondre avec ce *duumvir* celui qu'on appelait *quinquennalis ?* Je « ne le pense point. La raison en est qu'on les trouve soigneusement « distingués dans les inscriptions. Les deux charges ne s'excluaient « point, en ce qu'un même homme les pouvait exercer simultané« ment ; mais le duumvirat quinquennal paraît avoir représenté « l'ancienne censure. »

Telles sont mes paroles, sauf le redressement d'une faute typographique, corrigée depuis longtemps, *simultanément* au lieu de *successivement*. Ce dernier adverbe jurait si fort dans la phrase, que M. Renier lui-même l'a reconnu, après en avoir puérilement triomphé. Ce que j'ai dit là est une vérité aujourd'hui démontrée, et qui deviendra vulgaire. Cependant M. Renier faisant semblant de ne me point comprendre, et enflant la voix outre mesure : « Je crois « pouvoir, dit-il, apprendre à M. Rossignol, puisqu'il paraît « l'ignorer, que non-seulement le duumvirat quinquennal n'ex« cluait pas le duumvirat *juri dicundo*, mais qu'on ne pouvait être

« duumvir quinquennal sans être en même temps duumvir *iuri di-*
« *cundo.* »

Si j'avais *ignoré* cela, j'aurais pu l'apprendre à meilleure école qu'à celle de M. Renier; je l'aurais appris dans un livre où la question des *duumvirs quinquennaux* est épuisée, dans le livre de M. Zumpt, que M. Renier met si souvent lui-même à contribution. Mais j'ai dit ce que M. Renier feint de m'apprendre; car j'ai écrit: « Les deux « charges ne s'excluaient point, en ce qu'un même homme les pou- « vait exercer simultanément. » Voici, en effet, ce qui se passait: l'année où devait avoir lieu la censure, le duumvir en charge cette année ajoutait à son titre ordinaire celui de *quinquennalis*, et se trouvait ainsi revêtu de deux charges très-distinctes, le duumvirat et la censure. C'étaient comme deux rôles que jouait le même magistrat, selon la juste expression de M. Zumpt: « Jam cum quinquennales « duas quasi personas gerant, quoniam et juri dicundo præsunt, et « *censoriam potestatem* habent. (*Comment. epigraph.*, t. I, page 99.) »

Cette expression de *pouvoir censorial*, que vient d'employer M. Zumpt, et dont je me suis servi moi-même, en rappelant, quelques lignes plus bas, la haute et imposante dignité du censeur, m'a valu de la part de M. Renier cette sévère et dédaigneuse censure: « Du reste, les expressions dont il se sert, en parlant des duumvirs « quinquennaux, auxquels il attribue *la haute et imposante dignité* « *du censeur*, prouvent qu'il n'a aucune idée des véritables attribu- « tions de ces magistrats. »

Que M. Renier lise quelques pages approfondies de M. Zumpt sur les duumvirs quinquennaux (*Comment. epigraph.*, t. I, p. 112-123), et il verra qu'en prenant toujours pour guide la censure de Rome, et en s'appuyant tour à tour sur les monuments épigraphiques et sur les textes de lois, M. Zumpt reconstruit la censure municipale, et montre que les duumvirs avaient non-seulement le pouvoir de choisir les sénateurs, mais de contrôler leur genre de vie, et de les expulser du sénat. M. Renier me permettra-t-il de lui apprendre une seule chose en retour de toutes celles qu'il m'a lui-même apprises? Il n'y avait entre la censure municipale et la censure de la la vieille Rome qu'une différence essentielle; c'est que le censeur du municipe était obligé de se renfermer strictement dans la loi, tandis que le censeur romain jouissait d'un arbitraire exorbitant.

FL·P·P· SAC — *Flamen perpetuus, sacerdos, flamine perpétuel, prêtre* (de Bacchus).

« Dévoué, avais-je dit, au culte d'un dieu particulier, le flamine « ne pouvait sacrifier qu'à ce dieu. Voilà pourquoi, dans les inscrip-

« tions, presque toujours le nom du dieu figure à côté de celui de « son prêtre. Il y a cependant des cas, mais relativement fort rares, « où le flamine seul est mentionné. »

Cet innocent paragraphe m'a valu encore cette verte leçon : « Où « donc M. Rossignol a-t-il été chercher cette définition? Elle est tel- « lement fausse que, d'un bout à l'autre, c'est précisément le con- « traire qu'il aurait fallu dire. Ainsi d'abord, il est si peu vrai qu'il « ait été interdit aux flamines de sacrifier à une autre divinité que « celle au culte de laquelle ils étaient attachés, que, dans cette in- « scription même, nous voyons un personnage revêtu à la fois des « fonctions de flamine d'une divinité qui n'est pas nommée, et de « celles de prêtre de Bacchus. »

J'avoue que tant d'assurance me confond. M. Renier me demande *où j'ai été chercher* la définition de flamine? Il devrait le savoir, s'il avait un peu plus de cette érudition dont il me fait reproche. Je l'ai prise dans Cicéron et dans Varron, et j'aurais pu, je crois, avoir la main plus malheureuse. Cicéron : « Divis aliis alii sacerdotes, singu- « lis flamines sunto. (*De Leg.*, II, 8.) — Qu'il y ait différentes sortes « de prêtres pour les différents dieux; qu'il n'y ait qu'un flamine « déterminé pour chacun d'eux en particulier. » Varron : « Horum « flaminum singuli cognomina habent ab eo deo quoi sacra faciunt. « *De lingua Lat.*, V, 84). — Chacun de ces flamines en particulier « tire son surnom de ce dieu à qui il sacrifie. »

Maintenant, un mot d'explication, en faveur surtout de M. Léon Renier. De là il suit (et tous les passages de l'antiquité viennent à l'appui), que le flamine ne pouvait, à titre de flamine, sacrifier qu'au dieu seul dont il tirait son surnom; car, sans cela, il n'eût point été le prêtre spécial de cette divinité. Le caractère essentiel du *flamen*, en effet, c'était d'être, en tant que flamine, entièrement distinct non seulement de tout autre *sacerdos*, mais encore de tout autre *flamen;* aussi les flamines ne formaient-ils point de collége. Tel est son caractère, et il le conservera toujours, qu'il devienne plus tard flamine d'une ville divinisée, d'un empereur consacré ou d'un dieu adoré par toute une province. Mais le *flamen* n'était ainsi attaché aux autels d'un seul dieu qu'à titre de flamine; tout flamine était *prêtre* aussi en même temps, *sacerdos*, et, en cette qualité, il pouvait sacrifier à un autre dieu, mais à titre de *sacerdos*, et non de *flamen*. Cette dualité de fonctions dans la même personne doit être soigneusement distinguée; car si elle est importante en matière politique, et nous en avons eu la preuve dans le duumvirat, elle l'est bien plus encore en matière religieuse. Voilà la définition

de *flamen* et de *sacerdos*, et je défie M. Renier de m'alléguer aucune autorité ancienne ou moderne de quelque valeur qui la contredise. Que conclure? Que M. Renier n'a pas su jusqu'à ce jour : 1° ce que c'est que *flamen*; 2° quelle est la différence synonymique de *flamen* et de *sacerdos*.

Mais je veux le convaincre d'erreur jusqu'au bout. Il m'a reproché d'avoir dit : « Presque toujours le nom du dieu figure à côté de son « prêtre; il y a cependant des cas, mais relativement fort rares, où « le flamine seul est mentionné. » Et quelle est sa raison? La voici : « Parmi les inscriptions de la Numidie, publiées avant la composi- « tion de son article, *cinquante-six* mentionnent des flamines, et le « nom de la divinité ne figure que sur *six* de ces monuments; il a « été omis sur les *quarante-cinq* (lisez *cinquante*) autres. » J'ai établi ma proportion sur le relevé de plusieurs milliers d'inscriptions, c'est-à-dire après avoir compulsé tous nos grands recueils, et M. Renier m'oppose *cinquante* inscriptions de la Numidie! Il pourrait les quadrupler, que mon assertion n'en serait pas moins vraie.

Lecteur, que pensez-vous maintenant de cette masse d'erreurs qui devaient être relevées sur cette seule ligne de l'inscription en prose? Passons donc à l'inscription en vers.

INSCRIPTION EN VERS.

Vers 2. { LAVD · ACTITVLIS · OR
NATVS · V · HON. . . . .

Laudibus ac titulis ornatus vixit honorum.

M. Léon Renier a pris, dans ce vers, le sigle V pour un chiffre, et lu *quinque honorum, de cinq honneurs*. J'ai fait à ce sujet la remarque suivante : « Ceci va plus loin que l'altération métrique. Il n'était point « d'usage de dire de quelqu'un, qu'il obtint *quatre honneurs, cinq* « *honneurs*, et pour une raison fort simple : le chiffre seul, sans la « détermination nominative des honneurs, n'eût rien appris, et le « chiffre, accompagné de la détermination nominative des honneurs, « devenait inutile. »

M. Renier répond : « M. Rossignol repousse mon interprétation, « parce que, dit-il, il n'était pas d'usage de dire de quelqu'un, qu'il « avait obtenu *quatre honneurs, cinq honneurs;* mais la preuve de cette « assertion, il a oublié de la donner. »

La preuve, je l'ai donnée, mais c'est M. Renier qui a oublié de la

citer; il a réduit ma phrase à la première ligne, et a supprimé la raison péremptoire qui suit. Cette raison le gênait cruellement. Il a dû chercher des exemples qu'il me pût opposer, et, n'en trouvant aucun, il a substitué, comme toujours, son autorité personnelle aux raisons et aux preuves. « *Moi*, continue-t-il, *je prétends* que de même « qu'on disait d'un homme qu'*il avait obtenu tous les honneurs*, on « pouvait dire également qu'il avait obtenu *cinq honneurs*, parce que, « s'il était plus glorieux d'avoir obtenu tous les honneurs que d'en « voir obtenu qu elques-uns seulement, il était de même plus beau « d'en avoir obtenu *cinq* que *quatre*, ou *trois* ou *deux*. » Il suffit du plus vulgaire bon sens pour faire justice de ce pauvre sophisme. Rien de plus fréquent dans les inscriptions que la locution : *Omnibus honoribus functus*, *ayant passé par tous les honneurs*, parce que cela dit tout clairement et brièvement; mais jamais on n'y a rencontré, *tribus*, *quatuor honoribus functus*, par la raison que nous avons donnée. Dites, en effet, à quelqu'un, en parlant d'un soldat, qu'il a obtenu tous les grades qui peuvent être conférés à un militaire, et votre interlocuteur sera satisfait; dites-lui, au contraire, que ce soldat a obtenu deux grades, trois grades, et l'interlocuteur demandera nécessairement lesquels?

Mais après avoir convaincu M. Renier qu'il a prêté à l'épigraphie une locution que le bon sens repousse, j'ai à lui prouver encore qu'il a prêté au sigle V un sens que n'admet pas l'usage épigraphique. Il n'y a point d'exemple que le sigle V ait été jamais associé à *honores*, ou à quelque mot analogue, avec la valeur du chiffre.

Vers 5. { VSVS · ON · ORDINISEST
ADQVEVIRV ·

Au commencement de ce vers, M. Renier avait expulsé violemment *usus* et l'avait remplacé par *functus;* puis, interprétant l'abréviation suivante par *ONeribus*, il avait engendré *functus oneribus*. J'ai observé que c'était là une témérité malheureuse, parce qu'on ne disait point *fungi onere*. Aujourd'hui M. Renier réintègre *usus;* je réponds que, s'il a corrigé la témérité, en revanche il a joué un peu plus de malheur; car on disait moins encore, s'il est possible, *uti onere:* les deux locutions, la dernière surtout, sont deux barbarismes de phrase.

Il y a encore dans ce vers une transposition de *est*, qui forme une phrase barbare. J'ai fait voir comment le monosyllabe avait été

transposé là de la fin du vers précédent. M. Renier persiste à ne pas le remettre à sa place : « Quoi qu'il en soit, dit-il, j'aurais dû lire ainsi ces lignes :

.... studiose et
Usus oneribus ordinis est atque virum.

Je réponds que ces lignes ne donnent ni vers ni prose, parce que la construction n'en est point latine. Revenons à l'abréviation ON · , où se trouve le nœud de la difficulté. Je pense l'avoir résolue, en lisant *honoribus*. L'oubli de l'*h* est fréquent, ai-je remarqué, et je me suis borné à citer un exemple de Gruter ; mais il paraît que j'ai mis la main sur un scorpion, comme auraient dit les Grecs. « Cet « exemple, affirme M. Renier d'un ton décisif, est mal choisi, et il « prouverait, si cela était encore nécessaire, que le docte helléniste « est peu habitué à manier les textes épigraphiques. L'inscription « dont il s'agit a été empruntée par Gruter au recueil d'Alde Ma- « nuce ; elle ne mérite donc aucune confiance, surtout pour un « détail d'orthographe comme celui dont il est ici question. »

Simple que j'étais ! moi qui avais précisément choisi cet exemple, sur la recommandation du nom d'Alde Manuce, dont le *Traité d'orthographe*, constamment appuyé sur les inscriptions, les médailles et les manuscrits, est toujours regardé comme une autorité. Je n'ignorais pas assurément que dans ce *Traité* se trouvent alléguées quelques inscriptions qui ont été depuis signalées comme fausses ; mais j'apprends pour la première fois qu'il ne mérite aucune confiance. Gruter n'était pas de cet avis, ni beaucoup d'autres sans doute.

Mais je ne veux point quitter ce vers, sans montrer à M. Renier, qui le prend un peu haut, comme on voit, non-seulement avec moi, mais avec les maîtres de la science, qu'il a trahi lui-même ici une inexpérience de novice, en croyant que l'abréviation ON · pouvait signifier *ONeribus*. Jamais ON · n'a désigné, dans les monuments épigraphiques, ni *onus* ni *onerare*. C'est à mettre à côté de *quinque hônorum*.

Vers 6. { . . . . EGR · FL ·
PATRIAE · P · . . . . }

(Vir) Egregius, flamen, patriæ pater.....

M. Renier, qui a interprété les deux sigles P · P · de l'inscription en prose par *perpetuus*, veut voir encore ici *perpetuus* dans le seul P · qui suit *patriæ*, et entendre : *flamine perpétuel de sa patrie*. J'ai

montré que ce sigle ne peut signifier ici que *pater, père de la patrie;* j'ajoute une raison, qui, venant de moi, scandalisera peut-être un peu M. Renier, c'est que le sigle P · tout seul n'a jamais signifié *perpetuus* dans les inscriptions. Je ne demande pas ce que deviendrait le vers avec *perpetuus;* M. Renier, qui reconnaît des vers dans l'inscription, depuis la découverte de M. Mommsen, n'en admet point pour lui.

Vers 7. { . . . . MVNIDATOR
EDSATOR · ING · SVO. . .

J'ai lu et restitué ainsi ce vers :

Munidator [*simul*] *et sator ingenioque suo*[*pte*],

donnant pour complément à *sator* le *munerum* enfermé dans *munidator* (*munerum dator*). M. Renier avait lu *sator ingenii suorum*, et il empire aujourd'hui cette mauvaise leçon, en proposant *ingeniorum suorum*. Il fait de Lovella un professeur de rhétorique, et il déduit subtilement du vers de l'inscription, que les professeurs d'Afrique s'appelaient poétiquement *satores ingeniorum suorum*, *pères de leurs génies*, ou *des génies des leurs*, à volonté, en raison de l'amphibologie.

J'ai répondu à tout, et me voici au bout de ma tâche. Arrivé au terme de cette polémique, et me retournant en arrière pour voir ce que j'ai eu à réfuter, je ne puis m'empêcher de me dire qu'il faut, ou que mon premier travail laissât bien peu à reprendre, ou que mon critique ait la vue bien courte. Je m'en tiens à la première supposition; elle est la moins modeste, mais c'est la plus charitable.

Nous touchons à l'épilogue pour lequel M. Renier, suivant le conseil des anciens rhéteurs, a réservé sa verve la plus mordante et la plus incisive. En résumé, il me conseille assez durement de ne me point mêler d'épigraphie latine. Le conseil est assez plaisant, venant à la suite d'une discussion où j'ai convaincu M. Renier, qui se donne pour un épigraphiste latin de profession, de s'être égaré d'un bout à l'autre, dans l'explication d'une inscription latine. Malgré cela, je serai plus indulgent que lui : je ne lui conseillerai point de renoncer à son métier, mais d'apprendre à le mieux faire.

DE L'AUTHENTICITÉ DE L'INSCRIPTION.

Je pourrais m'arrêter ici; mais pour donner à cette réplique un

peu de nouveauté, j'ajouterai ce que j'avais été obligé de retrancher de mon premier article, la partie du commentaire dans laquelle j'exposais sommairement les raisons qui me portent à suspecter l'authenticité du monument. Ces raisons sont de plusieurs sortes, et quelques-unes me paraissent avoir du poids; que le lecteur en juge.

Pour commencer par ce qu'il y a de plus extérieur et de plus apparent, nous voyons souvent dans notre inscription les mots se produire d'une façon qui n'est pas ordinaire. Ainsi, il est peu conforme à l'usage épigraphique de supprimer la conjonction *que* dans l'écriture, et de laisser le soin de la suppléer dans la lecture. Les inscriptions nous la montrent ou exprimée en toutes lettres, comme POSTERISQVE, ou par abréviation, comme POSTERISQ · ; or, dans la nôtre, *que* se trouve omis dans deux vers de suite, le septième et le huitième, et après des mots déjà très-abrégés, après ING · pour *INGenioque*, et après FEL · pour *FELixque.*

Une chose qui frappe aussi à la première vue dans notre monument, c'est la façon capricieuse et visiblement calculée dont les sigles et les abréviations s'y trouvent distribués; ainsi, par exemple, il y a des vers, et notamment les deux derniers, écrits en toutes lettres, tandis que d'autres sont pleins de sigles et d'abréviations. Quelques-uns même de ces raccourcissements semblent parfois avoir été employés à dessein, pour rendre certains mots obscurs ou équivoques. Pourquoi, par exemple, *admod* se terminant avec la ligne, tandis qu'on juge à propos d'écrire *omnibus*, en finissant une ligne par *omnibu*, et en commençant la suivante par le *s* qui manquait? Pourquoi *patriæ* écrit en toutes lettres, tandis que *pater*, qui suit, est indiqué seulement par le sigle P · ? Une pareille inconstance ne se remarque point dans les monuments sincères.

Passons à l'orthographe. Il se voit dans l'inscription deux mots qui présentent une affectation d'irrégularité dont je me défie; c'est *adque* et *ed.* Rien de plus fréquent que *adque* pour *atque ;* mais rien de plus rare que *ed* pour *et;* je n'en ai à citer qu'un exemple de Gruter, où on lit ED SIBI, pour *et sibi* (p. 958, 11).

Venons à la diction, en nous renfermant dans le style lapidaire. Sur les pierres municipales, toutes les fois que l'*Ordre* (*Ordo*) est mis en regard du *peuple*, il signifie le sénat provincial, et son opposé est toujours exprimé par *plebs* ou *populus* ou *cives.* Jamais il ne l'est par *viri*, et, en vérité, il ne saurait l'être; car le titre de *viri* était au niveau de tous les rangs, et s'appliquait aux hommes les

plus distingués. Or, dans notre inscription, nous trouvons, au vers 5 : *Usus honoribus ordinis atque virum*, où *ordo* et *viri* ne peuvent signifier que le *sénat* municipal et le *peuple*. Le vers suivant nous offre *patriæ pater*. C'est une faute grave, quelle qu'ait pu être l'intention du poëte. En appliquant même à un dignitaire un titre devenu inséparable de la majesté impériale, il va contre la vérité de l'histoire et les règles du style lapidaire.

L'examen de la forme nous conduit à celui de la pensée, l'examen des détails à celui de l'ensemble ; examinons donc la composition de ce monument épigraphique. Il n'est pas rare de voir des inscriptions, surtout des épitaphes, composées de vers et de prose ; mais dans ce cas, la prose renferme le nom, les titres, l'âge, et en général, tous les renseignements jugés nécessaires pour faire connaître la personne du mort : la poésie est ajoutée, tantôt pour faire l'éloge des qualités morales du défunt, tantôt pour déplorer les erreurs de la vie humaine et la vanité de nos espérances. Or, dans notre inscription, il n'en est point ainsi, et, à part quelques mots de louange banale, le poëte ne fait que reprendre les détails de la prose, pour les paraphraser et pour engager parfois une lutte inégale et puérile.

J'ai dit que je me défiais d'une certaine irrégularité affectée dans l'orthographe ; je dois dire aussi que je me défie un peu d'une inégalité non moins affectée dans la facture des vers. Quelques-uns sont irréprochables de tout point, quant à la forme, d'autres, au contraire, étalent une négligence qui révolte ; qui croirait, par exemple, que c'est le même homme qui a fait les deux derniers :

Lenæi patris cultor felixque sacerdos,
Addidit hic decus ac nomen suæ Claudiæ genti ?

Cette maladresse étudiée ressemble fort à la plaisanterie.

Beaucoup d'autres questions se présentent encore, et qu'on est étonné d'avoir à se faire. Qui est-ce, par exemple, qui a consacré le monument ? Il n'y a point trace de famille ni d'autorité publique. Et comment ensuite concevoir que les parents ou les héritiers du mort, ou ceux enfin qui lui dédièrent cet hommage funèbre, aient eu l'idée de faire répéter la première inscription par une seconde inscription, si incomplète et si vague, que le poëte se voit obligé de renvoyer à la prose de la première comme au complément et à l'explication des vers de la seconde ? Cela ne se comprend point, quelque goût que l'on suppose aux anciens pour la poésie.

On a pu remarquer que les critiques, qui viennent d'être faites,

tombent sur l'inscription en vers; l'inscription en prose, en effet, n'offre rien à reprendre, et pourrait suffire toute seule. Un soupçon m'a traversé l'esprit. Les épigraphistes savent qu'il est arrivé plus d'une fois qu'une inscription assez courte, se trouvant sur une grande pierre, et laissant au-dessous d'elle un espace libre, on a, longtemps après, tiré parti de la place qui restait, en y gravant une seconde inscription, dont la nature a varié au gré du sentiment qui inspirait l'auteur. Aurions-nous ici un ajoutage de ce genre? Un signe, venant corroborer tout ce qui a été dit, semblerait l'indiquer : l'orthographe de *Clodius*, qui est un point important, n'est pas la même dans l'inscription en prose que dans l'inscription en vers; dans la première, le nom est écrit par un *o* (*Clodius*), dans la seconde, par la diphthongue *au* (*Claudius*); or, cette variation ne peut point être du fait du lapicide. L'inscription en vers serait-elle donc l'amusement de quelque homme d'esprit, qui aura voulu mettre à l'épreuve une fois de plus la critique des archéologues, ou abuser leur crédulité? Il n'est pas jusqu'à ce faux semblant d'acrostiche, qui reproduit au commencement des vers quelques lettres du nom de Lovella, et à l'équivoque de *primordia*, qui, tout en renvoyant à l'épitaphe en prose comme au *sujet* de la composition, fait néanmoins songer un moment à des *initiales*; il n'est pas, dis-je, jusqu'à ces jeux d'esprit, qui ne me paraissent d'ingénieux moyens pour créer des tourments inutiles et faire naître des espérances illusoires. La vue du monument ou un estampage fidèle pourrait lever quelques-unes de ces difficultés. Ajoutons cependant que la fraude pourrait aussi, par un habile calcul, s'étendre à la double inscription et n'avoir qu'un même auteur.

Telles sont les raisons qui m'ont porté à suspecter l'authenticité de notre monument. Je ne me prononce point doctoralement, à Dieu ne plaise! je propose des doutes, j'avoue mes scrupules. Et cela dit, je me retire du débat, pour n'y plus rentrer, sous aucun prétexte.

J. P. Rossignol,
Membre de l'Institut.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Parmi les différents concours ouverts par l'académie de Reims pour l'année 1858, nous mentionnerons ceux qui sont de notre compétence. L'académie offre une médaille de 200 francs à l'auteur de la meilleure monographie de la cathédrale de Reims qui sera soumise à son jugement. Cette monographie devra comprendre l'histoire de la construction et des principales réparations du monument et la description de son ensemble. L'auteur du mémoire devra dire quand, par qui, de quelle manière la cathédrale de Reims a été construite et réparée à diverses époques; faire connaître l'état actuel de ses parties les plus importantes, et les modifications qu'auraient successivement reçues l'abside, le transsept, les nefs, les portails, les combles, les tours et les cloches, etc.; indiquer le système général d'ornementation architecturale, les ogives, les moulures, la flore et les animaux. L'académie met au concours, pour l'année 1859, la monographie de la cathédrale de Reims, iconographie de l'extérieur. L'auteur devra dire par qui et à quelle époque les statues ont été faites; la place qu'elles occupent, les réparations qu'elles auraient reçues; les sujets, soit historiques, soit allégoriques qu'elles représentent. Le prix sera une médaille de la valeur de 200 francs. Les auteurs devront, sans se faire connaître, adresser leurs mémoires *franco*, avant le 15 mai de chaque année, à M. le secrétaire général de l'académie.

— L'un des plus illustres savants dont la France puisse s'enorgueillir vient de lui être ravi. M. J. F. Boissonade, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Passy, le mois dernier, à l'âge de 84 ans. La France ne regrettera pas seule ce savant aussi distingué par sa science que par sa bonté et la politesse exquise avec laquelle il accueillait ceux qui avaient des rapports avec lui. Le cours de littérature grecque que M. Boissonnade a professé pendant plus de quarante années au collége de France était toujours suivi par un auditoire considérable, composé de nationaux et d'étrangers, et les nombreux travaux de philologie qu'il a publiés ont fait honorer son nom dans le monde savant de l'Europe. Selon la recommandation de M. Boissonade, ses funérailles ont eu lieu avec la simplicité et la modestie qui caractérisaient ce savant distingué,

dans tous les actes de sa vie. Peu de jours après la mort de M. Boissonade, l'académie des inscriptions et belles-lettres et le collége de France éprouvaient encore une perte sensible en la personne de M. Étienne Quatremère, le savant orientaliste.

— La ville de Rodez vient d'éprouver un des bienfaits que peut procurer la science archéologique. Cette ville, située sur le faîte d'une montagne, isolée de toute part, était réduite de temps immémorial à l'eau insalubre et insuffisante des puits; divers systèmes avaient été proposés pour l'alimenter d'eaux potables et abondantes; mais aucun des projets n'avait pu être mis à exécution. Cet état de chose aurait duré indéfiniment, si le zèle des membres de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron en explorant les antiquités du pays n'était venu y mettre fin. M. Boissonade, architecte du département et l'un des membres de cette société savante, appela l'attention de ses collègues sur un conduit souterrain d'à peu près deux mètres de hauteur, admirablement conservé sur un parcours de plusieurs kilomètres, qui prenait naissance au voisinage de sources vives à quinze kilomètres de Rodez. Bien que ni la tradition ni l'histoire ne laissaient aucune trace de l'existence de cet aqueduc où l'eau cependant paraissait avoir coulé, un examen attentif des membres de la société des sciences fit bientot reconnaître dans cette construction gigantesque le génie des Romains, et quoiqu'elle ne fût pas terminée, sa direction ne laissa aucun doute sur la suite du projet qui avait été d'alimenter d'eau la capitale des Rutènes. Prévenue de cette importante découverte, l'administration locale s'occupa aussitôt de la mettre à profit, soit en complétant cette œuvre par un pont jeté sur la vallée de l'Aveyron, comme les Romains auraient sans doute fait si ils avaient continué leur projet, soit par un siphon. C'est à ce système que l'administration s'est arrêtée. Grâce au concours de la société savante de Rodez dont chacun des membres a prêté l'appui de ses connaissances spéciales et grâce aussi à la munificence d'un citoyen de Rodez, M. Gally, qui a légué il y a deux ans, une somme de 250 000 francs pour procurer de l'eau à sa ville natale, on se mit immédiatement à l'œuvre, et le premier jour du mois d'août dernier, les habitants de Rodez ont vu avec joie et reconnaissance jaillir, sur la place principale, de hautes et magnifiques gerbes d'une eau saine et abondante. L'aqueduc souterrain parcourt 30 kilomètres dans la campagne, et, à travers une conduite forcée en siphon de 6 kilomètres de longueur et 125 mètres de flèche, l'eau arrive à Rodez.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoire sur les ruines gallo-romaines de Verdes, par M. A. Du Faur de Pibrac, in-8° de 40 pages et 9 planches, extrait des mémoires de la société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Imp. de Pagnerre à Orléans, 1857.

Une découverte intéressante faite l'année dernière par un cultivateur qui défonçait son champ pour détruire la cause de sa stérilité a fourni le sujet de ce mémoire. Quelques coups de bêche firent découvrir un fragment de mosaïque qui mit sur la trace de ruines considérables. M. le marquis de Courtarvel qui habite Verdes, comprenant l'intérêt qu'offrait cette découverte, fit l'acquisition du champ afin de continuer les fouilles. On débarrassa la moitié de la mosaïque des terres qui la recouvraient, on dégagea une niche semi-circulaire et deux petites chambres qui l'avoisinaient. La société des sciences d'Orléans, ayant eu connaissance de ces travaux, délégua deux de ses membres pour en constater l'importance; elle confia cette mission à M. Jacob et à M. de Pibrac, ancien élève de l'école polytechnique, que ses connaissances spéciales désignaient naturellement à ses collègues. Après un examen attentif, M. de Pibrac reconnut que ces ruines faisaient partie de bains romains et, de concert avec son collègue, il leva avec le plus grand soin le plan de ces anciennes constructions et dessina toutes les parties mises à découvert; ensuite il rédigea le mémoire que nous signalons à l'attention des archéologues, dans lequel il rend compte de sa mission. Ce mémoire est divisé en trois parties : la première traite de la description des ruines; la seconde, de la destination de l'édifice; la troisième, de l'histoire du monument. En lisant ce mémoire on reconnaît le travail d'un homme profondément versé dans les différentes branches de l'archéologie; aucun des détails de construction et d'ornementation ne lui échappent et servent naturellement à établir l'origine et la destination de l'édifice. Les planches qui accompagnent ce travail permettent de suivre l'auteur dans la description qu'il fait de ces ruines et dans leur comparaison judicieuse avec d'autres monuments du même genre dont la neuvième planche nous offre le dessin.

L. G.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DES HIÉROGLYPHES,

PAR S. BIRCH, ESQ.,

CONSERVATEUR DU MUSÉE BRITANNIQUE.

L'égyptologie constitue aujourd'hui un rameau important de la science archéologique; elle compte au nombre de ses adhérents actifs, des savants dont le nom fait autorité en Europe, et dont les travaux, en portant les limites de la science bien au delà du point où les avait laissées Champollion, ont démontré l'excellence de la méthode de cet illustre maître.

Toutefois l'exhumation complète de la langue et de la littérature de l'ancienne Égypte est une œuvre qui exigera encore beaucoup de temps et d'efforts; il serait véritablement utile de déblayer l'accès de la science nouvelle, afin d'y convier un plus grand nombre de travailleurs. C'est en effet l'un des plus grands obstacles pour le débutant que le manque de direction dans ses premiers pas; les travaux des continuateurs de Champollion sont pour la plupart disséminés dans des revues scientifiques en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie; ils sont peu connus en général, et il est assez difficile de se les procurer. Depuis la *Grammaire* de Champollion, il n'a été publié en France aucun ouvrage méthodique. Aussi l'étude des procédés perfectionnés d'analyse à l'aide desquels les dernières traductions ont été faites, est à peu près impossible; l'étudiant est obligé d'y arriver de lui-même et de dépenser ainsi, sans utilité pour la science, des efforts qui auraient pu contribuer à la faire progresser. On ne peut acquérir l'intelligence des textes égyptiens qu'au moyen d'un travail lent et pénible de comparaison : il faut chercher et comparer entre eux tous les passages dans lesquels on parvient à rencontrer un mot inconnu, une forme nouvelle, jusqu'à ce qu'on se soit rendu compte des valeurs diverses de ce mot ou de cette forme. S'il ne préserve pas absolument de l'erreur, ce procédé fournit toujours un moyen sûr de correction : c'est le véritable instrument du progrès. Il a produit entre les mains de MM. de Rougé, en France, S. Birch, en Angleterre, et H. Brugsch, en Allemagne, des résultats considérables, et en promet de plus abondants encore. Mais on conçoit que la justification complète des traductions obtenues par cette méthode comporterait l'exposition des comparaisons nombreuses sur lesquelles le traducteur s'est appuyé et par suite un allongement considérable des compositions et l'introduction dans le texte d'une foule de mots et de phrases hiéroglyphiques, ce qui est toujours difficile et souvent même impraticable.

Un ouvrage qui enrichirait la grammaire et le vocabulaire de tous les résultats acquis rendrait à la science le service le plus éminent, car c'est grâce à ce défaut de systématisation que les adversaires de la méthode, et même certains égyptologues attardés, ont pu essayer de jeter des doutes sur les traductions publiées par les in-

terprètes les plus actifs des hiéroglyphes. Ces critiques n'auront de valeur que lorsqu'elles auront revêtu la forme de discussions analytiques et comparatives. Il est d'ailleurs très-désirable qu'elles se produisent sous cette forme, car elles contribueront alors puissamment au progrès, tandis que bornées à de vagues suggestions, elles ont le fâcheux résultat de favoriser l'indifférence des non initiés et le découragement des débutants.

A défaut de l'ouvrage méthodique dont la nécessité me paraît démontrée, les personnes qui voudraient entrer dans cette étude, pourront consulter avec profit le *Précis historique et grammatical des hiéroglyphes* que M. S. Birch a publié au commencement de cette année (1), et dans lequel il a exposé avec ordre et correctement expliqué les premiers éléments du système. L'exposition de toutes les règles de syntaxe et des formes littéraires aujourd'hui reconnues n'entrait pas dans le cadre trop étroit que l'auteur s'est imposé, mais il y a rassemblé avec une érudition remarquable les indications de toutes les sources anciennes et modernes, depuis les stériles tentatives des devanciers de Champollion, jusqu'à la découverte de la méthode et à l'énumération des travaux des égyptologues qui ont marché sur les traces du maître. Ceux des adversaires du système n'y sont même pas oubliés. C'est en un mot une étude bibliographique dont l'utilité n'a pas besoin d'être recommandée.

La comparaison des travaux d'Young et de Champollion y est traitée avec l'autorité puissante qui s'attache au nom de M. Birch, comme égyptologue éminent et comme compatriote du célèbre docteur. Son témoignage honorable sera probablement le dernier mot dit dans cette question, ravivée par une polémique récente.

Sous l'inspiration de ces appréciations, j'ai sollicité et obtenu de M. Birch l'autorisation de publier la traduction suivante de la première partie de son travail (2).

Châlon-sur-Saône, 15 juillet 1857.

F. Chabas,
de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

(1) An introduction to the study of the Egyptian hieroglyphs, by Samuel Birch ; en appendice à l'ouvrage de sir J. Gardner Wilkinson : The Egyptians in the time of the Pharaohs, London 8vo, 1857.

(2) J'avertis que j'ai complété les nomenclatures bibliographiques de M. Birch, en y ajoutant l'indication de tous les écrits qui ont été publiés sur les hiéroglyphes depuis l'impression de son ouvrage.

---

§ 1. DÉFINITION DES HIÉROGLYPHES.

L'antiquité a appelé du nom d'*hiéroglyphes*, qui signifie littéralement *sculptures sacrées*, les signes au moyen desquels les Égyptiens exprimaient les mots de leur langue. Cette dénomination semble indiquer qu'on les considérait comme restreints à l'expression des sujets sacrés. On a cru longtemps aussi que les hiéroglyphes étaient

uniquement symboliques ; ils sont en effet composés de petites images ou miniatures d'objets divers, ce qui a fait penser que, dans l'origine, ils ont dû constituer une écriture figurative dans laquelle l'image des objets ou d'une partie de ces objets représentait soit directement l'idée de ces objets eux-mêmes, soit par allusion ou par métaphore, des idées différentes.

En définitive, on entend aujourd'hui par *hiéroglyphes* tous les signes écrits, sculptés ou peints sur papyrus, sur pierre ou sur toute autre substance, qui composaient l'écriture des anciens Egyptiens.

D'après les principaux auteurs de l'antiquité classique, les Égyptiens possédaient deux espèces d'écriture : l'*écriture sacrée* (1) ou *hiérographique* (2), aussi nommée l'*écriture des dieux* (3) ou *hiéroglyphique* (4) ; et l'écriture populaire, nommée *démotique* (5), *démode* (6), *enchoriale* (7) ou *épistolaire* (8). Clément d'Alexandrie appelle la première : le mode *hiératique* ou *sacerdotal* de l'écriture ; la seconde, l'*épistolographique* ou *épistolaire.*

Dans le premier de ces systèmes, les idées ne sont pas exprimées par ces signes abstraits que nous appelons lettres alphabétiques, mais par des images empruntées à tous les objets de la nature et des arts. Les Égyptiens, considérant la voûte étoilée des cieux, l'homme dans ses fonctions diverses, les royaumes infinis de la nature, les instruments et les produits multipliés de l'industrie humaine, trouvèrent, dans la représentation des objets de ce vaste ensemble, les éléments du système graphique à l'aide duquel ils portaient les récits du passé à la connaissance du présent et les conservaient à la postérité. La méthode qu'ils employaient constitue un développement perfectionné de l'écriture figurative, dont on trouve seulement deux autres exemples dans le monde, savoir : l'*écriture mexicaine*, écriture figurative dans sa forme la plus simple et sans organisation distincte, et l'*écriture chinoise*, dont la structure est même plus avancée que celle des hiéroglyphes, car les signes n'y représentent souvent que des sons et sont toujours tracés d'une manière entièrement conventionnelle.

(1) Hérodote, II, 36 ; Diodore, III, 3. Pierre de Rosette, L. LIV, texte grec.
(2) Manéthon, *Syncel. Chron.*, 40.
(3) *Ibid.*
(4) Clément d'Alex., *Strom.*, v. 657.
(5) Hérod., II, 36.
(6) Diodore, III, 3.
(7) Pierre de Rosette, texte grec, L. LIV, *Inscr. de Turin.*
(8) Clém. d'Alex., *Strom*, v. 657. Lepsius, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1837, p. 18.

Il y a deux classes principales d'hiéroglyphes : ceux qui représentent les idées et qu'on nomme *idéographiques*, et ceux qui expriment les sons, c'est-à-dire les *hiéroglyphes phonétiques*. Les premiers dérivent directement du système de l'écriture figurative, tandis que les seconds forment un syllabaire parfait, au moins en ce qui concerne le dialecte sacré.

Il est très-probable que, dans l'origine, l'écriture n'était composée que de signes figuratifs ou idéographiques, mais tous les monuments, même ceux de l'époque la plus reculée, présentent les deux systèmes mélangés dans les inscriptions, et c'est seulement par induction et d'une manière hypothétique, qu'on est porté à admettre l'existence antérieure de l'écriture figurative pure.

§ 2. ORIGINE DES HIÉROGLYPHES. — ANALOGIES DE LA LANGUE.

Les Égyptiens regardaient les hiéroglyphes comme étant d'invention divine. Plutarque, en rapportant l'opinion qui les fait remonter jusqu'à Thoth (Hermès des Grecs), s'exprime de manière à faire penser qu'il connaissait l'existence de l'alphabet égyptien. « Hermias, dit-il, nous apprend qu'Hermès fut l'inventeur des lettres en Égypte. Ainsi, pour représenter la première lettre, les Égyptiens figuraient un Ibis, oiseau consacré à Hermès (1). » On trouve en effet l'Ibis employé comme équivalent du mot Aah (la lune, en égyptien) ou de la lettre A, en ce qu'il sert à écrire le nom du dieu Thoth ou Hermès*.

Diodore nous apprend aussi qu'Hermès fut le secrétaire (ou *scribe*) d'Osiris et l'inventeur des lettres (2); le même fait est attesté dans le faux Sanchoniaton (3). Dans les légendes hiéroglyphiques,

(1) *Sympos.*, IX, 1.

* Je ne puis partager les opinions de M. Birch, sur la valeur alphabétique A, de l'Ibis, dont le nom hiéroglyphique, déjà connu de Champollion, est [hiéroglyphes], HÎB, copte ϩⲓⲡ. Placé sur le support d'honneur, ce même oiseau sert effectivement à nommer le dieu Thoth, [hiéroglyphe] mais non le dieu Aah (*lune*), forme dérivée de Thoth qui a son orthographe spéciale. L'Ibis était consacré à Thoth, mais l'hiéroglyphe qui représente la lettre A est l'aigle. Le renseignement d'Hermias n'est pas complétement exact. (*Note du traducteur.*)

(2) Cory, *Fragm.*, 8, 9.

(3) Ouvrage qu'on a supposé pré-adamite. Smith, *Dissert.*, etc., 8°, 1842.

Thoth reçoit les titres de scribe des dieux, seigneur des *paroles divines*, c'est-à-dire des hiéroglyphes.

L'usage des hiéroglyphes remonte à une très-haute antiquité, et les formules originelles, consacrées par la religion, s'en conservèrent implicitement d'âge en âge; elles constituèrent une langue particulière différente de la langue parlée, de la même manière que le *pracrit* diffère du *sanscrit*, et le chinois de Confucius du chinois usuel. Il y avait donc le dialecte ancien ou sacré et le dialecte moderne ou commun, qui se distinguaient l'un de l'autre par quelques particularités; leur fonds commun constitue un idiome intermédiaire entre la famille sémitique et la famille indo-germanique. La structure du langage se rapproche en effet de celle des langues sémitiques, et notamment du chaldéen et de l'hébreu. Mais les mots qui composent le corps de la langue se rapportent en partie aux racines indo-germaniques. L'emploi du dialecte sacré semble limité aux formules religieuses et aux légendes pompeuses des souverains de l'Égypte; les discours et les récits sont écrits dans le dialecte commun dont la construction se rapproche du copte. Vers l'époque de la XIXe dynastie, il s'y mêla un certain nombre de mots d'origine araméenne.

§ 3. NOTIONS DES ANCIENS SUR LES HIÉROGLYPHES.

Bien que la langue parlée se rapprochât de la famille sémitique, les Israélites ne la comprenaient pas : Joseph conversait avec ses frères à l'aide d'un interprète. La langue égyptienne est constamment mentionnée comme étrange et inintelligible. On ne trouve dans l'Écriture sainte que de très-obscures allusions aux hiéroglyphes; cependant plusieurs mots empruntés à l'égyptien se rencontrent dans les livres les plus anciens de la Bible.

Il est difficile d'admettre que les singularités de la langue hiéroglyphique aient été complétement ignorées d'un peuple aussi curieux et aussi intelligent que les Grecs. Lorsque les factoreries grecques, établies sur la côte, eurent acquis de l'importance, il dut se former une race de gens de *demi-caste* servant d'interprètes, à l'instar des linguistes chez les Chinois et des drogmans chez les Turcs. L'enrôlement des mercenaires grecs, les *hommes de bronze*, conseillé par l'oracle à Psammétichus, ouvrit d'ailleurs une ère nouvelle aux relations de l'Égypte. Après l'assujettissement complet du pays à la domination des Perses, l'écriture cursive, dite démotique ou en-

choriale, introduite deux siècles auparavant dans les transactions judiciaires et commerciales devint d'un usage général, et les communications furent alors si faciles, qu'Hécatée (521 av. J. C.) et Hérodote (456 av. J. C.) qui, sous la protection des Perses, parcoururent l'Égypte en sécurité, n'éprouvèrent aucune difficulté pour converser, à l'aide de leurs interprètes, avec les prêtres les plus éclairés, et qu'ils purent obtenir des traductions d'inscriptions monumentales et de rouleaux de papyrus.

S'il est vrai cependant que les Grecs firent en général peu d'attention au mécanisme curieux d'une langue si essentiellement distincte de toutes les autres, il faut en rechercher la cause dans leur mépris pour la philologie et pour l'étude des langues. Avec quelle lenteur, même aujourd'hui, cette étude ne progresse-t-elle pas? De tant de voyageurs qui, depuis la résurrection de la science, ont parcouru la terre d'Égypte, en est-il beaucoup, même parmi les plus éminents, qui aient copié une ligne d'hiéroglyphes avec exactitude ou qui aient analysé une inscription avec succès?

La dernière école philosophique avait cependant étudié profondément la philosophie et les sciences de l'Égypte; elle a dû connaître la nature du langage dans lequel les traités en avaient été écrits. Démocrite, l'un des plus anciens écrivains ioniens qui vivait sous la XXX[e] olympiade (459 av. J. C.), avait composé une dissertation sur les caractères sacrés de Méroë, et une autre sur ceux de l'obélisque du roi Achicharas à Babylone (1). Ni l'une ni l'autre de ces compositions n'est parvenue jusqu'à nous. Ce ne fut toutefois qu'au temps des Ptolémées qu'on commença sérieusement à s'occuper d'étudier la langue égyptienne. Dès les premières années du règne de Philadelphe, les Grecs avaient bien compris l'importance de cette étude. Erathosthène, gardien de la bibliothèque d'Alexandrie, a laissé une liste des rois accompagnée de la traduction de leurs noms. Manéthon, savant prêtre de Sebennyte, avait été chargé de composer un précis de l'*Histoire et de la chronologie de l'ancien empire égyptien*, ouvrage qu'il enrichit de notes philologiques et qu'il traduisit très-probablement lui-même en grec.

Les actes publics, même ceux des prêtres grecs du pays, étaient à cette époque traduits en caractères sacrés, et l'écriture démotique était d'un usage journalier pour les conventions légales, les comptes et les affaires privées. Les *trapésites* ou notaires dressaient les contrats en double expédition, l'une en grec pour l'usage officiel

(1) Diogène Laërce, *Vita Democriti*, 650. Éd. Cas. Clém. d'Alex., *Strom.*, I, 69.

et pour les Grecs, l'autre en démotique pour les Égyptiens. Des professeurs spéciaux enseignaient alors aux Grecs la langue égyptienne, mais à la cour la langue et la philosophie grecques étaient dominantes et la race conquise ne se servait plus des hiéroglyphes que pour les sujets sacrés. Il ne nous est resté de cette époque aucune œuvre de poésie, de philosophie ou d'histoire écrite en hiéroglyphes; les formules des rituels témoignent elles-mêmes d'une décadence notable sous le rapport du style et de l'écriture. Abattu et avili par l'oppression de deux dynasties étrangères, le peuple semblait avoir perdu le ressort puissant de ses dogmes antiques et se rattachait cependant avec ténacité à une théosophie défaillante.

Cependant l'étude de la langue nationale des Égyptiens continua à progresser; des souverains éclairés se glorifiaient de connaître les langues étrangères; le célèbre Mithridate en parlait plusieurs et la fameuse Cléopâtre, sept, au nombre desquelles était l'égyptien.

A mesure que le fleuve de l'histoire s'élargit, nous obtenons des renseignements plus complets sur les connaissances des anciens. Chaerémon, gardien de la bibliothèque du Sérapéum, avait compilé un dictionnaire des hiéroglyphes, dont le moine byzantin Tzetzès nous a conservé quelques fragments (1); dans ses *Ægyptiaca*, l'historien Diodore parle également des hiéroglyphes, et donne

(1) C'est M. Birch lui-même qui a découvert dans Tzetzès les importants fragments dont il parle ici, et qui donnent l'explication antique de vingt signes hiéroglyphiques. Le travail de M. Birch a été imprimé dans la *Revue archéologique* (8e année, p. 13), avec un commentaire de M. Lenormant. Depuis lors, les progrès de la science ont ajouté de nouvelles preuves à l'appui de l'exactitude des définitions données par Chaerémon. Ainsi la femme jouant du tympanum, qu'il dit signifier *joie*, est le déterminatif du mot, NEHAM, équivalent de l'hébreu נעם et signifiant précisément *se réjouir* (voy. Chabas, *Note sur l'explicat. de deux groupes hiérog. Mém. de la Société d'hist. et d'arch. de Châlon*, t. III, p. 169). L'Arc, donné par Chaerémon comme exprimant la *rapidité*, se lit en hiéroglyphes, PAT, et se trouve souvent précédé de son équivalent phonétique, PT; c'est le thème antique du copte ⲠⲰⲦ, courir (voy. Todt., ch. XCII, lig. 2; et Prisse, *Mon. égypt.*, pl. XVII, lig. 12). Ce mot signifie également *écarter*, *étendre*. Enfin, le Vieillard, auquel le grammate alexandrin attribue la signification *ancien*, est précisément le déterminatif du groupe, AOU, copte ϨⲖϨⲖ, *senescere*. La forme hiératique de ce signe est très-caractérisée; elle ne permet pas la confusion qui s'est faite souvent entre sa forme hiéroglyphique et celle de l'hiéroglyphe *chef*, *seigneur*. (*Note du traducteur*).

l'explication de quelques symboles ; à son tour, le voyageur Strabon les mentionne en passant. On trouve enfin dans Tacite, l'historien des empereurs, la traduction des monuments de la ville aux cent portes, telle qu'elle fut présentée par les prêtres à Germanicus. Mais à Rome même la connaissance des hiéroglyphes était chose si rare, que l'un des empereurs offrit, dit-on, une récompense pour l'interprétation d'un obélisque.

Il est à regretter que l'encyclopédie de Pline ne contienne aucun renseignement digne d'attention sur l'écriture sacrée. Cet auteur discute les prétentions rivales des Assyriens et des Égyptiens à l'honneur de la découverte de l'écriture, mais il ne dit rien de la nature des hiéroglyphes dont, à l'exemple de beaucoup d'autres écrivains, il se borne à mentionner l'existence, à propos de la description historique et artistique des monuments du pays, et notamment des obélisques amenés à Rome. De ces recherches, il ne ressort rien d'important pour la philologie.

Après Pline, les hiéroglyphes deviennent encore moins connus, et Horapollon ou Horus-Apollon est le seul écrivain qui jette quelque lumière sur cette branche de la littérature pendant les siècles de la décadence de Rome. Il nous reste de cet auteur deux livres sur les hiéroglyphes (1), dont l'un contient l'explication correcte d'un certain nombre de signes; l'autre est plutôt un recueil d'emblèmes romains que d'hiéroglyphes égyptiens. De même que Chaerémon, Horapollon s'étend sur l'emploi singulier de figures d'animaux et d'autres objets pour exprimer les idées et sur la signification étymologique ou ésotérique de certains signes. Son siècle, celui de Philippe (249 de notre ère), alors que le drapeau du paganisme, à son déclin, était aux mains des néo-platoniciens, accueillait avec faveur les explications rationalistes des antiques notions ésotériques de croyance. Les *Hieroglyphica* de cet écrivain sont plutôt un traité de ce genre qu'un commentaire pratique pour l'étude.

En descendant davantage dans les temps de l'empire, on voit avec étonnement que le tombeau de Gordien avait pu recevoir une inscription en grec, en latin, en persan et *en égyptien* (2). Même à l'époque de Constantin, la connaissance des hiéroglyphes n'était pas complétement perdue, car Ammien Marcellin put encore introduire dans son histoire de Julien l'Apostat la traduction en grec, attribuée à Hermapion, des inscriptions d'un obélisque amené à

(1) Horapollo, *Leemans.* 8°, Leyde, 1836.
(2) Capitolinus, *Vita Gordian.*

Rome par l'empereur Constance (1). Un autre auteur du IIIe siècle, Julius Valens, nous a également conservé un abrégé des inscriptions d'un obélisque élevé par Sésostris en l'honneur de Sérapis (2).

Les hiéroglyphes portèrent naturellement ombrage au christianisme qui se développait alors rapidement en Égypte. Aussi le premier soin de l'Église fut-il d'introduire l'usage d'un alphabet nouveau, composé de lettres grecques et de quelques caractères conventionnels, afin de supprimer l'antique écriture remplie des signes idolâtriques de la croyance nationale. Les Pères de la primitive église n'attachèrent pas aux hiéroglyphes un plus grand intérêt que les moines zélés de la Castille et de l'Aragon à l'écriture figurative des Mexicains.

Au temps de Clément d'Alexandrie (A. D. 211), les hiéroglyphes étaient passés à l'état de langue morte. Cet auteur nous rend compte en ces termes de la méthode suivie pour l'étude de cette langue :

« Ceux qui, parmi les Égyptiens, reçoivent de l'instruction, apprennent avant tout le genre de lettres égyptiennes qu'on appelle *épistolographique;* en second lieu, l'*hiératique* dont se servent les hiérogrammates, et enfin l'*hiéroglyphique*. L'hiéroglyphique (est de deux genres), l'un, *cyriologique*, emploie les premières lettres alphabétiques, l'autre est symbolique.

« La méthode symbolique se subdivise en plusieurs espèces : l'une représente les objets au propre, par imitation; l'autre les exprime d'une manière tropique; la troisième se sert entièrement d'allégories exprimées par certaines énigmes. Ainsi, d'après ce mode, les Égyptiens veulent-ils écrire le soleil, ils font un cercle, la lune, ils tracent la figure d'un croissant. Dans la méthode tropique, changeant et détournant le sens des objets par voie d'analogie, ils les expriment soit en modifiant leur image, soit en lui faisant subir divers genres de transformations. C'est ainsi qu'ils emploient les anaglyphes quand ils veulent transmettre les louanges des rois sous forme de mythes religieux. Voici un exemple de la troisième espèce qui emploie des allusions énigmatiques : les Égyptiens figurent les *autres* astres par des serpents, à cause de l'obliquité de leur course, mais le soleil est figuré par un scarabée. »

(1) Ammien Marcellin, XVII, 4.
(2) Mai. *Clas. Vet.*, 8°, Romæ, 1835, VII, 99, 100.

D'après ce passage, voici quel serait, selon Clément d'Alexandrie, la division des éléments de l'écriture (1) :

Hiéroglyphes.		*Méthodes d'écriture.*
Alphabétiques.	Mimiques.	Épistolaire.
	Tropiques.	Hiératique.
	Énigmatiques.	Hiéroglyphique.

Dans le siècle suivant (A. D. 304), Porphyre (2) donne la division suivante dont la signification n'est pas très-claire :

Épistolaire.	Cœnologique.
Hiéroglyphique.	Énigmatique.

Sous le nom de *livres hermétiques*, les Grecs connaissaient l'existence d'un grand nombre d'ouvrages en langue égyptienne. Clément d'Alexandrie (3) cite notamment deux ouvrages d'Hermès sur la musique, contenant, l'un, une collection d'hymnes aux dieux; l'autre, les institutions de la vie du roi; quatre sur l'astronomie, l'un desquels donnait une liste des étoiles fixes, un second les phénomènes du soleil et de la lune; les deux derniers avaient pour objet le lever des étoiles. Un autre livre contenait un traité de cosmographie et de géographie, la marche du soleil, de la lune et des cinq planètes, la chorographie de l'Egypte, le cours du Nil, le compte des revenus des temples et les terres qui leur étaient affectées avec l'indication des mesures et des conditions requises pour les choses sacrées. Un livre traitait de la marque des victimes et de l'éducation de la jeunesse; dix, des honneurs à rendre aux dieux et des autres actes du culte égyptien, tels que les sacrifices, les prémices, les vœux, les cérémonies, les fêtes, etc.; enfin dix autres embrassaient les lois du pays et des dieux et l'instruction des prêtres. Il y avait en tout quarante-deux livres hermétiques, dont trente-six avaient pour sujet les connaissances philosophiques des Égyptiens, et les six autres la médecine.

Quelques-uns des titres des livres hermétiques sont parvenus jusqu'à nous; ce sont les suivants : *Physique*, *Origine*, la *Clef*, le

(1) Clém. d'Alex., *Strom.*; traduction de M. Letronne dans le *Précis du syst. hiérog.* de Champollion, 2e édition. Voy. Goulianoff, *Archéol. égypt.*, t. Ier. On a beaucoup discuté sur la signification du mot grec Στοιχεῖα; voy. *Encycl. brit.*, 7e édition, 1842, XI, p. 298, note 2. Ce mot semble désigner le nom ou le son des lettres de l'alphabet.

(2) *Vita Pythag.*, ch. 11, 12.

(3) Clém. d'Alex., *Strom.*, VI, 4.

Vase, le *Mot caché*, *Sur la nature universelle*, *A son esprit*, *Harangue au Tat*, *à Ammon*, *à Asclepios*, *l'Asclepios* (1), *la Vierge du monde* ou *la Harangue sacrée d'Isis à Horus* (2) et *la Réponse d'Horus à Isis* (3); les *Lettres d'Esculape au roi Ammon; Panaretos* ou *Sur toutes les vertus* (4), *les Kyrannides* (5). Selon Manéthon, il y aurait eu 36 525 livres hermétiques, mais on sait aujourd'hui que ce chiffre est une indication astronomique (6).

Le roi Suphis, le célèbre Chéops, qui construisit la grande pyramide, composa des ouvrages théologiques (7). Le fils de Menès, Athothis, qui était médecin, écrivit sur l'anatomie (8) *. Nechepsus ou Necho, l'aïeul de Psammétichus, traita de l'astrologie, de la physique et de la médecine (9).

D'autres ouvrages avaient pour auteurs des prêtres et des scribes (10). Le prophète Bytis, à Saïs, traduisit en hiéroglyphes une composition adressée à Ammon, ayant pour objet l'ascension des âmes à Dieu; c'est très-probablement l'un des chapitres du rituel (11). Épeis, d'après Philon de Byblos, était l'auteur d'une version grecque d'un ouvrage religieux établissant que la première nature divine était un serpent, métamorphosé en épervier, qui avait créé la

(1) Zoega, I, c. 515.
(2) *Ibid.*, n. 39.
(3) Jamblichus, *de Mysteriis*. Cyril., l. I et II, *contra Jul.* Lactantius, *Instit. div.*, l. I, II, IV, VII. Saint Augustin, *De civit. Dei*, VIII. Syncell., *Chron.* Stobaeus; Galien, VI, p. c. I.
(4) Fabricius. *Bib. Graec.*, c. VIII, 5, 6, p. 64.
(5) Zoega, I, c. 515.
(6) Syncell., *Chronogr.*, p. 51.
(7) *Ibid.*, p. 56.
(8) *Ibid.*, p. 54. — * Cet ouvrage d'Athothis sur l'anatomie existe probablement encore, au moins en partie, dans les dernières pages du *Papyrus médical de Berlin*. A la page 15 de ce précieux manuscrit, commence une *collection de préceptes médicaux, trouvée sous les pieds d'Anubis*, *à Sokhem, dans les temps du roi Tot*. Le commencement de cet ouvrage traite de certains véhicules agissant par paires, et portant le souffle vital ⲚⲒϤⲈ ⲛ̄ ⲰⲚϦ de la tête au cœur et à tous les membres. (*Note du tradducteur.*)
(9) Galien, *de Simplic.*, IX, II, 19; Aetius, *Tetrab.*, I, 2. Fabric., III, 20; s. v. 36, 47; IV, 3, 19; Pline, *Hist. nat.*, II, 23.
(10) Notamment celui que Zoega attribue à Ammon. Voy. Justin, martyr, *Cohort. ad Gent.*, c. XXXVIII. C'est sûrement une erreur. Cf. quoi qu'il en soit : Fabricius, *Bib. Græc.*, I, c. II, s. 2, p. 7.
(11) Jamblichus, *de Myst.*, s. 8, c. V.

lumière en ouvrant les yeux et les ténèbres en les fermant (1) *. Petosiris, prêtre du siècle des Psammétichus, avait écrit des ouvrages concernant les dieux et les mystères (2), et, en collaboration avec le roi Nechepsus, des traités sur la sphère (3), les météores (4), la cosmogonie, l'astrologie (5) et l'art de conserver la santé (6). Un autre ouvrage sur la nosologie avait pour auteur Iachen (7), qui vivait au temps de Senyes (peut-être le roi Snefrou).

Les livres hermétiques apocryphes (8) mentionnent les hymnes secrètes et les hymnes enseignées par Isis à Horus (9). Platon, mieux informé, parle d'hymnes d'Isis (10), conçues vraisemblablement en forme de colloques (11), et l'on trouve dans Lucien (12) l'indication de certains livres qui avaient cours sous le nom de *Livres d'Isis et d'Horus*. Il existait aussi d'anciens poëmes lyriques contenant les louanges des dieux et des héros. On les chantait aux fêtes et aux funérailles en guise de *threnes* (lamentations) ou d'hymnes funèbres en l'honneur des morts (13). Parmi les odes encomiastiques, on en cite une en l'honneur de Sésostris, différente des récits historiques. On adressait aussi des hymnes au soleil levant et au soleil couchant (14), ainsi qu'au dieu Ammon pour obtenir ses oracles, à l'Oasis (15). De ces divers genres de compositions, nous connaissons

(1) Philo Byblius, *apud Euseb. Præp. Evang.* I, c. x, p. 41.

* Ces idées singulières paraissent effectivement empruntées à la théogonie des anciens Égyptiens; le soleil était figuré par un disque entouré d'un serpent ou par un épervier, la tête surmontée du disque. Dans une inscription d'Edfou rapportée par M. Lepsius (Ueber die Gotter der 4 Elemente, Taf. 1), la naissance des dieux et des humains et la création de toutes choses est attribuée au soleil-enfant, dont il est dit qu'*en ouvrant les yeux il a illuminé le monde*, et qu'il a ouvert la nuit au jour. (*Note du traducteur.*)

(2) Suidas, voce Πετόσιρις.

(3) Pline, *Hist. nat.*, II, 23.

(4) Servius, *ad Virg. Æn.*, X, 272.

(5) Jul. Firmicus, *Astron.*, III, Præf.

(6) Zoega, l. c. 518. Cf. Juvenal, *Sat.*, VI, v. 579.

(7) Suidas, voce Ιαχήν.

(8) Fabric., *Bib. Græc.*, I, c. VII, s. 5. T. I, p. 58.

(9) Hermeticæ, *ex edit. Patric.*, l. XIII, f. 32.

(10) Leg. R., II, 557.

(11) Fabric., *Bibl. Græc.*, l. c.

(12) *In Gallo*, s. 18, II, 729.

(13) Plato, l. c. Diod., I, 53, 72; XVII, L, 2.

(14) Porphyre, *de Abstin.*, IV, s. 8; Plutarque, *de Isid. et Osir.*, 466, 467, 468; 410, II, 371, 363, 357; Hérod., II, 79; Aristid. Eleusin. I, 257; Nonnus, S. Greg. Nazianz. *Orat.*, II, 28; Eudocia, *Violarium*, p. 305.

(15) Q. Curtius, IV, 7; Clem. Alex. *Pæd.*, III, p. 252.

notamment la lamentation sur Maneros (1), un hymne adressé à Saturne (2) et un chant nommé la génethlie ou la naissance d'Horus (3).

Les lois remplissaient huit volumes (4) et les annales du pays étaient soigneusement conservées sous plusieurs versions (5); il y avait en outre des ouvrages sur l'astronomie (6), la médecine (7), le diagnostic, le choix des victimes (8), la magie (9) et la chimie (10). Les belles-lettres aussi avaient été étudiées et l'on connaissait les compositions purement littéraires (11).

Quelques-uns de ces ouvrages existaient encore au temps des Romains, par exemple ceux que mentionnent Apulée (12), Ammien Marcellin (13) et Plutarque, et qui contenaient les mystères d'Isis; un autre dont parle Achille Tatius (14), et dans lequel se trouvait la description du phénix; ceux d'Asclépiades, déjà cités, et en outre les livres que Sévère fit renfermer dans le tombeau d'Alexandre (15), ceux que détruisit Dioclétien (16), et enfin les livres relatifs au cours du Nil et à l'inondation (17). Même jusqu'à l'époque de Tzetzès (A. D. 1000), on possédait encore plusieurs ouvrages sur les hiéroglyphes. La connaissance n'en fut totalement perdue qu'à la chute de l'empire d'Orient.

(1) Plutarqne, *de Is. et Os.*, p. 363, 372; Hérod., II, 79.

(2) Plutarque, *loc. cit.*

(3) Gregor. Nazianz., *Orat.* XXXIX, p. 626.

(4) Diod., I, 75, 48; Ælian., *Var. Hist.*, XIV, 34.

(5) Apollonides Horapios, dans l'ouvrage copte *Semenuthi.* Theophilus, *ad Autol.* II, c. VI; Damascius. Suidas, voce 'Ηραίσκος, dit qu'Asclepeius avait lu la mention d'un livre présentant les annales de plus de trente mille années. Diodore, I, 48, 75; Hérodote, II, 100. Platon, *Timée*, p. 22 et seq. Théophraste, *Lapid.*, 394. Strabon, VII, 461; I, c. XLIII, XLIV, XLVI, LXX, LXXIII, XCV, XCVI; XVI, c. LI. Joseph. contra Appion., I, 6. Plutarque, *de Is. et Os.*, 445. Aristides, *Ægypt.*, p. 331. Lucien, *de Sacrif.*, s. 14. Syncell., *Chron.*, 51. Tatien, *adv. Græc.*, c. I.

(6) Diod. I, 81, 73; Hérod., II, 4, 82; Strabon, XVII, 1160, 1171.

(7) Homère, *Odyss.*, IV, 219; Hérodote, II, 84, 77; III, 129; Diodore, I, 82; Horapollon, I, 38. A l'égard de la Moschographie, cf. aussi Porphyre, *de Abstin.*, s. 87, p. 365, et Hérodote, II, 38.

(8) Hephæstion, Præf., lib. I; Ælian., *apud Suidam*, voce 'Ιαχήν.

(9) Ausonius, *Epist.* XIX; Lucian., *de Sacrif.*, s. 14.

(10) Zoega, *loc. cit.*, p. 525.

(11) Diod., I, 70, 95; Hérodote, II, 43; Héliod., *Æthh.*, IV, 8.

(12) Apul. Met., II, 386.

(13) Amm. Marcell., XXII, 14.

(14) Clitophon et Leucippe, III, 86.

(15) Diod., LXXV, c. XIII; Suidas, Σεβῆρος.

(16) Johannes Antioch., p. 437; II, 364.

(17) Héliod., *Æthiop.*, II, 109.

§ 4. RENAISSANCE DES LETTRES. — PREMIERS TRAVAUX SUR LES HIÉROGLYPHES.

Après la renaissance des lettres, plusieurs savants s'occupèrent de la publication des monuments égyptiens, notamment Kircher et Bouchard (1), La Chausse (2), l'auteur du *Musée Nani* (3) Caylus (4), Gordon (5) Winckelman (6) et Visconti (7); mais ces publications, faites avec peu de discernement, sont mélangées de tant de monuments faux ou défigurés qu'elles sont restées sans utilité pour l'étude. Jusqu'alors aucune inscription n'avait été relevée avec les soins nécessaires.

Les travaux des premiers voyageurs ne vinrent pas davantage en aide au philologue; les copies relevées par Norden (8), Paul Lucas (9) et Pocoke (10) sont inutilisables, et si celles de Niebuhr (11) méritent nos éloges, on n'en peut dire autant de celles de quelques voyageurs plus modernes, car même les copies de Belzoni (12) sont sans valeur pour l'étude des hiéroglyphes. La publication de la *Description de l'Égypte* (13) par l'expédition scientifique française sous Napoléon, fut le premier pas dans la voie du progrès.

Au commencement du XVIe siècle, Valeriani (14), Pierius (15) et Mercati (16) firent quelques tentatives de déchiffrement, mais Kircher (17) osa le premier se flatter du succès. Ses interprétations, du

(1) *Monuments égyptiens*, f°, Romæ, 1791.
(2) *Museum Roman.*, f°, Romæ, 1690.
(3) *Museum Veronense*, f°, Romæ, 1749; f° Venise, 1815.
(4) *Recueil d'antiquités*, f°, Paris, 1752, 1767.
(5) *Essay on hieroglyphical figures in the Coffin of the ancient mummy belonging* to capt. W. Lethieullier, f°, London, 1737. Je crois que Gordon est un nom d'emprunt, l'ouvrage étant de l'antiquaire Gough.
(6) *Monuments inédits.*
(7) *Museo Pio Clementino*, 1782.
(8) *Drawings of ruins at Thebes*, 4°, London, 1741; *Voyag. d'Égypte*, f., Copenhague, 1755.
(9) *Voyage au Levant*, 12°, Paris, 1603.
(10) *A description of the East*, f°, London, 1743-45.
(11) *Voyages en Arabie et en autres pays*, 4°. Amsterdam, 1776-1780.
(12) *Narratives of operations and discoveries at the Pyramids*, etc.; 4°, London, 1820.
(13) F°, Paris, 1809.
(14) *Hieroglyphica*, f°, Lugd. Batav., 1529.
(15) *Hieroglyphica*, f°, 1556.
(16) *Degli obelischi di Roma*, 4°, Roma, 1589.
(17) *OEdipus Ægypt.*, f°, Romæ, 1652-54.

genre le plus extraordinaire, convenaient au goût de son siècle et furent acceptées avec déférence et crédulité. Il est difficile de décider si cet auteur était un enthousiaste ou un charlatan; ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'il participait de ces deux caractères. Il alla jusqu'à composer des dédicaces en hiéroglyphes, aussi bien qu'en grec, en syriaque, en arabe et en copte. Sa théorie paraît basée sur ce principe que les hiéroglyphes expriment des idées et non des sons; cependant il donne lui-même un alphabet hiéroglyphique. Le mot *autocrator*, qui sert de nom-titre à Domitien dans les inscriptions de l'obélisque Pamphili, a suggéré à Kircher la traduction suivante (1) :

« Osiris fœcunditatis et totius vegetationis auctor est, cujus generationis facultatem e cœlo in suum regnum sacer, Mophta trahit. »

Selon Kircher, Mophta est une espèce de génie de la création. Il rend par : *polymorphus naturæ genius usum rerum Meridiei subjectarum, etc.*, le symbole bien connu, composé d'une tige végétale et d'une abeille, et dont la valeur roi était indiquée par Hermapion.

Les recherches plus récentes de Marsham (2), Freret (3), Warburton (4), Jablonski (5), Goguet (6), de Guignes l'aîné (7), d'Origny (8), Schumacher (9), Court de Gebelin (10), n'eurent guère plus de résultats. Il faut cependant rendre justice aux Mémoires de de Guignes, dans lesquels le sujet est traité d'une manière pratique. Aussi cet auteur fut-il conduit par l'analyse à reconnaître l'existence de groupes ayant des caractères déterminatifs, analogues aux clefs ou radicaux chinois. Ceux de Köch (11) et de Tychsen (12) méritent également une mention honorable, mais surtout ceux de Zoega, dont l'ouvrage sur les obélisques (13) contient un résumé de toutes les

(1) *Obelis. Pamph.*, f°, Romæ, 1650, p. 557.
(2) *Canon. Chron.*, 8°, London, 1782.
(3) *Réflexions sur les principes généraux de l'art d'écrire. Mém. de l'Acad.*, VI, 609.
(4) *Divine legation of Moses*, 1738; IV, 4; t. II, part. I, p. 65.
(5) *Pantheon ægypt.* Prolog., s. 48, vol. III, p. 111 et seq.
(6) *De l'origine des lois*, part. II, liv. II, chap. VI.
(7) *Mémoires de l'Acad.*, XXIX, I; XXIV, I.
(8) *L'Égypte ancienne*, 12°, Paris, 1765, t. II, ch. VII, VIII, p. 23 et seq.
(9) *Versuch die Geheim. der hierog. Denkm. aufzuklaren*, 8°, Lips., 1754.
(10) *Le monde primitif*, III, 374.
(11) *Tentamen*, etc., Petropoli, 1788.
(12) *Ueber die Buchstabenschrift der alt. Ægypt.* in die Gotting. Bibl. f. Alte Liter. und Kunst, 1789, st. 6.
(13) *De Origine obeliscorum*, f°, Romæ, 1797.

notions antérieures dans la question. Pénétré des erreurs de ses devanciers, Zoega était arrivé à deux conclusions importantes, savoir : que les hiéroglyphes sont des lettres, et que les mots encadrés dans des ovales (*Cartouches*) sont des noms de rois. L'idée de Kircher, que les hiéroglyphes n'avaient été usités que pour une langue sacrée ou mystérieuse, avait déjà été combattue avec succès par Warburton qui démontra, sur l'autorité des auteurs profanes, que cette écriture exprimait réellement et simplement la langue de l'Égypte, et que les textes qui en sont parvenus jusqu'à nous doivent se rapporter aux lois, à la politique, à l'histoire, à la morale, en un mot, à toute espèce de sujets de la vie ordinaire (1).

La question en était à ce point lorsque l'expédition française en Égypte vint enfin ouvrir le sceau du livre mystérieux, grâce à la découverte (2) que M. Boussard fit en 1799, près de Rosette, d'une grosse pierre de granit noir, connue de nos jours sous le nom de pierre ou d'inscription de Rosette. D'après les recherches de M. Harris, ce monument aurait été placé originairement dans un temple de Tum (ou Tomos), *le soleil couchant*, fondé par le Pharaon Neko. Offert d'abord à l'Institut français au Caire, il fut livré au général anglais Hutchinson, lors de la capitulation d'Alexandrie, puis donné au Musée Britannique par le roi Georges III. Il consiste en une inscription écrite en trois langues, savoir : en hiéroglyphes, en démotique et en grec. Le texte grec montra que c'était un décret solennel rendu par les prêtres de l'Egypte, réunis en synode à Memphis; en l'honneur du roi Ptolémée V, qui leur avait accordé certains avantages. Ce décret devait être reproduit sous les trois mêmes formes d'écriture dans les temples du premier, du deuxième et du troisième ordre de tout le pays. Quoique plus de la moitié de la partie hiéroglyphique eût été détruite, il en restait suffisamment pour favoriser le déchiffrement. C'était enfin ce que demandait Archimède : un point d'appui solide; c'était une certitude pour commencer l'étude.

Le monument de Rosette fut bientôt connu, surtout en France, grâce aux dessins qu'en publièrent les savants de ce pays; aussi c'est en France que se firent les premiers essais de déchiffrement. On supposa d'abord que le texte démotique, à raison de son écriture très-cursive, devait être de nature alphabétique, et l'on crut que pour ce motif il présenterait de plus grandes facilités. C'était une

(1) *Div. leg. of Moses*, l. c. Voy. aussi les attaques du Prof. Wall : *An examin. of the Orthog. of the Jews*, 8°, London, 1835.

(2) Arago, *Éloge hist. du doct. T. Young*. 8°, Paris, 1832.

erreur cependant. Sylvestre de Sacy, l'un des membres de cette école d'orientalistes distingués qui illustra la France à la fin du dernier siècle, travailla sur ce texte et y découvrit quelques-uns des noms propres cités dans la version grecque (1). Akerblad, archéologue suédois, savant classique autant qu'orientaliste éminent, fit un pas de plus et reconnut la valeur des caractères employés pour la transcription des noms propres (2).

En France les recherches n'allèrent pas plus loin; personne n'osa attaquer la partie hiéroglyphique, et l'on en était encore aux conjectures émises par Zoega et par de Guignes sur la possibilité de la nature phonétique des hiéroglyphes.

Voici quelques-unes des remarques à l'aide desquelles furent obtenus les premiers résultats sur le texte démotique : Les mots Alexandre et Alexandrie, à la quatrième et à la dix-septième ligne du grec semblaient correspondre à deux groupes de la deuxième et de la dixième ligne du démotique; la conjonction *et* devait être représentée par un groupe qui revient à presque toutes les lignes. Un autre groupe, répété vingt-neuf ou trente fois dans le démotique, ne pouvait être que le mot roi qui se trouve trente-sept fois dans le grec, soit isolé, soit avec ses composés. Enfin on rencontre quatorze fois dans le démotique un groupe qui devait correspondre au nom de Ptolémée, retrouvé onze fois dans le grec à peu près aux mêmes positions relatives (3).

Ces succès dans le démotique n'étaient pas tout à fait sans importance; ils préparaient la voie pour l'étude des hiéroglyphes; mais de ce côté les idées les plus singulières continuaient à prévaloir parmi les savants de l'Europe. En 1802-4 le chevalier Palin (4) n'hésitait pas à affirmer que les papyrus égyptiens contenaient plusieurs des livres bibliques, et qu'on en aurait une reproduction si l'on transcrivait en anciens caractères chinois une traduction chinoise des Psaumes de David. M. Von Hammer publiait, en 1806, la traduction d'un ouvrage dû à la plume de quelque charlatan arabe qui se faisait fort d'expliquer les hiéroglyphes (5). Lenoir (6), en 1810, y

(1) *Lettre au citoyen Chaptal*, 8°, 1802.

(2) *Lettre sur l'inscript. égypt. du monument de Rosette*, 8°, Paris, 1802.

(3) Voy. Young, *Encycl. brit.*, 4°, London, 1828. Hiéroglyphics.

(4) *Lettres sur les hiérogl.*, 8°, 1802; *Essai sur les hiérogl.*, 8°, 1804; *Analyse de l'inscript. en hiérogl. du monument trouvé à Rosette*; 8°, Paris, 1804.

(5) *Ancient alphabets*, by Ahmed Bin Abuker Bin Wahshih, 4°, London, 1806. *Magas. encyc.*, 1810, p. 145.

(6) *Nouvelle explication des hiérogl. égypt.*. Paris, 8°, 1809-10.

vit encore des documents hébreux, et en 1812, un auteur anonyme trouva le centième psaume dans l'inscription du portique de Denderah (1).

En 1816, Bailey (2), l'un des candidats de Cambridge, se borna à répéter ce que Zoega avait dit, dès 1799. Il parut à Gênes, en 1821, une traduction des inscriptions de l'obélisque Pamphili, dans lesquelles le traducteur avait lu un récit des victoires remportées par les pieux sur les méchants quatre mille ans avant notre ère, sous les règnes du sixième et du septième roi d'Égypte! La même année le savant français Lacour (3) voulut encore retrouver des phrases bibliques dans les textes égyptiens, et Senkler publia un travail dans lequel il émit l'idée que les hiéroglyphes représentaient métaphoriquement et à la manière des rébus, les sons des objets qu'ils figuraient (4). Cette opinion se rapproche assez de la vérité, mais les traductions de Senkler, remplies d'idées mythologiques et philosophiques et conçues dans un style verbeux, sont entièrement fausses (5).

§ 5. LE DOCTEUR T. YOUNG.

Au milieu de cette masse d'erreurs et de contradictions l'application du principe phonétique par Young, en 1818, eut tout le mérite d'une découverte originale. Le professeur Vater lui avait suggéré l'idée que la langue inconnue du monument de Rosette pourrait se résoudre en un alphabet de trente lettres. Il avait, du reste, dès 1814, porté son attention sur des papyrus apportés en Angleterre par sir W. R. Boughton, et dans le printemps de la même année, il communiqua sous le voile de l'anonyme, à la Société des Antiquaires, des notes sur l'écriture enchoriale, qui ne furent imprimées qu'en 1817 (6); d'autres parurent en 1818. Sa méthode d'analyse semble assez grossière, eu égard aux excellents moyens dont il aurait pu faire usage. Ses investigations étaient plutôt mécaniques que scientifiques. Ayant distingué dans une certaine limite les positions

(1) *Etude des hiérogl.*, 8°, Paris, 1812.

(2) *Hierog. origo et natura*, 8°, Cantab., 1816.

(3) *Essai sur les hiérog.*, 8°, Bordeaux, 1821.

(4) Auflosung und Erklarungsversuch der zehn hierogl. Gemalde auf einem Aeg. Mumienskasten in dem Kaiserl. Kœnig. Antiken Cabinet zu Wien, dans le *Journal Isis*, 1821.

(5) *Allgem. Encyc. der Wissensch.* und Kunst, 4°, Lips. 1826; II, sect. 13. Theil, s. 183, u. f. Hieroglyphen.

(6) *Archæologia*, 1817, XVII, 60.

relatives des groupes ou mots enchoriaux, il essaya de déterminer de la même manière les groupes hiéroglyphiques; mais il reconnut la difficulté de ce système en s'apercevant que la version n'était qu'une espèce de paraphrase et non une traduction littérale, et ce fut seulement à l'aide de la comparaison des trois genres d'écriture qu'il parvint à reconnaître à sa manière le nom de Ptolémée, du démotique en hiératique et en hiéroglyphes. En définitive, ses essais de traductions, aussi peu fondés que ceux de Kircher, sont au-dessous de la critique et il n'est pas même certain qu'il ait suivi une marche parfaitement logique. Quoi qu'il en soit, il arriva par sa méthode à ce résultat, important au moins pour lui-même, que le premier hiéroglyphe du nom de Ptolémée est l'équivalent du premier signe de la forme démotique et ainsi de suite (1).

Dans le nom de *Ptolémée*, qui se trouve sur le monument de Rosette, écrit de la sorte :



Young ne put réussir à assigner à chacun des signes sa véritable valeur. Par une idée bizarre, il admit que le troisième caractère était superflu, et il donna au lion la valeur OLE. Sans le secours d'une inscription trilingue, il sut découvrir le nom de *Bérénice* dans les inscriptions de la *Description de l'Égypte* et il chercha à déterminer la valeur des hiéroglyphes qui le composent. Ici encore il se trompa dans les détails. En définitive il trouva la valeur de cinq signes, mais fut incapable de reconnaître d'autres noms que ceux de *Ptolémée* et de *Bérénice* (2). Toutes ses autres tentatives restèrent infructueuses : il prit *Autocrator* pour *Arsinoé* et *César* pour *Evergètes*. En somme, il réussit dans l'interprétation de certains groupes qu'il publia dans son vocabulaire, mais il est encore ici trop incorrect dans son principe pour être réellement utile; beaucoup de choses sont encore au-dessous de toute critique. Young procédait par induction dans ce genre de recherches.

En passant en revue les travaux de ce savant, on ne trouve ni dans ses derniers essais, ni dans son analyse de l'inscription de Rosette, ni dans ses recherches sur les protocoles des papyrus démotiques, ni dans son vocabulaire rien qui puisse justifier les promesses de

(1) Th. Young, *Account of discoveries in hierogl. liter.*, 8°, London, 1823.
(2) *Encycl. Brit.* 4th ed., IV, 1st part.

ses premiers pas. Il s'était attaché avec une aveugle obstination à une hypothèse vicieuse.

§ 6. CHAMPOLLION LE JEUNE.

En 1818, postérieurement aux essais de Young, Champollion le jeune entra sur la voie de la découverte, si faiblement touchée par le docteur anglais, qu'il avait d'ailleurs devancé, en 1814, par sa publication de *l'Égypte sous les Pharaons* (1). Il n'existait alors de travaux véritablement utiles que ceux de Jablonski, de Zoega et d'Young. Les deux premiers n'avaient rien laissé à faire dans le recensement des données fournies par les auteurs classiques, et Zoega avait émis cette idée remarquable qu'un certain nombre d'hiéroglyphes devaient remplir un rôle phonétique. Young n'avait pas franchi les limites que nous avons rappelées. Attiré vers ce genre d'études dès son enfance, Champollion avait acquis une connaissance profonde de la langue copte et des opinions des anciens. Dès sa sortie du collége, il se livra à l'étude des inscriptions hiéroglyphiques et parvint à en reconnaître avec assez de précision la structure et la composition. Cependant jusqu'en 1821 il ne se douta pas de la valeur phonétique des hiéroglyphes (2); il n'avait même pas mis à profit les découvertes d'Young.

En janvier 1822, M. Bankes, qui avait déjà fourni à Letronne la copie d'une inscription grecque décorant la base d'un petit obélisque à Philae, fit parvenir en France celle de l'inscription hiéroglyphique de l'obélisque lui-même. Letronne conjectura tout d'abord que ces deux inscriptions devaient contenir le même texte. C'est alors que Champollion publia sa lettre à M. Dacier (septembre 1822) (3). L'année suivante il commença son *Panthéon égyptien* (4), ouvrage magnifique enrichi de planches en couleur et d'explications d'après les monuments; il ne fut achevé qu'en 1825.

Après avoir visité, en 1824, la splendide collection de Drovetti, qui se trouve aujourd'hui au Musée de Turin, Champollion publia ses *Lettres à M. de Blacas* (5), dans lesquelles il discuta pour la pre-

(1) *L'Égypte sous les Pharaons*, 8°, Paris, 1814.

(2) Klaproth, *Examen critique des travaux de feu M. Champollion le jeune*, 8°, Paris, 1832. — Champollion, *De l'écriture hiératique*, f°, Grenoble, 1821.

(3) *Lettre à M. Dacier*, relative à l'alphabet des hiérogl. égypt., 8°, Paris, 1822.

(4) *Panthéon égyptien*, 4°, Paris, 1823-25.

(5) *Lettres à M. le duc de Blacas*, 8°, Paris, 1824.

mière fois les temps antiques de l'histoire et de la monarchie égyptiennes; dans son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens* (1), il exposa avec plus de développement son système et sa méthode d'induction. Il fit paraître en 1826 une *Seconde Lettre à M. de Blacas* (2), contenant une série d'observations sur les noms royaux et en 1827 un petit *Catalogue des monuments du Louvre* (3), très-remarquable pour l'époque. Le prospectus des *Monuments d'Égypte et de Nubie* (4) fut imprimé en 1831. Ses *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie* (5), si remplies de renseignements précieux, parurent en 1833, et la publication des *Monuments de l'Égypte* (6), commencée par lui, fut ensuite continuée par son frère, M. Champollion-Figeac, qui publia aussi sa *Grammaire* (7) en 1836-41, et son *Dictionnaire* (8), en 1841 .

Champollion, perfectionnant tout d'un coup l'hypothèse d'Young, devina que les hiéroglyphes des cartouches étaient alphabétiques et non syllabiques. Il attribua à chaque hiéroglyphe la valeur de la lettre initiale de l'objet qu'il représente; puis, à l'aide de la copie lithographiée par Bankes de l'inscription de Philae contenant le nom de Cléopâtre, il établit les comparaisons suivantes :



Kleopatra.



Ptolmaios.

1° Le premier signe dans le cartouche de Cléopâtre représente un

(1) *Précis du système hiérogl.*, 8°, Paris, 1824.
(2) *Lettres à M. le duc de Blacas*, 8°, Turin, 1826.
(3) *Notice descriptive des monuments égypt. du musée Charles X*, in-12, Paris, 1827.
(4) *Prospectus.* Les monuments, etc.
(5) *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, 1828-9, 8°, Paris, 1832.
(6) *Monuments de l'Égypte*, f°, Paris, 1835.
(7) *Grammaire égyptienne*, f°, 1836-41.
(8) *Dictionnaire égyptien*, f°, Paris, 1841.
* M. Champollion-Figeac a encore publié les *Notices descriptives* conformes aux manuscrits autographes de Champollion le jeune. Paris, Didot, in-fol., 1844. Mais cette publication est restée incomplète. (*Note du traducteur.*)

genou, en copte ⲕⲗⲗⲉ; il doit être le K initial de ce nom et ne peut se rencontrer dans celui de Ptolémée.

2° Le deuxième signe, un lion couché, en copte ⲗⲁⲃⲟⲓ, est un L et se retrouve en effet avec cette valeur au quatrième rang dans le nom de Ptolémée;

3° Le troisième signe, un roseau, en copte ⲁⲕⲉ, représente la voyelle E, de Cléopâtre et se trouve redoublé au sixième et au septième rang du nom de *Ptolmaios*, dans lequel ce redoublement représente une diphthongue : AI ou AIO.

4° Le quatrième signe, une espèce de nœud, correspond à l'O dans Cléopâtre, et conserve en effet cette valeur au troisième rang du nom de Ptolémée.

5° Le cinquième signe, une natte, qui figure le P dans Cléopâtre, est effectivement la première lettre du nom de Ptolémée.

6° Le sixième signe, un aigle, en copte ⲁϧⲱⲙ, n'existe pas dans le nom de Ptolémée, mais il représente l'A au sixième et au neuvième rang dans celui de *Kleopatra*.

7° Le septième signe, qui représente une main, copte ⲧⲟⲟⲧ, est certainement le T dans Cléopâtre, quoiqu'on ne le retrouve pas dans Ptolémée. Champollion s'était déjà convaincu de l'existence des homophones, c'est-à-dire de signes divers ayant la même valeur; il avait remarqué à la fin d'un grand nombre de noms propres féminins, le segment de cercle qui est le second signe du nom de Ptolémée et qui correspond au T, l'article féminin copte.

8° Le huitième signe est une bouche, en copte ⲣⲟ; il remplit la fonction de la consonne R.

9° Ici revient l'aigle, A, dont nous avons parlé au n° 6;

10° Enfin le segment, second signe du nom de Ptolémée, et l'œuf, qui se trouvent fréquemment groupés à la fin des noms de femmes, ne parurent pas à Champollion remplir un rôle phonétique. Cette conjecture a depuis été reconnue exacte.

Ainsi, à l'exception de l'M et de l'S, tous les signes avaient été reconnus dans leur ordre régulier.

En comparant ces deux noms avec celui d'Alexandre, Champollion arriva à déterminer la valeur phonétique de quinze signes et s'aperçut bientôt qu'en examinant d'autres noms parmi ceux des souverains perses, grecs et romains qui gouvernèrent l'Egypte, il serait possible de rétablir la plus grande partie de l'alphabet des signes

phonétiques usités depuis Cambyse jusqu'à l'époque moyenne de l'empire romain.

Avec une remarquable pénétration, Champollion sut retrouver dans les hiéroglyphes le nom persan de Cambyse, ainsi que les noms et les titres des empereurs romains qui, fort heureusement, se trouvèrent conçus en langue grecque, selon le style officiel; par exemple *Autocrator* pour Imperator, *Kaisar* pour Cæsar et *Sebastos* pour Augustus. C'était un pas immense, mais il était évident qu'on pouvait aller plus loin. Un coup d'œil sur le monument de Rosette montre que la plupart des hiéroglyphes dont est composée l'inscription entière, sont les mêmes que ceux qui se rencontrent dans les noms des souverains étrangers de l'Egypte, et qu'ils sont groupés de diverses manières. Par exemple, dans le cartouche qui renferme le nom de Ptolémée, on trouve ce groupe : [hiéroglyphes], dont les deux premiers signes sont les deux premiers hiéroglyphes du nom de Ptolémée, c'est-à-dire P et T. Or, la version grecque contient l'épithète : ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, aimé de Phtah, copte ⲡⲧⲁϩ; de là cette conséquence que le troisième hiéroglyphe [hiéroglyphe] représente l'H.

En continuant à appliquer ce principe, Champollion découvrit un certain nombre de mots coptes, indépendamment des noms de divinités, de personnes et de localités. Puis, étudiant les cartouches des anciens rois, il fut amené à reconnaître que, contrairement à ses premières vues et à celles d'Young, les hiéroglyphes phonétiques n'étaient pas une innovation due aux souverains d'origine étrangère, mais au contraire la continuation d'un système usité aux temps anciens. Les noms de [cartouche], KHOUFOU, Chéops, et de [cartouche], PSAMETIK, Psammétichus, étaient évidemment écrits suivant le même système.

A la vérité, ces hiéroglyphes se trouvaient mélangés à d'autres qui remplissent des rôles symboliques ou idéographiques, mais cette difficulté n'arrêta pas dans son développement l'importante découverte de la méthode de déchiffrement; les règles grammaticales et le mécanisme de la langue se révélèrent graduellement. Les investigateurs étaient désormais placés sur la véritable voie. Aussi merveilleux qu'infatigable, le génie de Champollion avait résolu en huit années le grand problème dans ses détails les plus essentiels. Personne ne lui vint en aide, personne ne lui disputa la tâche : il

semble même qu'il redoutait davantage des rivaux de sa gloire que des détracteurs de son génie.

Quoi qu'il en soit, les orientalistes de son époque regardèrent en général ses travaux avec défiance ou avec indifférence lorsqu'ils ne l'attaquèrent pas violemment. Mais le public les accueillit avec étonnement et satisfaction, et le gouvernement français, toujours favorablement disposé pour les intérêts de la science, l'envoya en Égypte à la tête d'une expédition scientifique, avec la mission d'arracher à l'oubli les monuments de ce pays, que la ruine faisait disparaître rapidement. A l'aide de son système simple et efficace et de l'expérience qu'il avait acquise dans l'étude d'un grand nombre de textes, Champollion traduisit avec une merveilleuse facilité les inscriptions hiéroglyphiques. Il découvrit au premier coup d'œil le sujet du manuscrit hiératique appartenant à M. Sallier d'Aix, qui contient un récit poétique de la campagne de Ramsès contre les Khita. L'une de ses lectures qui fut le plus remarquée, lui livra la légende du royaume de Juda, IOUTAH-MALKAH, parmi celles des prisonniers de Sheshonk (*Sésac* de la Bible, *Sesonchis*), sur la muraille de Karnak. Ses *Lettres écrites d'Égypte* sont remplies d'explications nouvelles et inattendues sur l'histoire, la mythologie, l'ethnographie, les mœurs et les coutumes des Egyptiens tels qu'ils étaient réellement ou du moins tels qu'ils se manifestent dans les inscriptions. La *grammaire égyptienne*, son grand ouvrage philologique, qu'il nommait sa carte de visite à la postérité, ne fut achevée qu'à son retour d'Egypte et publiée qu'après sa mort.

§ 7. CONTINUATEURS DE CHAMPOLLION.

Grâce à la précision mathématique avec laquelle il était conduit, le procédé d'Young avait inspiré la confiance quoiqu'il aboutît à l'erreur. Celui de Champollion, plus littéraire, plus parfait dans son application, plus étonnant dans ses résultats, suscita autant d'adversaires que de partisans. Salt, consul général anglais en Égypte, connu par ses voyages, ses fouilles et ses collections, embrassa la méthode nouvelle et publia un petit essai en 1825 (1). En France, la même année, M. Guigniaut (2) marcha sur les traces de Champollion ; mais ces premières études n'apportèrent pas d'éléments au pro-

(1) *Essay on Doct. Young and M. Champollion's phonetic system of hieroglyphics*, 8°, London, 1825.

(2) *Description d'une caisse de momie égyptienne*, 8°, Paris, 1825.

grès de la science. D'ailleurs des théories rivales ne tardèrent pas à être opposées à celle de Champollion, notamment le système de Spohn, qui compte les sectateurs les plus persévérants et qui est fondé sur l'idée que la langue est un dialecte sacré et que les hiéroglyphes ne sont pas des lettres (1). Ces nouvelles vues trouvèrent dans M. Seyffarth un disciple zélé et un ardent propagateur (2). Il divisa les hiéroglyphes en *emphoniques*, *symphoniques* et *aphoniques*. Autant qu'il est possible de le comprendre, il semblerait qu'*emphonique* correspond à *phonétique*, *symphonique* à *enclitique* ou *supplémentaire*, et *aphonique* à *idéographique*. La même année et l'année suivante parurent successivement les recherches bibliques de Coquerel (3), qui mettaient à profit les découvertes nouvelles; un essai de Goulianof, savant russe, qui modifiait le système et nommait *acrologiques* (4) les hiéroglyphes phonétiques; la seconde lettre de Klaproth (5); les études bibliques du cardinal Wiseman (6); les recherches du colonel Félix sur les noms royaux (7); l'ouvrage de sir Gardner Wilkinson, publié à Malte (8); qui traitait de divers sujets en rapport avec les études nouvelles et qui contribua à enrichir le vocabulaire; celui de M. Osburn (9), savant versé dans le copte, qui éclaircit plusieurs points intéressants; enfin celui de Greppo (10), qui, sans ajouter à la science aucune notion nouvelle, offrit au public un compte-rendu lucide de la découverte.

Pendant la même période les résidents européens en Égypte déployaient la plus louable activité, et déjà quelques-unes des inscriptions les plus importantes avaient été copiées et publiées par sir G. Wilkinson, M. Haliburton (11) et M. Bonomi.

Au retour de l'expédition française, en 1829, Klaproth (12) reno -

(1) *De lingua et litteratura veteris Aegypti*, 4°, 1825. On dit que cette opinion remonte au *Cosmos Indicopleustes* (*Cosmog.* 161), au VIe siècle.

(2) *Rudimenta hierogl.*, 4°, Lipsiae, 1825. — *Brevis defensio Hierogl. invent. à Spohn et Seyffarth*, 4°, Lipsiae, 1827.

(3) *Biogr. sacrée*, 8°, Amst., 1825-26.

(4) *Essai sur les hiérog.*, 4°, Paris, 1827.

(5) *Seconde lettre sur les hiérogl.*, 8°, Paris, 1827.

(6) *Horæ Syriacæ*, 8°, London, 1828.

(7) *Notes*, 4°, Pisa, 1826.

(8) *Materia hieroglyphica*, 4°, Malta, 1828.

(9) W. Osburn, *An account of an Egypt. mummy presented to the Museum at Leeds*, 8°, Leeds, 1828.

(10) *Essai sur le Syst. hiérogl.*, 8°, Paris, 1829; translated by M. Stuart, 12°, Boston, 1836.

(11) J. (Hali) Burton, *Excerpta hierog.*, long f°, Cairo, 1826-29.

(12) *Collection des antiquités* recueillies par M. le chev. Palin; f°, Paris, 1829.

vela ses attaques contre Champollion, qui avait relevé en maître les audacieuses erreurs commises dans le copie par son adversaire; l'année d'après, Janelli, auteur napolitain, publia un essai sur la pierre de Rosette (1), d'après la vieille théorie idéographique. Les premiers fruits de la seconde expédition d'Égypte parurent en 1832, dans la publication des *Monuments de l'Égypte* (2), par le professeur Rosellini, qui avait accompagné la mission toscane et qui avait été chargé de présider à l'importante publication des *Monuments historiques*. Bien que cet égyptologue italien fût loin de posséder les talents, ni la science de Champollion, il faut reconnaître cependant que sa persévérance et la solidité de son jugement ont puissamment contribué au développement de l'étude des hiéroglyphes. Les violences de Klaproth (3) n'avaient point encore cessé; fondamentalement dans l'erreur, quoiqu'il eût rencontré juste dans quelques détails secondaires, ce savant continua ses critiques acerbes, même après la mort de Champollion.

Des écrivains italiens, par ignorance ou par malice, continuaient à s'en tenir au système ridicule et abandonné de Kircher et de Gebelin (4); en Angleterre même, M. William se plaça sur le même terrain (5). Mais le sarde Salvolini, venu à Paris avec la mission d'y compléter ses recherches, se dévoua à Champollion et sembla devenir le continuateur de son œuvre. Il publia successivement, en 1832-3, un mémoire sur la notation des dates (6); en 1835, un mémoire sur le papyrus Sallier, contenant un poëme sur la campagne de Ramsès II contre les Khita (7); en 1836, une analyse du texte hiéroglyphique de Rosette (8) et en 1837 un travail sur les inscriptions de l'obélisque de Luxor, amené à Paris (9); c'était le premier essai d'analyse critique depuis Champollion. Salvolini s'ef-

(1) *Fundamenta Hermeneutica hierog. crypt. veter. gent.*, 8°, Neapol., 1830. *Hierog. Æg.*, 8°, Neapol., 1830; *Tentam Hermen.*, 8°, Neapol., 1831. Voy. Cullimore, dans les *Trans. roy. soc. lit.*, 1839, II, 75.

(2) *Monumenti d'Egitto et della Nubia*, 8° avec planches, f°, Pisa, 1832.

(3) *Examen critique*, etc., 8°, Paris, 1832.

(4) Fr. Ricardi fu Carlo. *Compimento e traduzione dellà parte greca e geroglifica della pietra di Rosetta*, 8°, Genova 1833. De Gebelin écrivit dans le *Recueil d'antiquités* de la Sauvagère.

(5) *Essay on the hierogl.*, 8°, London, 1836.

(6) *Des principales expressions qui servent à la notation des dates*, 8°, Paris, 1832; *Seconde lettre*, 8°, Paris, 1833.

(7) *Campagne de Ramsès le Grand contre les Scheta*, 8°, Paris, 1835.

(8) *Analyse grammaticale*, etc., 4°, Paris, 1836.

(9) *Traduct. et analyse des inscript. sur l'obél. de Luxor*, 4°, Paris, 1837.

força d'augmenter l'alphabet et de prouver les valeurs phonétiques et les significations des groupes à l'aide d'un examen étendu des textes. Il n'est pas douteux que cet égyptologue ait emprunté la plupart de ses découvertes aux travaux inédits de son maître. Sa méthode d'analyse était fausse en principe; il faut cependant lui reconnaître le mérite considérable d'avoir été l'un des premiers adhérents actifs du système.

De 1835 à 1837 parurent quelques ouvrages utiles, entre autres l'édition d'Horapollon (1), dans laquelle le docteur Leemans chercha à concilier les données de cet auteur avec celles de la science nouvelle; la chronologie biblique de Sébastiani (2); la topographie de Thèbes (3); et les Mœurs et Coutumes des anciens Égyptiens (4), par sir G. Wilkinson. Yorke (5). Le colonel Leake, l'évêque de Gibraltar (6) et M. Pettigrew (7) se déclarèrent en faveur des théories de Champollion (8); d'autres, tels que Cooke Taylor (9) et Robiano (10), recherchèrent encore des analogies bibliques.

§ 8. TRAVAUX MODERNES. — PROGRÈS DE LA MÉTHODE.

C'est alors qu'apparut dans la lice un nouveau travailleur, M. Lepsius, qui, après s'être distingué par ses recherches sur le copte, s'appliqua à systématiser les travaux de Champollion (11). Il débuta dans les annales de l'Institut de correspondance archéologique (12), à Rome, par la publication d'une lettre à Rosellini, dans laquelle il analysait la langue et en déterminait la structure. Ce fut le premier pas dans la véritable direction depuis la mort de Champollion; le chevalier de Bunsen, frappé des talents du jeune Allemand, seconda

(1) *Horapollinis Niloi Hieroglyphica*, a Leemans, 8°, Amst., 1835.
(2) *I. Faraoni di Abramo*, etc., 8°, Roma, 1835.
(3) *Topography of Thebes*, 8°, London, 1835.
(4) *Manners and customs of the ancient Egyptians*, first series, 8°, London, 1837; second series, 8°, London, 1841.
(5) *Trans. roy. soc. lit.*, 4°, 1827; I, 205 et seq.
(6) *Ibid.*, 1834, II, 457. *On royal Names on Sarcophagus in the Brit. Mus.*
(7) *History of Mummies*, 4°, London, 1834.
(8) Champollion-Figeac. *Notice sur les mss. autog.* de Champollion le jeune, 8°, Paris, 1842.
(9) *Illust. of the Bible from the monum. of Egypt*, 8°, London, 1838.
(10) *Histoire de l'Église*, 8°, Paris, 1836.
(11) Voy. Gliddon, *Lectures*, etc., p. 7.
(12) *Annali dell' Instituto archeol.*, IX, 1-100. Ce travail fut réimprimé séparément sous le titre de *Lettre à M. Rosellini*, 8°, Rome, 1837.

chaleureusement ses efforts (1); et, de concert avec lui, donna, en 1839, dans la salle de la Société royale à Londres, une séance dans laquelle les deux savants expliquèrent plusieurs points d'intérêt chronologique et philologique (2). Depuis ce moment, la mine ouverte par le génie de Champollion a été exploitée avec beaucoup d'ardeur et de succès : la langue, l'histoire et la mythologie de l'ancienne Égypte ont été approfondies tour à tour dans une suite ininterrompue de publications utiles. Il ne saurait entrer dans le cadre de cet écrit d'analyser les résultats acquis ; ce serait faire l'inventaire de la science. Nous nous bornerons à mentionner sommairement les travaux des égyptologues modernes, et notamment ceux de M. Leemans (3), à Leyde ; Lenormant (4), Nestor L'Hôte (5), Prisse (6) et Pauthier (7), en France ; du colonel Mure (8) et de MM. Birch (9),

(1) D'autres dissertations furent publiées dans le *Bulletin*, p. 1 et seq., 1838, p. 37. *Sur les deux statues colossales égyptiennes au musée royal de Berlin* : *Annali*, 1838, IX, p. 167. *Notice sur deux statues égypt.*, 1838, X, 103, 22. *Analyse des inscriptions hiérog.*

(2) Voy. *Literary gazette*; may 1839, n°s 1164, 1165.

(3) *Lettre à M. Salvolini*, 8°, Leyde, 1838; *Monuments égyptiens*, f°, Leyde, 1839; *Lettre à M. de Witte*, *Revue archéol.*, 4e année, p. 528-717 ; à M. Prisse d'Avennes, *Revue archéol.* 6e année, p. 594.

(4) *Musée des antiquités égyptiennes*, f°, Paris, Leleux, 1841 ; *Eclairciss. sur le cercueil de Mycerinus*, 4°, Paris, 1839 ; *Recherches sur les hiérog. d'Horapollon*, 8°, Paris, 1838 ; *Fragments du livre de Chaerémon. Revue archéologique*, 8e année, p. 13.

(5) *Notice historique sur les obélisques*, 8°, Paris, Leleux, 1836. *Lettre à M. de Witte. Lettres écrites d'Egypte en* 1838-9, 8°, Paris, 1840.

(6) *Notice sur la salle des ancêtres de Thothmès III*, *Revue archéol.*, 2e année, p. 1 à 15; *Antiquités égypt. du Caire. Revue archéol.*, 2e année, p. 729 ; *Recherches sur les légendes royales de Schaï*, ibid., 457 ; *Antiquités égypt. du musée britannique.* ibid. 3e année, p. 693 ; *Monuments égyptiens*, grand in-folio, Paris, 1847 ; *Facsimile* d'un papyrus hiératique trouvé à Thèbes, Paris, 1847.

(7) *Sinico-Ægyptiaca*, 8°, Paris 1842.

(8) *I popoli Stranieri*, 8°, Rome, 1837 ; *Annali* 1836, p. 333.

(9) Vyse, *Pyramids of Gizeh*, 8°, London, 1841-42; *Description of an Egyptian tomb*, *Archeol.*, 1841, XIX; *Tablet of Ramses II*, ibid., XXXIV, 357 ; *Annals of Thotmes III*, ibid., XXXV, 116 ; *Sur le nom de Calasiris, Revue archéol.* V, 195; *Lettre à M. Letronne*, ibid., V, 301 ; *La famille de Psammétichus*, ibid., 623 ; *Hieratical canon at Turin*, Trans. roy. Soc. lit. I, 203 ; *Obelisk of the Atmeidan*, ibid., II, 218 ; *Statistical tablet of Karnak*, ibid. 317 ; *Ivory ornaments at Nimroud III*, 151 ; *Chaeremon*, ibid., 385 ; *Gallery of antiquities*, 4°, 1846 ; *On the egyptian mummy*, *Arch. Journ.*, 1850, p. 273 ; *Objec. of reign of Amenophis III*, ibid., 1851, p. 396 ; *Egyptian Calendar*, ibid., 1850, p. 11 ; *Notes upon an Egyp. inscript. in the Bibl. nationale of Paris*, Trans. roy. soc. lit., vol. IV, new series ; *On a remarkable inscription of the XII dynasty*, ibid., vol. V ; *Mémoire sur une patère égyptienne du musée du Louvre*, sous presse dans les *Mémoires de la Société imp. des Antiq. français.*

docteur Hincks (1), docteur Nolan (2), Osburn (3), Pettigrew (4), Spineto (5) et de l'évêque de Gibraltar (6) en Angleterre; de MM. l'abbé Gazzera (7), le professeur Migliarini (8), le chevalier Quintino (9), Ungarelli (10) et Lanci (11), en Italie. M. Lepsius (12), aujourd'hui l'un des vétérans de l'étude, continue assidûment à en faire progresser les diverses branches. Les importantes recherches du chevalier Bunsen (13) et les cours intéressants de M. Gliddon (14) ont contribué à vulgariser les résultats généraux de la science nouvelle.

(1) *On the egyptian Stele or tablet*, etc., Trans. roy. Irish. Acad., XIX, part. 2, 4, Dublin, 1849; ibid. XXI, part. 1, 1846; *On the defacement of divine and royal names*, ibid. XXI, part. 2, 1848; *An attempt to ascertain the number, names and powers of the letters of the hieroglyphic alphabet*, I; *Catalogue of the egyptian MSS*, in the library of Trinity collége, Dublin, 8°, 1843; *Brit. arch. assoc.*, Winchester meeting, 8°, 1845, 246; Dublin, *Univ. Mag.*, 187, 1846.

(2) Doct. Nolan, *On the Cycles of the ancient Egyptians;* Trans. roy soc. lit., 1842, III, 289; *The egyptian chronology analysed.* 8°, London, 1848.

(3) W. Osburn, *The antiquities of Egypt*, 8°, London, 1841; *Ancient Egypt*, 8°, 1846; *Monumental history of Egypt*, 8°, 1855.

(4) *Examination of the mummy of Petmautiohmès*, Arch. XVIII, 262-73.

(5) *The elements of hieroglyphics and of egypt. antiquities*; 8°, London, 1845.

(6) *On a royal egypt. Coffin in the British Museum*, Trans. roy. soc. lit., II, 457; III, 238; *On the astronomical ceiling of the Memnonium*, III, 484; *Flaminian obelisk*, ibid., 8°, new series, I, 176.

(7) *Memorie della R. Acad. de Torino*, 4°, 1835; *Monumenti Geroglifici del Regio Museo Egizio*, 4°, Torino, 1834.

(8) *Annali*, 1842.

(9) *Lezioni archeol.*, 4°, Torino.

(10) *Interpretatio obeliscorum*, f°, Romæ, 1842.

(11) *Lettre sur l'interprétation des hiéroglyphes égypt.*, 8°, Paris, 1847.

(12) Les derniers ouvrages de M. Lepsius sont: *Einleitung der chronologie*, 4°, Berlin; *Ueber den Apis Kreis*, *Zeits. des Deut. Morg. Gesell.*, 1853, p. 417; *Ueber den ersten Ægypt. Gotterkreis*, 4°, Berlin, 1851; *Ueber die Zwolfte dynastie*, 4°, Berlin, 1853; *Ueber einige Ergebnisse der Ægyp. Denkm. für die Kentniss Ptolemaergeschichte*, 4°, Berlin, 1853; *Ueber eine hierog. Insch. am Tempel von Edfou*, 4°, Berlin, 1855; *Ueber die XXII aëgypt. Königsdynastie*, 4°, Berlin, 1857; *Ueber die Gotter der 4 Elemente bei den Ægyptern*, 4°, Berlin, 1857. M. Lepsius a présidé à la publication des monuments de l'Égypte et de l'Ethiopie, dessinés par l'expédition scientifique prussienne en 1842-45. On lui doit aussi la publication du grand rituel de Turin, sous le titre de *Todtenbuch der Aegypter*, Leipzig, 1842; et celle d'un bon choix de monuments égyptiens: *Auswahl der Wichtigsten Urkunden der Aegypt. Alterthums*, f°, Leipzig, 1842.

(13) *Aegyptens stelle in der Weltgeschiche*, 8°, Hamburg, 1845; *Aegypt's place in universal history*, 8°, London, 1848, translated by C. H. Cottrell, esq. M. A. Report of Brit assoc. for advanc. of science, 254, London, 1848.

(14) Dans le journal: *The new World*, *New-York*, 1844; continué depuis dans d'autres journaux américains. Voy. aussi *Ethnological journal*, 8°, London, 1848, 241 et seq.; *Otia Aegyptiaca*, 8°, London, 1849.

Aussi, dans les dernières années, les rangs des hiérologistes, c'est-à-dire des interprètes des hiéroglyphes, se sont-ils accrus de plusieurs adeptes nouveaux. Ce sont, notamment, en France, MM. de Rougé (1), de Saulcy (2), Ampère (3), Mariette (4), Chabas (5), Lesueur (6), Brunet de Presles (7) et Th. Deveria (8); en Allemagne, M. Brugsch (9), dont les recherches ont été si importantes pour

(1) *Sur les lions de granit de Nubie*, *Revue archéologique*, 1847, 4e année, p. 115; *Sur le Sésostris de la douzième dynastie*, ibid., 478, 731; *Sur l'interprétation d'un nom égyptien*, ibid., 5e année, p. 303. *Sur les travaux de Champollion*, ibid., 321; *Inscription des rochers de Semneh*, ibid., 311; *Examen de l'ouvrage de M. Lepsius, etc.*, ibid., 6e année, 523, 650; *Sur une stèle égyptienne*, ibid., 538; *Sur la statue Naophore du Vatican*, ibid., 1850, 8e année, 37; *Sur le papyrus de Turin*, ibid., 559; *Rapport à M. le directeur général des musées nationaux*, *Moniteur* 1851; *Notice sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique*, *Revue archéologique*, 9e année, 386; *Mémoires sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens*, ibid., IX, 653; *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des Nautonniers*, 4°, Paris, 1851; *Essai sur une stèle égypt.*, lithog. 4°, Berlin, 1849; *Note sur les noms égyptiens des planètes*. *Bull. archéol.*, mars 1856; *Notice de quelques textes hiéroglyphiques* publiés par M. Greene, Paris, 8°, 1855. *Le poëme de Penta-Our*, extrait d'un *Mémoire sur les campagnes de Ramsès II*, Paris, 8°, 1856; *Les notices des monuments égyptiens du Louvre; Note sur le nom de Pharaon*, *Bulletin archéol.*, septembre 1856.

(2) *Défense de Champollion*, *Revue arch.*, I, 341; *Lettre à M. Letronne sur les Proscynèmes*, ibid., 735; *Sur l'écriture démotique*, ibid., 2e année, 393; *Examen des écrits de Klaproth*, ibid., 3e année, I; *Sur un fragment d'écriture démotique*, ibid., 5, 104; *Analyse du texte démotique de l'inscription de Rosette*.

(3) *Des castes*, *Revue archéologique*, 5e année, p. 405.

(4) *Notice sur un fragment de papyrus du musée de Turin*, *Revue arch.*, 1849, 6e année, p. 305; *Renseignements sur les 64 Apis*, *Athenæum français*, 1855-1856; *Mémoire sur la mère d'Apis*, 4°, Paris, 1856; *Choix de monuments et de dessins provenant du Sérapeum de Memphis*, 4°, Paris, 1856.

(5) *Note sur l'explication de deux groupes hiéroglyphiques; Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Châlon-sur-Saône*, t. III, p. 169; *Une inscription de Séti Ier*, ibid., 180; *De quelques textes hiérog. relatifs aux esprits possesseurs*, *Bull. arch.*, juin 1856; *Un hymne à Osiris*. *Revue archéologique*, 1857, 14e année, p. 65-193.

(6) *Chronologie des rois d'Egypte*, 4°, Paris, 1848.

(7) *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, 8°, Paris, 1850.

(8) *Noub, la déesse d'or des Egyptiens*, *Mém. de la Soc. imp. des Antiq.*, XXII; *Rapport sur deux Scarabées égyptiens*; *Bull. de la Soc. imp. des Antiq.*, 2e trimestre, 1857.

(9) *Uebereinst. einer hierog. Insch. von Philae mit dem griech. und demot. Anfangs. Texte des Dekretes von Rosette*, 8°, Berlin, 1849; *Scriptura Ægypt. Demotica*, 8°, Berlin, 1848; *Numerorum apud veteres Aegypt. demoticorum doctrina*, 4°, Berlin, 1849; *Die Inschrift von Rosette nach ihrem ägypt. demot. Texte*, Theil I, 4°, Berlin, 1850; *Lettre à M. le vicomte de Rougé sur la découverte d'un manuscrit bilingue*, 4°, Berlin, 1850; *De natura et indole linguæ popularis Aegypt.*, 8°, Berlin, 1850; *Uebersichtliche Erklarung Aegypt. Denkm. des Koenig. Neuem Museum zu Berlin*, 12°, Berlin, 1850;

l'étude du démotique; en Angleterre, MM. Heath (1), Poole (2) et miss Courbaux (3); S. Ocurti (4) à Turin et Secchi (5) à Rome. Tous ces égyptologues suivent les mêmes principes généraux d'interprétation. Ils ont tous contribué à divers degrés et chacun dans sa spécialité à élever l'étude des hiéroglyphes au rang d'une science qui a fait ses preuves et dont les bases sont désormais inébranlables. M. Seyffarth (6) n'en a pas moins continué ses attaques contre le système de Champollion; il a trouvé deux adhérents en MM. Uhlemann (7) et Parrat (8).*

Inscriptio Rosettana hierog., 4°, Berlin, 1851; *Die Adonis Klage und das Linos Lied*, 8., Berlin, 1852; *Sai an sinsin, sive liber metempsychosis veterum Aegypt.*, 4°, Berlin, 1851; *Sammlung demotisch. Griechischer Eigennamen Aegypt. Privatleute*, 8°, Berlin, 1851; *Monuments de l'Egypte*, décrits, commentés et reproduits, etc., in-f°, Berlin, en cours de publication; *Reiseberichte aus Aegypten*, 8°, Leipzig, 1855; *Grammaire démotique*, contenant les principes généraux de la langue et de l'écriture populaires des anciens Égyptiens, in-f°, Berlin, 1855; *Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Egyptiens*, 8°, Berlin, 1856; *Ueber die fünf Epagomenen, Zeitschr. des Deutsch. Morg. Gesellsch.*, band. VI, 254; *Ueber das Ægypt. Museum zu Leyden*, ibid., 249; *Ein Titel des Apis-Stieres und das Iahr des Wiedergeburteten,—Ein Aegypt. Dokument über die Hyksos zeit*, ibid., band. IX, 193 et seq.; *Ueber die ἐπαφροδισία und der Symb. der Zahl 30, — Zur Chronologie der Aegypter und die Dekanen*, ibid., 492 et seq.,— *Zur Chronologie der Ægypt. Fortsetzung,— Ueber die Hierog. des Neumondes,—Die Metternich Style*, ibid., band. X, 649 et seq.; *Die Geographie des alten Aegyptens*, in-4°, Leipzig, 1857.

(1) *The Exodus papyri*, 8°, London, 1855.

(2) *Horæ Ægyptiacæ*, 8°, London, 1851.

(3) *Journal of sacred literature*, I, 5. — Appendix to *The Exodus papyri* de M. Heath.

(4) *Esame di nuovo principio di lettura dei Geroglifici*, 8., Torino, dans le *Cimento*, fasc. XII; *Catologo dei monumenti Egizii d. R. Museo di Torino*, 8., Torino, 1852.

(5) *Bull.*, 1852; *Rev. archéologique*, III, 821; IX, 246.

(6) *De Obelisco in porta del Popolo, in Hermap. trad.; Repertorium der Deutsch. Litt. Jahresbericht der Deutsch. Morg. Gesellsch.*, 8°, 1844, II, 32; *Verhandl, der ersten Versamml. der Orientalisten*, 8°, 1845, 58; *Bemerkungen über das Turiner Hymnologium Z. D. M. G.*, 1846, p. 71; *Recension von Champollion's hierog. system., in Jahresbericht Liter.*, 202-3; *die Phönix periode Z. D. M. G.*, 8; 1848, II, 63; *Recension von Lepsius Chronol. Aegypt. Rep.*, l. c. II, I; *Recension von Lepsius Todtenbuch*, ibid., 1845-6; *Grammatica Aegyptiaca, theolog. Schrift. d. alt. Aegypt.; Bemerk. d. mythologie*, 1855.

(7) *De veterum Aegyptiorum lingua et litteris*, 8°, Lipsiae, 1851: *Inscriptionis Rosettanae hierog. Decretum sacerdotale*, 4°, Lipsiae, 1853; *Eine Vorschläge zur herstell lung eines brauchbaren hierog. Worterbuches Z. D. M. G.*, band. VI, 258; *handbuch der Aegypt Alterth. Geschichte der Aegyptologie*, in-8°, Leipzig, 1857.

(8) *Le Nilomètre*, Porrentruy, 1853.

* L'étude des hiéroglyphes a été facilitée par la publication de plusieurs ouvrages

de planches dans lesquels les monuments et les inscriptions sont reproduits avec soin. Pour la commodité des recherches, j'en rassemble ici le tableau :

Lepsius,	*Denkmäler aus Aegypten und Æthiopien*, grand in-folio. Berlin.
	Todtenbuch der Ægypter, f°, Leipzig, 1842.
Champollion le jeune,	*Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, in-folio, Paris.
Prisse d'Avennes,	*Monuments égyptiens*, faisant suite à ceux de Champollion, in-folio, Paris.
—	*Fac-simile* d'un papyrus hiératique.
Rosellini,	*Monumenti Egiziani*, etc., recueillis par la Commission toscane qui accompagna Champollion.
Leemans,	*Monuments égyptiens du musée de Leyde.*
H. Brugsch,	*Monuments de l'Egypte*, décrits, commentés et reproduits, etc., Berlin, in-folio ; publication récemment commencée.
Young,	*Hieroglyphics collected by the Egyptian Society.*
Burton,	*Excerpta hieroglyphica.*
Sharpe,	*Egyptian inscriptions from the British museum and other sources.*
Greene,	*Fouilles à Thèbes, en* 1855.
H. Stobart,	*Egyptian antiquities collected in a voyage*, 1854, 1855. Je mentionnerai aussi les *Select papyri in the hierat. character* (provenant des collections Sallier et Anastasi), publiés par le *British museum.*
—	Et les *Papyri in the hierog. and Hierat. characters*, from the collection of the earl of Belmore.

(*Note du traducteur.*)

LES

VERRIÈRES DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

NOMS. — BLASONS. — INSCRIPTIONS ET SUJETS.

Templum ecclesiæ cathedralis nulli ferè *per orbem*... cedit ecclesiæ.

(Gall. Christ., col. 1091.)

Il existe sur les vitraux de la cathédrale de Chartres plusieurs descriptions, parmi lesquelles nous citons de préférence celle manuscrite (1) que possède la bibliothèque communale (2), attribuée tantôt à Pintart, tantôt à Félibien des Avaux; la dernière a été écrite par M. de Lasteyrie dans son *Histoire de la peinture sur verre.* C'est la plus complète, la plus exacte que nous sachions. L'auteur auquel le manuscrit de Pintart avait été communiqué (3) a étudié nos verrières avec amour, avec une attention tout à la fois intelligente et artistique. Montfaucon (4) et Willemin (5) avaient, avant lui reproduit quelques pages de ce beau poëme!

De cette composition si brillante de ton, de fraîcheur et de vie, de cet ensemble plein d'harmonie, nous nous sommes proposé d'extraire les *noms* et les *inscriptions*, les *blasons* qui accompagnent les personnages ou les indiquent; d'expliquer les sujets représentés. Ce dépouillement, aussi exact qu'il nous a été possible de le faire, servira en quelque sorte d'*index* aux archéologues, aux numismates et à ceux qui s'occupent de science héraldique.

A la différence des représentations sculptées dont l'explication n'est pas toujours facile, les vitraux de Chartres se *lisent* sans

(1) Les premier et deuxième volumes du portefeuille de Gaignières, à la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu (*département des estampes*), renferment aussi la description de nos vitraux.

(2) *Description des vitraux de l'église de Notre-Dame de Chartres.*

(3) Voy. p 57.

(4) *Les monuments de la monarchie françoise*, t. II, p. 160 à 168, et pl. XXVII à XXXIII.

(5) *Monuments français inédits* (texte par A. Pottier), p. 60 à 65, et pl. XCVII à CIX.

grande peine, pour peu que l'on ait quelque connaissance de la Bible. Ce sont des légendes sacrées que le peintre verrier a traduites avec une rare fidélité.

En se reportant à cette époque où le symbolisme régnait en souverain dans les arts (1), car il pénétrait partout, on va jusqu'à soutenir qu'il existait même dans les *couleurs*. Ainsi, le *vert*, symbole de la régénération de l'âme et de la sagesse, serait devenu, par opposition sans doute, le signe de la dégradation morale et de la folie. Un vitrail de Notre-Dame de Chartres donnerait raison à cette opinion (2). *Satan* a la peau et les yeux d'un vert de mer. Quoi qu'il en soit de ces appréciations ingénieuses qui reviennent à *Swendenborg* et à M. *Portal* (3), elles témoignent de plus en plus de l'intérêt qui s'attache à l'étude du moyen âge (4).

§ 1. NOMS (5).

Aaron. — Abacvc (6). — Abbacvc (7). — Abias. — Abdias. — Achas. — Almogines. — Ahnogines. — Agevs. — Amos. — Anna sancta. — S. Andreas. — Antonivs. — S. Apollinarivs. — S. Avgvstinvs. — Avgvstvs. — Ara. — Aza.

Bal.... (Petrvs). — Balaan. — S. Barn. (Barnabé). — Bartolomevs (S.). — Bologne (comte de).

S. Caletricvs. — Caravnvs sanctvs. — Cavl. (Saüs). — Colinvs. — S. Cosma. — Constantinvs.

S. Damianvs. — Daniel (8). — Davit (rex). — Diana.

Ecabindef. — Egidivs (S.). — Egiptiaca (S.). — Engelist (S.). Iohes (ev.). — Evstacivs. — Ezechias. — Ezechiel.

Faraon. — Sa. Fides. — S. Filipvs.

(1) Symbolique chrétienne. *Annales archéol.*, t. VIII, p. 1.

(2) La tentation de Notre-Seigneur (dans la nef).

(3) *Des Couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.*

(4) L'Italie, si riche par ses écoles de peinture, ne compte pour ainsi dire pas de peintres sur verre, moins le dominicain *B. Jacques l'Aallemand*, *Pastorino di Giovanni Micheli de Sienne.* (Voy. Le Vieil, l'*Art de la peinture sur verre*, p. 40, à la note.

(5) Nous mentionnons pour mémoire les mots suivants : Aprilis. — Consilivm. — Decenber. — Febrvs. — Fortitvdo. — Ianvarivs. — Ivlivs. — Intellectvs. — Ivnivs. — Michel. — Peregrinvs. — Pharisevs. — Pietas. — Sapientia. — Scientia. — Samaritanvs. — September. — Timor. — Marcivs. — Maivs.

(6) Tous ces mots sont en lettres majuscules.

(7) Ce mot se trouve aussi sur les vitraux de Saint-Pierre, à Chartres.

(8) Ce nom se retrouve à Saint-Pierre (de Chartres).

Gavfridvs. — S. Georgivs. — Gervasivs. — Gregorivs (S.).

S. Hieronimvs.

Iacobvs (S.). — Iefroi. — Ieroboam. — Ieremias. — Ionas. — Ioatam. —Iohel. —Ioram. —Iotani. —Iosapht (Josaphat). — S. Ivdas. — Isaias. — S. Ivdavs. — S. Johannes.

Karolvs. — Carolvs. — Carrolvs,

S. Lavrencivs. — Lescine (Nicolavs). — S. Leobin.

Maglna. — Mahavt. — Malacies. — Malachias. — Malachies (P.). — Manases. — Martinvs (S.). — Maria sancta. — Maria Maglna — Melchisedech. — Meleiades. — Moyses. — Micheas.

Nahvr. — Nahvm. — Nabvchodonosor. — S. Nichasivs. — S. Nicolavs. — Henricvs Noblet. — Nicolavs Lescine. — Osee. — Ozas. — Osas.

Pavivs. — Pharisevs. — S. Petrvs. — Pavlvs. — S. Philippvs. — Placidvs. — Potencianvs. — Protasivs.

Robertvs de Berov. — Roboam.

Salomon. — Samvël. — Sanctvsilarivs. — Santoein. — Savinianvs. — Savinivs. — Segiptiaca. — Simons. — S. Silvester. — Solle. S. — Sepanias. — Sophonias. — S. Stephanvs. — Sypofor.

Teobald (Comes). — Theodorvs. — S. Timothevs. — Tomas (S). — Tyerry.

Zacharias. — Pfete.

§ 2. INSCRIPTIONS (1).

Novigeov... mei dat hac vitrea. — Robertvs de Berov.... carn : cancelarivs — vitrea Colini de Camera regis. — Reg.... cardinalis dedit hac vitrea. — Comes Teobald[s] dat hoc.... ad preces comitis Pticencis (2). — *Svtores. — Viri tvronv ded e r vth as* (*viri turonum dederunt has vitras*). — *In principio er... — Prodigo filio.*

Vitrail de Saint-Thomas.

terra ⁝ a ⁝ cest ⁝ avstel ⁝ tes ⁝ les ⁝ mes
ses ⁝ qen ⁝ chare ⁝ sont ⁝ acoilli ⁝ en ⁝ ton
eret ⁝ ceste ⁝ verriere cent ⁝ cil ⁝ q.
vi ⁝ do li ⁝ confrere ⁝ saint ⁝ vinc (3)....

(1) Chaque inscription est séparée par un trait.

(2) L'abbé Bulteau (*Description de la cathédrale de Chartres*, p. 252) lit : *Comes teobaldvs dat ho... vespo.. vinervs ad preces comitis pticencis.*

(3) Cette inscription appartenait au vitrail de Saint-Vincent, elle a été maladroitement déplacée. Le manuscrit de Pintart n'en parle pas.

Vitrail de Saint-Apollinaire (1).

monseigñ : g : tÿerri : chanoine : de
ceans : seigñ de : loÿ : q : fonda : ce
st : autel : en : laneur : de nre : dame : et
ains : et des : saintes : qi : ci : s....
ont : lan de grace : mil : CCC : XX : VIII (2)
le iour de : tovz : seins : p : II :
chapelains perpetues.

§ 3. BLASONS (3).

Nous avons les représentations suivantes :

1. Les armes de Castille (4) (de Ferdinand III); de gueules au château sommé de trois tours d'or, ajouré et maçonné de sable.

2. Les armes de France.

3. Les armes de Dreux (5).

4. Les armes de Montmorency (6).

5. Une cotte gironnée d'argent et de gueules de douze pièces, au lambel, de cinq pendants d'azur, brochant sur le tout (d'estampes ancien).

6. Un écu parti au premier de Bar, qui est d'azur à deux barres ou barbeaux d'or adossés, semé de croix recroisetées du même, au deuxième de gueules, à trois annelets d'or 2 et 1.

(1) Nous avons suivi l'abbé Bulteau (p. 257, *ut supra*), dont la transcription nous a paru plus exacte, iconographiquement parlant. Il a lu 1328; M. de Lasteyrie, 1329. « *Je ne connais*, dit celui-ci, *aucun autre exemple aussi ancien de dessin de figure en grisaille.* » (Voy. pl. XXXVII.)

(2) Le manuscrit de Pintart traduit plutôt qu'il ne rapporte l'inscription.

(3) Dans le même manuscrit, il y a un chapitre consacré aux *Explications des armoiries qui se trouvent peintes dans les vitrages de Notre-Dame.*

(4) Willemin-Pottier (*ut supra*, p. 60, pl. XCXVII). Montfaucon (*ut supra*, p. 163, pl. XXIX, n. 2). « Ces armes, écrit Montfaucon, s'y voient une autre fois en grand et occupent presque une vitre entière avec cette particularité que l'ouverture de la porte est de sinople. »

(5) Voy. *Hist. généal. de la maison royale de Drevx*, par A. dv Chesne. 1631.

(6) Le château de *Courtalain* (arr. de Châteaudun, Eure-et-Loir) a été restauré (1854) avec beaucoup de goût. Il appartient de longue main à la maison de Montmorency. Les sculptures ont beaucoup de rapport avec celles du château de Châteaudun. On voit, à Courtalain, à côté de la représentation du premier baron chrétien (sur toile), l'épée de connétable, charge dont il fut pourvu. Le château de *Montigny le Gannelon*, à peu de distance de Courtalain, est digne également de l'attention des archéologues. La façade historiée, la jolie galerie, sont remarquables à tous égards. A l'intérieur, nous avons remarqué quelques belles peintures de *Léopold Robert* et une du *Titien.*

7. Un blason d'azur semé de croix pommetées d'or à la bande d'argent coticée d'or (Thibault le Jeune, comte de Chartres).

8. Un écu de gueules au lion d'argent (Amaury, comte de Montfort (1), connétable de France).

9. Un écu de gueules à trois blancs d'argent, 2 et 1 (Guillaume de la Ferté-Hernaud) (2).

10. Un écu d'azur, diapré d'or à la bande d'argent, cotiné d'or, au lambel de cinq pendants de gueules d'azur, brochant sur le tout (3) (Pierre de Courtenay, seigneur de Conches) (4).

11. Un écu d'or à trois tourteaux de gueules, 2 et 1, et au lambel de cinq pendants d'azur brochant sur le tout.

12. Cotte armoriée d'azur à la croix ancrée d'argent et à la bande de gueules, brochant sur le tout (Henri Clément de Mez) (5).

13. Un écu d'or à deux léopards ou lions, passants de gueules (Robert de Beaumont).

14. Une cotte échiquetée d'or et d'azur, à la bordure de gueules et au franc-quartier d'hermine (Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne) (6).

15. Un écu de synope au ray fleuronné de six pièces d'argent à la bande d'or, chargées de trois flèches de sable.

16. Un blason écartelé au 1 et 4, d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de croisettes du même qui est de Jérusalem.

17. Un blason au 2 et 3 burelé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules, brochant sur le burelé qui est de Chypre.

18. Un blason coupé au 1 comme le précédent, et au 2 de France, à la bande de gueules, chargée de trois lions d'argent, qui est de Bourbon la Marche.

Nota. Ces deux derniers blasons sont de Jean II de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem (7).

(1) Montfaucon (*ut supr.* p. 168, pl. XXXIII, n. 1). « Amaury représenté dans son seau (*sic*) montre ses armes trois fois : sur son écu, sur le cou du cheval et sur la croupe. Le contre-scel représente sa bannière avec l'inscription : *Veritas.* »

(2 et 3) Ces vitraux n'existent plus.

(4) Montfaucon (*ut supr.* p. 167, pl. XXXII, n. 4 et 5).

(5) Willemin-Pottier (*ut supr.* p. 60 pl. XCVIII). Montfaucon (*ut supr.* p. 168, pl. XXXIII, n. 4). Vers 1248, Notre-Dame de Chartres se serait enrichie de ce vitrail; voy. le journal l'*Assemblée nationale* du 26 juin 1854).

(6) Montfaucon (*ut supr.* p. 164, pl. XXX, n. 2, et p. 166, pl. XXXII, n. 1). Jean, fils de Mauclerc.

(7) Montfaucon (*ut supr.*) donne la représentation de Simon de Montfort, comte de Leicester, frère du connétable (p. 168, pl. XXXIII, n. 3). Sujet emprunté à nos vitraux.

19. Un écu à la bande d'argent.

20. Une bordure blasonnée de France à la bordure de gueules, clouée d'argent, qui est d'Alençon et de Bretagne plein (Marie de Bretagne, femme de Jean Le-Sage, duc d'Alençon).

21. Écus, dont l'un de France à la bande de gueules, chargée de trois lions d'argent, qui est de Bourbon la Marche; l'autre parti du même et d'argent au chef de gueules et au lion d'azur, brochant sur le tout, qui est de Vendôme (Jean de Bourbon et Catherine de Vendôme).

22. Cotte blasonnée de France au lambel de cinq pendants de gueules.

23. Blason porté au 1 coupé, burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, brochant sur le tout qui est de Chypre; au 2 d'argent au lion d'azur, au chef de gueules, qui est de Vendôme, au 2 parti d'or au lion d'azur, qui est de Roucy (1).

24. Un écu de gueules à la bande d'argent, accompagné de six merlettes. — Un autre fretté d'or de trois traits.

§ 4. SUJETS.

Ils sont très-variés; ils se composent de saints et de personnages profanes, puis de compositions, les unes allégoriques, les autres légendaires.

I. Sujets sacrés et isolés.

S. Lubin. — S. Nicolas. — S. Thomas. — S. Gilles. —S. George — S. Martin. — S. Paul. — S. Jean l'Évangéliste. — S. Protais. — S. Gervais. — S. Côme. — S. Damien. — S. Christophe. — S. Nicaise. — S. Paul. — S. Pierre. — S. Hylaire. — S. Grégoire. — S. Calétric. — S. Philippe. — S. Jacques. — S. Jérôme. — Ste Foy. — S. Solein. — Ste Marie l'Égyptienne.

II. Sujets profanes.

1. P H : comte de Bologne. — Philippe, dit le Hurepel, comte de Beaumont en Beauvoisis, de Mortain, de Boulogne et de Dammartin et fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie.

2. Mahaut, ou Mathilde, comtesse de Boulogne, épouse du précédent (2).

(1) Dans cette description, nous avons suivi M. de Lasteyrie.
(2) Willemin-Pottier (*ut supr.* p. 64, pl. CVII).

3. Jehanne (Jeanne de Boulogne, fille de Philippe et de Mahaut, et femme de Gaucher de Chastillon, morte en 1251.

4. Jean, duc de Bretagne, fils de Pierre Mauclerc, né en 1217, mort en 1286.

5. Yolande de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc, mariée en 1238 avec Hugues XI, dit *Lebrun*, sire de Lusignan, et morte en 1272 (1).

6. Robertus de Baron, *Carnotensis Cancellarius.*

7. *Rex Castillæ* (Ferdinand III).

8. Thibaut VI, dit Lejeune, comte de Blois, mort en 1218 (2).

9. Louis, comte de Sancerre, sixième comte de Blois.

10. Bouchard, seigneur de Marly, cadet de la maison de Montmorency (3).

11. S. Louis.

12. Louis, fils aîné du roi (4).

13. *Gaufridus.*

14. Amaury VI, comte de Montfort, connétable de France, sous saint Louis.

15. *Willelmus* (Guillaume de la Ferté-Hernaud) (5).

16. Simon de Montfort, comte de Leicester.

17. *Petrus Bal....* (6).

18. Pierre de Courtenay, mort en 1250, en Égypte (7).

19. Raoul de Courtenay, mort en 1271.

20. Henri Clément, seigneur d'Argenton et du Mez, maréchal de France, mort en 1263 (8).

21. Alix de Thouars, femme de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1221.

22. Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, mort en 1250.

23. Dieu Louis, comte de Vendôme, et Blanche de Roucy, sa femme (9).

24. Jean, vicomte de Chartres, en 1297.

(1) Montfaucon (*ut supr.* p. 167, pl. XXXII, n. 2).

(2) Voy. *supr.* son blason, n. 7.

(3) Voy. *supr.* son blason, n. 4.

(4) Montfaucon (*ut supr.* p. 160, pl. XXVII, n. 3).

(5) Voy. *supr.* son blason, n. 14.

(6) L'abbé Bulteau (*ut supr.* p. 189) lit : *Petrvs Bai...*. Je reconnais, avec M. de Lasteyrie, que c'était le nom du donateur de la vitre, *Balardus.*

(7) Voy. *supr.* son blason, n. 11.

(8) Voy. *supr.* son blason, n. 12.

(9) Voy. *supr.* son blason, n. 23.

III. Sujets allégoriques [1].

L'église de Chartres fut détruite par un incendie arrivé, sous l'épiscopat de Fulbert, en 1020, rebâtie, puis consumée à nouveau par le feu, *si* Rigord *dit vrai*, en 1194 (2); l'église fut encore réédifiée comme par enchantement. C'était le temps de la foi! Aussi, lisez les chroniqueurs, les historiens contemporains, tous s'accordent à reconnaître que chacun s'empressait de donner la pierre pour la reconstruction du temple (3). Après le désastre de 1020, il faut voir Fulbert, ce saint évêque, agiter et remuer toute la chrétienté pour en obtenir des secours (4); les villes, les campagnes, envoyaient leurs offrandes, non-seulement en argent, mais en hommes. La Normandie ne fit pas défaut. Aussi, les temples s'élevaient comme par enchantement (5)! Il y avait quelque chose tenant au prodige, à voir cette multitude d'hommes et de femmes de toutes les classes, de toutes les conditions, travaillant avec ardeur à cette arche sainte; ouvriers improvisés par la foi (6), veillant et couchant autour de l'église, adressant au Créateur leurs vœux et leurs prières et mêlant au bruit de leurs travaux le retentissement de leurs pieux cantiques!

Ce temps était aussi celui des corporations d'artisans, lesquels tenaient à honneur d'enrichir l'église de leurs offrandes. « Ainsi, écrit Langlois (7), parmi cette foule de figures historiques des pein-

(1) Sur *les Vitres allégoriques*. Voy. Le Vieil (*ut supr.* p. 52).

(2) *Recueil des histor. des Gaules*, t. XVII, p. 41.

(3) La coupole qui couronne l'église de Saint-Pierre de Rome est due au génie de *Michel-Ange*, alors plus qu'octogénaire. Sur l'entablement intérieur, on lit en caractères de 2 mètres : *Tu es petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam et tibi dabo claves regni cœlorum.*

(4) Ép. CII. Nisi me ecclesiæ nostræ nullo modo negligendæ necessitas retineret.

(5) Post a fidelibus incomparabiliter *miro et miraculoso* tabulatu lapideo reparata est. (*Guill. Brit.*)

Le *Poëme des miracles*, traduit par Jehan Le Marchant, au XIII[e] siècle, dit aussi :

Lors vindrent gens de totes pars
Qui en charrestes et en chars,
Grans dons à l'église aportoient,
Qui a l'euure mestier auoient.

(6) Sans la foi, on ne comprendrait pas l'existence des cathédrales de Cologne, de Strasbourg, d'Amiens, de Rouen, etc.

(7) *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre*, p. 127 et 128.

tures sur verre de Notre-Dame de Chartres, se confondent des images d'artisans (1), d'ouvriers et de marchands, en travail, parmi lesquels on distingue : un tisserand en travail, des corroyeurs ou parcheminiers, des laboureurs, des changeurs d'or (2), des banquiers, un boucher, des marchands pelletiers (3), des selliers, un tourneur à l'ouvrage, des boulangers, un charron, un tonnelier, des chasseurs, des orfévres, des maréchaux-ferrants, des charpentiers, des cordonniers, des marchands drapiers (4), des vanniers ou marchands de paniers, un vigneron, des marchands de poisson, etc. (5).

Nous connaissons les confréries existantes à Chartres en 1524 (6). Nos verrières en sont l'inventaire fidèle et comme le commentaire *illustré* du livre de Boyleaux (7).

(1) Chaque corporation placée sous l'invocation d'un saint dont l'image était peinte sur la bannière de la confrérie, avait dans l'église de la ville sa chapelle particulière, qu'elle tenait à honneur de décorer et d'embellir. Voy. un *Mémoire sur les corporations d'arts et métiers* de la Lorraine, par M. Lepage (*Congrès scientifique de France*, tenu à Nancy, t. II, p. 209), et l'excellente *Histoire des corporations en Normandie*, par l'abbé Ouin.

(2) Sur l'un des vitraux de la cathédrale du Mans, on reconnaît des monnayeurs. (Voy. *Bulletin des comités historiques. Archéologie, beaux-arts*, p. 215 et 224.) La même représentation se voit à Bourges.

(3) Voy. Willemin-Pottier (*ut supr.* p. 65, pl. CIX). Sur les vitraux de la cathédrale de Rouen, on remarque aussi des mégissiers, des tailleurs de pierre et des sculpteurs. Sur les stalles de la même église, sont sculptés des tanneurs de draps, des sculpteurs, forgerons, chirurgiens ou barbiers, maçons et cordonniers. (Voy. *Stalles de la cathédrale de Rouen*, par Langlois.) On peut encore citer l'église de *Saint-Epvre* de Nancy, celle de *Saint-Jean*, à Elbeuf, etc.

(4) On lit sur un vitrail de l'église de Saint-Aignan, à Chartres. *Messieurs les drapiers et chosties* (chausseliers) *ont donné ces présantes vitres*, 1567.

(5) Chaque corporation avait son patron. Les bouchers, *saint Barthélemy*, *saint Hubert* et *saint Nicolas;* les cordonniers, tanneurs et corroyeurs, *saint Crespin, saint Crespinien, sainte Catherine, saint Blaise*, *saint Simon et saint Jude;* les orfévres, *saint Eloi* et *saint Anne;* les tisserands, *sainte Lucie, saint Blaise, saint Sévère;* les drapiers, *saint Nicolas, saint Pierre, saint Paul, sainte Catherine, sainte Barbe;* les tailleurs et couturiers, *saint Louis, saint Urbain, saint Michel;* les marchands, *saint Michel*, *saint Nicolas*, etc.

(6) Les confréries de cette époque étaient celles-ci : boulangers, pelletiers, foulons, barbiers et chirurgiens, tissiers en drap, peigneurs et escardeurs, tonneliers, cordiers, merciers, chaussetiers, menuisiers, orfévres, serruriers, maréchaux, potiers d'étain, charpentiers et charrons, maçons, chaudronniers, cordonniers, armuriers et fourbisseurs, tondeurs, tisseurs en toile, tanneurs, corroyeurs, chapeliers et couturiers (*Ancien rég. de la ville.* Archiv. munic., t. I, p. 212).

(7) C'est à *Boyleaux, Boylève, Boileau Étienne*, prévôt de Paris, connu sous le nom d'«*honnête homme*,» que l'on doit l'établissement des confréries et corporations

IV. Sujets légendaires.

Ils sont nombreux :

La naissance de Jésus-Christ. — Son baptême. — L'annonciation. — L'adoration des mages. — La visitation. — La tentation. — La passion. — La vie de la Vierge. — Sa mort. — Le martyre de saint Laurent. — Id. de saint Étienne. — Le sacrifice d'Abraham. — Les douze rois de l'ancien testament. — La création du monde. — La fuite en Égypte. — L'arbre de Jessé. — L'histoire de Joseph. — Le Jugement dernier. — L'arbre de Jessé.

V. Compositions entières.

Histoire de Noë et de l'arche d'alliance (40 s.) (1), — de Joseph (30 s.), — Légendes : de saint Julien (21 s.), — de saint Eustache (33 s.), — de saint Nicolas (2), — de saint Lubin (21 s.), — de saint Thomas (3), — de saint Julien, martyr (30 s.), — de saint Savinien et de saint Potentien (20 s.), — de saint Théodore (38 s.), — de saint Cheron (32 s.), de saint Étienne (23 s.), — de saint Jacques (30 s.), — de saint Simon et de saint Jude (20 s.), — de saint Sylvestre (31 s.), — de saint Nicolas (23 s.), — de sainte Catherine et de sainte Marguerite (22 s.), — de saint Thomas de Cantorbéry (22 s.), — de saint Martin de Tours (40 s.), — de saint Antoine (20 s.), — de saint Appollinaire (29 s.), — de saint Antoine (20 s.), — de saint Juliette et de saint Cyr (29 s.), — de sainte Marie-Madeleine (22 s.), — de saint Jean l'Évangéliste (18 s.). — la Parabole de l'enfant prodigue (27 s.). — Les actes des Apôtres (34 s.). — Histoire d'Adam et d'Ève, — de la sainte chemise de la Vierge (24 s.). — Les signes du zodiaque et des mois de l'année (24 s.).

Telle est la riche galerie (4), tel est le magnifique musée de Notre-

pour les marchands et artisans. Les *Règlements d'Étienne Boileau* (recueillis par M. Depping) font partie de la collection des documents inédits relatifs à l'*Histoire de France*, publiés par M. le ministre de l'instruction publique.

(1) La lettre *s* veut dire *sujet*.

(2) Il y a deux vitraux consacrés au même saint ; l'un de 23 sujets, l'autre de 18.

(3) Il y a deux vitraux ; l'un de 28 sujets, l'autre de 38.

(4) M. de Lasteyrie résume ainsi la collection de nos vitraux : 146 fenêtres ; 55 à l'étage inférieur, 91 à l'étage supérieur. Nombre total des sujets, 1359 ; savoir : 1001 à l'étage inférieur, 358 à l'étage supérieur, et ce non compris les panneaux d'armoiries ou de simples ornements. Un peintre-verrier de Clermont, M. Thévenot, estimait la restauration de ces vitraux à 291674 fr. (Voy. *Annales archéol.*, t. VII, p. 233.)

Dame de Chartres. C'est la Bible transposée sur verre, avec les enluminures les plus brillantes et que l'action du temps n'a pu jusqu'alors altérer. C'est une collection complète, *unique* en son genre, quand on la compare aux verrières de nos plus grandes basiliques, et qui valait bien la peine d'une *analyse* aussi détaillée que celle que nous venons de donner.

Une dernière observation : dans la voussure des porches occidental et septentrional de l'église de Chartres, on voit sculptés les mois de l'année, les signes du zodiaque, l'été, l'hiver. Cette représentation se retrouve dans un grand nombre d'églises. Mais, ce qui est plus rare, c'est de voir les mêmes sujets traités par le peintre verrier. Or, parmi les vitraux de Chartres, nous en trouvons un (1) composé de vingt-quatre sujets indiquant les signes du zodiaque, les mois y correspondant, et les travaux de la campagne pour chaque saison (2), ce qui fait dire à un homme bien compétent (3), au sujet de cette vitre, « SANS CONTREDIT *la plus curieuse que je connaisse* (4). »

La sculpture et la vitrerie (5) de Notre-Dame de Chartres forment la décoration la plus splendide de cet admirable monument, chef-d'œuvre inimitable (6), et comme le dernier mot de l'*art* qui, par tant de merveilles inspirées par le christianisme, a bien mérité d'être nommé l'art chrétien (7) !

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Au pourtour du chœur.

(2) Une inscription (voy. *supr.* § 2) indique que cette vitre a été donnée par le comte Thibault, à la demande d'un comte du Perche.

(3) M. de Lasteyrie.

(4) Voy. p. 80 de son ouvrage.

(5) Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que la charte du duc Jean II, du 21 juin 1448, assimilait les maîtres et les ouvriers des usines verrières aux *nobles* de race, avec exemption de tailles, aides, subsides et subventions. Le droit de pêche leur était octroyé. Le bois nécessaire à l'alimentation de leurs usines leur était donné à discrétion.

(6) Nous serions tentés de dire que la vue de Notre-Dame de Chartres a conquis de nombreux amis à l'archéologie. A l'aspect du tombeau de *Virgile*, Boccace ne reconnut-il pas sa vocation pour les lettres? Le texte qui acompagnera la *Monographie* de la cathédrale de Chartres nous promet la *Description des vitraux*, par M. Didron aîné.

(7) « La cathédrale de Chartres a paru le monument *le plus complet* et le plus riche de la France, *on pourrait presque dire de l'Europe*. » (M. de Gasparin, *Rapp. à M. le ministre de l'instruction publique sur les travaux du comité des arts et monuments, pendant la session de* 1838.)

ANTIQUITÉS GAULOISES

POUR SERVIR A LA QUESTION D'ALESIA.

Les lecteurs de ce recueil ont connaissance de la polémique relative au véritable emplacement de l'Alesia des Commentaires (1). Ils savent que ce débat, dont le retentissement dépasse aujourd'hui les limites de la France, a eu pour origine une modeste brochure publiée, l'an dernier, par M. Delacroix, architecte de la ville de Besançon (2). Dans ce travail se produisait une idée aussi neuve que hardie. Il ne s'agissait rien moins que de revendiquer pour l'un des plus pittoresques plateaux du département du Doubs le théâtre du suprême et décisif événement de la guerre des Gaules, qu'une tradition de plusieurs siècles plaçait sur la petite montagne d'Auxois, dans l'ancien pays des Éduens. On conçoit aisément combien l'accueil fait à l'opinion de M. Delacroix dut être différent suivant la nature des idées de ceux à qui elle s'adressait. Renverser une tradition qui tirait sa force d'une pieuse légende et de deux leçons mal comprises d'un ancien bréviaire parut à quelques-uns une énormité et presque une hérésie. D'autres, cédant à des considérations d'amour-propre ou de patriotisme local, se crurent en droit de protester (et l'on sait dans quels termes) contre une assertion dont ils avaient maintes fois professé le contre-pied et qui tendait à dépouiller une riche province de l'une des pages les plus éclatantes de son histoire. Heureusement il se rencontra d'autres esprits, étrangers à toutes ces mesquineries, qui, se plaçant en dehors de toute idée préconçue, pesèrent avec impartialité les arguments de M. Delacroix, en trouvèrent la chaîne solidement tissue, et surent voir dans la thèse, objet de son travail, une vérité de plus acquise au domaine de l'érudition. En tête de ces esprits loyaux et sages, on n'a pas été surpris de rencontrer M. J. Quicherat, qui, après avoir appuyé la solution nouvelle par un bel article de l'*Athenæum français* (3), vient d'établir, dans une dissertation dont j'ai essayé déjà

(1) Voy. *Revue archéologique*, XIIIe année, pages 124 et 374.

(2) *Alesia* (Extrait des mémoires de la Société d'émulation du Doubs). Besançon, 1856, gr. in-8, 52 p.

(3) Numéro du 10 mai 1856.

de relever les éminentes qualités (1), ces deux points devenus aujourd'hui incontestables : *Alise n'est point Alesia; Alesia doit être cherchée en Franche-Comté* (2). Depuis la publication de son ouvrage, M. Quicherat est venu explorer le territoire d'Alaise. Observateur consciencieux et logique, il n'a voulu quitter la Séquanie qu'après avoir étudié chacune des localités parcourues par les armées gauloise et romaine, depuis les rives de la Saône jusqu'aux bords du Lison. Ce voyage, que l'état de la température a constamment favorisé, nous vaudra sans doute un nouveau livre où le savant professeur de l'Ecole des Chartes achèvera sa noble tâche en mettant hors de doute l'identité d'Alaise et d'Alesia.

A peine M. Quicherat avait-il jeté son dernier coup d'œil sur le massif d'Alaise qu'il y était remplacé par M. Ernest Desjardins, professeur d'histoire au Lycée Bonaparte. Cet estimable érudit, après des fluctuations dont il se confesse de la meilleure grâce du monde, s'est rendu à l'évidence aussitôt qu'il a pu voir les vestiges sans nombre qui subsistent de l'*oppidum* gaulois. Il a rendu compte de ses impressions dans une lettre à M. Renan, lue depuis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* (3). Quoiqu'il n'ait eu le temps de visiter ni les champs de bataille ni les antiquités transportées de ces champs de bataille dans les dépôts publics de Besançon, ses articles sont déjà de nature à faire savoir, hors de la Franche-Comté, combien d'erreurs et de mensonges ont été débités au sujet d'Alaise. D'ailleurs M. Desjardins a introduit dans la discussion deux scoliastes de César dont la voix vient se mêler à celles de Dion Cassius et de Plutarque pour le triomphe de la cause d'Alaise, s'exposant ainsi à être traités d'*hommes ivres* par M. l'Archiviste de la Côte-d'Or. Ces deux interprètes de la pensée de César, dont l'un écrit en grec (4) et l'autre en latin (5), s'accordent pour affirmer que l'action qui précéda le siége d'Alesia eut lieu au moment où César entrait en Séquanie, et que l'*oppidum* où se retira Vercingétorix n'était pas loin du lieu de cette rencontre (*quod non longe aberat*) (6). Une étude plus attentive eût pu faire découvrir à M. Desjardins un

(1) Journal *la Franche-Comté*, numéro du 21 août 1857.

(2) *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*. Paris, L. Hachette, 1857, in-8.

(3) Numéros des 8 et 15 octobre 1857.

(4) T. I. Καίσαρος ἀπομνημονεύματα, apud *C. J. Cæsaris opera*, édit. Lemaire, III, 335-541.

(5) *Julii Celsi*. Commentarii de vita J. Cæsaris; *ibid.*, 7-261.

(6) *Ibid.*, p. 148.

autre passage du commentaire attribué à Julius Celsus, peut-être encore plus significatif que ceux qu'il a invoqués. Au nombre des difficultés qu'avaient à surmonter les légions campées devant Alesia, le commentateur fait remarquer leur situation sur les limites extrêmes de la Gaule (*ipsis hostium in finibus*) (1). Ces expressions seraient absurdes si, dans la pensée de l'auteur, la ville assiégée eût été située chez les Éduens, peuple qui passait pour occuper le centre de la confédération gauloise.

Parallèlement aux ouvrages de MM. Quicherat et Desjardins, à la seconde édition de son mémoire que va publier M. Delacroix, se prépare à Besançon un autre travail sur lequel je me fais un devoir d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue*. Celui-là s'adresse à la fois aux érudits et aux gens du monde. Les uns y trouveront des documents précieux pour éclairer certaines faces de la question laissées jusqu'ici à peu près dans l'ombre; les autres pourront y puiser, dans un coup d'œil rapide les notions sommaires qui suffiront à leur curiosité. Pour tous, il deviendra un guide infaillible dans l'exploration si longue et si pénible des lieux immortalisés par la guerre de Séquanie. L'ouvrage, achevé dans deux mois, paraîtra sous ce titre : *Itinéraire d'Alesia* (2). Le texte, rédigé par l'auteur de cette note, s'ouvrira par un historique de la question, suivi d'une bibliographie aussi complète que possible des travaux de toute nature qu'elle a fait éclore. Cette introduction achevée, le lecteur sera conduit dans cette presqu'île de la Saône, aux environs de Mantôche, non loin de laquelle Vercingétorix tenta de couper à César le chemin de la Séquanie. Partant de là et me dirigeant du côté d'Alaise, je décrirai avec le plus grand soin la route suivie par les deux armées ennemies pour arriver jusqu'à l'*oppidum*. Les deux plateaux d'Alaise et d'Amancey seront chacun l'objet d'une description minutieuse, où j'insisterai spécialement sur les points qui ont été l'objet, soit de contestations soit d'assertions erronées de la part de ceux qui nous appellent leurs *adversaires*. Le texte de César sera appliqué à toutes les localités parcourues, et sa corrélation sera montrée avec les accidents topographiques, les ruines, les traditions et les lieux-dits. Quinze vues, dont a bien voulu se charger M. Victor Jeanneney, jeune paysagiste bisontin plein d'avenir, compléteront les renseignements donnés par le texte et permettront à chacun de les contrôler. Quelques-unes de ces planches seront con-

(1) *J. Celsi*, *l. c.*, III, 150.
(2) A Besançon, chez MM. Dodivers et Cie, éditeurs, Grande-Rue, n° 42.

sacrées à faire connaître les merveilles que la nature a prodiguées sur les bords du Lison, et dont l'existence, suivant moi, n'a pas été indifférente au choix d'Alaise comme siége d'une ville et surtout comme centre religieux. L'ouvrage sera terminé par une série d'environ dix planches qui reproduiront, avec une exactitude scrupuleuse, les armures provenant des fouilles faites à diverses époques sur le plateau d'Amancey.

Le plateau d'Amancey est voisin de celui d'Alaise dont il n'est séparé que par les gorges abruptes où coule le Lison. Là César avait établi une partie de son armée ; là était un quartier important qui a conservé, jusqu'à nos jours, le nom de *Camp-Cassar*. C'est contre ces vastes castramétations que Vergasillaune dirigea tous les efforts de l'armée de secours, c'est là qu'eut lieu cette sanglante bataille à la suite de laquelle Vercingétorix vint tomber aux pieds de son heureux vainqueur. La plaine d'Amancey recèle encore les restes des guerriers qui succombèrent dans ce jour néfaste, échappant, par une mort glorieuse, à l'éternelle servitude prédite par Critognatus dans les murs d'Alesia. Ainsi s'explique la présence en cet endroit de dix mille *tumulus* qui, de temps immémorial, ont été une mine inépuisable d'ustensiles de toute espèce pour les habitants des villages qui les avoisinent.

Le champ de bataille d'Amancey, l'un des plus vastes que nous ayons en Europe, fut étudié, pour la première fois, en 1838, par MM. Joseph Bourgon et Edouard Clerc. Deux tumulus de première importance, fouillés sous leur direction, fournirent une abondante moisson de débris d'armures mêlés à des ossements tombés à l'état de détritus. Les fouilles continuées par M. le curé Cuinet, sous les auspices de l'Académie de Besançon et de la Société d'émulation du Doubs, ont procuré à nos collections archéologiques une admirable réunion de médailles gauloises, de glaives et de poignards, de cuirasses en bronze, de plaques ornées, de brassards en bronze et en bois, d'anneaux de toute grandeur, de boucles d'oreilles d'argent et de bronze, de *torques*, de verroteries taillées, de fragments d'une poterie grossière où l'on retrouve les rudiments de l'art céramique. En présence de toutes ces richesses, en présence des terrassements immenses dont l'empreinte est encore visible dans les champs d'Amancey, M. Bourgon écrivait les lignes suivantes : « Il nous semble qu'il est impossible de ne pas supposer qu'il s'est passé de grands événements dans ces lieux où gisent ces tombeaux abandonnés, ces ruines éparses, pour lesquelles les peuples ont encore le respect le plus religieux, et auxquelles ils rattachent des idées de

trésors enfouis, ou de vagues souvenirs de guerre (1). » Jusque-là M. Bourgon était dans le vrai ; mais il ne tarda pas à tomber dans une étrange méprise quand il voulut assigner une époque aux événements dont la plaine d'Amancey avait été le théâtre. Il ne crut pouvoir les rapporter qu'aux grandes invasions du cinquième siècle, qu'il considérait comme la catastrophe la plus sanglante de notre histoire franc-comtoise (2).

La découverte de M. Delacroix réveilla l'attention publique sur le compte des *tumulus* d'Amancey. Les armures qui en avaient été extraites présentaient des caractères tellement insolites que la commission archéologique de la ville ne se crut pas suffisamment éclairée pour les restituer à une période quelconque de nos annales. Elle préféra réclamer l'intervention des maîtres de la science. Plusieurs fragments très-notables furent soumis à M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut et conservateur des antiques au musée du Louvre, qui déclara n'avoir jamais rien vu de semblable et ne pouvoir exprimer aucune opinion. La commission dut rester dans cette incertitude jusqu'à l'arrivée de M. J. Quicherat. Le savant professeur de l'École des Chartes eut bientôt reconnu les procédés de l'art gaulois dans les armures d'Amancey et leur parfaite analogie avec le petit nombre des antiquités celtiques conservées dans les musées de l'Europe. Il fut frappé des traits de ressemblance qui existent entre l'ornementation de nos cuirasses de bronze et celle d'une cuirasse d'or dessinée dans l'*Archæologia* (3), celle aussi du carquois de même métal que possède le musée du Louvre. Les vitrines de la bibliothèque et du musée de Besançon renferment, suivant lui, l'une des plus belles collections d'antiquités gauloises qui soient en France, et c'est à ses bienveillants encouragements que nous devrons d'en avoir entrepris la publication complète.

En attendant, M. Victor Jeanneney a bien voulu m'autoriser à faire réduire pour accompagner cette note quelques-uns des dessins qu'il a exécutés d'après les objets recueillis dans la plaine d'Amancey (4). On y trouvera deux fragments de cuirasses ou plastrons de bronze hauts d'environ quinze centimètres et ornés de motifs variés par le procédé de l'estampage (pl. 318, fig. 2 et 3).

(1) Essai sur quelques antiquités trouvées par MM. Bourgon et Ed. Clerc sur le territoire d'Amancey (Doubs); Académie de Besançon, séance du 28 janvier 1839, p. 175.

(2) *Ibid.*

(3) Tome XXVI.

(4) Les planches 318 et 319 figurent les objets réduits de moitié, excepté le brassard en bois (pl. 318, fig. 1) qui a été réduit au quart de sa grandeur.

Nous donnons aussi un brassard en bronze couvert d'ornements exécutés à la pointe (pl. 319, fig. 7); puis un de ces brassards en bois, que MM. Bourgon (1) et Ed. Clerc (2) avaient pris pour des vases en *lignite* avant la découverte de celui où deux os d'avant-bras sont encore engagés (pl. 318, fig. 1). On remarquera en outre deux bracelets de bronze, dont l'un est décoré de cannelures sur son contour extérieur (pl. 319, fig. 8 et 9); trois grains de verroterie bleuâtre qui ont servi à composer des colliers (pl. 319, fig. 3, 4 et 5); un fragment d'agrafe (pl. 319, fig. 1); une fibule de bronze assez élégante (pl. 319, fig. 2); un anneau creux de même métal destiné à servir de pendant d'oreille (pl. 319, fig.6); un système d'étroites lames de bronze circulaires concentriques à une plaque également circulaire, découpée à jour, et au milieu de laquelle on a ménagé un double renflement conique. Nous n'avons pu reproduire (pl. 318, fig. 4) qu'un fragment de cet ensemble qui nous paraît avoir décoré le centre d'un bouclier.

Ce n'est là qu'un aperçu bien incomplet des moyens archéologiques que nous avons à notre disposition pour battre en brèche la bourgade gallo-romaine du mont Auxois et sa riche collection d'instruments culinaires. Il est surprenant, à la vérité, qu'on ait attendu jusqu'à présent pour les faire valoir. Leur témoignage eût été décisif sur plus d'un partisan d'Alise. Mais une providence a semblé réserver ces armures pour servir au châtiment de ceux qui se sont prononcés avec tant de légèreté ou de mauvaise foi dans le débat et qui, par leurs éloges et leurs couronnes, ont cru qu'ils parviendraient à consacrer l'erreur et à étouffer une grande vérité.

Auguste CASTAN.

(1) *Essai sur quelques antiquités trouvées à Amancey*, p. 172.

(2) *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, I; supplément au livre I, p. XV.

LETTRE

CONCERNANT QUELQUES INSCRIPTIONS DE LA SAVOIE,

ADRESSÉE A M. LÉON RENIER;

PAR M. AUG. BERNARD, DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Mon cher Confrère,

Je viens vous faire connaître le résultat de la vérification que vous m'aviez prié de faire pendant mon récent séjour en Savoie, vérification qui avait principalement pour but de constater, sur une inscription antique conservée dans ce pays, l'orthographe du nom du petit peuple gaulois connu aujourd'hui sous le nom de *Centrons*. Comme vous l'aviez prévu, d'après les documents déjà recueillis par vous sur ce sujet, c'est *Ceutrones* et non *Centrones* qu'il y a.

Déjà Guichenon nous avait révélé, sans y prendre garde, la véritable orthographe de ce mot dans son *Histoire de Savoie*, où on trouve l'inscription suivante, qu'il avait tirée des manuscrits laissés par Aug. de Sales (1), évêque de Genève :

IMP. NERVAE. CAESARI. AVG. PONTIFICI
MAX. TRIBVNIC. POTEST. COS. III
P. P. FORO. CL. CEVTRON

Mais tous ceux qui ont reproduit cette inscription d'après lui, considérant sans doute comme erronée la forme du dernier mot, ont cru devoir y substituer un N au V, et cette orthographe défectueuse a depuis acquis force de loi, corroborée qu'elle était dans les esprits prévenus par l'existence d'un village appelé Centron, qui se trouve, à ce qu'il paraît, sur les lieux, et dont on faisait généreusement la capitale des prétendus *Centrons*. Vous renverserez facilement cet échafaudage à l'aide des documents dont vous avez bien voulu me donner connaissance.

(1) Cette inscription se trouvait, d'après lui, au-devant du chœur de l'église de Saint-Sigismond, à Aime, sur un marbre blanc.

Je vous remercie de m'avoir associé à votre découverte. J'ai mis d'autant plus de zèle à vous seconder dans cette occasion, que j'ai moi-même fait subir, comme vous savez, une rectification analogue au nom du petit peuple gaulois qui habitait jadis le Lyonnais. J'ai prouvé, en effet, que le nom de ce peuple était *Segusiavi* et non *Segusiani*, comme on l'avait écrit jusqu'ici. (*Mémoire sur les origines du Lyonnais*, dans le Recueil de la Société des antiquaires de France, tome XVIII.)

En me remettant la copie suivante (empruntée aux *Mémoires de la Société académique de Savoie*, t. XII de la première série, p. LX), d'une inscription (1) conservée à Aime,

. . . . AES
. . . . . . IO · FEL · INVI
CTO. AVG. P. M. TR
IB. POT. P. P. F · · · ·
· · · · NTRONES · PVBLIC
CVRANTE LAT · · · · · ·
. . . .
. . . . · PROC
. . . . · AVG

vous me recommandâtes trois choses :

1° Vérifier s'il n'y avait pas une ligne oubliée après la première ;

2° S'il y avait bien un F à la fin de la quatrième ligne ;

3° Enfin s'il y avait un N au commencement de la cinquième ligne.

La veille du jour même où je me disposais à aller chercher à Aime l'inscription en question (qu'il m'eût peut-être été bien difficile de retrouver), je rencontrai heureusement à Aix M. l'abbé Ducis (parent de notre poëte du même nom), qui s'est occupé tout spécialement de l'histoire ancienne de cette contrée de la Savoie, dans laquelle il est fixé depuis longtemps, et cet archéologue, avec lequel j'avais lié connaissance l'année dernière dans un congrès de sociétés historiques réuni à Annecy, voulut bien me fournir le renseignement que je désirais pour vous, et m'éviter ainsi une perte de temps de quatre jours au moins ; car la petite ville d'Aime

(1) Cette inscription a été reproduite d'une façon moins inexacte, mais encore très-défectueuse, p. XIV, t. II de la deuxième série des Mémoires de la même compagnie.

(l'*Axima* de la table théodosienne, et l'*Axuma* de Ptolémée, comme le prouveraient au besoin les nombreux monuments épigraphiques qu'elle conserve encore) est perdue dans les montagnes de la Tarentaise.

Voici la lecture de M. l'abbé Ducis :

······CAES M
·····VALERIA
NO PIO FEL INVI
CTO AVG PM TR
IB POT PP F CL CE
VTRONES PVBLICE
CVRANTE LATI
NIO MARTINIA
NO VE PROC
AVG

1° Vous trouverez ici la ligne dont vous aviez deviné l'absence ; malheureusement elle n'est pas complète.

2° C'est bien un F qu'il faut lire à la quatrième ligne (devenue ici la cinquième), mais elle est, comme vous voyez, suivie de deux autres lettres avec lesquelles elle sert à désigner l'une des villes des Ceutrons, le *Forum Claudii*, mentionné dans Ptolémée et dans l'inscription citée plus haut d'après Guichenon, mais dont la position reste encore à déterminer.

3° Enfin vous lirez parfaitement aux lignes 5 et 6 : CEVTRONES.

Outre l'inscription précédente, qui se trouve encore au bourg d'Aime, dans la maison de M. Bérard, M. l'abbé Ducis m'a signalé le fragment d'une autre inscription non moins explicite, qui se trouve au bourg de Saint-Maurice, à trois lieues à l'est d'Aime, presque au pied du Petit-Saint-Bernard, et où on lit le nom du peuple en question ainsi écrit : CEVRO (with T above V). Vous voyez qu'il n'y a pas plus de doute à avoir sur l'orthographe de ce mot que sur celle de *Segusiavi*. Aussi M. Cibrario, à qui j'ai fait connaître, en passant à Turin, le résultat de mes investigations, me reprochait-il en riant d'être l'ennemi des *n*.

Puisque l'occasion se présente, j'en profiterai pour vous faire une communication qui ne peut manquer de vous intéresser.

M. de Lagoy, qui se trouvait en même temps que moi à Aix, cette année, me signala, dès les premiers jours de mon arrivée, une inscription intéressante, placée récemment dans le parc de M. de

Pomereu. J'allai voir cette inscription, ou pour mieux dire ce fragment, que son propriétaire me dit provenir de Voglans, village situé à deux lieues d'Aix, sur la route de cette ville à Chambéry. Voici tout ce qui reste de cette inscription, qui se trouve sur une très-grande pierre, dont elle n'occupe que la moitié environ :

TOINAMPLISSIMVM
QVAESTORIOSAEDILI
ORILEGATOPROVINC
IAE

A droite sont figurés trois faisceaux, dont les haches sont tournées en dedans. Ces faisceaux embrassent toute la hauteur de la pierre, c'est-à-dire qu'ils se prolongent plus bas que l'inscription. Il y en avait sans doute trois autres au côté opposé, pour former le nombre de six ; mais il ne reste plus trace de ces derniers, par suite des mutilations qu'a subies le monument.

Un jour que, placé en face de cette inscription, je m'efforçais d'en saisir le sens, M. de Pomereu, qui survint, m'apprit qu'elle avait été transcrite anciennement sur un des registres de l'état civil de la paroisse de Voglans, et il m'engagea à voir cette transcription, où je trouverais peut-être quelque éclaircissement. Je ne manquai pas de suivre ce conseil, et voilà ce que je lus sur le registre en question, conservé à la cure :

AD. LECTO IN AMPLISSIMUM
TER QUAESTORIOS AEDILI
ETORI LEGATO PROVINC
ASIAE.

Peu satisfait encore de cette transcription, qui ne date que de 1793, je recourus aux ouvrages imprimés, et je trouvai dans Albanis Beaumont (*Descrip. des Alpes*, etc.) une restitution fantastique, qui me plut encore moins. La voici :

C. L· · ·MANL· · ·SEVER
·LECTO IN AMPLISSIMVM
TER QVVAESTORIOS AEDILI CO
ETORI LEGATO DIV VI MO
ASIAE

Tout cela est inscrit sur un monument dont la forme est de l'in-

vention de cet auteur, et qui n'a aucun rapport avec la pierre de notre inscription.

Je ne sais vraiment où Albanis Beaumont est allé chercher la première ligne qu'il donne, car elle ne pouvait se trouver sur la pierre que nous avons, attendu que la première ligne de ma lecture, qui est aussi celle du curé de Voglans, est tout à fait sur le bord, et qu'on voit dans le haut de cette pierre des trous qui ont dû servir à la lier à l'aide de crampons à une autre aujourd'hui perdue. Il en est de même des deux lettres CO qu'Albanis Beaumont a ajoutées à la troisième ligne, et qui n'ont jamais pu s'y trouver, car le mot AEDILI touche les faisceaux dont j'ai parlé. Quant à sa lecture DIV. VI. MO., elle est absurde; la pierre porte très-lisiblement, à la troisième ligne, PROVINC. La dernière lettre est plus petite que les autres et un peu renfoncée, pour faire place à la hache d'un des faisceaux.

Je pense que cette pierre ne provient pas originairement de Voglans (où elle était placée près de l'église et complétement isolée); mais bien de Viviers, localité voisine, qui conserve encore de nombreux débris d'un grand monument. Ce sont pour la plupart d'énormes pierres de taille avec corniches, qui servent aujourd'hui de clôture au cimetière du lieu. On trouve aussi dans cet endroit, qui n'est qu'à une lieue d'Aix, quelques fragments d'inscription de la plus belle époque. J'en citerai particulièrement un qui se trouve encastré dans le mur de l'église, à l'extérieur, et dont les lettres ont 13 centimètres de hauteur. J'en dois la connaissance au curé de l'endroit.

Voici ce fragment :

VMFVOLVE
ROMANOOMN
TALLECTINAM

Vous ne manquerez pas de remarquer le rapport qui existe entre cette inscription et la précédente; dans l'une et dans l'autre il s'agit d'un personnage faisant partie du Sénat, *amplissimum* (*ordinem*). Ne sont-ce pas là deux inscriptions différentes, relatives à un même personnage, et placées sur deux faces distinctes du même monument?

En effet, il est peu probable que le même village ait fourni deux citoyens dignes d'être élevés à la sénatorerie. Pour moi, c'est indubitablement le même individu, auquel ses compatriotes de Viviers,

ou pour mieux dire le pays tout entier des Allobroges, a cru devoir élever ce monument par zèle patriotique, ou peut-être aussi par reconnaissance pour quelque bienfait à nous inconnu. Et ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que la dernière inscription porte que le personnage en question, d'abord nommé chevalier romain, (*equiti*) *romano*, a été fait sénateur comme récompense de ses services, ayant rempli dans son pays toutes les charges locales, *omn(ibus honoribus func)t(o) allect(o) in am(plissimum ordinem)*.

Quoi qu'il en soit, nous voyons que le personnage en l'honneur duquel est la première inscription a également été nommé sénateur, (*adlec*)*to in amplissimum* (*ordinem*), probablement pour le même motif, exprimé dans la ligne précédente, qui nous manque; qu'il a ensuite été mis au nombre des questeurs, *inter quæstorios*; puis qu'il est devenu édile, *ædili*, préteur, (*præ*)*tori*, et enfin légat de la province d'Asie, *legato provinc*(*iæ As*)*iæ*.

Tous ces titres justifient bien l'honneur qui fut fait dans son pays à notre personnage; malheureusement l'essentiel nous manque : le temps n'a pas respecté le nom de l'illustre Allobroge auquel ses concitoyens avaient élevé notre monument. Mais peut-être saurez-vous tirer quelque lumière pour cet objet de la première ligne de la seconde inscription, où je n'ai vu, moi, que des lettres sans valeur : c'est ce que je souhaite vivement pour la gloire de nos compatriotes de l'Isère, qui ont dû prendre une large part à l'érection du monument de Viviers.

Agréez, etc.

AUG. BERNARD.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 1857.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— M. Guyon a fait à l'Académie des sciences une communication intéressante sur des tombeaux qui existent à Djelfa, et signalés par le docteur Reboud qui habite cette localité, située à quatre-vingts lieues d'Alger. Ces tombeaux sont en tous points semblables à ceux qui existaient au cap Acounater, dans les environs d'Alger, et dont l'Académie a eu connaissance dans sa séance du 26 octobre 1846. L'un des tombeaux de Djelfa, mesuré par le docteur Reboud, avec l'aide du sergent du génie Cavalo, a donné les dimensions suivantes: pierre de côté, 2m,20 de longueur sur 1m,16 de largeur, pierre d'une des extrémités ou du fond, 0m,90 de hauteur sur 1m,90 de largeur; pierre de recouvrement, 2m,90 de longueur sur 1m,40 de largeur. Dans un autre de ces tombeaux, on a trouvé des ossements assez bien conservés; à ces ossements étaient mêlés des fragments d'une poterie grossière, à peine cuite, absolument semblable à celle qu'on a trouvée dans les tombeaux du cap Acounater. En avant des tombeaux de Djelfa, est une pierre offrant une rainure dans toute sa longueur, pierre qui rappelle, on ne peut mieux, celles qui ont été signalées en France, et qu'on croit avoir servi à des sacrifices humains. Cette pierre, qui est d'un grès très-dur comme celui des tombeaux, a 2m,55 de longueur, 1m10 de largeur; la rainure a de 12 à 16 centimètres de largeur dans la partie supérieure, elle en a 8 seulement à la partie inférieure. Sa plus grande profondeur est de 12 centimètres. Il est probable que les tombeaux de Djelfa, comme ceux du cap Acounater, ont reçu des Celtes ou Gaulois qui s'étaient établis en Afrique ou qui faisaient partie des légions romaines, qui, comme on le sait, comptaient dans leurs rangs non-seulement des Celtes ou Gaulois, mais encore d'autres Européens de contrées plus septentrionales.

— Dans sa séance du 7 octobre dernier, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, présidée par M. le comte Bludoff, a distribué les prix Ouwaroff offerts aux meilleurs travaux sur l'histoire russe et aux meilleures œuvres de poésie dramatique nationale. Ces prix se divisent en deux classes : les grands prix de 1,500 roubles et les prix ordinaires de 500. Aucune des pièces dramatiques envoyées au concours n'a été jugée digne d'un prix. Un prix ordinaire a été décerné à M. Rawinski, pour son *Histoire de l'imagerie en Russie*, jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

— Les travaux qu'on exécute en ce moment dans la rue Serpenoise, à Metz, pour l'établissement d'un égout, ont fait découvrir, à une profondeur d'environ trois mètres, les ruines d'un monument romain. Au milieu d'une couche épaisse de cendre et de détritus calcinés, on a trouvé des fragments d'entablement, des chapiteaux et d'énormes blocs de pierres travaillés, le tout recouvert de débris de tuiles à rebords. En l'absence de toute inscription, on ne saurait dire ce qu'était ce temple ou palais qui existait sur la grande voie qui traversait Metz dans toute sa longueur, parallèlement au cours de la Moselle et qui reliait Trèves à Reims.

— Parmi les études envoyées cette année par les élèves de Rome, on a surtout remarqué avec la plus grande satisfaction les quinze grands dessins de M. L. Ginain, qui a eu l'heureuse idée de lever les plans du beau théâtre de Taormina en Sicile, en ruines depuis bien des siècles. Deux de ces dessins étaient consacrés à représenter l'état actuel du monument. Six autres de 1 mètre à 1m,50 de long au moins offraient le monument sous divers points, restauré d'après les documents dont l'artiste a pu s'étayer, pour donner une idée complète de ce théâtre sortant des mains de l'habile architecte à qui on en doit l'élégante construction. Tout le monde est d'accord que M. L. Ginain a fait une œuvre consciencieuse, traitée avec un soin et un talent qui laissent peu à désirer.

— Dans la chronique du dernier numéro de la *Revue de l'art chrétien* se trouve insérée une lettre d'un archéologue de Laon adressée au secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, relative aux renseignements que peut fournir l'album de Villard de Honnecourt, sur la cathédrale de Laon et particulièrement sur la main colossale qui était sculptée à la base de la galerie qui unit les deux tours. Dans cette lettre on lit le passage suivant : « Les manuscrits de Gérard de Honnecourt sont enfouis dans les rayons de la Bibliothèque impériale ; ils sont peu connus et consultés seulement et à de très-rares intervalles par quelques architectes. » Ceux de nos lecteurs qui ont lu cette lettre ont dû être surpris de voir la *Revue de l'art chrétien* si mal informée, eux qui connaissent le curieux et important manuscrit de Villard de Honnecourt, depuis l'année 1849, que M. Jules Quicherat en a publié la presque totalité, texte et dessins, avec traduction et éclaircissements, dans la sixième année de la *Revue archéologique*. La lettre publié par la *Revue de l'art chrétien* prouve combien son auteur est peu au courant des publications qui peuvent l'intéresser.

BIBLIOGRAPHIE.

La Divine Comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle par M. Mesnard, membre de l'Institut, premier vice-président du Sénat, président honoraire à la cour de cassation. *Notes*, par M. Léonce Mesnard. *Le Paradis*. Paris, Amyot, 1857, 1 vol. grand in-8°.

Ce troisième volume de la *Divine Comédie* complète l'ouvrage si heureusement entrepris par M. le président Mesnard, nous ajouterons, et si heureusement terminé. A nos yeux, cette dernière circonstance est un mérite réel pour tout ouvrage, dans ce temps-ci où l'on en commence tant qu'on ne finit pas; nos bibliothèques incomplètes en rendent un déplorable témoignage : pour ma part, j'ai sous les yeux trois grands in-4° de haute érudition et sept à huit grands in-8° de haute politique, qui, vraisemblablement, n'étaient pas nés viables puisqu'ils n'ont point vécu; l'enthousiasme et les séduisants calculs de leurs auteurs s'étant évanouis devant la sévère immobilité du public à l'apparition de ces chefs-d'œuvre en espérance ; l'haleine ou la prévoyance a fait défaut?

L'illustre écrivain du nouveau Dante français a su se préserver de tels accidents; il n'a laissé commencer le travail matériel que lorsque l'œuvre intellectuelle de l'auteur était accomplie, mûrie et vingt fois revisée. Les trois volumes qui la composent se sont, en effet, succédé d'année en année, sans autres délais que ceux qu'exigeaient la fidèle correction du texte italien, l'attentive révision de la version française, et l'abondance des notes qui sont aussi un autre ouvrage par leur étendue et leur piquante variété.

Le Paradis est le sujet du nouveau volume que nous annonçons; c'est la troisième partie de l'immortelle trilogie du Dante. Pour être la dernière à traduire, et malgré l'habitude de l'esprit et de la diction du Dante, que la version des deux premières a pu donner à l'écrivain français, la difficulté de réussir n'en était pas réellement moins grande, car il ne suffit pas de posséder, même complétement, la connaissance d'un idiome étranger pour réussir à bien traduire également des textes en cet idiome traitant de sujets appartenant à des sciences différentes, et il faut, pour ne pas échouer, posséder aussi toutes ces sciences. Or, il y a dans les trois

poëmes du Dante des qualités si spéciales à chacun d'eux : dans l'Enfer tant de douleurs à perpétuité, dans le Purgatoire tant de châtiments à temps soulagés par l'espérance, et dans le Paradis, tant de douces amours et d'éternelles béatitudes, que le même esprit, le même caractère, les mêmes aptitudes littéraires semblent ne pas suffire (cependant ils y ont suffi dans M. Mesnard) à la diversité des idées et des situations que l'auteur a accumulées dans son ouvrage, promenant sa pensée sur toutes les vertus, sur tous les vices et sur toutes les erreurs de l'humanité; châtiant de sa verve souveraine les rois et les pontifes, avertissant les faibles, humiliant les forts, exaltant les mérites qui honorent les hommes et que Dieu récompense, et montrant partout, sur le chemin du ciel, la foi simple et sincère du Christ comme un titre imprescriptible à la miséricorde divine!

Le Dante vivait durant le XIIIe siècle; cette époque fut celle des ardents disputeurs, car alors aussi on voulut tout expliquer, et l'on donna des noms aux choses mêmes que l'intelligence de l'homme n'est point appelée à connaître; on disputa donc sur ces mots, quoique ces disputes passionnées ne pussent produire que des diversités d'interprétations, réduites, de leur nature, à ne rien expliquer; et le Dante était savant aussi dans cette vaste science. Son *Paradis* en rappelle souvent les manifestations; trop fécondes productions de la turbulence des écoles ou du zèle infatigable des cloîtres! A ce sujet, le Dante se montre dans ce livre très-savant théologien, et il impose ainsi à son interprète l'obligation de l'être aussi, mais à la manière dont l'étaient, d'abord, les plus doctes Pères de l'Eglise, et ensuite comme le furent après eux les plus tenaces disputeurs dans la théologie scolastique. Quelquefois des traditions pieuses et populaires viennent s'ajouter à cet amas confus de *décisions* alors, d'opinions seulement curieuses aujourd'hui; et M. le président Mesnard s'est trouvé d'avance à la hauteur de cette tâche si difficile d'interprétation. Ses vastes études de l'histoire des opinions humaines l'avaient préparé à l'intelligence parfaite du siècle du Dante, à celle des systèmes antérieurs ou contemporains, condition, ce nous semble, essentielle pour réussir, comme l'a fait le nouveau traducteur, dans cette élégante et fidèle interprétation du *Paradis* du Dante, où la physique dans l'enfance, la métaphysique et la théologie dans leur jeunesse (et leurs incessantes agitations) font presque oublier à l'auteur et au lecteur notre monde matériel, et jusqu'à la belle et bienheureuse Béatrix, immortelle par les chants du poëte qui l'aima.

Il revit dans toute la splendeur de sa gloire céleste « ce soleil qui jadis embrasa son cœur d'amour et lui montra le doux aspect de la vérité. (Chant IIIe.) A la première apparition des célestes sphères, le poëte hésitait craintif; Béatrix secourut ses esprits trop émus et lui dit :

« Tes fausses imaginations émoussent ton intelligence et tu ne vois pas ce que très-bien tu verrais si tu t'en dégageais.

« Bien à tort tu te crois encore sur la terre; la foudre est plus lente à descendre du lieu où elle se forme, que toi à monter jusqu'à elle. »

Si cette brève et souriante parole me délivra d'un premier doute, je me trouvai bientôt encore plus enlacé dans un autre.

« Je me reposais avec joie, lui dis-je, de mon grand étonnement, mais à présent j'admire comment j'ai pu dépasser des corps si légers. »

Et alors, après un soupir plein de tendresse et de l'air d'une mère tout émue du délire de son fils, elle tourna les yeux sur moi et commença :

« Toutes choses sont unies dans un ordre déterminé, et de cet ordre naît la forme qui fait l'univers à l'image de Dieu. Ici, aux créatures supérieures apparaît la trace de l'éternelle puissance à laquelle tend, comme à sa fin, cet ordre déjà produit. »

Suit l'exposé du système des mondes et des êtres tel que le Dante l'annonce par la bouche de sa *douce conductrice*, et de sphère en sphère la narration de leur parcours remplit les onze douzièmes du texte du poëme; alors Béatrix quitte le poëte :

« Déjà ma vue avait embrassé le Paradis tout entier dans sa forme générale, sans se fixer sur aucune de ses parties, lorsque je me retournai vers ma dame, enflammé d'un nouveau désir de l'interroger sur des points qui tenaient mon esprit en suspens.

« Je m'attendais à une chose, une autre répondit à mon attente; je m'imaginais voir Béatrix, et je vis un vieillard vêtu comme la troupe glorieuse. Dans ses yeux et sur ses joues s'épanchait une bonté souriante; c'était l'attitude vénérable qui convient à un tendre père.

« Où est-elle? » A ces mots qui m'échappèrent, il répondit : « Béatrix m'a fait venir de ma place pour mettre fin à ton désir; regarde là-haut, au troisième cercle à partir du degré le plus élevé tu la reverras sur le trône que lui ont valu ses mérites.

« Sans lui répondre, je levai les yeux, et je la vis, se faisant une

couronne du reflet des rayons éternels. Son image descendait jusqu'à moi sans être altérée par la distance.

« O dame, en qui se fortifie mon espérance et qui as daigné, pour mon salut, laisser en enfer la trace de tes pas ! Si j'ai pu voir tant de choses, c'est grâce à ton pouvoir, c'est par la vertu de ta bonté. Esclave que j'étais, tu m'as mené à la liberté par toutes les voies, par tous les moyens en ta puissance.

« Conserve-moi ta munificence, et qu'ainsi mon âme, que tu as rendue pure, te soit chère quand elle échappera aux liens du corps.

« Ainsi je parlai, et tout éloignée qu'elle semblait, Béatrix sourit, me regarda, puis se retourna vers la fontaine éternelle. » (Chant XXXIe.)

C'est ainsi que le poëte se sépara de son immortelle bien-aimée; conduit, « pour parvenir au plein achèvement de son voyage, » par saint Bernard, choisi par Béatrix, comme elle avait envoyé Virgile pour écarter les obstacles du commencement.

Le poëme finit avec le trente-troisième chant, et dans aucune de ses parties ne font défaut l'exactitude de la version, la pureté et la convenance du style, ni sa richesse savamment déguisée au bénéfice de l'attention soutenue du lecteur. Qu'on loue ou non ce beau travail en quelques pays privilégiés de la république des lettres, il restera, au jugement du public éclairé, comme une des belles productions, à la fois savantes et littéraires, de notre siècle et de notre langue.

On donnera la même approbation aux notes et aux commentaires que M. Léonce Mesnard a réunis au travail de son père (100 pages). L'érudition déployée par le jeune auteur est immense, et, le dirais-je, c'est avec peine que j'en ai mesuré, apprécié l'étendue et la variété. Toutes les subtilités religieuses ou métaphysiques du poëme et de son siècle y sont examinées, expliquées, au prix sans doute des plus attentives élucubrations sur les rêveries, les ignorances, les traditions mystiques, les oiseuses divinations de tant d'esprits puissants peut-être, mais pour qui la lumière de la critique et de la méthode ne s'était pas encore faite. Pour eux, sans doute, la charité littéraire peut dire, avec Leibnitz dans un autre sens : *facienti quod in se est, non denegatur gratia necessaria* (1); mais on n'est pas obligé de se saturer de leurs *opuscules* en plusieurs volumes in-folio ; si ce n'est pour l'étude de l'histoire des opinions

(1) Note 3e du XIXe chant.

et des erreurs humaines. M. Léonce Mesnard, qui sait tant de bonnes choses, ses notes en rendent aussi d'amples témoignages, et qui les décrit d'un style à la fois élégant et résolu, n'y reviendra plus, le *Paradis* du Dante étant largement et utilement commenté par lui une fois pour toutes.

Honorons hautement cette touchante association de la science si variée du père et du fils, qui réussissent, en commun, à une parfaite transmission, dans notre langue, du chef-d'œuvre d'un autre noble idiome de la même famille; honorons aussi ce retour aux plus beaux jours de la magistrature française, de laquelle sortaient aussi les plus érudits et les plus savants littérateurs : Pithou, Valbonnais, Bouhier, Fontette, et tant d'autres du même mérite, auront donc des successeurs.

L'étude philosophique de la jurisprudence renferme aussi l'étude de l'homme, de ses œuvres si diverses, et leur époque en explique parfois le véritable esprit. F. J. CHAMPOLLION FIGEAC.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Fondation d'Hesdinfert. Conseils politiques adressés à la princesse Marie, régente des Pays-Bas pour Charles-Quint, sur les moyens d'accroître en peu de temps la population d'Hesdinfert (nouvel Hesdin, bâti en 1554, par Philibert, duc de Savoie, généralissime de l'armée impériale dans les Pays-Bas) « et le mettre en tel estat et ordre que peut mériter le nom de ville et chef-lieu de bailliage. » (Extrait des mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.) In-8° de XVI et 34 p. Imp. de Fleury-Lemaire, à Saint-Omer. 1857. Paris, A. Leleux, prix 10 fr.

Ce curieux document, qui existe dans la collection des manuscrits de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, vient d'être publié pour la première fois par M. A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut; il renferme des principes généraux que pourront mettre à profit tous ceux qui s'occupent de colonisation. M. Vincent a fait précéder ce document d'une introduction, dans laquelle il trace rapidement l'histoire de sa ville natale, ses péripéties, son état actuel; et il a, de

plus, enrichie la publication de la Société de deux charmantes planches obtenues par le procédé héliographique de M. Nègre, que l'on trouvera dans sa brochure. L'une : la vue générale de Hesdin, est la copie d'un dessin à la plume qui paraît avoir été fait sous la minorité de Louis XV; l'autre est une réduction du plan primitif de la ville.

Les vœux des Hurons et des Abnaquis à Notre-Dame de Chartres, publiés pour la première fois d'après les manuscrits des archives d'Eure-et-Loir, avec les lettres des missionnaires catholiques au Canada, précédés d'une introduction et de notes par M. Doublet de Boisthibault, in-12, de 82 pages, accompagnées d'une planche en chromo-lithographie. Chartres, Noury-Coquard, 1857; prix 4 fr. 50.

M. De Boisthibault a recueilli les curieux documents qu'il publie aujourd'hui dans une liasse des archives du département d'Eure-et-Loir. Ce sont les lettres qui accompagnaient les dons faits à Notre-Dame de Chartres, en 1678, par les Hurons, et en 1695 par les Abnaquis nouvellement instruits de la religion chrétienne. Quelques-unes de ces lettres font connaître les mœurs primitives des sauvages du Canada. On doit des remercîments au savant historien de Chartres pour avoir tiré de l'oubli, dans lequel ils seraient sans doute restés éternellement, ces précieux documents historiques.

Réponse à une lettre de M. Rossignol, membre de l'Institut, insérée dans la Revue archéologique, par Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus, in-4°, extrait des mélanges d'épigraphie ancienne. Paris, imp. Remquet. 1857.

L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté, réfutation de tous les mémoires pour Alise, par M. Jules Quicherat, in-8°. 1857. Paris, Hachette et Ce, éditeurs.

Une médaille gauloise inédite, lettre de M. Chaudruc de Crazannes à M. Lelewel, extrait de la Revue de la Numismatique belge. in-8°.

Portefeuille archéologique de la haute et de la basse Champagne, publié et dessiné par M. A Gaussen, 32e, 33e livraisons. In-4°. Paris, V. Didron.

Les planches contenues dans ces livraisons représentent : un parement de pupitre à l'église de Lentilles; une mosaïque conservée dans

la cathédrale de Reims ; le suaire de saint Bernard, provenant de l'ancienne abbaye de Clairvaux. Ces planches, exécutées avec le plus grand soin en chromo-lithographie, donnent une idée parfaite des objets qu'elles représentent.

Articles de M. J. B. Biot, extrait du Journal des Savants, cahiers d'avril à septembre 1857, publiés à propos des nouvelles recherches sur l'année des anciens Egyptiens de M. Henri Brugsch, in-4°.

Dans ce travail, le savant académicien a voulu défendre et maintenir la découverte fondamentale de Champollion, relativement à la notation figurée de l'année vague égyptienne, telle que ce savant l'a complétement recomposée, et dissiper les doutes que les égyptologues étrangers au calcul astronomique pourraient concevoir sur ce précieux travail par suite des opinions contraires que M. Brugsh a récemment émises à ce sujet.

Revue de l'Art Chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé J. Corblet, cahiers de septembre et octobre. In-8°. Paris, Pringuet.

Les deux cahiers que nous annonçons renferment les articles suivants : lettres archéologiques sur l'Auvergne, par M. Dominique Branche; l'Art chrétien primitif, par M. Grimouard de Saint-Laurent; l'abbaye de Saint-Benoist d'Origny, par M. Ch. Gomart; un pastiche de style ogival à Paris, église Sainte-Clotilde, par M. A. Blanchot; coup-d'œil sur les travaux de construction ou de restauration en style du moyen âge, exécutés en Belgique depuis 1830, par M. Schayes. Epigraphie et iconographie des Catacombes de Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault.

La Presse algérienne, journal hebdomaire. Colonisation, civilisation, agriculture, commerce, industrie, géographie, histoire, mœurs. Prix de l'abonnement, pour la France et l'Algérie, 12 francs par an. On s'abonne à Paris, au bureau du journal, rue de l'Ecole-de-Médecine, 20.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SIXIÈME ARTICLE (1).

VII. ENDIGUEMENT (2) DES EAUX. — EAUX. — MARAIS SALANTS. — SOURCES. — FONTAINES. — PUITS. — RUISSEAUX. — ÉTANGS. — RIVIÈRES. — DROIT DE PÊCHE.

Cette partie de nos recherches relatives aux travaux de construction faits en France, pendant la domination de la troisième race de nos rois, aura principalement pour objet de rappeler les nombreuses entreprises auxquelles donnèrent lieu les cours d'eau, qui, tout en étant une cause de prospérité pour l'agriculture dans de certaines contrées, produisirent néanmoins de dangereuses éventualités pour les populations. Afin de rendre le travail qui nous occupe aussi complet que possible, nous avons dû rappeler aussi les actes relatifs au droit de propriété des eaux. En effet, les marais salants étaient alors, comme ils le sont encore de nos jours, une possession particulière, s'aliénant selon certains droits, et rien n'étonne dans cet usage qui est constaté pas de nombreuses chartes. En décembre 991, l'abbaye de Noaillé reçoit en présent quelques marais salants de l'Aunis. En 999, ce sont d'autres marais que l'on trouve mentionnés dans divers actes recueillis par Moreau, dans sa *Collection de chartes et diplômes* conservée aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. L'abbaye de Saint-Jean-d'Angély eut également, en mars 1017, sa part de marais salants; et, en 1023, c'était Saint-

(1) Voy. le premier article de M. Aimé Champollion, XII[e] année, p. 458; le second, p. 618; le troisième, XIII[e] année, p. 12; le quatrième, p. 381; le cinquième XIV[e] année, p. 25.

(2) Nous nous servons de ce terme que nous trouvons employé dans plusieurs ouvrages relatifs aux travaux de construction, tout en reconnaissant que le Dictionnaire de l'Académie ne l'a pas admis.

Cyprien de Poitiers, qui recevait ceux *de Campanis*, de la Rochelle et du port d'Esnande. On donnait aussi des chaudières pour faire du sel, comme on le voit par une charte de Renaud, comte de Bourgogne, datée de l'an 1037 et promulguée en faveur de l'abbaye de Flavigny (1). Par le mot de chaudière, on désignait également une quantité de sel, ou le droit afférant, soumis ou constitué en redevance annuelle. Ces divers usages relatifs aux marais salants se perpétuèrent jusqu'au XIVe siècle.

Il en était de même pour les rivières, les sources d'eau, les ruisseaux; toutes les eaux en général appartenaient au seigneur terrien. Elles étaient cédées à titre gratuit ou onéreux; et il était nécessaire d'obtenir cette propriété du seigneur d'Église ou d'épée avant d'en faire aucune usage direct ou indirect (2).

Mentionnons d'abord les eaux sans désignation spéciale : ainsi celles qui furent données, en 1020, au monastère de Saint-Sépulcre de Chauvigny, étaient indépendantes d'un petit ruisseau du voisinage de l'abbaye, qui est aussi désigné (rivulum) dans l'acte de donation.

Les eaux qui dépendaient d'un alleu paraissent avoir suivi le sort de l'alleu lui-même, à moins de réserve spéciale de la part du propriétaire (3). Cet usage était constant, on doit le croire du moins par la précaution que prenait l'acquéreur de l'alleu, ou celui auquel on le donnait, de stipuler que les eaux étaient comprises dans le don ou la vente de l'alleu. Il en est ainsi dans la charte de l'an 1022, qui contient une donation en faveur du monastère de Saint-Michel de Cusa. (Chartes et diplômes, t. XX, f° 45.)

D'autres chartes parlent simplement de cours d'eau (decursum aquæ), donnés par des seigneurs à des abbayes. De ce nombre fut

(1) Les documents que nous venons de citer font partie de la Collection des chartes et diplômes, boîtes 12, 15, 16 et 20 (Bibliothèque impériale), et t. XX, f° 63.

(2) On trouve dans le *Cartulaire de saint Bertin* les actes suivants, l'un de l'année 1093 et l'autre de 1171 : « *Aquam* preterea *Mere* dictam, copia piscium affluentem antiquorum largitate, fratrum usibus delegatam, sed a quodam piscatore, sub obtentu falsi juris, tunc temporis injuste possessam, post multas litigiosas placiti controversias, tandem procerum terre decreto, in presentia Roberti comitis Flandrie senioris, ecclesie huic restituit; invasoremque anathematis vinculo tam graviter religavit, ut nunquam postea inde loqui audivit » (p. 207).— « Qualiter Willelmus castellanus sancti Audomari, recognovit se, coram Philippo comite Flandrie, injuste calumpniari *paludem* de Ondemonstre et piscationent in Mera » (p. 338) —Voy. aussi deux autres transactions relatives au même sujet, portant les dates des années 1180 et 1186, p. 358 et 367 et Miræus, *Op. diplom.* I, p. 423.

(3) Collection de chartes et diplômes, t. XIX, f° 222.

le chevalier Gouaszo, qui, en 1061, donna au prieuré de Croth, dans le territoire d'Évreux, les cours d'eau (1).

En d'autres circonstances, des seigneurs, comme le comte de Flandre, donnaient la moitié ou la totalité des eaux de tel alleu, ainsi qu'on le voit par une charte de l'année 1063 (2). Enfin nous ajouterons à cette série de chartes portant aliénation d'eaux en général, la mention des pièces suivantes dans l'ordre chronologique :

1142. — Foulques III, comte d'Anjou, donne à l'abbaye de Villeloup, diocèse de Tours, les eaux « *de Chimileio.* » (Coll. ms. de du Chesne, t. XXII, f° 435).

1144. — Walterus Oisuns miles monasterio S. Quintini confert quandam aquam quam tenebat in feodum a nepote suo (Table chronologique des Diplômes par Brequigny, t. III, p. 88).

1168. — Le comte de Bar afferme l'eau de la rivière d'Hermançon à l'abbaye de Pontigny (3) ; confirmation de cet acte en 1188 (Coll. du Chesne, t. LXXVI, f° 110. — Voy. un autre donat., même coll., t. LXXII, f° 62).

1182. — Accord au sujet d'un cours d'eau et donation qui en fut faite à un abbaye (4).

Dès le XIIIe siècle, des coutumes relatives aux eaux en général avaient été rédigées dans les différentes provinces de France : elles formaient un code complet sur cette matière, et nous devons particulièrement citer « les coutumes de la vicomté de l'eau de Rouen, » qui nous ont été conservées par deux beaux manuscrits de la Bibliothèque impériale, n°s 10391-13 et 10391-14. Les assises de Senlis de l'année 1220, relatives au cours de l'Oise; les rôles des jugements de l'île d'Oleron, touchant le fait de la navigation, en l'année 1266 (5); enfin, une sentence rendue à Paris, en l'année 1268, citée par Félibien (6), complètent les données qui se rapportent à la jurisprudence des eaux. Mais le texte de ces documents

(1) Même Collection de chartes et diplômes, t. XXVII, f° 163.

(2) *Gallia christiana*, t. V, intr., p. 290.

(3) Dans la Collection des chartres et diplômes (t. LXXVII, f° 17) se trouve un acte de l'année 1170 relatif à un cours d'eau que les abbés d'Anchin avaient besoin de faire passer sur une terre de l'abbaye des dames chanoinesses de Maubeuge, pour l'amener jusqu'à leur maison couventuelle.

(4) Collection ms. de de Camps, t. XXVII, fol. 31. — En 1212, l'évêque de Paris concède six toises de l'eau de la Seine à prendre sur le Petit-Pont, avec faculté de construire une maison dans le voisinage, moyennant un cens de 30 sols (*Cart. de l'église de Paris*, I, p. 142.)

(5) D. Morice, preuves de l'*Histoire de Bretagne*, I, p. 786.

(6) *Histoire de Paris*, t. I, preuves, p. CII.

mentionne plutôt les droits à acquitter pour se servir des eaux et la législation qui les régissait, que les travaux mêmes exécutés pour contenir ces eaux. Avant de nous occuper des constructions qui furent faites dans ce but, nous citerons encore diverses chartes relatives à des eaux en général.

1206. — Bail d'un cours d'eau à Vermanton pour XXVIII sous de cens annuel (Coll. du Chesne, t. LXXII, f° 64).

1229. — Le comte de Champagne cède à Giles de Monthiers, le droit de prise d'eau et de pêche, sa vie durant. (Coll. ms. de Colbert, t. LXIII, f° 273).

1235. — Thibaut, comte de Champagne, permet au prieur *de Herbicia*, de faire descendre un cours d'eau qui lui appartenait dans le fossé du prieuré. (Coll. Colbert, t. LVI, f° 82).

1264. — Garins, écuyers, vend, moyennant soixante-dix livres, au monastère de la Chapelle-aux-Planches, la rivière de Voire, depuis Boulancourt jusqu'à la Chapelle-aux-Planches, 1265. — Enguerran, sire de Coucy, règle une concession d'eau pour un moulin; Thibaut de Beaumont et l'abbé de Chaalis font une transaction analogue. 1271. — Vente du territoire de Nidoleras, avec les eaux. 1273. — Charte de Jean, châtelain de Lille, relative à la conservation des eaux appartenant au moulin de Los, 1282. — Acte duquel il résulte que les procès relatifs au cours des eaux ressortissaient de la justice de la commune de Corbie (1).

Les eaux en général étaient donc une propriété qui changeait de maître à mesure qu'elle changeait de fief. Chaque seigueur, à moins de conventions spéciales, pouvait vendre l'eau qui passait sur sa terre, la louer, mais non la détourner, car alors commençait la réclamation du seigneur voisin co-intéressé. Nous allons donc examiner les transactions plus spécialement relatives à l'exécution des travaux pour la direction à donner aux eaux, après avoir rappelé quelques notions concernant les eaux qui servent aux usages habituels.

Sources. Fontaines. Puits. — La première donation que nous avons recueillie est de l'année 1054 : elle est mentionnée, sans clause spéciale, dans la charte d'Ermessinde, comtesse de Barcelone, qui désigne des sources d'eau au nombre des choses qu'elle lègue dès cette époque (2). Les abbayes reçurent des dons nombreux analogues et purement gratuits, sauf l'obligation du donataire de prier pour le salut ou le repos de l'âme du donateur, ou bien encore,

(1) Collection des chartes et diplômes, t. CLXXXVII, fol. 93; t. CLXXXIX, fol. 90; t. CXCV, à sa date; t. CXCVII.

(2) Collection de chartes et diplômes, t. XXV, fol. 131.

comme le fit le comte de Toulouse, en 1077, pour la rémission de ses péchés et à condition de faire, à perpétuité, un anniversaire pour son père et sa mère : souvent des objets d'une plus grande valeur matérielle complétaient alors cette fondation d'anniversaires (1). Toutefois, en 1082, une citerne fut donnée à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, mais sans aucune clause spéciale (2). Il en est de même de la donation faite par l'évêque de Toulouse, en 1111, à l'abbaye de Conques : il n'y est question que des *fontes decurrentes per circuitum* (3). En 1196, la charte de Gaucher de Salins, moyennant une concession peu importante faite aux abbés de Rosières, mettait à leur charge l'entretien du puits du village (4), et le roi de France, par lettres patentes de l'année 1231, permit de lever un impôt destiné à l'entretien des puits et fontaines de la ville de Laon (Voy. *Ordonn.*, t. II). En 1234, Pons de Gorde donna à l'abbaye de Rocamadour, son château et les eaux et fontaines qui en dépendaient (*Doat*, 125, fol. 240).

Le premier acte de concession de fontaine qui, à notre connaissance, présente quelque intérêt, date de l'année 1247 : c'est une transaction entre les consuls de Béziers et deux habitants de cette ville, qui promettent de laisser couler l'eau de leur fontaine dans la ville, à condition que les consuls feront construire un *griffou* au milieu de la place et établiront des réservoirs spacieux pour recevoir l'eau; que la fontaine s'élèvera au-dessus du réservoir, qu'elle sera couverte et par-dessus le réservoir sera bâti une maison destinée au gardien de la fontaine, laquelle maison aura deux cannes de hauteur. Les consuls devaient amener les eaux à cette fontaine à leurs frais et dépens, et en indemnisant les propriétaires dont on traversera les terres. Les consuls s'engageaient à protéger et à défendre l'aqueduc des eaux. En cas d'incendie, tout homme pouvait prendre de l'eau à cette fontaine; tout homme ou femme de la ville pouvait y boire, se laver les mains et le visage gratis, mais il ne leur était pas permis d'emporter de l'eau. Les juifs et les lépreux étaient seuls exceptés de cette première catégorie de faveurs. Le bailli et les officiers municipaux en usaient à titre gratuit (5). Telles

(1) Collection ms. de Doat, t. CXXVIII, fol. 129.
(2) Collection de chartes et diplômes, t. XXXIII.
(3) Collection de Doat. t. CXLIII, fol. 284.
(4) *Histoire des sires de Salins*, preuves, p. 86.—Voy. aussi un document de l'année 1169 dans la collection du Chesne, t. IV, fol. 338; *Table des chartes* de Brequigny, t. VI, p. 232, charta Guillelmi de Pyano; et D. Bouchet, *Histoire de la maison de Coligny*, p. 64.
(5) Collection Doat, t. LX, fol. 17.

furent les conditions imposées pour la création d'une fontaine au XIII[e] siècle. A cette époque aussi, un certain droit désigné dans les chartes de saint Louis sous le nom de *Chevestragium*, était perçu par le *scutifer* du roi, vers l'année 1256 (*Breq. table* VI, 292). Dans les villes *Batelrech*, les puits, au dire de Beaumanoir, étaient entretenus à frais communs (1). La comtesse de Flandre donna aussi, en aumône et pour le salut de son âme, au monastère de Vicogne, en 1257, la fontaine de Saint-Martin, située sur le territoire d'Aubri en Ostrevent (2). C'était une grande difficulté pour les monastères de pouvoir amener de l'eau potable jusqu'à leur maison conventuelle, et on leur imposait quelquefois de dures conditions pour obtenir ces concessions de première nécessité. Au mois de juillet 1260 et après de nombreuses doléances du prieur des frères Prêcheurs de Figeac, sur ce qu'il n'avait ni fontaine, ni puits, ni eau potable dans le cloître, il lui fut accordé, par les prudhommes et le consul, la permission de prendre de l'eau aux fontaines de la ville, qui étaient au delà du pont, et de la conduire par un aqueduc jusqu'à leur monastère. Mais on leur imposa des conditions assez rigoureuses, consignées dans un acte dont l'étendue ne nous permet pas de le reproduire ici, et nous renvoyons au texte de la collection Doat, t. CXXV, fol. 185.

Les franchises de cette même ville de Figeac, datées de 1310, maintinrent les consuls dans le droit de surveiller les fontaines et les puits de la ville. Il en fut de même à Laon en 1331 (3). Mais les habitants de Montreuil-aux-Pêches s'exemptèrent du droit de prise (4), en 1360, à la condition de conduire à leurs frais l'eau de leur fontaine au château de Vincennes (5). C'était donc un échange de servitude de la part des habitants, mais le voisinage de Vincennes, qui était alors une résidence royale, devait rendre le droit de prise très-onéreux pour le villageois. Ils durent donc préférer une corvée déterminée à une autre qui pouvait s'accroître sans fin.

Si l'on ne pouvait pas s'emparer d'une source d'eau, il n'était pas non plus, pour la même raison, permis de visiter une source appartenant à un seigneur, mais située sur la terre du seigneur voisin,

(1) *Coutumes du Beauvoisis*, par Beaumanoir, édition de M. le comte Beugnot, t. I, p. 317.—Voy. aussi un document de l'année 1259, Collection du Chesne, t. IV, fol 336.

(2) Collection de chartes, t. CXLXXX.

(3) Collection de chartes et diplômes, boîte 258.

(4) Nous reviendrons sur ce droit singulier en parlant des châteaux.

(5) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 204.

ou la traversant : il fallait son autorisation préalable pour y faire aussi des réparations. C'est ce que nous apprend un acte du 22 novembre 1339, duquel il résulte que les sources de la rivière de Brennes (1), appartenant à l'évêque d'Arras, étaient complétement enterrées et qu'il y avait grande nécessité d'en nettoyer et d'en relever les fossés, de réparer les écluses de la pointe de Seure, de redresser les claies et les pilotis et les hausser de terre pour les défendre contre les *esclavasses;* mais que l'évêque ne pouvait faire tous ces travaux sans la licence de l'abbé de Saint-Vaast. Il fit donc demander cette autorisation à l'abbé, qui s'empressa de l'accorder, à la condition toutefois que la terre qui serait enlevée desdites sources, rejetée et mise sous leurs écluses, serait transportée et étendue de manière à ne pouvoir faire dommage à l'herbage de l'abbaye (2).

Quant aux fontaines publiques des villes, elles étaient classées, pour leur entretien, dans la catégorie des ouvrages d'utilité commune. Les monastères contribuèrent pour leur part à l'entretien de ces fontaines (3). Des inspecteurs étaient préposés pour veiller à leur conservation et à leur entretien (4). On autorisait quelquefois des particuliers à tirer des filets d'eau avec des conduits et tuyaux qui menaient l'eau aux principales fontaines d'une ville; mais il arriva, par suite d'abus, comme à Paris, par exemple, que les fontaines publiques n'avaient presque plus d'eau; le roi prescrivit alors de supprimer tous ces prêts d'eau particuliers et donna lui-même l'exemple, en commençant les suppressions par ceux de son hôtel et des hôtels des princes du sang (5). Enfin, pour terminer cette partie de notre travail, nous mentionnerons un acte de l'année 1377, duquel il résulte que le roi Charles V fit *prendre* les eaux nécessaires à son château de Beauté-sur-Marne à *Fontenay;* qu'il fit placer les conduits dans les vignes et dans les prés des habitants, et qu'il mit, de plus, à la charge de ces villageois le nettoiement de cette fontaine et l'entretien des conduits, en vertu aussi du droit de prise pour les châteaux royaux (6). Cependant le roi, voulant modérer cet impôt qui était fort onéreux, fit remise

(1) La Brennes, située sur l'emplacement de l'ancienne citadelle, passait alors sur les terrains des casernes et des promenades publiques.

(2) Collection de chartes et diplômes, boîte 261.

(3) Voy. la transaction des consuls de Béziers avec le chapitre de Saint-Nazaire, en l'année 1359 4 juin, Collection Doat.

(4) Comme à Marvejols, en 1366, *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 676.

(5) *Ordonnance des rois de France*, t. VII, p. 510, relative aux fontaines des Innocents, de Maubué et des Halles de Paris.

(6) *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 311.

aux habitants de Fontenay de ce même droit de prise pour les châteaux du roi et des princes, ainsi que des prises qui se levaient pour la chasse au loup, mais à la condition que les hommes de Fontenay entretiendraient la fontaine dont nous venons de parler et ses conduits.

Nous n'avons pas voulu ajouter à ce chapitre, les traditions fabuleuses, qui se rapportent aux sources d'eau (1) et les cérémonies superstitieuses qui se pratiquaient autour des fontaines; il aurait fallu emprunter de nombreuses citations aux romans de la Table-Ronde, le Lancelot du Lac et le Perceforêt surtout en contiennent de merveilleuses. Le savant historien Foncemagne, dans ses recherches sur la troisième race de nos rois, a recueilli aussi les superstitions relatives aux fontaines.

Souvent ces fontaines publiques devenaient des monuments d'une rare élégance › on en connaît encore de nos jours qui remontent aux XII[e] et XIII[e] siècles. M. Guénebaud, dans son *Dictionnaire d'Iconographique du moyen-âge*, cite les ouvrages imprimés qui ont reproduit ces belles fontaines et les bas-reliefs qui ornaient les puits publics.

Étangs. — Il était défendu de créer des étangs sans consentement du seigneur voisin, qui pouvait avoir un intérêt dans la propriété des eaux traversant aussi sa seigneurie. Le sire de Beaufort fit un étang, en l'année 1212, pour lui et pour sa gent, au lieu dit la Hore et y construisit une maison ; mais il eut immédiatement des discussions avec les religieux de la Chapelle, ses plus proches voisins (2). En 1254, Henri de Vergis traita avec les religieux de Saint-Bénigne de Dijon qui venaient de faire un étang, et abandonna, moyennant indemnité, tous ses droits sur les terres et les prés qu'ils avaient compris dans leur étang (3); et en 1286-87, Thibaut, comte de Bar, reconnut, par acte authentique, qu'il ne pouvait pas faire un étang entre les bois de Nonsart et ceux de Longanawe, sans la permission des religieux de Saint-Michel, et les religieux sans l'autorisation du comte; et il fut statué que si l'on faisait un étang, il

(1) De nombreux monuments représentant des sources d'eau sortant de terre à la prière d'un saint, subsistent encore de nos jours. Voy. le *Dictionnaire d'iconographie du moyen âge*, par M. Guénebaud, au mot *Eau*.

(2) On lit dans ce document : « Et nous, pour l'aisance de nostre dit étang, tant pour la paille dou dit com pour l'aisance de la maison que nous avons faite sur ledit étang. » (Collect. de chartes et diplômes, boîte 251.)

(3) Du Chesne, *Histoire généalogique de Vergis*, preuv., p. 194.

(4) Collection de chartes et diplômes, boîte 235.

appartiendrait par moitié à tous les deux; ni l'une, ni l'autre des parties contractantes ne pouvait agrandir l'étang sans le consentement du co-intéressé.

Au XIVe siècle, les étangs furent placés dans la juridiction des sénéchaux et des baillis; ces officiers veillaient donc à leur entretien, et les profits de ceux du roi étaient portés dans leurs comptes de recette (1). Il en était ainsi en Guienne, en Languedoc, dans l'île de France, etc. (2). Mais en Auvergne, chaque seigneur devait acquitter un droit de vente, lorsqu'on pêchait son étang. Il paraît que celui de Lattes, en Languedoc, qui appartenait au roi, pouvait porter des bateaux chargés, puisqu'une ordonnance du lieutenant du roi Jean dans cette province, permettait, en 1363, aux marchands, de transporter leurs marchandises sur cet étang pour les charger ensuite pour Montpellier (3).

Nous n'avons pas cru devoir rattacher à la question des étangs (4), celle des tourbières, propriété qui fut aussi vivement contestée sous les règnes des rois de la troisième race; mais les travaux que ces tourbières occasionnèrent étaient faits dans un intérêt de simple exploitation; nous ne nous en sommes donc nullement occupés.

Rivières. — Elles étaient classées d'après le *Coutumier général* (t. II), ainsi qu'il suit : 1° Rivières royales, celles qui portaient grands navires, comme Seine, Oise, Somme, Escaut, etc. (5). 2°. Rivières marchandes, sur lesquelles les bateaux chargés de marchandises naviguaient sûrement et facilement. 3° Moyennes rivières, elles devaient avoir au moins quatorze pieds de large, à compter des sept du milieu de la rivière. 4° Enfin, les petites rivières de sept pieds de large. Si nous en croyons les romans du Rou de Philippe Mousk, et le Partenopex de Blois, les rois de France avaient fait comprendre dans l'éducation de leurs enfants de *savoir aller en rivière*. On avait cru d'abord que ce point de l'éducation royale se rapportait à la connaissance de la navigation sur l'eau douce; mais comme plusieurs traités de la chasse parlent des *Déduits* de bois et de *rivières*, on a reconnu que cette expression, *savoir aller en*

(1) Ordonnance de Philippe de Valois, dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 715.

(2) Même recueil, t. III, p. 678, 690.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 240.

(4) Il existe aux archives départementales de la Côte d'Or, B I, un document relatif aux réparations qui furent faites, en 1386, à l'étang de Bourg (*Inventaire des archives départementales*, ministère de l'intérieur).

(5) Voy. aussi la *Somme rurale* de Bouteiller.

rivière, s'appliquait à l'art de la chasse (1). Mais nous ne devons pas nous arrêter plus longtemps sur ce sujet, afin de rappeler plutôt les documents relatifs aux travaux que nécessitaient les rivières. Comme ces documents ne sont pas fort nombreux, nous les analyserons tous dans l'ordre chronologique sans tenir compte des diverses catégories de rivières mentionnées ci-dessus.

Constatons d'abord toute l'importance que devait avoir la possession d'une rivière, ou même d'une portion de rivière, puisqu'en 1071, Bouchard de Lille donna à l'abbaye de Marmoutier une *rivière* pour la dédommager des pertes qu'il lui avait fait éprouver en incendiant le monastère. (Coll. de chartes et diplômes, t. XXX, fol. 186.)

Dans cette charte, le seigneur Bouchard raconte les motifs de sa colère et regrette vivement son action violente; mais il espère qu'elle lui sera pardonnée à la faveur du don qu'il vient de faire à cette maison conventuelle.

Ainsi donc l'eau était possédée en alleu et transmise aussi comme une propriété civile, non-seulement les marais salants et les sources d'eau potable, ce qui se conçoit très-bien, mais les ruisseaux, les rivières, les fleuves étaient dans le même cas.

Tout changement dans le cours d'une rivière était une affaire non moins importante : le seigneur suzerain de la province devait être consulté et donner son approbation, soit dans l'intérêt général, soit dans un intérêt spécial, si le couvent ou le seigneur qui voulait exécuter les travaux était sous sa protection. Ainsi, en 1210, le monastère de Cona (de Cona) en Champagne, qui relevait de Saint-Martin des Champs de Paris, ayant voulu changer la direction du cours de la rivière de Cona, fut d'abord obligé de justifier de sa possession non interrompue de plus de quarante années; il lui fallut ensuite obtenir l'autorisation de la comtesse Marguerite de Champagne (2) pour exécuter ces travaux. Mais en 1224, le seigneur Bernart de Merlon et l'abbé de Saint-Denis se contestaient simplement l'usage du cours de la Seine « a domo Leprosorum de *Charlé-« resme* usque ad rivum de Chamberg » sans pouvoir se mettre d'accord, et le procès allait être porté devant la juridiction royale, lorsque l'abbé parvint à faire croire au seigneur Bernart qu'il mettrait, par cette contestation, son âme en péril de damnation, ce qui décida ce seigneur à abandonner ses droits, afin de sauver son

(1) Voyez la Notice de M. le duc d'Aumale sur Gaces de La Buigne, à la suite des *Documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, p. 161.

(2) *Cartulaire de Champagne*, ms. n° 63, de la collection Colbert (Bibliothèque impér.)

âme de tous dangers et racheter les offenses faites à Dieu et à l'abbaye par ce procès (Coll. ms. de du Chesne, t. XL, f° 23).

Nous ne pouvons oublier de mentionner un bien singulier usage relatif aux rivières. D'après une charte de commune, elles servaient aussi à changer l'humeur querelleuse de certaines femmes : à Rouen, par exemple, on y plongeait par trois fois les femmes querelleuses et médisantes; si un homme s'avisait de faire un reproche à celles qui exécutaient cette sentence, il payait une amende de dix sous, ou bien encore il subissait lui-même trois immersions dans l'eau.

Il arrivait quelquefois qu'une commune, dans l'espoir d'améliorer l'état du sol et le sort des habitants, faisait étudier l'utitité de modifier le cours d'une rivière, et en obtenait l'autorisation du seigneur; ainsi le comte de Ponthieu, Jean de Nesle, permit, en 1277, aux habitants de Rue, de détourner la rivière d'Anthie et de la faire passer à Rue, pour le profit commun, afin de « la ville de Rue amender et mieux valoir, sous la réserve de sa droiture, de sa seigneurie, de sa vicomté, de sa justice, de sa pêcherie, en remontant au-dessus de Rue et en descendant jusqu'à la mer. » Il était de plus convenu que les habitants de cette localité feraient les fossés et qu'ils ne seraient tenus toutefois à aucune indemnité à l'égard du seigneur, si par la suite des temps ou par les grosses marées, la rivière d'Anthie venait à faire des dégâts le long de ces berges nouvelles. Le seigneur régla, de plus, les droits à percevoir pour toutes choses passant sur cette rivière, ou qui seraient déchargées sur ses bords, comme les grains, les draps, etc. Les hommes de la commune de Rue se mirent avec empressement à leur entreprise, et avec non moins de résolution commencèrent immédiatement les travaux des fossés. Mais ce zèle ne fut pas de longue durée : bientôt les travaux furent complétement abandonnés, et, avant la fin de l'année 1277, les maire et échevins de Rue vinrent supplier le comte de Ponthieu de vouloir bien décharger la commune de l'obligation qu'elle avait contractée à l'égard du comte (2), ce qui leur fut accordé. En la même année 1277, l'abbé d'Aurillac fit reconnaître, par les consuls et jurats de cette ville, que personne, sans sa permission, ne pouvait « super aquam facere latrinam, nisi de licentia abbatis (3). »

(1) *Cartulaire de Philippe Auguste*, fol. IIII^{xx} III, col. 1, v°, Règlement pour la commune de Rouen.

(2) Divers actes de la Collection des chartes et diplômes, t. CCI (Bibliothèque impériale).

(3) Voy. sur cette même question, un acte de l'année 1270 mentionné par M. Guérard, dans son introduction au *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, p. 128.

Dans la sentence arbitrale de l'année 1278, relative à la petite rivière d'Hamelet, on voit que les parties fixèrent d'un commun accord le moment le plus opportun pour faire les travaux de réparation des canaux et pour vider les eaux ; mais l'une d'elles se réserva le droit de faire une « boalie ou atrempanche d'iaue, pour warandier lours poissons de chili cours » (Coll. de chartes et diplômes, t. CCII, à sa date).

Trois contrats de ventes, des années 1280 et 1282, nous apprennent aussi :

1° que l'on pouvait vendre des eaux banales. Ce furent les religieux de Saint-Michel qui cédèrent au comte de Bar, « quatre eaux banales qui est desore le moulin de Pichomeis ; sauf ce que il retienne tant d'yave pour pescherie, cons homs pourroit geter en son séant dessus le pont ajoignant icelui moulin, les rives de ladite yave d'une part et d'autre endroit, et que ledit seigneur ne pourra faire chose qui oste leur moulin son mourre. »

2° Que le quart d'une rivière comme la Meuse pouvait être aliéné dans une étendue déterminée moyennant une somme d'argent. Le chapitre de Verdun traita pour ce quart d'eau de Meuse, situé entre Samogneux et Causanwey, dit l'eau Brabant, avec l'official de la cour princier et l'official de l'archidiacre ; mais la somme qui fut payée n'est pas indiquée ; on peut la présumer par un autre acte de l'année 1289, qui contient la vente, par Jacomin dit Nygnon, au même chapitre de Notre-Dame de Verdun, de la moitié du quart de l'eau Brabant sur Meuse, et tous les prons et les issues de la pesserie de la moitié du quart de ladite yave, moyennant quarante-cinq livres de fors. Enfin, en 1315, le chapitre acheta encore un autre demi-quart de l'eau de Meuse au même prix. (Coll. de chartes et diplômes, t. CCIV-CCVI.)

Les droits d'usage des eaux de rivière, les droits d'irrigations qui s'y rattachent aussi, méritent une attention spéciale. Voici ce que nous apprennent les documents que nous avons pu étudier sur ce point important.

A Paris, il y avait en 1220 une communauté de marchands de l'eau de Seine; le roi, sur leur demande, leur accorda le droit de cri public, comme l'avait eu avant eux Simon de Poissy (Coll. de Camps, t. XXVII, f° 30.) Cette communauté avait un sceau que l'on retrouve reproduit dans le *Trésor de numismatique*. Le *Dictionnaire inconographique du moyen âge*, publié par M. Guénebaud, cite divers autres monuments relatifs à cette corporation.

Dans le Roussillon, Arnaud de Corsavi vendit l'eau des rivières de

bentilla et de Finestret, en l'année 1282, aux habitants de Vinça, de Joch, de Rigarda, de Sahorle, de Finestret et de Villella, pour les conduire où ils voudraient, moyennant soixante-deux sous six deniers, valant un marc d'argent fin du poids de Perpignan. Ces habitants en tirent des irrigations pour leurs terres (Coll. de chartes et diplômes, t. CCV, fol. 157).

En Champagne, Guillaume Tristan obtint, en 1284, de l'abbé de Saint-Maur des Fossés, la permission de mettre « en l'eau de Marne, appartenant au monastère, un baneton à poisson, s'engageant à l'ôter de l'eau susdite aussitôt comme il en sera amonesté par la requête de l'abbé. » (Coll. de chartes et diplômes, t. CCVII, fol. 102.)

Pour la même rivière et pendant la même année, il y eut une longue contestation entre le même abbé et les marchands mariniers de la rivière de Marne, sur ce que « un pertuis, appelé Bayars, qui estoit en ladite rivière, en droit la ville des Fossez, et dont ils se servoient en montant et en avalant, avait été bouché par ledit abbé, sans permission du roi et desdits marchands mariniers. » Ils demandaient donc que l'abbé fût obligé de défaire cette nouvelleté, et il y eut une transaction. L'abbé fut obligé de refaire, aux dépens de son monastère, ce pertuis et de rendre le cours de l'eau net et suffisant pour les marchands mariniers; mais il eut soin de faire mettre à la charge de ces mêmes mariniers le nettoiement du vieil pertuis Bayars et les vannes de pierre et de pieux, au mieux que l'on pourra et à leur coût. Le roi ayant bonne saisine de tous les chemins marchands en son règne, par terre et par eau, intervint dans cette affaire pour en assurer la prompte et entière exécution (Coll. des chartes et diplômes, t. CCVII, fol. 45).

Il y avait aussi des droits de travers et de barrage pour les rivières. Nous en trouvons un en l'année 1292, qui avait été contesté entre la commune de Montreuil-sur-Mer et le seigneur Wistasse, sires de Brimeu. La contestation fut ainsi réglée : « Les bourgeois présents et à venir et tous les estagiers de cheli ville eurent le droit de faire mener, porter ou faire porter et de faire charger par eau, sans rien payer et en paix, tant dessus que dessous le pont de Brimeu, toutes espèces de choses, sauf le droit de travers pour les cauches (1). » En 1292, Hugues, sire d'Antoing, reconnut aussi à l'abbaye de Saint-Crépin le droit de faire passer toutes choses et marchandises sur la rivière d'Escaut à lui appartenant sans payer aucun droit (2).

(1) Collection de chartes et diplômes, t. CCXI, fol. 89.
(2) *Ibid.*

En Picardie, nous trouvons au XIVe siècle une manière de servitude « sur chacune nef decarchiée au rivage d'Aisne, devers Saint-Médard, que on apele *Rivage*. » Le comte de Soissons en partageait le produit, en 1304, avec l'abbé de Saint-Médard (1). En Normandie, l'abbé de Saint-Wandrille avait le droit d'avoir un bateau dans la rivière qui était entre Caudebec et Sainte-Gertrude (2).

Les péages ou droits de passage perçus par les seigneurs sur les rivières qui traversaient leurs terres, étaient très-variés et se payaient ou en argent, ou en productions naturelles : le caprice détermina aussi quelquefois le mode de perception de cet impôt.

Ainsi, le seigneur de la Roche-Guyon avait à ce titre un droit sur toutes les barques montant ou descendant la Seine : l'abbaye de Saint-Germain des Prés fut exemptée du payement de ce droit, à la condition imposée par ce seigneur que chaque barque jouissant de l'exemption ne passerait devant le château de la Roche-Guyon que sur l'heure de midi, qu'elle s'arrêterait et qu'il se trouverait à son bord un frère qui se rendrait au château et là jouerait du flageolet pendant le dîner du seigneur. Les frères devaient ensuite continuer leur navigation.

Mais les eaux s'affermaient avec la faculté ou sans la faculté de créer des barrages nouveaux. Lorsque le roi Philippe le Bel donna à ferme le ruisseau de Glovion à la ville de Péronne, en 1293, il fut défendu d'y établir un barrage, mais aussi en compensation le roi abandonna à la ville le lieu dit *la Folie du Roy*, pour en faire une cressonnière (3). Le maître des chevaliers du Temple en Flandre, comme les chevaliers eux-mêmes, était soumis à la juridiction ordinaire qui régissait les eaux. Aussi s'empressèrent-ils de demander régulièrement des exemptions de péage pour le passage sur les eaux les plus fréquentées par eux ou par leurs marchandises. En 1294, l'abbé de Los ne voulut pas leur accorder ce droit sur la rivière de Kermes; à plus forte raison les obligea-t-il, après un procès en règle, à reconnaître qu'ils n'avaient pas non plus le droit d'aller avec grandes et petites nefs chargées sur la rivière de Los, qui appartenait au monastère de ce nom. (Coll. des chartes et diplômes, boîte 242.)

Que ne devait-il pas arriver quand des consuls détournaient les eaux appartenant à l'Église? il fallait payer des amendes, défaire les travaux, reconstruire ceux qui avaient existé, faire des excuses et

(1) Collection de chartes et diplômes, boîte 247.
(2) Actes de l'année 1304, même collection.
(3) Collection de chartes et diplômes, t. CCXII.

des amendes honorables. L'abbé d'Aurillac exigea-t-il tant de rudes conditions, en 1298, de la part des consuls de la même ville qui avaient entravé le cours des eaux du monastère? c'est ce que l'on ignore. On sait au moins que les consuls furent condamnés « pro impedivisse « alveum antiquum et deviasse aquam de Jordana, opere manu facto « in locis seu graveriis dictis *la Graveyra de las Farguas*, de subtus « pontem dal Boys. » (Coll. de chartes et diplômes, boite 245.)

Les eaux de la rivière de Castelan sur le territoire de Mosset furent concédées par le seigneur Adémar, en l'année 1300, aux habitans de Molitg et de Campome pour l'arrosage de leurs terres, moyennant cent cinquante sols barcelonois et une redevance annuelle d'une livre de cire. (Coll. de chartes et diplômes, t. CCXVI, fol. 134.)

Mais voici un traité des plus complets sur la même question des irrigations. Il porte la date du mois de juillet 1331. La contestation existait entre deux abbés. Les villages de Moilains et d'Alegnes, en Picardie (près de Péronne) étaient arrosés par la rivière de Hale, qui a sa source dans les bois de Manancourt. La première de ces deux seigneuries appartenait à l'abbaye Saint-Vaast-d'Arras, la seconde à celle du Mont Saint-Quentin, et ces deux terres consistaient principalement en prairies. Dans toutes deux, au printemps, les habitants de ces villages détournaient, dès le mois d'avril, les eaux de la rivière de Hale, pour arroser les prairies; mais ceux qui étaient plus près des bois de Manancourt n'en laissaient que très-peu couler pour les autres. De là contestations habituelles, querelles des villages. Enfin, les deux abbés s'en mêlèrent, mais plus pacifiques dans leurs habitudes, ils parvinrent à se mettre d'accord sur le nombre de jours pendant lesquels chaque village aurait le droit de détourner les eaux, une époque fixe fut assignée à chacun de ces pays, et des sergents furent préposés par les abbés pour surveiller la stricte exécution de ces conventions. (Coll. de chartes et diplômes, t. CCXXVII, fol. 19.)

Dans le Briançonnais, il devait aussi se présenter de semblables querelles, puisque les priviléges de Humbert II, qui furent confirmés en 1381, donnaient le droit aux habitants de tirer de l'eau des rivières pour la conduire dans leurs champs, sans payer aucun droit (1); dans les provinces du nord, il fallait toujours acheter ce droit. En 1364, par exemple, Guillaume, sire des Roches, à la charge d'un anniversaire perpétuel pour sa personne, accorda à l'abbé de

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 729.

Saint-Crépin d'avoir un fossé de douze pieds de large, passant par la terre et suite de Quievraing, pour avoir de l'eau de la rivière de Louriol pour ses viviers au nombre de cinq. Il est évident que cette législation de l'arrosage devait être l'objet de plus de libéralité dans les pays où les eaux sont fort abondantes et d'une nécessité absolue pour la culture de la terre, comme dans les montagnes du Briançonnais.

Les lettres royaux, accordées aux religieux de Bourcfontaine pendant les années 1338, 1339, 1348, 1349, en ce qui concernait l'exercice de leurs droits sur la rivière d'Ourc, nous donneront une idée exacte de la législation de l'eau dans le pays de Valois (1). C'est d'abord le roi qui donne cette rivière, en octobre 1338, à cause de la grande affection qu'il avait pour les religieux de Fontaine Notre-Dame en Valois, de l'ordre des Chartreux, et à cause de la grande fiance qu'il avait en leurs prières et dévotes oraisons, et pour qu'ils soient plus tenus à prier pour le sauvement et salut de l'âme de la famille royale. La rivière courait pour la Ferté-Milon de long et de lès, et le roi donna tout tant de bateiz comme de deffens; elle rapportait 90 livres parisis par an. Le bailli de Senlis reçut l'ordre de mettre ces religieux en saisine et possession de ladite rivière, ce qui fut fait au mois de novembre de la même année, en présence des fermiers de la rivière et de divers notables de la Ferté Milon, et après avoir convoqué le frère procureur desdits religieux. Mais bientôt ces mêmes religieux obtinrent une exemption, pour leur rivière, aux ordonnances générales qui régissaient les eaux en France, et il fut alors permis aux mêmes religieux ou à leurs fermiers, d'y pêcher en tout temps et avec tel engin qu'ils voudraient. Le bailli de Valois fut obligé de leur prêter une prison pour enfermer les malfaiteurs pris *pour nuisants* à la pêche (2) de cette rivière. Les lettres patentes du roi qui leur accordent cette faveur sont de l'année 1339 et du mois de septembre. Mais il paraît que le braconnage du poisson de cette rivière augmentait toujours de plus en plus; « plusieurs se habendonnent à faire dommage, » parce que les

(1) Bibliothèque impériale, ms. s. f. n° 1152.

(2) Les pêcheurs de leur côté nuisaient aussi souvent à la navigation. C'est ce que prouve une sentence de l'officialité de Bourges, du mois de mars 1223, qui fait défense aux pêcheurs de l'abbaye de Saint-Laurent de faire, dans la rivière de Voizelle et aux environs, des trous pour y placer des nasses et autres engins capables d'arrêter ou empêcher le libre cours de l'eau de ladite rivière (Archives départementales. Inventaire analytique du fond du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, Vizelle, liasse n° 1. Ministère de l'intérieur).

religieux ne pouvaient poursuivre que les délinquants pris sur le fait; il leur fut alors permis de faire garder la rivière comme elle l'étoit quand elle appartenoit au roy, et comme sont gardées les autres rivières du royaume; le sergent de cette abbaye fut chargé de poursuivre les délinquants partout où il les trouveroit (novembre 1348). Peu de temps après (Noël), ces religieux achetèrent de Guillaume de Bourc « un coppon de la rivière de Ourc » qui fut amorti par ordre du roi, en 1349. Enfin ces religieux eurent un procès avec le couvent de Saint-Jean des Vignes, de Soissons, parce qu'ils prétendaient avoir *droit de voie* parmi la maison de l'abbaye de Saint-Jean où estoit moulin à drap et à huile séant de lès le grand pont de la Ferté-Milon, pour aller pêcher en leur rivière d'Ourc et pour revenir eux, leurs gens, leur nacelle, leur arnois, poisson et tous les autres choses nécessaires à la pêche » : ce qui fut reconnu être leur droit. Mais c'était un bien grand privilége que cette dérogation aux ordonnances royaux sur le fait des rivières et pour la pêche, qui fut accordé en 1339, car déjà le roi avait reconnu par ses lettres patentes que l'abus des engins prohibés pour la pêche et l'exercice de ce droit en tout temps, avaient fait prodigieusement diminuer le poisson en France et qu'il s'y vendait bien plus cher, au détriment des pauvres et des riches.

Enfin, on voit par une ordonnance de Jean de Bourbon, comte de Ponthieu, que les municipalités, dans certaines provinces, étaient chargées de l'entretien du lit de la rivière dans l'étendue de la commune. Ainsi, en 1351, les maires et échevins d'Abbeville reçurent l'ordre de faire ôter de la rivière de Somme, dedans et dehors la ville, les galets qui empêchaient le cours de la rivière, ce qui pouvait faciliter le passage des ennemis d'une rive à une autre. (Coll. de chartes et diplômes, boîte 265).

Mais déjà une législation plus générale sur le cours des rivières et ruisseaux se préparait sous le puissant patronage du roi Jean, et dès le mois de décembre 1355, une ordonnance sur le fait des rivières du royaume fut promulguée par ce monarque. Dès lors, une plus grande uniformité présida aux perceptions des impôts destinés à l'entretien ou à la réparation des ouvrages pour l'aménagement des rivières.

Le droit de pêche était une dépendance naturelle de la propriété des eaux et un de ses revenus les plus importants. Pour les rois de

(1) On conserve encore à la bibliothèque impériale les plans des passages, gués et chaussées de la rivière de Somme, ms. 8371-4.

France qui en possédaient un grand nombre, c'était aussi une occasion nouvelle de faire de nombreuses aumônes aux monastères. Le roi Robert de France fut le monarque qui concéda le plus souvent des droits de pêche et avec la plus grande libéralité aux maisons religieuses, notamment dans la rivière de Loire (1). Les seigneurs du royaume s'empressèrent d'imiter en ce point leur souverain, et en l'année 1029, l'abbaye de Saint-Cyprien se vit gratifier de la pêche du pays de Niort (Coll. de chartes et diplômes à sa date, t. XXI).

Les coutumes locales réglaient les époques où la pêche devait être permise ou défendue : en général, celle des viviers avait lieu tous les trois ans, parce qu'aux temps anciens, on croyait que le poisson changeait de nature au bout de ce temps (2). Nous ne nous étendrons pas longuement sur ce droit, qui n'est qu'un accessoire au sujet de nos recherches. Les abbayes permettaient aussi à un seigneur dont elles avaient reçu des bienfaits d'user des droits de pêche dans leurs eaux : ainsi en 1254, Jean de Mouy obtint un droit analogue de la part de l'abbaye de Froimont (3). On vendait quelquefois un moulin, les eaux qui en dépendaient et le droit de justice, mais la pêche était exceptée. Il en fut ainsi en 1268, de la part du seigneur Odoart des Fontaines, pour le moulin de sa seigneurie dans le voisinage de Senlis (Coll. de chartes et diplômes à sa date, t. CXCII).

Un très-scrupuleux observateur des droits de pêche se crut obligé, en mai 1271, de se condamner lui-même et de venir payer une amende à l'abbé de saint Ouen de Rouen, pour avoir pêché dans les eaux d'Andelle (4). Mais pour un homme si consciencieux combien n'y en eut-il pas qui abusèrent de la pêche chez leurs voisins ? Il y eut aussi, en Picardie, des seigneurs qui n'hésitaient pas à faire arrêter et emprisonner les hommes d'une commune et à saisir leurs filets, lorsqu'ils avaient pêché dans les eaux de la Somme, à un endroit que le seigneur voulait, même sans aucune espèce de droit, réserver pour son plaisir ; cela se passait à Péronne en 1279, et un arrêt du parlement de Paris rappela au seigneur Jacques du Hamel

(1) *Historiens de France*, t. X, p. 15.

(2) Voy. le *Coutumier de Verdun* et le *Coutumier général*.

(3) Collection de du Chesne, t. IV, f° 187.

(4) Même collection, t. CXCV, fol. 229. — Ces religieux avaient le droit de faire emprisonner les habitants de Loris qui seraient trouvés pêchant dans ces mêmes eaux (Charte de 1295, boîte 242). On trouve dans le tome X, pr., p. 323 du *Gallia christiana* un bail de pêche, moyennant une redevance d'anguilles.

qu'il fallait respecter le droit d'autrui, et une sévère condamnation fut prononcée par cette cour souveraine (1). Enfin les chartes de commune reconnurent à ceux qui étaient soumis à ces priviléges certains droits de pêche très-exactement limités, et des sentences arbitrales réglèrent le plus grand nombre de contestations entre les seigneurs d'église ou d'épée, jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Il en fut ainsi pour la commune de Péronne, en 1292; en 1315, pour l'abbaye de saint Rectrude avec le sire de Warleng, et en 1355, entre le consul de Saint-Affrique et le chapitre de Vabres (Coll. de chartes et diplômes à ces dates et coll. Doat, CXLIX, f. 79).

Nous terminerons ce supplément à notre article sur les eaux en citant une sentence du bailliage de Lions, de l'année 1318, qui condamna le vicomte de ce nom à remettre aux religieux de Saint-Ouen de Rouen, l'effigie d'un homme arrêté et emprisonné par ordre de l'abbé pour avoir pêché dans la rivière d'Andelle, parce qu'il avait été délivré par le vicomte, et qu'il était mort avant que le procès du délinquant n'eût été jugé : «... d'une figure et en lieu qui doie et puisse porter recort en temps à venir (Coll. de chartes et diplômes, boîte 254).

On désignait sous le nom de *Pesselle* un barrage fait avec des pieux pour faciliter le séjour des filets dans l'eau. Des peines pécuniaires assez fortes étaient prononcées contre l'homme de coutume qui pêchait dans les eaux du seigneur. Cependant il était déjà reconnu, au XIV[e] siècle, que la pêche des eaux courantes d'un fief ne pouvait être réservée sans la permission du baron. Les temps de pêche, la nature des engins furent réglés à Paris, sur la rivière de l'Yonne, à Nevers, à Braye-sur-Seine, à Pont-sur-Yonne, à Sens, à Melun, à Nogent-sur-Seine, etc., par des règlements spéciaux ou par des lettres patentes royales des années 1326 et suivantes. Le recueil des ordonnances des rois de France nous les ont conservés (2).

AIMÉ CHAMPOLLION.

(1) Collection de du Chesne, t. CCIII, fol. 6.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 215, 231, 336, 792; t. III, p. 304, 117, 304.

Un recueil manuscrit, conservé aux archives départementales de l'Aube *A* 1, contient des lettres patentes des années 1291 à 1468, relatives à la pêche fluviale parmi lesquelles il s'en trouve d'inédites, et les archives du Nord *B*5 le règlement de la pêcherie de Dixmude en 1225. On peut également consulter les cartons *B*514 des archives de la Meurthe relatifs à diverses concessions de droits de pêche. C'est ce que constatent les *Inventaires sommaires des archives départementales* rédigés par ordre du ministre de l'intérieur, et déposés à ce ministère.

ÉTUDE

SUR

ARISTOXÈNE ET SON ÉCOLE.

Τῷ μουσικῷ σχεδόν ἐστιν ἀρχῆς ἔχουσα τάξιν ἡ τῆς αἰσθήσεως ἀκρίβεια.

Aristox., *Elem. harm.*, II, 1.

DEUXIÈME ARTICLE (*).

§ II. DOCTRINE MUSICALE D'ARISTOXÈNE.

Nous allons d'abord exposer les parties de la doctrine aristoxénienne qui sont traitées dans les *Éléments harmoniques*, ouvrage, nous l'avons dit, rempli d'intérêt, mais malheureusement mutilé (24). Ensuite nous examinerons rapidement la théorie du

(*) *Voy.* plus haut, p. 413.

(24) Selon M. de La Fage, les *Éléments harmoniques* seraient « le seul ouvrage [d'Aristoxène] qui nous soit parvenu complet.» Toutefois, le même écrivain dit ailleurs: « les *Éléments harmoniques* sont trois petits traités, trois opuscules du même auteur et concernant une même matière.» Nous avons fait à cet égard les observations suivantes.

La dernière phrase de ce que l'on nomme ordinairement le premier livre n'est pas terminée.

Porphyre (*in Harm. Ptol.* I, 9) cite, comme extrait du premier livre, un passage du deuxième. Cette circonstance, mentionnée par Meybaum et remarquée par Wallis, fait dire à M. Fétis (*Biog. univ. des musiciens;* 1837; art. *Aristoxène*), d'après l'abbé Requeno, que l'Introduction des *Éléments harmoniques* a été transportée au deuxième livre. Il vaudrait mieux supposer, avec Meybaum, que le premier et le second livre des *Éléments* n'appartenaient pas dans le principe à une composition homogène. Mais poursuivons.

Du deuxième livre, l'auteur ne renvoie jamais au premier, et du premier il renvoie une fois seulement au troisième.

Telle assertion présentée dans le premier livre se retrouve textuellement répétée dans le second.

Le premier livre contient des notions plus élémentaires que le deuxième; on y trouve l'énumération raisonnée des questions qui doivent être traitées dans un ouvrage sur l'Harmonique, et le second livre expose un autre plan divisé en sept parties principales.

Deux de ces parties, et les plus importantes, savoir, la théorie des *Tons*, et la

Rhythme, d'après le court fragment qui nous reste des *Éléments rhythmiques*.

Comment notre auteur entend-il la composition d'un traité d'*Harmonique?* Il faut avant tout, dit-il, recueillir avec soin des faits évidents, les distinguer entre eux, les classer et comprendre enfin sous un même point de vue, le fait qui survient, le cas particulier (τὸ συμϐαῖνον), et le fait déjà reconnu (τὸ ὁμολογούμενον). Il est encore deux conditions essentielles : 1° Il faut que chaque proposition fondamentale soit véritable, évidente, exempte de démonstration : car une proposition qui réclamerait une démonstration, ajoute le philosophe, ne saurait être fondamentale. » 2° Il faut que les propositions soient reconnues par la perception. Tout ce qui suit reposera sur ces bases : on n'en contestera pas la solidité.

Un traité d'*Harmonique* se divise en deux parties : la première se rapporte aux *genres* qui distinguent le chant; la seconde, aux *intervalles ;* la troisième, aux *sons ;* la quatrième, aux *systèmes* ou échelles musicales; la cinquième, aux *tons ;* la sixième, à la *métabole* ou mutation dans les genres, les tons, les systèmes, ou dans le caractère moral du chant; enfin, la septième partie concerne la *mélopée*, ou composition mélodique, c'est-à-dire l'application des règles établies dans les six parties précédentes.

Tel est l'ordre assigné par l'Auteur aux diverses parties de la science, dans ce qu'on nomme généralement le second livre des *Éléments harmoniques*, mais nous suivrons de préférence, dans le cours de notre analyse, l'ordre qu'il adopte au premier livre.

La *voix* se meut (c'est-à-dire se manifeste par ses inflexions) de deux manières différentes. Tantôt elle est continue (συνεχής) : elle ne s'arrête pas, ne laisse pas sentir d'intervalle entre les sons qu'elle émet : c'est la voix *parlée*. Tantôt elle est *discontinue* (διαστηματική) : elle se repose sur tel degré, puis sur tel autre; elle établit des intervalles entre les sons qu'elle émet : c'est la voix *chantée*.

Dans la voix chantée, on distingue la *surtension* (ἐπίτασις), mouvement d'un son qui devient plus aigu (25) ; la *rémission* (ἄνεσις) ou

question de la *Mélopée* ou composition mélodique, ne sont pas traitées dans l'ouvrage.

Ajoutons enfin que G. Pachymère (M. Vincent, *Notices*, p. 463) cite un passage d'Aristoxène qui ne se retrouve pas textuellement dans les *Éléments harmoniques*; mais le mot διατονικός, employé dans la citation, et bien postérieur à notre auteur, fait voir que Pachymère en citant Aristoxène ne prétendait pas donner ses propres expressions.

(25) C'est ainsi que dans Appien (*De Bell. civ.;* II, 145), nous avons trouvé Marc

relâchement, mouvement d'un son qui devient plus grave (26); l'*acuité* (ὀξύτης), résultat de la surtension; la *gravité* (βαρύτης), résultat de la rémission; et enfin la *tension* (τάσις), sorte de repos ou de station de la voix, qui n'est réellement autre chose que le son chanté.

Quant aux limites naturelles du chant, on appelle *distension* (διάστασις), la distance qui les sépare, dans l'exécution du moins; car en théorie, le chant n'a pas de limites. Cette distance varie entre l'intervalle de deux octaves plus une quinte, ou, si l'on veut, entre celui d'une quinte triplée, intervalle maximum, et le diésis *minime* (27) ou quart de ton, intervalle minimum. La limite aiguë est commune à la voix, qui émet les sons, et à l'oreille, qui les juge. Pour la limite grave, il existe une légère différence en faveur de notre faculté audifive.

Le *son* est la chute ou l'incidence de la voix dans une tension unique, c'est-à-dire prise séparément (28).

L'*intervalle* est l'espace compris entre deux sons qui n'ont pas la même tension.

Le *système* est l'assemblage de plusieurs intervalles.

La mélodie ne se compose pas d'intervalles pris au hasard, mais d'intervalles déterminés et disposés d'une manière régulière et cependant variée.

Les diverses déterminations régulières d'intervalles, réduites comme on va le voir à un certain nombre, constituent autant d'échelles mélodiques, et classent le chant suivant trois *genres* qui ne diffèrent entre eux que par l'étendue des intervalles employés. Ces

Antoine invoquant Jupiter sur le corps ensanglanté de César, μάλιστα τὴν φωνὴν ἐπιτείναντα, *élevant fortement la voix.* — Aulu-Gelle (*N. Att.* VII, 7, 5) emploie le mot ἐπίτασις comme terme grammatical, et le traduit par *intentio*, dans le sens de notre mot *augmentatif.*

(26) *Rémission* vaut mieux que *détension*, car ce dernier mot, qu'on a forgé pour traduire ἄνεσις, semblerait, contrairement à la définition, indiquer une interruption de mouvement.—L'on entend par «mouvement d'un son» les variations de la tension d'une corde sonore.— On lit dans Platon (Lysis, éd. de Leipz. p. 149): « Ἐπιτεῖναί τε καὶ ἀνεῖναι ἣν ἂν βούλῃ τῶν χορδῶν. » — « Surtendre et relâcher celle des cordes que l'on voudra.»

Sur la signification figurée des termes de *surtension*, *rémission*, etc., voyez plus loin la note (37).

(27) Nous voudrions dire *la diésis*, le mot δίεσις étant féminin; mais nous nous croyons obligé, comme M. Vincent, d'éviter le rapprochement de *la* et de *diésis*, pour échapper à toute équivoque. (Cp. M. Vinc., *Notices*, p. 11, note 2.)

(28) On a vu que la tension caractérise le degré d'acuité ou de gravité, en fixant ce degré par un certain repos de la voix.

trois genres à leur tour se subdivisent en six *espèces*. Mais avant d'expliquer cette partie de la science harmonique, disons quelques mots des intervalles eux-mêmes.

Tout intervalle est *consonnant* ou bien *dissonant*.

Les consonnants sont au nombre de *huit;* les trois premiers avaient été seuls admis avant notre auteur; c'est le *diatessarôn* (quarte), le *diapente* (quinte), le *diapasôn* (octave). On obtient les cinq autres d'après les deux principes suivants, établis par Aristoxène:

1° La réunion d'un consonnant avec l'octave donne un nouveau consonnant.

2° L'étendue de la voix n'excède pas le *diapasôn et le diapente*, c'est-à-dire la quinte triplée.

Les consonnants sont appréciés par l'oreille, et les dissonants sont déterminés par la comparaison des intervalles consonnants entre eux.

Aristoxène expose, pour déterminer les intervalles dissonants, une méthode qui présente une grande analogie avec celles que suivent nos accordeurs d'instruments à clavier pour établir ce qu'ils appellent la *partition*. On nous permettra, en raison de l'intérêt que ce rapprochement peut offrir, de donner à la suite de notre Analyse (*Note supplémentaire*), le chapitre des *Éléments harmoniques* où l'Auteur décrit cette opération.

Le *ton* est l'intervalle dont la quinte surpasse la quarte.

Le ton se divise en *demi-ton*, *tiers de tôn*, et *quart de ton*. Le tiers de tôn s'appelle aussi *diésis chromatique*, le quart de ton s'appelle aussi *diésis enharmonique :* on verra pourquoi tout à l'heure (p. 540).

Abordons maintenant l'exposition des *genres*, qui nous fera connaître la constitution de l'échelle musicale antique.

Nous autres modernes, voici ce que nous appelons gamme naturelle majeure :

UT RÉ MI FA SOL LA SI UT

et voici notre gamme naturelle mineure :

LA	SI	UT	RÉ	MI	FA	SOL	LA	(29)
A	B	C	D	E	F	G	A'	(30)

(29) Peut-être nous ferait-on observer que le *sol*, par sa position de note sensible, doit être diézé ; mais cette altération n'est pas nécessaire lorsque l'on dispose la gamme de l'aigu au grave, selon la manière antique.

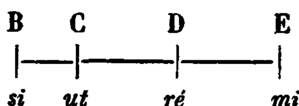
(30) Pour simplifier les dénominations, nous désignerons les notes par les 7 pre-

On voudra bien nous accorder que la plus grave note de l'échelle vocale ancienne correspond au LA figuré ainsi dans la notation actuelle; nous la désignons par la lettre A, son octave par A′, sa double octave par A″.

Il faut se représenter tout d'abord que le son A n'a été mis en usage que postérieurement à la formation de l'échelle; aussi porte-t-il en grec le nom de *Son additionnel* (προσλαμβανόμενος).

Le son B, qui lui succède immédiatement, correspond à notre *si* : il est d'un ton plus aigu que la note dont nous venons de parler. On admettra que ces deux sons A et B demeurent constamment séparés entre eux par cet intervalle d'un ton.

Maintenant, considérons à part les quatre sons qui suivent le premier :



La musique, telle qu'elle est généralement pratiquée aujourd'hui, ne présente — *dans un ton et un mode déterminés* — qu'une seule manière de décomposer l'intervalle *si-mi* : dans le ton de *la* mineur, par exemple, les intervalles partiels seront, du grave à l'aigu, *un demi-ton, un ton* et *un ton.* Les Anciens avaient trois manières principales, dans chaque ton et dans chaque mode, de décomposer ce même intervalle B-E ou *si-mi* : c'est là ce qu'ils appelaient les trois *genres* (γένη), et ces trois genres (ne craignons pas de nous répéter) se subdivisaient en six espèces ou variétés, appelées *couleurs* (χρόαι). Comme l'une de ces variétés d'échelle répond à peu près identiquement à notre tonalité, quant à l'étendue et à la disposition des intervalles qui s'y rencontrent, il nous est permis de la prendre pour exemple.

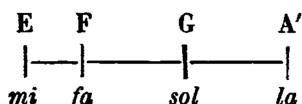
Nous avons donc ici *quatre sons* B C D E, dont les *extrêmes* B, E (*si, mi*) forment l'intervalle d'une quarte, c'est-à-dire de deux tons et demi. Or il arrive de plus que ces sons extrêmes demeurent invariablement séparés entre eux par l'intervalle de cette consonnance; en d'autres termes, ils conservent, ainsi que le son A, une

mières lettres de l'alphabet, à peu près comme dans la méthode appelée *grégorienne.* Elle consiste, une lettre étant affectée aux sept premières notes de l'échelle, à répéter les mêmes lettres pour les notes de la seconde octave. — Sur la légitimité du mot « grégorienne, » voy. M. Vincent, *De la Notation musicale attribuée à Boëce*, dans le *Correspondant* du 25 juin 1855 ; p. 8 de l'article.

même tension dans tous les genres, tandis que les sons *moyens* peuvent devenir, on le verra tout à l'heure, plus graves qu'ils ne sont ici (31).

Cet assemblage de quatre sons, disposés de telle sorte que le premier et le quatrième demeurent fixes, d'une part, et de l'autre, sonnent la quarte, constitue un système de quatre cordes, ou comme disent les Grecs, un *tétracorde.* Tel est le système B C D E.

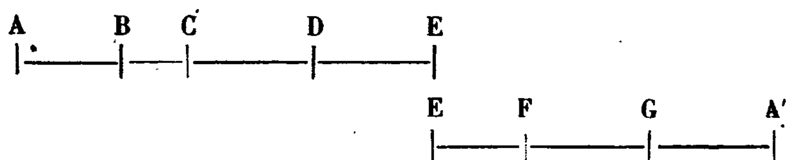
Considérons ensuite les quatre sons



que nous empruntons toujours à notre échelle naturelle.

Le son extrême E, que nous connaissons déjà, et le son A', l'autre extrême de ce nouvel assemblage, restent invariables dans tous les genres, tandis que F et G sont mobiles et peuvent devenir plus graves; de plus, les deux sons extrêmes sonnent la quarte entre eux; nous avons donc ici un nouveau tétracorde, dont le son le plus grave est à l'unisson avec le son le plus aigu du tétracorde précédent.

Nous obtenons ainsi la série mélodique



qui n'offre aucune différence avec la série moderne (32)

la *si* *ut* *ré* *mi* *fa* *sol* *la*

(31) Nous prenons pour exemple l'*espèce* où les sons moyens atteignent leur limite aiguë.

(32) Lorsque nous établissons cette similitude entre une échelle antique et l'échelle moderne, nous devons, pour ne pas abuser le lecteur, appeler toute son attention sur la remarque suivante de M. Vincent :

« *Dans notre tétracorde, les deux tons sont au grave, et le limma* [reste de la quarte] *est à l'aigu.*

UT RÉ MI FA SOL LA SI UT

dans le tétracorde dorien ou grec, la division ordinaire ou diatonique [c'est celle précisément dont nous nous occupons ici] *est tout à fait inverse ou réciproque de la*

Arrivés à l'octave du premier son A, nous continuons d'une seule manière, dans la tonalité moderne : cette manière consiste à répéter la première gamme ; elle se rencontre également dans le système musical antique, mais il en est une autre, vraisemblablement plus ancienne, d'après laquelle on fait suivre le second tétracorde d'un troisième, qui s'y adapte exactement de la même façon que le second s'adaptait tout à l'heure au premier. Voici ce tétracorde :



Il faut observer que le son B′ ou *si*, pour être éloigné d'un demi-ton du premier son A′, comme le son C l'était de B, doit devenir un *si bémol*. Nous avons ainsi un système tétracorde semblable aux deux précédents, quant à la combinaison et à l'étendue des intervalles.

Ici se termine un système de trois tétracordes, appelé système *parfait conjoint* σύστημα τέλειον συνημμένον. Le mot *parfait* signifie que le système renferme en lui-même une échelle complète ; il s'appelle *système conjoint* parce qu'il y a *conjonction* entre le second et le troisième tétracorde, c'est-à-dire que le son A′ appartient à l'un et à l'autre.

Revenons maintenant à la première manière de continuer l'échelle, après le second tétracorde. Ici, la *conjonction* n'a plus lieu ; il y a au contraire *disjonction :* l'intervalle compris entre le son A′, le dernier du second tétracorde, et le premier son du troisième actuel, est l'intervalle d'un ton (33).

Nous avons donc le tétracorde



dans lequel B′ est bien le *si* naturel de notre tonalité.

Mais faisons, avant de poursuivre, une remarque très-importante :

nôtre, c'est-à-dire que le limma est au grave et les deux tons à l'aigu. (Notices, etc. p. 386. Introduction au *Traité d'Harmonique* de G. Pachymère). — L'analogie dont nous parlons se rapporte à la combinaison et à l'étendue des intervalles, plutôt qu'à la nature de l'échelle elle-même.

(33) Cet intervalle, dans Aristoxène, reçoit même le nom de *disjonction*. On voit qu'il est invariable, de même que le ton compris entre les sons A et B.

c'est que le son A′ et le son B′ étant invariablement éloignés d'un ton l'un de l'autre, et tous les tétracordes ayant été, d'autre part, déclarés semblables entre eux, il s'ensuit que chacun des sons du tétracorde A′B′ C′ D′, et chacun des sons du tétracorde B′C′ D′ E′ sont respectivement distants du même intervalle d'un ton, et cela dans tous les genres. Il ne faut donc pas s'arrêter à la coïncidence apparente par suite de laquelle c′, troisième son du premier tétracorde, serait à l'unisson de C′, deuxième son de l'autre. En un mot, quand on compare deux tétracordes successifs, il ne faut établir de rapports qu'entre les sons *de même rang*, entre les sons pour ainsi dire *homologues*.

Revenons maintenant au tétracorde B′C′ D′ E′.

A ce tétracorde s'adapte, avec conjonction, le quatrième de l'échelle semblable à la nôtre :

E′ F′ G′ A″

tétracorde qui termine à l'aigu l'échelle musicale antique.

On le voit donc :

1° Les huit premiers sons de l'échelle ancienne correspondent aux huit premiers sons de l'échelle moderne primitive, au moins dans l'une des variétés des trois genres.

2° Ils sont suivis, tantôt d'un seul tétracorde, conjoint avec le second, tantôt de deux tétracordes dont l'assemblage est séparé du deuxième tétracorde par l'intervalle d'un ton nommé *disjonctif*. Rien n'est plus facile à comprendre (34).

Dans ce dernier cas, c'est-à-dire lorsqu'il y a *disjonction*, le système *parfait*, formé par le son A, par l'assemblage des deux premiers tétracordes, et par celui des deux derniers, éloigné d'un ton du premier assemblage, le système *parfait*, disons-nous, prend le nom de *système parfait disjoint*, σύστημα τέλειον διεζευγμένον.

(34) Il se trouve, au IIIe livre des *Éléments harmoniques* (Meyb. p. 59), un passage assez délicat, sur les deux modes de succession qui consistent, l'un dans la *conjonction*, l'autre dans la *disjonction* du tétracorde qui suit la *Mèse*, à l'aigu. Le texte grec a été très-heureusement restauré par Meybaum ; seulement la restitution ne se lit que dans ses *notes*. Il est résulté de là que faute d'un examen assez attentif, on a cru voir dans ces deux systèmes de tonalité, « deux *tropes*, l'un plus aigu, l'autre plus grave », interprétation qui était loin d'offrir un sens satisfaisant.— Voy. M. A. Heegman, *Théorie musicale des Grecs* (dans les Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille ; 1851), dissertation où se trouvent, à côté des notions les plus intéressantes, quelques inexactitudes ou fausses interprétations, entre autres celle que nous venons de signaler (p. 96).

Voici du reste un tableau des deux systèmes, disjoint et conjoint.

```
      Système conjoint
A   B  C   D   E
|   |--|---|---|
               E  F   G   A'
               |--|---|---|
                          A'  B'  C'  D'
                          |---|---|---|
      Système disjoint
A   B          E          A'  B'  C'  D'  E'  F'  G'  A'
|   |----------|----------|   |---|---|---|---|---|---|
```

Quelques détails sur la nomenclature musicale des Anciens ne seront peut-être pas déplacés ici.

Le 1er tétracorde (BC D E) est celui des [cordes] *Fondamentales;*

Le 2e (EF G A') celui des *Moyennes.*

Le 3e (A'B' C' D') dans le cas de la conjonction, est celui des *Conjointes*, et (B'C' D' E') dans le cas de la disjonction, celui des *Disjointes.*

Le dernier tétracorde (E'F' G' A'') est celui des *Adjointes.*

A, ou le son *la* s'appelle *Proslambanomène* ou additionnel.

B, ou la note *si*, *Hypate* ou fondamentale.

C, *Parhypate* ou juxta-fondamentale.

D, *Lichanos* ou *Indicatrice*; on verra dans un instant d'où est venue cette dénomination.

E, *Hypate*, comme la première note du tétracorde.

F se nomme *Parhypate*, comme C;

G, *Indicatrice*, comme D.

A', la *Mèse* ou corde moyenne, partage le grand système disjoint en deux parties égales (35).

(35) Pour prévenir une erreur dans laquelle on est tombé plusieurs fois, nous croyons devoir rappeler ici la véritable étymologie du nom de la *Mèse*, et ne pas laisser croire que cette corde doit son nom à la position qu'elle occupe dans le système disjoint. Un des problèmes musicaux d'Aristote est ainsi conçu : « Διὰ τί μέση καλεῖται ἐν ταῖς ἁρμονίαις· τῶν δὲ ὀκτὼ οὐκ ἔστι μέσον; — Ἢ ὅτι ἑπτάχορδοι ἦσαν αἱ ἁρμονίαι τὸ παλαιόν; τὰ δὲ ἑπτὰ ἔχει μέσον. » — « Pourquoi une corde s'appelle-t-elle *mèse* (ou moyenne) dans les harmonies? (dans les gammes, dirions-nous aujourd'hui); dans huit unités aucune ne peut être moyenne. — N'est-ce pas que les harmonies étaient primitivement à sept cordes? or, sept unités renferment une unité moyenne. » *Probl.* XIX, 25.

On peut trouver un commentaire intéressant de ce problème dans un manuscrit

B′ (*si b*, dans notre exemple) se nomme la *Trite* c'est-à-dire la troisième (à partir de la note la plus aiguë du tétracorde à laquelle elle appartient);

C′, la *Paranète*, c'est-à-dire la *juxta-dernière*, la pénultième.

D′, la *Nète* ou dernière; elle se trouve être, en effet, le dernier son du petit système, ou système *conjoint* (36);

B′ (*si* naturel), la *Paramèse* ou juxta-moyenne.

C′ est encore appelée *Trite;*

D′, *Paranète;*

E′, la *Nète;*

F′, également *Trite;*

G′, *Paranète;*

A″, *Nète* (37).

latin de la Bibliothèque impériale (ms. lat., n° 6542, f° 189) : Petri de Abano *Expositio super problematis Aristotelis per* Jo. Magistrum de Jenduno *declarata*. Ce commentaire n'est pas mentionné, parmi ceux qui concernent les ouvrages d'Aristote, dans la 4° édition de Fabricius donnée par Harles.

Nous nous empressons, à cette occasion, de rectifier et de compléter un renseignement du même genre, que nous avons présenté dans la *Revue archéologique*. (*Voy*. ce XIV° vol., p. 17, n° 1.) L'auteur du commentaire inédit dont nous avons traduit un extrait (*Bibl. imp.*, mss. gr., n° 1866) n'est pas inconnu comme nous l'avons supposé sur la foi du catalogue et du manuscrit : c'est *Théodore Métochite* de Constantinople, mort en 1332. Les diverses matières énumérées à la fin du ms. 1866, comme appartenant à un deuxième tome, se retrouvent sous le n° 1935, disposées dans l'ordre même de l'énumération, et accompagnées du nom de Théodore. Du reste, ne négligeons pas de faire observer que le ms. 1866 commence par le fragment final d'une sorte d'introduction ou de dédidace qui manque dans les autres manuscrits parisiens de ce même commentaire sur les *Physiques* d'Aristote.

Sur les Harmonies, échelles ou gammes heptacordes, voy. le V° fragment de l'Hagiopolite, publié avec traduction par M. Vincent (*Notices*, etc. p. 267 et sv.) et Nicomaque de Gérase (*Manuel d'harmonique*, éd. de Meyb. p. 9 et sv.).

(36) Pausanias nous donne une étymologie assez singulière du mot Νήτη. La *Nète* fut ainsi appelée, suivant lui (*Bœot.*, édition de Leipzig, p. 276), parce que le musicien Amphion la découvrit en bâtissant les *Portes Néites*, de la ville de Thèbes, τὰς πύλας Νηΐτας, mentionnées par Eschyle dans sa tragédie des *Sept devant Thèbes* (v. 460).

(37) Il est intéressant, selon nous, d'énumérer les expressions méthaphoriques empruntées aux instruments à cordes dans la théorie musicale des Anciens. On a vu d'abord la *surtension*, la *rémission*, la *tension* et la *distension* de la voix. Puis est venu le mot *diapasôn* (τὸ διὰ πασῶν [χορδῶν]), qui exprime le fait de *parcourir toutes* les cordes d'un système heptacorde ou octacorde de cinq tons et deux demitons. En troisième lieu, nous avons fait voir un système de quatre *cordes*, c'est-à-dire un *tétracorde*. Enfin, nous venons d'expliquer le nom des notes grecques, où l'on a pu reconnaître le mot χόρδη (corde), perpétuellement sous-entendu.

Il faut dire ici que le nom du tétracorde où se trouve une note intermédiaire accompagné ordinairement cette note.

Quant aux deux Hypates, sons fixes, plus graves que la Mèse, on peut remarquer avec M. Vincent, qu'elles reçoivent le nom du tétracorde aigu, tandis que les Nètes, sons fixes plus aigus que la Mèse, recevront le nom du tétracorde grave.

Le Proslambanomène, la Mèse et la Paramèse ne reçoivent aucune appellation accessoire.

Le son B sera donc appelé *Hypate-hypatôn* ou *Fondamentale* [du tétracorde] des *Fondamentales*; E, *Hypate-mésôn* ou *Fondamentale* des *Moyennes.*

C et D seront dits, l'un *Parhypate*, et l'autre *Indicatrice* des *Fondamentales*, et ainsi des autres.

Cette nomenclature une fois bien connue, la nature du tétracorde une fois déterminée, la question des genres n'offre plus la moindre difficulté. On se rappelle que tous les tétracordes d'une échelle sont parfaitement semblables entre eux. Par conséquent, il suffit d'en étudier un seul pour savoir la composition d'une échelle entière. Nous pouvons suivre ici l'exemple d'Aristoxène et même de ses devanciers, qui prenaient le second tétracorde (EF G A'), pour texte de leurs explications (38).

Nous avons dit que certains sons étaient invariables dans tous les genres : il y a toujours l'intervalle d'un ton entre les sons A et B, toujours une quarte entre l'extrême B et l'extrême E. Si les trois intervalles de chaque tétracorde varient d'étendue, cette variation ne pourra donc résulter que du mouvement des deux cordes moyennes (39). De ces deux cordes, la plus grave reste éloignée d'un

(38) Aristox., *Élém. harm.* Éd. de Meyb., p. 22 : « Μία τίς ἐστιν [συγχορδία] ἡ μέσης καὶ λιχανοῦ καὶ παρυπάτης καὶ ὑπάτης, σχεδὸν γνωριμωτάτη τοῖς ἁπτομένοις μουσικῆς, ἐν ᾗ τὰς τῶν γενῶν διαφορὰς ἀναγκαῖον ἐπισκέψασθαι τίνα τρόπον γίνονται. » — « Il est un assemblage de cordes formé de la *Mèse*, de l'*Indicatrice*, de la *Parhypate* et de l'*Hypate*, assemblage ou système très-connu de ceux qui s'occupent de musique, et celui-là même que l'on emploie quand on doit observer la génération des variétés de genres. »

L'illustre mathématicien J. Wallis, qui a fait suivre les *Harmoniques* de Ptolémée, édités pour la première fois et traduits en latin par lui (Oxonii, 1682, in-4) d'un admirable *Appendice* sur la musique ancienne, aimerait mieux lire ici, on ne sait pourquoi, νήτης que μέσης, donné par tous les manuscrits connus, et adopté par Meybaum. Il aurait paru ne pas du tout comprendre ce passage important, s'il n'avait eu soin d'ajouter qu'il ne tenait pas à sa correction : « Non tanti res est, ut velim anxius contendere. » (P. 292.)

(39) Nous avons dit plus haut que le *genre* consistait dans l'étendue des inter-

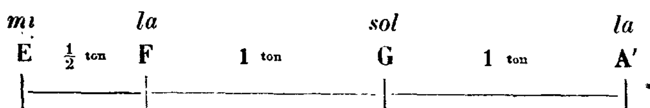
même intervalle, de la note fixe la plus proche, dans trois variétés d'échelle différentes. Mais l'autre son moyen présente cette singularité, que, parmi les six variétés ou couleurs du chant, il n'en est pas deux où il forme le même intervalle avec le son fixe le plus prochain. De là le nom ancien de λιχανός (doigt index), et celui d'*indicatrice* donné par M. Vincent, à cette corde, « dont le degré de tension *indique* ou *détermine* le genre dans lequel la mélodie est composée ou exécutée (40). »

L'*espèce* d'échelle qui nous a servi d'exemple pour expliquer la tonalité ancienne se distinguait par la disposition suivante des intervalles de chaque tétracorde : un *demi-ton*, un *ton*, un *ton* (du grave à l'aigu).

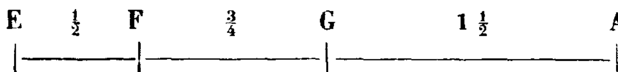
Nous avons dit qu'il y avait *trois genres;* ce sont le *diatonique*, le *chromatique* et l'*enharmonique*, appelé aussi l'*harmonie*.

Le Diatonique est de deux espèces :

Le Diatonique *synton*, c'est-à-dire très-tendu; c'est précisément celui que nous avons pris tout à l'heure pour exemple; il procède ainsi du grave à l'aigu :



Le Diatonique *mou*, c'est-à-dire relâché :



valles; mais la fixité des cordes extrêmes de chaque tétracorde réduit la variation de cette étendue à n'avoir lieu que *dans les limites de chaque tétracorde*. C'est là ce qui explique l'expression de G. Pachymère, τὰ τῶν τετραχόρδων γένη (M. Vincent, *Notices*, etc., p. 417), *les genres de tétracordes*, et la définition du genre que donne cet auteur (*l. c.* p. 422): « Γένος ἐστὶ ποιὰ τεττάρων φθόγγων, ταὐτὸ δ' εἰπεῖν τετραχόρδου διαίρεσις κατὰ διάφορον ἰδέαν ἤθους. » — « *Le genre est une certaine division de quatre sons, ou, ce qui revient au même, d'un tétracorde, suivant une espèce différente de caractère moral.* » Sur cette question du caractère moral attribué à chaque genre, *voy.* les explications données par M. Vincent (*Notices*, etc., p. 391 et sv.), et le *Traité musical* de G. Pachymère (*l. c.* pp. 425, 462, 491).

(40) *Notices*, etc., p. 119. C'est ainsi que, dans notre système musical, la *médiante*, selon qu'elle est placée à deux tons ou bien à un ton et demi de la tonique, détermine le mode majeur ou le mode mineur.

Le Chromatique est de trois espèces :

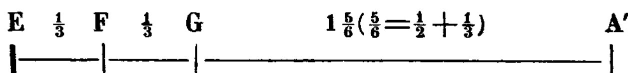
Le Chromatique *tonié*, dont les deux premiers intervalles au grave forment celui d'un ton :



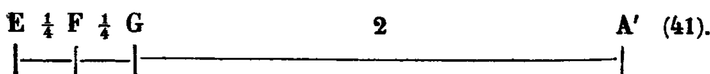
Le Chromatique *hémiole*, dont les deux premiers intervalles au grave forment un intervalle composé hémiole ou sescuple du demi-ton, c'est-à-dire un intervalle d'un demi-ton plus la moitié d'un demi-ton :



Le Chromatique *mou*, dans lequel se rencontre le diésis chromatique ou tiers de ton.



Enfin le genre enharmonique, dont il n'y a qu'une espèce :



(41).

Les deux derniers genres sont dits *pycnés* c'est-à-dire denses.

(41) Avant d'aborder l'examen de ces figures qui représentent tous les intervalles usités dans le système des Aristoxéniens, il est à propos de faire quelques observations.

L'intervalle composé E-A' (*mi-la*) comprend la consonnance de diatessarôn ou de quarte, c'est à dire deux tons et demi.

Le tiers de ton, intervalle mélodique, peut se diviser lui-même en 2 et même en 4 parties, ce qui donne des 24[es] de tons, qui sont au nombre de 60 dans l'intervalle composé E-A'.

Les 24[es] de tons sont non-mélodiques; mais on chante mélodiquement certaines quantités de ces 24[es] de ton, quantités qui se rattachent toujours, soit au tiers, soit au quart de ton.

M. Vincent a fait construire un instrument d'acoustique au moyen duquel on peut apprécier sensiblement l'effet des intervalles qui constituent les genres d'Aristoxène; on ne saurait donc prononcer en dernier ressort à cet égard avant d'avoir mis en relation la voix qui émet les sons et l'oreille qui les juge, pour parler comme notre auteur. — L'instrument de M. Vincent a été décrit dans les *Notices*, etc. (p. 109 et sv.), et par M. Heegmann dans son *Mémoire* déjà cité *sur la Théorie musicale des anciens Grecs*, p. 68 et sv.

Pycnum (42) est le nom que prend le couple d'intervalles situés au grave du tétracorde, *lorsque* ce couple comprend une étendue moindre que l'intervalle qui reste à l'aigu. Dans ce cas, on dit que le genre est *pycné;* dans le cas contraire, on dit qu'il est *apycné.*

Voici maintenant quelques observations empruntées à notre auteur sur le rôle des cordes mobiles.

Toute la région (τόπος) où peut se mouvoir l'Indicatrice, le son G au second tétracorde, par exemple, comprend l'intervalle d'un ton. En effet, cette corde est de deux tons éloignée de la *Mèse* (A'), dans l'*enharmonique*, genre où elle est le plus grave, et d'un ton dans le *diatonique synton*, où elle est le plus aiguë. Mais dans cette région, étendue d'un ton, l'Indicatrice pourrait prendre, théoriquement parlant, un nombre indéfini de positions (43).

Toute la région où peut se mouvoir la Parhypate est d'un quart de ton.

On ne peut chanter successivement plus de deux diésis enharmoniques ou quarts de tons, sans s'écarter du chant régulier et mélodique (44).

(42) Πυκνὸν σύστημα, système ou groupe d'intervalles *serré, condensé* (Voy. M. Vinc., *Notices*, etc., p. 391).

(43) Ce qui est dit ici de l'*Indicatrice*, troisième note (en allant de l'aigu au grave) du second tétracorde que nous continuons de prendre pour exemple, *s'applique également à la 3e note des autres tétracordes*. De même, ce que l'on va dire de la *Parhypate s'applique également à la 2e note de chacun d'eux.*

« On peut, dit M. Vincent (*Notices*, etc., pag. 389, note 1), on peut comparer le son de l'*Indicatrice* à la 3e note du ton dans notre gamme, note qui est tantôt plus aiguë, tantôt plus grave d'un intervalle de demi-ton. »

(44) « Aristoxène, lisons-nous dans le Mémoire de M. Heegmann que nous avons cité (*Théorie musicale*, etc., p. 71), fait la guerre aux musiciens de son temps qui s'efforçaient d'insérer *dans le chant* une multitude de quarts de ton. » Cette phrase pouvant donner à croire que le fait avait lieu *dans le chant exécuté*, ce qui nous paraît inexact, nous devons faire observer, pour dissiper toute incertitude, que les Harmoniciens, ces professeurs de musique censurés par Aristoxène, *catapycnosaient* l'échelle musicale, la *morcelaient* (M. Vincent, *Notices*, etc., p. 26) *dans leur enseignement*, c'est à dire, selon nous, qu'ils la réduisaient en intervalles aussi petits que ceux qui composent le *pycnum* du genre enharmonique. Telle est au moins l'idée que notre auteur nous semble attacher aux expressions καταπύκνωσις et καταπυκνοῦν, employées à plusieurs reprises dans les *Éléments harmoniques* (Éd. de Meyb., pp. 7, 28, 38 et 53). Cette signification n'est pas tout à fait celle que Théon de Smyrne attribue aux mots en question, lorsqu'il parle de la *Catatome*, κατατομή, ou division du Canon harmonique, et de la *Catapycnose* ou du morcellement de ce même canon (Theon. Sm. *Eorum quæ sunt ad lect. Plat. util. expositio*, ed. Bulliald, Lut. Paris., 1644, in-4° ; *De Musica*, §§ 35 et 36). Voyez à cet égard les remarques et les distinctions précises de M. Vincent (*l. c.*, p. 26), d'où il résulte que la *Catatome* ne servait à déterminer que des intervalles assez étendus, tels que la

Toute espèce de chant est diatonique, chromatique ou enharmonique, ou bien commun à ces trois genres (lorsqu'il ne s'y trouve que des notes fixes), ou bien encore *mixte*, c'est-à-dire mélangé.

Le genre *diatonique* est le plus ancien des trois; c'est le premier que la voix trouve naturellement (45).

Le *chromatique* est le second; il servait, disent les historiens de la musique, à varier, à nuancer les deux autres genres (46).

Le genre *enharmonique* est le troisième. C'est dans ce seul genre que l'on faisait usage de l'intervalle appelé *quart de ton*. On a beau-

quarte, par exemple, tandis que, au moyen de la *Catapycnose*, on obtenait des fractions plus petites. De notre côté nous ajouterons quelques mots.

S'il faut en croire Théon, qui se borne à exposer les procédés du platonicien Thrasylle, la *Catatome* donnait les sons qui se trouvent entre eux dans les rapports mathématiques et acoustiques de 3 à 4, de 2 à 3, de 1 à 2, de 1 à 3 et de 1 à 4, c'est-à-dire les sons qui consonnent entre eux à la quarte, à la quinte, à l'octave, à la quinte redoublée et à la double octave, c'est-à-dire encore les sons appelés *Nète* des *Adjointes*, *Nète* des *Disjointes*, *Mèse*, *Hypate* des *Moyennes* et *Proslambanomène*. La *catapycnose* donnait les autres sons de l'échelle ou de la double octave, sur le canon divisé cette fois-ci en *douze* parties. On obtenait par cette seconde opération, la *Nète* des *Conjointes*, la *Paramèse* et l'*Hypate* des *Fondamentales*, parmi les sons fixes communs aux trois genres, et, parmi les sons mobiles, ceux du genre diatonique *synton*, du chromatique *tonié* et du genre harmonique d'Olympus (M. Vincent, *Notices* etc., note C, p. 104 et sv.), lequel n'était autre chose que le diatonique *synton* privé de son *Indicatrice*, c'est-à-dire l'enharmonique sans le partage du demi-ton en deux diésis.

Pour nous résumer, observons qu'Aristoxène apprécie des méthodes antérieures à la sienne, tandis que Théon explique la méthode d'un théoricien qui vivait trois siècles après notre auteur.

(45) Le genre *diatonique* a reçu cette dénomination, soit à cause de la tension de son indicatrice, tension supérieure à celle des autres cordes analogues; ou bien de ce que l'on fait usage, dans ce genre, de deux et même de trois *tons* successifs. De ces deux étymologies, nous adoptons la première, confirmée d'ailleurs par G. Pachymère dans les lignes suivantes (*l. c.*, p. 422) : « Διάτονον.... ἐπειδὴ σφοδρότερον ἡ φωνὴ κατ'αὐτὸ διατείνεται (sc. *contenditur*). » La seconde opinion, qui a prévalu, ne peut s'appliquer cependant qu'au *diatonique dur*, tandis que la nôtre se rapporte également aux deux variétés du genre.

(46) Χρῶμα, *couleur*, *coloration*, *nuance*.— Théon de Smyrne, Ptolémée, G. Pachymère, etc. disent que le caractère de ce genre était une tristesse attendrissante : γοερόν τε καὶ παθητικὸν ἦθος ἐμφαίνειν (G. Pachym., chap. VI, *passim*, et Theo Sm. *l. c.*, p. 87). « Les anciens attribuaient au chant musical trois sortes de caractères : « le *diastaltique* ou *excitant* διασταλτικὸν; le *systaltique* ou *calmant* συσταλτικὸν; et le *tranquille* ou *moyen* ἡσυχαστικὸν. » (M. Vinc., *Notices*, p. 195, et *Discours sur la musique des anciens Grecs*, lu au congrès scientifique d'Arras en 1854, p. 14). « Les genres les plus mous, dit Ptolémée, cité par M. Vincent, resserrent l'âme et l'énervent; les plus durs la dilatent et l'excitent. » (Ptol., *Harm.*, I. XII). — Plutarque dit la même chose dans son petit traité *Sur la morale d'Épicure*.

coup discuté sur la possibilité de pratiquer ce genre (47); toutefois la victoire est restée à ceux qui ont bien voulu s'en rapporter à la

(47) Qu'il nous soit permis, à propos des genres, d'examiner plusieurs assertions présentées par M. de La Fage (*Aristoxène et son École*), le plus sérieux adversaire des tentatives qui se font de nos jours pour rétablir l'usage de l'intervalle enharmonique minime.

« Le chant diatonique est inhérent à la nature humaine; il est le plus ancien de tous....

« Ce n'est qu'avec une extrême difficulté que l'oreille arrive à percevoir le chant enharmonique....

« Aristoxène applique les siennes (ses expériences) au genre diatonique, le plus ancien et le plus facile en raison de son inhérence même à la nature humaine. C'est là une des preuves les plus convaincantes de l'excellence de son jugement; et c'est à cette sage observation que l'on a dû, au bout de fort peu de temps, le rejet définitif du genre enharmonique.

« Ceci aurait dû arrêter, sans discussion, la malencontreuse idée mise en avant, il y a peu de temps, d'introduire dans notre musique quelque chose d'analogue sous le nom de *quart de ton*,

« Ce qui ramènerait l'art à son enfance. »

Nous ferons remarquer une contradiction entre la première et la dernière de ces propositions. La vérité, c'est que l'art, au temps où apparut le diésis minime, était bien loin de l'enfance, puisque le genre enharmonique fut découvert le dernier. Hâtons-nous d'ajouter, du reste, que la première proposition en elle-même, et celle qui la suit immédiatement, sont inattaquables : on les trouve dans Aristoxène et chez plusieurs autres auteurs. Mais la troisième ne saurait être admise : Aristoxène, loin de mépriser et de rejeter le genre enharmonique, en fait plus d'une fois ressortir l'importance. « Le troisième genre, dit-il, le genre le plus élevé (τὸ ἀνώτατον) est l'enharmonique. » Parlant ailleurs de la mélopée où il se rencontre : « Cette mélopée, dit-il, qui emploie l'indicatrice ditonique (éloignée d'un diton ou d'un double ton de la mèse), n'est certes pas sans valeur (οὐχὶ φαυλοτάτη); au contraire, j'oserai presque dire que c'est la plus belle (σχεδὸν ἡ καλλίστη). »

G. Pachymère, dans son traité sur l'*Harmonique* (M. Vincent, *Notices*, etc. p. 430), s'exprime ainsi en parlant de ce genre : « Τὸ ἄριστον, ὥς φησιν Ἀριστόξενος. » — « Le plus important, suivant Aristoxène. »

Théon de Smyrne, avant Pachymère, ne s'exprimait pas à cet égard d'une manière moins formelle : « Καλεῖσθαι δέ φησιν Ἀριστόξενος τοῦτο τὸ προειρημένον γένος ἁρμονίαν διὰ τὸ εἶναι ἄριστον ἐπενεγκάμενον τοῦ παντὸς ἡρμοσμένου τὴν προσηγορίαν. » — « Aristoxène dit que ce genre s'appelle *Harmonie* parce que c'est le plus important, et qu'il prend le nom même de toute l'échelle [mélodique ou] harmonique.

Plutarque à son tour, fidèle organe, on le sait, des plus saines traditions, apporte dans le débat un précieux témoignage : « Les modernes, dit-il (*De Musica*; ed. Volkmann, Lips., 1856; § 38, p. 48), les modernes ont entièrement banni le plus beau des trois genres (τὸ κάλλιστον τῶν γενῶν), celui qui, à cause de son caractère imposant, était cultivé avec le plus de soin par les musiciens d'autrefois. »

Il faut noter aussi que le rejet définitif du genre enharmonique ne fut pas prononcé « au bout de fort peu de temps » : trois siècles après notre auteur, sous

tradition écrite, avant de fixer leur opinion, et qui n'ont pas supposé tout d'abord que, musicalement parlant, les Anciens étaient complétement absurdes (48).

l'empereur Auguste, Vitruve peut encore écrire : « Gravem et egregiam habet auctoritatem. » — « *Le genre enharmonique a une valeur imposante et hors ligne.* » (*De Arch.*, V, 4).

Macrobe, d'autre part, atteste que de son temps il n'était plus en usage, à cause de son extrême difficulté : « Propter nimiam difficultatem. » (*C. in s. Sc.* II, 4).

On le reconnaîtra facilement : il n'est rien dans l'examen des textes qui doive « arrêter sans discussion » l'idée de rendre ce genre à la pratique. La réalisation même de cette idée n'est plus une question. Le *quart de ton*, élément essentiel du genre enharmonique, se fait entendre aujourd'hui, comme il y a vingt et un siècles, grâce aux soins de M. Vincent, qui l'a établi sur une espèce d'orgue-Alexandre, et grâce au talent d'un jeune organiste, M. Ad. Populus, artiste et professeur imbu des plus pures doctrines musicales. Qu'on emploie donc toujours ce genre avec un goût éclairé, que l'on ait plus que jamais égard à l'oreille dans cette exécution si nouvelle pour nous, qu'on y observe les principes aristoxéniens, — fondés sur le jugement de l'oreille, ils ne sauraient l'offenser, — et l'on comprend aussitôt les effets merveilleux que l'histoire de la musique ancienne attribue, d'un témoignage unanime, au chant du genre enharmonique. « Quant à ce genre, écrivait M. Vincent, dès 1844, quant à ce genre, dont le philosophe Asclépiodote croyait la perte irréparable..., quelle puissante ressource son caractère éminemment pathétique ne pourra-t-il pas fournir à la tragédie, lorsqu'on aura reconnu la possibilité de le reproduire et d'en apprécier les intervalles ! (*De la Musique dans la tragédie grecque*, etc. *Journal de l'Instruction publique* T. XIII, p. 759).

(48) M. Bernard Jullien, l'un des ennemis les plus ardents du genre enharmonique, prétend « qu'il n'était pas plus estimé chez les anciens que chez nous. » Cet écrivain, après avoir cité le musicographe Aristide Quintilien et notre auteur lui-même, auxquels il prête une opinion qui n'est pas la leur, ajoute : « Quant aux quarts de ton, alors comme aujourd'hui, ce n'était pas un moyen mélodique, c'était une difficulté vaincue, difficulté si peu agréable d'ailleurs et si antipathique à la nature que beaucoup la rejetaient absolument. » (*Études sur quelques points des sciences dans l'antiquité*, 1854, in-8°; p. 416). On peut lire à ce sujet la réponse de M. Vincent (*Quelques mots sur la musique et la poésie ancienne à propos de l'ouvrage de M. B. Jullien*, etc , *Correspondant*, sept. et nov. 1854).

En voyant l'étrange manière dont M. Bernard Jullien parle de l'antiquité musicale, qu'il représente comme inhabile dans l'exécution (*l. c.*, p. 473 et 474), entièrement ignorante (p. 418), et dupe de son ignorance (p. 470), comme réduite à un art presque nul (p. 466 et 468), comme absurde (p. 368), comme ridicule (p. 382), on pensera qu'une telle disposition n'est pas de nature à donner beaucoup d'autorité aux opinions émises par l'auteur sur la doctrine aristoxénienne.

Nous terminerons nos observations relativement au genre enharmonique, en citant la conclusion très-remarquable donnée par M. Louis Lucas dans une discussion analogue : « L'enharmonie n'est donc point, comme on a voulu le faire croire, ni une fantaisie de musiciens enfants, ni le résultat d'une ignorance des tonalités ; C'EST LE DERNIER MOT DES ATTRACTIONS MÉLODIQUES. » (M. Lucas, *Acoustique nou-*

Nous devons établir maintenant la distinction de l'intervalle *composé* et de l'intervalle *incomposé*. Lorsque dans la musique moderne, nous chantons une gamme *par degrés conjoints*, nous formons ce qu'Aristoxène appelle des intervalles *incomposés;* et d'un chant de la gamme *par degrés disjoints* résultent des intervalles *composés* (49).

L'auteur des *Éléments harmoniques* distingue ensuite les diverses *formes* ou *espèces* de la quarte et de la quinte, c'est-à-dire les diverses combinaisons dont est susceptible un système de trois ou quatre intervalles mélodiques *incomposés*, car la tonalité des anciens Grecs possède la propriété importante de comprendre toujours une quarte dans le système de trois intervalles incomposés (suivant chaque genre) parmi lesquels ne se trouverait pas le ton disjonctif, et de comprendre une quinte dans le système de quatre intervalles incomposés (suivant chaque genre également) parmi lesquels se trouverait le ton disjonctif.

C'est ici que devrait prendre place l'explication des *tons*, des *tropes* ou des *harmonies;* cette question est capitale en matière de musique ancienne, mais elle se trouve mentionnée seulement dans un passage des *Éléments harmoniques* (50). Cette circonstance et l'étendue des

velle, etc., 2e éd., 1854, in-12; p. 28. — Voyez principalement tout le chapitre II, sur l'*Enharmonisme*).

Nous signalerons également une judicieuse remarque du savant musicologue suédois, M. Fr. Bojesen, sur la multiplicité des genres. « Si l'on s'étonne, dit-il, que la tonalité des Grecs présente un si grand nombre de genres, et dans les genres, un si grand nombre de [variétés ou] couleurs, il faut bien se persuader que plus leur musique était simple, surtout dans les temps primitifs, moins leur oreille était exercée aux symphonies compliquées, et plus ils ont dû avoir de finesse et de délicatesse pour saisir les grandeurs de chaque intervalle. » — « Si vero, cui « mirum videatur, tot fuisse in Græcorum harmonia genera, tot generum colores, « is sibi persuadeat, Græcos imprimis antiquioribus temporibus, quo simpliciore « uterentur musica et quo minus varia ac multiplici symphonia districtas et quasi « obtusas haberent aures, eo acrius atque acutius ad singulorum intervallorum « magnitudines accurate percipiendas sensum exercuisse ac perpolisse. » Fr. Bojesen, *De Harmonica scientia Græcorum dissertationis pars prior;* Hafniæ, 1833, in-8°; p. 120.

(49) Nous observerons avec Aristoxène que tel intervalle, le demi-ton, par exemple, sera composé dans un genre (dans l'enharmonique, de l'Hypate des Moyennes à l'Indicatrice plus aiguë), et incomposé dans un autre genre (dans le chromatique dur, de l'Hypate à la Parhypate plus aiguë). — Il faut se garder de confondre un *intervalle composé*, réunion de plusieurs intervalles en un seul, duquel on ne chante que les sons extrêmes, avec le *système*, réunion de plusieurs intervalles en un seul, duquel on chante les différents sons.

(50) Meybaum, dans son travail sur Aristoxène (texte grec, traduction latine et

développements qu'exigerait l'exposé de la question, en dehors de notre objet principal qui est l'analyse des écrits aristoxéniens, enfin le dessein que nous avons de consacrer une étude particulière à ce point si grave de la théorie mélodique ancienne, telle sera notre excuse de ne pas le traiter aujourd'hui.

Du reste, loin de vouloir frustrer le lecteur, nous l'adresserons à M. Vincent, qui, dans ses *Notices* (note A), donne sur les *Tons* une série complète d'explications historiques et théoriques. Pour le moment présent, nous nous bornerons donc à dire avec lui :

« Par *Tons* nous entendons ici ce que les philosophes et les musicographes grecs nomment *harmonies*, et que nous appelons, nous, des *modes*. Le mot *ton*, avec ce sens, est encore employé dans le chant ecclésiastique; il y a *huit tons* dans les chants d'église, tandis que nous n'avons que deux modes : le *majeur* et le *mineur*. Ces tons ou ces modes dérivent des anciennes harmonies des Grecs. Dans le langage de Platon, d'Aristote, de Plutarque, d'Athénée, *harmonie* signifie la manière d'accorder l'instrument, ou, si l'on veut, la manière d'établir les intonations des divers degrés de l'échelle musicale. En deux mots, les *modes* sont les *espèces d'octave*, et l'on doit avoir grand soin de les distinguer des *tropes*, avec lesquels cependant on les confond souvent par erreur, bien que ceux-ci, consistant uniquement dans le degré d'acuité ou de gravité d'une même échelle, ne diffèrent en rien des tons de l'échelle moderne. »

Quant à la notation musicale, nous devons recourir également à l'ouvrage de M. Vincent. Aristoxène entre, sur le chapitre de la notation, dans des considérations assez vagues, qui tendent à démontrer que l'on ne saurait y voir la dernière partie de la science harmonique. Il sera difficile de puiser dans ses *Éléments* une théorie précise de la notation ancienne. Chez notre Maître, au contraire, toutes les notions éparses dans les traités anciens forment un corps de doctrine, et la notation dite *Pythagoricienne*, qui, pour le dire en passant, n'est point la notation qu'Aristoxène examine, d'énigmatique et d'inextricable qu'elle avait toujours semblé, est devenue, grâce à M. Vincent, claire et facile à saisir (voy. *Notices*, etc.; notes G et H) (51).

annotations), propose à l'égard de ce passage plusieurs modifications de texte, dont nous nous réservons de faire voir l'inutilité.

(51) Parmi les dissertations auxquelles a donné lieu l'ouvrage des *Notices et extraits des manuscrits grecs relatifs à la musique*, se distingue l'opuscule cité plus haut de M. A. Heegman (*Théorie musicale des Grecs*), où la question des *tons et des*

Aristoxène ne s'étend pas non plus sur la partie de l'harmonique destinée, selon lui, à couronner toutes les autres, c'est-à-dire sur la *mélopée*. Du reste, nous avons vu qu'il avait composé sur cette partie, un traité spécial. Parmi les contemporains d'Aristoxène, les uns, nous venons de le dire, prétendaient que la notation devait être le terme de l'harmonique ; selon d'autres, c'était l'*aulopée*, c'est-à-dire l'art de composer sur la flûte (52), mais il fait justice de ces opinions, dans une digression développée, et, à notre avis, remplie d'intérêt.

Il ne nous reste plus qu'à faire voir la disposition des *Éléments harmoniques*. Plutôt que de nous arrêter sur ce point, nous offrirons un simple tableau des différentes matières traitées dans l'ouvrage, d'après une division que nous avons cru pouvoir établir.

Premier livre : 1° État de l'harmonique avant l'auteur.
2° Plan d'un traité d'harmonique.
3° Des diverses sortes de mouvement de la voix.
4° Des limites de la distension.
5° Définition du son.
6° — de l'intervalle.
7° — du système. — Observation sur ces trois définitions.
8° Des diverses espèces d'intervalles et de systèmes.
9° De la composition du chant accordé ou mélodique.
10° Des genres.
11° Limites de la consonnance en grandeur et en petitesse.
12° Définition et division du ton.
13° Génération des nuances (ou variétés) de genre.
14° Positions relatives des cordes mobiles.
15° Nature de la continuité et de la succession.
16° Divers principes de mélodie.
Deuxième livre : 1° Considérations sur l'harmonique.
2° Des sept parties de l'harmonique.
3° Discussion sur le terme de l'harmonique.
4° Conditions à remplir pour traiter de l'harmonique.

tropes et celle de la *notation* antique sont traitées avec une certaine étendue. On y voit la louable intention de répandre dans le public ces notions d'archéologie artistique, trop négligées surtout de ceux même qui pourraient le mieux s'en servir.

(52) Aristoxène entend ici que, dans la pensée de ceux qu'il combat, l'*aulopée* était le degré extrême des études relatives à l'harmonique, et non pas, comme semble le croire M. de La Fage, « qu'avant lui (Aristoxène), la *réunion* de ces mêmes parties s'appelait la *théorie des flûtes*. »

5° Des genres.

6° Nombre des consonnances.

7° Définition et division du ton.

8° Discussion sur la dénomination des sons et des intervalles.

9° Génération des nuances.

10° Distances relatives des cordes mobiles.

11° Usage de la continuité et de la succession.

12° Principe de la composition des intervalles.

13° Détermination, par consonnance, des intervalles dissonants.

Troisième livre : 1° De la succession des tétracordes.

2° Nature des intervalles composées.

3° Mobilité et stabilité des incomposés, dans la conjonction et dans la disjonction (53).

4° Propriété des incomposés de la quinte.

5° De la succession des incomposés égaux.

6° De la succession des incomposés inégaux.

7° Détermination des manières de procéder, à partir des divers incomposés.

8° Propriétés des sons du *pycnum.*

9° Nombre des incomposés de la quinte.

10° Des espèces ou formes des consonnances.

Ce dernier chapitre, où ne se trouvent que les formes de la quarte, emprunte, selon nous, un complément précieux aux *Notices* de M. Vincent, dans un fragment qui nous offre les formes de la quinte et celle de l'octave (*Notices* p. 29, second Anonyme) (54).

Quittons maintenant les *Éléments harmoniques* d'Aristoxène, et examinons rapidement ce qui nous reste de sa *Rhythmique.*

On ne possède que le commencement du second livre. Nous avons déjà dit que ce fragment, remarqué dès 1647, par J. B. Doni, à la bibliothèque du Vatican, fut publié avec une bonne version latine,

(53) Aristoxène dit dans ce chapitre : « La *conjonction* (*voy.* plus haut, p. 534) ne porte que sur les seules parties incomposées de la quarte; en d'autres termes, dans la conjonction, l'on ne trouve que les seules parties de la quarte, lesquelles sont mobiles. La *disjonction* a, de plus, le ton pour grandeur propre. » — « Ἡ μὲν συναφὴ ἐκ [τῶν τοῦ διὰ] τεσσάρων μερῶν μόνων ἀσυνθέτων σύγκειται, ὥστε ἔν γε ταύτῃ τὰ τοῦ διὰ τεσσάρων μόνα μέρη κινηθήσεται. Ἡ δὲ διάζευξις ἴδιον ἔχει παρὰ ταῦτα τὸν τόνον. » — Nous avons cru devoir restituer « τῶν τοῦ διὰ. »

(54) Le savant éditeur du fragment dont nous parlons ici, propose de l'ajouter au troisième livre des *Éléments harmoniques :* nous n'hésitons pas à le faire dans notre travail encore inédit sur les *OEuvres d'Aristoxène* (texte, traduction et notes).

par l'abbé Morelli, qui l'avait trouvé à son tour en 1785, à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Marc. De plus, Morelli put consulter avec fruit, pour cette publication, une sorte de commentaire laissé par Michel Psellus le Jeune, et intitulé : *Préliminaires sur la science du rhythme*, où se retrouvent plusieurs passages textuellement extraits de la *rhythmique* d'Aristoxène (55).

Le début du fragment nous apprend que l'auteur, dans le premier livre, énumérait les diverses espèces de rhythme, expliquait la nature de chacune d'elles; puis commence la théorie du rhythme musical (56). Mais avant d'aborder l'analyse des *Éléments rhythmiques*, quelques lignes d'explication ne seront pas superflues.

« Le rhythme, dit Aristide Quintilien, l'un des musicographes les plus importants de l'antiquité, le rhythme est un système composé (57) de plusieurs temps, suivant une certaine ordonnance, et nous appelons *arsis* et *thésis* (levé et frappé) leurs différents états. »

Quant aux diverses sortes de *rhythme*, elles sont au nombre de trois principales, le rhythme oratoire, le rhythme musical, le rhythme poétique. Relativement au rhythme musical, il correspondait, selon M. Vincent, à ce que l'on nomme aujourd'hui *la mesure*, c'est-à-dire le partage de la durée du chant, de la danse, etc., en intervalles égaux et périodiquement cadencés au moyen d'un *frappé* ou temps fort et d'un *levé* ou temps faible. (*Notices*, etc., p. 199.)

Revenons maintenant au Traité d'Aristoxène.

La *rhythmopée* est l'application des éléments ou principes rhythmiques.

On appelle *temps premier* celui qui ne se divise par aucun des éléments du rhythme (τῶν ῥυθμιζομένων) (58).

(55) Mich. Pselli Junioris Προλαμβανόμενα. — Ce commentaire important a été publié en entier pour la première fois par M. Cæsar, de Marbourg, dans le *Muséum philologique* de MM. Welcker et Ritschl. (Francfort sur le Mein, 1842; in-8°; p. 620 et suiv.)

(56) Voyez M. Vincent, *Notices*, etc., note H et note N, sur le *Rhythme*. On nous excusera de renvoyer souvent à ce travail sur la rhythmique ancienne. Il comprend en substance tous les écrits antiques relatifs à la théorie du rhythme et notamment ceux d'Aristide Quintilien, de Psellus, de saint Augustin, etc. On trouve aussi dans le même ouvrage des fragments relatifs à la rhythmique ou à la métrique, appartenant à Gémistus Pléthon et à des auteurs anonymes.

(57) Il faut noter avec soin que l'expression de *système composé* n'a aucun rapport avec celle d'*intervalle composé*, dont nous avons précédemment donné l'explication (p. 545) en exposant la doctrine harmonique.

(58) *Aristox. Elem. rhythm.*, ed. Feussner., p. 8. — Notre auteur dit plus loin (p. 11) : « Nous établirons qu'un temps est premier, lorsque l'on ne pourra y faire entrer ni deux sons, ni deux syllabes, ni deux instants (σημεῖα).

Il y a nécessairement un temps *minimum* dans lequel celui qui chante placera chacun des sons.

Le temps est *incomposé* lorsqu'il est compris dans un seul son, une seule syllabe, un seul instant; et le même temps est *composé* lorsqu'il est compris dans plusieurs sons, syllabes ou instants. Cette distinction est analogue, on le voit, à celle des intervalles composés et des intervalles incomposés.

Le temps *mixte* est celui qui est compris à la fois dans un son unique et dans plusieurs syllabes.

Ce qui sert à caractériser le rhythme, ce qui le fait connaître à notre sentiment, c'est le *pied*, qu'il soit unique ou en nombre (εἷς ἢ πλείους ἑνός).

Les pieds se composent de *deux* temps, un temps en haut (ὁ ἄνω) et un temps en bas (ὁ κάτω); ou bien de trois temps, deux en haut et un en bas, et réciproquement.

Sept différences principales distinguent les pieds entre eux.

1° La grandeur : ils sont tantôt égaux, tantôt inégaux.

2° Le genre : ils appartiennent au rhythme *égal*, au rhythme *double*, au rhythme *hémiole*. Le rhythme *égal* ou *dactylique* est celui dans lesquel l'*arsis* (ou le temps faible) est égale à ce qu'Aristoxène appelle *basis* et les rhythmiciens postérieurs *thésis*, c'est-à-dire le temps fort; tels sont le dactyle -υυ, le spondée -- et l'anapeste υυ-. Le rhythme *double* ou *iambique* est celui où l'arsis et la thésis sont dans le rapport double (de deux à un ou de un à deux); tels sont l'iambe υ-, le trochée -υ, et le tribraque υυυ. « L'*iambique*, dit M. Vincent (*Notices*, etc., p. 209), correspond à notre mesure à trois temps. » Le rhythme *hémiole* ou *pæonique* est celui où l'arsis et la thésis sont dans le rapport hémiole (de deux à trois ou de trois à deux). Il contient, par exemple, deux temps au levé, puis trois temps au frappé, ou réciproquement. « Il est, à part quelques essais, absolument inusité chez nous. » (59)

3° Les pieds sont *rationnels* ou *irrationnels*, selon que le rapport de l'arsis à la thésis est ou non *rationnel*, c'est-à-dire de nature à rentrer dans l'un des trois genres de rhythme.

4° Les pieds sont *composés* ou bien *incomposés*, selon qu'ils se décomposent ou non en d'autres pieds.

5° Les pieds diffèrent entre eux par la *division*, c'est-à-dire par la

(59) *Notices*, etc., p. 210. — M. Vincent rappelle, entre autres exemples de ces essais, que « Boïeldieu a adapté cette mesure à un passage du 2e acte de la *Dame Blanche*, intercalé dans l'air : *Viens, gentille Dame*. »

manière dont ils peuvent se décomposer. La différence de division a lieu lorsqu'une même grandeur se divise, se décompose en parties inégales, soit en nombre et en grandeur, soit sous un seul de ces deux rapports. Le spondée - -, par exemple, et le dactyle -υυ, qui ne diffèrent pas de grandeur, diffèrent par la *division* de leurs temps.

6° Une autre différence consiste dans la *forme :* elle a lieu lorsqu'en prenant les parties d'une même grandeur de pied, on en change la disposition. Telle est la différence qui se présente entre le dactyle -υυ et l'anapeste υυ-.

Enfin, la 7ᵉ différence consiste dans l'*antithèse* ou l'opposition du temps *levé* par rapport au temps *frappé.*

Les pieds les plus courts sont compris dans une grandeur *trisème*, c'est-à-dire de trois points, de trois instants; ils appartiennent au genre ïambique. Toute grandeur inférieure (le procéleusmatique, par exemple) sera donc une partie de pied. Puis viennent les pieds d'une grandeur *tétrasème* ou de quatre instants, propres au genre dactylique; — les pieds de grandeur *pentasème* ou de cinq instants; ils constituent le genre pæoniqne (-υυυ); — les pieds de grandeur *hexasème* ou de six instants, qui se retrouvent dans deux genres, l'ïambique et le dactylique. Ceux de grandeur *heptasème* n'entrent dans aucun genre de rhythme, ce qui fait dire à M. Vincent (*Notices*, etc., p. 205) que notre auteur ne reconnaît pas le rhythme épitrite, de sorte que le 5ᵉ rang appartient à la grandeur *octasème* dont les pieds sont du genre dactylique, attendu que [les huit instants se divisent en deux parties égales].

Ainsi se termine le fragment des *Éléments rhythmiques*. Bien qu'il ait à peine quelques pages, on y retrouvera cet esprit d'analyse, cette clarté d'exposition, cette précision dans l'énoncé des principes, toutes ces qualités enfin qui nous semblent confirmer si bien, dans les *Éléments harmoniques*, les témoignages de l'antiquité. Que l'on veuille donc ouvrir ces deux ouvrages et leur accorder quelques moments d'attention; l'on ne regrettera pas le temps consacré à cet examen, si l'on reconnaît, dans les deux Traités, un digne élève d'Aristote, et, comme le dit avec raison M. de La Fage, « un esprit juste, exact, méthodique, qui n'admet que ce qui frappe la droite raison, qui veut que tout soit vérifié et prouvé (60). » Peut-être

(60) M. B. Jullien lui-même a écrit : « Aristoxène, le vrai représentant de l'école d'Aristote et de la saine philosophie musicale, rappelait toujours à la sensation. » *De quelques points des sciences*, etc.; chap. sur la musique ancienne; art. de l'*Intonation*, p. 394.

le temps n'est-il pas loin où l'on aura peine à comprendre l'indifférence de l'art et de la science moderne à l'égard de cette musique grecque ancienne qui « avait des beautés admirables et touchantes, parce qu'elle était très-simple » (61). On ne comprendra pas davantage, alors, comment si peu de place était réservée jusqu'ici à l'auteur que Meybaum a pu nommer sans exagération *le prince des musiciens grecs.*

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

DÉTERMINATION, PAR CONSONNANCE, DES INTERVALLES DISSONANTS.

Aristox., *Élém. harm.*, II, 13; (éd. de Meyb. p. 55.)

Le morceau suivant forme le XIIIe et dernier chapitre du second livre des *Éléments harmoniques*, d'après la division que nous avons établie. Nous rendrons compte des restitutions et des variantes auxquelles a donné lieu ce chapitre, à mesure qu'elles se présenteront.

« En ce qui concerne les grandeurs d'intervalles, comme, d'une part, celles des consonnances ne paraissent pas pouvoir varier (*a*), et que ces consonnances sont limitées en grandeur, ou bien [paraissent n'avoir qu'une variation] imperceptible; comme, d'une autre part, les grandeurs des dissonants sont beaucoup moins dans ce cas-là, et que par cette raison l'oreille apprécie mieux et bien plus sûrement les grandeurs des consonnants que celle des dissonants, la détermination (λῆψις) la plus exacte d'un dissonant sera celle qu'on obtiendra par le moyen des consonnants (*b*).

« Si donc on propose de *prendre* (λαμβάνειν), dans le grave, après un son donné (E, par exemple) (*c*), un dissonant tel que le *diton*, ou

(61) Lacépède, *Histoire de l'Europe;* introd. partie III, p. 113. — L'illustre naturaliste a laissé un traité *De la Poétique de la musique.*

(*a*) Ἔχειν τόπον. — Τόπος, espace, région où peut varier un son. Nous avons vu, dans l'Analyse qui précède, que la région de l'Indicatrice est d'un ton, celle de la Parhypate d'un quart de ton; celle des limites d'une consonnance ne peut être qu'extrêmement étroite, παντελῶς ἀκαριαῖον.

(*b*) « En général, dit Rousseau (*Dictionn. de mus.;* art. *Accorder*), on choisit toujours des intervalles consonnants et harmonieux afin que l'oreille en saisisse plus aisément la justesse. »

(*c*) Nous supposons, comme a fait Meybaum, que le son donné est l'*Hypate* des *Moyennes*. Du reste on peut suivre les opérations sur une figure telle que celle-ci :

B C D *y* E F G *x* A′ B′ C′ D′

quelque autre de ceux qui peuvent être pris par consonnance ; à partir du son donné, dans l'aigu, il faut prendre la quarte (EA′) ; puis, dans le grave, la quinte (A′D) ; puis encore la quarte (DG), dans l'aigu ; puis encore la quinte (GC), dans le grave. L'intervalle (EC) pris de cette manière dans le grave, à partir du son donné, sera le diton.

« Maintenant, si l'on propose de prendre la grandeur dissonante dans le sens contraire, on fera une opération inverse.

« Si d'un intervalle consonnant, on retranche par consonnance une grandeur dissonante, on aura pris aussi le reste par consonnance.

« En effet, que de la quarte, on retranche *(d)* le diton par consonnance *(e)* : il est clair que les sons qui limitent cet excès dont la quarte dépasse le diton auront été pris entre eux par consonnance, car les limites de la quarte sont *(f)* consonnantes. Depuis la plus aiguë de ces limites (A′), on prend dans l'aigu un son (D′) consonnant à la quarte, et, depuis ce dernier son, on en prend dans le grave un autre (G) à la quinte ; [depuis ce dernier, dans l'aigu, un autre (C′) à la quarte] *(g)* ; enfin, depuis celui-ci, dans le grave, encore un autre (F) à la quinte. Ce dernier consonnant tombe sur le plus aigu des sons qui limitent un excès (c'est-à-dire est à l'unisson avec lui) ; de sorte qu'il est évident que, si d'un consonnant on retranche un dissonant par consonnance, on aura pris aussi le reste par consonnance.

« On pourrait, de cette manière, observer très-exactement si une quarte se compose ou non, en principe, de deux tons et demi.

« On prendra la quarte (A′E), et après chacune de ses limites, on déterminera *(h)* un dissonant (le diton) par consonnance (Ex,A′F).

« Il est évident que les excès (EF,A′x) doivent être égaux, puisque de quantités égales on retranche des parties égales.

« Ensuite, après le son (F) qui limite dans le grave le diton le plus aigu, on prendra [un son (B′)] *(i)* consonnant à la quarte dans

(d) Ἀφαιρείσθω. — Les manuscrits : ἀφορίσθω, ἀφορείσθω ; correction de Meybaum.

(e) Ἀπὸ τοῦ διὰ τεσσάρων [διὰ] συμφωνίας. — Nous ajoutons διὰ. Meybaum faisait une autre restitution : ἀπὸ [τῆς] τοῦ δ. τ. συμφ. C'est au lecteur de juger quelle est la plus vraisemblable.

(f) ὑπάρχουσι. — Meursius proposait à tort ὑπερέχουσι, *superant*.

(g) Cette importante restitution est de Meybaum.

(h) Ἀφωρίσθω. — Meyb. préfère lire ἀφαιρεισθω ; mais ici la modification du texte nous semble inutile.

(i) Nous ajoutons φθόγγος, après διὰ τεσσάρων.

l'aigu ; et après le son (x) qui limite dans l'aigu le diton le plus grave, on en prendra aussi un (y) à la quarte, dans le grave.

« Il est évident que, après chacun des sons qui limitent le système ainsi formé (xF), il y aura deux excès consécutifs (xA', A'B' ; EF, Ey), et non pas un seul, excès qui seront nécessairement égaux par la raison donnée tout à l'heure.

« Après ces opérations préliminaires, c'est à l'oreille qu'il faut faire apprécier les extrêmes des sons (yB') que l'on aura ainsi déterminés. Si donc on voit qu'ils sont dissonants, la quarte évidemment ne sera pas de deux tons et demi ; mais s'ils consonnent à la quinte, évidemment la quarte sera de deux tons et demi. En effet, il arrive que le plus grave des sons que l'on a pris (y) s'accorde (c'est-à-dire « se chante mélodiquement »), comme consonnant à la quarte avec le son (x) qui limite le diton le plus grave dans l'aigu ; et que, d'autre part (j), le plus aigu des sons que l'on a pris (B'), est consonnant à la quinte avec le plus grave (y) ; de manière que, puisqu'il y a un excès d'un ton (B'x), lequel est divisé en parties égales, qui sont toutes deux, et le demi-ton (A'B'), et en même temps l'excès de la quarte sur le diton (A'x), il s'ensuit évidemment que la quarte se compose de *cinq* demi-tons (k).

« Or, les sons extrêmes (yB') du système ainsi formé ne seront pas consonnants suivant une autre consonnance que celle de quinte : c'est là une chose facile à comprendre.

« Il faut se convaincre d'abord qu'ils ne sont pas consonnants suivant celle de quarte. En effet, à la quarte (A'E), prise dans le principe, s'ajoute un excès dans l'un et dans l'autre sens (yE, B'A').

« Il faut montrer ensuite qu'ils ne sont pas consonnants à l'oc-

(j) Τὸν δ' ὀξύτατον. Neuf ou dix manuscrits donnent τὸν τέσσαρα ὀξύτατον, ce qui a beaucoup tourmenté Meybaum. Il a essayé de lire τέταρτον, qui ne le satisfaisait pas entièrement. Le ms. supplém. de la Bib. imp., n° 449, où on lit τὸν δ̄ ὀξύτατον, explique l'erreur des copistes, qui ont fait du δ une lettre numérale, et vient confirmer notre correction, faite avant l'examen d'aucun manuscrit.

(k) On voit que, dans la pensée d'Aristoxène, le ton, intervalle dont la quinte surpasse la quarte (*voy.* plus haut, p. 531), contient deux fois l'*excès* (ὑπεροχὴ) de la quarte sur le diton, excès appelé *reste* ou *limma* (λεῖμμα) dans l'école pythagoricienne. Notre auteur, en supposant ici que le ton contient deux demi-tons *égaux* entre eux et à l'excès de la quarte sur le diton, et faisant ainsi une application du *tempérament* pratiqué aujourd'hui sur les instruments à notes fixes, ne raisonnait, il faut le dire, que sur des données approximatives ; et c'est par ce point surtout qu'il a pu donner prise à la critique de ses adversaires les Pythagoriciens, dont les opinions, à l'égard des consonnances, reposaient sur des bases rigoureusement vraies.

tave. En effet, la somme des excès est moindre qu'un diton, puisque la quarte dépasse le diton de moins d'un ton : car tout le monde convient que la quarte est plus grande que deux tons et plus petite que trois; de sorte que l'intervalle ajouté à la quarte est moindre qu'une quinte. Il est donc évident que l'intervalle compris entre ces sons extrêmes ne sera pas l'octave.

« Or, si les sons extrêmes (*γ*B') que l'on vient de déterminer sont consonnants suivant une consonnance plus grande que la quarte et moins grande que l'octave, ils seront nécessairement consonnants suivant celle de quinte, car il n'y a pas d'autre grandeur consonnante entre l'octave et la quarte. »

Voici à quels termes se réduit le raisonnement d'Aristoxène, pour démontrer que la quarte est un intervalle de deux tons et demi.

La quinte excède la quarte d'un ton. Le système *γ*B' excède la quarte de deux parties égales entre elles et à l'excès de la quarte sur le diton, c'est-à-dire sur un intervalle de quatre demi-tons.

Si le système *γ*B' a ses limites accordées à la quinte, les deux parties égales entre elles et à l'excès de la quarte sur le diton seront des demi-tons, puisque les deux parties égales forment un ton; par conséquent la quarte aura cinq demi-tons.

Or, le système *γ*B' ne peut avoir ses limites qu'en consonnance de quinte.

Donc la quarte est un intervalle de deux tons et demi.

Ch.-Em. RUELLE.

DES VILLES GAULOISES :

LOTUM, JULIOBONA ET CARACOTINUM (1),

APPARTENANT AU PAYS DES CALÈTES (2).

LOTUM ET JULIOBONA.

Nous avons à parler des trois villes antiques qui s'échelonnaient sur la rive droite de la Seine, à partir de son embouchure. *Juliobona*, l'une d'elles, était la capitale des Calètes, ce qui lui a valu d'être citée avant ses voisines par Pline et Ptolémée, qui n'ont mentionné que la ville principale de chaque nation celtique. L'Itinéraire d'Antonin (3), rédigé vers la fin du IV[e] siècle, est le premier monument qui ait parlé de *Lotum* et de *Caracotinum*, entre lesquelles se trouvait *Juliobona*.

Voici le fragment de l'Itinéraire où il est question de ces trois villes placées sur le parcours de la grande voie allant de l'embouchure de la Seine à *Augustobona* (Troyes).

a. Caracotino,				
Juliobona	(Lillebonne)	MP.	(Millia passuum)	X
Lotum	(Caudebec)	»	»	VI

Tout le monde est d'accord pour mettre la station de *Lotum* à Caudebec. La distance qui existe entre cette ville et Lillebonne concorde d'ailleurs avec les mesures de l'Itinéraire. En effet, le *mille* gaulois en usage à partir de la Saône (4) étant de 1140 toises,

(1) Nous suivons les manuscrits A, B, D, F qui portent *Caraco* et non *Caroco*, texte adopté dans la grande publication de M. de Fortia d'Urban. Nous croyons que *aco* ou *acos* (habitation) appartient plus au dialecte gaulois que *ocos*.

(2) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 21 août 1857.

(3) Voir dom Bouquet, 1[er] vol., pag. 108.

(4) « Exinde non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur » (*Amm. Marcel.*, lib. XV).

d'après le calcul de l'Académie des sciences, 6 milles donnent un produit de 6840 toises ou 13680 mètres, c'est-à-dire 3 lieues 1/2 environ de nos lieues actuelles, mesurant 4000 mètres.

Mais quel rang occupait Caudebec avant César? d'où lui est venu ce nom de *Lotum?* Tel est le but de nos recherches actuelles, but d'autant plus difficile à atteindre, que nous sommes trompés depuis bien des siècles par les auteurs romains et par les transformations géographiques subies sous le régime impérial.

Peut-être la numismatique viendra-t-elle rendre un nouveau service à l'histoire, en jetant sa part de lumière sur la question si neuve que nous nous empressons d'aborder.

Il existe, au cabinet des Antiques de Paris, au musée de Rouen et dans quelques collections particulières, des médailles celtiques ayant, au droit, une tête barbare, tournée à gauche, le cou orné de torquès, et au revers, un cheval galopant à gauche.

Elles ont pour légende, du côté de la tête, le mot *Senodon*, nom d'un chef gaulois, et au revers, celui de *Caledu*, nom de la cité d'où elles tirent leur origine. (Voy. la planche 320 ci-jointe, nº 1.)

On a tenté, depuis quelque temps, de rechercher à quelle ville de la Gaule on pouvait classer ces monnaies. M. Duchalais, dans son excellente description des médailles du cabinet des Antiques de Paris, émet à ce sujet l'opinion suivante : « Un document du VIIIe siècle, cité par M. Walckenaer, dans sa *Géographie des Gaules*, indique un lieu nommé *Caladunum*, dans le *pagus Diablinticus* du diocèse du Mans. Ce *Caladunum* est aujourd'hui un village peu important du nom de Châlon. La grande antiquité de ce lieu et le rapport qu'on trouve entre *Caladunum* et *Caledu*, abréviation évidente de *Caledunum*, nous engage à classer notre médaille à ce lieu. »

Cette conjecture est plus heureuse que celle qui la classe à Châlons-sur-Marne, dont le nom était *Catalaunum:* mais nous ne la croyons pas plus exacte ; car le petit village de Châlon du *pagus* des Diablintes n'a jamais été la ville principale d'aucune nation celtique, et toutes les médailles gauloises épigraphes portent ordinairement le nom soit de la cité, soit du peuple chez lesquels elles ont été frappées. On doit donc chercher toute autre localité que Châlon pour arriver à un meilleur résultat.

Lorsque nous visitions les bords de la Seine, il y a une vingtaine d'années, étant à la recherche des monuments militaires antiques qui existaient sur ses deux rives, nous remarquâmes que le sommet et les pentes de la montagne qui borde la vallée de Caudebec, à l'ouest, étaient entourés d'une circonvallation en terre formant une

espèce de camp retranché. Le sol de l'enceinte présentait certaines dépressions et des rampes qui nous parurent être les aires d'antiques habitations. Nous vîmes surtout avec intérêt, dans la partie la plus élevée qui domine le fleuve, un petit plateau paraissant avoir été ceint lui-même d'un rempart et d'un fossé. Pensant que nous étions dans un camp, nous regardâmes ce compartiment comme le *prætorium*, d'où le chef pouvait exercer sa surveillance et sur le cours de la Seine et sur les troupes campées dans l'intérieur de l'enceinte.

M. Le Sage, antiquaire de Caudebec, qui m'accompagnait, m'assura qu'on avait trouvé dans ce lieu des médailles gauloises et romaines, des débris de tuiles et de vases antiques, et que le retranchement portait le nom de *Caledu*.

Je consignai cette découverte dans le travail que je faisais alors, après avoir consulté plusieurs notaires du pays, dont l'un d'eux me dit : « Le *Caledu* ou *Calidu* est plus vieux que notre cité. Son nom se trouve mentionné dans les plus anciens actes du tabellionnage de Caudebec, même dans certaines pièces émanant du monastère de Fontenelle ; il est connu de tous les habitants de la ville, qui dirigent habituellement leurs promenades vers le *Caledu*. »

Je ne doutai plus alors que ce retranchement ne fît suite à ceux de Sandouville, du Boudeville et de la Roque, échelonnés à l'entrée du fleuve, pour servir de refuges aux habitants de la contrée, lors des invasions saxonnes dans la Seine. Mais lorsque, vingt ans plus tard, je rencontrai les médailles *Senodon-Caledu*, je le visitai de nouveau et reconnus, qu'au lieu d'être dans un camp refuge, je parcourais l'ancienne cité des Calètes, ayant porté le nom de *Caledunum*, dont celui de *Caledu* n'est que l'abréviation.

L'importance topographique de ce lieu vint encore ajouter à mes convictions ; en effet, c'était à Caudebec qu'existait le premier passage qu'il y eût à l'embouchure de la Seine, et ce passage se rattachait, d'un côté à la voie allant au cœur du pays de Caux, et de l'autre à celle qui, après avoir traversé Watteville, Aizier et le vieux port, couverts d'antiquités celtiques et romaines, menait directement à la capitale des *Lexovii*. C'était encore sur ce point que passait la grande voie de *Caracotinum* à *Augustobona*.

La découverte de cette antique *Caledunum* était d'autant plus importante, qu'elle permettait de restituer à Caudebec son nom gaulois, son ancien titre de cité des Calètes et d'y classer définitivement nos médailles, attribuées jusqu'alors à tant de nations diverses.

Un savant numismatiste nous a objecté que ces médailles venaient

ordinairement du nord-est de la France. Cette observation méritait d'être vérifiée, et nous avons reconnu que celles du cabinet de M. Lambert de Bayeux et du musée de Rouen ont été recueillies dans un terrain nommé le *champ du Trésor* (1), appartenant à la commune de Limesy, située à deux lieues de Caudebec. M. Auguste Le Prevost, membre de l'Institut, par les mains duquel elles sont passées, a donné lui-même à M. Lambert celles qui existent dans sa collection (2). Rien ne saurait être plus concluant que cette découverte touchant la nationalité de nos médailles, à moins qu'on ne les eût trouvées dans l'enceinte même du *Caledu*. M. Le Sage a possédé des monnaies celtiques qui en provenaient, mais nous n'en avons jamais connu les légendes.

On voit que nous dotons les Calètes d'une capitale que les géographes romains n'ont jamais mentionnée, ayant toujours, au contraire, donné ce titre à *Juliobona*. Tel était le nœud de la difficulté. Comment, en effet, deviner, contrairement aux enseignements de l'antiquité, que les Calètes d'avant César avaient une autre cité principale que l'*oppidum*, qui a porté le nom de *Juliobona*. Il fallait qu'un rapprochement heureux nous mît sur la voie d'une découverte si curieuse et si inattendue.

Mais pourquoi, dira-t-on, *Caledunum* aurait-elle perdu son titre, son nom même, sous le régime de la conquête? Nous en expliquons ainsi les motifs : Suivant une tradition rapportée par Orderic Vital, moine normand du XII[e] siècle, la cité des Calètes, nommée par lui *Caletum*, aurait été détruite de fond en comble, par suite de sa résistance à César, et ensuite réédifiée par le même général, sous le nom de *Juliobona*. Cette tradition peut être exacte quant à la destruction de *Caletum*, mais elle ne l'est pas lorsque cet historien dit que la nouvelle cité des Calètes fut rétablie sur l'emplacement de l'ancienne, tandis qu'elle a été portée à 3 lieues plus loin.

Si l'on adoptait sans critique la version d'Orderic Vital, on ne comprendrait pas que, pour punir les habitants de *Caledunum* de leur résistance obstinée, le général romain se fût empressé de relever leur ville et de lui donner son nom.

Voici, selon nous, les motifs dont les cloîtres ne se rendaient pas

(1) Ce nom, bien antérieur à la découverte que nous mentionnons, prouve qu'on avait déjà trouvé beaucoup de médailles dans le même terrain. Qui sait combien de *Senodon-Caledu* ont pu y avoir été recueillies?

(2) *De la Numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, par M. Lambert de Bayeux. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tom. XIII, pag. 144, 242 et 253.

compte au XIIe siècle, et qui ont amené cette espèce de confusion; César ayant projeté sa seconde campagne dans l'île des Bretons, ordonna de construire des navires à l'entrée de la Seine (1). *Caledunum* était détruite, et d'ailleurs peu propre à recevoir un établissement maritime. Mais en se portant à 3 lieues plus loin, vers l'ouest, sur la même rive, en face de la ville actuelle de Quillebœuf, où les navires ont stationné de tout temps, on trouvait la vallée de Lillebonne, à l'entrée de laquelle une flotte pouvait se réunir, soit pour remonter le fleuve, soit pour prendre la mer.

Cette station ayant sur l'ancienne ville des Calètes l'avantage de faire éviter un long parcours aux navires qui descendaient la Seine, devint un établissement romain, et acquit assez d'importance pour prendre le titre de cité qu'on enlevait à *Caledunum*.

Peut-être même ne reçut-elle que sous Auguste le nom de *Juliobona*, alors concédé à plusieurs villes, qui le sollicitèrent en faisant valoir des services rendus au conquérant (2).

Il nous reste maintenant à expliquer pourquoi Caudebec s'appelle *Lotum* dans l'Itinéraire d'Antonin. *Lotum* (3) était une île de 1500 pas environ de longueur, s'étendant depuis la vallée de Caudebec jusqu'à celle de Saint-Wandrille. C'était la première que l'on rencontrât dans la basse Seine; aussi les Romains y fondèrent-ils un établissement pour barrer le cours du fleuve. L'importance de cette station lui valut alors d'être mentionnée dans l'Itinéraire, préférablement à *Caledunum*, effacée de la carte des cités.

Ajoutons que la splendeur de *Juliobona* ne survécut pas à la puissance de ses fondateurs. Après eux, ce n'est plus qu'une grande solitude couverte de monuments renversés, dont les religieux de Saint-Wandrille enlèvent les pierres taillées pour élever les édifices de leur monastère (4).

Caledunum reprit, sous les Mérovingiens, le rang dont elle avait été déshéritée et qu'elle a conservé durant tout le cours du moyen âge, grâce à son heureux site, à ses grandes voies de communication et aux visites de nos premiers rois qui possédèrent des *villa* et des métairies sur son territoire. Elle fut alors connue sous le nom de *Calidum*, abréviation évidente de *Caledunum*. On voit qu'il n'y a

(1) Strabon, lib. IV.

(2) Sueton, *in Augusto*.

(3) L'abbé Belley rapporte qu'on lit *Lolium* et même *Loium* dans certains manuscrits de l'*Itinéraire*. Il attribue, comme nous, ces noms à l'île qui était en face de Caudebec (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, vol. 19, pag. 654).

(4) *Chron. Fontan.*, *Neustria pia*, p. 129.

eu suppression ni du substantif ni de l'adjectif, mais seulement contraction du mot, puisque *dum* est le diminutif de *dunum*. Les hommes du nord y ajoutèrent *bec*, signifiant rivière en leur langue, dit Orderic Vital. Ainsi se forma le nom gallo-normand *Caldebeck* (1), que les moines latinisèrent en celui de *Calidum beccum*.

Les religieux de Saint-Wandrille ne se contentèrent pas de porter atteinte aux monuments de *Juliobona*, ils convoitèrent bientôt la station de *Lotum*, connue au VI[e] et au VIII[e] siècle sous le nom de *Logium* (2). Saint Condède l'obtint de Thierry, fils de Clovis II, et il y éleva, sans doute, avec des matériaux romains, un monastère et trois églises (3). Elle reprit, vers le IX[e] siècle, son vieux nom gaulois de *Belsinnacum*, paraissant rappeler le souvenir d'un monolithe dédié à l'*Apollon-Bel* ou *Belenus* des anciens Celtes. La fontaine consacrée de Caillouville et les pierres d'autel druidiques qui se voient tout près de là sont de nature à donner quelque vraisemblance à cette opinion.

Telles furent les intermittences de rivalité, de grandeur et d'oubli qui existèrent entre les deux cités des Calètes. Celle qui fut abaissée, anéantie sous l'empire, l'emporte pourtant en illustration sur sa rivale, puisque sa chute rappelle la valeur malheureuse de ses habitants et leurs luttes opiniâtres pour conserver leurs foyers, leur indépendance et leur nationalité.

CARACOTINUM.

Nous nous occuperons maintenant de l'antique *Caracotinum*, point de départ de la voie allant de l'embouchure de la Seine à *Augustobona* (Troyes).

On a émis bien des opinions sur l'emplacement de cette ville qui a pu être un comptoir carthaginois, comme il en a existé un à l'embouchure de la Somme, et un autre nommé Corbilon (4), à l'entrée de la Loire. La première partie du nom de *Caracotinum* n'aurait-elle pas quelque analogie avec le *car* d'origine phénicienne que l'on trouve dans Carthage, Carthagène, Carthène et Carnac? Peut-être

(1) Charte de Guillaume le Conquérant en faveur de l'abbaye de Jumiéges (*Gall. Christ.*, t. XI).

(2) L'abbé Belley, mémoire déjà cité.

(3) *Acta S. Ben.*, t. II, pag. 863.

(4) Strabon, liv. IV.

serait-il plus exact et plus simple de penser que *car* signifiait alors rivière et *acos* habitation. Nous laisserons cette question scientifique à résoudre à ceux qu'elle intéressera. Notre plan se borne, pour le moment, à rechercher l'emplacement de l'antique station.

Beaucoup d'antiquaires et de géographes se sont occupés du même sujet; il est remarquable que tous soient arrivés à placer cette ville sur une infinité de points différents, excepté sur le seul où l'on devait rigoureusement la trouver.

L'abbé Belley fait observer que les 10 lieues gauloises qui existaient entre *Juliobona* et *Caracotinum* dépassent Harfleur. Il place donc *Caracotinum* à Graville, situé à une lieue plus loin, et possédant un château d'origine normande. Il dit que ce lieu est nommé *Cretin* dans la carte de Normandie, par Delisle, que Cretin ou Grestain est une abréviation de *Cratinum*, dérivant de *Caracotinum*; sans se rendre compte que le nom de Crestain était celui d'une abbaye placée sur l'autre rive de la Seine.

Samson a confondu le *Caracotinum* de l'Itinéraire avec le *Gravinum* (1) de la carte de Peutinger, que l'on rencontre sur la voie de *Juliobona* à *Gessoriacum* (Boulogne).

M. Eyries place aussi notre station à Graville, s'appuyant sur les mesures de l'Itinéraire, et commet une lourde faute en disant qu'il n'y a que 5 lieues 1|2 de 2000 toises, de ce village à Lillebonne, tandis qu'il y en a réellement 7.

M. Louis Dubois partage le sentiment de M. Eyries.

Un autre savant a prétendu, sans doute par amour de son pays, que *Caracotinum* était à Etrétat. Emmanuel Gaillard la voyait à Orcher.

Enfin, M. Pinel, antiquaire du Havre, la place à Graville et non à Harfleur, parce que, dit-il, le nom de Harfleur est saxon et qu'on n'y a jamais trouvé de vestiges antiques (2). Nous verrons combien cette dernière assertion est inexacte, surprenante même de la part d'un érudit qui a toujours vécu dans la contrée.

Sous l'impression de tant de sentiments divers, nous avons d'abord consulté la carte départementale et reconnu que la voie romaine, après avoir quitté Lillebonne, laissait la Seine à gauche et ne la revoyait qu'à l'entrée du val d'Harfleur. *Caracotinum* ne pouvait donc exister sur aucun point du littoral entre ces deux villes. Harfleur était d'ailleurs admirablement posée pour recevoir un port,

(1) Grainville la Teinturière.

(2) *Essais archéologiques sur les environs du Havre.*

et ce port a subsisté durant tout le cours du moyen âge, tant que l'établissement du Havre n'y a pas fait refluer les alluvions qui en ont obstrué l'entrée.

Graville, au contraire, situé sur une plage unie, sans profondeur et sans abri, ne pouvait remplir le même but. La grande voie a dû néanmoins le traverser pour s'étendre jusqu'à la mer, mais nous ne pouvons y transporter notre station qu'en dépassant de beaucoup les 10 lieues gauloises de l'Itinéraire, à partir de *Juliobona.*

Ces 10 lieues forment ensemble 22 800 mètres, ou un peu moins de 5 lieues 3/4. C'est précisément la distance qu'il y avait entre Lillebonne et Harfleur, avant qu'on n'eût contourné les côtes de ces deux villes pour en rendre les pentes moins rapides et introduit la route dans Saint-Romain, ce qui fait qu'elle a 2 kilomètres de plus que la voie antique. Comment, devant une telle précision de mesures, nos devanciers ne se sont-ils pas arrêtés à Harfleur?

On n'y a jamais trouvé de débris antiques, dit M. Pinel. Nous avons dû vérifier cette assertion durant notre séjour de quelques mois dans cette ville.

Il nous a fallu d'abord rechercher sur les monts voisins s'il n'y avait pas de traces d'*oppidum* comme à Caudebec. Il n'en a jamais existé. Le centre de la vallée ne présente que des terrains d'alluvion au milieu desquels serpente la rivière nommée *Lézarde;* mais le penchant des deux coteaux a été couvert d'habitations dans l'antiquité. On pourra s'en convaincre en parcourant avec nous sur la carte, les lieux où nous en avons trouvé des restes (Pl. 320).

Au pied du mont *Caber*, à gauche de la vallée, il a été recueilli, dans les terres en culture (*a*), des tuiles romaines, des fragments de poterie grise, des débris de bols en terre rouge et des plats à rebords saillants.

On a trouvé dans le champ (*b*), il y a quelques années, des urnes cinéraires remplies de cendres et d'ossements brûlés. On croit que ce lieu était un ancien cimetière, car on rencontre encore beaucoup de débris de pareils vases à la surface du sol.

Au point (*c*) existait une *villa* dont les fondations ont été découvertes à un pied au-dessous du sol.

Dans les champs voisins (*d*), nous avons trouvé des tuiles indiquant un ancien édifice, et un fragment de poterie rouge sur lequel on lit : O. MINVI (n° 10); c'est-à-dire : vase provenant de l'officine ou fabrique de *Minuus.*

Le prieuré de Saint-Dignefort (*e*) paraît avoir été établi sur l'emplacement d'une *villa*. On a découvert dans l'enceinte des fondations

de murs et des débris de poterie antique. Tout près du prieuré existait une autre *villa* (*f*), et un catelier romain (*g*), au pied duquel a été trouvé un petit vase en terre brune, renfermant une trentaine de médailles impériales.

La partie droite de la vallée n'offre pas moins d'intérêt que celle que nous venons d'explorer. On peut dire que tout le versant de la côte était couvert d'habitations romaines sur un espace de plus de 600 mètres (*n*). On ne fait pas un pas sans en rencontrer les traces, sans fouler aux pieds des fondations de murailles, des fragments de vases, des goulots d'amphores (nº 4) et des tuiles antiques.

Sur la côte des *Buquets*, on découvrit au point (*m*), il y a environ trente ans, une cave voûtée renfermant des vases en terre rouge et grise, des plats, des écuelles, des cruchons, des ustensiles de cuisine en bronze et en fer très-oxydé. Tant d'objets précieux furent enlevés par les ouvriers, qui n'y attachèrent aucune importance, et crurent que ce caveau était une *cachette pratiquée du temps des Anglais*.

Tout près de là, sur le plateau qui domine la Seine, nous avons remarqué une large butte en terre (*v*), à la surface de laquelle se voyaient différents débris antiques. Elle a excité notre curiosité, et nous y avons fait pratiquer des fouilles. On a découvert, au niveau du sol, une enceinte quadrangulaire (nº 7), ayant un mur de 3 pieds d'épaisseur, revêtu de pierres de petit appareil. Cette enceinte en contenait une autre de même forme avec des murs parallèles aux premiers. L'aire de la pièce centrale et de la galerie qui l'entourait était couverte d'une mosaïque formée d'un bain de mortier, dans lequel on avait introduit des morceaux de briques et de cailloux de diverses couleurs. L'arrangement de cet édifice m'a fait juger que c'était une *cella*, ou petit temple appartenant au paganisme, peut-être l'un de ceux que Saint-Romain fit renverser autour de Rouen et jusque sur les confins du pays de Caux. *Maxime vero apud ultimos Caletes* (1).

Cette opinion nous parut surtout vraisemblable après la découverte, sur l'aire de l'édifice, d'un petit bouc en bronze (nº 8), ressemblant à ceux que l'on voit communément sur le socle et au pied des statuettes de Mercure.

Les autres objets trouvés dans cette fouille sont :

Un fragment de poterie rouge (nº 14), sur lequel figure une espèce de cerf lancé au pas de course, ayant pour conducteur l'Apollon-

(1) *Gall. Christ.*, t. XI, *Eccles. Rothomag.*

Baal (le soleil), portant des ailes en signe des fonctions qui lui sont attribuées de parcourir l'espace.

Deux autres débris, où se voient un animal fantastique (n° 15) et des ornements ayant la forme de rayons (n° 12).

Une pierre taillée (n° 5), qui a dû faire partie de la corniche de l'édifice.

Un fragment de dalle tumulaire (n°.6), présentant les lettres VN-PO, fin d'une épitaphe, dont l'écriture, parfaitement régulière, nous a paru appartenir à une grande époque.

Des crampons en fer (nos 2 et 3), ayant servi à lier la charpente du monument.

Une coquille en bronze (n° 9), qui a dû être fixée contre un baudrier.

Enfin des instruments en cuivre et en fer (n° 16), des fragments de verre, des clous, des charbons et des cendres, accompagnement obligé de tout établissement gallo-romain.

Nous avons eu ensuite la curiosité de descendre dans les fossés de la forteresse, entre la porte de Rouen et l'ouverture du rempart correspondante au chemin d'Orcher. Nous y avons recueilli des fragments de tuiles à rebords et de vases rouges et gris. Curieux restes qui portent à croire que l'établissement de la muraille militaire a nécessité la destruction de plusieurs monuments antiques.

Dans la cour, dite de la *Plie*, et dans les jardins qui l'avoisinent, on a trouvé un canal de construction romaine, des restes d'aqueduc et des poteries ornées de bandes parallèles formant des X et des zigzags (nos 13 et 11).

Devant tant de vestiges antiques et la précision des mesures indiquées par l'Itinéraire d'Antonin entre notre station et *Juliobona*, comment ne reconnaîtrait-on pas que Harfleur, le seul lieu où il ait pu exister un port à l'entrée de la Seine, est l'antique *Caracotinum* des Gallo-Romains et probablement des Celtes.

LÉON FALLUE.

NOTICE

SUR UN IVOIRE SCULPTÉ DU XIIIE AU XIVE SIÈCLE.

Cet ivoire, qui a 170 millimètres de haut sur 135 de large, et d'une épaisseur assez remarquable, représente un fait historique du moyen âge, divisé en deux scènes bien distinctes et que reproduit notre planche 321 ci-jointe.

Sur le premier plan en bas, six personnages occupent toute la largeur de l'ivoire; au milieu, il en est un placé entre un soldat qui le tient par le bras et un autre personnage qui le précède, tenant une clef qui, par sa grosseur, ne peut être celle d'un appartement, ni d'un coffre, mais bien d'une tour ou d'une porte de prison. Ce personnage entre un soldat et sans doute le geôlier, semble triste et marcher à contre-cœur.

En haut de l'escalier donnant accès au bâtiment crénelé qui se voit dans le fond, et qui est éclairé par deux fenêtres grillées, se voit une large porte également surmontée de créneaux. En haut de ce château fort on remarque un personnage couronné, paraissant recevoir les supplications de quatre personnages, dont une femme. Ces deux scènes sont renfermées dans un encadrement elliptique, cantonné de quatre têtes fantastiques, ayant de longues oreilles comme on en donne aux fous du moyen âge.

Tels sont à peu près la disposition et la pantomine des personnages du bas-relief, dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. Jacquinot Godard, l'heureux possesseur de cette curieuse sculpture.

Mais que représente cet ivoire? C'est, dit M. Jacquinot Godard, dans les chroniques qu'il faut chercher la réponse à cette question.

Après bien des recherches, après avoir lu avec attention les documents qui nous restent des événements des divers règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, et même de Louis X, c'est-à-dire de 1270 à 1316, après avoir lu les Chroniques de Saint-Denis, celles de Guillaume de Nangis, les Mémoires du sire de Joinville et bien d'autres historiens, ne trouvant aucuns détails qui eussent quelques rapports avec notre ivoire, nous nous sommes

attaché aux faits relatés dans la Vie de saint Louis, écrite par le confesseur de la reine Marguerite, et voici une particularité qui semble expliquer l'ivoire que nous publions.

Les historiens du temps nous apprennent que trois jeunes hommes, flamands de nation, s'avisèrent de chasser dans une forêt située sur le territoire de Laon, appartenant à Enguerrand, plus connu sous le nom d'Enguerrand, sire de Coucy, petit-fils de Raoul, tué au siége d'Acre, en 1191. Les gardes de la forêt ayant amené les trois jeunes chasseurs au sire de Coucy, il les fit pendre à des arbres, sur la place où ils avaient été arrêtés. Ceci se passait en 1256. Les parents de ces malheureux allèrent trouver le roi saint Louis, et firent leurs plaintes contre le sire de Coucy; saint Louis, indigné de l'action de ce seigneur, le fit arrêter par ses sergents et mettre en prison dans la tour du Louvre; il le fit juger et condamner à être pendu, pour faire un exemple capable de retenir la noblesse dans de justes bornes. A cette nouvelle, le roi de Navarre, la comtesse de Bretagne, la comtesse de Flandre et beaucoup d'autres seigneurs et dames, parents ou amis du sire de Coucy, vinrent supplier le roi de pardonner au coupable.... Après bien des supplications, saint Louis consentit à faire grâce de la vie à Enguerrand, mais le retint en prison jusqu'à ce qu'il eut payé la somme de douze mille livres parisis, destinés au soulagement des chrétiens de la Palestine. Coucy fut en outre condamné à fonder douze messes perpétuelles pour le repos des trois jouvenceaux si cruellement pendus, à aller pendant trois ans avec ses chevaliers combattre les infidèles; la forêt où le crime avait été commis fut adjugée par saint Louis à l'abbaye de Saint-Nicolas, située dans le diocèse de Laon (1).

Maintenant, appliquant tous ces détails à l'ivoire qui nous occupe, M. Jacquinot Godard fait remarquer, 1° que le travail est bien dans le style du XIIIe au XIVe siècle;

2° Que la figure du personnage couronné a beaucoup de rapport avec celle de saint Louis, gravée sur les sceaux dont il se servait et surtout à celui publié dans le IIIe volume de la *Revue archéolo-*

(1) Saint Louis a sans doute eu de fortes raisons pour faire grâce de la vie à Enguerrand, qui cependant avait bien mérité la potence; mais ce qui nous étonne, c'est que, dans la sentence du grand justicier, on ne trouve rien qui puisse tant soit peu indemniser la famille des trois jeunes gens. Il semble que les droits de cette famille soient comme non avenus. Nous regrettons de n'avoir rien pu découvrir dans les historiens contemporains, qui nous donne l'explication de cette difficulté, en contradiction manifeste avec les grandes vertus du saint roi, qui l'avaient fait appeler comme arbitre entre le roi d'Angleterre et ses barons.

gique, planche 60, et dans le XIIe volume de la *Revue sphragistique*, page 305;

3° Que la couronne de ce personnage est ornée de fleurons, comme nous en offre la couronne de saint Louis sur les sceaux en question;

4° Que les costumes des personnages représentés sur l'ivoire sont bien ceux du XIIIe au XIVe siècle.

5° L'ivoire en outre représente un chevalier arrêté et conduit en prison, les sergents l'entourent, ils sont précédés par le geôlier, qui tient la clef de la prison.

6° La prison avec ses tours et ses fenêtres grillées est devant nous.

7° Une dame, sans doute la comtesse de Flandre et le roi de Navarre accompagnés du duc de Bourgogne, intercèdent auprès de saint Louis, qui reste inflexible, deux des suppliants semblent même à genoux. Les personnages sont vêtus comme au XIIIe siècle, et chaussés de souliers à la poulaine, comme on en portait encore à la fin du XVe siècle.

On se demande si l'artiste pouvait traduire l'événement présumé avec plus de précision, et si sa sculpture n'est pas l'exact commentaire du récit des chroniqueurs. Ce serait trop exiger que de vouloir trouver ici le pont-levis qui servait d'entrée au vieux Louvre; d'ailleurs la scène représentée se passe dans l'intérieur des bâtiments; il fallait que l'artiste pût trouver un moyen pour représenter tant de détails dans un espace aussi restreint, et c'est ce qu'il nous semble avoir fort bien exécuté. Les deux scènes superposées s'expliquent avec justesse et aussi clairement que le comportait un cadre de cette dimension.

Nous remercions bien sincèrement M. Jacquinot Godard, dont l'obligeante érudition nous a mis à même de publier le curieux ivoire qui nous occupe.

L. J. Guénebault.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Notre collaborateur, M. Alfred Maury, vient d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Dureau de La Malle, décédé.

— Le 30 novembre 1857, a eu lieu l'inauguration de l'église Sainte-Clotilde, commencée en 1846, sur les dessins de M. Gau, architecte, mort en 1854, et continuée avec quelques modifications, par M. Ballu. M. Gilbert a publié une notice descriptive de cet édifice (voyez *Revue Archéologique*, VII[e] année, p. 637), qui fait connaître l'état des travaux à cette époque et la suite du projet à exécuter. Les modifications de M. Ballu, portent principalement sur la façade de l'église, qui a reçu une ornementation plus riche. Elle est divisée en trois parties : un pignon triangulaire portant la statue de sainte Clotilde, surmonte la partie centrale. Un grand bas-relief décore le gâble de la porte centrale : il représente Jésus-Christ montrant ses plaies, et ayant à ses côtés deux anges qui tiennent les instruments de la passion. Les sculptures du tympan de la porte centrale, dues au même artistes, M. Toussaint, représentent le Christ en croix; près de lui sont deux femmes personnifiant l'Évangile et la Synagogue, puis saint Jean et la Vierge. Sur les tympans des portes latérales, M. Oudiné a sculpté le baptême de Clovis et le martyre de sainte Valère. Les niches de la façade et du porche abritent les figures des saints. A l'intérieur, dans chacune des travées, sur le mur de soubassement et au-dessous des fenêtres, on voit représenté un épisode des Stations exécutées par MM. Duret et Pradier. Les vitraux du chœur sont de M. Maréchal, de Metz. Les autres ont été exécutés d'après les cartons de MM. Jourdy, Lamothe, Galimard, etc., Le maître-autel, constellé de pierreries et de verres niellés d'or est tout en pierre, sauf l'exposition, qui est en bois.

— Il existe dans toutes les mairies des villes de France des collections de documents antérieurs à l'année 1790, qui contiennent de précieux renseignements historiques, restés jusqu'à ce jour, presque partout, dans le plus complet abandon.

Le ministre de l'intérieur, voulant préserver de toute destruction

ces pièces si intéressantes pour l'histoire locale, vient de prescrire des mesures administratives pour qu'il soit immédiatement procédé à la mise en ordre des archives anciennes des municipalités. Un cadre de classement, semblable en beaucoup de points à celui qui a été adopté en 1841 pour les archives départementales, a été adressé à tous les maires, afin de faciliter la rédaction d'inventaires uniformes, qui, après avoir été examinés et soumis à l'approbation du ministre, seront déposés au bureau des archives départementales, communales et hospitalières du ministère de l'intérieur.

Ce cadre de classement comprend les divisions suivantes, au nombre de neuf :

1° Actes constitutifs et politiques de la commune. 2° Administration communale. 3° Impôts et comptabilité. 4° Proprétés communales; eaux et forêts; mines; édifices; travaux publics; ponts et chaussées; voirie. 5° Affaires militaires; marine. 6° Justice; procédures; police. 7° Cultes; instruction; assistance publique. 8° Agriculture; industrie; commerce. 9° Documents divers; inventaires; objets d'art, etc.

Les archives communales forment un dépôt confié à la responsabilité du maire : chaque maire est tenu d'en rendre compte à son successeur. Suivant les recommandations de l'administration, elles doivent être conservées à la mairie, à l'abri de l'humidité, de l'incendie et de toutes les autres causes de destruction. Si les archives sont considérables, elles doivent être classées dans une ou plusieurs salles spéciales, pourvues de casiers et fermant à clef.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire, de Mythologie, de Géographie ancienne et moderne comparées, des Antiquités et des Institutions grecques, romaines, françaises et étrangères, par M. Ch. Dezobry, auteur de *Rome au siècle d'Auguste*, et M. Th. Bachelet, agrégé d'histoire, professeur au lycée impérial de Rouen, et une Société de littérateurs, de professeurs et de savants. Première partie, un volume grand in-8° jésus, de 1465 pages à deux colonnes, comprenant les lettres A à J. Paris, 1857. Dezobry, Magdeleine et Cie, éditeurs.

Il serait superflu, pour ne rien dire de plus, de chercher à démontrer l'incontestable utilité de l'ouvrage que nous annonçons ici. A aucune autre époque, le mouvement scientifique et intellectuel n'a été aussi général et aussi rapide qu'aujourd'hui et jamais par conséquent, le besoin des livres qui peuvent abréger les recherches n'a été si vivement ressenti. Ceci établi, voyons si le Dictionnaire de MM. Dezobry et Bachelet atteint ce but convenablement.

Le sommaire des matières traitées dans ce Dictionnaire nous fait voir tout d'abord quelle abondance de renseignements y sont renfermés. Les articles de biographie nous font connaître la vie des hommes célèbres par leurs actions, leurs vertus, leurs écrits, leurs talents, ou fameux par leurs crimes dans tous les pays et dans tous les temps. Les articles d'histoire offrent l'abrégé de l'histoire de tous les peuples; la chronologie des dynasties et des familles illustres, les relations particulières de tous les événements de quelque importance : guerres, batailles, traités, révolutions religieuses ou politiques, etc. Les articles de mythologie présentent l'exposé des religions de l'antiquité et de tous les cultes idolâtriques anciens et modernes, avec les rites, les fêtes, les mystères, les livres sacrés, etc, Lés articles de géographie donnent la description de tous les lieux du globe utiles à connaître pour l'histoire universelle; l'importance politique, industrielle et commerciale, passée ou présente, des empires, royaumes, provinces, villes, etc., et leur population officielle; l'étude des plus célèbres monuments; la concordance des noms

anciens et modernes, etc. Les articles traitant des antiquités et institutions offrent le tableau des usages et des coutumes de tous les peuples, leurs constitutions, gouvernements, cérémonies publiques et privées; leurs établissements religieux, civils, politiques, militaires, littéraires, etc.; les ordres monastiques et de chevaleries, les sectes politiques, religieuses, philosophiques; la nomenclature et l'histoire des charges, emplois, dignités religieuses, politiques, civiles, militaires; enfin, tout ce qui constitue la science historique et archéologique.

C'est, on le voit, un véritable répertoire des connaissances indispensables ou simplement utiles, pour l'étude ou la lecture des auteurs, de renseignements exacts et choisis, des exposés et des jugements présentés avec ordre et netteté, et dans une proportion telle, que l'esprit peut les saisir sans fatigue, et la mémoire les retenir aisément.

MM. Dezobry et Bachelet, pénétrés de la difficulté d'un pareil labeur, et mesurant les connaissances aussi étendues que variées qu'exige un si vaste travail, ont dû naturellement, tout en se réservant la direction et la révision des articles qui le composent, s'adjoindre des auteurs spéciaux, versés dans chacune des parties qu'ils avaient à traiter : leur choix a été heureux.

On se plaint souvent de ce que l'on ne trouve, dans la plupart des dictionnaires qui traitent des matières renfermées dans celui-ci, que la répétition des mêmes idées et des mêmes erreurs. Dans le Dictionnaire de MM. Dezobry et Bachelet, ce sujet de plainte n'existe pas, et, à quelques exceptions près, on voit que les collaborateurs se tiennent au courant des nombreux travaux de leur spécialité, et que chaque jour voit paraître soit en volumes, soit disséminés dans les recueils scientifiques, en France et à l'étranger. Les articles, mesurés à l'importance des sujets qui y sont traités, sont d'une étendue suffisante pour contenir tout ce qui est vraiment utile et instructif. Aussi, ce livre, écrit sans aucun esprit de parti, mérite que l'on ne rencontre pas toujours dans les livres de ce genre, sera-t-il, pour l'homme du monde, un manuel toujours facile à interroger sur toutes les parties des sciences historiques et géographiques, ainsi que sur l'histoire littéraire et sur celle des beaux arts; l'étudiant y trouvera les indications nécessaires pour ses études; l'homme de lettres et le savant, une foule de détails que la mémoire la plus heureuse ne fournit pas toujours avec la rapidité désirable.

SAUNIER.

KRICHNA ET SA DOCTRINE.

(BAGHAVAT DASAM ASKAND).

DIXIÈME LIVRE DU BAGHAVAT POURANA,

TRADUIT PAR M. THÉODORE PAVIE.

C'est une chose étrange et remarquable que cette civilisation indienne, qui a su s'élever aux plus hautes spéculations de la métaphysique, aux plus nobles préceptes de la morale religieuse, sans sortir des nuages dorés du mysticisme et de la poésie! Chez les Indiens, point de sciences naturelles, point d'histoire, point de prose. Les écrivains de l'Inde n'expriment guère leurs pensées que dans le langage des dieux. Les livres sacrés, comme les livres profanes, sont rédigés en vers. Dans les guerres des rois et des peuples, dans les révolutions des empires, les Indiens n'ont vu que des sujets d'épopées. Le souvenir des grands événements de leur vie politique a été conservé par des bardes dans d'interminables poëmes, où la vérité est tellement mêlée au mensonge, qu'il est presque impossible de faire, avec quelque exactitude, la part de l'un et de l'autre. Plongés par l'action énervante de leur climat tropical, dans un état d'extase et d'hallucination perpétuelle, les Indiens semblent incapables d'établir une distinction entre la réalité et l'erreur, entre la veille et le sommeil. Les doctrines les plus absolues de l'indifférentisme et du quiétisme servent de règle de conduite à toutes les classes, aux riches comme aux pauvres, aux savants comme aux ignorants. Ils n'attachent aucun prix à ce que nous appelons histoire, chronologie, certitude, probabilité; ils ont horreur de tout ce qui sent l'authenticité et la précision. Ils aiment à voir les choses sous un aspect vague et indécis, au milieu d'un crépuscule douteux ou d'une lumière éblouissante qui les aveugle au lieu de les éclairer. Autant de pareilles dispositions sont nuisibles aux études sérieuses, autant elles sont favorables à la poésie, qui vit de rêves et d'images. Aussi la poésie a-t-elle pris dans l'Inde, ainsi que nous le disons

tout à l'heure, un développement extraordinaire, et a-t-elle fini par envahir tout le vaste champ de la pensée humaine, histoire, religion, philosophie, grammaire même. Oui, les grammairiens aussi sont des *vâtes* inspirés du ciel. Le langage étant d'institution divine, ceux qui en enseignent les règles exercent une espèce de sacerdoce, et, à ce titre, ont droit aux hommages du monde.

L'Égypte et l'Inde sont les mines fécondes d'où ont été tirés tous les éléments de la civilisation. La Grèce est comme le creuset où cet or encore brut fut purifié, et d'où il s'est répandu ensuite dans tout l'Occident. Comme preuve de la haute antiquité de leur origine, les Égyptiens nous montrent leurs pyramides, leurs obélisques, leurs sphinx couverts de dates et d'inscriptions historiques; les Indiens nous citent leur littérature, et surtout leur langue sacrée, le sanscrit, d'où découlent, comme d'une source abondante, tous les idiomes de l'Europe. C'est désormais un fait incontestable et définitivement acquis à la science; Grecs, Latins, Allemands ou Russes, nous sommes tous enfants de la même mère; nous parlons la même langue; l'Inde est notre berceau, nous parlons indien. Le sanscrit était l'idiome de nos pères, et nos divers dialectes en sont des ramifications qui conservent encore, à tant de siècles de distance et malgré toutes leurs altérations successives, la plus intime affinité avec leur souche commune. Il n'y a pas dans les lignes que je trace en ce moment un seul mot qui ne se rattache à quelque racine sanscrite, par l'intermédiaire des langues primitives dont la nôtre est un produit hybride. Étudier l'Inde, c'est donc remplir un devoir pieux; c'est jeter un coup d'œil rétrospectif sur notre première patrie, c'est fouiller dans les archives du genre humain.

Des analogies non moins surprenantes que celles qu'on remarque entre les langues, existent entre les religions; mais il se peut très-bien que ces dernières soient purement fortuites. Quoi qu'il en soit, toutes les religions de l'Inde, de l'Égypte et de la Grèce reposent sur le même principe; ce sont toujours des dieux faits hommes et des hommes faits dieux. L'imagination humaine étant naturellement bornée, retombe toujours fatalement dans le même cercle d'idées, quelque effort qu'elle fasse pour en sortir. Toutes les religions païennes nous montrent la divinité descendant sur la terre pour consoler l'humanité opprimée. Dans l'Inde, c'est Vichnou qui s'incarne huit fois sous des formes diverses; en Egypte, c'est Osiris qui vient régner sur son peuple bien-aimé; en Grèce, ce sont les fils de Jupiter, Hercule, Bacchus, Apollon et sa fille Minerve, qui manifestent au monde la puissance du père, en inventant les arts

utiles aux hommes et en exterminant les monstres qui désolaient la terre.

Mais ce qui distingue surtout les dieux indiens des autres dieux, ce qui les place fort au-dessus de ceux de la Grèce et de Rome, c'est qu'ils ne se bornent pas à apporter aux hommes le secours de leur bras invincible; ils leur apportent encore la parole de vie, les maximes d'une saine morale, l'exemple et l'autorité d'une conduite généreuse. Le rôle de Bouddha, de Krichna, de Brahma, n'est pas restreint, comme celui d'Hercule, de Thésée, de Bacchus, à opérer des miracles et à dompter des bêtes sauvages; les dieux indiens sont moralistes et législateurs, en même temps que guerriers et thaumaturges. Ils pratiquent les vertus les plus pures en même temps qu'ils exercent le métier des armes avec ses conséquences les plus odieuses; Krichna, la huitième métamorphose de Vichnou, ne dédaigne pas de naître parmi les bergers, et, berger lui-même, de partager leurs travaux et leurs jeux. Il aurait pu se montrer aux hommes sous la figure du plus beau des mortels, il a préféré leur apparaître sous la figure d'un nègre, avec la couleur des esclaves. En un mot, les Indiens réunissent ce que les Grecs et les Égyptiens séparaient; ceux-ci avaient deux religions, une pour les sages, l'autre pour le peuple. Les Indiens n'en ont qu'une qui est la même pour tous ses adhérents.

Aujourd'hui la littérature indienne, grâce aux beaux et nombreux travaux de nos savants, commence à nous être aussi connue que les autres littératures étrangères. Tout le monde a entendu parler des colossales épopées sanscrites, telles que le Mahabharata et le Ramayana; tout le monde a lu les délicieux épisodes de Nalus de Savitri, et de Sakountala. Les livres religieux des Indiens ne sont plus un mystère pour nous. Le Rig-Véda a été traduit par M. Langlois; M. Garcin de Tassy nous a fait connaître le Prem Sagar et le Bahkta Mala; et M. Eugène Burnouf avait publié les cinq premiers livres des Pouranas, quand une mort prématurée est venue trancher dans son automne, cette noble existence si courte et si bien remplie. Les Pouranas sont au nombre de dix-huit; M. Burnouf cite dans sa préface un texte indien qui porte à seize cent mille le nombre de vers dont se composent ces immenses commentaires et paralipomènes des Védas. Une ancienne tradition nationale attribue la rédaction des Pouranas, dont la transcription seule, au dire d'un voyageur, prendrait toute la vie d'un homme, au poëte Vyasa, l'auteur du Mahabharata. M. Burnouf fait remarquer avec une parfaite justesse, que les Pouranas, ainsi que tous les poëmes

indiens, sont des recueils de légendes populaires appartenant à des époques différentes, comme le prouve la diversité du style, qu'un œil exercé n'a pas de peine à reconnaître dans leurs différentes parties. Ce qui paraît confirmer cette conjecture, c'est que le nom de Vyasa, l'auteur présumé de ces gigantesques ouvrages, ne signifie autre chose que *compilateur*. Chacun de ces travaux a eu un ou plusieurs Vyasas distincts, mais la tradition les a confondus ensuite en un seul et même personnage.

Dix des Pouranas sont consacrés à chanter les louanges de Civa, la création du monde par sa volonté, ses miracles et ses guerres; quatre, célèbrent les incarnations de Vichnou, les quatre autres sont en l'honneur de Brahma, du soleil et du feu.

Le dixième Pourana, dont le texte sanscrit n'est pas encore publié, contient le récit de la huitième et dernière incarnation de Vichnou, sous la forme de Krichna, le dieu berger, le dieu sauveur, le premier des dieux. Ce livre, qui sert de base et de guide à la nombreuse secte des Krichnaïtes, a été imité ou traduit dans tous les dialectes modernes de l'Inde. Le dialecte hindoustani proprement dit possède deux de ces imitations, l'une est le Prem Sagar, dont M. Garcin de Tassy a donné de nombreux extraits dans son histoire de la littérature hindoustanie, l'autre est le *Baghavat dasam askand* (1), que M. Théodore Pavie vient de traduire en français sur le manuscrit original inédit.

L'auteur du *Baghavat dasam askand* vivait vers le milieu du seizième siècle. On n'a aucun détail sur sa vie. La langue sanscrite étant tombée en désuétude, et le peuple ne pouvant plus comprendre le dixième livre des Pouranas contenant l'histoire du grand dieu Krichna, Lâlatch entreprit son travail dans un but de piété autant que d'utilité générale.

Krichna est considéré par ses sectateurs comme le dieu unique, comme le maître de tous les autres dieux. Aussi le poëme traduit par M. Théodore Pavie nous le représente-t-il terrassant ou réduisant à l'impuissance les autres divinités de l'Olympe indien.

Le rhapsode hindou commence son poëme par une invocation à Brahma, le dieu créateur, et à Krichna, le dieu berger ou le dieu sauveur.

(1) Ce titre signifie *Dixième chapitre des Baghavats* (*Pouranas*), ou des livres par excellence.

« Toi de qui la création et la destruction procèdent, toi qui sans cesse détruis et produis; toi qui connais le cœur de tous les êtres, par toi tout existe et tu es le maître suprême de tout et de tous. Toi qui enlèves tous les obstacles, toi qui donnes le bonheur à tous les êtres vertueux, Lâlatch embrasse tes pieds avec crainte et respect. »

Il s'est préparé à son œuvre, par de longues méditations et des expiations sans nombre. Pour oser chanter les dieux, il faut être pur comme eux. C'est ainsi que, avant de saisir ses pinceaux et de fixer sur la toile les traits des messagers du ciel, le peintre de Fiésole, le bienheureux Angélique, se livrait à toutes sortes d'exercices de piété.

« J'ai pris en main le bâton de l'osiète, dit Lâlatch, et m'étant frotté de cendres en signe de sacrifice, j'ai médité. »

Puis, le poëte implore les secours de la Muse, de Saratvati, la déesse des arts et de l'éloquence, l'inventrice de la langue et des caractères sanscrits.

« Tu es la mère des Vêdas, s'écrie-t-il, tu es la mère de la science agréable au cœur, de l'intelligence non souillée et de la véritable intuition. Déliant ma chevelure, je serre tes pieds; accorde-moi quelque pitié. »

Le roi Kansa vient de fiancer sa sœur Devâki à Vasoudêva. Assis sur son char à côté de la jeune fille, il va la conduire chez son époux lorsqu'une voix lui crie du haut du ciel : « Kansa, tu ne connais pas la voie tracée par les dieux! Le huitième enfant qu'enfantera ta sœur, détruira ta royauté. » Aussitôt, tirant son glaive, le roi le prit en main; il sauta à bas de son char et saisit aux cheveux sa sœur Devâki.

Vasoudêva l'arrête et parvient à le calmer, en promettant de lui livrer lui-même tous les enfants qui naîtront de son mariage.

Des sept enfants dont la naissance précède celle de Krichna, Kansa n'en épargne qu'un seul, il fait impitoyablement massacrer tous les autres.

Comme l'époque de la huitième délivrance de Devâki approchait, le tyran fit enfermer cette princesse dans un appartement secret, afin que son futur ennemi n'échappât pas à sa vengeance, Krichna naquit le dixième jour à minuit.

« Pareil au soleil qui, sortant de l'obscurité, s'élance en éclairant, Krichna apparut. Il avait pour signe des pendants d'oreilles.... l'arc de ses sourcils avait un éclat incomparable; sa tête était gracieuse comme la planète Vénus se levant au milieu des nuages. Il

portait un collier fait de perles précieuses et un vêtement d'or. Il tenait la conque et le disque dans le lotus de sa main (1); son corps noir frotté de sandal paraissait blanc.... Le maître du monde se manifesta avec ses quatre bras. Joignant les mains, Devâki se prosterna devant lui en suppliante. La mère de Hari (surnom de Krichna), voyant le fils qu'elle venait d'enfanter, fut saisie de crainte : voici, dit-elle, celui que j'ai engendré dans la tristesse.

Le divin nouveau-né se révèle sous la même forme à son père putatif Vasoudêva, qui l'adore à son tour, après quoi il reprend la figure d'un jeune garçon. Vasoudêva, inspiré par la divinité, prend l'enfant dans ses bras; les portes du palais tombent devant lui; les gardes sont troublés à son aspect; Vasoudêva et son fils gagnent la campagne sans être vus ni poursuivis. Ils arrivent à Gokoula, dans la cabane du berger Nanda, dont la femme vient de mettre au monde une fille à laquelle Vasoudêva substitue son fils Krichna. Il apporte la petite fille à sa femme Devâki. L'enfant se met à pleurer et à crier; les gardes l'entendent, Kansa accourt; trompé dans son attente, il n'en veut pas moins immoler cette innocente victime, il la prend par les pieds, il la fait tourner au-dessus de sa tête, pour l'écraser contre une pierre; mais elle s'échappe de ses mains, elle devient une déesse sur le front de laquelle brille une auréole éclatante. Elle remonte au ciel en disant : Ta conduite est insensée, ô Kansa! celui qui doit te tuer, est un autre que moi; il est déjà venu et ta dernière heure est proche.

Le tyran épouvanté s'en va vers Devâki; il délie ses longs cheveux, il les laisse flotter aux pieds de sa sœur, il lui demande pardon de sa cruauté. Il en fait autant à Vasoudêva, puis il les renvoie l'un et l'autre dans leur palais.... La nuit vient, mais le remords, l'effroi, l'empêchent de jouir des douceurs du sommeil. Tous les Açouras (les mauvais génies) s'assemblent autour de son chevet : « Le conseil que nous t'avons donné, ô roi! n'a pas eu le succès que nous en attendions; en voici un autre, fais tuer tous les enfants nouveau-nés dans tous les villages de ton royaume. » Kansa suit cet avis, mais ses émissaires ne découvrent pas l'asile de Krichna.

Un démon femelle se charge alors de la fatale besogne; Poutanâ se présente chez Nanda pour servir de nourrice au jeune dieu. « Le bienheureux maître reconnut Poutanâ sous sa forme hypocrite, et, tout en souriant, il suça le lait jusqu'à lui ôter la vie. Tournant sur

(1) Les poëtes indiens disent le *lotus des mains*, le lotus des pieds, le lotus du visage, etc., comme les nôtres diraient : les lis, les roses des joues et du sein.

elle-même, elle roula sur la terre en proie à des convulsions, et sous le poids de sa chûte la terre s'affaissa dans une étendue de sept lieues. »

Un mauvais brahmane, nommé Çridhara, vient au secours du tyran. Il s'assied parmi les conseillers du roi Kansa; dans cette assemblée, il n'y avait place ni pour l'accomplissement des œuvres de justice, ni pour la mortification. Quand le roi apprit la mort de Poutanâ, son esprit fut enflammé de colère et frappé de stupeur, et Çridhara se tenant debout devant lui : « Écoutez, ô seigneur! ce que je vais vous dire; toute ma vie j'ai été dévoué à votre service. Pourquoi donc êtes-vous en proie à l'abattement?... Qu'y a-t-il à faire? Donnez-moi vos ordres!... » Ayant entendu ces paroles, le roi Kansa répondit : « Brahmane! mets la main à l'œuvre! Cours à Gokoula dans la demeure de Nanda, et les deux enfants qui sont là (c'est-à-dire Krichna et son frère Balarama, qui avait été aussi confié à Nanda), invente une ruse pour les tuer. » Le brahmane répondit en souriant : « En un instant, j'aurai accompli vos ordres. » Et le roi Kansa lui donna la main et lui fit offrir à boire. A mesure que Çridhara marchait, il exerçait son intelligence, et tout en rêvant aux ruses qu'il emploierait, il arriva à Gokoula. Le papillon qui vole vers la lampe ne redoute pas la mort; ainsi allait le brahmane vers la maison de Nanda.

Lorsque le brahmane arriva, Nanda et sa femme Djaçoda s'empressèrent d'apporter de l'eau pour lui laver les pieds, puis, s'inclinant avec respect, ils lui offrirent un siége en disant : « Daignez vous reposer. » D'un visage souriant, Djaçoda l'interrogea et dit : « Veuillez me donner vos ordres. — Écoutez, dit le brahmane, depuis bien des jours un désir me presse, je veux voir Rama et Krichna. Accueillez favorablement ma demande, montrez-moi ces deux enfants; mes yeux brûlent de les voir.... »

Et le poëte ajoute en son propre nom :

« Il parlait comme je l'eusse fait, moi, Lâlatch, dans mon ardent désir, mais il parlait avec un cœur vicié. »

Nanda et sa femme répondirent : « Maître, tous ces troupeaux sont à vous ! »

Ce qui veut dire : Vous êtes le maître ici. (Formule de politesse qui peut être prise au propre, les brahmanes se regardant comme les légitimes possesseurs de la terre que le Créateur leur a concédée.)

« Mais les deux enfants sommeillent maintenant, ajouta Djaçoda. »

Puis à cet homme corrompu, dénué de justice et de vertu, Djaçoda dit encore : « Écoutez, ô saint-homme! D'ici à ce que l'enfant

s'éveille, je vais aller me baigner dans l'eau de la Djamouna; restez auprès du berceau tout en préparant quelque chose à manger. »

Le brahmane se réjouit en secret, et se dit au fond de son cœur : Maintenant les voilà pour quelque temps tous les deux en mon pouvoir. Et il ajouta à haute voix : « Va te baigner, j'ai du temps devant moi pour manger! »

Djaçoda s'en alla vers la Djamouna, et il ne demeura près de l'enfant personne de la maison; mais il y resta le brahmane aux pensées cruelles. Il était venu pour tuer Krichna et Rama, et il se dit en son cœur : Quelle occasion excellente s'est présentée! Puis il regarda le bienheureux seigneur endormi dans son berceau, mais la destinée enchaîna le bras du brahmane. Il se préparait au meurtre; le péché était déjà commis.... l'insensé s'apprêtait à frapper. Il hésitait cependant quelque peu, comme si, par l'effet de la crainte, la vie se fût échappée de son corps. Tenant en main l'arc de Vichnou, le dieu incarné se dressa, car il avait connu la pensée perverse de Çridhara.

Le brahmane à cette vue, tremble et chancelle, Krichna, le maître des trois mondes, s'élance sur lui, le prend à la gorge, lui passe un cordon au cou et lui fait sortir la langue du gosier.

Le dieu berger échappe ainsi à tous les dangers qui lui sont suscités par ses ennemis. Il triomphe successivement de plusieurs génies malfaisants qui avaient juré sa perte, et enfin du serpent Kâli, autre python vaincu par cet Apollon noir. Il grandit au milieu des bergers, occupé comme eux à garder les troupeaux et partageant leurs plaisirs innocents. Mais partout où il passait, la nature devenait plus belle et plus brillante : de nouveaux rejetons, doux comme l'ambroisie, poussaient sur les arbres; le lotus s'épanouissait dans l'eau limpide des étangs; les oiseaux faisaient entendre des murmures amoureux. Tous ceux qui voyait le visage consolant de Hari étaient fascinés; la vie s'amollissait au son de sa flûte de bambou.

Toutes les jeunes filles de la forêt sont ravies de cette musique céleste.

Une des bergères apercevant Hari, qui tenait à la main sa flûte de bambou, dit à ses compagnes : « A ce roseau, qui, comme un être vivant, appliqué à la lèvre de Krichna, à ce roseau qui est devenu notre rival, honneur! » Une autre bergère dit à son tour : « En le regardant, les arbres ont éprouvé de la joie, et les sons qu'il a fait entendre ont charmé notre famille. »

« Montées sur leurs chars, les filles des dieux s'approchèrent de l'endroit où Krichna faisait paître ses troupeaux; elles se tinrent

devant lui joignant les mains; le vêtement qui couvrait leur corps avait glissé, et elles n'y prenaient pas garde. Les vaches qui entendaient résonner cette flûte demeuraient toutes avec l'herbe entre les dents; les petits veaux, bien heureux, restaient la face réjouie, oubliant de boire le lait, immobiles auprès de l'étable; les gazelles s'arrêtaient le cou tendu, et ses douces mélodies troublaient les ascètes et les sages. Ils étaient fascinés aussi, les démons dont les desseins sont pervers, et les rivières se repliaient comme des serpents, et suspendaient leur cours. Détournés dans leur vol, les oiseaux se perchaient près de lui, jaloux de ses accents, et les yeux fermés, ils écoutaient les sons de la flûte. »

Voilà un tableau achevé et qui ne pèche que par trop de richesse et d'éclat. Ces jeunes déesses qui, dans leur ravissement, ne s'aperçoivent pas de la chute de leurs draperies, présentent une image digne d'Homère et d'Euripide; ces vaches qui négligent de mâcher l'herbe, ces veaux qui oublient de teter, sont un trait exquis et digne de Théocrite. Tous ces détails sont parfaitement vrais, en même temps qu'extrêmement poétiques, personne n'ignore que les vaches, ces animaux si intéressants, dont notre langue précieuse et ridicule ose à peine prononcer le nom sans rougir, sont très-sensibles aux charmes de la musique, et qu'on en a vu dans les montagnes suivre, l'espace de plusieurs lieues, des voyageurs qui jouaient d'un instrument.

A côté de cette description délicieuse, le poëte place une scène plaisante. Les jeunes filles qui admirent Krichna, ou plutôt qui déjà l'adorent, ont été se baigner dans les flots azurés de la Djamouna. Pendant qu'elles s'ébattent dans les flots, le dieu rassemble tous leurs vêtements restés sur le bord, et déclare qu'il ne les leur rendra qu'autant qu'elles viendront les réclamer elles-mêmes. Elles refusent d'abord, puis vaincues par l'autorité de la parole du maître, elles finissent par obéir. C'est ainsi, dit le poëte, que le seigneur humilia leur orgueil.

Les poëtes indiens ne rient jamais; les scènes les plus extravagantes, ils les prennent au sérieux; ils savent y découvrir un sens mystique et une moralité cachée qui les sanctifient à leurs yeux. C'est ainsi que Lâlatch raconte sans sourciller l'aventure suivante, qui figurerait avantageusement dans l'histoire véridique de Gargantua et de Pantagruel.

Les bergers se disposent à offrir, selon leur habitude, un sacrifice au dieu Indra pour le soin qu'il a eu de leurs troupeaux. Krichna leur conseille de l'offrir plutôt à la montagne Govordha, qui ainsi que

son nom l'indique, est la mère nourricière du bétail. Les habitants de Bradja suivent ce conseil et offrent les mets, doués de six saveurs différentes, à la Montagne-Dieu qui les mangea, en manifestant une joie suprême. Indra, furieux de l'outrage fait à sa personne, jure de s'en venger. Il appelle à son aide les nuages et les tonnerres. La terre est noyée dans des torrents de pluie, les nues sont en feu. Les bergers, les bergères, épouvantés, cherchent un refuge auprès du dieu Gôpala (gardeur de vaches), ils lui crient : « O toi qui es impérissable, sauve-nous de la destruction! » Quand il eut entendu ces paroles de désespoir, le dieu compatissant se leva et marcha. Arrachant la montagne Govordha, il en fit un parasol sous lequel s'abritèrent ses compagnons; il plaça cette montagne sur le bout de son ongle, et le maître des divinités secondaires ne put en rien leur nuire.

Indra, le dieu de la foudre, vaincu par Krichna, le dieu des bergers, reconnaît la supériorité de son rival, et vient faire amende honorable à ses pieds. Un de ses génies lui chante un hymne de glorification : « Tout ce qu'il y a de mensonger dans l'abstention des œuvres, et dans l'accomplissement des œuvres, comme aussi dans l'observance des pratiques religieuses et dans l'abstention de ces pratiques, tu le sais, ô toi qui es exempt de passion! Ce corps est mensonger comme aussi la famille, la vie et le système adoptés par chacun; la vie est un mensonge et je suis moi-même un mensonge! Mensonge est le monde; l'union avec les choses extérieures est mensonge; mensonge sont les affaires de la vie; mensonge sont la mère, le père, les parents, les enfants; mensonge est la pensée, mensonge toutes les occupations de l'homme! L'ignorant ne s'occupe que d'actions menteuses, mais ceux-là seuls qui se sont rendus indifférents à tout obtiennent l'intelligence qui fait découvrir le mystère de l'erreur. Celui qui sera arrivé à cet état d'une volonté dégagée de toute souillure terrestre, celui-là, oui, n'aura plus à craindre de revenir à une autre existence. »

Ce passage contient en substance, la doctrine du *djoguisme* ou de l'union intime de l'homme avec la divinité. Les philosophes de cette école passent de l'examen du monde sensible, qu'ils composent d'atomes indivisibles, éternels, inanimés, à la connaissance de son auteur, dont ils concluent l'existence, l'intelligence et l'immatérialité. Ils trouvent deux âmes dans la constitution de l'homme, l'une suprême, et l'autre animale. La sagesse consiste à éteindre l'âme sensible, par son identification avec l'âme suprême, c'est-à-dire avec Dieu. Cette union appelée Djog, commence par la contem-

plation du grand Être, et se termine par une espèce d'identité avec lui, dans laquelle il n'y a plus ni sentiment ni volonté.

Le poëte raconte ensuite de nouvelles victoires remportées par Krichna sur différents dieux et démons. La nouvelle de ses succès parvient aux oreilles de Kansa. Le tyran en est alarmé. Il cherche une occasion de se réconcilier avec son neveu ou de le faire périr. Il imagine de l'inviter à une fête qu'il va célébrer en l'honneur du dieu Civa, dont il est un fervent prosélyte. L'invitation sera remise par Akrouna, oncle paternel de Krichna, homme doux et honnête. Akrouna monte sur son char et part pour Gokoula. Tout en guidant ses chevaux, il pense à son entrevue; de ses yeux il va voir le berger si beau, celui qui fascine les créatures, celui en qui se rencontrent toutes les perfections. Peu à peu par la méditation, par l'union intime avec Vichnoù-Krichna, il évoque devant lui l'image du dieu. La foi pénètre dans son cœur, l'échauffe, le transporte. Arrivé à Gokoula, il se précipite aux genoux de Krichna qui le relève avec bonté, tout en laissant tomber sur lui ce regard divin qui lit au fond des cœurs. Mais tandis qu'Akrouna expose son message, les femmes de Bradje entourent le char; le départ de Krichna leur arrache des larmes; elles en veulent à Kansa, à Akrouna, à la ville de Mathoura, la capitale de Kansa, qui a aussi ses séductions.

En entrant dans Mathoura, Krichna aperçoit une pauvre bossue qui, quoique montrant à regret au public son cou tors, vient à lui avec des guirlandes de lotus et des coupes de sandal. Le seigneur lui demande : « Qui veux-tu honorer? pour qui sont ces parfums? » La bossue, charmée d'entendre ces paroles, répondit : « Si ce n'est à vous, seigneur, à qui présenterai-je mon offrande? Je viendrai chaque jour vous offrir des parfums. Ma vue se réunira à votre vue, mon cœur à votre cœur. Méditant, méditant toujours; je m'unirai à vous par l'amour! Cette pensée continuelle produite en moi, les autres affections s'effaceront.... » Alors elle s'apprête à frotter Krichna avec le sandal. Comme elle pressait les pieds du dieu pour y répandre ce parfum, son corps hideux, mal tourné, plié sur lui-même, se redresse; Krichna l'a touché, et il devient irréprochable.

En continuant son chemin, le dieu rencontre des blanchisseurs qui portaient au roi Kansa des pièces de soieries précieuses, et du plus beau tissu. Il s'en empare et les distribue à ses compagnons qui s'en font des vêtements magnifiques. Après cet acte d'autorité Krichna se dirige vers le palais du roi, devant lequel était exposé l'arc du dieu Civa, que de robustes bras allaient s'efforcer de tendre au moment de la fête. Il le regarde, l'élève dans ses mains, et,

comme en se jouant, le brise en mille morceaux. L'arc de Civa représente symboliquement la puissance de cette grande divinité. Kansa, averti par ses gardes, fait venir un éléphant et deux habiles lutteurs, qu'il envoie contre Krichna et son frère Rama. L'arène est prête ; les spectateurs sont assemblés. L'éléphant barre le passage ; son cornac l'excite contre Krichna. Le dieu l'attend de pied ferme, le saisit par la queue, le fait pirouetter, l'abat, le tue et lui arrache ses défenses dont il se pare comme d'un trophée. Remarquons que Krichna n'est encore âgé que de sept ans. Aussi, quand les lutteurs paraissent dans la lice, il leur crie : N'avez-vous pas honte d'attaquer des enfants comme nous? Les jeunes filles se disposent à partir : Nous sommes de grandes pécheresses, se disent-elles, d'assister à ce spectacle! Comment le peuple ne s'oppose-t-il pas à l'injustice que commet Kansa? Que celui qui n'a pas le pouvoir de l'empêcher n'en reste pas témoin. Ceux qui assistent à une mauvaise action ont leur part du péché ; que les gens de bien se bouchent les oreilles et s'enfuient!

Le lutteur Tchânouâ en vient aux mains avec Krichna, et Mouchtika avec Rama. Tantôt ils combattent, tombent, roulent, se tiennent étroitement serrés; tantôt ils ne font plus qu'un avec leur adversaire. Enfin Krichna porte à l'athlète un coup si violent, qu'il le renverse sans mouvement et sans vie. Cet exploit accompli, le dieu leva la tête vers les spectateurs, mais dans ses yeux on ne vit qu'une complète indifférence. Rama, de son côté, vient tout aussi facilement à bout de son ennemi.

C'est maintenant le tour de Kansa. Décidé à se défaire à tout prix des deux jeunes héros, il appelle son armée, il ordonne à ses guerriers de mettre en pièce les deux fils de sa sœur, et tous leurs compagnons.

Mais en entendant ces mots, l'imperturbable Krichna s'écrie tranquillement : « L'heure de la mort du roi Kansa est proche. » Au même instant il s'élance sur Kansa, qui tire son glaive. Le prince des Jadavas (Krichna) tarde quelques instants à le combattre, de même qu'un chat qui se précipite sur un oiseau prend ses aises pour le saisir, à la fin allonge les griffes de sa patte droite, sans cesser pendant tout ce temps de guetter l'occasion, et en moins d'un clin d'œil il a donné le coup de griffe et déjà fait rouler sa proie. Ainsi Krichna mit la main sur le tyran et lui ôta la vie.

Une fois délivré de son principal ennemi, Krichna songe à mener un train de vie plus tranquille et plus conforme à son âge. Il se rend, accompagné de son père Vasoudêva, chez un célèbre docteur

de Bénarès, qui se charge de son instruction. Ses jours et ses nuits sont consacrés à l'étude; il apprend par cœur les ouvrages de science et se montre non moins propre aux exercices de l'esprit qu'à ceux du corps. Quand vint la saison des pluies, le brahmane, ayant appelé son élève, lui dit : « Allez vite chercher quelques morceaux de bois, hâtez-vous vers la forêt avec vos camarades! » L'enfant obéit aux paroles du précepteur spirituel, et lui et tous ses condisciples se mirent à ramasser du bois dans la forêt. Cependant des nuages s'amassent sur leurs têtes, et la pluie tombe par torrents; Krichna et ses jeunes amis se mettent à l'abri sous un figuier au large dôme. La pluie dura toute la journée, et toute la journée les enfants restèrent sous l'arbre sans prendre de nourriture. Ils ne trouvèrent ni racine bulbeuse, ni autre, ils jeûnèrent au milieu de la forêt. Cette nuit fut rude à passer ; le vent qui était froid brûlait leur corps. Le matin arriva; le soleil montra ses rayons, et de la forêt l'immortel se mit en route vers la maison de son précepteur; chacun lia son fardeau, le prit sur sa tête, et arriva chez le brahmane.

En voyant le temps s'écouler, le brahmane songeait tristement en lui-même, qu'il avait eu le cœur dur à l'égard de ses disciples. Il passa la nuit dans l'inquiétude ; tourmenté de l'idée que les enfants étaient dans la forêt, il ne put dormir. Quand le lendemain matin il les vit de retour, il leur donna toutes sortes de bénédictions.

Quand Krichna a terminé ses études, il veut, selon l'usage dans les Indes, offrir un présent à son précepteur. Le brahmane ne sait quoi demander au dieu qui peut tout accorder. Le choix est trop difficile, et dans son embarras il consulte sa femme. « Demande-lui, répond celle-ci, qu'il nous donne un fils pour remplacer celui que nous avons perdu. » La naissance d'un second fils ne ferait point oublier la perte du premier; c'est celui-là même que Krichna va leur rendre, après l'avoir arraché des mains de Yama, le dieu de la mort. Encore un dieu de vaincu par Vichnou-Krichna, et c'est ainsi que l'humble disciple fait éclater, au sortir de l'école, la toute puissance qu'il exerce sur les trois mondes.

Selon la loi brahmanique, le jeune homme qui a terminé ses études doit entrer dans l'ordre des *grihasthas*, maîtres de maison, c'est-à-dire se marier. Krichna a hâte d'obéir à ce précepte, et il jette les yeux sur la belle Roukmini, la fille d'un roi puissant. Mais au moment où il allait la demander en mariage, le beau-père de Kansa fond sur lui avec une armée formidable, que protége le dieu Civa, implacable antagoniste de Krichna. Celui-ci bat dix-huit fois de suite son redoutable ennemi, et le met en fuite; il croît pou-

voir obtenir la main de sa bien-aimée, mais il reçoit une lettre où elle lui apprend que son frère Roukma s'oppose à cette union, ne voulant pas s'allier à un gardeur de vaches, à un pauvre pasteur, qui tant de fois a mendié son souper. Et Roukma fiance sa sœur au roi Cicoupâla.

Averti par le message de la jeune fille, Krichna arrive avec son armée, qui marche au son de la conque. Roukma, étonné de cette visite inattendue, en demande la cause au roi Bhichma, son père, qui tâche de le rassurer. On loge Krichna dans un des appartements du palais, et le roi, dit le poëte, lui fait offrir des gâteaux d'excellente qualité. Une foule de souverains et de seigneurs viennent chez Bhichma, pour assister à la procession du mariage.

L'amour de Roukmini pour Krichna est comme celui de l'épouse des Cantiques, un amour mystique et symbolique. C'est l'aspiration de l'âme vers son principe éternel, vers son créateur, et cette aspiration, quand elle est sincère, ne peut être trompée dans son espoir, elle doit obtenir sa récompense.

Apportant de l'eau mêlée de doux parfums, les compagnes de Roukmini lui firent prendre le bain, puis elles essuyèrent son corps et le revêtirent d'une robe de soie jaune. En se parant de sa robe nuptiale, Roukmini devient pensive; s'adressant avec respect au soleil, elle s'incline et dit : « O soleil, je te le demande à mains jointes, que le prince des Yadâvas soit mon époux ! » En prononçant ces douces et tendres paroles, elle se remit à méditer sur Hari. Ses compagnes, au comble de la joie, tâchaient de la distraire par leurs discours; elles la couronnaient d'ornements de toutes sortes; elles disposèrent avec adresse des joyaux jusqu'au bout de ses ongles, et lui firent mâcher du camphre avec des feuilles de bétel.

Le roi Bhichma prenait, en attendant, des dispositions pour la fête; les héros, montés sur des chevaux, sur des éléphants, sur des chars, formaient le cortége de la jeune fiancée, et le prince des Yadâvas la suivait à la tête de ses troupes, qui s'étaient jointes à celles du roi.

Roukmini ne cesse d'adresser des prières mentales à Krichna, pour qu'il l'accepte pour épouse, et la délivre de Cicoupâla. Le dieu berger entend ces vœux et va les exaucer. Il s'élance au milieu du cortége, saisit la belle princesse et l'emporte sur son char rapide. Les princes, les rois, les démons s'élancent à sa poursuite. Mais Krichna prend l'arç de Vichnou, et fait pleuvoir sur ses ennemis une grêle de traits. Les flèches coupent en deux celles des démons qu'elles atteignent dans leur vol. Il met également en pièces les

massues et les lacets; en vain, l'un s'arme d'une hache et l'autre d'un coutelas, tous ses agresseurs tombent renversés.

Roukma seul est encore debout; le combat s'engage entre lui et Krichna. Il lance des milliers de flèches; Krichna brise ses flèches et son arc. Il saisit un bâton ferré; Krichna le pulvérise. Il prend un javelot, un trident, une massue, mais toutes ces armes volent en éclats sous les coups irrésistibles de Krichna. Roukma est vaincu; Krichna va lui ôter la vie; mais sa sœur intercède pour lui et obtiend sa grâce.

Le mariage de Krichna et de Roukmini est célébré avec une pompe extraordinaire et digne de ces illustres époux. Le poëte s'arrête à décrire le lit nuptial, tout brodé d'or, de perles et d'émeraudes, tout imprégné de parfums sans pareils. Le dieu triomphant fit asseoir sur cette couche éblouissante Roukmini, qui portait les douze joyaux, des perles au cou, et sur la tête une couronne de diamants; il enduisit son corps d'essences odorantes, et lui appliqua le collyre sur les yeux. Les petites clochettes de sa ceinture rendaient un son joyeux, le bruit des anneaux de ses mains et de ses pieds ravit Krichna. Ses dents étincelaient comme le soleil; s'avançant avec la majesté d'un éléphant, elle s'approchait du lieu où reposait le maître des trois mondes.

Ici le poëte quitte l'histoire de Krichna pour raconter celle des enfants qu'il eut de Roukmini, et des dix mille autres femmes qu'il épousa ensuite, car Krichna, principe de toutes choses, est l'époux spirituel de millions d'âmes. Il a encore un grand nombre de combats avec les puissances des ténèbres, car la lutte entre le bien et le mal est éternelle dans ce monde, mais il terrasse toujours les méchants esprits qui lui font la guerre, car il est dans l'ordre naturel que le bon principe triomphe toujours. Nous ne suivrons pas Lâlatch dans ses biographies des fils de Krichna, qui formeraient à elles seules autant de poëmes distincts; nous terminerons cette analyse par un dernier épisode relatif au dieu lui-même, et qui offre un exemple remarquable de la morale religieuse des Indiens, en même temps qu'un apologue plein du plus vif intérêt.

« Il y avait un brahmane du nom de Soudaman, prêtre officiant, attaché au culte de Vichnou. Pauvre mais vertueux, il passait sa vie auprès d'une épouse fidèle, remplissant exactement ses devoirs religieux, et pratiquant la justice. Il avait épuisé toutes ses ressources; la faim cruelle le tourmentait. Sa femme lui dit : « Tu es dans une pauvreté extrême, tu souffres, ô mon ami! Krichna a été ton ami dans son enfance; il a été ton condisciple, lui qui est maintenant

roi de Dvaraka. Va trouver Krichna ton ami. Si tu t'adresses à lui, il te fera quelque don précieux, grâce auquel la misère disparaîtra pendant quelques jours de notre demeure. » Mais comme il fallait porter, comme d'usage, quelque présent au prince des Jadavas, la bonne femme alla mendier de porte en porte, et finit par ramasser quatre poignées de riz.

« Il se rendit à Dvaraka et pénétra dans le palais de Hari, et le prince des Yadavas le reconnut, et se leva pour le recevoir et l'embrasser. Puis il appela Roukmini et lui dit de préparer de l'eau pour laver les pieds de son hôte : « Cet ami m'est bien cher, ajouta-t-il, et je veux lui laver les pieds moi-même. » Ensuite Krichna fit baigner le brahmane, le fit coucher sur un lit moelleux, et lui offrit des mets et des parfums. Roukmini agitait l'éventail devant lui; tous les trois étaient assis sur la même couche. Le prince des Yadavas, rappelant au brahmane d'anciens souvenirs, lui parlait de leur précepteur, de leurs études, de leurs travaux, et surtout de la nuit qu'ils avaient passée dans la forêt sous un figuier, par une pluie diluviale. Le brahmane prenait un vif plaisir à ces souvenirs; cependant, vaincu par la fatigue, il s'endormit. »

Roukmini, qui était là éprouvant une vive compassion pour le brahmane, dit tout bas au seigneur : « Donnez-lui quelque chose, ô prince des Yadavas! il est tourmenté par la faim et ne peut recourir qu'à vous. » Et Krichna lui répondit : « Écoute, Roukmini, il aura une aumône, si lui-même il m'a apporté quelque présent. »

« En effet, le brahmane avait apporté quatre poignées de riz; Krichna en mangea trois, après quoi il congédia le brahmane, qui s'en alla le cœur navré de ce que Krichna ne lui avait rien donné.

« Il allait donc vers sa maison, plein de tristesse et regrettant en lui-même la démarche qu'il venait de faire. Et il répétait tout bas ce proverbe : « Chacun a des amis qui lui sont chers, mais à l'heure de la mort il n'y a plus d'amis. » Puis il se mit à réfléchir : « Si le chef des Yadavas ne m'a rien donné, c'est que la prospérité l'a rendu égoïste; celui qui tient aux biens de la terre ne saurait être un vrai dévot. » Et s'étant consolé par cette pensée, il chassa de son cœur la convoitise, et la vertu y rentra. Cependant il approchait de sa ville natale, mais il ne la reconnaissait plus, elle lui paraissait belle comme la cité des dieux. Il aperçoit de tous côtés des fontaines, des étangs, des palmiers, des parterres de fleurs, des arbres peuplés d'oiseaux chanteurs, des palais aux murailles d'argent, aux coupoles d'or. Ce n'est point là ma ville, se dit le brahmane, c'est

celle de Krichna; j'ai perdu la route que j'avais prise en venant, et voilà que je suis retourné à Dvaraka (la capitale de Krichna).

« Il entre dans la ville, elle était en fête, tous les habitants chantaient et dansaient. Il demande où est sa demeure; on lui montre un palais magnifique; sa femme l'attendait sur le seuil, belle et jeune comme une apsorâ. Elle accueille le maître avec un respect profond : « Vous avez donc, lui dit-elle, oublié votre demeure? » Rassuré par ces paroles, le brahmane pénètre dans le palais, où sont entassés d'innombrables trésors. Il comprit que c'était Hari qui avait fait ce miracle, et il lui voua son cœur. C'est ainsi que le pauvre brahmane, pour avoir méprisé la richesse, obtint la fortune. »

Le poëme finit par une dernière preuve de la supériorité de Krichna sur tous les autres dieux. Un de ses petits-fils, nommé Ardjouna, a juré de rendre la vie à l'enfant d'un brahmane, mais il n'y peut réussir. Le brahmane et sa femme accablent d'injures le héros impuissant à remplir sa promesse. Ardjouna, honteux, monte au ciel pour y chercher l'enfant qu'il trouve blotti près de Krichna. Le prince des Yadavas le rend à ses parents. C'est le dernier miracle du dieu. Il lègue sa doctrine à Ardjouna, qu'il nomme son apôtre et son vicaire sur la terre.

L'importance de ce poëme, imitation fidèle, sans doute, du dixième livre des Pouranas, qui est encore inédit, n'aura échappé à aucun de nos lecteurs. C'est un document de plus, et un des plus curieux à ajouter aux grands travaux dont les religions de l'Inde ont été l'objet en Europe. Sous le rapport théologique, ce poëme est un complément nécessaire aux autres ouvrages de ce genre, publiés jusqu'à ce jour. Sous le rapport littéraire, il offre des beautés de plusieurs genres, mais surtout du genre descriptif. Sous le rapport philosophique, quelques-unes des paraboles qu'il contient feraient honneur aux meilleurs moralistes de notre temps. Il contient, en outre, une foule de détails précieux pour la connaissance des mœurs, des usages du peuple indien, qui est, sans contredit, l'un des plus intéressants et des plus difficiles à connaître.

La traduction de M. Théodore Pavie reflète avec une exactitude scrupuleuse tous les traits, toutes les teintes et les demi-teintes de l'original. C'est une copie fidèle, trop fidèle même parfois, si la fidélité peut jamais être un défaut. M. Théodore Pavie a apporté, à cette longue et pénible tâche, le même soin, le même amour qu'il a déjà déployés dans ses précédents travaux, dans ses *Contes chinois*, dans sa *Chronique d'Assam*, dans ses *Fragments du Mahabharata*. Pareil aux plus habiles sculpteurs de l'école florentine, il ne craint

pas de reproduire scrupuleusement jusqu'aux rides et aux taches de son modèle. Il est, dans toute la force du terme, un traducteur sérieux et consciencieux. Les ouvrages qu'il s'applique à rendre dans notre langue ne comporteraient pas une autre manière de translation; il a compris son devoir, il a su le remplir; le public lui en saura gré et lui en tiendra compte.

La préface du *dixième Chapitre du Baghavat* nous révèle un écrivain correct et élégant, s'inspirant tour à tour, et avec le même bonheur, des littératures de l'Orient et de celles de l'Occident, qui lui sont toutes également familières. Dans ces prolégomènes qui offrent un exposé lucide et éloquent de la doctrine de Krichna, et une analyse substantielle du poëme de Lâlatch, l'auteur nous initie au sens intime de toutes les fables, il lève le voile de toutes les allégories; il nous donne la clef de toutes ces énigmes. Un flambeau d'une main et le fil conducteur de l'autre, il nous introduit dans ce vaste labyrinthe creusé dans le flanc des âges; il en dissipe les ténèbres séculaires, il nous en signale tous les détours; il nous fait admirer toutes les stalactites bizarres et gigantesques qui en ornent les parois. C'est un voyage plein d'émotions diverses et où jamais, grâce aux connaissances variées du guide, on ne risque de s'ennuyer et de perdre sa route.

L. DELATRE.

OBSERVATIONS

SUR UN PASSAGE DE L'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES HIÉROGLYPHES

DE M. BIRCH

(*Revue archéologique du* 15 *novembre dernier*, page 464).

Ce passage, quoique très-court, renferme une assertion inexacte de tout point, et, comme elle intéresse l'histoire des travaux de Champollion le Jeune, c'est mon devoir de la relever, quoique son origine première dût naturellement la rendre suspecte.

« Cependant, dit M. Birch, jusqu'en 1821 Champollion ne se douta pas de la *valeur phonétique* des hiéroglyphes, il n'avait même pas mis à profit les découvertes du docteur Young; » et c'est sur l'autorité de Klaproth que le savant anglais reproduit ces renseignements.

Dans une récente polémique (1), nous avons indiqué divers ouvrages manuscrits, ou imprimés, de Champollion le Jeune, où le principe *phonétique* dans les hiéroglyphes est clairement indiqué, et bien longtemps avant l'année 1821, faussement désignée par Klaproth, tandis que l'année 1814 était accordée au docteur Young.

Dans ma *Lettre au Directeur de la Revue Britannique*, j'ai cité, en effet, la correspondance de Champollion le Jeune de 1808, et une foule de passages de son *Égypte sous les Pharaons*, ouvrage imprimé de 1811 à 1814, où le même principe *phonétique* est déclaré, appliqué même; et sous ce rapport, les dates de 1808 à 1814 prouvent que le savant anglais n'est venu qu'après le savant français, dans la manifestation de ce principe.

A la date de ma *Lettre* précitée (15 janvier 1857), j'ignorais l'existence d'un document autrement décisif sur cette priorité, et je n'ai pu le citer alors. L'introduction de M. Birch m'en fournit aujourd'hui l'occasion.

Ce document est *le Mémoire sur les Écritures Égyptiennes*, lu par

(1) Lettre au directeur de la *Revue Britannique*, voyez ce recueil, cahiers de décembre 1856, et février 1857.

Champollion le Jeune à la Société des sciences et des arts de Grenoble, dans sa séance du 7 août 1810 : c'est à Grenoble même, dans le mois de septembre dernier, que j'ai eu connaissance de ce mémoire, et j'en ai fait un long extrait qui va admirablement servir à rectifier l'assertion tirée du mémoire de M. Birch; travail très-remarquable, d'ailleurs, et méritant l'approbation du monde savant (1).

Extrait du mémoire du 7 août 1810.

Pages 22 *et suivantes :* Après avoir montré l'impossibilité d'expliquer les hiéroglyphes égyptiens par les caractères chinois, l'auteur continue ainsi :

« Mais pour revenir à l'objet de la seconde question, tout nous porte à croire que ces mêmes hiéroglyphes égyptiens devaient nécessairement *rendre un son quelconque*, car, étant destinés, entre autres choses, et comme l'assure toute l'antiquité, à transmettre à la postérité l'histoire des rois égyptiens, les noms des nations vaincues, la quantité des tributs, il fallait qu'ils eussent la faculté d'exprimer les sons, sans quoi ils n'auraient atteint leur but qu'imparfaitement, par l'impossibilité de rendre, nous ne dirons pas les noms de ces mêmes rois égyptiens, mais bien ceux des nations étrangères; car, comme la plupart des noms des rois égyptiens étaient pris du culte, tels que ⲙⲟⲓⲣⲏ *moïre, donné par le soleil*, ⲥⲟⲩϥⲓ *Sufi, le bon*, ⲥⲉⲑⲟⲥⲓ *Séthosi, fils d'Isis*, ⲙⲁⲓⲛⲟⲩϥⲓ le *Bien-Aimé du Dieu bon*, etc., ils pouvaient facilement les exprimer par des symboles; au lieu que les mots, Inde, Éthiopie, Arabie, Bactriens, nations avec lesquelles les monarques de l'Égypte eurent des guerres célèbres, étant étrangers à la langue et à la religion des Égyptiens, demandaient nécessairement des hiéroglyphes *doués de la qualité de rendre des sons* pour les exprimer. L'inscription de Rosette présente les noms grecs de Ptolémée, Bérénice, Arsinoé,

(1) On en doit la traduction, précédée d'une bonne notice et suivie de quelques additions, à M. F. Chabas, archéologue à Châlon-sur-Saône. Dans la nomenclature des publications égyptiennes, on a omis mon mémoire sur le papyrus onomastique de Turin; *De la table manuelle des rois et des dynasties d'Égypte. De ses fragments originaux*, etc. (*Revue archéologique*, septième année, 49 pages, in-8°), et mes *Remarques sur le Mémoire de M. Poitevin*, au sujet des cartouches de la table d'Abydos, attribués à la XIIe dynastie égyptienne (1855), suite du mémoire précédent; et ma *lettre au rédacteur de la Revue Britannique*, 1857, in-8°.

Pyrrha, d'Areïa, de Diogène, d'Aétès, d'Alexandre, etc.; ils ne pouvaient être exprimés dans la partie hiéroglyphique de ce monument, si ces hiéroglyphes n'avaient, comme nous l'avons dit, la faculté de produire des sons. »

Suit l'examen du texte de Clément d'Alexandrie, qui a égaré la plupart des savants modernes dans l'étude du système hiéroglyphique.

Vient ensuite la critique du passage de Porphyre, relatif à une quatrième écriture égyptienne, qu'il appelle *symbolique* et différente de *la cursive*, de l'*hiérogrammatique* et de l'*hiéroglyphique* : à cette occasion, l'auteur du Mémoire, distingue les *symboles* sur les plafonds et les frises des temples, de l'*écriture* hiéroglyphique proprement dite, et des inscriptions qui accompagnent ces symboles (pages 24 et 25).

Il oppose ensuite Clément d'Alexandrie à lui-même et aux monuments, et combat la qualification d'écritures secrètes sacerdotales, donnée aux hiéroglyphes, et prouve la généralité de cette écriture, qu'on retrouve sur les plus infimes ouvrages des Égyptiens (pages 26 et 27).

Il continue, page 27 : « Puisque cette écriture était d'un usage vulgaire, les principes n'en devaient donc être ni obscurs, ni compliqués, et la composition de la langue des Égyptiens semble nous dévoiler la vraie nature des hiéroglyphes. L'idiome dont se servirent les anciens habitants des bords du Nil est, à proprement parler, monosyllabique, cest-à-dire que tous les mots de la langue égyptienne sont composés de syllabes, dont chacune a une signification particulière, et la réunion de ces syllabes est l'analyse de ce que le mot lui-même signifie. Ainsi, par exemple, le mot *méchant* dans le français n'a, par lui-même, que la signification que nous y attachons; au lieu que l'égyptien *Referkrof*, qui a la même valeur, signifie à la lettre, *l'homme qui a le pouvoir de faire le mal*, car *Ref*, veut dire *celui qui possède*, *Er*, désigne l'action de faire, et *Krof*, signifie le *mal*, il en est de même de tous les mots de la langue égyptienne, qui est véritablement la langue philosophique par excellence.

« Puisque tous les mots égyptiens sont formés de monosyllabes significatifs, ces mêmes monosyllabes devaient se réduire à un nombre fixe. Alors, rien n'était plus facile que de composer un *Alphabet syllabique*, et, selon toutes les probabilités, telle était la nature des hiéroglyphes. Tous les monosyllabes parlés de la langue égyptienne avaient une valeur déterminée ; on figurait alors l'objet

que désignait le monosyllabe, et la figure servait à son tour à présenter à l'idée ce même monosyllabe. Ainsi, par exemple ϩⲟ *ho*, voulait dire, *face*, *visage*, et ϯ *Ti*, donner; on peignait le premier; le second était représenté par la main ϯ qui est l'instrument avec lequel on exécute l'action de donner. Alors, si dans une colonne d'hiéroglyphes on trouvait une main devant un visage, ou bien un homme qui portait la main vers son visage, on prononçait aussitôt ϯϩⲟ qui, en égyptien, équivalait à notre verbe *adorer*, et le même mot analysé, était l'action de *présenter la figure*, ce qui est conforme au latin *Orare* et *adorare*, dérivé de *os*, *oris*, *visage*. Cet hiéroglyphe se voyait à l'entrée des sanctuaires, et avertissait les Égyptiens de rendre leurs adorations au Dieu dans le temple duquel ils entraient. Partout où on trouvait la syllabe ⲙⲱⲟⲩ on peignait l'*Eau*, parce que *môou*, désigne cet élément; ⲙⲟⲩⲓ était figuré par un lion; ⲟⲩⲱⲛϣ par un chacal; ⲓⲱ par un âne; ϩⲁⲡ par un bélier, etc.; parce que ces mots signifiaient radicalement, lion, chacal, âne, bélier, et c'est ainsi que ces figures remplaçaient les monosyllabes précités dans tous les mots composés de ces monosyllabes.

« Tel était, *selon toute apparence*, le système hiéroglyphique des Égyptiens. »

Ce n'est donc pas au savant anglais qu'appartient, dès l'année 1814, l'idée première des *hiéroglyphes phonétiques;* ni la supposition que cette écriture était un mélange de syllabes et de lettres, que le même savant appelle mélange drôlatique de mots et de choses, qui sert quelquefois à amuser les petits enfants (1).

Ainsi l'auteur français a sur son compétiteur l'avantage d'avoir énoncé dès 1810 le *principe phonétique;* plus, d'avoir supposé, quatre années plus tôt que lui, l'idée des rébus syllabiques, idée fondamentale du système anglais, laquelle, au jugement de Silvestre de Sacy, ne pouvait qu'égarer dans cette étude. Le mémoire précité de l'année 1810 rétablit ces faits vainement contestés, on ne peut récuser son témoignage.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

(1) Docteur Peacock doyen d'Ety, dans la *Revue Britannique*, décembre 1856, page 312.

ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE.

LETTRE A M. LE VASSEUR,

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, EX-PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

« Monsieur,

« L'intérêt que vous avez toujours pris, pendant votre administration du département de Tarn-et-Garonne, aux fouilles de l'ancienne *Mansio* de *Cosa*, aujourd'hui *Cos*, lesquelles ont produit les découvertes dont j'ai déjà publié une partie des résultats dans la *Revue archéologique*, et le désir que vous m'avez exprimé encore tout récemment, de me voir continuer mes explorations et mes descriptions de ce sol antique, où sont situées vos propriétés, et dont vous avez vous-même interrogé plusieurs fois les ruines, avec lesquelles se confondent celles du camp voisin, ibéro-celto-romain d'*Hispalia*, me font un devoir de donner suite à ce double travail dans le même recueil périodique qui a déjà entretenu le public de mes recherches à ce sujet.

« Dans un de ses précédents numéros, j'avais énoncé l'intention de signaler et de décrire prochainement les médailles appartenant aux Ibères et aux Celtibères, trouvées sur l'un et sur l'autre de ces emplacements, et particulièrement sur celui d'*Hispalia*, mais la presque totalité de ces monnaies (au nombre, si la mémoire me sert ici fidèlement, de vingt-cinq au moins), sont connues à cette heure, et surtout depuis la publication de l'ouvrage de M. de Lorichs, intitulé : *Recherches concernant principalement les monnaies celtibériennes*, et du catalogue du cabinet de feu José Garcia de la Torré, par M. Gaillard, etc.; elles prendront d'ailleurs, naturellement, leur place dans la *Numismatique ibérienne*, que fait imprimer en ce moment, M. Boudard, de Béziers, à la suite de ses *études ibériennes* (1), ouvrages qui l'un et l'autre, et particulièrement le dernier, dont divers *fascicules* viennent de paraître, captivent à cette heure, au plus haut degré, l'attention de tous les philologues et des numismatistes.

(1) Les *Études ibériennes* ont paru pour la première fois en 1852.

« Les fouilles de *Cosa* et d'*Hispalia*, Monsieur, ont également produit la découverte d'un grand nombre de médailles romaines (consulaires et impériales), et de plusieurs gauloises, parmi lesquelles il s'en est trouvé de rares ou de tout à fait *inédites* : je les ai fait connaître, et il en a été rendu compte à différentes époques, dans la *Revue archéologique*, dans celles française et belge de *Numismatique*, dans les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, etc.

« Dans cette lettre, Monsieur, je vais continuer à mettre sous vos yeux (voy. la planche 322 ci-jointe), en même temps que sous ceux des lecteurs de ce recueil, les objets d'art, d'ornementation, etc., employés à différents usages, et plus ou moins bien conservés, que la pioche et le soc de la charrue ont rendus au jour, à *Cosa* et à *Hispalia*.

« Nos 1 et 2. Petit monument en bronze, demi-grandeur, représentant de profil, sous deux aspects, le *sus gallicus*, si cher à nos ancêtres, si souvent reproduit sur leurs médailles, les représentations graphiques de leurs enseignes militaires et que l'on retrouve sur l'arc romain d'Orange, comme attribut ou symbole relatif à ces mêmes enseignes, honneur qu'il partageait avec le cheval (1).

« Le travail et la matière de ce morceau sont bons et laissent peu à désirer; ils semblent attester que ce monument appartient à une époque antérieure aux bas temps et à la décadence de l'art, dont il est l'expression.

« Quels furent la destination et l'usage de ce bronze, dans le camp d'*Hispalia?* C'est ce qu'il serait assez difficile de dire. Ce petit meuble ressemble beaucoup à ce que nous nommons aujourd'hui un *presse papier*, en terme de bureau. Sa petitesse ne permet pas d'admettre qu'il ait pu servir de couronnement à une enseigne militaire.

« N° 3. Fragment de lambris en marbre blanc, veiné de gris, d'un bon goût de dessin. Plusieurs autres débris semblables ont été recueillis dans les mêmes fouilles.

« N° 4. Targette antique, en bronze, objet assez peu commun.

« Nos 5, 6, 7, 8. Fibules ou agrafes de manteaux, de diverses formes, choisies sur un beaucoup plus grand nombre, à raison de leur variété, et d'une certaine élégance dans leur travail; elles sont toutes en bronze; le n° 8 est une agrafe de ceinturon militaire, du même métal.

(1) Voyez à ce sujet la *Dissertation* de M. de La Saussaye, sur le véritable symbole de la nation gauloise, démontré par les médailles (*Revue numismatique*, tome V, page 245).

« N° 9. Petite cuiller, également en bronze.

« N° 10. Anté-fixe barbare et d'un travail grotesque, en terre cuite.

« N° 11. Poids aussi en terre cuite, percé de deux trous et portant en creux, l'inscription C · R · Sur une lampe de la même terre, provenant de nos fouilles, je lis cette autre inscription : COPPI · RES; (chose de *Coppus*), et qui me paraît offrir le nom du fabricant. L'inscription de notre poids pourrait bien n'en être que l'abréviation, et ne présenter que les lettres initiales des deux mots qui la composaient.

« N° 12. Un *tintinnabulum*, ou sonnette en bronze, ayant conservé son battant.

« N° 13. Chien accroupi, même métal.

« N° 14. Médaille gauloise inédite, ou peut-être, simple plaque en bronze, gravée en relief d'un seul côté. Je ne sais trop que dire de satisfaisant et de positif sur cette pièce, évidemment antique, et sans nul doute à mes yeux, de fabrique gauloise. Je ne connais point de monument monétaire, dans l'antiquité, n'offrant qu'un seul côté historié, tandis qu'il existe, à ma connaissance, plusieurs plaques métalliques du moyen âge présentant cette circonstance, et cependant, je le répète, l'âge de notre bronze et son origine me paraissent d'autant moins problématiques, qu'il a été trouvé parmi plusieurs autres échantillons du monnayage de divers peuples des Gaules, aquitaine et narbonnaise.

« Il me semble voir ici un oiseau que je serais disposé à croire appartenir au genre aquatique, et qui paraît tenir quelque chose dans son bec; sur son dos, on remarque aussi une plante ou une fleur, comme celle du *lotus* ou nénuphar, et devant lui, un attribut ayant la forme d'un annelet, ou d'un autre symbole gaulois, dans le genre de celui gravé dans Duchalais, pl. IV, A B. (*Description des médailles gauloises*, *faisant partie des collections de la Bibliothèque impériale,* etc.)

« Ainsi qu'on vient de le dire, le revers du bronze qui nous occupe ici est entièrement plat, et pourrait n'avoir jamais reçu aucune empreinte.

« N° 15. Jolie cornaline intaille et d'un travail agréable. Le sujet figuré sur cette pierre gravée, appartenant aux meilleurs temps de l'art, est un jeune faune ou satyre, debout, le pied droit posé sur un socle, et jouant avec les deux mains de la double flûte droite, à deux tuyaux égaux et ayant un même nombre de trous.

« On sait que les flûtes des anciens étaient égales ou inégales,

soit pour la longueur, soit pour la grosseur. De deux flûtes égales, il résultait une symphonie à l'unisson, lorsque le joueur touchait de ses deux mains les mêmes trous sur chaque flûte, ou bien il en résultait une symphonie à la tierce, lorsqu'il touchait différents trous de ses deux mains. Ces flûtes furent appelées *tibia*, parce que les premières furent faites avec l'os de la jambe qui porte ce nom. Il a encore été trouvé employé de nos jours à cet usage par les sauvages.

« N° 16. Lampe réduite, en bronze, d'une forme agréable et peu commune.

« N° 17. Pinces épilatoires, de même métal.

« N° 18. Jolie tête en relief, sur une pâte de verre bleu clair. On a découvert dans les mêmes fouilles plusieurs autres pâtes de verre bleu et blanc.

« N° 19. Un dard de flèche, bien conservé et assez remarquable, en agathe.

« On a encore recueilli à *Cosa* et à *Hispalia*, un grand nombre de tessons de vases de terre, offrant des noms de potiers, variés, et entre autres, celui VLATVS, (VLATI au genitif, sous entendu *opus*, *officina*, *res*), qui rappelle la médaille signée, ATEVLA—VLATOS.

« Vous savez, Monsieur, qu'on a recueilli des amulettes phalliques de diverses formes, des statuettes élégantes de Priape, tenant des fruits dans un tablier, qu'il relève avec ses deux mains au-dessus de son attribut caractéristique, et qui est soutenu par ce dernier. Parmi ces simulacres du dieu de Lampsaque, on remarque une statue de grandeur naturelle, forme d'Hermès, ou de gaîne, en pierre, dont un amateur de la localité est en possession. Notre musée montalbanais, enrichi des découvertes des deux positions antiques de votre voisinage, pourrait donc avoir son *cabinet secret*, à l'instar de celui de Portici, alimenté par la mine, longtemps inépuisable, qu'ont offerte *Herculanum* et *Pompeïa*, en ce genre de richesses.

« Je souhaite vivement, Monsieur, que cette lettre, à défaut d'autre mérite, vous prouve au moins mon désir de vous être agréable, et de satisfaire aux intentions que vous m'avez exprimées sur ce qui en fait le sujet.

« Je saisis avec empressement cette occasion, Monsieur, de vous renouveler l'expression de tous les sentiments de haute estime et de complète gratitude, que je vous ai voués depuis longtemps,

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

DOCUMENTS

RELATIFS AUX JOYAUX DE CHARLES VI, ROI DE FRANCE, ENGAGÉS PAR LES SUGGESTIONS DE LA REINE, YSABELLE DE BAVIÈRE.

DEUXIÈME ARTICLE.

J'ai publié, sous ce titre, un premier article inséré dans la *Revue archéologique*, XIII[e] année, pages 710 à 715. Ce premier morceau se composait des extraits que j'ai rapportés de Munich et que j'ai tirés des archives de S. M. le roi de Bavière. Deux historiens bavarois nous fournissent des renseignements fort curieux, qui se rapportent à la même matière que ces extraits. Je vais aujourd'hui produire ces éclaircissements.

Le premier de ces historiens est Aventin, qui s'exprime en ces termes :

« Le duc Étienne de Bavière, père de Louis le Barbu et d'Isabeau de Bavière, reine de France, mourut en 1413, et fut enterré le lundi avant la Saint-Michel (1). Louis, à la nouvelle de cette mort, se mit en mesure de retourner en Bavière. La reine sa sœur résolut de faire passer clandestinement avec Louis, en Allemagne, sous la conduite du duc d'Orléans, l'aîné de ses fils chargé du trésor et des joyaux (2) de la couronne. Mais le duc de Bourgogne, informé à temps de cet enlèvement, rejoignit le dauphin et le ramena.

« Louis, en possession des richesses royales, regagna sa patrie, apportant avec lui son riche butin. Ce butin comprenait des ornements d'église, des images de saints, d'un précieux travail en or, décorés de pierreries; la Vierge mère de Dieu, les deux saints Denis, sainte Catherine, saint Georges, cinq croix, saint Jean-Baptiste,

(1) La Saint-Michel, 29 septembre.

(2) Je traduis librement par *oyaux* le mot *supellectile*, pour faire un sens plus admissible. Voir ci-après les éclaircissements.

saint Jean l'évangéliste, saint Michel, sainte Barbe, saint Philippe, saint Pierre, saint Charlemagne; item, beaucoup d'autres bijoux qu'on appelle en Allemagne, *les joyaux* (1), et que le peuple en Bavière nomme *les douze messagers* (2). Il y avait en outre des chapeaux d'or, des vases, des aiguières, des coupes à anses, des bassins à laver, des coupes ouvertes, des plateaux, des patènes, des couronnes, des gobelets, des cuillières d'or, etc.; ainsi que des colliers, des bagues, des perles, des diamants, des saphirs, des émeraudes, des escarboucles et autres bijoux ou pierreries à la mode française (3). Il apporta tout cela avec lui à Ingolstadt, où ce trésor se conserve encore et se montre comme des reliques; si ce n'est qu'une partie est à OEttingen. Le gouverneur militaire du comté du Rhin ou palatinat bavarois, de concert avec un parent de nos princes, en saisit toutefois la plus grande partie. Le mémoire ou état de ces joyaux, écrit sur parchemin, subsiste à Ingolstadt. On trouve spécifiés dans cet inventaire, chacun de ces ornements, l'or, les pierreries, les monnaies, ainsi que leur nombre, le poids et la valeur. Mais je pense qu'il n'est pas de mon sujet d'entrer ici, à cet égard, dans de plus grands détails. Louis avouait lui-même ingénument, que ce butin lui était venu partie à l'aide du crime, de la fraude, du dol et de la violence; partie au moyen de sa sœur, la reine Isabeau, qui le lui avait fait donner par Charles VI, roi de France. Il se reconnaissait aussi coupable, en bien des points, d'avarice ou de cupidité. » (4)

(1) *Die Kleinoden.*

(2) *Die Zwœlf Boten.*

(3) Traduction libre. Voy. le texte original.

(4) Aventini *annales Boïorum*, Ingolstadt, 1554, in-folio. Voici le texte original : « Ludovicus, nuncio de morte patris accepto, in Boiariam redire parat. Soror ejus Francorum regina, filium maximum natu, instructum gazâ regiâ et supellectile, comite duce Aureliano, cum fratre in Germaniam clanculum dimittere decrevit. Burgundus ubi rescivit, Delphinum intercepit atque reduxit.

« Ludovicus, potitus opibus regiis, domum revertitur; signa sacra, simulacra divorum, pretiosæ artis, aurea, gemmata; deiparam virginem; Dionysios, Catharinam, Georgium, quinque cruces, Joannem Baptistam, Joannem evangelistam, Michaelem, Barbaram, Philippum, Petrum, Carolum Magnum; *item* pleraque alia quæ Germania *clenodia* vocat, vulguos Boiorum *duodecim nuncios*; præterea diademata, vasa, gutturnia, cantharos, malluvia, pateras, lances, patinas, circulos, pocula, cochlearia aurea, et hujusce modi; insuper torques, annulos, uniones, adamantas, saphiros, smaragdos, carbunculos, alias gemmas gallici luxûs ostentationes secum attulit Angilostadium; ubi adhuc, atque Otingœ pars, tanquam sacra servantur atque monstrantur. Partem tamen maximam præfectus prætorio Rhenibello Boiarico, quod cum parente principum nostrorum gessit, occupavit. Commentarius in membranis scriptus Angilostadii extat; ubi hujuscemodi signa, au-

Le second historien auquel j'ai fait allusion, est Aldzreiter. Il résume et confirme en ces termes le récit d'Aventin :

« Louis le Barbu, ayant appris la mort de son père en 1413, se dégagea des troubles qui agitaient la France. Il revint dans sa patrie avec un butin considérable, qu'il s'était procuré par don du roi et de la reine, ainsi que du produit de son industrie. Une partie de ces richesses se montre encore de nos jours à Ingolstadt, et dans la sacristie de Notre-Dame d'Œttingen (1). »

Aventin, dans le premier alinéa ou paragraphe de cet auteur que nous avons reproduit, commet une erreur évidente. C'est en 1405, et non en 1413, que la reine, de concert avec le duc d'Orléans, chargea Louis de Bavière de lui amener, de Paris à Melun, le dauphin son fils aîné. Le duc de Bourgogne alors (1405) rejoignit le cortége fugitif à Juvisy, et lui fit rebrousser chemin. Ces faits sont ponctuellement racontés par divers chroniqueurs français, et notamment par le religieux de Saint-Denis (2), historiographe officiel. Le compilateur bavarois a mêlé à tort ces faits de 1405 avec le voyage que Louis-le-Barbu fit en Bavière en 1414. Il ne faut donc pas prendre absolument au pied de la lettre, tout ce que dit Aventin, spécialement en ce qui touche les affaires de France, ou les faits et gestes de Louis pendant son séjour en France. On ne saurait toutefois révoquer en doute le gros du récit, ni les circonstances principales relatées dans le deuxième alinéa ou paragraphe.

Le 5 février 1405 (nouv. st.), le roi Charles VI (en démence depuis 1392) rendit les lettres dont nous avons publié un extrait considérable (3). Ces lettres furent promulguées dans un conseil où assistaient le *duc d'Orléans* (Louis mort en 1407) et le *grand maistre d'ostel*. Ce dernier n'était autre que Louis de Bavière lui-même, partie prenante et intéressée dans cet acte abusif et odieux, qui avait été surpris à la religion du roi malade. La fuite du Dauphin, éloigné de Paris sous la conduite de Louis-le-Barbu, etc., que nous

rum, gemmæ, pecunia signata; illorum numerus, pondera, pretium recensentur, quæ hic scrupulosius referre alienum esse duxi. Ipse Ludovicus ingenuè partim scelere parta, fraude, dolo, vi intercepta; partim sibi à Carolo VI rege Francorum, reginâ Elisabethâ sorore suâ, donata esse. Se quoque avare multa fecisse fatetur. » (Page 810.)

(1) « .... E turbis Francicis se expediit redux in patriam cum multa gazâ, regis ac reginæ dono et quæstu suæ industriæ. Ejus pars visitur hodie Ingolstadii et in sacrario Œtinganæ Virginis. » (Jo. Aldzreiter, *Annales Boïcæ gentis*, Francfort, 1710, in-folio p. 139.)

(2) Edition Bellaguet, t. III p. 295.

(3) *Revue archéologique*, au lieu cité.

venons de rappeler, eut lieu vers le 16 août suivant. Dans le cours de la même année 1405, au rapport du religieux de Saint-Denis, un convoi de six chevaux passait par Metz, emmenant en Bavière des richesses distraites du trésor royal par la cupide Isabelle (1), et dirigé vers la Bavière (2).

Il se peut donc parfaitement que, dès l'année 1405, Louis de Bavière ait introduit dans sa patrie les joyaux et objets précieux mentionnés par le chroniqueur bavarois. Mais cette introduction n'a rien de commun avec le fait relatif au dauphin.

Le prétendu envoi de ce jeune prince, par sa mère, en Allemagne, est un roman et ne peut être attribué qu'à une méprise du compilateur. La reine, bien loin d'éloigner son fils, avait intérêt à le rapprocher d'elle en ce moment. Car cet enfant était comme le dépositaire de l'autorité royale. La reine voulait le rapprocher d'elle, en effet. Elle l'attendait pour dîner, à Pouilly, vers la moitié du court trajet qu'il restait à parcourir au jeune prince. D'un autre côté, ce fait ne put avoir lieu qu'en 1405, qui est sa véritable date. En 1413, le *duc d'Orléans* était Charles le poëte. Celui-ci ne pouvait pas jouer le rôle qu'on lui prête et qu'avait rempli son père, le duc Louis, mort depuis six années.

Il faut donc, dans le récit d'Aventin, distinguer nettement deux choses séparées : 1° Sortie du dauphin hors de Paris, en 1405 et non en 1413; épisode qui n'a aucun rapport avec la matière de cet article. 2° Introduction en Bavière, par Louis le Barbu, de joyaux provenant du trésor de Charles VI, roi de France. Ce dernier fait, au contraire, est en ce moment le sujet qui nous occupe. Rien n'empêche d'admettre que ces trésors furent portés en deux envois, savoir : l'an 1405 et l'an 1413 (3). Ceci expliquerait en partie la confusion d'Aventin. Mais cette question est fort secondaire. Je reviens, par quelques observations, sur le fait principal.

Le lecteur est prié de vouloir bien rapprocher l'un de l'autre : 1° l'extrait imprimé page 712 de la *Revue archéologique;* 2° le passage ci-dessus (p. 599) transcrit d'Aventin. Le premier article : « 1° Une grande couronne, appelée la couronne à pierreries à jour ; » puis le second : « *item*, une couronne d'or appelée la couronne d'épines.... » semblent correspondre à cette désignation, tirée du texte d'Aventin :

(1) Isabelle ou Louis son frère : ces deux personnes sont tout un en telle circonstance.

(2) Tome III (même édition), page 233.

(3) Et à plusieurs autres reprises.

diademata.... aurea. Poursuivons cette comparaison sous la forme synoptique :

Une croix d'or appelée la croix de Bruges ; Une croix de cristall garnie d'or à ung crucifix.	Quinque cruces (trois autres croix ayant été ajoutées depuis).
Un reliquaire d'or, etc.	Signa sacra.
Ung image d'or de St-Pierre.	Simulacra divorum aurea.... Petrum.
Ung image de St-Charles, tenant etc.	Carolum magnum.
S. Michel....	Michaelem.
S. Denis.... autre S. Denis.	Dionysios.
S. Philippe.	Philippum.
(1).	. . . .

Ces points de repère nous paraissent assez remarquables pour conclure à une forte présomption d'identité entre les joyaux livrés en 1405 à Louis de Bavière, et ceux qui subsistaient encore du temps d'Aldzreiter, en 1710, à Ingolstadt. Peut-être conserve-t-on dans les archives de Bavière la notice ou inventaire du trésor de Louis le Barbu, qui existait dans cette ville du temps d'Aventin. Peut-être les joyaux eux-mêmes subsistent-ils dans le trésor du palais royal, à Munich.

VALLET DE VIRIVILLE.

(1) « *Item* ung image *d'argent* de sainct Loys.... » Cet article ne saurait se retrouver dans le passage d'Aventin : celui-ci ne mentionne que des ouvrages *d'or*.

ANTIQUITÉS

MÉROVINGIENNES ET DU MOYEN AGE

TROUVÉES PRÈS DE SOISSONS.

Je possède un manuscrit inédit orné de dessins coloriés dont l'origine paraît remonter aux premières années de ce siècle; il a pour titre : *Dessins de quelques monuments celtiques*, découverts à Arcy Sainte-Restitute, arrondissement et à 4 lieues de Soissons, département de l'Aisne.

Deux causes m'engagent à entretenir les lecteurs de la *Revue archéologique* de ce manuscrit; la première, celle de conserver par la gravure ces souvenirs si intéressants pour l'archéologie; la seconde, de réfuter l'opinion de l'auteur de ce travail, qui attribue tous ces objets à l'époque celtique, tandis qu'ils doivent être répartis entre les époques mérovingienne, carlovingienne, le moyen âge et même jusqu'au XV[e] ou XVI[e] siècle. Le savant abbé Cochet, à qui j'ai soumis ce manuscrit, n'a pas hésité un instant à fixer ces époques.

Les champs de sépulture gallo-romains ont très-souvent servi jusqu'au moyen âge; l'ustion et l'inhumation, c'est-à-dire, le paganisme et le christianisme, se coudoient souvent dans les anciens champs de repos; il n'y a donc rien d'extraordinaire que le cimetière franc de Sainte-Restitute contienne ces différentes époques. Les découvertes d'Arcy ont eu lieu entre le mont Beton et le mont Dion de 1800 à 1805. Là se trouvait un cimetière dont les fouilles ont fait découvrir dans plusieurs sépultures les objets représentés sur notre planche 323 : — Fig. 1, une boucle ou ardillon de ceinturon en cuivre jaune; fig. 2, la moitié d'une agrafe à reliefs argentés; fig. 3, un collier à grains arrondis en pâte de verre jaune; fig. 4, une poignée d'épée.

La boucle et l'agrafe sont de forme assez commune et peuvent

être attribuées à l'époque mérovingienne. L'auteur du manuscrit a accompagné les dessins de ces renseignements :

Fig. 1. Dimension et forme exacte d'une boucle de ceinturon d'épée de cuivre jaune, ayant la dureté de l'acier.
Fig. 2. Moitié d'agrafe de sagum argentée, trouvée dans les tombes d'Arcy, de cuivre jaune, les reliefs argentés.

Le collier se compose de quinze grains arrondis séparés chacun par deux autres grains de petite dimension ; des objets analogues ont été trouvés par moi dans des sépultures franques. M. l'abbé Cochet en a également trouvé de semblables. On lit en bas du dessin de ce collier :

Armillia calbea, collier ou bracelet jaune.

La poignée d'épée est d'une forme gracieuse; il est regrettable qu'on ne l'ait point accompagnée d'une échelle de proportion, car ce dessin indique aussi bien la forme d'un manche de poignard ou d'un couteau que celui d'une poignée d'épée. Elle est ainsi décrite :

Poignée d'épée de cuivre jaune, trouvée avec plusieurs autres, dont la plupart d'une valeur plus considérable, dans les tombes d'Arcy.

Tout me porte à penser que cet objet appartient à la même époque que la boucle, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne; la tradition romaine se reconnaît encore dans la forme de cette arme.

On a également trouvé des vases qu'on reconnaît par leur forme appartenir évidemment à la même époque que les objets décrits ci-dessus; voici les renseignements qui accompagnent ces vases :

Forme et dimensions exactes des vases funéraires dont l'usage était le plus ordinaire. Le grand a 6 pouces de haut et 3 pouces et demi dans sa partie la plus large. Cuvette de 2 pouces et demi de haut sur un diamètre de 5 pouces, trouvée dans les tombes du cimetière d'Arcy.

Ces trois vases sont teintés d'une couleur noirâtre qui est bien la nuance des poteries noircies à la mine de plomb, telles qu'elles se trouvent dans les tombeaux de cette époque (1).

On a trouvé également une grande pierre carrée supportée par quatre pieds arrondis. Cette pierre a dû recouvrir un tombeau; on

(1) On peut voir des spécimens de ces formes de vases sur les planches VIII et X de la *Descript. du musée céramique de la manufacture de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux, 2 vol. in-4. Paris, Leleux.

ne saurait lui assigner une autre destination. L'auteur du manuscrit y voit une pierre sacrée et dit :

Les dimensions de la pierre sacrée dont je donne le dessin sont de 6 pieds de long, et de 6 pieds et demi de large et 6 pouces d'épaisseur. Était-ce la table sur laquelle se servait le repas qui suivait immédiatement les obsèques? (Val. Max.) Était-ce la pierre qu'on plaçait au pied du chêne et sur laquelle on découpait les victimes? (Tacit.) On a trouvé à Azy, près Château-Thierry, une pierre semblable, mais taillée en table de pressoir pour faciliter l'écoulement du sang des victimes. Cette pierre sacrée repose encore à présent sur ses supports; elle fut découverte dans le cimetière gaulois d'Arcy, près la partie du mur du cimetière chrétien qui regarde Cervenay.

Comme on le voit, l'ancien cimetière franc considéré comme gaulois par l'auteur du manuscrit, se trouve à peu de distance du cimetière chrétien. La pierre dont il s'agit n'a aucune analogie avec les pierres druidiques; elle ne peut être qu'une tombe et pas autre chose.

On a recueilli un cercueil de pierre n'ayant aucun caractère particulier; on lit en bas du dessin :

Tombe de 6 pieds de long; le couvercle est de trois morceaux.

Auprès est le dessin d'un petit vase en terre noire avec l'indication suivante :

Vase funéraire que l'on trouve toujours sans couvercle; il ne se rencontre aucune tombe d'enfant. Les déposait-on dans les grandes tombes de familles?

La remarque de l'auteur du manuscrit est vraie; j'ai fouillé plusieurs cimetières francs, gallo-romains et autres, je n'ai jamais trouvé de cercueils de pierre destinés aux enfants, mais j'ai remarqué dans un grand nombre de cercueils de pierre et de plâtre, que j'ai découverts à Villers-Bretonneux (Somme), que ces tombes avaient dû servir pour des familles; l'une entre autres contenait deux grands squelettes et un d'enfant. Un grand cercueil ne contenait qu'un squelette difforme tenant à peine le quart de la longueur du tombeau; la grosseur de la tête et la forme arquée de l'épine dorsale indiquaient une petite bossue, elle avait des boucles d'oreilles que j'ai recueillies; le vase qu'elle avait aux pieds était percé pour l'évaporation du charbon qui y avait été enfermé. Dans un autre cimetière que j'ai fouillé à Molème (Côte-d'Or), j'ai trouvé jusqu'à quatre squelettes dans le même tombeau.

La figure 5 représente un beau cercueil sculpté et chargé d'ornements de fantaisie et où l'auteur voit des feuilles de gui. Ce sarcophage se rapproche davantage de l'époque gallo-romaine que

les autres objets ; il aurait fallu visiter cette tombe pour se prononcer d'une manière bien positive. J'en ai trouvé d'à peu près semblables ayant sur le couvercle des grandes croix, et que j'ai pensé devoir être attribués au VI[e] siècle (1). Mais je crois que celui d'Arcy serait antérieur à cette époque. Voici la description qui accompagne ce dessin :

Le 14 février 1802, un éboulement de terre fit apercevoir sur les bords de l'ancien cimetière d'Arcy une tombe de 6 pieds et demi de long et de 2 pieds 3 pouces de large, c'est-à-dire d'un tiers plus large que les tombes communes. Parmi ces innombrables dépôts des dépouilles humaines, cette tombe n'est que la deuxième qu'on ait encore vue avec des sculptures, quoique assez grossièrement faites. Elle a dû appartenir à quelques personnes distinguées ; on y voit du gui. Les reliefs du bas de la tête de la tombe sont presque effacés. Ce cercueil renfermait deux squelettes.

Que ces découvertes doivent laisser de regrets aux archéologues ! que de remarques on aurait pu faire dans une mine aussi riche !

La figure 6 présente le dessin de la tête d'une autre tombe. On y voit les lettres G et A séparées par un écu à la pointe arrondie. Le tout est entouré d'une bordure d'ornements variés. Les meubles de ce blason n'appartiennent certainement pas à la science héraldique ; il serait ici fort difficile de se prononcer, car ils sont très-frustes. Cependant on pourrait presque affirmer que cette pierre appartient au XV[e] siècle. Voici ce que dit l'auteur :

« Pierre antique conservée au vieux château d'Arcy. Sa longueur est de 2 pieds 3 pouces, sa hauteur 1 pied 3 pouces. Le cadre a 3 pouces de largeur. Au milieu de cette pierre est un écu où l'on voit en relief des lions, des hommes, des chevaux, des palls, etc. Le cadre fait saillie d'un pouce sur le fond, mais le tout ne forme qu'une seule pierre. Peut-être était-ce une tête de tombe de personne distinguée, mais plus moderne que la précédente. Le bouclier, écu ou écusson, doit sans doute son origine à ce qu'on appelait autrefois *insignia*, marques distinctives de la famille. On sait que la plus illustre maison des Ostrogoths avait un mouton pour emblème sur son bouclier, d'où *amali*, mouton : c'était le nom de cette famille. Les étendards de Clovis I[er] portaient trois crapauds noirs épatés sur un champ d'or ; on voyait sur les boucliers anciens des têtes de Méduse, des soleils, des lions, etc. Les premières monnaies portaient l'empreinte d'animaux, d'où *pecunia*, de *pecus*, bête, etc. »

Il y aurait, certes, dans ce passage, un vaste champ pour la critique, à commencer par les crapauds de Clovis (2) ; mais il y a longtemps que l'histoire a fait justice de cette opinion.

L. COUTANT.

(1) J'en ai déposé deux au musée de Troyes.

(2) Voy. Adalbert de Beaumont, *Recherches sur l'origine du blason*, p. 96, in-8. 1853. Paris, Leleux, édit.

DE LA COUTUME

D'INHUMER LES HOMMES DANS DES TONNEAUX EN TERRE CUITE

A PROPOS D'UN DOLIUM ROMAIN TROUVÉ EN NORMANDIE.

Au mois d'octobre 1856, M. Delacourt, farinier à Lillebonne (Seine-Inférieure), faisait défricher une terre inculte située à mi-côte et presque au bord de l'ancienne route qui conduisait de Lillebonne à Caudebec-en-Caux. Ce vieux chemin n'est autre que la voie romaine allant de Caracotinum (Harfleur) et de Juliobona (Lillebonne) à Lotum (Caudebec-en-Caux ou Caillouville) et à Rotomagus (Rouen).

Ce terrain, qui appartient maintenant à l'hospice de Lillebonne, formait autrefois l'enceinte de la chapelle de Saint-Léonard, vieille léproserie de Lillebonne supprimée et démolie depuis longtemps (1).

C'est près de la place assignée à cet édifice chrétien que M. Delacourt a trouvé à 50 cent. du sol une sépulture gallo-romaine composée d'un dolium en terre rouge, lequel contenait dans son vaste sein quatre autres vases dont deux étaient en terre. Trois de ces vases seulement étaient cinéraires, c'est-à-dire qu'ils contenaient les os brûlés d'un ou de plusieurs défunts confiés à cette terre au temps de la crémation gallo-romaine. Nous donnons à la page suivante le dessin de ces quatre pièces antiques.

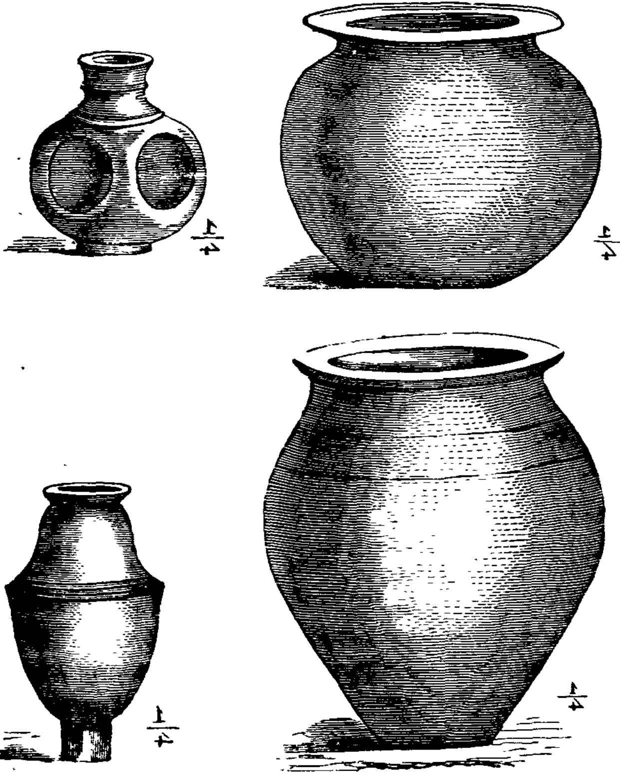
Nous négligerons aujourd'hui la description des vases contenus dans les flancs de l'amphore pour nous occuper seulement du dolium, vase du reste qui n'est pas inconnu des antiquaires normands. Le dolium funéraire tel que nous le connaissons est une grande amphore en terre rouge en forme de boule oblongue, légèrement pointue au fond, et possédant à droite et à gauche des tenons au lieu d'anses.

Celui qui nous occupe possède aussi ces restes ou embryons d'anse. La partie haute de l'amphore a été violemment ouverte et cassée à l'aide d'un instrument de fer afin d'agrandir l'entrée primitive et de livrer passage aux vases qui y furent mis en réserve.

(1) Dom. T. Duplessis, *Descript. hist. et géograph. de la Haute-Normandie*, t. I, p. 542. A. Guilmeth, *Notice hist. sur la ville et les environs de Lillebonne*, p. 77, M. Pigné, *Panorama de Lillebonne*, mss.

La hauteur du vase ainsi amoindri est de 58 cent., et son plus grand diamètre est de 61 cent., ce qui donne une circonférence totale de 1 mètre 83 cent. L'épaisseur des parois qui le composent est d'environ 15 millimètres et la capacité entière de 77 litres.

Ordinairement ces doliums, lorsqu'ils furent ainsi déposés en terre, ont été recouverts soit d'une tuile, soit avec une assiette noire, soit enfin avec une terrine rouge renversée. Ici, le couvercle



consistait en tuileaux et en tessons de poterie tellement semblables par leur nature à celle de l'amphore, que l'on eût pu croire qu'ils en étaient les propres débris. Toutefois, il n'a pas été possible de le savoir positivement.

Ici, quelques questions intéressantes se présentent d'elles-mêmes. Tout d'abord, il nous paraît utile de dire au lecteur si ces sortes de vases se rencontrent fréquemment en Normandie, en

France et en Angleterre. A nos yeux, ces rapprochements sont de première utilité en archéologie. Si l'observation est la base de toute science, elle l'est ici plus que partout ailleurs, car, à notre avis, l'archéologie vit surtout par l'analogie.

Disons donc que les doliums sont assez communs dans le pays des anciens Calètes, dont Lillebonne fut la capitale (1). Hors de là, les exemples en deviennent plus rares ; mais cela tient-il à l'absence des objets eux-mêmes, ou bien plutôt au peu d'attention accordé aux découvertes, soit par les archéologues, soit par les habitants des autres pays ? Nous admettons plus volontiers cette dernière hypothèse, quelque peu honorables qu'en soient pour nous les conséquences.

Dans la seule ville de Lillebonne, je connais deux doliums bien constatés, l'un acheté par le musée de Rouen en 1840 (2), l'autre, trouvé par nous dans les fouilles du Mesnil en 1853 (3). Ce dernier était recouvert d'une tuile et ne contenait que quelques os brûlés. Nous le reproduisons à la page suivante comme type de ce genre de vases.

Autour de Lillebonne nous en connaissons deux encore. Le premier, largement ouvert et contenant cinq vases en plomb, en terre et en verre, a été trouvé en 1852 à Saint-Maurice-d'Ételan (4). Le second a été rencontré en 1833 à la Cerlangue, près Tancarville ; on le voit maintenant dans notre musée départemental (5).

En 1819 un dolium fut aperçu à Yèbleron, près Fauville, au milieu de beaux vases de verre et de bronze (6). Et, en 1844, un laboureur de Cauville, près Montivilliers, en souleva avec sa charrue un tout isolé qui, recouvert d'une écuelle, renfermait quatre vases dont deux en verre et deux en terre (7). Dans la fouille du cimetière ro-

(1) Κάλεται ὧν Πόλις Ἰουλιοβονά. Ptolémée, lib. III, c. VIII.

(2) A. Deville, *Notice sur quelques doliums antiques*, p. 3 ; Rouen. 1843. *Précis analyt. des trav. de l'acad. de Rouen*, 1852, p. 325. *La Normandie souterraine ;* 1re édit., p. 108 ; 2e édit., p. 123.

(3) *Ibid.*, 1re édit., p. 115 ; 2e édit., p. 131, fig. 21. *L'Athenæum français* de 1853 ; 2e tom., p. 583. *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 373.

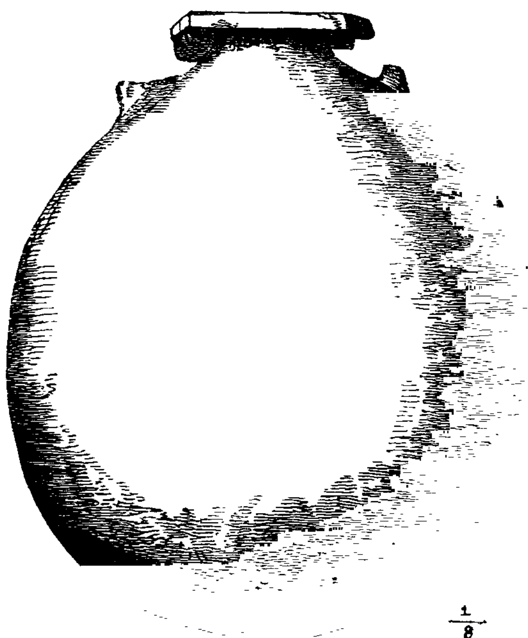
(4) *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 122 ; 2e édit., p. 139.

(5) *Ibid.*, 1re édit., p. 124 ; 2e édit., p. 143. *Catalogue du musée départemental d'antiquités de Rouen*, 1845, p. 8. A. Deville, *Notice sur quelques doliums antiques*, p. 3. *Précis anal. des trav. de l'acad. de Rouen*, 1842, p. 325.

(6) Deville, *Mém. de la Société des antiq de Norm.*, t. X, p. 682. *Catalogue du musée d'antiq. de Rouen*, 1845, p. 14. *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1re édit., t. I, p. 284 ; 2e édit., t. I, p. 299. *La Norm. sout.*, 1re édit., p. 136 ; 2e édit., p. 148.

(7) A. Deville, *Revue de Rouen* de 1845, 1er sem., p. 59. *La Norm. sout.*, 1re édit., p. 125 ; 2e édit., p. 143. *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, 1845, p. 73. *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 125 ; 2e édit., p. 143.

main de Fécamp, en 1852, nous avons rencontré les fragments de plusieurs doliums (1), comme nous en avions déjà aperçu trois semblables, l'année précédente, dans les sépultures du bois des Loges. Mais, dans ce même bois des Loges, un superbe dolium avait apparu à des terrassiers qui pratiquaient un chemin. Cette large amphore, recouverte d'une jolie terrine rouge, contenait une belle



urne en terre grise, laquelle renfermait à son tour une autre urne en verre de forme circulaire toute remplie d'os brûlés (2).

Mais voici bien la plus riche moisson de doliums de tout le pays de Caux. C'est celle que fit M. du Boccage de Bléville à Grainville-l'Alouette lorsque, par un seul jour de 1755, il en rencontra sept dans un cimetière gallo-romain (3). On peut voir, par le dessin qu'il

(1) *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 95; 2e édit., p. 108.

(2) *Revue de Rouen*, année 1851, p. 388-90, fig. 12, 14. *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 8 et 12. *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XIX, p. 305-8. *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 77; 2e édit., p. 89, 92, pl. IV, fig. 12, 24.

(3) *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 123; 2e édit., p. 141. *Sépultures gauloises*,

nous en a laissé, qu'ils ressemblent complétement à ceux que nous trouvons aujourd'hui (1).

Mais cette observation du chroniqueur havrais est la seule que le siècle dernier nous ait fournie ; nous lui en sommes toutefois fort reconnaissant.

Jusqu'ici l'ancien pays des Vélocasses, dont Rouen fut la capitale, n'a donné que deux doliums bien authentiquement constatés. Le dernier a été découvert à Barentin en 1843 sur la ligne du chemin de fer (2). Mais nous manquons sur lui de détails. Le premier, au contraire, sur qui nous sommes parfaitement renseigné, a été recueilli en 1835 à Saint-Denis-le-Thibout, canton de Darnétal. Il contenait un ou deux vases pleins d'os brûlés qui y avaient été descendus au moyen d'une ouverture carrée, pratiquée avec un instrument tranchant (3).

En quittant la Seine-Inférieure, il nous faut presque aller jusque dans le bassin de la Loire, de la Saône et de la Garonne pour trouver des traces de doliums cinéraires, car nous ne pouvons citer comme tel le dolium trouvé en mer par des pêcheurs de Port-en-Bessin en 1854, et présentement déposé au musée de Bayeux (4).

Toutefois M. Souquet, d'Étaples, a eu la bonté de nous faire connaître que le musée de Boulogne renfermait des doliums semblables à ceux que nous décrivons dans *la Normandie souterraine*. Ces vases proviennent de ce cimetière romain de Brecquerèque, où l'on a déjà trouvé des barillets en verre avec une marque frontinienne. Ce dolium, ajouté au barillet, forme pour nous un trait de ressemblance de plus entre les sépultures des anciens Morins et celles des anciens Calètes. Ce sont deux attaches nouvelles et peu connues entre Gessoriacum et Juliobona. Nous avons quelques raisons de penser que MM. Jollois et de La Saussaye ont trouvé des vases

rom., *franq.*, *norm.*, p. 77 et 68, Archives de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

(1) *Sépultures gaul.*, *rom.*, *franq. et norm.*, fig. 7, p. 86-88, Archives de la commisssion des antiquités de la Seine-Inférieure.

(2) A. Deville, *Revue de Rouen*, année 1845, 1er sem., p. 58.

(3) A. Deville, *Notice sur quelques doliums antiques*, p. 3-8, fig. A. *Précis anal. des travaux de l'acad. de Rouen*, 1842, p. 335-42. *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, 1845, p. 8. *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 136; 2e édit., p. 154-155.

(4) Lambert, *Bibliothèque publique de Bayeux*, 1er art., nouv. série, p. 10, in-18. Bayeux, Duvant, 1857, *l'Écho Bayeusain* du 12 décembre 1856.

du même genre dans le cimetière de Gièvres, près Blois (Loir-et-Cher) (1).

Nous supposons également que ce sont des doliums dont parle M. Alexandre Sirand dans le récit qu'il nous donne des découvertes faites dans le cimetière gallo-romain de Mont-Merle, département de l'Ain (2). Sur un de ces doliums se trouvait encore le glaive du guerrier dont il contenait les restes.

Nous devons également ranger dans la catégorie des doliums cinéraires cinq belles amphores en terre rougeâtre, figurées par Grivaud de La Vincelle dans son curieux ouvrage des *Arts et métiers des anciens*. Malheureusement aucun détail n'accompagne les dessins qui nous intéressent, le texte de l'ouvrage n'ayant jamais été publié.

Cependant leur seule vue, l'indication de leur matière, de leur forme et de leur grandeur suffisent pour que nous soyons autorisé à les rapprocher des nôtres. Ces amphores étaient en terre roussâtre, terminées en pointe et munies de deux anses. Elles comptaient deux pieds et demi et jusqu'à trois pieds de hauteur; de plus, ce qui prouve incontestablement leur destination funéraire, c'est que quatre d'entre elles portaient sur le flanc les deux initiales sacramentelles D. M.; et que la cinquième offrait la dédicace entière : DIS MANIB. Trois de ces doliums ont été trouvés à Alby, et deux à Carcassonne, villes essentiellement gallo-romaines (3).

Six belles amphores rondes et pointues comme les nôtres ont été rencontrées en 1848 à Saint-Médard des Prés (Vendée), dans le tombeau d'une femme artiste gallo-romaine (4). Ces amphores toutefois n'étaient pas cinéraires, puisque la défunte avait été inhumée près d'elles dans un coffre de bois. Mais elles faisaient partie de l'immense collection de vases qui signala cette découverte, une des plus rares et des plus curieuses de notre pays. Toutefois les amphores de la Vendée possédaient, comme celles d'Alby et de Carcassonne, des anses et un goulot; mais nous regardons comme certain que les nôtres en ont été primitivement munies. Plus tard

(1) De La Saussaye, *Mémoire sur les antiquités de la Sologne blésoise*, p. 34. *La Normandie souterraine*, 2ᵉ édit., p. 108.

(2) Alex. Sirand, *Courses archéologiques dans le départ. de l'Ain*, VIᵉ course, p. 184.

(3) B. Fillon, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard des Prés*, p. 36, pl. I, fig. 4, et pl. III.

(4) De La Vincelle, *Arts et métiers des anciens, représentés par les monuments et d'après les Mss. de feu l'abbé de Tersan*, pl. CXXIX. Paris, 1819-32.

et seulement au moment de leur destination funéraire, l'ouverture aura été agrandie et les anses abattues; les embryons d'anses sont encore là pour attester la forme première, et pour rendre témoignage de l'acte violent qui l'a modifiée.

Mais le plus beau dolium cinéraire que nous connaissions est celui qui a été trouvé à Nérac, et acquis, vers 1840, par le musée de Rouen (1). Ce dolium, vraiment remarquable, qui ne diffère de ceux de la Normandie que par son ornementation extérieure, est également en terre cuite et de forme sphérique avec pointe à sa base. Son ouverture, qui est dans son état primitif, est ronde et se dessine par un simple collet uni. La plus grande circonférence du vase est de 1 mètre 50 centimètres. Ce qui le distingue des doliums trouvés en Normandie, ce sont deux courtes anses dont il est armé et des bandeaux circulaires en relief qui le coupent horizontalement, à espaces à peu près égaux au nombre de neuf. Mais ce qui donne à ce vase un mérite et un intérêt particuliers, c'est la double inscription gravée dans l'intervalle de ces bandeaux sur deux de ses côtés (2).

Cette inscription constate que, vers 268, le fameux Tétricus, depuis empereur, déposa dans ce vase de Nérac les cendres de son ami Mertorix, noble aquitain. Dans les doliums de la Seine-Inférieure on trouve la cendre même des morts : ici la destination funéraire ne peut être non plus contestée, car l'inscription déclare que le vase a été déposé là « *pro perpetua quiete cineris* (3). »

En dehors de la France, nous connaissons encore des doliums cinéraires en Angleterre. Ce n'est pas toutefois sans hésitation que nous citerons, quoiqu'il ressemble aux nôtres, le dolium reproduit par notre ami Roach Smith, dans ses *Collectanea antiqua*, comme trouvé à Londres au milieu de débris romains cachés à seize pieds sous le sol. Le savant auteur nous le présente comme un vase cinéraire (4).

Il en est tout autrement dans *l'Archæologia* et dans *l'Archæological*

(1) A. Deville, *Notice sur quelques doliums antiques*, p. 1 à 15, et pl., fig. B. *Précis anal. des travaux de l'académie de Rouen*, 1842, p. 333-45 et pl. *La Normandie souterraine*, 1re édit., 2e édit., p. 165.

(2) A. Deville, *Notice sur quelques doliums antiques*, p. 5 et 9.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, p. 6 et 9, fig. B. Nous nous faisons un devoir d'ajouter que, vers 1835 ou 1836, des faussaires ont fabriqué des monnaies, des inscriptions, des bas-reliefs, des statues et des marbres relatifs aux deux Tétricus, objets que l'on disait trouvés à Nérac, en 1833, 34 ou 35. De Crazannes, *Revue numismatique*, nouvelle série, t. II, p. 8. Nous ignorons si le dolium figure parmi les pièces fabriquées mais nous croyons savoir qu'il est suspecté

journal. Ces deux recueils citent et reproduisent plusieurs doliums semblables aux nôtres. Après avoir parlé des doliums rencontrés à Deveril Street et à White Chapel (1), *l'Archæological Journal* en cite deux rencontrés l'un à Lincoln, contenant un vase de verre rempli d'os brûlés, l'autre à Hemel Hampstead, renfermant aussi dans son sein un vase de terre plein d'os brûlés (2).

Peut-être pourrons-nous ranger encore dans la catégorie des doliums cinéraires la grande amphore remplie d'ossements brûlés trouvée, en 1856, à Ash, dans le Kent, non loin du cimetière saxon de Gillon Town (3). Les *Proceedings* de la Société des Antiquaires de Londres, qui ont enregistré ce fait, ne donnent pas le dessin de cette amphore sépulcrale, mais ils déclarent qu'elle était en tout semblable à celle qu'a reproduite notre ami Roach Smith, dans son *Catalogue illustré du musée de Londres* (4).

Quoique ces amphores ne ressemblent pas à nos doliums de Normandie cependant par sa capacité le vase cinéraire de Ash s'en rapproche considérablement.

Tous ces faits, éminemment curieux, selon nous, ne nous révèlent pas seulement un usage des anciens profondément oublié des modernes, ils servent encore à expliquer les auteurs classiques et à restituer aux textes obscurs leur sens véritable. C'est ainsi qu'une phrase de Pline l'Ancien, devenue un mystère pour les commentateurs, s'est parfaitement élucidée aux rapprochements ingénieux de M. Deville (5). Le savant encyclopédiste de l'antiquité, après avoir traité des produits de la céramique et de leur usage chez ses contemporains, avait ajouté : « Il y a plus : un grand nombre d'hommes préférèrent qu'après leur mort on les ensevelît dans des tonneaux en terre cuite. » « Quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluêre (6). » Nos doliums normands, français et anglais, si heureusement sortis de terre, viennent rendre témoignage à la véracité de Pline en nous faisant toucher au doigt une des plus étranges coutumes du haut empire romain.

D'après ce que nous venons de dire, on supposera aisément que

(1) Roach Smith, *Collectanea antiq.*, vol. I, p. 146, pl. XLIX.

(2) *Archæologia*, vol. XXVII, p. 412.

(3) *Archæological journal*, vol. III, p. 255-60.

(4) *Proceedings of the society of antiquaries of London*, vol. III, p. 285.

(5) Roach Smith, *Catalogue of the museum of London antiquities*, p. 13, pl. VI.

(6) *Notice sur quelques doliums antiques*, par A. Deville, in-8° de 15 p. avec une planche. Rouen, Périaux, 1843. *Précis analyt. des trav. de l'acad. de Rouen*, 1842, p. 333-45.

la fabrication des doliums, funéraires ou non, fut dans l'antiquité une branche importante de commerce et d'industrie. Nous ne sommes pas sur ce point réduits à de simples conjectures : un monument curieux, échappé au temps et à la destruction, nous montre le tombeau et l'inscription d'un *fabricant* de doliums. L'industriel *ou sa famille* ont eu soin *d'illustrer* le cippe tumulaire du produit même de leur art. On voit représentés au bas trois doliums, dont un très-grand est pointu comme les nôtres, et comme eux muni d'anses à son embouchure. L'inscription qui surmonte ce groupe ne laisse pas d'équivoque sur sa signification : « AVRELIVS. SABINVS DOLIARIVS FECIT SIBI ET SVIS. » Grivaud de La Vincelle, qui nous donne ce dessin, n'indique ni la provenance, ni la destinée ultérieure du monument (1).

Puisque nous avons traité la question des doliums et des amphores en terre cuite servant à la sépulture de l'homme, je dois en signaler encore deux exemples d'un genre et d'un caractère tout particuliers. Ici ce ne sont plus seulement des doliums cinéraires, mais des doliums tumulaires. M. Brongniart, dans ses travaux céramiques, parle des *Camucis* du Brésil, grandes jarres dans lesquelles les Brésiliens furent inhumés primitivement tout accroupis. On prétend même qu'aujourd'hui encore les chefs de tribus de ce pays y sont déposés par leurs peuplades demi-sauvages (2).

Mais ce que l'on sait moins, c'est que les anciens Grecs contemporains d'Alexandre et de Périclès ont aussi enterré leurs morts dans des amphores en terre cuite. Plusieurs amphores funéraires de cette espèce ont été retrouvées dans des fouilles archéologiques pratiquées en Crimée lors de notre dernière expédition militaire. Le docteur Macpherson, en fouillant à Kertch le grand tertre connu sous le nom de *mont Mithridate*, a rencontré une grande amphore contenant les restes d'un enfant (3).

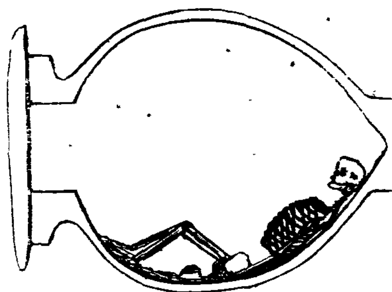
D'autres fouilles ont fait connaître, près de Balaklava de pareils vases funéraires hauts de six pieds et larges de quatre et demi. Ils étaient couchés horizontalement, bouchés avec une simple pierre plate, et renfermant à l'intérieur un squelette déposé sur le dos, les jambes relevées. Autour du corps étaient des vases en terre cuite, en verre ou en cristal de toutes formes et de toutes cou-

(1) Pline, *Hist. nat.*, lib. XXXV, c. XII.

(2) Grivaud de La Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, etc., pl. XXXIII, fig. 2, in-folio. Paris, 1819-32.

(3) *Traité des arts céramiques ou des poteries.* Murcier, *La sépulture chrétienne en France*, p. 831.

leurs. *L'Illustrated London news* donne le dessin d'un de ces vases qui rappellent le tonneau de Diogène (1). « En effet, ajoute le correspondant de *l'Illustration* anglaise, on ne saurait donner une plus juste idée de la grandeur de ces jarres qu'en disant que six personnes ont pu entrer dans l'une d'elles et s'y asseoir à l'aise (2). »



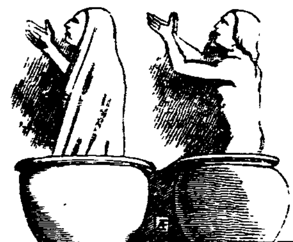
En terminant ce qui concerne les doliums funèbres ou amphores de toute espèce, nous soumettons au jugement du lecteur une particularité puisée dans l'archéologie chrétienne du moyen âge et révélée par M. Arthur Murcier, d'après les observations de M. Viollet-Leduc.

Au portail nord de la cathédrale de Reims et au portail occidental de la cathédrale d'Amiens, on voit figurer, sur le tympan, des représentations de la résurrection générale et du jugement dernier. Dans ce panorama des grandes assises de l'humanité, on voit des hommes sortir de fosses, de cercueils et de sarcophages; quelques-uns, au contraire, se tirent du sein d'amphores grandes comme des jarres espagnoles ou comme des pots à l'huile de Provence (3).

Nous donnons ici le dessin de deux de ces vases copiés à Reims par M. Viollet-Leduc; on y voit un homme et une femme sortant chacun d'une urne antique et joignant les mains à la vue du terrible appareil du grand jour de la justice divine. Le lecteur observera avec plaisir le sentiment exquis de convenance qui a présidé à cette création artistique d'un siècle éminemment chrétien. Le tact du sculpteur nous montre l'homme nu et la femme vêtue depuis les

(1) *The illustrated London News*, du 23 août 1856, p. 205.
(2) *The illustrated London News* du 26 avril 1856, p. 451.
(3) A. Murcier, *La sépulture chrétienne en France*, liv. I, p. 31.

pieds jusqu'à la tête. Un archéologue ne manquera pas de remarquer que le vase de l'homme est couvert de ces raies horizontales qui recouvrent les vases à charbon du XIII[e] siècle, fabriqués à l'aide du tour.



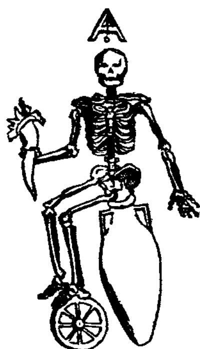
Qu'ont voulu dire par ceci les artistes du moyen âge et les clercs leurs inspirateurs? Ont-ils voulu faire allusion aux coutumes de l'Orient, ou seulement ont-ils voulu rappeler les urnes cinéraires des païens, leurs pères, dont la découverte journalière devait frapper les yeux de ces défricheurs de l'ancienne Gaule? Quoique cette dernière interprétation nous sourie plus que toute autre, nous en abandonnons cependant le jugement au lecteur.

Nous permettra-t-on maintenant un dernier rapprochement? La science, même la plus sévère, ne doit pas, ce me semble, interdire les conclusions morales, surtout lorsqu'elles servent à mettre en relief les croyances et les idées du passé. En regard de cette résurrection chrétienne des morts, si heureusement sortie des mains d'un siècle rempli d'une foi robuste et naïve, plaçons l'image de la mort telle que la comprenaient les artistes païens du siècle de Titus, d'Antonin et de Marc-Aurèle, cette suprême expression de la science et de la philosophie antiques. Sur un médaillon reproduit par Grivaud de La Vincelle (1), nous trouvons une curieuse représentation des fins dernières de l'homme, telles qu'on les entendait alors, et nous la reproduisons ici.

Sous un niveau qui domine sa tête, on voit un squelette assis sur un dolium, les pieds posés sur une roue. Ces trois emblèmes, aux yeux de l'artiste romain, résumaient sans doute toute la destinée humaine. Ce niveau, c'est la mort qui pèse également sur tous les mortels jeunes et vieux, grands et petits. Cette roue, c'est la fortune dont le char aveugle verse l'homme au hasard sur le chemin

(1) Grivaud de La Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXXII, fig. 16

de la vie. Ce dolium, enfin, c'est l'urne funéraire, dernière demeure et asile suprême de l'humanité.



Toutes ces idées, si ingénieuses qu'elles soient, ne vous semblent-elles pas tristes et désespérantes? La pensée chrétienne, au contraire, simple et naïve, est pleine d'espérance et de consolation. On se sent heureux d'appartenir à une religion qui a trouvé en elle assez de vie pour en semer sur toute la famille humaine, même quand elle lui fut étrangère, infidèle ou ennemie.

L'abbé COCHET.

NOTE

SUR LA MODALITÉ DU CHANT ECCLÉSIASTIQUE

ET SUR SON ACCOMPAGNEMENT.

Il n'est personne qui ne soit frappé des caractères divers et si tranchés que présentent les différents modes du chant ecclésiastique; mais on serait souvent fort embarrassé pour justifier les dénominations qui leur sont vulgairement attribuées, et surtout pour concilier la multiplicité et la variété de celles qui appartiennent à un même mode. Cependant, on sera moins surpris des discordances qui se remarquent dans les qualifications attribuées par les divers auteurs au caractère moral d'un même mode, pour peu que l'on veuille prêter d'attention à une circonstance que nous avons mentionnée ailleurs (1) avec détail, et sur laquelle, par conséquent, il serait superflu d'insister ici : nous voulons parler du renversement de la série des modes, qui s'est opérée dès une très-ancienne époque, et qui paraît même contemporaine à l'introduction de la musique des Grecs dans les écoles latines.

Rappelons seulement en quelques mots comment s'est produite cette transformation qu'il est nécessaire d'avoir, une fois pour toutes, bien reconnue, et expliquons brièvement en quoi elle consiste.

D'abord, les *modes*, les *harmonies* de Platon et d'Aristoxène, sont fondés sur les espèces d'octaves : c'est là une proposition que l'on peut considérer comme le principe fondamental, le premier principe esthétique de la musique ecclésiastique ou du plain-chant, ainsi qu'il l'était de la musique des Grecs; il a pour complément nécessaire la fixation du rang de la finale dans chaque octave.

(1) *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque*, etc. T. XVI, 2e partie, 1847, pp. 86 et suiv.

Il y a nécessairement sept espèces d'octaves, d'où peuvent se déduire sept modes principaux. Mais laissons, pour un instant, les considérations théoriques, pour nous attacher en premier lieu aux données de l'histoire. Voici en conséquence, conformément à la doctrine de Ptolémée, la nomenclature de ces sept modes ou espèces d'octaves, en allant du grave à l'aigu, avec l'indication de la mèse ou finale.

Première espèce	ou Mixolydienne, du *si* grave	au *si* aigu,	ayant pour mèse	*mi.*
Deuxième	ou Lydienne	*ut*	*ut*	*fa.*
Troisième	ou Phrygienne	*ré*	*ré*	*sol.*
Quatrième	ou Dorienne	*mi*	*mi*	*la.*
Cinquième	ou Hypolydienne	*fa*	*fa*	*si.*
Sixième	ou Hypophrygienne	*sol*	*sol*	*ut.*
Septième	ou Hypodorienne	*la*	*la*	*ré.*

Évidemment il ne peut y avoir, dans le genre exclusivement diatonique, que ces sept espèces d'octaves; car toute nouvelle octave rentrerait nécessairement dans quelqu'une des précédentes : c'est ce qui arrive par exemple pour l'octave que Boëce appelle hypermixolydienne, et qu'il ajoute au système antérieur en la plaçant à un ton de distance de la mixolydienne : il est clair que cette octave hypermixolydienne n'est autre que l'octave hypodorienne transportée à un diapason ou une octave de distance.

De plus, il est facile de voir que pour parcourir tous ces modes dans l'étendue générale de l'échelle des voix humaines, en y comprenant le mode hypermixolydien de Boëce, il faut parcourir un intervalle total de deux octaves entières, savoir : 1° l'octave qui compose chaque mode, et 2° la somme des intervalles conjoints dont on a monté ou descendu en passant d'une octave à la suivante depuis la première jusqu'à la huitième et dernière.

Or, il s'en faut que toutes les voix possèdent ces deux octaves bien pleines; et d'ailleurs, les possédassent-elles, leur hauteur absolue est fort différente pour chaque individu. C'est pour parer à cet inconvénient que Ptolémée entreprit de ramener toutes les octaves partielles, c'est-à-dire les modes, au diapason moyen de la voix et à l'étendue d'une même octave, en haussant à cet effet les modes les plus graves, baissant les plus aigus, et les réduisant ainsi tous au même niveau.

Mais il est clair qu'en faisant monter ou descendre de cette manière chacune des octaves désignées, on fait en même temps monter ou descendre la totalité de l'échelle musicale à laquelle appar-

tiennent les diverses octaves, et par conséquent sa *tonique*, pour s'exprimer comme les modernes. D'où résulte cette conséquence importante à bien comprendre, savoir : tandis que les diverses espèces d'octaves, dans leur position primitive et naturelle, avaient toutes la même tonique, au contraire, après leur réduction à un même diapason, chaque mode ayant entraîné avec lui sa tonique particulière, il s'ensuit nécessairement que les modes les plus aigus se trouvent en définitive ramenés à des toniques plus graves, et les modes les plus graves à des toniques plus aiguës.

C'est ce que rendra sensible un exemple pris dans la musique moderne. Ainsi le ton majeur d'*ut* est plus aigu d'une tierce que son relatif mineur le ton de *la*. Mais supposons qu'un chanteur capable de parcourir l'octave de *la*, ait la voix trop grave pour chanter la gamme d'*ut*, et qu'il veuille en conséquence ramener cette gamme majeure aux mêmes limites et à la même tonique que la gamme de *la;* alors il devra la faire descendre d'une tierce ; or, il est évident que, par cette opération, le mineur relatif sera descendu aussi d'une tierce, et que sa tonique se trouvera une tierce audessous de celle de la gamme mineure primitive. Eh bien! il en est de même des modes antiques : après leur réduction aux mêmes limites, les plus aigus *en puissance* appartiennent aux tons les plus graves en position, et réciproquement.

C'est donc en vue de la diversité du diapason des voix, et aussi de celui des instruments, que les anciens avaient, comme nous le faisons nous-mêmes, établi une série de *tons* tous semblables entre eux, en les échelonnant par intervalles égaux et de demi-ton en demi-ton (1).

Ces tons, ces échelles ou systèmes successifs, sont nommés *tropes* (τρόποι) chez Alypius ; et nous emploierons nous-même cette dernière expression dans le même sens, bien que plusieurs écrivains ecclésiastiques lui donnent le sens de *modes*.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui vient d'être dit, que dans cette réduction des diverses espèces d'octaves ou modes à des limites identiques, on prenait dans le trope le plus grave la partie la plus aiguë, et dans le trope le plus aigu la partie la plus grave ;

(1) Tout le monde remarquera une équivoque dont il n'est pas en notre pouvoir de délivrer la langue, et d'après laquelle le mot *ton* désigne ici une qualité et le mot *demi-ton* une quantité. — Même équivoque pour le mot *octave*, puisqu'il y a l'*espèce d'octave* et la *valeur de l'octave*. — Le mot *trope* est lui-même sujet à équivoque, comme nous le disons dans le texte. — De là bien des obscurités dans la théorie des modes.

de manière que les modes les plus aigus se trouvèrent rapportés aux tropes les plus graves, comme nous l'avons déjà dit, et réciproquement les modes les plus graves aux tropes les plus aigus. Mais ce n'est pas tout : au lieu de dire : « le trope où se place tel « mode, le mode lydien par exemple, ou le mode hypodorien, ou « tel autre, » on prit l'habitude de dire *le trope lydien*, *le trope hypodorien*, etc., etc. ; et c'est ainsi que les tropes graves sont caractérisés par la particule *hypo* (1).

Le trope mixolydien fut donc le plus aigu des tropes, puisqu'il correspondait au mode le plus grave ; le trope hypodorien fut au contraire le trope le plus grave, puisqu'il contenait le mode le plus aigu ; et ainsi des autres tropes qui se placèrent entre les deux extrêmes, chacun à son rang, en suivant l'ordre inverse de celui des modes.

Mais cette qualification des tropes par les noms des modes auxquels ils servaient de réceptacle, pour ainsi dire, eut par la suite de fâcheux résultats : d'abord celui d'introduire un véritable désordre dans la succession des modes, comme on va le voir, et par suite, celui de répandre sur leur théorie une obscurité profonde.

Premièrement, on commença par appliquer aux modes eux-mêmes la dénomination de tropes qui, dans l'origine, était exclusivement consacrée aux tons proprement dits. Mais ce n'est pas tout.

Observons qu'en réduisant tous les modes à la même octave, le système de Ptolémée, comparé à celui qu'il remplaçait, présentait deux désavantages : 1° d'exiger l'emploi d'instruments divisés par demi-tons au lieu d'une simple division diatonique dont on avait pu se contenter jusque-là, et 2° de briser les relations tonales ou modales qui reliaient entre eux les divers modes employés et permettaient de passer de l'un à l'autre sans blesser le sentiment de la tonalité.

Ces inconvénients parurent assez graves à saint Ambroise, ou aux auteurs quelconques du système primordial de la musique ecclésiastique, pour qu'ils crussent nécessaire d'y remédier en rétablissant l'ordre antique et la subordination tonale des divers modes, sauf à restreindre leur étendue ; et, à cet effet, ils prirent pour base des nouveaux modes les diverses espèces de quintes.

(1) Dénomination qui ne se comprendrait pas si l'on n'en trouvait ici la raison, puisque les Grecs plaçaient le grave dans le haut et l'aigu dans le bas de leur système, comme le prouve l'expression ὑπάτη, *suprême*, appliquée à la corde la plus grave (Voir les *Notices et extraits*, etc. Tome XVI, 2e partie, p. 108). — Je n'ai pas voulu mettre cette remarque dans le texte de peur qu'elle ne fût une difficulté pour certaines personnes.

En conséquence, ils établirent quatre modes principaux ainsi caractérisés :

Le *Protus*, ayant pour dominante supérieure *la* et pour finale *ré* (correspondant au mode *dorien* des Grecs);

Le *Deutérus*........dominante............*si*....finale......*mi* (correspondant au *mixolydien* grec) ;

Le *Tritus*..........dominante............*ut*...............*fa* (analogue au *lydien synton*) ;

Le *Tétartus* (1).........................*ré*..............*sol* (correspondant au *phrygien*).

Deux siècles après vint saint Grégoire le Grand, qui voulut donner plus d'extension à ce système, et pour cela décomposa chaque mode en deux, l'un, dit *authentique*, s'étendant d'une quarte plus à l'aigu, l'autre, surnommé *plagal*, descendant d'une quarte au grave, toujours en conservant la même finale. C'était une réaction vers le système grec, réaction que l'on voulut rendre encore plus formelle en restituant aux modes du nouveau système les dénominations des anciennes harmonies. Pour cela, partant de l'octave la plus grave, celle de *la*, l'hypodorienne des anciens Grecs qui reprit son nom, on crut qu'il était suffisant de rétablir les autres dénominations dans le même ordre, en allant du grave à l'aigu. Mais on oublia, semble-t-il, que les tropes avaient été substitués aux modes, que, par suite, l'ordre des dénominations appartenant à ceux-ci avait subi une inversion, et que, par une conséquence nécessaire, la nouvelle nomenclature que l'on établissait n'avait aucune raison d'être. Quoi qu'il en soit, le système dit Grégorien se trouva constitué comme il suit :

	Octave de	Mode ecclésiastique			Octave grecque (2) correspondante
Modes aigus.	RÉ	Dorien	Protus	Authentus.	Phrygienne
	MI	Phrygien	Deutérus		Dorienne
	FA	Lydien	Tritus		Hypolydienne
	SOL	Mixolydien	Tétartus		Hypophrygienne
Modes graves.	*la*	*Hypodorien	Protus	Plagius.	*Hypodorienne
	si	Hypophrygien	Deutérus		Mixolydienne
	ut	Hypolydien	Tritus		Lydienne
	ré	Hypomixolydien	Tétartus		Phrygienne

(1) *Tétrardus* par corruption.

(2) Je ne m'occupe point des Grecs modernes. On peut voir à leur égard ce que j'en ai dit dans les *Notices et extraits*, etc. (*Ibid.*) p. 89 et suiv.

C'est ce qu'on peut voir mieux dans le tableau suivant.

Phrygien des Grecs.
Hypodorien.
PROTUS..........
Authentus.
Plagius.

Dorien.
Mixolydien.
DEUTÉRUS.......
Authentus.
Plagius.

Hypolydien.
Lydien.
TRITUS..........
Authentus.
Plagius.

Hypophrygien.
Phrygien.
TÉTARTUS.......
Authentus.
Plagius.

Après les faits que nous venons d'exposer, il serait inutile d'insister sur les différences qui existent entre les caractères moraux attribués, par les Grecs d'une part, par les Latins de l'autre, aux modes respectivement désignés chez les uns et chez les autres par la même dénomination, puisque, par suite des transformations qui viennent d'être signalées, l'identité de nom ne saurait plus en réalité indiquer aucune analogie.

Il en sera tout autrement si, faisant abstraction de la terminologie propre à chaque nation, on compare les uns aux autres les modes analogues, en appréciant cette analogie, non d'après le rapprochement illusoire des noms semblables, mais d'après l'identité beaucoup plus réelle des limites et surtout des finales communes.

Mais on peut entrer plus avant dans la question, en examinant si réellement les différents modes étaient doués des qualités morales qu'on leur attribuait, et en même temps rechercher et analyser les causes de ces différences de caractères. C'est ce que nous allons tâcher de faire.

Un ouvrage peu connu, bien que publié depuis environ quarante ans, va nous ouvrir la voie. L'auteur n'avait en vue que la musique moderne et ne possédait même, à ce qu'il est permis de croire, aucune notion de musique ancienne. Mais les vrais principes des arts sont de tous les temps; aussi l'auteur de l'ouvrage dont nous voulons parler a-t-il su faire ressortir de ses observations certaines lois qui, par ce qu'elles ont de général et d'absolu, portent beaucoup plus loin que les prétentions de l'auteur, et sont très-propres à servir de prémisses aux conclusions que nous avons à déduire touchant la musique ancienne. J'ajoute même qu'elles doivent avoir pour nous d'autant plus d'autorité que les visées de l'auteur étaient plus éloignées des conséquences que nous en tirerons.

Voici donc deux axiomes posés dans l'ouvrage qui a pour titre : *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale, ou musique expliquée*, par *A. J. Morel*, etc. (Paris, 1816; page 50 et suivantes) :

1° *Quand la succession des sons sur lesquels porte la partie forte ou accentuée des temps dans la partie chantante, est coordonnée de l'aigu vers le grave, elle produit un sentiment de plaisir ;*

2° Au contraire, *lorsque la marche des sons est ascendante, elle provoque des sensations vives.*

L'auteur développe ainsi ces deux principes : « Tous les chants qui se font remarquer par le charme de la mollesse et de la douceur, procèdent, dit-il, suivant la première loi. Ainsi, la marche descendante est convenable à l'expression des sentiments tendres, à la peinture d'un amour heureux et tranquille, au recueillement religieux, à la mélancolie, même aux plaintes d'un cœur résigné, à la production en un mot de toutes les émotions douces, quel qu'en soit le motif.

« Au contraire, la marche ascendante s'adapte à toutes les circonstances où l'âme peut et doit être agitée. Les chansons joyeuses ou bachiques, les ariettes folles, les marches, les combats, les airs de danse, et tous les chants enfin pour lesquels il faut exprimer des passions vives et toutes les sortes de transports, sont du domaine de la marche ascendante. »

En résumé donc, l'auteur range toutes les affections possibles de l'âme en deux classes générales, l'une comprenant les affections douces, et l'autre les affections fortes; et il attribue aux premières la marche descendante et aux dernières la marche ascendante.

En d'autres termes encore, si l'on nous permet de faire ici un

emprunt à la langue grecque, la marche descendante est propre à la musique *systaltique*, c'est-à-dire *comprimante*, *resserrante*, tandis que la marche ascendante lui donne le caractère *diastaltique* ou *excitant*, *dilatant*. En un mot, pour parler comme le vulgaire, la première *resserre* le cœur, la seconde *l'épanouit*.

Ces deux principes bien compris, voyons comment les anciens eux-mêmes avaient su les deviner et les appliquer.

On sait que toute la musique des Grecs, dont l'Église latine a adopté et suit encore les traditions, est fondée sur le *tétracorde*, c'est-à-dire sur l'intervalle de quarte décomposé en trois intervalles qui sont invariablement, quand on ne sort pas du genre diatonique seul admis dans le chant grégorien, *deux tons et un demi-ton*. Deux tétracordes semblables, séparés par l'intervalle d'un ton (système disjoint), ou reliés par une note commune (système conjoint), constituent essentiellement un mode.

Or, observons que, dans un tétracorde défini comme nous venons de le faire, le demi-ton peut être placé de trois manières différentes par rapport aux deux tons, savoir : à l'aigu, au grave, au milieu.

1° A l'aigu : *sol* 1 *la* 1 *si* $\frac{1}{2}$ *ut*.

Dans cette constitution du tétracorde, l'ascension du grave à l'aigu se fait avec le plus de vitesse possible, puisque les deux premiers pas sont deux tons entiers; tandis que la descente, de l'aigu au grave, se fait avec la moindre vitesse, puisque le premier pas n'est que d'un demi-ton. Il doit donc en résulter le caractère essentiellement diastaltique, celui du mode que nous appelons *majeur*, dont la finale se trouve ainsi naturellement placée sur l'*ut*.

2° Le demi-ton étant placé au grave, comme *la* 1 *sol* 1 *fa* $\frac{1}{2}$ *mi*.

Ici c'est la descente qui se fait avec le maximum de vitesse, et l'ascension qui a lieu avec le minimum de rapidité : cette disposition communiquera donc à la musique un caractère éminemment systaltique.

3° Enfin le demi-ton occupe la place moyenne : *ré* 1 *ut* $\frac{1}{2}$ *si* 1 *la*.

L'ascension, comme la descente, se fait ici avec une vitesse moyenne, établissant ainsi un juste équilibre entre le caractère diastaltique et le systaltique. Les anciens lui donnaient la qualification d'*hésychastique*, c'est-à-dire *pacifique* ou *paisible*, *reposé*, *modéré*. La musique moderne, qui n'emploie plus que dans des cas d'exception très-rares, et jamais dans les finales, la seconde disposition du tétracorde ou le genre systaltique, appelle *mineur* le mode

qui résulte de la troisième disposition ou du genre hésychastique, quoique cette expression fût plus régulièrement et plus convenablement appliquée à la seconde disposition ; et, par suite, on donne constamment aujourd'hui au tétracorde *ré ut si la*, la disposition descendante (1).

Par le peu que nous venons de dire, on peut déjà pressentir la cause des différences d'expression si remarquables dont les divers modes de l'Église sont doués, non moins que les modes antiques dont ils dérivent, ou plutôt auxquels ils sont identiques dans leurs éléments essentiels.

(1) Cela doit s'entendre pour les terminaisons des phrases ; c'est-à-dire que la musique moderne ne termine jamais une période mélodique par les notes *la si ut ré*, sans diéser la note *ut*. — Voir, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, mon Mémoire sur ce sujet (novembre et décembre 1855).

Pour faire comprendre par un exemple vulgaire cette influence de la position du demi-ton dans le tétracorde, nous citerons la phrase de chant par laquelle débute le *Devin du village*. Cette phrase roule sur un tétracorde dans lequel le demi-ton est d'abord à l'aigu, sur les paroles *J'ai perdu tout mon bonheur ;* puis le demi-ton occupe la place moyenne dans la phrase d'imitation placée sur les paroles *Hélas ! il a pu changer*. On sent que Colette s'attendrit graduellement. En terme de musique ancienne, on dirait que la mélodie a subi une métabole (modulation), et passé du mode phrygien au dorien.

L'influence des modulations par dièses ou par bémols sur l'expression mélodique, en tant que les premières s'effectuent en montant et les autres en descendant, tient à la même cause. Mais en conclure sans réflexion, comme on le fait souvent, que la mélodie est d'autant plus diastaltique ou d'autant plus systaltique qu'il y a plus de dièses ou plus de bémols écrits à la clef, c'est évidemment tirer une conséquence fausse.

Les considérations qui précèdent se trouvent puissamment corroborées d'ailleurs par la théorie des *genres ;* mais nous devons nous borner ici à ce qui est relatif au genre diatonique, pour ne pas sortir du cadre de la musique ecclésiastique et nommément du chant grégorien.

On a prétendu, je le sais, au sujet du caractère moral que Platon attribue aux divers modes de la musique grecque, qu'il ne fallait y voir qu'une *métaphore*, que « louer l'harmonie dorienne comme la seule véritablement grecque, c'est recommander d'une manière détournée la discipline de Sparte comme supérieure à toute autre, » etc. Or, en admettant l'objection dans les termes mêmes où elle est posée, il n'en résulte pas moins que si Platon, parlant des diverses harmonies, a voulu seulement faire comprendre, par une comparaison, les qualités propres aux diverses formes de gouvernement, c'est qu'apparemment il trouvait dans la forme propre à chacune de ces harmonies, quelque chose d'analogue à chacune de ces formes de gouvernement : car quelle est l'essence de toute bonne comparaison ? N'est-ce pas d'expliquer une chose inconnue ou qui ne tombe pas sous les sens, par une chose sensible et préalablement connue, ayant avec la première des rapports évidents et faciles à saisir ? Il est donc clair, sans qu'il soit besoin d'autre développement, qu'une semblable objection porte en elle-même sa propre réfutation.

Pour faire mieux ressortir encore l'analogie de ces deux sortes de modes, rappelons que la musique ambrosienne, comme nous l'avons dit ci-dessus, classait tous les chants en quatre groupes constituant autant de modes principaux caractérisés par leur finale et désignés par les qualifications : *protus*, *deutérus*, *tritus*, *tétartus*, nomenclature qui a, pour le dire en passant, l'avantage d'écarter les fausses analogies que nous avons signalées plus haut.

D'un autre côté, il faut se rappeler encore, que, dans chacun des modes ou des octaves de la musique des Grecs, il y avait une note, appelée *mèse*, qui était la cinquième de l'octave descendante, et sur laquelle le chant venait constamment se reposer, rôle analogue par conséquent à celui que remplit la tonique dans la musique moderne. Ainsi, dans l'octave mixolydienne *si la sol fa MI ré ut si*, *MI* était la mèse ou finale ; de même le mode lydien avait sa mèse sur le *fa*, le phrygien avait la sienne sur le *sol*, le dorien sur le *la*, l'hypolydien sur le *si*, l'hypophrygien sur l'*ut*, et enfin l'hypodorien sur le *ré*.

D'où il résulte, pour nous en tenir aux quatre octaves correspondant aux quatre modes principaux de saint Ambroise, que (comme nous l'avons déjà indiqué) :

Le *protus* (ayant sa finale sur le *ré*) est identique en réalité à l'*hypodorien* des Grecs, le *deutérus* (*mi*) au *mixolydien*, le *tritus* (*fa*) au *lydien*, et le *tétartus* (*sol*) au *phrygien*.

Or, j'ai expliqué ailleurs comment le mode phrygien des Grecs correspondait à notre mode majeur (1), et que le dorien (ou l'hypodorien, celui-ci pouvant être ramené au précédent par le moyen du *si* bémol facultatif) rentrait dans notre mode mineur. Ces relations deviennent surtout appréciables quand on se borne aux notes

(1) On sait par un passage d'Athénée (liv. IV à la fin) que « c'était sur le mode phrygien que sonnaient les trompettes et les autres instruments de guerre : » c'est là une des nombreuses raisons qui démontrent que l'harmonie phrygienne est identique à notre mode majeur, puisque les colonnes d'air vibrant à plein tuyau dans les tubes qui ne sont armés ni de clefs ni de pistons, ne peuvent donner que les harmoniques du son fondamental, ce qui conduit nécessairement et exclusivement au mode majeur de la musique moderne. (Voyez les *Notices et extraits*, etc., *ibid.* p. 98 ; et les Actes du *Congrès scientifique d'Arras* (1853), t. II, p. 378 et suiv.). Ce que l'on dit ici pour la trompette est applicable à tous les instruments à vent : « L'harmonie phrygienne prédomine dans les instruments à vent, » dit un auteur très-ancien (Σύγγραμμα περὶ μουσικῆς, *Notices*, etc., *ibid.*, p. 13). « On regarde la « flûte comme etant d'origine phrygienne, » dit un autre (Ἁγιοπολίτης, *ibid.*, p. 262). Or, on sait ce qu'était la flûte à son origine : *Simplex*, *foramine pauco* (Hor. *de Art. poet.*). — N'oublions pas d'ailleurs que l'assimilation du mode phrygien au majeur moderne une fois admise, toutes les autres s'ensuivent par une déduction en quelque sorte géométrique.

de la quinte supérieure de chaque mode, intervalles que les chants antiques dépassaient rarement. Il est impossible en effet, restant dans ces limites, de méconnaître alors le caractère du mode majeur dans le tétartus et celui du mode mineur dans le protus.

Il est facile de reconnaître d'ailleurs, dans les témoignages que nous a laissés l'antiquité sur les caractères de ces deux modes, le phrygien et le dorien, des preuves suffisantes pour nous permettre d'identifier, d'une part, le mode phrygien au tétartus de la musique ecclésiastique et au mode majeur de la musique moderne, et de l'autre, le protus au mode dorien et au mineur moderne.

En effet, d'après Aristote (*Polit.*, VIII, 7), « L'harmonie phrygienne était éminemment propre à produire l'enthousiasme, à exciter les passions, le courage, la fureur même. » Suivant Platon (*Rép.*, III, trad. de Burette dans sa note CII sur Plutarque), « Elle imite la voix et les accents de ceux qui marchent au combat, qui affrontent sans crainte les périls des blessures, de la mort et de toute autre calamité, et qui soutiennent constamment les plus violents assauts de la fortune. »

Quant à l'harmonie dorienne : « Elle représente l'homme, dit Platon (*l. cité*, trad. du même Burette), dans un état de tranquillité qui s'emploie volontairement à persuader et à instruire les autres, qui adresse à la divinité des prières et des vœux, ou qui se rend lui-même accessible aux supplications, se laisse dissuader, et qui, ayant obtenu ce qu'il souhaite, n'en est pas plus fier, mais sait jouir de sa fortune, quelle qu'elle puisse être, avec modestie, avec tempérance et avec fermeté. »

Écoutons encore Aristote (*Polit.*, VIII, 7) : « Tout le monde, dit-il, s'accorde sur le caractère grave et viril du monde dorien ; » puis Héraclide de Pont, dans Athénée (liv. XV, p. 624) : « L'harmonie dorienne présente un caractère mâle et grandiose propre à réprimer le penchant au désordre et le goût des plaisirs; en repoussant le brillant et l'éclat, elle a quelque chose d'austère et de grave, etc. » Pindare (1), Aristoxène (2), Proclus (3), Plutarque (4), Lucien (5), rendent également justice au caractère noble et majestueux du mode dorien.

(1) Schol. sur la 1re olymp., v. 25.

(2) Dans Plutarque, *De musica*, chap. XVII.

(3) Schol. sur Platon, Ruhnk. p. 15; et Boeckh, *De metris Pindari*, p. 239.

(4) *Lieu cité*, chap, XVI et XVII.

(5) *Harmonide*.

Après ces deux modes principaux, voyons maintenant les témoignages anciens relatifs au lydien et au mixolydien, qui correspondent, comme nous l'avons dit, celui-ci au deutérus et le premier au tritus.

Le mode mixolydien, d'après Aristote, était employé surtout dans la tragédie et y était presque exclusivement affecté au chœur, par cette raison entre autres qu'il était le plus grave de tous (1), et que « les sons graves sont ceux qui s'accordent le mieux avec les sentiments doux et paisibles. » Au contraire, les modes les plus aigus du système étaient exclus des chœurs, « parce qu'ils sont, dit le même auteur, éminemment propres à l'action; or les personnages sont les héros : c'est à eux qu'appartient l'énergie, l'enthousiasme, tandis que le chœur, c'est le peuple, être essentiellement faible et passif. »

On retrouve bien en effet dans le deutérus, dans le triton qu'il présente à l'aigu et le demi-ton qui le termine au grave, le caractère éminemment pathétique que les anciens attribuent au mixolydien; et celui-ci est ainsi nommé, sans aucun doute, parce que la relation de triton qui s'y rencontre fréquemment oblige alors à bémoliser le *si*, ce qui en modifie profondément le caractère en le ramenant ou le *mélangeant* à l'hypolydien, mode dont le caractère est essentiellement plaintif, doux, et tendre même jusqu'à la mollesse. Aussi Plutarque le considère-t-il comme propre à peindre et à exciter la tristesse et les lamentations; de même le deutérus, avec le bémol sur le *si*, est-il reconnu comme très-approprié aux supplications : l'on en trouve un exemple dans le *kyrie* qui termine les litanies des Rogations.

Enfin le tritus est analogue au lydien *tendu* ou *dur* dont les anciens disent peu de chose; mais il est facile de voir que l'un et l'autre possèdent les mêmes caractères; ils rentrent également dans notre mode majeur, ou dans le phrygien antique, par la bémolisation du *si* (2).

En résumé, il résulte de la discussion précédente, qu'outre les modes majeur et mineur, c'est-à-dire le phrygien et le dorien antiques, qui se retrouvent dans le tétartus et le protus, les Grecs avaient trois autres modes principaux qui se retrouvent également, savoir : le lydien dur ou tendu dans le tritus, le lydien mou et le mixolydien dans le deutérus.

(1) Voir ci-dessus.
(2) Voir les lieux cités.

Quant aux terminaisons finales sur le *la*, sur le *si*, et sur l'*ut*, elles rentrent, au moyen du bémol facultatif, dans celles du protus, du deutérus, et du tritus; et l'auteur du système primitif des Latins, saint Ambroise ou tout autre, avait pu en faire abstraction.

A. J. H. Vincent, M. de l'Institut.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Dans sa séance du 4 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre en remplacement de M. Boissonnade. M. Alexandre ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé membre de l'Académie. Dans sa séance du 11 du même mois l'Académie a nommé M. Léopold Delisle en remplacement de M. Etienne Quatremère.

— M. Guigniaut, professeur au Collége de France, a ouvert son cours d'histoire et de morale le 11 décembre, et le continuera les lundis et vendredis à midi et demi. Il exposera l'histoire de la civilisation religieuse et politique de l'Inde, dans son origine, ses développements, ses effets sur l'esprit et les mœurs des Indous.

— Dans sa séance du 26 novembre dernier, l'Académie royale des sciences de Turin a nommé M. Victor Langlois, notre collaborateur, l'un de ses associés correspondants.

— Jusqu'ici nous avions considéré, avec plusieurs savants français et étrangers, le Musée d'antiquités de Rouen comme le plus véritablement national du nord de l'Europe, mais voici une ville de commerce du fond de l'Angleterre qui va posséder sans contredit la plus riche collection d'antiquités locales. C'est en ces termes qu'un journal anglais nous apprend cette importante nouvelle :

« La ville de Liverpool va posséder, dans un très-prochain avenir, le premier Musée d'antiquités nationales du royaume-uni. Nos lecteurs savent probablement que la curieuse collection d'objets anglo-saxons recueillie dans les tumuli du Kent, par le révérend Faussett et repoussée, chose presque incroyable, par les trésoriers du *British Museum*, est devenue, par la générosité de M. Mayer, la propriété municipale de Liverpool. A cette réunion, à peu près unique en son genre, l'excellent jugement et la patriotique inspiration de M. Rolfe, de Sandwich, vient d'ajouter un trésor presque égal. Ce gentilhomme, descendant du chroniqueur Boys, l'un des historiens de Kent, est connu depuis longtemps par ses recherches archéologiques. C'est à lui que M. Roach Smith a dédié son savant ouvrage intitulé : *Anti-*

quities of Richborough, Reculver and Lymne. Cette publication, si richement illustrée par son auteur, reproduit les plus beaux objets de la collection Rolfe, devenue aussi la propriété de Liverpool, toujours par la générosité de ce même M. Mayer, le Mécène de sa ville natale.

« Nous ne saurions suffisamment exprimer notre surprise en voyant deux collections d'antiquités nationales pareilles à celles de Rolfe et de Faussett, échapper pour toujours à notre Musée britannique, et cela dans un siècle où on s'occupe autant d'archéologie. Depuis longtemps les trésoriers de notre musée métropolitain nous ont accoutumés à ces déceptions, et nous n'espérons plus rien d'eux. Mais, en pareil cas, que feront donc toutes les sociétés archéologiques qui couvrent le sol de la Grande-Bretagne? »

(*The gentleman Magazine* de décembre 1857.)

— Les travaux de l'église Notre-Dame de Paris avancent rapidement, et on peut espérer de voir terminer prochainement la restauration de cet édifice. Il reste peu de chose à faire à la façade ainsi qu'au chevet. Le côté sud est entièrement restauré. La restauration de la porte rouge et du grand portail septentrional, dont nous avons publié le bas-relief du tympan, représentant la légende du moine Théophile (voy. *Revue archéolog.*, XI[e] année, p. 622 et planche 249), est presque terminée. Nous espérons donc voir commencer bientôt les peintures murales à l'intérieur.

— Une découverte intéressante vient d'être faite à Autun dans le faubourg Mazagran. Elle consiste en cinquante médailles d'or à l'effigie des empereurs Néron, Vespasien, Trajan, Marc-Aurèle; des impératrices Sabine, Faustine, etc. On a également recueilli dans l'espèce de puits où étaient enfouies ces médailles, trois vases en terre, des fragments de poteries rouges, un attelage de deux chevaux en terre cuite, ayant environ 50 centimètres de longueur. Cet attelage est fort curieux en ce qu'il présente cette particularité, que les deux chevaux sont liés à un joug qui était lui-même attaché au timon d'un char. Plusieurs autres objets ont été également trouvés en ce lieu et recueillis avec soin par le propriétaire du terrain.

BIBLIOGRAPHIE.

Ἔκθεσις περιληπτικὴ τῆς ἐν τῇ δημοσίᾳ βιβλιοθήκῃ ἐθνικῆς νομισματικῆς συλλογῆς, παρὰ Γεωργίου Κοζ. Τυπάλδου. — Exposé de la collection numismatique conservée dans la Bibliothèque publique d'Athènes, par Georges Typaldos. — Athènes, 1857, in-4, 16 feuilles.

Depuis quelque temps le gouvernement grec et les savants d'Athènes se sont occupés à rassembler avec soin une collection numismatique, dans le but de former un médailler national dont la majeure partie se compose de monnaies grecques, romaines et byzantines. Cette collection, qui renferme maintenant plus de dix mille pièces, est confiée aux soins d'un savant dont le nom, naguère inconnu, vient de se révéler par la publication d'un Exposé des richesses contenues dans cette collection. L'auteur, M. G. Typaldos, n'a pas fait une description spéciale de chacune des médailles, il s'est contenté, pour le moment, d'indiquer sommairement le nombre des pièces contenues dans chaque médailler. Seulement, toutes les fois qu'une pièce lui a paru digne de fixer l'attention, il l'a décrite dans une note placée au bas de la page. Sans doute le travail de M. Typaldos est loin de satisfaire les exigences de la science; sans doute l'antiquaire ne trouvera pas, dans l'Exposé de M. Typaldos, tous les renseignements qu'il désirerait avoir sur chaque monument en particulier; mais il est probable que cet essai sera suivi d'une description raisonnée de chacune des pièces composant le médailler grec. M. Typaldos a rendu un véritable service en mettant au jour son travail, et nous l'engageons à continuer le classement qu'il a commencé; car un pareil travail, émané de la plume d'un homme dont le nom vient de se révéler d'une façon si inattendue, appellera sur la Grèce et sur le médailler de la bibliothèque d'Athènes l'attention de tous les numismatistes, et méritera à son auteur les sympathies des vrais amis de la science.

Victor Langlois.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Lenormant et De Witte, 131e livraison. In-4, texte et planches. Paris, Leleux, éditeur.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, livraisons de novembre et décembre 1857. In-8. Paris, A. Pringuet, éditeur.

Ces livraisons renferment les articles suivants : Pavage des églises dans le pays de Bray, par l'abbé Decorde. De la poésie liturgique du moyen âge, par l'abbé J. Sagette. Art chrétien primitif, par M. Grimouard de Saint-Laurent. Notice sur une pierre gravée du cabinet des antiques, par M. Guenebault. L'abbaye de Fontgombaud, par l'abbé Auber. Coup d'œil sur les travaux de constructions et de restauration, en style du moyen âge, exécutés en Belgique, par M. Schayes. Deux proses inédites du moyen âge, par M. Carnandet. Sous le titre de *Mélanges et chronique*, ces livraisons contiennent des notes intéressantes sur divers sujets ; nous en avons remarqué une entre autres de M. l'abbé Corblet, sur les mains divines, peintes ou sculptées dans les églises romaines, dans laquelle le savant archéologue signale à l'attention de ses lecteurs, l'intéressante notice de M. J. Quicherat sur l'album de Villard de Honnecourt, qui était ignorée de plusieurs antiquaires.

Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve, livraisons 4 à 8. In-16. Paris, boulevard de la Madeleine, 15.

Ces livraisons contiennent l'historique des rues des Bernardins, Bertin-Poirée, de Bièvre, Beurrière, de la Bienfaisance, des Billettes, Blanche, des Blancs-Manteaux, Bonaparte, de Bondy, des Bons-Enfants ; des quais de Béthune, de Billy, etc. Les principaux faits qui se rattachent aux maisons de ces rues et aux personnages importants qui les ont habitées, sont consignés dans cet ouvrage.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives de Turin, par M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique en Sardaigne. In-8 ; 1857. Paris, imp. de P. Dupont.

Deux monnaies inédites des Cosetans, par M. Boudard. In-8, extrait de la Revue de numismatique belge. Bruxelles, 1857, imp. Devroye.

DÉCADES ÉPIGRAPHIQUES

PAR M. PH. LE BAS, DE L'INSTITUT.

SUITE DE LA PREMIÈRE DÉCADE (1).

VI.

COPIÉE ET ESTAMPÉE PAR L'AUTEUR. — Cette inscription est gravée sur une base carrée, trouvée en 1839 à deux cents pas des Propylées, vers l'O. du Parthénon, dans le mur d'une citerne. — Elle a déjà été publiée par M. L. Ross, *Lettre à M. Thiersch*, n° 3, p. 12 et *Archæol. Aufsætze*, p. 168 et suiv.; par M. Pittakis. *Journ. archéol.*, 81; M. Rangabé, *Ant. hell.*, 42; M. Ad. Schœll. *Archæol. Mittheil.*, p. 124; M. Stephani, *Rhein. Mus. N. F.*, t. IV, p. 16; Letronne, *ouvr. cit.*, p. 276; Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 261 262, et *Journ. des savants*, 1851, p. 742; M. Beulé, *Acropole d'Ath.*, t. I, p. 281, où il place beaucoup trop à droite les deux dernières lignes. — Haut. du marbre, 0,35; larg., 0,67. — Haut. des lettres (l. 1—3), 0,025; (l. 4 et 5), 0,018 dist. (l. 1 à 3), 0,035; (l. 4 et 5), 0,016; interl. (l. 1 à 3), 0,023; (l. 3 et 4), 0,06; (l. 4 et 5), 0, 01.

H E R M O Ⱶ Y K O Σ
Δ I E I T R E Φ O Σ
A Γ A R X E N

ⱩREΣIⱢAΣ
EΓOEΣEN

Ἑρμόλυκος
Διειτρέφους
ἀπαρχήν.

Κρησίλας
ἐποίησεν.

Hermolycos, fils de Dieitréphès (a consacré cette statue) comme prémices.

Crésilas en est l'auteur.

(1) Voy. les numéros I-V, XIIIe année, p. 1 et suiv.

Pausanias (1) nous apprend qu'au sortir des Propylées il rencontra l'image d'une lionne consacrée, après l'expulsion des Pisistratides (2), en l'honneur de la courtisane Leæna, puis près de là une statue d'Aphrodité, offrande de Callias et ouvrage de Calamis (3), et dans le voisinage la statue en bronze de Diitréphès percé de flèches (4).

La lionne n'a pas été retrouvée, mais la base de la statue d'Aphrodité l'a été (5) dans le lieu même qu'elle occupait autrefois, et, suivant une opinion généralement admise, c'est à celle de Diitréphès que se rapporte notre inscription.

Il est bien vrai que le périégète mentionne aussi comme existant sur le plateau de l'Acropole une statue du pancratiaste Hermolycos (6); mais il n'en parle qu'après avoir vu le temple d'Artémis Brauronia (7), et ce qui prouve encore mieux que cet Hermolycos ne peut être confondu avec le nôtre, c'est que, suivant Hérodote (8), le pancratiaste de ce nom était fils d'Euthynos, et qu'il se distingua à la célèbre bataille de Mycale. Mais la bataille de Mycale fut livrée en 479, quarante-trois ans au moins avant l'offrande du fils de Dieitréphès (9). Les deux Hermolycos sont donc deux personnages bien distincts, et séparés entre eux par un intervalle d'environ cinquante ans.

Dieitréphès, car notre inscription prouve que son nom s'écrivait ainsi, Dieitréphès avait bien mérité d'Athènes. Chargé de ramener dans leur pays les mercenaires thraces, qui n'étaient arrivés à Athènes qu'après le départ de Démosthènes pour la Sicile (Ol. XCI, 3 = 414 avant J. C.), il les conduisit par l'Euripe de Chalcis jusque sur

(1) I, 23, 1.

(2) *Ib.*, 2 : « Ἐπεὶ τυραννίδος ἐπαύθησαν οἱ Πεισιστρατίδαι, χαλκῆ λέαινα Ἀθηναίοις ἐστὶν ἐς μνήμην τῆς γυναικός. » Elle était l'ouvrage de Tisicratès. « Tisicratis Leæna laudatur. Athenienses et honorem ei habere volentes, nec tamen scortum celebrasse, animal nominis ejus fecere, atque ut intelligeretur causa honoris, in opere linguam addi ab artifice vetuerunt. » Plin., XXXIV, 19, § 23.

(3) Pausan., *ib.* Παρὰ δὲ αὐτὴν ἄγαλμα Ἀφροδίτης ὃ Καλλίου τέ φασιν ἀνάθημα εἶναι καὶ ἔργον Καλάμιδος.

(4) Πλησίον δέ ἐστι Διιτρέφους χαλκοῦς ἀνδριὰς ὀϊστοῖς βεβλημένος·

(5) Voy. mon *Voyage archéologique. — Inscriptions*, t. I, n° 589.

(6) Pausan., *ib.*, § 10.

(7) Pausan., *ib.*, § 7.

(8) Liv. IX, chap. 105. Ἐν δὲ ταύτῃ τῇ μάχῃ Ἑλλήνων ἠρίστευσαν Ἀθηναῖοι, καὶ Ἀθηναίων Ἑρμόλυκος ὁ Εὐθύνου, ἀνὴρ παγκράτιον ἐπασκήσας.

(9) C'est ce qui résulte de la forme des caractères de notre inscription, évidemment postérieurs à 436.

les côtes de la Béotie voisines de Mycalesse, y débarqua avec eux, et s'empara de cette ville (1). Il semble résulter de la narration de Pausanias que ce fut dans cette expédition qu'il tomba percé de traits; mais il est constant qu'il n'y trouva pas la mort, ainsi que le pensait Raoul-Rochette (2), puisque trois ans plus tard (Ol. XCII, 2,=411 avant J. C.) il fut, comme nous l'apprend Thucydide (3), choisi pour commander en Thrace.

Dans ce dernier passage les éditions de l'historien de la guerre du Péloponnèse désignent ce général sous le nom de Διοτρέφης, mais ce n'est qu'une variante qui aurait dû faire place depuis longtemps à la véritable leçon Διιτρέφης ou, comme le porte notre inscription, Διειτρέφης, avec une orthographe un peu différente, mais qui ne change pas la prononciation de ce nom. Ce qui prouve d'ailleurs incontestablement que Διιτρέφης et Διοτρέφης dans le texte de Thucydide désignent un seul et même individu, c'est que Nicostratos, général athénien qui joua un rôle assez important dans les événements que raconte l'historien, est tantôt désigné comme fils de Διιτρέφης (4), et tantôt comme fils de Διοτρέφης (5).

est pr obable, d'après ce que nous avons dit plus haut, que Dieitréphès trouva la mort pendant son gouvernement de la Thrace; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est plus question de lui postérieurement. Ce fut sans doute avant sa mort, et comme prémices du butin qu'il avait fait à Mycalesse et dans le reste de son expédition, que son second fils Hermolycos, plus jeune sans doute que Nicostratos, consacra sa statue : car je serais disposé à croire que Διειτρέφους se rapporte autant au moins à ἀπαρχήν qu'à Ἑρμόλυκος. Il était représenté dans une attitude qui rappelait l'événement où, déjà voisin de la mort (6), il n'avait probablement dû la vie, suivant l'opinion des siens, qu'à l'intervention d'Athénée Hygieia, ou du moins au médecin, qui pouvait bien avoir appliqué sur ses blessures le fameux παρθένιον (7).

Ce qui vient encore à l'appui de cette conjecture, c'est que la

(1) Thuc. VII, 29; Pausan., I, 23.

(2) *Lettre à M. Schorn*, p. 263.

(3) Thuc. VIII, 64.

(4) Νικόστρατος ὁ Διιτρέφους. Thuc., III, 75, et IV, 119.

(5) Νικόστρατος ὁ Διοτρέφους. *Id.*, IV, 53.

(6) Ὀϊστοῖς βεβλημένος. Pausan., *pass. cit.* « Cresilas vulneratum deficientem, in quo possit intelligi quantum restet animæ. » Plin., XXXIV, 19, 24.

(7) Voy. mon *Voyage archéologique. — Inscriptions*, n° 28.

base où reposait l'ouvrage de Crésilas, auquel se rapporte notre inscription, se composait de plusieurs assises qu'on a retrouvées dans ces dernières années (1), et, parconséquent, était oblongue, forme qui convient bien au piédestal de la statue d'un guerrier renversé.

Tout ce qui précède me paraît répondre victorieusement aux objections de Letronne, qui, fort d'une prétendue théorie, qu'il appliquait également ici, soutenait que notre inscription ne se rapportait pas à la statue de Dieitréphès, mais bien à la statue d'une divinité offerte par Hermolycos, et sculptée par le même artiste Crésilas. Ici, comme ailleurs, notre savant et regrettable confrère avait cédé trop facilement à son insatiable besoin de trouver en défaut *les gens les plus habiles*.

C'est donc bien d'un monument du siècle de Périclès, vu et mentionné par Pausanias, que nous retrouvons ici les traces. Ce monument nous fournit de plus le moyen de corriger le texte de Thucydide, et d'en faire disparaître une variante qui a jeté dans l'erreur le rédacteur de la table dont cet historien est accompagné dans la collection Didot, en lui faisant voir dans Διιτρέφης et Διοτρέφης deux personnages différents.

Ce n'est pas tout; on peut aussi, à l'aide de notre inscription, prouver que dans Pline (2) le véritable nom de l'artiste auquel était due la statue de Dieitréphès est bien réellement Crésilas, que donnent aussi les meilleurs manuscrits (3), notamment celui de Bamberg, et non pas Ctésilaus, comme on lit dans l'édition Brotier, non plus que Ctésilas, comme le porte le manuscrit de Vossius.

Suivant Letronne (4), le nom de Κρησίλας ou Κρησίλαος vient de Κρήσιος, Crétois, et de λαός, à moins, ajoute-t-il, qu'ici le Κ n'ait été mis pour le Χ, et que Κρησίλας ne soit pour Χρησίλας. De ces deux conjectures la seconde est la seule acceptable; car la première formation serait aussi monstrueuse que pourrait l'être le nom de Φρυγίλας; en effet, il est sans exemple que les Grecs aient jamais composé un nom propre d'un ethnique et du nom commun λαός. Du reste, je conviens avec lui que Κρησίλας et Χρησίλας, quoique la composition en soit grecque, sont des noms insolites, et que Pline aurait pu facilement être conduit à y sub-

(1) Voy. Raoul-Rochette, *Journ. des savants*, 1851, p. 742.

(2) *Pass. cit.*

(3) Le manuscrit 6797 de la Bibliothèque impériale, celui de la Bibliothèque Ricardienne et celui de Munich.

(4) C'est ainsi qu'on rencontre sur des médailles de Milet Καρίδημος pour Χαρίδημος et Καρίλας pour Χαρίλας, sur une monnaie de Phrygie.

stituer le nom beaucoup plus commun de Κτησίλας, ce qu'il n'a pas fait cependant, ainsi que le prouvent les manuscrits.

L'époque où florissait Crésilas se déduit facilement. Cet artiste avait été l'émule de Phidias et de Polyclète dans un concours dont le sujet était une statue d'amazone (1). Or Pline (2) place le point culminant du talent de Phidias dans l'Ol. LXXXIV (vers 444 avant J. C.). On sait de plus que Polyclète fit la statue d'Héra pour l'heræon d'Argos (3), ce qui ne peut avoir eu lieu que postérieurement à l'Ol. LXXXIX, 2 (423 avant J. C.) (4), où l'ancien temple fut brûlé, date qui nous rapproche beaucoup des derniers événements de la vie de Dieitréphès, lesquels eurent lieu, suivant ce qui a été dit plus haut, vers 411. C'est donc entre 444 et 411 qu'est renfermé ce qu'on sait de la vie d'artiste de Crésilas, et comme il est à croire que la statue de Périclès *olympien*, vraiment digne de ce nom (5), et celle de Dieitréphès, étaient ses chefs-d'œuvre, ce serait entre 444, où Périclès, *ébranlant toute la Grèce*, mérita d'être assimilé au maître des dieux (6), et 413, où Dieitréphès venait d'échapper à la mort, qu'aurait eu lieu l'apogée de la réputation de Crésilas.

Le temps n'a-t-il rien conservé de la statue de Périclès *olympien* ? Avant de répondre à cette question, ou plutôt pour être dans la possibilité d'y répondre, je crois devoir reproduire ici une épigramme de l'anthologie palatine (7) qui, d'après une correction aussi ingénieuse que certaine du savant M. Meineke, se rapporte encore à un ouvrage de Crésilas. Cette épigramme, ou plutôt cette inscription, doit avoir été copiée à Athènes sur un marbre portant une offrande consacrée à Pallas Tritogéneia dont le culte sur l'Acropole est attesté par un autre monument (8). On la lit ainsi dans le manuscrit palatin :

Τόνδε πυρῆς ἀνέθηκε Πολυμνήστου φίλος υἱός
εὐξάμενος δεκάτην Παλλάδι Τριτογενεῖ.

Κυδωνιάτας Κρισίας εἰργάσατο.

Embarrassé par le second mot du premier vers, Saumaise, suivi

(1) Plin., XXXIV, 19, 4.
(2) XXXIV, 19, 1.
(3) Pausan., VI, 6, 2.
(4) Thuc., IV, 133.
(5) «Cresilas.... et Olympium Periclem dignum cognomine.» Pline, XXXIV, 19, 24.
(6) Plut., *Périclès*, 8.
(7) XIII, 13. Brunck, *Anal.*, t. III, p. 174; *Anth. gr.*, Lips., t. IV, p. 142; Ep. adesp., n° 119.
(8) Voy. mon *Voyage archéologique*. — *Inscriptions*, t. I, n° 32.

depuis par Brunck et par M. Jacobs, avait corrigé πυρῆ (pour πυρῆς), et l'on avait pensé qu'il s'agissait là de l'offrande d'un encensoir, bien que πυρεὺς n'ait pas d'autre sens que celui d'*incendiaire* (1). M. Meineke (2) a vu le premier que πυρῆς ne pouvait être qu'un nom propre (3), celui du consécrateur, lequel ne saurait être omis dans les monuments de ce genre; et, s'appuyant sur plusieurs inscriptions, il sous-entend après τόνδε ou τρίποδα ou ἀνδριάντα. De plus, reconnaissant, avec le scholiaste de l'anthologie et avec tous ses devanciers, un vers iambique trimètre dans la troisième ligne, il rejette le nom de Κριτίας dont la première syllabe est brève, et le remplace par Κρησίλας, en s'autorisant avec raison d'une inscription d'Hermioné copiée par Fourmont (4), où ce dernier nom est accompagné aussi de l'ethnique Κυδωνιάτας; enfin, pour avoir un spondée au cinquième pied, il substitue à εἰργάσατο la forme dorique εἰργάξατο, ainsi que l'exige le dialecte employé dans cette dernière ligne. Nous devons donc à ces belles corrections, quoi qu'en ait pu dire Raoul-Rochette (5), la véritable leçon de cette dédicace, qui est bien certainement de la même époque que l'inscription d'Hermioné, antérieure sans aucun doute à l'an 403 (6), et doit être lue ainsi;

Τόνδε Πυρῆς ἀνέθηκε Πολυμνήστου φίλος υἱός
εὐξάμενος δεκάτην, Παλλάδι Τριτογενεῖ,
Κυδωνιάτας Κρησίλας εἰργάξατο.

Pyrès, fils chéri de Polymnestos, a consacré cette statue à Pallas Tritogénéia, ayant fait vœu de lui offrir la dîme de ....

Crésilas de Cydonie est l'auteur de ce travail.

Si, comme je l'ai conjecturé plus haut, cette dédicace antérieure, on n'en saurait douter, à l'année 403, a été copiée à Athènes sur l'Acropole même, près d'un autre monument du même genre, il est

(1) Voy. Hesych. au mot πυρέας.

2) *Delectus poetarum anthol. gr.*, p. 235 et suiv.

(3) C'est celui d'un poëte de Milet, auteur de chansons ioniennes. Athen., liv. XIV, p. 620 E. Voy. plus bas.

(4) *Corpus inscr. gr.*, 1195.

(5) *Lettre à M. Schorn*, p. 264, où il blâme à tort Letronne d'avoir adopté les conjectures de M. Meineke, et commet lui-même une faute en confondant cette épigramme avec l'inscription d'Hermioné.

(6) C'est ce que prouvent l'orthographe et la forme des caractères assez fidèlement reproduits par Fourmont.

à peu près certain que le Crésilas dont il y est fait mention est le même que celui auquel était dû le monument de Διειτρέφης. Mais pourquoi indique-t-on ici sa patrie, la ville de Crète Cydonie, et ne le désigne-t-on sur l'offrande d'Hermolycos que par son simple nom? C'est, je crois, parce que la dédicace de Pyrès est antérieure à celle d'Hermolycos, et que la statue promise à Pallas avait été faite avant celle du guerrier mourant. Si, comme j'ose encore le supposer, la base sur laquelle avait été inscrite l'épigramme que l'anthologie nous a conservée portait la statue de Périclès *olympien*, si cette statue était vraiment digne du grand citoyen dont elle reproduisait la noble image, et si cette image était tellement ressemblante que, pour désigner celui qu'elle représentait, il avait suffi du démonstratif τόνδε, sans qu'il fût besoin d'ajouter un nom propre, il ne serait pas impossible que le peuple d'Athènes, à l'instigation de celui qui présidait à ses destinées, ait, pour récompenser un si grand talent, fait de l'artiste crétois un citoyen athénien peu de temps après la consécration du monument. Cela expliquerait pourquoi sur la base qui portait la statue du général athénien Crésilas n'ajoute plus d'ethnique à son nom, et de plus on tirerait de tout ceci une conséquence qui changerait en réalité la conjecture que je viens d'émettre un peu plus haut, c'est à savoir que la statue de Périclès avait été achevée avant celle de Dieitréphès, sans doute à l'époque où l'influence de cet homme célèbre était dans toute sa force, c'est-à-dire vers 444.

J'aime les conjectures, je ne m'en défends pas. C'est pour moi une tentation à laquelle je ne saurais résister que de rendre, avec quelque vraisemblance, aux hommes de cette grande nation la place qui leur appartient dans leur siècle, et de suppléer au silence de l'histoire. Qu'on m'excuse donc si j'en produis encore une, à laquelle, toutefois, une saine critique ne me permet pas d'ajouter autant de confiance qu'à celles qui précèdent.

Le nom de Polymnestos est connu dans l'histoire littéraire de la Grèce. Ue poëte de ce nom, né à Colophon, en Ionie, florissait, dit-on, entre 675 et 644 avant J. C. (1). Il est constant qu'il vivait après Thalès, en l'honneur duquel il avait composé un poëme qui lui avait été demandé par les Lacédémoniens (2), et avant Alcman et Pindare qui ont fait mention de lui (3).

(1) *Dictionary of greek and roman biography and mythology* from. W. Smith, au mot Polymnestos.

(2) Pausan., I, 14, 4.

(3) Strab., XIV, 643; Plut., *de Mus.*, 5, p. 1133.

C'était aussi un poëte ionien que Pyrès de Milet dont parle Athénée, et qui avait précédé Sotades, lequel vivait sous Ptolémée Philadelphe (1). Chose digne de remarque, le passage d'Athénée et notre inscription nous offrent les deux seuls exemples connus de ce nom.

Or le Pyrès de notre inscription est fils de Polymnestos. N'en pourrait-on pas inférer que tous deux étaient, sinon Ioniens, au moins d'origine ionienne, qu'ils descendaient du Polymnestos qui avait laissé après lui une si grande renommée et comme poëte et comme musicien (2), et que le poëte Pyrès appartenait à cette même famille qui se serait perpétuée jusque sous les premiers successeurs d'Alexandre?

Du reste, quelle qu'ait été la première patrie de la famille du personage qui consacra à Pallas Tritogénéia l'ouvrage de Crésilas, il est vraisemblable que lui et son père étaient Athéniens. Il est bien vrai que le dème auquel ils appartenaient n'est pas indiqué, mais cette circonstance est souvent omise dans les inscriptions métriques. Ce qui me porterait surtout à croire qu'ils étaient Athéniens c'est que dans une liste de guerriers morts à Sermylia, dans la Chersonnèse de Thrace (3), à une époque que M. Bœckh place vers 424 avant J. C., et par conséquent postérieure de vingt ans à l'offrande de Pyrès, figure un citoyen de la tribu Antiochide, dont le nom est Polymnestos. Je ne serais pas éloigné d'admettre que ce personnage était le fils notre Pyrès, portant, suivant l'usage, le nom de son grand-père, et ayant, lui aussi, contribué à perpétuer la gloire d'un nom déjà illustre à plus d'un titre.

(1) Athénée, XIV, 620, D. E.

(2) Strab. et Plut., *pass. cit.*, et p. 1135; schol. d'Aristoph., *Chev.*, 1287; Hesych., au mot Πολυμνήστιον ᾄδειν.

(3) *Corpus inscr. gr.*, n° 171, col. 1, lig. 51.

VII.

Copiée et estampée par l'auteur sur les deux assises centrales d'un piédestal en marbre blanc, composé de six, dont cinq ont été retrouvées au S. E. des Propylées. Elles ont chacune 1,76 de long sur 0,39 de haut, et 0,85 de large. Déjà publiée par M. Pittakis, *Journ. archéol. d'Athènes*, 310; M. L. Ross, *Kunstblatt*, 1841, n° 1; *Journ. des savants*, 1841, p. 244, et *Archæol. Aufsætze*, p. 194; M. Rangabé, *Ant. hell.*, 41; M. Ad. Schœll, *Archæol. Mitth.*, p. 126; M. Stephani, *Rhein. Mus.*, *N. F.*, t. IV, p. 16 et suiv.; M. Beulé, *ouvr. cit.*, t. Ier, p. 298 et suiv.; et M. Brunn, *Gesch. der gr. Künstl.*, p. 267. — Haut. des lettres (l. 1), 0,035; (l. 2), 0,022; dist., 0,026; interl., 0,095. — Forme des caractères entre 436 et 403.

ΧΑΙΡΕΔΕΜΟΣΕΥΑΛΛΕΛΟΕΚΚΟΙΛΕΣΑΝΕΘΕΚΕΝ
ΣΤΡΟΛΛΥΛΙΟΝΕΠΟΙΕΣΕΝ

Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκεν.
Στρογγυλίων ἐποίησεν.

Chærédémos, fils d'Évangélos, du dème de Cœlé, a fait cette offrande.
Ouvrage de Strongylion.

Nous avons encore ici sous les yeux les restes d'un monument célèbre qui subsistait du temps de Pausanias, mais qu'il eût été impossible de reconnaître sans le secours du scholiaste d'Aristophanes. Ce scholiaste, commentant le vers 1128 des *Oiseaux*,

Ἵππων ὑπόντων μέγεθος, ὅσον ὁ Δούριος,

Lors même qu'ils auraient des chevaux aussi grands que le fameux cheval de Troie,

fait la remarque suivante : Οὐ πιθανὸν κοινῶς λέγειν αὐτὸν, ἀλλὰ περὶ τοῦ χαλκοῦ τοῦ ἐν Ἀκροπόλει. Ἀνέκειτο γὰρ ἐν Ἀκροπόλει Δούριος ἵππος ἐπιγραφὴν ἔχων · Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκε. Δύναται δὲ καὶ ὁ ἐν Ἰλίῳ λαμβάνεσθαι. Ἐν Ἀκροπόλει χαλκοῦς ἵππος ἀνέκειτο κατὰ μίμησιν τοῦ Ἰλιακοῦ. » Il n'est pas probable qu'Aristophanes parle ici du cheval de Troie en général, mais du cheval de bronze qui se trouvait sur l'Acropole (1); car il y avait sur l'Acropole un

(1) De l'imparfait ἀνέκειτο on pourrait inférer que ce cheval colossal n'existait plus à l'époque où écrivait le scholiaste.

cheval de Troie avec cette inscription : *Chærédèmos, fils d'Évangélos, a consacré cette offrande.* Le vers peut s'entendre aussi en général du cheval de Troie ; [mais il est constant qu'] il y avait sur l'Acropole un cheval de bronze à l'imitation de celui de Troie. »

Il ne peut donc rester d'incertitude sur le monument que portait la base retrouvée sur l'Acropole. Le scholiaste et l'inscription se prêtent un mutuel secours : car si le commentateur nous a mis sur les traces de la statue, l'inscription supplée au silence du commentateur sur le nom de l'artiste qui l'avait faite.

Pausanias avait vu ce cheval à sa sortie du temple d'Artémis Brauronia, ce qui concorde parfaitement avec le lieu où la base a été retrouvée. Voici en quels termes il en parle (1) : Ἵππος δὲ ὁ καλούμενος Δούριος ἀνάκειται χαλκοῦς..., λέγεται δὲ ἔς τε ἐκεῖνον τὸν ἵππον ὡς τῶν Ἑλλήνων ἔνδον ἔχοι τοὺς ἀρίστους, καὶ δὴ καὶ τοῦ χαλκοῦ τὸ σχῆμά ἐστι κατὰ ταὐτά, καὶ Μενεσθεὺς καὶ Τεῦκρος ὑπερκύπτουσιν ἐξ αὐτοῦ, προσέτι δὲ καὶ οἱ παῖδες οἱ Θησέως. « Là se trouve aussi consacré le cheval de Troie en bronze.... Il contenait, dit-on, dans ses flancs les plus vaillants des Grecs, et c'est ainsi qu'est représenté le cheval de bronze, car on voit déjà se disposer à en sortir Ménestheus, Teucros et les fils de Thésée. »

Hésychios, d'ordinaire bien renseigné, et qui avait peut-être vu l'ouvrage de Strongylion, dit au mot Δούριος · Δούριος ἵππος Ἀθήνησιν ἐν Ἀκροπόλει χαλκοῦς ἐστὶν καὶ ἐξ αὐτοῦ ἐκκύπτουσι δόρατα. « Il y a à Athènes, sur l'Acropole, un cheval de Troie en airain, et on en voit ressortir des lances. »

Avec le secours des renseignements qui précèdent il n'est pas difficile de fixer l'époque où ce monument a été consacré. D'abord il est constant qu'il existait déjà quand la comédie des *Oiseaux* fut représentée, c'est-à-dire en 415, sous l'archontat de Chabrias. D'un autre côté, la forme des lettres ne permet pas de le faire remonter au delà de 436 ; c'est donc entre 436 et 415 qu'il vint embellir l'Acropole, ce qui permet en même temps de déterminer avec plus de précision le temps où florissait notre Strongylion, le même sans aucun doute que celui dont Pausanias (2) nous avait déjà signalé plusieurs ouvrages. L'*œuvre* de ce statuaire se trouve ainsi augmentée d'une production importante et digne de sa réputation (3).

(1) I, 23, 8.

(2) Pausanias, I, 40, 3, dit qu'il avait fait pour un temple de Mégare une statue d'Artémis Soteira. Le même auteur, IX, 30, donne à Strongylion trois des neuf Muses qu'on voyait sur l'Hélicon.

(3) Στρογγυλίωνος......ἀνδρὸς βοῦς καὶ ἵππους ἄριστα εἰργασμένου.

Du second des passages où Pausanias parle de Strongylion (1) et où il nous apprend qu'il avait fait trois des Muses qu'on voyait sur l'Hélicon, tandis que les six autres étaient l'ouvrage de Céphisodotos et d'Olympiosthénès, il résulterait que ces trois artistes étaient contemporains, ce qui a paru difficile à concilier (2); et cependant, comme le Céphisodotos en question (3) florissait vers l'Ol. CII, il s'ensuivrait uniquement que la vie d'artiste de Strongylion s'était étendue jusqu'en 372, en admettant même que Céphisodotos n'ait pas produit plus tôt ses trois Muses. Mais si l'on suppose que Strongylion avait trente ans quand il fit son cheval de bronze, et qu'il l'ait fait vers 418, que de plus Céphisodotos, comme l'a proposé M. Ross (4), ait commencé à florir cinq ou six olympiades avant la date moyenne que Pline fixe pour son apogée, c'est-à-dire vers l'Ol. XCVI ou XCVII (vers 396 ou 392 avant J. C.), et que ç'ait été alors qu'on lui ait confié les trois statues de Muses, il s'ensuivrait, en admettant que Strongylion ait fait les siennes à la même époque, que ce dernier, né vers 448, n'aurait eu alors que cinquante-deux ou cinquante-six ans, ce qui lèverait toutes les difficultés, et permettrait même de ne pas rétrograder aussi haut (5).

Le Strongylion de notre inscription est-il le même que celui dont parle Pline? C'est une opinion généralement admise, mais à laquelle j'ai peine à me ranger. Pline lui attribue deux statues dont on ne retrouve la mention nulle part ailleurs. La première était une amazone qu'on avait surnommée *Eucnémon*, à cause de la beauté de ses jambes, et que Néron faisait porter partout où il allait; l'autre, l'image d'un enfant que l'amour de Brutus, le vaincu de Philippes, avait rendu célèbre, ce qui lui avait fait donner le nom de ce célèbre romain(6) : « quem amando Brutus Philippensis cognomine suo illustravit. » Je sais bien que pour retrouver ici le Strongylion de Pausanias on a interprété les paroles de Pline de telle façon que

(1) Voy. note 1.

(2) Voy. la lettre de M. Ross à Raoul-Rochette, *Journ. des savants*, 1841, p. 245 et suiv.

(3) Un autre Céphisodotos qui florissait dans l'Ol. CXX ne peut évidemment pas avoir été le contemporain de Strongylion.

(4) L. Ross, *ibid.* p. 246 et suiv.

(5) Voy. sur Strongylion, Sillig., *Catalogus artificum*, p. 432; la lettre de M. Ross à Raoul-Rochette, *Journ. des savants*, 1841, p. 244 et suiv.; Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 409-411; *Quest. de l'hist. de l'art*, p. 40, et les ouvrages cités au commencement de cet article.

(6) Plin., XXXIV, 19, 32 : « Strongylion Amazonem, quam ab excellentia crurum *Eucnemon* appellant, ob id in comitatu Neronis principis circumlatam. Item fecit puerum quem amando Brutus Philippensis cognomine suo illustravit. »

ç'aurait été la statue de l'enfant et non l'enfant lui-même que Brutus aurait aimé. Mais il me semble que s'il en eût été ainsi, Pline se fût exprimé autrement, et qu'il eût dit : « qui adeo Bruto Philippensi placuit ut cognomine ejus illustraretur. » J'en suis bien fâché pour les mœurs de Brutus, mais *quem amando* ne saurait signifier que *par son amour pour lui*, sens qui peut s'appuyer sur le début d'une ode d'Horace bien connue (1) :

> Lydia dic per omnes
> Te deos oro, Sybarin cur properes *amando*
> Perdere?

L'image de cet enfant est mentionnée trois fois dans Martial (2). Dans les deux premiers passages il l'appelle *puer Bruti*, ce qui se prête aux deux sens ; mais du troisième il résulte évidemment (3) que l'enfant en question avait été le mignon de Brutus :

> Istius pueri Brutus *amator* erat.

Il faut donc admettre deux Strongylion, celui de notre inscription et celui de Pline, appartenant tous deux à une même famille de statuaires, et séparés entre eux par trois cent cinquante ans environ, c'est-à-dire par dix générations, durant lesquelles le nom de Strongylion s'était probablement reproduit de deux générations en deux générations, fait dont on rencontre à Athènes plus d'un exemple.

On conçoit difficilement que Pline se soit tu sur le premier qui cependant était justement célèbre. Mais que de lacunes dans Pline autres que celle-là !

Ph. Le Bas, de l'Institut.

(1) Od. I, 8.
(2) II, 77; IX, 51, et XIV, 170.
(3) XIV, 171.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SEPTIÈME ARTICLE (1).

VIII. AQUEDUCS. — ÉCLUSES. — CANAUX. — PORTS.

Aqueducs. — Il nous est parvenu bien peu de renseignements sur les travaux d'aqueducs faits en France sous les rois de la troisième race. Étaient-ils souterrains ou apparents? à double et triple rang d'arcades, pavés, cimentés ou à fond de glaise naturelle? c'est ce qu'il est impossible de constater d'après les documents que l'on peut consulter. Nous savons cependant qu'ils étaient, comme bien d'autres propriétés, possédés en francs-alleux ou *allodiaux*. En donnant ou vendant une fontaine ou un ruisseau, on avait soin de mentionner l'aqueduc souterrain ou extérieur, s'il y en avait. Il en fut du moins ainsi dans le testament de Josbertus, portant la date de l'an 1005 (2). L'évêque de Poitiers, Isembert, en donnant l'église du Saint-Sépulchre de Chauvigny à l'abbaye de Saint-Cyprien, en l'année 1020, eut soin d'y ajouter la possession de l'eau d'un ruisseau et d'un aqueduc pour construire un moulin (3). En l'année 1054, Ernesinde fit de même; elle donna des sources d'eau et leurs aqueducs (4). Le vicomte Josfredus dit également dans son acte de donation au monastère de Saint-Victor, en l'an 1079: « Donacionem facimus de aquæductu quæ vocatur Welna, cum omnibus funtibus in eadem aqua descendentibus et omnem piscationem; » mais aussi c'était pour le rachat de ses péchés (5) qu'il avait fait une concession aussi complète de tous ses droits.

(1) Voyez le premier article de M. Aimé Champollion, XII[e] année, p. 458; le second, p. 618; le troisième, t. XIII, p. 12; le quatrième, p. 381; le cinquième, XIV[e] année, p. 25; et le sixième, p. 509.

(2) Collection de chartes et diplômes. Boîte 14.

(3) *Idem.* Boîte 15.

(4) Même collection. Boîte 19.

(5) *Gallia Christiana I*, p. 96, *instr.*

Comme on le voit, les documents dont nous venons de parler ne nous fournissent aucune donnée précise sur la manière dont ces aqueducs étaient construits, et à quelles règles administratives étaient soumises leur réparation et leur reconstruction, pendant le Xe et le XIe siècle.

Dans l'espoir de trouver des renseignements positifs sur ce sujet, nous avons consulté le savant ouvrage de M. Viollet-Le-Duc, le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, mais nous avons remarqué que le mot *aqueduc* ne figurait même pas dans ce Dictionnaire d'architecture, pas plus que le mot *canal* annoncé page 318 : et l'on ne peut pas accepter en compensation le mot *apocalypse* qui amène une longue description des sujets tirés de ce livre dont le texte, selon l'auteur du Dictionnaire, n'ouvre un large champ qu'à la peinture et nullement à la sculpture (Dict. p. 24), et par conséquent n'intéresse que médiocrement un Dictionnaire raisonné d'architecture. Le même ordre d'idées a introduit dans l'ouvrage les mots *apôtres*, *ange*, *animaux*, *âme*, *calvaire*, etc., qui ne concernent également que très-indirectement un Dictionnaire d'architecture, si ce n'est sous le rapport de l'ornementation que la sculpture peut même plutôt réclamer. On trouve aussi dans le même Dictionnaire des définitions de mots qu'on n'y cherchera peut-être pas : par exemple : (page 256). « *Cabaret*, *Cabaust*, vieux mot qui signifie lieu fermé de barreaux, d'où vient le mot cabaret donné aux boutiques de débitants de vins. » On y lit encore bien d'autres indications également étrangères au sujet d'un ouvrage fait pour occuper une place notable parmi les belles publications relatives aux arts du moyen âge, selon son titre, mais de fait aux arts de tous les siècles, les limites fixées par ce titre étant de beaucoup dépassées, remontant d'un côté jusqu'aux Romains avant l'invasion des Gaules, et descendant d'un autre jusqu'au règne de Louis XIV. Ces extensions, celles mêmes de certains articles, tels que *architecture*, 345 pages, *châteaux*, 134 pages, et considérés plutôt comme établissements militaires que comme ouvrages de l'art de la construction, sont regrettables dans un livre élémentaire que recommande le nom de l'auteur, l'un de nos architectes les plus distingués.

Nous n'avons donc pu consulter, pour le sujet spécial de cet article, que les monuments écrits et nous allons rappeler les renseignements principaux qu'ils nous fournissent.

Au XIIe et au XIIIe siècle, nous ne trouvons pas de clauses importantes, ni de descriptions un peu étendues concernant les aqueducs qui furent alors construits : en l'année 1153, cependant, il

fut fait donation à l'abbaye de Salvia, par Otto de Saint-Béat, d'un aqueduc de moulin, en dédommagement de ce qu'il avait empêché la construction d'un autre moulin entreprise par les religieux de Salvia et les habitants de Saint-Béat; et en 1215, une permission fut accordée par le roi de France aux Filles-Dieu de Paris de construire un aqueduc pour conduire à leur maison l'eau de la fontaine de Saint-Lazare de la même ville (1).

Du reste, les dépenses de construction d'aqueducs se trouvaient souvent comprises dans celles de la création des fontaines, ou pour des changements du cours d'un ruisseau ou d'une rivière. Ce dernier droit surtout entraînait la permission de faire bâtir des aqueducs. Le pont du Gard contenait aussi un aqueduc pour les eaux. Les deux textes suivants donnent également des renseignements relatifs aux aqueducs.

1171. David, pater Nicolai militis, et abbas tunc temporis de Claro Marisco, comite permittente et sepedicto preposito patrocinante, molitus est in villa nostra de Arkes, per terram nostram fossata et *aquarum conductus* facere; et, cum ab abbate et monachis nostris contradiceretur, arroganter comminatus est quod ab incepto opere nequaquam desisteret, donec illud ad finem, secundum suam voluntatem, deduceret. Verum, tantæ arrogantiæ et presumptionis impatiens, ultio, ut creditur, divina haud longe post subsecuta est. Nam, sequenti die, predictum opus ingressus, pro libitu suo operarios de conductu faciendo docturus, in eodem loco, equo sub eo calcitrante, humi prostratus est; confractoque crure, qui sanus illuc advenerat, domum in lectica est reportatus, ab invasione terræ nostræ deinceps desistens.... (Cart. de Saint-Bertin, p. 337.)

1257. Litteræ quibus mairi (sic) et pares Rothomagenses notum faciunt se velle ut Ludovicus, francorum rex, de *aquæ conductu* fontis Gaalor plenum pollicem in rotundum accipiat, et aquam ibidem acceptam in conductu *sub terra* per vicos Rothomagi, ad locum et per locum quem nunc fratres minores Rothomagi inhabitant, deduci faciat, secundum quod suæ placuerit voluntati (2).

Nous n'avons rien à ajouter à ces notions peu variées sur les usages du moyen âge relatifs aux aqueducs.

Quant aux *écluses*, on pouvait en établir d'après des conventions passées avec les propriétaires des eaux. Leur construction entraînait des droits plus ou moins onéreux. La première mention d'é-

(1) Félibien, *Antiquités de Paris*, V, 604.
(2) Farin, *La Normandie chrétienne*, p. 201.

cluse, dans les chartes relatives à l'époque qui nous occupe, est de l'année 1002. L'évêque de Laon, à l'occasion de l'acensement d'une terre, avait spécifié qu'une *écluse* et un moulin y seraient construits et qu'ils appartiendraient à cet évêque (1). Les procès pour des écluses furent, à ces époques reculées, aussi nombreux qu'ils le sont encore de nos jours, et les règlements des contestations suivaient les différentes phases des lois judiciaires. Ainsi, en 1064, un de ces procès pour une écluse de moulin fut vidé au moyen d'un combat judiciaire. On en trouve les détails dans un document recueilli par l'abbé de Camps (2).

Les travaux exécutés à une écluse servaient quelquefois à en déterminer le vrai propriétaire; et celui qui, durant un espace de temps déterminé (quinze ans au moins), n'avait pas cessé d'entretenir et de réparer les écluses, en était reconnu le propriétaire. Il en fut ainsi, en 1269, lorsque Amauri de Landast voulut contester à l'abbaye de Marchienne les écluses et les fossés de Germignies (3).

Les règlements relatifs aux aqueducs s'appliquent en général aux *écluses*. Dans d'autres subdivisions de ce travail, nous indiquerons des dépenses pour réparation et entretien des canaux et des écluses.

Canaux. — En l'année 1027, l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, en Roussillon, voulut amener les eaux de la Tet à Baho. Pour réaliser ce projet, l'abbé Oliba fut d'abord obligé d'obtenir une concession, avec l'engagement de sa part de construire un canal dans toute l'étendue de la terre de Villa-nova del Roter; cet acte porte la date de l'an 1027 (4). Il fut confirmé en 1035, au mois de juillet, et on y ajouta la propriété des terres contiguës au lit de la rivière (5). En 1032, le IV des kalendes d'août, l'abbé s'occupa de traiter avec les particuliers : ainsi Pierre Wolverat, sa femme et ses enfants lui concédèrent le droit de faire son canal sur leur alleu de Villa-nova del Roter « usque in villam quæ dicitur Basoni » moyennant « tres manchusos auri (6) et pullina chavallina alios tres manchusos valente, » avec la réserve de pouvoir se dédire de ce marché au bout de huit jours, en rendant l'argent. Le 11 des nones de

(1) Collection de chartes et diplômes. Boîte 14. (Biblioth. impériale.)
(2) Collection ms. de de Camps, t. X. (Biblioth. impériale.)
(3) Coll. ms. de chartes et diplômes, à cette date.
(4) Coll. de Chartes et diplômes. Boîte 16.
(5) Même collection. Boîte 17.
(6) Les maneuses étaient la septième partie d'une once d'or de Valence, valant 16 deniers de Barcelone. (Voy. le *Glossaire de du Cange*).

septembre de la même année, Géraud et sa femme donnèrent gratuitement toutes leurs terres au profit de cette entreprise, s'en réservant l'usufruit leur vie durant. Enfin, en 1040, nous trouvons encore une vente à perpétuité et en alleu du droit de construire ce canal à travers la terre de Villa-nova, consentie par Dieudonné Wolverat, au profit du même abbé et de la même abbaye (1). On comprendra donc facilement toutes les difficultés que de semblables travaux devaient rencontrer pour leur exécution, puisque l'on touchait aux intérêts d'un seigneur nouveau, presque à chaque coup de pioche que les ouvriers donnaient. Aussi fallut-il de bien longues années avant de terminer le canal dont nous venons d'indiquer les premiers travaux.

En 1184, la vicomtesse de Narbonne Ermengarde vendit, moyennant 300 francs melgoriens, à Guillaume de Matta, un espace de terrain déterminé pour laisser achever un canal destiné à emmener les eaux d'un étang, mais à la condition qu'elle ne serait pas responsable des dégâts que ces eaux pourraient ultérieurement occasionner (2).

En réunissant tous les actes qui se rapportent à un même canal, nous avons espéré pouvoir présenter ainsi, en un seul exposé, toutes les éventualités et faire connaître toutes les formalités qu'entraînait le projet de créer une voie navigable qui devait enrichir un pays. Il n'était pas moins difficile de l'entretenir et d'y faire, à cet effet, les travaux indispensables : aux moindres réparations à exécuter se dressaient immédiatement la juridiction seigneuriale de l'évêque, celles du comte, du co-seigneur, de la commune, et même du roi, qui, bien souvent, surveillait ou protégeait tous ces intérêts. Nous avons pris, pour exemple de toutes ces difficultés renaissantes et néanmoins vaincues, le canal du Lot.

Ce furent les habitants de Cahors qui imaginèrent de commencer et de mener à bonne fin une si grande entreprise. La première opposition qu'ils rencontrèrent fut celle de l'évêque ; mais enfin elle fut levée en l'année 1219, et ce prélat, par une lettre spéciale, permit à toujours, en son nom et au nom de ses successeurs, aux consul et habitants de Cahors, de faire ouvrir, dans l'intérêt de la ville, le canal de la rivière du Lot depuis Cahors jusqu'à Fumel (3). En faisant rédiger cette transaction, le seigneur évêque sembla

(1) Ces trois documents font partie de la collection de chartes et diplômes, t. XXI, f°s 200 et 204 ; t. XXII, f° 243.
(2) Collection ms. de Doat XLVIII, f° 31.
(3) Collection ms. de Doat CXVIII, f° 16.

oublier qu'il était lui-même fort intéressé dans la question, à cause des nombreux châteaux qu'il possédait le long de la rivière ; il imposa néanmoins les conditions suivantes, en échange de sa permission de travailler à ce canal :

Ce canal devait toujours demeurer ouvert à la navigation, sa largeur devait être suffisante pour que les nefs et radeaux y pussent passer facilement. Il devait être creusé dans la partie de la rivière où le consul et les prud'hommes reconnaîtraient qu'il valait mieux le placer ; mais il devait être partout assez large pour qu'un moulin à bateau y pût monter et descendre facilement. Personne ne pourrait détourner ses eaux, y construire des passerelles, ni empêchement quelconque capable d'entraver la navigation, excepté, toutefois, Mgr l'évêque, qui, dans ce cas, devrait une indemnité aux habitants de Cahors.

En 1282, il fallut faire des réparations importantes à ce même canal pour le rendre navigable depuis la fontaine de Valantre, aux portes de Cahors, jusque sur les terres du diocèse d'Agen. Il y eut alors un traité entre l'évêque et les consuls, par lequel il fut convenu que l'évêque serait chargé, à ses frais, des travaux à exécuter depuis cette fontaine jusqu'à Peyraselh, et les consuls eurent le surplus de l'entreprise à leur charge jusqu'aux terres de l'évêque d'Agen. Les consuls, pour leur part de cette entreprise, pouvaient recevoir des secours en argent de toutes les localités intéressées à ce que le canal fût terminé. L'évêque garantissait la libre navigation jusqu'au port *de Bulherii de Cadurco*, et, s'il en résultait des dépenses, les consuls y devaient contribuer d'abord jusqu'à la somme de cinquante livres de la nouvelle monnaie de Cahors, et, ensuite, pour le surplus, par égale portion avec l'évêque.

Il intervint alors un règlement sur la navigation de ce canal et sur les péages qui pourraient y être établis, et l'évêque stipula formellement que, dans le cas de naufrage d'une nef, on prendrait sur ses terres les objets qui en proviendraient partout où on les trouverait (1).

L'année suivante, une nouvelle prétention surgit dans les questions relatives au canal du Lot. Ce fut le sénéchal du roi d'Angleterre en Guienne qui prescrivit, le jeudi après la fête de la Conversion de saint Paul, 1283, au châtelain de Penna, de faire nettoyer le canal de la rivière du Lot pour le rendre navigable (2). Mais il

(1) Coll. Doat CXVIII, f° 180.

(2) *Idem*, f° 196.

fallut pour cela le concours de l'évêque et des consuls de Cahors, et lorsqu'il fut accordé, comme un souverain étranger à la France intervenait dans cette affaire, il devint nécessaire de faire confirmer, par le roi de France, l'accord passé entre le sénéchal du roi d'Angleterre, l'évêque de Cahors et les consuls de la même ville. Le sénéchal ne voulait point aller à la cour de France, et il donna sa procuration à trois personnes choisies par lui, afin d'obtenir du roi Très-Chrétien la confirmation du traité passé entre les autorités ci-dessus mentionnées. Ces trois délégués partirent le mardi avant la Purification Notre-Dame de l'an 1284 et obtinrent la ratification du traité.

De nouvelles réparations à ce même canal étant devenues nécessaires dès l'année 1303, dans la partie située entre Capadenac et Cahors, ces travaux paraissent avoir été exécutés avec moins de difficultés, car Philippe le Bel écrivit simplement, le lendemain de l'Épiphanie, à son sénéchal de Périgord et de Rodez, de faire curer et réparer le canal du Lot, les consuls de Cahors s'étant plaints que la navigation était gênée et empêchée par des obstacles nouvellement créés, et par la vase amoncelée dans ce canal (1).

Lorsqu'on voulut prolonger le canal du Lot et le rendre navigable de Cahors à Bordeaux, on nomma des prud'hommes qui furent chargés d'étudier et de traiter entièrement la question. Ce fut le quatorzième jour *à l'issue* du mois de juin 1306 que se constitua cette commission des prud'hommes (2). Le roi d'Angleterre Édouard, voulut bien alors donner son approbation à ce projet en sa qualité de duc d'Aquitaine et promettre de contribuer pour une moitié dans les travaux à faire, l'autre moitié devant être supportée par l'évêque de Cahors et par les consuls de cette ville.

Ces actes contiennent les renseignements que nous avons pu recueillir sur le canal du Lot pour l'espace de temps qu'embrassent nos recherches (3).

Nous compléterons ces diverses données, relatives à la création et à l'entretien des canaux, par plusieurs autres exemples de travaux analogues sur des canaux dans les provinces voisines. A Narbonne, par exemple, le vicomte Aimeric profita de ce qu'en l'année 1232, les consuls et les habitants de cette ville et ceux des environs

(1) Coll. Doat CXVIII, f° 270.

(2) *Idem*, f° 277.

(3) Mais au xve siècle, les difficultés se multiplièrent encore. La même collection Doat renferme également toutes les transactions relatives à cette dernière époque.

avaient le plus grand intérêt à la réparation et à la reconstruction du canal de la rivière d'Aude (1) devenu dangereux et insalubre, pour se faire acheter la permission qu'on lui demandait d'exécuter des travaux jusqu'à concurrence de quatre cents livres melgoriens (2). Il est vrai que le vicomte abandonnait en même temps, pour lui et ses successeurs, toute espèce de droit sur ce canal.

Les eaux de la Bièvre furent aussi canalisées à Paris, en l'an 1243, en vertu d'un arrêté de l'officialité de Paris, qui détermina par qui seraient supportés les frais d'entretien et de nettoiement de ce canal (3).

Les abbayes obtinrent souvent des exemptions de barrage pour leurs bateaux qui parcouraient certains canaux : ainsi, en 1253, Hugo, châtelain de Gand, pour racheter ses péchés, accorda à l'abbaye de Biloke le passage gratuit dans le canal, *quod dicitur scipgrat*, pour trois bateaux appartenant à ces religieux, qui pourraient naviguer depuis Gand jusqu'à Artevelde (4).

Nous mentionnerons encore, pour le XIII[e] siècle, trois documents relatifs aux canaux de Lille, Saint-Omer et Moienpont.

Par le premier, daté du mois d'avril 1275, Marguerite, comtesse de Flandre, et Guy, son fils, font estimer les terres qui seront employées pour le canal de la Neuve-Rivière allant à Lille (5).

Par le second, Arnould de Guines, chevalier, donne, en l'année 1276, à l'abbaye Saint-Bertin à Saint-Omer, une terre près Bourbourg pour y faire un fossé dans lequel un bateau pourrait passer ainsi que « neis mecner par yawe à la grange de la dite église que l'on appelle Cromenede. » Ce fut une fraction du canal de Saint-Omer à Dunkerque (Collection de chartes et diplômes).

Par le troisième, daté du mois de juillet 1278, on voit que le seigneur de Marquais passa un compromis avec l'abbé de Mont-Saint-Quentin, touchant un canal qu'ils projetaient d'exécuter depuis Moienpont jusqu'à Marquais, pour amener les eaux de la rivière de Halles (Collection de chartes et diplômes t. CCII, f° 72).

Enfin, nous citerons comme actes très-curieux à consulter sur le droit de réparer un canal pendant le XIV[e] siècle, et sur les dépenses

(1) « De vado Rabioso usque in pontem Narbonæ citra omnes insulas, etc. »
(2) Collection Doat, L, f° 80.
(3) Bulæus, *Histor. univers. Paris*, III p. 140 (preuves).
(4) Du Chesne, *Histoire généalog. de la maison de Guines*, p. 524 (preuves).
(5) Collection de chartes et diplômes.

que certaines réparations occasionnaient : 1° Le contrat passé en 1322 entre les consuls de Pamiers et Pierre Bosc, qui fit l'entreprise à prix convenu et moyennant onze livres tournois, de réparer le canal de la rivière de l'Arriége, depuis le port de Pamiers jusqu'à Savardan, afin qu'à l'avenir les bateaux chargés y pussent naviguer. La moitié de cette somme lui fut payée d'avance et l'autre devait être acquittée après les travaux accomplis; mais cette avance de fonds fut faite sous l'obligation de tous les biens dudit Pierre Bosc (1).

2° Une sérieuse difficulté pour la réparation du canal de la rivière d'Aude, qui traversait Narbonne et venait d'être détruit par une inondation, s'éleva en 1346. Le roi Philippe VI ordonna, par lettres patentes du mois de juillet, que les réparations seraient faites immédiatement. Mais dès que les lettres furent connues à Narbonne, il y eut aussitôt une opposition formée à leur exécution par l'archevêque, le vicomte, les consuls de la ville et diverses corporations religieuses. Ces protestations devenant insuffisantes, toutes ces autorités, quoique d'origines diverses, se coalisèrent pour refuser les subsides nécessaires aux réparations. Mais le roi ne tint pas compte de ces mauvais vouloirs, qu'il traita de frivole opposition. Par des lettres patentes du 10 août 1346, il réunit (2) les prud'hommes de la ville avec les maîtres de ses œuvres et on décida que la commune payerait 250 livres tournois prises sur les fonds des travaux de commune utilité; deux autres parties des dépenses furent mises à la charge des hommes taillables : les consuls payèrent 3000 sous tournois, l'archevêque 1500 livres, et le vicomte abandonna une condamine qui devait servir au nouveau canal (3).

L'autorité royale pouvait donc, dès la fin du XIVe siècle, inter-

(1) Collection Doat, t. XCIII, f° 109.

(2) Même collection. LIII, f° 109 et suiv.

(3) Nous devons encore mentionner un acte de l'année 1360, 5 mai, analysé dans l'inventaire ms. de Saint-Etienne de Bourges, p. 375 et relatif à un canal; c'est une sentence de Louis duc de Bourbon, comte de Clermont, lieutenant du roi en Berry, portant que le procureur de S. M. ayant mis en fait que le chapitre de Bourges avait tellement élevé le sous-gravier du canal de leur moulin de Voizelle, qu'ils avaient détruit un chemin commun qui longeait la rivière, et que même une partie des murs de la ville s'était écroulée à l'occasion de la retenue des eaux de la rivière pour ce moulin, lesquels dégâts ne pouvaient être réparés sans une dépense de 30 000 livres; ledit procureur du roi conclut à ce que le chapitre fût condamné à démolir le moulin, à refaire le chemin comme il était autrefois et à reconstruire les murs tombés jusqu'à concurrence d'une dépense de 30 000 florins. (Archives départementales du Cher.—Inventaires déposés au ministère de l'Intérieur.)

venir pour protéger les intérêts généraux d'une province contre le mauvais conseil des seigneurs de la localité.

Ports. — Nous avons déjà exposé un grand nombre des difficultés qu'il fallait surmonter lorsqu'il s'agissait, pendant le moyen âge, d'entreprendre des travaux d'utilité publique. On comprend combien on devait en éprouver, aux X[e] et XI[e] siècles, pour l'entretien de ces mêmes travaux, plusieurs seigneurs à la fois ayant, à divers degrés, des droits sur la même terre, où l'on ne pouvait rien créer ni innover sans l'autorisation de tous; de plus, un terrain quelquefois peu étendu, comme devait l'être un port dans un village ou sur le bord d'une petite rivière, appartenait à plusieurs personnes; cela se vit en l'année 988, pour le petit port du village de Varenne en Mâconnois (Collection de chartes et diplômes).

Les deux frères Odrald et Landri, l'un prêtre et l'autre laïque, donnèrent à l'abbaye de Cluny la *portion* qui leur appartenait *de la moitié* de ce port; et cette même année, par un autre acte, Maingaud donnait la *quatrième partie* du même port en gage à titre de garantie de la somme de 16 sols empruntée par lui, et jusqu'au jour du remboursement de cette somme. Autre exemple daté de l'année 1181 : Guillaume de Bongars cède à l'abbaye de Grand-Selve, *la quatrième partie* du port de Verdun, moyennant deux saumades de sel par an (1). Mais si nous n'avons trouvé aucun document relatif à la *création* d'un port pendant le XI[e] ou le XII[e] siècle, il n'en est pas ainsi pour les droits que les navires payaient lorsqu'ils entraient dans les ports. En 1253, la cour des consuls de Montpellier fut prévenue que tout bateau qui passerait devant le port de Gra à Narbonne avec un chargement de marchandises appartenant à des Juifs ou à des Sarrasins, sans payer le leude aux collecteurs du seigneur de Narbonne, serait contraint de le payer au port de Lates; que s'il y avait alors des contestations avec les mariniers, la cour de Lates déciderait après avoir examiné le cartulaire *del ci eu*, et si on n'avait pas le cartulaire, le notaire serait cru sur son serment. On pouvait, de plus, mettre un homme à Lates pour y percevoir les droits de leude dus au port de Gra (2), et qui n'avaient pas été acquittés en passant.

Cette habitude de subdiviser la propriété d'un port, se continua pendant le XIII[e] siècle, et elle fut appliquée dans les plus petites localités. On le voit par un acte du mois de mars 1257, duquel il résulte que le port del Periet fut loué pour vingt-trois années, par l'abbé

(1) Collection Doat LXXVII, f° 217.
(2) Même collection, t. L, f° 151.

de Saint-Theodard de Montauban, à quatre personnes différentes et par égale portion, avec tous ses droits d'entrée et de sortie. Cette location fut faite pour pourvoir « au rhabillement, enjolivure et réparation de la nef et du port. » L'abbé s'était réservé le passage gratuit dans ce port pour lui et toute la famille du monastère, s'engageant par serment à n'invoquer aucun privilége général ou spécial relatif au port, à ne reconnaître aucune loi divine ou humaine, aucun droit écrit ou non écrit contraires aux présentes conventions. Les prenants devaient donner de plus, annuellement, cinq sous destinés spécialement à la pitance des religieux (1).

Les conventions écrites en 1257, en 1276, en 1286 et en 1289, pour régler les péages de la Garonne, ne nous fournissent rien de précis au sujet de la part de ces péages qui était consacrée à l'entretien des ports (2); on voit seulement que leur produit s'élevait à une somme considérable et qu'on regardait comme un grand crime que de passer devant un port sans y décharger momentanément les marchandises qui étaient sur l'eau, ou au moins sans avoir obtenu de l'évêque le droit de naviguer, moyennant un péage déterminé.

Il en était ainsi en 1297, à Pont-l'Évêque, pour certaines marchandises, et le roi fut obligé de donner une lettre de non-préjudice à l'évêque de Noyon, pour avoir fait conduire jusque dans la ville de Noyon, et sans les décharger à Pont-l'Évêque, des vins que le monarque destinait à son armée (Collection de chartes et diplômes, Boîte, 244 *bis*). Nous pouvons encore indiquer quelques-unes des impositions qu'on levait, au XIVe siècle, pour l'entretien des ports. En 1304, le vicomte de Neuchâtel et d'Arques fut prévenu, par lettres patentes du roi (3), du 27 juillet, que Sa Majesté avait octroyé aux habitants de la ville de Dieppe, toute l'imposition de six deniers pour livre sur les marchandises vendues, de quelque manière que ce fût, en icelle ville, pour tourner et convertir à *eau et jettée* de ladite ville, et non ailleurs.

Mais lorsque le roi de France voulut fonder un nouveau port dans la sénéchaussée de Carcassonne, on vit se produire alors toutes les rivalités des petites localités. Les communes qui pouvaient faire des sacrifices d'argent, comme la ville de Narbonne par exemple, firent immédiatement offrir aux commissaires du roi, chargés de désigner l'emplacement de ce port nouveau, de payer au roi, pendant six années, dix livres par feu, pourvu que ce port fût établi à Leucate

(1) Collection Doat, LXXXIX, f° 33. Document écrit en langue vulgair.
(2) Même collection, CLXXI, f° 190, 207 et suiv.
(3) Collection de chartes et diplômes. Boîte 265.

et non ailleurs, et que Narbonne continuât à être exempte de péage et de leude, privilége dont elle jouissait déjà depuis longtemps à Leucate.

Cette ville demandait de plus qu'il ne fût pas permis de recevoir dans le nouveau port les pirates qui auraient nui aux gens de Narbonne, comme cela avait lieu à Aigue-Morte, et de n'être pas tenue à l'entretien du port. Si le roi choisissait un autre emplacement que Leucate, l'allocation proposée par la ville ne serait pas donnée, et le roi serait prié de réduire la somme que devrait fournir la ville de Narbonne, pour un port à établir dans la sénéchaussée, à un impôt de dix deniers par sac de blé qui serait moulu au moulin de Narbonne, et que le roi ferait percevoir pendant un espace de six années (1). Ceci se passait au mois de mars 1336, et alors aussi les consuls prétendaient que l'air de la ville était épais et corrompu par les marais qui entouraient cette cité, et que les revenus de la cité étaient diminués par suite de ce fâcheux état de choses.

Les visiteurs des ports et passages existaient avant l'année 1360 : il en fut envoyé plusieurs dans la sénéchaussée de Beaucaire et dans celle de Nîmes. Enfin, peu de temps après 1360, on institua un de ces agents dans chaque sénéchaussée et dans chaque bailliage, et les gardes généraux chargés du même service furent révoqués (2). Ces visiteurs percevaient les droits et faisaient la police des ports et passages; ils veillaient à leur entretien. En Flandre, chaque tonneau de vin venant d'Aquitaine et débarqué au port de Crotoy, payait une imposition fixe, dont le produit était employé aux réparations de ce port (3). Les habitants de Saint-Eustache de la Forêt et de Saint-Jean de la Neuville, en Normandie, étaient obligés de nettoyer le havre qui était entre Harfleur et Leure, et en dédommagement de cette corvée, le roi les exemptait d'autres services purement onéreux.

Vers la fin du XIVe siècle, lorsque le roi de France voulut attirer dans ses États les négociants des pays étrangers, il leur accorda des priviléges propres à leur donner le désir de se fixer en France. Les marchands castillans furent du nombre des plus favorisés, et par un article des priviléges concédés, le roi promettait de faire construire un port à Leure et un autre à Harfleur. Mais il était aussi réservé que ces marchands étrangers ne payeraient rien pour l'entretien de ces havres. Telle fut l'origine de ces deux ports de

(1) Collection Doat, LII, f° 224, 229 v°.

(2) *Ordonnance des rois de France*, III, p. 463, 241, 256, 362.

(3) Collection de chartes et diplômes. Boîte 269.

mer, qui ont peu d'importance de nos jours; mais au XIVe siècle, alors que la navigation était peu développée et surtout avant que la marine militaire ne fût parvenue à absorber en quelque sorte la marine marchande, c'étaient deux points maritimes importants. Il faut le croire du moins à la multiplicité des siéges que les Anglais mirent autrefois devant cette dernière malheureuse petite ville.

AIMÉ CHAMPOLLION.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOTE

SUR LA MODALITÉ DU CHANT ECCLÉSIASTIQUE

ET SUR SON ACCOMPAGNEMENT.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Maintenant, ce qu'il est très-important de remarquer, parce que c'est de là que prend sa source le caractère distinctif et la constitution propre à chaque mode, ce sont les relations qu'ont avec la finale, les notes qui en sont voisines et par lesquelles il faut passer pour arriver à celle-là. Ainsi, ce qui caractérise le Protus, établi sur le *ré* ou sur le *la*, c'est d'avoir au grave un ton plein, et à l'aigu un ton, un demi-ton, et deux tons; le Deutérus, établi sur le *mi* ou sur le *si*, c'est d'avoir au grave deux tons, et à l'aigu un demi-ton et deux tons; le Tritus, établi sur le *fa* ou sur l'*ut*, d'avoir au grave un demi-ton et deux tons, à l'aigu, deux tons. Quant au Tétartus, il est le seul qui ait un ton au grave et une tierce majeure à l'aigu.

Or, ces circonstances de similitude se rencontrent, dans la gamme, deux fois pour chaque mode (le tétartus toujours excepté) et pas plus de deux fois; et les deux finales qui appartiennent ainsi en même temps, soit au protus, soit au deutérus, etc., sont toujours situées à une quinte de distance l'une de l'autre, *ré* avec *la*, *mi* avec *si*, *fa* avec *ut*. Les intervalles compris entre chacune des deux notes de chaque paire, et celles qui en sont voisines, au grave et à l'aigu respectivement, sont identiques pour les deux; et l'on peut même, au lieu de restreindre cet énoncé aux seules notes voisines de chaque couple de finales semblables, l'étendre à toutes les autres notes de la gamme au moyen du bémol auxiliaire, et dire que le même

(1) *Voy.* plus haut, p. 620.

mode se rencontre *deux fois*, ni plus ni moins, dans toute l'étendue du système (pourvu que l'on ne sorte pas de la double octave) (1).

Ce phénomène nous explique la *diaphonie*, qui fut le point dé départ de l'harmonie moderne. On conçoit, d'après ce qui précède, que deux voix exécutant le même chant à un intervalle constant de quarte ou de quinte, ne sortent point pour cela de l'échelle diatonique (le *si* bémol étant toujours considéré comme faisant partie intégrante de cette échelle), et que toutes deux, et chacune en particulier, conservent parfaitement au chant son véritable caractère (2), ce qui ne saurait avoir lieu pour aucun autre intervalle, la tierce par exemple ; car de deux choses l'une : ou cette tierce devra être constamment majeure ou constamment mineure, et alors il faudra sortir de l'échelle diatonique pour l'exécuter sans altération sur toutes les notes du chant ; ou l'on modifiera cette tierce suivant l'occurence des degrés de l'échelle, et alors les chants exécutés par les deux voix produiront des impressions essentiellement différentes : car, tandis que l'une exprimera le sentiment du mode majeur par exemple, l'autre donnera celui du mode mineur.

Or, nous ne craignons pas de nous trop avancer en disant qu'ici se trouve la clef d'une méthode véritablement acceptable pour l'accompagnement du plain-chant. Peut-être le plain-chant ne devrait-il pas être accompagné ; mais si l'on admet qu'il puisse l'être d'une manière convenable, il s'agira de déterminer les conditions de cette convenance. C'est là une question sérieusement agitée aujourd'hui, et dont peut-être pour la première fois on a essayé dans ces derniers temps d'obtenir une solution rationnelle. Nous voulons parler de la méthode exposée par MM. L. Niedermeyer et J. d'Ortigue dans leur intéressant *Traité théorique et pratique de l'accompagnement du plain-chant*, ouvrage où l'on trouve une étude consciencieuse du problème, et des considérations aussi instructives pour le théoricien que profitables au praticien. Après l'avoir lu avec toute l'attention et tout l'intérêt dont il est digne, s'il est permis de douter que les

(1) A la rigueur on peut réaliser le même mode un nombre indéfini de fois sur des notes ascendantes ou descendantes par intervalles successifs et alternatifs de quarte et de quinte, mais, comme on le voit, deux fois seulement en se bornant à deux octaves.

(2) C'est ce que la méthode des *Muances* (ou Solmisation par hexacordes) fait voir clairement : les anciens théoriciens auraient dit que la suite *ut ré mi fa sol la* peut s'appliquer aux notes C D E F G a, ou aux notes G a b c d e. On peut encore à la rigueur, appliquer la même suite sur les notes F G a ♭ c d ; mais celles-ci sont en dissonance avec les précédentes ; toutefois elles n'en forment pas moins, avec les premières, une diaphonie à la quarte.

estimables auteurs aient dit le dernier mot sur l'importante question qu'ils y ont traitée, on ne peut du moins leur refuser l'honneur, non-seulement d'avoir ouvert la voie vers une solution telle qu'on peut la désirer, mais même de l'avoir conduite bien près du but.

Les deux règles fondamentales qui ont servi de base aux savants auteurs, sont les suivantes :

« 1° Nécessité, dans l'accompagnement du plain-chant, de l'em-
« ploi exclusif de l'échelle ;

« 2° Nécessité d'attribuer aux accords de finale et de dominante,
« dans chaque mode, des fonctions analogues à celles que ces notes
« essentielles exercent dans la mélodie.

« La première de ces règles, ajoutent-ils, donne les lois de la *to-*
« *nalité* générale du plain-chant ; la seconde donne les lois de la
« *modalité*, lois en vertu desquelles les modes peuvent être discer-
« nés entre eux. »

La convenance de la première règle est de toute évidence ; depuis longtemps elle était de ma part l'objet d'une profonde conviction, lorsque, peut-être pour la première fois, j'osai l'énoncer au Congrès scientifique d'Arras (1853), où elle parut à quelques auditeurs d'élite aussi fondée en raison, qu'elle eût pu sembler malsonnante et audacieuse devant un autre auditoire (1).
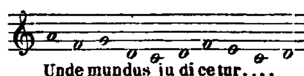
Quant à la seconde règle, celle qui détermine la modalité, les auteurs du Traité dont je parle me permettront de leur faire observer qu'elle a pour complément nécessaire un autre principe qu'ils énoncent ainsi sous le n° 5, savoir :

« Les lois qui régissent la mélodie du plain-chant doivent être
« observées *dans chacune* des parties dont se compose son accom-
« pagnement. »

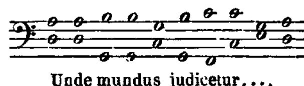
Or, si cette 5e loi doit s'entendre, comme il me paraît incontestable, de la modalité en même temps que de la tonalité, il résulte évidemment des développements dans lesquels je suis entré plus haut, que la partie d'accompagnement qui donne la tierce de la note finale, doit être modifiée, au moins dans les cadences, de manière que cette tierce y soit remplacée par la finale ou par la dominante. Un ou deux exemples suffiront pour mettre cette vérité dans tout son jour. Je les prends dans l'ouvrage même de MM. Niedermeyer et d'Ortigue, et je n'irai pas les chercher bien loin. Voyons d'abord l'exemple donné pour le mode mixte protus (p. 50).

(1) L'estimable et si consciencieux M. d'Ortigue ne me blâmera sans doute pas de lui rappeler ici la conversation que j'eus avec lui vers la même époque, au sujet de ce principe qui nous divisait encore.

Décomposons la cadence de l'accompagnement placé, par exemple, sur les paroles *Unde mundus judicetur :*

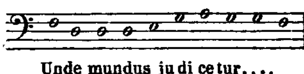


D'abord, les parties de ténor et de basse satisfont tout à fait aux conditions du *protus :*
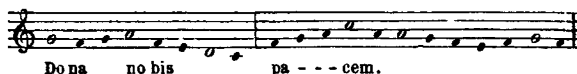


En effet elles ont la seconde majeure à l'aigu comme au grave, et la tierce mineure à l'aigu; aussi contribuent-elles puissamment à renforcer l'expression du chant.

Mais que dire du contraténor?
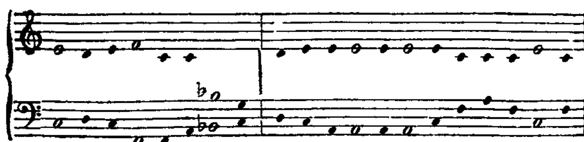


Ne voit-on pas que cette partie, appartenant au *tritus*, contrecarre nécessairement l'effet des trois autres parties par sa tierce majeure, en paraissant ainsi mêler un chant d'allégresse à un chœur de gémissements?

Prenons encore cette cadence qui termine l'*Agnus Dei* du 6e mode (*Ibid.* p. 78) :

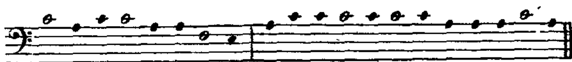


Ici encore, le ténor et la basse sont parfaitement en harmonie avec le chant :



Mais il est certain que le contraténor produit une toute autre

impression, et que cette énergique conclusion en est comme énervée :



La conséquence de ce qui précède se présente d'elle-même : c'est qu'il faut *supprimer la tierce dans l'accord final de toutes les cadences.* En effet, cette note produisant sur la finale et sur la dominante deux tierces d'espèce contraire, donne nécessairement, et dans tous les cas, l'impression d'un mode antipathique à celui du morceau que l'on accompagne.

Au surplus, je ne me dissimule pas combien de semblables assertions doivent paraître insuffisantes, émanées d'une source que l'on a tout droit de considérer comme trop peu pratique pour entraîner la conviction. Aussi je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas simplement *a priori* que j'oserais proposer la règle précédente, comme une loi supplémentaire à joindre à celles que MM. d'Ortigue et Niedermeyer ont formulées. Mais cette règle, on peut l'affirmer sans crainte, est fondée sur une base réellement historique : car elle a pour véritables auteurs les musiciens les plus célèbres du XVe siècle, Dufay, Tinctoris, Ockeghem, Busnoys, en un mot, les vrais fondateurs de l'harmonie moderne. Ce sont eux en effet qui ont su reconnaître dans la diaphonie du moyen âge, si affreuse à nos oreilles modernes, les germes d'une science harmonique qui n'avait besoin pour se montrer au jour, que d'être vivifiée par l'artifice des mouvements contraires : car telle est, s'il est permis de le dire, la formule sous laquelle on peut résumer leurs compositions à trois et à quatre parties : *Application des mouvements contraires à une diaphonie donnée à la quinte ou à l'octave.*

En effet, ayant eu l'occasion d'étudier un manuscrit très-précieux du XVe siècle, contenant un recueil de Rondeaux à trois voix, et appartenant à M. le comte de Laborde qui a eu l'obligeance de le mettre à ma disposition, je reconnus, avec quelque étonnement d'abord, que, sur cent cinquante morceaux environ qui composent cette collection, *pas un seul* accord final ne contenait d'autre note d'accompagnement que l'octave et la quinte ; et quoique l'accord parfait et ses renversements s'y montrent partout, notamment dans les cadences suspensives, pas une seule fois la tierce n'apparaît dans l'accord terminal. Certes, un résultat aussi général ne saurait être dû au hasard ni à l'ignorance ; et en effet, en y réfléchissant, on ne

tarde pas à trouver une raison déterminante du fait, raison qui le ferait deviner si on ne le connaissait pas. Cette raison est celle-ci : à l'époque où la musique était encore toute diatonique et *monotonique*, le genre ditonié était en pleine vigueur, c'est-à-dire que l'échelle vocale et l'accord de l'orgue étaient réglés d'après une suite de quintes justes (1). Or dans cette échelle, tous les tons étant essentiellement majeurs, la tierce majeure, représentée par la fraction $\frac{81}{64}$, est dissonante ; l'accord de tierce et quinte n'était donc point, à proprement parler, un accord parfait, et par conséquent il ne pouvait servir de conclusion à l'harmonie (2).

L'absence de la tierce dans l'accord final des compositions de cette époque témoigne donc de la puissance avec laquelle le sentiment de la tonalité ancienne régnait encore. Nous sommes bien loin, on doit le penser, de demander que l'on revienne à cette forme quant à ce qui est relatif à la musique proprement dite ; mais on nous permettra bien de croire et de soutenir que si le chant liturgique doit accepter les progrès de l'art, ce n'est qu'autant que ces progrès peuvent lui être appliqués sans violer les lois constitutives de son essence. Or, il nous paraît que nulle méthode n'est plus convenable que celle dont nous indiquons l'emploi, pour remplir les conditions voulues ; et nous croyons même trouver dans l'opposition qui en résulterait entre l'harmonie musicale proprement dite et l'harmonie liturgique, un avantage pour cette dernière, en imprimant au chant religieux un caractère de gravité, de sévérité, de dignité, en lui donnant un vernis d'antiquité dont il a besoin pour se distinguer de la musique moderne, de la musique mondaine. En un mot, il faut que le plain-chant, comme tous les arts appliqués au service du culte chrétien, présente ce caractère hiératique qui rappelle immédiatement à l'imagination son objet divin, saisisse l'âme et la pénètre de vénération.

Ici même se présente une conséquence devant laquelle on ne peut reculer : l'harmonie du plain-chant étant ramenée à être diatonique, le tempérament musical moderne n'y a plus aucune raison d'être. La justesse et la sonorité résultant de l'exactitude rigoureuse de l'accord par quintes, sont des beautés que le tempérament avait fait perdre au chant liturgique ; il a le droit de les revendiquer en échange des degrés chromatiques qu'il doit abandonner à la musique. De là, nécessité de supprimer la tierce dans tout accord

(1) Voir *Gerb. script. eccles. de musica sacra*, tom. II ; p. 279 et suiv.

(2) Voir même, pour plus ample confirmation, les compositions de Palestrina.

final, pour éviter une terminaison dissonante qui serait intolérable.

Au surplus, il n'y aurait aucune difficulté à rétablir l'accord par quintes justes dans l'orgue exclusivement destiné à l'accompagnement du plain-chant; et nous possédons même, sur la manière dont les anciens musiciens le pratiquaient, des renseignements très-curieux. En effet, dans l'auteur grec anonyme publié à Berlin par le Dr F. Bellermann en même temps que j'en donnais à Paris une traduction accompagnée de commentaires, on lit (1) que *les hydraules (ou orgues)* (2) *employaient six tropes :* l'*hypolydien*, l'*hyperiastien*, le *lydien*, le *phrygien*, l'*hypolydien*, l'*hypophrygien*. Or, en assimilant le trope *lydien* au ton *mineur* de *la* (3), l'*hypolydien* serait le ton de *ré* avec *un bémol* à la clef, le *phrygien* le ton de *sol* avec 2 *bémols;* l'*hypolydien* est identique au ton de *mi* avec *un dièse*, et l'*hyperiastien* au ton de *si* avec 2 *dièses*. Quant à l'*hypophrygien*, c'est l'octave grave du trope hyperlydien ou du ton mineur de *ré*. Enfin, comme le système conjoint exige la suppression d'un dièse ou l'addition d'un bémol, le trope phrygien, pour être complet, demande un *la* bémol. Voilà donc l'accord des cinq touches noires de l'orgue, complétement déterminé : *deux* d'entre elles doivent rendre le *fa* ♯ et l'*ut* ♯, s'accordant par quintes justes ascendantes à partir du *si;* les *trois* autres représentant le *si* ♭, le *mi* ♭, et le *la* ♭, s'accorderont par quintes descendantes à partir du *fa*. De cette façon, tous les degrés de l'échelle ont leur quarte et leur quinte juste, au grave comme à l'aigu, excepté dans les intervalles compris entre un *ut* ♯ et un *la* ♭, la quarte y étant remplacée par une *tierce augmentée*, et la quinte par une *sixte diminuée*. Il en résulte que 7 des 12 degrés de l'octave ne peuvent être pris pour toniques : ce sont (le mode étant supposé mineur) les 5 touches noires, plus l'*ut* et le *fa;* il reste donc pour toniques admissibles, à choisir entre ces 5 notes : *mi*, *sol*, *la*, *si*, *ré*. On pensera sans doute que ces 5 degrés présentent un choix suffisant pour les besoins réels du plain-chant.

D'ailleurs, et qu'on le remarque bien, il ne faut point s'exagérer

(1) *Notices et Extraits des manuscrits*, etc. Tome XVI, 2e partie, p. 13.

(2) On sait que dans l'origine de cet instrument, le réservoir d'air qui alimente le soufflet était clos au moyen de l'eau.

(3) *Notices*, ibid., p. 40 et 123. — Ce trope paraît avoir été originairement un ton ou un ton et demi plus au grave; mais peu importe ici. — N. B. qu'il n'y a aucune assimilation à établir entre le *trope* lydien ou autre et le *mode* lydien (voir plus haut). Encore une fois, les tropes sont les *tons*, déterminés dans la musique moderne par le plus ou moins grand nombre de dièses ou de bémols à la clef.

les choses et voir ici une révolution : les voix non accompagnées continueront à chanter comme elles ont chanté jusqu'à présent ; et quant aux voix accompagnées, elles suivront l'accompagnement régi par l'exactitude des quintes avec plus de facilité certainement, et même à leur insu, qu'elles ne suivaient l'accompagnement tempéré.

Avant de terminer, nous devons dire quelques mots des notes accidentelles, dont l'emploi facultatif est inhérent et même nécessaire à la tonalité moderne, et dont, par une conséquence peu rigoureuse cependant, les organistes accompagnateurs de nos jours croient pouvoir user et abuser dans le chant d'église, tandis que les théoriciens du moyen âge, même indépendamment de toute considération d'harmonie, n'hésitaient pas à en condamner l'emploi qu'ils qualifiaient de fausse musique, *falsa musica.*

Il résulte en effet des développements dans lesquels nous sommes entré, que le bémol appliqué au *si,* et caractéristique du système conjoint des Grecs, est le seul degré chromatique admissible dans la tonalité de l'Église (en supposant même qu'on doive lui donner cette qualification de chromatique au lieu de le considérer comme appartenant essentiellement au genre diatonique); et encore ne doit-on l'employer que pour éviter, soit la relation de triton qui peut se présenter entre le *si* et le *fa,* soit celle de la quinte mineure qui en est le renversement (1). Et à ce propos, nous devons encore signaler ici une circonstance importante à l'appui des considérations qui précèdent, c'est que dans les compositions à plusieurs parties, il est rare que les diverses clefs y soient armées de la même manière (voy. ci-après les pièces nos II, III, IV, p. 675 et suiv.).

C'est là une règle rigoureuse dont on ne doit pas se départir quand on veut suivre les principes de la théorie strictement grégorienne ; et quoique cette sévérité, ainsi que j'ai eu occasion de le dire ailleurs, ne fût point universellement observée, puisque les traités vraiment complets exposent toujours la division du monocorde suivant les trois genres grecs, il n'en est pas moins vrai que ceux de ces traités dont la destination ne s'étend pas au delà du chant grégorien, ne mentionnent, en dehors de l'échelle diatonique, aucun autre degré que le *si bémol.*

Je regarde donc au moins comme exagérée l'opinion d'après la-

(1) A la rigueur, la même fausse relation peut être évitée au moyen du *fa* ♯, et cela revient à une transposition dans laquelle la conjonction serait transportée à l'intervalle *mi fa* ; mais alors il faut s'abstenir du *si* ♭ dans la même pièce, sans quoi il en résulterait deux Conjonctions, ce qui est incompatible avec le système grec et latin.

quelle on aurait introduit, dans tous les tons, des notes sensibles et autres notes d'agrément, que (dit-on) l'on n'écrivait pas parce que l'on connaissait d'avance leur position et la nécessité de leur emploi. Une semblable théorie, je le répète, ne me semble admissible qu'avec beaucoup de restrictions et de réserves, du moins pour l'époque et pour le genre de musique que nous considérons.

Il y a d'ailleurs une raison qui doit prédominer ici, et qui se trouve indiquée dans ce que nous avons dit plus haut relativement aux diverses sortes de gammes montantes ou descendantes, diastaltiques ou systaltiques. Les gammes sont disposées deux par deux symétriquement de part et d'autre de la note *ré*, comme on le reconnaît à la simple inspection du clavier (1): de sorte qu'à la gamme essentiellement majeure d'*ut* par exemple, correspond la gamme essentiellement mineure de *mi*, ce qui revient à dire que le mode tritus, pour parler le langage ecclésiastique, est inverse ou symétrique du deutérus; d'où résulte cette conséquence sur laquelle nous appelons spécialement l'attention du lecteur : c'est que la note *fa*, seconde supérieure de *mi* note finale du deutérus, joue par rapport à cette note finale, un rôle tout à fait analogue à celui que joue par rapport à la note *ut* dans le mode tritus d'*ut*, la seconde inférieure *si*; c'est-à-dire que le *si* étant note sensible *inférieure* de *ut*, de même le *fa* est sensible *supérieure* de *mi*.

Ainsi, c'est uniquement dans la tonalité moderne que la tonique exige ou suppose toujours une sensible inférieure : car dans la tonalité ancienne, la note sensible est essentiellement supérieure lorsqu'il s'agit des gammes descendantes ou systaltiques. C'est donc un contre-sens barbare que de diéser, par exemple, la note *ré* pour monter sur le *mi* dans les 3e et 4e modes, puisqu'il en résulte deux sensibles qui se contrarient, l'une supérieure et l'autre inférieure, à une distance de tierce diminuée. Un pareil usage ne peut s'être introduit que par suite d'un oubli complet de la tonalité antique et de la perte du sentiment des beautés qui lui sont propres, beautés qui, cependant, ne lui sont pas si exclusivement inhérentes, qu'on ne puisse, quand on le voudra, en faire profiter la tonalité moderne; et c'est en ce sens que J. J. Rousseau disait qu'au lieu de chercher à faire entrer la musique dans le plain-chant, on devrait bien plutôt chercher à faire le contraire. Toutefois, reprocher aux

(1) Voy. mon Mémoire déjà cité (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, etc.). — Voyez aussi ma *Note sur une Clef universelle*.

C'est à la même considération que se rattache la remarque de MM. Niedermeyer et D'Ortigue (p. 44) sur les deux cadences inverses du premier mode.

musiciens archéologues, comme on y est si porté, de vouloir faire rétrograder l'art en cherchant à lui rendre les qualités qu'il a perdues, c'est se montrer bien peu judicieux. L'art a fait d'immenses progrès, cela est incontestable; loin de répudier ces progrès, nous trouvons au contraire qu'ils sont restés incomplets, en ce sens qu'ils n'ont été appliqués qu'à quelques branches privilégiées, et cultivées seules à l'exclusion et au détriment des autres. Reprendre maintenant les éléments négligés, les cultiver à leur tour avec le même soin sans abandonner les autres, créer par conséquent de nouveaux moyens d'expression pour les faire concourir, conjointement avec les anciens, à produire des effets de plus en plus puissants, est-ce là faire rétrograder l'art?

Pour terminer, je donnerai à titre d'exemple de la manière dont on composait à 3 parties au XVe siècle, divers motets à la sainte Vierge, que j'extrais, tant du manuscrit de M. le comte de Laborde que d'un manuscrit français de la Bibliothèque impériale (fonds suppl., n° 2637) dont la composition est analogue à celle du premier. Dans celui-ci, malheureusement, le commencement a été arraché, sans doute en vue de recueillir une miniature (1).

Vient ensuite une psalmodie en faux-bourdon, à 4 parties, sur des paroles italiennes; après quoi, je demande la permission, pour terminer, de donner, à défaut de morceau de plain-chant, un Rondeau que j'extrais du manuscrit de M. de Laborde, et qui est écrit dans le 4e mode (deutérus plagius), mode depuis longtemps abandonné par les musiciens, malgré son caractère éminemment expressif (2). Il faut convenir même que cette expression, naturellement molle et langoureuse, va quelquefois jusqu'à une tristesse

(1) Il paraît que tout recueil de chansons joyeuses était tenu de commencer par un morceau pieux qui lui servait de passe-port et de passe-partout. La même circonstance se retrouve en effet dans un manuscrit analogue de la bibliothèque de Dijon, sur lequel M. Steph. Morelot a publié un remarquable travail dans le recueil de la Société archéologique de Dijon. Et à cette occasion, je me fais un plaisir de reconnaître ici les secours que j'ai trouvés dans le savant Mémoire de M. Morelot, pour l'étude à laquelle je me suis livré relativement aux manuscrits cités.

(2) Je n'ignore pas l'objection consistant en ce que « ce mode n'a pas, dit-on, de « finale propre, et qu'il n'y faut voir autre chose que le mode mineur ordinaire « se reposant sur la dominante. » C'est là, j'ose le dire, un préjugé dont une habitude invétérée est le seul fondement; et je ne crains pas d'affirmer que nous finirions par lui reconnaître, comme à nos deux modes ordinaires, une véritable terminaison, si nous le pratiquions. L'expérience mérite d'être tentée. Tant qu'on ne l'aura pas faite, on ne pourra logiquement contester mes assertions.

L'ouvrage de Morel, cité précédemment, établit également comme principe

navrante; et sous ce rapport on ne doit point regretter que les mœurs nationales aient laissé ce mode tomber en désuétude; mais comme élément dramatique, il est fâcheux que les compositeurs y aient totalement renoncé, par suite de l'importance exagérée et par trop absolue accordée au système de Rameau, que la constitution de ce mode contrarie particulièrement. Ce morceau servira de vérification à ce que j'ai dit précédemment, de la véritable position de la note sensible dans le mode deutérus, mode que je regarde comme le véritable mixolydien antique; et l'on pourra en même temps juger ainsi de la manière dont ce mode doit être accompagné.

A. J. H. VINCENT, membre de l'Institut.

(p. 50), que la *répétition* d'un même effet mélodique, plus généralement, que l'*imitation* et par conséquent l'*habitude*, est aussi une source de plaisir.

Le même auteur donne encore pour l'éclaircissement des questions qui nous occupent, des détails physiologiques auxquels on ne saurait prêter trop d'attention. Ainsi, d'après lui, la perception nette d'un son ou d'une série de sons coordonnés exige une certaine préparation de l'oreille, une certaine tension préalable et convenablement appropriée, des membranes de l'organe auditif. D'où il résulte qu'une phrase musicale, qu'une suite mélodique ou un ensemble harmonique que l'on n'a jamais perçu, auquel on ne s'attend point, quand il ne produit pas une sensation désagréable, ne saurait du moins occasionner tout le plaisir qu'est apte à produire son audition répétée. Telle est, à n'en pas douter, une des causes de la répulsion que rencontre inévitablement tout essai d'innovation, toute tentative qui s'écarte des habitudes une fois prises.

(1) *Bibliothèque imp., Ms. fr., suppl.* 2637, *fol.* 1-3.

O

CONTRA TÉNOR.

(1)

TÉNOR.

O pul-cer-ri-ma

pul-cer-ri-ma mu-li-e-rum

mu-li-e-rum

S.

Sur-ge pro-pe-ra a-mi-ca

S.

Sur-ge pro-pe-ra a-mi-ca me-a

Sur-ge pro-pe-ra a-mi-ca me-a

me-a Co-lumba me-a for-mo-sa

Colum-ba me-a for-mo-sa me-a

Co-lum-ba me-a

(1) Ces indications sont sans doute une erreur de copiste.

me - a Ve - - ni O - sten - de

Ve - - ni

mi - hi fa - ci-em tu - am Sonet vox tu - a

O- stende mi - hi fa-ci-em tu- am

in au-ribus me- is

O - sten - - de

me - is

mi - hi fa - ci - - em tu - am

Vox enim tu-a dul - cis et fa-ci- es tu -

so -net vox et fa-ci-es

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - a de - co-

tu - - - - - - - - - - - - - - - - - a

- ra

de - co - - - - - ra.

(II) Ibid., *fol.* 3-4 (1).

O glo - rio - - sa

TÉNOR.

CONTRA-TÉNOR.

(1) Nous suivons exactement l'armature des clefs telle qu'elle est dans le manuscrit.

re - gi - na mun- - di suc-

- cur - - re no - bis Ad

?

te cla - - ma - - - - - - - - mus

quæ ge - - nui - sti

sal - - va - to - rem ?

gen- ti - - - - - - - - bus a -
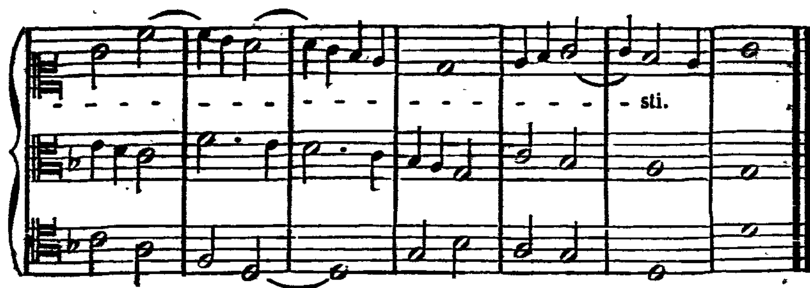
- ve Vir- - go pul- - cher- - ri - - ma

in gra - - ti - - - - - - - - -

- - is u - ber - ri - - ma a -

- ve Vir - - go re - gi - - na sal - va - to -

- - rem pro - tu - li - - - - - - - - - -



(III) *Ms. de M. le comte de Laborde (fol. 2 et 3; le 1er manque).*

Cette première partie manque dans le manuscrit, ainsi que les paroles, jusqu'à *Funde preces*. Ce qui précède ces mots est ici, dans la partie supérieure, rétabli par conjecture; c'est pourquoi on l'a renfermé entre deux crochets.

TENOR.

CONTRA-TENOR.

A - - ve (1) Re-gi-na cœ - lo - rum
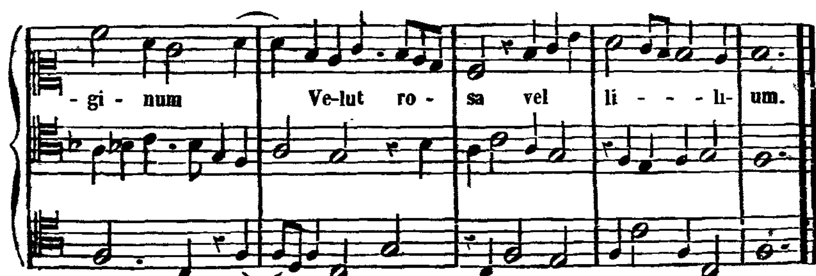
(1) Peut-être doit-il y avoir un bémol à la clef.

(1)
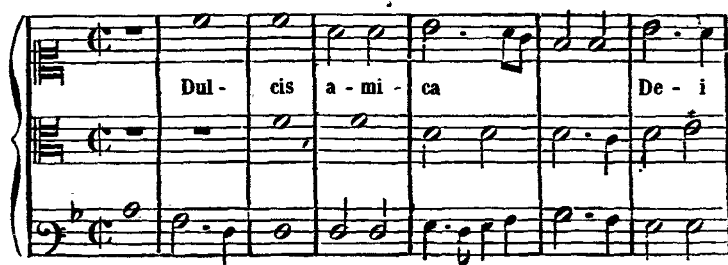
Fun - de pre - ces ad Do - mi - - - - - - - - - - - - - - num Pro sa - - - lu - te fi - de - li - um O Maria flos vir -
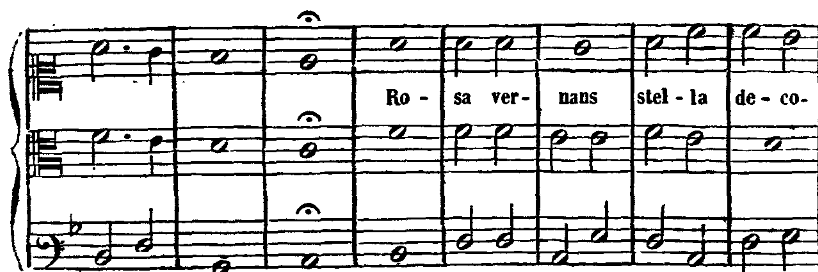
(2)
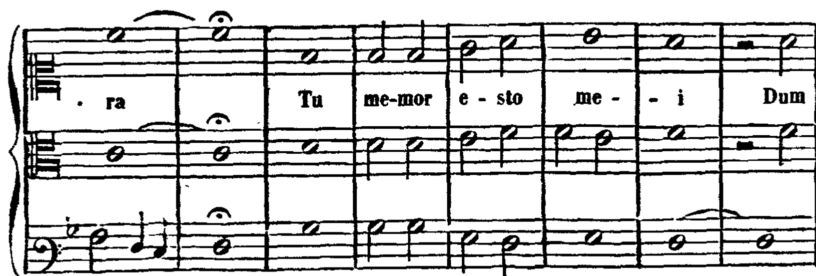
(1) Cette note serait une croche d'après le manuscrit.
(2) D'après le manuscrit, cette note serait une noire.



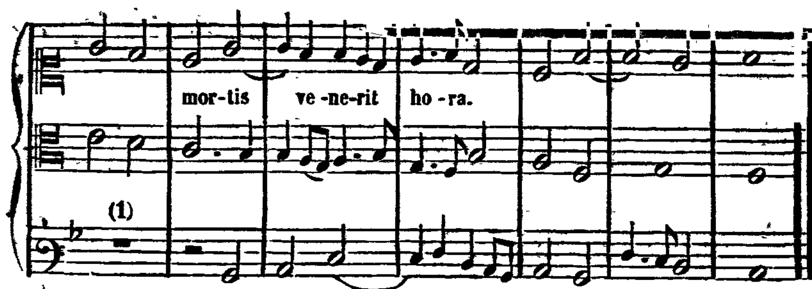
(IV) *Ms. de M. le comte de Laborde (fol. 142)* (1).
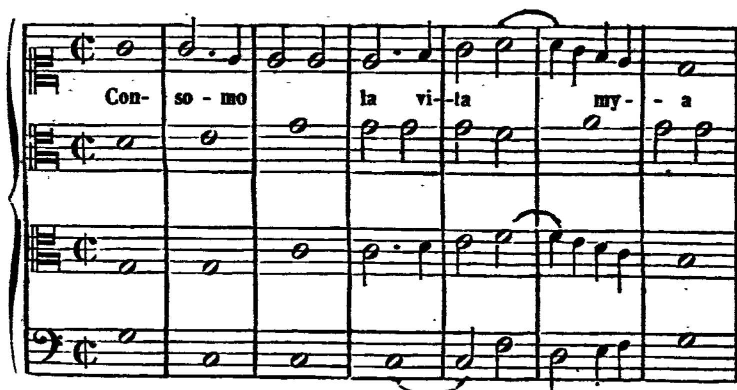




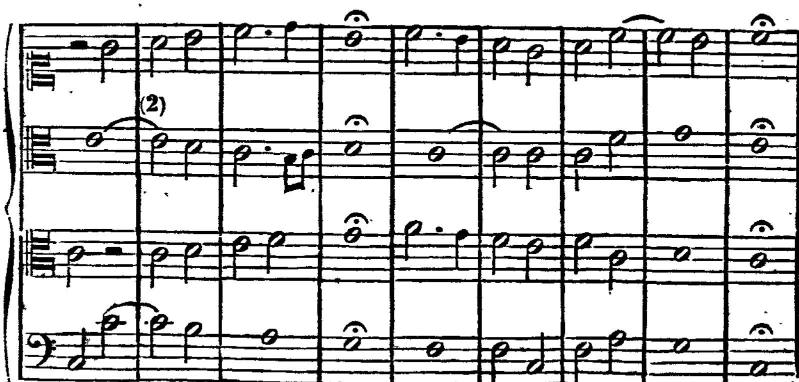


(1) Ce morceau est d'une main plus moderne, ainsi que le suivant.

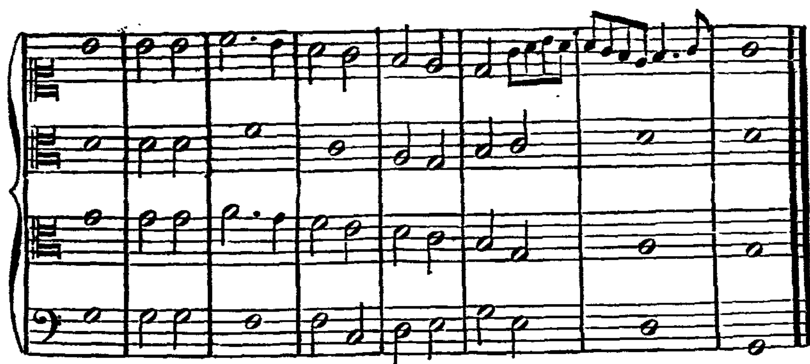


(V) Ibid., *fol.* 139.

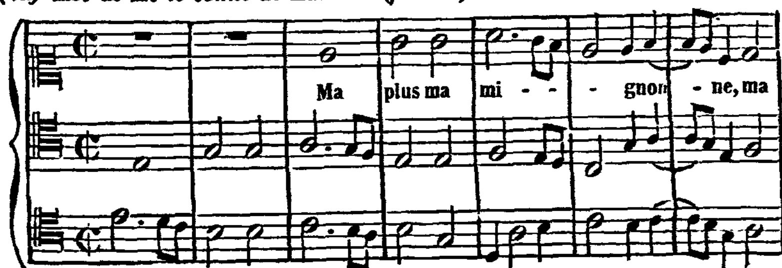


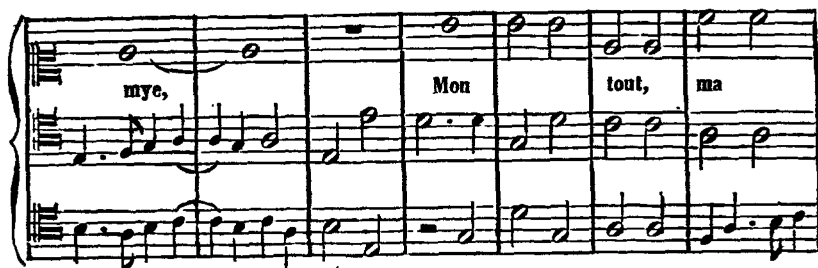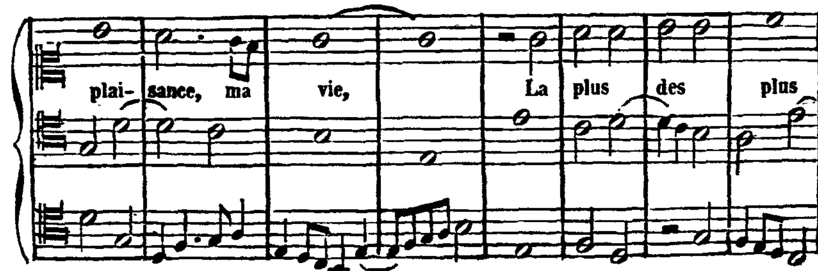


(1) Le silence total ne vaut qu'une blanche dans le manuscrit.
(2) Ce prolongement de la note n'est pas dans le manuscrit.



(VI) *Ms. de M. le comte de Laborde* (*fol.* 76).







sans riens bla- - mer; Celle seulle que veulx a - mer

Et que j'ay pour Da - me choi- si - - e;

Vostre suis : car je n'ay envie
Fors vous servir ; et vous supplie
Qu'à tousjours vous puisse nommer: } Ma plus etc.

N'ayez pas paour que vous oublie;
Nulle ne sçay tant assouvie
Fors vous à qui puisse penser;
Mesmes seul ne me puis garder
Cent fois le jour que je ne die: } Ma plus etc.

Procédés de Tantenstein et Cordel 92, *r. de la Harpe.*

LA

CRYPTE DE SAINT-MARTIN AU VAL.

Dans l'un des faubourgs de Chartres se trouve l'*Hospice des pauvres*. L'église qui en dépend est assise sur l'un des côtés de l'hospice. Sous le chœur il existe une crypte qui se recommande par son antiquité ; elle est surtout remarquable par son caractère architectural.

Dans l'emplacement de l'*hospice* il y avait autrefois un monastère. Ce lieu s'appelait Saint-Martin au Val; en effet il est baigné par la rivière d'Eure.

Aujourd'hui Saint-Martin au Val a pris le nom de *Saint-Brice*, de celui d'une église bâtie juste en face de celle de Saint-Martin et qui n'existe plus depuis longtemps.

La seule description de la crypte de Saint-Martin au Val est le sujet de cette notice. L'histoire du monastère trouvera sa place ailleurs. Nous en dirons cependant quelques mots comme introduction à cette notice.

§ I. — Le monastère.

Saint-Martin au Val paraît avoir été choisi dès les premiers temps du christianisme par les nouveaux chrétiens chartrains pour y prier et s'y faire enterrer. Martin le Blanc ou le Candide (1), l'un de nos premiers évêques, y fut inhumé.

L'oratoire, à son tour, est devenu une église, comme la grotte druidique est devenue la cathédrale de Chartres. Martin en fut d'abord le patron, après lui son homonyme saint Martin, archevêque de Tours, très-probablement en souvenir des miracles qu'il fit dans les Gaules et dans le pays chartrain (2).

Le monastère de Saint-Martin au Val est cité dans des actes du

(1) Martinus Candidus.

(2) Sulp. Sévère, *Dial.* II.

X[e] siècle (930 à 949) (1); c'est une abbaye, puis une collégiale. Sous les papes Honorius XI (2) et Innocent II (3), la collégiale passe aux religieux de Marmoutiers; elle devient un prieuré (de l'ordre de Saint-Benoît) que l'on réunit à la manse conventuelle de Bonnes-Nouvelles d'Orléans. En 1664, les religieux l'échangent contre le prieuré de Saint-Lubin des Vignes placé tout auprès, occupé depuis 1588 par des capucins.

Depuis la promotion d'Aignan à l'épiscopat, l'usage était de porter le nouvel élu depuis le prieuré jusqu'à l'église de Notre-Dame; on conservait même à la *mairie* (4) de Saint-Martin au Val *la chaise ou siége avec les ornements ou le cheval et la selle* servant à cette translation. Cet usage cessa à l'épiscopat de Miles d'Illiers (5).

Un autre s'est perpétué jusqu'à nos jours. Vingt-quatre heures avant leur entrée en ville, les évêques de Chartres vont s'enfermer à Saint-Brice pour y prier. Les religieux leur devaient le *giste* ou *défrai* (6). Il y eut même contestation sur l'étendue de ce droit, en 1255.

Plusieurs de nos évêques ont reposé à Saint-Martin au Val; Martin, saint Lubin, saint Calétric, Simon Lemaye ou Lemaire, Sigoaldus, Deodatus.... dans les temps modernes, NN. SS. de Lubersac et Clausel de Montals y ont été inhumés.

L'ancien monastère eut à souffrir des Normands (de 844 à 845), de l'Anglais en 1357, des calvinistes en 1568 (7), des ligueurs en 1588, et du siége sous Henri IV en 1591. On se borna en 1792 à vider les cercueils que l'on trouva dans la crypte, à enlever les corps et les ossements que l'on porta au cimetière de Notre-Dame : quant au plomb des tombeaux, il fut fondu.

§ II. — L'Église.

L'église *actuelle* a subi diverses transformations : on y trouve le style du XI[e], du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Nous n'avons pas de documents sur l'ancienne. Nous savons cependant que la nef est moins

(1) *Cartul. de Saint-Père*, t. I, p. 22 et 24.
(2) 1124 à 1130.
(3) 1130 à 1143.
(4) *Cartul. de Saint-Père*, t. I, p. LXXV et § 90.
(5) 1458.
(6) Roulliard, *Parthénie*, 2[e] partie, p. 170.
(7) *Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1093.

longue. Au lieu de 37 mètres 031 millim. de long sur 11 mètres 694 millim. de large, elle n'a plus que 15 mètres 592 mill.

La chapelle aux trois baies romanes, malgré les nervures à la voûte, est certainement antérieure à la restauration de l'église; à la clef de la voûte on remarque trois fleurs de lis sur champ. Nous avons lu sur une pierre de la crypte incrustée dans le pavage :

Ceste eglise de
St. Martin av Val
etant tombée
par vestvsté et cadvcité elle
fvt réedifiée
l'année 1650 (1), 51, *et*
52 *par les soins*
et le bon menage
d'vn prievr commen-
dataire (2) *qui movrvt*
le 12e *jor de mars* 1659.

—

Priez Diev po. lvy.

—

Le portail, à l'entrée de l'église, consiste en une baie plein cintre, flanquée de deux colonnes, l'une de marbre noir ou gris, l'autre de campan vert posées sur piédestaux et supportant un entablement d'ordre toscan.

§ III. — La crypte.

Sa forme est un parallélogramme terminé par une partie demi-circulaire ; le milieu présente comme une nef et deux ailes collatérales.

(1) Sur la façade de l'église on lit 1648.

Sur l'un des vitraux du chœur, 1651.
Sur l'ancienne cloche de l'église, 1654.

(2) L'abbé Le Feron. L'ancienne cloche (refondue en 1851) portait :

« Joannes-Baptista Le Feron, presbyter consiliarius et eleemosinarius regius « hujus cœnobii sancti Martini, prior commendatarius ejusdem a fundamentis « reparator. »

Sa longueur est de 12 mètres au sommet du cintre ; sa largeur de 9 mètres 40 centimètres.

Son étendue superficielle est de 104 mètres 30 centim. Ses voûtes sont pleins cintres ; du pavé à la voûte on compte 2 mètres 85 cent.

§ IV. — Son état actuel.

On compte huit colonnes isolées, huit engagées, six pilastres, dont deux d'angle décrivent trois nefs distinctes.

L'arc dominant les colonnes et les pilastres est à plein cintre : leurs chapiteaux présentent des sculptures diverses, mal ébauchées ; la base jusqu'à l'attique est noyée dans le pavage.

Le premier pilier à la descente de l'entrée, à droite, est à peu près le plus achevé ; il est de marbre noir veiné.

Le chapiteau est en marbre gris d'un travail qui ne s'accorde pas avec celui du pilier ; il paraît y avoir été placé après coup ; il a été jadis peint en rouge.

Le chapiteau est surmonté d'un double abaque en pierre ; la base de forme attique est de marbre blanc.

Parmi les colonnes engagées, il en est deux remarquables : l'une présente un chapiteau sculpté portant quatre colombes ; deux de ces oiseaux tiennent par le bec le même anneau ; le chapiteau d'une autre colonne représente de petits personnages, comme des guerriers, des soldats.

La crypte n'est *plus* éclairée ; huit baies apparentes ont été bouchées. Il y a cinq portes, dont trois sont murées.

§ V. — Son état ancien.

L'entrée principale était sur le côté gauche. La porte que nous reproduisons y donnait accès. L'un des membres des moulures, dont le cintre se compose, est orné d'une découpure en dent de scie ; la retombée de gauche repose sur une colonne avec chapiteau de marbre sculpté, mais mutilé, surmonté d'un abaque en pierre.

La retombée de droite est engagée dans la maçonnerie principale et repose sur un tailloir.

La crypte ouvrait sur un cloître, circulaire comme le chœur placé au-dessus ; le cloître était éclairé par quatre baies prenant leur jour sur le cimetière de Saint-Martin au Val.

En 1857 on découvrit deux corps inhumés dans ce cloître, les têtes tournées vers l'autel de l'église supérieure ; on pourrait supposer que des moines avaient fait pour leur usage de ce cloître une sorte de *Campo Santo*, qui nous rappelle ce funèbre musée destiné aux grands personnages de la république de Pise et dû au génie de Jean Pise.

§ VI. — Son état en 1776.

Il y avait alors dans la crypte un autel isolé ; six tombeaux vides, nombre égal aux six évêques, sur l'inhumation desquels il n'y a pas de doute (1).

§ VII.— Pierres tombales. — Inscriptions.

En l'absence des tombeaux, restent des pierres, des dalles ; nous en avons trouvé quatre portant des inscriptions par nous relevées. Parmi les noms inscrits nous trouvons ceux de Robert *Boëtte*, doyen de l'église de Chartres, mort en 1638, de Lubin *Gaultier* (en 1674), son serviteur, de l'abbé Le Féron, prieur de Saint-Martin, et d'un prêtre de Chartres nommé *Bézard*.

§ VIII. — Caractère architectural.

L'architecture ecclésiastique a subi plus d'une transformation ; on retrouve en elle le style latin, le style bysantin, le roman, le style ogival et celui de la renaissance.

La crypte de S. Martin au Val n'appartient pas très-certainement au style bysantin ; dans les constructions religieuses de cette époque, les cryptes sont rares.

Sa construction est romane, témoin la forme des arcades, le profil des moulures, le dessin des surfaces, la forme *fleurie* des chapiteaux, les bases de ses colonnes, le cintre des voûtes, la division des arcades et de la nef (2).

La peinture que nous avons remarquée sur l'une des colonnes placées à l'entrée de la descente, rappelle une décoration commune au moyen âge. Cette peinture est moins ancienne que la crypte.

(1) V. ci-dessus § I.

(2) Une colonne découverte dans le cloître qui entoure la crypte offre un chapiteau du même genre que certain chapiteau de la crypte.

La crypte de Saint-Martin appartient à la période romane primordiale (1).

L'entrée *murée* ressemble beaucoup à une porte de l'église de la Sainte-Trinité de Caen. (2) L'abaque, la colonne et le chapiteau paraissent avoir été rapportés après coup ; ils n'appartiennent pas au même ordre.

Un rapport plus intime nous semble exister entre deux chapiteaux de la crypte et un chapiteau de l'abbaye de Jouarre (3). La crypte de Jouarre est de l'époque mérovingienne; nous pourrions encore citer la crypte de Sainte-Marie à Saint-Bavon dans la Flandre orientale (4).

Une disposition testamentaire de M. de Reverdy impose aux hospices de Chartres, ses légataires, l'obligation de rétablir la chapelle de Saint-Martin au Val dans son état primitif; les travaux sont en voie d'exécution et nous promettent d'heureuses découvertes.

Il nous reste à donner la légende des deux planches qui accompagnent cette notice.

Planche 324.

AB. Ligne de la coupe. — C. Ancienne entrée. — D. Entrée actuelle. — E. Descente de l'église à la crypte pour les corps. — G. Archivolte de l'ancienne entrée. — H. Colonne recouvrant la retombée de l'archivolte. — I. Coupe de l'archivolte. — K. Divers chapiteaux.

Planche 325.

L. Chapiteaux de diverses colonnes. — 1. 2. 4. 5. Colonnes engagées. — 3. Colonne isolée.

Doublet de Boisthibault.

(1) V[e] au X[e] siècle.
(2) De Caumont, *Cours d'Ant. mon.*, t. IV, p. 156 et son atlas, pl. LII.
(3) Lenoir, 1[re] partie, p. 229, et 3[e] partie, p. 164, *Arch. mon.*
(4) *Rev. de l'art chrétien*, p. 448.

REMARQUES

SUR

LA FORMULE SUB ASCIA.

La *Revue archéologique* a publié plusieurs dissertations concernant la formule *sub ascia* (1), dont la véritable signification est loin d'être fixée d'une manière incontestable (2).

Il vient de me tomber sous la main une lettre manuscrite, portant la date de 1759, qui n'a jamais, que je sache, été publiée, et qui traite la question sous un point de vue tout à fait différent de ceux de ses devanciers, dont plusieurs furent membres de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette lettre, qui malheureusement ne porte pour signature que les initiales Fr. L..., fut rédigée à l'occasion d'une inscription sépulcrale, dont l'auteur donne la transcription. Elle offre beaucoup d'intérêt au point de vue philologique et philosophique. L'auteur y critique l'opinion, à ce sujet, de l'abbé Lebeuf, de Desfontaines, Ménétrier, Montfaucon, etc., qui font cependant autorité dans la science de l'antiquité et de ses monuments. J'ai pensé que l'insertion de cette lettre dans la *Revue* intéresserait quelques-uns de ses lecteurs : c'est ce qui me détermine à la publier.

VRIN-LUCAS,
Généalogiste de Châteaudun.

LETTRE SUR UNE INSCRIPTION SÉPULCRALE.

« Monsieur,

« Je prends la liberté de vous adresser une courte observation, au sujet d'une inscription sépulcrale, sur laquelle nos antiquaires ont beaucoup varié,

Sub ascia dedicavit, posuit, consecravit.

« Cette inscription se trouve sur une infinité de sépulcres anciens

(1) *Revue archéol.*, t. III, 57 ; IV, 46, 542 ; VIII, 207 ; X, 611 ; XI, 342.

(2) Il y a plus, non-seulement le sens de cette formule n'est pas encore fixé, mais un épigraphiste à qui j'en parlais dernièrement, me dit que c'est par erreur

des Gaules. Selon M. Lebeuf, *ascia* signifie un instrument de maçon que l'on mettoit entre les mains de tel, ou de telle, qui de cet instrument devoit frapper quelques coups sur le cercueil, pour marquer qu'ils agréoient l'emplacement de la sépulture.

« Suivant le R. P. Oudin, jésuite, *ascia* est un terme celtique qui signifioit en ce langage, *protection divine*.

« M. l'abbé des Fontaines dans ses observations sur les écrits modernes, tome XX, lettre 292, trouve cette opinion la moins vraisemblable. Il est surpris que Saumaise, les P. P. Ménétrier, de Montfaucon, dom Jacques Martin, M. Lebeuf, et plusieurs autres savans, méprisant le *sensus obvius*, ayent eu recours à tant d'explications différentes et extraordinaires. *Ascia*, selon lui, ne doit plus faire le supplice des antiquaires; ces mots, *sub ascia dedicavit*, ou *consecravit*, ou *posuit*, signifient que celui qui a fait ériger le tombeau en a fait la consécration la hache à la main. Il étoit *sub ascia*, comme un soldat *sub armis*. Il n'est pas nécessaire, ajoute M. l'abbé des Fontaines, qu'*ascia* signifie précisément une hache, il suffit de supposer que le consécrateur du monument, tenoit durant la cérémonie, un instrument de maçon, soit que ce fût une hâche, soit que ce fût quelqu'autre outil de maçonnerie. Mais ce sçavant a-t-il mieux rencontré que les habiles antiquaires, dont il plaint les tourmens ?

« Ascia, dans l'inscription sépulcrale dont il est question, n'est pas un mot latin, ni un terme celtique, mais un mot grec Σκια, qui en latin signifie *umbra* comme Σκιας veut dire *manes*, *umbræ defunctorum*. Si devant le mot Σκια, l'on met l'A, on trouve A'σκια, qui ayant la même force que la préposition latine *absque*, c'est-à-dire une signification privative; alors *Ascia* ou *absque umbra* est une même chose, et signifie encore les lieux de l'Inde, où il n'y a point d'ombres. *Loca umbris carentia*. Aussi les Grecs, par le mot A'σκιος, entendent nommer les peuples qui se trouvent directement sous le soleil et n'ont jamais d'ombre.

« Pline, dans son *Histoire naturelle*, rapporte qu'Onésicrite, phi-

si quelques savants prétendent que cette formule est représentée sur des monuments chrétiens, comme en offrent tant d'exemples les ouvrages de Bosio et d'Aringhi; quant à Boldetti, il n'en a cité qu'un seul exemple, page 373 de son savant ouvrage *Osservazioni sopra i cimiterii di Roma*; du reste, sans se prononcer, il rapporte le sentiment de dom Mabillon dans sa *Lettre* d'Eusèbe à Théophile :

Nihil aliud volebant veteres, quam ut ejus modi monumenta
Magis inviolata redderentur sub pœna Asiæ, seu Capitis....

losophe, qui accompagna Alexandre le Grand dans les guerres, a écrit des lieux de l'Inde, où il n'y avait jamais d'ombres, où l'on ne voyoit point le septentrion, constellation à sept étoiles, que les Grecs nomment *plaustrum*, chariot, et que ces lieux s'appeloient *Asciâ*, que là aussi on ne comptoit point les heures. *Onesecritus dux ejus* (*Alexandri*) *scripsit, quibus in locis Indiæ umbræ non sint. Septentrionem non conspici, et ea loca appellari Asciâ, nec horas dinumerari ibi.* Lib. II, cap. LXXIII. Après cette courte exposition du mot *Ascia*, il paroît plus naturel d'interpréter cette inscription :

Sub asciâ dedicavit; posuit, consecravit.

« Il.... l'a dédié, déposé ou consacré sous cette tombe à un jour éternel, où de même que les peuples qui habitent les lieux *Ascia*, il n'aura jamais d'ombres, où il ne verra point de nuit, désignée par le septentrion, constellation qui n'est visible que la nuit, et où il ne comptera plus les heures, parce que, un jour éternel, jour de l'éternité, n'a ni temps, ni heures, ni momens. »

« Pour l'instrument de maçonnerie empreint sur ces tombes, présentant la figure d'une hache, et qui probablement a donné occasion à la méprise des antiquaires, prenant le mot d'*Ascia* pour la hache empreinte, il semble que cet instrument empreint, ne peut être aucunement relatif à l'inscription, l'embarras des antiquaires pour l'y adopter n'en fait-il pas la preuve? Cet instrument, empreint de la sorte, ne paroît signifier autre chose que des armes, une devise de soldat, des armoiries, ou bien les jours de l'homme tranchés, qu'il ne combattra plus, mais jouira d'une paix éternelle, La hache chez les Romains, ainsi que les chez anciens Gaulois, étoit symbolique; empreinte différemment, présentoit différents attributs particuliers, comme on peut le voir dans les livres des antiquaires, qui sur ce point ne laissent rien à désirer.

« J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur, etc.

« Fr. L. »

Rouen, ce 20 mai 1759.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans sa séance du 8 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a reconstitué son bureau pour l'année 1858. M. Ph. Le Bas a été nommé président, et M. Wallon, vice-président. Dans sa séance du 22, la même Académie a nommé en qualité de correspondants M. de Carvallo, à Lisbonne et M. A. Dineaux à Valenciennes. La commission chargée de présenter une liste de trois candidats pour chacune des deux places vacantes de correspondants, avait proposé, pour la place de correspondant étranger, MM. *Max Müller*, *Ewald*, *Weil*, auxquels a été adjoint sur la demande d'un certain nombre de membres, M. *Hercolano de Carvallo*, vice-président de l'académie de Lisbonne, lequel a été élu. Pour la place de correspondant français, après avoir mentionné un certain nombre de savants qu'elle recommande aux suffrages de l'Académie, pour les prochaines vacances, entre autres, MM. *Boudard* de Béziers, et *Germain* de Montpellier, la commission a proposé la liste suivante : MM. *Obry* d'Amiens, *de Mortreuil* de Marseille, *Long* de Die, auxquels ont été adjoints MM. *Arthur Dineaux* et *Léon Fallue*. M. A. Dineaux a été élu.

— La bibliothèque de la ville de Paris vient d'acquérir un exemplaire de l'importante publication de MM. Ch. Lenormant et de Witte, intitulée : *Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité*. M. le préfet de la Seine, appréciant tout l'intérêt que peut offrir cet ouvrage pour les études littéraires et artistiques, puisqu'il offre le plus beau choix des peintures de vases grecs, reproduites avec la plus rigoureuse exactitude, n'a pas voulu que la bibliothèque de la capitale fût privée de ce livre et en a ordonné l'acquisition.

— Le gouvernement pontifical poursuit avec la plus louable sollicitude les travaux de restauration pour conserver au monde entier les précieux monuments qui couvrent le sol des États romains. Nous mentionnerons aujourd'hui la restauration des petites colonnes de travertin du Forum de Trajan attenant au mur d'enceinte. Au

Colisée on a raccordé, du côté du mont Célius, quelques parties de voûtes qui menaçaient de s'écrouler. On a consolidé, par des travaux de maçonnerie, la tour qui s'élève sur le pont de Numance, près de Rome. Près de la porte romaine de Torni, on a réparé l'antique pont d'Auguste sur la rivière noire. A Ravenne, on a continué de rétablir les incrustations de marbre africain des pilastres de Saint-Vital, et des mosaïques chrétiennes à fond d'or dans les églises de Saint-Apollinaire et Saint-Jean. A Ancône, on a restauré l'arc de Trajan et l'on a établi un escalier en pierre d'Istrie pour y monter. Des fonds ont été votés pour la restauration des anciens théâtres d'Urbisaglia et de Gubbio, et des temples antiques de Clitumnus et de la Concorde, à Spolète ; des anciens bains des eaux Albul, près Tivoli. A Saint-Onuphre, on a terminé le monument du Tasse, et l'on a agrandi et embelli la chapelle où il a été placé. Le gouvernement a en outre enrichi la musée du Vatican d'un grand nombre de médailles antiques grecques et romaines, et de monnaies des princes italiens des siècles du moyen âge.

— Les travaux de restauration de Saint-Martin au Val à peine commencés ont fait découvrir dans la chœur de l'église supérieure sous une couche épaisse de plâtre, l'architecture romane de cette partie de l'édifice. Les chapiteaux des colonnes ont été mutilés et cela en vertu d'un devis approuvé par les administrateurs des hospices de Chartres, et par les journaux d'Eure-et-Loire, en 1823 et 1824 ; en voici un extrait : « Préalablement au ravalement, les murs seront généralement hachés avec le marteau afin que le nouvel enduit fasse corps avec la maçonnerie, et toutes les saillies qui pourraient s'opposer à ce genre de décoration seront emportées avec la pioche. »

— Le journal de la Société archéologique de la Lorraine nous annonce dans l'un de ses derniers numéros la découverte faite au village de Bainville près Nancy, de plusieurs sépultures anciennes. On n'a reconnu aucune trace de cercueil autour des squelettes, qui proviennent d'individus d'une taille assez élevée ; mais on a trouvé différents objets qui avaient été enfouis avec eux. Ce sont des vases en terre rouge et noire, des fibules, des boucles de ceinturons en bronze et en fer, dont quelques-unes couvertes d'ornements en argent ; des débris de colliers en pâte colorée, des pointes de flèches, trois lames de couteaux, une petite monnaie impériale en bronze très-oxydée. L'orientation des corps dont les pieds étaient tournés

vers le levant, le peu de profondeur des fosses, et les divers objets qui ont été recueillis près des squelettes font présumer que c'était là un cimetière à l'usage des Francs.

— La question d'Alesia prend une activité nouvelle par suite des explorations dont le village d'Alaise et ses environs ont été l'objet dans ces derniers temps. Indépendamment de l'album qui se prépare chez l'éditeur Dodivers de Besançon, et dont nous avons déjà parlé dans notre livraison du mois de novembre dernier, M. J. Quicherat vient de publier un second mémoire (1) où il signale les nombreux monuments : vestiges de constructions, sépultures, traditions locales, dénominations de lieux, qui permettent encore à l'heure qu'il est de suivre dans toutes les circonstances la lutte des Gaulois et des Romains depuis le passage de la Saône jusqu'à la dernière bataille qui fit cesser la résistance d'Alesia. Nous reviendrons bientôt sur cet important travail. On nous annonce en outre que M. De la Croix, de Besançon, a trouvé récemment dans l'une des gorges qui bordent le massif d'Alaise les ferrements d'un chariot qui était certainement gaulois, car la dimension des cercles de roue s'adapte exactement aux ornières d'une voie gauloise creusées près de là dans le roc. Les clous sont d'ailleurs d'une forme tout à fait singulière. Il faut que l'attelage de cette voiture ait été tué, car parmi les objets déterrés figurent dix-huit fers de chevaux et de mulets.

(1) *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, in-8, L. Hachette, 1858.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par ERNEST FEYDEAU; planches et plans par M. ALFRED FEYDEAU. Ouvrage publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique. *Paris*, *Gide* et *Baudry*, 1857, grand in-4 (*Suite*. — INDOUS) (1).

L'auteur de cet ouvrage qui se recommande à la fois par l'intérêt du sujet, la variété des recherches, la nouveauté de quelques aperçus historiques et par la belle exécution du texte et des planches, poursuit l'accomplissement de son œuvre avec le zèle et l'ardeur que nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer en entretenant les lecteurs de la *Revue archéologique* de la première publication qui est relative aux anciens *Egyptiens*. En abordant les coutumes de l'*Inde antique*, M. Feydeau, fidèle à son plan primitif, jette d'abord un rapide coup d'œil sur l'histoire de cette célèbre contrée, fouille dans ses plus anciens souvenirs, et rencontre les Scythes aryens comme premiers envahisseurs; le mélange des deux familles constitue bientôt une seule nation gouvernée par des codes religieux et des pontifes : et ceci se passait entre le XVe et le XIVe siècle avant notre ère. Après cet arrangement, l'histoire de l'Inde marche, dans le livre de M. Feydeau, tout d'une haleine jusqu'aux temps modernes. Durant cet intervalle la nouvelle nation se forme, s'éduque, s'instruit et produit enfin des chefs-d'œuvre littéraires, des épopées de plus de cent mille vers que les doctes lettrés de nos jours, venus trente siècles plus tard, étudient et admirent à l'envi (2). Nous nous rangeons ici de l'avis des doctes indianistes, feu Lan-

(1) Le travail sur l'*Assyrie* est aussi publié. Il en sera rendu compte dans le prochain cahier de la *Revue archéologique*.

(2) Le *Ramayana* de Valmici est traduit en italien par M. G. Gorresio, et s'imprime à l'imprimerie Impériale de Paris, texte sanscrit et version en regard. Le neuvième volume a été récemment publié; M. Fauche en a aussi publié une traduction française (1854-1857); ce qui aurait pu dispenser M. Feydeau de dire qu'on ne connaît du *Ramayana* que quelques fragments, et de nommer *Gorezzio* le savant traducteur Gorresio, membre de l'Académie de Turin et correspondant de l'Institut de France.

glois, M. Gorresio et autres qui font au moins contemporains d'Homère et d'Hésiode (au Xe siècle), les auteurs du Ramayana et du Mahabarata. D'autres font aussi la réforme de Bouddha contemporaine des mêmes écrivains ; mais M. Feydeau l'abaisse au VI[e] siècle, sans faire attention qu'il abaisse d'autant les compositions littéraires indiennes où les effets de cette réforme se manifestent, ce qui s'accorde peu avec le sentiment le plus général sur les époques principales de la littérature indienne.

Par quelques incursions trop rapides sur d'autres littératures M. Feydeau s'est exposé à d'autres erreurs : *fixant* au XII[e] siècle, la rédaction du code de Manou, il n'est plus possible, comme il le dit par inadvertance, que Moïse qui écrivit trois siècles *plus tôt* ait connu ce code du législateur indien. En reconnaissant que les grands poëmes sanscrits datent du X[e] siècle avant l'ère chrétienne, il ne fallait pas ajouter qu'alors Sémiramis et Salomon n'étaient pas *nés :* Salomon régna dès l'année 1001 la dernière du XI[e] siècle, et Sémiramis, femme de Ninus et mère de Ninyas qui lui succéda, était née et avait fini de régner quelques siècles au moins *avant* le X[e] antérieur à l'ère chrétienne, à moins que M. Feydeau n'entende nommer l'Atossa, femme de Belochus III, et surnommée *Sémiramis*, qui vécut en effet sept siècles après Ninus, et que le Dante a aussi confondue avec la première Sémiramis ; mais il fallait ici une précise indication (1), le nom seul d'une reine Sémiramis s'appliquant généralement à la veuve de Ninus.

Dans le troisième paragraphe de ses considérations historiques et dans ceux qui le suivent, M. Feydeau s'occupe des plus anciennes productions de la littérature indienne, livres religieux et poëmes épiques, il en examine l'origine, en fait ressortir les mérites, en reproduit des traductions récentes et en tire des renseignements utiles au sujet principal de son grand ouvrage, *les Usages funèbres de l'Inde ancienne*. Ces renseignements sont nombreux et bien appropriés au but que l'auteur s'est proposé. L'Inde moderne, en effet, diffère sensiblement, en ces usages, de ceux de l'Inde des Védas, du code de Manou et des institutions analogues. Le Brahmanisme y domine toujours, mais chaque caste a des cérémonies particulières ; celle de Schiven enterre ses morts, celle de Vischnou les brûle ; mais pour toutes, les cérémonies sont pompeuses, excepté pour la dernière caste, celle des pauvres, qui ne pourrait en faire

(1) J'ai indiqué cette méprise du Dante et ses causes, *Revue archéologique*, XII[e] année, page 118 (article sur l'*Enfer* du Dante).

la dépense ; son bûcher est fait de bouse de vache séchée, et le corps plié sous une toile grossière est jeté dans le feu par deux parias.

En décrivant, d'après les textes anciens, les formules funéraires que ces textes prescrivent, M. Feydeau en recherche parfois l'esprit, et en cette matière les conjectures abondent : l'esprit des lois religieuses de l'antiquité ne peut en effet être révélé que par cette voie, quoique périlleuse par ses incertitudes. Il y a toutefois dans cet ensemble de textes antiques rapprochés par M. Feydeau, et dans leur examen approfondi, dans les conjectures mêmes auxquelles ces textes donnent lieu, un ensemble de traditions et de vues qui ne peut manquer d'intéresser vivement le lecteur, et l'auteur pourra même l'entraîner, lorsque séduit par le spectacle imposant de l'Inde partout prospère, magnifique d'art et de pensée, il la décrit jouissant au Xe siècle avant notre ère, de toutes les séductions, de tous les luxes de la civilisation.

Pour compléter les renseignements utiles sur son sujet spécial, M. Feydeau distingue soigneusement les usages de l'Inde brahmanique et ceux de l'Inde bouddhique ; il décrit les formules de la première et examine les rapports de cette forme de sépulture avec des sépultures analogues qui furent en usage chez d'autres peuples anciens.

Pour l'Inde de Bouddha, il tire aussi des livres de cette secte indienne, de très-curieuses notions sur ses usages funéraires ; il décrit ensuite ses *topes* ou tumulus les plus célèbres, avec tous les détails recueillis par les voyageurs modernes, et les divers petits meubles en terre, pierres ou métaux qu'on y a découverts. Les tombeaux de cet ordre sont bien plus nombreux que les constructions brahmaniques, la doctrine de Bouddha s'étant répandue dans l'Inde entière, ayant même pénétré, de l'île de Ceylan où elle prit naissance, jusque dans le septentrion de l'Europe où l'on en trouve encore le souvenir et des monuments. Des figures placées dans le texte de l'ouvrage font connaître les formes et les singularités de ces édifices funèbres, qui sont en général en forme de cônes à base circulaire, et entourés, parfois, de plusieurs rangs de piliers à chapiteaux.

Cette seconde partie de l'ouvrage de M. Feydeau est terminée par un résumé sur les mœurs et les coutumes de l'Inde ancienne, ses monuments, l'esprit de ses peuples, leurs mœurs, et leur caractère dont le trait principal est cette résignation, ajoute l'auteur, qui appartient en propre « à l'Indou, et qui date des premiers jours « de son histoire et de sa religion. Il y a 3500 ans, ajoute-t-il, que « les Védas, poétique vagissement d'un peuple de poëtes, ensei-

« gnaient et célébraient cette résignation douce, à peu près indif-
« férente aux maux, aux injustices, aux violences de la terre,
« parce qu'elle tient d'autant moins à la terre qu'elle croit plus
« énergiquement en Dieu. »

La Compagnie anglaise des Indes orientales pourrait bien s'apercevoir aujourd'hui que ces bons Indous commencent d'oublier les bénins préceptes des Védas.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

De la formation et de l'étude des langues, élements de linguistique et de philologie; par AD. BREULIER, Paris, 1857, brochure in 8. Durand, éditeur.

Nous saluons avec plaisir l'apparition de ce nouvel opuscule de M. Breulier, d'abord à cause de l'utilité et de la valeur de l'œuvre, et, en second lieu, parce que cette publication nous montre que l'auteur, malgré les exigences d'autres occupations absorbantes, n'a pas renoncé aux sciences archéologique et philologique, dans lesquelles il débutait en 1852, et dans cette *Revue* même, avec un éclat qui n'est point oublié. Cette fois M. Breulier indique une *méthode abréviative pour l'étude des langues* en général, et notamment pour celle des idiomes de la famille indo-européenne.

Pour arriver au but il est nécessaire, ainsi que le démontre l'auteur, de posséder les éléments d'une science encore trop peu répandue parmi nous, de la science philologique; et M. Breulier, avec une clarté parfaite, en établit, en quelques pages, les principes fondamentaux dans la première partie de son travail; puis, dans un second chapitre, il fait l'application de ces principes et de la méthode abréviative qu'il a exposée, à la langue française, afin de guider le lecteur dans les études analogues que celui-ci voudrait faire lui-même sur d'autres idiomes. Ce nouvel opuscule porte le cachet bien connu de l'auteur : charme et fermeté de style, concision et lucidité. Sans être linguiste on peut trouver de l'agrément à le lire, et les savants même y sauront trouver quelque profit.

V. LANGLOIS.

L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE.

ÉTUDES SUR LES BEAUX-ARTS DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS, PAR F. B. DE MERCEY. PARIS, A. BERTRAND, 1857, 3 VOL. IN-8.

Les destinées de l'art se rattachent dans tous les siècles à celles de l'humanité, et tout le monde sait aujourd'hui que les productions de la sculpture, de la peinture et de l'architecture résument avec autant de certitude l'histoire des nations que les traditions des temps accomplis. On voit en effet les systèmes architectoniques varier et se succéder à mesure que les civilisations se transforment; mais celles-ci ne commencent toujours et ne se terminent qu'avec la religion qui réunissait les familles dans une même croyance. C'est donc de la religion que l'art procède; aussi est-ce sous son inspiration qu'ont été édifiées les œuvres les plus splendides et les plus majestueuses enfantées par le génie de l'homme. L'archéologie a un rôle tout différent; c'est la science qui embrasse l'étude de l'antiquité tout entière; c'est l'application des connaissances historiques à l'explication des monuments. L'art est à l'archéologie, ce que le détail est à l'ensemble; l'un se contrôle avec le secours de l'autre. Dans l'ouvrage que nous allons étudier, on aura l'application de ce principe. L'auteur des *Etudes sur les beaux-arts* a si bien compris l'union qui existait entre l'art et l'archéologie, qu'il n'a pas cherché à les séparer dans son travail, et il est facile de voir, en parcourant le livre de M. de Mercey, que son intention a été d'envisager son sujet à ce double point de vue.

M. de Mercey n'a pas eu la prétention d'écrire une histoire de l'art, ainsi que son titre pourrait le faire supposer. Ce sont, comme il le dit lui-même, des morceaux écrits à différentes époques, traitant de questions artistiques et archéologiques, se rattachant à tous les temps et relatives à tous les peuples, questions qu'il a suffi de placer dans un ordre chronologique pour former un corps d'ouvrage, sinon complet, du moins à peu près logique.

Le seul énoncé des chapitres du premier volume nous prouve en effet que le sujet n'est qu'effleuré : l'art en Orient; — en Égypte;

— en Assyrie ; — en Babylonie ; — chez les Hébreux ; — les Grecs, — les Étrusques, — les Romains, — l'art chrétien des catacombes, — et l'art byzantin, forment dix chapitres, dont chacun pourrait être le texte de plusieurs volumes, si la question était traitée à fond.

Nous allons suivre maintenant l'auteur dans ses appréciations; et nous examinerons tout d'abord si, au point de vue où il s'est placé, il est juste de dire que, « si dans les trente dernières années, on a fait plus de progrès dans les sciences que dans les trente derniers siècles, les arts n'ont pas suivi cette rapide progression. » Nous reconnaissons sans aucun doute qu'il y a eu, surtout dans ces derniers temps, un progrès véritable dans les sciences ; mais est-il possible que dans l'espace d'un quart de siècle, on voie se grouper sur une même ligne des génies comme Archimède, Galilée, Newton, Descartes, Paracelse, Van-Helmont et tant d'autres, qui ne sont pas remplacés, et qu'on n'a point vus dépassés, quelles que soient d'ailleurs les illustrations modernes, dont les cris de la presse cherchent tous les jours à rehausser le mérite.

M. de Mercey attache selon nous, par suite de nos mœurs, de nos études et de notre climat, trop d'importance à la représentation de l'art par la peinture et la sculpture. Nous reconnaissons qu'en cela, il ne fait que suivre un préjugé général. Pour lui, une statue, un tableau, symbolisent les beaux-arts ; et naturellement il arrive à se demander si, avec des mœurs qui proscrivent le geste et le nu, on pourra jamais retrouver la beauté proprement dite et cette perfection idéale de la forme qui a placé si haut les grands artistes de l'antiquité. Le sentiment parfait de la forme, de la proportion, de l'équilibre, s'applique à tout dans les arts ; aussi bien à un vase, à un meuble, à une étoffe qu'à un corps vivant ; mais il trouve particulièrement dans l'architecture sa plus haute expression, sa plus subtile application, car ce n'est plus seulement la copie du corps humain qu'il s'agit de reproduire, mais c'est la proportion, la beauté, la variété même des lignes humaines qu'il faut, par intuition, faire passer dans l'art de construire. Les statues, les tableaux, ne sont qu'un menu détail d'un temple, d'un palais, d'une ville, et les grandes perspectives de Thèbes, de Memphis, de Babylone, de Ninive, d'Ekbatane, de Bagdad, du Kaire ou de Venise, prouvent bien plus en faveur de l'art et de la civilisation que la Vénus de Milo ou la Transfiguration de Raphaël. On ne peut pas dire assurément que les idées de l'Égypte et des grands empires de l'Asie centrale, aussi bien que celles du moyen âge oriental et occidental qui, proscrivant, soit le nu, soit même la représentation humaine, aient em-

pêché la civilisation de se développer à ces différentes époques; les beaux-arts y furent, on le sait, en pleine florescence, et arrivèrent à un degré de perfection qui depuis n'a jamais été atteint. Les artistes égyptiens, comme les artistes grecs, vécurent dans des conditions également heureuses pour étudier la beauté, pour diviniser la forme, mais ils n'appliquèrent pas de même le sentiment qu'ils en avaient. Leur religion leur montrait dans des types consacrés et emblématiques une autre beauté plus pure peut-être que la beauté copiée *dal vero*. Le paganisme des Grecs est bien plutôt la divinité humanisée que l'homme divinisé; et parce qu'il y eut en Grèce un Phidias et un Michel-Ange en Italie, est-ce à dire pour cela que l'art grec et italien atteignit, avant et après ces deux grands maîtres, le même degré de génie? Avant l'école de Phidias, la sculpture grecque fut toute asiatique et ne montre aucune supériorité sur celle de l'Égypte et de l'Assyrie. Après le grand siècle, arrive bientôt la décadence; on reconnaît que la main de l'homme a fait place à la mécanique; c'est le marbre pointé, numéroté, tourné, équarri par toutes sortes de moyens ingénieux, un procédé enfin, que plus tard Collas devait faire arriver aux dernières limites de la perfection.

L'Égypte, l'Assyrie n'ont envisagé la sculpture et la peinture qu'au point de vue du décor architectural; c'est là en effet le vrai rôle de ces deux branches de l'art qui doivent faire corps avec le monument, être de son style, et ne pas attirer le regard en dehors de l'ensemble. Voilà le principe véritable que toutes les grandes civilisations ont converti en axiome; et si l'architecture de la Renaissance n'a pas trouvé d'issue, c'est qu'elle n'a pas obéi à cette loi d'unité dans la variété.

Chez les Grecs, comme l'a très-bien fait remarquer M. de Mercey, la statuaire domine parce que la religion n'est que la divinisation de l'homme; chez les Orientaux, c'est au contraire l'architecture, parce que leur religion est toute symbolique. « A l'époque de la Renaissance, l'art, en échappant aux influences byzantines, latines ou gothiques, se modifia dans un sens plus humain, et, remontant à son point de départ chez les tribus européennes, chercha comme autrefois son idéal dans la perfection de la forme; les symboles furent abolis, le caractère hiératique des saints personnages se combina avec un nouvel élément qui s'altéra profondément, et à notre avis, dans un sens heureux, l'élément antique (lisez *grec*). Cet art nouveau, pratiqué par les Raphaël, les Corrége, les Michel-Ange, *sera, quoi qu'on en dise*, l'éternel honneur du génie humain. » Pourquoi M. de Mercey a-t-il cherché des contradicteurs, là où tout le monde est

d'un avis unanime. L'art des grands maîtres dont on vient de lire les noms n'est assurément pas contestable en tant que peinture; mais, nous le répétons, l'art à cette époque, comme dans toutes les civilisations, ne réside pas seulement dans la peinture et la statuaire; et il n'est pas plus possible de contester la supériorité de l'architecture byzantine et orientale du moyen âge sur celle de la Renaissance que la suprématie de la peinture de Raphaël sur celle des Byzantins. Et encore y a-t-il cette différence que le caractère hiératique de la peinture byzantine n'avait pas d'autres prétentions que celles du symbolisme et du décor, tandis que l'architecture de la Renaissance visait à atteindre le sublime. Quiconque a pu comparer, *de visu*, Sainte-Sophie de Constantinople à Saint-Pierre de Rome, les belles mosquées de la Perse et de l'Égypte, les merveilleuses cathédrales du moyen âge, en Espagne, en Allemagne et en France, aux temples de la Renaissance italienne ou de l'époque moderne, sera forcé de convenir que si la peinture fit un grand progrès au XV[e] siècle, le grand art, celui qui domine tous les autres par son imposante majesté et son incontestable utilité, subit au contraire un effrayant abaissement allant toujours en augmentant, et finissant par entraîner dans sa décadence les arts ses compagnons, qui, sans lui, ne sauraient vivre aisément. La peinture et la sculpture n'ont un solide appui que dans l'architecture. Chez les Indiens comme chez les Égyptiens, c'était un seul art que les trois réunis, et on peut dire qu'ils appartenaient à un même artiste; Michel-Ange, Raphaël et bien d'autres, n'étaient-ils pas aussi à la fois peintres, sculpteurs et architectes?

Le chapitre que M. de Mercey a consacré à l'origine et à la filiation des arts, soulève de trop hautes questions sur les races et leurs migrations pour être analysé dans notre cadre. L'Inde fut le berceau du genre humain. Si là, ont brillé tout d'abord les premières lueurs de la civilisation, ce n'est pas à dire cependant que ce pays ait été le berceau des arts. L'industrie y a bien certainement pris naissance, et c'est encore aujourd'hui un privilége du caractère de ces peuples, beaucoup plus industriels qu'artistes proprement dits, d'avoir su se maintenir à la hauteur du passé. L'art grandiose, l'art des monuments, des sculptures et des peintures de haut style, c'est à l'Égypte, c'est à cette race industrieuse et savante des descendants de Cham qu'il faut l'attribuer; race, comme le dit très-bien M. de Mercey, qu'il faut distinguer entre toutes, car chaque fois qu'elle fut conquise, elle sut toujours imposer au vainqueur sa puissante civilisation. M. de Mercey reconnaît la supériorité de

l'art égyptien sur l'art indien, mais il l'attribue au climat, plutôt qu'à l'expérience et aux instincts de la race. Il avance avec trop de certitude, pensons-nous, que l'art s'est développé simultanément en Égypte, en Assyrie, en Chine et dans l'Inde.

Dans le livre de M. de Mercey, l'Égypte forme un chapitre que l'auteur a consacré aux belles découvertes de M. Aug. Mariette en Égypte. Quelques lignes écrites par Jomard-bey, il y a quarante ans, en ont été le principe : « Près d'un plateau de la montagne Libyque, il doit y avoir de grandes fouilles à faire pour retrouver un temple de Sérapis. Il faudrait fouiller entre Sakkarah et la pyramide à degrés qui est au nord, et creuser assez profondément pour mettre les sphynx à découvert. » Dès qu'il en eut découvert un, M. Mariette suivit le chemin que les sphynx lui montraient. Séparés seulement les uns des autres par des intervalles de six mètres, il fut aisé dès lors d'arriver par cette avenue jusqu'au temple de Sérapis.

Après un intéressant historique des découvertes faites par M. Mariette, découvertes qui ont eu tant de retentissement en Europe, M. de Mercey passe à l'art assyrien. Le chapitre qu'il lui consacre contient la description des découvertes de M. Botta et de celles plus récentes des explorateurs français et anglais. Il cite une anecdote relative au colonel Rawlinson, qui ressemble à une véritable évocation des morts. Si, des détails qu'il nous donne de toutes les découvertes précieuses qui furent faites des objets d'art, des portes des villes, des sculptures, des peintures, des émaux, etc., M. de Mercey ne tire aucune conséquence archéologique, il met à même le lecteur de faire des comparaisons importantes, et il fait de très-justes rapprochements entre l'art assyrien et l'art grec. « Le lotus, dit-il, cet ornement caractéristique de l'ordre ionique, se montre fréquemment dans les édifices assyriens, mais les Égyptiens en ont aussi fait un grand usage; or, cet ornement typique a été introduit en Grèce avec l'ordre ionique. Perfectionné par le goût exquis de la nation, il a revêtu cette forme noble et délicate que nous lui voyons dans l'Erecthæum et dans d'autres monuments athéniens. » Ici, nous ne saurions partager cette opinion, et nous trouvons que les Grecs ont déformé le chapiteau-lotus ou ionique, bien loin de le perfectionner, et s'ils ont mis plus de finesse de touche dans leurs détails sculptés, ils ont enlevé ce caractère primordial, cette naïveté d'une inspiration directe de la nature. Comme tous les copistes, ils ont déformé l'original, parce qu'ils ne comprenaient plus ces décors grandioses et largement taillés des villes d'Egypte et d'Asie.

« Les Assyriens, poursuit M. de Mercey, renonçant aux habitudes

conventionnelles des Égyptiens, se rapprochent du naturalisme grec dans leurs bas-reliefs. C'est la réalité prise sur le fait, un peu idéalisée peut-être quant à la saillie des muscles, mais ne rappelant en aucune façon les attitudes symboliques des sculpteurs égyptiens. Le principe de l'art assyrien, comme celui de l'art grec, est dans l'imitation de la nature.» A cela, nous ferons une observation : Lorsqu'on ne connaît pas les races si diverses et si caractéristiques de l'Égypte, leurs usages et leurs costumes, lorsqu'on n'a pas suffisamment étudié l'art égyptien, on est porté à croire que cet art est tout conventionnel et ne s'est inspiré aucunement de la nature. Il n'y a pas d'art sans convention, mais nous n'en connaissons aucun, — surtout lorsqu'il s'agit d'architecture, puisque la peinture et la sculpture ne s'en détachent jamais, — qui soit plus fils de la nature que l'art égyptien : colonne, ornementation peinte ou sculptée, tout est l'imitation de la nature ; l'écriture même est composée d'animaux et de plantes si bien dessinés qu'on peut les placer dans un paysage, sans que l'on se doute de leur origine. Les types sont des portraits ; on reconnaît aisément le fils d'un roi à sa ressemblance avec son père ; telle race de telle autre. Et souvent, quelle grâce dans les groupes, quel naturel dans la pose ; où trouve-t-on dans les bas-reliefs grecs plus de vérité naïve ! Le grand art de l'Égypte et de l'Assyrie, dans leur symbolisme, a été de rester vrai, sans sortir de ce principe architectural : soumission des détails à l'ensemble. Ces peuples ont su passer, avec un art admirable, du vrai absolu au vrai de circonstance, en s'inspirant et recherchant toujours les lois naturelles de formation. Les Assyriens, auxquels M. de Mercey refuse la création du surnaturel dans leurs représentations sculptées, ont inventé au contraire toute cette nature fantastique, toute cette zoologie hybride d'un si merveilleux caractère, et où ont largement puisé l'art byzantin et le moyen âge. Griffons, salamandres, cocatrix, taureaux anthropocéphales et chevaux ailés, lions rampants et armés, léopards grimpants, affrontés, adossés, passants et regardants, combattants, sautants, calmes ou saillants, dragons fantastiques, sont un des types très-caractéristiques de cette architecture asiatique, et qui la différencie de l'architecture égyptienne. La statuaire assyrienne a laissé de trop rares échantillons pour qu'il soit possible de la comparer à celle des Grecs. Cependant, comme le fait remarquer avec beaucoup de justesse M. de Mercey, le petit lion de bronze du musée de Ninive, au Louvre, égale les plus beaux monuments grecs du même genre,

Les peintures en émail, sur briques, sont aussi remarquées par

M. de Mercey, qui les trouve avec raison d'un haut intérêt. Nous dirons cependant qu'il n'insiste pas suffisamment, qu'il n'en fait pas sentir le caractère vraiment original et tout spécial à la Perse qui, à toutes les époques, en a tiré un si grand parti architectural, riche décoration qui a complétement manqué à l'architecture hellénique.

M. de Mercey remarque ensuite la différence qui existe entre les monuments de Nimroud et ceux de Khorsabad, postérieurs de cinq cents ans, et combien cette décadence a continué de Khorsabad à Persépolis. Toutefois, si la variété, le piquant, l'intérêt des sujets et des sculptures est remplacé par ces longues et monotones processions royales, sans action, sans mouvement, sans naïveté, il y a en échange, dit-il, dans la construction persépolitaine, un progrès manifeste et une série ascendante; les matériaux employés sont plus riches, mieux taillés et mieux assemblés. Assurément, nous ne voulons pas nier l'importance des matériaux dans l'art de construire, mais M. de Mercey aurait dû voir que, d'un côté, il y avait absence totale de marbre et de pierre, et nécessité par conséquent de faire usage de briques, tandis que de l'autre se trouvaient sous la main les plus riches calcaires. Là, est toute l'explication de ce que notre auteur appelle un art architectural bien autrement complet.

« Il existe, dit M. de Mercey, en terminant son chapitre de l'art assyrien, une vaste lacune entre la construction inachevée de Babel et l'architecture des édifices de Nimroud et de Khorsabad. Cette lacune sera-t-elle remplie? » A cela nous répondrons par ce que dit l'auteur lui-même quelques lignes plus bas : que, dans les régions du centre de l'Asie, l'art est le même aujourd'hui qu'il y a quatre mille ans. Dès lors, il est probable que la différence, pendant cette lacune, fut bien moindre qu'entre Ninive et les belles mosquées construites à Tébriz par le sultan Husseïn.

Le chapitre de l'art babylonien ne nous montre rien de bien nouveau dans les recherches et les fouilles de l'expédition française en Babylonie, non par la faute des explorateurs, mais par celle du terrain. La nécessité de faire des fouilles à ciel ouvert, pour éviter l'écroulement de ce sol friable, de cette poussière de briques, rend les déblais si considérables qu'ils deviennent impossibles. Toutefois, le séjour prolongé de la mission sur l'emplacement de Babylone a permis de dresser une carte exacte de la ville et des environs, d'en étudier l'enceinte, de fixer la position des différents édifices de cette ville célèbre, tels que le Kasr, la tour de Babel, les portes et les jardins

de Sémiramis. Dans les premières fouilles sur l'emplacement du Kasr ou palais fortifié, on trouva des briques portant le nom de Nabuchodonosor, puis de nombreux morceaux de briques émaillées, couvertes de figures d'hommes, d'animaux, d'inscriptions dites cunéiformes, sur fond d'azur, exactement comme les inventions du moyen âge persan et de l'époque actuelle. Ces fragments, au dire de M. Fresnel, le chef de l'expédition, sont la preuve irrécusable de l'identité de Kasr et du palais de Nabuchodonosor, que décoraient, à ce que nous apprennent Ctésias et Diodore de Sicile, ces grandes mosaïques en briques émaillées représentant des sujets de chasse.

C'est par les nombreux passages des livres saints, que cite M. de Mercey, qu'on peut s'orienter dans cette ville de Babylone, dont l'emplacement seul existe, et rechercher son caractère artistique. Le prophète Isaïe et les autres écrivains juifs transportés à Babylone, au beau temps de sa splendeur, donnent bien l'idée des statues qui peuplaient les temples en si grand nombre; les arts et la statuaire des Babyloniens y sont décrits et appréciés dans un style presque archéologique. Ces simulacres peints et sculptés étaient une représentation si exacte de la figure de l'homme, dans toutes ses attitudes et dans tous ses aspects, qu'il n'y manquait que le mouvement et la parole. Certaines de ces représentations, en or ou en argent, en bois ou en pierre, étaient si frappantes de vérité, que, « les filles d'Israël, dit le prophète Ezéchiel, se laissent emporter à la concupiscence de leurs yeux, et conçoivent pour les Chaldéens, la plus folle passion. » Cette influence que Babylone exerçait, par les arts, sur tout l'Orient, est magnifiquement décrite dans ce passage de Jérémie : « Babylone est une coupe d'or dans la main du Seigneur, qui a enivré toute la terre. Toutes les nations ont bu de son vin et en ont été agitées. »

De tout cela ne semble-t-il pas résulter que la peinture, la sculpture, l'architecture et toutes les industries des hautes civilisations, étoffes, tapis, bijoux, étaient arrivées à un tel degré de splendeur, que jamais les civilisations grecque et romaine n'ont pu dépasser ce niveau général; et, de plus, en suivant les différentes transitions de l'art dans ces vastes contrées, on y trouve, comme dans l'Inde, une civilisation native et dépendante des mœurs et du climat, et qui ne s'efface pas comme celles que calquèrent les cités commerçantes, telles que Athènes, Rhodes, Corinthe, Tyr, Sidon, Carthage, Gênes ou Venise.

M. de Mercey, en passant à l'étude de l'art chez les Hébreux, observe, avec beaucoup de justesse, que le peuple qui nous a transmis

sur sa vie les renseignements écrits les plus exacts, — tandis que les livres des Assyriens et des Égyptiens nous font défaut, — par une singularité inexplicable, ne nous a laissé aucun fragment de sa statuaire, de sa peinture, de sa céramique, aucune pierre gravée, aucun monument enfin qui prouve un sentiment de l'art. M. de Mercey espère que, dans les explorations futures en Assyrie, on trouvera des bas-reliefs, qui ne peuvent manquer de nous donner des lumières sur les arts et l'architecture de la nation juive. Nous ne partageons pas cette opinion : Jérusalem et son temple de Salomon, voilà où l'art hébraïque aurait dû se révéler, et dans le chapitre où notre auteur a réuni tout ce que les historiens sacrés et profanes nous disent du temple de Salomon, les archéologues y reconnaîtront aisément la décoration et le style assyriens. D'ailleurs, les architectes, les ouvriers et les matériaux ne venaient-ils pas de Tyr et des villes asiatiques?

Quittant l'Orient proprement dit, M. de Mercey arrive à la Grèce. L'auteur donne, d'après Josèphe, la filiation des races dont l'amalgame a composé les Hellènes; puis il passe à la religion grecque, qu'il déclare la plus complète et la plus ingénieuse des mythologies. En effet, elle est pour nous la plus complète, parce qu'elle est jusqu'à présent la plus connue; mais qui nous dit que dans l'Asie, dans l'Inde et en Égypte, les découvertes futures ne la laisseront pas de beaucoup en arrière? Déjà les monuments de bronze, tout récemment exhumés des sables de Memphis par M. Mariette, viennent de nous révéler une série infinie de divinités de tout genre, dont les noms et les attributs nous sont encore inconnus.

M. de Mercey insiste sur la cause principale qui affranchit la Grèce de l'influence asiatique, et lui donna ce goût pour la statuaire qui la distingua avec honneur parmi les autres nations, goût que les Orientaux n'ont jamais partagé complétement. Cette cause, c'est le gymnase qu'ils ne connurent que très-imparfaitement. En effet, cette institution, en Orient, n'avait pas le caractère tout martial du gymnase grec, qui était à la fois une institution politique et artistique. Les athlètes étaient nus et s'exerçaient en plein air. Le corps, rendu plus souple, acquérait les proportions les plus belles. Dans les grandes fêtes religieuses ou autres, la musique et la danse se joignaient à la gymnastique, pour exciter le sentiment du beau. Les vierges et les jeunes gens les plus distingués par leurs formes y figuraient à l'envi, et offraient aux yeux charmés les modèles accomplis de la beauté humaine. On s'explique la supériorité des artistes qui avaient sans cesse sous les yeux ces formes nues si puissantes et si parfaites.

L'auteur aurait dû ajouter aussi que ces formes nues firent plus que charmer les yeux, elles charmèrent aussi les sens et furent, par cela même, une prompte cause de ruine et de décadence par les désordres qu'elles engendrèrent. Les Assyriens aussi, avaient commencé cette statuaire nue, que les livres saints maudissent et flagellent avec tant d'énergie, présidant à la corruption des âmes par des représentations qui excitent les passions. Voilà pourquoi l'art oriental, l'art du moyen âge, la philosophie nouvelle, en un mot, a repoussé avec tant d'énergie la représentation humaine et la nudité que les artistes auraient été alors tout aussi capables de reproduire. Mais les lois religieuses qui, dans ces contrées, sont en même temps des lois politiques, ont défendu ces représentations avec la conviction de l'expérience, et dont nous ne saurions comprendre l'importance dans nos climats du nord.

A chaque instant, M. de Mercey découvre dans l'art grec l'influence égyptienne, phénicienne ou asiatique; tantôt c'est un statuaire qui va étudier l'art de la fonte en Égypte; tantôt c'est le temple d'Éphèse ou d'autres monuments des villes d'Asie, qui offrent une pompe architecturale et une fantaisie dans toutes les branches de l'art, où se reconnaît l'Orient. L'Ionie n'est-elle pas la contrée qui a inspiré la plus belle poésie, et si les mots étaient grecs, l'image et la pensée étaient bien orientales.

On consultera avec intérêt les détails que donne M. de Mercey sur les *dialectes* de l'art grec, dans les îles et les colonies de l'Asie, de la Sicile et de l'Italie, ainsi que sur les causes qui ont amené sa décadence.

Dans ses remarques sur l'art étrusque, autrement dit l'art des colonies grecques de l'Étrurie, l'auteur dit que ce qui le distingue, c'est d'avoir toujours conservé sa rudesse primitive et son caractère archaïque, ne dépassant jamais cet art grec asiatique du moyen âge hellénique, qui a précédé le grand siècle de Périclès et d'Alexandre.

M. de Mercey, après avoir constaté de nombreuses analogies entre l'art étrusque et l'art ninivite, doute qu'il y ait eu imitation; il suppose au contraire que le hasard est la seule cause de ces ressemblances, et il ajoute que les sculpteurs étrusques ont su donner à leurs personnages une variété d'attitudes et une science qui ne se rencontre jamais chez les statuaires orientaux. Ici, nous nous permettrons une observation : la science, selon nous, n'a pas joué un très-grand rôle chez les Étrusques, et si les poses sont plus tourmentées, plus moyen âge, elles ont bien moins d'élévation, de dignité et de sentiment du décor. Toutes les sculptures d'un monument,

statues, bas-reliefs ou autres, doivent être soumises à l'architecture de ce monument, faire corps avec lui, le décorer sans faire bande à part; n'oublions pas ce principe. Rome doit ses premiers monuments, ses murailles et ses égouts à des artistes étrusques; mais cet art des fortifications et des souterrains leur était transmis par les Phéniciens qui l'imitaient des Assyriens, dont les découvertes nouvelles nous montrent leurs grands et habiles travaux en ce genre. Les Étrusques ont excellé dans les bas-reliefs en terre cuite, dans la représentation des animaux et aussi dans l'art de travailler l'argile; c'est là aussi la supériorité des Assyriens sur les Grecs. L'emploi de la terre cuite, chez eux, explique leur habileté à la manier, leur science pour peindre en émail, science qui est toujours restée jusqu'à présent un des caractères de l'art persan. M. de Mercey admire la pureté du dessin, l'habileté surprenante avec laquelle le stylet a dessiné la composition. Dans la céramique, la difficulté n'est pas là. Au moyen d'estampages, de calques, de découpures et de dessins au tampon, on arrive très-facilement à ce résultat; l'habitude seule suffit. De ce qu'on appliquerait sur un vase une lithographie d'Horace Vernet, s'ensuivrait-il que ce vase soit un chef-d'œuvre, si on le retrouvait dans la suite des siècles? Dans les plus anciens de ces vases, M. de Mercey reconnaît l'influence assyrienne et égyptienne; et, comme il le dit très-bien, les fils de Danaüs et de Cécrops durent se souvenir longtemps de l'Égypte. Toutes les fois qu'on approfondit l'art, il faut toujours remonter à ces puissantes et longues civilisations pour trouver la greffe des civilisations grecque, étrusque et romaine. L'auteur remarque, dans les scènes de combat, que les guerriers sont couverts de pied en cap d'armures qui ressemblent singulièrement à celles de nos chevaliers du XII[e] siècle; casques à pointe, brassards, cuissards, armoiries, comme en avaient nos pères. M. de Mercey aurait dû y reconnaître plutôt les armures des Parthes et des Perses, ces hommes bardés de fer qui furent, au dire de Procope, une si grande cause d'effroi pour les Grecs qui les virent pour la première fois.

A l'art étrusque, succède l'art romain, sans une très-brusque transition; car ce fut par l'Étrurie, plus encore par les provinces de la Grande-Grèce, que les Romains furent initiés aux arts grecs. Pendant leurs guerres, ils laissèrent de côté les arts et chargèrent les artistes étrusques du soin de s'en occuper. Ce qui différencie plus tard l'art romain de l'art gréco-étrusque, dit M. de Mercey, c'est l'emploi général de l'ordre corinthien, puis enfin l'arc et la voûte adoptés sous Dioclétien. Cette remarque est fort juste, mais nous

reprocherons à l'auteur de passer trop rapidement sur cette importante modification de la voûte, sans en chercher l'origine. M. de Mercey considère le temple du Soleil et les autres édifices de Palmyre comme le spécimen le plus curieux et le plus complet de l'art romain au IIIe siècle de notre ère; c'est assurément le plus curieux en raison de ses dissemblances avec l'art romain et à cause de l'influence tout orientale qui se montre dans l'ornementation et le galbe des colonnes.

Le chapitre de l'art byzantin qui termine le premier volume est fort abrégé, et les origines que lui donne l'auteur peuvent être le sujet de graves contestations. La coupole du Panthéon, peut-être même, dit-il, les voûtes des tombeaux étrusques des Horaces, ont été l'origine des dômes byzantins. Il faudrait entrer dans de trop longs détails pour discuter cette opinion.

Le deuxième chapitre de l'ouvrage de M. de Mercey a beaucoup moins d'importance que le premier, et c'est plutôt un compte rendu, une appréciation des beaux-arts en Europe, qu'une histoire de la marche de l'art dans tout le monde. M. de Mercey croit trop, avec la plupart des savants qui n'envisagent en toute chose que l'Europe, *à la nuit profonde*, qui durant deux siècles, de l'an 900 à 1100, couvrit le monde. Il faudrait dire seulement l'Europe, et encore devrait-on en excepter l'Espagne, qui, avec l'Asie et l'Afrique, était arrivée à cet état de civilisation, de splendeur et de gloire, dont les reflets illuminèrent l'Europe, l'éclairèrent au XIe siècle, et amenèrent les brillantes époques de notre moyen âge et de la Renaissance.

M. de Mercey a consacré les chapitres suivants à la Renaissance italienne, aux arts en Piémont, à la peinture en Allemagne, dans les Flandres et en Hollande. On trouve dans ces études sur la peinture, une grande finesse d'observation, l'habitude d'un œil et d'une main exercés, et surtout l'examen sérieux de l'œuvre, non d'après une gravure ou une copie, mais sur les originaux eux-mêmes.

M. de Mercey avance dans son quatrième chapitre, sur l'Allemagne, que les œuvres en sculpture, peinture, mosaïque qui pourraient rattacher l'art antique à l'art moderne, sont en trop petit nombre pour qu'on en suive le passage; mais, ajoute-t-il, il existe des monuments d'un ordre moins relevé qui remplissent cette lacune, ce sont les peintures de manuscrits. Nous croyons que l'auteur, en affirmant ce fait, n'a pas songé que, nulle part, les monuments byzantins, les sculptures, les mosaïques, les bijoux, les trésors des rois et des églises, les camées, les médailles, les collections princières, ne sont

plus nombreux et plus riches qu'en ce temps. Quant aux manuscrits, leur étude jette, comme l'a dit M. de Mercey, des lumières vives et inattendues sur l'histoire de l'art du moyen âge, dans les contrées germaniques; elle nous conduit sans lacune, des époques mérovingienne et carlovingienne jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. « Les manuscrits francs de l'époque carlovingienne égalent par leur perfection les plus beaux manuscrits byzantins. » Tout cela est vrai, mais ce qui est très-douteux, c'est le mérite que leur attribue M. de Mercey, de n'être ni un calque, ni une copie des manuscrits byzantins, et d'être un produit original de cette renaissance du IX[e] siècle, provoquée par Charlemagne. Si l'auteur avait eu le temps de visiter l'Orient et d'étudier le style oriental, son ornementation, ses couleurs, il n'aurait certainement pas émis cette opinion d'*originalité franque*. Il connaît les rapports de Charlemagne avec l'Orient, les artistes, les architectes, les peintres, les émailleurs, les calligraphes et les ouvriers qu'il faisait venir de ces contrées et qu'on lui envoyait en présent, afin d'imiter, de copier le plus possible, le luxe, l'étiquette, la pompe et les arts pratiqués dans les cours d'Orient. Il ne faut donc pas se faire illusion; il n'y a là en aucune façon un art national, et nous n'en voulons pas d'autre preuve que l'examen des manuscrits qui viennent de suite après cette renaissance, et qui non-seulement ont complétement changé de style, mais attestent une ignorance complète de l'ornementation, de la couleur et de l'agencement calligraphiqne. Les artistes arabes de la cour avaient disparu, emportant leurs traditions, et il ne resta plus que de pauvres moines patients, ayant à peine retenu les modèles qu'ils avaient vus dans leurs pèlerinages de terre sainte, mais ignorant les procédés habiles des artistes de l'Orient.

D'autres chapitres sur l'art moderne en Allemagne et sur la galerie du maréchal Soult pour l'art espagnol, donnent une notion très-exacte des peintres et de la peinture de ces deux écoles. M. de Mercey observe, avec beaucoup de justesse, que la tradition, en Espagne, ne remonte pas, comme en Italie, aux peintures des catacombes et des mosaïques, puisqu'elle se trouve interrompue à partir du VII[e] siècle, par suite de l'invasion des Sarrasins. Nous ne nous arrêterons pas sur le chapitre des arts en Angleterre et en Écosse, non plus que sur le dernier chapitre intitulé : *Coup d'œil sur l'école française contemporaine;* car ici le rôle de l'archéologie cesse complétement; disons seulement qu'on reconnaît bien, à la plume qui a présidé à sa rédaction, l'habitude d'un habile pinceau.

En relisant cet article, nous nous apercevons qu'il contient beaucoup de critiques, et cependant, en étudiant le livre de M. de Mercey, il était résulté pour nous que c'était un de ces rares ouvrages dont le mérite est incontestable. Au surplus, le livre de M. de Mercey aurait-il gagné à être loué par nous? Assurément non. L'auteur est dans une position trop élevée et il a donné assez de preuves de sa profonde érudition pour avoir besoin de notre éloge, aussi les observations que nous avons pris la liberté de lui soumettre, ne sont point de nature à diminuer en quoi que ce soit l'immense valeur de son livre.

VICTOR LANGLOIS.

INSCRIPTION ÉTRUSQUE

DE SAN-MANNO, PRÈS PÉROUSE.

La *Civiltà cattolica* vient de publier un petit mémoire du P. C. Tarquini, professeur au Collége romain, qui peut ouvrir de nouvelles voies aux études étrusques en jetant enfin du jour sur la langue ancienne de l'Étrurie. On sait que les plus habiles épigraphistes n'ont pas encore tiré grand'chose des monuments écrits par les peuples de cette contrée célèbre ; et le P. Tarquini attribue cet insuccès à la fausse route tracée par les antiquaires qui ont prétendu chercher la clef de l'idiome étrusque dans les langues grecque et latine. Pour lui, frappé de l'aspect sémitique que présentent bien des noms propres dans l'ancienne Toscane, il se sert de l'hébreu pour interpréter la fameuse inscription de San-Manno (près Pérouse); et quoiqu'il estime l'étrusque plus voisin de l'araméen que de la langue hébraïque, il emploie cette dernière comme plus généralement connue. Nous écartons les considérations historiques et littéraires qui ont précédé ou accompagné ce premier essai : le résultat réduit à sa plus simple expression semblait devoir intéresser les philologues et les monumentalistes ; il s'agissait surtout de ne pas laisser passer inaperçue cette tentative hardie qui débute d'une façon pour le moins très-plausible.

Rappelons d'abord à ceux qui seraient trop neufs en ces matières, certains faits de linguistique dont il faut nécessairement tenir compte dans une pareille question. Outre le caractère accessoire et variable des *sons* (voyelles) dans les idiomes sémitiques, il faut se rappeler que les *articulations* (consonnes) B, D et la voyelle O n'ont point de signe dans l'alphabet de l'Étrurie; en sorte que P, T, U en tiennent la place. Quant à la permutation entre T et S, ce n'est pas une singularité propre aux langues des Sémites.

Voici le texte de San-Manno, avec sa version hébraïque placée en regard. Ceux qui ne sont pas familiarisés par leurs études avec les caractères étrangers pourront être frappés de l'analogie des textes par la simple lecture de leur transcription en lettres latines. Nous avons voulu conserver les versions latines et italienne données par

le P. Tarquini lui-même; une traduction française semblait peu nécessaire, nous pouvons laisser la parole au docte professeur du Collége romain dans ce simple extrait.

TEXTE ETRUSQUE.	VERSION HÉBRAÏQUE.
IOVƧ ИƎBƎƆ	כהן שומי
MƎVO VIOИIB	חנמיו מען
ƎꟼVAO ƎƎ†Ǝ MИIAƧ	שחין אשי תור
ƎJƆ M ƎИ †VAJ	להום נאה ש כלה
Iꟼ Ƨ ƎꟼAƆ	כהה ש (שקלים) רי
JAIOꟼAJ MƎJVA	עלי לרתיל
IMAꟼVO VƆƎꟼꟼ	ברכה דורש
ƎJƧI JAIOꟼAJ	לרתיל יסלה
JA ИA†Ƨ ƎƆ	כ שומן על
IMA ꟼAИ ƎJ Ɔ	כ עלה גור אש
И †VAJ VИA8 OƎ	עד פנה להום נאה
AJI MVƆƎꟼJ	בוהך יב
AV ‡ꟼVИ	מרוץ הוא
ИIƎMVꟼ VꟼƎ Ɔ	כ ארז רומים
Iꟼ‡ ƆƎB	הגה צר
VJ Ɔ ꟼVИV†	תנור כ לא
VJƎ‡ AƎI†	טבח צלוי
ꟼ(ƎƎI† ƎƆ ƧV) ꟼ	ראש כ דבר
MAꟼA	א פ ם

LECTURE ETRUSQUE.

Cehen Suti
Chintiu tues
Sains et te taure
Laut ne se cale
Care S. (*secalin*) RI.
Aules Lartial
Precu turasi

Làrtial isle
Ce sutan al
Cale nar àsi

Et panu làut-ne
Purécus ipa
Muruts uà
Ceru Rumèin

Hece tsari
Tunur ce lu
Tive tselù
Rus ce tiver

Apas

LECTURE HÉBRAÏQUE.

Cohen Soti
Chintiu toen
Sein issi (aram. *itti*) *tor*
Lahut naa se cala
Cara S. (*secalim*) RI.
Eli Lartial
Beraca (aram. *broco*) *dores.*

Lartial isle
Ce soten al
Cola nur es

Ad pane lahut naa
Borec iab
Merots u
Caru Rumim

Haga tsar
Tannur ce lo
Tiva tsaluj
Ros ce diver

Epes

VERSION LITTÉRALE LATINE.

Sacerdos suti
Quintium immolavit
calore igniti Tauri
combustum rite;
qui consumptus est :
emit pondo (*æris*) *CCX*
Aulus Lartia natus
favorem implorans.

Lartia natus
illudebat,
sic insectatus supra,
quemadmodum
holocaustum
flammae ignis.

Ad faciem
combusti rite
imprecatus clamavit :
Persentisce ipse!
Sicut Romani!

Murmuravit adversarius :
Fornax
sic non dilaniat
assatum caput,
quemadmodum verbum.

Finis.

VERSION ITALIENNE.

Il Sacerdote di Suti
immolò Quinzio
all' ardore del Toro infocato,
bruciandolo secondo il rito ;
il quale ne fu consunto :
comperollo per assi CCX
Aulo di Larzia,
implorando protezione.

Di Larzia il nato
Scherno ne fea
Soprastraziandolo,
Come l' ardente,
Vampa del fuoco,
Che lo struggea.

A lui, che ardeva
Tra pene immani
Grida imprecando :
Sta qui penando
Così i Romani!

Mugghiò il nemico
Codesto inferno
Non così crucia
Quest' arso capo
Come lo scherno.

Fine.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE ÉPIGRAPHIQUE

DANS LES PYRÉNÉES.

....Les deux bornes milliaires qui nous ont conservé les deux inscriptions que nous réunissons ici ont été découvertes toutes les deux (1) sur la voie bien connue qui conduisait de *Tolosa* à *Lugdunum Convenarum* et de là à Dax (*Aquæ terebellicæ*) en longeant le pied de la chaîne des Pyrénées (2). La première des deux, la seule dont nous nous occupions pour le moment, était enfoncée dans le sol à très-peu de distance du pont tout récent de Labroquère, sur la Garonne, que paraissent avoir précédé plusieurs générations de ponts antiques. Elle a été publiée pour la première fois, dès l'année 1814, par M. Dumège (3), mais sur une copie tellement inexacte que le savant archéologue n'en avait pu tirer, en les devinant en partie, que les noms des trois princes dont elle indique le règne ; le texte inintelligible qu'il en a donné (p. 115 ; pl. 5) ne lui permettant pas même d'en essayer une traduction comme il le fait d'ordinaire (4). M. de Fiancette d'Agos qui s'occupe avec un zèle louable des antiquités religieuses de l'ancien diocèse de Comminges, et qui en a publié, il y a quelques années (5), une copie plus attentive et plus fidèle

(1) Ces deux monuments sont aujourd'hui à Saint-Bertrand de Comminges, dans le jardin de M. Victor Cazes dont la collection épigraphique est connue de tous les archéologues méridionaux.

(2) Voy. L'*Itinerarium provinciarum Antonini Augusti...*, édit. de M. Léon Renier, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, ann. 1850. « Item ab aquis terebellicis Tolosam. » P. 218.

(3) *Monuments religieux des Volces tectosages, etc.* Toulouse, 1814, p. 115.

(4) Nous reproduisons textuellement la lecture donnée par M. Dumège.

IMPCAESMV || HPPoPIoIEIO || AVGCoSPPE || NVIVIPHILIPPo || NOBILISSIMO || CAESPRINC || IVVENTIIEo || CIIIAESSEVER || AVGNARVV || NEICASIRO || CCMR (Monuments religieux des Volces Tectosages. Toulouse, 1814, p. 115 et pl. V).

(5) *Vie et miracles de saint Bertrand*, par M. de Fiancette d'Agos, page 37 ; Saint-Gaudens, 1854.

incontestablement que celle de 1814, soit par la disposition des lignes, soit pour la reproduction des noms propres qu'il a donnés le premier d'une manière exacte, à une erreur de détail près (1), déclarait à son tour qu'il n'y avait pas autre chose à tirer de ce texte indéchiffrable. Nous ne dirons rien d'une dernière édition publiée tout récemment par un épigraphiste du département du Gers (2), et où le *titulus* impérial des deux Philippe, aussi inintelligible que chez les éditeurs précédents, prend bizarrement la tournure et les formes sentimentales d'une inscription tumulaire (3).

La difficulté très-réelle de la lecture de ce texte, intéressant à plus d'un égard, gisait beaucoup moins, quoi qu'on en ait dit, dans l'altération du monument lui-même qui n'est oblitéré dans aucune de ses parties essentielles que dans les formes particulières et les bizarreries de l'écriture que l'on voit poindre et se révéler par degrés, à partir de la fin du IIe siècle, sur d'autres monuments épigraphiques de la région centrale des Pyrénées, mais qui atteignent ici leur développement ou leur barbarie complète. Ces procédés ou ces bizarreries épigraphiques, qui ne sont point sans intérêt pour l'étude de notre épigraphie locale et pour l'intelligence de ses monuments, consistent particulièrement dans la suppression habituelle de la traverse intérieure de l'A (NA pour NA : AVG pour AVG); dans la confusion fréquente des N et des M (INP pour IMP : NOBILISSINO pour NOBILISSIMO) et dans l'assimilation plus étrange encore (moins quelques inégalités de hauteur ou d'épaisseur dans les hastes) de trois lettres fort distinctes jusqu'alors des I, des L et des T, dont les traverses graduellement réduites depuis un demi-siècle achèvent ici de disparaître tout à fait. C'est l'intelligence de ces bizarreries ou de ces altérations d'un art en décadence qui nous a donné la clef et le sens de cette longue inscription dont il ne reste plus, grâce à elle,

(1) VIVI pour N (M) IVI (L).

(2) M. Cénac-Moncaut, voy. *Arch. et hist. dans l'ancien comté de Comminges*, Tarbes, Paris, 1856, p. 32, n° 1.

(3) Voici la lecture de M. Cénac-Moncaut, suivie de l'étrange traduction qu'il a donnée du texte lui-même :

IMPCAESMI:::::PHI || LIPPoPR::NC::P::::: || AVGVSTOP.PLI || DIVI::PHILIPPO || NOBILISSIMO || CAESPRINCI || IVVENI:::ET OTA || CILIAESEVERAE || AVG:::ARI::MAE || ::VLCISSIMAE(C) || C-C.MP. — A l'empereur César M. Philippe, prince très-pieux || auguste père du peuple. Au divin Philippe très-noble Cæsar || prince jeune et à Ota Cilia, Sévère Augusta, || très-chère et très-douce || deux cent mille pas. (*Voyage archéol. et hist. dans l'ancien comté de Comminges*. Tarbes, Paris, 1856, p. 32, note 1).

un mot et même une lettre inintelligible et qui reprendra dans les recueils épigraphiques où elle ne figurait que pour mémoire, la place honorable à laquelle elle a droit.

IMPCAESMIVLPHI
LIPPoPIoFELICI
AVGCoSPPET
MIVLPHILIPPO
NOBILISSIMO
CAESPRINCIPI
IVVENTIIETOTA
CILIAESEVERAE
AVGMATRIVNAVG
NETCASTRoR
CCMP (1).

imp[eratori] caes[ari] M*[arco] Ju[lio] Philippo pio, felici, aug[usto], co[n]s[uli], p[atri] p[atriæ] et* M*[arco] Ju[lio] Philippo, nobilissimo caes[ari], principi juventii et Otaciliæ Severæ, aug[ustæ], matr[i] jun[ioris] aug[usti] n[ostri] et castror[um] : ducenta m[illia] p[assuum].*

Le premier consulat de l'empereur Philippe, indiqué fort nettement ici par les mots AVG. COS. P. P, nous donne la date précise de ce monument qui ne peut appartenir qu'à l'année 245, où l'empereur était consul pour la première fois avec Junius Titianus, ou à l'année suivante puisque le second consulat de l'empereur date, selon les fastes, de l'année 247. — Le jeune Philippe, qui ne reçut qu'en 247 le titre d'Auguste, quoique notre inscription lui applique dès lors le titre vague de *junior augustus noster*, y est naturellement désigné sous ceux de *nobilissimus caesar* et de *princeps juventii* (*barbarè* pour *juventutis*) qui ne se donnaient jamais aux empereurs régnants. — Quant à Marcia Otacilia Severa, sa mère, je la trouve qualifiée de la même manière (MATAVGN=ET CASTRORVN *sic*)

(1) Il eût fallu un dessin ou une photographie pour reproduire exactement les bizarreries d'écriture que présente ce texte, les M écrites alternativement sous la forme de l'M et sous celle de l'N, les T et les L représentées comme les I par des barres massives et inégales, etc. Réduits ici aux caractères imprimés, nous avons dû nous borner à traduire chacune de ces anomalies épigraphiques par la lettre normale dont elle n'est que l'altération.

sur une pierre milliaire du Danube (Bude), publiée par Sestini (1), et qui offre avec la nôtre plus d'un point de ressemblance. Ce titre de *mater castrorum*, que prennent fréquemment les impératrices du III[e] siècle, paraît remonter comme point de départ non-seulement à Julia Domna, épouse de Septime Sévère, qui le prend habituellement sur ses monnaies (2), mais même à Faustine jeune, femme de Marc Aurèle, qui l'avait obtenu, nous assurent les historiens contemporains (Dion. lib. LXXI, § 10, Jul. Capitolin. cap. XXVI), à la suite de la guerre contre les Quades où elle avait passé un été dans le camp de l'empereur (*secum in aestivis habuerat ut matrem castrorum appellaret*. Jul. Capitolin., cap. XXVI). Une de ses monnaies, frappée après sa mort, comme le prouve la tête voilée de l'impératrice et l'effigie du môle d'Adrien qui servit, comme on le sait, de sépulture à tous les princes de la famille Antonine, porte pour légende : DIVAE FAVSTIN AVG MATR CASTROR (3).

Le chiffre considérable et assez bizarrement énoncé de 200 milles (CCMP : on dit plus habituellement et plus régulièrement MPCC, *millia passuum ducenta*) semble indiquer ici le terme ou l'un des repaires principaux de quelqu'une des grandes routes (*viae*) qui sillonnaient la Gaule romaine et qui partaient toujours, comme on l'a remarqué, de quelqu'une des villes importantes du pays (4). Cette distance de 200 milles qui ne répond, comme point de départ, ni à

(1) La voir chez Sestini : Viaggio, p. 232, et chez Orelli, n° 981. Le nom d'Otacilia Severa, que nous retrouvons ici, est omis sur la plupart des bornes milliaires du règne des Philippe ; sur celle des *Velauni*, par exemple, que j'ai vue dans le musée du Puy (en voir une édition dont la fin me paraît fautive dans la notice du musée, p. 17), et sur celles connues depuis longtemps de Pesaro, en Toscane, et de Thoresby en Angleterre (Gruter, CCLXII 8, et CCLXXIII, 3). Une autre borne trouvée également à Bude, et publiée par Schœnwissner (iter per Pann. p. II, p. 172), ne porte que le nom de Philippe père (la voir chez Eckhel. D. N. VII, chez Orelli, n° 982).

(2) Mat[er] (ou matri) castrorum S. C.: — mulier Libans ad aram.... Eckhel, p. 331, et t. VIII, p. 196.

(3) Ce grand bronze, assez rare d'ailleurs (dans ma collection), est distinct de celui que publie Eckhel (t. VII, p. 81) avec la légende : matri castrorum S. C., et le type de la « Mulier sedens dextra phoenicem, sinistra hastam gestans, » à côté de trois enseignes dressées.

(4) Numeros a splendida aliqua colonia per centum passuum millia et eo amplius continuari, neglectis intermediis oppidis minoris nominis (Velserus ad Itinerarium Antonini : Chez Bergier, *Hist. des grands chemins de l'empire romain*, liv. IV, t. I, p. 305). Le savant et judicieux Bergier remarque lui-même à ce sujet qu'il y a peu de ces routes provinciales qui dépassent CC milles.

Toulouse (60 milles d'après l'*Itinéraire* d'Antonin, *ib.*, *ib.*, p. 218), ni à Narbonne, qui serait d'après l'itinéraire et la table Théodosienne combinés à 159 milles, ni à Arles qui en serait, d'après les mêmes indications, à 260 (V. le segmentum de la *Table théodosienne* et l'*Itinéraire*, *ib.*, p. 215, 218), répondrait beaucoup plus exactement à celle de *Burdigala* à *Tolosa* par la route du pied des Pyrénées qui se trouve notée en deux tronçons successifs dans l'*Itinéraire* d'Antonin : *item ab aquis terebellicis Burdigalam*. MPM.LXIIII (*ib.*, p. 217), *item ab aquis terebellicis Tolosam* MPM. CXXX. En additionnant les distances indiquées sur cette route par l'itinéraire depuis *Burdigala* jusqu'au pont des *Convenae* sur la Garonne, je trouve le chiffre de 194 milles plus un, soit 195 milles, qui ne diffère pas beaucoup du chiffre 200 milles que nous donne notre inscription (1). Dans toutes les *notitiæ* de la Gaule, dans la plus ancienne même qui paraît remonter au temps d'Honorius, *Burdigala* est déjà citée comme la métropole de la IIe Aquitaine (2), et je remarque incidemment que c'est de cette ville doublement importante comme métropole et comme port de mer, le port de mer le plus fréquenté, même alors, du sud-ouest de la Gaule, que part l'itinéraire bien connu de Bordeaux à Jérusalem. *Itinerarium Burdigalæ Hierusalem usque* (*ib.*, édit. de M. Léon Rénier, p. 223-225).

La seconde inscription dont nous avons parlé, beaucoup moins incomplète en réalité qu'elle ne le paraît au premier abord, est gravée sur un fragment ou un éclat de borne milliaire qui appartenait évidemment à la même route (de Dax à Toulouse) quoiqu'elle soit postérieure de plusieurs années au *titulus* des Philippe et datée même d'un règne différent. Elle a été découverte à une certaine distance du milliaire précédent, dans les travaux récents de déblai et de terrassement qu'a entraînés la construction de la nouvelle route de Labroquère à Saint-Bertrand de Comminges (*civitas Convenarum*). Par une exception que nous sommes heureux de constater,

(1) Il suffirait, pour s'expliquer cette légère différence, de quelque rectification opérée dans la route entre l'année 245-246 et le milieu du siècle suivant, auquel paraît appartenir sous sa forme actuelle l'*Itinerarium* plusieurs fois remanié qui a conservé le nom d'Antonini Augusti (Caracalla ?).

(2) *Notitiae* ou *Nomina provinciarum et civitatum regionis Galliae*, chez dom Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. I et II.

M. Cénac-Moncaut, qui la connaissait avant nous, l'a reproduite cette fois avec une certaine exactitude (à deux ou trois erreurs de détail près) (3), et nous ne la répéterions point après lui, si elle ne nous fournissait l'occasion d'un essai de restitution que justifieront, nous l'espérons au moins, les deux dernières lignes de l'inscription visiblement complètes et entières, et les indications fort simples et fort claires en général des cinq lignes qui précèdent celles-là :

CAESPI
NIO
ERIANOA\
MP·CAES
CINIO
LIENOVAIERIA
NOAVGMP

IMPCAESPLI
CINIO
VALERIANOAVG
ET IMP·CAESP
LICINIOGAL
LIENOVALERIA
NOAVGMP

imp[*eratori*] *caes*[*ari*] *P*[*ublio*] *Licinio Valeriano*, *aug*[*usto*] *et imp*[*eratori*] *Caes*[*ari*] *P*[*ublio*] *Licinio Gallieno Valeriano Aug*[*usto*] : *m*[*ille*] *p*[*assus*].

Publius Licinius Valerianus ayant associé dès la première année de son règne, 253, son fils Gallien à l'empire, il est assez naturel de retrouver leurs noms associés dans cette inscription qui daterait de

(3) Je remarque par exemple qu'il supprime à la première ligne, après le P, la haste très-visible de L dans le mot Licinius; qu'il sépare à tort à la seconde les lettres simplement espacées de la fin du mot LICINIO qu'il ne comprend pas évidemment; qu'il donne à la troisième ICENIO au lieu de LICINIO, et plus sûrement encore CINIO, trompé évidemment par la similitude des lettres I, E et L, qui se maintient ici, à quelques atténuations près (Voy. *Arch. et hist.*, p. 52).

la première année de leur règne si l'on voulait regarder comme intentionnelle l'absence caractéristique, en effet, de toute désignation de consulat et de puissance tribunitienne. La seule chose remarquable que nous offre cette inscription, fort simple et fort courte du reste, est le nom de Valerianus ajouté ici au prénom de Gallienus, à peu près comme le milliaire des Philippe, gravé peut-être par le même *lapicida*, ajoute le nom paternel de Philippus au prénom de Julius que portait le jeune prince. Ce marbre est, si nous ne nous trompons, le seul monument connu qui attribue à Gallien le nom patronymique de Valerianus qui se trouverait ainsi étendu sans interruption à toute la famille Valérienne, depuis l'empereur Licinius Valerianus jusqu'au jeune césar Saloninus, fils de Gallien qui ajoute constamment à son nom (Publius Licinius Cornelius Saloninus) celui de Valerianus (1).

Le chiffre de MP (*mille passus*) si distinct de celui de CCMP, que nous offrait tout à l'heure la borne toute voisine des Philippe, me paraît indiquer qu'il ne s'agit ici que d'une pierre municipale dont les séries alignées rayonnaient, comme les routes qu'elles jalonnaient, autour de chaque *civitas* et s'arrêtaient aux limites de leur territoire. C'est en effet à un mille ou peu s'en faut de la *civitas* des Convenae qu'a été découverte cette pierre inscrite (*primo ab urbe*, *ad primum ab urbe lapidem*), la première, selon toute apparence, de celles qui jalonnaient la voie de *Lugdunum* à *Tolosa* en passant par *Calagorris*, *Aquæ Siccæ* et *Vernosol* (2). La formule dédicatoire et la teneur des deux inscriptions nous apprennent de plus que ni l'une ni l'autre n'étaient l'ouvrage des empereurs auxquels elles sont dédiées (3).

EDW. BARRY.

Saint-Bertrand de Comminges, septembre 1856.

(1) Voy. ses monnaies chez Eckhel, Mionnet, etc., et ses inscriptions dans les *Recueils épigraphiques*, passim.

(2)

Lugdunum	
Calagorris	m. p. m. XXVI.
Aquis siccis	m. p. m. XVI.
Verno sole	m. p. m. XII.
Tolosa	m. p. m. XV.

(*Itin. prov.* Antonini Aug., *ib.*, *ib.*, p. 218.)

(3) Lorsqu'elles sont l'ouvrage des empereurs eux-mêmes, la phrase lapidaire est habituellement conçue au nominatif et se termine souvent par les mots sacramentels, *fecit*, *refecit*, *restituit*. (Voy. Bergier, *ib.*, *ib.*, p. 513.)

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE, PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 1857.

Lu dans la séance du 22 janvier 1858.

Messieurs,

Si l'on jugeait des services de vos commissions littéraires seulement par le nombre des livres qu'elles mettent au jour, on pourrait croire parfois que leur activité s'est ralentie; cette opinion serait une erreur. Leurs œuvres ne sont pas de celles qui s'improvisent et dont les volumes se multiplient et se succèdent rapidement. Il y faut de mûres préparations, des recherches persévérantes, une critique minutieuse des matériaux assemblés, souvent un long travail pour écarter une partie des fruits de longs et pénibles travaux. Ainsi, les productions des semestres qui se suivent ne peuvent pas avoir un cours uniforme et constant. La stérilité apparente des uns a quelquefois sa cause dans l'abondance même des précédents, quelquefois aussi dans les obstacles matériels et les lenteurs de l'impression.

J'ai dû faire d'abord cette remarque pour que vous ne soyez pas étonnés de ce que, dans l'espace des six mois qui viennent de s'écouler, entre les douze recueils dont les éditions se poursuivent sous les auspices et par les soins de la compagnie, aucun n'a fourni de nouveau contingent aux bibliothèques. L'élaboration latente n'en a pas moins continué son progrès inaperçu, mais réel.

Le dépôt des documents qui doivent former la suite du recueil de Bréquigny, *troisième volume des textes de chartes et diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe Auguste, s'est augmenté de 868 pièces, du IXe au XIIe siècle, qu'on a extraites des fonds d'anciennes abbayes conservés dans les archives des départements de la Marne, de la Moselle, de Maine-et-Loire, tandis que d'autres recherches, avec les collations de plusieurs copies de chartes mérovingiennes sur les originaux, se faisaient soit aux Archives de l'Em-

pire, soit grâce aux communications officieuses de quelques archives départementales, que nous devons à MM. les préfets. C'est par milliers que se comptent à présent les titres recueillis et classés, que va s'empresser de mettre en œuvre, avec les conseils et l'expérience de son collègue, dont le nom (1) est déjà inscrit honorablement sur plusieurs publications importantes, le jeune savant (2) à qui son maître et son ami (3) vient de faire une place dans la commission des chartes et diplômes.

Votre commission de *l'Histoire littéraire de la France*, assidûment occupée d'en préparer le vingt-quatrième volume, a entendu et examiné, dans ses conférences de chaque semaine, de nombreux et longs extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres* dans notre pays *au XIV*e *siècle*, ainsi que plusieurs notices destinées à entrer dans cette galerie de portraits et de monuments littéraires de la même époque. Il n'y a pas plus de dix-huit mois que le vingt-troisième volume vous a été distribué, et le zèle de la commission ne perd point de vue l'obligation que le retour des périodes triennales lui impose et qu'elle accepte avec assurance.

La rédaction de la *table* de la seconde décade de vos *Mémoires* n'est point en retard; la masse des bulletins qui en seront les éléments s'est grossie du dépouillement de presque un volume entier.

Des causes indépendantes de la volonté des éditeurs de la collection des *Historiens de France* ont arrêté quelque temps les travaux préparatoires du vingt-deuxième volume, qui reprennent dès à présent leur cours. Ce volume doit contenir une série de chroniques en partie inédites et des comptes royaux, témoignages précieux pour l'histoire de l'administration financière du XIIIe et du XIVe siècle.

Le tome VIIe des *Tables de Bréquigny*, cet immense répertoire analytique indiquant tous les livres imprimés où l'on peut trouver les chartes et diplômes des rois qui ont régné sur la France depuis l'avénement de Philippe Auguste, s'est avancé jusqu'à la quatre-vingt-dixième feuille imprimée.

La seconde partie du tome XIXe des *Notices et extraits de manuscrits* est parvenue de la dix-neuvième à la cinquante et unième, et touche à sa fin.

Celle du XVIIIe, qui se composera du docte travail de Letronne sur les papyrus du Louvre, malheureusement inachevé, ne marche

(1) M. le comte Beugnot.
(2) M. Léopold Delisle.
(3) M. de Wailly, démissionnaire.

pas aussi vite sous les presses de l'imprimerie que sur la pierre du lithographe ; le nombre des feuilles tirées s'est augmenté seulement de quatre, le reste est en épreuves et en placards ; mais on a exécuté quarante-cinq planches de *fac-simile* des manuscrits originaux ; il est permis d'espérer que l'année ne se passera pas sans que ce beau monument soit enfin mis au jour.

L'impression de la seconde partie du XXIII[e] volume des *Mémoires de l'Académie* a été poussée jusqu'à la vingt et unième feuille tirée ; elle s'achèvera dans la durée du semestre qui commence.

La double collection des *Mémoires des savants étrangers* n'est pas demeurée stationnaire : la première partie du tome IV[e] de la seconde série, *Antiquités de la France*, en est à la trente-quatrième feuille imprimée ; la deuxième partie du tome V de la première série, *Sujets divers d'érudition*, atteint la dix-huitième feuille, et l'imprimerie a la copie nécessaire pour remplir le volume.

Les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* pressent autant qu'il dépend d'eux (toute la copie du volume est livrée), autant que la typographie peut les suivre, l'impression des tables de leur troisième volume, labeur aussi difficile et ingrat pour ceux qui le font, qu'il sera utile à ceux qui devront le consulter ; douze feuilles ont été tirées pendant ces six mois : la dernière est la cent quatre-vingtième du volume ; il ne reste plus à donner en copie que la préface des éditeurs.

Une autre section de cette même *Histoire des Croisades*, celle des écrivains orientaux, section divisée en deux parties, savoir : un choix d'auteurs arabes et une série de chroniques arméniennes, après une interruption assez longue, venait d'être remise en voie d'impression ; plusieurs bonnes feuilles avaient été tirées, plusieurs épreuves corrigées, lorsque la mort a frappé l'éditeur d'un coup aussi funeste qu'imprévu. Nous perdons en M. Quatremère une des notabilités les plus illustres de l'Académie, une source d'érudition inépuisable lorsqu'elle voulait s'ouvrir et se répandre au dehors. Histoire ancienne et du moyen âge, géographie et littérature classique et moderne, bibliographie et philologie, et, par éminente spécialité, connaissance approfondie et magistrale des langues de l'Orient, hébreu, syriaque, persan, arabe, copte, il avait amassé dans sa mémoire aussi sûre que vaste tout un trésor encyclopédique ; travailleur passionné sans inconstance et sans relâche, depuis son enfance déjà savante jusqu'à sa vieillesse toujours studieuse, jusqu'à son dernier jour ; savant incomparable, s'il eût consenti à vivre moins exclusivement retiré en lui-même, et si, dans les habitudes

de son esprit, le plaisir de communiquer aux autres eût égalé celui d'acquérir et de posséder pour soi.

Il laisse encore, pour le *Recueil des Notices et extraits de manuscrits,* une grande œuvre interrompue, mais déjà très-avancée. L'Académie va livrer enfin au public trois volumes contenant le texte des prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, imprimés depuis plusieurs années, mais dont il avait toujours suspendu l'émission, soit qu'il voulût ne laisser paraître ce texte qu'accompagné de la traduction et des notes dont l'impression était commencée, soit qu'il attendît encore quelques lectures d'autres manuscrits pour soumettre un certain nombre de passages à une dernière et suprême révision, par un scrupule et une sévérité de critique dont la mesure ne pouvait appartenir qu'à lui seul.

NAUDET.

LE CHATEAU DE MACHECOUL

ET

SCEAU DU SAUF-CONDUIT DE GILLES DE RETZ,

DIT BARBE-BLEUE.

Parmi les singularités qu'offre l'histoire de la féodalité, soit dans ses coutumes, soit dans ses priviléges qui varient d'une circonscription seigneuriale à une autre, d'un fief même à un autre fief, figure le droit de *sauf-conduit*, droit qui donne aux agents et aux délégués du seigneur, la liberté d'aller et de séjourner en quelque endroit que ce soit, et de s'en retourner quand bon leur semble, eussent-ils commis d'épouvantables méfaits, sur toutes les terres relevant du seigneur qui a délivré le sauf-conduit authentiqué par l'apposition de son sceau. Telle est la valeur de cet acte que nul n'eût osé enfreindre le pouvoir seigneurial, seul juge alors des délits, voire même des crimes qui relèvent de son droit de haut justicier.

Que résultait-il alors de cette coutume? ce qui devait inévitablement arriver dans une société ainsi organisée; c'est-à-dire les plus grands, les plus criminels abus de pouvoir, et malheureusement le seigneur n'en était-il trop de fois le principal agent! C'est ce que prouve l'acte sur lequel se voit attaché le petit monument sigillographique dont nous donnons le dessin sur la planche 326 ci-jointe. Cette pièce curieuse est le scel du sauf-conduit de Gilles de Retz, plus connu sous le nom de Barbe-Bleue; ce sceau, qui a donné trop longtemps l'impunité à ses complices, qui a facilité les crimes les plus odieux, les plus horribles que l'homme puisse inventer.

Qui pourrait croire que ce simple cachet de bronze, dont la valeur semble aujourd'hui dépourvue de tout intérêt, ait pu faciliter tant de méfaits, multiplier tant de souillures, commettre tant de scélératesse, faire verser tant de larmes, tant de sang!

Gilles de Laval, baron de Retz, conseiller et chambellan du roi, avait été créé maréchal de France et lieutenant général de Bretagne avant le mois de juin 1429. C'était la récompense de ses nobles

services et de ses dépenses onéreuses au siége d'Orléans, à la prise des forteresses de Janville, de Jargeau, Méhun, Baugency, Lagny, etc. L'un des premiers personnages du royaume, allié aux familles royale et ducale, aux maisons de Montfort, de Craon, etc., il avait assisté au sacre du roi. Tant d'honneur, tant de gloire devaient-ils être effacés par la conduite la plus criminelle!

Après avoir noblement tiré son épée dans les guerres de cette époque, après avoir reçu du roi trois mille sept cent soixante et dix livres, somme énorme au commencement du XVe siècle, il dissipe follement ses biens et sa fortune. Pour les reconquérir, pour continuer sa vie de débauche et de corruption, il fait alliance avec certains étrangers adonnés aux sciences occultes : le voilà l'un des adeptes de l'alchimie! le voilà l'intime des sorciers et des enchanteurs! que veut-il? de l'or; cette soif inextinguible le conduit à tous les vices, aux déréglements honteux et sanguinaires que l'on reproche à l'antique Sodome.

Les principaux ministres de ces hideuses folies et de ses crimes sont Gilles de Sillé et Roger de Briqueville, que le maréchal charge de marier sa fille unique au premier venu (1). Le théâtre de leurs crimes étaient les villes de Nantes et de Vannes, les châteaux de Pouceauges, Machecoul, de Chansocé, de la Suze, et surtout de Tiffauges, Chambenais, Confolens, Château-Morand, Savenay, Lombert, Grez-sur-Maine, etc.

Nous donnons, sur la planche 326, la vue d'un de ces châteaux, celui de Machecoul, d'après un dessin qui existe dans la collection topographique de l'ancienne France, formée par M. Guenebault. Ce château était situé sur la rivière d'Erdre près de Nantes (2). Les pierres que l'on voit près des peupliers à droite étaient nommées : tombeaux des femmes tuées par Barbe-Bleue.

Un charlatan du Poitou offre à Gilles de lui montrer le diable et de lui procurer ce qu'il demande; mais, pour cela, il faut une forte somme. A peine lui est-elle comptée, l'imposteur disparaît; on ne peut le retrouver.

Cette leçon ne suffit pas au maréchal. Un Italien nommé Prelati se fait passer pour indien; il se dit versé dans tous les secrets de l'un et de l'autre monde, il demande à Gilles une cédule signée de son sang; il lui faut, en outre, les doigts, les yeux et le cœur d'un

(1) Elle se maria pourtant deux fois, et honorablement : la première, avec l'amiral Préjeant de Coësivy, la seconde, à son parent André de Laval, maréchal de France.

(2) Il ne reste plus de nos jours que quelques ruines sans caractères.

enfant encore chaud pour donner le tout au diable, au nom du seigneur de Retz et de Tiffauges. Gilles préside de sang-froid à ce criminel sacrilége, il égorge de sa propre main des victimes humaines, au bruit de la foudre et à la lueur des éclairs; il fait des processions impies et des cérémonies infâmes, il se livre enfin aux raffinements d'une lubricité sans nom. Une vieille femme, appelée la Meffraye, véritable suppôt du sabbat et de l'enfer, est chargée par le maréchal d'amener dans ses châteaux, et des petites bergères et des petits pâtres; puis enfin, les autres complices, porteurs du trop fameux sauf-conduit de Gilles de Retz, cherchent, trouvent et recrutent de leur côté de pauvres jeunes filles et de jeunes garçons plus avancés en âge. Entraînés au château fatal sous toutes sortes de prétextes, ils ne doivent plus en sortir. Et cependant les crédules et superstitieux habitants de la Bretagne croient à l'enlèvement d leur progéniture par de malfaisantes fées. En vain la mère éplorée redemande ses enfants à tous les saints du paradis : les oubliettes des châteaux de Gilles gardent le silence et leur proie.

Mais voici que circule certaines rumeurs accusatrices : plusieurs enfants de Nantes ont disparu après avoir été caressés par les affidés du maréchal; les plaintes prennent quelque consistance, des investigations sévères ont lieu; les crimes de Gilles sont enfin dénoncés à la justice. Le maréchal est arrêté et traduit devant le tribunal mixte de l'évêque de Nantes, d'un inquisiteur de la foi et du sénéchal de Rennes, juge général du pays. On trouva dans les souterrains de Tiffauges, dans les châteaux de Machecoul, de Chansocé, de la Suze, les cadavres ou les squelettes de cent quarante enfants, massacrés après avoir été honteusement flétris; nombre de jeunes filles encore vivantes, attendant dans ces lieux infâmes le déshonneur et la mort, purent être sauvées.

Gilles refuse d'abord de répondre à ses juges, puis la crainte de la torture lui fait tout avouer. Les jouissances étaient, dit-il, plus encore dans la mort que dans les douleurs de ses victimes ; leurs cris déchirants, le râle de l'agonie étaient ses délices, les contorsions des mourants le faisaient pâmer de rire. Lors des dernières convulsions, il se jetait comme un épouvantable vampire sur le cadavre, il le soumettait aux violences les plus dépravées, *more sodomitico*. Oserons-nous compléter ses aveux! Il avait massacré ces victimes de sa main sanguinaire, ou il les avait fait massacrer sous ses yeux. Il déclare aussi le nom de ses complices; Gilles de Sillé, Roger de Briqueville, Henriet Griart, Etienne Corvillart dit Poitou, André Buschet, Jean Rousseignout, Robin, Romulard Spading,

Hiquet de Bremont, et un ecclésiastique appelé Eustache Blanchet.

Gilles de Retz fut condamné à être brûlé vif dans la prairie de Nantes (23 décembre 1440). Le duc de Bretagne assista à sa mort, mais, adoucissant la sentence, il permit qu'on l'étranglât auparavant et qu'on enterrât son corps dans l'église des Carmes.

Les crimes de Gilles de Retz, dont nous ne retraçons qu'un faible aperçu, ont, à n'en pas douter, fourni le sujet du conte émouvant de Barbe-Bleue, cet épouvantail des enfants, dont le souvenir s'est perpétué sur les ruines de tous les châteaux du sire de Laval, désignés encore de nos jours sous le nom de Barbe-Bleue.

Par ce récit, on peut juger de l'importance trop réelle du sceau placé sur les sauf-conduits de Gilles de Retz : que de crimes énormes n'a-t-il pas facilités ? Ce sceau est en bronze (1), d'une conservation parfaite et d'une admirable exécution. Dans son champ est un écu de.... chargé d'une croix de.... les émaux n'étant point encore indiqués à cette époque par des hachures ; ces armes sont celles de Laval, d'or à la croix de gueule ; support, deux cygnes. Le cimier surmonté d'un cygne aux ailes éployées ; on lit : scel pour saufconduit de Gilles, sire de Reys (2) et de Pouceauges.

L. COUTANT.

(1) Le sceau original appartient à M. Peignelin, de Poitiers.

(2) L'orthographe du nom de Retz varie souvent ; l'on écrit Reiz, Reis ou Retz.

ARCHÉOLOGIE FUTURE,

OU GRANDEUR ET DÉCADENCE DES ENSEIGNES DE BOUTIQUES EN FRANCE, ET SURTOUT A PARIS.

Le vieux Paris s'en va à pas de géant : des antiquaires, des archéologues s'empressent de recueillir ses débris, d'en fixer l'image par la plume ou par le crayon; mais, quelque diligence qu'ils y mettent, le marteau démolisseur du voyer, la rage de la ligne droite et du pan coupé, cette admirable invention antiarchitectonique, que l'on fourre, ou plutôt que l'on taille partout invariablement, même dans des rues de cent pieds de large, sont encore plus diligents, bien des fois: tel artiste, amateur des curieux témoignages de l'architecture de nos pères, qui a médité d'en fixer sur le papier quelques restes encore debout, pour en faire vivre le souvenir, se voit déçu dans son espoir s'il a tardé de quelques jours seulement; son bijou a été mis à l'enchère, et quand il repasse, il le voit à bas, converti en moellons, pour la plus grande gloire du Paris moderne.

Je voudrais apporter un petit tribut, une feuille de papier, à l'œuvre de conservation historique entreprise par de plus habiles et de plus accrédités que moi; je vais parler des enseignes, dont un certain nombre disparaît naturellement sous le vent de la tempête de démolition qui, chaque année, chaque trimestre, renouvelle des rues, des quartiers entiers de la ville. Je ne puis faire ici qu'une esquisse, et je me tiendrai trop payé de ma peine, si mon exemple engage quelqu'un, qui aurait plus de loisir que je n'en ai, à traiter ce sujet dans un ouvrage spécial, pour lequel, d'ailleurs, je ne me reconnais pas les connaissances nécessaires.

Tout le monde sait qu'avant le numérotage des maisons, les enseignes étaient une nécessité; Henri III, par un édit de 1577, les avait prescrites aux hôteliers. Sous Louis XIV, il y en avait tant et de si grandes, que le jour en était obstrué dans les rues, et qu'en 1669, le roi fit une ordonnance pour y mettre ordre. Néanmoins, l'abus résultant d'un besoin général était si vigoureux, qu'il florissait encore en plein XVIIIe siècle ; il ne fallut pas moins que le numérotage

pour commencer de l'ébranler, vers la fin du règne de Louis XV (1); mais cette mesure de police, si simple, avorta, parce qu'elle choquait le grand et le moyen monde. En 1781, Mercier écrivait dans son *Tableau de Paris :*

« On avait commencé à numéroter les maisons des rues; on a interrompu, je ne sais pourquoi, cette utile opération; quel serait l'inconvénient? Il serait plus commode et plus facile d'aller tout de suite chey M. un tel, n° 87, que de trouver M. un tel *au cordon bleu,* ou *à la barbe d'argent,* la quinzième porte cochère à droite ou à gauche après une telle rue; mais les portes cochères, dit-on, n'ont pas voulu que les inscripteurs les numérotassent. En effet, comment soumettre l'hôtel de M. le conseiller, de M. le fermier général, de monseigneur l'évêque à un vil numéro, et à quoi servirait son marbre orgueilleux? Tous ressemblent à César; aucun ne veut être le second dans Rome : puis une noble porte cochère se trouverait inscrite après une boutique roturière. Cela imprimerait un air d'égalité qu'il faut bien se garder d'établir (2). »

Malgré la répugnance aristocratique de certaines gens, le numérotage fut adopté. Nous aimerions à dire quel est l'esprit droit et sensé qui a proposé cette innovation; mais l'histoire municipale n'a point, que je sache, conservé son nom; on sait seulement que ce fut en 1806 que l'administration de Paris fit numéroter toutes les maisons. Avant l'application du numérotage, l'enseigne était chose si nécessaire, qu'on l'avait frappée d'un impôt : quiconque en voulait poser une, ou seulement en changer, payait un droit au voyer. Il était défendu aux marchands et artisans d'usurper les enseignes les uns des autres; beaucoup de marchands faisaient graver leur enseigne sur le papier dont ils se servaient pour envelopper leur marchandise; les imprimeurs et les libraires la mettaient sur le titre des livres qu'ils publiaient : les bibliophiles se rappellent celle de Henri Estienne, représentant un arbre émondé et greffé, avec une banderole flottant dans les branches, et portant la devise : *Noli altum sapere;* celle de Sébastien Gryphe, de Lyon, avec un gryphon, enlevant d'une de ses pattes un globe ailé, et de chaque côté la devise : *Virtute duce, comite fortunâ;* celle de Nivelle, *aux cigognes,* rue St-Jacques, qui est tout entière un symbole de piété filiale; le célèbre Didot était *à la bible d'or,* quai des Augustins.

(1) Une lettre de Voltaire, du 12 mars 1775, porte pour suscription : — « *A M. Marin, censeur royal, rue du Faubourg-du-Temple,* n° 14, *à Paris.* » (Voltaire, *Lettres inédites,* t. IIe, p. 410, lettre 901.)

(2) Chap. CLXX, t. II, édit. d'Amsterdam, 1782.

Mercier, qui avait vu la dernière splendeur des enseignes, rappelle ce qu'elles furent jadis, et ce qu'elles étaient de son temps : « Les enseignes sont maintenant appliquées contre le mur des maisons et des boutiques ; autrefois elles pendaient à de longues potences de fer ; de sorte que l'enseigne et la potence, dans les grands vents, menaçaient d'écraser les passants dans les rues. Quand le vent soufflait, toutes ces enseignes, devenues gémissantes, se heurtaient et se choquaient entre elles ; ce qui composait un carillon plaintif et discordant, vraiment incroyable pour qui ne l'a pas entendu. De plus, elles jetaient la nuit des ombres larges, qui rendaient nulle la faible clarté des lanternes. Ces enseignes avaient, pour la plupart, un volume colossal et en relief. Elles donnaient l'image d'un peuple gigantesque, aux yeux du peuple le plus rabougri de l'Europe ; on voyait une grande épée de 6 pieds de haut ; une botte grosse comme un muid ; un éperon large comme une roue de carosse ; un gant qui aurait logé un enfant de 3 ans dans chacun de ses doigts ; des têtes monstrueuses ; des bras armés de fleurets qui occupaient toute la largeur de la rue. La ville, qui n'est plus hérissée de ces appendices grossiers, offre, pour ainsi dire, un visage poli, net et rasé. On doit cette sage ordonnance à M. Antoine-Raimond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, qui, de lieutenant de police, est devenu ministre de la marine (1). » Ajoutons que l'ordonnance fut rendue en 1761, et la saillie des enseignes réduite à quatre pouces (0^{m}, 108) au plus.

Dans ce temps-là, certaines enseignes étaient si considérables (soit dit sans jeu de mots), eurent une telle notoriété, qu'elles donnèrent leur nom à plusieurs rues : la rue *de la Harpe*, par exemple, rue qui depuis l'an dernier est devenue presque un *olim*, fut ainsi appelée d'une harpe monstrueuse, enseigne d'une boutique de cette rue ; la rue de *l'Arbre sec* reçut également son nom d'une vieille enseigne : *à l'arbre sec*. Il est vrai de dire que pendant bien longtemps, l'administration ne se mêla pas de dénommer les rues ; on laissait ce soin à la notoriété publique, et nul écriteau ne constatait le nom reçu et accepté par tout le monde ; ce ne fut qu'en 1728 que l'on commença de mettre au coin de chaque rue un écriteau qui en relatait le nom.

Pendant le XVIIIe siècle, alors que les enseignes étaient encore une chose absolument nécessaire, il y avait à Paris des marchands de vieilles enseignes. Nous emprunterons encore à Mercier ce détail, qu'il a peint avec son originalité un peu triviale et burlesque :

(1) Mercier, *Tableau de Paris*, ch. LXVI.

« Chez les marchands de férailles du quai de la Mégisserie, sont des magasins *de vieilles enseignes*, propres à décorer l'entrée de tous les cabarets et tabagies des faubourgs et de la banlieue de Paris. Là tous les rois de la terre dorment ensemble: Louis XVI et Georges III se baisent fraternellement; le roi de Prusse dort avec l'impératrice de Russie; l'Empereur est de niveau avec les électeurs; là enfin la thiare et le turban se confondent. Un cabaretier arrive, remue avec le pied toutes ces têtes couronnées, les examine, prend au hasard la figure du roi de Pologne, l'emporte, l'accroche, et écrit au dessous : *au grand vainqueur*. Un autre gargotier demande une impératrice ; il veut que sa gorge soit boursouflée, et le peintre sortant de la taverne voisine fait présent d'une gorge rebondie à toutes les princesses de l'Europe. Le même peintre coiffe d'une couronne de laurier une tête de Louis XV, lui ôte sa perruque et sa bourse, et voilà un César. Toutes ces figures royales ont d'étranges physionomies, et font éternellement la moue à la populace qui les regarde. Aucun de ces souverains ne sourit au peuple, même en peinture, ils ont tous l'air hagard ou burlesque, des yeux éraillés, un nez de travers, une bouche énorme; voilà la beauté que le pinceau accorde à ces fameux potentats, soit morts, soit vivants (1). »

Mercier disait encore que de son temps le barbouilleur d'enseignes était « ennemi né de l'orthographe; » c'était par tradition, car sous le règne de Louis XIV, en 1661, Molière avait introduit dans ses *Fâcheux* un M. Caritidès, « *français de nation, grec de profession*, qui, ayant considéré les grands et notables abus qui se commettent aux inscriptions des enseignes des maisons, boutiques, cabarets, jeux de boules, et autres lieux de la bonne ville de Paris, demande au roi de créer, pour le bien de son État et la gloire de son empire, une charge de contrôleur général, intendant, correcteur, réviseur et restaurateur général desdites inscriptions (2). » Ce vœu ne fut exaucé qu'en 1810, par un arrêté du préfet de police. Ce que l'on demandait à Louis le Grand fut exécuté sous Napoléon le Grand, tant le bien est lent à se faire!

A cette époque de Napoléon Ier, les enseignes, malgré l'usage en pleine vigueur du numérotage, brillaient encore d'un certain éclat; ce fut alors qu'on chercha à en faire presque des objets d'art : les marchands en empruntèrent souvent le sujet aux ouvrages dramatiques qui obtenaient de grands succès ; ils semblaient par là vou-

(1) Mercier, *ibid.* ch. CCCXCIX.

(2) *Les Fâcheux*, acte III, scène II.

loir aussi attirer à eux un peu de la vogue du public. C'est ainsi que l'on vit se produire les enseignes de *la Fille mal gardée*, joli ballet pantomime du théâtre de la porte St-Martin; *les Trois sultanes*, à propos de la vogue de la comédie de Favart, reprise au Théâtre-Français pour faire briller le talent gracieux de Mlle Bourgoin. Plus tard, on a vu aussi *l'Avocat patelin, les Trois quartiers, Marie-Stuart*, etc., sujets empruntés encore à la scène française. Les grands succès de divers opéras ou opéras-comiques nous ont valu: *la Caravane, la Vestale, la Lampe merveilleuse, la Dame blanche, la Fiancée, la Clochette, le Pré aux clercs, le Page inconstant, le Prophète*, etc. Le vaudeville a fourni aussi son contingent dans *les deux Edmond, les Deux magots, les Trois innocents, le Coin de rue, les deux Gaspards, le Soldat laboureur, Malvina*, etc. Il fut même un temps, pendant les premières années de la Restauration, où l'enseigne prit une telle importance, surtout pour les magasins de nouveautés, que l'on en fit le sujet d'une comédie-vaudeville satirique intitulée: *Tout pour enseigne*.

Les enseignes n'étant soumises à aucune règle qu'à l'arrêté toujours en vigueur, qui les obligea, il y a tantôt un siècle, de s'appliquer sur les murs, le choix en dépend du goût et des caprices des boutiquiers. Elles ont cela de curieux, qu'elles forment comme l'échelle de leur esprit, et c'est par ce côté qu'elles appartiennent à la peinture de mœurs. Plus les professions s'élèvent, se rapprochent, au moins par le contact, des classes éclairées de la société; plus ces professions exigent de goût, de délicatesse, d'élégance, pour les produits et leur mise en valeur, plus les enseignes sont ingénieuses et agréables par le choix du sujet; ainsi les magasins de nouveautés et de soiries, ceux qui vendent tout ce qui tient au costume, aux matières premières de la mode, empruntent, en général, leurs enseignes au répertoire dramatique. C'est une manière d'attirer davantage l'attention de la société élégante, leur clientèle naturelle, qui, en voyant rappelé ou représenté sur la boutique le sujet de la pièce qui l'a charmée, vient là, comme à un rendez-vous de bon goût et retient l'adresse comme le souvenir d'un plaisir délicat qu'elle a goûté au théâtre. Ainsi, *les Trois sultanes* sont l'enseigne d'une maison de châles de la rue Vivienne, au coin de l'arcade de la rue Colbert; *le Page inconstant*, aussi dans la rue Vivienne; et, sur le boulevard Montmartre, *la Lampe merveilleuse, la Clochette, la Dame blanche*; au carrefour Buci, *les Deux magots;* rue St-Denis, *Malvina, Marie-Stuart, les Deux Gaspards;* rue Montmartre, *la Vestale;* rue Saint-Honoré, *la Fiancée;* rue de la Monnaie, *la Fille mal gardée*, etc.,

sont encore, à l'exception (toute récente) de la dernière, des magasins de nouveautés ou de hautes modes. Les sommités de l'art dramatique deviennent comme les parrains de ces belles boutiques, l'un des ornements et des attraits de Paris; Spontini et de Jouy, Étienne et Nicolo, Hérold et Théaulon, Boïeldieu, Scribe et Meyerbeer, Le Brun, Désaugiers, Picard et Mazères, Bayard, Dauberval, Auber, etc., ont nommé ces beaux magasins; aussi je voudrais que, par reconnaissance, leurs noms fussent inscrits au bas du tableau, comme celui du graveur au pied de son estampe, ou du sculpteur, de sa statue.

Les enseignes, plus rares, des autres états, ont quelque chose de moins élégant, mais elles reflètent aussi l'esprit des industriels qui les choisissent; les quincailliers en prennent assez volontiers qui ont quelque rapport avec leur profession : ainsi, dans la rue de la Barillerie, qui dans peu de mois peut-être sera devenue boulevard de Sébastopol, rue où sont plusieurs importantes maisons en ce genre, on trouve *la Flotte d'Angleterre*, antique enseigne en relief d'une très-ancienne maison, fondée du temps où la quincaillerie anglaise n'avait pas de rivale en Europe. Un peu plus bas, on voit les enseignes peintes de *St-Éloi*, patron des forgerons, et au coin de la rue et du quai aux fleurs, celle toute mythologique des *Forges de Vulcain*, où Vénus, dans le plus vrai des déshabillés, vient commander à son époux les armes d'Achille.

Les débitants de tabacs ont aussi, sur ce point, le même bon sens que les quincailliers : tout le monde connaît la célèbre enseigne de *la Civette*, rue Saint-Honoré, entre le Palais-Royal et la rue de Richelieu; rue Saint-Denis, un autre débitant a pris l'enseigne du *Grand Frédéric*, qui était aussi un grand priseur; et un troisième, toujours rue Saint-Denis, a demandé à l'opéra-comique du *Diable à quatre*, l'une des plus spirituelles enseignes du genre, la scène où Margot chante ce joli couplet :

Je n'aimais pas le tabac beaucoup
J'en prenais peu, souvent point du tout.
Mais mon mari me défend cela :
Depuis ce moment-là,
Je le trouve piquant,
Quand
J'en prends à l'écart;
Car
Un plaisir vaut son prix,
Pris
En dépit des maris.

D'autres plus simples prennent l'enseigne de la *Carotte d'or*.

Plus les états sont vulgaires, plus les enseignes sont communes et quelquefois d'un gros sel prétentieux ; un marchand de vins est à l'enseigne du *Puissant vin* (puits sans vin); un autre à *la Côte d'or*, et il montre une côte humaine sculptée et dorée; une autre, *au Bon Coing*, s'il est au *coin* d'une rue; un épicier est à *l'Épi scié*, avec un épi posé sur un chevalet comme une bûche et scié en deux : on voit, je crois, cette enseigne rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Je ne fais pas beaucoup plus de cas de l'enseigne d'un marchand de tableaux, qu'on a vue pendant longtemps dans le passage des Panoramas; il se nommait Le Grand, et il avait pris pour enseigne : *au Czar*, avec le portrait de Pierre le Grand, et sous le tableau : *Pierre le Grand, marchand de tableaux.*

Voici encore des enseignes en rébus, prises par des marchands de vins du temps de Louis XIV : *au Cigne de la Croix*, avec un cygne peint, enlaçant son cou dans une croix ; *au Cerf mont*, pour signifier *au Sermon*, afin de fournir aux ivrognes l'occasion de dire qu'ils allaient au sermon, ou qu'ils en revenaient; *au Juste pris*, devise d'un tableau représentant Jésus-Christ trahi par Judas, et arrêté par les soldats, etc.

Certaines professions ont ce que j'appellerai des *enseignes parlantes*, sans devises, avec le nom seulement de l'exerçant ou de la profession, comme les *sages-femmes*, qui exposent une femme en costume du jour et tenant sur les bras un enfant nouveau-né, embéguiné, paré, attifé comme pour être présenté à la mairie ou à l'église ; les tabletiers, qui peignent les piliers de leur boutique de *carrés d'échiquier noirs et blancs*, qu'ils accompagnent cependant encore quelquefois d'une enseigne; les marchands de cartes à jouer, qui bariolent leur boutique, et souvent leurs vitres, de *cartes* dix ou vingt fois plus grandes que celles dont on se sert, et copiées fidèlement; les racoleurs d'aujourd'hui, un peu plus huppés que ceux du temps jadis, et qui prennent le titre d'entrepreneurs de *remplacements militaires*, dont le bureau est toujours indiqué par une peinture représentant un ou plusieurs soldats ou officiers de l'armée, en grande tenue; ou le célèbre cuirassier De Géricault, transformé en la croûte la plus abominable qu'il soit possible de voir; ou une scène pacifique embellie d'une cantinière, mais jamais de scène de carnage, de peur de dégoûter du métier; les dentistes, qui accrochent quelquefois au-dessus de leur porte une *dent canine de carton*, peinte en rouge, grosse comme la tête, avec trois ou quatre racines, et plus souvent un tableau vitré où sont exposés de

fausses dents toutes prêtes, des râteliers complets bâillants au public, comme pour témoigner de l'habileté du chirurgien-dentiste, qui souvent encore inscrit dans ce tableau son nom et son adresse avec des dents posées les unes près des autres, et formant des lettres.

S'il y a des enseignes-devises, il y a aussi des *devises-enseignes;* on en trouve dans toutes les professions, mais habituellement dans celles d'hôtelliers, de restaurateurs et de cafetiers. Les hôtels garnis prennent ordinairement pour enseigne un nom de ville, de province, de nation, et rarement celui de l'hôtelier; ainsi on trouve presque partout hôtel de France, d'Angleterre, du Brésil, de Luxembourg, d'Amsterdam, de Tours, de Calais, etc. Il y a, dans la rue de Tournon, près du palais du Sénat, *l'Hôtel de l'empereur Joseph II,* qui rappelle un souvenir historique : c'est dans cet hôtel que l'empereur Joseph, lorsqu'il vint visiter la France, en 1777, voulut loger pour être plus libre. Les restaurateurs se passent assez souvent d'enseigne; cependant quelques-uns en ont, et certains ont acquis une célébrité par la chère délicate servie à leurs habitués : il y avait, sous le premier empire et sous la Restauration, *le Rocher de Cancale*, rue Montorgueil, au coin de la rue Mandar, gloire aujourd'hui trépassée; il y a dans toute leur splendeur, *les Trois Frères Provençaux*, au Palais-Royal, et dans le même palais, la création nouvelle du *Dîner européen;* enfin, un peu dans le même genre, au Palais-Royal aussi, il y avait la feue enseigne, *au Gourmand*, de feu Corcelet, le célèbre marchand de comestibles, dont la feue boutique a été réunie au restaurant Véfour.

Les cafés ont souvent pour devise-enseigne le nom de leur propriétaire; plus souvent encore un nom emprunté à la localité ou à la fantaisie, comme : *Café de la porte Montmartre*, sur le boulevard Montmartre; *Café des Variétés*, *Café de l'Opéra*, etc., près de ces théâtres; *Café de la Rotonde*, *Café de Foy*, *Café des Mille Colonnes*, au Palais-Royal; *Café de la Régence*, naguère à l'angle occidental de la place du Palais-Royal (voilà déjà de l'histoire ancienne), et célèbre comme rendez-vous des fameux joueurs d'échecs.

Les anciens cafés qui portaient des noms de propriétaires, les ont gardés comme enseignes, tels que le *Café Procope*, rue de l'Ancienne Comédie, vis-à-vis de la maison où fut la Comédie française pendant une partie du XVIIIe siècle; le *Café Tortoni*, sur le boulevard des Italiens, fondé du temps du premier empire.

Les barbiers et les perruquiers, gens renommés pour viser au bel esprit, ont quelquefois cherché à l'afficher à leur porte. Les plus

simples se contentent d'exposer en saillie, deux petits plats à barbe, en laiton bien luisant; mais les génies dédaignent cette enseigne triviale et s'adressent à la peinture et à la poésie pour en avoir une plus recherchée. Un perruquier, près de la porte Saint-Denis, a fait peindre au-dessus de sa porte l'aventure d'Absalon, l'un des élégants de son temps, dont la chevelure était si belle, qu'elle pesait 200 sicles, soit environ 1 kilogr. Il est représenté fuyant après avoir été défait dans une bataille, et au moment où ses beaux cheveux s'étant pris aux branches d'un chêne, il y demeura suspendu jusqu'à ce que Joab vint lui percer le cœur de trois dards. Au-dessous, on lit ce quatrain, où la morale est ingénieusement mêlée à la réclame :

> Passant, contemplez la douleur
> D'Absalon pendu par la nuque ;
> Il eût évité ce malheur
> S'il eût porté perruque.

Un autre perruquier-barbier, de Paris la grand'ville aussi, a pensé que la poésie toute seule, sans le secours de la peinture, devait suffire à illustrer sa boutique, et s'adressant également au quatrain, il a écrit celui-ci au-dessus de sa porte, en lignes alexandrines :

> O tête sans coiffeur, qui cherchez au hasard
> Si votre barbe est longue et vos cheveux sans art,
> Arrêtez-vous ici, vous êtes à l'enseigne
> Du merveilleux rasoir et du magique peigne.

Cette belle poésie, où *gïque peïgne* vous reste dans l'oreille comme une harmonie tout à fait originale, n'a qu'un tort, c'est d'être dans une petite rue à peine connue, mais qu'elle doit certainement illustrer, dans la rue de l'Échaudé, faubourg Saint-Germain.

Il y a certaines enseignes banales, comme celles des bonnetiers, consistant en monstrueuses formes de bas dressées en l'air, ou peintes sur les murs; des vieux charcutiers, étalant des chapelets et des guirlandes de cervelas peints en rouge; des épiciers de la vieille roche, suspendant au-dessus de leur porte des cerceaux auxquels pendent des chandelles imitées en bois; des balanciers, ayant sur leurs vitres une grosse lettre de l'alphabet, peinte et surmontée d'une couronne royale; des marchands de couleurs, dont toute la maison, bariolée en carreaux de diverses couleurs, ressemble presque à un arlequin; des pharmaciens, couvrant les côtés de leur

boutique de grands vases avec quelque plante médicinale; des huissiers, avec leurs plaques de fer-blanc doré; des notaires, avec leurs brillants pannonceaux, etc.

Je ne dirai que peu de mots des enseignes de la province, qui se modèle sur Paris et le copie, bien qu'imparfaitement. Les vieilles enseignes même y seraient peu curieuses et surtout peu variées. Quelle est la petite ville, par exemple, où l'on ne trouverait pas un *Hôtel du grand Cerf?* un restaurateur du *Cheval Blanc?* etc. Ceci me rappelle que, si les enseignes sont comme la proie des rapins avortés ou des croûtons en décadence, il y a cependant à Montmorency, près Paris, sur la place du Marché, un hôtel du *Cheval Blanc*, bien connu des artistes, et dont l'enseigne a été peinte par Gérard, le grand Gérard, l'auteur de *la Bataille d'Austerlitz, de l'Entrée d'Henri IV à Paris*, etc. Il était allé se reposer quelques jours à Montmorency, avec une petite société d'artistes peintres, et tous logeaient dans l'hôtel susdit. L'hôtelier, très-bon cuisinier, mais qui brillait plus par ses sauces que par son esprit, avait alors besoin de renouveler son enseigne. Au lieu d'aller chercher le barbouilleur de l'endroit, il lui parut plus simple de s'adresser à la société d'artistes qui logeait chez lui. Quoi de plus naturel que de donner sa pratique à ceux qui nous donnent la leur? Un soir donc que ses hôtes étaient à table, il entre dans leur salle, vers la fin du dessert, et mettant à la main son respectable bonnet de coton, il présente sa requête à l'assemblée. Les artistes aiment à rire ; au lieu de se fâcher d'être pris pour des peintres d'enseignes, ils interrogent le bonhomme pour savoir quel sujet il voudrait. « Toujours le même, répond-il; mon cheval blanc; il est connu, et je perdrais à le changer. » Voyant que personne ne le prenait au mot, il s'adressa nominativement à plusieurs; les uns n'avaient pas le temps; les autres ne savaient pas faire les chevaux blancs, car aucun ne voulait prendre la chose assez au sérieux, pour repousser par un refus formel leur mercenaire amphitryon. Enfin, l'un des convives, non pas le moins goguenard de la bande, dit au pauvre homme un peu décontenancé de ce qu'aucun ne s'empressait d'accepter sa proposition : « Adresse-toi à Gérard ; il fait bien les chevaux blancs; il n'y a parmi nous que lui qui puisse te tirer d'embarras. » Gérard prit la plaisanterie en homme d'esprit, et, aux grands éclats de rires de ses camarades, promit de faire le cheval blanc, et le fit en effet. Nous avons vu pendant longtemps cette enseigne de main de maître, pendue à l'hôtel qui portait son nom. Le cuisinier finit par savoir le prix de son cheval, et, pour le ménager, il ne l'exposait

que les jours de fêtes; les autres jours, il la remplaçait par un cheval d'un peintre du crû, ce qui causa souvent de plaisantes surprises aux amateurs qui savaient l'anecdote, et venaient dîner à Montmorency pour voir l'enseigne de la main de Gérard.

Je le répète, je n'ai pas dessein de traiter ici de l'histoire des enseignes; mais je voudrais que quelqu'un s'emparât de ce sujet vraiment curieux et intéressant, et cherchât à découvrir, quand cela serait possible, l'intention de telle ou telle enseigne; j'entends l'intention morale, car il paraît certain que souvent l'enseigne était, comme les armes, le blason du marchand. J'avoue que cela serait plus d'une fois difficile à trouver. Par exemple, quelle était l'intention de ces trois enseignes que l'on voyait rue de la Harpe en 1653, du temps de Gui Patin : *à la Main fleurie*, chez un chapelier; *à la Gibecière*, *à l'Arbalestre*, dont les industries ne sont pas indiquées? Enfin d'une autre qui naguère existait encore au coin de la rue de la Cossonerie, près des piliers des Halles (antiquités de Paris, aujourd'hui raflées, coin de rue et piliers, par les magnifiques *Halles centrales*), *à la Truie qui file*, gracieuse et fine invention qui eut tant de succès chez nos aïeux du XVe siècle, que beaucoup de villes de provinces la copièrent, et qu'on la retrouva dans quelques peintures ou bas-reliefs d'églises du moyen âge. Il me semble qu'il serait temps de traiter ce sujet, dont les matériaux s'évanouissent chaque jour, ou sont disséminés dans une foule d'ouvrages peu ou point lus. Si quelque main habile et savante ne les réunit, ne les met en œuvre, ils finiront par tomber dans l'oubli avec la véritable enseigne, celle en relief ou en peinture, enseigne qui s'en va, pour être remplacée par l'enseigne-devise ; ainsi, pour ne parler que de Paris, le joli tableau des *Trois sultanes*, représentant la scène où Roxelane danse le pas du châle, a disparu : on ne voit à la place qu'une vilaine planche noire, avec ces mots, en lettres d'or : *aux Sultanes*. *Le Coin de rue* a perdu son tableau, où l'acteur comique Tiercelin était représenté dans un rôle de savetier ; on voyait encore, il y a peu d'années, rue Coquillière, *le Masque de fer;* rue des Fossés-Montmartre, *la Caravane;* rue Montesquieu, *l'Avocat patelin;* rue Saint-Denis, *la Frileuse*, représentée avec une écharpe sur les épaules pour tout vêtement, etc., qui toutes étaient des enseignes-images, et qui ne sont plus que des enseignes-devises. Nous regrettons ces toiles, car, sans être des œuvres magistrales, elles faisaient de certains quartiers marchands de Paris une sorte de Pœcile éparpillé, qui avait son petit agrément. *Le Page inconstant*, en perdant aussi son image, semble avoir voulu se moraliser un peu : il n'est plus que *le Page*

tout court, probablement parce que l'inconstance faisait peur aux dames.

Mais il me revient à la mémoire en ce moment une enseigne-devise, déjà presque d'un autre temps, puisqu'elle date des premières années de la Restauration ; je finirai par là cette espèce de longue préface, d'un ouvrage qui n'existe pas. Il s'agit de l'enseigne d'un perruquier, ou plutôt d'un merlan de village. Alors la mode de la poudre et de la queue n'était pas finie en province, et Paris même en montrait encore quelques échantillons dans la personne du roi Louis XVIII et de certains émigrés, qui persistaient à conserver cette parure de leur antique jeunesse. Le perruquier rustique, qui tenait ses pénates et sa houppe dans un petit bourg du département de l'Yonne, avait l'ambition de plaire à tout le monde, chose facile, comme chacun sait, et voulut l'annoncer dans son enseigne. Il réfléchit que la cause des malheurs, de toutes les querelles qui divisent les hommes, c'est la divergence des opinions, des goûts, des idées; l'un veut du tendre, comme dit Molière, l'autre veut du dur (car notre barberot lisait Molière) ; le mieux sera donc, se dit-il, de ne jamais heurter personne, et d'accepter comme le meilleur, le goût de celui qui paye. Ces réflexions mûrement pesées, il inscrivit sur sa boutique, tout naïvement, et sans la moindre pensée d'un calembour indigne de sa gravité philosophique : *Ici on fait la queue aux idées des personnes.*

CH. DEZOBRY.

NOTICE

SUR UNE DALLE TUMULAIRE

EN CARACTÈRES COUFIQUES DU IVe SIÈCLE DE L'HÉGIRE, DÉCOUVERTE A TARSE EN 1851.

Un an avant mon arrivée en Karamanie, des ouvriers, qui creusaient les fondations d'une maison voisine du consulat d'Angleterre, à Tarsous, mirent à découvert une magnifique dalle en marbre blanc d'une belle conservation, et sur laquelle on lisait une inscription arabe en caractères coufiques, gravée en creux. Ce monument fut aussitôt transporté dans la maison du consul britannique, qui le fit placer sous un hangar, où je l'ai vu pendant mon séjour dans cette ville, en 1852. J'obtins du consul l'autorisation de prendre une empreinte de cette dalle, au moyen d'un estampage en papier, qui a servi au graveur de la *Revue*, à exécuter la planche qui accompagne cette notice.

Cette pierre sépulcrale a environ 1 mètre de longueur, sur 60 centimètres de largeur. Elle recouvrait les restes d'un derviche du nom de Hassan, qui jouissait d'une grande vénération parmi ses coreligionnaires, au point que ses disciples élevèrent autour de cette tombe, un *tekké* ou couvent, où ils s'établirent afin d'honorer sa mémoire. C'est du moins ce que nous apprend l'inscription gravée sur ce monument. M. l'abbé Bargès, auquel j'ai communiqué l'estampage du tombeau d'Hassan, en lui demandant la traduction de l'inscription, m'a fait l'honneur de m'adresser tout dernièrement une lettre pleine d'intérêt, où il a donné le texte de la légende avec une traduction. M. l'abbé Bargès est entré ensuite dans quelques détails sur le personnage dont il est question dans l'inscription, et sur la date du monument.

Les lecteurs de la *Revue* me sauront gré, je pense, de publier ici la lettre du savant professeur d'hébreu de la Faculté de théologie de Paris, que je ne saurais trop remercier de l'obligeance parfaite qu'il a mise à entreprendre le déchiffrement d'une inscription, dont

les mots formés avec des caractères d'une remarquable élégance, dus au caprice d'un graveur habile, offraient les plus grandes difficultés à la lecture.

VICTOR LANGLOIS.

Cher monsieur,

Je vous renvoie la belle inscription coufique que vous avez rapportée de Tarsous, et dont vous m'avez demandé l'explication. Les lettres étant dépourvues de ce que les grammairiens appellent *points diacritiques*, ce n'est pas sans peine, je dois l'avouer, que je suis parvenu à déchiffrer les mots et à leur donner un sens : de tous ceux qui se sont présentés à mon esprit, en comparant les diverses lectures dont le texte est susceptible, je me suis arrêté, en dernier lieu, à celui qui m'a paru le plus conforme à la nature de l'inscription qui est une épitaphe, et m'était indiqué par la présence de certains mots sur la lecture et la signification desquels il ne m'était pas possible d'avoir de doutes : je ne parle pas des deux premières lignes qui contiennent la formule bien connue, *au nom de Dieu clément et miséricordieux*, formule que vous avez pu vous-même reconnaître dès l'abord. A cela, j'ajouterai que la rédaction du texte épigraphique n'est pas irréprochable, et que plusieurs mots sont orthographiés d'une manière vicieuse et contraire à la grammaire; c'est ainsi qu'à la 3e ligne on lit عننا ود, au lieu de عنينا ودا, à la 4e, لمتعنا, au lieu de لمتعنى, et à la 9e محمد, au lieu de محمدا.

Après ces réflexions préliminaires, je passe à l'interprétation de l'épitaphe, laquelle se compose de deux parties. La première, qui est très-courte, orne le haut du monument funéraire et se voit en dehors de l'encadrement; l'autre, qui occupe dix lignes plus ou moins longues, se lit dans l'intérieur (voy. la planche 327).

Inscription extérieure, côté gauche. Je lis : اللهم, *ô Dieu!* Suit une lacune de deux ou trois mots effacés après lesquels je distingue ceux-ci : وبه يفون, *et ils s'en acquittent.*

A la droite, je trouve la profession de foi musulmane : لا اله الّا اللّه محمد رسول اللّه *il n'y a de Dieu que Dieu; Mohammed est l'envoyé de Dieu.* On sait que ces paroles se chantent et se répètent, lorsque l'on porte en terre le corps d'un musulman.

Inscription principale renfermée dans l'encadrement. **Je la transcris de la manière suivante :**

1. بسم الله
2. الرحمن الرحيم اللهم
3. اه اجمعين عننا ود
4. لمتعنا ودفنا حسن عبدك
5. بنينا دير هذا القبرا لفقير الى
6. رحمتك امنا من عذابك
7. واسكنه وارحبنا بك
8. في جوارك ورفنا ونبيك
9. محمد صلى الله عليه سلم
10. ورحم من يرحم عليه

Traduction.

1. *« Au nom de Dieu*
2. *« clément et miséricordieux. O Dieu!*
3. *« Hélas! nous avons tous été affligés, à cause de l'affection que nous portons*
4. *« à celui que la mort a frappé, et nous avons enseveli Hassan, ton serviteur.*
5. *« Nous avons bâti ce couvent qui possède son tombeau et qui a besoin de*
6. *« ta miséricorde. Fais que nous y soyons à l'abri de tes châtiments.*
7. *« Habite-le toi-même, et daigne nous y mettre à l'aise avec toi*
8. *« sous ta protection ; sois bon envers nous, ainsi qu'envers ton prophète*
9. *« Mohammed : que Dieu lui soit propice; qu'il le salue,*
10. *« et que celui qui est le miséricordieux, se montre envers lui miséricordieux! »*

De la lecture de ce texte résultent les trois faits suivants : 1° que l'inscription est une épitaphe rédigée en forme de prière; 2° que le défunt appelé *Hassan* était un personnage réputé saint parmi ses coreligionnaires, et probablement quelque santon ou dervisch musulman; 3° enfin que les confrères de cet Hassan avaient érigé autour de son tombeau un monastère sur lequel ils invoquaient les bénédictions du ciel.

Maintenant, si vous me demandez à quelle époque remonte le monument qui fait l'objet de cette note, je vous dirai que, puisqu'il ne porte aucune date, je ne puis là-dessus vous proposer que des conjectures. A en juger par la forme des caractères qui sont d'une grande élégance, et par l'analogie qu'ils ont avec ceux qui se voient sur les médailles de quelques khalifes Abbassides, et dans les épitaphes publiées par le célèbre voyageur Niebuhr, dans sa *Description de l'Arabie* (t. I, pl. VI, VII et VIII), je serais porté à croire que notre inscription est plus ancienne que le Ve siècle de l'hégire, et que l'on se tromperait de peu, si on le faisait remonter au VIe siècle de la même ère.

En terminant ces quelques observations dont vous pourrez faire l'usage qui vous conviendra, j'ajouterai que, bien que l'inscription ne soit pas d'une grande importance historique, elle mériterait pourtant d'être publiée dans quelque revue scientifique, tant à cause de sa beauté comme monument paléographique, que pour le jour qu'elle peut jeter sur l'histoire particulière de Tarsous. Mieux que personne, cher monsieur, vous êtes à même de juger de cette convenance et de cet à-propos, vous qui avez pu étudier sur les lieux mêmes les monuments de cette illustre cité, et qui avez déjà fait connaître au public le résultat de quelques-unes de vos laborieuses et savantes recherches sur ce point intéressant de la géographie orientale.

Veuillez, cher monsieur, agréer l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

L'abbé J. L. Bargès,

Professeur d'hébreu à la Sorbonne.

SUR

L'INSCRIPTION LATINE DU ROCHER DE PÈNE D'ESCOT.

DANS LES PYRÉNÉES (VOIE DE BENEHARNUM A CÆSAREA-AUGUSTA),

ET SUR UNE ERREUR DE L'HISTORIEN DU BÉARN,

PIERRE DE MARCA.

Les Romains suivaient la vallée d'Aspe pour se rendre de l'Aquitaine en Espagne. Voici l'indication de la voie qu'ils parcouraient avec les *Mansiones* ou gîtes d'étapes, tels qu'ils étaient marqués dans l'*Itinéraire d'Antonin*, à partir de l'ancienne cité de Béarn, depuis longtemps détruite (1), jusqu'à *Cæsar* ou *Cæsarea-Augusta* (Saragosse).

Beneharnum (2),	M. P. XII.
Iluronum (3),	M. P. XII.
Aspa-lucam (4),	M. P. VII.
Forum-ligneum (5),	M. P. V.
Summum-Pyrenæum (6),	M. P. XXIV.

(1 *Benarnum, Benearnum, Benharnum, Beneharnum* (itinéraire d'Antonin); et *Civitas Benarnensium, id est Benarnus; Civitas Beranensium, id est Benardus, etc.* (Notices des provinces de l'empire, Grégoire de Tours écrit, *Civitas Benarnum.*) Lescur, selon Macar, et Oïhenart, Orthez, suivant Jos. Scaliger, etc. Mais d'Auville a prouvé, d'après les distances marquées dans l'itinéraire d'Antonin, que l'antique cité de Béarn ne pouvait être ni l'une ni l'autre de ces villes, et qu'il fallait chercher sa position entre ces deux localités, mais plus près de la seconde que de la première. M. Walckenaer (*Géog. anc. historique et comparée des Gaules*), a placé cette position aux ruines de Castelnou.

La ruine de la cité de Béarn doit être attribuée aux Sarrasins, dans le VIII[e] siècle, ou aux Normands, au IX[e].

(2) Malgré l'indication des sigles M. P. *Millia Passuum*, les distances itinéraires sont ici marquées, et doivent être supputées en lieues gauloises (leugæ), et non en milles romains, cette dernière manière de compter n'ayant lieu dans les Gaules que pour la seule province romaine.

(3) Oloron.

(4) Position dans la vallée d'Aspe, placée par d'Anville à Acous et par M. Walckenaer au pont de l'Esquit. C'est le même lieu, sous deux dénominations différentes.

(5) Urdos (d'Anville); Pène d'Arète (Walckenaer.)

(6) Pont de Bernère, d'après ces deux géographes, ou Sumport.

Ebellinum (7),	M. P. XII.
Forum-gallorum (8),	M. P. XXX.
Cæsar-Augusta,	

Cette route n'a pas cessé d'être pratiquée jusqu'à ce jour, et c'est encore par le Sum-Port (*le Summum Pyrenœum* de l'itinéraire), qui est le point le plus élevé de cette partie de la chaîne des Pyrénées, que l'on passe de France en Espagne.

En entrant dans la vallée d'Aspe, près du village d'Escot, et dans un endroit où la rivière, ou torrent, le Gave, resserre la route contre des rochers, sur un roc du nom de Pène (9), à gauche, peu après le pont dit d'Escot, on voit encore une inscription en caractères romains des bons temps, laquelle est commémorative d'une restauration, non sans doute, de la voie entière de *Beneharnum* à *Cesar-Augusta* par un duumvir, municipal, mais de la partie de cette route qui circulait sur le territoire de la cité où il exerçait les fonctions du duumvirat.

Le premier auteur qui, à notre connaissance, ait parlé de ce monument épigraphique est le célèbre Pierre de Marca, dans son *Histoire du Béarn*.

« Au bout de la vallée d'Aspe, dit cet historien, se trouve la séparation des Espagnes à l'endroit le plus haut des montagnes, qu'on nomme le *Summum-Pyrenœum*, dans l'*Itinéraire d'Antonin* et *Sumport* en langue vulgaire, que les vieux titres d'Aragon tournent en latin par *summus-portus* selon le témoignage de *Surita*, en ses notes (10). Or, comme ce passage facilitait la communication des Gaules avec l'Espagne, César prit le soin de faire couper à force de mains un rocher fort élevé qui était sur l'entrée de l'embouchure de la vallée du côté d'Oloron (11), où l'on reconnaît encore la trace

(7) Baillo (d'Auville, Walckenaer).

(8) Le passage de la Gallijo, à Ardissa.

(9) *Pène* ou *penne*, c'est le mot *penna* des Espagnols conservé dans l'idiome gascon. Il y a dans le Lot-et-Garonne, une petite ville située sur une montagne, près de Villeneuve d'Agénois, appelée Penne. Une localité du même nom et dans une semblable position, existe également dans le Tarn-et-Garonne. Ce mot se retrouve dans les dénominations d'*alpa-pennina*, de *penninus-mons*, de *summus-pœninus*, de *vallis-pœnina*, etc. Les anciens appelaient *penna* toute sorte de sommet. On trouve chez les Vestins, peuple des Abruzzes, une ville nommée Pinna.

(10) *Jerome Surita*, savant Espagnol du XVI[e] siècle, auteur d'une histoire d'Aragon jusques à la mort de Ferdinand le Catholique, et de *notes* sur César, sur Claudien et sur l'*Itinéraire d'Antonin*; c'est de ces dernières que veut parler ici Marca.

(11) A 13 kilomètres de l'antique cité d'*Iluro*.

du nom de Jules César, sur l'inscription qui est gravée en lettres digitales sur la cime du rocher nommé *Pène d'Escot* (12). Le récit de l'historien du Béarn, qui n'a point donné dans son ouvrage le texte de l'inscription dont il parle, et qui à l'époque où il écrivait était plus lisible que de nos jours, est exact à la circonstance près du nom de Jules César, qu'il croit avoir reconnu sur le monument épigraphique dont nous nous occupons, et qui ne s'y trouve point gravé, et à quelque différence survenue dans l'état actuel des lieux, la route sous le rocher de Pène d'Escot ayant été considérablement élevée dans une restauration récente de la voie, et par suite de cette utile opération, le rocher en question et son inscription abaissés d'autant, et mis plus à portée que précédemment de l'examen des palœographes.

Nous ne pensons point que cette dernière ait été, si ce n'est relevée, du moins publiée en son entier, avant que M. Paillasson l'ait donnée dans son intéressant ouvrage sur la vallée d'Aspe (13). Il avait cru d'abord devoir la lire et la faire imprimer comme suit :

L. IAL. IERNUS. CER.
ПVIR. BIS. HANC
RIA. RESTITVIT
LAM IIIMV
AMICVS C.

Il y a quelques années que notre savant et regrettable confrère et collègue, feu M. d'Audebart de Ferrussac (14) et nous, pendant un séjour que nous fîmes aux eaux thermales des Pyrénées, fûmes visiter Pène d'Escot, et que nous copiâmes avec toute l'attention et toute l'exactitude possibles, son inscription, dont l'étude nous offrit le résultat suivant :

L VAL VERNVS CER (15)
$\overline{\text{II}}$ VIR BIS HANC
VIAM RESTITVIT
LAMIIIMV
AMICVS
C
S

(12) Pierre de Marca, *Histoire du Béarn*, p. 53.

(13) *Observations sur la vallée d'Aspe*, p. 104.

(14) Naturaliste, publiciste, sous-préfet, député, etc., la mort l'a supris jeune encore et au milieu de travaux que multipliaient la variété de ses connaissances et l'activité de son esprit.

(15) Les lettres VA et VE de cette ligne sont liées dans l'original.

L'interprétation des trois premières lignes assez bien conservées et encore très-lisibles, ne nous offre, ainsi que celle des sigles S. C. (16), aucune difficulté sérieuse; nous y voyons que le duumvir et céréal Lucius Valerius Vernus a restitué, c'est-à-dire, restauré deux fois, ou à deux reprises différentes, cette voie, en vertu d'un sénatus-consulte ou décret du sénat, ou des décurions du municipe, dont Vernus était un des principaux magistrats.

Il n'en est pas de la quatrième ligne comme des trois premières de notre inscription: il nous paraît impossible d'en tirer aucun parti, et à sa signification est subordonné le sens à donner au mot AMICVS de la cinquième.

Postérieurement à notre excursion dans les Pyrénées et à la reconnaissance du monument épigraphique dont nous venons de faire mention, quelque touriste, prétendu archéologue, profitant de la faculté qu'on a aujourd'hui d'y aboutir, en a fouillé et suivi profondément les caractères avec un instrument aigu, et croyant, vraisemblablement, voir à la quatrième ligne une sorte de millésime, il l'a restituée et amplifiée de la manière suivante : LA MIII XIV, leçon adoptée par l'auteur des *Considérations sur la vallée d'Aspe*, déjà cité, en reproduisant, du reste, plus exactement que la première fois, à cette circonstance près, le même texte épigraphique (17).

Marca et tous ceux qui avant et depuis cet historien ont cru lire le nom de *Cesar* sur notre inscription, ont été trompés par le mot CER. qu'ils ont pris pour l'abréviation du conquérant des Gaules, oubliant ou ignorant qu'il s'écrit CAESAR sur ces monuments.

A propos de cette même abréviation, M. du Mège, auteur de l'*Archéologie pyrénéenne*, ouvrage depuis longtemps annoncé et que l'on nous assure être sous presse, pense que CER. pour CER*ialis* ou CER*ealis*, est ici le surnom de *Lucius Valerius Vernus*, nom consacré dans l'histoire de nos Gaules, et que l'on retrouve également sur

(16) *Senatus consulto*, sous entendu EX., formule qui nous offre ici l'équivalent de la suivante qui se reproduit si souvent par le monument de l'âge romain des municipes et des colonies EX. DECRETO. DECVRIONVM.

Gruter, p. CCCCXXXX-2, rapporte une inscription votive de la province Narbonnaise, relative à un T. MVSIDIVS. POLIANVS. qui parmi ses titres reçoit ceux de CVRATOR. VIARVM et de PRAEFECTVS FRVMENTI qui ne sont pas sans analogie avec ceux donnés à Vernus et inscrits sur la roche de Pène d'Escot. Le marbre votif de *Polianus* se termine également par la formule EX. C. S.

(17) Il a négligé de reproduire les lettres liées de la première ligne, et n'a pas mis à leur place les sigles S. C. de l'inscription.

plusieurs inscriptions antiques. Gruter (18), dans son recueil, nous fait connaître différents personnages ainsi nommés.

Cependant nous croyons que le mot *Cerealis* qui, lorsqu'il se produit sur les inscriptions comme nom propre ou surnom, y est écrit en toutes lettres, ne figure point sur la nôtre dans cette acception, mais qu'il indique plutôt une magistrature exercée par *Lucius Valerius Vernus*, *duumvir cereale* du municipe ou de la cité d'*Iluro*.

En effet, les fonctionnaires municipaux, dans les monuments de l'épigraphie romaine, sont désignés sous les dénominations de *duumviri cereales*, *ædiles ceriales*, *ædiles plebis ceriales* ou *cereales*, etc., etc., comme dans cette inscription de Nice :

MANIO. GEMINO
INGENVO
Π VIR. ET. CER.
GEMINA. FILIA
PATRI. PIIS (19) ET
ALBICIA. MATERNA
MARITO. INCOMP. (20)

(Millin, *Voy. dans les départements du Midi.*)

Voilà un *Manius Geminus Ingenuus*, duumvir céréal, ainsi que notre *Vernus*.

Les édiles céréales (*ædiles plebis cereales*) étaient des officiers des municipes et des colonies, qui, à l'instar de ceux institués dans la capitale de l'empire, étaient chargés de l'inspection des approvisionnements en grains et de la distribution de cette partie des vivres de leur cité, comme de tout ce qui était relatif au culte de Cérès. Ces magistrats, à raison de leur nombre, étaient aussi désignés sous le nom de *duumviri*, ainsi qu'on le voit sur les deux inscriptions de *Lucius Valerius Vernus* et de *Manius Geminus Ingenuus*, que nous rapportons ici.

Ces magistrats furent établis dans les provinces, à l'instar de ceux que Jules César créa à Rome dans le même but et avec le même

(18) CERIALI. C. R. TRIBVNO etc., pag. 337-6. — M. ATTIVS. CERIALIS, pag. 932-2. — PVBLIVS. CAECVRIVS. CEREALIS, pag. 704-2. — CAL. PVRNIVSNIA. CEREALIS, pag. 935-4, etc.

(19) PIIS *simo*.

(20) INCOMP *arabili*.

mandat, les adjoignant aux deux *ædiles curules* et aux deux *plébéiens* (21) qui y existaient déjà. La nature de leurs fonctions motiva leur dénomination de *cereales;* la désignation de *plebis* distinguait les édiles plébéiens des édiles curules.

Nous avons eu souvent sous les yeux un marbre antique votif, plusieurs fois publié, conservé à Lectoure (Gers), l'ancienne *Lactora* des *novem populi* d'Aquitaine, et consacré par les citoyens de ce municipe, *inscrits dans la décurie des édiles céréales du peuple* (22) *à l'impératrice Furia Sabina Tranquilina*, épouse de Gordien Pie, ou troisième du nom, auquel les *Lactorates* élevèrent plusieurs monuments (23) qui existent encore et sont commémoratifs de sacrifices tauroboliques qui eurent lieu pour la conservation des jours de ce prince (24), par les soins et aux frais d'une cité, illustre parmi les douze de la Novempopulanie, et sœur de celle où notre *Vernus* exerça la principale magistrature, comme appartenant l'une et l'autre à la même province.

Quoique le département des Basses-Pyrénées ne fût point compris dans notre arrondissement lorsque nous fûmes informés de

(21) Les édiles avaient l'intendance des bâtiments publics, des aqueducs, des grands chemins, la direction des corps de métiers, etc.; nos magistrats municipaux les remplacent.

(22) DECVRIALES AEDILIVM PLEBIS CEREALIVM. Les citoyens des municipes et des colonies, comme ceux de Rome, étaient divisés en décuries. On trouve dans le recueil de Gruter DECVRIALIS ALLECTVS, — LICTOR, — GERVLVS, AEDILITIAE POMPAE, DECVRIAE IVLIAE—MACEDONIAE, etc. Sur une inscription antique de Nîmes, on voit figurer un Q. SOLONIVS. EX. QVINQVE. DECVRIIS. IVDEX.

Un marbre d'Arles fait mention d'un citoyen de cette colonie, PRECILIVS. T. POMPEIANVS. V̄. DECVRIIS MVNERARIVS. (Libéral envers les cinq décuries.)

(23) Ce sont des autels votifs dédiés à Cybèle et à Attis, et commémoratifs de Tauroboles et de Crioboles qui eurent lieu à Lectoure en faveur de cet empereur et de sa famille DOMVS DIVINA et auxquels participèrent un grand nombre d'habitants de cette ville.

Nous avons publié le recueil complet de toutes les inscriptions de Lectoure dans les mémoires de la Société des antiquaires de France, *Nouvelle série, t.* III, 121 *et suiv.*

(24) A la suite de cette inscription, Gruter en donne une seconde, conservée à Rome et toute semblable à celle de Lectoure dont il vient d'être fait mention, si ce n'est qu'on y voit figurer deux catégories *de décuriales du peuple*, les DECVRIALES. AEDIL. PLEB, et les DECVRIALES. CERIAL. PLEB., dans cette capitale du monde romain.

l'attentat commis par une main barbare et sacrilége sur le monument épigraphique de Pène d'Escot, nous crûmes de notre devoir en notre qualité d'inspecteur des monuments historiques, et de correspondant des deux ministères, d'informer MM. les ministres d'État et de l'instruction publique; la commission des monuments historiques et le comité des monuments et des arts institués près d'eux, de ce crime de lèse-archéologie, et d'indiquer les moyens qui nous paraissent les plus efficaces pour empêcher que de tels actes de vandalisme ne se renouvellent à l'avenir.

Pour être utile et atteindre son but, l'organisation de l'inspection des monuments historiques dans les départements a besoin d'être complétée et établie sur de nouvelles bases, n'étant encore qu'ébauchée et indiquée.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

BAS-RELIEF

DE L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-OUEN

EN NORMANDIE.

Le culte rendu aux reliques des Saints n'a jamais été un culte d'adoration, comme quelques écrivains veulent le faire croire, mais bien simplement un culte de vénération, ainsi que l'Église catholique l'a toujours cru et enseigné.

Nous n'entrerons pas dans le détail des preuves historiques qui font connaître cette vénération pour les restes des personnages regardés comme saints, se perpétuant d'âge en âge, depuis les temps les plus reculés. Abordons, sans plus de digressions, la description du monument qui est le but de cette notice, et que reproduit la pl. 8, du premier volume de cette *Revue.*

Au moyen âge, il se fait un grand mouvement de l'orient à l'occident, pour visiter les reliques des saints et leurs tombeaux.

Saint Jérôme, dans sa XIII[e] lettre à Ste Paule, célèbre dame romaine, s'exprime ainsi : *De toto orbe huc concurritur, plena est civitas universi generis hominum*, etc. On connaît les visites fréquentes que saint Jérôme, étant jeune encore, faisait avec ses amis aux catacombes de Rome; c'est un fait attesté par lui-même, dans une de ses lettres (1).

Pour simplifier l'explication de notre bas-relief, nous dirons un mot des processions instituées pour honorer les reliques des saints et leurs tombeaux, de ces magnifiques et fréquentes translations dont le moyen âge nous a transmis tant et de si curieux récits.

L'origine des processions, suivant l'abbé Rupert dans son traité *Des divins offices*, remonterait à Constantin et à l'apparition du *Labarum.*

Une épître du même saint Jérôme à Eustochie, semblerait en

(1) Reproduite textuellement, page 4, de *la Roma subterranea* d'Aringhi, in-f°. Paris, 1659.

faire remonter l'usage, à l'origine du Christianisme ce que confirmeraient Tertullien, dans son traité *De præscriptionibus adversus hæreseos*, cap. XXIII. Saint Augustin, dans son traité *De civitati dei*, lib. XXII, cap. VIII, Théodoret, dans son 8e sermon sur les *martyrs* saint Paulin de Nole et Baronius, font remonter l'origine des pèlerinages et des processions qui s'y faisaient, à l'origine de l'église et de ses cérémonies. Théodoret raconte que l'empereur Martien suivait à pied la procession qui se fit dans son camp, en compagnie de l'évêque Anatolius (lib. Ier, *Collectanea ex histor. eccles*). L'historien Sozomène(1), a laissé le récit de la magnifique procession qui eut lieu vers 381, au sujet de la translation des reliques de saint Mélèce, évêque d'Antioche et confesseur.

L'historien Socrate (2), nous transmet la description de celle qui se fit au sujet de la translation des reliques de saint Babylas, martyr, en 351, par ordre du césar Gallus.

Nicéphore (3), raconte celle qui eut lieu en présence de Théodose le Jeune, et où furent instituées les litanies (4).

Cassiodore, qui écrivait au VIe siècle, son *histoire Tripartite*, liv. II, chap 8, nous fait connaître l'ordre dans lequel se faisaient alors les processions; Durand de Mande, dans son *Rational des divins offices*, Baronius (5), Angelus Rocca et bien d'autres, entrent également à ce sujet dans les plus grands et les plus intéressants détails.

Une des plus anciennes processions que nous puissions citer est

(1) *Historia eccles.* Livre VII, chap. x, trad. par le président Cousin.

(2) *Histor. eccles.* Livre Ier, chap. xvi.

(3) *Ib.* Livre XIV, chap. iii.

(4) Le texte est réellement curieux à citer : *Litania instituta sunt*, *supplicantes processere atque una Cohors ecclesiæ*, *civitas tota et ipse medius Theodosius hymnis canendis prodiit*, *habitu privato incedens....*

(5) Tantôt, dit le savant cardinal, elles sont faites en masses, tantôt elles n'ont pour but que la translation d'un seul corps. Nous trouvons un exemple du premier cas, au VIIe siècle, lorsque le pape Boniface IV, après avoir consacré le Panthéon de Rome au culte de tous les Martyrs, voulut doter cette église d'une manière conforme à son titre, *Sancta Maria ad martyres.* Trente-deux chariots furent employés à transporter les ossements des martys exhumés des diverses catacombes. De longs convois de ce genre ont aussi eu lieu au VIIIe et au XIe siècle, etc. Voir les détails dans *Notæ ad martyrologium romanum die* xiii, *martii à Baronio*, etc., et la description d'un bas-relief, représentant une translation de reliques, au IXe siècle, qui se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Lipsanographia sive Thesaurus reliquiarum Electoralis Brunsvico-Luneburgensis*, in-4o, 1783, par Gérard Molanus; et les extraits que nous donnons de ces détails dans notre *Dictionnaire iconographique des attributs des saints*, etc., in-8o, pages 970, 994, 998.

celle qui est représentée dans le *Menologium Græcorum* (1), célèbre manuscrit du X[e] siècle, qui appartient, comme on sait, à la bibliothèque du Vatican. On y voit Théodose le Jeune et le patriarche de Constantinople avec son clergé, qui assistent à une procession faite dans cette ville à l'occasion d'un tremblement de terre, qui eut lieu en 401. Cette miniature a été copiée et gravée : 1° dans la traduction du *Menologium* en latin, tome II, page 137; 2° dans l'*Histoire de l'art* de d'Agincourt (section *peinture*), pl. XXXI, n° 26 (2).

Du VII[e] au IX[e] siècle, les translations de reliques sont fréquentes. Au X[e] surtout, les invasions des barbares, plus tard celles des Normands, qui faisaient déserter les abbayes aux moines effrayés et sans défense, les virent souvent emporter avec eux les reliques de leurs patrons, qu'ils allaient cacher dans la profondeur des bois, ou dans des pays éloignés.

Au XIII[e] siècle, les historiens d'Angleterre citent la procession de la châsse renfermant les ossements de saint Alban.

En France, l'historien de l'abbaye de Saint-Denis, dom Felibien, nous donne la description (3) fort détaillée de celle qui eut lieu, en 1298, lors de la translation des reliques de saint Louis, de Paris à l'abbaye Saint-Denis, qu'il avait élevée quelques années auparavant.

Pour le XIV[e] siècle, nous avons sous les yeux le bas-relief que nous allons tâcher d'expliquer le plus brièvement possible.

Le sujet qu'il représente, est bien facile à reconnaître, c'est une procession où se remarque une translation de reliques enfermées dans une châsse.

Mais quelle est cette procession, quelles sont ces reliques, et dans quel endroit de l'église existe ce bas-relief? Après avoir cherché assez longtemps, nous sommes enfin parvenu à le découvrir.

Il existe une *description historique de l'église de Saint-Ouen de Rouen* (4), publiée en 1822 par M. Gilbert, auteur de plusieurs publications de ce genre, et voici ce que nous y lisons, page 35 :

(1) Sur ce précieux manuscrit, voir le *Discours sur la Peinture*, 1 vol. in-8°, par Emeric David, p. 161, note 3. Édition de 1812.

(2) Et non 36 comme nous le disons à tort, page 282, de notre *Dictionnaire iconograhique des monuments, etc., de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, 2 vol. Paris, 1855. Leleux, libraire-éditeur.

(3) In-f°, page 259.

(4) Avant M. Gilbert, dom Pommeraye, religieux bénédictin, qui a publié une *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, en 1662, 1 vol. in-f° avec quelques planches fort curieuses, surtout celles du Jubé, voir p. 196; dom Pommeraye, qui devait bien connaître l'église et tous ses détails, ne parle pas des bas-reliefs cités par M. Gilbert.

« Parmi les diverses sculptures qui couvrent le portail de l'église Saint-Ouen, de Rouen, l'on remarque la statue du saint patron, dont malheureusement la tête est cassée depuis longtemps, représenté debout, vêtu d'habits pontificaux, et posé sur le trumeau qui sépare en deux vantaux la porte d'entrée; sur les différentes faces des piédroits, qui servaient de soubassement aux statues du portail, sont représentées dans divers petits cartouches, les actions principales et les miracles attribués à Saint-Ouen (1), ainsi que diverses translations de ses reliques.

Le bas-relief publié par la *Revue*, et qui est placé à gauche du portail de l'église, représente donc une translation des reliques du saint, à une époque que nous ne pouvons préciser, à moins qu'il ne nous offre si l'on aime mieux, le fait qui est raconté par dom Pommeraye, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen.*

Voici cette légende : « Les religieux de l'abbaye touchaient une dîme sur les habitants du village de Roz ; des courtisans mal disposés pour les religieux engagèrent le duc Guillaume le Bâtard à retirer cette redevance aux moines, pour la donner à l'évêque de Dol. Les moines, instruits de cette manœuvre, allèrent trouver le duc; mais les portes du palais leur furent fermées, ils firent une deuxième tentative; cette fois, ils se présentèrent portant les reliques de saint Ouen, et les portes, qui étaient toujours fermées, s'ouvrirent d'elles-mêmes. Guillaume, frappé de ce miracle, fit rendre aux moines la redevance qui leur était contestée. »

Ce bas-relief est doublement intéressant, puisqu'il se rattache à une des belles phases de l'art au moyen âge, qu'il donne une idée des mœurs de cette époque, et qu'il est d'accord avec les prescriptions liturgiques, qui s'expriment ainsi au sujet des translations de re-

(1) On sait que ce saint, nommé primitivement Dadon, ou encore Audouen, est né au VIIe siècle, de parents distingués par leur naissance et leurs richesses. Il fut placé de bonne heure à la cour du roi Clotaire II, où il fut très-estimé par la sagesse de ses conseils.... Élu évêque en 640, il assista à divers conciles, et mourut en odeur de sainteté, en 688. Sa vie a été écrite par Surius.

L'église qui lui fut dédiée date du XIVe siècle. On en doit l'érection, qui a duré près de deux cents ans, à l'abbé Jean Roussel, dit *Marc d'argent*, qui en posa la première pierre, en 1318.

Outre les deux consciencieux historiens de cette église, dom Pommeraye et M. Gilbert, il faut surtout lire les pages si poétiquement écrites sur ce monument, sa belle architecture et ses grandes illustrations monastiques, par Charles Nodier, à qui l'on doit le texte du Ier volume des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, publiés par le baron Taylor et ses collaborateurs.... de 1820 à 1830, pages 56 à 61.

liques, *habetur æqualiter reliquæ ab episcopo seu levitis deferendæ sint in processionibus*.... (1) Et en effet, on voit ici un évêque qui porte la châsse, conjointement avec un lévite.... Nous pourrions pousser ces détails encore plus loin, il nous serait facile de citer plusieurs monuments perpétuant la pieuse tradition de ces honneurs rendus aux saints jusqu'à nos jours, mais il faut nous arrêter, pour ne pas abuser de l'attention de nos lecteurs, et de l'espace qui nous est accordé dans ce recueil.

L. J. GUENEBAULT.

(1) Voir le concile de Prague, tenu au Ve siècle, et cité par saint Augustin.... *De civitate dei*. Lib. XXII, cap. VIII, et par Casalius, page 221, *de ritibus Christianorum* in-4°. Francfort, 1671.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Indépendamment des travaux de restauration que le gouvernement pontifical fait exécuter aux monuments antiques, nous mentionnerons ceux du sanctuaire souterrain de la cathédrale d'Acquapendente. Dans l'église de Sainte-Marie des Anges, aux Thermes de Dioclétien, on a achevé de paver en marbres fins la grande chapelle du bienheureux Nicolas Albergati; on a, en outre, restauré les peintures de Romanelli, représentant la Présentation de Jésus-Christ au temple. Les peintures de l'oratoire de l'archiconfrérie des Amants de Jésus, au forum romain, représentant la Descente du Sauveur; celles de l'église des Servites, à Sinigaglia; de l'église des Frères de Saint-Jean de Dieu, à Tivoli; de l'oratoire de Sainte-Marie *in Valicella*, ont toutes subies des restaurations plus ou moins importantes. A Rome, à Sainte-Marie du Peuple, on a restauré les admirables vitraux du chœur, peints par Claude et Guillaume de Marcilla, et qui représentent la vie de la Sainte-Vierge. A la cathédrale d'Orvieto, on continue la restauration des célèbres peintures à fresques qui ornent ce magnifique édifice. A Ascoli on va entreprendre la restauration des peintures d'Alemani, qui ornent le palais des Délégations-Apostoliques. A l'abbaye de Pomposa, on a réparé des dégâts considérables qui mettaient l'édifice en péril.

— On a retiré dernièrement du lit de la Saône et transporté au musée de Lyon, un bloc de pierre sur lequel se lit l'inscription suivante :

VIRIN
VGPRPR
VD COS
GALLIAE

Ce bloc a 1 mètre 15 centimètres de hauteur et 1 mètre 10 centimètres de largeur. Les lettres de la première ligne ont 19 centimètres de hauteur; celles des autres lignes en ont 16. On remarque au-dessous du V de la première ligne la trace d'un Q.

M. Auguste Allmer, correspondant du ministère de l'instruction

publique et des cultes, pour les travaux historiques, a publié dans le *Salut public* de Lyon, une explication de ce monument, dont nous extrayons ce qui suit :

« Malgré l'état incomplet de ce texte au moins réduit de moitié, il est facile de reconnaître qu'il s'agit d'un personnage consulaire, investi à une époque que nous supposons antérieure aux Antonins des hautes fonctions du légat impérial chargé du gouvernement de la province lyonnaise, personnage inscrit dans la tribu Quirina, et auquel les trois provinces de la Gaule, c'est-à-dire la Lyonnaise, l'Aquitanique et la Belgique, décernèrent, à cause de son rang, des services rendus ou de l'équité de son administration, un monument honorifique, probablement une statue et l'inscription dont on vient de retrouver une partie. Nous pensons pouvoir restituer ainsi cette inscription dans son entier, sauf toutefois le prénom, le nom et peut-être aussi l'énoncé de la filiation qui occupaient le commencement de la première ligne, et le surnom qui se lisait au commencement de la seconde ligne :

........QVIRIN
....LEGAVGPRPR
PROVLVGVDCOS
TRESPROVGALLIAE

C'est-à-dire : .... (ex tribu) *Quirina*, ... *legato Augusti pro prætore provinciæ Lugudunensis*, *consuli*, *tres provinciæ Galliæ.* »

Le musée de Lyon s'est encore enrichi d'une inscription chrétienne, trouvée à Saint-Irénée, dans la maison de M. Teste, qui en a fait don à la ville. Cette inscription est ainsi conçue :

HIC IACET
SANCTVLVS
FAMVLVS DEI
ANNO III ET MESE
SES IIII PAVSATDIE
MERCVRI ASTO
RIO VC CONS

Elle doit se lire ainsi : *Hic jacet Sanctulus*, *famulus Dei*, *anno III meseses* (pour *menses*) *IIII. Pausat die Mercurii Astorio viro clarissimo consule.* — Le consulat d'*Astorius* correspond à l'an 449 de notre ère.

BIBLIOGRAPHIE.

Sceaux des comtes d'Artois par M. L. Deschamps de Pas, in-4, Paris, Didron, 1857.

La sigillographie forme le lien qui unit la numismatique à la paléographie. La connaissance des sceaux éclaire à la fois la science des monnaies et celle des diplômes; elle les complète l'une et l'autre et fournit à l'histoire des renseignements dont l'intérêt, l'importance même n'ont été bien appréciés que dans ces derniers temps. Ce sont les sceaux qui donnent aux chartes qu'ils accompagnent, leur authenticité et souvent leur date; ce sont les sceaux qui aident à déterminer le type de monnaies baronales, qu'une légende insuffisante ne permet pas toujours d'attribuer à sa véritable époque. Maintenant que la numismatique du moyen âge a fait de tels progrès que l'on peut dresser la série monétaire complète des seigneuries comprises jadis dans le royaume, il importe de dresser un tableau parallèle des sceaux de tous les seigneurs. Et dans ce travail, il est naturel de commencer par les grands fiefs. Déjà un essai de ce genre a été tenté avec un certain bonheur dans le vaste recueil qui porte le titre de *Trésor de Numismatique et de Glyptique*. Mais, outre que cet essai présente des lacunes, le mode de gravure employé pour la reproduction des sceaux et qui est fondé sur le procédé Collas, ne comporte pas une clarté et une finesse assez grandes pour que l'œil puisse saisir tous les détails dont l'empreinte du sceau se compose. Il faut un crayon intelligent et exercé pour reproduire, avec le caractère du sceau primitif, un dessin presque toujours mal rendu sur une cire grossière et usée. Telle est la remarque qu'a judicieusement faite M. Deschamps de Pas, et qui lui a inspiré la pensée de reprendre à nouveau la série sigillographique pour un des grands fiefs de l'ancienne monarchie. Habitant de Saint-Omer, ville qui possède un riche dépôt d'archives, il avait sous les yeux une foule de sceaux des comtes d'Artois, et, dans l'ouvrage que j'annonce, il a communiqué au public la description intéressante de ces sceaux classés chronologiquement, en l'accompagnant de planches exécutées, par M. A. Deschamps, son frère, avec un rare talent et un sentiment parfait des originaux.

M. Deschamps de Pas ne pouvait faire choix d'une seigneurie plus intéressante que le comté d'Artois. La célébrité des personnages qui le gouvernèrent, le rang élevé qu'ils occupèrent, leur étroite parenté avec la famille royale, en font de véritables souverains, dont les actions prennent dès lors un intérêt bien autre que celui qui s'attache à l'histoire d'un obscur vassal, ou d'un feudataire de second ordre. L'Artois fut, dans le principe, l'apanage de Robert, frère de saint Louis, en vertu du testament de leur père Louis VIII; et ce fut, par lettres patentes du 7 juin 1237, que le territoire des villes d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin et de Lens fut érigé en comté d'Artois. C'est donc un fils de France qui est la souche de ces comtes. Et, depuis cette époque jusqu'au règne de Philippe le Hardi, l'Artois demeura une seigneurie séparée qui fut comprise ensuite dans les domaines de la maison de Bourgogne. Le second comte, Robert II, fils de Robert Ier, a joué un rôle encore plus grand dans les annales du XIIIe siècle, que le héros de la bataille de la Massoure. C'est lui qui gouverna la Sicile pendant la captivité de Charles II; c'est lui qui échauffa Philippe le Bel contre Boniface VIII; c'est lui qui réduisit les Navarrais révoltés contre la reine Blanche, veuve de Henri Ier; sous son gouvernement, le comté d'Artois est érigé en pairie; il commande comme général l'armée envoyée contre les Flamands des mains desquels il reçoit la mort à la bataille de Courtrai. Après lui, le comté d'Artois tombe en quenouille. Jusqu'à sa réunion aux États de Philippe le Hardi, cette province a presque toujours des femmes à la tête de son gouvernement. Mathilde, fille de Robert II; Jeanne, petite fille de Mathilde et épouse du duc Eudes IV de Bourgogne; Marguerite de Flandres, grand'-tante de Philippe de Rouvre, prince qui ne gouverne qu'un temps fort court, puisque, n'ayant que 18 mois à la mort de Jeanne, son aïeule, il ne survécut qu'un an à sa majorité déclarée dès 15 ans. M. Deschamps décrit minutieusement les sceaux de ces différents souverains, aussi intéressants pour la chronologie des chartes de l'Artois, et de Saint-Omer en particulier, que pour l'histoire des costumes pendant les XIIIe et XIVe siècles. Les comtes d'Artois sont représentés, en effet, sur les sceaux, sur un cheval richement caparaçonné avec tout le vêtement guerrier de l'époque. Les femmes sont debout, et quoique leur type garde quelque chose de symbolique, on y retrouve cependant les particularités de la mode du temps. Les comtes ou les époux des comtesses ont l'épée à la main, l'écu blasonné au poing, le heaume surmonté du cimier dérobe entièrement leur visage; les comtesses sont sous un portique d'église,

entourées d'ogives et de rinceaux. C'est la peinture exacte de la vie du temps. La piété et la vertu étaient ce qu'on prisait le plus chez les femmes ; la bravoure, l'ardeur belliqueuse ce qu'on estimait davantage chez les hommes.

Les légendes dont les sceaux sont entourés ont souvent sur celles des monnaies, le mérite de donner plus au complet les titres de seigneurie. M. Deschamps de Pas a consigné dans son travail une remarque importante pour la paléographie. M. Natalis de Wailly avait avancé que, dès Louis IX, les sceaux en cire verte sont appliqués sur lacs de soie, et ceux en cire blanche sur queue de parchemin ; que les actes donnés *in perpetuum* sont scellés en verte et les autres en cire blanche. M. Deschamps fait voir que cette règle ne s'applique pas aux sceaux de Robert Ier. Une autre remarque intéressante faite par l'auteur, à propos des sceaux de Jeanne de France, c'est l'absence d'un contre-scel, absence qui est aussi signalée pour les chartes émanées de son époux Eudes VI, duc de Bourgogne, prince qui avait au contraire un contre-scel dans son duché.

M. Deschamps a fait suivre la description des sceaux, de l'inventaire des chartes de Saint-Omer au bas desquelles ils se trouvent suspendus, ne choisissant que celles qui n'avaient point encore été relevées. Plusieurs de ces pièces ont de l'importance pour l'histoire du commerce dans le nord de la France aux XIIe et XIIIe siècles.

Le mémoire de M. Deschamps est une page importante qui trouvera un jour sa place dans un traité complet de sigillographie. A. M.

Histoire de l'ornementation des manuscrits, par M. FERD. DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. In-8°. 1858. Paris, L. Curmer.

Ce livre est écrit avec la probité littéraire, avec la conscience et la gracieuse urbanité qui se remarquent dans tous les écrits du même auteur. L'*Histoire de l'ornementation des manuscrits* forme un ouvrage à part et distinct. Cependant il a été composé pour servir d'appendice à un autre ouvrage auquel il se rattache par un lien très-étroit. Cet autre ouvrage est une *Imitation de Jésus-Christ*, édition nouvelle publiée par Curmer avec un luxe extraordinaire. Cette édition est ornée à chaque page d'une peinture soit marginale, soit entière. Toutes ces peintures ont été empruntées à des manuscrits, les plus beaux de leur espèce et appartenant à différents siècles. L'*Histoire de l'ornementation* trouvait donc une place très-convenable parmi les développements de cette édition somp-

tueuse. Soit qu'on la considère à cette place, soit isolément, l'œuvre de M. F. Denis n'en est pas moins un service rendu aux études du moyen âge. L'auteur a produit ici un livre qui se fera lire avec intérêt, avec respect et en même temps avec plaisir par les gens du monde. Les artistes, les bibliophiles, les travailleurs sérieux y trouveront eux-mêmes beaucoup de faits intéressants, exacts, bien présentés et surtout de riches indications ou renvois bibliographiques. M. Denis a ordonné son sujet d'une manière très-rationnelle et très-simple. Il prend l'art d'enluminer les livres à ses origines. Les deux premiers chapitres sont intitulés : *Antiquité de la peinture dans les livres. L'art chez les Grecs et chez les Romains. Bas siècles. Calligraphes de la Grèce. Illuminateurs du Bas-Empire. Ils forment diverses écoles en Europe.* De là le savant bibliothécaire suit l'histoire de l'art au moyen âge parmi nous. Il en retrace la marche et en signale les principaux produits, pays par pays, école par école et de siècle en siècle. Un chapitre entier, le dix-huitième (qui s'étend de la page 106 à la page 113, est consacré à *Jean Fouquet* et à *son école*. L'auteur se réfère avec beaucoup de bienveillance et d'exactitude, dans ce chapitre, à un travail spécial qui a été publié sur cet artiste éminent par la *Revue de Paris* (août et novembre 1857). M. Denis poursuit l'histoire de la calligraphie même au delà de l'époque où celle-ci est définitivement détrônée par l'imprimerie, sa puissante rivale. Jarry, Nicolas Robert, Aubryet donnent leurs noms aux rubriques du chapitre XXIII. L'ouvrage se termine par un dernier paragraphe (chap. XXIV) relatif à l'art oriental.

L'*Histoire de l'ornementation* est elle-même un *chef-d'œuvre*, au moins dans le sens ancien de ce mot, au point de vue de l'art et de la typographie. Ses cent quarante-trois pages, imprimées sur papier vélin blanc, sonore et pur comme du Bristol, sont presque toutes ornées de lettrines, culs-de-lampe, fleurons, vignettes, etc., empruntés à tous les styles, à tous les siècles. Ce genre de décoration offre une diversité et une originalité remarquables. La partie typographique est particulièrement digne d'être considérée. Le livre, c'est tout dire, a été imprimé par Louis Perrin, de Lyon. Nous ne sommes pas pour l'abus de l'*archaïsme*, abus dont il se fait autour de nous un grand usage de notre temps. Mais M. Louis Perrin me paraît être de ceux qui se sont montrés le mieux inspirés dans ce retour vers les *formes* d'un autre âge. Le caractère *aldique* ou *elzévirien*, qu'il a remis en honneur avec infiniment de goût et d'habileté, méritait cette honneur. Il est Français d'origine et très-français. C'est un type excellent, net, élégant, très-lisible. Aussi le voyons-

nous se répandre, à Paris du moins, dans toute l'épigraphie publique. Il peut contenter, mérite rare, à la fois les entrepreneurs de publicité et les archéologues. VALLET DE VIRIVILLE.

Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparées, des antiquités et des institutions grecques, romaines, françaises et étrangères, par M. Ch. Dezobry, auteur de *Rome au siècle d'Auguste*, et M. Th. Bachelet. agrégé d'histoire, professeur au lycée impérial de Rouen, et une société de littérateurs, de professeurs et de savants. *Deuxième partie*, un volume grand in-8 jésus, de 1400 pages à deux colonnes, comprenant les lettres K à Z, plus un *supplément*. Paris, 1857, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, éditeurs (voy. plus haut, page 571, le compte rendu de la première partie).

Ce deuxième tome a paru depuis plus de six semaines ; nous avons donc eu le temps de le parcourir et de le feuilleter assez pour nous permettre de dire qu'il est peut-être plus curieux encore que le premier. Pour ne parler que de ce qui intéresse plus spécialement les lecteurs de la *Revue*, nous avons remarqué parmi les biographies un grand nombre d'articles d'artistes et d'antiquaires très-bien faits, et quelques-uns qui ne se trouvent dans aucune biographie, tels que : *Nardini*, l'auteur de *Roma antica* ; *Guattani*, dont les archéologues connaissent les *Monumenti antichi inediti ; A. Nibby*, le célèbre archéologue-antiquaire de nos jours ; *Louis*, l'architecte du grand théâtre de Bordeaux et des galeries du Palais-Royal de Paris, et quelques autres encore, y compris *Chambiche*, dont l'existence a été comme révélée par sa statue posée sur l'une des terrasses du nouveau Louvre. M. Dezobry a continué dans ce volume une longue suite d'articles précis et substantiels sur l'archéologie romaine. Enfin, nous avons trouvé de petites monographies sur les principaux monuments du monde, et particulièrement de Paris, le Louvre, Notre-Dame, les Tuileries, les Invalides, l'École militaire, le Panthéon, etc. De brefs jugements apprécient la valeur artistique de chaque monument, et les descriptions en donnent toujours les proportions, afin que l'esprit puisse mieux se les représenter, et se faire une idée de l'importance de l'œuvre. Le Dictionnaire de MM. Dezobry et Bachelet n'est pas moins curieux au point de vue de l'histoire politique. Il a déjà pris rang parmi les livres utiles bien faits, que le savant, l'artiste, ou l'homme de lettres aiment à placer sur leur table de travail.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués par MM. Lenormant et de Witte. 132e liv. in-4, texte et planches. Paris, A. Leleux, éditeur.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent publiés sous la direction de M. Jules Gailhabaud. Livraisons 189, 190, 191, in-4, texte et planches. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

Ces livraisons contiennent la vue d'une travée de l'église cathédrale à Cologne, exécutée en chromo-lithographie; le tympan d'une porte de l'église cathédrale de Reims; un autel dans l'église cathédrale à Bâle, planches également en chromo-lithographie d'une exécution parfaite.

Portefeuille archéologique de la Champagne, publié et dessiné par A. Gaussen. Livraisons 34 à 37, in-4, texte et planches. Troyes, Dufey-Robert; Paris, Didron.

Toutes les planches de cette publication sont imprimées avec une rare perfection en chromo-lithographie. Les livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent : des carrelages du XVIe siècle au château de Polisy; un Apollon, statue en bronze trouvée à Vaupoisson; un parement de lutrin du trésor de la cathédrale de Sens; la chasuble de saint Loup, appartenant à l'église Saint-Irénée de Brisson; des galons or et argent, historiés du trésor de la cathédrale de Sens; le suaire de saint Germain, à l'église de Saint-Eusèbe d'Auxerre.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse dirigé par M. l'abbé J. Corblet. Janvier, février, 1858, in-8. Paris, Pringuet.

Ces deux numéros renferment une lettre de M. L. De Baecker au R. P. Dom Pitra sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.; une notice sur Notre-Dame de l'Épine par M. l'abbé Balthasar; épigraphie et iconographie des catacombes de Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault; étude sur les fonts baptismaux, par M. l'abbé Van-Drival; oliphant du musée d'Angers, par M. Godard-Faultrier; quel est l'auteur de l'Imitation de J.-C? par M. Élie Petit; essai historique et liturgique sur les ciboires, par M. l'abbé J. Corblet; remarques critiques sur les institutions de l'art chrétien de M. l'abbé Pascal; tombeau de Mgr Cart, érigé à Nîmes, sur les plans de M. Révoil. Chaque cahier est terminé par une chronique et un bulletin bibliographique.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

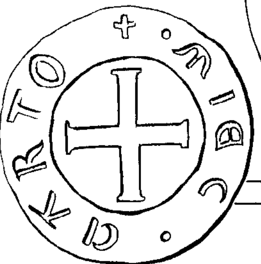
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA QUATORZIÈME ANNÉE

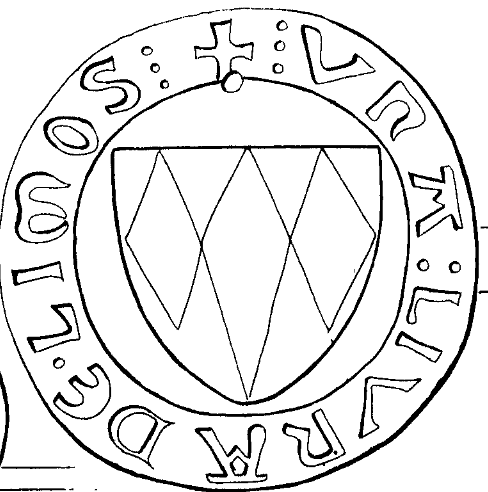
DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA QUATORZIÈME ANNÉE.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.



4

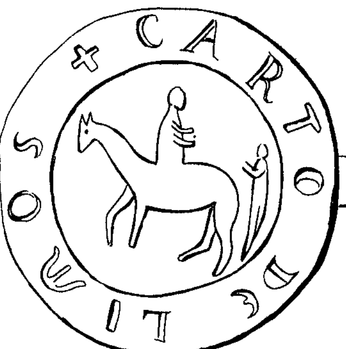


1

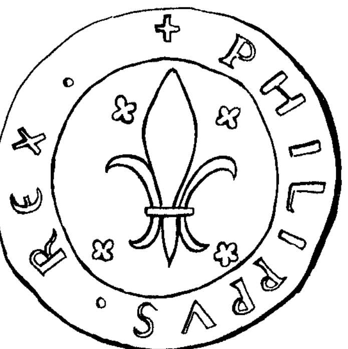


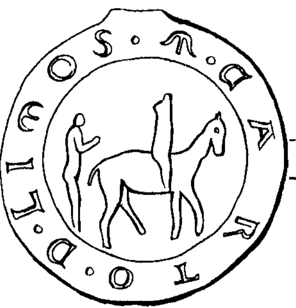


4

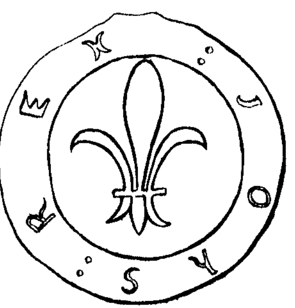


2





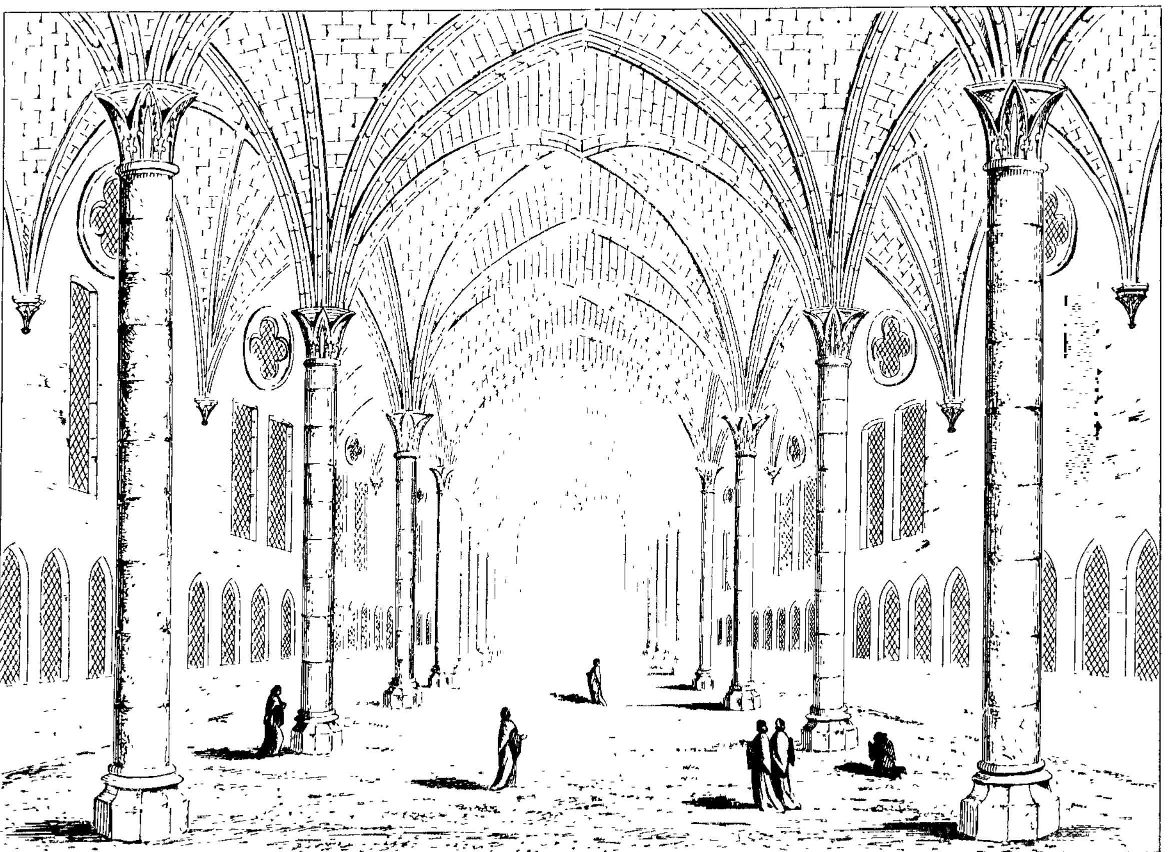
3



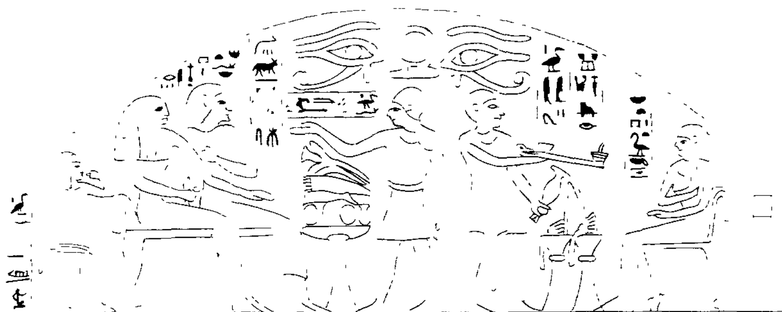


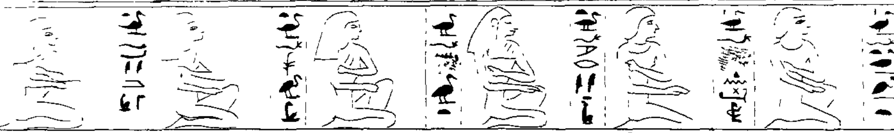
De Lhotellerie del	Ch Saunier sc

BAS RELIEF DU MUSÉE DE CHERCHELL



SALLE DES MORTS DE L'ABBAYE D'OURSCAMPS.



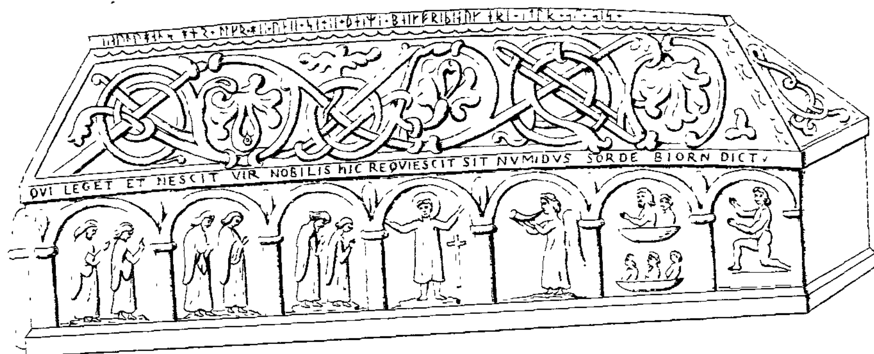




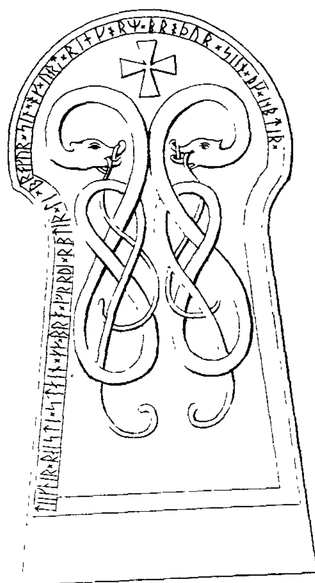
P Boullanger del. Ch. Saunier sc

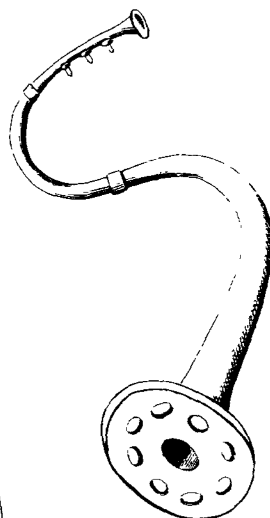
LE VERRE DE CHARLEMAGNE

(Musée de Chartres)

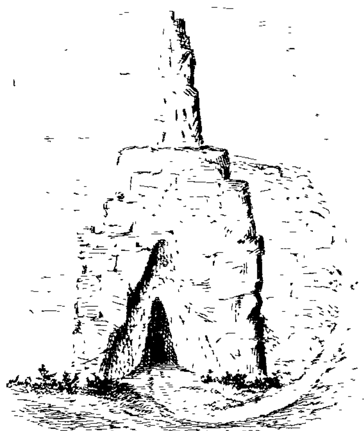


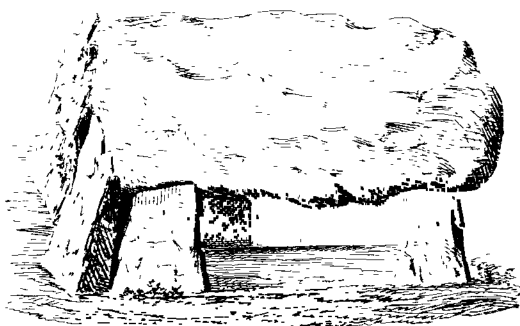


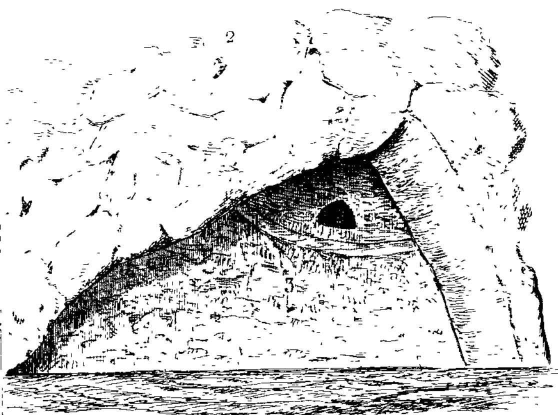




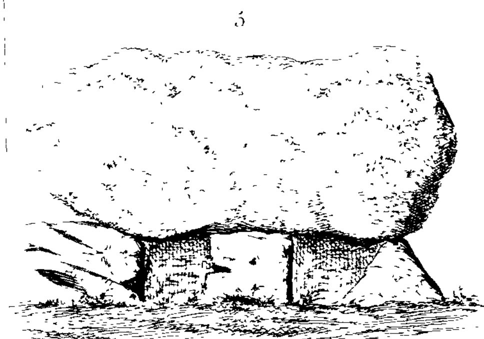
ANTIQUITÉS SCANDINAVES

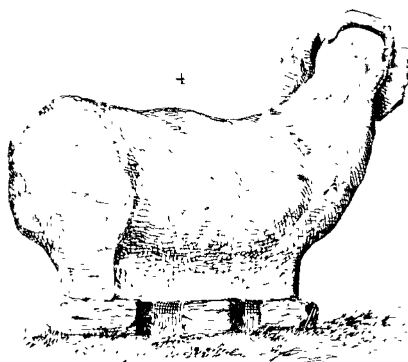





2
3

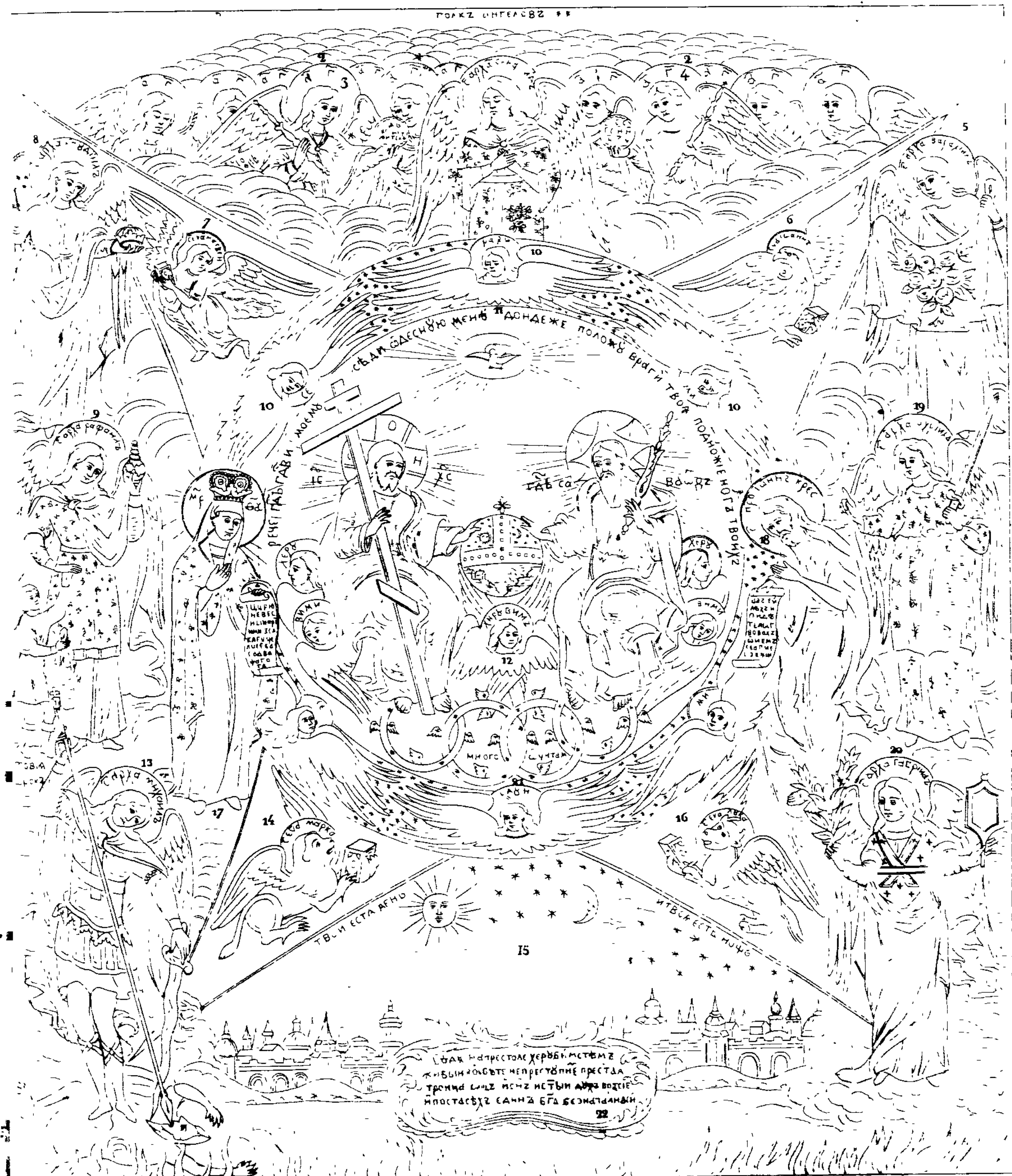

6

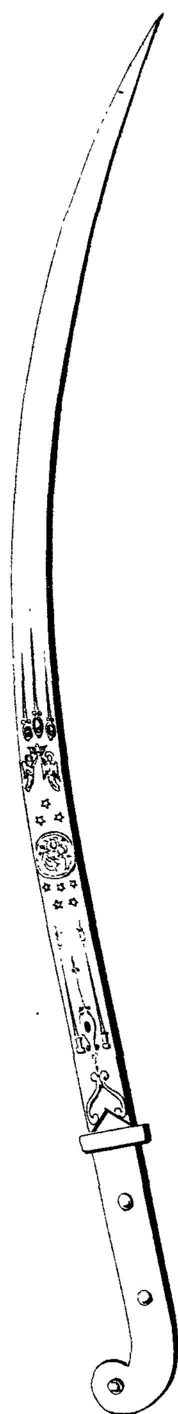

5


4

1

Ѡбраз возшедшаго на небеса и седяща одесную Ѡтца

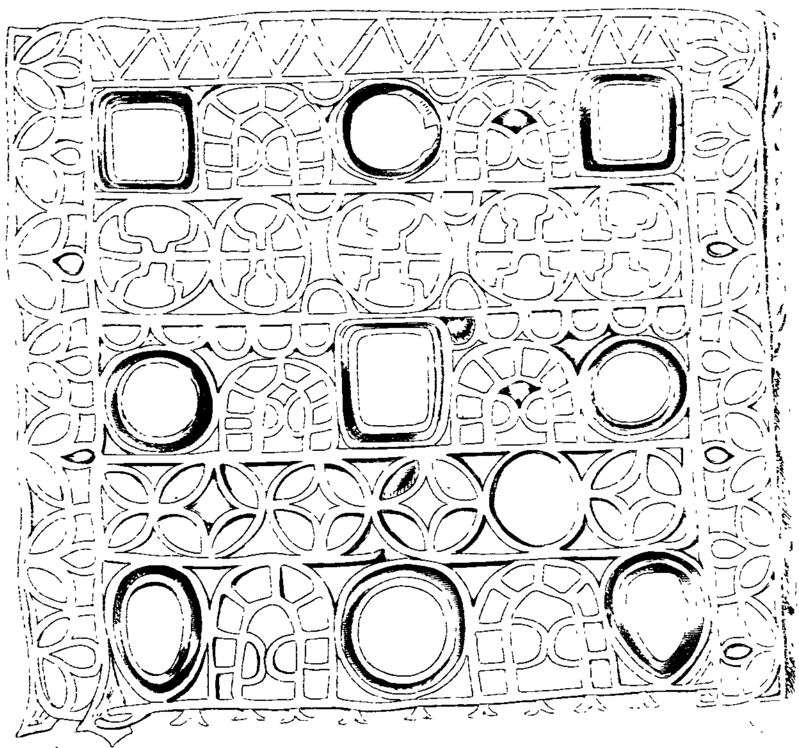




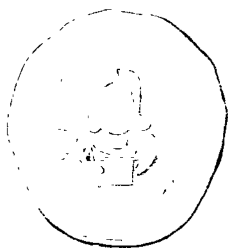
… B del

Ch Saunier sc

SABRE DE CONSTANTIN XIV

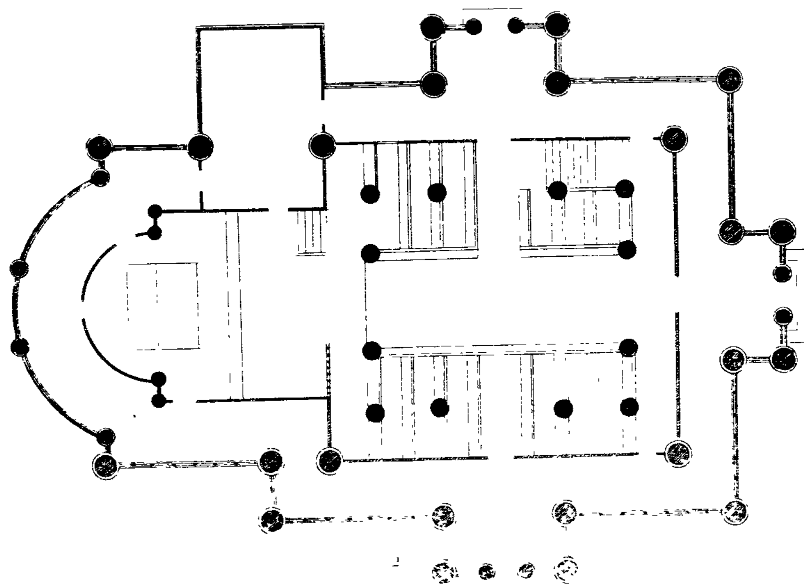


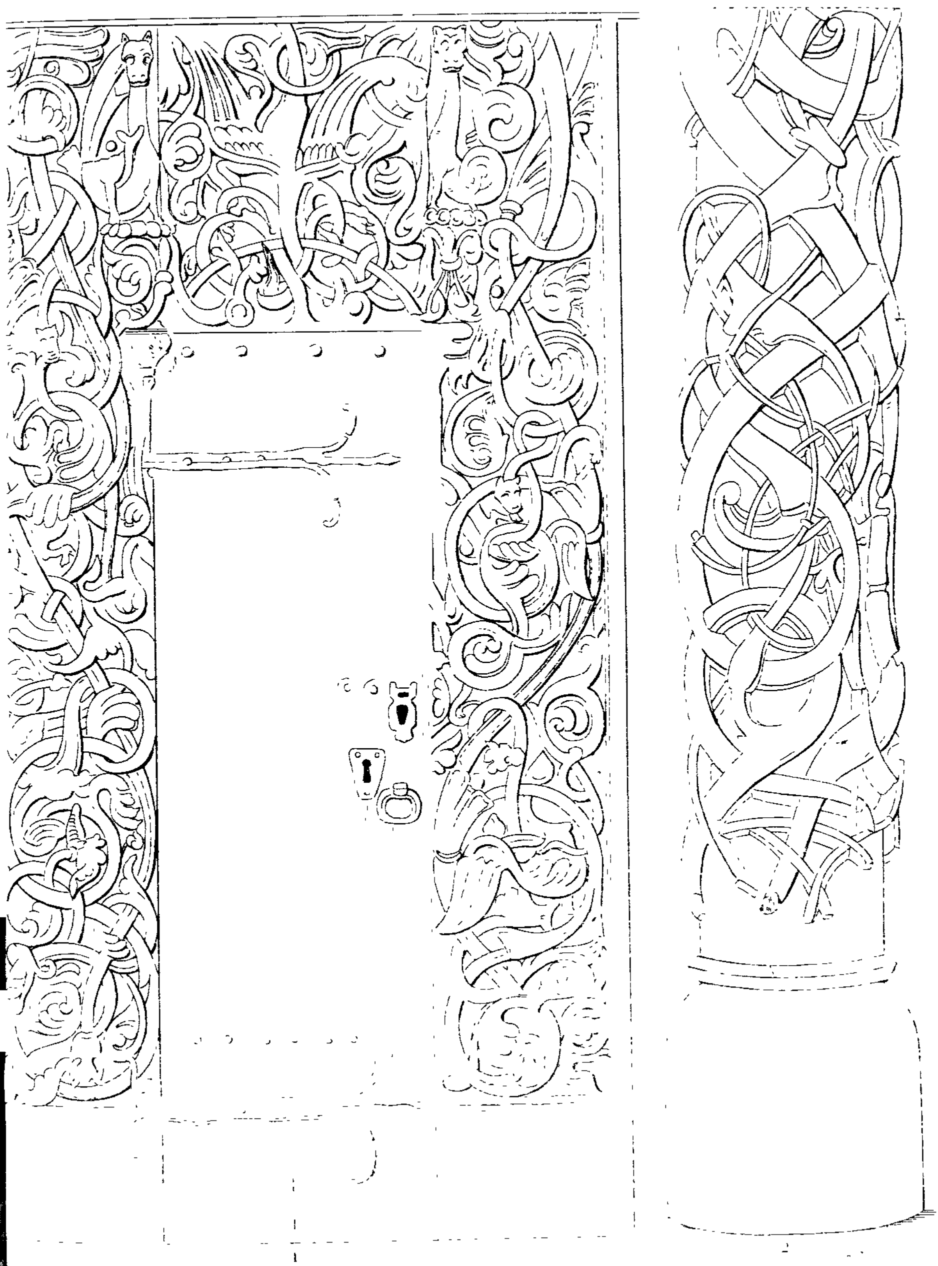
1

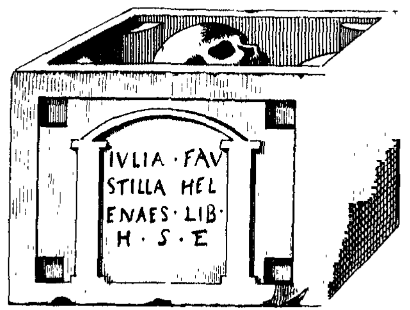


2

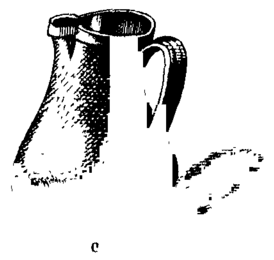
FRAGMENT D'UN BIJOU ...







a



c

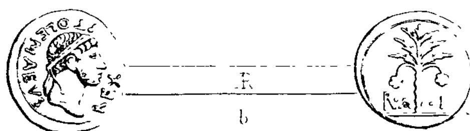


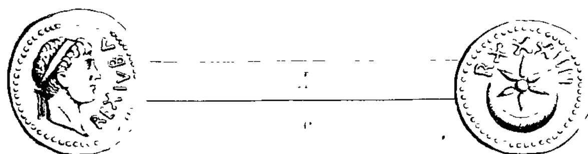
b

Ch Saunier sc.

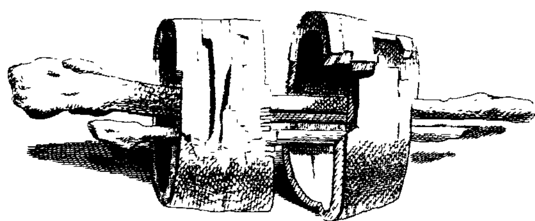
TOMBEAU DES AFFRANCHIS DU ROI JUBA, A CHERCHEL.







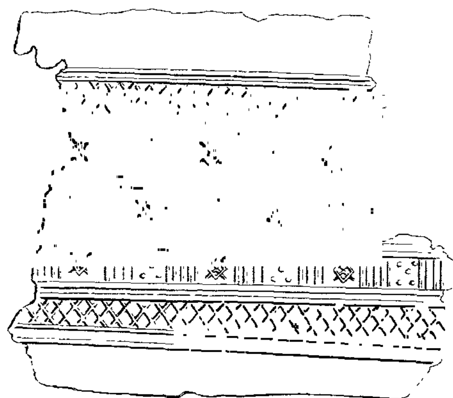
BUSTE DE PTOLÉMÉE FILS DE JUBA



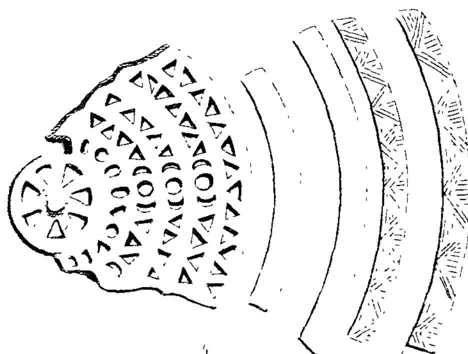
1



2



3



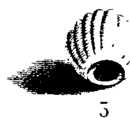
4

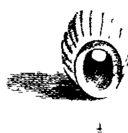
V Jeanneney del

Ch Saunier sc


1

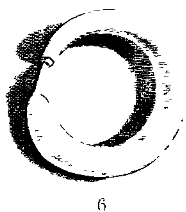

2

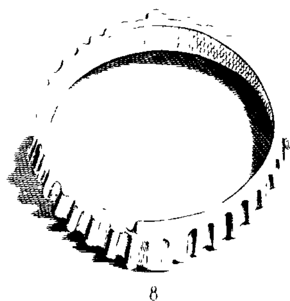

3

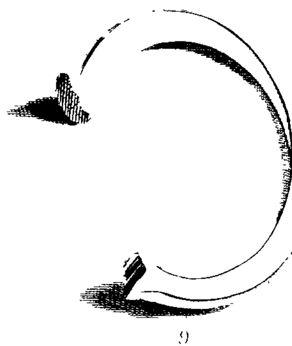

4


7


5


6


8

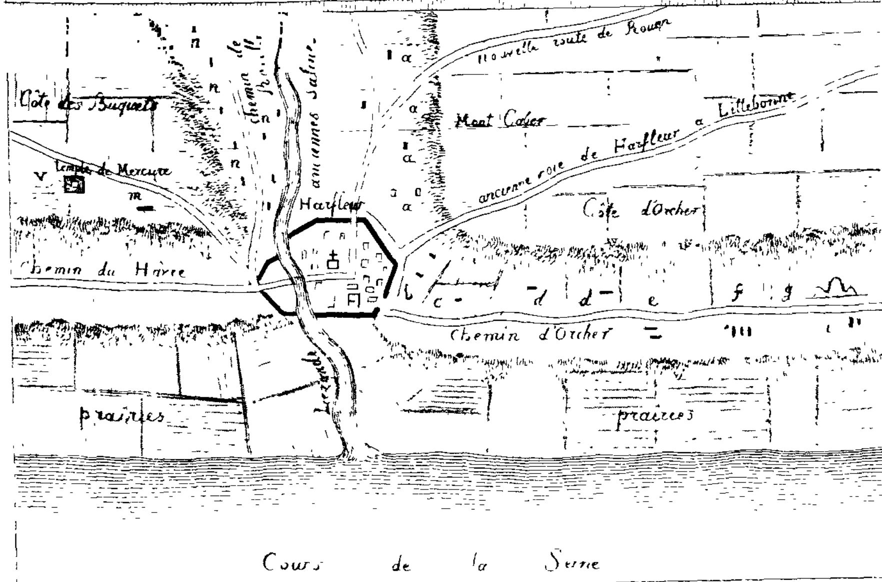

9

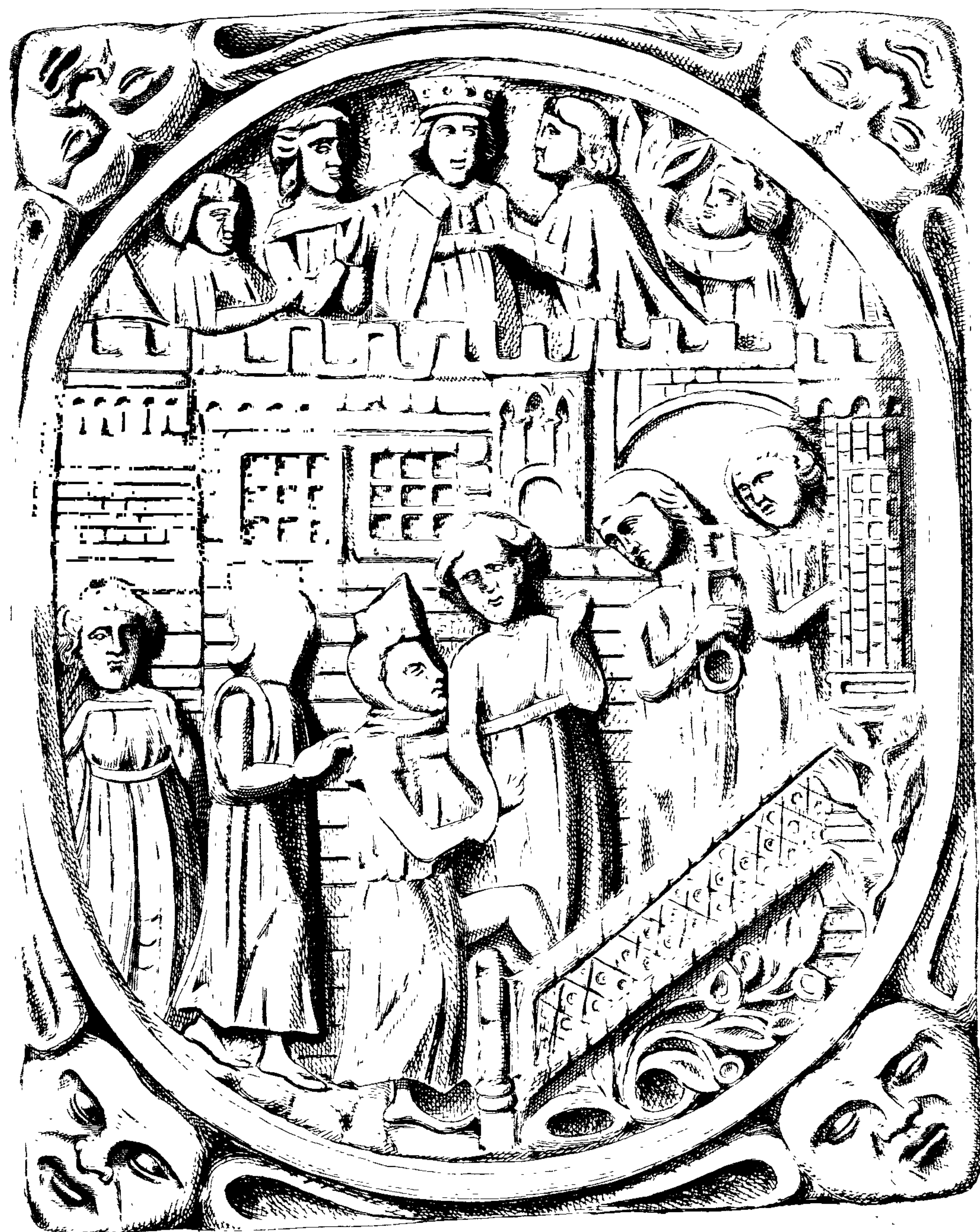
CALEDV

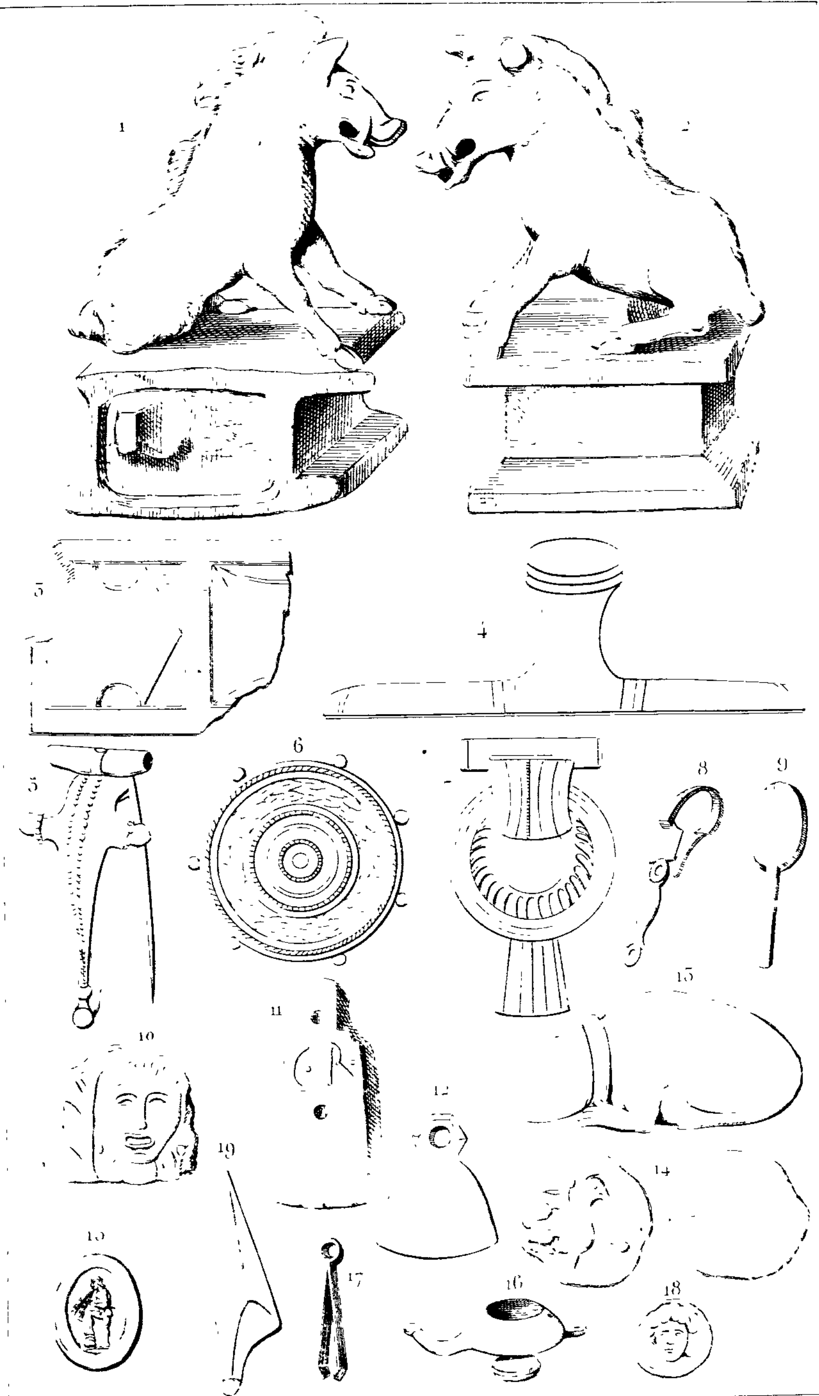
1 2 3 4 5

VN PO

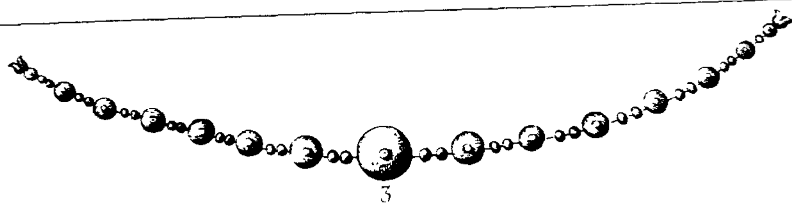
6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16



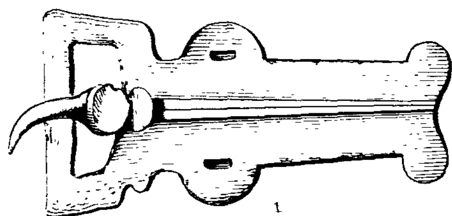




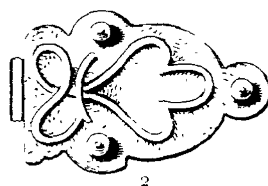
ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES TROUVÉES [illegible]



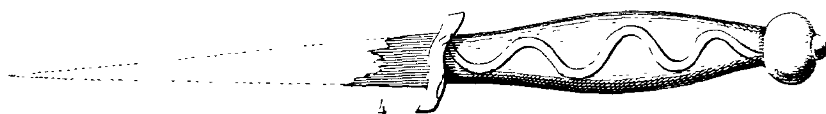
3



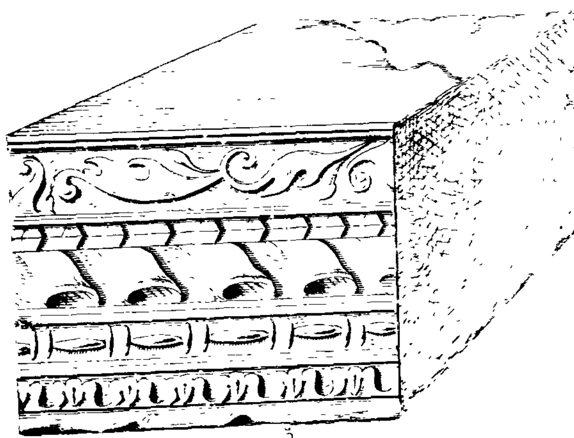
1



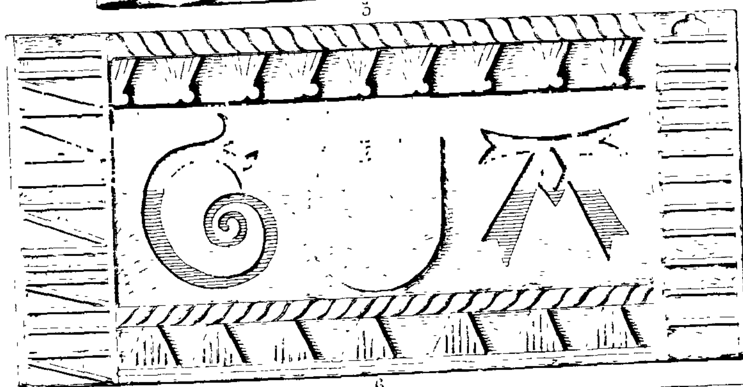
2



4



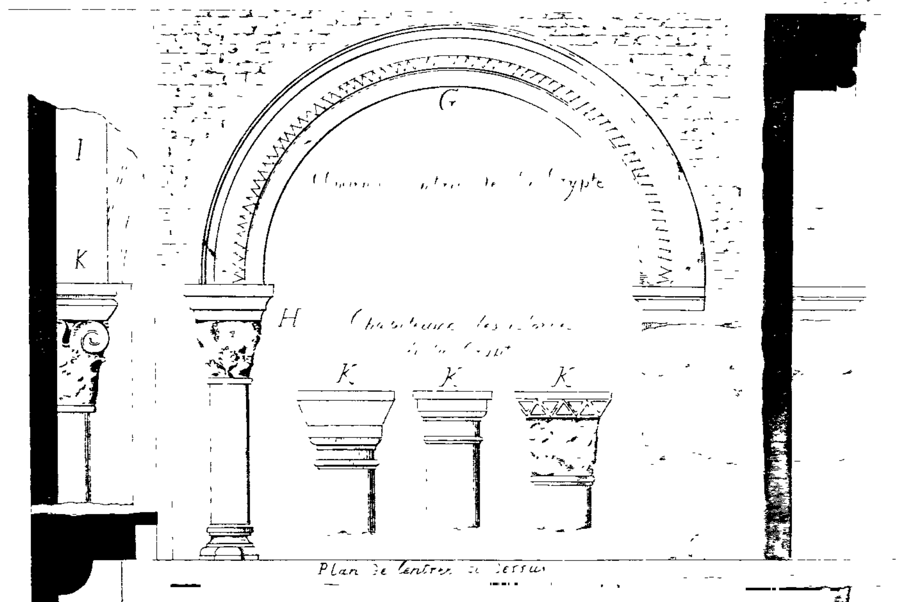
5



6

T. Sauvé sc.

ANTIQUITÉS TROUVÉES A AR[illegible]



B

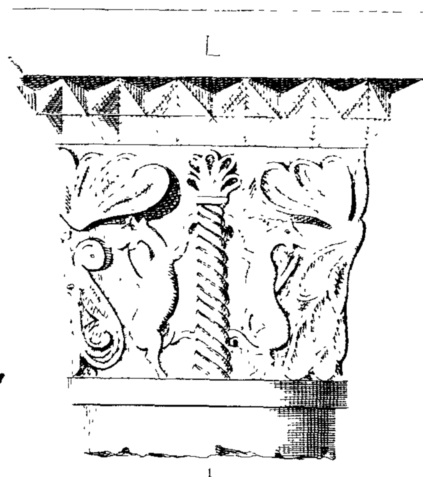
D

C

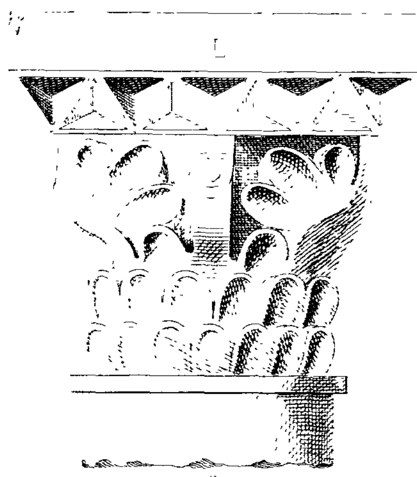
E

A

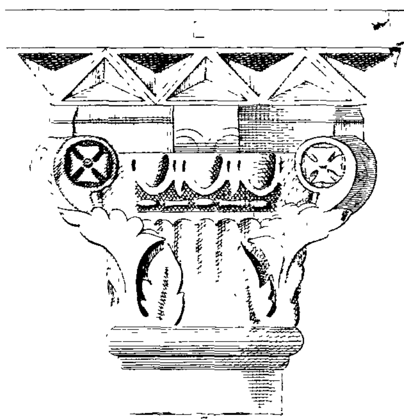
METRES



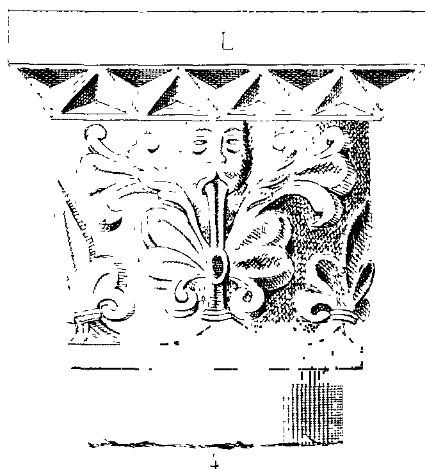
1



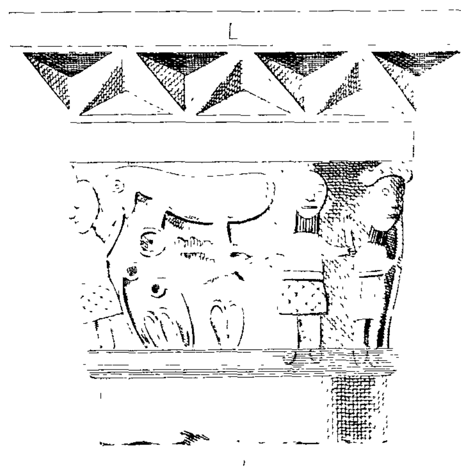
2

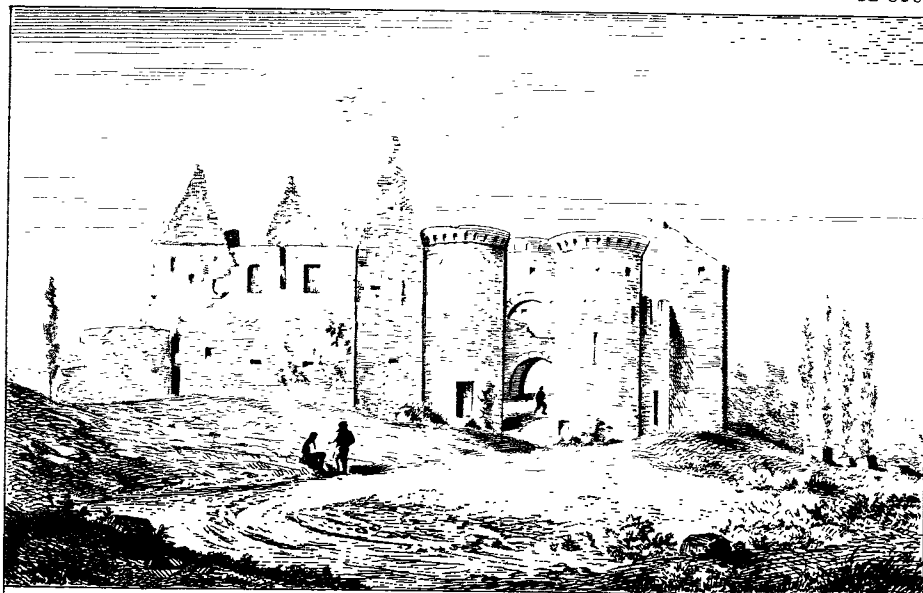


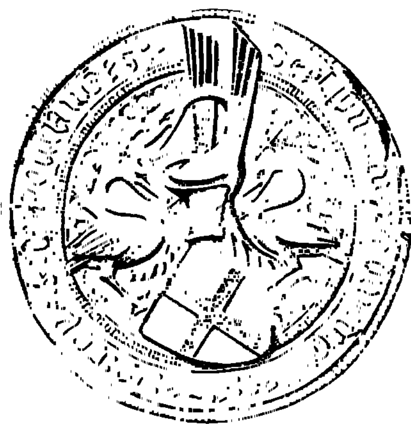
3



4

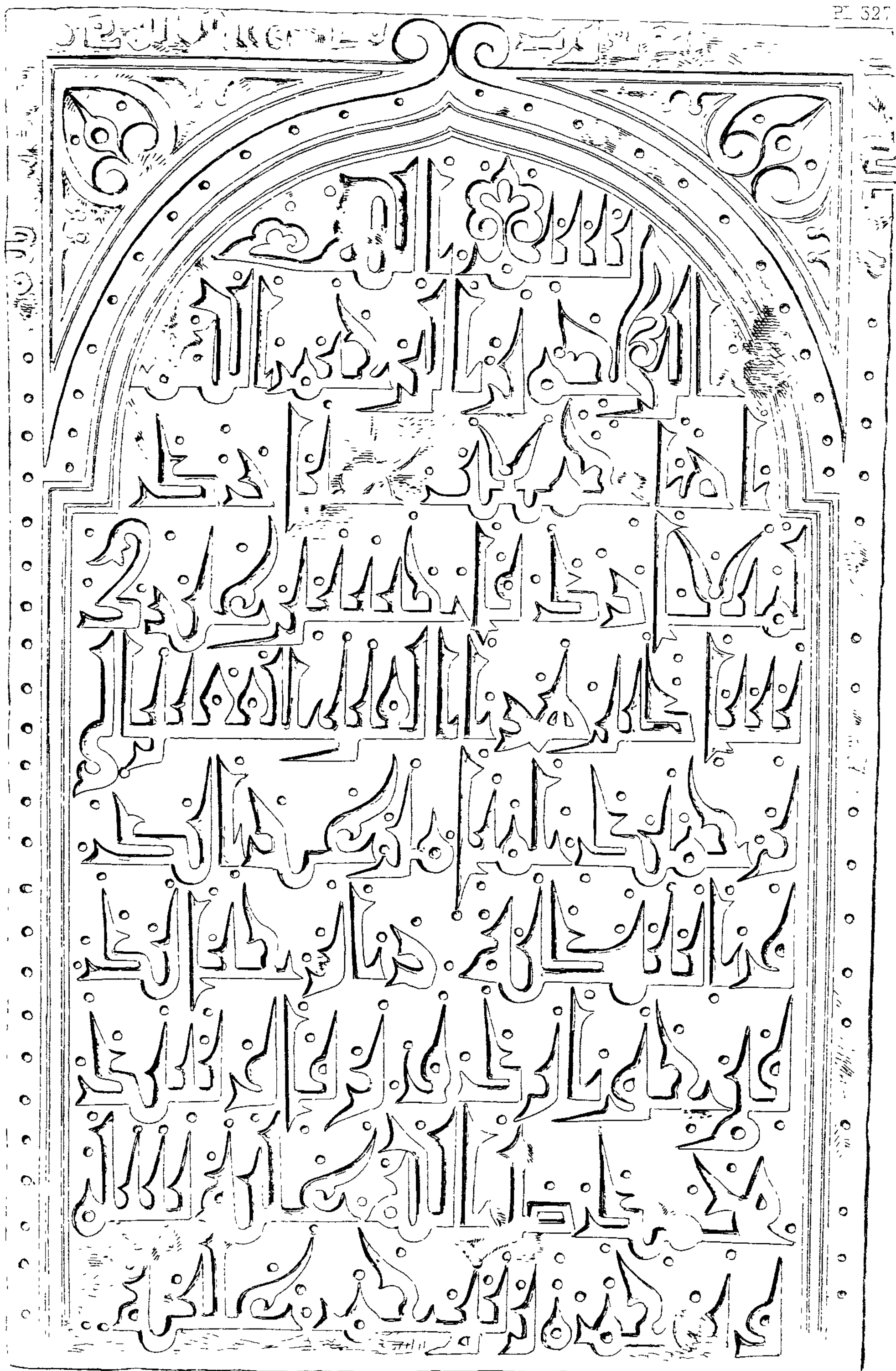






Ch. Saunier del. et sc.

CHATEAU DE MACHECOUL



INSCRIPTION DU TOMBEAU DE HASSAN A TARSOUS